



L'ABBÉ SICARD

—
L'ANCIEN
CLERGÉ DE FRANCE

LES ÉVÊQUES
AVANT
LA RÉVOLUTION

1




DC158

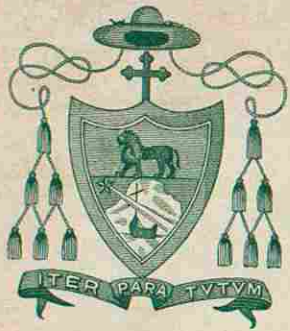
.2

S5

v.1

1903-12



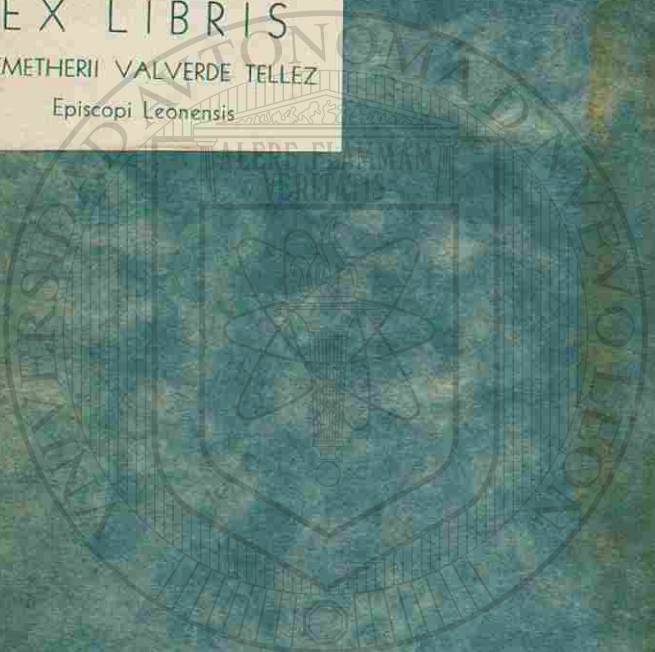


1080016973

EX LIBRIS

HEMETHERII VALVERDE TELLEZ

Episcopi Leonensis



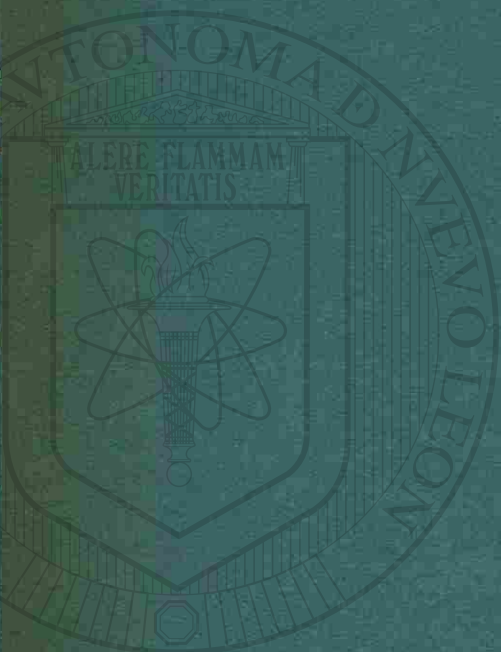
UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



EX LIBRIS
HEMETHERII VASQUEZ
Episcopi Leonensis



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

ABBÉ AUGUSTIN SICARD

L'ANCIEN CLERGÉ

DE FRANCE

LES ÉVÊQUES

AVANT

LA RÉVOLUTION

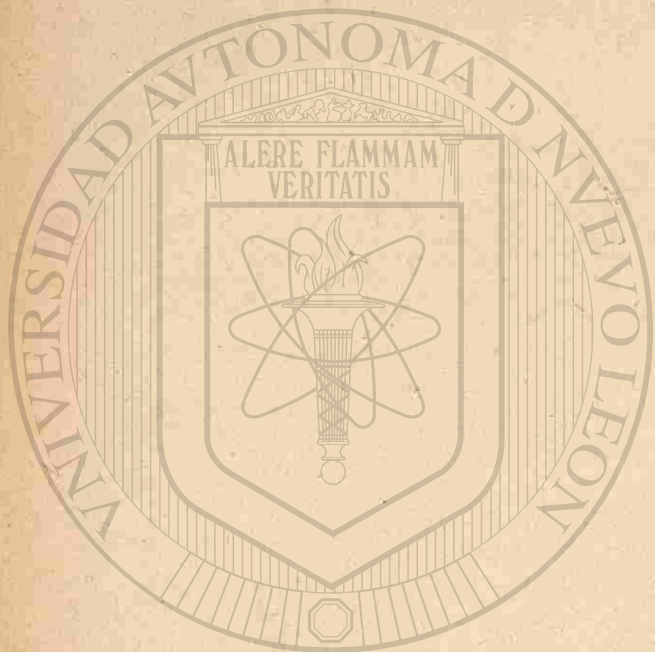
NOUVELLE ET CINQUIÈME ÉDITION
REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, Rue Bonaparte, 90

1912



L'ANCIEN CLERGÉ DE FRANCE

LES ÉVÊQUES

AVANT

LA RÉVOLUTION

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

L'Ancien Clergé de France. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)

Les Evêques avant la Révolution. Nouvelle et cinquième édition revue et augmentée.

Un volume in-8°. Prix. 6 fr. »

Le Clergé de France pendant la Révolution.

I. *L'Effondrement.*

Un volume in-8°. Prix. 6 fr. »

II. *La Lutte religieuse* (en préparation).

Un volume in-8°. Prix. 6 fr. »

III. *De l'Exil au Concordat.* Troisième édition en vente.

Un volume in-8°. Prix. 6 fr. »

L'Education morale et civique avant et pendant la Révolution (1700-1808). (*Ouvrage couronné par l'Académie française*) en réimpression.

Un volume in-8°. Prix. 6 fr. »

Les Etudes classiques avant la Révolution (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) Librairie Perrin.

Un volume in-12. Prix. 4 fr. »

Les deux maîtres de l'enfance. Le prêtre et l'instituteur. Un volume in-12. Prix. 3 fr. 50

Le livre de la famille et de l'Ecole. In-12. 1 fr. 50

A la Recherche d'une Religion civile. In-12. 2 fr. 50

La Nomination aux bénéfices ecclésiastiques avant 1789. Brochure (110 pages). Prix. 1 fr. 50

ABBÉ AUGUSTIN SICARD

L'ANCIEN CLERGÉ

DE FRANCE

LES ÉVÊQUES

AVANT

LA RÉVOLUTION

NOUVELLE ET CINQUIÈME ÉDITION
REVUE ET AUGMENTÉE

UNIVERSIDAD DE NUEVO LEÓN
FONDOS EDITORIAL Y DE BIBLIOTECA

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, Rue Bonaparte, 90

1912



Capilla Alfonsina
Biblioteca Universitaria



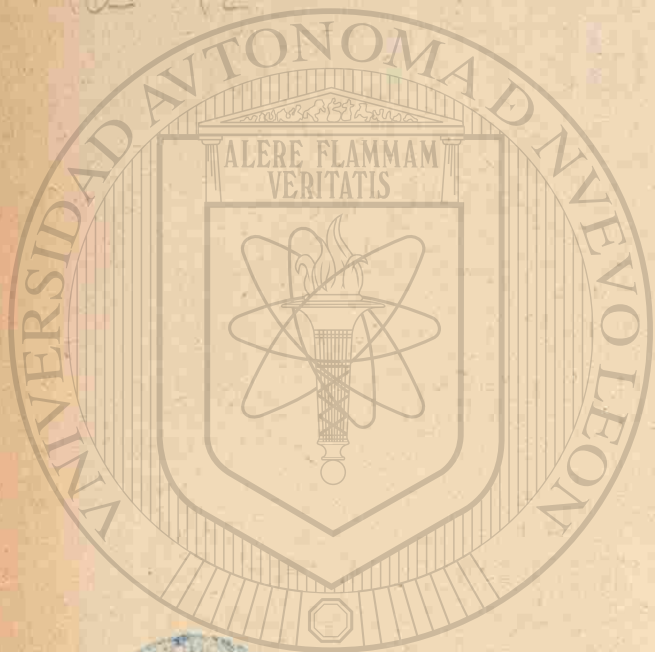
DC 158

2

55

VI

1903-12



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA



FONDO EMETERIO VALVERDE Y TELLEZ

PRÉFACE

Nous voudrions faire revivre dans ces pages l'ancien clergé de France. Qu'étaient ces évêques, ces curés, ces chanoines, ces moines, qui formaient le personnel de l'Église? Comment était recrutée, élevée, nourrie, distribuée, gouvernée, cette armée nombreuse dont le rôle fut si considérable dans notre pays? Quels étaient les rapports de l'Église et de l'État? Voilà l'important sujet de cet ouvrage.

Nous le croyons intéressant et, disons-le, peu connu, malgré des publications multiples. Pour le clergé, plus encore que pour les autres classes de la nation, la Révolution a creusé un abîme entre le présent et le passé. La religion, la hiérarchie sont les mêmes avant et après cette date fatidique; mais le décor extérieur, la situation sociale et politique, les richesses, le rôle profane, que les âges avaient donnés à l'Église comme une parure mondaine, ont été emportés sans retour dans cette crise suprême. La discipline elle-même a subi des modifications profondes.

Il s'agirait de ressusciter historiquement ce grand corps. Voilà cent ans que la main de la Révolution a brisé son organisme plusieurs fois séculaire. Le moment semble venu de le reconstituer. Il est temps. Les plus âgés d'entre nous ont pu recueillir encore les souvenirs, les témoignages des contemporains, des rares survivants de l'ancien régime. D'un autre côté, les publica-

007340

tions locales que chaque année voit éclore, en éclairant les annales de chaque diocèse, de chaque province, permettent de dégager une vue d'ensemble.

L'Église a occupé une telle place en France avant la Révolution, que faire connaître ses organes, ses institutions, sa vie, c'est apporter un précieux appoint à l'histoire générale. Un tel sujet bénéficie d'avance de l'intérêt passionné qui s'attache à ce genre d'études. Il peut d'autant plus exciter la curiosité que ce passé a des lumières, peut-être des éléments de solution, pour certaines questions agitées ardemment autour de nous.

En écrivant ces pages, sans autre préoccupation que la vérité historique, nous avons eu la joie de parcourir des terres nouvelles. Nous serions heureux de faire partager cette impression et ce charme au lecteur.

La nouvelle édition de ce volume, que nous publions aujourd'hui, a été remaniée et développée avec des documents inédits, particulièrement avec la correspondance de Mgr de Boisgelin et de la Comtesse de Gramont. Comme les personnages sont de marque, et que leur correspondance dura trente ans, on y voit se refléter, avec un singulier éclat, les préoccupations politiques, religieuses, mondaines, d'une époque attirante entre toutes.

Paris, Mai 1912.

LIVRE PREMIER

SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE

ORIGINE ET PRÉROGATIVES DES ÉVÊQUES

CHAPITRE PREMIER

Choix exclusif des évêques dans la noblesse

I. Cette enquête sur l'ancien clergé de France doit commencer par les évêques. — Grands noms de l'épiscopat. — Evêques fiers de leur naissance. — Depuis le concordat de François I^{er}, l'épiscopat envahi par la noblesse. — Sous Louis XIV, on y rencontre encore des roturiers. — II. Au xviii^e siècle, à mesure qu'on avance vers la fin de l'ancien régime, les plébéiens exclus de plus en plus. — Pourquoi ? — La nomination d'un roturier à l'évêché de Senez fut tout un événement. — En 1789, il n'y a pas un seul évêque roturier. — L'absence de particule chez quatre ou cinq n'est pas une preuve de roture.

La première place appartient ici aux évêques non seulement par droit de hiérarchie, mais aussi parce que ce sont eux qui donnèrent à l'ancien clergé de France ce cachet, cette renommée qu'il a gardés dans le souvenir de la postérité. Les curés étaient dans une situation trop modeste, passaient trop inaperçus pour marquer dans l'histoire avant 1789. C'est l'épiscopat qui, par son éclat, son carac-

tions locales que chaque année voit éclore, en éclairant les annales de chaque diocèse, de chaque province, permettent de dégager une vue d'ensemble.

L'Église a occupé une telle place en France avant la Révolution, que faire connaître ses organes, ses institutions, sa vie, c'est apporter un précieux appoint à l'histoire générale. Un tel sujet bénéficie d'avance de l'intérêt passionné qui s'attache à ce genre d'études. Il peut d'autant plus exciter la curiosité que ce passé a des lumières, peut-être des éléments de solution, pour certaines questions agitées ardemment autour de nous.

En écrivant ces pages, sans autre préoccupation que la vérité historique, nous avons eu la joie de parcourir des terres nouvelles. Nous serions heureux de faire partager cette impression et ce charme au lecteur.

La nouvelle édition de ce volume, que nous publions aujourd'hui, a été remaniée et développée avec des documents inédits, particulièrement avec la correspondance de Mgr de Boisgelin et de la Comtesse de Gramont. Comme les personnages sont de marque, et que leur correspondance dura trente ans, on y voit se refléter, avec un singulier éclat, les préoccupations politiques, religieuses, mondaines, d'une époque attirante entre toutes.

Paris, Mai 1912.

LIVRE PREMIER

SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE

ORIGINE ET PRÉROGATIVES DES ÉVÊQUES

CHAPITRE PREMIER

Choix exclusif des évêques dans la noblesse

I. Cette enquête sur l'ancien clergé de France doit commencer par les évêques. — Grands noms de l'épiscopat. — Evêques fiers de leur naissance. — Depuis le concordat de François I^{er}, l'épiscopat envahi par la noblesse. — Sous Louis XIV, on y rencontre encore des roturiers. — II. Au xviii^e siècle, à mesure qu'on avance vers la fin de l'ancien régime, les plébéiens exclus de plus en plus. — Pourquoi ? — La nomination d'un roturier à l'évêché de Senez fut tout un événement. — En 1789, il n'y a pas un seul évêque roturier. — L'absence de particule chez quatre ou cinq n'est pas une preuve de roture.

La première place appartient ici aux évêques non seulement par droit de hiérarchie, mais aussi parce que ce sont eux qui donnèrent à l'ancien clergé de France ce cachet, cette renommée qu'il a gardés dans le souvenir de la postérité. Les curés étaient dans une situation trop modeste, passaient trop inaperçus pour marquer dans l'histoire avant 1789. C'est l'épiscopat qui, par son éclat, son carac-

tère, ses maximes, a fait la physionomie de l'Eglise gallicane. C'est donc par lui qu'il faut commencer notre étude.

Sortons de notre temps. Oublions un instant l'origine modeste, l'existence retirée, le train simple de nos évêques. Il s'agit de faire revivre à nos yeux un épiscopat noble, riche, brillant, mêlé à tous les rouages de l'Etat, à tous les grands intérêts du pays.

Ouvrez la *France ecclésiastique*, l'*Almanach royal* de 1789; vous serez tout d'abord frappé de ce fait: sur les cent trente évêques qui sont à la tête des diocèses, tous sortent de la haute noblesse ou de familles anoblies, noblesse d'épée ou de robe, beaucoup des premières maisons du royaume. Metz a un Montmorency-Laval; deux Rohan-Guemené occupent les sièges de Strasbourg et de Cambrai. Nous trouvons trois La Rochefoucauld à Rouen, à Beauvais et à Saintes; deux Talleyrand-Périgord à Reims et à Autun; un Dürfort à Besançon, un Clermont-Tonnerre à Châlons-sur-Marne, un Polignac à Meaux, un Crussol d'Uzès à la Rochelle, un Sainte-Aulaire à Poitiers, un Breteuil à Montauban, un Seignelay-Colbert à Rodez, un Dillon à Narbonne, un Chabot à Saint-Claude, un Sabran à Laon, un Latour-du-Pin-Montauban à Auch, un Vintimille à Carcassonne, deux du Plessis-d'Argentré à Limoges et Séz, un Maillé-la-Tour-Landry à Saint-Papoul, un Narbonne-Lara à Evreux, un Juigné à Paris, un La Marche à Saint-Pol-de-Léon, un Grimaldi à Noyon, un Mercy à Luçon, un Boisgelin à Aix¹. Tout l'armorial de France est représenté dans l'épiscopat. Si Saint-

1. Signalons encore un La Ferronnays à Lisieux, deux Nicolai à Béziers et à Cahors, un Roquelaure à Senlis, un Castris à Vabres, deux Bernis à Albi, un Lubersac à Chartres, un Bourdeilles à Soissons, un Marbeuf à Lyon, quatre Castellane à Mende, Lavaur, Toulon et Senez, deux Brienne à Sens, deux Cicé à Bordeaux et à Auxerre, un Fontanges à Toulouse, un Bethizy à Uzès, un d'Osmond à Comminges, deux Conzié à Tours et à Arras, un Machault à Amiens, un Amelot à Vannes, un Puységur à Bourges, un Bonal à Clermont, un Galard au Puy, un Flamarens à Nîmes, un La Luzerne à Langres, un Bausset à Alais, un Fumel à Lodeve, un d'Agoult à Pamiers, un Belloy à Marseille, un Suffren-Saint-Tropez à Nevers, un Pompignan à Vienne, un La Fare à Nancy, un Lauzières-Thémines à Blois, un Chalmazel à Coutances, deux Barral à Troyes, un Royère à Castres, un de Pressy à Boulogne, trois Cortois à Nîmes (Cortois de Balore), à Saint-Malo (Cortois de Pressigny), à Belley (Cortois de Quincey), deux Lastic à Couserans et à Rieux, etc.

Simon avait vu ces prélats, satisfait de leur naissance, il leur eût épargné les qualifications de « cuistres de séminaire », de « cuistres violets¹ ».

Ces évêques gentilshommes savaient et aimaient à faire savoir qu'ils avaient des ancêtres. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, fit établir à grands frais la descendance de sa famille par le généalogiste Gérin. Il tenait à prouver qu'elle était issue des anciens barons du Dauphiné et du fameux Amblard de Beaumont. On l'accusa alors de trop se ressouvenir « de ses parchemins² ». M. de Coucy, un descendant des fameux sires de Coucy, qui avait succédé en 1789, sur le siège de La Rochelle, à un prélat de très grand nom, M. de Crussol d'Uzès, vantait, en 1792, la parenté de sa maison avec les Bourbons. Saint-Simon a rendu célèbre la vanité généalogique de M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, que l'abbé de Caumartin couvrit de ridicule en le recevant à l'Académie française. Un siècle plus tard, un autre Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne, aime à rappeler que sa race est renommée « depuis tant de siècles par ses alliances avec les couronnes de France, d'Espagne, de Naples, et de Savoie »; il cite la devise qui « depuis neuf siècles, dit-il, illustre notre maison: *Etiamsi omnes te negaverint, ego numquam te negabo*³ ». Si nous en croyons Bachaumont⁴, un pam-

1. Saint-Simon a la dent dure contre les évêques gens de peu qu'il ne paraît guère apprécier plus que les Jésuites et les Sulpiciens. Voyez le portrait qu'il trace de Le Normand, évêque d'Evreux. « C'était, dit-il, un homme fait exprès pour le P. Tellier, un cuistre de la lie du peuple, qui, à force de répéter, puis régenter, après professer, était devenu habile en cette science dure de l'école et dans la chicane ecclésiastique, dont il entendait fort bien les procédures. Je ne sais qui le produisit au cardinal de Noailles qui le fit son official, et qui, dix ou douze ans après, le chassa honteusement pour des trahisons considérables qu'il découvrit que les Jésuites lui avaient fait faire et qui l'en récompensèrent par cet évêché. » *Mémoires de SAINT-SIMON*, édit. Hachette, in-12, t. V, p. 340. (Nous citerons cette édition). Saint-Simon (III, 381) appelle Roquette, évêque d'Autun, « homme de fort peu ». Il trouve (I, 191) à Godet des Marais, évêque de Chartres, un « extérieur de cuistre... une figure toute sulpicienne, un air cru, simple, aspect niais... un homme sans monde ».

2. Cf. le Père REGNAULT, *Christophe de Beaumont*, 1882, 2 vol. in-8, t. II, p. 378-389. — Beaumont se montra toujours particulièrement serviable et charitable pour les héritiers besogneux d'un grand nom, au point qu'un homme d'esprit du temps le surnomma le *commissionnaire de la pauvre noblesse*. *Ibid.* I, 412, 413.

3. Cf. pour les lettres de MM. de COUCY et CLERMONT-TONNERRE, THEINER, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de France*, 1858, 2 vol. in-8, t. II, 93-97; 257. *Mémoires de SAINT-SIMON*, I, 67, 132-135.

4. *Mémoires de BACHAUMONT*, 27 juillet, 1871.

phlétaire s'avisa de prétendre, en 1781, que M. Bateau de Girac, évêque de Rennes, avait pour ancêtre un boucher, en exercice à Angoulême en 1562. Aucune accusation ne pouvait être plus désagréable au prélat. Heureusement pour lui elle ne fut pas très clairement établie.

Le concordat de François I^{er}, en enlevant aux chapitres, pour l'attribuer aux rois de France, la nomination des évêques, avait eu pour résultat d'appeler de plus en plus les nobles à la tête des diocèses¹. La cour devenant la source de toutes les grâces, il fallait la fréquenter, attirer les regards du souverain, être d'une famille ayant puissance et crédit, pour obtenir ces grands sièges qui donnaient situation et richesses. Quand on parcourt la liste des titulaires avant et depuis François I^{er}, on constate, à partir du concordat, une poussée générale de gentilshommes vers l'épiscopat français. Sans doute, il y eut place au XVI^e et au XVII^e siècles pour les sujets d'élite sortant de la roture, bien que certains documents officiels, comme le fameux édit de 1679 sur le duel, ne dissimulent pas leur dédain pour *les gens de naissance ignoble*. Louis XIV laissa arriver aux plus hautes fonctions dans l'Etat, dans l'armée et dans l'Eglise, ceux qui pouvaient les honorer. Il est vrai que les premiers évêchés de France semblaient réservés à la grande noblesse. Il avait été question de Bossuet pour Lyon à la mort de M. de Villeroy, pour Paris à la mort de M. de Harlay. Il parut sans doute, malgré l'éclat de son génie, de trop petite naissance pour de tels sièges; mais enfin, il fut évêque jeune encore. Le XVII^e siècle compta dans les rangs de l'épiscopat des hommes sortis presque de la domesticité de Louis XIV, tels que Valot, Daquin et Félix, évêques de Nevers, de Fréjus et de Châlons-sur-Marne. Ancelin, évêque de Tulle, avait pour mère la nourrice du roi; Sanguin, évêque de Senlis, avait pour père un de ses maîtres d'hôtel. On vit se succéder alors sur le siège d'Agen trois évêques de vraie valeur, mais

1. Avant le concordat et pendant le moyen âge, on vit très souvent les évêchés attribués aux nobles. Cf. pour le moyen âge, IMBART DE LA TOUR, *Les élections épiscopales dans l'Eglise de France, du IX^e au XII^e siècle*, 1891, p. 219-221.

sans naissance, Claude Joly, Mascaron et Hébert; à Dax, deux prélats de condition très humble, Desclaux et Le Boux². Ce dernier était fils d'un batelier; il débuta par être balayeur dans un collège. Devenu évêque, il fut transféré, en 1667, de Dax à Périgueux. On dit à ce propos que le Boux était né gueux, qu'il avait vécu gueux et qu'il voulait Périgueux (périr gueux). Il laissa courir les calembours et occupa ce siège pendant trente-sept ans³.

II

Le scandale d'un tel règne plébéen sera épargné à la France du XVIII^e siècle. Nous assistons encore çà et là, dans le premier tiers de cette époque, à quelque rare promotion roturière. Par exemple, Edme Mongin, déjà un peu déclassé par sa qualité de membre de l'Académie française, force par son mérite, en 1724, les portes de l'évêché *crotté* de Bazas. On sait l'obscur naissance et la brillante fortune de Dubois. Mais, à mesure qu'on avance vers la fin de l'ancien régime, ces exceptions disparaissent. Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, on ne veut plus que des gentilshommes. Un édit de 1750 laissait la porte ouverte aux roturiers aspirant aux grades de l'armée. Le règlement du 22 mai 1781, renouvelé le 17 mars 1788, annula ces dispositions en exigeant rigoureusement pour tout officier quatre degrés de noblesse. C'était exclure tous les anoblis depuis un siècle³. Il eût été impossible de porter une pareille loi pour l'Eglise. On fit mieux, on l'appliqua sans la décré-

1. M. BRUNETIÈRE (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} avril 1883, p. 675), après avoir cité Fléchier et Massillon, ajoute: « Sous l'ancien régime, excepté les ambassades et les grands commandements militaires, toutes fonctions depuis celle de commis des fermes jusqu'à celle même de premier ministre, étaient accessibles à tous. » Telle était la situation sous Louis XIV; mais cela n'était plus vrai de l'accession à l'épiscopat à la fin de l'ancien régime.

2. J. J. MONLEZUN, *Histoire de la Gascogne. Supplément*, 1850, in-8, p. 538.

3. A la même époque, les parlements semblent prendre pour règle de n'accepter pour conseillers que ceux qui ont deux degrés de noblesse. SIEYÈS dit en parlant d'eux dans sa brochure, *Qu'est-ce que le tiers état*: « Tout récemment, ils ont, sans autre façon, fait cadeau toujours à la noblesse des places de conseillers et de présidents. » On lit dans les

ter. Durant les cinquante ans qui précèdent la Révolution française, l'épiscopat est devenu l'apanage exclusif des gentilshommes. Un Huet, un Mascaron, un Fléchier¹, un Massillon, un Bossuet peut-être, malgré leurs vertus, leur science, leur éloquence ou leur génie, auraient été trouvés, je le crains, trop petites gens pour porter la mitre.

Les raisons ne manquaient pas pour attribuer ainsi à une caste les grandes situations dans l'Église. Si la noblesse, disait-on, a consenti à ce que le clergé fût le premier ordre de l'État, c'est à condition de lui fournir ses chefs. Ouvrir les portes de l'épiscopat à toutes les classes, c'est encourager toutes les intrigues sous prétexte de récompenser tous les talents. La religion relevée par un grand nom est plus imposante. Quelle figure ferait un modeste plébéien à la tête d'un diocèse, en face des grands seigneurs avec lesquels ses fonctions le mettent journellement en contact. Le gouvernement, pour mieux placer le clergé sous sa dépendance, pourrait « le ravalier » en prenant ses principaux membres dans la roture. En déshéritant ainsi les gentilshommes d'une longue possession, la noblesse ne serait comptée pour rien sans que le mérite fût assuré d'être compté pour quelque chose. L'épiscopat, perdant l'éclat de son origine, tomberait dans l'avilissement. Renoncer à la naissance, c'est laisser perdre ce grand ton, cette distinction de manières, cette foi solide, héritage des ancêtres,

Mémoires d'Augéard, p. 345 et seq. : « Il était défendu de recevoir dans les cours souveraines tout sujet qui n'avait pas au moins deux degrés de noblesse. » Le parlement de Bordeaux tarda deux ans à installer le président Dupaty, sous prétexte qu'il n'était pas né gentilhomme, bien qu'il fût déjà conseiller depuis longtemps.

1. Bien qu'on fût moins exclusif au xvii^e siècle, la roture n'était pas cependant alors une recommandation pour l'épiscopat. Fléchier passait pour le fils d'un marchand de chandelles. D'ALEMBERT (*Eloge de Fléchier*) raconte qu'un prélat courtisan, « n'ayant que ses aïeux pour mérite, » se trouvait déshonoré d'avoir en Fléchier un confrère que « Dieu avait fait éloquent, charitable et vertueux, mais n'avait pas fait gentilhomme ». — « Avec votre manière de penser, lui dit un jour l'évêque de Nîmes, je crains que si vous étiez né ce que je suis, vous n'eussiez fait que des chandelles. » Le maréchal de la Feuillade, raconte encore d'Alembert, voulant se dédommager de ses adulations pour Louis XIV par des airs de hauteur envers Fléchier, osa lui dire un jour : « Je ne vois en vous, Monsieur, qu'un petit bourgeois de Nîmes. Avouez que votre père serait bien étonné de voir ce que vous êtes. » — « Peut-être moins étonné qu'il ne vous semble, répondit Fléchier, car ce n'est pas le fils de mon père, c'est moi qu'on a fait évêque. »

cette politesse de mœurs, et pour parler avec le xviii^e siècle, « cette tendresse d'âme, cette culture d'esprit, cette cordialité vis-à-vis des égaux, cette affabilité touchante, » qui ont toujours été l'apanage de la noblesse¹.

Nous venons de résumer en quelques mots le plaidoyer opposé sous Louis XV par les tenants de l'aristocratie aux patrons de l'abbé de Beauvais, qu'il s'agissait de faire évêque. Pour son malheur, il était Beauvais tout court, bien que, selon l'usage assez généralement observé alors pour les gens de mérite, la particule fût venue se ranger d'elle-même devant son nom comme la clef nécessaire de la considération et des honneurs. L'abbé de Beauvais avait des vertus et des talents. Il avait prêché avec éclat le sermon de la Cène devant le roi², le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française, celui de saint Augustin devant l'assemblée générale du clergé. Prédicateur à la cour, félicité au pied de la chaire par le père de Louis XVI, déjà grand vicaire de M. de Broglie, évêque de Noyon, recommandé par les plus hauts dignitaires de l'Église, appuyé de tout le crédit de Mesdames de France, des instances pressantes de M. de Bezons, évêque de Carcassonne³, auprès du cardinal de la

1. L'abbé PROYART (*Louis XVI détrôné avant d'être roi*, p. 257), dit de Boyer, ancien évêque de Mirepoix, ministre de la Feuille : « Quoique personnellement étranger à la noblesse, ce n'en avait pas moins été parmi les nobles que ce prélat s'était appliqué à découvrir les sujets dignes de siéger au rang des premiers pasteurs, persuadé qu'il était qu'unie aux humbles et sublimes vertus de l'apostolat, une naissance distinguée leur donne plus d'élevation encore et de caractère, toujours du moins plus de cette considération extérieure utile à un premier pasteur, soit qu'il ait à imposer le respect à des coopérateurs, soit qu'il lui faille soutenir les intérêts de la religion auprès des grands, ou ménager ceux des peuples auprès du gouvernement. » A en croire les *Mémoires* du cardinal de BERNIS, publiés par F. Masson (*Mémoires et lettres du cardinal de Bernis*, 1878, 2 vol. in-8. I, 83). Boyer n'avait aucune connaissance du monde ni de la cour. « Le duc de Duras lui demandait un jour une petite abbaye pour l'abbé de Durfort ; M. de Mirepoix l'éconduisit en lui disant que les abbayes étaient faites pour les gens de qualité. Le précepteur de M. le Dauphin ignorait donc que Durfort est le nom de maison des seigneurs de Duras. »

2. Tous les ans, les rois de France lavaient les pieds à douze pauvres le jeudi saint, en présence de la cour et des courtisans.

3. Mgr de Bezons écrivit à Mesdames, filles de Louis XV : « Mesdames, sachez qu'un homme qui, comme M. de Beauvais, appartient par son mérite aux Bossuet, aux Bourdaloue, aux Massillon, aux Fléchier et aux Mascaron, peut le disputer aux plus nobles familles du royaume. » Le même évêque écrivit à ce sujet au cardinal de la Roche-Aymon : « Monseigneur, si je croyais que la noblesse fût la principale condition requise pour l'épiscopat, je foulerais ma crosse aux pieds et je renoncerais à la haute dignité dont je suis revêtu. » *Vie de M. de Beauvais*, par l'abbé SAMBUCY, 1842, in-12.

Roche-Aymon, c'est à grand'peine qu'il arriva à vaincre l'obstacle de sa modeste naissance. Il est enfin nommé, en 1774, à un des plus petits sièges du royaume, à un des plus éloignés de Paris, à l'évêché de Senz. Ce fut un événement, au point que l'abbé Maury, prêchant l'année suivante le panégyrique de saint Augustin devant l'assemblée du clergé de France, crut devoir s'écrier, en se tournant vers le nouvel évêque de Senz : « Vous avez déjà pu remarquer que saint Augustin fut, selon l'usage de son siècle, un de ces pontifes élevés au plus éminent caractère de consécration qu'imprime le Saint-Esprit par la seule supériorité reconnue de leurs mérites..., je veux dire un de ces prélats qu'un aveugle préjugé croit peut-être abaisser, mais qu'il rehausse encore sans le vouloir, en les appelant des *hommes de fortune*, tandis qu'ils sont les seuls évêques au contraire pour qui la fortune n'a rien fait ¹. » Avec ce système de recrutement, on était arrivé à composer un épiscopat de gentilshommes. En 1789, sur les cent trente évêques de France, nous ne trouvons pas un seul roturier ². M. de Beauvais lui-même avait

1. « Dans l'église et l'épiscopat, les dignités les plus lucratives étaient devenues le partage presque exclusif de la classe noble. On avait abandonné à cet égard les principes suivis constamment par Louis XIV. » *Mémoires de TALLEYRAND*, t. I, p. 117. — Les *Mémoires d'ARCEAUX* disent à ce sujet, après avoir constaté qu'il y avait autrefois des évêques pris en dehors de la noblesse : « Pourquoi dans les règnes de Louis XV et de Louis XVI, n'en trouve-t-on qu'un seul exemple, qui est dans la personne de l'évêque de Senz ? Les évêques et les ministres de la feuille n'avaient pas honte de dire que les évêchés n'étaient faits que pour les gens de qualité. » — M^{me} CAMPAN, dans ses *Mémoires* (édit. Berville et Barrière, t. I, p. 236-237), après avoir parlé des conséquences militaires du règlement de 1781, ajoute : « Une autre décision de la cour, qui ne pouvait être annoncée par un édit, fut qu'à l'avenir tous les biens ecclésiastiques, depuis le plus modeste prieuré jusqu'aux plus riches abbayes, seraient l'apanage de la noblesse. » L'abbé de Boulogne, futur évêque de Troyes dans notre siècle, dira dans une notice sur M. de Beauvais : « Au milieu du XVIII^e siècle, le mal réel était que les ancêtres tenaient lieu de mérite, dans ce que les places saintes étaient le patrimoine exclusif d'une classe privilégiée que l'on accoutumait par là à compter les titres pour tout et la vertu pour rien. » L'abbé de Boulogne, déjà prédicateur de grand renom sous l'ancien régime, avait souffert lui-même de cet ostracisme. Il était Boulogne tout court, quoique de famille bourgeoise ; mais le public, voyant en lui un homme de mérite, faisait précéder son nom de la particule qu'il finit par adopter lui-même, une fois évêque après le Concordat. Il était de trop petite naissance pour obtenir un évêché sous l'ancien régime. Cf. *M. de Boulogne*, par l'abbé DELACROIX, 1886, in-12.

2. En parcourant les noms des évêques en 1789, on en trouve quelques-uns sans particule ; mais il ne faut point oublier que la particule devant un nom n'était pas une preuve de noblesse, ni l'absence de particule une preuve de roture. Les bourgeois riches et vivant noblement, comme on parlait alors, c'est-à-dire n'exerçant aucun métier, s'étaient attribué cette petite distinction qui ne donnait pas de privilège et qui correspondait à peu près au titre d'*esquire* en Angleterre (Léonce de LAVERGNE, *les Assem-*

disparu, ayant donné, en 1783, sa démission de l'évêché de Senz. Pas un évêque ne faisait tache, à la veille de la Révolution, dans le riche armorial de la prélature.

blées provinciales sous Louis XVI, 1863, p. 72-73.) Cet usage, que Molière tourne en ridicule dans l'*École des femmes*, s'était surtout répandu pendant le XVIII^e siècle, à mesure que le tiers état devenait propriétaire du sol. La preuve que la particule n'est pas le signe nécessaire de la noblesse, c'est que de très grands noms parlementaires, tels que les Molé, les Pasquier ne l'avaient pas. Bossuet était d'une petite noblesse de robe ; sa famille avait des armoiries. Les Bossuet étaient traités de noble homme depuis François I^{er}, qui sans doute les anoblit quand un Bossuet fut échevin. La famille de Fléchier avait des armoiries et une petite noblesse conférée par le pape. Nous trouvons sur la liste des évêques, en 1789, François Moreau, évêque de Vence, puis de Mâcon ; il appartenait à une vieille famille parlementaire. Cf. HOZIER, *Armorial général*. Mgr d'Osmond, évêque de Comminges, signa longtemps Osmond. Il avait pourtant pour ancêtre l'un des barons qui accompagnèrent Guillaume le Conquérant en Angleterre.

CHAPITRE DEUXIÈME

Les hautes situations de l'Église occupées par les grandes familles

I. L'Église regardée par la noblesse comme une issue au trop plein des familles. — La noblesse déracinée, désœuvrée, est dans la misère. — L'orgueil du nom, de la famille, à soutenir. — Comment le roi est obligé de nourrir la nuée des courtisans faméliques. — Les cadets, victimes du droit d'aînesse, se jettent, comme sur une proie, sur les meilleures situations de l'Église. — II. Evêchés héréditaires. — Pour tout garder à l'aîné. — Les La Rochefoucauld. — Mme de Sévigné heureuse de l'évêché donné à l'abbé de Grignan. — Plaintes de Bossuet et de Bourdaloue. — Changement de carrière après la mort de l'aîné. — Bernis. — Des Cars poussé par sa mère vers l'Église. — La tonsure de Chateaubriand. — Quelques scrupules chez le roi. — Tous ces jeunes nobles ont des parents qui les protègent. — Plusieurs évêques du même nom en 1789. — III. Comment, dans cette mêlée d'ambitions, les plus brillantes situations de l'Église s'ouvrent d'elles-mêmes à la plus haute aristocratie. — Les La Rochefoucauld, les Talleyrand-Périgord en 1789. — Rivalité pour les plus grands sièges. — Lutte célèbre, au xviii^e siècle, entre les Le Tellier et l'abbé de Bouillon, soutenu par Turenne, pour l'archevêché de Reims. — Difficultés pour la noblesse plus modeste d'arriver à l'épiscopat. — Exemple de l'abbé de Bausset protégé par Boisgelin. — IV. On peut prévoir dans une réunion ecclésiastique quels grands noms sont prédestinés à la mitre. — Réflexions de Morellet sur ces brillants abbés qui le dédaignent. — Les temps sont durs pour la roture. — Plaintes amères, en 1789, au sujet de la mainmise de la noblesse sur l'épiscopat. — Anomalie de ce fait dans une société où déjà toutes les conditions se mêlent. — L'abbé d'Aviau trouvé encore de trop petite noblesse au moment de la Révolution.

I
La mainmise de la noblesse sur les évêchés de France avait pour cause les besoins et la situation de cette noblesse même. La royauté, en l'arrachant à ses terres pour l'attirer à la cour, l'avait vouée au désœuvrement

et à la ruine. Ces gentilshommes, que Montaigne nous dépeint encore au xvi^e siècle, fiers, indépendants et riches sur leurs domaines, perdent, une fois déracinés, transplantés à Paris et à Versailles, leur dignité, leurs aptitudes et leur fortune. Saint-Simon avoue « l'ignorance, la légèreté, l'inapplication de cette noblesse accoutumée à n'être bonne à rien qu'à se faire tuer, et à croupir, du reste, dans la plus mortelle inutilité, qui l'avait livrée à l'oisiveté et au dégoût de toute instruction hors de guerre, par l'incapacité d'état de s'en pouvoir servir à rien ».

Cette caste innocente tombe dans le dénuement, tandis que la bourgeoisie et le tiers état toujours en ascension travaillent et s'enrichissent. « Parmi les familles nobles, écrira Talleyrand, le plus grand nombre était ou relativement ou absolument pauvre. » Les maisons les plus opulentes avaient trop de luxe, trop d'appétits, pour pouvoir se passer des grâces royales. Les besoins étaient moindres chez les hobereaux vivant encore sur leurs terres; mais chez eux quelle gêne jusqu'à la fin de l'ancien régime! Les documents les plus précis, les publications les plus récentes mettent à nu la détresse de ces gentilhommières remplies d'enfants, mais habitées par la misère¹.

Là même où se rencontre quelque aisance, le droit d'aînesse rend très précaire la situation de tous au profit d'un seul. « Les cadets des cadets, dit Chateaubriand, arrivaient promptement au partage d'un pigeon, d'un lapin, d'une canardière et d'un chien de chasse, bien qu'ils fussent toujours *chevaliers hauts et très hauts seigneurs* d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne. » Voilà donc les cadets, c'est-à-dire la masse des gentilshommes, obligés de chercher fortune en dehors de l'héritage paternel.

Qui viendra au secours de cette caste besogneuse? La royauté, qui a tant contribué à la déraciner, à la domestiquer et à la ruiner, est obligée de la soutenir. Elle lui a

1. TALLEYRAND, *Mémoires*, I, 117. — Pierre de VAISSIÈRE, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, 1903, in-8, passim.

abandonné l'armée et les ambassades. Les gouvernements des provinces assurent d'ordinaire aux heureux titulaires, outre de grands honneurs, plus de 100.000 livres. Au-dessous, mais encore bons à prendre sont les lieutenances générales, les gouvernements particuliers et une foule de sinécures où le traitement a survécu à la fonction. Et les innombrables charges de la cour, de la maison des princes; et les dons, gratifications, pensions, que le trésor mis au pillage répand sans compter sur ces courtisans faméliques, dont il faut payer l'assiduité, les complaisances, en dorant leur servitude, en entretenant leur famille et leur luxe.

Mais c'est bien peu encore pour tant de quémandeurs. Heureusement que l'Eglise est là avec ses évêchés, ses abbayes, ses prieurés, ses chapitres nobles d'hommes et de femmes, ses commanderies de Malte, ses canonicats de tout genre, pour satisfaire l'ambition de la plus haute comme de la plus petite noblesse. Et quelle carrière tranquille, assurée! « Je suis bien aise pour mes enfants, dit le marquis de Francieu, d'avoir pris le parti des armes; mais quelle différence pour moi si j'avais pris celui de l'Eglise. Que de peines, que de travaux n'ai-je pas essuyés! Que cette vie est différente de celle d'un chanoine! » Voilà un gentilhomme, un marquis, qui paraît regretter de ne s'être point fait chanoine. Un canonicat ne pouvait suffire aux races illustres. Elles cherchent pour leurs rejetons les suprêmes honneurs ecclésiastiques, les abbayes, les évêchés surtout, qui assurent un accroissement de prestige et de fortune dont profitera toute la parenté. Le gentilhomme promu à la prélature devient par le fait même le plus riche de sa famille. Il peut être un jour cardinal, homme d'Etat, ministre. Poussons donc nos enfants à l'épiscopat.

Il est difficile de se représenter à quel point le soutien, l'avancement, l'orgueil de la *famille*, de leur *maison*, préoccupaient les nobles dans l'ancien régime. « Une seule passion, dit Chateaubriand, dominait mon père,

1. Cf. de VAISSIÈRE, op. cit., p. 372-375. — CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe*.

celle de son nom. » La vocation forcée de Talleyrand parut à ses parents « plus favorable à l'avancement de la *famille*. Car dans les grandes maisons, écrit-il dans ses *Mémoires*, c'était la famille que l'on aimait, bien plus que les individus et surtout que les jeunes individus que l'on ne connaissait pas encore. »

II

L'Eglise fit trop souvent les frais de ces ambitions de race. La promotion de Richelieu au siège de Luçon nous en fournit un remarquable exemple. A cette époque, certains évêchés paraissaient héréditaires dans quelques familles. Les Bonzi se succèdent à Béziers sans interruption depuis un siècle. Le siège de Paris est « dans la maison de Gondi », celui de Maillezais dans la maison de Sourdis, celui de Luçon dans la maison de Richelieu. Un des frères de Richelieu est pourvu de ce dernier. Armand se destine à l'armée. Tout à coup l'évêque donne sa démission et se fait chartreux. Sa mère communique à Armand les perplexités qu'une telle décision cause à toute la parenté. Alors celui-ci fait volte-face et renonce à l'armée pour entrer dans le clergé et occuper l'évêché de Luçon. « Que la volonté de Dieu soit faite, écrit-il; j'accepterai tout pour le bien de l'Eglise et la gloire de notre nom. »

Que de preuves ne nous donne point Saint-Simon de cette poussée de la noblesse vers l'Eglise. « Les ducs de La Rochefoucauld, dit-il, s'étaient accoutumés depuis longtemps à ne vouloir chez eux qu'un successeur pour recueillir tous les biens et toute la fortune du père, à ne marier ni filles, ni cadets, qu'ils comptaient pour rien, et à les jeter à Malte ou dans l'Eglise. Le premier duc de La Rochefoucauld fit son second et son quatrième fils prêtres. L'aîné mourut évêque à Lectoure, l'autre se contenta d'abbayes, le second fut chevalier de Malte. De six filles qu'il eut, quatre furent abbeses, la dernière reli-

gieuse. La troisième, plus coriace que les autres, voulut absolument un mari... Le second duc de La Rochefoucauld, qui a tant figuré dans les troubles contre Louis XIV, et si connu par son esprit, eut cinq fils et trois filles. Des quatre cadets, trois furent chevaliers de Malte; et le dernier, prêtre, fort mal appelé, et tous quatre avec force abbayes. Les trois filles moururent sibylles dans un coin de l'hôtel de La Rochefoucauld où on les avait reléguées, ayant à peine de quoi vivre, et toutes trois dans un âge très avancé¹. »

M^{me} de Sévigné a grand-peine à sauver du couvent sa petite-fille préférée, sa chère Pauline, la future M^{me} de Simiane, que sa mère, M^{me} de Grignan, voulait jeter dans le cloître comme ses sœurs, pour avantager l'héritier de son nom. A cette époque il y a deux Grignan dans l'épiscopat. De quel ton M^{me} de Sévigné parle de la promotion à Evreux de celui qui fut évêque de Carcassonne! Avec quelle complaisance elle décrit le site, le palais, la maison de campagne, les revenus, allant jusqu'à se réjouir de la mort du prédécesseur qui met « le jeune prélat en possession d'un des plus beaux bénéfices de France² »! Comme le frère du nouvel élu, le chevalier, est nommé en même temps menin du Dauphin avec une bonne pension, c'est, dit la marquise, un « tourbillon de bonheur dans la maison de Grignan ». Hélas! ce tourbillon de bonheur passera comme tous les tourbillons, et quand le jeune et seul héritier des Grignan aura été emporté par un courant contraire, on poussera, mais en vain, le chevalier déjà avancé en âge à convoler pour perpétuer un nom et une race qu'il fallait sauver à tout prix.

L'usage établi par la noblesse de considérer les dignités et les revenus ecclésiastiques comme un bien de famille,

1. *Mémoires de SAINT-SIMON*, t. VI, p. 356-359.

2. Madame de Sévigné écrit à sa fille: « Il me semble que je vous entends dire: Qu'est-ce c'est qu'Evreux? Le voici: Evreux est la plus jolie ville de Normandie, à vingt lieues de Paris, à seize de Saint-Germain; elle est à M. de Bouillon. L'évêché vaut 20.000 livres de rente, le logement est très beau, l'église des plus belles, la maison de campagne est une des plus agréables qu'il y ait en France. » L'abbé de Grignan n'alla pas à Evreux, mais fut promu peu après à Carcassonne, dont l'évêché valait 14.000 francs de plus. Un autre Grignan, son frère, fut archevêque d'Aix. Cf. Abbé LÉON CHARPENTIER, *Un évêque de l'ancien régime, Louis-Joseph de Grignan*, 1899, in-12.

était un abus plein de périls. On comprend que Bossuet, parlant un jour de Pâques devant Louis XIV et sa cour, l'ait dénoncé avec force¹.

Bourdaloue est plus précis encore. « A peine, dit-il, cet enfant est-il né, que l'Eglise est son partage; et l'on peut dire de lui, quoique dans un sens bien opposé, ce qui est écrit d'Isaïe, que dès le ventre de sa mère il est destiné à l'autel. Ce cadet n'a pas l'avantage de l'aînesse: sans examiner si Dieu le demande ni s'il l'accepte, on le lui donne... Il suffit qu'il soit le cadet de sa maison pour ne pas douter qu'il ne soit dès là appelé aux fonctions redoutables de pasteur des âmes. Si les choses changeaient de face, sa vocation changerait de même; tandis qu'il aura un aîné, elle subsistera... Cet aîné n'a pas été en naissant assez favorisé de la nature et manque de certaines qualités pour soutenir la gloire de son nom; sans égard aux vues de Dieu sur lui, on pense, pour ainsi dire, à le dégrader, on le rabaisse au rang de cadet, on lui substitue celui-ci, et pour cela on extorque un consentement forcé, on fait servir l'artifice et la violence, les caresses et les menaces... Si de plusieurs enfants qui composent la même famille, il y en a un plus méprisable, c'est toujours celui à qui les honneurs de l'Eglise sont réservés. S'il est disgracié, mal fait, ou s'il n'a pas l'inclination du père et de la mère, il faut en faire un bénéficiaire. O impiété! maintenant on ne donne point d'enfants plus volontiers à Dieu que ceux qui ont moins de part à la bienveillance paternelle; et quand on les juge indignes de soutenir l'honneur de leur naissance, on les estime capables d'être les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères. »

Bourdaloue n'eût point été embarrassé pour appuyer par des exemples sa vigoureuse remontrance. Au nombre des aînés disgraciés et sacrifiés il aurait pu compter, par

1. « Ah! ne jetez pas vos amis, vos proches, vos propres enfants, vous-mêmes, qui présumez tant de votre capacité sans qu'elle ait jamais été éprouvée, ah! pour Dieu ne vous jetez pas volontairement dans un péril manifesté; ne proposez plus à une jeunesse imprudente les dignités de l'Eglise comme un moyen de piquer son ambition, ou comme la juste couronne des études de cinq ou six ans, qui ne sont qu'un faible commencement de leurs exercices. Qu'ils apprennent plutôt à fuir, trembler et du moins à travailler pour l'Eglise, avant que de gouverner l'Eglise. »

exemple, l'aîné des fils de Mme de Longueville, le comte de Dunois, « contraint à une vie ecclésiastique qu'il n'embrassait que par incapacité de figurer à la guerre ou à la cour¹. » Il ne faudrait pas cependant généraliser un tel abus ni croire que toutes les familles méritaient le reproche formulé par Bossuet et Bourdaloue. Saint-Simon nous montre Louis XIV obligé de faire violence au duc de Beauvillers pour élever à l'épiscopat son fils, l'abbé de Saint-Aignan. Le duc de Beauvillers le trouvait encore trop jeune pour une si grande situation. L'événement prouva qu'il n'avait que trop raison.

Au xviii^e siècle, la race des nobles continue à être féconde et à avoir besoin de l'Eglise pour sa progéniture. A la veille de la Révolution, les deux du Plessis-d'Argentré, évêques l'un de Limoges et l'autre de Séez, comptent cinq autres frères et six sœurs. Les parents de Renaud de Villeneuve, successivement évêque de Viviers et de Montpellier dans le milieu du siècle, avaient eu dix-sept enfants, neuf garçons et huit filles. La famille de Hercé², qui a donné au siège de Dol son dernier évêque, l'emporte encore avec dix-neuf enfants. La carrière ecclésiastique offre une issue excellente au trop-plein des familles. Pousser les enfants de ce côté est le moyen de maintenir à l'aîné le patrimoine des ancêtres, et servir à la fois les intérêts du ciel et ceux de la terre. « Que ferons-nous de notre fils aîné? s'écrie ici Talleyrand... Dans quel régiment placerons-nous son frère? Avons-nous un bénéfice en vue pour l'abbé?... Je sais un chapitre où nous devrions faire entrer la petite. » Il y a des canonicats, des abbayes, des évêchés même qui semblent héréditaires entre parents; faut-il laisser perdre ces biens de famille, faute de présenter un sujet pour les recueillir? Le courant est établi. Point ou peu de grandes maisons qui ne comptent un ou plusieurs tonsurés dès l'adolescence, parfois

1. « Comme cadet, dit BERNIS (*Mémoires*, I, 7), je fus nourri à la campagne dans une maison rustique. » — BOURDALOUE, *Dominicales*, 1^{er} dim. après l'Épiphanie, sur le *Devoir des pères par rapport à la vocation de leurs enfants*, 1^{re} partie. — *Carême*. Mercredi de la 2^{me} semaine, sur l'*Ambition*. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. V.

2. SAUREL, *L'évêque François Renaud de Villeneuve*, 1889, in-8. — CHARLES ROBERT, *Urbain de Hercé, dernier évêque de Dol*, 1900, in-8, p. 2. — TALLEYRAND, *Mémoires*, p. 13.

dès la première enfance. Quelques cheveux coupés n'imposent pas de grandes obligations à ces jeunes clercs, n'enchaînent pas leur avenir, et au besoin ne les empêcheront pas de se marier plus tard. En attendant, la tonsure leur permet de tenir des bénéfices. S'ils persévèrent, c'est un double résultat obtenu. Voilà un enfant établi, et cet enfant, devenu évêque, sera un jour le meilleur soutien de tous les siens. Le jeune d'Osmond a une belle figure, mais, par suite d'un accident arrivé en nourrice une jambe est de trois pouces plus courte que l'autre. Si l'armée lui est fermée, l'Eglise est ouverte. Le voilà d'abord chanoine et comte de Lyon; le voilà bientôt promu au siège de Comminges, grâce au crédit de son frère. Il se montre « le meilleur parent possible, élève ses neveux bien autrement que lorsqu'il était simple comte de Lyon, donne des dots, pourvoit à tout, » et a le talent en démissionnant, en 1785, de se faire attribuer son neveu pour successeur¹. En 1787, durant la première assemblée des notables, Dillon, archevêque de Narbonne, dînait un jour chez le maréchal de Castries. Il fut question des projets dirigés contre le clergé. Le marquis de Bouillé dit que « c'était très bien fait », qu'il était temps de secouer son joug, « qu'il ne voyait pas pourquoi l'on marcherait toujours par le chemin des prêtres. — Il me semble, reprit l'archevêque de Narbonne, que vous ne vous êtes pourtant pas mal trouvé d'avoir marché dans ce chemin-là; c'est lui qui vous a conduit au temple de la gloire. » — Comme le marquis faisait la sourde oreille : « Eh oui, ajouta Dillon, si feu M. l'évêque d'Autun, votre oncle, ne vous eût pas donné un régiment, où en seriez-vous²? »

Toutes les combinaisons familiales ne réussissaient pas aussi bien. Au milieu du xviii^e siècle, l'aîné des des Cars a embrassé, comme il convient, le métier des armes; il est déjà colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis; le second a porté un moment le petit collet, qu'il a quitté ensuite pour s'engager dans la marine; le troisième est

1. *Mémoires de DUFORT*, comte de Cheverny, 1886, 2 vol. in-8, t. II, p. 45, 46, 61-64. Dufort dit que M. d'Osmond était « aimé et estimé ».

2. *Mémoires de BACHAUMONT*, 8 mars, 1887.

voué à l'état ecclésiastique. Ma mère, raconte-t-il dans ses Mémoires, « me faisait la peinture la plus douce et la plus attrayante de la vie de séminaire à Paris, au centre de ma famille. Elle me montrait les pensions sur les abbayes pleuvant d'abord en abondance, bientôt suivies de prieurés riches, de grosses abbayes. Je serais aumônier du roi, agent du clergé, évêque au plus tard à trente ans, et enfin le plus riche de ma famille ¹ ».

Les événements se chargent souvent de déranger ces calculs. Tel enfant, d'abord destiné à l'Eglise, est parfois appelé par la mort de son aîné à échanger le petit collet pour l'épée. La mort de son frère invita ainsi l'abbé Loménie de Brienne à entrer dans la carrière militaire. Il persévéra malheureusement dans l'état ecclésiastique où il se croyait plus assuré d'un brillant avenir.

En retour, nous voyons, au XVIII^e siècle, sur les sièges de France, de nombreux prélats qui avaient délaissé le service de Mars pour celui de Dieu. Le dernier évêque de Soissons avant la Révolution, M. de Bourdeilles, a été tonsuré à dix ans. Il quitte la cléricature, devient mousquetaire et entre plus tard à Saint-Sulpice. Les parents de La Luzerne, futur évêque de Langres, l'avaient d'abord dirigé vers l'ordre de Malte. Conzié, évêque d'Arras, est d'une famille de guerriers. Il débute dans la carrière des armes avec le grade d'officier de dragons. Condorcet, avant-dernier évêque de Lisieux, Maillé de la Tour-Landry, évêque de Gap et de Saint-Papoul, ont été militaires. M. de la Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon, a été à la bataille de Plaisance, en 1746. Il a été promu, en 1747, au grade de capitaine dans le régiment de la reine. A la paix d'Aix-la-Chapelle, il a quitté l'armée pour entrer au séminaire. Grossoles de Flamarens, successivement évêque de Quimper et de Périgueux, a été d'abord officier d'artillerie et garde dans l'état ecclésiastique les allures brusques de l'ancien militaire. C'est pour ces gentilshommes, passant subitement d'une carrière à l'autre, toute une éducation à refaire. Tel fut le cas de

1. *Mémoires du duc des CARS*, publiés en 1890, 2 vol. in-8, t. I, p. 8.

Richelieu, appelé à vingt et un ans à l'évêché de Luçon. Jusque-là l'équitation, l'escrime, la danse avaient occupé sa jeunesse; voici le tour de la théologie. Cette connaissance nouvelle ne fera point oublier les premières leçons. Richelieu évêque, suivant à cheval les opérations du siège de La Rochelle, émerveillera les troupes par sa bonne contenance. On le verra même un jour, déjà cardinal, exécuter à la perfection un ballet chez la reine.

Au XVII^e siècle, un La Rochefoucauld, le quatrième fils du duc de La Rocheguyon, refuse d'opter, trouvant commode de cumuler le métier des armes avec les profits de la cléricature. Saint-Simon le représente « chargé des abbayes de ses oncles et grands-oncles, à mesure qu'elles vauquèrent ». Devenu l'aîné par la mort de ses frères, il s'obstine, tout en refusant d'entrer dans les ordres, à rester à la fois « abbé et aîné », à garder « ce petit collet auquel tenaient 60.000 livres de rente ». De guerre lasse, la famille obtient du pape un bref qui permet à l'abbé de La Rochefoucauld de porter le collet et l'épée, d'être à la fois guerrier et bénéficiaire ¹.

L'ordre de Malte offrait ce double avantage. On sait que le jeune Chateaubriand, après avoir manifesté le désir d'embrasser l'état ecclésiastique, y renonça pour se tourner vers Malte, tandis que sa sœur Lucile était reçue chanoinesse du chapitre noble de l'Argentière, en attendant une vacance au chapitre si recherché de Remiremont. Comme il fallait être tonsuré pour pouvoir tenir des bénéfices, la pieuse mère de Chateaubriand demanda cette faveur pour son fils à l'évêque de Saint-Malo, Cortois de Pressigny. Il fallut triompher des scrupules du pontife à qui il répugnait, malgré l'usage, de conférer ainsi la cléricature à un militaire. Le jeune officier se mit à genoux en uniforme, l'épée au côté, « aux pieds du prélat, qui lui coupa deux ou trois cheveux sur le sommet de la tête; cela s'appelle tonsure, de laquelle il reçut lettres en bonne forme ² ». Malheureusement tous les pri-

1. *Mémoires de SAINT-SIMON*, VI, 356-359.

2. Ces lettres de tonsure en date du 16 décembre 1788, ont été publiées dans la *Semaine religieuse* de Rennes du 26 janvier 1899.

vilèges de l'ordre de Malte furent abolis au moment où Chateaubriand aurait pu commencer à en jouir. Il lui resta du moins le titre de chevalier ainsi que les insignes de l'ordre dont il aima, on le sait, à se parer plus que de tous les autres.

Cette circonstance de la vie de Chateaubriand montre quelles facilités avaient les nobles dans l'ancien régime à s'adjuger quelque part des biens d'église. Sans doute, les distributeurs des grâces prenaient ici des précautions. On tâchait de ne pas jeter les bénéfices aux clercs qui n'étaient point encore dans les Ordres sacrés. Le jeune des Cars a obtenu, au prix de quelques cheveux coupés au sommet de la tête, une rente de 1.800 fr. sur une abbaye. L'évêque d'Orléans, ministre de la feuille, a promis à sa mère de le proposer au roi pour une pension de 2.000 écus. « Deux mille écus, s'écrie Louis XV à cette demande; c'est beaucoup trop à son âge. Ce gaillard-là nous jouerait le même tour que son cousin, le chevalier de Clermont d'Amboise, à qui j'avais donné la domerie d'Aubrac n'étant que tonsuré. » Il quitta le petit collet, prit la croix de Malte et garda l'argent qu'il avait emporté. Pour le petit des Cars, « je consens qu'il ait une pension de 1.800 fr., pour lui aider à faire ses études. Quand il sera dans les ordres sacrés nous le traiterons mieux. » Il obtint 1.800 fr. sur l'abbaye de Molesmes dont l'abbé Terray était titulaire¹. Le roi agit prudemment, car le jeune des Cars ne tarda pas à quitter le petit collet et la carrière ecclésiastique qu'il n'avait jamais voulu embrasser. L'abbé de Boisgelin, neveu de l'archevêque d'Aix, aurait mieux fait d'imiter des Cars et de ne point s'élever à la prêtrise. Un scandale retentissant lui fit perdre l'abbaye que la protection de son oncle allait lui valoir².

1. *Mémoires* du duc des Cars, I, 15-16.

2. Boisgelin, archevêque d'Aix, écrit d'Aix le 9 février 1781 : « Ne voilà-t-il pas cet imbécile abbé qui vient aussi troubler, je ne sais comment, le désir que j'avais de lui être utile. On me mande qu'il perd sa place, qu'il est exilé. Je vois bien qu'il perd sûrement son abbaye, et je ne sais pas encore quelle est son histoire. » Dans une autre lettre, Boisgelin écrit : « L'évêque d'Autun (ministre de la feuille) le prend bien. Mais en attendant, j'avais la promesse d'une abbaye, et je crois qu'il la perd par sa faute. » Et Boisgelin ajoute avec une extrême indulgence : « J'ignore

On objecta aux premières demandes de Bernis qu'il n'était pas encore dans les ordres sacrés. Et pourtant, qui pourrait trouver que le sévère Boyer, évêque de Mirepoix, ministre de la feuille, mettait à trop haut prix, dans une entrevue avec lui, les bénéfices et les honneurs ecclésiastiques? Bernis est à Paris, dans l'ardeur de sa jeunesse et cherchant sa voie. Il a quitté le séminaire de Saint-Sulpice, et s'est lancé dans une société brillante qu'il amuse déjà par ses vers. Flatté d'une renommée naissante, entraîné vers le monde et les plaisirs, il ne veut point encore pousser, en fait d'engagements, au delà de la tonsure qu'il a reçue à douze ans. Il nous a raconté dans ses *Mémoires* une conversation avec l'évêque de Mirepoix¹. « Vous avez, lui dit Boyer, de grands talents, il faut les consacrer à l'Eglise et y prendre les derniers engagements. Monsieur, me dit-il en me serrant la main, c'est de la part de l'Eglise que je vous parle; sous-diacre, une abbaye; prêtre deux ans, grand vicaire, et puis évêque. — Monseigneur, lui répondis-je, je ne vous conseille pas de faire les mêmes propositions à tout le monde, vous seriez accepté; quant à moi j'y ferai mes réflexions. — Monsieur, ajouta vivement l'évêque de Mirepoix, si vous ne prenez pas les ordres, vous n'aurez

quelle est cette faute, mais je voudrais n'y pas perdre l'abbaye. Il y en a bien d'autres qui ont eu des écarts de jeunesse et qui n'en ont pas été moins bien traités. Il faut tout adoucir, tout excuser. Il faut que mon frère (le père de l'abbé) se fasse rendre compte par le jeune homme, et par un abbé qui est avec lui, et qu'il s'arme de raisons d'excuse pour parler tout de suite à M. d'Autun. Il ne faut pas tout abandonner pour une sottise d'un moment. » *Lettres inédites* de M. DE BOISGELIN, archevêque d'Aix à la comtesse de Gramont. Cette correspondance, conservée aux Archives nationales, M 788, commence en 1776, se poursuit durant 25 ans et est fort intéressante. M. CARS en a donné des extraits, relatifs surtout au rôle de Boisgelin en Provence, dans la *Revue historique* de 1902. La plupart de nos citations de ces précieuses lettres sont inédites.

1. Plusieurs années auparavant, son père avait écrit au cardinal Fleury avec qui il était lié. Fleury avait répondu que « comme j'étais entré dans l'état ecclésiastique, il fallait m'envoyer finir mes études au collège des Jésuites de Paris et ensuite au séminaire Saint-Sulpice: que lorsque j'aurais atteint l'âge de dix-huit ans, il demanderait au roi une abbaye et qu'au moyen de cette grâce je pourrais aider ma famille. » Plus tard Fleury se brouilla avec Bernis, sorti un peu forcé de Saint-Sulpice. « Le cardinal, dit-il, me déclara qu'il avait été au moment de me donner une abbaye considérable, mais que tant qu'il vivrait je n'obtiendrais rien, qu'heureusement pour moi j'étais bien jeune et lui bien vieux. » — Bernis en mission à Venise reçut le sous-diaconat des mains du patriarche. A son retour en France, il fut pourvu, en 1775, de l'abbaye de Saint-Arnould qui rapportait 10.000 livres. Le roi lui avait déjà fait une pension de 1.500 livres sur sa cassette. F. MASSON, *Mémoires et lettres du cardinal de Bernis*, I, 15, 32, 85-86.

rien. — Je réfléchirai, lui dis-je, je vous instruirai de mes résolutions et soyez sûr qu'elles seront conformes à la religion et à la probité. »

Un gentilhomme implorait avec instance un bénéfice pour son second fils, et invoquait à l'appui de sa requête la circonstance providentielle qui l'avait fait naître le même jour et à la même heure que Mgr le Dauphin. Le cardinal de Tencin ne se laissa pas attendrir et déclara que « quand Dieu le Père en personne viendrait demander cette grâce au roi, le solliciteur n'obtiendrait rien avant le temps¹. »

C'était une fin de non-recevoir bien solennelle. Il était très difficile de résister aux protecteurs que les candidats de distinction trouvaient à la cour, dans l'entourage des princes et des ministres, chez des parents et amis déjà élevés à l'épiscopat. Les meilleurs prélats se prêtent à ces bons offices. L'abbé de Saint-Sauveur est arrivé à Paris. Le plus pressé est de le présenter au prince de Conti, favorable à la famille, et à l'évêque de Mirepoix qui détient la feuille des grâces. Une abbaye venant à vaquer par la mort de M. de Bragelonne, vicaire général d'Amiens, le digne évêque de ce diocèse, M. de Lamotte, se hâte de la demander à Boyer pour son cher abbé de Saint-Sauveur, qui devient par là-même abbé de Saint-Jean d'Orbestier, grand vicaire d'Amiens, jusqu'à ce qu'il soit évêque de Tulle². L'excellent cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, est accusé d'un peu de népotisme par son historien. Beaucoup de familles ont plusieurs prêtres

1. Pierre de VAISSIÈRE, *op. cit.*, p. 372-375. La chasse aux bénéfices était si active qu'il était parfois difficile même à la noblesse d'en obtenir. Le Mintier de la Motte-Basse a eu grand-peine, faute de ressources, à tenir ses enfants au collège. Une fois ordonnés, ils ont végété comme prêtres habitués à Saint-Etienne du-Mont, et il leur a fallu du temps pour emporter enfin une situation de chanoine à Rennes. *Ibid.*

2. POULBRIÈRE, *Histoire du diocèse de Tulle*, 1884, in-12, p. 328. M. de Rochecouart-Montigny, de grande mais pauvre famille, avait été élevé par charité. Il occupa le siège d'Evreux au milieu du XVIII^e siècle, et put témoigner sa reconnaissance à son bienfaiteur. Le jeune abbé de Royère appartient à une famille de Périgord noble mais sans fortune. Sa mère l'emmena à la capitale, le lieu où s'élaborent tous les grands avenir. L'abbé de Bonneguise, archidiacre de Cambrai, aumônier de la Dauphine, prend soin de son éducation et, devenu plus tard évêque d'Arras, le nomme son vicaire général. La voie des honneurs est ouverte à l'abbé de Royère, que la Révolution trouva évêque de Castres. M. de la Cropte de Chanterac, dernier évêque d'Alet, avait été appelé tout enfant auprès de son oncle évêque de Noyon, qui le nomma chanoine de sa cathédrale à l'âge de neuf ans.

de leur nom et de leur race dans les honneurs ecclésiastiques. Le saint évêque de Tulle, du Plessis-d'Argentré, n'a point été inutile à son cousin, l'abbé de Coetlosquet, évêque de Limoges, précepteur des Enfants de France, membre de l'Académie française. Coetlosquet patronne à son tour les deux neveux de l'évêque de Tulle, les du Plessis-d'Argentré qui seront promus à Limoges et à Séz³. Nous avons compté, en 1789, une douzaine d'évêques qui ont un, deux, jusqu'à trois frères ou parents du même nom sur un siège épiscopal.

III

Certains gentilshommes n'avaient qu'à se nommer pour voir s'ouvrir toutes les portes et venir à eux, avec la fortune, tous les honneurs ecclésiastiques. Que refuser, par exemple, à un La Rochefoucauld, à un Montmorency, à un Talleyrand-Périgord ? Une branche un peu appauvrie des La Rochefoucauld, les Larochehoucauld-Langheac, paraissent oubliés à Saint-Chély, village de la Lozère. L'évêque de Mende, M. de Choiseul-Beaupré, trop heureux d'obliger des La Rochefoucauld, s'empresse de prendre sous sa protection l'aîné de onze enfants, le jeune Dominique. Justement un La Rochefoucauld est cardinal, archevêque de Bourges, et le plus grand personnage de l'Eglise de France à cette époque. Dès lors, l'avvenir du jeune abbé est assuré. Après le séminaire Saint-Sulpice, après son séjour en Sorbonne, une charge de grand vicaire l'attend à Bourges. Boyer, ministre de la feuille, s'excuse en ces termes d'avoir tardé un peu d'en faire un évêque : « Oui, dit-il, je connais l'abbé de La

1. René KERVILER, *La Bretagne à l'Académie française*, 1889, in-8, p. 553-559. — Au XVII^e siècle, nous voyons trois frères La Mothe-Hodencourt, l'un archevêque d'Auch, les deux autres évêques de Mende et de Saint-Flour. Le premier tiers du XVIII^e siècle voit se succéder, sur le siège d'Aire, M. de Montmorin, soldat et marié avant d'entrer les ordres, et son troisième fils, Gilbert de Montmorin. Le siège d'Oloron est occupé durant presque tout le XVIII^e siècle, par trois prélats issus d'une même famille du Dauphiné : Joseph de Revol, François de Montillet et puis François de Revol, cousin du précédent et petit-neveu du premier. Cf. MONTLEZUX, *op. cit.* p. 535-536.

Rochefoucauld; mais un mérite si rare demande un grand siège. » La vacance de l'archevêché d'Albi offre enfin une occasion favorable. Dominique y est appelé à trente-quatre ans et le roi s'écrie : « Je suis charmé de nommer l'abbé de La Rochefoucauld à cette riche église. Le bon usage qu'il a fait jusqu'ici de ses revenus me répond de celui qu'il en fera par la suite. » La Révolution trouvera M. de La Rochefoucauld cardinal, archevêque de Rouen, abbé de Cluny, et bientôt chef de la droite du clergé à la Constituante.

Un Talleyrand ne peut être moins bien traité qu'un La Rochefoucauld. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord n'a pas encore vingt ans que le roi veut déjà lui donner une abbaye. Sa pieuse mère, Marie-Elisabeth de Chamillart, le supplie de n'en rien faire, de crainte que la possession d'un bénéfice ne soit un motif humain de poursuivre une vocation qu'elle veut inspirée par la religion seule. Néanmoins le roi, en souvenir des services de son père tué au siège de Tournay, lui affecte une pension de 3000 livres. Il prend pour répétiteur de théologie l'abbé Bourlier, futur évêque d'Evreux. Au sortir du séminaire, l'abbé de Périgord est nommé aumônier du roi. M. de Nicolaï, évêque de Verdun, lui remet des lettres de grand vicaire et, en 1762, il reçoit l'abbaye du Gard. Enfin, à peine âgé de trente ans, il est demandé, en 1766, comme coadjuteur par La Roche-Aymon, archevêque de Reims. En 1789, il occupe le siège de saint Remi, et les plus grands honneurs ecclésiastiques lui sont encore réservés au XIX^e siècle. C'était l'oncle du fameux Talleyrand.

Le seul obstacle aux ambitions de ces grandes races, c'est d'être en concurrence entre elles pour les plus grandes situations de l'Eglise. Certains évêchés sont si brillants, si opulents, donnent à l'heureux titulaire un tel prestige et un tel rôle, que les plus illustres familles rivalisent de crédit et d'intrigues pour les faire décerner à un de leurs membres.

La compétition la plus célèbre qu'ait enregistrée sur ce point l'histoire fut, au XVII^e siècle, la rivalité des Le Tellier et de la maison de La Tour-d'Auvergne au sujet de

Reims. L'abbé Le Tellier, poussé par son père et son frère, Le Tellier et Louvois, est nommé coadjuteur de ce grand siège à vingt-sept ans. L'abbé de Bouillon reçoit en dédommagement le chapeau de cardinal à vingt-six ans. Louis XIV, voulant obliger Turenne qui demandait instamment pour son neveu, soit Reims, soit Paris, aime mieux en faire un cardinal que de préparer, disait-il, un nouveau Retz. Dans la circonstance, les Le Tellier, de bien moindre naissance, mais forts de leur crédit de ministres, l'avaient emporté sur la maison de La Tour-d'Auvergne¹, qui avec les maisons de Lorraine, de Rohan et de Monaco, constituait à la cour de Louis XIV la classe privilégiée des princes étrangers, et avait donné Turenne à la France. Vers la fin du même siècle, la nomination d'un Noailles à l'archevêché de Paris, était un grand échec pour les Bouillon qui voyaient leur échapper le siège de la capitale.

Tandis que les plus beaux évêchés et tous les honneurs allaient ainsi, en quelque sorte, d'eux-mêmes, aux premières familles du royaume, la noblesse de moindre rang avait grand besoin de protection pour parvenir, tant étaient nombreux les candidats à satisfaire. Deux noms

1. « M. de Turenne, qui n'aimait pas M. de Louvois ni guère mieux M. Le Tellier, en fut piqué au dernier point. C'était de plus un morceau unique qu'il convoitait pour son neveu, qui déjà plein d'ambition fut ennuyé de se le voir ôter, et par l'abbé Le Tellier. » Turenne apporta dans cette affaire « l'attachement extrême qu'il eut pour les grandeurs et les distinctions de sa maison qui, toute sa vie, le conduisit et fut sa passion dominante ». Il avait recommandé chaudement l'abbé de Bouillon à M. de Péréfixe, archevêque de Paris. Pour le dédommager du triomphe de Le Tellier à Reims, « ils imaginèrent la coadjutorerie de Paris et, avec les avances d'amitié intime qu'ils avaient avec M. de Péréfixe, ils le lui persuadèrent si bien et si tôt, qu'il ne le désira pas moins passionnément qu'eux ». Péréfixe s'en ouvrit au roi. « M. de Turenne vint au secours qui s'y mit tout entier comme pour un coup de partie. Le roi, dans l'embarras du refus à M. de Péréfixe qu'il aimait et qu'il considérait fort, et encore plus à M. de Turenne dans la posture où il était, et qui était pourtant résolu de ne hasarder pas de faire un second coadjuteur de Retz, en sortit par proposer à M. de Turenne sa nomination au cardinalat au lieu de la coadjutorerie, et se trouva heureux et obligé à M. de Turenne de ce qu'il voulut bien l'accepter. » (SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. 1, p. 373-375.) Au fort de la rivalité entre les deux familles, les Bouillons affirmèrent qu'un Noailles avait été domestique du vicomte de Turenne. Les Noailles répondirent à cette assertion qu'ils trouvaient monstrueuse en publiant leur généalogie, en rappelant l'hérésie et les rebellions des Bouillons. Dans cette querelle M^{me} de Sévigné ne dissimule pas ses sympathies pour les Bouillon. — Au XVII^e siècle, nous assistons pour le très important siège de Lyon à une lutte entre Paul de Foix (de la maison de Caraman) et Pierre d'Epinac, Pierre, destiné par ses parents à être d'Eglise, comme le plus jeune fils, tonsuré et revêtu de la soutane dès la plus tendre enfance, l'emporte sur Paul de Foix et est nommé archevêque de Lyon, n'étant encore que sous-diacre. Cf. Abbé RICHARD, *Pierre d'Epinac*, archevêque de Lyon, in-8, 1901, p. 62.

parmi les plus illustres de l'Église de France avant la Révolution, M. de Boisgelin et M. de Bausset, nous en fournissent la preuve. M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, a pour grand-vicaire l'abbé de Bausset, qu'il aime beaucoup et qui le mérite. Il veut le pousser à l'épiscopat, en attendant que vienne le tour de deux autres de ses grands-vicaires : l'abbé de Crouseilles, et l'abbé de Messey. Bausset a atteint l'âge d'être promu. Il a en plus des dettes, sa famille à soutenir et désire arriver. L'évêque d'Autun, M. de Marbeuf, ministre de la feuille, n'a fait encore que des promesses évasives qui découragent et assombrissent le candidat'. Heureusement que l'envoi à Nîmes de M. de Balore, évêque d'Alais, rend libre ce siège que Boisgelin sollicite vivement pour son protégé, faisant mouvoir tous les ressorts. L'archevêque d'Aix raconte, en février 1784, ses espérances bientôt suivies de craintes. A défaut d'Alais, il jette alors son dévolu sur un évêché de Bretagne, Saint-Pol-de-Léon, qu'une fausse nouvelle présentait comme vacant, et intéresse le ministre Calonne à cette nomination. Enfin Alais échoit à l'abbé de Bausset qui se fait sacrer en juillet. Boisgelin, en visite, six mois plus tard, chez le nouvel évêque, peut écrire d'Alais : « Je suis chez un heureux, et qui a bien raison de l'être². »

IV

A voir les difficultés que l'abbé de Bausset, gentilhomme et homme de grand mérite, a eu, malgré les recommandations les plus instantes de l'archevêque

1. « En vous écrivant, je parle à ce malheureux abbé de Bausset pour le consoler. L'évêque d'Autun m'écrit une lettre qui le désole. Toujours des marques d'intérêt, des espérances et des refus, et le malheureux est dans une position qui n'a pas les mêmes ressources. Il a des dettes, une famille qui a besoin de lui, et c'est l'évêque d'Autun qui lui a donné une commission qu'il devait récompenser et qui n'est pas aujourd'hui supportable. Je vous prie pourtant de n'en pas dire plus de mal de l'évêque d'Autun. Il en serait moins bien disposé pour l'abbé de Bausset et de plus indisposé contre l'abbé de Crouseilles. Je vous assure que notre petit abbé (Bausset) est noble, sensible et honnête homme autant qu'on puisse l'être, et il faut, en vérité, vous rapprocher de l'évêque d'Autun pour lui être utile. » Lettre inédite.

2. Lettre de Boisgelin du 11 février 1784 : « Il s'agit de l'abbé de Bausset. Il y a à parier pour lui pour Alais qui vaquera parce que l'évêque d'Alais

d'Aix, pour arriver au modeste évêché d'Alais, on préjuge que les abbés roturiers verront passer au-dessus de leur tête ces honneurs sans oser même y prétendre. On pouvait prédire dans une réunion de cleres, ceux qui seraient évêques. Morellet le constate avec amertume. Choisi comme précepteur du jeune La Galazière, pour surveiller ses études de philosophie, de théologie et « en faire, dit-il, un évêque, comme il l'est devenu depuis, » il le suit au collège du Plessis et au séminaire Saint-Magloire. Au Plessis, Morellet est logé, nourri, à 1000 livres d'honoraires et n'est pas content. C'est qu'il s'y trouve comme éclaboussé par de brillants abbés qui ne paraissent pas tenir grand compte du pauvre précepteur, licencié en Sorbonne, mais roturier. Dans ce collège étudient en même temps que La Galazière et sont destinés à la même carrière, l'abbé de Broglie, depuis évêque de Noyon; le prince Louis de Rohan, depuis évêque de Strasbourg et cardinal; son frère Ferdinand, depuis archevêque de Bordeaux et de Cambrai; Cicé, depuis archevêque de Bordeaux et garde des sceaux; Marbeuf, depuis évêque d'Autun, archevêque de Lyon et ministre de la feuille. Rohan, hautain, dissipateur, inconstant, dit Morellet, avait déjà à sa nomination plusieurs bénéfices importants, comme abbé de la Chaise-Dieu et autres abbayes, mais il les donnait à ses amis. L'abbé de Broglie, « plus réservé, mais vain, ne s'est jamais approché de moi, ni moi de lui pour former une liaison ». L'abbé de Marbeuf me témoigna de la bienveillance, mais ne me donna jamais rien. Je me liai,

va passer à Nîmes. L'évêque d'Alais balance encore selon mes dernières nouvelles, mais il y paraît pourtant disposé. Cela m'arrangerait très bien parce qu'ensuite je n'aurais à m'occuper que de l'abbé de Messey. Je suis bien content de M. de Périgord (archevêque de Reims); il fait tout ce qui dépend de lui, l'archevêque de Narbonne (Dillon) aussi. Nous n'en disons pas autant de l'archevêque de Toulouse (Loménie de Brienne), qui avait fait bien des promesses qu'il ne remplit pas. » — Lettre du 14 février : « Je commence à espérer qu'Alais sera pour lui. » — Une lettre du 23 février 1784 est pessimiste : « Il est dur pour moi que mon grand-vicaire soit la victime des partis quand je ne lui ai rien enseigné plus fortement que de n'être jamais homme de parti. » Boisgelin fait alors, pour aboutir, assiéger de recommandations pour son candidat le ministre Calonne. Enfin, dans une lettre du 3 mars 1784, Boisgelin commente l'heureuse nouvelle de la nomination à Alais. « Je suis bien content, dit-il, de l'abbé de Bausset. Il était malade et chagrin, et je crois à présent qu'il est guéri. C'est un embarras de moins pour moi, et c'est aussi un grand plaisir, parce que j'ai vraiment de l'amitié pour lui. » Lettres inédites de Boisgelin.

« mais sans fruit pour ma fortune, avec l'abbé de Cicé, homme d'esprit, de bonnes intentions et, dans des temps moins difficiles, très capable de remplir une bonne place ». Heureusement pour Morellet qu'il était devenu en Sorbonne l'ami d'un clerc philosophe, moins infatué de sa naissance, de l'abbé de Laulne, qui n'était autre que Turgot lui-même. C'est à Turgot qu'il devra enfin la possession d'un charmant prieuré dont il nous a tracé la plus agréable description dans ses Mémoires¹. Mais en attendant, les anciens hôtes du collège du Plessis étaient sur les premiers sièges de France.

Ah! le sort paraissait dur aux gens sans naissance. Les clercs roturiers végètent plus ou moins longtemps dans les emplois inférieurs et luttent contre la faim. Sans doute, Bernis est aux prises avec le besoin en quittant Saint-Sulpice. Mais que de dédommagements il doit à la noblesse de son origine! « Il est de la cour et de l'intimité de ce cardinal de Polignac, son cousin, le grand parleur et le grand charmeur, l'auteur de *l'Anti-Lucrèce*. Il vit chez son autre cousin, le baron de Montmorency, qui lui a offert un logement. Il fréquente le salon du duc de Nivernais. Il voit les Rohan, et c'est un Rohan qui, un jour où les dettes le pressent, des dettes montant déjà à 12 000 livres, le tire d'embarras et discrètement lui envoie, sans rien dire, la somme dont il a besoin². » Comparez ces débuts à ceux de Dubois qui devait être cardinal et premier ministre. Celui-ci a commencé péniblement et a dû mener de front la domesticité et les classes. L'abbé de Boulogne, futur évêque de Troyes après la Révolution, remplit pendant deux ans l'office de porte-Dieu à Sainte-Marguerite. L'abbé Maury à force de talent, d'entregent, paraît s'ouvrir toutes les portes. Il prêche le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française avec tant de succès que « la compagnie, dit le procès-verbal, a arrêté d'une voix unanime, que dès que M. le cardinal de la Roche-Aymon (ministre de la feuille) serait de retour à Paris, il lui serait fait une

1. Abbé MORELLET, *Mémoires d'un Père*.

2. MASSON, op. cit. t. I, préf. p. XXVIII.

députation de trois académiciens pour le prier de vouloir bien engager Sa Majesté à donner à l'Académie une marque de satisfaction. » Cette marque était un bon bénéfice pour l'éloquent panégyriste. Maury obtint en effet l'abbaye de la Frénade, dans le diocèse de Saintes. Une abbaye, quelle faveur! petite abbaye, il est vrai, que l'almanach royal de 1789 cote à 1500 livres. C'était bien assez pour un roturier. Ne plaignons pas trop cependant ni Maury ni Boulogne, que la Révolution trouve, le premier à l'Académie française, tous les deux grands vicaires, chanoines et abbés commandataires. Néanmoins Maury, chanoine, grand-vicaire, titulaire d'abbaye, et pour qui il eût mieux valu n'être point évêque après la Révolution, ne l'eût jamais été dans l'ancien régime par défaut de naissance. De là les paroles non exemptes d'amertume qu'il fit entendre à l'Assemblée du clergé, au sujet de la promotion de M. de Beauvais.

Ne faut-il point chercher dans les difficultés que Sieyès éprouva pour sa carrière ecclésiastique l'une des causes de son hostilité future contre les classes privilégiées. Il avait eu la chance de rencontrer sur sa route un noble, l'abbé de Césarges, qui, obligé financièrement par son père quand il était grand vicaire de Fréjus, ne l'oublia point une fois devenu aumônier du roi. Sieyès écrit de Paris, en 1773, au sujet d'une première tentative de son bienfaiteur : « Mon protecteur se console du grand coup qu'il a manqué. Si la chose eût réussi, comme il l'espérait, je devenais tout, au lieu que je ne suis rien. » C'est presque, seize ans d'avance, la formule qui servira de titre à la fameuse brochure de 1789. Sieyès ne s'abandonne pas et n'est pas abandonné par l'abbé de Césarges qui le met en relation avec M. de Lubersac, nommé évêque de Tréguier. Amené à Tréguier par celui-ci comme secrétaire, il s'y ennuit, intrigue pour se faire nommer chapelain de M^{me} Sophie et n'y réussit pas. Lubersac, qui pouvait le servir comme premier aumônier de la princesse, fait valoir son dévouement et ses démarches. Sieyès perce son jeu; devine que le prélat n'a rien fait, désirant le retenir à Tréguier où il est utile à la

besogne administrative, et se plaint des grands, des princes, dans une lettre inspirée par la déception la plus amère¹. Il avait peut-être calomnié son évêque qui, transféré bientôt de Tréguier à Chartres, l'amena comme vicaire général, après l'avoir nommé chanoine à Tréguier. Sieyès avait joué des pieds et des mains pour arriver à ce résultat.

Combien d'abbés roturiers eurent moins de chance que lui ! Il est vrai qu'ils avaient moins de talent et probablement plus de vertu. Mais peu importe. L'inégalité des conditions et des carrières est devenue insupportable. La mainmise de la noblesse sur l'épiscopat et les meilleurs bénéfices va soulever, en 1789, des protestations véhémentes. Dans cette liberté de la presse, dans cette discussion publique de toutes les questions de gouvernement auxquelles le pouvoir lui-même a convié la nation, on ne pouvait manquer de signaler l'abus d'un tel monopole. Il est dénoncé avec violence. On présente l'épiscopat énervé par ce recrutement dans la noblesse de cour, trop affadie, trop corrompue pour pouvoir fournir de grandes vertus et de grands caractères, alors que du tiers état pourraient sortir « des âmes fortes » et des volontés viriles. Le parti pris d'exclusion dont sont frappés les roturiers les décourage, et ils ne peuvent voir sans amertume qu'ils sont les premiers dans les écoles et les derniers dans la distribution des bénéfices². « Pour être évêque, aujourd'hui,

1. Sieyès écrit, le 3 avril 1778, à son père : « Mon évêque m'a joué. Il n'est pas assez délicat pour me rendre des services qui ne tournent pas à son profit. Son dessein serait de me faire son âme damnée à Tréguier. C'est la seule raison qui peut l'avoir engagé à me manquer de parole de la manière la plus plate, à en faire manquer M^{me} Sophie et à étonner toutes mes connaissances... Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est qu'en m'annonçant que les premières places vacantes étaient décidément destinées à d'autres que moi, il m'a fait une histoire de ses débats en ma faveur auprès de la princesse, qui avait l'air de solliciter mes remerciements. J'ai fait semblant d'être dupe, mais le diable n'y perd rien. Si mon dessein n'était pas de m'assurer à tout événement le canonique de Tréguier, je lui aurais dit ma façon de penser. Patience ! On m'a bien souvent manqué de parole et de promesse sans m'étonner. La nullité de ses vieux et les embarras qu'ils lui ont occasionnés lui ont inspiré de se décharger sur moi de tout le service, de me faire son grand-vicaire de confiance et de me laisser toute l'année à Tréguier ou dans telle autre ville où il pourra être transféré. Je ne crois pas plus aux promesses de tous ces gens-là qu'aux prédictions de l'almanach. Mais j'ai l'air d'y croire parce que je ne peux faire mieux. » Albéric Neron, *Sieyès*, 1900, in-8, p. 32-34.

2. Une brochure de 1789 montre la « noblesse de cour très avilie, très

ajoute-t-on, il faut être gentilhomme... La première place de l'Eglise est destinée aux gens qu'on appelle de bonne maison... Il semble que le corps épiscopal serait avili si Paul, citoyen romain, avait pour confrère le citoyen Mathieu. » La roture est devenue un « second péché originel ». Une « fureur de généalogie » s'est emparée de la nation. On semblait craindre que « le noble fût souillé par le contact d'un plébéien... Est-il gentilhomme ? voilà le cri qu'on entend retentir dans toutes les avenues ». On vit autrefois Amyot grand aumônier de France. « Quelle clameur une pareille nomination exciterait aujourd'hui parmi notre aristocratie ! »

Il y avait quelque aigreur dans ces plaintes, mais comment défendre l'abus qu'elles dénoncent ? Il était anormal d'établir dans l'Eglise une sorte de monopole en faveur d'une caste, alors qu'ici plus que partout ailleurs les emplois doivent être accordés à la vertu, au mérite plutôt qu'aux quartiers. Sans doute, un grand nom permettait à un évêque de plaider avec succès à Versailles les intérêts de son diocèse, de faire figure dans sa région en face du gouverneur, de l'intendant, du président du parlement, des nobles ou anoblis de son diocèse et même de ses cha-

dégradée, énervée par le luxe et les délices de la vie, corrompue presque sans remède par le préjugé de sa naissance et de son éducation. Pourquoi continuerions-nous de tirer tous les évêques d'un pareil corps ? » Pourquoi n'en pas demander quelques-uns au tiers état ? « C'est là qu'on trouverait encore des âmes fortes, des caractères élevés. La portion la plus nombreuse et la plus saine du clergé sort du tiers état. C'est dans la roture que naissent presque tous les grands sujets en tout genre, soit parce que cette classe est beaucoup plus nombreuse que les autres, soit parce que l'aiguillon du besoin est le plus actif des stimulants... Tous les deux ans, la liste de licence en fournit la preuve, en dépit de la faveur dont jouissent toujours les gentilshommes qui se hasardent à courir cette carrière. Malgré cela, toutes les places distinguées de l'Eglise, tous les bons bénéfices sont pour les nobles... D'où il arrive que la plus grande partie des hommes à talents restent sans récompense et végètent dans l'obscurité... S'il y avait encore aujourd'hui, parmi nos évêques, quelques-uns de ces roturiers que Louis XIV et même le régent avaient grand soin de ne pas négliger, ils vaudraient bien sans doute les B^{***}, les D^{***}, les M^{***}, les R^{***}, etc... » Cependant l'écrivain que nous citons, tout en s'élevant contre le monopole, admet une préférence pour l'épiscopat en faveur des nobles. « Je ne voudrais pas néanmoins, dit-il, proscrire entièrement l'usage d'élever par préférence à l'épiscopat des ecclésiastiques d'une naissance distinguée ; c'est un mal devenu presque nécessaire dans les mœurs actuelles. » Cf. Abbé LAURENT, *Essai sur la réforme du clergé par un vicaire de campagne, docteur en Sorbonne*, 1789, in-8, p. 133-136, 315.

1. *Tableau moral du clergé de France*, 1789, 164 pages. — *Ce qu'on n'a pas dit ou lettres véhémentes*, 1789. — *Haro sur la feuille des bénéfices*, 1789. On voit, dit cette brochure, les dignités épiscopales « constamment attachées à certaines familles ».

noïnes. Mais il paraît extraordinaire que l'exclusion des hautes situations ecclésiastiques pour cause de roture, devînt un usage ayant en quelque sorte force de loi, au moment où les conditions se rapprochaient, se mêlaient de plus en plus sous la pression de l'esprit public. Sous ce rapport, quel tableau nous a tracé Talleyrand des dernières années de l'ancien régime! « Delille, dit-il, dînait chez M. de Polignac avec la reine; l'abbé de Balivière jouait avec M. le comte d'Artois; M. de Vianes serrait la main de M. de Liancourt; Chamfort prenait le bras de M^{me} de Vaudreuil; La Vaupallière, Travanel, Chalabre allaient au voyage de Marly, soupaient à Versailles chez M^{me} de Lamballe. Le jeu et le bel esprit avaient tout nivelé. Les carrières, ce grand soutien de la hiérarchie et du bon ordre, se détruisaient... Le plébéien riche, éclairé, qui ne dépendait point des nobles, qui pouvait se passer d'eux et dont ils ne pouvaient se passer, vivait avec eux comme avec des égaux. »

Chose étrange, ce plébéien, qui est entré de plain-pied dans « la grande société », voit se fermer devant lui les premières situations de l'Église. Chateaubriand raille « Monsieur son père, qui aurait volontiers, comme un grand terrier du moyen âge, appelé Dieu le gentilhomme de là haut, et surnommé Nicodème (le Nicodème de l'Évangile) un saint gentilhomme ». Il semble vraiment que le gentilhomme de là haut soit bien décidé à ne prendre à son service que des gentilshommes. Au moment même où le vieil édifice menace ruine de toutes parts, où un vent de rénovation universelle souffle avec tant de force sur la France, la résolution d'exclure de l'épiscopat tout prêtre sans naissance paraît s'affirmer de plus en plus. L'évêque de Poitiers, Beaupoil de Sainte-Aulaire, a un vicaire général de grand mérite et de grande vertu, l'abbé d'Aviau. Dans un voyage à Paris, en 1788, il le recommande à Mgr de Marbeuf, ministre de la feuille, comme un homme qui ferait honneur à l'épiscopat, et dont la nomination serait favorablement accueillie par l'opinion après le scandale de la récente promotion de Talleyrand. Marbeuf est loin de contester les éloges qu'on lui fait de

l'abbé d'Aviau. Une seule difficulté l'arrête, c'est le peu d'éclat de sa famille. Comment répondre aux observations désobligeantes qui seront faites à la cour sur sa petite noblesse? Beaupoil de Sainte-Aulaire est trop grand seigneur, et peut-être trop infatué lui-même des idées de caste, pour se récrier contre une pareille observation. Il se contente, l'armorial à la main, de prouver à son interlocuteur que la famille d'Aviau de Sanzay est l'une des plus anciennes de son diocèse et compte de très belles alliances. C'était lui ouvrir par là-même la porte de l'épiscopat où Marbeuf promet de le faire entrer; mais il est remplacé, en 1789, à la feuille des bénéfices par Lefranc de Pompignan, qui nomme d'Aviau à l'archevêché de Vienne. Le choix était excellent, ce qui n'empêcha pas quelques courtisans de s'apitoyer sur le peu de distinction et l'absence de monde du nouvel élu¹. Quel aveuglement! Il s'agissait bien alors d'aller parader et faire ses grâces à la cour.

1. Abbé LYONNET, *Histoire de Mgr d'Aviau du Bois-de-Sansay*, 1847, 2 vol. in-8, t. I, p. 220-225, 240-241.

CHAPITRE TROISIÈME

Titres fastueux et prérogatives des évêques

- I. Titres qui leur viennent de leur siège. — Vestiges de leur situation au moyen âge et de l'organisation féodale. — Hommages qu'ils reçoivent ou donnent comme souverains ou vassaux. — Leur dignité mélange de spirituel et de temporel. — II. Les pairs ecclésiastiques ; leur rôle au sacre du roi. — Evêques princes du Saint-Empire, ducs, comtes, seigneurs de leur ville épiscopale. — Quelques privilèges d'anciens évêchés : Mende, Le Puy, etc. ; cour de l'évêque de Châlons-sur-Marne, de l'archevêque de Besançon. — Evêques conseillers au parlement, conseillers d'Etat, commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit. — III. Privilèges d'un caractère plus spirituel : la primatie. Lutte entre les primats. — Assaut de titres rétentissants. — Les Rohan, les Talleyrand, les Sabran et jusqu'à Dubois. — IV. Les évêques longtemps appelés *Messire, Révérend Père en Dieu*. — Le *Monseigneur* vient d'Italie et se propage en France au XVII^e siècle. — Résistance qu'on lui oppose. — Saint François de Sales, Richelieu, contribuent à le répandre. — Coalition des évêques pour, des grands seigneurs contre. — Les ministres et autres prétendants à ce titre. — Usage des cardinaux. — V. *Votre Grandeur*. — En 1789, les députés traités de Monseigneur. Les articles organiques. — Usage de notre siècle. — Avec tous ces titres, cette éducation, cette noblesse, grandeur et distinction suprême de l'ancien épiscopat.

Ces prélats gentilshommes, qui jetaient sur leur siège l'éclat de leur naissance, devaient en retour à ces sièges mêmes des titres et des prérogatives qui rehaussaient leur prestige. Pour comprendre ces privilèges, ces honneurs, il faut remonter à travers les siècles jusqu'à leur origine, jusqu'au moyen âge. On sait que le clergé était entré à cette époque dans la construction féodale de la société. Dans un temps où régnait la maxime : point de terre sans seigneur, point de seigneur

sans terre, l'Eglise, pour garder son rang, avait dû se prêter aux formes nouvelles de l'organisation territoriale. A la mense épiscopale, domaine primitif de l'évêque, était venue s'ajouter la seigneurie épiscopale. Le clergé comptait dans ses possessions la variété infinie des titres féodaux, depuis la plus humble vassalité jusqu'à la suzeraineté indépendante. Dans la dispersion de la souveraineté qui avait été la conséquence de l'affaiblissement du pouvoir central, les droits régaliens de guerre, de justice, d'impôt, de monnaie, avaient été usurpés par les plus puissants seigneurs. Certains évêques n'avaient pas manqué d'y prétendre. On citait sur la fin de l'ancien royaume ceux qui dans les siècles passés avaient eu la prérogative de battre monnaie¹, de lever des troupes. On connaissait les noms des évêques-comtes, tels que les archevêques de Reims, de Vienne, les évêques de Mende, Le Puy, Langres, Lodève, Noyon, Beauvais, etc. qui avaient été autrefois de véritables souverains. Ailleurs, comme à Nantes, à Chartres, les prélats en rivalité avec le comte laïque savaient faire respecter leurs droits par les plus puissants seigneurs, fussent-ils les ducs de Bretagne. Ailleurs, et c'est le cas le plus fréquent, l'évêque est à la fois suzerain et vassal. Comme vassal, il rend les devoirs que cette qualité impose. Comme suzerain, il obtient de ses feudataires l'hommage prescrit par les coutumes. Et ces feudataires ne sont pas toujours de simples châtelains. On compte parmi eux de hauts barons et parfois jusqu'au roi de France lui-même.

Les titres de comte, de baron, de seigneur, que nous voyons beaucoup d'évêques de France porter encore à la fin de l'ancien régime, étaient toujours, malgré les révolutions des siècles, des souvenirs du passé. La royauté, en reconstituant sa domination, en ressaisissant peu à peu la souveraineté et les droits régaliens usurpés par les grands vassaux, avait laissé à quelques-uns de leurs

1. Hugues du TEMS (*Le Clergé de France*, 1774, 4 vol. in-8), cite parmi les prélats qui avaient autrefois le droit de battre monnaie, les évêques d'Apt, Mende, Le Puy, Périgueux, Saintes, les archevêques d'Arles, Embrun, etc. — LUCHAIRE, *Manuel des Institutions françaises*, période des Capétiens, p. 43-45.

successeurs des titres, dernier vestige de leur ancienne puissance, tel que celui de pair qui rappelait une égalité avec le roi perdue dans la nuit des temps. Le Saint-Empire avait de son côté donné largement et maintenu le titre de prince aux évêques qui avaient eu avec lui des rapports politiques.

Quand tant de circonstances diverses concouraient à donner aux prélats une grandeur temporelle, la charge spirituelle venait y surajouter un singulier prestige¹, fait de vénération, d'obéissance et de foi de la part des peuples. De ces éléments divers s'était formée une dignité d'un caractère complexe, faite d'humain et de divin, appuyée à la fois sur la féodalité et sur l'Église, où l'on a quelque peine à distinguer les honneurs rendus au pontife de ceux qui se rapportent à l'ancien suzerain. C'est avec le souvenir présent de cette évolution historique, et de l'héritage légué par les siècles, qu'il faut lire notre exposé sur les titres, les prérogatives de l'épiscopat à la fin de l'ancien régime, sur sa situation dans les villes et les provinces où nous retrouverons de nombreux vestiges de féodalité.

II

Signalons tout d'abord les qualifications les plus recherchées. L'archevêque de Reims, les évêques de Laon, Langres, Beauvais, Châlons, Noyon étaient pairs ecclésiastiques². Alors que la royauté s'était élevée sur la

1. Le concile de Mâcon, tenu en 585, prescrit (art. 15) que si un laïque rencontre un clerc, tous les deux à cheval, le laïque doit se découvrir; que si le clerc est à pied et le laïque à cheval, celui-ci doit descendre pour saluer le clerc. Ces prescriptions, qui nous paraissent naïves, dénotent une foi, une vénération qui, tout en perdant de leur intensité à travers les âges, continuèrent toujours à entourer le prêtre d'un très grand prestige.

2. L'archevêque de Reims sacrait le roi de France; l'évêque de Laon portait la sainte Ampoule; l'évêque de Langres, l'épée royale; l'évêque de Beauvais, le manteau royal. Lui et l'évêque de Laon, en habits pontificaux et avec des reliques des saints pendues à leur cou, allaient chercher le roi au palais archiépiscopal de Reims, le levaient sur son lit et le conduisaient à l'église. Ces deux évêques se tenaient aux côtés du roi pendant l'onction, l'aidaient à se lever de son fauteuil et demandaient aux assistants s'ils promettaient obéissance à leur nouveau souverain. L'évêque de Châlons portait l'anneau royal, celui de Noyon la ceinture et le baudrier royaux.

ruine de toutes les autres grandeurs, c'était un honneur très ambitionné d'entourer la personne du souverain le jour de son sacre, de prendre une part plus ou moins large à cette imposante cérémonie et d'être qualifié par lui de cousin en toute circonstance. L'évêque de Soissons comptait au nombre de ses prérogatives de remplacer, en cas d'empêchement, l'archevêque de Reims comme prélat consécrateur¹. L'évêque de Laon ne manquait pas d'apprendre au monde, par la *France ecclésiastique*, qu'il était second pair, et qu'à ce titre il avait des fonctions particulières à la cérémonie du sacre.

Certains sièges faisaient leurs titulaires pairs de France; d'autres les constituaient présidents d'états. Nous verrons, par exemple, l'évêque d'Autun président-né des états de Bourgogne; l'archevêque d'Aix, des états de Provence; l'archevêque de Narbonne, des états du Languedoc, province dont l'administration égalait en importance celle de certains royaumes.

Les archevêques de Besançon, de Cambrai, les évêques de Strasbourg, Metz, Toul, Verdun, Belley, sont princes du Saint-Empire. Le cardinal de Rohan assiste en cette qualité à la diète de Ratisbonne. Les archevêques d'Arles, d'Embrun, l'évêque de Grenoble, se qualifient de princes de leur ville épiscopale; l'évêque de Sisteron est prince de Lurs; l'évêque de Viviers, prince de Donzère. L'archevêque de Paris est duc de Saint-Cloud et pair² de

1. Cette prétention des évêques de Soissons donna souvent lieu à des contestations. En 1694, le chapitre de Reims prétendit que l'évêque de Soissons avait besoin de la permission du chapitre et que Polfrande appartenait à la fabrique de Reims. A la mort de Louis XV, l'archevêque de Reims, cardinal de la Roche-Aymon, étant malade, on discuta vivement qui, de son coadjuteur, M. Talleyrand-Périgord, ou de l'évêque de Soissons, M. de Bourdeilles, aurait l'honneur de présider au sacre de Louis XVI. Pour couper court à ces compétitions, La Roche-Aymon fit un suprême effort pour faire la cérémonie qui ne finit qu'à trois heures. (PÉCHU, *Annales du diocèse de Soissons*, t. VII, p. 401-404.) Du moins l'évêque de Soissons avait la satisfaction de faire les fonctions de diacre à la cérémonie: l'évêque d'Amiens faisait celles de sous-diacre. Les évêques de Senlis, de Verdun, de Nantes et de Saint-Papoul, avaient des places réservées du côté droit de l'autel.

2. « Nous avons résolu de lui donner le titre de duc et pair de France dont il a déjà les principaux avantages, puisque les archevêques ont toujours conservé leur préseance dans notre cour de parlement qui est celui des pairs. » Diplôme royal de Louis XIV, 1674. Les empereurs avaient permis aux archevêques d'Arles de battre monnaie, les avaient fait princes du Saint-Empire sous le titre de Mont-Dragon, et leur avaient même donné le pouvoir d'embellir leurs paroissiens.

France. L'archevêque de Cambrai est duc de Cambrai et comte de Cambrésis. Il a dans sa seigneurie dix paroisses et toute la châtellenie du Cateau-Cambrésis, ce qui le rend le plus puissant propriétaire de la province. On sait que cette grande situation, et les 200,000 livres de sa mense épiscopale, permirent à Fénelon de rendre de grands services aux armées du Nord auxquelles il faisait passer tous ses blés. Louis XIV, d'après Saint-Simon, « ne put s'empêcher de lui faire dire plusieurs fois qu'il lui savait gré des secours qu'il donnait à ses troupes ».

L'archevêque de Reims avait eu à travers les âges, comme seigneur féodal, comme duc et pair, ses tribunaux de haute, moyenne et basse justice; ses baillis, sa cour, son sénéchal, son maréchal ou grand écuyer, son panetier, son gruyer, son chancelier. L'évêque de Laon était duc de Laon; l'évêque de Langres, duc de Langres. Ce dernier avait été autrefois comte de Dijon. Depuis, il ajoutait aux titres de duc et pair, ceux de comte de Montfauljon, marquis de Coublanc, baron de Luzy, de Gurgy-le-Château, de Mussy et autres châtellenies. Les trois autres pairs ecclésiastiques étaient comtes de Beauvais, de Noyon et de Châlons¹. Un grand nombre de prélats étaient seigneurs² de leur ville épiscopale.

Il faudrait de longues pages pour transcrire les droits, les titres qui, traversant les siècles, étaient encore plus ou moins en exercice à la veille de la Révolution³. L'évê-

1. Sont également comtes de leur ville épiscopale : l'archevêque de Lyon, les évêques de Lisieux, de Gap, Rodez, Verdun, Toul, Vabres, etc. L'évêque de Sarlat est seigneur de la ville et prend la qualité de baron. L'évêque de Tulle est seigneur et vicomte de Tulle. L'évêque d'Ajaccio est comte de Frasso et, en 1788, a droit de présider comme le plus ancien évêque, les états de Corse. L'évêque de Luçon est baron de Luçon.

2. Citons parmi les évêques qui sont seigneurs de leur ville épiscopale : les évêques d'Aire (avec le chapitre), Albi, Bazas, Saint-Flour, Digne (seigneur de Digne, baron de Lausières), de Lectoure (avec le roi), Saint-Brieuc, Die (Dauphiné), Saint-Papoul, Belley, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Pons, Uzès, Vienne (en paréage avec le roi), Auch (en paréage avec le roi qui a succédé aux droits du comte d'Armagnac). L'évêque d'Oloron prétendait à la qualité de baron de Béarn. Il était avec le chapitre seigneur d'une partie de la ville. L'évêque de Vence était coseigneur de Vence, etc. Il est dit dans la vie de Pavillon, évêque d'Alet, qu'outre son seau épiscopal, il avait *sigillum curie temporalis*. L'évêque de Pamiers était co-seigneur de la ville avec le comte de Foix. Les consuls lui prêtaient serment de fidélité ainsi qu'au comte de Foix.

3. L'évêque de Valence est seigneur et comte de la ville de Valence et de ce qui forme le comté. L'évêque de Léon (Bretagne) est comte de Léon, seigneur de la ville épiscopale, d'une grande partie de Brest et de plu-

que du Puy est comte du Velay et seigneur du Puy. L'évêque de Quimper est seigneur de la ville et se qualifie comte de Cornouailles. L'évêque de Montpellier est comte de Mauguio et de Montferrand, marquis de Marquerose, baron de Sauve, Durfort, Salevoise, Brissac. L'évêque de Saint-Claude est seigneur de toute la terre de Saint-Claude. Sa tour féodale domine tout le mont Jura. L'évêque de Lodève est seigneur comte de Lodève et de Montbrun; il n'est presque pas de noble dans son diocèse qui ne soit son vassal et tenu de lui rendre hommage, presque pas de baillis ou juges qui ne soient établis par lui. L'évêque de Dol prend le titre de comte de Dol, timbre ses armes d'une couronne comtale et d'un casque guerrier, a enfin le droit de faire porter la croix devant lui. L'évêque de Cahors est baron et comte de Cahors. Lorsqu'il officie, il a la faculté, sans doute en souvenir de l'humeur guerrière de ses antiques prédécesseurs, de faire mettre sur l'autel le casque, la cuirasse, les gantelets, l'épée et toute l'armure militaire.

L'évêque de Mende est seigneur et gouverneur de Mende, comte de Gévaudan. Ses fiefs innombrables, ses possessions territoriales s'étendent dans quarante paroisses; les huit barons du Gévaudan, ceux d'Alais, les comtes de Rodez et même les rois d'Aragon sont ses vassaux. Dans les cérémonies, on porte devant lui un sceptre de vermeil qui est déposé sur l'autel pendant l'office. A son entrée solennelle dans certaines églises, il lui est dû

sieurs paroisses. L'évêque de Saint-Malo est baron de Beignon. Il est seigneur, par indivis avec le chapitre, de la totalité de la ville de Saint-Malo et donne gratuitement, et à l'alternative avec le chapitre, les charges et offices. L'évêque de Viviers est comte du Vivarais, prince de Donzère et Châteauneuf du Rhône. Comme seigneurs de Viviers, les évêques envoyaient aux états particuliers du Vivarais leur bailli ou représentant qui était ordinairement un des vicaires généraux, lequel prenait rang avant le bailli des barons. L'évêque d'Agen est comte de sa ville épiscopale. L'évêque de Gap a le titre de comte et porte l'épée d'un côté de son écusson. Depuis cinq cents ans l'évêque de Chalon-sur-Saône est comte de Chalon et, en outre, baron de la Salle. L'évêque de Lescar est seigneur de la ville et premier baron de la province. Ces renseignements nous sont fournis par les histoires des provinces et des villes, par la *France ecclésiastique* de 1789 et par Hugues du TEMS, *op. cit.* 1774. Bien que ces titres fussent devenus avec le temps purement honorifiques, et n'eussent presque rien gardé de l'importance qu'ils avaient au moyen âge, les évêques ne manquaient pas de les prendre dans tous leurs actes publics et en tête de leurs mandements. Aucun titre ne se perdait dans l'ancien régime.

une paire d'éperons¹. Comment s'étonner que quelques titulaires soient plus éblouis de la grandeur séculière de leur siège que de leur charge épiscopale, et qu'au xvii^e siècle les chanoines de Mende se voient obligés de « supplier » Mgr de Marcillac « de coucher en son seing la qualité d'évêque, et non pas seulement celle de comte de Gévaudan, comme il fait ».

Plusieurs évêques nous apparaissent à travers les âges comme de véritables souverains dans leur province. On avait vu, par exemple, les évêques de Toul jouir de tous les droits régaliens, édicter des lois, rendre la justice, poursuivre et châtier les coupables, ordonner et percevoir les impôts, battre monnaie. L'évêque du Puy exerçait autrefois la suzeraineté sur le Velay, sur certaines régions de l'Auvergne, du Gévaudan, du Vivarais, du Forez et même du Lyonnais. Il était resté, à travers les transformations amenées par le temps, la première puissance de sa province, et jusqu'à la veille de la Révolution, il dominait tout autour de lui par sa haute situation religieuse et sociale. Long est encore en plein xviii^e siècle, le « répertoire général des hommages de l'évêché du Puy² », hommages rendus à l'évêque comme comte du Velay.

Combien grande avait été dans le passé la suzeraineté de l'évêque de Châlons-sur-Marne à qui appartenait la ville entière à son origine ! Le prélat jouissait de droits régaliens et pouvait affranchir les habitants en leur faisant baiser son anneau. La seigneurie de Châlons, ce que l'on appelait le *bande l'évêque*, comprenait treize cents maisons. Il possédait une partie de la Marne et de ses affluents. En 998, l'évêque Gibuin II composa sa cour de justice de douze pairs, six ecclésiastiques et six laïques, non compris le bailli et le prévôt. En outre, il avait, comme les rois de

1. Cf. Archives dép. Lozère G. 41,669, et introduction; G d'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue*, 1887, in-8, t. III, p. 244-245. Gust. BURDIN, *Documents historiques sur la province du Gévaudan*, 1846, 2 vol. in-8, t. I^{er}, fait l'énumération des domaines propres de l'évêque de Mende et des vicissitudes de sa puissance. Au xiii^e siècle, les évêques du Gévaudan faisaient battre monnaie et levaient des troupes pour faire respecter leur puissance temporelle.

2. Adrien LASCOMBE, *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy (1134-1741)*, 1882, in-8. — Abbé MARTIN, *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et de Saint-Dié*, 1900-1903, 3 vol. in-8, t. I, p. 480.

France, un vidame qui était en même temps chancelier, un maréchal héréditaire (le seigneur de Cernon), un sénéchal, un bouteiller, un chambellan. Ce cortège était complété par un chapelain, un argentier, un maître d'hôtel (dapifer), un notaire, un écuyer, un avoué. L'évêque étant seigneur suzerain, les nobles les plus puissants du diocèse lui devaient foi et hommage¹.

Le temps, l'omnipotence royale avaient aboli nombre de ces prérogatives; mais on trouve encore dans quelques évêchés une espèce de cour jusqu'à la fin de l'ancien régime. L'archevêque de Besançon² avait été pendant près de six cents ans souverain de la ville. A ce titre, il était prince du Saint-Empire et tenait le troisième rang parmi les princes dans les diètes de l'Allemagne. Il avait six grands officiers qui devaient se trouver en personne ou par procureur à son intronisation, lui faire hommage de leurs fiefs et assister à ses obsèques. C'étaient le marquis de Choiseul-la-Baume, grand maréchal; le prince de Bauffremont, grand chambellan; le marquis de Serrières, grand panetier; le marquis de Saône, grand veneur; le marquis de Lézac-Marnésia, grand échanson; M. de Rans, grand chambrier. Il est à croire que ces grands seigneurs se contentaient de remplir leurs fonctions sur l'almanach. La conquête de Louis XIV avait à peu près anéanti la puissance temporelle de l'archevêque de Besançon, mais la composition même simplement nominale de sa cour, redisait encore son ancienne splendeur. D'autres honneurs, d'autres titres, tels que ceux de commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit³, conseillers d'Etat, conseillers du roi en

1. Cf. BARRAT, *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne*, 1854, 2 vol. in-4, p. 195-207. — Ed. de BARTHÉLEMY, *Histoire de Châlons-sur-Marne*, I, 96-105, énumère les nombreux fiefs possédés par le vidame de Châlons-sur-Marne. Ces vidames furent des guerriers intrépides. Leur rôle finit au xvii^e siècle.

2. Quelques grandes familles se plaisaient encore à conserver un souvenir féodal, le titre de vidame, qui rappelait les services rendus, au moyen âge, pour la défense des biens d'Eglise. Les sièges d'Amiens, Beauvais, Cambrai, Châlons, Chartres, Laon, du Mans, Meaux, Reims, Rouen, Senlis et Sens, avaient eu des vidames. Il est souvent question dans la correspondance de Fénélon du vidame d'Amiens, qui était un fils du duc de Chevreuse.

3. La *France ecclésiastique* de 1788 porte comme commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi; le cardinal de Luynes, archevêque de Sens; Jarente, évêque d'Orléans; Dillon, archevêque de Narbonne; Roquelaure, évêque de Senlis; La Rochefoucauld,

tous ses conseils, conseillers au Parlement¹, venaient encore relever le prestige des évêques.

III

Enfin, au milieu de toutes ces grandeurs faites pour relever l'éclat de leur dignité, les prélats revendiquaient avec un soin particulièrement jaloux les prérogatives religieuses de leur siège. Ceux qui, comme l'évêque d'Autun, l'évêque du Puy², ont le privilège du pallium, ne manquent pas de le faire savoir. L'évêque de Nancy, les archevêques d'Arles, de Narbonne se qualifient de primats. L'archevêque de Rouen est primat de Normandie, l'archevêque de Bordeaux primat de la seconde Aquitaine. L'archevêque de Bourges se dit patriarche et primat des Aquitaines, l'archevêque d'Auch primat de la Novempopulanie et du royaume de Navarre. Il y a comme un renchérissement des titres les plus fastueux. L'archevêque de Reims est légat-né du Saint-Siège et primat de la Gaule Belgique, l'archevêque de Lyon primat des Gaules, l'archevêque de Sens primat des Gaules et de Germanie; l'archevêque de Vienne trouve moyen de surpasser tous ses collègues en se qualifiant de « primat des primats ».

cardinal-archevêque de Rouen; Brienne, archevêque de Toulouse; Marbeuf, évêque d'Autun; Montmorency-Laval, évêque de Metz.

1. L'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny étaient de droit conseillers d'honneur au parlement de Paris; l'archevêque d'Avignon au parlement de Provence. L'évêque de Nancy était, avec l'évêque de Toul, conseiller prélat-né du parlement de Lorraine; il était de plus chancelier-né de l'Université de Nancy. L'évêque de Nantes était aussi, avec l'évêque de Rennes, conseiller-né du parlement de Bretagne; il était de plus chancelier-né de l'Université de Nantes. L'évêque de Lescar est premier conseiller d'honneur du parlement de Navarre. L'évêque de Chalon-sur-Saône a droit de siéger au parlement de Bourgogne. Nous trouvons l'évêque de Gap, la Broue de Vareilles, conseiller d'honneur au parlement du Dauphiné. Le 3 décembre 1776, nous voyons M. de Vogué, évêque de Dijon, reçu conseiller d'honneur au parlement de cette ville, *Mercurie dijonnais*. D'après un édit de Henri II, du 20 février 1554, les archevêques de Bordeaux étaient conseillers-nés du parlement de Guyenne, y avaient séance, voix délibérative et droit de rapporter. On sait que les pairs ecclésiastiques et laïcs pouvaient assister aux séances du parlement de Paris. Les deux agents généraux du clergé étaient toujours conseillers d'Etat.

2. L'évêque du Puy est suffragant immédiat de l'Eglise de Rome et a le pallium comme prérogative de son siège. L'évêque d'Autun a également le pallium, et il jouit du droit d'administrer au spirituel et au temporel l'archevêché de Lyon pendant la vacance du siège. Il est premier suffragant de l'archevêché. L'évêque de Dol fait savoir que dans les cérémonies il a le privilège d'avoir son fauteuil en face de l'archevêque de Tours.

Ces titres n'étaient guère qu'honorifiques, surtout dans les derniers siècles, et cependant depuis le moyen âge ils avaient toujours été contestés. De temps en temps les circonstances, en réunissant, en mettant face à face les principaux personnages de l'Eglise de France, ramenaient l'occasion de prétentions qui ne manquaient pas de provoquer les protestations les plus vives.

A l'assemblée du clergé, par exemple, tenue en 1605, l'archevêque de Lyon revendique la présidence, comme « séant en la chaire de saint Irénée, qu'Eusèbe dit avoir été de son temps primat des Gaules ». L'archevêque de Sens répond que son église a depuis Charles le Chauve la primatie des Gaules et de la Germanie. Sur ce « le seigneur archevêque de Bourges, remontre que notoirement il est non seulement primat d'Aquitaine, mais aussi patriarche qui est une dignité superéminente, laquelle en ordre hiérarchique de l'Eglise précède tous les autres prélats et même les primats ». L'archevêque de Bourges, seul entre tous les archevêques et primats de France, porte la double croix, « marque certaine de la superéminente dignité sur toutes les autres Eglises ». L'archevêque de Narbonne se lève alors, et déclare qu'il a plusieurs rescrits des papes affirmant sa pleine indépendance des archevêques de Bourges, qui prétendaient à la primatie d'Aquitaine. « Le seigneur archevêque de Vienne, comme primat des primats », réclame à son tour. Les archevêques de Tours et d'Aix font de même. Les évêques de la province de Bordeaux protestent pour l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Bayonne pour l'archevêque d'Auch, l'évêque de Beauvais pour l'archevêque de Reims, « légat-né du Saint-Siège », les évêques de Normandie pour l'archevêque de Rouen, primat de Normandie, l'évêque d'Avignon pour l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Digne pour l'archevêque d'Embrun, les évêques de la province d'Arles pour l'archevêque d'Arles¹. Paris, qui n'existe pas encore comme archevêché en 1605, ne peut pas réclamer contre Lyon. Au XVIII^e siècle, il rat-

1. Cf. *Mémoires du Clergé de France*, 14 vol. in-4, 1769, t. VIII, p. 198-205.

trappe le temps perdu en proclamant hautement son indépendance¹. C'est une mêlée générale, un cliquetis de titres, d'affirmations et de dénégations. Il importe à tout prix d'empêcher un précédent par des protestations bien enregistrées. Le législateur avait pris le sage parti de ne décourager aucune de ces prétentions d'ailleurs inoffensives, ni de prohiber aucune de ces appellations fastueuses qui faisaient bon effet sur l'almanach royal ou en tête des mandements.

Lorsque la modestie de leur siège ne leur permet pas de se donner ces titres pompeux, quelques prélats cherchent à compenser cette infériorité par la fierté de leur devise héraldique. Voici celle qu'a prise La Font de Savine, par allusion au cor de chasse qui figure dans les armes de sa famille : *J'irai sonner jusque dans les cieux...* Il ne réalisa pas cette ambition un peu emphatique ; il n'alla pas sonner si haut, ayant eu le malheur de féler son cor de chasse par son adhésion à la constitution civile du clergé.

Tous les avantages que nous venons d'énumérer : naissance, distinctions civiles et politiques, seigneuries temporelles attachées aux différents sièges, juridiction et prérogatives spirituelles, donnent à l'épiscopat de l'ancienne France un véritable caractère de grandeur. On peut dire qu'à une époque particulièrement éprise de titres, de représentation et de faste, ces prélats font figure dans le monde. Aussi les voyons-nous jusqu'à la fin de l'ancien régime disputer le pas aux intendants et même aux gouverneurs des provinces².

Quel gentilhomme, quel gouverneur et même quel ministre pouvait lutter avec Dubois, l'un des rares roturiers

1. Au XVIII^e siècle, l'archevêque de Lyon publie de longs mémoires pour établir ses droits et reçoit en appel les procès jugés par l'archevêque de Paris. *Lettre de M. l'archevêque de Lyon, primat de France, à M. l'archevêque de Paris, 1750*. En 1786, ordonnance rendue en appel, sur une décision de l'archevêque de Paris.

2. Dans un rapport d'agence présenté à l'assemblée du clergé de 1775 par l'abbé Dulau, futur archevêque d'Arles, il est dit que, d'après la déclaration d'avril 1636, art. III, confirmée par la déclaration de 1695, art. 45, les archevêques et évêques précèdent les gouverneurs et lieutenants généraux dans les provinces, *s'ils ne sont princes du sang*, et tous autres, de quelque qualité qu'il soient. L'évêque de Verdun, nommé en avril 1773, avec l'intendant de Metz, pour assister en qualité de commissaire du roi à l'élection de l'abbé régulier de Châtillon, diocèse de Ver-

égérés sur un siège épiscopal au XVIII^e siècle, pour le pompeux étalage des dignités. Il s'intitule : Guillaume Dubois, cardinal-prêtre, archevêque-duc de Cambrai, prince de l'Empire, comte de Cambrésis, abbé de Saint-Just, de Nogent-sous-Coucy, de Bourgueil, d'Airvaux, de Cercamps, de Bergue, de Saint-Winox, de Saint-Bertin et de Saint-Omer, principal et premier ministre d'Etat, ayant le département des affaires étrangères; grand maître et surintendant général des courriers, postes et relais de France, l'un des quarante de l'Académie française, honoraire de l'Académie royale des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres; élu par les prélats et autres députés de l'assemblée générale du clergé de France pour en être le premier président et ci-devant précepteur de M. le duc d'Orléans.

Cette énumération pédantesque cache mal, il est vrai, le parvenu qui abrite le néant de son origine sous le brillant décor d'une situation et d'une fortune inespérée; mais voici les nobles bon teint, que leur naissance du moins, sinon toujours leurs talents et leurs vertus, élève aux plus grandes places. Quelle entrée en scène dans la cité épiscopale, dans un gouvernement de province, à la ville, à la cour; quel en-tête pour des mandements, quand on s'appelle Son Altesse Sérénissime et Eminentissime Louis-René-Edouard, prince de Rohan-Guéméné, cardinal de la sainte Eglise romaine, prince-évêque de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince du Saint-Empire, ambassadeur extraordinaire près de L. M. I. et R. à Vienne en 1771, de l'Académie française, proviseur de Sorbonne, etc.; — Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, premier pair de France, légat-né du Saint-Siège, primat de la Gaule Belgique, etc.; — Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, des comtes de Forcalquier, évêque-duc de Laon, second pair de France,

dun, se voit contester la prééance. Or « les exemples récents de M. le comte de Stainville et de M. le comte de Tonnerre, l'un commandant de la province de Lorraine, et l'autre de la province de Dauphiné, lesquels avaient cédé sans contestation la priorité de séance à l'évêque de Toul et à l'archevêque d'Embrun, nommés commissaires avec eux pour la tenue de semblables chapitres généraux », prouvent les droits du clergé. Cf. *Rapport d'agence pour 1775*, in-folio, p. 327 et 336. *Œuvres de Mgr DULAU, archevêque d'Arles*, t. I, p. 149.

comte d'Anizy, grand aumônier de la reine, etc. Tous les évêques ne peuvent faire suivre leur nom d'appellations aussi retentissantes, mais tous ont acquis définitivement le titre de *Monseigneur*.

IV

Au XVI^e siècle, on qualifiait encore les évêques de *Messire* et de *Révérénd Père en Dieu*¹. L'usage de les appeler *Monseigneur* (forme amplifiée de Monsieur) nous vint d'au delà des monts et s'établit en France au XVII^e siècle². Au début de cette époque, saint François de Sales donne à tous les prélats ses correspondants ce titre qu'il semble avoir contribué à propager plus que tout autre. M. de Villars, archevêque de Vienne, avait fait des remontrances à l'évêque de Genève sur cette appellation. François de Sales lui répond en 1606, et lui prouve en trois points que le Monseigneur lui est dû. Il s'autorise de l'usage de la cour romaine et de l'Italie, d'où la formule est passée en France. M. de Villars se laissa appeler Monseigneur, mais continua à traiter de Monsieur François de Sales³.

1. Le mot de Messire, titre réservé au moyen âge aux seigneurs de la plus haute noblesse, donné ensuite aux prêtres, aux avocats, etc., les mots de *Monsieur*, *Monseigneur*, ont une étymologie commune. Monseigneur, dit LITTRÉ, vient de « *Mon et Sieur*. Sieur est une forme contractée de seigneur; *Monsieur* signifie donc proprement *Monseigneur*. C'est pour cela que parlant des saints, des princes, on disait: Monsieur saint Julien, François monsieur duc d'Alençon. *Monsieur* est le régime dont *Messire* est le nominatif. » Les procès-verbaux du serment prêté au roi par les nouveaux évêques portent encore au XVII^e et au XVIII^e siècles la qualification de *Père en Dieu*. Ainsi Huet, nommé évêque d'Avranches en 1689, est appelé « Révérend Père en Dieu Messire Pierre Daniel, conseiller du roi, en ses conseils. » Voir beaucoup d'exemples aux *Archives nationales*, P 725-782. Le procès-verbal du serment prêté, en 1741, par Christophe de Beaumont, comme évêque de Bayonne, porte: « Révérend Père en Dieu, Messire Christophe de Beaumont, évêque de Bayonne. » *Archives de Pau*, C 178. Dans un serment prêté au roi, au XIV^e siècle, par Sicard de Lautrec, évêque d'Agde (1354-1375), nous lisons: « Moi, Sieur évêque, je jure que je serai bon et fidèle au roi, notre Sire, etc. » FISQUET, *La France Pontificale*, diocèse d'Agde.

2. « En France, le *Monseigneur* est une terrible affaire. Un évêque n'était, avant le cardinal de Richelieu, que mon *Révéréndissime Père en Dieu*. Avant l'année 1633, non seulement les évêques ne se monseigneurisaient pas, mais ils ne donnaient point du *Monseigneur* aux cardinaux. » VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, mots *cérémonies*, *titres*.

3. Par exemple, dans une lettre du 25 mars 1609. La lettre de saint François de Sales à M. de Villars, archevêque de Vienne, est de novembre 1606. Il lui écrit: « Je dis donc avec votre congé, que je vous puis appeler *Monseigneur*, et que ce titre n'est pas trop grand pour vous. Cela est

Monsieur convenait très bien à la modestie de l'évêque de Genève. Dans sa correspondance avec Mme de Chantal, nous voyons l'un se défendre de la qualification de *Monseigneur*, l'autre du titre de *Madame*¹. « Je ne puis laisser, lui dit le saint, le mot de Madame, car je ne veux pas me croire plus affectionné que saint Jean l'Évangéliste, qui néanmoins en l'épître sacrée qu'il écrit à la sainte dame Electa, l'appelle Madame, ni être plus sage que saint Jérôme qui appelle sa dévote Eustochium *Madame*. Je veux bien néanmoins vous défendre de m'appeler *Monseigneur*, car encore que c'est la coutume de deçà (cisalpine) d'appeler ainsi les évêques, ce n'est pas la coutume de delà, et j'aime la simplicité. » Ces lignes marquent les premiers progrès d'une expression dont soit l'humilité soit la coutume combattaient encore l'extension. « Etant enfant, dit Balzac, j'avais grand commerce de lettres avec M. Coeffeteau, nommé par le roi à l'évêché de Marseille. Ce savant prélat se contenta toujours de *Monsieur* dans notre commerce². »

Mais voici Richelieu. Traité encore de *Monsieur* pendant son épiscopat de Luçon³, tenant beaucoup au *Mon-*

clair par l'autorité de tous les plus dignes évêques de l'Eglise qui ont appelé de titres bien plus relevés, non seulement les patriarches et archevêques, mais les autres évêques mesmes... Il serait bon que cela se fist pour tous les évêques. Car quelle raison y a-t-il que j'appelle les princes du siècle *Monseigneur* (le saint écrit *Monseigneur* au duc de Savoie), et non pas ceux qui constituaient *Dominus principes populi sui*. Puisque nous ne pouvons refuser aux princes mondains ce titre d'honneur, ne ferions-nous pas bien de nous esgaler, tant qu'en nous est, à eux pour ce regard... Encore que l'Italie et la France soient séparées et qu'il ne faut porter le langage de l'Italie en France, si est-ce que l'Eglise n'est pas séparée, et le langage, non pas de la cour, mais de l'Eglise de Rome, est bon partout en la bouche des ecclésiastiques. C'est pourquoi, puisque le pape même vous appellerait *Monseigneur*, il est séant que j'en fasse de même. Il ne reste à résoudre que l'argument fondamental de votre volonté; mais il ne peut se résoudre, car ce n'est que votre humilité... J'appelle ainsi tous les évêques à qui j'écris en esprit de liberté, et les rends égaux quant à cet honneur extérieur, laissant à mon intérieur de donner diverses mesures de respect, sous un mesme mot, selon la diversité de mes devoirs. » Œuvres complètes de saint François de Sales, en six vol. t. V, p. 191, 192, 210, 214. Saint François de Sales, dans une lettre adressée, en 1597, à l'archevêque de Bourges, lui dit encore *Monseigneur*. La même année, il écrit à un cardinal: « Illustrissime et Révérendissime Seigneur. » Œuvres, t. V, p. 83, 92.

1. Autrefois le titre de *Madame* était réservé aux seules femmes des chevaliers; les plus grandes princesses, dont les maris n'avaient pas encore reçu l'ordre de la chevalerie, n'avaient que le titre de *Mademoiselle*.

2. Œuvres de BALZAC, édit. Moreau, 2 vol. t. I, p. 423. Coeffeteau fut évêque de Marseille de 1621 à 1623.

3. Un des chanoines et amis de Richelieu, alors évêque de Luçon, lui dit: « Voilà, *Monsieur*, tout ce que je puis vous faire savoir, etc. » *Archives des affaires étrangères*. France, t. 767, f^o 173. L'usage n'est pas encore établi, au temps de Richelieu, de signer du nom de baptême avec le mot:

seigneur, il contribuera puissamment à accrédi-ter ce titre¹. « Le mot *Monseigneur*, dit le savant Baluze, n'est pas si vulgaire en ce royaume (France), où l'on ne s'en servait point sous le règne des derniers rois morts, et avant que le cardinal de Richelieu fût venu changer les choses du monde. Dans les lettres, nous ne le devons pas seulement aux princes, aux ducs et pairs et aux officiers de la couronne, mais aussi, à mon avis, aux gouverneurs des provinces où nous faisons notre résidence... M. de Racan fut le premier qui me mit des scrupules dans l'esprit, et qui me remontra que la dignité d'évêque ne devait pas être moins respectée par un vrai chrétien que celle de duc et pair par un naturel français; sa remontrance me sembla fondée en raison, et nous résolûmes lui et moi de donner, à l'avenir, du Monseigneur à tous les évêques sans excepter l'évêque de Bethléem, quoiqu'il logeât dans un trou d'un collège de Paris, quoiqu'il allât à pied par les rues, quoiqu'il fût lui-même son aumônier². »

Ces causes diverses, l'initiative d'un saint, la volonté d'un grand ministre, le respect religieux des peuples, les encouragements de l'épiscopat finirent par accrédi-ter, au xvii^e siècle, la qualification de Monseigneur. Sous Louis XIV, on dit en parlant des évêques : M. de Paris, M. de Cambrai, M. de Meaux, ou M. l'archevêque de Paris, M. l'évêque de Meaux; mais quand on s'adresse directement à eux de vive voix ou par écrit, on les traite de Monseigneur. Il suffit pour le constater d'ouvrir la correspondance de Bossuet ou de Fénelon. Comme l'usage s'introduisit alors d'appeler le Dauphin *Monseigneur*

évêque de... On trouve dans les *Mémoires* de MONTCHAL des signatures avec le nom de famille : L. Duchesne, év. de Senes; ou d'autres simplement libellées : L'évêque de Riez.

1. A son époque, l'usage n'attribuait pas absolument, même aux cardinaux, le titre de *Monseigneur*. Richelieu l'exigea. Il n'y eut que deux hommes en France qui crurent pouvoir se dispenser de l'appeler *monseigneur*, les ducs d'Epéron et de Sully. Encore ce dernier y vint-il sur la fin de sa vie, en lui écrivant pour lui demander un service. Quant à *Eminence*, nous n'avons trouvé qu'en 1629 une lettre portant cette qualification. Quelques correspondants seulement, et de petite condition, écrivent *Votre Grandeur*. Des ecclésiastiques commencent, en 1631, à appeler le cardinal *Eminence*. L'archevêque de Toulouse (MONTCHAL, *Mémoires*, I, 242) raille « ceux qui baptisent Richelieu du titre de *Monseigneur*, en parlant de lui ». En 1637, la reine de Suède, « pour lui faire honneur », donne au cardinal de l'Eminence. Cf. d'AVENEL, *op. cit.* III, p. 243, 246.

2. BALUZE, *Dissertations critiques*, VII.

tout court, M. de Montausier, affirme Saint-Simon, aurait demandé un jour plaisamment « si ce prince était devenu évêque ». Cette observation prouve que les prélats étaient bien en possession de ce titre.

Nous voyons cependant par les documents contemporains qu'il portait ombrage à quelques hauts personnages. M^{me} de Maintenon disait, dans une lettre à M. de Noailles, archevêque de Paris : « Je dinais, il y a quelques jours, chez M. de Pontchartrain : il fit beaucoup de railleries assez aigres sur le *Monseigneur* que les évêques se donnent. » A en croire Saint-Simon¹, « dans une assemblée du clergé, les évêques, pour tâcher à se faire dire et écrire Monseigneur, prirent délibération de se le dire et se l'écrire réciproquement les uns aux autres. Ils ne réussirent à cela qu'avec le clergé et le séculier subalterne. Tout le monde se moqua d'eux, et on riait de ce qu'ils s'étaient monseigneurisés. Malgré cela ils ont tenu bon, et il n'y a point eu de délibération parmi eux sur aucune matière, sans exception, qui ait été plus invariablement suivie ».

L'illustre écrivain avait contre le *Monseigneur* des évêques les préventions et les dédains d'un duc et pair. Mais comment les prélats n'auraient-ils pas recherché pour eux-mêmes un titre qui tendait à se généraliser. Nous savons par Saint-Simon même² comment Louvois revendiqua cette qualification. Les secrétaires d'Etat, les maréchaux, les ambassadeurs, les gouverneurs des provinces, les présidents de parlement, les intendants, jusqu'aux chanoines³, voulaient tâter du Monseigneur.

1. *Mémoires*, édit. Chéruel, in-12, t. IV, p. 360-362.

2. *Ibid.* t. I, p. 430-431. Saint-Simon raconte avec douleur comment Louvois et puis Colbert réussirent à refuser le *Monseigneur* aux ducs et à se le faire donner à eux-mêmes. Cette course au *Monseigneur* tenait à l'avilissement des anciens titres qu'il fallait remplacer par une formule plus relevée. Un auteur du xvii^e siècle, qui plaide ici en faveur des évêques, écrivait en 1677 (*Le droit des évêques*, etc., t. II, p. 457) : « La qualité de noble homme ne se donnait qu'aux personnes de la première qualité, témoin cette épitaphe : *cy-gist noble homme, Artus, duc de Bretagne*. Il n'y a rien aujourd'hui de plus trivial, et il ne faut que cela dans un titre pour faire douter de la meilleure noblesse du monde. »

3. Nous voyons, dans *l'Histoire d'Auxerre* par l'abbé LEBEUR, qu'en 1375, les chanoines de la cathédrale sont traités de Monseigneur. Nous trouvons fréquemment dans l'histoire le même titre donné aux chanoines de Notre-Dame de Paris. — Les chanoines qui acceptaient volontiers le titre de Monseigneur, firent parfois quelque difficulté pour le donner à leur évêque. Dans le livre de 1677 déjà cité (*Le droit des évêques*, t. II, p. 452-458), on cherche à prouver que le chapitre haranguant son évêque doit user du terme de *Monseigneur*.

Les petites gens, surtout les solliciteurs en donnaient facilement; les gros personnages s'en montraient plus avarés. Quand c'est à un Colbert que l'on écrit, le général de la Compagnie de l'Oratoire, le général des Frères Prêcheurs veulent bien lui dire *Monseigneur*. Les évêques, plus haut placés, l'appellent d'ordinaire *Monsieur*; c'est *Monsieur* que Colbert leur répond à son tour. En 1697, Charles de Sévigné, le fils de la célèbre marquise, traite de *Monseigneur* le ministre Pomponne et le « supplie très humblement ». C'est qu'il a besoin de sa protection contre le bouillant évêque de Nantes, M. de Beauvau. Ce dernier s'adresse de son côté à Pomponne en lui disant *Monsieur*¹. Les évêques ont une trop grande situation pour *monseigneuriser* facilement les hommes au pouvoir. Cependant nous voyons, en 1681, Lecamus, évêque de Grenoble, donner du *Monseigneur* au chancelier Le Tellier; ce n'est pas le seul ministre qui obtienne parfois des prélats cette qualification. Les cardinaux étant princes par leur dignité même, paraissent avoir le privilège d'appeler *Monsieur* les évêques. Ainsi Lecamus qui, simple évêque, traitait Bossuet de *Monseigneur* lui écrit *Monsieur* lorsqu'il a revêtu la pourpre. Quant aux cardinaux eux-mêmes, ils ont, sous Louis XIV, conquis leur *Eminence*, mais on dit en parlant d'eux: *Monsieur le cardinal*². Le roi les appelle mon cousin, même dans ses lettres de cachet³. Alors, les cardinaux se donnent entre eux de l'*Eminence*, tout en se disant *Monsieur*⁴.

Les écrits du temps nous permettent également de déterminer à quelle époque s'accrédita une autre formule

1. Collection des grands écrivains. *Œuvres* de Mme de Sévigné, t. X, p. 432-436.

2. *Œuvres* de Bossuet, édit. Lachat, t. XXIX, p. 13, 69, 152, 177, 201; t. XXX, p. 263, 358, 569. — GÉRIN, *Recherches sur l'assemblée de 1682*, p. 60-63, 172, 176, 177, 188, 202, 203. — *Ibid.* p. 175, 294. Louis XIV écrit: *M. l'archevêque de Besançon*. Dans une lettre de Colbert de Croissy, ministre des affaires étrangères, 1691, au cardinal d'Estrées, nous trouvons les termes de *Monseigneur*, *Eminence*. Voir aussi *Lettres* du cardinal Lecamus, évêque de Grenoble, publiées par le Père INGOLD, in-8, p. 593, 603.

3. Voir (GÉRIN, p. 199-200), une lettre de ce genre adressée en 1681, par Louis XIV « à mon cousin le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix ».

4. Par exemple, le cardinal Lecamus, en 1702 (*Lettres* p. 603), écrit *Monsieur* au cardinal de Noailles.

aujourd'hui employée, celle de *Votre Grandeur*. La lettre suivante de Lecamus, évêque de Grenoble, nous apprend ce qui était pratiqué à cet égard, en 1676. « Vous savez, écrivait-il, ce que saint François de Sales dit sur le *Monseigneur*; le mot *Grandeur* est fort en usage dans les provinces. Je ne conseillerais pas à un ecclésiastique de le donner à un évêque; mais comme il se donne aux grands du monde, et que, depuis neuf cents ans, notre dignité a été élevée selon le siècle, je ne croirais pas que nous dussions entièrement refuser ce titre, ni aussi le désirer, ni être fâché quand on ne nous le donne pas. La règle de saint Augustin à Aurélius est très belle: ne pas recevoir tout l'honneur qu'on veut rendre à l'épiscopat pour donner l'exemple de l'humilité, et ne pas le refuser entièrement, *ne nimia defectione vilescat*. Pour moi, j'ai un très grand éloignement de tous ces titres séculiers; mais je crois qu'un évêque en doit user comme font les grands seigneurs du monde qui ont du sens: ils laissent faire le peuple sans estimer ou désirer ces marques d'honneur¹. »

On laissa, en effet, aller le temps; on laissa faire le peuple, on l'encouragea même. Le résultat fut la consécration définitive, au XVIII^e siècle, de titres que nous avons vus encore contestés au XVII^e. En particulier, le *Monseigneur* triompha complètement. Les évêques s'appellent et s'écrivent *Monseigneur*. Mais un évêque, parlant d'un autre, dira jusqu'en 1789: M. de Bourges, M. l'archevêque de Narbonne². Les ministres continuent à employer l'expression de *Monsieur*³. Les rois de France les traitent de *Monsieur l'évêque*⁴.

1. *Lettres* de Lecamus, p. 283.

2. Dans la correspondance de Mgr de Vintimille, évêque de Carcassonne, publiée par MONERIE DE CABRENS, 1888, in-8, p. 5, 21, 27, 28, 30, et qui est du temps de la Révolution, on le voit écrire: M. de Bourges, M. l'archevêque de Narbonne, M. l'archevêque d'Aix. Il dit cependant dans une lettre: Mgr l'évêque de Soissons, Mgr l'évêque d'Autun. Dans le même recueil, M. Le Pelletier, conseiller du roi, parle de Mgr l'évêque de Carcassonne.

3. En 1750, le comte de Saint-Florentin écrit *Monsieur* à Villeneuve, évêque de Viviers, lequel lui répond *Monsieur*. A la même date et pour la même affaire, ce prélat et Boyer, évêque de Mirepoix, ministre de la feuille, se traitent de *Monseigneur*. Cf. abbé SAUREL, *op. cit.* p. 207-214.

4. « Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'évêque d'Uzès, en sa sainte garde. » Signé: Louis. Lettre du 3 septembre 1789.

Les ministres de l'ancien régime, qui sont si avares du *Monseigneur* pour les évêques, ont fini par le lâcher aux cardinaux. Nous voyons par les correspondances de l'époque qu'ils leur écrivent *Monseigneur* et *Votre Eminence*. A plus forte raison, les simples mortels sont-ils attentifs à donner ces titres¹. Un seul cardinal, au XVIII^e siècle, tenait à les refuser et il en donnait spirituellement la raison; c'était le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais. Il était bossu et contrefait. Aussi observait-il en plaisantant: «Je ne permets à personne de me dire: *Votre Eminence*»². Si on traite les cardinaux d'Eminence, on continue à dire le plus souvent en parlant d'eux: *M. le cardinal* et non *Mgr le cardinal*³.

Le Monseigneur avait fait des progrès en dehors du clergé, au XVIII^e siècle. De plus en plus nombreux étaient les aspirants à ce flatteur hommage. Il est donné, jusqu'à la veille de la Révolution, aux secrétaires d'Etat, aux intendants, même aux membres des parlements, d'entendre fréquemment résonner à leurs oreilles cette douce appellation. Que de fois nous voyons Necker traité de Monseigneur dans la correspondance électorale de 1789! Arrive la Révolution: que de pétitions vont recevoir à leur tour «Nosseigneurs les députés de la Constituante»⁴. Voltaire avait dit: «Pour terminer ce grand procès de la vanité, il faudra un jour que tout le monde soit *monseigneur* dans la nation, comme toutes les femmes,

1. En 1788, le ministre Montmorin écrit au cardinal de Bernis: *Monseigneur, Votre Eminence*. Cf. MASSON, p. 453. Voltaire écrit au cardinal de Bernis (15 d'Auguste 1758): «Le vieux Suisse, *Monseigneur*, apprend, dans ses tournées, que cette tête qualifiée carrée par M. de Savigny est ornée d'un bonnet qui lui sied très bien. *Votre Eminence* doit être excédée des compliments qu'on lui a faits sur la couleur de son habit.» BERNIS raconte dans ses *Mémoires* (I, 146), que lorsqu'il fut nommé, en 1751, ambassadeur à Venise, un courtisan lui dit, en lui prédisant le chapeau: «*Votre Excellence*, je fais compliment à *Votre Eminence*.» La baronne d'Oberkirch écrivait du cardinal de Rohan: «En le monseigneurisant on a de lui tout ce qu'on veut.» Ces paroles laissent supposer que l'appellation de Monseigneur, même pour les cardinaux, n'était pas alors absolument générale.

2. *Mémoires de BACHAUMONT*, 26 juillet 1774, t. XXVII, p. 310.

3. Ainsi Mgr de VINTIMILLE, dans sa correspondance pendant la Révolution (*op. cit.* p. 15, 27, 28), dit: M. le cardinal de la Roche-Aymon, M. le cardinal de Bernis, dans la lettre même où il dit, un peu par ironie, *Mgr l'ex-évêque d'Autun*.

4. En 1788, on imprime le «procès-verbal de l'assemblée de Nosseigneurs des états généraux du pays et comté de Provence.» In-4, Aix.

qui étaient autrefois *mademoiselle*, sont actuellement *madame*»¹.

Ces prévisions ne se sont pas encore réalisées. Le XVIII^e siècle vit l'extrême fortune de ce titre véritablement prodigué dans l'ancien régime. Notre siècle ne le donne qu'aux princes et aux évêques, et même les gouvernants, s'appuyant sur les articles organiques², sur les exemples des rois de France, dont le descendant, le comte de Chambord, traitait Mgr Dupanloup de *M. l'évêque*, ont supprimé le Monseigneur. Mais l'usage, l'éducation le maintiennent. Cette expression est tellement passée dans le langage du peuple que, dans beaucoup de diocèses, on ne dit point l'évêque, mais *Monseigneur* tout court. On parlera de la visite de Monseigneur, d'aller voir Monseigneur. Notre époque a même fait ici un pas sur l'ancien régime. Les hommes de notre temps, qui avaient reçu les traditions d'un autre âge, disaient encore: *M. l'évêque d'Orléans, M. l'évêque d'Autun*³. La coutume paraît avoir prévalu de dire maintenant: Mgr l'évêque d'Orléans, Mgr l'évêque d'Autun. Notre épiscopat plébien obtient le Monseigneur avec une facilité, une unanimité que ne connurent point les prélats gentilshommes de l'ancien régime. Ce titre est même en train de se répandre par delà les évêques, dans le sacerdoce, avec une profusion qui risque de l'avilir et de détonner dans notre démocratie qui dit à tous *Monsieur*.

1. VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, mots *cérémonies, titres*.

2. L'article XII: «Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de citoyen ou celui de Monsieur; toutes les autres qualifications sont interdites.» En conséquence, les évêques perdirent non seulement le *Monseigneur*, mais encore tout titre de noblesse et même le *de*. L'almanach national de 1803 dit: Maillé, Boisgelin, Chabot, Mercy, Fontanges, Champion-Gicé, tout court. Ceux qui ont le *de* dans leur nom deviennent Dosmond, Debelloy, archevêque de Paris. En retour, dans l'almanach impérial de 1809, le *de* reparait dans toute sa splendeur et les titres de baron pour les évêques, de comte pour les archevêques, s'étalent devant les noms les plus roturiers.

3. Il nous sera permis de raconter cette anecdote que nous tenons de la bouche de M. de Falloux. Lors de l'élection de Mgr Perraud, à l'Académie française, le duc d'Aumale dit à M. de Falloux: «Comment faut-il formuler le vote? Faut-il écrire Monseigneur Perraud, monseigneur l'évêque d'Autun ou M. l'évêque d'Autun. — Monseigneur, répondit M. de Falloux au duc d'Aumale, puisque vous me faites l'honneur de me consulter sur ce point où vous avez une toute autre compétence que la mienne, je vous dirai que je mettrai sur mon billet: M. l'évêque d'Autun. Ce sont les traditions que j'ai reçues. — Mettons donc, reprit le duc d'Aumale, M. l'évêque d'Autun.» Du reste, l'Académie avait dit *Monsieur* au duc d'Aumale lui-même.

Mais il ne s'agit dans cette histoire que des évêques d'ancien régime, lesquels pouvaient d'autant mieux être appelés Monseigneur qu'ils étaient vraiment seigneurs et très grands seigneurs. Les annales qui nous racontent leur vie, nous les représentent presque partout comme étant de belle mine et de distinction suprême. Ils ont puisé dans les traditions de race, dans l'éducation de famille, dans la pratique de la société, l'aisance, l'air du gentilhomme. On discerne dans leur tenue, dans leur démarche, dans leur façon même d'écrire une lettre, de nuancer leurs respects et leurs hommages, dans les mille détails de la vie, comme une marque de naissance. Sur la fin de l'ancien régime, la majesté du grand siècle a fait place à je ne sais quoi de plus poli, de plus raffiné et de moins solennel; mais les fonctions du clergé, l'habitude de la représentation, ont maintenu dans ses rangs la gravité des manières et la noblesse du port. Aussi les évêques nous apparaissent-ils, avant la Révolution, avec ce mélange de dignité et de grâce, du prélat et du grand seigneur, qui a donné à l'ancien épiscopat français un cachet qu'on ne voyait nulle part et qu'on ne reverra jamais.

L'abbé Frayssinous, ayant à faire l'oraison funèbre de M. de Talleyrand-Périgord, cardinal-archevêque de Paris, sous la Restauration, archevêque de Reims avant la Révolution, en traçait ce portrait qui fait en quelque sorte revivre devant nous ces évêques de la vieille France : « La sérénité de son âme reluisait sur son front; une douce majesté était répandue sur toute sa personne; simple avec dignité, grand sans faste, il était d'une égalité d'âme que rien n'altérait; on l'abordait sans crainte, mais avec respect. Il n'avait rien de ce qui intimide, mais rien aussi de ce qui provoque la familiarité. Ses manières étaient douces, ses paroles plus douces encore. Le sentiment qu'il faisait éprouver était celui d'une tendre vénération. On trouvait toujours en lui et le pontife et le pasteur, et l'homme pieux et l'homme né dans les plus hauts rangs de la société. Il avait ce goût exquis des convenances qui assortit les paroles aux personnes et fait rendre à chacun ce qui lui est dû. Jamais la grandeur n'avait été unie à

plus de politesse, et, si la dignité de la chaire comportait une expression familière qui rendrait bien ma pensée, je me plaindrais à dire que personne n'était plus grand seigneur que lui. » M. de Talleyrand-Périgord montrait ainsi au XIX^e siècle le type accompli d'un prélat d'ancien régime.

007340

GRANDEUR DES ÉVÊQUES DANS LEUR PROVINCE

CHAPITRE QUATRIÈME

Les Evêques dans leur ville épiscopale

I. Entrée des évêques dans leur ville épiscopale. — Quelques prélats descendent dans une abbaye, d'où ils se rendent à la cathédrale. — Réception de l'évêque de Paris. — Des députations vont les attendre au loin, avec chevaux, arquebuses. — Harangues sans nombre. — Curieuse réception des archevêques d'Auch, des évêques de Cahors, Amiens, Nantes. — Le fier baron de Montaut conduit, nu-jambe, la mule du pontife. Il brise la vaisselle de verre du cardinal de Tournon. Dépouilles de la cérémonie partagées entre les barons vassaux. — Evêques en *sedia gestatoria*. — L'évêque de Paris porté par les sires de Montmorency, les ducs de Bretagne, le roi de France. — II. Ces usages tombent peu à peu en désuétude. — Procès pour et contre. — Comment la répugnance des évêques pour ces pratiques se heurte à l'obstination intéressée des vassaux pour les conserver. — Un diner pantagruélique. — Les entrées épiscopales gardent jusqu'à la fin une fière allure. — Curieuse navigation des archevêques de Bordeaux sur la *maison navale*. — III. Droits temporels des évêques sur les villes. — Rapports et difficultés avec les municipalités. — Approbation des consuls. — Serments prêtés de part et d'autre. — Les municipalités plus ombrageuses vers la fin de l'ancien régime. — IV. Combien les villes auraient eu tort d'être hostiles à leurs évêques. — Bonheur pour elles qu'un personnage aussi puissant se fasse leur protecteur auprès du roi. — Nombreux exemples de grâces obtenues à leur peuple qui marque une reconnaissance éclatante. Richelieu, Bernis, Montmorency, etc. — Patriotisme local de ces évêques.

Suivons dans leur ville épiscopale ces brillants prélats que nous voyons déjà entourés de tout l'éclat de leur haute naissance, de tout le prestige de leurs dignités spiri-

tuelles et temporelles. Leur entrée était entourée d'un appareil extraordinaire. Les annales locales rapportent des usages aujourd'hui disparus.

L'évêque de Paris va coucher à l'abbaye de Saint-Victor. C'est là qu'il reçoit, le lendemain matin, les compliments du prévôt des marchands et des échevins, lesquels doivent l'accompagner à Sainte-Geneviève, avec les archers et officiers de l'Hôtel de Ville. Les religieux de Saint-Victor conduisent processionnellement le prélat jusqu'à ce monastère où l'abbé de Sainte-Geneviève lui fait les honneurs de son église. On profite de la présence du pontife pour lui faire jurer la conservation des privilèges de l'abbaye¹. Le prélat donne à la chapelle cinq draps d'or, et remet une pièce d'or à chacun des quatre chanoines qui soutiennent son trône. C'est là que le pontife, mitre en tête, reçoit les hommages des députés des cours souveraines. A la sortie de l'abbaye de Sainte-Geneviève, un huissier appelle les vassaux de l'évêque qui doivent le porter sur leurs épaules à la place des chanoines.

Le cortège, formé par les religieux, le clergé des paroisses, les chanoines de Sainte-Geneviève, les gentilshommes, les échevins, le prévôt des marchands, se dirige vers Notre-Dame par les rues de Saint-Etienne-des-Grès et Saint-Jacques, par le Petit-Châtelet et le Petit-Pont. Au couvent des Jacobins, le recteur de l'Université, entouré de ses suppôts, harangue le prélat. Le chapitre de Notre-Dame est posté devant Sainte-Geneviève-des-Ardents. Il attend, pour recevoir le nouvel évêque, qu'il lui soit présenté par l'abbé de Sainte-Geneviève. Cette formalité remplie, le doyen le harangue. Quand la tête de la procession atteint Notre-Dame, on fait halte et on élargit les rangs. L'évêque s'avance alors jusqu'au portail de Notre-Dame qu'il trouve fermé. Il fait ouvrir

1. Voici la formule du serment : « Moi, évêque de Paris, je jure sur les saints Evangiles que je respecterai les droits, libertés, privilèges, exemptions, immunités et coutumes du monastère de Sainte-Geneviève de Paris, et autres conventions conclues entre mes prédécesseurs et les abbés et chanoines du susdit monastère. » Ce cérémonial fut observé jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Abbé FÉRET, *L'Abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France*, 1882, tom. I, p. 272, 275.

en agitant une clochette. Au dedans du temple, la cérémonie s'accomplit dans l'ordre accoutumé. Au dîner qui la suit, l'abbé de Sainte-Geneviève est placé avec les évêques. Il n'est pas rare de voir ainsi les pontifes demander, comme à Laon, Quimper¹, Troyes, Nantes, l'hospitalité à un monastère avant leur entrée solennelle.

D'ordinaire les coutumes locales imposent au nouveau prélat des cérémonies, des harangues qui rendent son entrée plus éclatante. Prenons pour exemple les archevêques d'Auch. A la fin du xvi^e siècle, M. de Trappes vient enfin d'être nommé à ce siège après un long interrègne. A la nouvelle de son approche, on envoie au-devant de lui, le plus loin possible, une brillante escorte. Le fameux François Catel, doyen du chapitre, en fait partie; il est venu « faire la révérence » du diocèse au nouveau pontife. Catel, qui a pris la parole par un temps incertain, aperçoit tout à coup un arc-en-ciel à l'horizon; il s'écrie aussitôt qu'il y voit le symbole de la paix qui va régner entre le prélat et les chanoines. On marche au milieu d'un cortège de cent chevaux et à travers les détonations d'arquebuses. A l'entrée de la ville, à la porte de la Treille, un arc de triomphe a été dressé; la foule y est massée, attendant avec impatience. Voici les consuls, revêtus de leurs longues robes rouges et ayant sur la poitrine l'écusson d'Armagnac. L'un d'eux s'avance et exhale en latin sa joie de voir enfin terminer le veuvage de cinquante-trois ans dont a été affligée l'illustre métropole. « *Venisti tandem, dit-il à l'évêque, tuaque expectata tot annis vicit iter durum pietas.* » Le prélat est sensible à cette effusion oratoire. Il lit pourtant cette fière inscription, souvenir de la république romaine, que les magistrats de la ville ont fait graver sur son passage en gros

1. L'évêque de Laon va loger, la veille, à l'illustre abbaye de Saint-Vincent. Le lendemain, il se dirige à cheval vers la ville, précédé des religieux qui marchent pieds nus. Parfois, ce sont les religieuses qui accueillent le prélat. L'évêque de Quimper descend chez la prieure de Locmaria, qui le fait coucher sur un lit de paille pour lui rappeler la vertu d'humilité. L'évêque de Troyes se rend à l'église Notre-Dame-aux-Nonnains où le régime paraît moins austère qu'à Quimper. Il est logé, lui et les siens, par l'abbesse, qui est tenue de mettre la main au cheval du prélat et de le faire conduire. En retour, le cheval lui appartient après la cérémonie. A Nantes, l'évêque passait la première nuit à l'aumônerie des pauvres de Saint-Clément.

caractères : *Caveant consules ne quid detrimenti respublica patiatur.*

On entre dans les rues jonchées de fleurs, et que les habitants ont décorées en ornant leurs maisons des plus brillantes étoffes. Voici le jeune baron de Montaut, suivi d'environ quarante gentilshommes, tous ceints d'une écharpe verte, revêtus de la livrée blanche et rouge d'Armagnac, des bâtons blancs à la main. Montaut est le premier baron d'Armagnac et de Fézensac. Un vieux dicton du pays détermine ainsi les rangs :

Parle Montaut, et réponds Montesquiou,

Ecoute Pardailhan; toi, l'Isle, que dis-tu?

Le dernier descendant des fiers barons de Montaut est là, pour s'acquitter de l'office que sa maison doit remplir auprès des archevêques d'Auch à leur entrée dans la ville. Il se trouve que sa tenue n'est pas réglementaire. M. de Trappes lui fait observer qu'il doit avoir la tête découverte, un pied et une jambe nus. Le baron répond que, d'après les archives conservées dans son château, il lui suffit de mettre au pied une semelle de cuir attachée par dessus avec des lacets, qu'il croit d'ailleurs mieux marquer son respect au pontife en évitant toute nudité. La discussion se prolonge. Enfin, l'archevêque, par égard pour le jeune âge du baron et vu la rigueur de la saison, — on était en plein hiver, — veut bien, pour cette fois, se relâcher au sujet de la jambe nue, mais sans préjudice de ses droits. Le baron prend alors une écharpe blanche qu'il noue à la bride du mulet portant le prélat, puis l'attache à son bras et conduit ainsi l'équipage jusqu'à Sainte-Marie. Il est précédé des gentilshommes qui marchent deux à deux, leurs bâtons blancs à la main, tandis que les deux premiers consuls se tiennent aux deux côtés de l'archevêque.

Halte! Voici apparaître Messires les chanoines revêtus de leurs chapes. Ce sont de grands personnages. Le prélat descend de sa monture pour baiser la croix. Mais avant de l'admettre au baisement, François Catel lui pose la question que les anciens de Bethléem adressèrent à Samuel lorsqu'il vint sacrer le jeune David : « *Pacificusne*

est ingressus tuus ? » — L'archevêque répond avec le prophète d'Israël: « *Pacificus, ad immolandum veni, sanctificamini.* » On pense bien qu'en ce « royaume de parlerie » le prélat dut passer par un feu croisé de harangues. Catel, un des hommes les plus érudits de son temps, s'adressa à M. de Trappes en quatre langues, en hébreu, en grec, en latin et en français. Il fit ressortir longuement la haute dignité de la charge épiscopale. Il paraît que l'épilogue fut merveilleux. Ce qui ne le fut pas moins, c'est que le pontife répondit dans les quatre langues et continua les citations dont s'était servi le doyen. Il entra dans la cathédrale appuyé sur le bras du baron de Montaut. Après la cérémonie religieuse, vint le grand dîner où le jeune baron « servit et trancha ». A la fin, il demanda au nouvel archevêque s'il était content de ses services. Sur sa parole affirmative, on en dressa acte public. Alors, « il fit troussez la vaisselle d'or et d'argent et tout ce qui avait paru à la table, communément appelé *le buffet*, et le prit comme sien. Ainsi fit-il du mulet caparaçonné » qu'avait monté le prélat. Ensuite, il se retira emportant ces dépouilles opimes¹.

En 1547, son père ou son grand-père avaient été moins heureux avec un des prédécesseurs de Mgr de Trappes, le cardinal de Tournon. Ce dernier, nommé archevêque d'Auch, fut à son installation, escorté et servi, selon l'usage, par le baron de Montaut. Par malheur, le cardinal ne faisait usage que de vaisselle de verre, ce qui parut au baron d'un mince profit. Aussi, après l'avoir reçue, il la brisa avec indignation en présence de tous les convives. Le cardinal de Tournon, peiné de ce scandale, quitta Auch pour n'y plus revenir.

Nous trouverions ailleurs qu'à Auch ces coutumes étranges. Quand l'évêque de Cahors prenait possession de son siège, le vicomte de Cessac devait aller l'attendre à la porte de la ville, tête découverte, sans manteau, jambe droite nue, le pied nu dans une pantoufle. A l'arrivée du

1. Léonce COURURE, *Procès-verbaux de l'entrée solennelle en la ville d'Auch des archevêques François de Tournon, 1547; Léonard de Trappes, 1600; et Dominique de Vic, 1634, 1873, in-8.* — MONLEZUN, *op. cit.*, p. 615-621

prélat, le vassal prend la bride de sa mule et le conduit au palais épiscopal et il le sert à table toujours dans le même costume. En retour, le buffet de l'évêque et sa mule lui appartiennent. Des contestations multiples, sur la valeur de ce buffet, amenèrent le parlement à en fixer le prix à 3.000 livres. Cet exemple est contagieux. L'abbé de Figeac ne veut pas se laisser vaincre par son évêque et a lui aussi son vassal, le seigneur de Montbrun, qui vient l'attendre, la jambe nue, lui tient l'étrier quand il descend de cheval, se place derrière lui à table pour lui servir à boire, et trouve moyen de l'emporter sur le vicomte de Cessac en revêtant un habit d'arlequin.

A Amiens, on allait attendre le nouvel évêque hors de la ville. Il était monté sur une mule que le seigneur de Rivery conduisait par la bride, avec l'assistance des autres vassaux, les seigneurs de Rocquencourt et de Montigny. Le vidame, les sieurs de Rambures, de Coisy, et d'autres feudataires, se joignaient aux corps de ville pour faire cortège au prélat. Au pied du rempart, il y avait échange de harangues latines entre le présidial et l'évêque. Au parvis de Notre-Dame, le seigneur de Rivery aidait le prélat à descendre de sa monture; pour prix de ce service, il s'emparait de la mule et de son harnais comme possesseur du fief de la *Mule-l'Evêque*. Le pontife offrait un grand dîner à plusieurs tables. La coupe dont il s'était servi pendant le repas devenait la propriété du sire de Coisy; la vaisselle était attribuée au seigneur de Rivery; celui de la Paneterie avait pour sa part les nappes et les autres linges de table. Le vidame recevait l'anneau d'or que l'évêque portait au doigt ce jour-là. Le prélat donnait une robe aux dignitaires du chapitre, un bonnet carré aux doyens ruraux, enfin, à la cathédrale une chape en drap d'or de la valeur de cent écus¹.

1. SOYEZ, *Notices sur les évêques d'Amiens, 1878, in-8.* Une déclaration de 1575 porte que, le jour de l'entrée de l'évêque à Dol, le « sire de Landal doit se trouver présent en personne et tenir la bride de la haquenée ou cheval dudit seigneur évêque, lorsqu'il met pied à terre, sauf à prendre et garder pour lui ladite haquenée ou cheval avec tout son harnais ». Le même jour, le « seigneur du gage doit faire l'état et service de maistre d'hostel » à la table de l'évêque, et enfin « le seigneur de la Chesnaye-au-Bouteiller doit servir d'échanson audit seigneur

Voici les droits que l'évêque de Nantes tient encore à faire reconnaître à la fin du XVII^e siècle. Il fait sa première entrée dans la ville monté sur un cheval blanc et assisté de quatre barons de Bretagne, barons « de Pontchâteau, de Raiz, d'Anceny, de Chateaubriand ». Au jour fixé, ils vont le prendre à l'hôpital de Saint-Clément-Nantes. Le « baron de Chateaubriand lui doit tenir l'estrier pour monter à cheval et, tenant en main une des resnes et la bride dudit cheval, du côté gauche, et le baron de Pontchâteau la droite, et les barons de Raiz et d'Anceny les deux longes de la croupière, le doivent ainsi conduire depuis l'hôpital susdit jusqu'à la grande porte de la cathédrale, à peine de saisie de leurs terres, si audit jour ils ne justifient leur absence par causes légitimes et ne la remplissent par d'autres gentilshommes qui fassent leurs offices ». Le cheval appartient au baron de Chateaubriand, « en récompense de l'office rendu en tenant l'estrier ». Les nappes et serviettes du dîner de l'évêque sont adjudgées au baron de Raiz, « pour lui avoir donné à laver avant la table, ainsi qu'il est déclaré par un acte de l'an 1383, gardé aux archives du chateau ». L'évêque de Nantes a, en outre, « quatre sergentises féodées », dont les propriétaires sont tenus, au jour de l'entrée des prélats, de marcher la baguette en main devant les quatre barons, sous peine de saisie de leurs terres. Pour qu'on ne s'étonne pas de ces prérogatives attachées à son siège, l'évêque de Nantes¹ rappelle que son église cathédrale est la troisième de la chrétienté parmi toutes celles qui sont dédiées aux apôtres Pierre et Paul, « d'où elle aurait été faite Dame de toute la cité de Nantes et de presque tout le comté nantais, et en outre de plusieurs grandes seigneries situées en Anjou, le Maine et le Poitou² ».

évêque». GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tom. I, page 440. — Le baron de Castelnau d'Orbieu, à Lectoure, jouait le même rôle que le baron de Montaut à Auch et le vicomte de Cessac à Cahors.

1. Abbé GREGOIRE, *Droits et privilèges des évêques de Nantes*, 1885, p. 13-14. Déclaration faite par l'évêque en 1679. — Voir aussi « *Les premières entrées des évêques de Nantes en la ville de Guérande* » (par le marquis de SÉCILLON, 1885), où le seigneur de Grand-Cleux tenait par la bride le cheval de l'évêque.

2. A Bayonne, François Fouquet, fils du surintendant, prend posses-

Dans quelques diocèses, ce n'est point porté par un cheval ou une mule, mais par ses vassaux, que l'évêque fait son entrée. A Angers, les quatre barons de Briolé, Chemillé, Brou et Gratecuisse, sont soumis à cette corvée. A Chartres¹, le prélat traverse la ville sur une *sedia gestatoria* soutenue par le vidame, les barons de Logny et d'Alluges, le seigneur du Chêne-Doré, appelés chaisiers de Notre-Dame. A la fin de l'ancien régime, les barons de Luzy, de Couches, de Lamotte-Saint-Jean et de Montpérour, étaient encore obligés de soulever la chaise où était assis l'évêque d'Autun à sa première entrée, ou du moins de tenir les coins du drap d'or dont elle était parée². Les évêques de Paris avaient joui, au moyen âge, de la même prérogative, avec la différence qu'ici les gentilshommes tenus de recevoir humblement sur leurs épaules et de porter jusqu'à la cathédrale la litière du pontife, lors de son inauguration, n'étaient rien moins que les sires de Montmorency, les comtes de Saint-Paul, les ducs de Bretagne et le roi de France lui-même³. C'est vraiment grand

sion de son siège en 1639. Le corps de ville lui offre un cheval « couvert d'un harnais de taffetas blanc, dont les franges de fil d'or lui descendent jusqu'aux pieds ». Le prélat, en mitre et chape blanche, y monte et va se placer sous un poêle de même étoffe que soutiennent deux jurats et deux échevins. Il avance ainsi dans la cité, précédé de sa crosse.

1. LÉPINOIS ET MERLET, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, 1862, t. I, p. 65-66. Dictionnaire d'EXFILLY, mot Angers.

2. Quand l'évêque d'Autun officiait pontificalement, on lui apportait deux hosties, dont l'une était mangée par un des officiers du prélat; le même était obligé de goûter le vin de la burette. Cet usage s'était établi peut-être en souvenir de l'évêque Adalgaire auquel le poison aurait été communiqué par les espèces eucharistiques, plus probablement en imitation de la cour où l'un des officiers de service auprès du roi goûtait d'abord les mets. Cf. Hugues DU TEMS, *op. cit.*, t. IV, p. 425. — Au moyen âge, à Senlis, les quatre seigneurs de Brasseur, Pontarmé, Raray et Survilliers; à Chartres, les quatre barons de Brou, Montmirail, Authon, la Bazouche; à Tours, les huit seigneurs de Marmande, Amboise, la Haye, Preuilly, l'île Bouchard, Sainte-Maure, Bridore, Mire, étaient obligés de porter le prélat à son entrée.

3. C'était un devoir féodal. L'évêque de Paris semble avoir surpassé en dignité, au moyen âge, les plus hauts barons de France. Le roi de France, la reine de Navarre, les comtes d'Alençon, de Blois, de Nevers, de Melun, de Saint-Paul, de Bretagne, de Bar-le-Duc, les seigneurs de Bourbon, de Montmorency, de Beaumont, de Saint-Marc, de Garlande, de Chevreuse, de Brunoy et autres barons, figurent parmi les feudataires de l'évêque de Paris et lui ont rendu hommage. Les possesseurs des fiefs de Corbeil, de Montlhéry et de La Ferté, étaient obligés de porter l'évêque à sa première entrée solennelle. Comme ces trois fiefs se trouvaient réunis dans la main du roi, celui-ci était tenu de fournir deux chevaliers pour acquitter ce devoir. Les autres porteurs de l'évêque, mentionnés dans les cartulaires, étaient le comte de Saint-Paul et, après lui, le comte de Nevers, fils de saint Louis, pour le fief de Montjay, le comte de Bretagne pour celui de Gournay, le comte de Bar pour celui de Torey; les seigneurs de Chevreuse, de Luzarche, de Combs-la-ville, de Tournans,

dommage que le temps ait aboli cette coutume. On se figure difficilement Louis XIV ainsi attelé au char épiscopal.

On s'étonne moins de certains hommages rendus aux évêques par des seigneurs, leurs vassaux, lorsqu'on sait quels égards les souverains pontifes obtenaient des rois et des empereurs au moyen âge. On avait vu les empereurs leur tenir l'étrier, et Philippe le Bel lui-même mettre la main à la bride du cheval de Bertrand de Got, nommé pape sous le nom de Clément V. Dans les temps modernes, ces princes n'auraient pas accepté une telle posture. Cependant François I^{er} eut encore des complaisances extraordinaires pour Léon X à Bologne, en vue de se le rendre favorable pour le Concordat. Outre les trois génuflexions accoutumées, les baisements aux pieds, aux mains et à la bouche, le roi remplit auprès du pape l'office de caudataire, et lui servit la messe, répondant à genoux aux premières prières et lui donnant à laver, pour les ablutions, ce qui fit dire à Louise de Savoie, sa mère, que « le roi notre sire fit diacre ». Néanmoins Léon X ayant demandé à François I^{er} s'il voulait communier, le prince répondit qu'il ne s'y était pas préparé.

II

Le vieux cérémonial tombait en désuétude pour les évêques comme pour le pape. L'appareil des entrées se simplifiait. Les quatre barons de l'évêché de Mendé, les quatre pairs, étaient tenus de porter, eux-mêmes ou par suppléants, l'évêque depuis l'entrée de la ville jusqu'à la cathédrale. Au xvi^e siècle, le prélat se contenta d'un simu-

de Brunoy pour le fief de Gentilly, et le seigneur de Brétigny. Le sire de Montmorency, qui tenait de l'évêque deux fiefs, devait fournir deux porteurs. Ainsi le nombre des porteurs de l'évêque pouvait être de quatorze. Cependant le cartulaire n'en désigne que sept pour l'inauguration de Guillaume de Seignelay et cinq pour l'évêque Renaud, en 1250. Pour ce dernier, le seigneur de Chevreuse et le chevalier représentant le comte de Bar, figurent seuls avec les trois chevaliers envoyés par le roi. Si jamais les rois de France acquittèrent eux-mêmes ce devoir féodal, ils ne tardèrent pas à se faire remplacer. Ils refusèrent même de rendre hommage en personne pour les fiefs et se firent représenter par des chevaliers. (Voy. GUÉRARD, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, préface, p. LVI-LXXII.)

lacre. Au moment où les barons s'apprêtent à le soulever sur leurs épaules, il en prend acte et déclare qu'il veut aller à pied. A Agen, les seigneurs de Clermont-Desas, du Fossat, de Beauville, de Madaillan et de Fumel, avaient pendant très longtemps porté l'évêque de l'autel Saint-Caprais jusqu'au porche de l'église Saint-Étienne. Après les offices, le prélat tenait sa cour; le lendemain il recevait les hommages et reconnaissances que vinrent lui rendre pendant des siècles les seigneurs de l'Agenois, ses arrière-vassaux. Mais tout a une fin. Cet usage succomba, en 1492, dans une querelle de préséance¹. Elle allait disparaître partout en France avant la fin de l'ancien régime. A notre époque, nous n'avons pas connaissance que la *sedes gestatoria*, tradition féodale, soit usitée ailleurs qu'à Rome, pour le souverain pontife.

La tradition du moyen âge était donc peu à peu délaissée, quelquefois par l'initiative des seigneurs vassaux, plus souvent par celle des évêques fatigués de ces pratiques qui leur devenaient onéreuses. A Auch, les successeurs de Mgr de Trappes réussirent à écarter, sous divers prétextes, l'ancien usage. Au xviii^e siècle, la famille de Montaut essaya de le faire revivre. Vainement l'office de vassal, qu'elle était obligée de remplir en ce jour, montrait-il la force matérielle, représentée par le glaive du baron, s'inclinant devant la force spirituelle représentée par la crosse; vainement écrivait-on au comte de la Hitte, alors possesseur de la baronnie de Montaut: « On prétend que vous êtes obligé de vous trouver à la porte d'entrée de la ville avec vos hommages, une jambe nue, et prendre la bride de la mule de l'archevêque, le conduire ainsi à pied jusqu'à l'archevêché, ensuite vous placer derrière sa chaise, attendant qu'il vous propose de vous asseoir »; Mgr d'Apchon n'en fut pas moins obligé de soutenir un procès. Nous le voyons s'élever contre « certaines coutumes devenues ridicules », demander, puisqu'on veut faire revivre le moyen âge, que la

1. Archives dép. Lozère. G 41, 669 et introduction; d'AVENEL, p. 245. — DURENGUES, *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, 1894. Guillaume de la Tour d'Oliergues, évêque de Rodez, transigea, en 1398, pour deux marcs d'argent avec Guillaume d'Escoraille de Bouvran, qui était obligé, la tête et les pieds nus, de tenir la bride du cheval portant le nouvel évêque.

livrée des gentilshommes soit de « taffetas rouge et blanc, qu'ils tiennent des bâtons blancs à la main ». Comme, au fond de ce procès, il y avait la cupidité des barons de Montaut ou de leurs successeurs, tentés par « la vaiselle d'argent et la mule », on accommoda à la somme de 5.000 francs. A ce prix, M. d'Apchon fut quitte d'un cérémonial qui, au premier abord, paraît surtout une corvée pour un gentilhomme condamné à faire le valet de pied¹. Il semble que M. de la Tour du Pin, archevêque d'Auch avant la Révolution, pût se soustraire aux obsessions de son opiniâtre vassal². Le dernier évêque de Dol, M. de Hercé, eut à lutter cinq heures, le jour de son installation, pour écarter l'intervention du sénéchal que le seigneur du Gage, obligé de faire en personne l'office de maître d'hôtel, s'il voulait en percevoir les profits, avait envoyé pour le représenter.

Il n'était pas facile de s'exempter de certaines contributions consacrées par un long usage. Jean IV de Bonzi, évêque de Béziers (1596-1621), voulut refuser le festin que les prélats avaient l'habitude de payer à leur entrée. Les consuls insistaient. Le parlement de Toulouse dut intervenir. Bonzi se contenta de verser 300 livres tournois, et la cité fut dispensée du cadeau qu'elle offrait au prélat. On comprend que les villes tinssent à ces repas qui offraient parfois à la population un régal véritablement pantagruélique. Les archives de Troyes attestent qu'au dîner d'inauguration de Louis Raguier, au xv^e siècle, dix-sept cuisiniers étaient préposés aux casseroles. Il ne fallut pas moins de cent trente marmitons pour tourner les rôtis³.

Bien que le temps eût aboli la plupart de ces coutumes extraordinaires, l'entrée du nouveau prélat dans sa ville

1. Cf. *Le procès de Mgr d'Apchon, archevêque d'Auch, avec le baron de Montaut*, par le comte de la HIRE, *Revue de Gascogne*, t. XXIII, p. 77-114.

2. A Amiens, Félix Faure, fit également cesser, en 1654, un appareil qui coûtait fort cher. Parfois cependant, au lieu de donner, c'était aux nouveaux évêques à recevoir. Au commencement du seizième siècle, Jean de Foix avait été, sur la demande de Louis XII, nommé à dix-huit ans, par le chapitre, archevêque de Bordeaux. A sa prise de possession, il se fit donner une somme considérable d'argent, à titre de joyeux avènement, par le clergé séculier, les abbés et les religieux du diocèse.

3. CARRÉ, *L'enseignement secondaire à Troyes*, 1888, in-8, p. 29.

épiscopale fut toujours, jusqu'à la fin de l'ancien régime, un événement considérable. A peine la nouvelle de la nomination était-elle arrivée en province, qu'on s'entretenait, avec le plus vif intérêt, de l'illustration de sa naissance, de ses relations, de la carrière qu'il avait déjà parcourue et des espérances qu'il faisait concevoir. La curiosité, le devoir, le respect, les convenances, l'habitude, poussaient sur ses pas une foule immense, avide de contempler son nouveau pasteur. Toute la ville est sur pied. Le bourdon de la cathédrale sonne à toute volée, les cloches des églises et des couvents font entendre leur joyeux carillon. Les canons dont dispose la cité tirent sans relâche, mêlant leur voix retentissante au bruit des violons, des fifres et des tambours. C'est entouré d'une immense haie de soldats et de peuple, au milieu des drapeaux, des lumières, des vivats, des harangues sans nombre, que le prélat, escorté par le clergé, la noblesse des environs, les consuls en grand costume, arrive enfin à la cathédrale pour en prendre possession avec les cérémonies accoutumées¹. Souvent les procès-verbaux relatent que le nouvel évêque, jeune encore et de haute naissance, charma tout le monde par les grâces de sa personne, la distinction de ses manières et l'amabilité de son langage.

La réception des archevêques de Bordeaux mérite d'être particulièrement signalée. « Nous ne sommes que cérémonie », a dit Montaigne. C'était surtout vrai de la

1. Le cardinal de Bernis, nommé archevêque d'Alby, arriva dans sa ville épiscopale le 19 octobre 1762, vers midi et demi. La grosse cloche de l'Église Sainte-Cécile sonnait en branle par ordre du chapitre et les cloches de toute la ville l'accompagnaient. Les pièces de campagne appartenant à la commune tiraient des salves retentissantes. Des violons, des fifres et des tambours accueillaient l'archevêque à son entrée dans les murs, et sur les portes de la ville se dressait, en un cadre, l'écusson de ses armes. Les consuls, en robes mi-partie d'écarlate et de drap noir, doublées de satin blanc, le chaperon en tête, le manteau comtal aux épaules, le reçurent, lui offrirent les clefs et lui rendirent hommage suivant les termes réglés par Louis d'Amboise. A travers les rues, où les artisans en armes formaient la haie à côté des dragons du régiment du roi, le cardinal alla d'abord, d'après l'usage, à l'église Saint-Salvi où il fit sa prière; puis à la Beshia, où il reçut des consuls les clefs et la trompette de la ville, sous promesse de les rendre à la première réquisition. Bientôt arriva le chapitre de l'église métropolitaine et, après des harangues sans nombre, le jour de la prise de possession fut fixé à huitaine. Le soir, dix mille cent lampions, ou brûlaient deux pleines comportes de suif furent allumés en signe de fête. Frédéric MASSON, *Le cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794)*, 1884, in-8, p. 49-50.

Gascogne et de la Guyenne, que l'auteur des *Essais* connaissait bien. Dans cet assaut de magnificence à l'arrivée des pontifes, les Bordelais, grâce à leur port, trouvaient moyen de se distinguer par un appareil extraordinaire. C'est par eau que le nouvel élu se rendait à sa ville épiscopale. Pour donner à la navigation une certaine durée, il s'embarquait soit au château de Lormont, soit à Blaye, dans un vaisseau de gala appelé *maison navale*.

Nous avons le procès-verbal de la traversée de Mgr de Maniban, en 1730. Les députés du chapitre, les jurats de Bordeaux s'étaient portés à sa rencontre jusqu'à Blaye. Le prélat leur dit gracieusement « qu'en prenant possession de sa personne, ils prenaient possession de son cœur ». En même temps, la « maison navale » était partie de Bordeaux avec ses quatre pilotes. Au moment venu et quand la marée fut favorable, le prélat se rendit au navire entouré des commissaires-jurats de la ville et des consuls de Blaye, que le cérémonial avait bien soin de placer, les premiers à sa droite, les seconds à sa gauche. Sur le vaisseau, il y eut des querelles de préséance au sujet des sièges à occuper auprès du prélat. Les chanoines de Saint-Seurin ne se croyaient pas assez rapprochés de lui. M. de Maniban se déclara incompetent pour trancher le différend. Il était tout entier à la beauté du spectacle et aux charmes d'une traversée favorisée par un temps splendide. « Le *brigantin* de la ville, qui voguait autour de la maison navale, dit le procès-verbal, faisait plaisir à l'archevêque, ainsi qu'il le fit connaître à MM. les commissaires-jurats. » On servit le dîner. Le prélat demanda à trinquer à la santé de MM. les jurats. Il leur devait cet honneur, car la ville de Bordeaux n'avait pas regardé à la dépense. Cette maison navale, si souvent chantée en vers latins et même français par les poètes de la ville, était décorée avec magnificence. Le compte du damas, des franges, galons d'or, des diverses étoffes de soie, montait à 8.506 livres 13 sols, plus les 960 livres du tapissier. Le vitrier avait reçu 150 livres; le peintre, le Raphaël du lieu, 500 livres; le chapelier lui-même, 646 livres 10 sols, pour « chapeaux bordés d'argent, fournis aux archers du

guet, pilotes et maîtres des bateaux ». Ce qui était mieux encore, c'étaient les 1.250 livres payées au traiteur pour le repas servi à « M. l'archevêque sur l'eau, et pour ceux donnés à MM. les jurats pendant leur séjour à Blaye ». A ce prix, on pouvait faire déguster au prélat les meilleurs vins du cru. Le total de la dépense s'éleva à 15.836 livres 10 sols, ce qui était une somme en 1730.

Cependant la maison navale voguait toujours. A l'approche de la ville, M. de Maniban voulut bien exprimer son admiration et s'écrier, raconte le procès-verbal, que ce qu'on lui avait dit de la beauté du port était encore au-dessous de la réalité. Sur l'ordre des jurats, tous les vaisseaux de la rade se rangent, pour laisser passer l'archevêque, et font « un double salut de leur canon. Un nombre infini de petits bateaux voltigent autour de la maison navale ». Enfin, le prélat met pied à terre au milieu d'un immense concours de peuple.

Malgré le pittoresque de la « maison navale », on est tenté de regretter la réception que la ville des temps anciens faisait à ses évêques. Où est le baron de Montferrand qui, en sa qualité de « premier baron du Bordelais », conduisait encore « par les resnes », en 1466, la haquenée blanche d'Artus de Montauban, pendant que quatre jurats soutenaient « le poêle sous lequel marchait le pontife », et que deux autres barons, l'un à droite, l'autre à gauche, lui tenaient les étriers? Où sont les deux seigneurs de Candale, porte-queue de la chape archiepiscopale de François de Mauny? Bien que le surplis et le bonnet du prélat fussent adjugés à ceux-ci après la cérémonie, et la haquenée blanche au baron de Montferrand, ces légers avantages, faits à de fiers vassaux, n'avaient pu sauver ce cérémonial d'un autre âge. La maison navale elle-même était condamnée à disparaître. En 1781, les jurats de Bordeaux n'envoyèrent que le brigantin à Champion de Cicé. Le prélat, « tout en convenant avec eux que le *brigantin* était plus commode et plus sûr, fit ses réserves, et exigea des jurats une déclaration pour la conservation de ses droits et pour ceux de ses successeurs ». Ces droits, ces usages, la Révolution allait les

détruire. En 1802, Mgr d'Aviau partit encore une fois de Lormont. C'est, croyons-nous, la dernière pompe navale qui ait marqué l'entrée des métropolitains de la seconde Aquitaine¹.

Le tableau des réceptions épiscopales que nous venons de présenter, donne une idée de la grandeur à laquelle s'étaient élevés les évêques de la vieille France. Ils furent véritablement, pendant des siècles, les premiers personnages de leur province. A la situation temporelle venait s'ajouter la majesté du pontife, qui transfigurait aux yeux du peuple l'élu de Dieu arrivant avec l'onction sainte. De là ces entrées triomphales qui mettent toute une ville en émoi, qui nous montrent les plus fiers barons inclinant leurs épaules sous la litière de l'évêque, ou conduisant sa haquenée par la bride. Le prélat lui-même a alors quelque chose de cet entrain, de cette allure guerrière que nous remarquons dans les démonstrations publiques. « Il chevauchera entouré de ses familiers et de ses domestiques », dit le vieux cérémonial des évêques. Que par humilité, il ne rejette point les honneurs dus à son caractère et à sa situation. « Si quelque grand prince, ajoute le cérémonial, exprimait la volonté de suivre le cortège, l'évêque n'y devra consentir qu'après un moment de résistance; mais il n'aura garde de refuser d'une manière absolue cette marque de respect et de piété filiale. »

III

Que le prélat soit arrivé sur les épaules de ses barons, sur une mule, par la maison navale ou le brigantin, à cheval, à pied et même nu-pieds, comme cela se pratiqua

1. Cf. abbé CALLEN, *L'entrée solennelle des archevêques de Bordeaux*, 1883, in-8. — On veillait alors au cérémonial avec un soin jaloux. Dans une visite à Mgr de Maniban, le prélat n'ayant pas reconduit les jurats aussi loin que ses prédécesseurs, ils en firent l'observation dans une seconde visite où l'archevêque s'empressa de leur donner satisfaction. Le parlement de Bordeaux était moins empressé que les jurats auprès de ses nouveaux archevêques. Au XVII^e siècle, Charles de Grammont avait avisé de son arrivée la compagnie, en invitant « Messieurs d'icelle pour prendre leur réfection en sa maison archiépiscopale, à diner, souper, icelui jour et autre qu'à chacun d'eux plaira ». Le parlement ne se laissa pas tenter comme corps, et se contenta d'envoyer quatre conseillers.

longtemps à Laon et à Rouen¹, par exemple, le voilà en possession de son siège. Il s'agit maintenant de bien vivre avec ses nouveaux concitoyens. Le cours des âges lui avait apporté des dignités séculières et par suite des devoirs civiques, une situation et un rôle temporels qui donnaient à l'épiscopat français, avant la Révolution, un caractère particulier. Nous avons vu qu'un grand nombre de prélats étaient seigneurs de leur ville épiscopale. Si, à ce titre, ils ne battaient plus monnaie, comme plusieurs l'avaient fait au moyen âge, ils étaient souvent restés hauts, moyens et bas justiciers. Bien que la royauté eût tout absorbé, ces justices locales représentaient dans certaines provinces comme la Bretagne, des droits assez importants et onéreux pour les peuples. Nombre d'évêques confirmaient et ratifiaient le choix des maires ou consuls; c'est de leur prélat que ceux-ci recevaient les clefs de la ville, promettant de les rendre à toute réquisition. Ses officiers de justice présidaient le conseil de la commune. A son entrée en possession, les maires ou consuls² lui prêtaient serment et venaient, de temps en temps, lui renouveler leur hommage comme à leur seigneur temporel et spirituel. Bref, il était, dans certain pays, un quasi-souverain et, à Albi, les artisans se déclaraient « ses plus fidèles sujets³ ».

1. FARIN, *Histoire de Rouen*, t. I, 2^e part. p. 135. A Couserans, l'évêque était reçu par le vicomte de Couserans qui, au diner, était obligé de mettre les plats sur la table. Mais le sacristain de la cathédrale ôtait la chaussure à l'évêque pour le rappeler au sentiment d'humilité. Le prélat marchait déchaux, en rochet et camail. Cf. MANAUD DE BOISSE, *Panorama historique du Couserans*, 1886.

2. Les municipalités autres que celle de la ville épiscopale, se plaisaient aussi à rendre hommage à l'évêque. Les archives de la commune de Lombers portent : « 9 mars 1687, noble J. P. de Najac, sieur de la Bruyère, premier consul, expose au conseil général de la communauté, que Mgr l'archevêque d'Albi (le Goux de la Berchère) est arrivé depuis jeudi, et qu'il serait du devoir des habitants du présent Consulat d'aller audit Albi, pour faire la révérence audit Seigneur archevêque et l'assurer de la fidélité des habitants. Sur quoi on a délibéré d'une commune voix que, pour aller faire la révérence audit seigneur archevêque, sont députés : le sieur premier consul, etc. »

3. Voici la formule du serment qui fut prêté au cardinal de Bernis. « Je, consul, syndic et député de l'université et cité d'Alby, reconnais et confesse que vous, Révérendissime Père en Dieu, Monseigneur François Joachim de Pierre de Bernis, archevêque d'Alby, êtes seigneur spirituel et temporel de ladite cité, et vous promets et jure, touchant les quatre Evangiles de Dieu, le *Te igitur* et la croix, que toute universalité et chapitre d'icelle vous seront *loyaux et francs sujets*, et vous garderont et procureront vos droits, profits et honneurs, et éviteront vos dommages à notre pouvoir, et obéiront à vos commandements et à ceux de vos officiers; et si aucune chose savons contre vous, votre église et seigneurie,

A Châlons, l'évêque exigea jusqu'au XVIII^e siècle, que les assemblées de la ville se tinssent dans son palais et se réserva le droit de les présider. L'évêque d'Arras et l'archevêque de Cambrai nommaient, chaque année, deux échevins. Un intendant se plaint que l'évêque de Pamiers voulût avoir comme consuls « des gens de basse condition », pour mieux les dominer. En 1693, l'intendant de Lyon disait que jamais ses prédécesseurs n'avaient osé donner des ordres aux échevins du vivant de l'archevêque, M. de Villeroy.

Cette influence, ces droits ne s'exerçaient pas toujours sans difficulté. Il y avait une tendance dans la population à faire tomber des titres, des privilèges, une puissance, qui paraissaient surannés. Le vieil esprit communal, qui avait soulevé tant de villes au moyen âge se réveillait parfois au siècle de Louis XIV. Nous voyons, à cette époque, l'assemblée générale de Nîmes chercher à exclure l'évêque de ses réunions, l'échevinage d'Amiens refuser au prélat les présents ordinaires de bougie et de cire. Les bourgeois d'Albi luttent pendant dix ans contre leur évêque. On fait, de part et d'autre, saisir les fruits décimaux, le bétail. L'affaire est portée de juridiction en juridiction ; le parle-

nous y résisterons et vous le signifierons par notre loyal message incontinent et sans délai. » Outre ce serment prêté à l'évêque à son entrée, les consuls d'Albi, revêtus de leurs manteaux et livrées consulaires, accompagnés des notables de la ville, parlant debout et non à genoux, venaient deux fois par an, le jour de Noël et le jour de *fructa*, présenter leur hommage à l'évêque. En voici les termes réglés depuis Louis I^{er} d'Amboise : « Monseigneur l'évêque, nous venons ici pour vous offrir et présenter les clefs de la ville et cité d'Albi, et vous reconnaître pour seigneur spirituel et temporel, dans laquelle vous avez toute justice haute, moyenne et basse ; et nous vous prions de vouloir bien maintenir et conserver nos anciennes libertés et privilèges écrits et non écrits, et prions Dieu qu'il vous donne les bonnes fêtes. » Les jours d'hommage, les consuls dinaient à la Biesbia, le dessert de la table appartenait aux prébendés et au bas chœur de Sainte-Cécile. On distribuait aux invités un millier de gimbettes ; on jetait au peuple, par les fenêtres, cinquante-quatre livres de dragées et les consuls offraient à l'église de Sainte-Cécile cinquante livres de cire. (Masson, *op. cit.* pages 41-40). La correspondance entre les archevêques d'Albi, souvent en voyage à Paris, et les consuls, nous montre ceux-ci leur écrivant pour les féliciter d'une heureuse arrivée, pour leur offrir les vœux de bonne année, pour les consulter sur les points d'administration. L'archevêque répond toujours avec bienveillance, remercie, assure la ville de sa protection, obtient en effet des secours en argent, donne enfin son avis sur le gouvernement de la cité. *Archives de la ville*. AA. 30-39. La ville d'Albi tenait d'un des évêques du moyen âge, Bernard de Castanet, ses armes, qui avaient pour devise : *Stat baculus, vigilatque leo, turresque tuetur*. L'archevêque était à ce point le seigneur de la ville, que ses comptes portent, en 1790, 60.000 livres pour l'acquisition de la mairie.

ment de Grenoble maintient à l'évêque le droit d'intervenir dans le choix des consuls ; tous les six, accompagnés des principaux habitants, sont obligés d'aller lui demander pardon. Au XVIII^e siècle, les magistrats de Cambrai eurent de grandes difficultés avec leur archevêque. Mgr de Choiseul-Stainville fit appel à son frère, le puissant ministre, pour reconquérir ses prérogatives de seigneur temporel. Il y réussit, malgré l'opposition de la cité. Au XVII^e siècle, Le Tellier, archevêque de Reims, avait aussi profité du crédit de son père et de son frère pour réduire les droits de la ville. En 1785, l'évêque de Grenoble, M. de Bonteville, annonça sa prochaine visite à la cathédrale et invita les consuls à lui rendre les honneurs du poêle. Protestation de ceux-ci, procès : le parlement donna raison au prélat. Mais, grâce à l'intervention de M. de Marcieu, les consuls furent dispensés de paraître à la cérémonie¹.

On voyait ces différends s'élever dans les plus humbles cités. Au XVIII^e siècle, un procès s'engagea entre M. Moreau, évêque de Vence, et le conseil communal, au sujet des remparts dont le prélat se disait le maître, en sa qualité de coseigneur de la ville avec le marquis de Vence. Les meneurs perdirent le procès, furent obligés de faire amende honorable au coseigneur et restèrent ulcérés de cette défaite. Le dernier évêque de Vence, Pisani de la Gaude, fut complimenté, à sa prise de possession, par maître André, lequel portait fièrement son épée comme maire de la ville et seigneur de Malvan. Un jour que Pisani de la Gaude lui avait donné un démenti au bureau de l'hôpital : « Pardon, Monseigneur, répondit maître André, je n'ai menti qu'une fois dans ma vie, c'est le jour de votre arrivée. » A Gap, au milieu du XVIII^e siècle, le premier consul, M. Barbier, ne craignit pas de faire appel à sa force musculaire pour obliger l'évêque, M. de Caritat de Condorect, à accompagner le corps municipal jusqu'à la

1. *Arch. d'Albi*, CC, 331-334 ; FF, 158. — Albert BABEAU, *La ville sous l'ancien régime*, in-8, 1880, p. 178-179. — PRUD'HOMME, *Histoire de Grenoble*, in-8, p. 542. — En 1637, lors de l'entrée solennelle de M. de Daillon de Lude à Albi, les « sieurs consuls » s'étaient empressés de prendre le poêle pour « le porter sur sa personne » ; mais, quoique « cet honneur lui fût dû, il le refusa, disant qu'il n'était dû qu'à Dieu ». *Archives de la ville*.

A Châlons, l'évêque exigea jusqu'au XVIII^e siècle, que les assemblées de la ville se tinssent dans son palais et se réserva le droit de les présider. L'évêque d'Arras et l'archevêque de Cambrai nommaient, chaque année, deux échevins. Un intendant se plaint que l'évêque de Pamiers voulût avoir comme consuls « des gens de basse condition », pour mieux les dominer. En 1693, l'intendant de Lyon disait que jamais ses prédécesseurs n'avaient osé donner des ordres aux échevins du vivant de l'archevêque, M. de Villeroy.

Cette influence, ces droits ne s'exerçaient pas toujours sans difficulté. Il y avait une tendance dans la population à faire tomber des titres, des privilèges, une puissance, qui paraissaient surannés. Le vieil esprit communal, qui avait soulevé tant de villes au moyen âge se réveillait parfois au siècle de Louis XIV. Nous voyons, à cette époque, l'assemblée générale de Nîmes chercher à exclure l'évêque de ses réunions, l'échevinage d'Amiens refuser au prélat les présents ordinaires de bougie et de cire. Les bourgeois d'Albi luttent pendant dix ans contre leur évêque. On fait, de part et d'autre, saisir les fruits décimaux, le bétail. L'affaire est portée de juridiction en juridiction ; le parle-

nous y résisterons et vous le signifierons par notre loyal message incontinent et sans délai. » Outre ce serment prêté à l'évêque à son entrée, les consuls d'Albi, revêtus de leurs manteaux et livrées consulaires, accompagnés des notables de la ville, parlant debout et non à genoux, venaient deux fois par an, le jour de Noël et le jour de *fructa*, présenter leur hommage à l'évêque. En voici les termes réglés depuis Louis I^{er} d'Amboise : « Monseigneur l'évêque, nous venons ici pour vous offrir et présenter les clefs de la ville et cité d'Albi, et vous reconnaître pour seigneur spirituel et temporel, dans laquelle vous avez toute justice haute, moyenne et basse ; et nous vous prions de vouloir bien maintenir et conserver nos anciennes libertés et privilèges écrits et non écrits, et prions Dieu qu'il vous donne les bonnes fêtes. » Les jours d'hommage, les consuls dinaient à la Biesbia, le dessert de la table appartenait aux prébendés et au bas chœur de Sainte-Cécile. On distribuait aux invités un millier de gimbettes ; on jetait au peuple, par les fenêtres, cinquante-quatre livres de dragées et les consuls offraient à l'église de Sainte-Cécile cinquante livres de cire. (Masson, *op. cit.* pages 41-40). La correspondance entre les archevêques d'Albi, souvent en voyage à Paris, et les consuls, nous montre ceux-ci leur écrivant pour les féliciter d'une heureuse arrivée, pour leur offrir les vœux de bonne année, pour les consulter sur les points d'administration. L'archevêque répond toujours avec bienveillance, remercie, assure la ville de sa protection, obtient en effet des secours en argent, donne enfin son avis sur le gouvernement de la cité. *Archives de la ville*. AA. 30-39. La ville d'Albi tenait d'un des évêques du moyen âge, Bernard de Castanet, ses armes, qui avaient pour devise : *Stat baculus, vigilatque leo, turresque tuetur*. L'archevêque était à ce point le seigneur de la ville, que ses comptes portent, en 1790, 60.000 livres pour l'acquisition de la mairie.

ment de Grenoble maintient à l'évêque le droit d'intervenir dans le choix des consuls ; tous les six, accompagnés des principaux habitants, sont obligés d'aller lui demander pardon. Au XVIII^e siècle, les magistrats de Cambrai eurent de grandes difficultés avec leur archevêque. Mgr de Choiseul-Stainville fit appel à son frère, le puissant ministre, pour reconquérir ses prérogatives de seigneur temporel. Il y réussit, malgré l'opposition de la cité. Au XVII^e siècle, Le Tellier, archevêque de Reims, avait aussi profité du crédit de son père et de son frère pour réduire les droits de la ville. En 1785, l'évêque de Grenoble, M. de Bonteville, annonça sa prochaine visite à la cathédrale et invita les consuls à lui rendre les honneurs du poêle. Protestation de ceux-ci, procès : le parlement donna raison au prélat. Mais, grâce à l'intervention de M. de Marcieu, les consuls furent dispensés de paraître à la cérémonie¹.

On voyait ces différends s'élever dans les plus humbles cités. Au XVIII^e siècle, un procès s'engagea entre M. Moreau, évêque de Vence, et le conseil communal, au sujet des remparts dont le prélat se disait le maître, en sa qualité de coseigneur de la ville avec le marquis de Vence. Les meneurs perdirent le procès, furent obligés de faire amende honorable au coseigneur et restèrent ulcérés de cette défaite. Le dernier évêque de Vence, Pisani de la Gaude, fut complimenté, à sa prise de possession, par maître André, lequel portait fièrement son épée comme maire de la ville et seigneur de Malvan. Un jour que Pisani de la Gaude lui avait donné un démenti au bureau de l'hôpital : « Pardon, Monseigneur, répondit maître André, je n'ai menti qu'une fois dans ma vie, c'est le jour de votre arrivée. » A Gap, au milieu du XVIII^e siècle, le premier consul, M. Barbier, ne craignit pas de faire appel à sa force musculaire pour obliger l'évêque, M. de Caritat de Condorect, à accompagner le corps municipal jusqu'à la

1. *Arch. d'Albi*, CC, 331-334 ; FF, 158. — Albert BABEAU, *La ville sous l'ancien régime*, in-8, 1880, p. 178-179. — PRUD'HOMME, *Histoire de Grenoble*, in-8, p. 542. — En 1637, lors de l'entrée solennelle de M. de Daillon de Lude à Albi, les « sieurs consuls » s'étaient empressés de prendre le poêle pour « le porter sur sa personne » ; mais, quoique « cet honneur lui fût dû, il le refusa, disant qu'il n'était dû qu'à Dieu ». *Archives de la ville*.

porte d'entrée du palais dont il venait de prendre possession¹.

A mesure qu'on approche de la Révolution, les villes supportent avec plus d'impatience les servitudes féodales qui, bien qu'adoucies par le temps, paraissent l'héritage d'un âge barbare. Sous ce rapport, Mende semblait avoir été rivée au passé plus longtemps que tout autre. Aussi avec quelle véhémence les trois ordres du diocèse protestent, le 29 janvier 1789, contre une situation qui leur paraît intolérable. « Par un abus manifeste, dit la délibération, contre tous les droits naturels et principes politiques, le siège épiscopal dispose de toute administration civile et judiciaire et de celle des Etats particuliers par la nomination usurpée des consuls, par celle des juges ordinaires et d'appel, au préjudice du droit royal; par celle des commissaires et syndics du pays, au préjudice des droits des trois ordres, et enfin, par celle des procureurs, greffiers, huissiers dans les deux cours, auxquels charges et offices nos évêques nomment arbitrairement ou par l'influence de leur pouvoir de président. » C'est, disent les commissaires délégués, un reste de « l'anarchie féodale épargnée par Richelieu en faveur de l'évêque de Marcillac, sa créature ». Il y avait, dans le Gévaudan, la justice du roi à Marvéjols et la justice de l'évêque qui siégeait à Mende. Elles étaient exercées alternativement. Le prélat avait, comme le roi, « son bailli d'épée et son lieutenant général », qui se trouvaient en activité en 1789. Les trois ordres demandèrent au roi de ne point adresser à ceux-ci les lettres de convocation pour les élections aux Etats généraux. Elles n'en furent pas moins expédiées au sénéchal de l'évêque de Mende².

Si les évêques défendaient leurs droits temporels contre les villes, il faut convenir que les villes faisaient de leur côté bonne garde autour de leurs franchises. Rien n'est plus fréquent que de voir les prélats obligés, à leur arri-

1. Abbé TISSERAND, *Histoire de Vence*, 1860, in-8, p. 255-268. — GAUTIER, *Précis de l'histoire de la ville de Gap*, 1884, p. 336.

2. Archives nationales. — Innocent VIII releva l'évêque de Mende, Clément de la Rovère, du serment qu'il avait prêté aux consuls, à son entrée à Mende. Cf. BURDIN, *Documents historiques sur la province du Gévaudan*, p. 216-217.

vée, de jurer de les respecter. Le successeur de Bossuet à Condom, M. de Matignon, déclara qu'il ne pouvait pas prêter ce serment à genoux. Les consuls l'exigèrent. L'évêque en fut piqué, leur fit faire antichambre quand ils lui rendirent visite, refusa même d'écouter leur harangue, sous prétexte de donner audience au présidial. Les consuls se retirèrent et ne parurent plus au palais épiscopal. A Viviers, les portes de la ville ne s'ouvraient au nouveau pontife qu'après la prestation du serment faite sur les saints Évangiles. On dérogea pour la première fois à cet usage immémorial, en 1778, à l'entrée de M. La Font de Savine. A Agen, les prérogatives de l'évêque avaient été minées sourdement par les pouvoirs rivaux des sénéchaux et des consuls. Le titre de comte d'Agen (et la même évolution s'était produite ailleurs) était devenu purement honorifique¹. C'est pour une question de douane que l'illustre Belsunce, évêque de Marseille, eut des difficultés avec la municipalité. « On m'a refusé, écrit-il à l'intendant de Provence, l'entrée de mon vin avec une hauteur et des manières très provençales. »

Les mesures prises par certains prélats vinrent parfois aggraver les quelques dissentiments que pouvait susciter une compétition de droits. A Toul, Mgr de Champorcin souleva contre lui la population pour avoir exigé des quartiers de noblesse de tous ceux qui voulaient entrer dans le chapitre de sa cathédrale. En général, les évêques étaient trop habiles et trop souples pour se créer des difficultés, ou pour ne point dénouer avec bonheur celles qui venaient à se produire. Mgr du Plessis d'Argentré, dernier évêque de Limoges avant la Révolution, fut accueilli avec cette réserve un peu hostile qui attendait parfois les étrangers dans le milieu social de la province. Son esprit et son adresse triomphèrent de tous les obstacles. Il y fut aidé par Turgot, son ami, son condisciple de Sorbonne, qui, envoyé à Limoges en 1761, vécut avec le prélat, durant

1. MONLEZUN, *op. cit.* p. 577-579. — SIMON BRUGAL (Firmin Boissin), *Le schisme constitutionnel dans l'Ardèche*, 1889. — Citons parmi les évêques obligés de prêter serment aux villes sur la conservation de leurs franchises, les évêques de Saintes (AUDIAT, p. 45), d'Agen (DURENGUES, *op. cit.*, p. 39-40), etc.

ses treize années d'intendance, dans la plus intime cordialité¹.

Les cités auraient eu grand tort de ne point entretenir les meilleures relations avec leurs évêques. Ceux-ci n'avaient jamais oublié, dans le cours de notre histoire, le rôle de *defensor civitatis* qu'ils avaient rempli avec tant d'éclat dans la décadence de l'empire romain. Ils étaient restés, à travers les siècles et toutes les vicissitudes politiques, de hauts et puissants seigneurs. On peut dire qu'à la fin de l'ancien régime, malgré l'ascension des classes et l'affaiblissement de la foi, l'épiscopat dominait toutes les supériorités locales comme la cathédrale s'élevait au-dessus de toutes les autres demeures. Dans les petites villes, alors en grand nombre le siège d'un évêché, qui se serait avisé d'entrer en concurrence avec l'évêque pour la fortune, pour l'influence, la considération à la fois spirituelle et temporelle? Dans les plus grandes cités, le prélat ne le cède à personne comme opulence, comme noblesse de race, comme influences de cour. Les conditions anciennes étant changées, la royauté étant devenue le centre de toutes les faveurs et de tous les droits, n'est-il point heureux pour une province de pouvoir compter sur la protection d'un homme qualifié, qui a les relations les plus hautes, dont la nomination même au poste qu'il occupe, prouve sa faveur auprès du roi, et qui se croit obligé par sa charge de prendre en mains les intérêts de ce qu'il appelle *son peuple*. En fait, il n'y a guère d'histoire d'évêque d'ancien régime qui ne relate quelque bienfait par lui rendu à sa ville épiscopale. Ces prélats emploient l'autorité que leur donnent leur nom, leur charge, leur entrée dans les Etats provinciaux, leurs rapports avec les ministres, leurs fréquents voyages à Versailles, pour plaider la cause de leurs diocésains et faire alléger leurs charges. Que de fois ils se montrèrent les heureux intermédiaires entre le pouvoir et le peuple! Dans combien de soulèvements, de révoltes, ils surent, par leur intervention, détourner les châtimens qui menaçaient les coupables! Les populations

1. LOUIS GUIBERT, *Une page de l'histoire du clergé au XVIII^e siècle. Destruction de l'ordre de Grandmont*, 1877, in-8, pages 254-255.

sentent alors qu'elles ont en eux des protecteurs. Les communes s'efforcent de se concilier leur bienveillance et les implorent dans leur détresse¹.

On les trouve toujours prêts à répondre à leurs appels. En 1617, saint François de Sales écrit au duc de Savoie et joint, dit-il, sa « très humble supplication à celle que ceste ville d'Annessy fait à V. A. pour la continuation des privilèges dont elle a ci-devant jouy ». Cinq mois plus tard, le 26 mai 1617, nouvelle instance du saint évêque de Genève. Ce pays « a grand besoin d'estre allégé, d'estre ravigoré par tels bienfaits ». Richelieu lui-même qui, une fois ministre, devait se montrer moins sensible sur l'excès des impôts, plaida énergiquement la cause de sa ville épiscopale. Il s'adressa au procureur du roi et à Sully pour obtenir un allègement de la charge imposée à son peuple. Arras fut agrandi, embelli par des administrateurs de premier ordre qui s'appelaient Alvise, Martin Poré, Pierre de Ranchicourt, Mathieu Moullart². Ces traditions se perpétuèrent jusqu'à la Révolution. On aime, en particulier, à voir ces puissants prélats prendre en main les intérêts des petits, des artisans, des laboureurs, dans la

1. Voir (P. REGNAULT, *op. cit.*, I, 58-83, année 1742) la correspondance entre Christophe de Beaumont, alors évêque de Bayonne, et la municipalité de cette ville, qui implore sa protection dans une grave affaire. — Le 25 janvier 1761, le premier consul de la commune de Lombers dit à l'assemblée de la municipalité que « Mgr de Stainville, archevêque et seigneur d'Alby, devait arriver dans le présent diocèse, et qu'attendu que la communauté de Lombers a de grandes obligations à ce seigneur, et qu'elle a lieu d'espérer encore davantage, il conviendrait de députer devers ce seigneur certain nombre d'habitants et de taillables ». Quelques années plus tard, en 1768, le cardinal de Bernis vient en personne, à la demande des habitants, constater à Lombers les ravages causés par le débordement du ruisseau d'Assou. Lombers, connu par le concile tenu dans ses murs, lors de la guerre des Albigeois, payait encore les impositions de la ville détruite, il y avait près de cent cinquante ans. Le cardinal, touché de sa misère, lui fit accorder 3000 livres par le roi, un subside considérable par les Etats. *Archives de la commune*. — A deux reprises, le diocèse d'Albi dut à ses archevêques (le Goux de la Berchère et Choiseul) une diminution de ses impositions pour la taille. Mgr Moreau, évêque de Mâcon, obtint un abonnement par bail au droit des aides, ce qui évita des frais immenses à la province et facilita le commerce des vins.

2. Richelieu écrit de Luçon : « Monsieur, étant venu en ce lieu et ayant reconnu la misère du bourg, la pauvreté des habitants et l'excessive taxe des tailles... j'ai cru vous devoir faire la présente, pour vous prier de vouloir bien modérer la charge. » Richelieu va jusqu'à menacer d'un procès : « Je désire obtenir de vous volontairement le soulagement que je sais que les voies de la justice ne me peuvent dénier; je n'estime pas que vous veuillez me donner sujet d'en venir à cette extrémité, qui me fait vous prier derechef de vouloir décharger ceux pour qui je vous écris, d'une partie du faix qui les accable. » AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat de Richelieu*, t. I, p. 18. — DERAMECOURT, *op. cit.*, I, 6.

répartition des charges publiques¹. Nous constaterons les services que leur administration temporelle rendit à leur diocèse. Que de fois leur grand crédit leur permit d'obtenir à leurs diocésains des grâces qui excitèrent des élans de reconnaissance. L'intervention active, à Paris, de M. de Montmorency, évêque de Metz, a fait rétablir le parlement de cette ville, supprimé par un édit d'octobre 1771. A son retour, le prélat est reçu avec enthousiasme. Un peuple immense accourt à sa rencontre, à plus d'une lieue de la ville. Le lendemain, l'ordre des avocats et les principaux citoyens lui portent l'hommage de leur respect et de leur reconnaissance. Les femmes se jettent à ses pieds et lui présentent des branches de laurier, en s'écriant : « Daignez les recevoir, Monseigneur, vous les avez méritées. » A la veille de la Révolution, en 1788, Lecture s'adresse à « son premier citoyen », au « protecteur-né » de ses franchises, qui était son évêque, M. de Cugnac, pour plaider les droits de cette ville, colonie romaine, et l'une des douze cités de la Novempopulanie.

Ces prélats n'avaient qu'à suivre leur inclination pour prendre à cœur les intérêts de leurs cités. Le patronage séculaire exercé par les évêques avait créé chez eux un courant de patriotisme local, et il leur suffisait, semblait-il, de prendre possession de leur diocèse, de savoir quel

1. Le cardinal de Bernis tenait ce noble langage aux Petits Etats d'Albigois : « N'oubliez jamais, dans la répartition des charges publiques que l'homme aisé ne met dans la balance économique que son argent, tandis que le laboureur et l'artisan y mettent leurs sueurs. Oh ! Messieurs, nous sommes tous frères comme chrétiens, amis comme hommes, et membres du même corps comme citoyens. Non, les différentes productions du sol ne constituent pas nos véritables richesses ; ce sont les mains nerveuses, brûlées au soleil, endurcies par le travail, ce sont ces bras infatigables qu'on ose nommer mercenaires, qui fécondent la terre et qui nous enrichissent. Souffrons-nous que la misère, cause principale de la dépopulation, affaiblisse, énerve et dévore la classe d'hommes qui nourrit tous les hommes. Le prix d'un seul festin, où l'ennui règne encore plus que le faste, nourrirait toute une année une famille de cultivateurs. Que le pain soit le salaire du travail et non la récompense de l'oisiveté ; que l'aumône ne prodigue ses ressources qu'aux seuls infirmes et aux vieillards. Facilitons, multiplions les mariages champêtres ; réfléchissons qu'en dotant les filles de nos laboureurs, nous augmentons la force primitive de nos biens ; qu'il est doux de penser que notre nom sera béni dans les chaumières, derniers asiles de la vérité ; que le père de famille apprendra à ses enfants à le prononcer et à y joindre les noms de sauveur et de père. On n'est bon, on n'est heureux que lorsqu'on aime la patrie et qu'on nourrit dans son cœur le désir et le courage de se sacrifier pour elle. » C'est déjà le ton et le langage de 1789. Mgr de Bonal obtint, en 1782, le maintien de la cour des aides de Clermont qui allait être supprimée.

était leur nouveau troupeau, pour en épouser tous les intérêts et toutes les préoccupations. De quel ton M. du Lau, le dernier archevêque d'Arles, écrit aux consuls de cette ville, qu'il n'a pas encore vue : « *En devenant votre pasteur, je suis devenu votre concitoyen. Déjà j'éprouve le zèle du patriotisme.* Après l'attention que je dois au dépôt sacré de la foi, des mœurs et de la discipline, rien au monde ne fixera autant mes regards que le maintien des intérêts temporels de la ville d'Arles. » Ce n'était pas un vain langage. Toute l'administration de M. du Lau, sa correspondance fréquente avec les consuls, quand ses devoirs l'amenaient à Paris, prouvent quel dévouement et quelle protection il accorda toujours à la ville d'Arles¹.

1. Dom Théop. BÉRENGIER, *Notice sur Mgr du Lau*, 1891.

CHAPITRE CINQUIÈME

Faste des Evêques

I. Tous les palais épiscopaux rebâti. — Fièvre de reconstruction au XVIII^e siècle. — Le tout presque terminé en 1789. — Splendeur de ces demeures. — Empreinte des siècles sur l'archevêché d'Albi. — Outre les palais, maisons de campagne des évêques. — Mobilier somptueux. — II. Fêtes brillantes dans ces somptueuses demeures. — Les abbés de distinction élevés pour représenter. — Un professeur de danse pour l'abbé de Saint-Aignan. — On vante leurs grâces. — Ce que Talleyrand dut à la conversation de sa mère. — Un chanoine, professeur de révérences du jeune La Tour d'Auvergne-Lauragais. — Comment la haute société, les princes se portent chez ces évêques ainsi préparés à représenter. — Etat de maison de Fénelon à Cambrai. — Train de Belsunce, de Juigné. — III. Evêques qui savent rester simples dans ce luxe : Boisgelin, Thémis, etc. Prélats trop fastueux : Breteuil, Clermont-Tonnerre, Montmorency, Bourdeilles, etc. — Faste souverain déployé, au XVIII^e siècle, par les Rohan à Saverne. Le dernier Rohan. — Les évêques chasseurs : Grimaldi, Dillon.

I

Etudions de plus près l'existence que les prélats de l'ancien régime menaient au milieu de leur peuple. Il fallait tout d'abord à ces grands seigneurs une habitation digne de leur haute situation. La plupart, sur la fin de l'ancien régime, s'occupent de réparer et de reconstruire leur palais. Nous sommes loin de la cellule que saint Martin de Tours se faisait dresser près de sa cathédrale, ou même de la demeure sévère que l'évêque eut longtemps avec son presbytère et ses chanoines. La cessation de la vie commune, la division des mensues entre le chapitre

et l'évêque, amenèrent celui-ci à se bâtir, dès le moyen âge, une maison distincte. Les évêchés, que les services administratifs des diocèses, les prérogatives et l'appareil d'un seigneur temporel et féodal, le besoin d'être protégé par des tours et des remparts, avaient fait agrandir et transformer à travers les siècles, ne suffisaient plus aux prélats de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. Cependant plusieurs de ces antiques demeures, telles que celle des évêques-comtes du Gévaudan, élevée à Mende vers le XI^e ou XII^e siècle, avaient été décorées avec magnificence¹. Mais on voulait des habitations plus appropriées aux goûts et aux habitudes modernes. A Carcassonne, le vieux palais, enfermé dans l'enceinte de la cité du moyen âge, qui jusqu'à Mgr de Grignan a abrité soixante-neuf évêques, est abandonné. Une construction nouvelle, aujourd'hui affectée à la préfecture, est élevée à grands frais par Mgr de Bezons².

Déjà, au XVII^e siècle, les prélats sont préoccupés de transformer leurs vieux manoirs. M. Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait en 1675 : « Je suis entré dans un évêché pourri, délabré, où depuis cent ans on n'avait mis un clou, où il n'y a ni cour ni jardin. Il n'y avait pas une chambre logeable. » Le prélat consacre tout d'abord aux réparations l'argent amassé à l'économat par trois ans de vacance du siège. Il fait sa confession : « J'ai un peu de goût, dit-il, pour le bâtiment³. » A Bourges, MM. de Lévis-Ventadour et de Montpezat de Carbon ont déjà agrandi leur palais. M. Phélypeaux de la Vrillière consacre 600.000 liv. de sa fortune personnelle à le rebâtir, pendant qu'à ses portes s'élève sur un plan gigantesque le nouveau Grand séminaire. Ses neveux obtiennent une lettre de cachet pour l'empêcher de terminer l'arche-

1. TOURETTE, *Notice sur l'ancien palais des évêques du Gévaudan*, 1859, in-8.

2. En 1790, l'évêché de Carcassonne payait encore l'intérêt de 30.000 livres, reliquat de l'emprunt contracté à cet effet par Mgr de Bezons. Cf. MONERIE DE CARRENS, *op. cit.* p. 7, 40; FREDIE, *Histoire de Carcassonne*, p. 356. Les évêques de Carcassonne avaient le château de Villalier.

3. *Lettres de LE CAMUS*, p. 202. Les améliorations réalisées par Le Camus et par ses successeurs ne suffisaient plus au dernier évêque de Grenoble avant la Révolution, M. de Bonteville, qui obtint 40.000 livres pour restaurer son palais.

vêché; il s'en console en faisant rebâtir Tarly¹. La fin du xvii^e siècle nous présente d'autres travaux de ce genre. Ainsi Lectoure vit un de ses plus grands évêques, Hugues IV de Bar, transformer à ses frais son habitation, l'une des plus riantes et des plus pittoresques de France.

Mais c'est surtout au xviii^e siècle qu'une véritable fièvre de reconstruction s'empare des évêques. Ici une énumération complète risquerait d'être monotone. Dans le Nord, à Boulogne, la demeure épiscopale est refaite, en grande partie, par Le Tonnelier de Breteuil. A Saint-Omer, elle est décorée par la munificence de ses hôtes. A Marseille, Belsunce embellit sa résidence que deux de ses prédécesseurs avaient reconstituée à grands frais. A Arras, le palais, aujourd'hui hôtel de la préfecture, réédifié en 1780 par M. de Conzié, présentait un aspect princier avec ses nombreuses dépendances et son beau parc. On vantait la beauté des salons, la richesse du mobilier, le grand train du prélat. Les jardins de l'évêché étaient ouverts au public.

A une autre extrémité de la France, Phélypeaux d'Herbault, évêque de Riez, fait faire de splendides travaux à son habitation; à Béziers, Nicolai, pour donner du travail aux ouvriers, élève auprès de sa demeure cette magnifique terrasse qu'on admire encore. A Bordeaux, Rohan Guemené, avant de passer au siège de Cambrai, consacre son immense fortune personnelle à bâtir un palais archi-épiscopal qui devait être enlevé à ses successeurs². Celui d'Agen, reconstruit en 1775 par M. de Bonnac, allait aussi échapper à l'Eglise pour devenir une préfecture³. Les évêques ne pouvaient alors prévoir de telles vicissitudes. A Nevers, Jean Tinséau; à Saint-Brienc, M. de Bellescize; à Pamiers, M. de Verthamont, refont leur évêché. Les deux frères du Plessis d'Argentré bâtissent deux magnifiques palais, l'un à Limoges, l'autre à Séz. En 1770, M. de Bourdeilles achève d'embellir celui de Soissons.

1. V^o de BRIMONT, *M. de Puységur et l'Eglise de Bourges pendant la Révolution*, 1897, in-8, p. 24-25.

2. Ce fut le château royal sous la Restauration et c'est aujourd'hui l'hôtel de la mairie.

3. BARRÈRE, *Histoire religieuse du diocèse d'Agen*, 1856, 2 vol. in-4, t. II, p. 415.

Les plus petites villes sont çà et là aussi bien partagées que les grandes. Le dernier évêque d'Alet, M. de Chanterac, donne à son évêché un aspect monumental. A Alais, un noble prélat, M. d'Avejan, voulut dessiner lui-même le plan d'une construction qui fut terminée en 1741. Elle embrassait, avec les enclos, 13.000 mètres carrés¹. A Viviers, le palais épiscopal fut commencé par Martin de Ratabon et achevé par son successeur, M. de Villeneuve. Planté sur les bords du Rhône, entouré de jardins, il est l'un des plus beaux de France. A Auch, M. de Maupeou avait jeté à terre le vieux bâtiment. Le nouvel édifice fut élevé par M. de Montillet. C'était une vaste demeure d'apparence noble et imposante. La façade, décorée de pilastres cannelés, présentait au rez-de-chaussée trois portiques ornés d'archivoltes. Ces soucis n'empêchaient pas M. de Montillet de réparer en même temps son château de Mazères. Il bâtissait assez grandement pour pouvoir loger tous ses suffragants².

Ces travaux étaient presque terminés sur toute la surface du territoire quand la Révolution vint surprendre quelques retardataires. Elle arrêta la construction d'un magnifique palais que le cardinal de Montmorency élevait à Metz, à proximité de la cathédrale, pour remplacer le vieil évêché, démoli en vue de la dégager. A Langres, La Luzerne ne coucha qu'une seule nuit, la veille de son départ, dans la vieille habitation qu'il achevait de restaurer.

Certaines demeures épiscopales portent l'empreinte de

1. M. de Boisgelin, en visite à Alais, écrit le 23 janvier 1785: « Je ne croyais pas trouver dans les Cévennes une maison superbe, telle que le plus bel hôtel dans Paris, bâti dans le goût de la bonne architecture; un grand jardin, un pays agréable, une ville où il y a du travail, des manufactures, assez de noblesse. C'est le plus bel établissement épiscopal que je connaisse. (Lettre inédite). A Paris, M. de Beaumont dépensa plus de 60.000 livres au palais épiscopal, déjà embelli par le cardinal de Noailles (P. REGNAULT, II, 205). Nous voyons le palais épiscopal bâti, à Belley, par Mgr de Balore, — embelli à Verdun par Mgr des Nos, — à Castres, par Mgr de Barral (A. COMBES, p. 213-214), — à Condom, par Mgr d'Anteroche. — A Lodève, le palais épiscopal avait été terminé par Mgr de Souillac; Mgr de Fumel éleva le corps latéral. Eon de Cély, dernier évêque d'Apt, consacra à l'achèvement de son palais épiscopal 60.000 livres qu'il avait obtenues des économats (BOZE, *Histoire de l'Eglise d'Apt*, 1820). A Chartres, Rosset de Fleury décora et augmenta considérablement sa demeure, etc. L'évêché d'Aire avait été restauré au xviii^e siècle, par Mgr Boutault.

2. LAFORGUE, *Histoire de la ville d'Auch*, 2 vol. in-8, t. II, p. 222-228.

chaque génération d'évêques. A Albi, le XIII^e siècle a légué à la cité, sous le nom de la Besbia ou la Verbie, une sorte de forteresse qui embrassait jadis dans ses murs l'église cathédrale et les maisons des chanoines. L'enceinte était défendue par le Tarn, munie de tours, de herses, et de pont-levis, bâtie avec des briques dont l'amoncellement semblait défier toute attaque. Les prélats taillent, selon leur goût, leur génie et leur temps, dans ce palais qui ressemble à une ville. Les uns, originaires d'Italie, y construisent de vastes salles, de grands escaliers, des doubles terrasses sur la rivière; d'autres décorent la chapelle, font peindre à fresque les salons et traçent des corridors dans le massif des murs. Mais on a beau le transformer, ce vieux manoir ne suffit plus aux nouveaux évêques qui n'ont d'admiration que pour l'art et les magnificences du grand siècle. Gaspard de Daillon de Lude fait bâtir, aux portes de la ville, un édifice à la Louis XIV, avec des jardins, une orangerie¹, des avenues, de larges parterres coupés d'allées droites, des quinconces de grands arbres, des charmilles agrémentées de pièces d'eau. C'était la demeure moderne élevée non loin de l'habitation féodale. Ces deux palais, d'aspect si divers, retraçaient bien le double caractère qu'avaient eu à travers les temps les seigneurs d'Albi. « L'une disait les luttes farouches, les guerres sanglantes, l'asile ouvert aux populations épouvantées, les évêques soldats; » l'autre racontait la vie tranquille, somptueuse, artistique, « les agréables loisirs dans un beau lieu, les évêques grands seigneurs². »

Le besoin d'une maison des champs pour les évêques devint général au XVIII^e siècle. Ceux qui séjournèrent l'hiver à Paris voulaient passer l'été à la campagne, et était-on à la campagne dans la ville épiscopale? Chaque prélat a son habitation rurale et souvent quelle habitation?

1. Le comte de Bristol, ami du prélat, avait fait graver ces deux vers à l'entrée de l'orangerie:

*Semper hic invito fulget poma aurea celo;
Sic sævas hiemes ludit Ludovicus et ornat.*

2. MASSON, *op. cit.*, p. 44-46. Les évêques d'Albi possédaient, en outre, le château de Combefa, à 4 lieues d'Albi. Choiseul-Stainville, en trouvant l'entretien trop onéreux, obtint, le 31 octobre 1761, un arrêt du conseil l'autorisant à le faire démolir.

Ici encore nous assistons à un assaut de magnificence¹. Pour faire quelque figure avec ces constructions il faut y aller au moins de son million. C'est la somme que dépensa le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, au château de Gy, en bâtiments et en jardins qui ne doivent pas lui survivre. Un siècle auparavant, le cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix, avait fait bâtir, à Puy-Ricard, une splendide demeure qu'un de ses successeurs, M. de Vintimille, allait faire démolir comme étant trop somptueuse. C'étaient jeux de princes. M. de Polignac, évêque de Meaux, était en train, quand éclata la Révolution, de reconstruire la maison de campagne de Germigny où souvent Bossuet reposa son génie. Il eut à peine le temps d'achever une des ailes qui allait bientôt tomber sous le marteau des démolisseurs. Avant de partir pour l'exil, ne voulant pas laisser de dettes, il fit venir à Germigny les ouvriers qu'il avait employés, entre autres le charpentier Mayette, qu'il embrassa en gémissant². Les édifices qui ne pouvaient pas s'adapter aux goûts et aux exigences

1. Grimaldi, évêque du Mans, se plaît à embellir son château d'Yvré; Alexandre Lallemand, évêque de Séez, celui de Fleury; Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, achève, en 1788, la maison de Saint-Thierry, située près de la ville, et destinée à servir de résidence épiscopale. M. de Termont, évêque de Blois, non content d'embellir son palais, reconstruit le château de Madon, ancien lieu de plaisance des abbés de Saint-Laumer. Rochecouart-Montigny réédifie, à Condé, la maison de campagne des évêques d'Evreux et en fait une demeure charmante. M. de Cluny, évêque de Riez, achète la magnifique propriété de Pilon et y élève une jolie habitation où il passe des mois entiers. L'avant-dernier archevêque de Lyon, M. de Montazet, achète la maison de campagne d'Oullins, aux héritiers du cardinal de Tencin, dépense 80.000 livres pour l'embellir et y loger dix-huit chevaux dans des écuries superbes. Les archevêques de Paris avaient toujours la maison de Conflans, achetée par Harlay, qui y mourut en 1695. Les jardins en avaient été dessinés par Lenôtre. M. de Beaumont, qui y fut souvent exilé, en augmenta encore les agréments. Les évêques de Condom avaient le château de Cassagne, les évêques de Bazas le château de Gand, les évêques de Mende celui de Chanaac, à trois lieues de la ville. Les évêques de Langres, La Luzerne en particulier, ont une prédilection marquée pour le château de Mussy. Sébastien Zamet l'avait fait reconstruire au milieu du XVII^e siècle, à la suite d'un incendie. M. de Clermont-Tonnerre y ajouta, en 1700, des embellissements somptueux. M. de La Luzerne (abbé Gouard, *Notice sur le cardinal de La Luzerne*, en tête des œuvres, édit. Migne) y fit des travaux d'agrandissements que la Révolution vint arrêter. Le riche mobilier qu'il lui destinait fut la proie des pillards. Cicé, évêque d'Auxerre, reçoit avec splendeur Monsieur, frère du roi, dans son château de Regennes qu'on appelait *Ville enchantée*, à cause de sa presqu'île formée par la rivière d'Yonne. La Rochefoucauld, évêque de Saintes, se complait dans le séjour silencieux et enchanteur du château de Crazannes; le dernier évêque de Pamiers aime la belle résidence de Longpré et ses magnifiques ombrages.

2. ALLOU, *Chronique des évêques de Meaux*. Tous ces renseignements sont puisés dans les histoires locales et dans les notices sur les évêques.

modernes, étaient condamnés à disparaître. Dans le diocèse de Soissons, les évêques avaient fait subir des remaniements nombreux à leur manoir féodal de Septmonts. Désespérant de l'accommoder aux temps nouveaux, ils finirent par l'abandonner à son malheureux sort. Dans un diocèse voisin, à Laon, les prélats laissent tomber en ruine l'évêché, vieille habitation gothique, pour porter leurs préférences vers ce château d'Anizy que le cardinal de Bourbon avait, au xv^e siècle, fait bâtir à grands frais et avec tout l'art de la Renaissance. L'avant-dernier évêque de Laon, M. de Rochechouart de Faudoas, venait encore d'y exécuter des travaux considérables¹.

Les prélats de marque ne se contentaient pas d'un palais dans leur ville épiscopale, d'une maison de campagne dans leur diocèse; ils auraient cru manquer à ce qu'ils se devaient à eux-mêmes et à leur rang de n'avoir point hôtel à Paris. Les pairs ecclésiastiques y étaient, en quelque sorte, obligés par leur dignité même. L'almanach royal de 1789 ne manque pas de donner l'adresse de leur habitation dans la capitale². Combien de leurs confrères faisaient de même. Transportez-vous, dit un contemporain, « au quartier des évêques, le faubourg Saint-Germain. Entrez dans leurs hôtels et voyez si leurs appartements ne sont pas aussi magnifiquement décorés, leurs glaces aussi multipliées, leurs tableaux aussi bien choisis....., leurs équipages aussi brillants et aussi lestes, leurs domestiques aussi nombreux, leur vaisselle aussi riche que dans les maisons des grands³. » Presque à la veille de la Révolution, en 1787, l'archevêque de Bourges, Phelipeaux-d'Herbault, mourut à Paris dans son hôtel du faubourg Saint-Germain.

Toutes les habitations de ces évêques grands seigneurs

1. PÉCHEUR, *op. cit.*, VII, p. 83-84, VIII, 115.

2. « M. de Talleyrand-Périgord, archevêque-duc de Reims, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain; M. de Sabran, évêque-duc de Laon, grande rue du Faubourg-Saint-Honoré; M. de la Luzerne, évêque-duc de Langres, rue de Berry au Marais; M. de La Rochefoucauld, évêque-comte de Beauvais, rue de Sévres, vis-à-vis les Incurables; M. de Clermont-Tonnerre, évêque comte de Châlons, rue du Bac, vis-à-vis les Convalescents; M. de Grimaldi, évêque-comte de Noyon, rue et barrière Saint-Dominique. » *Almanach royal de 1789*, p. 149. Sieyès donne dans une lettre l'adresse de l'hôtel de M. de Lubersac à Paris, rue du Bac.

3. LAURENT, *Essai sur la réforme du clergé*, 1789, p. 158-159.

avaient un mobilier digne d'elles. Les tapisseries que M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, fit cacher dans un grenier en quittant la Provence, retrouvées seulement soixante ans plus tard, ont gardé toute leur fraîcheur et font l'admiration des connaisseurs. La vente opérée à Albi, en 1793, fait passer sous nos yeux la liste des meubles que le cardinal de Bernis avait réunis dans ses deux palais de la Besbia et du Petit-Lude restaurés à grands frais. L'expertise porte une galerie de cent soixante-neuf tableaux. Que devait être le bureau du cardinal adjugé à 1.200 livres, le 17 vendémiaire an III, et ce cabinet poussé jusqu'à 600 livres? On voit signaler, dans le procès-verbal de vente, « les lustres, les tables de marbre, les encoignures de laque, les toiles peintes, les grands portraits du roi, les fauteuils couverts de velours cramoisi, de velours écarlate, de velours noir, de satin rouge et jaune, de panne rouge, blanche, verte, bleue, de panne à fleurs; les fauteuils couverts de velours écarlate, garnis en or; toutes les sortes de sièges: dormeuses, dauphines, crapauds, bergères; les écrans de toute espèce, les grands armoriaux dorés, les bras de bronze doré, tout cela pêle-mêle, si bien que le commissaire-priseur inscrit côte à côte ces deux articles:

« Un christ et quatre chandeliers de bois doré.

« Une paire de bottes fortes. »

On devine, à ce cadre, une existence grandiose, un intérieur princier. M. de Thémines, évêque de Blois, avait mieux fait encore. Ayant beaucoup voyagé, il voulut, dit un contemporain, tenir son évêché comme un palais de Rome. « Tout y fut magnifique, extraordinaire. C'étaient des tableaux, point de glaces; des meubles simples mais de la plus grande recherche dans le genre. » Son goût pour les livres lui fit réunir deux bibliothèques, l'une de 60.000 volumes sur toutes les connaissances, l'autre de 12.000 formée des éditions les plus rares de tous les pays. « Il tenait maison magnifique lorsque les grands de la cour passaient¹. »

1. MASSON, *op. cit.*, p. 69-70. — DUFORT, *op. cit.*, I, 430.

II

Comment ne pas donner des fêtes dans ces palais si bien meublés. Le prélat d'ancien régime saura se mouvoir à l'aise dans ce luxe. Il a été formé avec grand soin aux usages de la société la plus raffinée. La première éducation des fils de famille était parfois négligée; « la seconde, dit Talleyrand, ne devait consister qu'à leur donner ce qu'on appelait *l'usage du monde*. Des avantages extérieurs prévenaient en leur faveur. » D'ordinaire les jeunes gens, pour s'initier aux habitudes de la bonne compagnie, n'avaient qu'à vivre à côté de leurs parents, au milieu d'un grand train de maison. L'abbé de Saint-Aignan, fils du duc de Beauvillier, a été élevé loin de son père et de sa mère « en parfait séminariste. Jamais, dit Saint-Simon¹, rien de si gauche, de si plat, de si béat. Je proposai au duc de Beauvillier de lui donner un maître à danser, pour lui apprendre au moins à faire la révérence et à entrer dans une chambre. » Je ne sais si le duc de Beauvillier suivit le conseil de Saint-Simon. Dans tous les cas, l'abbé de Saint-Aignan ne se dégourdit que trop dans la suite. Turgot, au dire de Morellet, passa « toute son enfance presque rebuté... par sa mère qui le trouvait maussade, parce qu'il ne faisait pas la révérence de bonne grâce et qu'il était sauvage et taciturne. » Quand arrivaient les visites, il se cachait sous un canapé ou derrière un paravent, d'où il fallait le tirer pour le produire. Turgot, qui quitta d'ailleurs l'état ecclésiastique, était une exception. Il ne semble pas que ses disciples de Sorbonne, les abbés du XVIII^e siècle en général, aient apporté dans le monde ni gaucherie ni répugnance. La nature elle-même semblait s'être complue à donner à la plupart, comme à Bernis, à Mercy, futur évêque de Luçon, une figure agréable. Leurs historiens en font la remarque. Voltaire écrivait à Bernis : « Je me souviens toujours de vos grâces, de votre belle physionomie et de votre

1. SAINT-SIMON, *Mémoires*, VI, 407. — TALLEYRAND, *Mémoires*. — MORELLET, *Mémoires*, I, 11-13.

esprit. » Un jour que Louis XVI voyait entrer au palais La Galaizière, évêque de Saint-Dié, que sa taille rendait hors de pair, et d'Osmond, évêque de Comminges : « Messieurs, dit le roi, je me fais huissier pour vous annoncer l'arrivée du plus grand et celle du plus beau des évêques de France¹. » La première fois que Christophe de Beaumont officia pontificalement à Notre-Dame, il y eut une exclamation dans la foule des fidèles sur le bel archevêque. M^{me} de Sévigné aime à parler, dans sa correspondance, de l'abbé de Grignan, du « plus beau des abbés » qui allait être à Carcassonne « le plus beau des prélats ».

La mère de Talleyrand, Eléonore de Damas, était d'une beauté remarquable et ses deux fils avaient hérité d'elle les charmes du visage. Le jeune Maurice avait, en outre, un esprit vif et des facultés brillantes. Mais comme ces dons naturels furent cultivés, aiguïsés par la fréquentation de la bonne compagnie ! Pour se former à l'art de bien dire, à toutes les finesses, à toutes les délicatesses de la conversation, il n'a pas besoin de sortir de sa famille. Quand on se décide enfin à s'occuper de lui, le voilà en Périgord chez sa grand-mère, M^{me} de Chalais, qui a « ce qu'on appelait encore l'esprit des Mortemart », et à laquelle « son langage, la noblesse de ses manières, le son de sa voix » donnent une séduction inexprimable. Et quel tableau Talleyrand nous trace, dans ses *Mémoires*, de ses rapports avec sa mère ! « Je choisissais, dit-il, pour aller chez elle les heures où elle était seule : c'était pour jouir davantage des grâces de son esprit. Personne ne m'a jamais paru avoir dans la conversation un charme comparable au sien. Elle n'avait aucune prétention. Elle ne parlait que par nuances ; jamais elle n'a dit un bon mot : c'était quelque chose de trop exprimé. Les bons mots se retiennent, et elle ne voulait que plaire et perdre ce qu'elle disait. Une richesse d'expressions faciles, nouvelles et toujours délicates, fournissait aux besoins variés de son esprit. Il m'est resté d'elle un grand éloignement

1. GUILLAUME, *Vie épiscopale de Mgr d'Osmond*, p. 6. — REGNAULT, I, 117.

pour les personnes qui, afin de parler avec plus d'exactitude, n'emploient que des termes techniques. Je ne crois ni à l'esprit ni à la science des gens qui ne connaissent pas les équivalents et qui définissent toujours : c'est à leur mémoire seule qu'ils doivent ce qu'ils savent, et alors ils savent mal. »

Le jeune Charles de La Tour d'Auvergne-Lauraguais fut, comme Talleyrand, peu aimé de ses parents, qui lui préféraient l'aîné. Son oncle, l'abbé de Saint-Paulet, officier de Castres, se chargea de son éducation. Il s'attacha surtout à lui apprendre, outre la religion, les usages de la bonne compagnie et l'urbanité la plus raffinée. Le soir, quand l'enfant était couché, l'oncle venait près de son lit lui faire une lecture sur les règles de la politesse. Tantôt, nous dit son historien, il se promenait dans l'appartement en répétant à haute voix les compliments d'usage parmi les personnes de qualité; tantôt il lui faisait remarquer les bévues et les gaucheries de tel personnage de sa connaissance, pour mettre son élève en garde contre le ridicule; tantôt il lui disait la façon de se présenter dans un salon, quelle place il devait prendre, comment entretenir une conversation. Le jeune disciple finissait par s'endormir, content que son maître ne le fit point lever pour l'exercer à la révérence. On recommençait le lendemain. Heureusement que l'abbé de Saint-Paulet menait de front, avec les leçons de politesse, la préparation à la première communion. La Révolution trouva Charles de Lauraguais au séminaire de Saint-Sulpice. Il sera, après la tourmente, sur le siège d'Arras, excellent évêque et gentilhomme accompli¹.

Avec une telle formation les prélats avaient l'usage du monde, du plus grand monde. Ils n'étaient jamais embarrassés pour représenter.

La représentation paraissait aux évêques d'ancien régime une convenance de leur situation spirituelle et temporelle. L'habitude, l'opinion, leur imposaient un grand état de maison. Ils avaient table ouverte. Un personnage

1. DERAMECOURT. *Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, t. IV, p. 309, 310.

ne pouvait traverser la province, la ville épiscopale, sans paraître, sans recevoir l'hospitalité à l'évêché. Les princes de la famille royale, le roi lui-même, en voyage, n'auraient jamais songé à descendre ailleurs. C'était à ce point leur droit et leur habitude que dans la plupart des palais épiscopaux, il y avait ce qu'on appelait la chambre du roi, la chambre de la reine, la chambre des princes. Il est peu de ces demeures qui, dans le cours des temps, n'aient eu à abriter quelque voyageur auguste touchant de plus ou moins près à la maison de France.

Dans ces circonstances, les prélats, même de naissance modeste, savent se montrer à la hauteur de leur situation. En 1701, le plébéien Fléchier héberge dans son palais les ducs de Bourgogne et de Berri, à leur retour d'Espagne où ils étaient allés accompagner leur frère, le duc d'Anjou. C'est lui qui fait aux princes les honneurs de la ville, et qui leur donne tous les renseignements historiques, quoique M. de Basville soit présent. La même année, Fléchier peut écrire à son ami Menard : « J'ai eu l'honneur de voir la reine d'Espagne et de la loger dans ma maison. » L'année suivante, c'est le roi d'Espagne lui-même qui arrive à Nîmes et descend à l'évêché. En toutes ces occurrences, les historiens de Fléchier rapportent qu'il déploya une munificence qui fit l'admiration universelle. On verra des prélats défrayer au besoin toute une cour. En 1615, une vraie foule s'abattit sur Bayonne, à l'occasion du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. L'évêque de Bayonne suffit à tout. L'abbé de Saint-Cyran, du Vergier de Hauranne, qui devait se rendre si célèbre dans les annales du jansénisme, écrit à Richelieu, alors son ami : « M. de Bayonne fait ici une chère extraordinaire à ses amis, et quoique le pays soit disetteux en toutes choses, il le fait paraître riche¹. »

Ce que l'évêque de Bayonne fait pour toute une cour, Fénelon le fait pour toute une armée. En dehors de ces circonstances extraordinaires, il y avait toujours grand train

1. Abbé DELACROIX. *Histoire de Fléchier*, in-12, t. II, p. 152-154. Voy. (PÉCHEUR, *op. cit.*, VII, 79-84) comment Louis XV enfant fut reçu à l'évêché de Soissons, au retour de son sacre à Reims. — Abbé LACROIX, *Richelieu à Luçon*, p. 179.

de maison chez un évêque. L'abbé Ledieu, ancien secrétaire de Bossuet, eut l'occasion de le constater à Cambrai, dans une visite faite à Fénelon, au commencement du XVIII^e siècle. « La table, dit Ledieu, fut servie magnifiquement, délicatement; plusieurs potages, de bon bœuf et de bon mouton, des entrées et des ragoûts de toutes sortes, un grand rôti, des perdreaux et autres gibiers en quantité et de toutes façons, un magnifique fruit, des pêches et des raisins exquis quoique en Flandre, des poires des meilleures espèces et toutes sortes de compotes, de bon vin rouge, point de bière, le linge propre, le pain très bon, une grande quantité de vaisselle d'argent, bien pesante et à la mode. Les domestiques portant la livrée étaient en très grand nombre, servaient bien et proprement, avec diligence et sans bruit. Je n'ai pas vu de page; c'était un laquais qui servait le prélat, ou quelquefois l'officier lui-même. Le maître d'hôtel me parut homme de bonne mine, entendu et autorisé dans la maison. » Tous ces mets ne tentaient guère Fénelon, qui « mangea très peu et seulement des nourritures douces et de peu de suc; le soir, par exemple, quelques cuillerées d'œufs au lait; il ne but aussi que deux ou trois coups d'un petit vin blanc, faible en couleur et par conséquent sans force... Aussi, dit Ledieu, est-il d'une maigreur extrême... avec le visage d'un saint Charles. » Évidemment c'était par situation et pour faire honneur à ses convives, que Fénelon tenait ainsi table somptueuse. « M. l'archevêque, dit Ledieu, prit la peine de me servir de sa main de tout ce qu'il y avait de plus délicat sur sa table; je le remerciais chaque fois en grand respect, le chapeau à la main, et chaque fois aussi il ne manqua jamais de m'ôter son chapeau, et il me fit l'honneur de boire à ma santé. » Partout, même chez les plus saints évêques, nous trouverions une existence en rapport avec leur situation spirituelle et temporelle. Quand Belsunce, évêque de Marseille, se rendait à Paris, il emmenait toute sa maison épiscopale. Il avait alors le carrosse à quatre chevaux, suivant l'usage du temps, trois chaises roulantes, deux litières et un cheval de selle. Parfois, pour épargner ses chevaux, il les envoyait directement à Paris, et se

servait alors de chevaux de poste. Ses historiens nous ont décrit les élégances de sa chaise à porteur. Elle était dorée, depuis l'impériale jusqu'en bas. Au milieu, les armes de l'évêque; les armes des Lauzun, des la Force, des Biron, des de Lure, familles alliées à celle de Belsunce, formaient les différentes pièces de l'écu. Des peintures mythologiques figuraient les vertus du prélat. Il est probable que cette chaise un peu mondaine lui avait été offerte par son oncle, le fameux Lauzun. Belsunce avait des goûts de magnificence. Austère pour lui-même, se contentant de soutanes de laine ou de damas avec bordure de soie, il croyait de sa dignité et de son rang d'être large et grand pour les autres. Trois ecclésiastiques, un écuyer, un intendant, une dizaine de laquais ou domestiques bien payés, sans compter les gens occupés à l'intérieur, composaient son service. Il recevait avec splendeur dans son palais épiscopal ou dans son château d'Aubagne, dont il était seigneur haut-justicier, les étrangers de distinction qui passaient à Marseille. Il avait pour eux une vaisselle d'argent marquée à ses armes, et la chronique rapporte que son chef de cuisine était toujours à la hauteur des circonstances¹. Mgr de Boisgelin emmenait à Paris ses chevaux, comme M. de Belsunce. Il en usait et les prêtait. Nous lisons dans ses lettres : « Vous voulez donc que j'aille à quatre chevaux, je n'y manquerai pas... Je rentrerai chez moi pour y prendre des chevaux... J'ai vu M..., je lui prête mes chevaux lundi pour aller à Versailles². » Le premier prélat qui occupa le siège de Nancy, M. de la Tour du Pin, alliait à ses vertus un train de grand seigneur qui fit contraste avec les habitudes, jusqu'alors plus simples, des évêques de Toul. Certains évêques plus ou moins jansénistes, comme M. de Montazet, archevêque de Lyon, avaient des goûts fastueux. L'un des plus modestes prélats de l'époque, M. de Juigné, archevêque de Paris, était lui-même condamné à un certain train. Il se rendait au parlement avec la voiture de M. de Vintimille, qu'on appelait la voiture de gala, et

1. BÉRENGIER, *Histoire de Mgr Belsunce*, 2 vol. in-8, t. I, p. 99-122.

2. Lettres inédites de M. de Boisgelin.

qui datait d'un siècle. Comme elle contenait tout son monde, c'est-à-dire ses deux aumôniers, un porte-croix, deux écuyers, et au dehors deux pages, trois domestiques et le cocher, les deux chevaux allaient au pas d'ambassadeur¹. On ne pouvait interdire à un archevêque de Paris, pair de France, duc de Saint-Cloud, d'entretenir un équipage, alors que Boileau, Racine, avaient le leur au xviii^e siècle, et que M^{me} de Sévigné, magnifiquement logée à l'hôtel Carnavalet, mettait quatre chevaux à sa voiture pour aller en Bretagne. C'était une convenance de situation. Les évêques, comme les autres, étaient tenus de représenter, de se mêler à la société. Il n'est pas jusqu'aux hommes d'étude, tels que M. de La Luzerne, qui ne fissent une part au monde. L'évêque de Langres ouvrait ses salons deux fois par semaine. Bien qu'il ne fût pas musicien et qu'il chantât mal, il y faisait faire de la musique et ne prohibait pas les tables de jeu.

III

Ce grand train de maison n'était pas incompatible avec les goûts simples. La sobriété de l'archevêque d'Aix, M. de Boisgelin, rappelait celle de Fénelon. Il n'était pas plus tenté que l'archevêque de Cambrai par l'attrait d'une table splendide qu'il croyait devoir à son rang. Comme un de ses amis s'étonnait qu'il pût soutenir ses forces en mangeant si peu : « Je vis, répondit Boisgelin, de ce que je ne mange pas. » L'évêque de Blois, M. de Thémines, était « magnifique dès qu'il fallait traiter ; il recevait les maréchaux de France, les princes..., et le maréchal de Noailles n'allait point à son gouvernement

1. Son prédécesseur, Christophe de Beaumont, avait le même personnel. Son cœur ayant été légué à l'église de Saint-Cyprien du Périgord, on mit cette inscription : « Ici est le cœur de l'illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Mgr Christophe de Beaumont, comte de Lyon, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, etc. » REGNAULT, II, 425 — Les deux derniers archevêques de Paris au xviii^e siècle, avaient donné une preuve de leurs goûts modestes en ayant, à leur palais épiscopal, un mobilier relativement pauvre. Le mobilier de notre siècle datait de 1802 et venait de Napoléon.

de Bordeaux sans passer quatre jours chez lui... Mais dès qu'il était seul, le vaste palais épiscopal n'était éclairé que par une chandelle. Le suisse vous conduisait jusqu'à l'évêque et celui-ci vous reconduisait jusque chez le suisse. Combien de fois, dit un visiteur¹, suis-je resté à causer avec lui le soir des deux heures, sans m'en douter, entraîné par le charme de son esprit et de sa conversation ? »

Voilà un évêque qui illumine son palais pour le maréchal de Noailles, et se contente d'allumer une chandelle quand il est seul. La représentation ainsi comprise ne pouvait que rehausser la dignité épiscopale. Mais elle ne sut pas toujours garder la mesure. Combien de prélats la dépassent dans leur faste. A Montauban, M. de Breteuil a une table somptueuse, des équipages magnifiques, des chevaux et des valets à l'avenant. Un gentilhomme, l'abbé de La Loge, est chargé de faire les honneurs de son salon. A Bayeux, M. de Cheylus a puisé dans son séjour à la cour l'amour du luxe et l'élégance raffinée des manières. Les hôtes qui lui arrivent du camp de Vaussieux, sont reçus avec une munificence royale. Le jeu figure parmi les distractions, et parfois parmi les émotions qu'on se donne au palais épiscopal ; mais la délicatesse du prélat trouve toujours moyen de ne rien laisser perdre à ceux que le sort n'a point favorisés. Son testament porte le nom de dix-sept domestiques ayant des attributions distinctes, et entre lesquels il partage 90.000 francs prélevés sur sa fortune².

L'évêque de Châlons, M. de Clermont-Tonnerre, n'est pas moins magnifique. Il passe l'été à Sarry, maison de campagne de l'évêché, et n'a qu'un pied-à-terre à la ville, sur l'emplacement même de la maison habitée aujourd'hui par l'archiprêtre. Tous les dimanches et jours de fête, il se fait porter à la cathédrale par une voiture attelée de quatre chevaux blancs. Un piqueur se tient à chaque portière. Au-devant marche un de ses officiers à cheval, portant l'épée nue pour montrer que l'évêque-comte de

1. DUFORT, comte de Cheverny, *op. cit.* I, 430, II, 73.

2. LAFFETAY, *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1876, t. II, p. 199, 200.

Châlons a droit de vie et de mort. Il est reçu à l'entrée de la ville. M. de Clermont-Tonnerre, qui avait rebâti presque entièrement le château de Sarry, se disposait à en faire combler les fossés quand éclata la Révolution¹. Les événements n'enlevèrent pas à M. de Clermont-Tonnerre l'amour de la représentation. Les anciens se souvenaient encore, il y a quelques années, de l'avoir vu, cardinal-archevêque de Toulouse, faire sa visite pastorale en équipage à quatre chevaux. Le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, réside au château de Frescaty, situé à quelques kilomètres et dont M. de Coislin a fait une superbe demeure. Montmorency vit en grand seigneur. Il aime à s'y entourer de la meilleure noblesse d'épée et de robe, qu'il reçoit splendidement. Aux principales fêtes, il officie pontificalement à la cathédrale, où il arrive à la minute, en un carrosse conduit au grand trot et attelé de six chevaux². L'avant-dernier archevêque de Rouen, dans l'ancien régime, le cardinal de Saulx-Tavannes exerçait une hospitalité magnifique au château de Gaillon, maison de campagne embellie par ses prédécesseurs, qu'il avait lui-même entourée de grandes plantations et augmentée d'une écurie qui logeait cinquante chevaux.

Phelypeaux, nommé à Bourges à l'âge de trente ans, par la protection de Maurepas, son cousin, a monté sa maison comme les maréchaux de France, les ambassadeurs, les ducs et pairs. Autour de lui s'agitent un nombreux personnel de domestiques, de maîtres d'hôtel, d'intendants, sans compter le caudataire, homme d'importance et richement harnaché³. Au sujet du caudataire, Bachaumont s'amuse à raconter une anecdote sur le cardinal de Luynes, qui mourut, en 1788, archevêque de

1. Renseignements communiqués par M. l'archiprêtre de Châlons. BARBAT, *op. cit.*, donne d'autres détails et trois plans du château de Sarry. Châlons était une des très rares villes dépourvues de palais épiscopal, celui bâti, en 1469, par Geoffroy Soreau s'étant effondré en 1709, et celui entrepris à cette époque par Gaston de Noailles n'ayant pas été achevé.

2. Cf. PINGAUD, *Les Saulx-Tavannes*, 1875. — Pour Metz les renseignements nous ont été communiqués par M. l'abbé Villemier, vicaire général.

3. Cf. baron de CLAMECY, *Notice sur l'ancien clergé du diocèse de Bourges*, 1841, in-8, p. 14-17.

Sens. Un jour, un M. Constans le plaisantait, chez la duchesse de Chevreuse, sur ce qu'il faisait porter sa queue par un chevalier de Saint-Louis. — Mais, répondit Luynes, auparavant c'était un de vos parents qui remplissait cette fonction. — Ah! répliqua l'interlocuteur, il y a longtemps qu'il se trouve dans ma famille de pauvres hères dans le cas de tirer le diable par la queue¹.

Point n'est besoin d'avoir comme caudataire un chevalier de Saint-Louis, pour mener grand train de maison. Ainsi fait l'évêque de Soissons, M. de Bourdeilles. Il aime la vie de château, va souvent à Compiègne et se rend aux réunions que la comtesse de Dillon, nièce de l'archevêque de Narbonne, tient à Haute-Fontaine. En 1766, M. de Bourdeilles veut revoir la résidence de Saveille que sa mère a toujours habitée. Son équipage est superbe. Le carrosse tout doré est traîné par quatre chevaux, et flanqué de quatre grands laquais galonnés sur toutes les coutures. A une lieue de Saveille, il aperçoit une vieille femme s'y rendant péniblement. Ayant appris que c'est sa nourrice, il la fait monter près de lui, se détourne de sa route et la conduit à sa petite maison du village. Descendu le premier pour lui donner la main, il la bénit ainsi que tous les villageois, qui sont charmés de voir tant de condescendance dans un si grand seigneur. Avant de la quitter, le prélat laisse à la vieille Perrigaud des marques de sa générosité, qui firent entrer l'aisance dans cette famille.

Au xvii^e siècle, l'évêque de Mende allait aux Etats de la province avec son aumônier, ses deux valets de chambre, son maître d'hôtel, ses chefs de cuisine et d'office, leurs garçons, ses quatre laquais, son suisse et ses porteurs. On sait que la tenue des Etats était dans les provinces l'occasion des fêtes les plus brillantes et souvent les plus ruineuses. A Montpellier, à la veille de la Révolution, trois personnages rivalisaient de faste pour la réunion dans cette ville des Etats du Languedoc. C'étaient Dillon, archevêque de Narbonne, président-né des Etats;

1. *Mémoires de BACHAUMONT*, 15 avril 1768.

M. de Malide, évêque de Montpellier, et le gouverneur de la province.

A en croire Soulavie, le cardinal de Gesvres, mort en 1744, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, poussait un peu loin l'amour de la représentation. Il avait transporté dans son palais tout le cérémonial de la cour romaine. Il avait des pages, des estafiers, des gentilshommes et toute sorte de domestiques d'apparat. Cette troupe était sous les armes et faisait des exercices tous les jours, d'après un ordre hiérarchique, dans les antichambres et les salons du prélat. Après une heure de cette mise en scène fantastique, Gesvres renvoyait toute cette valetaille qui ne logeait pas dans son hôtel¹.

Tous ces prélats, quels que fussent leur faste et leurs rêves de grandeur, ne pouvaient rivaliser avec la magnificence que les Rohan, évêques de Strasbourg, déployaient depuis près d'un siècle au palais de Saverne. Le cardinal Armand avait commencé avec un éclat extraordinaire. Placé, dit l'académicien Bougainville, peu après la conquête d'Alsace, sur la plus importante de nos frontières, entre deux peuples puissants et rivaux, *il semblait s'être chargé de représenter la France auprès de l'Allemagne*. Personne n'était plus fait pour y réussir. La beauté de ses jardins et de ses palais, ornés par les arts, donnaient une haute idée de notre goût; ses manières faisaient aimer nos mœurs, et la grandeur du sujet annonçait la majesté du souverain. « Ses correspondances continuelles avec les princes de l'empire, les ont souvent mis à la portée de lui donner des marques des sentiments qu'ils avaient pour lui. Il était dans l'habitude de leur offrir des présents et d'en recevoir. Les princes de Waldeck, de Bade, de Darmstadt et des Deux-Ponts, venaient de temps en temps passer plusieurs jours avec lui. L'électeur de Cologne lui rendit visite, en 1739, et trouva Saverne au-dessus de sa réputation. » Le marquis d'Argenson salue de son côté, dans « la belle Eminence, le plus parfait modèle d'un grand seigneur aimable. Il représente, dit-il,

¹ PÉCHEUR, *op. cit.*, VII, p. 464. — D'AVENEL, p. 245. — SOULAVIE, *Mémoires du maréchal de Richelieu*, VIII, 218-219.

à Saverne, mieux qu'aucun prince d'Allemagne, et même que les électeurs ecclésiastiques. Sa cour et son train sont nombreux et brillants. Avec cela, il conserve cet air de décence qu'ont les membres distingués du clergé de France, et que ceux de l'Allemagne et de l'Italie n'observent pas.»

A la fin de l'ancien régime, le cardinal Louis de Rohan continuait sur le siège de Strasbourg les traditions de ses prédécesseurs. Il tenait véritablement état de souverain dans son palais de Saverne, qu'il avait fait rebâtir magnifiquement par l'architecte Salins de Monfort, après l'incendie qui l'avait anéanti en 1779. Il y avait réuni des collections de physique et d'histoire naturelle, ainsi qu'une nombreuse bibliothèque. Toute la province répondait à l'invitation du prince-évêque qui pouvait mettre sept cents lits à la disposition de ses visiteurs, et encore on manquait quelquefois de place. Les écuries contenaient cent quatre-vingts chevaux; les calèches étaient à volonté. Un maître d'hôtel parcourait le matin les appartements, prenant note de ceux qui voulaient être servis chez eux; on leur portait à l'heure dite un dîner exquis. Le soir, tout le monde se réunissait pour le souper. « M. le cardinal, dit un témoin oculaire, l'ornait par sa présence. La beauté de son visage toujours riant inspirait la confiance; il avait la vraie physionomie de l'homme destiné à représenter; l'ensemble de ses traits lui donnait toujours cet air qui fait adorer; un regard qui ne lui coûtait rien était une politesse. » On jouissait à Saverne de la plus grande liberté et un mot latin, *suadere*, placé comme légende au-dessus de chaque porte, indiquait que la persuasion, l'amabilité et la grâce, étaient les seuls moyens mis en œuvre pour attirer et retenir les hôtes. Les femmes de la noblesse y venaient de la province et même de la cour. « Il n'était pas, dit M. de Valfons, femme de bonne maison qui ne rêvât Saverne. » Elles prenaient part aux chasses organisées sur une vaste échelle. Six cents paysans, rangés avec des gardes de distance en distance, formaient une chaîne d'une lieue, parcourant un terrain immense, poussant des cris, battant les buissons et les bois. Les chasseurs attendaient au bas des coteaux le

gibier traqué de toutes parts et n'avaient qu'à choisir pour tirer¹. Ces fêtes continuelles, ce faste, jetaient dans l'étonnement l'électeur de Cologne qui, malgré l'éclat de sa naissance et le chiffre de sa fortune, était très frappé de tant de magnificence.

Le cardinal, souverain à Saverne, fait grande figure à Paris dans son admirable hôtel de Rohan, rue Vieille-du-Temple, auquel on a donné le nom de « Maison de Strasbourg ». On y admire encore le *Salon des Singes*, les paysages de Boucher et surtout le splendide bas-relief de Le Lorrain, les *Chevaux d'Apollon*, placé sur le fronton des vastes écuries où le prince Louis entretenait ses cinquante-deux juments d'Angleterre. Parmi les objets d'art on remarquait les anciens livres d'heures, les mis-sels brillamment enluminés qu'avait reçus le cardinal².

Comment être gentilhomme, mener un train de grand seigneur, sans être tenté de se livrer à la chasse, cette passion de la noblesse avant la Révolution? Certains prélats n'y résistent pas. M^{me} de Sévigné et Saint-Aubin, se promenant un jour à Livry, entendent « passer une personne au travers des arbres : nous avons regardé; c'était un grand chien courant. — Qu'est-ce que cela? a dit Saint-Aubin. — C'est un des aumôniers de M. de Senlis, lui ai-je dit. » Au xviii^e siècle, le maréchal de Belle-Isle, dans sa mission diplomatique, trouve l'archevêque électeur de Trèves pris d'une infirmité contractée à la chasse, et qui l'oblige à lever la séance juste au moment où il faut répondre à une question embarrassante. C'est dans une partie de chasse que le comte de Sade, représentant du roi, arrache à l'archevêque électeur de Cologne des engagements favorables à la France³.

1. *Souvenirs du marquis de VALFONS*. — « On faisait trois battues jusqu'à une heure de l'après-midi. A ce moment toute la société se réunissait sous une belle tente, dans un site agréable, au bord d'un ruisseau. On dînait galement, et comme il fallait que tout le monde fut content, il y avait des ronds et des tables creusés dans le gazon pour tous les paysans, dont chacun recevait une livre de viande, deux livres de pain et une demi-bouteille de vin. Quand la chaleur était un peu tombée chacun allait reprendre son poste de chasse, et la battue recommençait. »

2. Cf. FRANTZ FUNCK-BRENTANO, *L'Affaire du Collier*, 1902, in-12, p. 80-81.

3. M^{me} de SÉVIGNÉ, lettre du 6 octobre 1679. — Duc de BROGLIE, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. 1, p. 278-301.

Quelques prélats français chassaient encore au xviii^e siècle. La maison de campagne où l'on passe une partie de l'été n'est-elle pas justement dans le voisinage des bois? Le château d'Herbey, bâti par les évêques de Grenoble, s'ouvre par un hall splendide, qui était le rendez-vous des émules de Nemrod¹. Parmi les plus grands chasseurs, on citait M. de Grimaldi, évêque du Mans. On pouvait le voir partir de son château d'Yvré à la poursuite du gibier, entouré de jeunes seigneurs, portant gibecière au côté, veste et culotte rouges, bas blancs et le reste à l'avenant. Il avait de la peine à renoncer à cet exercice même le dimanche. Il ne craignait pas, les jours fériés, de parcourir la campagne avec sa meute et ses piqueurs durant de longues heures. Un dimanche, raconte son historien, M. de Grimaldi, en équipage de chasse, rencontra une procession qui allait, avec croix et bannière, psalmodier les litanies de la Vierge dans un sanctuaire voisin. Que faire? La décision du prélat est bientôt prise; il traverse carrément à cheval la foule des pieux fidèles un peu étonnés de cette rencontre. M. de Grimaldi chercha à s'assurer les propriétés de l'abbaye de la Perine qui gênaient sa passion cynégétique. Dès son arrivée au Mans, on remarqua qu'ayant publié un nouveau tableau des cas réservés, il avait supprimé la suspense portée contre les ecclésiastiques se livrant à la chasse. M^{me} Campan² dit, au sujet du cardinal de Rohan, ambassadeur de France à Vienne, que, « un jour de Fête-Dieu, lui et toute sa légation, en uniforme vert, galonné en or, avaient forcé une procession qui les gênait, pour se rendre à une partie de chasse chez le prince de Paars ».

Les Mémoires du temps racontent que Dillon, archevêque de Narbonne, chasseur intrépide, eut quelques difficultés avec ses curés auxquels il interdisait une distraction dont il usait largement pour lui-même. Un de

1. Nous avons pu le visiter. On montre à côté la chambre où, en 1788, au retour des états de Romans, l'évêque de Grenoble, M. de Bonteville, se suicida avec son fusil de chasse, dans un accès, croit-on, de fièvre chaude.

2. DOM PIOLIN, *Histoire de l'église du Mans*, t. VI, p. 528. — M^{me} CAMPAN, *Mémoires* t. 1, p. 68. — Les quarante-deux hectares de garenne de l'évêque de Troyes étaient loués 120 fr. en 1713.

ses prêtres, frappé pour délit de chasse, fit intervenir un protecteur qu'il avait à la cour. A ce sujet, Louis XVI dit un jour à Dillon : « Monsieur l'archevêque, l'on dit que vous aimez beaucoup la chasse. — Oui, sire. — Je le le conçois et moi aussi, mais vos curés l'aiment également beaucoup. Pourquoi donc la leur défendez-vous, puisque vous vous la permettez? — Par une raison très simple, Sire, répondit l'archevêque, c'est que mes vices viennent de ma race, et que les vices de mes curés sont d'eux-mêmes ». » Dillon n'était jamais en reste de bons mots, même avec un interlocuteur royal.

Il ne faudrait pas juger le clergé de France d'après ces quelques faits exceptionnels et qui faisaient scandale. N'allons pas non plus nous représenter en costume de chasse tous les prélats de l'ancien régime. Ceux qui se livraient à cet exercice sont signalés, parce qu'ils étaient la petite minorité. La plupart des statuts diocésains défendaient au prêtre la chasse. L'anecdote de Dillon prouve que des prélats chasseurs auraient pu difficilement maintenir une telle prohibition. Bernis, une fois archevêque d'Albi, s'interdit ce genre de distraction. L'Infant de Parme lui écrit, en 1764 : « Je vois avec admiration que la vue des bécasses et des perdrix ne vous cause plus de regrets. » L'historien de M. du Tillet, évêque d'Orange, fait observer qu'il avait complètement renoncé au plaisir de la chasse, une des grandes occupations, presque une passion de sa jeunesse. M. de Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, rendait un jour visite à l'évêque de Viviers, M. de Savine, qui lui montra sa belle meute. — « La mienne l'emporte sur la vôtre, lui dit Reboul de Lambert. Elle comprend les pauvres, les borgnes, les aveugles, les boiteux et les estropiés. »

1. Duchesse d'ABRANTÈS, *Histoire des salons de Paris*, t. I, p. 297-298. — TALLEYRAND (*Mémoires*, I, p. 30-31) dit : « M. de Dillon, archevêque de Narbonne avait une terre auprès de Soissons où il passait six mois de l'année à la grande chasse. Cette terre se nommait Haute-Fontaine. » Les chasses de Dillon n'avaient donc guère lieu dans son diocèse.

CHAPITRE SIXIÈME

Opulence et Dettes des Évêques

I. Biens de la mense épiscopale. — Différence étonnante entre les diocèses pour la richesse et le nombre des paroisses. — Evêchés de rien, évêchés de faveur. — Richelieu et l'évêché *crotté* de Luçon. — Les abbayes augmentent les revenus des évêques. — Les plus opulentes sont données aux plus riches prélats, surtout aux cardinaux. — Chiffre énorme d'une telle dotation. — Mais beaucoup d'évêchés sont grevés de pensions qui se généralisent pour satisfaire la nuée de demandeurs. — II. Malgré cette opulence, plusieurs prélats sont endettés. — Charges du premier établissement. — Evêques ruinés par leurs constructions. — Le cardinal de Rohan endetté malgré ses immenses revenus. — Les dépenses des cardinaux ambassadeurs : Bouillon, Bernis. — III. Autre cause de ruine pour certains prélats : insouciance de leurs affaires. — Bossuet moins pratique que Fénelon. — Curieuse anecdote sur d'Estrées. — Cause plus grave encore : l'excès à peu près général de la représentation. — Exemple pris dans une situation moyenne : détail des dépenses faites au commencement du XVIII^e siècle par M. de Grignan, évêque de Carcassonne. Son train et ses dettes. — IV. On était alors moins exigeant que de nos jours sur les questions des dettes. — Mot de Dillon. — Bien se garder ici de généraliser. — Exemples de prélats restés simples dans l'opulence. — Cependant l'impression que donne le train de ces évêques, c'est un excès de dépense et de luxe. — Plaintes amères, en 1789, contre ce faste et cette profusion de biens d'Eglise à une caste privilégiée. — La Révolution, en terrible visiteuse, va interrompre ces fêtes brillantes. — Quels malheurs elle réserve à Delphine de Sabran naguère mariée à Custine dans le château d'Anizy par l'évêque de Laon.

I

Il fallait de gros revenus aux évêques d'ancien régime, pour mener le train que nous venons de décrire. Ils avaient, comme première ressource, la mense épiscopale dont le rendement provenait d'ordinaire des biens-fonds, des dîmes et des droits féodaux de l'évêché.

ses prêtres, frappé pour délit de chasse, fit intervenir un protecteur qu'il avait à la cour. A ce sujet, Louis XVI dit un jour à Dillon : « Monsieur l'archevêque, l'on dit que vous aimez beaucoup la chasse. — Oui, sire. — Je le le conçois et moi aussi, mais vos curés l'aiment également beaucoup. Pourquoi donc la leur défendez-vous, puisque vous vous la permettez? — Par une raison très simple, Sire, répondit l'archevêque, c'est que mes vices viennent de ma race, et que les vices de mes curés sont d'eux-mêmes ». » Dillon n'était jamais en reste de bons mots, même avec un interlocuteur royal.

Il ne faudrait pas juger le clergé de France d'après ces quelques faits exceptionnels et qui faisaient scandale. N'allons pas non plus nous représenter en costume de chasse tous les prélats de l'ancien régime. Ceux qui se livraient à cet exercice sont signalés, parce qu'ils étaient la petite minorité. La plupart des statuts diocésains défendaient au prêtre la chasse. L'anecdote de Dillon prouve que des prélats chasseurs auraient pu difficilement maintenir une telle prohibition. Bernis, une fois archevêque d'Albi, s'interdit ce genre de distraction. L'Infant de Parme lui écrit, en 1764 : « Je vois avec admiration que la vue des bécasses et des perdrix ne vous cause plus de regrets. » L'historien de M. du Tillet, évêque d'Orange, fait observer qu'il avait complètement renoncé au plaisir de la chasse, une des grandes occupations, presque une passion de sa jeunesse. M. de Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, rendait un jour visite à l'évêque de Viviers, M. de Savine, qui lui montra sa belle meute. — « La mienne l'emporte sur la vôtre, lui dit Reboul de Lambert. Elle comprend les pauvres, les borgnes, les aveugles, les boiteux et les estropiés. »

1. Duchesse d'ABRANTÈS, *Histoire des salons de Paris*, t. I, p. 297-298. — TALLEYRAND (*Mémoires*, I, p. 30-31) dit : « M. de Dillon, archevêque de Narbonne avait une terre auprès de Soissons où il passait six mois de l'année à la grande chasse. Cette terre se nommait Haute-Fontaine. » Les chasses de Dillon n'avaient donc guère lieu dans son diocèse.

CHAPITRE SIXIÈME

Opulence et Dettes des Évêques

I. Biens de la mense épiscopale. — Différence étonnante entre les diocèses pour la richesse et le nombre des paroisses. — Evêchés de rien, évêchés de faveur. — Richelieu et l'évêché *crotté* de Luçon. — Les abbayes augmentent les revenus des évêques. — Les plus opulentes sont données aux plus riches prélats, surtout aux cardinaux. — Chiffre énorme d'une telle dotation. — Mais beaucoup d'évêchés sont grevés de pensions qui se généralisent pour satisfaire la nuée de demandeurs. — II. Malgré cette opulence, plusieurs prélats sont endettés. — Charges du premier établissement. — Evêques ruinés par leurs constructions. — Le cardinal de Rohan endetté malgré ses immenses revenus. — Les dépenses des cardinaux ambassadeurs : Bouillon, Bernis. — III. Autre cause de ruine pour certains prélats : insouciance de leurs affaires. — Bossuet moins pratique que Fénelon. — Curieuse anecdote sur d'Estrées. — Cause plus grave encore : l'excès à peu près général de la représentation. — Exemple pris dans une situation moyenne : détail des dépenses faites au commencement du XVIII^e siècle par M. de Grignan, évêque de Carcassonne. Son train et ses dettes. — IV. On était alors moins exigeant que de nos jours sur les questions des dettes. — Mot de Dillon. — Bien se garder ici de généraliser. — Exemples de prélats restés simples dans l'opulence. — Cependant l'impression que donne le train de ces évêques, c'est un excès de dépense et de luxe. — Plaintes amères, en 1789, contre ce faste et cette profusion de biens d'Eglise à une caste privilégiée. — La Révolution, en terrible visiteuse, va interrompre ces fêtes brillantes. — Quels malheurs elle réserve à Delphine de Sabran naguère mariée à Custine dans le château d'Anizy par l'évêque de Laon.

I

Il fallait de gros revenus aux évêques d'ancien régime, pour mener le train que nous venons de décrire. Ils avaient, comme première ressource, la mense épiscopale dont le rendement provenait d'ordinaire des biens-fonds, des dîmes et des droits féodaux de l'évêché.

Les lods et ventes faisaient monter à 600.000 livres, grâce au duché-pairie, les revenus de l'archevêque de Paris, portés à 200.000 livres dans l'almanach royal. Le même document attribue à l'évêque de Strasbourg 400.000 livres, à l'archevêque de Cambrai 200.000, à l'archevêque de Narbonne 160.000, aux archevêques d'Auch et d'Albi, à l'évêque de Metz, 120.000 livres, à l'archevêque de Rouen 100.000 livres¹. Mais il suffit de poursuivre la lecture de l'almanach pour voir quel contraste il y avait, en fait de richesses, entre les divers prélats de France. Tandis que Strasbourg apporte à son titulaire une véritable opulence, nous trouvons Valence, Troyes, Châlon-sur-Saône, inscrits misérablement pour 14.000 livres; Saint-Brieuc, Saint-Flour pour 12.000; Gap pour 11.000; Senez, Glandève, Grasse, Saint-Paul-Trois-Châteaux pour 10.000; Apt pour 9.000, enfin Digne et Vence pour 7.000. Encore la situation avait-elle été améliorée, sur l'initiative du clergé qui, dans l'assemblée de 1784, recommanda à Marbeuf, ministre de la feuille, les pauvres évêchés situés spécialement en Provence et en Dauphiné².

La même inégalité existait quant à l'étendue et à l'importance des diocèses. Les événements politiques et religieux, les divisions de l'ancienne Gaule et des royaumes franques leur ont fait donner des proportions fort diverses. On en compte treize en Provence et six seulement en Dauphiné, vingt-huit en Languedoc et en Gascogne et et très peu en Bourgogne. Les papes d'Avignon les ont multipliés dans le Midi de la France pour se créer des partisans. Il est rare, sauf dans le Languedoc et en Bretagne, où le diocèse lui-même servait d'unité administrative, que la circonscription militaire, financière,

1. Puis venaient Beauvais 96.000 livres, Toulouse et Bayeux 90.000 livres, Tours 82.000, Arras 80.000, Verdun 74.000, Sens et Condom 70.000, Lavaur et La Rochelle 64.000, etc. Les archevêchés de Lyon, Reims, Bourges, ne sont portés qu'à 50.000 livres, Bordeaux 55.000, Besançon 36.000 livres.
2. *Procès-verbaux de l'Assemblée de 1785*, in-f°, pag. 523, 534, 1045. La gêne de ces évêchés avait été aggravée par l'augmentation de la portion congrue des curés. L'Assemblée de 1785 envoya une députation à Mgr de Marbeuf, pour le remercier d'avoir déjà pourvu à la dotation des évêchés de Toulon et de Digne, et pour lui recommander les évêchés de « plusieurs autres diocèses ». Il n'est pas étonnant qu'un évêque de Toulon se plaignît d'être ruiné par la réception des officiers de marine qui se pressaient dans ce port.

judiciaire, concorde absolument avec la circonscription religieuse. Les droits mal définis entraînent parfois des empiètements mutuels. L'assemblée du clergé fit, en 1636, un règlement « contre les archevêques qui entreprenaient sur les diocèses des autres¹ ».

L'inégalité des diocèses se traduit par une différence extraordinaire dans le nombre des paroisses. Bourges en compte 792, Amiens et Clermont 800, Besançon 812, Limoges 868, Rouen jusqu'à 1388. Chartres, qui a encore 810 paroisses en 1789, en avait eu 1700 avant les démembrements du diocèse. En retour, nous n'en trouvons que 34 à Saint-Paul-Trois-Châteaux, 33 à Senez, 32 à Apt et à Digne, 25 à Agde, 23 à Grasse et à Vence, 20 à Toulon et à Orange. Quelques diocèses semblent avoir perdu leur chef-lieu, du moins l'évêque de Senez réside depuis longtemps à Castellane. Le diocèse de Glandève n'a plus sa capitale, détruite au XIV^e siècle. A cette époque, les habitants se retirèrent à Entrevaux où demeura également le pontife. Ces petits évêques devaient avoir conscience de leur néant, en présence des prélats que leur titre rendait ducs et pairs, princes, et possesseurs de centaines de mille livres de rente. Cependant le revenu des évêchés n'étaient pas en proportion du chiffre des paroisses. Un certain nombre sont riches tout en ayant bien peu de cures. Ainsi, dans le diocèse de Mirepoix, nous trouvons seulement 28 paroisses et 30.000 livres de revenu pour l'évêque, à Marseille 31 paroisses et 30.000 livres, à Saint-Papoul 44 paroisses et 45.000 livres.

Nous savons par la correspondance de Richelieu que les sièges mal dotés étaient traités d'évêchés *crottés*. Lui-même nous a fait confidence de sa pauvreté, de sa gêne, durant les années qu'il passa à Luçon. « Nous sommes tous gueux dans ce pays, écrivait-il, et moi tout le premier... Je puis vous assurer que j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable. » Mal logé, n'ayant, ajoute-t-il, « aucun lieu » où il puisse « faire du feu à cause de la fumée », sans jardin pour se prome-

1. D'AVENEL, III, 242-244.

ner, il est mal à l'aise dans ce village de Luçon dont un proverbe disait en mauvais vers :

Beati qui habitant urbes,
Exceptis Luçon, Sééz et Maillezais¹.

Au milieu de cette misère, il est « un peu glorieux », il avoue des « goûts fastueux ». Il a un maître d'hôtel qui fait merveille et dont les convives apprécient beaucoup les talents. Il voudrait rehausser le service par de la vaisselle d'argent. « Je suis gueux, dit-il, de façon que je ne puis faire l'opulent; mais toutefois, lorsque j'aurai plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée². » On comprend l'embarras d'un homme ainsi tiraillé entre sa pauvreté et son désir de faire grand.

Le xviii^e siècle avait encore ses évêchés crottés. C'étaient les moins ambitionnés. Il fut un temps où le roi devait chercher pour l'évêché de Grasse « un bon ecclésiastique dans le pays, étant difficile que Sa Majesté en pût prendre ailleurs pour cette charge qui ne vaut que 4 à 5.000 francs ». A la fin de l'ancien régime, on aurait facilement trouvé pour Grasse un prélat du dehors, mais les yeux étaient tournés vers les évêchés de faveur. Ceux-ci devaient remplir une double condition, être bien dotés et n'être pas trop éloignés de la cour. Il n'était pas

1. L'abbé Maury, grand vicaire à Lombez et s'y ennuyant, s'écriait un jour, en montrant la petite ville:

Beati qui habitant urbes,
Procter Saint-Papoul et Lombez.

L'évêque de Couserans habitait à Saint-Lizier, l'évêque de Comminges à Saint-Bertrand, Couserans et Comminges n'étant pas des noms de ville, mais de région.

2. AVELL, *Lettres, instructions et papiers d'Etat de Richelieu*, 1853-1874, 8 vol. in-4^e. Introduction, p. LX et t. I, p. 26 et V, p. 468. — Dans son *Testament* (t. I, p. 138), Richelieu paraissait se souvenir de ses débuts difficiles, quand il a écrit cette page: « Il arrive souvent qu'un évêque riche en toutes les qualités que lui donnent les canons, et que la piété des gens de bien peut lui désirer, mais pauvre par sa naissance, demeure des deux ou trois ans dans l'impuissance de faire sa charge, tant par le paiement des bulles auquel les concordats l'ont obligé, qui emporte souvent une année entière de son revenu, qu'à cause que ce nouveau droit lui en soustrait un autre. De sorte que si l'on joint à ces deux dépenses celle qu'il faut qu'il fasse pour acheter les ornements dont il a besoin et se meubler selon sa dignité, il se trouvera souvent que trois ans se passent avant qu'il puisse rien tirer pour sa nourriture, ce qui fait que beaucoup ne vont pas à leur évêché, s'excusant sur la nécessité, ou quittent le ménage (résidence) qu'ils sont contraints d'y faire, et se privent de la réputation qu'ils doivent avoir pour paître leur troupeau, aussi bien par l'exemple et plusieurs actions de charité que par leurs paroles. »

toujours facile de réunir les deux avantages et il fallait parfois sacrifier l'un à l'autre.

La plupart des évêques trouvaient un appoint considérable à la mense épiscopale dans les abbayes qui leur étaient attribuées ou qu'ils avaient fait unir à leur siège¹. C'était pour eux un moyen d'augmenter beaucoup, parfois de doubler, de tripler leur revenu. D'après les chiffres donnés par l'almanach royal de 1788, ces abbayes assuraient aux titulaires un supplément de rente qui est de 100.000 livres pour M. de Bernis, archevêque d'Albi, de 106.000 pour M. de Brienne, archevêque de Toulouse, de 120.000 pour M. de Dillon, archevêque de Narbonne, de 130.000 pour M. de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen².

On voit que les plus grasses abbayes allaient aux

1. « L'évêque de Laon (Rochechouart, ambassadeur à Rome, puis cardinal) mérite le cordon bleu ecclésiastique: il a besoin d'être aidé par une abbaye. » Lettre de Bernis, *Mémoires*, II, p. 329.

2. Donnons quelques détails. L'archevêque d'Aix, Boisgelin, a en jouissance comme abbayes: Saint-Gilles, 14.000 livres, Saint-Maixent, 1.400 liv., Chalais, 50.000 liv.; — Dulau, archevêque d'Arles, a Ivry, 4.500 liv.; — Bernis, archevêque d'Albi, a Saint-Médard de Soissons, 50.000 liv., et les Trois-Fontaines, 50.000 liv.; — Durfort, archevêque de Besançon, a La Charité, 1.200 liv., et Lessay, 9.000 liv.; — Cicé, archevêque de Bordeaux, a La Grasse, 18.000 liv., et Ourcamp, 4.500 liv.; — Fontanges, archevêque de Bourges, a Saint-Lucien, 16.000 liv.; — Rohan-Guéméné, archevêque de Cambrai, a Mont-Saint-Quentin, 18.000 liv.; — Montazet, archevêque de Lyon, a Saint-Victor, 35.000 liv., et Moustier-en-Arnonne, 15.000 liv.; — Dillon, archevêque de Narbonne, a Saint-Etienne de Caen, 70.000 liv., et Signy, 50.000 liv.; — Luynes, archevêque de Sens, a Corbie, 66.000 liv., et Cerisy, 16.000 liv.; — Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, a Saint-Quentin-en-Isle, 25.000 liv., et Cercamp, 30.000 liv.; — La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, a Cluny, 50.000 liv., et Fécamp, 80.000 liv.; Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, a La Chaise-Dieu, 20.000 liv., et Saint-Waast, 40.000 liv.; — Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, a Saint-Chaffre, 10.000 liv.; — Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, a Saint-Ouen, 35.000 liv., Saint-Vandrille, 50.000 liv., Basse-Fontaine, 1.200 liv., Moissac, 18.000 liv. Voilà pour les archevêques. — Quant aux évêques, Polignac, évêque de Meaux, a l'abbaye de Saint-Epire, 30.000 liv.; — Grimaldi, évêque de Noyon, l'abbaye de Saint-Jean, 30.000 liv.; — Gallard de Terraube, évêque du Puy, l'abbaye de Saint-Paul, 30.000 liv.; — Cortois de Quincey, évêque de Belley, l'abbaye de Conches, 30.000 liv., plus celle de Saint-Martin, 4.500 liv.; — Bourdeilles, évêque de Soissons, l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, 30.000 liv., plus la Trinité de Vendôme, 12.000 liv.; — Suffren-Saint-Tropez, évêque de Sisteron, l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, 36.000 liv.; — Girac, évêque de Rennes, les abbayes de Froidmont, 22.000 liv., et de Saint-Evroul, 20.000 liv.; — Agoult de Bonneval, évêque de Pamiers, l'abbaye de Ferrières, 45.000 liv.; — Marbeuf, évêque d'Autun, l'abbaye du Bec, 60.000 liv.; — M. d'Argentré, évêque de Séz, les trois abbayes d'Olivet, 2.500 liv., de Saint-Aubin, 20.000 liv., de Saint-Germain-d'Auxerre, 14.000 liv.; — Son frère, l'évêque de Limoges, l'abbaye de Vaux-de-Cernay, 7.500 liv., de Saint-Jean-d'Angély, 12.000 liv. — Le brevet de nomination (ainsi de tous les autres) de l'abbé de Grignan, à l'évêché de Carcassonne, en 1681, porte: « Réserve des pensions ci-devant établies sur ledit évêché, lesquelles pensions S. M. veut être payées. » CHARPENTIER, *op. cit.*

prélats occupant les sièges les mieux rentés. Quelques titulaires de petits évêchés avaient une modique part¹ dans la grande répartition des biens ecclésiastiques. Plusieurs évêchés moyens trouvaient également dans un bénéfice un supplément important de revenus. Mais les situations véritablement hors ligne par leur opulence étaient peu nombreuses, même dans l'épiscopat. Il semble qu'en livrant les plus grandes abbayes aux prélats déjà dotés des menses les plus riches, on ait voulu montrer ce que pouvait la faveur des princes et aussi éblouir la nation par le faste de quelques privilégiés. Les prélats les plus désintéressés et les plus irréprochables ne se faisaient point scrupule de cumuler ainsi les bénéfices. Un refus était une exception si rare qu'elle passait pour un phénomène. Le siège de Paris était exclu de ces faveurs. « L'usage, dit un contemporain, interdit la pluralité des bénéfices à l'archevêque de Paris, comme il l'autorise dans les autres prélats du royaume. On trouverait indécemment qu'un archevêque de Paris ne se contentât pas de son archevêché². » Il avait en effet de quoi se suffire avec ses 600.000 livres de rente.

Les cardinaux étaient d'ordinaire les mieux partagés dans cette distribution. Richelieu, Mazarin s'étaient fait d'énormes revenus en bénéfices. Le cardinal de la Valette n'avait pas moins de huit abbayes. Le cardinal Dubois

1. En 1788, l'évêque de Glandève (10.000 livres) a une abbaye de 4.000 liv. ; l'évêque de Senez (10.000 liv.), une abbaye de 8.000 liv. ; l'évêque de Gap (11.000), une abbaye de 6.000 liv. ; l'évêque de Saint-Flour (12.000 liv.), une abbaye de 9.500 liv. ; l'évêque de Chalon-sur-Saône (14.000 liv.), une abbaye de 12.000 liv. ; les évêques de Toulon et de Tulle (15.000 liv.), l'un une abbaye de 12.000 liv., l'autre deux abbayes de 10.000 liv. et de 4.000 liv. Le pauvre évêque de Digne (7.000 liv.), jouit de deux abbayes, l'une de 6.000 liv., l'autre de 2.000 liv. — En retour, nous voyons réduits les évêques de Saint-Brieuc à ses 12.000 liv., de Grasse à ses 10.000, d'Apt à ses 9.000, de Vence à ses 7.000 liv.

2. LAURENT, *Essai sur la réforme du clergé*, 1789, p. 372. — Le cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen au moment de la Révolution, « était arrivé au faite des honneurs ecclésiastiques sans que l'intrigue eût eu la moindre part à son élévation. Riche de 400.000 livres de rente, il n'avait jamais témoigné le désir d'avoir au delà d'un bénéfice. Avec de pareilles dispositions, il aurait mieux fait de n'en avoir effectivement qu'un ; mais des personnes intéressées à ce que son opulence allât toujours en croissant lui persuadèrent que ses hautes dignités exigeaient une augmentation graduelle de revenus, et ce sophisme le trompa. » *Mémoires de l'abbé Baston*, 3 vol. in-8, t. II, p. 382. — M. Hébert, évêque d'Agen au xviii^e siècle, ne voulut jamais avoir d'autre bénéfice, ce qui était une exception presque unique.

enflait ses titres de l'énumération pompeuse de ses neuf abbayes, et ne devait pas être loin de son million. Le cardinal Polignac cumulait avec le riche archevêché d'Auch, les abbayes de Corbeil, d'Anchin, de Mouzon, de Begard et de Bonport, sans compter trois prieurés. Loménie de Brienne prouvait par son exemple ce qu'un cardinal ministre, et ministre congédié, pouvait engoulir. Cette situation n'était pas particulière à la France. Nos plus riches bénéficiaires, l'évêque de Strasbourg excepté, n'arrivaient pas aux 800.000 livres de l'archevêché de Tolède.

D'après l'état fourni par *l'almanach royal*, quinze archevêques et soixante-dix-neuf évêques se partageaient 1.224.800 livres en abbayes. Cette somme, ajoutée au produit des évêchés, portait à environ sept millions la dotation de l'épiscopat avant la Révolution¹. Encore faut-il augmenter singulièrement ces chiffres² pour avoir l'estimation véritable. Il y a lieu aussi de tenir compte de la différence de valeur de l'argent, si l'on veut savoir ce qu'ils représenteraient aujourd'hui. On devine l'importance, le prestige, que lui donnait aux yeux des peuples cette grande situation territoriale. Quelle base solide à sa

1. On a additionné (GRANIER DE CASSAGNAC, *Histoire des Causes de la Révolution française*, t. I, p. 231-236) les revenus des archevêchés et évêchés de France. Le total en est, d'après l'almanach royal, de 5.819.300 livres. Il faut ajouter à ce chiffre les 1.224.800 livres de revenus en abbayes. En 1789, l'abbaye commendataire de Saint-Germain-des-Prés n'avait pas de titulaire. La mense abbatiale, d'après les déclarations de 1790, avait 360.328 livres de revenu, et 124.391 livres de charges, soit un revenu net de 235.935 livres. L'almanach royal de 1789 porte ces revenus à 130.000 livres.

2. Ainsi les déclarations officielles de 1790 portent à 130.000 livres les revenus de l'évêché de Langres évalués à 52.000 liv. dans l'almanach ; à 86.000 liv. ceux de l'évêché de Mende, évalués à 40.000 liv. dans l'almanach, etc. D'après MONERIE DE CABRENS (*op. cit.*, p. 5) la déclaration des biens faite, en 1790, pour l'évêché de Carcassonne, porte les revenus à 115.534 liv., dont 43.299 de charges diverses. Or le chiffre de l'almanach royal n'est que de 35.000 liv. En retour, dans beaucoup d'évêchés, les déclarations de 1790 n'atteignent pas au double de la somme. Les revenus de l'archevêché d'Albi, portés à 120.000 liv. dans l'almanach royal, étaient de 213.368 liv. d'après la déclaration de 1790 ; il y avait 70.199 liv. de charges. MASSON, *op. cit.*, p. 43. — D'après DERAMECOURT, *op. cit.*, t. I, 309-310, les revenus de l'évêché d'Arras, portés à 80.000 liv. dans l'almanach royal, ne montaient qu'à 37.112 liv. en 1752. Il est vrai que l'évêque d'Arras percevait, en outre, les droits suivants de chancellerie : pour la provision d'une prébende à la cathédrale, 7 liv. 4 sols ; pour droit de visite appelé Past, 12 liv. ; pour la bénédiction d'une église, 12 liv. ; pour la réconciliation d'un cimetière, 12 liv. ; pour la permission de desservir un bénéfice, 1 liv. ; pour la députation d'un doyen, 2 liv. 10 sols ; pour la provision d'un écolâtre, 7 liv. ; pour la confirmation d'un abbé ou d'une abbesse, 20 liv. ; pour leur bénédiction, 12 liv. D'après MANAUD DE BOISSE, *op. cit.*, l'évêché de Couserans, appelé l'évêché d'or à cause de ses revenus, jouissait de 30.000 liv. L'almanach royal lui en donne 24.000.

puissance, à son crédit, que cette large assise de biens-fonds, patrimoine séculaire de l'Eglise de France!

Il importe néanmoins de signaler ici un fait dont on n'a pas tenu assez compte dans l'appréciation de la fortune des évêques avant la Révolution, c'est que d'ordinaire leurs abbayes et même leur évêché étaient grevés de pensions, qui diminuaient d'autant leurs revenus. Les sièges les plus riches surtout, parfois les plus médiocres, étaient soumis à cet impôt. Le désir de s'assurer une part des bénéfices ecclésiastiques, les sollicitations de toute sorte adressées au roi, avaient produit un enchevêtrement singulier dans la répartition des biens d'Eglise. Depuis longtemps, on s'était plaint des pensions que la faveur arrachait à la volonté royale sur les évêchés et les abbayes.

Dans les premières années du xvii^e siècle, l'archevêque de Tours a une pension sur les évêchés de Navarre, des chevaliers de Malte l'ont sur l'évêché de Mende. Luçon en paie pour 4.400 liv. L'évêque de Pamiers demande à être déchargé de celles « qui foulaient ce pauvre et désolé évêché »; ses pensionnaires « venaient le persécuter jusque dans les montagnes où les violences des guerres l'ont relégué ». L'abus persiste durant tout le xviii^e siècle¹, et traverse le xviii^e pour ne cesser qu'avec la Révolution, c'est-à-dire avec la fortune de l'Eglise. En 1757, Jarente, alors évêque de Digne, nouvellement chargé de la feuille des bénéfices, faisait une déclaration significative. « Feu M. de Mirepoix (Boyer, évêque de Mirepoix, ministre de la feuille), écrivait-il, à qui le pied avait glissé en cette

1. D'AVENEL, III, 326. Il en était de même à l'étranger. Le cardinal protecteur d'Espagne à Rome, recevait 40.000 ducats sur un évêché espagnol. En 1668, l'évêque de Mende, dans une lettre à Colbert, donnait l'état ci-joint des pensionnaires de Mende: « Mgr l'évêque de Saint-Flour, 1.000 liv.; M. le commandeur de la Mothe, son frère, 1.500 liv.; M. l'abbé Tallemant, 1.500 liv.; le P. Goth, de l'Oratoire, aumônier de la reine d'Angleterre, 1.000 liv.; M. Benserade, 2.300 liv.; M. Mérigot, secrétaire de M. le duc de Nevers, 1.500 liv.; M. de la Potterie, bibliothécaire de feu Mgr le cardinal, 1.200 liv.; Pellari, garde des meubles du mondit sieur le cardinal, 1.200 liv.; Ms. M^l. COLBERT, 148. — GERIN, *op. cit.*, p. 57. — Ouvrons le journal de DANGEAU, « 3 avril 1684. M. le prince Camille (de Lorraine) eut 2.000 écus de pension sur l'archevêché d'Auch, et M. de Montgomery, colonel de cavalerie, 1.000 écus sur le même archevêché. — 20 avril 1685. Moret, valet de chambre, eut une pension de 1.000 liv. sur l'évêché d'Aire. — 16 avril 1694. Le roi donne à Joyeux, premier valet de chambre du Dauphin, 6.000 liv. de pension sur l'abbaye de Saint-Amand et Joyeux se démet de l'abbaye de Serry. »

partie, a tellement chargé les bénéficiaires de pensions que, quand ils viennent à vaquer, il est impossible d'y en mettre de nouvelles, et je n'ai pu en proposer au roi, sur toutes les vacances depuis quatre mois, que pour 6.000 livres¹. »

On découvre cependant le moyen d'alourdir encore les charges, que d'ailleurs la joie d'être évêque fait plus facilement accepter. Le cardinal de Bernis voit imputer à l'archevêché d'Albi 10.920 liv. de pension ainsi réparties: 5.600 à M. du Lau, ancien curé de Saint-Sulpice, 1.680 à M. du Lau, archevêque d'Arles, 2.800 à l'abbé Barthélemy, 840 à l'évêque de Saint-Omer. M. de Bruyères-Chalabre, nommé en 1778 à l'évêché de Saint-Omer, émarge, il est vrai, sur l'archevêché d'Albi; mais il doit s'engager à acquitter sur son évêché une pension de 18.420 liv., que le roi, dans son bon cœur, trouve à propos de faire servir à différents ecclésiastiques de Béziers, d'Uzès, de Beauvais et de Besançon². A partir de 1787, l'abbé de Boulogne touche 2.000 liv. de pension sur l'archevêché d'Auch. L'évêque de Limoges voyait un tiers de ses revenus passer à ce genre d'impôt. On pourrait multiplier les exemples. Il est bien peu de sièges qui échappent à cette mainmise. Bientôt la confession publique et forcée que durent faire, en 1790, les bénéficiaires, révélera toutes les hypothèques dont étaient grevés les évêchés et les abbayes de France³. M. de Vintimille, par exemple,

1. Archives de la Haute-Vienne, art. 1639.

2. Le roi avait assez de mal pour satisfaire, avec les deniers de l'Etat, aux besoins de sa noblesse. « La cour était insatiable d'honneurs, de dignités et d'argent... Trois familles seules recevaient environ 3 millions en bienfaits annuels: c'étaient les Noailles, les Polignac et les Talleyrand. » D'ALLONVILLE (comte) *Mémoires secrets* de 1770 à 1830, p. 106. — MASSON, III, 35, 44. — DERAMECOURT, I, 11.

3. Le modeste évêché de Lectoure acquitte deux pensions, l'une de 600 liv., l'autre de 2.800. Nous voyons l'évêché de Périgueux grevé de 250 liv., celui de Vabres de 2.000 liv.; F. Godescart perçoit 5.000 liv. de l'évêché de Bourges. Jules d'Amalric, vicaire général de Tulle, a 1.800 liv. sur l'évêché; un vicaire général de Montpellier possède une pension de 2.000 liv. sur l'évêché de Condom. L'abbé commendataire de Saint-Michel-de-Tonnerre, diocèse de Langres, joint à son abbaye une pension de 3.000 liv. sur l'évêché d'Arras. L'abbé Gattebois des Noyers, attaché à l'ambassade de Vienne, jouit, outre la pension de 2.800 liv. sur l'évêché de Lectoure, de 5.000 liv. sur l'abbaye de Fécamp, abbaye dont le cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, est abbé commendataire. Un autre bénéficiaire a 856 liv. de pension sur l'abbaye de Saint-Guillen, affectée à l'évêché de Lodève. On peut avoir l'idée de ces distributions étranges par l'état des revenus de Henri-Eléonor Le Cornu de Balivière,

écrit le 21 février : « J'ai trois pensions dont les brevets sont à Paris : la première, sur l'abbaye régulière de Saint-Nicolas d'Arrouare en Artois, de 1.500 liv. ; cette pension je la possède depuis vingt-cinq ans ; la seconde, sur l'archevêché de Cambrai, de 2.400 liv. ; la troisième sur l'archevêché d'Auch, de 6.000 liv. Ces deux dernières pensions m'ont été accordées par le ministère de M. le cardinal de La Roche-Aymon. » On voit que M. de Vintimille cumulait ces revenus avec son évêché. Il ne faut pas trop l'en blâmer, puisqu'il avait lui-même à payer sur sa mense épiscopale plus de 22.000 liv. de pensions établies par brevets royaux.

Au lieu de laisser à chaque titulaire la complète jouissance de son bénéfice, quel abus d'aller chercher des étrangers pour leur attribuer une partie des ressources d'un évêque, quitte à dédommager celui-ci par une abbaye ou par une pension sur un autre évêché. Ce système de compensation nous montre le suprême dispensateur des bénéfices, le roi, conseillé par son ministre de la feuille, allant au plus pressé dans la satisfaction de tant d'appétits qui l'assiègent, greffant sur les gros bénéfices des pensions, des hypothèques, qui permettent de satisfaire plusieurs solliciteurs, consolant un bénéficiaire amputé par l'amputation d'un autre, arrivant ainsi à produire par ces cotes mal taillées le plus singulier amalgame qui fût jamais. L'État était d'ailleurs mis au pillage comme l'Église. La publication du *Livre Rouge* devait faire connaître les 700.000 livres de pensions attribuées à la maison de Polignac, et près de 2.000.000 de dons annuels faits à la maison de Noailles.

commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, aumônier du roi. Il a : 1^o l'abbaye de Royaumont au diocèse de Beauvais ; 2^o l'abbaye de Saint-Sulpice, au diocèse de Bourges ; 3^o le prieuré de Vedrenne, au diocèse de Limoges ; 4^o la chancellerie du chapitre cathédral de Noyon ; 5^o une chapelle, au diocèse de Nantes ; 6^o une pension de 1.500 liv. sur l'abbaye de Saint-Jean-de-la-Castelle, au diocèse d'Aire ; 7^o de 8.570 liv. sur l'abbaye de Saint-Riquier au diocèse d'Amiens ; 8^o de 8.670 liv. sur l'abbaye de Saint-Valery. A tous ces biens il joint, comme neuvième source des revenus une pension de 3.000 liv. sur l'archevêché d'Auch. Et encore il se trouve trop pauvre, car tous les documents de l'époque nous le représentent comme un joueur. Voyez pour tous ces détails, *Papiers du comité ecclésiastique*, archives nat. DXIX, 31-34.

II

L'impôt qui frappait les évêchés, les abbayes, n'empêchait point certains prélats de jouir d'une véritable opulence. Et encore tant de richesses ne suffisaient point à soutenir leur train. Beaucoup avaient des dettes. Quelques-uns les avaient contractées avant d'arriver à la prélature. « Un abbé de condition, écrit Morellet, se tenait pour assuré de payer ses dettes par son mariage, comme on disait, avec l'Église. » Une fois évêque, il commençait trop souvent à en faire de nouvelles. Il fallait acquitter les bulles, les frais d'ameublement et d'installation. L'évêque de Carcassonne, sacré à Paris, le 12 octobre 1788, doit verser une somme énorme pour ses bulles ; 4.579 liv. pour le serment du sacre ; 1.911 liv. pour les lettres patentes et autres dépenses. Il a dû emprunter et, comme il désire rembourser, la marche de la Révolution le préoccupe vivement¹. Voilà donc jusqu'à la fin de l'ancien régime la situation des prélats obérée tout d'abord par des dépenses que Richelieu signalait comme une première raison de gêne. Combien d'autres occasions, d'autres causes de ruine vont se présenter durant leur épiscopat.

Il faut signaler l'amour du bâtiment qui devint général au XVIII^e siècle. Au XVI^e, on avait vu le cardinal de Bourbon Vendôme, évêque de Laon (1516-1552), mourir insolvable par suite de la reconstruction du château d'Anizy qu'il fit inaugurer par François I^{er}. Plus d'un prélat du XVIII^e siècle eut le même sort. Du Quesnois, évêque de Coutances ; Beaumont d'Autichamp, évêque de Tulle ; Vogué, évêque de Dijon, sont grands bâtisseurs de palais

1. « Vous avez, écrit-il à son agent, le 1^{er} octobre 1789, une connaissance suffisante des projets de l'assemblée nationale, de la nature de mes propriétés et de mes charges, pour sentir où je puis être réduit surtout au commencement d'un épiscopat. Comme la justice doit passer avant tout, je vous conjure de ne rien faire que de strictement nécessaire, et encore avec la plus sévère économie, pour ne pas manquer aux engagements que j'ai contractés. » Il m'est impossible d'oublier un seul instant l'intérêt de ceux qui ont bien voulu me secourir à l'époque de ma nomination. M. de Puysegur, prédécesseur de M. de Vintimille, lui avait cédé pour la somme de 47.000 liv. tous les meubles et effets qui garnissaient le palais épiscopal de Carcassonne et le château de Villaller. Cf. MONERIE DE CABRENS, *op. cit.*, 79, 21.

épiscopaux et laissent des dettes. L'exemple de M. du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, nous montre quels embarras causaient de telles entreprises. Pendant que son frère, évêque de Séez, élève dans sa ville une magnifique habitation et embellit sa maison de campagne de Fleuré, à l'aide de nombreuses abbayes, l'évêque de Limoges est en train de faire reconstruire le palais épiscopal que son prédécesseur, M. de Coetlosquet, a jeté bas. Ce bâtiment, commencé en 1766, ne fut terminé qu'en 1787. Il est aujourd'hui le plus bel édifice de la ville de Limoges. Le total de la dépense atteignit le chiffre énorme de 1.100.000 liv. La conséquence d'une telle entreprise fut vingt ans de gêne pour M. du Plessis d'Argentré. Obligé de porter presque seul un tel poids, harcelé par ses créanciers, il vit sans trop de peine la destruction de l'abbaye de Grandmont, dont il n'avait pas demandé la perte, mais dont il reçut les dépouilles¹. Voilà le danger d'être grand constructeur.

Ailleurs un faste inouï, un état de maison presque royal, se chargent de creuser un abîme dans les finances du cardinal de Rohan. Il avait, il est vrai, comme évêque de Strasbourg, d'immenses revenus pour faire face à tant de dépenses. Au moment de la Révolution, ses domaines d'Alsace comprenaient 14 lieues carrées et comptaient vingt-cinq mille habitants. Ils renfermaient les bailliages de Ruffach, de Dachstein, de Mutzig, de Schirmek, de Markololsheim, de Benfeld, de Wasselonne, de Kochersberg et de Saverne. Ils lui rapportaient annuellement 350.000 florins, environ 800.000 liv. Outre ses possessions d'Alsace, il étendait son autorité princière et épiscopale sur quatre-vingts villes, bourgs et villages du margraviat de Bade². Comme si ces ressources eussent été de mince importance, on y avait joint des abbayes de marque, celles de Saint-Vaast et de La Chaise-Dieu. Tout cela ne suffisait pas à maintenir des finances obérées par un luxe

1. Louis GUIBERT, *op. cit.*, p. 257-262. — Pour Séez *conf.* abbé DUMAINE, *Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séez*, 1902, in-8, p. 86-87. Le manoir seigneurial de Fleuré comprenait déjà sous Mgr d'Aquin la chambre de la reine et la galerie des princes.

2. SEINGUERLET, *l'Alsace française, Strasbourg pendant la Révolution*.

sans frein et dans lesquelles l'affaire du collier allait creuser un véritable abîme. Aussi avec quelle sévérité mêlée de mépris, Marie-Antoinette traitait le malheureux cardinal de *besogneux*, de *besogneux d'argent*.

On comprend que les plus riches bénéficiaires du royaume fussent au-dessous de leurs affaires, quand ils étaient de l'humeur du cardinal de Bouillon qui, à Rome, avait vingt-huit carrosses, en envoyait deux à chaque étranger de distinction arrivant dans la ville éternelle, se faisait escorter de vingt-quatre pages, de soixante valets de pied qui portaient le soir des flambeaux de cire blanche, et dépensait 300.000 livres dans un conclave. Du reste, la magnificence était de tradition chez les ambassadeurs de France auprès du Saint-Siège. Tous ne pouvaient pas se donner le luxe d'une entrée solennelle, qui pour faire sensation demandait une prodigalité immense en carrosses, chevaux et livrées. On avait gardé le souvenir de celle que fit, au milieu du siècle, le duc de Nivernais, lequel transporta d'admiration les Romains. Benoît XIV en écrivait en ces termes au cardinal de Tencin : « On ne peut dire si c'est la magnificence et le bon goût qui l'ont emporté. Tout a été magnifique, brillant, noble et applaudi universellement. »

Le dernier ambassadeur français à Rome sous l'ancien régime, le cardinal de Bernis, représentait magnifiquement son pays. Quand il avait été nommé ambassadeur à Venise, le cardinal de Tencin lui avait offert 200.000 livres. Il aurait, dit-il, trouvé un million. Il emprunta 80.000 livres, et il pouvait déjà écrire de l'état de sa maison à Venise : « On n'y voit rien qui sente le cadet de Gascogne. » Il donna la mesure de sa splendeur à Rome où il avait toujours table ouverte et fastueuse, tenant, selon son expression, l'auberge de France dans un carrefour de l'Europe. Il entretenait un domestique innombrable. Près d'un siècle après, le Pape Pie IX disait au colonel de Bernis que la cuisine du cardinal était encore à Rome en odeur de sainteté. Au milieu de cette prodigalité, Bernis se préoccupe de mettre de l'ordre dans ses affaires. « Je ne désire rien tant, écrivait-il, que de pouvoir payer mes

dettes. » Louis XV lui répondait : « Je ne vous laisserai pas mourir banqueroutier. » Il est vrai qu'avec ses 150,000 livres de traitement, sa pension de ministre rétablie, les revenus de son archevêché d'Albi et de ses bénéfices, Bernis pouvait faire grande figure à Rome sans s'exposer à une banqueroute à la Guemené¹.

En France, le cardinal Loménie de Brienne, malgré son riche archevêché et ses abbayes², était au-dessous de ses affaires sans avoir l'excuse de représenter brillamment dans une ambassade au nom de la France. Un autre prince de l'Eglise, le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, occupé à entretenir une cour et à engloutir une fortune dans son château de Gy, avait contracté des dettes considérables. Un jour le cardinal avait invité à sa table M. Legros, directeur du grand séminaire. Celui-ci garda son chapeau. Le prélat, voulant lui faire remarquer son inconvenance, lui dit : « M. Legros, vous avez un beau chapeau. » « Oui, Monseigneur, et il est à moi, je l'ai payé³. » Le convive, avec une rudesse toute plébéienne, voulait faire comprendre au cardinal qu'au lieu de se livrer à ces folles dépenses il eût mieux fait de payer ses créanciers, en particulier le séminaire auquel il devait beaucoup d'argent.

1. LUCIEN PEREY, *Le duc de Nivernais*. — L. BERNIS, *Mémoires*, I, 53, 154, 165, 418, 419. « Je conseillerai toujours au roi, écrivait Bernis, d'envoyer des ambassadeurs magnifiques dans les cours étrangères. » L'ambassade de France à Rome avait quatorze carrosses, sans compter les voitures particulières de l'ambassadeur. Lorsqu'un ambassadeur faisait son entrée, il était tenu d'habiller quatre-vingts personnes : valets de pied, coureurs, pages, suisses, cochers, postillons, palefreniers. Son cortège officiel se composait de deux décans, trente-deux valets de pied, huit coureurs, huit pages, dix suisses, quatorze cochers, quatre postillons, huit palefreniers, un écuyer à cheval, un maître de chambre, quatre gentilshommes, deux chapelains et huit valets de chambre.

2. Le 30 septembre 1787, Loménie fut nommé abbé de Saint-Ouen, le 30 janvier 1788, archevêque de Sens et abbé de Corbie. Il se retira du ministère le 24 août 1788, après quinze mois d'administration, avec, dit-on, 800,000 livres de bénéfices. Le roi demanda pour lui le chapeau de cardinal. Loménie s'occupa de mettre ordre à ses affaires qui, malgré ses bénéfices, étaient fort dérangées. MARMONTEL (*Mémoires*, II, liv. XIII, p. 221) porte à 678,000 livres les revenus de Brienne, plus un million que lui rapporta une coupe de bois dans une de ses abbayes. — Le cardinal de Bouillon, outre sa situation de grand aumônier de France, avait reçu les abbayes de Saint-Martin de Pontoise, Saint-Ouen de Rouen, Saint-Waast d'Arras, Vigogne, Saint-Pierre de Beaujeu, Tournus et surtout Cluny.

3. Abbé RICHARD, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, 1851, 3 vol. in-8, t. II, p. 422. — Un autre Choiseul, archevêque de Cambrai (1764-1774), laissa une succession telle que ses héritiers n'en voulurent point à cause des dettes. Abbé BOURGEOIS, *Histoire des évêques de Cambrai*, 1875, in-8.

III

Ce qui était particulièrement grave dans la situation financière de l'épiscopat, c'est qu'en dehors même des cardinaux, des grands prodigues qui se ruinaient en constructions, en folles dépenses et fêtes brillantes, l'équilibre budgétaire succombait trop souvent devant deux écueils : 1° ces prélats d'ancien régime avaient l'insouciance de grands seigneurs pour la tenue des comptes et la gérance de leurs intérêts ; 2° ceux même qui ne se signalaient point par un luxe particulier gardaient d'ordinaire un train de vie et de maison, une représentation, qui dépassaient leurs ressources.

Sans doute l'inaptitude aux affaires financières n'est pas une question de race. Bossuet, qui n'était pas de haute noblesse, laissa à sa mort une succession temporelle embrouillée, malgré ses 60,000 livres de rente. Ses goûts étaient simples, mais son génie tout entier aux grandes idées et aux combats pour l'Eglise se pliait mal aux détails d'intérêt. Il écrivait, en 1672, au maréchal de Bellefonds : « Je ne me sens pas encore assez habile pour trouver tout le nécessaire, si je n'avais précisément que le nécessaire, et je perdrais plus de la moitié de mon esprit si j'étais à l'étroit dans mon domestique. »

Le génie plus souple de Fénelon savait embrasser dans sa sollicitude tout le gouvernement de sa maison. Il réglait lui-même ses comptes avec exactitude et veillait à la bonne tenue de son palais. De sa tournée pastorale, il écrivait à son cher Panta, l'abbé Pantaléon de Beaumont : « Il est absolument nécessaire de mettre en couleur le parquet de mon appartement et de le faire frotter, faute de quoi tous les meubles périssent. Ce qui me paraît très certain, c'est que le parquet doit être bien frotté. Le maître d'hôtel me demande congé pour aller du côté de Paris pour ses intérêts ; je lui permets volontiers¹. » Dans une autre lettre, Fénelon s'occupe du velours de

1. *Corresp. génér.* II, 89. Cf. Emmanuel de BROGLIE, *Fénelon à Cambrai*, p. 24, 438.

ses fauteuils. Ces documents nous disent assez le côté pratique de cet esprit que Louis XIV trouvait le plus chimérique de son royaume. Grâce à l'ordre de ses affaires et à la règle de sa maison, il sut maintenir un tel équilibre entre ses revenus et ses dépenses, que malgré ses vastes charités, et les immenses largesses qui lui permirent d'entretenir des armées, il mourut, dit Saint-Simon, sans devoir un sou et sans argent.

C'était parfait. Le *reddo rationem villicationis tuæ* s'applique aux intérêts temporels comme aux intérêts spirituels d'un diocèse. L'insouciance hautaine qui faisait trouver à quelques évêques le souci de leurs affaires au-dessous de leur dignité, ne peut être une recommandation pour leur mémoire. Combien cependant ne voulaient pas en entendre parler. Saint-Simon raconte l'anecdote du cardinal d'Estrées qui était réfractaire à toute comptabilité. Devant les instances de son intendant, il avait un jour consenti à prendre heure pour examiner la situation, défendant qu'on vint l'interrompre pour qui que ce soit, excepté pour le cardinal Bonzi qu'il avait fait avertir de venir le voir à ce moment même. Bonzi fut fidèle au rendez-vous, et sa visite délivra le cardinal d'Estrées d'une corvée qu'il trouvait fastidieuse¹.

Avec une pareille insouciance, comment s'étonner que nombre de prélats d'ancien régime contractassent des dettes, même sans faire de l'éclat ni des dépenses extraor-

1. Le cardinal d'Estrées, dit SAINT-SIMON, « ne pouvait ouïr parler de ses affaires domestiques. Pressé et tourmenté par son intendant et son maître d'hôtel de voir enfin ses comptes, qu'il n'avait point vus depuis un très grand nombre d'années, il leur donna un jour. Ils exigèrent qu'il fermât sa porte, pour n'être pas interrompus; il y consentit avec peine, puis se ravisa, et leur dit que pour le cardinal Bonzi, au moins, qui était à Paris, son ami et son confrère, il ne pouvait s'empêcher de le voir, mais que ce serait merveille si ce seul homme, qu'il ne pouvait refuser, venait précisément ce jour-là. Tout de suite il envoya un domestique affidé au cardinal Bonzi, le prier avec instance de venir chez lui un tel jour entre trois ou quatre heures... Ses gens, ravis d'avoir à le tenir toute la journée à ses affaires, arrivèrent sur les trois heures; le cardinal laisse sa famille... et passe dans un cabinet où ses gens étalèrent leurs papiers. Il leur disait des choses ineptes sur la dépense où il n'entendait rien, et regardait sans cesse par la fenêtre, sans en faire semblant, soupirant en secret après une prompte délivrance. Un peu avant quatre heures arrive un carrosse dans la cour: ses gens d'affaires se fâchent contre le suisse et erient qu'il n'y aura donc pas moyen de travailler. Le cardinal ravi s'excuse sur les ordres qu'il a donnés. « Vous verrez, ajouta-t-il, que ce sera ce cardinal Bonzi, le seul homme que j'ai excepté et qui tout juste s'avise de venir aujourd'hui. » Tout aussitôt on le lui annonce; lui à hausser les épaules, mais à faire ôter les papiers et la

dinaires, par la seule représentation qu'ils croyaient due à leur situation.

Les archives nous permettent de reconstituer l'état de maison d'un évêque à cette époque. Prenons comme exemple un prélat d'une situation moyenne, M. de Grignan, et suivons-le dans son évêché de Carcassonne au commencement du XVIII^e siècle. Un écrit du temps sur l'art de tenir un intérieur de grand seigneur exigeait trente domestiques mâles. Or, les évêques voulaient vivre en grands seigneurs. De fait, au palais de M. de Carcassonne, on trouve écuyers, cochers, palefreniers, officiers de bouche, pourvoyeurs, chasseurs du gibier de la Montagne-Noire, valets de chambre, laquais, suisse dans chaque habitation, frotteur, tapissier, confiseur, sans compter les serviteurs subalternes. A la tête de la domesticité est le maître d'hôtel, sorte de *factotum* qui donne des ordres et règle les comptes de la maison. On pressent quelle dépense quotidienne entraîne un tel personnel. L'intendant de l'évêque, un sieur Lasserre (M. de Lasserre, comme l'appellent la nuée des fournisseurs intéressés à le flatter), en a transcrit pour la postérité le précieux détail. On est frappé tout d'abord, en parcourant ces comptes, de la note du boucher qui, pour huit mois, s'élève à plus de huit mille francs d'aujourd'hui. Et les œufs qui se chiffrent à quatorze cents pour le seul mois de mai, et les deux cent seize francs de citrons, d'oranges, dépensés en huit mois, et 4,077 livres de glace absorbée dans un an. Cela ne suffit pas. Des pourvoyeurs attirés

table, et les gens d'affaires à s'en aller en pestant. Dès qu'il fut seul avec Bonzi, il lui conta pourquoi il lui avait demandé cette visite, et à en bien rire tous deux. Oncques depuis ses gens d'affaires ne l'y rattrapèrent, et de sa vie n'en voulut ouïr parler. Il fallait bien qu'ils fussent honnêtes gens et entendus. La table était tous les jours magnifique. Les équipages étaient aussi; un nombreux domestique, beaucoup de gentilshommes, d'aumôniers et de secrétaires. Il donnait beaucoup aux pauvres, à pleines mains à son frère, le maréchal, et à ses enfants, qui lors n'étaient pas à leur aise, et il mourut sans devoir un seul écu à qui que ce fût. » Il semble bien prouvé cependant que le cardinal d'Estrées fut plus d'une fois pendant sa vie en butte à ses créanciers (Voy. GUÉRIN, *op. cit.*, p. 293-295). Il avait pourtant de beaux bénéfices. « Il fut à la fois, dit SAINT-SIMON, évêque d'Albano (dans les Etats Romains, il s'était démis, en 1681, de l'évêché de Laon en faveur de son neveu), abbé de Longpont, du Mont Saint-Eloi, de Saint-Nicolas-au-Bois, de la Staffarde en Piémont, de Saint-Claude en Franche-Comté, d'Anchin en Flandre et de Saint-Germain-des-Prés dans Paris. » *Mémoires de SAINT-SIMON*, t. VII, p. 163, 164.

envoient de Bordeaux, de Toulouse, des provisions de bouche, des ballots de jambon de Bayonne et autres subsistances. Il faut bien nourrir l'armée de serviteurs qui évolue dans le palais épiscopal, et, les jours de grand gala, satisfaire à l'appétit des convives, lequel prenait alors des proportions pantagruéliques que nous ne connaissons plus. Dans un dîner donné aux chanoines de Lyon par l'abbé de Rochebonne, neveu de M. de Grignan, n'avait-on pas compté quatre potages, seize entrées et rôtis, plus les accessoires.

Voici la note de lingerie qui enregistre par dizaines les nappes, par centaines les serviettes à remplacer. Voici celle de l'épiciër, appelé droguiste au XVIII^e siècle, qui vend fort cher ses essences d'orange et de jasmin, ses flacons d'eau de la Reine de Hongrie. Mais le plus fantastique dans ses comptes est l'apothicaire Belmas qui, en cinq ans et demi, sur lesquels l'évêque en a passé deux à Paris, trouve moyen de lui faire payer pour 7,271 livres 9 sols de remèdes, c'est-à-dire plus de vingt mille francs d'aujourd'hui.

M^{me} de Sévigné énumère dans ses lettres les ingrédients dont elle se servait, aux Roches, pour soigner sa jambe malade. M. de Carcassonne est très occupé de ses varices, et alors défile durant soixante-dix pages grand in-folio une nomenclature de remèdes qui est un précieux document pour l'étude de la médecine à cette époque. A en juger par le prix, combien devaient être efficaces les drogues à terminologie ronflante fournies par l'apothicaire Belmas ; coraux, poudre d'yeux d'écrevisse, safran de mars apéritif, huile d'aspic, semences froides majeures, trochisques alhandal, bolus, mucilages, opiats de blanc de baleine. Tout est soigneusement noté, même les purgations qui coûtent parfois jusqu'à soixante livres, parce que le prélat n'est pas toujours décidé à les prendre, et qu'à son défaut ses domestiques, le postillon et l'apothicaire lui-même en profitent.

L'écurie entre pour un gros chiffre dans le budget épiscopal. On est étonné du nombre de chevaux de trait et de selle que croyait devoir entretenir, il y a deux cents

ans, un évêque de province. M. de Grignan avait même des mules pour sa litière. Il ne fallait pas moins de six chevaux pour son carrosse de campagne. Un gentilhomme, M. de Caudebronde, se charge de vérifier les harnachements et la correction des équipages. L'inventaire dressé par les deux valets de chambre nous fait entrer dans la garde-robe de l'évêque. Manteaux de cérémonies, soutanes, simarres, robes de chambre de tous genres, de toutes couleurs et de toute richesse, justaucorps de velours muse et à boutons d'or, une Roquelaure de panne pourpre, tout cela constitue une richesse que les valets de chambre se disputeront à la mort du prélat¹.

M. de Carcassonne, amateur d'objets d'art, de fines étoffes, avait des correspondants à Paris qui se chargeaient de satisfaire ses goûts. Sa cousine, la comtesse de Brancas, s'y prêtait avec complaisance, et il n'est pas jusqu'à l'abbé de Coulanges qu'il ne s'y employât volontiers.

Le lecteur nous pardonnera ces détails qu'on pourrait trouver minutieux, parce qu'ils en disent long sur le train domestique des évêques d'ancien régime. M. de Grignan, avec ses 50,000 livres de rente, ne peut y suffire et fait des dettes. Il empruntait déjà avant d'être évêque, comme abbé de Grignan ; il continue à emprunter quand il est élevé à l'épiscopat ; il emprunte à de simples prêtres, ses subordonnés, à des diocésains.

Dans un voyage à Grignan, il demande à un étranger de rencontrer l'argent nécessaire pour continuer sa route. Pourquoi en avoir honte ? Louis XV ne s'était-il pas trouvé

1. L'inventaire signale un grand manteau de cérémonie en taffetas d'Angleterre violet, doublé de taffetas d'Angleterre rouge cramoisi, estimé 300 livres. Viennent après d'autres manteaux plus modestes, mais riches encore, des soutanes de toute étoffe, variées pour l'été et l'hiver, doublées de moire et de taffetas cramoisi ; quatre simarres, dont une de velours à fleurs avec boutonniers de fil d'or. Les robes sont très riches et n'ont rien de bien ecclésiastique. L'une est de damas violet à fleurs d'or, doublée de taffetas couleur de feu ; telle autre est de damas vert à fond pourpre, une troisième écarlate doublée de panne bleue. Signalons enfin un justaucorps de velours muse doublé de gros de Tours, la veste de même, le tout à boutonniers d'or et boutons ; une *Roquelaure* de panne pourpre, doublée de même, estimée 200 livres, vêtements que l'historien croit avoir appartenu au chevalier de Grignan, tant ils semblent provenir de la garde-robe d'un gentilhomme. L'estimation de ces vêtements, que les valets de chambre se partagerent à la mort du prélat, s'élevait à 2.500 livres.

un jour dans le même embarras¹? Mais M. de Grignan n'était pas roi de France. Il est cité à comparaître pour dettes devant les tribunaux de sa province; il reçoit des sommations par huissier. Un créancier découragé s'écrie: « Ce prélat est bien le plus mauvais payeur du monde. Dieu m'en délivre. » Les fournisseurs éconduits se fâchent, font du scandale. Parmi les factures variées qui se présentent, figure un compte de perruques s'élevant à 267 livres qui resta en souffrance pendant près de seize ans².

IV

On était alors moins exigeant que de nos jours sur la question des dettes. Les gens de qualité étaient tentés de regarder le souci d'équilibre entre ses revenus et ses dépenses comme une préoccupation plébéienne qu'il fallait abandonner aux manants. On n'oserait, il est vrai, sur ce point, contester les principes. Les prélats les plus fastueux auraient souscrit aux enseignements de Bourdaloue et autres prédicateurs sur l'obligation de payer ses dettes. Nous avons vu le cardinal de Bernis s'en inquiéter. M. de Grignan lui-même, mort insolvable, trouvera dans M. de Rochebonne, son neveu et son successeur à Carcassonne, un parent scrupuleux qui tiendra à honneur de désintéresser tous les créanciers de son oncle.

Mais l'opinion n'en était pas moins à ce sujet très tolérante. On admira le cardinal de Retz, au xvii^e siècle, d'avoir voulu s'acquitter envers un prêteur au moment de prendre sa retraite. Cent ans plus tard, la banqueroute retentissante de Guéméné excita presque l'envie,

1. Nous lisons dans le *Journal du marquis d'Argenson*, 22 août 1753: « Je sais que pour le dernier voyage de Compiègne, le roi manquait absolument d'argent, et on a emprunté pour cela deux millions à Montmartel, sans quoi l'on ne savait comment partir. »

2. Abbé CHARPENTIER, *Louis de Grignan*, 1899, in-12, p. 179-207. Voir *ib.* p. 147, une curieuse prescription de ce prélat sur les perruques. — Célestin PORT (*Vendée angevine*, t. I, 41, 63, 64) dit que Jacques de Grasse, évêque d'Angers, laissa une succession obérée, malgré son riche évêché et ses deux abbayes, que son successeur, Couet du Vivier de Lorry, dernier évêque d'Angers avant la Révolution, contracta également des dettes, au point que, pour les payer, il dut par économie s'interner dans un petit appartement du grand séminaire. La Parisière, évêque de Nîmes, avait encore des dettes à sa mort.

car il n'est pas donné à tout le monde de devoir trente-trois millions. La surveillance de ses intérêts continue, jusqu'à la fin de l'ancien régime, à paraître une préoccupation peu digne d'un homme voulant vivre noblement. Le fameux Dillon, archevêque de Narbonne, connu pour son luxe, ses prodigalités et aussi sa générosité envers les pauvres, se trouvait un jour en présence de Louis XVI. « Monsieur l'archevêque, lui dit le roi, on prétend que vous avez des dettes et même beaucoup. » « Sire, répondit Dillon, je m'en informerai à mon intendant et j'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté. »

Gardons-nous cependant de généraliser. Le lecteur aurait tort de ne voir dans les prélats d'ancien régime que des prodiges toujours occupés de fêtes et couverts de dettes. Les dissipateurs sont la minorité. Il est prouvé que beaucoup d'évêques obéissaient dans leurs pompes, moins à leurs goûts, qu'à ce qu'ils croyaient une convenance sociale. Plusieurs, dont les noms nous sont connus, savaient rester simples et même austères tout en se montrant au besoin magnifiques¹. Mais dans cette histoire, il s'agit de dégager une vue d'ensemble. Or, le grand train de maison que nous venons de constater chez le plus grand nombre des prélats, les dettes contractées par plusieurs, nous donnent l'impression d'un luxe admis dans le passé, mais qui allait être dénoncé en 1789. Dans ces attaques, on oubliera que la coutume,

1. D'après Saint-Simon, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, « se contentait de son bouilli avec deux petites et grossières entrées ». Le cardinal de La Rochefoucauld, riche de 400.000 livres de rente, pouvait cependant faire un mandement contre le luxe sans qu'on ait songé à lui reprocher ses bénéfices. M. de Machault, dernier évêque d'Amiens avant la Révolution, unissait à son évêché l'abbaye de Balloires, cotée 14.000 liv. de revenu. Un joli mot de lui à Louis XVI nous le montre ennemi de tout luxe. Les évêques d'Amiens faisaient toujours l'office de sous-diacre au sacre des rois. De tous les prélats venus à Reims pour le sacre de Louis XVI, M. de Machault était le seul revêtu d'une soutane de drap violet. Le roi lui demanda pourquoi il ne portait pas de soie comme ses collègues. « C'est, répondit l'évêque d'Amiens, par un privilège de mon siège. » M. de Machault étant coadjuteur de Mgr de la Motte, alla un jour visiter avec celui-ci les religieux de l'abbaye du Gard; ils furent reçus avec une grande magnificence. « Ah! Monseigneur, s'écria le coadjuteur, si saint Bernard revenait, il ne reconnaîtrait plus ses enfants. — Ah! Monseigneur, reprit l'aimable vieillard, prenez garde: si saint Pierre revenait, il nous faudrait, vous et moi, retourner à pied. » Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, M. de Partz de Pressy, évêque de

les traditions de famille, la situation spirituelle et temporelle, imposaient ou du moins justifiaient un certain éclat. On se plut à les rappeler à l'austérité des apôtres. On méconnut la force de l'habitude, les charités auxquelles tant d'évêques employaient leurs revenus, pour ne voir que le chiffre de leur fortune et de leurs dépenses.

Ce n'est pas la première fois du reste que ces reproches se faisaient entendre. On ne manque pas de reproduire, en 1789, les sorties véhémentes d'un saint Chrysostome, d'un saint Bernard¹ contre le luxe ecclésiastique. On redit les prescriptions du concile de Trente qui ordonnent aux évêques de se contenter de « meubles modestes, d'une table et d'une nourriture frugale, » de montrer par la simplicité de leur maison le mépris des vanités du siècle. Au xvii^e siècle, Bourdaloue et des prélats austères eurent plus d'une fois l'occasion de rappeler ces paroles. Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait en 1673 : « L'expérience m'apprend tous les jours qu'il y a un faste et un oripeau dans les fonctions et la juridiction épiscopale, qui cabre le monde et qui ne sert de rien.... Combien d'abbayes en commende faut-il à un pauvre

Boulogne, menaient la vie la plus simple et la plus austère. M. Emery, parlant de l'archevêque de Vienne, a pu vanter « sa table frugale, son modeste entretien, son éloignement de la société et des amusements du monde ». M. de Saint-Simon de Sandricourt, dernier évêque d'Agde, prenait ses repas en un quart d'heure. M. de Durfort, archevêque de Besançon, avait un palais meublé avec abondance mais simplicité (SAUZAY, *op. cit.*, I, 3-7). L'historien du dernier évêque d'Alet (La Cropte de Chanterac) fait observer qu'il ne se chauffait jamais l'hiver. Le dernier archevêque d'Arles, M. du Lau, déclina une partie des honneurs qui l'attendaient à son arrivée. Sur son ordre, les pauvres de la ville obstruèrent le vestibule, l'escalier et les premières salles de son palais. A la même époque, Pisani de la Gaude, dernier évêque de Venise, se signalait par sa simplicité. On montre encore à la Lubiane et à Saint-Martin les endroits où ce prélat aimait à prendre un frugal repas sur le gazon, cédant en cela à la mode de son époque. LASSERRE, *Recherches historiques sur la ville d'Alet*, 1877, p. 191. — TISSERAND, *Histoire de Venise*. — BÉRENGIER, *Notice sur Mgr du Lau*, p. 10-12.

1. SAINT-BERNARD (ad Henr. Senon. archiep.), dans une épître véhémentement à l'archevêque de Sens, lui dit : « Les pauvres murmurent... Vos chevaux, disent-ils, marchent tout brillants de pierreries et nous allons pieds nus ; vos mulets sont richement caparaçonnés, ornés de boucles, de chaînettes, de sonnettes, de bandelettes allongées, resplendissantes de clous d'or et d'une infinité de pierres précieuses ; et après cela, on refuse à son prochain de couvrir sa nudité. Pourriez-vous faire taire votre propre conscience... De jeunes hommes imberbes, qui n'ont pour tout mérite que leur naissance, se poussent aux plus hautes dignités ecclésiastiques... Est-on doyen, prévôt, archidiaque... on veut devenir évêque... Du moins alors on demeurera tranquille... Non : d'évêque on veut devenir archevêque. »

évêque pour soutenir séculièrement cette dignité qui est devenue toute séculière¹ ! »

Les critiques que Le Camus se permet ainsi de formuler avec des intimes, dans le respect silencieux du grand siècle, vont être renouvelées cent ans plus tard, mais au grand jour et avec une véhémence inouïe. Le pouvoir lui-même a fait tomber les barrières, délié les langues, proclamé la liberté de la presse et invité l'opinion à dénoncer tous les abus. Le sentiment d'égalité jalouse et ombrageuse qui inspira la Révolution s'exalte à la vue des richesses et du faste des évêques.

Un écrivain leur reproche « le goût des bâtiments. Au lieu, dit-il, de ce *petit hospice* que le concile de Carthage leur permet d'avoir près de leur église, il leur a fallu des palais ; ils les ont obtenus et, depuis longtemps, il est de style d'adresser les lettres d'un évêque *en son palais épiscopal*. Mais non contents de ces magnifiques maisons qu'ils avaient bâties dans les villes, ils en ont encore voulu d'autres à la campagne pour y passer la belle saison. Maintenant, il leur faut des jardins anglais, des rivières factices, et mille autres superfluités de ce genre qui les mettent hors d'état, je ne dis pas seulement de faire l'aumône, mais souvent même de payer leurs dettes. L'entretien de ces constructions immenses passé ensuite à leurs successeurs et absorbe une grande partie de leurs revenus. Il est des évêques de France, à qui leurs jardins seuls coûtent annuellement plus de 10,000 livres ».

Dans ces palais, ces maisons de campagne, ces hôtels, en un temps où « la nation française a porté le luxe dans tous les genres jusqu'à sa dernière période, voyez cepen-

1. Concil. Trid. Sess. XXV, de ref. ch. 1. — « Ils croient, dit Bourdaloue, ne pouvoir soutenir le ministère que par le faste du monde, que par l'affectation de la grandeur, que par la magnificence du train, que par l'éclat d'une somptuosité superflue, que par les disputes éternelles sur les préséances, sur les prérogatives, en un mot que par toutes les choses dont l'ambition des hommes s'entête et s'occupe... Les dignités ecclésiastiques n'en deviendraient que plus vénérables, et ne seraient en effet que plus respectées et plus vénérées, si la pauvreté de Jésus-Christ et la simplicité de l'Evangile en hannaient l'abondance, le luxe et le faste. » BOURDALOUE, *Panegyriques*. Sermon pour la fête de saint Paul, 2^e partie ; sermon pour la fête de saint François-Xavier, 2^e partie. — Lettres de LE CAMUS, p. 99-100, 136. La vie de Le Camus était conforme à ces principes. « J'ai cru, écrivait-il, devoir faire lire à ma table, pour éviter les discours inutiles et profanes. »

dant, dit le même polémiste, si la plupart de nos prélats n'égalent pas pour la dépense les seigneurs les plus opulents ». Ils tiennent à honneur d'avoir les plus beaux chevaux, les voitures du meilleur goût, les laquais les mieux tournés. Un nombreux domestique, « une écurie de prince, de superbes équipages, une table splendidement servie » et toujours ouverte, surtout à la noblesse, l'hospitalité la plus large et la plus raffinée, gaspillent des sommes considérables, qui sont autant de pris sur le patrimoine des pauvres. Que dirait-on si les curés de Paris, au lieu d'être, comme ils le sont, les véritables pères des pauvres, s'oubliaient au point de dissiper à la ville et à la campagne, « dans des palais richement meublés », le capital de la charité ¹.

Les mêmes plaintes reviennent dans plusieurs brochures. Elles reprochent avec insistance aux évêques « leurs laquais trop multipliés, leurs équipages trop brillants, leur faste trop étudié. L'épiscopat, dit-on, si sublime et si respectable, n'a pas besoin de cet appareil ² ». Donc, trop de cérémonies, de pompes, de livrées, de carrosses, trop d'huissiers, de majordomes, de valets de tout genre. Comment arriver jusqu'à un pontife ainsi

1. « S'il passe un grand seigneur dans une ville épiscopale, l'évêque aussitôt s'empresse de lui faire les honneurs de sa maison et de le régaler splendidement. Si quelque prince du sang s'avise de voyager, c'est alors surtout que le prélat est curieux de signaler sa magnificence. Le prince, en logeant à l'évêché, consomme en un jour, sans s'en douter, la subsistance d'une multitude d'indigents. Du reste, le prélat a ses vues lorsqu'il fait ces énormes dépenses; c'est pour s'enrichir plus sûrement qu'il se ruine ainsi. Une translation avantageuse, ou du moins une bonne abbaye, le dédommagent ordinairement d'avoir fêté le prince avec l'argent d'autrui. » LAURENT, *Essai sur la réforme du clergé*, 1789, p. 157-175. Nous trouvons après le Concordat cet abbé Laurent, curé de Saint-Léu, et Napoléon pensait à lui pour l'évêché de Metz. — Voici maintenant les plaintes d'un provincial, Pierre Dureau, curé de Saint-Lizier, décrit, dans un ouvrage inédit (*De l'abus du Christianisme*, 1781), ce « nombreux cortège de domestiques inutiles, fainéants, vauriens, » dans « une maison somptueusement montée, un train magnifique, équipage superbe, beaux et nombreux chevaux, dont le prix est exorbitant. Les prélats disputent en pompes, en magnificence, en dépenses, avec les plus grands et les plus riches des séculiers ». Et puis « mille bouches inutiles. Voilà qui absorbe des biens immenses. » Aussi les prélats « sont-ils endettés, et ils meurent dans une honteuse banqueroute. » Cf. *Bulletin de la Société ariégeoise*, VI, 1898, article de l'abbé CAU-DURBAN, sur Pierre Dureau.

2. *Tableau moral du clergé*, 1789, p. 10. Déjà au milieu du XVIII^e siècle, dans l'affaire du vingtième, on avait lancé une brochure contre le haut clergé « vêtu de pourpre et d'écarlate, qui brille par la pompe des équipages, par la magnificence des palais, par la somptuosité de la table, par la richesse des ameublements ». *Remontrances du second ordre du clergé au sujet du vingtième*.

gardé comme un monarque asiatique? Un publiciste s'écrie ici avec véhémence : « Que gagne le peuple à cette opulence excessive de ses prélats? c'est de voir reculer à proportion les barrières qui le séparent de son évêque. Ce n'est plus un prêtre, mais un prince; le faste le plus imposant, toute l'étiquette de la grandeur veillent à l'entrée de son palais pour écarter l'ecclésiastique et les simples citoyens qui n'ont ni décorations ni titres. Ou si la nécessité des affaires force enfin de les admettre, un vain appareil auquel leur âme n'est point exercée, les interdit, les intimide. Ils se hâtent de conclure, soit par faiblesse, soit pour se soustraire à l'humiliation où les tient ce spectacle. C'est à peu près le seul rapport que le prélat ait avec eux. Du reste, étranger à presque toutes les fonctions du culte, presque invisible au fond de son palais, il ne se produit en public qu'avec tout l'appareil de la magnificence. C'est ainsi que le luxe et le cortège des vices qui l'accompagnent, arrivent dans nos provinces par les canaux qui devraient n'y apporter que des vertus. » Ce grand train de maison pourrait enrichir toute une contrée; mais bientôt le prélat part pour Paris, « laissant les fortunes bornées de province, se disputer et s'épuiser dans des prodigalités insensées; il porte l'immensité de la sienne à la cour et dans la capitale, qui seules peuvent les consommer ¹ ».

Le moyen de détruire ou du moins de diminuer ces abus est, dit-on, de supprimer la pluralité des bénéfices. Le concile de Trente avait prescrit l'unité, ne permettant la jouissance d'un second que lorsque le premier ne suffisait pas à une honnête subsistance, interdisant, dans tous les cas, un troisième et même deux à la fois s'ils sont à charge d'âmes. Un usage contraire semble avoir aboli en France ces sages prescriptions. « Des prélats, qui sont d'ailleurs infiniment respectables, dit une brochure de 1789, ne se font aucun scrupule aujourd'hui d'avoir en même temps deux bénéfices. Qui ne croirait pouvoir suivre aveuglément l'exemple d'un archevêque de V.

1. *Haro sur la feuille des bénéfices*, 1789.

(Pompignan, archevêque de Vienne), de B. (Durfort, archevêque de Besançon), d'A. (du Lau, archevêque d'Arles)¹ ? »

C'est cette habitude invétérée qu'il s'agit enfin d'extirper. Tout en reconnaissant qu'entre « les prélats pluralistes », il en est beaucoup qui « font un excellent usage de leur richesse », on demande avec énergie le retour à la règle du concile de Trente. Comment ! des cadets de famille, que leur évêché met « dans un état d'opulence auquel ils ne seraient jamais parvenus dans le monde et dont leurs frères aînés ne peuvent approcher...., ne cessent d'importuner les ministres des grâces jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une abbaye ». Et je ne comprends pas encore, ajoute un publiciste de 1789, dans le chiffre de leur fortune, « les pensions, prieurés et autres menus brouilles, qu'ils ont pu d'abord se procurer en entrant dans la carrière de l'ambition, et dont ils ne se défont guère lorsqu'ils sont arrivés au terme de leurs vœux. Ils appellent cela modestement *le premier morceau de pain*, et ils le conservent avec soin, comme un témoignage toujours subsistant de leur ancienne misère. » Le critique multiplie les traits et les arguments. Il montre des évêques possédant en même temps des abbayes en Champagne, en Quercy, en Picardie, mettant, en quelque sorte, à contribution toutes les provinces du royaume. Tout cet argent va à Paris, au loin, alors qu'il devrait rester sur place. Necker n'a-t-il pas fait ressortir, dans son *Traité de l'administration des finances*, l'importance, « pour une province, que ses revenus ecclésiastiques soient dépensés chez elle » ? Arrivé au terme de sa démonstration, notre écrivain n'y tient plus. « Dans le moment où j'écris, dit-il, je reçois la *Gazette de France* ;

1. *Essai sur la réforme du clergé*, p. 366, 372. — LE CAMUS (*Lettres*, p. 261) écrit, en 1676, au sujet de nouvelles faveurs accordées à M. de Coislin, évêque d'Orléans : « Je plains notre ami, M. d'Orléans, sur ses nouveaux bénéfices. » Bossuet, qui avait d'autres revenus que ceux de son évêché (abbaye de Saint-Lucien et deux petits prieurés), eut l'occasion d'expliquer qu'ils lui étaient nécessaires pour secourir les protestants qui s'adressaient à lui en grand nombre « non seulement en France, mais de toutes les parties de l'Europe, qu'il était non seulement obligé de les recevoir chez lui pour leur donner une retraite, mais encore de leur donner des secours sans lesquels ils seraient exposés à des regrets ou à des séductions dont la charité voulait qu'on les garantît. » Cf. BAUSSET, *Histoire de Bossuet*, t. II, p. 24, 25.

je l'ouvre à l'article Versailles et j'y trouve trois excellentes abbayes données à qui ? à trois évêques ! Tout mon sang bouillonne dans mes veines¹. »

Il était facile d'émouvoir sur ce point l'opinion publique. Le fait d'attribuer les abbayes les plus opulentes aux prélats déjà pourvus des plus riches évêchés, était un abus criant. Les observateurs tenaient note de ces largesses, de cette prodigalité des richesses d'Eglise à quelques privilégiés, alors que la masse du clergé était dans une situation fort modeste, et que les canons interdisaient la pluralité des bénéfices. Une correspondance supposée entre évêques fait parler en ces termes Dillon, archevêque de Narbonne : « M. de Remmes (Girac) évalue à un million ses jouissances illicites ; les miennes, les vôtres et celles de M. de Toulouse font trembler. J'ai été sacré en 1753, fait archevêque de Toulouse en 1758 et de Narbonne en 1762, abbé de Saint-Etienne de Caen en 1777, etc. Il faudrait donc que je restituasse près de trois millions... M. de Toulouse (Loménie de Brienne) a été sacré évêque de Condom en 1761, abbé de Basse-Fontaine en 1765, etc. Il serait donc redevable de plus de deux millions... M. d'Aix (Boisgelin) a été sacré évêque de Lavaur en 1765, abbé de Saint-Maixent en 1772, de Saint-Gilles en 1774, de Chaalis en 1779 : malgré ses petites jouissances, il serait tenu de rendre son million. Cela peut-il entrer dans une tête d'évêque ? Et vous-même, Monseigneur, qui en êtes encore à votre première femme (Marbeuf qui en est encore à son premier évêché d'Autun), vous ne vous êtes appliqué l'abbaye du Bec qu'en 1782 ; cependant vous seriez comptable de près d'un million². »

Le temps est venu où ces attaques, jusqu'alors réduites à la demi-publicité de brochures plus ou moins anonymes, vont être reprises par les représentants de la nation, vont bientôt retentir à la tribune de la Constituante. En 1789, au moment de la négociation entre les trois ordres

1. LAURENT, *op. cit.*, p. 330-380.

2. *Lettres édifiantes et curieuses*, seconde suite, p. 37.

encore séparés en chambres distinctes, l'archevêque d'Aix, Boisgelin, fut envoyé en ambassade au tiers état, au sujet d'un secours aux indigents. Boisgelin avait à peine achevé son discours qu'un député inconnu, prenant la parole, s'écria : « Dites à vos collègues que, s'ils ont tant d'impatience de soulager le peuple, ils viennent se joindre dans cette enceinte aux amis du peuple ; ou plutôt, ministres de la religion, imitateurs de votre maître, renoncez à ce luxe qui vous entoure, à cet éclat qui blesse l'indigence ; reprenez la modestie de votre origine, renvoyez ces laquais orgueilleux qui vous escortent ; vendez ces équipages superflus et convertissez ce vil superflu en aliments pour les pauvres. » A ces paroles, il se fit un murmure confus dans l'assemblée. On demanda le nom de celui qui avait osé tenir un tel langage : c'était Robespierre. Justement, parmi les prélats les plus fastueux de l'ancien régime figurait l'évêque d'Arras, M. de Conzié, qui, entre autres luxes, s'était donné celui de faire élever gratuitement le futur dictateur, en l'envoyant comme boursier au collège Louis-le-Grand.

A l'époque où Robespierre préludait à sa carrière par cette amère invective, un prélat des plus respectés essayait sur un autre ton, il est vrai, de faire entendre à ses collègues les mêmes conseils ; c'était M. du Tillet, évêque d'Orange. On l'avait vu, à la mort de son prédécesseur, résigner le prieuré de Tornac, malgré l'opinion contraire de Christophe de Beaumont et d'autres prélats, qui lui représentaient que les revenus de ce bénéfice, donnés par lui tout entiers aux pauvres, pourraient bien être perdus pour eux avec un nouveau titulaire. Du Tillet ne voulut voir que la règle du concile de Trente proscrivant la pluralité. Louis XVI s'écria en apprenant sa détermination : « Cet évêque, par son exemple, veut nous apprendre à faire notre devoir. » Dans son mandement du 7 mars, relatif aux Etats généraux, il rappelle avec force que tous les hommes sont égaux. « Nous n'avons, dit-il, dans le ciel qu'un même père, nous sortons tous de la même tige ; le même soleil nous éclaire, nous descendons également dans le tombeau et nous paraissions

devant le même juge. » S'adressant alors aux gens d'Eglise, il s'écrie : « Ayant de quoi nous nourrir et nous vêtir, nous devons être contents. Voilà les bornes de nos droits ; et tout ce qui est au-dessus est un fonds destiné aux œuvres de la charité publique. » Du Tillet avait calculé qu'on arriverait, sans surcharger en rien le peuple, à combler le déficit du trésor et à payer la dette nationale en y appliquant, pendant cinq ans, les deux tiers des revenus des évêchés et des abbayes, et en soumettant la noblesse à l'impôt foncier. Fidèle à ses principes, au moment de quitter Orange pour se rendre aux Etats généraux, il avait donné ordre de vendre ses deux chevaux et sa voiture. « Mon compte est fait, disait-il, je jouis de 30,000 livres de revenus ; je suis très disposé à en céder les deux tiers pour le bien de ma patrie. » Durant les débats qui précédèrent la réunion des trois ordres, l'évêque d'Orange eut un jour l'occasion de prononcer dans son bureau, où on discutait les moyens de rétablir les finances, des paroles qui ne furent pas du goût de tout le monde. « Messieurs, dit-il, nous ne pouvons compter sur les ressources du peuple à cet égard, il est déjà accablé d'impôts ; sa misère est affreuse. Selon ma manière de voir, c'est le haut clergé et la noblesse qui seuls doivent prendre à charge les dettes de la France et combler le déficit du trésor¹. »

M. du Tillet, forcé par la maladie de quitter la Constituante pour rentrer à Orange, écrivit dans le silence de la retraite une brochure hardie dont la conclusion était que le clergé, les évêques surtout, devaient renoncer au luxe et au faste. « Un saint disait : La piété a engendré les richesses et les filles ont étouffé leur mère. » L'écrivain, citant cette parole, tient beaucoup à la rappeler aux prélats. « Il faut, s'écrie-t-il en parlant de *l'abus de l'opulence*, absolument détruire dans l'épiscopat le fatal préjugé de la représentation. Un jeune évêque, cadet pour l'ordinaire d'une famille pauvre, nourri souvent dans son enfance du pain de l'aumône, croit, lorsqu'il est

¹ Cf. BONNEL, *Notice biographique sur du Tillet, évêque d'Orange*, 1880, in-8.

nommé évêque, devoir monter sa maison sur un ton magnifique. Quelques évêques le font par goût, mais *un grand nombre, qui aimeraient mieux la vie simple et frugale, se laissent entraîner par l'exemple et par l'usage*. En effet, suivant le ton reçu, tout devient pour un évêque une raison de représentation, un grand qui passe dans la ville, une bénédiction de drapeaux, une assemblée de bureau, une visite de corps, les jours où il est d'usage qu'il officie dans son église. Le luxe de la table nécessite de grands frais, des domestiques nombreux, de la vaisselle, du linge, des ameublements; il entraîne une perte de temps considérable par les visites et les conversations¹. »

Voilà comment un évêque de goûts simples et véritablement apostolique, appréciait au moment de la Révolution le luxe épiscopal. Il était d'accord avec son temps pour condamner un éclat de représentation et une opulence que des âges antérieurs, moins ombrageux, moins affamés d'égalité, semblent avoir accepté sans difficulté. C'est par là que l'Église de France prêtait le flanc à ses ennemis. C'est par là qu'ils s'ouvrirent la brèche pour l'envahir et l'abattre. « De ses trop grandes richesses, dit un contemporain², sont nés pour le clergé ses ennemis et ses malheurs, comme aussi quelques-unes de ses fautes. On verra qu'elles ont encore contribué à la gloire de son agonie et de sa mort. »

Nous entendons déjà la voix de la Révolution. Cette terrible visiteuse fit son apparition inattendue et mouvementée dans les palais épiscopaux, dans ces maisons de campagne où retentissait encore l'écho des brillantes fêtes qu'on venait d'y donner. Transportons-nous, par exemple, à ce château d'Anizy que le cardinal de Bourbon a fait bâtir, pour les évêques de Laon, avec tout l'art de la Renaissance. Le dernier titulaire de ce siège porte un des plus grands noms de la Provence, c'est un Sabran. Son frère est mort lors du sacre de Louis XVI, laissant

1. *Sentiment d'un évêque sur la réforme à introduire dans le temporel et la discipline du clergé*, 1790. Brochure attribuée à du Tillet par Barbier.
2. Abbé BASTON, *op. cit.*, I, 305.

deux enfants, Elzéar et Delphine, qui ont pour mère la comtesse de Sabran, la fameuse correspondante de Boufflers. En 1787, Delphine, à peine âgée de seize ans, épouse le fils du général de Custine. Le mariage est célébré à Anizy dans le château même de l'oncle, qui va le bénir, dont on escompte la succession en faveur d'une nièce sans grande fortune, et qui s'engage déjà pour 6,000 livres de rentes. C'est là qu'elle venait tous les ans passer l'été avec sa mère? « L'évêque, écrit la comtesse de Sabran, leur a fait un discours plein de raison et de sentiment, qui a attendri tout le monde. » Après la cérémonie, il y eut déjeuner, fête champêtre, des jeux de toutes sortes dans les vastes jardins d'Anizy. Bientôt les réjouissances recommencent au Bartais, autre maison de l'évêque. Festins, musique, chansons, bals de bergers et de bergères à la manière du temps, enthousiasme des paysans, rien ne manque à la joie des jeunes gens, pas même les conseils et les exemples de Philémon et Baucis, qu'on découvre tout à coup dans une cabane au fond des bois. Les fêtes durent huit jours, et la comtesse de Sabran en envoie une description pleine de sentimentalité¹ à son cher Boufflers. C'est à Anizy que les deux « tourtereaux », selon l'expression de leur mère, passent la lune de miel. Puis vient la présentation du jeune couple à la cour, puis le pèlerinage à Notre-Dame de Liesse, que ne manquaient jamais de faire les princesses.

Ils ont la naissance, la jeunesse, la beauté, et en les voyant ainsi commencer leur vie sous d'aussi brillants auspices, on est tenté de leur dire avec l'évêque, leur

1. « Des lampions couverts comme à Trianon donnaient une lumière si douce et des ombres si légères que l'eau, les arbres, les personnes, tout paraissait aérien. La lune avait voulu être aussi de la fête quoiqu'on ne l'en eût pas priée : mais son éclat argenté et incertain, loin de la ternir, lui prêtait des charmes et elle se réfléchissait tout entière dans l'immensité de l'eau que tu connais ; elle aurait donné à rêver aux plus indifférents et pénétré dans l'âme des plus endurcis. De la musique, des chansons, une foule de paysans bien gaie et bien contenté suivait nos pas, se répandait çà et là pour le plaisir des yeux. Au fond des bois, dans l'endroit le plus solitaire, était une cabane, humble et chaste maison. La curiosité nous y porta, et nous y trouvâmes Philémon et Baucis, courbés sous le poids des ans et se prêtant encore un appui mutuel pour venir à nous. Ils donnèrent d'excellentes leçons à nos jeunes époux et la meilleure fut leur exemple. Nous nous assimes quelque temps avec eux et nous les quittâmes attendris jusqu'aux larmes. » *Correspondance de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers*, publiée par MAGNIEU et PRAT.

oncle : Soyez heureux. Hélas, hélas ! Voici la Révolution qui arrive, impatiente de faire expier à tous ceux qui ont joui, à tous ceux qui ont un nom, cette insupportable inégalité. Bientôt le château d'Anizy, la splendide demeure des évêques-dues de Laon, dont le toit tutélaire a abrité l'enfance de Delphine, tombera sous le marteau des démolisseurs. Delphine verra, malgré ses supplications au tribunal révolutionnaire, son beau-père, le général de Custine, son mari, brillant militaire, monter à l'échafaud. Elle-même n'échappera à la mort que par miracle. Son oncle, l'évêque de Laon, chassé de son siège, réfugié à l'étranger, ne reverra pas sa patrie et mourra en Pologne, chez les princes Lubomirski. Son frère, le jeune Elzéar, qui, trop petit encore en 1787, avait tenu, monté sur une chaise, le poêle au-dessus de la tête de la mariée, errera à son tour, emporté par la tempête. Le brillant chevalier de Boufflers, qui a épousé en exil la comtesse de Sabran, finira prosaïquement dans une place de bibliothécaire. Enfin, après la tourmente, Delphine deviendra l'amie délaissée et triste de Chateaubriand rentré en France. Quel désenchantement, quelles ruines ! Quel voile de deuil la Révolution se chargeait de jeter sur ce brillant décor de l'ancien régime ! Où sont aujourd'hui ces châteaux épiscopaux où, sous les auspices d'une noble prélatrice alliée à toutes les grandes familles, s'étaient déroulées tant de fêtes ?

ADMINISTRATION TEMPORELLE

CHAPITRE SEPTIÈME

Engouement pour les affaires publiques

Attrait des administrations temporelles. — Le goût pour les affaires publiques entraîne une partie du clergé, durant la seconde moitié du xviii^e siècle. — Enthousiasme pour les théories des économistes. — Préoccupations profanes, en pleine Sorbonne, de Turgot, Brienne, Morellet, Talleyrand, Vergniaud, le futur Girondin. — Cahiers de séminaire de Sieyès. — Les écrits de Necker, l'assemblée des notables, les assemblées provinciales précipitent le mouvement. — Les évêques administrateurs.

Le lecteur peut déjà pressentir que les évêques de l'ancien régime, si importants par leurs dignités spirituelles et temporelles, par leur naissance et leurs richesses, devaient paraître dans les administrations locales, provinciales, et se mêler activement à tous les intérêts du pays. Dans leur ville épiscopale, ils ne pouvaient guère recueillir que des honneurs et qu'exercer une sorte de patronage dû à leur situation, à leur caractère et à leur crédit. Leur rôle en pays d'Etats et dans les assemblées provinciales était plus considérable et leur conférait de véritables droits. Dans le clergé, les esprits les plus ouverts s'étaient portés vers les questions administratives, sociales et politiques. Les spéculations théologiques qui, au moyen âge, étaient la préoccupation de tous, qui, au xvii^e siècle, avaient encore dominé l'opinion et inspiré tant de controverses, ne passionnaient plus l'âge suivant. Dans l'Église même, bien des candidats à la licence voulaient mener de front les études profanes et les études

oncle : Soyez heureux. Hélas, hélas ! Voici la Révolution qui arrive, impatiente de faire expier à tous ceux qui ont joui, à tous ceux qui ont un nom, cette insupportable inégalité. Bientôt le château d'Anizy, la splendide demeure des évêques-dues de Laon, dont le toit tutélaire a abrité l'enfance de Delphine, tombera sous le marteau des démolisseurs. Delphine verra, malgré ses supplications au tribunal révolutionnaire, son beau-père, le général de Custine, son mari, brillant militaire, monter à l'échafaud. Elle-même n'échappera à la mort que par miracle. Son oncle, l'évêque de Laon, chassé de son siège, réfugié à l'étranger, ne reverra pas sa patrie et mourra en Pologne, chez les princes Lubomirski. Son frère, le jeune Elzéar, qui, trop petit encore en 1787, avait tenu, monté sur une chaise, le poêle au-dessus de la tête de la mariée, errera à son tour, emporté par la tempête. Le brillant chevalier de Boufflers, qui a épousé en exil la comtesse de Sabran, finira prosaïquement dans une place de bibliothécaire. Enfin, après la tourmente, Delphine deviendra l'amie délaissée et triste de Chateaubriand rentré en France. Quel désenchantement, quelles ruines ! Quel voile de deuil la Révolution se chargeait de jeter sur ce brillant décor de l'ancien régime ! Où sont aujourd'hui ces châteaux épiscopaux où, sous les auspices d'une noble prélatrice alliée à toutes les grandes familles, s'étaient déroulées tant de fêtes ?

ADMINISTRATION TEMPORELLE

CHAPITRE SEPTIÈME

Engouement pour les affaires publiques

Attrait des administrations temporelles. — Le goût pour les affaires publiques entraîne une partie du clergé, durant la seconde moitié du xviii^e siècle. — Enthousiasme pour les théories des économistes. — Préoccupations profanes, en pleine Sorbonne, de Turgot, Brienne, Morellet, Talleyrand, Vergniaud, le futur Girondin. — Cahiers de séminaire de Sieyès. — Les écrits de Necker, l'assemblée des notables, les assemblées provinciales précipitent le mouvement. — Les évêques administrateurs.

Le lecteur peut déjà pressentir que les évêques de l'ancien régime, si importants par leurs dignités spirituelles et temporelles, par leur naissance et leurs richesses, devaient paraître dans les administrations locales, provinciales, et se mêler activement à tous les intérêts du pays. Dans leur ville épiscopale, ils ne pouvaient guère recueillir que des honneurs et qu'exercer une sorte de patronage dû à leur situation, à leur caractère et à leur crédit. Leur rôle en pays d'Etats et dans les assemblées provinciales était plus considérable et leur conférait de véritables droits. Dans le clergé, les esprits les plus ouverts s'étaient portés vers les questions administratives, sociales et politiques. Les spéculations théologiques qui, au moyen âge, étaient la préoccupation de tous, qui, au xvii^e siècle, avaient encore dominé l'opinion et inspiré tant de controverses, ne passionnaient plus l'âge suivant. Dans l'Église même, bien des candidats à la licence voulaient mener de front les études profanes et les études

sacrées. Les *Mémoires* de Morellet nous initient à la vie que menaient en Sorbonne, au milieu du XVIII^e siècle, de 1748 à 1750, Turgot, l'abbé de Brienne et plusieurs de leurs condisciples. Saint-Simon dit du cardinal de Polignac que « deux fois il avait entrepris une licence, deux fois il l'avait abandonnée. Les bancs, le séminaire, l'apprentissage de l'épiscopat, toutes ces choses lui pouvaient, il n'avait pu s'y captiver. Il lui fallait du grand, du vaste, des affaires, de l'intrigue ». Les abbés du XVIII^e siècle ont plus d'énergie, et prétendent savoir ce que demande le monde et ce que demande l'Eglise. Brienne, songeant déjà à devenir ministre, étudiait, dit Morellet, « la théologie comme un Hibernois pour être évêque, et les *Mémoires* du cardinal de Retz pour être homme d'Etat ». Turgot est encore au séminaire de Saint-Sulpice et n'a pas vingt-deux ans, lorsqu'il adresse, le 7 avril 1749, à l'abbé Cicé, futur évêque d'Auxerre, sa lettre sur le papier monnaie, le premier écrit économique que nous ayons de lui. Déjà tous les projets que le futur ministre devait essayer plus tard de faire passer dans les lois, bouillonnaient dans ce jeune cerveau. Ses discours, ses cahiers de Sorbonne, révèlent une activité prodigieuse. « On eût dit de Turgot qu'il avait déjà dans l'esprit, quand il était à la Sorbonne, » qu'il quitta à vingt-trois ans, « tout ce qui en sortit plus tard; de sorte que le seul travail des trente dernières années de sa vie, aurait été simplement de produire au grand jour ce qu'il avait acquis pendant les dix-huit mois qu'il avait passés dans cette maison célèbre¹. »

Suivons le cours du siècle. Sieyès, né à Fréjus en 1748, élevé tout d'abord chez les Jésuites de sa ville natale, puis chez les Doctrinaires de Draguignan, est au séminaire de Saint-Sulpice en 1765. On possède encore tous ses manuscrits de cette époque et des années suivantes. On comprend que, devant ces ébauches hardies et plus ou moins orthodoxes, devant cet entraînement vers des sujets étrangers à la science religieuse, les supérieurs de

1. Léon SAY, *Turgot*, 1887, p. 24. NOURRISSON. *Trois révolutionnaires*, *Turgot*, etc.

Saint-Sulpice aient prié amicalement Sieyès de se retirer dans un autre établissement. La note donnée par les Sulpiciens d'alors et conservée dans leurs archives est rédigée en ces termes : « Joseph Emmanuel Sieyès, clerc de Fréjus, entré le 13 novembre 1765, sorti le 24 décembre 1770. Assez bonne intelligence, sournois, suspect, et prié de se retirer de lui-même, est allé au séminaire de Saint-Firmin. » C'est là que Sieyès courut la carrière de la licence en théologie. Après quoi, il entra dans le monde, en 1772, âgé de vingt-quatre ans¹. Nous avons déjà parlé de ses premiers honneurs ecclésiastiques.

Avançons toujours vers la Révolution; le goût des études profanes ne fait que grandir chez plusieurs aspirants aux grades. En 1775, nous trouvons les jeunes Sorbonniens « occupés de toute autre chose que de théologie ». Cette fois, c'est Talleyrand, c'est aussi le futur grand orateur de la Gironde, Vergniaud², qu'abritent les murs du célèbre collège. Talleyrand est heureux d'y trouver vivant « le souvenir de Richelieu ». C'est que lui aussi est déjà hanté par l'ambition d'être homme d'Etat. De bonne heure, pour le décider à entrer dans l'Eglise, pour s'emparer de son imagination, sa famille a cherché à « le séduire par l'appât des affaires et par le tableau de l'influence qu'elles donnent ». Dans ce but, on lui a fait lire les *Mémoires* du cardinal de Retz, les vies du cardinal de Richelieu, du cardinal Ximénès, d'Hinemar, ancien archevêque de Reims³. Déjà, si nous en croyons une anecdote d'ailleurs peu vraisemblable, racontée par Dupont de Nemours, lorsque Turgot se décida à quitter l'état ecclésiastique, ses amis de Sorbonne, les abbés de Cicé, de Brienne, de Véri, de Boisgelin, lui auraient dit pour combattre sa résolution : « Il sera facile à ta famille de te

1. SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. V.

2. « Sa première éducation se fit dans la maison paternelle par les soins d'un prêtre nommé Roby, ami de son père et qui avait fait partie de la corporation des Jésuites du collège de Limoges. Vergniaud, en sortant du collège du Plessis, entra au séminaire de la Sorbonne, et consacra plusieurs années à l'étude de la philosophie et de la théologie. » (*Notice sur Vergniaud* par François ALLUAUD, p. 2-3). Vergniaud, né en 1753, étant du même âge que Talleyrand, né en 1754, dut se rencontrer avec lui en Sorbonne; mais nous n'en avons pas une preuve certaine.

3. *Mémoires* de TALLEYRAND.

procurer un évêché de Languedoc, de Provence ou de Bretagne. Alors tu pourras réaliser tes beaux rêves d'administration et, sans cesser d'être homme d'Eglise, tu seras homme d'Etat à ton loisir; tu pourras faire toute sorte de bien à tes administrés. Jette les yeux sur cette perspective. Vois qu'il ne tient qu'à toi de te rendre utile à ton pays, d'acquérir une haute réputation, peut-être même de te frayer le chemin du ministère¹. »

Voilà donc les amis de Turgot qui lui prêchent de garder la soutane, et viennent le tenter par l'appât d'une grande administration temporelle, dans quelque évêché, en pays d'États. Mais Turgot trouva justement le chemin du ministère là même où, d'après ses interlocuteurs, il semblait devoir le fuir. Pendant que Talleyrand faisait sa licence, Turgot appelé au contrôle des finances (1774), essayait de faire passer dans les faits les réformes discutées ardemment par les économistes, mais restées jusqu'alors dans le domaine de la théorie. Bientôt les assemblées provinciales, tenues en Berry, en Guyenne, en 1778 et 1779, portaient vivement les esprits vers les questions administratives. Le fameux *compte rendu* publié par Necker, en 1781, la vogue qu'obtint, en 1784, son livre sur *l'administration des finances*, vendu à quatre-vingt mille exemplaires, prouvent quelle attention passionnée le public prêtait déjà à la discussion des affaires publiques. A mesure qu'on avancera vers la Révolution, le progrès des idées, les assemblées des notables, les nouvelles assemblées provinciales organisées par Calonne, ne feront qu'accroître encore l'entraînement général vers ce que le parlement appelait « les débordements économiques ».

Le clergé partage l'enthousiasme de la nation. Au dire

1. Le discours de ces interlocuteurs aurait débuté ainsi : « Turgot, nous sommes unanimes à penser que tu veux faire une action tout à fait contraire à ton intérêt et au grand sens qui te distingue. Tu es un cadet de Normandie et par conséquent tu es pauvre. La magistrature exige une certaine aisance, sans laquelle elle perd même de sa considération et ne peut espérer aucun avancement. Ton père a joui d'une grande renommée, tes parents ont du crédit. En ne sortant point de la carrière où ils t'ont placé, tu es assuré d'avoir d'excellentes abbayes, et d'être évêque de bonne heure. » Turgot, meilleur juge de ses sentiments intimes que ses condisciples, fit à ce discours supposé la seule réponse honnête : n'ayant plus la foi, il n'avait qu'à quitter l'Eglise.

de Weber, les évêques recherchent les pays à États provinciaux, et un diocèse qui en est privé leur fait l'effet d'une simple cure¹. Ils se sont épris de la belle passion d'administrer. A défaut de compétence spéciale, de préparation immédiate à ces fonctions un peu étrangères à leur ministère, leur culture générale, l'habitude de la représentation, l'art de manier les hommes, une diplomatie, une souplesse en quelque sorte naturelle aux pasteurs des peuples, la gestion même des intérêts temporels alors si considérables dans l'Eglise de France, leur réservent de brillants succès sur ce théâtre d'un nouveau genre. Vers la fin de l'ancien régime, un vaste champ s'ouvre à l'activité des prélats, dont plusieurs vont nous étonner par leurs connaissances techniques.

1. L'abbé Morellet dit dans ses mémoires : « L'abbé de Brienne, appelé à l'épiscopat, ambitionnait un de ces évêchés auquel se trouvait réunie quelque administration comme dans les sièges du Languedoc, et il voulut s'instruire de tout ce qui tenait au gouvernement. »

CHAPITRE HUITIÈME

Les Evêques en pays d'États

I. États du Languedoc. — Leur immense réputation. Leur rôle. — Dillon, archevêque de Narbonne, président. — Il est traité d'homme de génie par ses contemporains. — Grandeur de son administration. — Molière, Fléchier aux États du Languedoc. — II. Après la tenue des États de la province, États des diocèses ou Petits États. — Rôle que jouent les évêques. — Nombreux exemples des bienfaits dont ils comblent leur diocèse dans tout le Languedoc. — III. Boisgelin rivalise avec Dillon aux États de Provence. — Eclat de sa présidence. — Mgr de Saint-Tropez, évêque de Sisteron, appelé le Turgot de son diocèse. — Les évêques aux États de Foix, de Bigorre et de Béarn. — Mgr de Noé. — L'épiscopat aux États de Bretagne. — Conzié aux États d'Artois. — Les élus de Bourgogne.

I

En l'absence des États généraux, ce sont les États du Languedoc qui offrent au clergé la plus belle école d'administration. Vingt-trois archevêques ou évêques y prennent part. Tout a été dit sur cette grande institution si admirée de Fénelon et célèbre dans toute l'Europe. En 1763, Adam Smith vint en France, avec son jeune élève le duc de Buccleugh, pour étudier leur organisation. La noblesse y avait vingt-trois représentants, comme le clergé; le tiers y comptait des officiers des vingt-trois principales villes et des syndics des vingt-trois diocèses. Les trois ordres formaient une assemblée unique, où l'on votait par tête. Le tiers état avait donc à lui seul la moitié des suffrages. On a pu dire que cette constitution ressemblait beaucoup à celle de l'Angleterre.

Un contemporain, l'abbé de Montesquiou, nous a laissé un éloge pompeux, mais sincère, de « ces célèbres États du Languedoc, dignes à jamais, dit-il, de nos souvenirs et de nos regrets. Une réunion formée d'évêques, des principaux membres de la noblesse, de tout ce que les villes avaient de plus éclairé, venait, chaque année, étudier les besoins de la province, rechercher tous les moyens d'étendre son commerce, de favoriser son industrie, et d'augmenter la fortune du peuple en améliorant ses mœurs. Là se trouvait la véritable aristocratie, n'ayant d'autres sentiments que celui de ses devoirs, et sans autre prétention que le rôle du bien public. Que de prodiges en ont été le fruit! Une province si éloignée, remplie de tant de montagnes et de pays incultes, qui ne trouvait pas même un abri dans la mer qui l'environne, en devenait une de nos plus riches contrées. La jonction des deux mers, un port assuré malgré tous les obstacles de la nature, toutes les montagnes, toutes les communes ouvertes par des routes magnifiques, les cultures animées, les manufactures encouragées; la richesse de l'Angleterre faisant de vains efforts pour lui enlever le commerce du Levant, les villes embellies des plus beaux monuments: voilà ce qui doit exciter » l'admiration et la reconnaissance¹.

Le pouvoir royal avait singulièrement réduit l'autorité et l'indépendance des États provinciaux. Au xvii^e siècle, la lutte entre le fameux intendant de Basville et Bonzi, archevêque de Narbonne, président des États, fut célèbre. Basville, « soutenu, dit Saint-Simon, par les ministres, les Jésuites et même le roi, jaloux de l'influence de Bonzi, finit par l'emporter sur un prélat aimable, mais

1. Abbé DE MONTESQUIOU, *Notice sur le cardinal de Bausset*, 1824. Tout n'était point cependant universellement apprécié dans les opérations des États du Languedoc. Mgr de Boisgelin écrivait le 8 mars 1781, après une visite aux arènes de Nîmes: « Les barbares! ils ont employé un faiseur de fortifications pour déshonorer par une magnificence sans noblesse et une grande dépense sans objet, l'idée de ces travaux que les Romains semblaient avoir consacrés à l'immortalité. Ces barbares sont les États de Languedoc sous le maréchal de Richelieu. Ce héros de Voltaire n'a jamais eu d'autre goût que celui d'une folle et ridicule prodigalité. Il en a coûté deux millions à la province pour rendre à jamais impossible un plan superbe qui se trouvait indiqué par la simple position locale. » Lettre inédite.

faible et décrié pour ses mœurs ». Comme en ce temps, on mourait d'une disgrâce, Bonzi, naguère « roi du Languedoc, ... tomba peu à peu en des vapeurs qui lui attaquèrent la tête », et mourut, « consumé, ajoute Saint-Simon, par Basville, devenu le tyran » de la province. Legoux de la Berchère, successeur de Bonzi, s'inclina devant la toute-puissance du terrible intendant. Dans le cours du XVIII^e siècle, la royauté, ayant seule le droit de convoquer les Etats et de régler les séances, ne leur laissa qu'une indépendance relative, qui cependant eut une tendance à se relever avec l'affaiblissement même du pouvoir absolu. Ils gardèrent toujours la prérogative de voter le don gratuit, et surent même jouer un grand rôle quand ils trouvèrent à leur tête un président influent et énergique.

Tel fut l'homme supérieur appelé à les diriger, comme archevêque de Narbonne, durant les trente-six ans qui précédèrent la Révolution. Nous voulons parler de Dillon, troisième fils du comte Arthur Dillon, venu en France avec Jacques II. Cette famille était de haute noblesse et remontait aux anciens rois d'Irlande. Tous les contemporains s'accordent à vanter les qualités extraordinaires que Dillon sut déployer comme président des Etats dans cette longue carrière : connaissance approfondie de l'administration et des intérêts de la province, décision, coup d'œil, autorité, volonté, éloquence, souplesse et esprit de persuasion. Les routes tracées dans toutes les directions, les ponts jetés sur les rivières, les encouragements donnés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à l'instruction publique; la jonction du canal des deux mers avec la Robine de Narbonne, par la nouvelle direction qu'on lui fit prendre sous les murs de Carcassonne, tant de travaux et de réformes mémorables attestent l'activité féconde d'un gouvernement qui n'avait jamais eu tant d'éclat. Nous trouvons dans les Mémoires du temps l'écho de l'admiration que Dillon avait su exciter¹.

1. « Son administration, écrivait Bachaumont, fera une époque mémorable dans les annales du Languedoc. Le dessèchement des marais, l'ouverture de plusieurs canaux, qui procurent des débouchés à l'agriculture

On aimait la représentation et même les distractions aux Etats de Languedoc. C'est devant eux, à Béziers en 1656, à Pézenas en 1657, que Molière fit jouer pour la première fois l'*Etourdi* et le *Dépit amoureux*. La session était inaugurée par une procession magnifique, et par un sermon confié d'ordinaire au prélat le plus éloquent. Nous avons les discours que Fléchier prononça en cette circonstance devant les Etats, à Nîmes en 1688, à Montpellier en 1691 et en 1704, à Narbonne en 1693¹.

En séance, le président assis sur une estrade élevée, surmontée d'un dais, ayant les évêques à sa droite, les barons à sa gauche sur ce qu'on appelait les *hauts bancs*, et le tiers étant dans le *parterre*, ressemblait au souverain d'un petit royaume². Dillon remplissait ce rôle avec une noble aisance et une supériorité de vues qui l'ont fait appeler par Soulavie, écho de ses contemporains, un *homme de génie*³. Le conventionnel Barrère de Vieuzac nous l'a dépeint dans ces hautes fonctions. « J'assistais,

et au commerce, et qui établiront une communication libre et sûre depuis Lyon jusqu'à Toulouse, la multiplication des haras, la liberté des manufactures, les progrès rapides de l'industrie et des arts, y conserveront son nom à la reconnaissance des peuples dont il a augmenté le bonheur. Il en a reçu, en dernier lieu, les témoignages les plus éclatants, dans tout le cours du voyage qu'il vient de faire dans les montagnes des Cévennes, du Gévaudan, du Velay et du Vivarais, pour s'instruire par lui-même de l'état de ces différents pays, de leurs besoins et de leurs ressources. » BACHAUMONT, *Mémoires*, 16 octobre 1780.

1. SOULAVIE, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, 1801, t. VI, p. 226-235, raconte qu'il fut invité, en 1783, par Dillon, à prêcher le sermon aux Etats du Languedoc. Mais, Soulavie paraissant faire la critique des temps nouveaux comparés aux temps anciens, son discours ne plut pas à Loménie, archevêque de Toulouse, auquel il avait été communiqué. On invita un autre prédicateur. Soulavie publia, en 1784, sous ce titre le discours non prononcé : *Des mœurs et de leur influence sur la prospérité et la décadence des empires*.

2. La présidence appartenait de droit à l'archevêque de Narbonne; à son défaut, à l'archevêque de Toulouse, puis à l'archevêque d'Albi, enfin au plus ancien évêque de la province. Les vingt évêchés, outre les trois archevêchés, étaient ceux de Lodève, Agde, Montauban, Montpellier, Saint-Pons, Lavaur, Béziers, Rieux, Nîmes, Saint-Papoul, Uzès, Alais, Comminges, Alet, Castres, Carcassonne, Mende, Mirepoix, Viviers et Le Puy. — Les Etats s'étaient réunis tantôt à Béziers, tantôt à Pézenas, tantôt à Narbonne; ils avaient fini par se fixer définitivement à Montpellier. Ils recevaient une convocation royale. La session durait quarante jours.

3. SOULAVIE, t. II, p. 4-8. SOULAVIE, *ibidem*, dit de l'administration de Dillon en Languedoc et de celle de Boisgelin en Provence : « Ils ont si bien dirigé l'administration en Languedoc et en Provence qu'après même la dévastation de ces provinces par la fureur des autorités révolutionnaires, on jouit encore dans ma patrie, au moment où j'écris, des bienfaits de la plupart de leurs opérations. On y dit, et je le répète avec mes contemporains : *C'est encore là l'ouvrage de M. Dillon, archevêque de Narbonne*. Maintenant qu'il est permis aux Français de louer impunément la vertu et le talent, je me complais de leur donner dans cet ouvrage la place qui leur est due. »

dit-il dans ses *Mémoires*, au mois de janvier 1789, aux séances publiques des Etats de Languedoc qui attiraient un si grand nombre d'étrangers. J'y entendis un éloquent discours de l'archevêque de Narbonne, président. Cet Irlandais, doué d'un esprit élevé et d'un style énergique, parle avec ce genre d'éloquence politique qu'on admire dans les discours de M. Fox. Il présenta d'une manière large et rapide les grands travaux des Etats depuis dix années, les améliorations administratives; il jeta un coup d'œil pénétrant sur l'assemblée prochaine des Etats généraux, dont il désirait le succès comme citoyen, mais dont il redoutait quelque peu les suites comme homme d'Etat. »

Point n'était besoin d'avoir le génie de Dillon, ni d'être président des Etats du Languedoc, pour jouer un rôle dans la province. Dans une situation plus modeste, les prélats qui composaient l'assemblée savaient prendre une large part aux résolutions qui intéressaient la contrée. Nous voyons, par exemple, l'un d'eux, M. de Villeneuve, évêque de Viviers, s'occuper du dessèchement des marais, du recreusement du port de Cette envahi par les sables. Réparations à faire aux jetées du môle, au lazaret; améliorations au grau d'Agde et à celui de Narbonne; entretien des batteries, redoutes et signaux établis sur les côtes de la Méditerranée, achèvement des chemins de Carcassonne, chaussées de Saint-Nazaire au Pont-Saint-Esprit, réparations de celles du Rhône, qui avaient été endommagées par les inondations: voilà quelques objets de la sollicitude de Villeneuve, qui trouva encore le temps, en 1748, à la veille d'aller prendre possession du siège de Montpellier, de venir dans l'Albigeois pour faire une enquête officielle, au nom des Etats, sur un projet de canalisation de la Vère¹.

La grande attribution des Etats du Languedoc était le vote de l'impôt. Ils avaient su maintenir le principe qu'il devait être consenti par les contribuables. Après chaque session, des délégués de l'assemblée venaient à Versailles, déposer aux pieds du roi les hommages et les vœux de la

1. Cf. abbé SAUREL, *l'Évêque François de Villeneuve*, 1889, in-8.

province. Les discours prononcés dans cette circonstance suffisaient parfois à illustrer un orateur. On remarqua particulièrement, vers la fin de l'ancien régime, les harangues de M. de Bausset, évêque d'Alais¹.

II

Voici maintenant un nouveau rôle qui attend l'évêque dans les Petits Etats de chaque diocèse de la province. Ils se réunissent pour le vote de l'assiette de l'impôt demandé par le gouvernement central et de l'impôt diocésain. Les trois ordres y sont représentés. Après deux ou trois séances principales, consacrées au budget, à la discussion des affaires générales, les Petits Etats², ou assemblées du diocèse, laissent le règlement du détail au *bureau des comptes*. Enfin, durant le cours de l'année, un *bureau* ou *conseil de direction* connaît de toutes les affaires du diocèse. L'évêque en a d'ordinaire la présidence, et souvent il y exerce une telle prépondérance qu'il peut être regardé comme le gouverneur civil du diocèse, en même temps qu'il en est le chef spirituel.

C'est ainsi que les prélats comprennent leur mission. Ayant, sous tous les rapports, une situation hors de pair, ils en profitent pour se mettre à la tête de tous les progrès. M. de Choiseul-Stainville, archevêque d'Albi, embrasse d'un coup d'œil rapide la disposition de la ville et, en peu de temps, en change l'aspect. Des remparts flanqués de tours et environnés de fossés profonds,

1. M. de Bausset adressa à Madame Elisabeth un discours contenant un parallèle de cette princesse avec la vertu, lequel fit sensation et fut accueilli par les feuilles publiques. *Mémoires de BACHAUMONT*, t. XXXIV, p. 178 et suiv.

2. Les Petits Etats d'Albigeois, par exemple, comprennent: pour le clergé, l'archevêque, le syndic du chapitre de Sainte-Cécile, l'abbé de Gaillac, l'abbé de Candeil et le député de Saint-Salvi; pour la noblesse, le baron de Castelnau, les vicomtes d'Ambialet et de Paulin, les barons de Lescure, de Salvagnac, de Cestayrols et de Laguëpie; pour le tiers état, des représentants de tous les consulats du diocèse. Le *bureau des comptes* comprenait, outre les représentants du clergé et de la noblesse, les députés de chacune des villes d'Albi, Gaillac, Cordes, Rabastens, Réalmont et Lombers, plus deux députés choisis alternativement par les villes de l'Isle et Valence, Montmirail et Cadalen, Cahuzac et Monestiès. Cf. Elie ROSSIGNOL, *Petits Etats d'Albigeois*, 1875; — *Assemblées du diocèse de Castres*, 1878; — *Assemblées du diocèse de Lavaur*, 1881.

font place à de riantes avenues et à de belles terrasses. La promenade du jardin royal a porté longtemps le nom de Choiseul, et les quais sur la rivière du Tarn l'ont conservé jusqu'à ce jour. L'archevêque d'Albi avait déjà banni la mendicité, réveillé le commerce et l'industrie. Comptant sur le secours du ministre, son frère, il nourrissait de vastes projets pour l'embellissement de sa ville métropolitaine, lorsqu'il fut appelé, en 1764, au siège de Cambrai. Le cardinal de Bernis lui succède et continue son œuvre. Le réseau des chemins en Albigeois est dû presque exclusivement à son administration¹. Établies au moyen d'ateliers de charité, où les indigents trouvaient un travail assuré, les grandes voies étaient terminées au moment de la Révolution, et ce sont les projets des Petits États d'Albigeois que l'on a repris plus tard pour compléter le système des routes dans le diocèse. Bernis, pour assurer la sécurité, triple le nombre des brigades de maréchaussée. En même temps que, par les ateliers de charité, il fournit du pain aux pauvres valides, il s'occupe de débarrasser les campagnes des aliénés que leurs parents laissaient vaguer sans secours, en leur ouvrant un asile à l'hôpital d'Albi. Dans les années de mauvaise récolte, il décide les États à subvenir aux besoins urgents des cultivateurs, et à leur fournir des semences dont ils s'engagent à rembourser la valeur. Le cardinal fait plus. Convaincu que le meilleur moyen de combattre la misère est de faire produire à la terre tout ce qu'elle peut donner, il s'occupe de changer les procédés de culture, d'introduire des assolements nouveaux, de favoriser l'établissement de nouvelles industries. Tantôt, dit son historien, il fait semer de la graine de mûriers blancs, et distribue à bas prix la poudrette et les jeunes arbres aux habitants qui en demandent; tantôt ce sont des graines de chanvre, de lin, de pastel et de safran, qu'il fait venir et qu'il propage. Il recommande

1. Bernis, se montrant financier habile autant qu'administrateur, ne craint pas, malgré les charges du diocèse, de contracter à ce sujet un emprunt de 339.317 livres; mais le fonds de remboursement de cet emprunt a été si bien calculé que, en 1788, le diocèse ne devait plus de ce chef que 41.666 liv. qui auraient été remboursées l'année suivante.

les ruches à miel; il encourage les efforts des éleveurs du haut Albigeois; il fonde pour les cultivateurs des concours qui sont de véritables comices agricoles. Il obtient des États du Languedoc des secours en faveur de la manufacture des bougies d'Albi et de différentes filatures nouvellement établies; il appelle d'Angleterre une maîtresse fileuse qui apporte des procédés perfectionnés; il préconise la substitution du charbon au bois de chauffage; il établit un dépôt de taureaux et de béliers, subventionne un haras, entretient des élèves à l'école vétérinaire de Lyon, s'acharne à développer les ressources du pays et y parvient¹. Écoutez la harangue que Bernis adresse aux États du diocèse, en 1766 et 1767; on croirait entendre un discours du trône ou plutôt un ministre de l'agriculture. « Vous devez, dit-il, prêter une attention particulière à la confection prompte et solide des différentes routes de communication. Les routes sont les veines du corps économique; ce n'est qu'en les désobstruant qu'on peut rendre la circulation libre et générale. Le flux et le reflux des denrées, d'abord converties en argent, métamorphosées ensuite par l'industrie, échangées par le commerce, rapportées au sein de la terre et reproduites enfin par le travail, nous ouvriront dans ce diocèse une source abondante pour fournir aux besoins et pour augmenter les richesses. Couvrons la terre d'arbres utiles; enlevons à l'Italie ces peupliers qui croissent rapidement sous la main qui les plante et qui payent avec usure les frais de leur éducation. Démêlons, dans l'habitude et la coutume qui nous asservissent, ce qui est fondé sur l'expérience ou sur le préjugé. Défions-nous des nouveautés, mais embrassons-les quand nos voisins ont reconnu leurs avantages. Tournons notre effort du côté de l'augmentation des productions rurales. » Comment s'étonner, après un tel langage, lorsqu'on parcourt les procès-verbaux des

1. En 1766, après le terrible hiver qui a détruit les vignobles, le cardinal, pour déterminer les cultivateurs à planter des mûriers, qui ne pouvaient être d'un rapport immédiat, obtient des États qu'ils payeront une gratification de 3 sols pour chaque pied de mûrier ayant poussé la première feuille. — MASSON, *op. cit.*, p. 62-64.

assemblées diocésaines ou Petits Etats présidés par l'évêque, d'y voir discuter toutes les questions, tous les intérêts se rattachant à la prospérité du pays¹.

Les évêques du Languedoc pouvaient, à raison même des fonctions temporelles que leur donnait la constitution de la province, multiplier les bienfaits dans leur ville épiscopale et leur diocèse. Dillon, dont nous avons vu le rôle comme président des Etats, avait signalé son passage à l'archevêché de Toulouse par d'éminents services. Aussi son nom y est-il resté populaire. La ville, qui auparavant n'obtenait rien, vit s'opérer une foule de travaux et d'améliorations. Des quais s'élevèrent pour la préserver des inondations de la Garonne, de vastes promenades furent établies. Son initiative et ses lumières préparèrent la voie dans laquelle s'engagea si fastueusement son successeur, Loménie de Brienne. Toulouse a appelé cours Dillon l'une de ses plus belles promenades. Loménie de Brienne continua avec éclat les traditions de son prédécesseur. Toulouse doit à ses soins le canal qui porte aujourd'hui encore le nom de *canal de Brienne*, et qui joint le canal du Midi à la Garonne. Achèvement des quais, places publiques, larges rues, belles avenues, grandes routes, rien n'échappa à l'activité de Brienne. Il protégea de tout son pouvoir les lettres et les arts, fit doter les bibliothèques publiques, établit des chaires, des cabinets de chimie et de physique expérimentale, assura à la ville la propriété de l'observatoire que M. Garipuy avait si heureusement organisé. En même temps il multipliait les maisons d'éducation, en

1. Les états du Languedoc, voulant « perfectionner les chemins et en ouvrir de nouveaux », les avaient divisés en quatre classes, suivant qu'ils étaient à la charge de la province, de la sénéchaussée, du diocèse ou des communes. Au moment de la Révolution, le diocèse de Castres (ROSSIGNOL, *loc. cit.*, p. 135) dépensait plus de 100.000 livres pour ses chemins. En 1708, l'évêque de Castres, Augustin de Maupeou, conçut et réalisa en partie le projet de rendre l'Agout navigable. Le diocèse de Lavaur, en 1758, acheta le *semoir* de l'abbé Soumille qui s'adaptait à la charrue du pays, et laissait tomber un à un dans le sillon et à une profondeur égale et suffisante les grains qui, au même instant, étaient recouverts de terre. A l'instigation de l'archevêque d'Albi, on fit venir le frère cordelier Lefèvre pour donner des leçons d'agriculture et montrer l'emploi d'outils perfectionnés. On préconisa l'élevage des bestiaux et les prairies artificielles, les pépinières de chênes, les plantations de mûriers. A Castres, en 1757, on fit acheter en Dauphiné de la graine de vers à soie et on en distribua gratuitement la plus grande partie. Cf. Elie ROSSIGNOL, *op. cit.*

particulier pour les jeunes filles, pour les jeunes gens se destinant au sacerdoce. A Montauban, Mgr de Breteuil mettait de l'égalité et de la justice dans la répartition de l'impôt, faisait sillonner son diocèse par trois grandes routes, dont les ramifications nombreuses portaient partout la circulation. Une manufacture, élevée par ses soins, donnait du travail aux ouvriers et occupait nombre d'enfants que l'oisiveté eût livrés au vice et à la misère¹.

M. de Boisgelin, évêque de Lavaur à trente ans, signale son court passage sur le siège de cette ville par la construction² sur l'Agout d'un pont dont l'architecture hardie allait servir de modèle à des travaux du même genre. Son prédécesseur, M. de Fontanges, suivant l'impulsion donnée autrefois par Sully et Colbert, fait couvrir de mûriers les plaines situées des deux côtés de la rivière; il essaie, dans sa ville épiscopale, d'une fabrication de soie au moyen des procédés mécaniques inventés et mis en œuvre par le célèbre Vaucanson. Fontanges à Lavaur et Barral à Castres personnifient, à cette époque, l'élément civilisateur de la contrée, sur ce versant de la montagne noire. En 1756, M. de Charleval fait établir à Agde une manufacture d'étoffes de soie. Grignan³ et Bezons sont les bienfaiteurs de Carcassonne, grâce au crédit dont ils jouissent aux Etats du Languedoc. La municipalité donne à un boulevard le nom d'*allée de Bezons*, par reconnaissance pour son évêque.

Les prélats les plus apostoliques veillent aux intérêts temporels de leur peuple. M. Emery atteste que Lefranc de Pompignan, alors évêque du Puy, fut très attentif à encourager l'industrie. « L'occupation de la plupart des femmes de son diocèse à fabriquer de la dentelle, dans le loisir des travaux champêtres, est principalement, dit-il,

1. Abbé CAYRE, *op. cit.*, p. 44. — DAUX, *op. cit.*

2. Le pont sur l'Agout fut voté à sa requête par les Etats du Languedoc. Projeté en 1768, ce pont ne fut adjugé qu'en 1773 à Jean Chauvet, pour le prix de 340.000 livres. M. de Fontanges avait poussé vigoureusement à la canalisation de la rigole. ROSSIGNOL, *op. cit.*

3. Cf. sur les bienfaits dont M. de Grignan combla Carcassonne, L. CHARPENTIER, *op. cit.*, p. 42-60, 119, 217-220. « L'état de mon diocèse est si pitoyable, écrivait Grignan dans une circonstance, que je manquerais à ce que je dois à mon peuple, si je ne lui prêtai mon secours pour implorer en sa faveur la charité et la justice du roi. »

l'ouvrage de son zèle et de ses soins. » M. de Fumel, évêque de Lodève durant les quarante années qui précèdent la Révolution, use de son crédit aux Etats de la province pour rendre d'immenses services à son diocèse. La ville, avec ses murs ornés de tourelles et de créneaux, dominés par la cathédrale, véritable forteresse, et par le château de Montbrun dont la tour portant l'oriflamme semblait menacer le ciel, ressemblait encore à une cité du moyen âge. Le prélat, comprenant les nécessités des temps nouveaux, ouvre Lodève au commerce et aux arts. Sur l'emplacement des vieux murs il trace de larges artères qui ont formé les boulevards ; à travers le cloître à demi ruiné de l'abbaye de Saint-Sauveur, il fait percer la belle avenue qui descend de la cathédrale à l'hôpital actuel. Enfin, il fait passer de belles routes là où auparavant les transactions s'opéraient péniblement à dos de mulet¹.

C'était un bonheur pour les villes d'être le siège d'un évêché. Alais n'est pas moins redevable que Lodève à ses évêques du XVIII^e siècle, les d'Avejan, les Beauteville, les Balore, les Bausset. M. de Boisgelin pouvait écrire au sujet d'Alais en 1785 : Le palais épiscopal, « et cette ville et le pays même, semblent avoir été créés par un seul homme, un homme d'esprit, aimable, qui avait mis tous ses talents à faire des choses utiles et de bon goût. C'était M. d'Avejan, évêque d'Alais. Sa mémoire est encore adorée, et ses successeurs jouissent de ce qu'il a fait² ». Ceux-ci s'inspirent de son exemple. Le dernier évêque, M. de Bausset, obtient du roi une belle école pour la marine, recherche avec les principaux habitants du pays les moyens de porter l'aisance et la civilisation dans les montagnes, use enfin de toute son influence aux Etats pour accroître la prospérité de son diocèse. Son prédécesseur, M. de Balore, avait achevé la cathédrale, élevé des fontaines publiques, construit le *quai des États*, protégé la ville contre le Gardon et favorisé d'autres améliorations urbaines. Déjà, M. de Beauteville avait tant fait pour ce pays qu'il reçut

1. FISQUET et ELISÉE NAZAIRE, *Eloge de Mgr de Fumel*, 1890.
2. Lettre inédite de M. DE BOISGÉLIN, 23 février 1785.

de la municipalité cet éloge funèbre : « C'est aux soins de M. de Beauteville, dit le premier magistrat de la cité, que vous devez ces belles routes ouvertes depuis vingt années qui, joignant aux pays circonvoisins un pays que la nature semblait en avoir absolument séparé, nous ont fait cesser d'être, pour ainsi dire, étrangers au reste de la province, qui ont assuré et facilité l'exportation des fruits de nos labeurs et de notre industrie, et l'importation des denrées de première nécessité que nos terres ingrates nous refusent, et qui enfin nous ont fait voir les voitures rouler dans les lieux où le cavalier le plus hardi ne passait autrefois qu'en tremblant¹. »

Qui n'eût béni une activité et une autorité s'exerçant par de tels bienfaits. Dans ces diocèses du Languedoc, bien que l'usage, l'organisation financière du pays, consacrent presque partout la prépondérance de l'évêque, il est cependant des contrées où le prélat doit s'appuyer pour agir moins sur sa situation légale que sur son ascendant moral. Tandis qu'à Mende l'évêque est en quelque sorte tout-puissant, nous voyons, à Viviers, Mgr de Ville-neuve s'imposer par la force de la volonté, par la supériorité de ses lumières, plus que par ses droits constitutionnels. Un historien local nous le montre connaissant parfaitement bien les intérêts du pays et « les soutenant avec énergie, dominant sur tous les ordres séculiers de son diocèse. Il avait très peu d'autorité temporelle, mais en somme il en avait plus que s'il en avait été revêtu. *Il commanda toujours dans les États du Vivarais*² ».

III

A l'est et à l'ouest du Languedoc, d'autres pays d'États occupent l'activité et exercent les talents de l'épiscopat. En Provence, Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, préside depuis près de vingt ans, assisté de deux évêques,

1. ELISÉE NAZAIRE, *Eloge de Mgr de Fumel*, 1890. — *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, 1860, in-8, p. 50 et suiv. — *Notice sur le cardinal de Bausset par l'abbé de MONTESQUIOU*.

2. *Histoire manuscrite des évêques de Viviers par SOULAVIE*.

l'assemblée générale des six cent quatre-vingts communautés de la province, qui se réunissent dans la petite ville de Lambesc. Sa supériorité, sa souplesse insinuante et caressante, font accepter sa direction par cette nation provençale si vive, si irritable, si défiante de l'autorité. Il parvient à inspirer confiance et à exciter entre les communautés une émulation salubre pour le bien public, à imprimer enfin une impulsion vigoureuse à l'administration jusqu'alors un peu languissante de cette province. Une grande œuvre, le canal Boisgelin et les superbes routes qui sillonnent aujourd'hui la Provence, furent le résultat de cette impulsion. Il fonda une société d'agriculture, s'occupa des reboisements, créa un corps spécial d'ingénieurs des ponts et chaussées pour la Provence. L'habileté, les talents déployés dans ce pays par M. de Boisgelin, avaient porté au loin sa réputation. On associait son nom à celui de Dillon, bien que le président des États du Languedoc opérât avec plus d'éclat et sur un plus grand théâtre. En 1778, M. de Roquelaure, évêque de Senlis, recevant Boisgelin à l'Académie française, lui parlait en ces termes de son rôle en Provence : « Le public et l'Académie, Monsieur, rendent justice à vos talents et à vos connaissances dans les matières d'administration. Élevé sur un des plus beaux sièges de France, et placé à la tête des États d'une grande province, vous avez prouvé par votre conduite, que vous possédez l'art de manier les esprits et de concilier heureusement les intérêts des peuples avec ceux des souverains. » C'est que « la douce persuasion, dit François de Neufchâteau, avait mis son miel sur ses lèvres..... Un homme de plus change tout. Il y parut à l'arrivée de l'archevêque d'Aix..... Par son impulsion la Provence semble renaître. Dans un pays où l'on peut dire qu'on n'aimait pas l'autorité, le caractère personnel de M. l'archevêque d'Aix fit un miracle continu¹. » Le rôle de M. de Boisgelin va grandir avec les

1. Discours de François de NEUFCHATEAU à l'Académie, 30 avril 1804. — La correspondance inédite de M. de BOISGELIN redit à chaque page sa sollicitude pour la Provence. 13 décembre 1786 : « J'écris aujourd'hui une lettre à M. de Calonne que je voudrais qu'il pût lire lui-même » en vue de « plantations d'oliviers et de dessèchements... Je lui demande pour

circonstances. Les approches de la Révolution, la crise terrible qui éclatera dans cette contrée donneront à la présidence de l'archevêque d'Aix un éclat mêlé de gloire.

Pendant que le métropolitain d'Aix exerce ainsi son influence sur toute la Provence, chaque évêque de la province travaille au bien de son diocèse. A Fréjus, le dernier évêque sous l'ancien régime, M. de Bausset de Roquefort, parvient à éteindre un foyer d'infection qui décimait la population, en faisant dessécher les marais formés par l'abandon du port que les Romains y avaient construit¹. Pendant ce temps, l'évêque de Sisteron, Suffren de Saint-Tropez, est attelé à une entreprise autrement importante et difficile. Il s'agit de creuser un canal d'irrigation qui change une plaine stérile en une campagne couverte de prairies et de jardins. Les eaux, qui trop souvent y ont porté la dévastation, vont y répandre l'abondance. Armé d'une volonté de fer, usant de son autorité et de son crédit, dédaignant les clameurs, les injures d'une population aveugle, l'évêque de Sisteron surmonte tous les obstacles. « Les pères me maudissent, dit-il, les enfants me béniront. » De fait, aujourd'hui encore Sisteron bénit son bienfaiteur. En 1824, la ville a élevé un obélisque chargé d'inscriptions en l'honneur de Saint-Tropez et de ses collaborateurs dans la construction du canal. Son portrait est placé en évidence à la mairie, et le nom de Saint-Tropez donné au canal est une preuve de la persévérante gratitude des habitants. L'évêque de Sisteron méditait d'autres grands travaux, et il ne

ces deux objets un très faible encouragement. Nous nous enrichirons par les oliviers. » — Lettre du 26 janvier 1783 : « Je n'ai pas un moment à moi, je ne sais pas comment je puis faire tout ce que je fais dans une journée. Je demande seulement que ma santé puisse y résister. Je vois qu'elle se soutient dans tous les moments d'action. Mon corps se fait quelquefois à mon âme, et cela est fort heureux, car elle est une hôtesse tourmentante. » M. de Boisgelin, à la tête des États de Provence, comme Dillon à la tête des États du Languedoc, savait vouloir. Dans une lettre du 23 mai 1776, il fait l'éloge du marquis de Rochechouart, gouverneur de la Provence, qu'il venait de perdre. « Vous savez, dit-il, combien je l'aimais... Comprenez à quel point je dois le regretter pour la Provence. On me donnera peut-être à sa place un homme à prétentions. Je n'aime point les discussions; mais quand une fois elles sont commencées sans moi et malgré moi, j'avoue qu'il m'est impossible de ne les poursuivre avec ardeur... Je suis incapable de craindre et de complaire. » Lettres inédites de Mgr de BOISGELIN.

1. AUBENAS, *Histoire de Fréjus*, 1881, in-8, p. 332. — *Journal l'Ami de la religion*, 1814, p. 254-255.

tint pas à lui que la belle route reliant aujourd'hui Manosque, Forcalquier et Sisteron, ne fût exécutée sous son pontificat; aussi a-t-on dit de ce prélat qu'il fut le Turgot de son diocèse.

Si nous nous transportons à l'ouest du Languedoc, toujours dans le midi de la France, nous voyons encore les évêques à la tête des Etats de Foix, de Bigorre et de Béarn. Le dernier évêque de Pamiers avant la Révolution, Agout de Bonneval, venait d'arriver dans son diocèse, l'esprit plein de projets d'améliorations et de plans de travaux publics, avec une connaissance approfondie de toutes les théories des économistes. Il put donner libre cours à ses idées comme président-né des Etats de Foix. Ses discours sur les routes à tracer dans les Pyrénées, sur les prairies artificielles, sur la création des manufactures, des filatures, remplissent les procès verbaux de la session de janvier 1788. Toutes ses propositions furent votées avec enthousiasme¹.

Les Etats de Bigorre étaient présidés par l'évêque de Tarbes, ceux de Béarn par l'évêque de Lescar et, à son défaut, par l'évêque d'Oloron². L'évêque de Lescar, pré-

1. Il inaugura la première séance des Etats de Foix, qu'il présida le 21 janvier 1788, en sa qualité de président-né, par un discours où il exposait les améliorations à introduire dans la contrée. C'était d'abord, comme complément des routes nombreuses dont les Etats provinciaux l'avaient sillonnée depuis un demi-siècle, l'ouverture d'un chemin vers l'Espagne par l'Hospitalet, qui ferait du pays de Foix le point de jonction des deux royaumes; puis l'extension des prairies artificielles, si utiles dans un pays où le commerce des bestiaux est une des principales ressources, et surtout la création de manufactures, de filatures. Elles devaient occuper les habitants des montagnes, auxquels il ne restait guère d'autre moyen d'existence que la dévastation des forêts en train de disparaître chaque jour, et qui allaient être bientôt privés, par l'établissement même des routes de montagne, de leur principale industrie, le transport des marchandises à dos de mulet. Le lendemain, l'évêque lut un mémoire sur l'établissement des routes dans la province et la comptabilité des travaux. Ces projets étaient admirablement conçus. Ils proposaient un nouveau mode d'empierrement, préconisé par Trudaine, supérieur à celui qu'on emploie aujourd'hui même. Un lit de trois pouces de pierre vive cassée au marteau, sans sable ni gravier, devait reposer sur une couche de neuf pouces de grosses pierres posées de champ, sans vides. Cf. de LABONDÈS, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 418-419.

2. Le Labourd, qui correspond aujourd'hui à l'arrondissement de Bayonne, la Navarre et la Soule, qui se partagent l'arrondissement de Mauléon, avaient aussi leurs Etats particuliers. Les archives de Pau conservent en huit volumes in-folio les délibérations des Etats de Navarre de 1606 à 1789. — M. de Cugnac, évêque de Lectoure, présida l'assemblée de l'élection de Lomagne, qui se tint dans son palais épiscopal, du 25 août au 15 novembre 1787, et du 20 octobre au 2 novembre 1788. L'évêque de Dax présidait les Etats de Basse-Navarre quand ils se tenaient dans son diocèse.

sident perpétuel et premier baron des Etats de Béarn, était, avant la Révolution, M. de Noé. Les Etats de Béarn avaient cette particularité unique en France d'être, comme en Angleterre, composés de deux chambres, l'une appelée le grand corps, formée de la noblesse et du clergé, l'autre du tiers état. M. de Noé, dans un discours admiré, fit connaître cette constitution à Louis XVI, lors de son avènement au trône. Il fit mieux: durant près de trente ans, il dirigea les délibérations et veilla aux intérêts du Béarn avec une sagesse et un dévouement qui assurent à sa mémoire un impérissable souvenir¹. Ne quittons pas cette partie de la France sans rappeler encore quelques bienfaits administratifs des évêques. Bayonne doit à M. de la Ferronnays l'avenue de Mousserole, où il fit planter les beaux arbres qu'on y voit encore; Bazas doit à Edme Mongin le pont de Saint-Martin; Lombez, à Guillaume de Maupeou le pont qui joint les deux rives de la Save et la belle avenue qui conduit à Samatan.

Si du Midi nous remontons vers l'Ouest, la Bretagne nous présente ses Etats où figurent, dans l'ordre du clergé, les neuf évêques de la province. Bien qu'ils soient formés de trois chambres et qu'on y vote par ordre, l'évêque de Rennes, président, a plus d'une fois l'occasion d'exercer sa diplomatie et son influence pacificatrice dans ces réunions tumultueuses, où le droit de vote accordé aux treize cents nobles de la province fit souvent comparer leur assemblée aux diètes de la Pologne. L'avant-dernier évêque de Rennes, M. des Nos, se fatigua de cette res-

1. « Il fallait voir M. de Noé à la tête de ce conseil vraiment national, tantôt calmant par sa modération les cœurs aigris, tantôt ramenant par sa sagesse les esprits égarés, constant ami de l'ordre et de la justice, intrépide défenseur des droits de tous, toujours le premier chargé d'aller dénoncer au trône les abus du pouvoir, soutenant les réclamations du peuple avec une éloquence égale à son courage, triomphant presque toujours et venant d'un front modeste recueillir les bénédictions de ses concitoyens.... Dans cette contrée privilégiée, jamais l'aspect hideux de la misère ne contristait les regards; partout régnait l'aisance, partout souriait la joie.... Telle était la prospérité dont le peuple jouissait dans ces climats aimés des cieux, que le vertueux évêque de Lescar se plaignait de ce que la bienfaisance n'y trouvait pas assez à faire. » Cf. *Œuvres de Mgr de Noé*, publiées par AUGIS, préface, xv, xvi. — Le conventionnel Barrère de VIEUZAC a fait, dans ses *Mémoires*, un grand éloge de la constitution des Etats du Béarn.

ponsabilité et échangea son siège contre celui de Verdun. Son successeur, Bateau de Girac, fut plus persévérant et dirigea les Etats pendant les vingt années qui précédèrent la Révolution. Les abbayes dont on l'avait gratifié lui permettaient de représenter. Il ne réussit pas à contenter tout le monde et ne fut point épargné par les pamphlets¹. Son collègue dans l'épiscopat, le président même des Etats de Provence, M. de Boisgelin, se montra dans sa correspondance assez sévère pour M. de Girac² qui ne paraît pas avoir déployé dans ses fonctions la souplesse de l'archevêque d'Aix. Boisgelin pousse son frère au gouvernement de la Bretagne. Au besoin, il accepterait d'y être envoyé lui-même comme commissaire du roi pour les prochains Etats. Comme on parle à ce sujet de nommer le comte de Talleyrand qui s'associerait son fils, l'abbé de Périgord (Talleyrand), Boisgelin écrit : « Je vous répons que l'abbé de Périgord a tout l'esprit qu'il faut pour faire autant de sottises que son père fera de bêtises³ ».

Au Nord, le clergé prenait part aux Etats de Flandre qui se tenaient à Lille, à ceux d'Artois et à ceux du Cambrésis. Ces derniers se réunissaient sous la présidence de l'archevêque de Cambrai. Aux Etats d'Artois entraient l'évêque de Saint-Omer et l'évêque d'Arras, président. Celui-ci fut, pendant les vingt années qui précédèrent la

1. Mémoires de BACHAUMONT, 24 et 25 nov., 7 déc. 1784.

2. « Les ennemis de l'évêque de Rennes (Girac) sont la moitié de Rennes et toute la province, et forment les Etats. La position de l'évêque est fâcheuse. Il avait été chef de parti contre M. d'Aiguillon. Il avait alors toute la province pour lui. Il pouvait la conserver; mais les circonstances changent et le caractère reste. Il n'a pas cessé d'avoir l'esprit de parti quand M. d'Aiguillon n'y était plus pour rien, et les partis se sont tournés contre lui. Il ne peut compter à présent plus de 25 à 30 voix pour lui dans l'ordre de la noblesse. Il n'a pas la confiance du tiers, il partage celle de l'Eglise. S'il est pour le ministre, tout le monde est contre et les affaires ne finissent plus. Si l'évêque doit s'élever contre les demandes du roi, on pourrait répondre du succès. Voilà la véritable raison de l'absurde opiniâtreté des Etats en 1782. Ils rejetaient toutes les demandes du roi pour rejeter l'avis de l'évêque. » Lettre inédite de M. de Boisgelin.

3. Mgr de Boisgelin, après avoir parlé de son frère, dit : « Si l'on croyait que moi-même je puisse y être utile et qu'on ne veuille pas absolument nommer mon frère, on peut me faire premier commissaire du roi pour les Etats prochains. Je ne crois pas qu'aucun ministre puisse penser que je n'ai point de mesure et de sagesse; et, quand les Etats seront finis, on nommerait un commandant. » Autre lettre relative à la Bretagne. « Cela me rappelle, écrit Boisgelin, le mot de la duchesse de Rohan : M. de Rohan est assez grand seigneur pour se passer d'esprit. Le malheur est que les affaires d'Etat, qui sont apparemment un peu bourgeoises, ne peuvent s'en passer. » Lettres inédites de Boisgelin, 29 et 30 décembre 1783.

Révolution, le brillant M. de Conzié. Sous son administration, l'Artois passa pour une des provinces les plus heureuses et les mieux administrées du royaume. « Les impôts y étaient assis avec intelligence, levés avec douceur, également répartis. » Tel était le bien-être de la contrée que beaucoup de bailliages demandaient, à la veille de la Révolution, des Etats comme en Artois¹. Nommons enfin les Etats de Bourgogne présidés par l'évêque d'Autun, et auxquels assistaient les évêques de Dijon, de Châlons, de Mâcon et d'Auxerre². L'évêque d'Autun fut, jusqu'en 1788, M. de Marbeuf, également chargé de la feuille des bénéfices. Marbeuf, comme élu du clergé de la province de Bourgogne, prit une grande part à l'administration des Etats. Il fit réparer les routes qui traversaient le diocèse d'Auxerre, en ouvrit de nouvelles, vivifiant ainsi des contrées depuis longtemps négligées et où le commerce languissait faute de débouchés.

1. DERAMECOURT, *op. cit.* p. 9. — Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*.

2. Les anciens comtés de Mâcon et de Charolles avaient, en outre, des Etats secondaires chargés de répartir les impôts votés en assemblée générale. Les Etats du Mâconnais étaient présidés par l'évêque. Les trois pays de Bresse, de Bugey et de Gex, avaient des Etats particuliers. Citons encore les Etats du comtat Venaissin présidés par l'évêque de Carpentras.

CHAPITRE NEUVIÈME

Les évêques aux assemblées provinciales

I. Etablissement des assemblées provinciales. — Les évêques sont présidents. — Nombre de prélats passent dans ces assemblées. — Ils en défendent fièrement les droits contre les intendants. — Rôle brillant de Mgr de Cicé. — Fureur d'administrer. — Le rouet de Massillon. — II. Les brillants abbés appelés à ces réunions. — Sieyès, Talleyrand, Montesquiou, l'abbé Louis, futur ministre de la Restauration, l'abbé de Clairvaux. — Curés seuls exclus. — Une grande école d'administration pour le clergé. — Il arrivera à la Constituante rompu aux affaires. — Compétence de Talleyrand et de Maury. — III. Mgr de Barral, évêque de Castres, type de ces prélats administrateurs.

Nous venons de parler des pays d'Etats, des provinces qui, jouissant depuis un temps immémorial d'assemblées périodiques, ouvraient toutes grandes au haut clergé les portes de l'administration civile. Les assemblées provinciales, organisées, sous l'inspiration de Necker, dans le Berry et la Haute-Guyenne par les édits de 1778 et 1779, plus tard, après l'assemblée des notables, par l'édit de 1787 dans presque tous les pays d'élection¹, appelèrent de tous côtés les évêques à la discussion des affaires et des intérêts publics.

1. Léonce de LAVERGNE, *Les assemblées provinciales sous Louis XVI*, 1863, in-8. « La différence entre les pays d'Etats et les pays d'élection, disait au xv^e siècle, Guy Coquille, c'est que les uns ont conservé leur droit et que les autres l'ont laissé perdre. » Les pays d'Etats dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, avaient conservé le droit de se réunir, de voter l'impôt, droit que les pays d'élection n'avaient pas su garder. Les pays d'Etats ayant déjà des assemblées, les assemblées provinciales furent établies dans les pays d'élection.

Il faut dire qu'ils remplirent cette mission avec une véritable compétence et un élan extraordinaire. Il y a plaisir, quand on parcourt aujourd'hui les procès-verbaux de ces réunions, à voir un prélat, un abbé, faire des rapports¹ sur des questions d'agriculture, d'industrie, de commerce, de finances, discuter les projets, les objections, avec une abondance de considérations et d'arguments qui supposent une longue étude de ces matières. Les édits de 1778 et 1779 réservaient au clergé la présidence². L'édit de 1787 portait que le président pourrait être choisi par le roi dans le clergé ou dans la noblesse. En fait, lorsque ces réunions eurent lieu dans une ville épiscopale, elles furent généralement présidées par l'évêque. Aussi une grande partie de l'épiscopat parut dans ces assemblées³. Le clergé usa de son crédit pour défendre, pour faire fonctionner ces institutions; il sut parler le langage de la liberté. Ces assemblées provinciales, en

1. Dans l'assemblée provinciale du Berry, le bureau du règlement eut pour rapporteur l'abbé de Séguiran, futur évêque de Nevers; l'abbé de Veri fit le rapport sur les impôts, l'abbé de Vélard sur la situation de l'agriculture et de l'industrie. Dans la Haute-Guyenne, l'abbé de Saint-Géry fit un rapport sur le commerce des vins, l'évêque de Cahors sur les impositions, l'évêque de Vabres sur les chemins. A l'assemblée de la généralité de Metz, le rapport sur l'exportation des grains fut présenté par l'évêque de Toul, le rapport sur les travaux publics par l'évêque de Verdun.

2. « La formation des assemblées provinciales, dit Talleyrand (*Mémoires*, I, 30-31), pouvait appeler l'attention sur les personnes choisies pour les présider. M. Necker, qui craignait toujours qu'on lui reprochât d'être calviniste, crut se mettre à l'abri de ce reproche en approchant de son administration les évêques qui avaient quelque talent, et c'est ainsi que l'on vit, en peu d'années, toutes les administrations provinciales avoir à leur tête l'évêque le plus distingué de la province. »

3. L'assemblée du Berry fut présidée par Phélypeaux de la Vrillière, archevêque de Bourges. A l'assemblée de la Haute-Guyenne, nous trouvons l'évêque de Rodez, président, les évêques de Cahors et de Vabres; aux généralités de Châlons, M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, président, les évêques de Troyes et de Châlons; d'Amiens, l'évêque d'Amiens; d'Orléans, les évêques de Chartres et d'Orléans; de Tours, l'archevêque de Tours, M. de Conzié, président, les évêques du Mans et d'Angers; de Poitiers, l'évêque de Poitiers, président et l'évêque de Luçon; de Riom, les évêques de Saint-Flour et de Clermont; de Moulins, l'évêque de Nevers, président pour l'assemblée du Nivernais; de Lyon, l'archevêque de Lyon, président; de Rouen, l'archevêque de Rouen, président, l'évêque d'Evreux; d'Alençon, l'évêque de Lisieux, président; de Caen, les évêques de Coutances et d'Avranches; de Nancy, l'évêque de Nancy, président, l'évêque de Saint-Dié; de Metz, l'évêque de Metz, président, les évêques de Verdun et de Toul; de Perpignan, l'évêque de Perpignan; d'Auch, l'archevêque d'Auch, président, les évêques de Lescar (comme abbé de Simorre), de Lectoure, de Comminges, de Couserans; de Limoges, les évêques de Limoges, d'Angoulême et de Tulle; de Besançon, l'archevêque de Besançon, président; de Grenoble, l'archevêque de Vienne, président, l'archevêque d'Embrun, les évêques de Valence et de Grenoble.

particulier les premières établies en Berry et dans la Haute-Guyenne, se heurtaient au mauvais vouloir des intendants qui étaient gênés par ce contrôle, à peu près comme nos préfets par les conseils généraux. Tantôt on s'avise de ne plus les convoquer, et il faut alors que l'archevêque de Bourges intervienne énergiquement auprès du roi pour faire reprendre les sessions. Tantôt on veut leur défendre de publier les comptes rendus des séances.

Le haut clergé se distingua en cette circonstance par sa fermeté et son indépendance. Il avait eu la bonne fortune de pouvoir présenter à la présidence de l'assemblée de Haute-Guyenne un homme admirablement préparé à ce rôle, Champion de Cicé, évêque de Rodez, appelé depuis à l'archevêché de Bordeaux. Cicé, ami de Turgot, versé dans les travaux et les théories des économistes, aimant les honneurs, le pouvoir, les affaires, voulait marcher, dans ses fonctions nouvelles, sur les traces d'un Boisgelin à la tête des communautés des Etats de Provence, d'un Dillon à la tête des Etats du Languedoc. Il y réussit. Par ses vastes connaissances en administration, par son esprit d'initiative et sa volonté impérieuse, il donna aux travaux de l'assemblée une impulsion décisive et triompha de tous les obstacles. Comme l'intendant et la cour des Aides cherchaient à contrarier sa marche, il passa l'année 1780 à Paris et, avec l'aide de Necker, fit trancher toutes les difficultés selon son désir. Dans sa correspondance avec les procureurs syndics, conservée à Rodez, il n'est question que de routes, postes, octrois, haras, navigation des rivières, commerce, jauge des vins, impôts. Rien ne lui échappe; il n'est pas jusqu'à une manufacture de cuir façon d'Angleterre, qu'il s'agissait d'établir à Montauban, qui n'attire son attention. Une des plus intéressantes créations de Cicé, à Rodez, fut un conseil d'hommes graves, estimés et versés dans les lois. Il les présidait lui-même et y convoquait les contestants. Par là, une foule de procès furent pacifiés avant de naître. Quand la nomination de Cicé à l'archevêché de Bordeaux l'enleva à la présidence de l'assemblée provinciale, le rapporteur, organe des regrets universels, vanta en lui « ce chef habile qui,

par la grandeur de ses vues et la profondeur de son jugement, exerçait l'empire le plus absolu. Il nous guide encore, son esprit nous reste, il est tout entier dans les premiers monuments de nos assemblées¹. »

Le successeur de Cicé à Rodez et à la présidence de l'assemblée de la Haute-Guyenne, Seignelay de Colbert, eut moins d'éclat mais autant de fermeté que son prédécesseur. On aime à lire la remontrance qu'il adressa au ministre contre l'intendant, Meulan d'Ablois, qui s'opposait à l'impression des procès-verbaux, sous prétexte qu'il était dangereux d'y donner des renseignements sur le mauvais état des récoltes. « M. l'intendant, répond Seignelay de Colbert, semble nous accuser de répandre l'inquiétude relativement à la disette. Le syndic a dit, en effet, que l'année était très mauvaise; mais quel est l'homme qui n'en était pas convaincu d'avance? M. l'intendant croit-il que notre subsistance dépende de lui, et des mesures qu'il va prendre pour nous procurer des blés? Nous n'avons aucune confiance dans cette ressource et nous en cherchons de plus assurées, en faisant connaître d'avance, et aux particuliers et aux communautés, la possibilité et même la probabilité du danger. Ce n'est pas du gouvernement que nous devons recevoir notre instruction. Les principes généraux nous viennent de l'éducation et, quant aux connaissances locales, le gouvernement a besoin de nous pour les acquérir. Du temps du ministère de M. Laverdy, il y eut une défense de rien écrire et de rien publier sur les objets d'administration.

1. Léonce de LAVERGNE, p. 84-87. Chacun des quatre évêques (Cahors, Montauban, Rodez, Vabres,) dont le siège faisait partie de la généralité de Montauban, veillait aux intérêts de son diocèse. Ainsi M. de Nicolai, évêque de Cahors, intéresse l'administration provinciale à la navigation du Lot, aux routes à construire, aux ponts à rétablir, à la manufacture d'étoffes de Cahors, etc. Voy. *Histoire du Quercy*, par CATHALA-COTURE, 1785, t. III, p. 169 et suiv. — Cicé et son successeur sur le siège de Rodez, Seignelay de Colbert, fondent des conférences d'agriculture, une chaire de mathématiques, une école d'ingénieurs, des cours d'accouchement; ils améliorent les routes déjà ouvertes, en percent de nouvelles, diminuent les contributions et les répartissent plus également. C'est à cette administration que Villefranche doit son quai et sa promenade, Millau son esplanade et son lavoir. A Vabres, l'évêque Jean de Castries concourt à la construction du pont, et fait offrir à Saint-Affrique de contribuer pour la moitié aux frais du pont qu'il était aussi question d'y élever, si la ville prenait à sa charge l'autre moitié. Cf. SERVIÈRE, *Histoire de l'Eglise de Rouergue*, p. 539, 543.

Cette loi tomba bientôt comme un règlement injuste et nuisible. *Les hommes qui gouvernent sont-ils donc des dieux ? N'ont-ils aucun besoin de connaissance et d'instruction sur les objets éloignés d'eux ? Peuvent-ils connaître les besoins des peuples, s'ils interdisent à ceux qui les représentent les moyens de s'en instruire et de les dépendre ? L'impression de nos procès-verbaux est utile ; elle excite le zèle pour le bien public, elle a donné aux habitants de la province une énergie qu'ils n'avaient pas auparavant. Cette impression ne peut compromettre en rien le gouvernement, car nos délibérations ne sont pas son ouvrage, mais le nôtre.* » Voilà un fier langage qui étonne pour l'époque, et que nous ne sommes plus habitués à rencontrer chez les prélats d'ancien régime dans leurs rapports avec le pouvoir. Il obtint gain de cause, et les procès-verbaux furent publiés en cinq volumes in-4°. L'évêque de Rodez n'était point fâché de rappeler à l'ordre un de ces intendants, au moment où la longue servitude qu'ils avaient fait peser sur les provinces commençait à s'alléger.

Ces Assemblées, le rôle qu'y jouèrent les évêques, eurent un grand retentissement parmi les membres du clergé qui étaient attentifs aux progrès économiques de leur temps. Nous les voyons donner tête baissée dans le mouvement. Curieuse époque que cette seconde moitié du XVIII^e siècle, où Turgot, durant son intendance de Limoges, rencontre sur le siège épiscopal de cette ville son ancien condisciple, du Plessis d'Argentré, qui se montre toujours prêt à seconder tous ses projets, non seulement avec le cœur d'un ami, mais encore avec la compétence d'un connaisseur. La faveur que les écrits, les théories, les travaux des économistes, trouvent dans l'opinion publique, pousse chacun à profiter avec ardeur de l'occasion qui lui est offerte de gérer une part quelconque des intérêts publics. « La fureur d'administrer avait saisi tous les esprits¹. » Les théoriciens ont posé les principes ; il fallait dans chaque province, dans chaque ville, un

1. D'ALLONVILLE, I, p. 229.

homme assez éclairé pour les comprendre, assez puissant pour les faire triompher. Les évêques se donnèrent ce rôle, sentant bien que leur situation, leur crédit, ne leur permettaient pas de borner leur activité à une mission purement spirituelle.

Nous les avons vus à la tête des assemblées provinciales et des pays d'Etats. Ils rentrent dans leur diocèse et dans leur palais, le cerveau rempli de projets de toute sorte qu'ils ne tardent pas, avec une énergie persévérante, à faire passer dans les faits. Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, obtient de Charles III, roi d'Espagne, et disperse dans les campagnes les premiers mérinos qui aient amélioré la race des moutons champenois. Quand Grimaldi, évêque du Mans, arrive de Paris, il ne rêve qu'agriculture et économie politique ; il fait planter son parc d'Yvré de mûriers et d'arbres étrangers au pays ; les religieuses des Maillets imitent son exemple. Forbonnais fait plusieurs rapports à la société d'agriculture sur ces essais qui finirent par échouer. L'évêque-duc de Laon, M. de Sabran, accepte avec enthousiasme de faire partie du bureau d'agriculture, « bien que ne se flattant pas d'apporter de grandes lumières ». Il obtient, en 1783, du colonel duc de Polignac la construction, dans sa ville, d'une caserne de cavalerie aux frais de l'État. Comme Laon est d'un abord difficile, M. de Sabran ouvre une souscription, s'inscrit lui-même pour une forte somme, obtient un secours du roi et facilite l'accès de la cité¹.

En Auvergne, les prélats n'ont pas attendu les assemblées provinciales pour s'occuper d'administration. De 1742 à 1776, le plus grand évêque de Saint-Flour au XVIII^e siècle, Paul de Ribeyre, comble son diocèse de ses bienfaits. A sa mort, le corps municipal de la ville fait placer les armes du prélat sur la porte d'entrée qu'il avait fait ouvrir. Le nom de Massillon réveille un charmant souvenir. Il aimait à se retirer à Beauregard, maison de campagne des évêques située à quatre lieues de Clermont.

1. Baron de CALONNE, *La vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France*, p. 44-45. — L. DEVIÈME, *Histoire de la ville de Laon*, 1822, t. II, p. 152-154.

Il suggéra aux habitants de Beauregard de chercher quelques ressources dans le filage du coton. Il fournit lui-même chaque famille d'un rouet et de quelques livres de matière première. Les femmes consacraient à ce travail leurs longues soirées d'hiver. On conserva longtemps à Beauregard, comme une relique, le rouet de Massillon, même quand cet instrument primitif fut abandonné pour des procédés plus perfectionnés¹.

Ce ne sont pas seulement les évêques, les présidents d'assemblées ou d'États, qui se plongent ainsi dans l'administration civile. Les futurs évêques, les abbés, les doyens de cathédrale, accourent aussi à ces réunions et prennent part à toutes les discussions. Dans les pays d'États, la chambre du clergé comprenait ordinairement, outre les évêques, un certain nombre de prêtres séculiers et réguliers, que leur situation, l'importance de leurs bénéfices y faisaient convoquer². Les organisateurs des assemblées provinciales donnèrent également place à cette partie du clergé. De 1778 à 1788, nous voyons passer dans ces assises des hommes qu'attendait une grande renommée. A l'assemblée provinciale de l'Orléanais, nous rencontrons Sieyès³, chanoine et vicaire général de Chartres, l'abbé Louis, chanoine du Mans, conseiller-clerc au parlement de Paris, et qui devait se rendre illustre comme ministre des finances de la Restauration. A l'assemblée

1. Abbé BLAMPIGNON, *Episcopat de Massillon*, 1884, in-12, p. 50-56. — Abbé CHAUMÉIL, *Essai sur l'histoire religieuse du diocèse de Saint-Flour*, 1856, p. 21. A Gap, Mgr de Pérouse avait réglé l'arrosage des prairies.

2. Les États du Languedoc ne comprenaient que des évêques; mais des abbés, des doyens entraient dans les petits États ou assemblées de chaque diocèse. En Bretagne, la chambre du clergé comprenait, outre les neuf évêques, des députés des neuf chapitres et des quarante-deux abbés de la province. En Bourgogne, la chambre du clergé comptait, outre les évêques, dix-neuf abbés de la province, parmi lesquels l'abbé de Cîteaux, vingt-trois doyens de chapitre et soixante-douze prieurs, en tout cent dix-neuf membres. Dix-huit abbés et dix-huit députés des chapitres entraient dans les États d'Artois; cinq abbés dans ceux de Foix, trois abbés et un doyen de chapitre dans ceux du Nebouzan, etc.

3. C'est pendant l'assemblée provinciale de l'Orléanais que, d'après l'*Histoire de la Révolution* de Bertrand de MOLLEVILLE, le premier ministre Brienne aurait fait accepter, pour le faire taire, la promesse d'une abbaye de 12.000 livres de rente par Sieyès, qui s'était tout d'abord montré disposé à faire de l'opposition.

de la généralité de Châlons siègent, avec les abbés de Clairvaux et de Morimond, l'abbé de Périgord (Talleyrand) et l'abbé de Montesquiou, futur député à la Constituante, futur ministre de la Restauration et l'un des principaux auteurs de la Charte de 1814. La première assemblée du Berry, sans nous présenter des noms aussi retentissants, compte cependant des hommes qui jouèrent un rôle sur la fin de l'ancien régime : l'abbé de Véri, ami de Turgot et qui suggéra à Maurepas l'idée de l'appeler au ministère; trois abbés qui furent promus dans l'année à l'épiscopat : M. de Bethisy à l'évêché d'Uzès, M. de Hercé à l'évêché de Dol, M. de Séguiran à l'évêché de Nevers. Ce dernier, qui s'était déjà distingué à l'assemblée du Berry par des rapports remarquables, apporta plus tard la lumière d'un esprit supérieur à l'assemblée des notables et à la présidence de l'assemblée de Nevers.

Voilà donc, pour le haut clergé, une grande école d'administration. Les curés seuls sont de fait exclus de ces assemblées sous prétexte qu'ils ne sont pas grands propriétaires¹. Cet ostracisme nourrira dans leur cœur un mécontentement qui éclatera en plaintes amères, en 1789. En attendant, on court aux assemblées provinciales et aux assemblées d'États. Comme toutes ont, dans l'intervalle des sessions, des commissions intermédiaires², où le clergé garde le plus souvent la présidence, on peut dire que celui-ci exerce une action continue sur l'administration temporelle des provinces.

1. Nous n'avons pas trouvé un seul curé dans les pays d'États. Nous rencontrons un curé dans quelques assemblées provinciales, établies à une époque où l'opinion publique est favorable au second ordre du clergé. Ainsi, dans l'assemblée de Haute-Guyenne, figure un simple curé de campagne, M. Cocural; dans l'assemblée de Haute-Normandie, le curé de Gournay, etc. C'était bien peu. Les curés du diocèse de Nancy écrivent, peu avant la Révolution, au sujet d'un projet d'États provinciaux pour la Lorraine, qu'ils sont « quinze cents, presque autant de vicaires et autres prêtres séculiers...; qu'ils sont persuadés qu'il n'en sera pas des États provinciaux comme de l'assemblée provinciale, dans laquelle, sur onze ecclésiastiques, ils n'ont vu qu'un seul des leurs; encore est-il doyen d'un chapitre... Cette assemblée ne représente la province en aucune manière et pour aucun objet, n'en ayant pas reçu le pouvoir. » Abbé GUILLAUME, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, in-8, t. V, p. 72.

2. Non seulement les États du Languedoc avaient leur commission intermédiaire, mais chaque diocèse comptait, nous l'avons vu, outre ses petits États, qui avaient peu de séances, sa commission permanente en tête de laquelle était généralement l'évêque. Les États de Bourgogne, qui ne se réunissaient que tous les trois ans, étaient représentés dans l'intervalle par la *Chambre des Elus*. Chaque ordre nommait un *élu général*. Le roi

Les grandes assemblées quinquennales de l'Église de France, où comparaissent les députés des provinces ecclésiastiques, les réunions des bureaux diocésains qui sont ensuite chargés de répartir les décimes sur tous les bénéfices, fournissent un autre et vaste champ aux goûts et aux talents administratifs des nombreux délégués qui les composent. Les deux agents généraux du clergé, véritables ministres détachés auprès du pouvoir central, sont régulièrement nommés évêques après leur gestion, et font ainsi entrer tous les cinq ans dans le corps épiscopal deux prélats rompus aux grandes affaires. Ailleurs encore, la dignité de pair du royaume, la fonction de conseiller-clerc dans les parlements, font assister ceux qui en sont revêtus à d'importantes délibérations.

Comment s'étonner que des hommes qui ont passé par tant d'écoles diverses, aient une compétence spéciale sur des matières aujourd'hui tout à fait étrangères au clergé? Talleyrand, dont l'attention s'est portée de bonne heure vers les questions publiques, prend part aux assemblées provinciales, s'occupe de projets de banque, va, dit-il, « prendre une idée des pays d'États », adresse des rapports « au conseil des parties », comme agent général du clergé. Quand vient l'assemblée des notables, c'est lui qui improvise, en quelque sorte, pour Calonne le *Mémoire* sur les blés et collabore aux rapports sur les dettes du clergé, sur les corvées, etc. On lui a prêté qu'il doit « un jour appartenir aux grandes affaires ». A la Constituante, la science acquise en vue d'un rôle politique lui permettra de parler avec compétence des assignats, de la dette publique et des problèmes de haute finance¹.

A la même assemblée, l'abbé Maury fera preuve de connaissances presque universelles. On le verra, tel jour, improviser à la tribune un projet d'organisation judiciaire à l'occasion d'un incident soulevé par hasard,

envoyait un officier du bureau des finances qu'on appelait *l'Élu du roi*. L'abbé La Fare avait été choisi par le clergé comme *élu* de Bourgogne. Les talents qu'il déploya dans cette mission le firent nommer évêque de Nancy. — Voir sur les commissions intermédiaires et, en particulier, sur les *élus* de Bourgogne, *les Assemblées provinciales*, par le vicomte de LUÇAY, in-8, p. 123-139.

1. *Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 54-58, 93, 134.

tel autre, combattre la proposition de Dupont sur la circulation des grains, avec une notion de l'économie politique qui supposait de longues études. On a calculé qu'en deux ans, du 25 août 1789 au 30 septembre 1791, Maury prononça cent trente-cinq discours. Il lui arriva de monter treize fois à la tribune dans une seule semaine. Rien n'échappe à sa compétence : vérification des pouvoirs, juridiction prévôtale, suppression de la gabelle, organisation des municipalités, formation des départements, gouvernement des colonies, des prisons, caisse d'escompte, agiotage, constitution de l'armée, état des Juifs, réforme du code pénal, système des impositions, municipalité de Paris, papier monnaie, droit de veto, les sujets les plus variés et les plus profanes font le sujet de ses harangues. Une telle fécondité ne s'explique pas simplement par une faculté prodigieuse d'assimilation et d'improvisation. Elle suppose des notions depuis longtemps acquises dans une société qui, sur la fin de l'ancien régime, se porta avec une ardeur extraordinaire vers les questions administratives.

III

Évoquons, à la fin de cet exposé de la sollicitude temporelle et de la science administrative du clergé sur la fin de l'ancien régime, la figure d'un prélat dont la réputation n'a pas dépassé les limites de sa province. La grandeur de son rôle dans une cité modeste du Languedoc, nous dira assez avec quel engouement, quelle énergie, quelle initiative, quel succès, les premiers pasteurs des diocèses travaillaient alors au bonheur et au bien-être de leur peuple. Nous voulons parler de Mgr de Barral, évêque de Castres. L'étranger arrivant dans la ville, aurait trouvé, près d'une des portes, au milieu d'une route en construction, un homme de taille moyenne, l'œil pénétrant, la tête légèrement inclinée sur l'épaule gauche et couverte d'une perruque ronde, « tenant un compas d'une main, de l'autre un papier avec un crayon, mesurant, calculant, additionnant, ici posant un jalon, là fai-

sant enfoncer un piquet, traçant des lignes au cordeau ou promenant un niveau sur les inégalités du terrain » : cet homme, c'était l'évêque de Castres qui s'était fait arpenteur, géomètre, architecte¹, pour donner à la construction des routes, aux travaux de la ville, une marche sûre et une impulsion décisive. Pendant vingt ans il travaille avec une indomptable énergie à ouvrir le pays castrais à toutes les influences de la civilisation. Pour lier Castres, d'une part avec Toulouse, de l'autre avec Montpellier, pour établir des communications avec les villes voisines, il fait passer des routes à travers les forêts, les ravins, les terres mouvantes de la Montagne noire, des roches granitiques, des plateaux âpres et décharnés. Par ses conseils, sa compétence, sa persévérance, par ses importunités auprès des États du Languedoc, de l'intendant de la province, de la sénéchaussée, des États castrais, des municipalités, des couvents, il vient à bout de ses entreprises et, avant de mourir, il peut faire en voiture les visites pastorales dans son diocèse, lui qui, pour prendre possession, avait eu de la peine à arriver en litière au siège de son évêché. Dans l'exécution de ces travaux, les ateliers de charité, mis à contribution par Turgot dans son intendance de Limoges, sont déjà en exercice dans le diocèse d'Albi, de Castres, et donnent une occupation aux pauvres en débarrassant le pays des indigents. Dans la pensée de l'évêque, les routes, en facilitant la circulation, permettront de faire à Castres un entrepôt général des grains qui réponde à tous les besoins des populations². L'attention de Barral se porte sur sa ville épiscopale. Il replante ses promenades publiques, comble ses fossés

1. A sa mort on trouva sur les étagères de son cabinet de travail « un compas de cuivre, un demi-cercle, un autre compas, un porte-forêt, un étui de mathématiques, une longue-vue, une loupe, une pierre d'agate à brunir, une pierre d'aimant, une écuelle de marbre, une pierre à broyer, un compas de diamètre armé de ses pointes en acier, un thermomètre, un miroir à grossir, un niveau à esprit de vin, un compas à ressort, un archet et poitrine à pincer, un microscope, plusieurs écritaires, boîtes et paquets de couleurs, douze pinceaux, une boîte de couleurs à huit compartiments, molettes de marbre à broyer, boîte avec de la laque fine, soixante mains de papier ministre, etc. » Anacharsis COMBES, *Étude historique sur Mgr de Barral*, 1844, in-8, p. 191-192. M. de Barral fut évêque de Castres de 1752 à 1773.

2. « Mgr l'évêque a dit que les différentes routes qui s'élèvent presque de toutes parts concourraient admirablement à faire de la ville de Castres l'entrepôt général des grains. » *Délibération du diocèse de Castres*, 16 avril

d'enceinte, jette des allées spacieuses sur l'emplacement de cloaques pestilentiels, reconstruit ses portes, élargit ses rues. Il agrandit le jardin de l'évêché, y prodigue les fleurs rares, les arbustes précieux, et y réserve un enclos où les plantes potagères et les arbres fruitiers sont distribués selon les besoins. Barral voulut rendre un éminent service aux pauvres populations de son diocèse en répandant parmi elles la culture de la pomme de terre. Il en fit demander une grande quantité au Dauphiné, confia la semence aux curés et leur imposa, par mandement, le devoir de s'en faire les distributeurs gratuits à leurs paroissiens. En même temps, les propriétaires riches étaient invités à l'abandon momentané d'une certaine quantité de tenements en friche, pour aider à la subsistance du pauvre. Ces efforts furent couronnés d'un plein succès, et Barral eut la gloire de répandre la pomme de terre dans les montagnes du pays castrais plus de dix ans avant que Parmentier¹ en ait popularisé la culture. Rien n'échappe à son activité dévorante. Son attention se porte vers l'industrie comme sur l'agriculture. Il fait tous ses efforts pour fonder à Castres une manufacture d'étoffes de coton, et il intervient auprès du contrôleur général pour faire diminuer à la frontière les droits sur les matières premières. Il n'est pas jusqu'aux casernes de la ville qui n'attirent sa sollicitude. La municipalité s'étant laissé entraîner, à ce sujet, à des dépenses qu'elle a de la peine à couvrir, l'évêque vient à son secours et, par un emprunt habilement combiné qu'il aide à rembourser, il lui fournit les moyens de se libérer. La reconnaissance de son peuple avait fait donner à M. de la Cropte de Chanterac, dernier évêque d'Alet, le nom d'*évêque des routes, de bienfaiteur du pays* : il eût fallu multiplier les épithètes pour essayer de dire tout ce qu'avait fait M. de Barral pour le pays castrais.

1765. Pour assurer la circulation des grains, Barral fit tous ses efforts, mais sans succès, pour faire abolir « un droit appelé du *coup*, appartenant au roi, et qui consiste au soixante-quatrième de tous les grains étrangers vendus dans la ville de Castres. »

1. Cette introduction de la pomme de terre dans le pays castrais se fit de 1760 à 1770. Le *Mémoire* de Parmentier sur le principe nutritif de certains végétaux remonte à 1771, et ce n'est qu'en 1774 qu'il se mit à recommander spécialement la pomme de terre.

CHAPITRE DIXIÈME

Deux camps dans l'épiscopat

I. Prélats divisés entre évêques *administrateurs de provinces* et évêques *administrateurs de sacrements*, ou prélats *politiques* et prélats *évangélistes*. — Les premiers attaqués violemment dans un pamphlet (*lettres secrètes*) qui eut un grand retentissement. — Ils sont accusés d'abandonner l'Évangile pour le compte rendu. — Quels évêques font partie de ce camp. — Leurs talents, leur crédit auprès du gouvernement. — Leurs diocèses sont bien dirigés. — Evêques qui font partie du second camp. — Ceux-ci ont plus de vertus ecclésiastiques et sont plus estimés. — Ecrit de Lefranc de Pompignan contre les évêques administrateurs. — II. Deux théories en présence: Fallait-il s'enfermer exclusivement dans l'Évangile pour sauver la foi, ou bien s'associer à tous les progrès sociaux. — Question de mesure. — Preuve qu'on pouvait allier la vertu du pontife à la science profane de l'administrateur. — C'est Boisgelin administrateur, et non Juigné, qui se montrera homme d'Etat à la Constituante.

I

Le lecteur trouvera peut-être que les prélats tels que Barral poussaient un peu loin l'activité et le zèle, en accumulant ainsi les fonctions d'évêque, de préfet, d'ingénieur, sans compter la direction de l'instruction primaire et secondaire. Cet engouement administratif, cette effervescence économique, que nous venons de signaler dans le corps épiscopal sur la fin de l'ancien régime, rencontrèrent plus d'une critique et plus d'un censeur. Un pamphlet mordant, incisif, amer, violent, paru sous le nom de *Lettres secrètes*¹, de 1781 à 1783, nous a laissé un étrange

1. *Lettres secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé à M. le Marquis de....* in-12, 1781..... *Suite des lettres secrètes*, 1783. Elles ont été

portrait de l'évêque administrateur. L'auteur de cet écrit est armé d'une plume acérée, et paraît connaître à fond les intrigues qui s'agitent autour de lui. On ne saurait lui reprocher un excès de bienveillance. « La maladie d'être homme d'Etat, dit-il, a gâté les meilleures têtes; les sollicitudes épiscopales sont teintées aujourd'hui d'une couleur politique; il semble que les sources de l'Évangile sont devenues étrangères à nos prélats... Nous voyons s'élever au milieu de la milice sainte une espèce d'être inconnu jusqu'à nos jours. » Cet être, « présent inestimable du ciel, s'appelle un évêque administrateur.... Un évêque administrateur est une sorte de métis, moitié sacré, moitié profane, qui, sous la livrée sainte, exerce un apostolat philosophique, dont l'objet est de purger la France de toutes les erreurs du gouvernement; c'est un homme suscité par la bienfaisante philosophie pour manifester enfin que le bonheur public est la véritable, la seule religion d'un Etat, et que les hérésies civiles, une fois proscrites et déracinées, les mœurs, les lois, les espérances religieuses, tout se met naturellement à sa place. Ainsi un évêque administrateur n'est pas l'homme de Dieu, le successeur des Ambroise et des Chrysostome, c'est un Jacquet ministériel, un ressort secondaire qui s'engraine dans le rouage politique et ne favorise que l'impulsion donnée aux plans, aux projets, aux systèmes qu'enfante le zèle ou, si vous voulez, l'empirisme civil qu'on peut appeler l'épidémie du temps. » Après cette définition peu flattée de l'évêque administrateur, l'écrivain nous dépeint « ces prélats, civilement illuminés, formant un petit groupe à part, remarquable par un idiome plus concis, un maintien plus confiant, une certaine importance ministérielle qui perce à travers la négligence mystérieuse qu'ils affectent.... Ils regardent en pitié cette bonhomie épiscopale qui s'obstine à croire que les meil-

attribuées aux abbés de Boismont et Maury. D'après Barbier, l'abbé de Bourmont en serait le principal auteur. Le public était fort intrigué par ces lettres. BACHAUMONT (*Mémoires*, 29 octobre 1784), prétend avoir découvert qu'elles sortaient de l'entourage de M. de Conzié, évêque d'Arras et ennemi de Marbeuf. Quatre des *lettres secrètes* furent réimprimées en 1789, sous ce titre: *Le triumvirat dévoilé à l'Assemblée nationale*. Ce triumvirat était formé de Brienne, Marbeuf et Boisgelin.

leurs chrétiens sont aussi les citoyens les plus heureux». Ah! ajoute notre pamphlétaire, le rôle de l'évêque administrateur est plus facile que celui d'un Bossuet ou d'un Fénelon. On ne les voyait point, on ne voyait pas non plus les Richelieu, les Polignac, et les Fleury « prendre des lettres de marque au bureau du contrôle général pour convoier les deniers royaux, en diriger le versement, en déterminer l'assurance ». Quel abaissement! « C'est se faire consul de Bas-Empire, quand on peut être empereur chrétien; c'est se décorer, sous le bon plaisir et par la grâce de Mgr le ministre des finances, d'une sorte d'épiscopat in *partibus* qui dégrade l'autre et n'en fait plus qu'un vain simulacre sans honneur et sans fonctions. » C'est « changer le sanctuaire en laboratoire politique, travailler en sous-ordre à des manipulations fiscales, se borner à être le réverbère de toutes les visions d'un législateur subalterne ».

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que cette contagion administrative menace de tout envahir. Elle s'est communiquée de proche en proche au second ordre des pasteurs, elle y tourne les têtes. « On en trouve ici de manufacturiers, marchands de laine, entrepreneurs de bâtiments, commissaires de police. Ils ne rêvent qu'administration dans les jolis boudoirs de leur maison de campagne, ils savent tout, excepté leur prône; ils ont tous les succès, excepté ceux de leur ministère. »

Malgré cet entraînement, ajoute le pamphlétaire, il existe encore « quelques évêques du bon vieux temps qui croient à l'Évangile plus qu'aux comptes rendus ». Ils veulent bien se réduire à « être platement évêques, à se traîner obscurément dans la routine et l'habitude d'une pauvre administration diocésaine ». Ils ont du mérite de résister à la contagion. Comment, en effet, se dérober aux leçons de ce catéchisme ministériel qu'on distille de tous côtés dans les « cervelles échauffées » de tant de catéchumènes? « Le moyen d'emprisonner le génie dans des sollicitudes purement pastorales, dans ce petit cercle de vigilance qui n'a pour objet que l'ordre moral, et ce sombre avenir dont il est si commode de laisser flotter les espé-

rances et les craintes au gré des événements. » Aussi « quelle maladresse, quelle gaucherie dans ces pontifes du vieux temps, de vivre, de penser à l'antique et de ne vouloir être utiles qu'au nom de Dieu! »

Ces pages railleuses, spirituelles, marquent bien qu'il y avait deux camps dans les rangs de l'épiscopat. Elles signalent la « distinction établie entre les évêques *évangélistes* et les évêques *administrateurs* »¹. Nous connaissons leurs noms respectifs, leurs tendances; nous pouvons suivre la marche et la politique des deux partis.

Les plus en évidence parmi les prélats administrateurs étaient Dillon, archevêque de Narbonne; Loménie, archevêque de Toulouse; Boisgelin, archevêque d'Aix; Cicé, archevêque de Bordeaux. Ils étaient suivis de quelques autres, tels que Seignelay de Colbert, évêque de Rodez. « Du côté des vues et des talents, dit un contemporain, ils l'emportaient de beaucoup sur leurs adversaires. Quelques reproches qu'on se soit permis de leur adresser sous d'autres rapports, cependant comme l'esprit est bon à tout, on ne peut leur refuser la justice de reconnaître que leurs diocèses étaient au nombre des mieux ordonnés parmi ceux de la France. » Ils jouissaient de « plus de considération comme lumières et de plus de crédit à la cour ». L'avènement au ministère de Turgot, ancien condisciple de Brienne et de Boisgelin en Sorbonne, donna à ce parti plus d'initiative, de consistance et d'autorité, dès le début du règne de Louis XVI.

L'autre camp, plus nombreux, parce qu'il n'y avait pour en faire parti qu'à suivre la tradition et à se tenir tranquille, comprenait, en face des évêques administrateurs de provinces, ceux que les contempteurs du passé appelaient avec une pointe d'ironie les évêques administra-

1. Une autre brochure, qui paraît être du mois de novembre 1788 (*Saint Jean-Bouche-d'Or*, 90 pages in-8), dit aussi: « On distingue aujourd'hui deux classes d'évêques: les évêques administrateurs et les pontifes spirituels. Les premiers sont tous des Suger, des Richelieu, des Mazarin, on ne parle pas des autres. Il y a donc deux sortes de prélats: les politiques et les chrétiens. La religion n'est guère du ressort des premiers. Des soins plus importants les absorbent. Tout le monde peut faire des prêtres et des mandements; mais la félicité publique qui est, comme on sait, le but de toutes les religions, exige du génie. Ce sera pis dans la suite. Les administrations provinciales acheveront de dénaturer l'épiscopat. Insensiblement le sanctuaire se changera en laboratoire politique. »

teurs de sacrements. Ces derniers croyaient que le clergé, par sa « régularité, jointe à l'autorité du gouvernement, appuyée par les travaux de personnages savants et pieux, suffirait à sa défense ». On nous les présente n'entretenant des relations avec le pouvoir que pour lui opposer les saints canons, les saints Pères, les règnes de Louis XIII, de Louis XIV et même de Louis XV. Si leurs noms retentissent moins dans le public que ceux du camp opposé, lequel tire « sa renommée et son crédit de ses liaisons avec le gouvernement, avec les économistes et avec les philosophes novateurs », ils n'en sont que plus estimés. Les évêques administrateurs sont « plus remarquables » par l'intelligence, les autres sont « plus recommandables » par leur attachement aux devoirs de leur état, et jouissent auprès des fidèles d'une meilleure réputation¹.

Le plus en vue parmi ces derniers, par l'importance même de son siège, était Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. Mais il ne semble pas s'être inquiété de leur donner une direction. Le parti des prélats apostoliques, dit l'abbé de Pradt, « à proprement parler, manquait de chef. Sans plans, sans projets déterminés, il cédait à l'impulsion de M. de Cicé, évêque d'Auxerre, esprit court et dur, plus rompu aux pratiques du palais que propre aux affaires d'État² ». Dans le même camp, on peut ranger le successeur de Christophe de Beaumont sur le siège de Paris, M. de Juigné, et aussi le cardinal de La Rochefoucauld³, archevêque de Rouen. Ce groupe avait l'avantage de compter un prélat universellement estimé, plein de doctrine et connu par ses luttes contre

1. Abbé de PRADT, *Les quatre concordats*, 1818. 3 vol. in-8, t. I, p. I, 442-444. — SOULAVIE, *op. cit.*, III, 7-15, IV, 72. — D'ABRANTÈS, *Histoire des salons de Paris*, t. I, p. 290 et suiv.

2. La souplesse que M. de Cicé déploya contre le jansénisme à Auxerre, sur un terrain où son prédécesseur, M. de Condorcet, s'était brisé; sa liaison avec Turgot, qui lui adressa sa lettre sur le papier monnaie, le grand rôle qu'il joua à l'assemblée du clergé en 1788, nous font croire que le jugement de l'abbé de Pradt sur Cicé est trop sévère et en partie injuste.

3. « Le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, était désigné pour président de l'assemblée décimale du clergé, qui doit se tenir en 1785; mais comme cette Eminence n'est pas propre à entrer dans les vues de réforme politique, dont s'occupent les prélats administrateurs, on lui a substitué M. l'archevêque de Narbonne, qui s'est distingué au chapitre de Saint-Denis. » *Mémoires de BACHAUMONT*, 1^{er} juillet 1784.

les philosophes; c'était M. de Pompignan, longtemps évêque du Puy, plus tard archevêque de Vienne. Il écrivit au sujet de la ferveur « économique » d'une partie de ses collègues, ses *Lettres à un évêque*¹. Ce curieux document, véritable traité des devoirs de l'épiscopat, a été rédigé en même temps que le pamphlet dont nous avons parlé. On y trouve les mêmes idées, les mêmes arguments, mais dépouillés de cette forme mordante et agressive qui aurait détonné sous la plume d'un évêque faisant la leçon à ses collègues.

Pompignan signale tout d'abord l'apparition de l'évêque administrateur. « Nous avons vu, dit-il, éclore de nos jours un nouveau plan d'administration épiscopale, que nos pères ne connaissaient pas. Il ne tend à rien moins qu'à travestir l'épiscopat en magistrature séculière. *L'administration*, ce terme devenu si commun, ne signifie plus, dans l'usage qu'on en fait, que l'administration politique. De là est né, pour les prélats qui font profession de s'adonner à celle-là, le nom distinctif de *prélats administrateurs*. » Pour ces fonctions nouvelles, on « invente un langage nouveau, un code, un assemblage de maximes », la plupart connues de tout temps, mais qu'on propose avec emphase « comme un remède infailible à tous les abus des gouvernements, à tous les maux de la société civile..... A force de parler d'importation et d'exportation, de cultivateurs et de consommateurs, de main d'œuvre et de matière première, de branche de commerce et d'industrie, d'imposition et d'emprunts, de chemins, de ponts, de canaux (le tout sans faire mention des mœurs, l'unique moyen de rendre les habitants de la terre heureux, s'ils pouvaient l'être ici-bas), on vient à bout de se persuader qu'on possède la science de l'administration politique et qu'on est capable de l'exercer ».

L'archevêque de Vienne convient cependant que plusieurs membres du clergé ont une connaissance appro-

1. Ces lettres, adressées à M. de Frélat de Sarra, évêque de Nantes, mort en 1783, furent écrites de 1777 à 1783. Pompignan avait le projet de les faire imprimer. On les trouve reproduites dans les *Œuvres complètes de POMPIGNAN*, archevêque de Vienne, édit. Migne, 2 vol. in-4, t. II, p. 181-446.

fondie de ces matières et les traitent avec utilité pour les peuples. « Il y a eu, dit-il, dans un portrait où on peut reconnaître Dillon, archevêque de Narbonne, il y a encore des prélats singulièrement versés dans les principes et les détails de l'administration politique. Les talents qu'ils y ont développés de bonne heure, les ont élevés aux premières places de l'ordre ecclésiastique. Des villes, des provinces applaudissent à l'heureux succès des projets qu'ils ont conçus, des affaires qu'ils ont maniées. On vante la pénétration de leur esprit, la fécondité de leurs vues et de leurs moyens, l'activité et la suite de leurs démarches, la facilité de leur élocution. Et néanmoins si, au milieu de tant de qualités et de travaux estimables, on ne trouve ni vertus épiscopales, ni exercice du ministère sacré, une fâcheuse restriction termine ce panégyrique. On leur accorde tout, excepté le mérite de leur état. »

Ces fonctions peuvent révéler l'homme d'Etat, mais il est à craindre qu'elles ne « masquent et déguisent l'évêque ». Or, « l'évêque n'est pas l'homme du roi ni de la République ! il est l'homme de Dieu », il doit en tout « être et se montrer évêque ». A l'encontre de ces principes, il y a une tendance à « transformer l'épiscopat en une magistrature séculière ». Sans doute, dit Pompignan, s'il plaît au roi de multiplier les assemblées provinciales et d'appeler les évêques soit à les présider, soit à en faire partie, les prélats doivent répondre à cette confiance et « rendre ce service à leur patrie. Mais autre chose est d'obéir alors, avec un regret inspiré par la reconnaissance et le sentiment de ses devoirs essentiels, autre chose de provoquer cet établissement dans le pays qu'on habite, de s'y offrir soi-même, d'y solliciter la première place ou l'une des premières, tout cela dans la vue trop manifeste de se faire valoir auprès du gouvernement, d'être plus accrédité dans son diocèse et dans sa province, et d'ajouter aux prérogatives de sa dignité l'influence sur les affaires publiques. Que si cet empressement est inexcusable, approuvera-t-on le procédé d'un évêque qui, n'ayant aucun titre acquis à son siège ou à

sa personne pour entrer dans l'administration politique, s'occupe de certains détails qui la concernent comme s'il devait en répondre au souverain et à l'Etat. Il ne manque à toutes ces manières de séculariser l'épiscopat, que de voir venir le temps où l'épée remplaçait la houlette pastorale et la mitre disparaissait sous le casque. » Pompignan, pour donner une force nouvelle à ces observations, explique que des prélats ainsi absorbés par une administration civile, appelés, après la clôture des assemblées, à faire partie des commissions intermédiaires qui se réunissent régulièrement entre les sessions, sont dans l'impossibilité d'observer la résidence, de veiller de près à tous les détails du gouvernement épiscopal, d'apporter à leur diocèse ce bien suprême de la présence d'un évêque, qui ne peut exécuter de loin, ni par des délégués, une foule de mesures qu'il doit ordonner et diriger lui-même. Pompignan aurait pu s'appuyer sur le concile de Trente, qui demande aux évêques de « s'appliquer au salut des âmes et aux pensées de la céleste patrie plutôt qu'aux choses du monde ».

II

Cette polémique prouve qu'il y avait deux courants dans l'épiscopat sur la fin de l'ancien régime. Cette divergence de vues dura jusqu'à la Révolution. Une partie des évêques, défiants des nouveautés, moins enclins à l'enthousiasme, plus attachés à la tradition, préféraient se renfermer dans leurs fonctions évangéliques, croyant ainsi travailler à la fois au bonheur spirituel et temporel de la France. D'autres prélats, au caractère entreprenant, à l'esprit plus ouvert, croyaient que c'est obéir à l'Évangile que de s'associer et de travailler à tous les progrès de l'humanité, que l'Église ne devait point rester étrangère au mouvement qui emporte les peuples vers une amélioration constante de leurs institutions économiques et politiques¹.

1. « Ces deux systèmes, dit l'abbé de PRADT (*loc. cit.*, I, 442-444), n'ont cessé de marcher de front jusqu'à la catastrophe finale. » Cet auteur

Il y avait un peu de *furia francese* dans l'élan avec lequel les évêques, qui étaient dans le mouvement, se firent les promoteurs, les défenseurs des réformes prônées par la nouvelle école; mais ils suivaient les traditions d'une Eglise qui, à travers les siècles, s'était activement mêlée à tous les intérêts du pays. Bossuet s'écria un jour en chaire: « Je suis Français et chrétien, je sens, je sens le bonheur public¹. » Toute notre histoire est une confirmation de ces paroles. De tout temps le cœur des évêques battit à l'unisson du cœur de la patrie. Les années qui précèdent la Révolution nous prouvent par un nouveau témoignage à quel point l'épiscopat se montra toujours prêt à partager la vie, les combats, les idées et aussi les illusions, les entraînements de la nation. Sur la fin de l'ancien régime, alors que Voltaire et une nuée d'assaillants avaient porté un coup terrible à la religion, et ébranlé par là-même la situation de l'Eglise dans l'opinion publique, les assemblées d'Etats, les assemblées provinciales purent sembler aux évêques une heureuse occasion de retrouver leur popularité, le pontife spirituel devant avoir sa part des bénédictions et de la reconnaissance qui allaient se porter à l'administrateur temporel.

Ils s'exagéraient peut-être l'importance de cette intervention. Notre pamphlétaire a soin de les avertir qu'ils s'amuse à « fondre le cadavre de la religion dans la politique pour en sauver les restes ». Pompignan cherche de son côté à leur démontrer que leur entreprise est vaine, et que leur grand devoir est de conserver avant tout la base de la foi, sans laquelle toutes leurs dignités séculières ne tarderaient pas à s'effondrer².

attribue aux prélats administrateurs la responsabilité de la commission des réguliers, dont Brienne, on le sait, fut le principal moteur. Il pensait qu'il « fallait ôter à la censure quelques-uns de ses aliments, et céder à l'opinion qui gressissait des points trop fortement attaqués pour être défendus avec avantage ou maintenus avec utilité. Alors fut formée une commission pour les réguliers ».

1. 2^e sermon pour le premier dimanche de Carême, sur les démons.
2. « Les prélats qui excellent dans l'administration séculière, dit Pompignan, s'imaginent que, les préjugés répandus dans ce siècle ayant affaibli l'ancienne considération de l'épiscopat, leur méthode est devenue l'unique moyen de le soutenir et de le relever. La mode n'est pas, dit-on, de recourir aux évêques comme aux chefs de la religion. Ils paraîtraient bientôt dans le monde aussi inutiles que des religieux ou des chanoines,

Mais le clergé, associé depuis des siècles à toutes les manifestations de la vie nationale, devait-il se renfermer dans l'exercice de son ministère spirituel? De nos jours, l'Eglise de France, ayant conscience de son peu d'influence politique et sociale, borne trop peut-être son activité à sa mission évangélique. Mais cette situation, que les circonstances lui ont faite, ne l'empêche pas d'admirer, par exemple, un Strossmayer se plaçant à la tête des Croates, et les soutenant par l'influence que lui donnent son caractère sacré, ses richesses et son génie, dans la revendication de leurs droits et de leur nationalité.

L'Eglise varie ses moyens d'action selon les temps et les peuples. Sa situation politique et sociale en France, avant la Révolution, aidait à sa considération et aussi à son influence. Les évêques qui étaient dans le mouvement disaient que « le clergé, étant le corps le plus éclairé du royaume, devait être à la tête de toutes les administrations¹ ». Ne valait-il pas mieux, par exemple, pour le bien de l'Eglise et de la France, au lieu d'abandonner à leurs excès et à leur humeur turbulente les communautés démocratiques de la Provence, les faire délibérer à Lambese, sous la main caressante et habile à dénouer les difficultés de Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix? L'éclat avec lequel l'archevêque de Narbonne, Dillon, ce vice-roi du Languedoc, présidait les Etats de cette province, pouvait-il être une cause de défaveur

s'ils n'avaient à distribuer que des biens et des secours spirituels. Il en faut d'autres plus rapprochés des principes qui ont pris le dessus; ce sont les secours et les biens que procure une bonne administration dans l'ordre politique. Par là, les évêques se rendront toujours utiles et nécessaires; ils forceront les hommes à désirer la conservation de leur dignité et prépareront la voie au recouvrement entier de ses droits primitifs, lorsque, dans des temps plus heureux, la religion pourra elle-même reprendre les siens. Tel est le système de nos prélats administrateurs. » Pompignan, tout en convenant que les dignités temporelles en imposent aux esprits vulgaires et forcent même les sages à des respects extérieurs, rappelle que pour les richesses, rangs, dignités, honneurs, les évêques « doivent tout cela au respect originnaire des peuples, des grands, des souverains, pour la religion dont ils sont les principaux ministres. Voilà le fondement unique de tout ce que le monde a fait pour l'épiscopat; s'il vient à s'écrouler, tout l'édifice doit tomber et se dissoudre... L'on ne verra en eux que des *Magnats*, des *Podestats* séculiers. Alors on demandera à quel titre ils le sont, puisqu'ils abdiquent celui par lequel ils ont commencé à l'être et sans lequel ils ne le seraient jamais devenus ».

1. TALLEYRAND, *Mémoires*, I, 24-26.

pour le clergé? Les objections contre ces occupations temporelles tombent peu à peu. Sur la fin de l'ancien régime les idées nouvelles gagnent les esprits les plus rassis. Les évêques administrateurs longtemps en minorité paraissent, grâce aux assemblées provinciales de 1787 et 1788, attirer à eux la plus grande partie de l'épiscopat.

M. de Talleyrand-Périgord, président, en qualité d'archevêque de Reims, l'assemblée provinciale de Champagne, poussait même un peu loin l'enthousiasme pour ses nouvelles fonctions, lorsqu'il s'écriait à la réunion : « L'étude de l'administration publique élève l'âme en occupant la pensée. Le temps employé à méditer sur l'économie politique remplit le cœur d'affections douces ; il répond à ce besoin impérieux que ressent l'homme d'être utile à ses semblables. C'est là que le travail porte avec lui sa récompense, c'est là que l'âme peut jouir en paix des succès de l'esprit¹. » Mais nous sommes à la veille de la Révolution, à une époque où tous les discours prennent une expression de sentimentalité humanitaire. L'archevêque de Reims, qui se montre ici un fervent adepte de l'économie politique, était un excellent prélat universellement respecté². Le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, non moins vénéré que l'archevêque de Reims et comme lui étranger jusqu'alors

1. A la même époque, Montmorency-Laval, évêque de Metz, président l'assemblée provinciale de cette généralité, tenait ce langage aux membres de l'assemblée : « Oui, le clergé, la noblesse, le tiers état, animés des mêmes sentiments, du même désir du bien, ont cherché tous les moyens de l'opérer... Je dois vous rendre et je vous rends avec la plus grande satisfaction un témoignage public de votre zèle patriotique, de vos vues bienfaisantes et éclairées, de votre capacité, de votre activité, de votre assiduité au travail, de votre entier et absolu désintéressement. C'est à ces traits qu'on reconnaît le vrai citoyen et zélé patriote. Vous allez retourner dans vos foyers, au milieu de vos concitoyens, vous vous écrierez avec un juste et légitime enthousiasme : Français, écoutez-nous ; le roi bienfaisant qui nous gouverne voudrait que nous fussions tous heureux ; forcé par la situation des finances de lever des impôts sur les peuples, il veut que la perception s'en fasse avec justice, égalité et économie ; il nous a prescrit de prendre tous les moyens possibles pour soulager les peuples, pour encourager et accroître le commerce, pour fertiliser les campagnes. » Léonce de LAVERGNE, p. 128, 290, 291.

2. Bien d'autres évêques avaient prouvé, au XVII^e et au XVIII^e siècles, qu'on pouvait allier une certaine participation aux affaires publiques avec les devoirs de la charge pastorale. François de Sales, en recommandant avec insistance au duc de Savoie « l'art de la soye » dans le pays du Chablais, n'avait-il pas montré, il y avait près de deux cents ans, qu'un saint savait prendre en main tous les intérêts de son peuple? M. de Villeneuve, que nous avons vu si attentif dans les Etats du Lan-

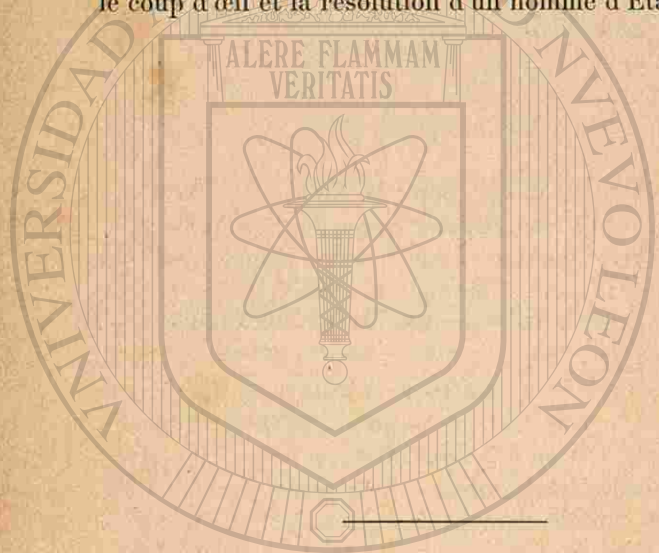
au clan des prélats administrateurs, entre à son tour dans le mouvement et désire présider, en 1787, l'assemblée provinciale de Normandie. Habitué à représenter, il remplit ces fonctions avec dignité et aisance, sans montrer néanmoins la compétence de ceux de ses collègues qui avaient fait de ces matières une étude spéciale. Au grand dîner d'inauguration donné par le cardinal, un des convives ayant levé le verre à sa santé : « C'est au bien public que nous devons boire », répondit le prélat. Ce mot patriotique eut grand succès et lui valut les applaudissements¹. Au cours des réunions, le cardinal avait offert 3.000 livres pour la culture de la garance dans la province.

C'est maintenant à qui, dans le haut clergé, donnera son concours aux institutions nouvelles. Celui-là même qui tout à l'heure mettait en garde ses collègues contre la manie administrative, Pompignan, présidera à son tour, en 1787, comme archevêque de Vienne, l'assemblée provinciale du Dauphiné et y fera entendre le langage de la liberté. Bientôt les assemblées de Vizille et de Romans le retrouveront à leur tête, et toujours fidèle à lui-même dans la revendication des franchises de la province et de la France. Quand viendront les Etats généraux, ce clergé, ainsi formé au maniement des grandes affaires, des grands intérêts du pays, sera à la hauteur de toutes les discussions publiques. Lorsque, devant le déchainement

guedoc aux questions administratives, avait su donner à son diocèse de Viviers, de 1723 à 1748, une impulsion qui se fit sentir jusqu'à la Révolution. M. de Barral, évêque de Castres, qui nous étonnait naguère par son activité prodigieuse en fait de sollicitudes temporelles, laissa un testament admirable où respire la foi la plus vive.

1. Un contemporain, l'abbé Baston, écrit : « Le cardinal avait eu la faiblesse de vouloir être d'une de ces assemblées provinciales. Il ne fit qu'y présider ; c'était y faire peu de chose, et cette fumée d'un honneur passager ne le dédommagea pas de l'ennui que lui causèrent des séances de plusieurs heures consécutives dont une infirmité, la seule qu'il eût (un peu de surdité), ne lui permettait pas même d'entendre nettement les fastidieuses discussions. » Voici le texte de la lettre adressée par le roi au cardinal La Rochefoucauld : « Mon cousin, mes intentions étant que l'assemblée provinciale de la généralité de Rouen se tienne à Rouen, le 19 novembre prochain, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous vous trouviez, ledit jour 19 novembre, en ladite ville de Rouen, à l'effet de présider ladite assemblée, et que vous avertissiez tous et chacun des membres qui doivent composer ladite assemblée de s'y trouver ledit jour. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. — Écrit à Versailles, le 11 octobre 1787. Signé : Louis. » BASTON, *op. cit.*, II, p. 383. — Abbé LOTH, *op. cit.*, p. 105-117.

des passions et les menaces d'une assemblée souveraine, il faudra prendre des résolutions promptes, graves, et essayer d'arrêter la Constituante dans la voie des spoliations, ce n'est pas un Juigné, strictement renfermé jusqu'alors dans les limites de sa charge épiscopale, ce n'est point un Dulau, archevêque d'Arles, bien qu'il ait en lui l'étoffe d'un martyr, c'est un Boisgelin, qui saura montrer le coup d'œil et la résolution d'un homme d'Etat.



LE ROI — LA POLITIQUE

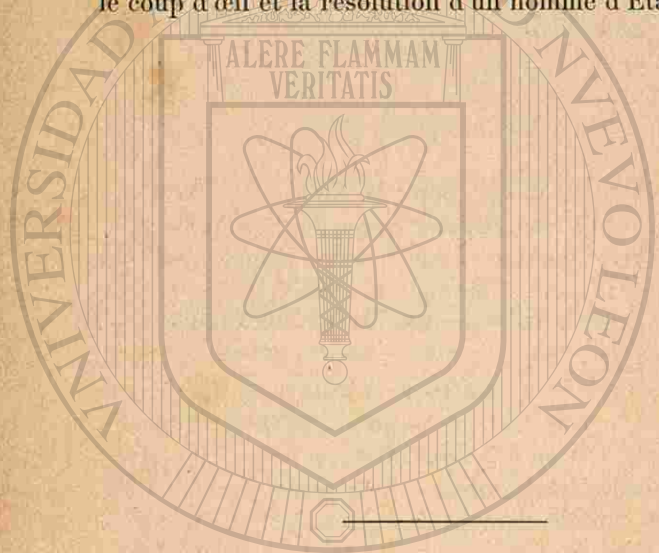
CHAPITRE ONZIÈME

Le Culte du Roi

I. Tous les yeux tournés vers la cour. — La cour sorte d'Olympe peuplé de demi-dieux et de déesses. — La noblesse s'y rue, s'y ruine. — A la cour tout converge vers le roi. — Malgré une certaine désaffection, le culte qu'on rend à la royauté garde jusqu'à la fin, d'après Marmont, quelque chose de religieux. — II. Le clergé marche en tête de ce culte. — Un mot de M. de Harlay, archevêque de Paris. — Un cardinal aux pieds de Louis XIV. — Bossuet et l'amour du roi. — Le roi incarne la nation. — A ce titre on lui doit tout. — Le roi, comme protecteur de l'Église, a un second titre à l'attachement des évêques. — III. Le cœur se met de la partie. — Combien le roi est aimé. — Il aime à son tour. — Joies et tristesses de la famille royale partagées par l'épiscopat. — Tous les événements importants annoncés, commentés par les évêques. — Leurs cris d'angoisse à la mort du Dauphin, fils de Louis XV. — Les évêques aiment le roi, même quand il frappe : Fénelon, Bernis, Beaumont. — Saisissement royal de la Roche-Aymon. — IV. Voile jeté sur les désordres du roi. — Comment les évêques parlent de Louis XV après sa mort. — Le nom du roi sur leurs lèvres à leur dernier soupir.

Il était difficile aux évêques d'ancien régime, si importants, si occupés, si entourés qu'ils fussent dans leur ville épiscopale et dans leur province, de s'absorber dans leur administration spirituelle et temporelle, de ne point porter leurs pensées, leurs regards, par delà les limites de leur diocèse, jusqu'à Paris, jusqu'à Versailles. Grands étaient l'attrait et la fascination de la Cour. L'infatuation des souverains, la politique des ministres, le servilisme

des passions et les menaces d'une assemblée souveraine, il faudra prendre des résolutions promptes, graves, et essayer d'arrêter la Constituante dans la voie des spoliations, ce n'est pas un Juigné, strictement renfermé jusqu'alors dans les limites de sa charge épiscopale, ce n'est point un Dulau, archevêque d'Arles, bien qu'il ait en lui l'étoffe d'un martyr, c'est un Boisgelin, qui saura montrer le coup d'œil et la résolution d'un homme d'Etat.



LE ROI — LA POLITIQUE

CHAPITRE ONZIÈME

Le Culte du Roi

I. Tous les yeux tournés vers la cour. — La cour sorte d'Olympe peuplé de demi-dieux et de déesses. — La noblesse s'y rue, s'y ruine. — A la cour tout converge vers le roi. — Malgré une certaine désaffection, le culte qu'on rend à la royauté garde jusqu'à la fin, d'après Marmont, quelque chose de religieux. — II. Le clergé marche en tête de ce culte. — Un mot de M. de Harlay, archevêque de Paris. — Un cardinal aux pieds de Louis XIV. — Bossuet et l'amour du roi. — Le roi incarne la nation. — A ce titre on lui doit tout. — Le roi, comme protecteur de l'Église, a un second titre à l'attachement des évêques. — III. Le cœur se met de la partie. — Combien le roi est aimé. — Il aime à son tour. — Joies et tristesses de la famille royale partagées par l'épiscopat. — Tous les événements importants annoncés, commentés par les évêques. — Leurs cris d'angoisse à la mort du Dauphin, fils de Louis XV. — Les évêques aiment le roi, même quand il frappe : Fénelon, Bernis, Beaumont. — Saisissement royal de la Roche-Aymon. — IV. Voile jeté sur les désordres du roi. — Comment les évêques parlent de Louis XV après sa mort. — Le nom du roi sur leurs lèvres à leur dernier soupir.

Il était difficile aux évêques d'ancien régime, si importants, si occupés, si entourés qu'ils fussent dans leur ville épiscopale et dans leur province, de s'absorber dans leur administration spirituelle et temporelle, de ne point porter leurs pensées, leurs regards, par delà les limites de leur diocèse, jusqu'à Paris, jusqu'à Versailles. Grands étaient l'attrait et la fascination de la Cour. L'infatuation des souverains, la politique des ministres, le servilisme

des grands, l'imagination populaire, en avaient fait une sorte d'Olympe peuplé de demi-dieux et de déesses, au-dessus desquels planait, entourée d'hommages et d'adorations, la personne du roi. Toute la nation y paraissait concentrée. Où trouver ailleurs les faveurs, les pensions, les plaisirs, la suprême élégance, l'esprit et cette scène toujours nouvelle de compétitions et d'intrigues qui amusent la frivolité des courtisans. Aussi voyez comme on s'y pousse, comme on s'y rue de toutes parts. Pour aller à la cour le gentilhomme vend ses terres, abandonne le manoir des ancêtres, s'épuise jusqu'au dernier sou et fait des dettes. « C'est là que vient tout l'argent du royaume, et d'après la multitude des impositions, tout écu de 6 livres doit s'y rendre, par une pente insensible, dans le court espace de cinq ou six ans. Que de larmes répandues pour former ce fleuve immense, ce fleuve d'or ! » « La cour, dit le marquis d'Argenson, est le tombeau de la nation. » En pleine France, en plein christianisme, un homme avait pu réaliser une conception asiatique et païenne, absorber toutes les forces vives d'une grande nation, incarner en lui l'État au point de faire reconnaître une seule volonté, « la volonté du roi », d'apparaître dans sa haute majesté « ce qu'il y a de plus grand après Dieu aux yeux du peuple, et même avant, à ceux des courtisans ». La Bruyère a écrit : « Les grands de la nation s'assemblent tous les jours à une certaine heure dans un temple qu'ils nomment église. Il y a au fond de ce temple un autel consacré à leur Dieu, où un prêtre célèbre des mystères qu'ils appellent saints, sacrés et redoutables. Les grands forment un vaste cercle au pied de cet autel et paraissent debout, le dos tourné directement aux prêtres et aux saints mystères et les faces élevées vers le roi, que l'on voit à genoux sur une tribune, et à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur appliqué. On ne laisse pas de voir dans cet usage une espèce de subordination : car ce peuple paraît adorer le prince et le prince adorer Dieu. »

1. MERCIER, *Tableau de Paris*, t. I, ch. LXXV.
2. LINGUET, *Annales politiques*, 1777, t. II, p. 26.

Le roi est donc le centre vers lequel tout converge. Saint-Simon signale chez le duc de Beauvilliers, « à travers une éminente piété, presque de l'autre monde, un respect pour le roi très peu distant de l'adoration de latrie ». Transportons-nous au siècle suivant. De quel cœur les Français se donnent tout d'abord à Louis XV le bien-aimé, cet enfant royal que la Providence semble sauver au milieu de tant de deuils pour le bonheur de la France ! De quel ton Massillon, dans un mandement adressé, en 1726, à ses diocésains de Clermont pour un *Te Deum* d'actions de grâces du rétablissement du roi, parle de ce « précieux reste de tant de princes, cette étincelle heureuse, seule échappée de l'extinction et du débris de toute la maison royale ; ce gage unique et auguste de l'affermissement du trône et de la tranquillité domestique ; ce don de Dieu laissé à la nation pour la consoler de ses malheurs et de ses pertes ; ce signe sacré, que le ciel, après un déluge de sang et de carnage, a montré à l'Europe, pour être comme le garant de la cessation des fléaux publics, et la paix des peuples et des nations » ; ce trésor que « le Seigneur nous avait donné dans sa miséricorde », et qu'il « a été plus d'une fois sur le point de nous enlever dans sa colère ! » En cette même année de 1726, Massillon s'était réjoui avec son troupeau que Louis XV, « étant rétabli de Dieu pour gouverner ce vaste royaume », eût déclaré vouloir « le gouverner par lui-même. Les soins d'un père sont, en effet, toujours plus tendres et plus éclairés que ceux de ses serviteurs, même les plus fidèles. C'est son patrimoine et son héritage qu'il administre ; c'est sa maison qu'il règle ; ce sont ses enfants et ses sujets qu'il gouverne ». Il y avait dans ce langage, à côté de l'amour général de l'épiscopat pour ses princes, la tendresse particulière du prédicateur de Louis XV enfant¹.

1. Massillon eut d'autres occasions de parler des princes. « Dieu, s'écriait-il au sujet du dauphin né en 1729, qui se plaît à faire passer sans cesse les sceptres et les empires d'une race à une race nouvelle, continue par une miséricorde singulière à perpétuer, depuis un nombre étonnant de siècles, l'empire français dans la maison royale. Le sang de saint Louis ne cessera pas de couler... Toutes les nations qui nous sont connues ont plus d'une fois changé de maîtres... La France seule conserve

Leshontes d'un règne dont tous les Français avaient salué l'aurore, allaient, au témoignage du marquis d'Argenson, affaiblir l'amour ou du moins le respect de la nation pour ses princes. « Le temps de l'adoration est passé¹ », écrit-il quarante ans avant la Révolution. Mais le cœur de la multitude battait encore pour la royauté, prêt à éclater d'enthousiasme à la première occasion, comme l'éprouva souvent Louis XVI. Marmont a traduit à cet égard le sentiment public jusqu'à la fin de l'ancien régime et même au delà. « En 1792, j'avais, dit-il, pour la personne du roi un sentiment difficile à définir, dont j'ai retrouvé la trace, et en quelque sorte la puissance, vingt-deux ans plus tard, un sentiment de dévouement avec un caractère presque religieux, un respect inné comme dû à un être d'un ordre supérieur. Le mot de roi avait alors une magie et une puissance que rien n'avait altéré dans les cœurs droits et purs... Cette religion de la royauté existait encore dans la masse de la nation et surtout parmi les gens bien nés, qui, placés à une assez grande distance du pouvoir, étaient plutôt frappés de son éclat que de son imperfection... Cet amour devenait une espèce de culte. » Norvins répète dans son journal : « Il y avait alors deux religions : Dieu et le roi². » Le mot si connu : « Si le roi savait ! » fut le cri général du peuple jusqu'à la Révolution.

encore ses anciens rois ; et avec eux, elle conserve la foi de ses pères, les lois primitives de la monarchie, les maximes anciennes de l'Eglise et de l'Etat. Le nouveau prince, que le ciel vient accorder à nos desirs, assure nos fortunes, la tranquillité de nos villes, l'état de chaque citoyen. » Massillon ajoute le plus grand prix à cette perpétuité de la famille royale. « Les successions des branches régnantes, dit-il, n'ont jamais manqué parmi nous que dans les temps où la corruption des cœurs, et le débordement des mœurs publiques attiraient sur nous la colère du ciel. Le sang royal cessait alors de couler des pères aux enfants ; Dieu livrait à l'esprit de révolte et de dissension les grands et le peuple, et la confusion publique expiait les crimes publics. » Voy. Œuvres de MASSILLON.

1. 1^{er} mars 1749 : « Les chansons, les vers, les estampes satiriques pleuvent contre la personne du roi... L'estampe représente le roi lié, garrotté, décollé, la reine de Hongrie le fouettant, l'Angleterre disant : *Frappez fort !* la Hollande disant avec un rouleau : *Il vendra tout !* Cela s'appelle l'estampe des quatre nations. Autre chanson disant que les cabinets sont dans la bassesse, parce que les poissons viennent de la Halle, allusion à M^{me} de Pompadour qui est Poisson. » — 18 septembre 1751 : « On se plaint toujours du peu de joie marquée dans le peuple de Paris sur un si grand événement que la naissance d'un duc de Bourgogne ; on dirait que le peuple n'aime plus les rois qu'il a tant aimés. » Journal du marquis d'ARGENSON.

2. Mémoires du maréchal MARMONT, I, 15. — NORVINS, I, 201.

II

Dans ce culte monarchique, les évêques, tous gentilshommes, sont en tête des fidèles. En 1681, l'archevêque de Paris, M. de Harlay, dit à l'assemblée des prélats, « que la compagnie avait satisfait aux devoirs de sa première religion par la célébration de la messe du Saint-Esprit ; mais qu'il y avait une seconde religion à laquelle il fallait satisfaire qui était de rendre ses respects au roi¹ ». Que de prosternés devant l'idole de cette seconde religion. Ecoutons cette anecdote racontée par Saint-Simon. Le lundi matin, 8 août, Louis XIV étant entré dans son cabinet pour donner l'ordre de sa journée, alla droit à l'évêque d'Orléans, M. de Coislin, « qui se rangea, croyant que le roi voulait passer outre, mais le roi le prit par le bras sans lui dire un mot, et le mena en laisse à l'autre bout du cabinet, aux cardinaux de Bouillon et de Furstenberg, qui causaient ensemble, et tout de suite leur dit : « Messieurs, je crois que vous me remercierez de vous donner un confrère comme M. d'Orléans, à qui je donne ma nomination au cardinalat. » A ce mot, l'évêque qui ne s'attendait à rien moins, et qui ne savait ce que le roi voulait faire de le mener ainsi, se jeta à ses pieds et lui embrassa les genoux. Grands applaudissements des deux cardinaux, puis de tout ce qui se trouva dans le cabinet, ensuite de toute la cour et du public entier où ce prélat était dans une vénération singulière ». Ce spectacle d'un évêque se jetant aux pieds du roi, et lui embrassant les genoux parce qu'il vient de le nommer cardinal, nous paraît étrange et révolte nos instincts démocratiques. Pour le comprendre, n'oublions pas à quelle hauteur l'imagination populaire, l'abdication des grands avaient placé le monarque, ni quels sentiments d'amour, quel

1. Procès-verbaux des assemblées du clergé, t. V, p. 373. — Ce langage était usuel au XVII^e siècle. LA BRUYÈRE (chap. des Esprits forts) dit : « Si toute religion est une crainte respectueuse de la Divinité, que penser de ceux qui osent la blesser dans sa plus vive image, qui est le prince. » — Les légistes du roi ne craignaient pas d'écrire : *rex Francorum est quidam Deus corporalis*.

religieux dévouement, le clergé, la noblesse professaient pour leur prince. « La vie du roi, disait Bossuet, fait la joie et le plus grand bien de l'Etat. Un bon sujet aime son prince comme le bien public, comme le salut de l'Etat, comme l'air qu'il respire, comme la lumière de ses yeux, comme sa vie et plus que sa vie¹. »

Bien qu'au XVIII^e siècle, et surtout à la veille de la Révolution, l'influence et le prestige de la ville aient grandi à côté de la cour, le roi n'en reste pas moins le centre autour duquel tout gravite. Richelieu avait dit : « Mon premier but fut la majesté du roi, le second fut la grandeur du royaume. » On voit que le grand ministre fait passer le roi avant le royaume. Désormais pendant plus d'un siècle et demi, le roi, aux yeux du clergé comme à ceux du pays, incarnera à ce point la patrie, la nation, que la France semblera disparaître devant la famille des Bourbons, ou du moins se confondre avec elle. L'expression qui revient si souvent dans la correspondance de Fénelon et de ses contemporains, *le service du roi*, indique très bien que c'est lui qu'on regarde comme la vivante image de la patrie.

Le dévouement à la chose publique ne perdait rien à cette identification du pays avec le prince. Il semble même que les sentiments des sujets, en s'adressant non plus à une abstraction morale mais à une personne, au roi, gagnaient en intensité et en chaleur. Bernis a pu écrire dans ses Mémoires : « En France, le roi est non seulement le maître des biens et de la vie, mais aussi de l'esprit de ses sujets. » Aussi, quel langage il tient, en 1766, comme cardinal-archevêque d'Albi, aux Etats d'Albigeois ! « Il n'est pas besoin, dit-il, de vous exhorter, Messieurs, à sacrifier sans murmure le reste de vos facultés échappées au malheur des temps ; le roi est le chef d'une grande famille, tout se partage, tout est commun entre le père et les enfants. Le vrai patriote ne refuse rien à l'Etat qui lui demande ; il se donne lui-même, quand ses ressources sont épuisées. Notre première

1. SAINT-SIMON, t. I, p. 180, 181. — BOSSUET, *Politique tirée de l'écriture Sainte*, liv. VI, art. 1, 4^e proposition.

ambition est de plaire au roi ; le sentiment le plus impétueux et le plus incorruptible de nos vies est de le servir aux dépens de nos biens et de nos vies¹. » Un prélat donnait, en 1782, à ce dévouement absolu à la personne du roi une expression piquante, non exempte peut-être de quelque ironie. « Je suis, disait-il, comme le Français qu'on représente sur le théâtre de Londres. On fait paraître un pauvre diable sous le poids de sa hotte. Il crie : Vive le roi ! On lui met dans sa hotte une pierre de plus : il crie encore. On le charge davantage, jusqu'à ce qu'il soit à terre, et là, d'une voix faible et oppressée, il crie encore avec bien des efforts et de la peine : Vive le roi² ! »

Le roi est le chef de l'Etat, l'Etat lui-même ; il est aussi le protecteur de l'Eglise. Voilà un nouveau et grand titre à la reconnaissance de son épiscopat. On n'a que l'embaras du choix dans les traités, les harangues où cette doctrine est énoncée sous toutes les formes. Ecoutons un homme autorisé, un très grand personnage, le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, ministre de la feuille. En 1755, dans l'assemblée du clergé de France, il parlait ainsi à Louis XV, au nom de l'épiscopat : « La qualité de vos sujets n'est pas le seul lien qui nous attache à Votre Majesté ; il en est d'un autre ordre que la religion elle-même a formés ; nous sommes ses ministres et vous êtes son protecteur. Le Saint-Esprit nous a établis en qualité d'évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu. Roi très chrétien et fils aîné de l'Eglise, ces titres glorieux comportent l'obligation d'employer l'autorité que vous tenez de Dieu pour faire respecter celle qu'il a établie dans l'ordre spirituel. Chargés du dépôt de la foi et dispensateurs des mystères de Dieu, le peuple fidèle attend de nous l'enseignement de la sainte doctrine et l'exercice des fonctions sacrées. Prince religieux : nous attendons de vous la protection nécessaire pour ne point être troublés dans ce double ministère, et, fondés sur votre piété et votre justice, nous espérons l'obtenir. Vous aimez la vérité, Sire ; nous la dirons à Votre Majesté, avec cette

1. *Mémoires de BERNIS*, I, 115, Masson, 61-64.
2. *Archives nationales*. Lettre inédite du 3 déc. 1782.

liberté respectueuse qui fait le plus bel éloge des princes auprès desquels elle trouve un accès favorable. Nous ne vous dissimulerons pas les maux qui affligent l'Eglise, nous vous exposerons nos douleurs pour le passé et nos alarmes pour l'avenir¹. »

Ce langage ne manque ni de force ni de grandeur. Le roi, comme protecteur de la religion, acquiert un nouveau titre à la vénération des évêques. Il est vrai que l'exercice de ce droit leur donnera l'occasion, la seule occasion même de lui résister. Sainte-Beuve a dit de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris : « Le catholique et le chrétien cèdent le pas au sujet, Dieu et le pape ne vinrent qu'à la suite. Le roi avant tout, telle fut sa devise. » Soit pour Harlay, mais au temps de Louis XIV lui-même, il eût été bien difficile de faire triompher un schisme. Au xviii^e comme au xvii^e siècle, la fidélité, le loyalisme du gentilhomme enlevaient quelque chose à l'indépendance du pontife ; mais malgré leur dévouement absolu à la royauté, ces prélats auraient presque tous su, s'il l'eût fallu, prouver qu'ils donnaient la première place à Dieu. Leur devise était celle des Talleyrand : *Re que Diou, re que lou Rei*. Donc Dieu au premier rang², mais après Dieu le roi « qui est son image », selon l'expression de Bernis. Puisqu'il est l'image de Dieu, l'évêque du dehors, le roi doit toujours unir à sa qualité de chef de l'Etat le rôle de protecteur de l'Eglise. Les évêques se complaisent alors à mettre en pleine lumière cette double mission de la royauté.

En 1751, un saint prélat, M. de Partz de Pressy, évêque de Boulogne, salue en des termes pleins de poésie et de tendresse pour la famille royale, la naissance du duc de Bourgogne : « Croissez et fructifiez en grâces, illustre

1. Collection des procès-verbaux des assemblées du clergé, t. VIII, p. 441.

2. Au milieu du xviii^e siècle, l'évêque de Verdun, M. d'Hallencourt de Drosménil, écrivait au contrôleur général pour une question d'intérêt, au sujet du vingtième, impôt qu'on voulait lever sur le clergé : « Je vous supplie, au nom de Dieu, et avec les instances les plus fortes, de ne point mettre en opposition l'obéissance que nous devons au roi et celle que nous devons à notre conscience ; car, dans l'incompatibilité de ces deux devoirs, le roi a trop de religion pour ne pas sentir lequel des deux doit avoir la préférence. »

rejeton d'une si excellente tige, et puissiez-vous un jour faire le bonheur de la France ! Croissez à l'ombre du trône et, soutenu des regards, des conseils et des exemples du plus cher des rois, fleurissez, portez des fruits comme le rosier planté sur le bord des eaux, épanouissez-vous comme le lys, et découvrez chaque jour l'éclat naissant de vos royales qualités ; que leur parfum se répande comme l'odeur du Liban. Soyez l'espérance des peuples, l'honneur de la nation, l'ornement de la cour, la joie de votre aïeul (Louis XV), l'amour de notre dauphin, la gloire de votre mère. » Voilà pour l'Etat ; mais voici la seconde mission qui attend le nouveau prince : « Soyez surtout l'appui de la religion chancelante, la consolation de l'Eglise, la terreur de l'impiété, le fléau de l'injustice, le soutien de l'innocence et le modèle des mœurs publiques. » Bientôt, quand la naissance du duc de Berry, le futur Louis XVI, viendra combler le vide fait par la mort de ses deux aînés, les ducs de Bourgogne et d'Aquitaine, le même évêque s'écriera : « Dieu assure par là de plus en plus le bonheur de l'Etat et le triomphe de la religion, en affermissant la couronne dans cette race auguste qui, depuis près de huit cents ans, se voit seule dans tout l'univers non seulement toujours régnante, toujours assise sur le plus illustre trône de la chrétienté, mais encore toujours catholique, toujours protectrice de la foi orthodoxe, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu¹. » Voilà pompeusement décrite la double mission d'un roi de France. Il est le maître de l'Etat, il est le protecteur de l'Eglise. Il agit, il parle en chrétien, en croyant, non seulement comme homme mais comme prince. Il tient un langage qui ne tombe aujourd'hui que de la bouche du pape et des évêques.

III

Ne nous étonnons pas de la persistance de ces convictions ; le cœur s'était mis de la partie. L'histoire de la

1. HAIGNERÉ, *Etude sur Mgr de Pressy*, 1858, in-8, p. 104-105.

vieille France dit à chaque page combien les rois y furent aimés. Les évêques n'étaient en ce point en retard sur personne. Laissons parler un prélat favorable à ces jansénistes que l'avocat Barbier, vers le milieu du XVIII^e siècle, commence à traiter de républicains, M. de Beauteville, évêque d'Alais. Il disait, en 1774, dans le mandement publié au sujet de l'avènement de Louis XVI : « Aimer ses rois et leur obéir sont des devoirs essentiels, mais qu'il est inutile de recommander à des Français. Ce ne serait pas connaître la nation que de lui peindre sous les couleurs du devoir le plus doux penchant de son cœur. Le reproche d'inconstance et de légèreté que les nations voisines font si volontiers à la nôtre, n'a jamais eu pour objet son attachement à ses souverains; son zèle pour eux semble prendre son origine dans son sang et couler avec lui dans ses veines. Les générations passent, mais l'amour des rois parmi nous est un hommage immortel, une passion héréditaire dont les liens nous attachent au trône plus fortement que ceux qui nous attachent à la vie¹. » Quel langage! quelle énergie d'expression un prélat suspect de jansénisme a su trouver, quinze ans avant la Révolution, pour peindre la passion des Français pour leurs rois!

Le roi tant aimé, aime à son tour. Sans oublier l'égoïsme d'un Louis XIV et d'un Louis XV, on peut dire qu'en général les termes dont il use avec ses sujets : *chers et bien-aimés*, ne sont pas une vaine formule. Lorsqu'en particulier on parcourt la correspondance échangée entre le monarque et les évêques, quand on voit d'un côté l'abandon un peu protecteur, mais paternel et confiant du souverain, de l'autre l'adhésion ardente, l'élan enflammé des prélats, on s'aperçoit bien vite qu'il s'agit d'une famille très unie où les joies et les peines sont communes, où la hauteur à laquelle s'est placé le souverain n'a fait qu'accroître l'élan de tant de cœurs qui veulent s'élever jusqu'à lui. Il est difficile aujourd'hui même de n'être point touché de ces communications constantes

1. *Journal*, t. V, p. 253. — *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, 1860, p. 62-63.

entre la royauté et l'épiscopat. Le roi sait que rien de ce qui intéresse sa famille et la France ne trouvera ses évêques indifférents. Les princes et les princesses de la maison de France rendent fréquemment visite à l'archevêque de Paris. En voyage, c'est à l'évêché que nous les avons vus demander l'hospitalité, certains d'y trouver la fidélité la plus ardente, l'accueil le plus empressé et le plus respectueux¹.

Les événements publics et privés entretiennent entre la royauté et le clergé une correspondance incessante. Le roi part-il en guerre, il demande aux évêques des prières pour le succès de ses armes; a-t-il remporté une victoire, il fait chanter des *Te Deum* d'actions de grâces. A-t-il eu la joie suprême de voir assurer sa succession par la naissance d'un prince, il en écrit à « son cousin » le cardinal un tel, à l'archevêque de Paris, aux évêques ducs et pairs², à tous les prélats de France. La joie fait alors explosion dans tous les mandements, et les peuples, qui avaient déjà appris par la même voie le mariage du roi, la grossesse de la reine³, saluent par des transports

1. Par exception, M. de La Ferronnays, évêque de Bayonne, n'eut point à se louer d'avoir logé sous son toit le comte d'Artois. Le futur Charles X vint, le 19 juillet 1782, dans cette ville, se rendant en Espagne. Le prélat avait avec lui sa famille de Bretagne. On passa ensemble quatre ou cinq jours dans les fêtes. Par malheur, le comte d'Artois s'amouracha d'une nièce de l'évêque et le laissa trop voir. M. de La Ferronnays, froissé d'un tel manque au respect de l'hospitalité et à son caractère épiscopal, crut devoir s'absenter de Bayonne, au retour du prince, laissant à son grand vicaire, M. d'Iturbide, le soin de le recevoir et au besoin de lui dire les vrais motifs de son départ. Cette fermeté digne n'empêcha pas M. de La Ferronnays, d'être nommé quelques mois plus tard à l'évêché de Lisieux. Cf. abbé Duvoisin, *Vie de M. Daguerre*, 1861, p. 414-415.

2. Citons la lettre suivante adressée par Louis XVI à M. de Juigné, alors évêque de Châlons : « Mon cousin, la divine Providence vient de mettre le comble à mes souhaits par la naissance d'un fils, dont la reine, ma très chère épouse et compagne, vient d'être heureusement délivrée. Cet événement qui assure le bonheur de mes peuples, en assurant ma succession, pénètre mon cœur de la plus juste reconnaissance. Mon premier soin est de m'empresser d'en rendre grâces à Dieu, et je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez, pour cette fin, chanter le *Te Deum* dans votre église cathédrale et dans toutes les autres de votre diocèse avec la solennité requise, et que vous invitiez à y assister ceux qu'il conviendra. Ce que me promettant de votre zèle, je ne vous fais la présente plus longue que pour prier Dieu, qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles, le 22 octobre 1781. Signé : Louis. » Il s'agissait de la naissance de Louis-Joseph-Xavier-François, dauphin, qui devait mourir le 4 juin 1789. — Pour fêter la naissance du dauphin, Juigné et le chapitre de Châlons prirent à leur charge, pour les faire élever et leur donner un état, vingt garçons et douze filles. Le conseil municipal dota douze filles. Juigné leur donna la bénédiction nuptiale dans la cathédrale, en présence de l'intendant. On chanta le *Te Deum*. *Vie manuscrite* de Mgr de Juigné.

3. Par exemple, M. de Béthisy, évêque d'Uzès, avait annoncé en ces

d'allégresse son heureuse délivrance et la perpétuité de la famille royale.

En 1785, la naissance du duc de Normandie, le futur Louis XVII, inspira à M. de Maillé-La-Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul, un mandement qui lui attira les foudres du rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*. Le prélat ne s'était-il pas avisé, pour célébrer ce joyeux avènement, d'employer les expressions mêmes dont se sert l'Évangile dans la Nativité du Sauveur. Le *evangeliso vobis gaudium magnum* et les principaux traits du récit sacré, viennent successivement sous sa plume. Le pontife invite ses diocésains à aller vénérer « l'enfant auguste, l'enfant de la patrie, » dans ce nouveau Bethléem, *transeamus usque Bethleem*. « Déjà son étoile brillante a appelé à ses côtés les mages de l'Orient, c'est-à-dire les gens de la cour; l'encens a fumé, la main des artistes fameux a tissé l'or des vêtements, *obtulerunt ei munera*. » Le *pannis involutum* arrive à son tour dans le mandement, où l'opulent berceau de Versailles a quelque peine à rappeler la misérable grotte de Bethléem. Maillé termine son chef-d'œuvre par souhaiter qu'on s'écrie à l'aspect du jeune prince, comme autrefois devant le Sauveur : « Heureux le sein qui vous a porté, heureuses les mamelles qui vous ont nourri ! » Le journal janséniste n'est pas tendre pour cette littérature de cour. Il y voit des « adulations fades, sans goût, sans un mot d'instruc-

termes, dans un mandement, la grossesse de la reine : « Voir multiplier, N. T. C. F., le sang de nos rois, c'est pour nous voir multiplier les objets de notre attachement. Un espoir nouveau nous luit. Le père chéri des Français leur annonce qu'il lui est permis d'espérer bientôt un double titre au bonheur des bons pères, etc... A ces causes, nous ordonnons que dans toutes les églises de notre diocèse, il sera dit, tous les jours aux messes, jusqu'à ce que la Reine soit accouchée, la collecte, la secrète et la post-communion suivantes; et nous exhortons les fidèles de notre diocèse à faire, à cette même intention, de ferventes prières qu'ils accompagneront d'aumônes et de toutes sortes de bonnes œuvres. » Le mandement est daté du 24 juillet 1781. Le dauphin naquit le 22 octobre. Le roi, de son côté, avait fait connaître en ces termes aux évêques la grossesse de la Reine : « Mons. l'évêque d'Uzès, c'est avec une satisfaction infinie que je puis annoncer à mes peuples l'heureuse grossesse de la Reine, ma très chère épouse et compagne, parce que je la regarde comme une nouvelle preuve de la bénédiction que Dieu répand sur ce royaume. La loi que je me suis faite de soumettre à sa Providence tous les événements qui peuvent m'intéresser, m'engage à vous faire cette lettre pour vous dire qu'il me sera très agréable que vous ordonniez une collecte ou prière pour la conservation de sa Personne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. l'évêque d'Uzès, en sa sainte garde. Écrit à Versailles, le 29 juin 1781. Signé : Louis. »

tion ». Il dit que cet abus de l'Écriture Sainte joint « le ridicule à la profanation¹ ». C'était se montrer vraiment sévère pour une amplification où l'auteur, en se servant ainsi de l'Évangile, n'avait pas voulu lui manquer de respect, mais avait cru trouver un moyen, malheureux il est vrai, d'échapper à la banalité d'un sujet que chaque naissance d'un prince ramenait forcément sous la plume des prélats.

Les évêques sont les intermédiaires indiqués entre le roi et son peuple. Leur grande situation dans la province, le respect que leur attirent leur caractère et leurs fonctions, la faculté qu'ils ont de se faire entendre par leurs curés jusque dans la plus humble campagne, donnent un grand écho à leur voix, une grande autorité à leur parole. D'un autre côté, ils ont un cœur assez français pour vibrer de tous les battements de celui de la patrie. C'est aux évêques qu'il incombe d'annoncer à leurs diocésains la guerre et la paix², de faire connaître et, au besoin, de commenter les événements publics. Ils s'acquittent de cette mission avec le plus ardent patriotisme. On connaît la belle parole de Louis XIV, voulant la paix et forcé de continuer à se battre dans la grande lutte pour la succession d'Espagne. « Puisqu'il faut faire la guerre, dit-il, j'aime mieux la faire à mes ennemis

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1785, p. 138-139. — L'évêque de Béziers, M. de Nicolai, était mieux inspiré, quoique un peu ampoulé, en écrivant au sujet de la naissance du dauphin : « Le sceptre ne sortira donc point de la famille de Juda. La race des justes ne sera point éteinte. L'auguste famille de Bourbon se perpétuera sur le trône. Un nouveau rejeton s'élève de leur tige. Il naît pour le bonheur de l'État, ce dauphin si longtemps désiré, l'objet de l'attente, le gage de la tranquillité publique, l'espérance de la monarchie, le lien de la succession royale, l'héritier de la grandeur que tant de siècles ont accumulée sur la tête de ses illustres aïeux, l'enfant de tant de rois que la religion et la gloire ont si souvent couronnés de leurs lauriers immortels. » Cf. *Bulletin soc. arch. de Béziers*, 1879.

2. Un *Te Deum* fut chanté, le 14 décembre 1783, à la suite de la lettre suivante du roi au cardinal de La Rochefoucauld : « Mon cousin, après avoir posé les fondements de la paix par les articles préliminaires, que j'ai signés avec le roi de la Grande-Bretagne, je n'ai point différé à la conclure définitivement. Les conférences tenues à cet effet ont eu le succès que je pouvais désirer, et le traité définitif de paix auquel l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et l'impératrice de toutes les Russies ont concouru comme médiateurs, a été signé à Versailles le 3 du mois de septembre. Les ratifications de ce traité ayant été solennellement échangées et l'ouvrage de la paix étant par là entièrement couronné, mon intention est de rendre à Dieu de nouvelles actions de grâces pour la tranquillité qu'il veut bien accorder à mes peuples. Signé : Louis. » Cf. FALLUE, *Histoire politique et religieuse de l'Église métropolitaine et du diocèse de Rouen*, 4 vol. in-8, t. IV, p. 403.

qu'à mes enfants. » Fléchier fait un éloquent commentaire de cette résolution magnanime. « Nous n'osons presque, N.T.C.F., s'écrie-t-il dans son mandement à ses diocésains de Nîmes, vous exposer les lois honteuses et tyranniques qu'ils ont voulu nous imposer; vous les avez apprises avec horreur. Il fallait pour les satisfaire démolir nos murs, nos places, et combler nos ports à leur fantaisie; leur abandonner les villes que nous avions fermées pour notre défense; sous prétexte de leur donner des sûretés, nous ôter les nôtres, et livrer le royaume à leurs irruptions et à leurs caprices; interdire au Roi la liberté de protéger une famille royale, respectable par son rang, par sa piété, par la persécution même qu'elle souffre, et, après l'avoir dépouillée de ses États, vouloir encore lui enlever sans pitié l'asile et la protection qui lui restent; proposer de faire descendre du trône un roi solennellement reconnu, régnant, établi, aimé des siens; l'arracher de son royaume et, pour ainsi dire, du cœur même de ses sujets; et, ce qu'il y a de plus inhumain, prétendre de s'aider des conseils et des armes mêmes du père pour déshonorer son propre fils, et violer en même temps les règles du sang et de la nature; enfin, pour ne rien oublier d'odieux, renvoyer à leur jugement la cause de Dieu et soumettre notre religion à leur politique. » On aime à entendre ce langage dans la bouche d'un vieillard qui, déjà au bord de la tombe, éprouve si vivement toutes les fiertés et toutes les angoisses du patriotisme. Il n'y avait pas, dans ces circonstances, de plus beau rôle pour les évêques que de tremper ainsi l'âme de leur peuple pour les résolutions viriles et les sacrifices imposés par l'honneur. Le dernier archevêque de Rouen avant la Révolution pouvait dire en toute vérité, dans un mandement sur la guerre: « Nous sommes citoyens, Français et chrétiens. ¹ »

L'épiscopat est à l'unisson de la nation et de ses rois, dans les jours tristes comme dans les jours heureux. En 1765, un événement lugubre, la mort du dauphin, fils de

1. Œuvres complètes de FLÉCHIER, t. VIII, p. 143 et suiv. Mandement du 10 juillet 1709. — Loth, *op. cit.*, p. 28.

Louis XV, qui couvrit la France d'un voile de deuil, révéla tout ce qu'il y avait au cœur des évêques pour la famille royale. Le clergé, qui espérait tant de ce prince chrétien, avait tout fait pour arracher au ciel sa guérison. A Paris, les prières publiques, *pro serenissimo Delphino infirmo*, la procession de la châsse de sainte Geneviève, toutes ces démonstrations de la piété publique avaient montré le prix qu'on attachait à sa vie. Aussi, quel cri de douleur quand arrive la fatale nouvelle! « Nos vives alarmes ne sont donc terminées que par la consternation la plus profonde, s'écrie Christophe de Beaumont, archevêque de Paris; l'héritier présomptif, le fils du plus puissant des rois, l'amour et l'espérance de la nation la plus zélée pour le sang de ses maîtres, les délices de la famille royale, Mgr le Dauphin vient de nous être enlevé au milieu de sa carrière, dans un temps où il faisait son bonheur de contribuer au nôtre et de préparer celui de nos neveux ¹. »

La douleur du cardinal de Bernis éclate plus éloquente encore. Il fonde à perpétuité un service solennel dans son église métropolitaine d'Albi où il officie lui-même pontificalement. A l'ouverture des États de 1766, il ne peut s'empêcher de faire l'éloge de celui qui voulait l'appeler, dit-on, au premier ministère. Il sait trouver, comme l'avaient fait ses collègues de l'épiscopat, des paroles qui nous remuent encore et dont l'émotion indique assez qu'il ne s'agit point d'une littérature officielle ². Pendant que les évêques publient des mandements, les académies mettent au concours l'éloge du dauphin, et telle est la sympathie universelle pour ce prince, tel est

1. Mandement du 2 janvier 1766. Trente-six prélats assistèrent aux obsèques du prince, le 1^{er} mars 1766. Loménie de Brienne prêcha et fut insuffisant. Le 12 mai, nouveau service au couvent des Grands-Augustins, en présence de l'archevêque de Paris, du cardinal de Luynes et de soixante autres évêques.

2. « La plaie profonde faite au cœur de l'État, dit Bernis, se rouvre tout entière à nos yeux. Le temps, ce consolateur, ce médecin des âmes, n'a pu encore les guérir; la nation a payé son tribut par nos larmes; les convulsions de la douleur sont passées, la pompe funèbre est finie, l'encens de nos prières s'est perdu dans le ciel. Pourquoi donc l'affliction est-elle encore peinte sur nos visages? Pourquoi règne-t-elle si profondément dans nos cœurs? Le roi, dont les jours nous sont si chers, n'est-il pas dans l'âge de la maturité et de la force? Ses petits-fils croissent comme des plants d'olivier autour de la table royale....; mais l'espoir du

aussi le goût du temps pour les discours académiques, qu'il suffit de ce seul travail à des lauréats, comme l'abbé de Boulogne, pour acquérir la renommée. La maladie de Louis XV ne pouvait pas exciter les mêmes alarmes que celle du dauphin. Cependant, à la nouvelle que le roi est en danger, les évêques ordonnent des prières publiques, font exposer le Saint-Sacrement. Christophe de Beaumont parle de sa « piété ». Lorsqu'il a rendu le dernier soupir, c'est le bourdon de Notre-Dame qui, de sa voix puissante et lugubre, apporte à l'immense cité la première nouvelle de la mort royale.

Quand le cœur est pris à ce point, on peut être assuré que les liens qui unissent les sujets à leur roi résisteront à toutes les épreuves. Fénelon disgracié par Louis XIV, relégué à Cambrai, se déclare prêt à mourir pour lui. Sur son lit de mort, après avoir reçu l'extrême-onction, au moment de paraître devant Dieu, il dicte à son secrétaire une lettre au roi, pour lui dire ses « véritables sentiments » et lui recommander les intérêts de son diocèse. Si les prélats du XVIII^e siècle n'ont pas le génie de Fénelon, ils ont du moins, ce qui est plus facile, son attachement à la personne royale. On sait que Christophe de Beaumont fut souvent arraché à son troupeau par ordre du monarque, dans sa lutte contre les jansénistes. Quelle est sa première préoccupation au retour de ses nombreux exils ? C'est de courir à Versailles présenter ses hommages au roi et à la famille royale. La preuve qu'il faut voir dans cette démarche, non un acte de servilisme, mais l'impulsion du cœur, c'est qu'en une de ces circonstances, en 1759, Louis XV, ayant eu la malheureuse idée d'exprimer à Beaumont le désir qu'il rendît visite à M^{me} de Pompadour, s'attira cette réponse de l'inflexible

bonheur console-t-il de la perte ? Non, jamais la France n'oubliera que le roi avait un successeur digne du trône, que la religion a perdu un disciple et un appui, le conseil un ministre sage et instruit, la vertu un ami, le vice un juge, le malheureux un consolateur, les lettres et les arts un protecteur éclairé, les princes un guide, les hommes enfin un modèle de toutes les vertus sensibles. O grand prince, les Français, les étrangers, les ennemis eux-mêmes, ont pleuré ensemble sur votre tombeau. Votre mort sera à jamais une calamité publique ; tout ce qui honore la vertu se plaindra au ciel de votre perte ; la corruption seule avait le droit de vous haïr. » MASSON, p. 67.

prélat : « Sire, ma malle est encore attachée à ma chaise de poste qui est dans la cour ; je suis prêt à repartir pour l'exil, mais rien ne pourra me déterminer à une démarche qui est contraire à mon devoir. » Tous les prélats du XVIII^e siècle n'ont pas le grand caractère de M. de Beaumont ; tous du moins partagent ses sentiments à l'égard du roi. Qu'ils soient l'objet de quelque rigueur, juste ou injuste, de la part du prince, ils bénissent encore la main qui les frappe¹.

Cette main était parfois un peu lourde. Qu'on relise, par exemple, la lettre par laquelle Louis XV signifiait son congé au cardinal de Bernis : « Mon cousin, les instances réitérées que vous m'avez faites pour quitter le département des affaires étrangères m'ont persuadé qu'à l'avenir vous ne rempliriez pas bien des fonctions dont vous désiriez avec tant d'ardeur d'être débarrassé. Et c'est d'après cette réflexion que je me suis déterminé à accepter votre démission de la charge de secrétaire d'Etat. Mais j'ai senti en même temps que vous ne répondiez pas à la confiance que je vous avais marquée dans des circonstances aussi critiques, n'y aux grâces singulières que je vous ay accumulées en si peu de temps. En conséquence, je vous ordonne de vous rendre dans une de vos abbayes à votre choix, d'icy à deux fois vingt-quatre heures, sans voir personne, et ce jusqu'à ce que je vous mande de revenir. Renvoiez moy des lettres que vous avez gardé de moy dans un paquet cacheté. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Versailles, 13 décembre 1758. » Que fera Bernis ? sans doute il obéira, mais est-ce que ce coup de foudre ne va pas éteindre ou du moins affaiblir dans son cœur la flamme royale qui le consume. Il se charge lui-

1. REGNAULT, I, 477. — Mgr de Brancas, archevêque d'Aix, exilé, comme on disait alors, à Lambesc, en 1755, pour refus des sacrements aux jansénistes, eut occasion d'y prononcer une allocution qui se terminait ainsi : « Tout ce que je puis vous dire, Messieurs, c'est que le déclin de l'âge, qui éteint toutes les passions, n'a rien retranché de celle que j'ai pour le roi, notre auguste maître, pour toute la famille royale et son illustre rejeton et pour toute la province ; elle est toujours plus vive et plus tendre. » Le début de cette harangue était piquant : « Messieurs, dit Brancas, si j'avais les yeux de M. le gouverneur (le duc de Villars) et la mémoire de M. l'intendant (de La Tour), je pourrais prononcer ou vous lire un discours, mais le déclin de l'âge m'a ôté l'un et l'autre. »

même de répondre. « J'ai deux maîtres, dira-t-il plus tard, dont l'un est Dieu et l'autre le roi, et je n'en aurai jamais d'autres¹. »

Pendant que la conduite honteuse de Louis XV produisit lentement, dans les différentes classes de la nation, une désaffection qui devait être mortelle à sa famille et à la monarchie, les évêques, hommes de tradition, paraissent garder absolument intact le culte de la royauté. Les nobles se sont faits, avec un dévouement inaltérable, les chevaliers servants du monarque. S'ils reçoivent du roi de toutes mains, ils ne calculent pas quand il s'agit de donner leur sang. Le cœur de l'épiscopat sorti tout entier de la noblesse, vibre des mêmes sentiments. Il semble même que les prélats s'interdisent les réflexions désobligeantes que Louis XV inspire à son entourage. Leur foi monarchique n'est pas ébranlée. On a calculé que M. de Belloy, évêque de Marseille, depuis cardinal archevêque de Paris dans notre siècle, trouva moyen de faire chanter quatre-vingt-dix-neuf fois le *Te Deum* sous Louis XV². Nous n'aurions pas cru, à en juger par l'histoire, qu'il ait eu lieu de tant se réjouir pendant ce règne. Le cardinal de la Roche-Aymon, grand-aumônier, surnommé *la vieille Eminence*, amuse les courtisans par le sérieux des hommages et des respects qu'il rend à Louis XV. Une anecdote marque bien la ferveur de son culte royal. L'abbé Maury vient un jour à Versailles remercier La Roche-Aymon de lui avoir donné l'abbaye de la Frenade. Le cardinal, qui sait le grand succès remporté récemment par Maury dans son panégyrique de saint Louis, prononcé devant l'Académie, lui dit à brûle-pourpoint, sans lui laisser le temps de parler : « Monsieur l'abbé, vous prêchez l'an prochain devant le roi le sermon de la Cène, l'avent, et le jour de la Pentecôte, pour la cérémonie des cordons bleus. — Monseigneur... — En outre, préparez-vous à prêcher le carême de 1775 à Versailles, devant Sa

1. MASSON, p. 443. et préf. CXVI.

2. Sur les soixante mandements publiés par Mgr de Coëtlosquet durant ses dix-neuf ans d'épiscopat à Limoges, vingt-cinq se rapportent aux guerres.

Majesté. — Monseigneur, daignez proportionner vos bienfaits à mes forces, je succomberai sous le travail. — Qu'importe, Monsieur, *vous ne seriez pas le premier qui seriez mort au service du roi.* »

IV

Le service d'un roi qui s'appelait Louis XV présentait bien quelques difficultés, surtout pour un évêque. Les personnes qui entouraient ce prince, dit Talleyrand, « gémissaient sans doute (de ses désordres), mais on craignait alors de constater par le blâme ce qu'on regardait comme un de ces secrets de famille que chacun sait, que nul n'ose nier, mais qu'on espère atténuer en les taisant et en se conduisant comme si on les ignorait ». C'est à un sentiment de ce genre qu'obéissait l'épiscopat ; mais le décès du roi vint le mettre dans un grand embarras. Bien qu'il soit plus facile de dire la vérité aux morts qu'aux vivants, les princes dont la conduite n'avait pas été édifiante, causèrent quelque perplexité aux orateurs officiels chargés de leur oraison funèbre. L'histoire a gardé le souvenir d'un incident amusant qui signala les funérailles de François I^{er}. Duchatel, son ancien lecteur, évêque de Mâcon, crut pouvoir dire dans son discours que, si grande était la miséricorde de Dieu que « son âme était allée tout droit au ciel ». La Sorbonne, ne trouvant pas dans la vie du défunt roi des titres particuliers à une telle faveur, voulut voir dans ce langage une atteinte au dogme du purgatoire, qu'il fallait défendre contre les protestants. Elle envoya des députés à Saint-Germain-en-Laye pour déférer au nouveau roi le prédicateur. Ils furent reçus par le premier maître d'hôtel, un Espagnol, nommé Mendoze, réputé pour ses bons mots. Il commença par régaler les graves docteurs de Sorbonne ; puis, abordant le sujet qui les amenait, il leur tint ce discours : « Messieurs, vous regardez M. de Mâcon comme un hérétique, et vous êtes en contestation avec lui au sujet du lieu où est maintenant l'âme du feu roi, mon bon maître.

Vous devez vous en rapporter à moi qui le connaissais mieux que personne, et je puis vous répondre qu'il n'était pas d'humeur à s'arrêter beaucoup dans un endroit, si bien qu'il pût y être. Si donc il a fait un tour en Purgatoire, soyez persuadés que ce n'a pas été pour y demeurer longtemps, mais tout au plus pour y goûter le vin en passant¹. » Le propos se répandit. Le facétieux maître d'hôtel, en mettant les rieurs de son côté, désarma les inquisiteurs de la Sorbonne.

Le cas de Louis XV était plus grave que celui de François I^{er}. Comment ne pas parler de lui puisqu'un mandement l'imposait à chaque évêque à l'occasion de sa mort, et si on en parlait comment ne pas faire des réserves sur une vie qui avait été un effroyable scandale ? Dans cette circonstance, l'amour dynastique, une sorte de superstition de la royauté, semblent cacher à quelques prélats la triste réalité. Bourdeilles, évêque de Soissons, s'oublia jusqu'à appeler Louis XV « le meilleur des princes ». Malide, évêque d'Avranches puis de Montpellier, accentue encore la louange. Christophe de Beaumont lui-même fait à peine une allusion lointaine au « repentir du roi ». Conzié, évêque d'Arras, dépasse manifestement la mesure. Il appelle Louis XV « ce bon roi, ce monarque magnanime que le Seigneur nous avait donné dans sa miséricorde... Nous ne vous entretiendrons pas, ajoutait-il, des grands événements du règne de ce puissant roi, ni de sa gloire, ni de ses succès, ni de ses victoires... Un prince, qui était autant selon le cœur des hommes, aurait-il pu ne pas être selon le cœur de Dieu² ».

Le ton de cette littérature sacrée choque les idées de notre temps. Ces oraisons funèbres avaient pour auteurs des prélats trop fascinés pour bien voir, trop encadrés dans l'Etat pour être libres. Ils auraient craint aussi de porter atteinte, par une trop vive censure, au respect des peuples pour la majesté royale. Heureusement que la

1. DE THOU, liv. III.

2. PÊCHEUR, VII, 336. — Mandement du 11 mai 1774. « Il veut, dit M. de Beaumont, s'humilier devant sa cour, publier sa résignation et son repentir. » — BELSUNCE écrivait le 23 mars 1730 : « Qu'il est heureux de vivre sous les lois d'un monarque élevé dans le sein de la piété ! » — LECESNE, *op. cit.*, p. 657.

vérité sut çà et là faire entendre sa voix. M. de Beauteville, évêque d'Alais, celui-là même qui nous dépeignait tout à l'heure avec tant de force l'amour des Français pour le roi, ne put s'empêcher de dire de Louis XV, dans son mandement : « La destinée de ce prince est couverte à nos yeux d'un voile impénétrable. Les faiblesses et par conséquent les scandales, qui se sont succédé sur le trône, ont été trop visibles pour être désavoués. » M. de Fumel, évêque de Lodève, ayant à faire l'éloge de Louis XV devant les Etats du Languedoc, le 13 décembre 1774, s'écria : « Je dois cet aveu à la vérité, je trahirais d'ailleurs mon ministère, j'insulterais à Dieu et à la sainteté de son temple, si je prétendais ôter au vice sa difformité, couvrir sa turpitude, déguiser, excuser, pallier les passions les plus criminelles¹. » Voilà la liberté apostolique. M. de Beauvais, évêque de Senes, fut encore plus dur. Chargé de prêcher le panégyrique de Louis XV, il laissa tomber de la chaire cette parole célèbre : « Le silence des peuples est la leçon des rois². » Mesdames de France, filles de Louis XV et protectrices de l'évêque de Senes, furent blessées de la liberté de ce langage. La Luzerne, évêque de Langres, qui avait prêché à Saint-Denis l'oraison funèbre de Louis XV, parla aussi dans un mandement de ses « égarements ». Il ne craignit pas de féliciter M. de Beauvais d'avoir osé dire des « vérités dures » à Louis XV, et « attaqué ses faiblesses au milieu de la cour ». Les *Nouvelles ecclésiastiques*, après avoir analysé le discours prononcé dans la même circonstance par l'abbé d'Aviau, vicaire général de Poitiers, ajoutaient : « L'orateur en a tant mis (de restrictions) aux éloges qu'il donne au roi, qu'il en est résulté un portrait peu flatteur³. » La plupart des évêques et des prédicateurs se tirèrent d'une situation difficile en insistant dans leur éloge funèbre sur la pénitence du roi.

1. *Mémoires* de BACHAUMONT, 20 septembre 1774. — LAZAIRE, *op. cit.*, p. 55, 56.

2. Quelques mois auparavant, M. de BEAUVAIS, prêchant le discours de la Cène devant Louis XV, s'était écrié : « Sire, mon devoir de ministre du Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause et qu'on vous le laisse ignorer. »

3. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1774, p. 194, 195 ; 1776, p. 37.

Et pourtant cette pénitence n'avait été ni bien rude ni bien longue. A ses derniers moments, La Roche-Aymon, grand-aumônier, avait dit publiquement au nom du prince : « Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à ses sujets, et déclare qu'il ne veut vivre désormais que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples. » La situation du grand-aumônier n'était pas facile avec un Louis XV tiraillé entre ses maîtresses et son confesseur. La Roche-Aymon n'avait pas la fermeté apostolique que montra, lors de la maladie du roi à Metz, Fitz-James, évêque de Soissons. Ce petit-fils du maréchal de Berwick avait renoncé au duché-pairie de sa famille, auquel il avait droit comme aîné, pour suivre la vocation qui l'attirait vers l'Église. Il y apporta la pureté de ses mœurs et l'intégrité de son caractère. Ayant à donner les secours de la religion au jeune Louis XV, il exigea l'expulsion, loin de la ville, de la maîtresse royale, la duchesse de Châteauroux, qui l'appelle avec colère « le Soissons » dans sa correspondance avec Richelieu. Le prince dut faire amende honorable pour ses égarements¹. L'avènement de l'honnête Louis XVI sembla laver tant de souillures et donner à la dynastie une nouvelle jeunesse. Il n'était guère besoin de raviver l'affection de l'épiscopat pour ses princes. Il les aimait toujours. Cet amour traversera la Révolution et survivra à toutes les ruines. Un prélat d'ancien régime, M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, cardinal archevêque de Paris sous la Restauration, se fera apporter sur son lit de mort la tabatière où était gravée l'image du roi. Ne pouvant la voir de ses yeux, « il s'efforça, dit son historien, de distinguer au toucher le côté où le portrait était enchâssé ; il écarta lui-même la camisole dont il était couvert pour la fixer quelque temps sur son cœur ».

1. En 1748, M^{me} de Pompadour fera enlever à Fitz-James sa charge d'aumônier et le fera exiler dans son diocèse

CHAPITRE DOUZIÈME

Clergé et intrigues de cour

I. Les plus brillants prélats à la cour. — Harlay de Champvallon « courtisan du grand air ». — L'art de plaire chez le cardinal de Polignac. — Distinction souveraine du cardinal de Rohan, le fils de « la belle Soubise ». — Tradition maintenue au XVIII^e siècle. — II. La suprême ambition est d'être du clergé de la cour. — Fonctions du grand-aumônier. — Les prétendants à cette charge sous les trois derniers rois, mettent en lutte les premières familles du royaume. — Jeu d'intrigues. — Le cardinal de Rohan est grand-aumônier quand éclate l'affaire du collier. — En quels termes, Mgr de Boisgelin, qui aspire à la succession, caractérise ses concurrents. — Un Montmorency l'emporte. — III. Compétitions pour les autres aumôneries du roi et de la reine, des princes et princesses. — C'est tout un clergé de cour. Outre les aumôniers, il y a des confesseurs pour tous les princes et princesses. — Ce sont des offices érigés en titre. — Cette charge occupée par les Jésuites jusqu'à leur suppression, après eux par des roturiers pris dans le clergé séculier. — Prédicateurs du roi, Maury. — Ces charges de cour sont un moyen d'arriver plus haut. — Très large part faite au clergé de cour dans la distribution des bénéfices. — IV. Evêques de cour qui ne sont que du clergé de la cour. — Impossible de rien obtenir sans quelque appui à la cour. — Les évêques les plus résidents obligés d'y avoir recours pour les intérêts de leur diocèse. — Les sollicitations de cour prises sur le vif dans la correspondance inédite de Mgr de Boisgelin avec la comtesse de Gramont. — Avec quelle dextérité il manœuvre sur ce terrain glissant. — Grandes dames, ministres mis en mouvement. — Grâces qu'il désire. — Ses déceptions malgré de grands succès. — Sa psychologie sur le métier de solliciteur et sur les conditions du vrai bonheur. — V. La cour qui abaisse ceux qui la sollicitent, plus dangereuse encore pour ceux qui l'habitent. — Ce qu'en disent Bourdaloue et Mme de Maintenon. — Mot d'un Oratorien au futur cardinal Fleury, qui se pressait à la cour. — « Les mages y perdirent leur étoile. » — On s'élève, en 1789, contre le servilisme de cour. — Bossuet à la cour. — Il prête serment à genoux à la duchesse de Bourgogne, enfant de onze ans.

I

Il suffit d'avoir lu Saint-Simon pour savoir que les pré-

Et pourtant cette pénitence n'avait été ni bien rude ni bien longue. A ses derniers moments, La Roche-Aymon, grand-aumônier, avait dit publiquement au nom du prince : « Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à ses sujets, et déclare qu'il ne veut vivre désormais que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples. » La situation du grand-aumônier n'était pas facile avec un Louis XV tiraillé entre ses maîtresses et son confesseur. La Roche-Aymon n'avait pas la fermeté apostolique que montra, lors de la maladie du roi à Metz, Fitz-James, évêque de Soissons. Ce petit-fils du maréchal de Berwick avait renoncé au duché-pairie de sa famille, auquel il avait droit comme aîné, pour suivre la vocation qui l'attirait vers l'Église. Il y apporta la pureté de ses mœurs et l'intégrité de son caractère. Ayant à donner les secours de la religion au jeune Louis XV, il exigea l'expulsion, loin de la ville, de la maîtresse royale, la duchesse de Châteauroux, qui l'appelle avec colère « le Soissons » dans sa correspondance avec Richelieu. Le prince dut faire amende honorable pour ses égarements¹. L'avènement de l'honnête Louis XVI sembla laver tant de souillures et donner à la dynastie une nouvelle jeunesse. Il n'était guère besoin de raviver l'affection de l'épiscopat pour ses princes. Il les aimait toujours. Cet amour traversera la Révolution et survivra à toutes les ruines. Un prélat d'ancien régime, M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, cardinal archevêque de Paris sous la Restauration, se fera apporter sur son lit de mort la tabatière où était gravée l'image du roi. Ne pouvant la voir de ses yeux, « il s'efforça, dit son historien, de distinguer au toucher le côté où le portrait était enchâssé ; il écarta lui-même la camisole dont il était couvert pour la fixer quelque temps sur son cœur ».

1. En 1748, M^{me} de Pompadour fera enlever à Fitz-James sa charge d'aumônier et le fera exiler dans son diocèse

CHAPITRE DOUZIÈME

Clergé et intrigues de cour

I. Les plus brillants prélats à la cour. — Harlay de Champvallon « courtisan du grand air ». — L'art de plaire chez le cardinal de Polignac. — Distinction souveraine du cardinal de Rohan, le fils de « la belle Soubise ». — Tradition maintenue au XVIII^e siècle. — II. La suprême ambition est d'être du clergé de la cour. — Fonctions du grand-aumônier. — Les prétendants à cette charge sous les trois derniers rois, mettent en lutte les premières familles du royaume. — Jeu d'intrigues. — Le cardinal de Rohan est grand-aumônier quand éclate l'affaire du collier. — En quels termes, Mgr de Boisgelin, qui aspire à la succession, caractérise ses concurrents. — Un Montmorency l'emporte. — III. Compétitions pour les autres aumôneries du roi et de la reine, des princes et princesses. — C'est tout un clergé de cour. Outre les aumôniers, il y a des confesseurs pour tous les princes et princesses. — Ce sont des offices érigés en titre. — Cette charge occupée par les Jésuites jusqu'à leur suppression, après eux par des roturiers pris dans le clergé séculier. — Prédicateurs du roi, Maury. — Ces charges de cour sont un moyen d'arriver plus haut. — Très large part faite au clergé de cour dans la distribution des bénéfices. — IV. Evêques de cour qui ne sont que du clergé de la cour. — Impossible de rien obtenir sans quelque appui à la cour. — Les évêques les plus résidents obligés d'y avoir recours pour les intérêts de leur diocèse. — Les sollicitations de cour prises sur le vif dans la correspondance inédite de Mgr de Boisgelin avec la comtesse de Gramont. — Avec quelle dextérité il manœuvre sur ce terrain glissant. — Grandes dames, ministres mis en mouvement. — Grâces qu'il désire. — Ses déceptions malgré de grands succès. — Sa psychologie sur le métier de solliciteur et sur les conditions du vrai bonheur. — V. La cour qui abaisse ceux qui la sollicitent, plus dangereuse encore pour ceux qui l'habitent. — Ce qu'en disent Bourdaloue et Mme de Maintenon. — Mot d'un Oratorien au futur cardinal Fleury, qui se pressait à la cour. — « Les mages y perdirent leur étoile. » — On s'élève, en 1789, contre le servilisme de cour. — Bossuet à la cour. — Il prête serment à genoux à la duchesse de Bourgogne, enfant de onze ans.

I

Il suffit d'avoir lu Saint-Simon pour savoir que les pré-

lats du grand siècle paraissent à la cour. A côté de Bossuet, à côté de Fénelon dont le grand écrivain a buriné le portrait pour la postérité, voici l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, avec « ses manières de courtisan du grand air, esprit étendu, juste, solide et toutefois fleuri, qui, pour la partie du gouvernement en faisait un grand évêque, et pour celle du monde un grand seigneur fort aimable et un courtisan parfait quoique fort noblement », prélat d'un profond savoir, d'une véritable éloquence, président des assemblées générales du clergé, habile à manier les hommes, à choisir ses sujets, à conduire son diocèse, mais par malheur, ne sachant pas se conduire lui-même. M^{me} de Maintenon le perdit dans l'esprit du roi. « Le clergé, qui s'en aperçut et à qui l'envie n'est pas étrangère, se plut à se venger de la domination, quoique douce et polie, qu'il en avait éprouvée et lui résista pour le plaisir de l'oser et de le pouvoir. Le monde, qui n'eut plus besoin de lui pour des évêchés et des abbayes, l'abandonna. » Il ne put « s'accoutumer à cette décadence et au discrédit qui l'accompagna... Toutes les grâces de son corps et de son esprit, qui étaient infinies et qui lui étaient parfaitement naturelles, se flétrirent ». Etrange époque, où on languit loin du roi, où on se flétrit, où on meurt, où on est abandonné de tous quand on perd la faveur du prince.

A côté du prélat courtisan qui a une grande situation à maintenir, voici maintenant l'abbé de Polignac qui veut se la créer et devenir cardinal. « C'était un grand homme, très bien fait, avec un beau visage, beaucoup d'esprit, surtout de grâces et de manières, toute sorte de savoir, avec le débit le plus agréable, la voix touchante, une éloquence douce, insinuante, mâle, des termes justes, des tours charmants, une expression particulière; tout coulait de source, tout persuadait. Personne n'avait plus de belles-lettres, ravissant à mettre les choses les plus abstraites à la portée commune, amusant en récits, et possédant l'écorce de tous les arts, de toutes les fabriques, de tous les métiers. Ce qui appartenait au sien, au savoir, à la profession ecclésiastique, c'était où il était le moins

versé. Il voulait plaire au valet, à la servante, comme au maître et à la maîtresse. Il butait toujours à toucher le cœur, l'esprit et les yeux. On se croyait aisément de l'esprit et des connaissances dans sa conversation; elle était en proportion des personnes avec qui il s'entretenait, et sa douceur et sa complaisance faisaient aimer sa personne et admirer ses talents. Toute la fleur de la cour l'environnait sans cesse, il y brillait avec éclat, il en faisait les délices... Il était de tous les voyages de Marly, et c'est à qui jouirait de ses charmes. Il en avait pour toutes sortes d'états, de personnes, d'esprits¹. » Louis XIV dit un jour: « Je viens d'entretenir un homme, et un jeune homme, qui m'a toujours contredit et qui m'a toujours plu. » Le pape, après une entrevue avec Polignac, lui marquait son impression en ces termes: « Vous paraissez toujours être de mon avis et, à la fin, c'est le vôtre qui triomphe. »

Veut-on voir en scène un prélat d'une naissance plus illustre encore? voici un Rohan, le fils de « la belle Soubise ». Le cardinal de Rohan, dit Saint-Simon, « était né avec de l'esprit naturel, qui paraissait au triple par les grâces de sa personne, de son expression, du monde le plus choisi dont le commerce l'avait formé, par les intrigues et les liaisons où M^{me} de Soubise l'avait mis de fort bonne heure. Son naturel était bon, doux, facile, et sans l'ambition et la nécessité qu'elle impose, il était né honnête homme et homme d'honneur; d'ailleurs d'un accès charmant, obligeant, d'une politesse générale et parfaite, mais

1. Saint-Simon raconte comment l'abbé de Polignac, voulant arriver jusqu'au cœur du duc de Bourgogne, s'attaque au duc de Chevreuse plus accessible, par le duc de Chevreuse s'empare du duc de Beauvillier et, par Beauvillier, se rend maître de la place. Saint-Simon accourt; il veut dessiller les yeux du duc de Beauvillier; mais c'est trop tard, et il en est réduit à décharger sa bile dans une vive remontrance. « Une fois établi par vous auprès de Mgr le duc de Bourgogne, dit le charitable Saint-Simon à Beauvillier, il le charmera comme une sirène enchanteresse, et vous-même à qui je parle, qui avez tant de raison, qui vous croyez si avant dans le cœur et dans l'esprit de votre pupille, il vous expulsera de l'un et de l'autre et s'y établira sur vos ruines. » — Saint-Simon raconte cette anecdote du cardinal d'Estrées: « Un mot de lui au roi qui dure encore. Il était à son dîner toujours fort distingué du roi, dès qu'il paraissait devant lui. Le roi lui adressant la parole, se plaignit de l'incommodité de n'avoir pas de dents: « Des dents, Sire, reprit le cardinal, eh! qui est-ce qui en a? » Le rare de cette réponse, est qu'à son âge il les avait encore blanches et fort belles, et que sa bouche, fort grande, mais agréable, était faite de façon qu'il les montrait beaucoup en parlant; aussi le roi se prit-il à rire de la réponse et toute l'assistance et lui-même qui ne s'en embarrassa point du tout. »

avec mesure et distinction, d'une conversation aisée, douce, agréable. Il était assez grand, un peu trop gros, le visage du fils de l'Amour, et, outre la beauté singulière, son visage avait toutes les grâces possibles, mais les plus naturelles, avec quelque chose d'imposant et encore plus d'intéressant, une facilité de parler admirable et un désinvolte merveilleux pour conserver tous les avantages qu'il pouvait tirer de sa princerie et de sa pourpre, sans montrer ni affectation, ni orgueil, et n'embarrasser ni lui-même ni les autres; attentif surtout à se mettre bien avec les évêques, à se les attirer et à conserver l'attachement de toute la gent doctrinale, qu'il s'était fait un capital de s'acquérir sur les bancs et à quoi il avait parfaitement réussi. Il travailla de bonne foi à apprendre; et, en effet, il acquit de la science qu'il sut tripler par la grâce et la facilité de son débit, et tellement gagner ce peuple lettré, que tout grossier, pédant et farouche qu'il soit de sa nature, il ne voulut que l'admirer et le vanter¹ ». On ne se lassait pas de citer Saint-Simon, tant il a le génie de faire agir et mouvoir ses personnages. Au siècle suivant, les acteurs ont perdu de leur taille, ou plutôt il leur a manqué un Saint-Simon pour les faire revivre à nos yeux. Et cependant plus d'un aurait mérité, comme Bussy-Rabutin, évêque de Luçon, d'être surnommé « le Dieu de la bonne compagnie ». Que de dons brillants, que d'esprit, que de grâces, dans ces prélats d'ancien régime à la veille de la Révolution.

II

« Sire, disait M. de Vardes à Louis XIV, quand on est loin de Votre Majesté, non seulement on est malheureux, mais encore on est ridicule. » Puisqu'on est si bien près du roi, l'idéal ne sera-t-il pas d'habiter avec lui, d'être attaché à sa personne en qualité d'aumônier, de confesseur et même de prédicateur. A ce point de vue, la charge la plus enviée est celle de grand-aumônier de France. Le

1. Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, p. 180; III, p. 226, 226; IV, p. 416, 417.

grand-aumônier accompagne le roi aux offices de l'église et lui présente son livre d'heures. Il assiste aux prières du lever et du coucher, aux festins royaux pour la bénédiction et les grâces. Il dispose des fonds destinés aux aumônes du roi; il a l'intendance du service divin à la cour. Il prend acte du serment de fidélité prêté au roi par les archevêques, évêques, généraux d'ordre, etc. Il offre au souverain le livre des Evangiles pour les serments d'alliance, marche à sa droite dans les processions, délivre les prisonniers graciés aux avènements, mariages et entrées des rois, lui donne la communion, l'extrême-onction en cas de maladie grave, baptise, fiance, marie les fils et les filles de France, les princes et princesses du sang, accorde au roi les dispenses d'abstinence. Outre la juridiction sur la chapelle royale, il a l'intendance de la maison de l'Assomption dans la capitale, des Six-Vingts aveugles à Chartres, de l'hôpital des Quinze-Vingts à Paris, ainsi que des places et pensions qui y sont attachées. Il dispose de près de cent bourses dans les collèges de Louis-le-Grand, de Navarre et de Sainte-Barbe. Il est de droit commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Il reçoit les informations de la vie et mœurs des chevaliers de l'Ordre qui font profession de foi catholique entre ses mains. Le grand-aumônier, écrit un contemporain, « se trouvait à la tête de l'épiscopat et du clergé. Aucun évêque ne pouvait parvenir au roi que par son ministère. Il avait seul avec le monarque un travail indépendant de tout autre ministre. Les places d'aumônier du roi, au nombre de huit, que l'on ne quittait que pour être évêque, celles de chapelain qui procuraient de bons bénéfices, étaient à sa disposition¹ ».

Les premières familles du royaume recherchaient avidement la charge de grand-aumônier, à cause des prérogatives attachées à ce titre et plus encore parce que de tous les prélats, on pourrait même dire de tous les Français, c'est le grand-aumônier qui était le plus rap-

1. *Mémoires* de l'abbé Geogel, 1818, t. II, p. 33, 34. — Aux cérémonies de baptêmes, mariages de cour, le curé de la paroisse était toujours présent avec l'étole et inscrivait les actes sur ses registres.

proché du roi. Or, à une époque où toute importance, toute fortune dérivait du monarque, être le plus près de sa personne, n'était-ce pas s'élever au-dessus des autres. Le temps n'est plus où le seul mérite appelait Jacques Amyot à la dignité de grand-aumônier. Depuis cent ans, un Bouillon, un Coislin, un Forbin-Janson, deux Rohan, un La Rochefoucauld, un Saulx-Tavannes, un La Roche-Aymon, encore un Rohan et sur la fin de l'ancien régime un Montmorency se sont succédé dans cette situation avec le titre de cardinal. L'histoire a conservé le souvenir des protections et parfois des intrigues qui firent triompher ces heureux élus. En 1671, la grande-aumônerie fut particulièrement disputée. Le titulaire était le neveu du pape Urbain VIII, le cardinal Barberini, archevêque de Reims, que Mazarin, pour se concilier l'oncle, avait poussé aux plus grands honneurs. Le ministre Le Tellier fit offrir à Barberini 600,000 livres, pour avoir sa démission de la grande-aumônerie en faveur de son fils, déjà coadjuteur de Reims. Coislin, évêque d'Orléans, qui nourrissait la même ambition, lui proposait 420,000 livres et avait la promesse du roi. Le cardinal de Bouillon, neveu de Turenne, intrigua à outrance et finit par l'emporter auprès de Louis XIV, qui retira la parole donnée à Coislin. La même charge était demandée par le cardinal Rospigliosi, par l'évêque de Laon, César d'Estrées, nommé cardinal cette année même, enfin par l'archevêque de Toulonse, depuis cardinal Bonzi. On le voit, de partout surgissaient des candidats à cette grande-aumônerie, qui, en un temps où tous les rayons partaient de la cour, plaçait le titulaire en pleine lumière près du roi soleil¹. Coislin, supplanté par le cardinal de Bouillon, eut l'esprit de vivre assez longtemps pour prendre sa revanche et succéder à son heureux concurrent, quand celui-ci encourut, en 1700, la disgrâce royale et perdit la grande-aumônerie.

Au XVIII^e siècle les compétitions pour cette situation sont aussi ardentes que jamais. Les Rohan, qui l'occupent

1. OROUX, p. 495, 498.

durant la première moitié du siècle avec les cardinaux Armand de Rohan et Armand de Rohan-Soubise, en sont arrivés à la considérer comme une propriété de famille. Elle leur échappe en 1756, pour passer au cardinal de La Rochefoucauld et, une année après, au cardinal de Saulx-Tavannes. Mais la maison de Rohan veille. La comtesse de Marsan, sœur du prince de Soubise, veuve d'un prince de la maison de Lorraine, gouvernante des des Enfants de France, obtient de Louis XV et de Louis XVI la promesse de la grande-aumônerie pour le prince Louis de Rohan. Louis XV, le trouvant trop jeune, choisit M. de La Roche-Aymon. A la mort de ce dernier, la comtesse de Marsan, aidée par Maurepas, rappelle impérieusement au roi son engagement et réussit à faire nommer le prince de Rohan. La reine, très hostile à ce choix, se venge en faisant donner la place de cardinal vacante à M. de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. « La maison de Rohan, dit l'abbé Georgel, qui ne comptait presque les ecclésiastiques de son nom que par la dignité de grand-aumônier et le cardinalat, ressentit vivement » cette défaite. Mais elle eût tôt fait de retourner ses batteries. M. de Broglie, évêque de Noyon, avait obtenu depuis longtemps, par son frère, ambassadeur à Varsovie, promesse de la nomination au cardinalat dont disposait le roi de Pologne. Ce prélat allait mourir d'une maladie de poitrine avant d'être promu. Le prince de Rohan, son ami, avait déjà fait le siège du roi de Pologne et du roi de France. Les Montmorency, voyant la fin prochaine de l'évêque de Noyon, intriguaient de leur côté pour un prélat de leur nom, évêque de Metz. La reine, qui les appuyait, expédia un courrier à Varsovie aussitôt après la mort de M. de Broglie. Mais les Rohan, qui avaient surveillé ses derniers instants, la prévinrent de quelques heures. La lettre du roi de Pologne en faveur de Louis de Rohan venait d'être présentée par Maurepas à Louis XVI et agréée par lui, lorsque la reine apporta sa requête pour Montmorency, évêque de Metz¹. Mont-

1. *Mémoires de l'abbé GEORGEL*, t. II, p. 11-24.

morency aura sa revanche. Tous les honneurs et aussi l'honneur de Louis de Rohan vont tomber dans l'affaire du collier.

Cette histoire est trop connue pour que nous nous attardions à la raconter après tant d'autres. Un prince de l'Eglise, portant l'un des plus grands noms de France, titulaire de l'évêché le plus opulent et de nombreuses abbayes, attaché par ses fonctions de grand-aumônier au service du roi, se laisse prendre dans les filets d'une exploiteuse sans pudeur et, avec une crédulité inouïe, tombe dans une aventure qui, en le perdant lui-même, atteint non-seulement le clergé dont il est membre, mais la monarchie dans son expression la plus charmante et la plus auguste, la reine Marie-Antoinette. Cette affaire apporte une preuve nouvelle et trop éclatante de l'espèce de fureur avec laquelle les courtisans, les gentilshommes du plus grand nom, voulaient occuper une place de choix à la cour et dans la faveur des princesses. Louis de Rohan, détesté par Marie-Thérèse, n'a pu obtenir à son retour de Vienne une audience du roi et de la reine. Tenu à distance malgré les honneurs dont on le comble, dédaigné par Marie-Antoinette, il s'acharne à la conquérir, et devant la grossière assurance qu'on lui donne d'y arriver par le fameux collier, cet homme qui ne manquait pas d'esprit se laisse conduire comme un enfant par le charlatan Cagliostro, par l'aventurière La Motte dans une maclination fantastique. Le cardinal donna devant le parlement chargé de le juger la vraie raison de sa conduite : « J'ai été, dit-il, complètement aveuglé par le désir immense que j'avais de regagner les bonnes grâces de la reine. » Comme on était en France, l'événement ne pouvait manquer de provoquer des chansons. L'une d'elle se terminait par ce quatrain :

Mais le pape moins honnête
Pourrait dire à ce nigaud :
« Prince, à qui n'a point de tête
Il ne faut point de chapeau. »

Il n'y avait pas de quoi rire. Un cardinal, grand officier

de la couronne, avait pu croire que la reine de France lui avait donné rendez-vous la nuit, dans un bosquet de Versailles. Il y était allé, avait cru la reconnaître, en avait reçu une rose et s'était jeté à ses pieds. Ce manque de respect faisait la gravité d'une aventure qu'aucune étourderie ne saurait excuser, et dont le rejaillissement alla éclabousser jusqu'aux marches du trône.

L'Eglise en souffrit comme la monarchie. Un évêque qui faisait partie de l'assemblée du clergé réunie à Paris, en 1785, exprimait en ces termes l'impression que cet événement lui avait causée : « Il n'y a plus rien à dire du cardinal. Il savait que le collier a été vendu et ce n'est plus que la plus vile escroquerie... Il est bien sûr que celui qui peut en venir au point de faire une vilénie avec tant de bêtise et d'impudence en a fait bien d'autres dans sa vie et qu'on doit en découvrir sans fin. Comment concevoir qu'un homme en vienne au point de perdre en un moment tous ses honneurs et même ses places. Car qui est-ce qui peut le voir ? Comment les militaires peuvent-ils lui rendre des honneurs à Strasbourg ? Comment les chanoines peuvent-ils le voir ? Comment les commandants peuvent-ils entretenir correspondance avec lui ? A quelle affaire publique osera-t-il se mêler ? Comment peut-il écrire au ministre, quel droit en aucun genre peut-il exercer ? Il ne peut plus avoir de volonté qu'avec ces genres d'affaires. Il a donc tout perdu, les places qu'il garde comme celles qu'il quitte. Il n'est plus vraiment rien de tout ce qu'il était. Je croyais qu'on ne le mènerait pas à la Bastille. On nous a demandé si l'assemblée devait le réclamer. Il est devenu si vil qu'il est impossible d'en prononcer le nom¹. » A Rome les cardinaux ne sont pas moins indignés. « Ils pensent en gentilshommes, écrit Bernis au ministre Vergennes ; si le prince de Rohan était militaire, il serait chassé de son régiment. »

Malgré la tristesse des circonstances, les candidats à la succession de Rohan dans la grande-aumônerie furent

1. Lettre inédite, Archives nationales.

nombreux. Parmi eux nous devons signaler un prélat dont le nom revient souvent dans cette histoire, parce qu'il fut à cette époque, par son talent et par son rôle, le premier personnage de l'Eglise de France; c'est M. de Boisgelin, archevêque d'Aix. Quelqu'un qui l'avait bien connu, son ancien grand vicaire, Mgr de Bausset en a tracé ce portrait. « Il fut, dit-il, peu d'hommes à qui la nature ait prodigué, à un degré aussi remarquable, toutes les qualités qui assurent cet utile ascendant qui est moins l'ouvrage de la force et de la puissance que celui du caractère personnel. C'était par l'effet de ce caractère, toujours ennemi de la contrainte et de la violence, qu'il préférait les moyens de douceur et de persuasion¹ à ceux de l'autorité... La douceur de son caractère ne s'est jamais démentie, ni dans les affaires publiques, ni dans le commerce de la société. Les formes les plus décentes et les plus aimables, un grand usage du monde, une séduction de langage et de manières qui ajoutait à ses discours un charme et un intérêt dont il est difficile de se faire l'idée lorsqu'on ne l'a pas connu; une imagination brillante, un esprit prompt et pénétrant, une facilité extraordinaire pour exprimer toutes ses idées et pour les revêtir des couleurs les plus agréables, une instruction aussi étendue que variée, le rendirent également propre à toutes les fonctions, à toutes les places, à tous les états; et quoique annoncé de bonne heure par une grande réputation, il se montrait supérieur à l'opinion qu'on avait pu concevoir de son esprit et de ses talents. » C'est ce prélat qui crut pouvoir prétendre à la succession du cardinal de Rohan pour la grande-aumônerie. Dans une lettre à la comtesse de Gramont, il dit et ses propres désirs et les noms des concurrents. « Vous savez, lui écrit-il, ce collier devenu le carcan du cardinal. J'aime mieux parler de sa place que de lui; cette place vaut bien qu'on y pense. La reine a déjà parlé à M^{me} de Polignac de tous ceux auxquels on

1. M. de Boisgelin a écrit de lui-même : « J'ai toujours éprouvé qu'on m'accusait de finesse quand j'étais, comme je suis par mon caractère, simple et naturel. On était trop fin pour croire à la simplicité d'un homme qui a le sens commun. Je n'en suivrai pas moins mon caractère. Il faut bien courir le risque de ses vertus comme de ses vices. Il ne faut pas surtout ressembler à ceux qui nous accusent. » Lettre inédite.

peut penser. Elle a rejeté le cardinal de La Rochefoucauld comme un imbécile; elle a dit que la place aurait bien convenu à l'archevêque de Toulouse (Loménie de Brienne), mais que cela ne se pouvait parce que le roi, au premier mot, avait dit qu'il fallait de la naissance. La place reste entre l'archevêque de Narbonne (Dillon), l'évêque de Metz (Montmorency), l'archevêque de Reims (Talleyrand-Périgord) et moi. On en parle ainsi: deux de maison considérable et deux de très ancienne noblesse; deux hommes médiocres et deux hommes d'esprit, et en état de parler des affaires du clergé. Mais l'archevêque de Narbonne est étranger, et la naissance d'un étranger est moins connue. Je serais bien, dit-on, le meilleur à nommer, mais le roi est porté à préférer les noms les plus considérables. Je vous redis mot à mot ce qu'on m'a dit. Il me semble que l'archevêque de Reims a beau jeu. Mais vous voyez aussi à quel point un moment de crédit déciderait la balance pour moi.¹ » La balance pencha non vers la plus haute intelligence, mais vers la plus haute noblesse. Montmorency, évêque de Metz, fut nommé grand-aumônier en 1786. A la place d'un Rohan, ne fallait-il pas un Montmorency pour représenter? Boisgelin prend philosophiquement sa défaite et la commente en ces termes: « Les Montmorency sont fort commodes en France; aussitôt qu'il vaque une grande place et qu'on ne sait à qui la donner, il se présente un Montmorency pour la remplir avec la convenance et l'éclat de son nom. »

III

A défaut de la grande-aumônerie réservée à la plus haute noblesse, la première aumônerie soit du roi, soit de la reine et même des princes, est encore bonne à prendre. Boisgelin y avait pensé en 1782. Il écrivait, à cette époque, à une grande dame de la cour: « Voilà le moment de renouveler ma demande auprès de la reine. Je crois qu'il

1. Cans, *loc. cit.*

faut que vous en parliez vous-même à M^{me} de Polignac. Je vous envoie une note fort simple dont le roi est instruit... Je désirerais d'avoir, s'il était possible, une assurance de la deuxième place vacante, et du moins celle des dispositions de la reine, pour une préférence dont l'espérance se fonde également sur sa justice et ses bontés. » L'archevêque d'Aix ne peut se dissimuler que sa situation et son rôle en Provence ont autrement d'importance qu'un titre de cour. « Je suis toujours, écrit-il, en travail, en action et, puisqu'il faut le dire, en succès, quand le grand-aumônier de la reine n'a d'autre peine que de la suivre et de lui présenter le livre à la messe. Ce n'est pas cette honorable fonction qui concourt au bien du gouvernement et qui décide du sort des peuples. » Que pèsent des attributions en quelque sorte domestiques à Versailles en regard de son rôle public à Aix? « Douze années d'une administration heureuse, la confiance soutenue des différents ministres, de tous les corps et de tous les particuliers de la province, trois assemblées du clergé tranquilles et connues par des objets utiles, un travail principal confié à moi seul dans la dernière assemblée, voilà mes titres, dit Boisgelin, et je demande s'il est possible d'en avoir davantage. » Voilà ses titres, mais titres à quoi? à l'aumônerie de la reine. S'il l'obtient, il sera à peu près enlevé à cette Provence qu'il dirige, dont il préside les Etats avec un succès retentissant, qui lui fournira l'occasion de s'illustrer à Aix dans les événements avant-coureurs de la Révolution, qui l'enverra à l'assemblée des notables, plus tard à la Constituante, qui, en un mot, le portera à la gloire. Boisgelin est forcé d'en faire l'aveu; mais la nostalgie de Paris et de la cour est la plus forte. « Je me trouve ici, dit-il, dans un centre d'intérêts qui me conviendrait fort bien, si ce centre lui-même avait mes amis et mes parents pour sa circonférence. Mais quel en est l'éloignement! Cette distance de deux cents lieues me paraît celle du soleil à la lune. Elle est même bien plus considérable dans sa proportion et dans ses effets, puisque mes yeux peuvent apercevoir le soleil, et qu'il n'y a point de si bon télescope qui puisse me faire apercevoir

mes amis¹. » C'est pour faire cesser « cet horrible éloignement » que Boisgelin voudrait être aumônier de la reine. C'est aussi, sans qu'il le dise, pour prendre sa part de cette vie de cour dont l'attrait est irrésistible.

Boisgelin échoua dans sa demande, heureusement pour l'illustration de son nom. Les charges d'aumôniers de la reine, des princes et des princesses, sont prises par d'autres, grands seigneurs inconnus qui tiennent à les garder. C'est un Sabran, évêque-duc de Laon, que la Révolution trouve premier aumônier de Marie-Antoinette. Auprès de Monsieur, frère du roi, est placé, comme premier aumônier et dépositaire de la feuille des bénéfices du prince, M. du Plessis d'Argentré, évêque de Séez. Nous avons la lettre par laquelle ce prélat a le bonheur d'annoncer à son frère, l'évêque de Limoges, que cette charge lui est accordée en survivance². M. de Coëtlosquet avait paru faire un acte presque héroïque en donnant sa démission de premier aumônier et d'administrateur de la feuille du comte de Provence, pour se retirer dans l'abbaye de Saint-Victor. Un Bruyères-Chalabre, évêque de Saint-Omer, remplit le même office auprès du comte d'Artois, et tient la feuille des bénéfices de son apanage. Madame la comtesse d'Artois³, Madame Adélaïde, Madame Victoire, etc.,

1. Lettre inédite de BOISGELIN, 10 décembre 1782. Dans une autre lettre du 14 janvier 1783, le prélat écrit à la comtesse de Gramont de demander à M^{me} de Polignac de parler de l'aumônerie à la reine. « Vous demanderez tout de suite pour moi ce que vous savez bien, et elle l'obtiendra tout de suite pour me faire revenir bien vite. »

2. M. Du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, avait songé à se retirer. Son frère, M. de Séez, lui écrit en 1787 : « Je m'empresse, cher frère, de l'annoncer que Monsieur vient de l'accorder la survivance de ma charge de premier aumônier (il ne donnait pas sa démission d'aumônier). J'eus l'honneur de lui exposer hier la proposition, et il l'accueillit avec cette bonté dont il m'a donné tant de marques jusqu'ici... J'ai présenté ce matin la feuille au prince, qui l'a signée en me disant les choses les plus obligeantes en ta faveur. Je vais faire expédier ton brevet. Il ne restera plus qu'à prêter serment lorsque tu seras ici. Tu ne pourras guère te dispenser de venir dans le courant de l'année. La faveur que Monsieur vient de l'accorder ne changera rien à ta position et peut augmenter la considération dont tu jouis dans ton diocèse. Elle est d'une grande tranquillité pour moi... Tu sais que ma santé n'est pas merveilleuse. » Cette survivance ainsi réglée « s'accorde bien avec les projets de retraite dont tu as parlé quelquefois. *Te voilà au moins une existence assurée à la cour.* J'ai demandé en même temps une place de gentilhomme pour mon neveu, et Monsieur a bien voulu me la promettre après qu'il aura rempli ses engagements. » Louis GUBERT, *op. cit.* p. 599.

3. Le premier aumônier de la comtesse d'Artois est Cheylus, évêque de Bayeux; celui de Madame Victoire est Narbonne-Lara, évêque d'Evreux. Au xviii^e siècle, M. du Tressan, évêque du Mans, ajoutait à ses autres titres celui « d'aumônier de Monsieur, frère unique de Sa Majesté ».

ont aussi leurs aumôniers. Les prélats chargés de ces fonctions ont bien soin de faire suivre leur nom de leur qualité d'aumônier et de s'en faire honneur. Ce titre les lie à la cour, où ils ont parfois un appartement, les rapproche de la personne du roi. Comme « officiers de la chapelle », le cérémonial les place d'ordinaire au premier rang. Ils sont en tête dans l'énumération que l'almanach royal fait du personnel de la maison des princes et des princesses.

Ces divers services absorbent un personnel considérable. Au milieu du xvii^e siècle, on comptait cent trente aumôniers honoraires du roi, sans parler des aumôniers en exercice¹. Le temps devait faire abolir, en grande partie, ces titres créés par Mazarin dans un but fiscal, et livrés à beaux deniers comptants. Mais il suffit d'ouvrir l'almanach royal, ou de préférence l'almanach de Versailles, pour y lire encore, en 1789, la longue énumération des charges qu'avaient suscitées dans les derniers siècles la piété, les habitudes chrétiennes, et aussi le besoin d'argent² chez nos princes. Grands-aumôniers, premiers aumôniers, aumôniers ordinaires, aumôniers de quartier, maîtres de chapelle, chapelains ordinaires, chapelains de quartier, clercs de chapelle, aumôniers des pages, prédicateurs ordinaires, forment tout un clergé de cour qui se croit le premier de France parce qu'il est au service du maître de la France. Les maisons de la reine, de Monsieur, de Madame, du comte et de la comtesse d'Artois, de Mesdames Elisabeth, Adélaïde, Victoire, etc., ont un bataillon ecclésiastique presque aussi nombreux³.

1. « Il y a une liste des seuls aumôniers honoraires du roi, imprimée en 1657, où l'on en compte environ cent trente qui, joints aux aumôniers ordinaires, formaient une compagnie de près de cent quarante ecclésiastiques. » Du reste, il en était de même des autres charges. *L'Etat de la France*, imprimé en 1649, portait 170 maîtres d'hôtel employés avec des gages. Deux autres états, de 1553 et 1660, en marquent 318; or, il n'y en avait que trois qui servaient par quartier, au choix du grand maître. *OROUX*, p. 532.

2. Le cardinal Polignac, qui avait eu gratis la charge de maître de la chapelle-musique, se démit en faveur de M. Le Tonnelier de Breteuil, moyennant 150.000 livres. L'existence de Polignac fut, jusqu'à sa mort (1741), une alternative de faveurs et de disgrâces. *OROUX*, p. 598.

3. Sur les vingt-deux départements distincts dont se composait la maison du roi, j'en compte quatre exigeant un nombreux personnel ecclésiastique : la chapelle-oratoire, la chapelle-musique, la musique du roi, la chapelle du commun. Outre le grand-aumônier, le premier aumônier,

On sollicite ces charges, on les achète comme les autres¹, on les retient en survivance, on s'ingénie pour ressusciter les titres tombés en désuétude. Un rapport de l'archevêque d'Arles signale un chanoine de Nîmes qui vient de se faire nommer « surintendant de la musique de la chambre de Monsieur ». Cette situation avait été occupée jusqu'alors par les directeurs de l'opéra et, comme il s'agissait de présider à des concerts et à des ballets, la présence d'un chanoine ne paraissait pas indiquée. Ainsi l'avait pensé le chapitre de Nîmes, ainsi en jugea l'assemblée de 1780, qui décida de faire à ce sujet une démarche auprès de Monsieur. Il convenait d'arrêter le progrès d'un mal toujours croissant. Avec les provisions, les brevets qu'ils se procuraient de toutes parts, disait Mgr du Lau, « les chanoines forcent leur compagnie de les tenir présents². Déjà les rues de la capitale sont inondées de ces sortes de privilégiés, et les peuples murmurent contre le vide que laisse dans les églises cette multitude de chanoines non rési-

l'aumônier ordinaire, le maître de l'oratoire, le confesseur, nous trouvons dans la maison du roi huit aumôniers par quartier, un chapelain ordinaire, un chapelain en survivance et huit chapelains par quartier, enfin huit clercs de la chapelle et oratoire. Depuis que Louis XIII et ses successeurs avaient pris l'habitude d'entendre tous les jours la messe en public, la charge de maître de l'oratoire, érigée en titre par François I^{er}, n'avait plus aucune fonction. Sur les huit aumôniers, « l'aumônier du jour doit se lever au lever et au coucher du roi, aux grands couverts et à tous les offices de l'église où Sa Majesté assiste ». Les huit chapelains « célèbrèrent toutes les messes basses qui se disent devant le roi ». Les huit clercs « servent les messes basses devant le roi ». Depuis 1677, ils doivent être prêtres pour suppléer aux chapelains absents. — Il nous faudrait encore citer les six aumôniers chargés de dire la messe dans la chapelle du commun pour les officiers commensaux; les aumôniers de la grande et de la petite écurie; les aumôniers des troupes de la maison du roi, les aumôniers des chapelles royales de Versailles, Fontainebleau, Saint-Germain, Saint-Cyr, du Louvre, etc... Cf. *Almanach royal et Almanach de Versailles*. La reine, outre le grand-aumônier, le premier aumônier, l'aumônier ordinaire, a quatre aumôniers par quartier, un confesseur, un chapelain ordinaire, un en survivance, un clerc ordinaire de la chapelle. Il faudrait faire la même énumération pour tous les princes et princesses de la famille royale. Ainsi l'*Almanach de Versailles* portait pour Madame d'Artois : un premier aumônier, un aumônier ordinaire, quatre aumôniers par quartier, un confesseur, un chapelain ordinaire, quatre chapelains de quartier, un clerc de chapelle ordinaire, quatre clercs par quartier, trois somniers de chapelle.

1. La plupart des charges ecclésiastiques de la maison du roi n'étaient plus vénales depuis 1720; celles qui se vendaient encore étaient la charge de premier aumônier, celle de maître de l'oratoire, celle d'aumônier du commun et de précepteur des pages.

2. « Tous les officiers ecclésiastiques brevetés de la chapelle du roi et de celle de Madame la dauphine, de Madame et de Monsieur le duc d'Orléans, du commun, des maisons royales, des écuries et des troupes de la maison du roi, ont le droit de commensalité et sont réputés présents à leurs bénéfices, tout le temps qu'est censé durer leur service. » *France ecclésiastique* de 1768.

dents ». Ces efforts, ces résolutions eussent été inefficaces, si les prélats avaient eux-mêmes prêté le flanc; aussi l'archevêque d'Arles terminait-il ainsi son rapport : « Les premiers pasteurs, à la tête du troupeau, s'empresseront à donner plus que jamais l'exemple de cette résidence exacte à laquelle vous désirez avec raison soumettre inviolablement les autres membres du clergé¹. »

Il semble qu'il y eût une charge plus importante encore que celle de présider ou de participer aux cérémonies de la chapelle royale, c'était de diriger la conscience du roi. Les noms des confesseurs de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, sont historiques. A ces époques, les confesseurs de princes et de princesses sont presque tous Jésuites, de même qu'ils avaient été Dominicains au XIII^e et au XIV^e siècle. Situation délicate qui tend à faire porter à une congrégation tout entière la responsabilité des actes de quelques-uns de ses membres. Quand on a l'oreille du maître de la France, quand on le voit parfois à ses pieds comme pénitent, comment n'être pas accusé et même tenté de lui donner des conseils sur le gouvernement, de lui demander des faveurs pour son ordre? On sait le rôle joué, les colères, les jalousies excitées par un Père Lachaise, un Père Le Tellier. « Le confesseur du roi, écrivait, en 1676, Le Camus, évêque de Grenoble, a plus d'autorité que jamais dans les provinces. »

Au XVIII^e siècle, le rôle de ces personnages fut beaucoup moins important, le ministère de la feuille, qu'ils avaient cumulé en fait sous Louis XIV, ayant désormais un titulaire distinct, qui était un évêque. Il se renfermèrent de plus en plus dans la mission toute spirituelle d'entendre la confession du roi, et cette confession devait être longue si elle était complète, quand ce roi s'appelait Louis XV. Là se bornait leur rôle. Ils n'avaient dans leur domaine que le sacrement de pénitence, l'administration des autres étant dans les attributions du grand et du premier aumônier. La charge de confesseur ainsi réduite était

1. Rapport fait à l'assemblée du clergé de 1780. — « Ceux qui viennent de Compiègne (où était le roi) disent que jamais on n'a vu la cour si farcie de petits collets, de prêtres et d'évêques. » *Journal de d'Argenson*, 30 Juillet 1753.

encore très recherchée et très honorable. Jusqu'à la Révolution elle fut une sorte d'office rétribué, donnant une situation et attachant le titulaire à la cour. Non seulement toutes les princesses, mais tous les princes de la maison de France, ont un confesseur attitré dont l'almanach royal révèle le nom au monde. Tous sont censés se confesser, se confessent de fait et en ont souvent bien besoin. Dans l'almanach royal, parmi les dignitaires de leur maison religieuse, figurent l'aumônier de Monsieur, le futur Louis XVIII, qui ne passait point alors pour avoir la foi d'un Père de l'Église; le confesseur du comte d'Artois, qui ne passait pas pour un saint¹.

Les Jésuites gardèrent plus ou moins toutes ces charges jusqu'en 1762, époque de leur suppression. A ce moment, le Père Desmarest, le Père Croust, le Père Berthier, furent congédiés, mais reçurent une pension². Ce fut le tour du clergé séculier. La fin de l'ancien régime voit ces fonctions dévolues à de simples curés, qui n'avaient guère tâté jusqu'alors des honneurs de la cour. Le confesseur de Louis XV à cette époque, celui qui l'assistera à la mort, est un humble prêtre de « très belle réputation », le fils d'un petit épicier du faubourg Saint-Antoine, l'abbé Maudoux, curé de Brétigny. Louis XV mort, Maudoux devient le confesseur de Louis XVI. Nous avons le billet que ce prince lui adressait, le 8 août 1775, pour l'en aviser. « Monsieur, lui écrit Louis XVI, mon confesseur étant mort dernièrement et n'ayant pas encore choisi son successeur, je compte me confesser à vous pour mes pâques. Vous vous rendez, demain dimanche, à deux heures et demie après midi, chez moi par le petit degré. » Signé : Louis³. C'était parler en roi chrétien, mais en roi. Il y a quelque chose d'étrange, même de la part d'un souverain, dans ce ton de

1. « Monsieur le comte d'Artois a causé du scandale par la peine et la répugnance qu'il a marquées à faire ses pâques; il a fini cependant par remplir ce devoir le 9 de ce mois. » *Correspondance* de Mercy-Argenteau avec Marie-Thérèse, lettre du 13 avril 1776. Le comte d'Artois ne semble pas avoir eu de confesseur attitré. L'almanach royal de 1789 ne fait suivre le mot *confesseur* d'aucun nom propre.

2. « Le père Desmarests, confesseur du roi, a (dit-on) 12.000 livres de pension; le Père Croust, confesseur de la Dauphine, et le Père Berthier, confesseur de la famille royale, 6.000 livres. Ils se retirent en Suisse. » *Journal Encyclopédique*, 1^{er} mars, 1764, p. 175.

3. Cf. Ant. de LANTENAY, *L'Abbé Maudoux, confesseur de Louis XV*.

commandement employé pour mander un homme devant qui on va se mettre à genoux, qui a droit de juger, de refuser même l'absolution, d'infliger une pénitence. En 1789, Louis XVI et Marie-Antoinette ont pour confesseur M. Poupard, curé de Saint-Eustache. C'était se contenter de son curé comme un simple fidèle. Madame Elisabeth et Madame Victoire s'adressent à l'abbé Madier. Enfin l'abbé Bergier est le confesseur de Monsieur et de Madame, de la comtesse d'Artois et de Madame Adélaïde; il l'a été par intérim du roi et de la reine. On le voit, les princes de la maison de France confiaient leur conscience à des roturiers, et à des roturiers qui n'avaient pu prétendre à cette distinction. « A quarante ans, écrivait, en 1773, l'abbé Maudoux, je n'avais pas encore mis le pied à Versailles, je n'y connaissais personne et, depuis neuf ans que j'y suis, je ne sais pas encore par qui ni comment je m'y trouve. » Bergier, malgré sa notoriété théologique, était à peu près dans le même cas. Lors de son entrée au chapitre de Notre-Dame, il était apparu à ses confrères comme un « curé des montagnes de la Suisse », peu fait aux usages du monde; il devait être encore plus étranger aux raffinements de Versailles.

Un autre moyen de se rapprocher de la cour, était d'avoir le titre de prédicateur du roi. Il y avait sermon devant le roi à la Toussaint, les quatre dimanches de l'Avent, la fête de la Conception, le jour de Noël, la fête de la Purification, les dimanches et deux autres jours de chaque semaine de Carême, le jour de l'Annonciation et le jour de Pâques, à la cérémonie de la Cène le jeudi saint, à la Pentecôte. Les prédicateurs du roi, qui faisaient partie autrefois, au nombre de huit, de la chapelle royale, furent nommés depuis par le grand-aumônier. Les plus grands orateurs de la chaire avaient eu ce titre. Bossuet le prit à partir de 1662, et cette date fait époque dans son éloquence. En un temps où le roi était tout, c'est par lui et devant la cour qu'il fallait faire consacrer sa parole et mettre le sceau à sa réputation.

Quand Maury quitte sa petite ville de Valréas pour se rendre à Paris, il rencontre en diligence deux voyageurs

qui s'amuse avec lui à prophétiser l'avenir. — Moi, dit l'un d'eux, je veux être membre de l'Académie des sciences et *médecin du roi*. — Pour moi, dit l'autre, je serai avocat général. — Et moi, s'écria l'abbé, je deviendrai *prédicateur du roi* et l'un des quarante de l'Académie française. — Le premier était Portal, depuis médecin de Louis XVIII et de Charles X, un des princes de la science médicale; l'autre était Treilhard, depuis un des plus éminents jurisconsultes qu'ait eus la France. Quant à Maury, il réalisa, il dépassa toutes ses ambitions de jeunesse. Il fut, comme il l'avait prédit, prédicateur du roi. A ce titre, il avait ses entrées au palais, et nous le voyons, en 1785, introduire ses amis dans la chambre du dauphin, fils aîné de Louis XVI, pour y voir ce prince âgé de quatre ans¹. D'après Bachaumont, Maury aurait apporté dans plusieurs de ses sermons à la cour une liberté de langage qui sentait les approches de la Révolution. Le grand-aumônier lui aurait même dit à ce sujet : « Monsieur l'abbé, songez que vous prêchez devant le roi et non pas le roi. » Parole supposée sans doute, mais parole de courtisan que jamais ni Bossuet, ni Bourdaloue, ni Massillon, n'auraient acceptée, et qui n'eût été guère mieux comprise sur la fin de l'ancien régime, si nous en jugeons par la hardiesse que surent montrer en plein Versailles un abbé de Boulogne et Maury lui-même².

Tous les regards sont tournés vers les charges de la cour, parce qu'elles servent de marchepied pour se hisser aux suprêmes honneurs ecclésiastiques. Sur la fin de l'ancien régime, nombre de prélats, tels que M. de Méroville, M. de Sabran, ont été élevés à l'épiscopat, étant déjà aumôniers du roi ou de la reine. C'était presque un droit, du moins une tradition constante, de couronner ces fone-

1. Il écrivit à M. de la Tour. « Si vous m'amenez M. l'abbé Brottier et M. l'abbé de Fontenay, nous dînerions tous dans mon petit réduit apostolique, et, pendant l'intervalle du dîner au sermon, je vous procurerais la permission d'aller passer une demi-heure avec le dauphin. Vous serez enchanté de la bonne mine et de la gaieté de ce prince. » RICARD, *l'Abbé Maury*, 1880, in-12, p. 128.

2. L'abbé de Boulogne prêcha, en 1787, la station à la cour. Comme il avait fait une excursion en dehors du domaine sacré : « Monsieur, lui dit le grand-aumônier, avant de porter un pareil discours dans la chaire de Versailles il fallait me le soumettre. » Cf. DELACROIX, *op. cit.* p. 64-75.

tions par la prélature, quand on n'était point déjà évêque avant de l'avoir. Ce clergé de cour mieux placé que tout autre pour parvenir, s'agite, intrigue, écoute aux portes, s'insinue, se pousse, regarde d'où vient le vent de la faveur, s'informe des bénéfices vacants, se ménage des protections et finit toujours par avoir la meilleure part dans la répartition des richesses d'Église. Les évêchés, étant limités quant au nombre, ne peuvent s'ouvrir à tous les prétendants; mais la cour a d'autres faveurs pour les heureux mortels qu'elle nourrit dans son sein. On a compté quatre-vingt-trois abbayes d'hommes possédées par des aumôniers, chapelains, précepteurs ou lecteurs du roi, de la reine, des princes et princesses au moment de la Révolution.

Les consciences droites, entraînées comme malgré elles dans ce tourbillon de la cour, éprouvent parfois du remords lorsque le succès a couronné leur ambition. Quand il fut évêque d'Amiens, dit Saint-Simon, M. Feydeau de Brou « avoua qu'il n'avait acheté la charge d'aumônier du roi que pour parvenir à l'épiscopat; le scrupule l'ayant pris à ce sujet, il insista auprès du Père de La Chaise pour faire agréer au prince sa démission pure et simple. Mais le roi, touché de sa délicatesse, accepta sa démission, puis le nomma de nouveau à l'évêché d'Amiens avec ordre absolu d'accepter, ce qui fut honorable pour tous et cela n'eut pas, dit Saint-Simon, une médiocre part au scrupule que le roi prit à son tour de la vénalité des charges de ses aumôniers et à l'attention qu'il a eue depuis de l'éteindre¹ ». Cet exemple devait être bien rare. Les candidats agréés, et dont les désirs sont satisfaits, jouissent d'ordinaire assez tranquillement de leurs bénéfices, les croyant dus à leurs mérites. Le seul regret qu'ils aient peut-être, c'est qu'ils ne soient pas plus importants.

1. *Mémoires de SAINT-SIMON*, I, 268, 272, 273. Saint-Simon fait un triste portrait de l'abbé de La Châtre, aumônier du roi. — En 1789, M. de Barral, coadjuteur de Troyes, écrit pour demander pour son frère, l'abbé de Barral, la charge de maître de chapelle de l'oratoire du roi. Même demande, en 1788, de l'évêque de Bayonne pour l'abbé de Brueis, son grand-vicaire et son parent. « Il a, dit-il, la naissance et tout ce qu'il faut pour occuper cette place. » Archives nat. O⁶ 617. *Ibid.*, lettres de l'évêque de Noyon, en 1788; de l'archevêque de Toulouse, en 1787, qui demandent au ministre un logement au Louvre pour une grande dame. On sait quel prix, quel honneur on attachait alors à jouir d'une chambre au palais.

IV

Le clergé de la cour se trouvait le mieux placé pour obtenir des grâces, parce qu'il était à la source. Ceux qui n'avaient pas le bonheur très envié, le privilège réservé à un petit nombre, d'habiter la maison du roi, étaient obligés de se ménager autour de lui des intelligences et des appuis s'ils avaient quelque chose à obtenir. Il est bien établi que dans l'ancien régime, à peu près tout se donnait par protection et par caprice. « Votre Majesté sait mieux que moi, écrivait un témoin bien informé à l'impératrice Marie-Thérèse, que, d'usage immémorial, les trois quarts des places, des honneurs, des pensions, sont accordés non aux services, mais à la faveur et au crédit. Cette faveur est originairement motivée par la naissance, les alliances et la fortune; presque toujours elle n'a de véritable fondement que dans la protection et l'intrigue. Cette marche est si fort établie qu'elle est respectée comme une sorte de justice par ceux mêmes qui en souffrent le plus... Les gouvernements, les commandements des provinces et des villes... se donnent par crédit et faveur, comme les régiments. Le cordon bleu, le cordon rouge sont dans le même cas, quelquefois même la croix de Saint-Louis. Les évêchés et les abbayes sont encore plus constamment au régime du crédit. Les places de finances, je n'ose en parler¹. » Celui qui parlait ainsi était l'abbé de Vermond, qui connaissait la cour et savait y manœuvrer, puisqu'il s'était fait adjuger 80.000 liv. de rentes en bénéfices.

Être ignoré à la cour, c'était se condamner à végéter dans l'oubli. Les honneurs, les places à obtenir se mesuraient à la faveur dont on y jouissait. « Les évêques de cour étaient courtisans, les autres sans influence », écrit un contemporain². Mais ces évêques sans influence parce qu'ils se tenaient loin de la cour, étaient bien obligés cependant de s'y ménager quelque intelligence en vue des intérêts spirituels et temporels dont ils avaient la garde.

1. *Marie-Antoinette*, par d'ARNETH et GEFROY, II, 168 (5 juin 1774).

2. BASTON, *op. cit.*, I, 307.

Les grandes affaires à traiter, souvent les procès à soutenir, les mille nécessités de leur situation, les forçaient à chercher « la protection du roi, dont l'ombre, disait un prélat du XVII^e siècle, nous soutient contre les grands dans nos diocèses; car il n'y a que les petits et les gens d'une condition commune que la foi engage à nous obéir¹ ». Les hommes apostoliques ne faisaient que se prêter à cette obligation. Saint François de Sales, retenu quelque temps chez le duc de Savoie, manifestait en ces termes ses sentiments : « Voilà la moitié de ma liberté engagée dans cette cour, où de ma vie je n'eus un seul brin le dessein de vivre, ni en aucune autre, mon âme restant tout à fait antipathique à ceste sorte de train. »

Cette répugnance contre la vie et les intrigues de cour était rare dans l'ancien régime. Ce n'est point à Talleyrand, par exemple, qu'il eût fallu la demander. Il fait observer dans ses *Mémoires* que son père et sa mère « avaient une position de cour, qui, bien conduite, pouvait mener à tout, eux et leurs enfants ». Sa grand-mère était dame du palais de la reine et demeurait toujours à Versailles. C'est là qu'il fallait agir, se ménager des influences, et gagner les approches qui permettaient d'atteindre les distributeurs de grâces.

Les prélats qui voulaient réussir, devaient se plier à ce manège comme tout profane. Plusieurs, nous le savons, manœuvraient sur ce terrain mouvant avec une aisance et une habileté consommées. Les lettres inédites d'un des plus grands personnages de l'Eglise de France à cette époque, de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, nous font entrer dans le secret de ces ambitions, de ces compétitions et des moyens mis en œuvre pour en assurer le succès. Il a comme correspondante une grande dame du palais, très apparentée, la comtesse de Gramont, qui par sa situation même est admirablement placée pour l'informer et le servir. Il compte beaucoup sur son dévouement, sur son amitié, sur sa dextérité. « Songez, lui écrit-il, que je suis à 200 lieues, que tous mes intérêts sont entre vos

1. Lettres de LE CAMUS, année 1674, p. 141.

mains. » Mais, tout en la laissant agir, M. de Boisgelin était lui-même trop habile, trop versé dans la haute société et dans la vie de cour, pour ne point intervenir, donner des conseils et tracer le meilleur plan de campagne. Il connaît les ministres, les grandes dames, qui ont la confiance du roi et de la reine; il connaît aussi ceux et celles qui peuvent faire agir ces grandes dames, ces ministres tout-puissants, qui sont M^{me} de Polignac, M. de Maurepas, M. de Calonne, etc. Alors avec quelle habileté il procède, avec quelle science de la nature humaine, quel art des nuances, quel sentiment des difficultés à vaincre sur cette scène de la cour où il fallait marcher avec précaution, se glisser, s'effacer, s'affirmer aussi, mêler la retenue à l'audace, parer les coups, reculer à propos devant l'obstacle pour reprendre sa marche avec ses avantages, les perdre et les reconquérir, se résigner d'avance à plus de défaites que de victoires devant le nombre et l'habileté des sollicitateurs. Dans cette stratégie, la mort d'un protecteur omnipotent est une de ces trahisons du sort qui dérange parfois toutes les batteries. En 1776, M. de Boisgelin écrivait, non sans quelque inconvenance : « On nous donne ici des espérances sur la goutte du cardinal (La Roche-Aymon, qu'il n'aime pas), et des inquiétudes sur la jambe de M. de Maurepas. On dit que cette jambe est devenue douloureuse, et que cette goutte occasionnera un changement dans la feuille (des bénéfices). Mandez-nous des nouvelles. Vous savez combien nous y prenons d'intérêt. » Le ministre Maurepas, sur la bonne disposition duquel M. de Boisgelin pouvait compter, a le bon esprit de vivre encore quelques années, et puis quitte ce monde trop tôt pour ses amis. Il faut s'aboucher avec le successeur. La comtesse de Gramont est envoyée comme ambassadrice. « Savez-vous bien, lui écrit M. de Boisgelin, que mon avis est que vous fassiez toute notre confession à M. de Calonne, celle de tout ce qui s'est passé avec M. de Maurepas... Cette assurance de M. de Maurepas sans effet par sa mort, nous a trompés tous deux (lui et son frère), et nous sommes au désespoir. Si vous lui parlez avec votre éloquence naturelle, vous y

réussirez. Songez toujours où je suis, à 200 lieues, que je puis parler d'imagination, que je ne puis pas juger des dispositions du moment, des effets d'un mot, et que vous devez vous décider vous-même¹. »

Si la disparition d'un puissant protecteur est un malheur, la mort d'un personnage d'Eglise, pourvu d'une bonne place ou d'une dignité enviée fournit, en retour, aux prétendants, l'occasion de la solliciter et quelquefois de l'obtenir. Parmi les grâces les plus enviées, il faut compter la nomination dans l'ordre du Saint-Esprit. Plus petit était le nombre des heureux mortels admis à porter le cordon bleu, plus ambitionné était cet honneur. M. de Boisgelin le fait demander à Louis XVI en récompense du discours qu'il a prononcé à la cérémonie du sacre. Point de succès. En 1784, la maladie de l'évêque d'Orléans, Jarente, l'attaque d'apoplexie qui a frappé le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, l'un et l'autre chevaliers de l'ordre, paraissent annoncer deux vacances prochaines. Immédiatement on entre en campagne, on cherche à gagner la reine². Mais les concurrents sont si redoutables. Les années passent, et avec elles les titres de l'archevêque d'Aix se multiplient. Il continue à désirer, à demander ce cordon bleu, ou, comme il dit, cette « aulne de ruban » qui ne vient pas, et qu'il n'aura pas dans l'ancien régime. Il se console en pensant que ses provinces de Provence, les canaux dont il a sillonné ce pays, valent mieux

1. Lettres inédites du 2 avril 1776 et 4 février 1784.

2. « J'avais dit à M. de Maurepas que je ne voulais pas d'autre récompense pour le sacre que le cordon bleu, et M. de Maurepas m'a dit qu'il en avait parlé de même au roi. Le roi se rappellera peut-être aussi ce qu'on lui a dit de mon travail dans la dernière assemblée du clergé (1780). M. de Maurepas m'assura qu'il en avait rendu bon témoignage et que le roi avait bonne opinion. » — Autre lettre, 19 novembre 1784. « L'évêque d'Orléans est toujours malade. Le cardinal de Luynes est, à ce qu'on m'a dit, en apoplexie. Voilà deux places au lieu d'une. C'est le moment de parler, non à la reine, mais à M^{me} de Polignac, et il faudrait qu'elle reprit les engagements du baron de Breteuil ; et je crois, en vérité, que vous pourriez en parler vous-même au baron, et peut-être aussi M^{me} d'Ossun, après que M^{me} de Polignac lui aurait parlé. J'ai écrit ce matin à l'abbé de Vermond pour le voir. Il m'a répondu qu'il viendrait chez moi ce matin, s'il n'arrivait point un courrier de la reine. Je l'attends. L'évêque d'Autun m'a prévenu de bonne grâce, et je vais chez lui ce matin pour en causer avec lui. Je ne reverrai pas M. de Calonne, et je n'en ai pas besoin, puisque vous restez et M^{me} de Chabannes pour lui en parler. Il m'a fait avant-hier toutes les amitiés possibles. Il serait à désirer que M^{me} de Polignac voulût en parler à la reine. J'ai besoin qu'elle ne soit pas contraire. » Lettres inédites de M. de Boisgelin.

que des distinctions vaines. « Mon ruban, dit-il, sera celui que formeront par leurs contours des eaux fécondes sur une terre aride, et c'est là que j'oublierai sans regret celui qu'on me refuse¹. »

Boisgelin se console, mais il ne peut se dispenser de philosopher sur la cour. Il montre avec une pénétrante analyse et non sans quelque amertume, comment toutes les grandeurs provinciales se perdent en tombant dans ce gouffre, comment l'ambition, l'intérêt, plus brûlants que le siroco de Provence, y dessèchent tous les sentiments ; comment les protections, les recommandations prétendues chaleureuses s'y bornent le plus souvent à quelques paroles banales dites pour s'acquitter envers un ennuyeux solliciteur². Et quelle peinture il trace de ce solliciteur qui est un peu lui-même, lequel n'obtiendra rien dans

1. Lettre du 5 janvier : « Je mande à l'archevêque de Toulouse que je me repose sur son amitié. Je vous prévient qu'il n'y a point de démarches à faire. C'est lui qui veut agir pour moi, et il est mieux instruit de mes raisons que personne. J'espère qu'il ne les laissera pas oublier. » — Le 7 janvier nouvelle lettre : « Vous vous occupez de la santé du cardinal de Luynes agonisant avec le plus tendre intérêt. Il aurait bien choisi son moment s'il avait bien voulu prévenir le premier de l'an. Il laissera tout le temps aux autres concurrences. » Lettres inédites de M. de Boisgelin. — 10 janvier 1788 : « Si la voix de la Provence nommait à présent un premier ministre, elle ne nommerait que son archevêque. Je ne demande au premier ministre de France (Loménie de Brienne) que de nommer le premier ministre de Provence à une grâce qui lui est indifférente. Il m'en a promise, il me marque de l'amitié ; je le sers bien dans les affaires, il ne doit pas me la refuser. » Le 4 février 1788, M. de Boisgelin annonce son insuccès : « Point de nominations pour moi dans ce moment. J'en suis fâché, mais il faut bien se soumettre à la nécessité, la bonne volonté me semble très sincère. On me dit que le roi veut attendre. Je le crois et l'on me dit bien qu'on ne parle que de moi. »

2. « J'ai quelque doute sur la note que je vous ai adressée pour moi. Je sais comme les idées s'allument dans l'éloignement, et je me défie toujours de ce que je veux faire à 200 lieues. On se croit toujours plus intéressant loin, parce qu'on l'est plus pour ceux dont on est entouré. On oublie que la cour dessèche les projets les plus raisonnables. Elle fait au sentiment que nous avons de nous-même, ce que notre vent du midi, le siroco, fait sur nos sens. Il semble que le sang se retire de nos veines, et nous attendons que la circulation reprenne son cours. Il faut être en province pour croire qu'on peut quelque chose et pour sentir qu'on a droit à des récompenses. Mais à Versailles on n'est rien et on ne peut rien mériter. » — Autre lettre : « Je me défie toujours de l'effet des conversations. On ne transmet pas tout de suite et dans un moment sa propre impression à des personnes auxquelles on est étranger, et ce que vous avez le droit de leur dire ne leur paraît souvent qu'un essor d'amour-propre et un ridicule. Il n'y a point d'idée commune à laquelle on puisse s'attacher ; et par rapport aux personnalités, chacun se vante également et dit également du mal des autres. Je parie que M^{me} de Polignac n'aura rien dit ou si faiblement qu'il n'en résulte rien. D'un autre côté, je sais bien à quoi se réduit la flagornerie de M. de Fleury et l'intérêt flasque de M. d'Autun. Et je ne suis pas encore sûr que ni l'un ni l'autre veuille présenter mon mémoire. » — Lettre du 20 janvier 1788 : « L'évêque d'Autun m'a fait une sottise réponse qui ne dit mot. » Lettres inédites de M. de Boisgelin.

une monarchie sans demander, et qui ne peut demander sans manquer à sa dignité. « Il faut, écrit Boisgelin, dire du bien de soi ou ne rien dire. Vous me trouverez peut-être beaucoup de bêtise. J'en ai toujours eu pour demander. Il faudrait séparer dans une monarchie le sentiment de ce qu'on mérite de celui de ce qu'on désire. Le premier est noble et se tait. Le dernier, quand il est seul, est humiliant en lui-même et parle cependant avec orgueil et confiance. Je suis étonné de l'aisance et de la facilité avec laquelle on poursuit ses demandes personnelles. J'ai une affaire, dit-on, une grande affaire bien intéressante, et j'ai des espérances sur un tel; M^{me} une telle se donne des mouvements incroyables. J'ai eu de grandes difficultés à vaincre; il fallait toute mon activité. Je suis un homme dans l'occasion. Je ne doute pas un moment que cet homme de l'occasion, animé, pénétré de tant d'intérêts, n'ait proposé quelque projet d'une grande importance pour l'Etat. Je suis tout étonné d'apprendre qu'il ne s'agit que d'un ruban; il ne s'agit pas même de ce qu'on mérite. On s'honore en France de ce qu'on demande et de ce qu'on obtient. » Boisgelin, qui sent sa valeur, qui se sait égal ou supérieur aux plus hautes situations, aux plus grandes faveurs, désirerait voir les honneurs venir à lui¹ sans courir après. Sa fierté se révolte. « Je ne veux pas, écrit-il, destiner ma vie à toutes ces sollicitations. Il est dur de n'emporter d'autre droit de sa place et de son travail que celui de solliciter. Tout cela me mécontente quand j'y pense. » Il parle de sa résolution de s'élever au-dessus de tous « ces petits espoirs ». Il fait cette réflexion d'une grande justesse : « Il n'y a que le bien qu'on peut faire dont on puisse jouir à volonté. Ce qui dépend des autres est trop hasardeux pour

1. « La justice, dit-il, flatte plus que la faveur, et le moment où je crois avoir mérité est celui que je choiserais pour obtenir. » Mais comment espérer que le plus grand mérite obtiendra sans demander? Du moins qu'on épargne à Boisgelin la petite humiliation de demander directement lui-même : « Je voudrais, dit-il, que tout ce qui se fait pour moi se passât dans mon absence... Je sais qu'à la longue cette réserve est déplacée dans une monarchie; mais quand je suis défendu par mes deux cents lieues, je sens le plaisir de ne rien faire par moi-même. » Lettre inédite du 29 décembre 1784.

et confier son bonheur¹. » La conclusion d'un tel discours eût été la résolution de chercher le bonheur en soi-même, de renoncer à la cour et au jeu d'influences qu'il fallait faire mouvoir pour y avoir sa place. Résolution trop héroïque pour un homme qui avait de l'ambition, un nom, une famille à soutenir, et qui voulait jouer un rôle sur la scène du monde.

Rien ne nous fait mieux entrer dans la vie d'une époque et dans les préoccupations des grands, gens d'Eglise et gens du monde, qu'une telle correspondance où un prélat d'un esprit supérieur et de relations les plus hautes, livre dans des lettres intimes le fond de son âme, et cherche à se faire une place sur une scène où tant d'acteurs se disputent les rôles. N'oublions pas qu'il s'agit ici d'un homme que la fortune a favorisé. Evêque à trente-deux ans, archevêque à trente-huit, président de ces Etats de Provence où un chef habile conquérait une célébrité proportionnée aux difficultés vaincues, membre des assemblées du clergé et de l'assemblée des notables, heureux des alliances de sa famille et du succès de son frère qui fut maréchal de camp et gouverneur de la Bretagne, en crédit auprès des ministres de la feuille qui nomment ses grands vicaires évêques sans l'oublier lui-même, favorisé de trois abbayes, M. de Boisgelin, parce que tous ses désirs ne sont pas exaucés, toutes ses ambitions satisfaites, trouve qu'il y a place en sa carrière pour la résignation. Il s'écrie dans un moment de découragement : « C'est une singulière expérience qu'après avoir

1. Lettre du 11 décembre 1782. « Vous craignez de m'affliger en me parlant de la perte d'une espérance que je n'avais jamais eue. Mais le travail ne me permet pas plus que la société ces petits desespoirs de ceux qui sont isolés par leur indifférence ou par leur oisiveté. J'ai trop bien profité de l'expérience, j'ai vu disparaître des espérances mieux fondées et plus satisfaisantes, et je n'ai pas perdu mon temps à m'en plaindre. Il y a toujours dans chaque moment quelque chose qui peut intéresser, et le présent qui intéresse doit faire oublier le passé qui ne revient pas. » — Lettre du 20 décembre 1784. « Je sens, il est vrai, quelque dégoût dans l'ordre même des choses utiles quand je vois à quel point elles sont oubliées ou méprisées dans le monde; mais mon retour en province me remet sous les yeux les objets qui peuvent m'intéresser et les effets qui peuvent me satisfaire. » *Lettres inédites* de M. de Boisgelin. — Boisgelin demandait aussi pour les autres. Dans une lettre du 2 décembre 1784, il recommande un abbé qu'il veut amener à l'assemblée du clergé. « Je voudrais, dit-il, qu'il put obtenir avant l'assemblée pour deux raisons, la première c'est que l'assemblée prendra toutes les grâces, la deuxième c'est que je voudrais qu'il pût m'aider pendant l'assemblée. »

toujours servi ses amis sans faire de mal à personne, on en vient à n'avoir plus d'amis ». Mais il ne tarde pas à se ressaisir et à reprendre courage jusqu'à ce que viennent de nouveaux désirs et des déceptions nouvelles. « Il ne faut pas, dit-il, perdre sa vie pour des projets. Il faut faire ses affaires, assurer l'agrément et la tranquillité de sa vie, et le reste vient ou ne vient pas. On en jouit ou bien on s'en console. Nous devons, comme vous dites, songer à tous ceux qui sont déjoués comme nous, et, puisque la plus haute faveur a ses disgrâces, il faut bien s'accoutumer aux siennes¹. »

Ne nous scandalisons pas trop de ces confidences. Il ne s'agit dans ce chapitre que des prélats regardant vers la cour. La majorité vivait loin d'elle. La cuisine de l'ambition, même la cuisine de cour, sont déplaisantes comme toute cuisine. Mais M. de Boisgelin pouvait très bien, sans manquer à son honneur, et à plus forte raison aux usages du temps, mettre en branle les protections qui pouvaient servir ses légitimes aspirations. Il n'en est pas moins vrai que le métier de solliciteur devait à la longue heurter les natures fières qui s'y croyaient condamnées. Nous avons entendu l'archevêque d'Aix en faire l'aveu.

V

Plus graves encore, plus dangereuses pouvaient être les compromissions de ceux que leurs fonctions appelaient à vivre auprès du roi et dans l'atmosphère capiteuse de la cour. Au xvii^e et au xviii^e siècle, de graves personnages tonnent contre ce séjour où viennent sombrer tant de fortunes, tant de caractères et tant de vertus. Bourdaloue appelle la cour « le siège de l'orgueil... l'écueil de la sainteté... le centre de la corruption du monde ». Si l'on est tenté de traiter d'exagération un prédicateur, voici ce qu'en écrivait à l'archevêque de Paris, une femme la

1. Lettre inédite de Boisgelin.

connaissant bien : « Comptez, Monseigneur, que presque tous les hommes noient leurs parents et leurs amis pour dire un mot de plus au roi et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout. Ce pays-ci est effroyable, et il n'y a pas de tête qui n'y tourne. Défiez-vous de tout ce que vous estimez le plus. Je suis à la source et c'est ce qui me fait voir trahison sur trahison. La cour change les meilleurs¹. » M. le duc d'Orléans, régent, avait dit d'un homme de la cour : *C'est le parfait courtisan, il est sans honneur et sans humeur*. « La définition aurait été juste, observe Bernis², s'il avait ajouté : *et sans pudeur*. » « L'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans l'orgueil, le désir de s'enrichir sans travail, l'aversion pour le mérite, le mépris des devoirs du citoyen, la crainte de la vertu du prince, l'espérance de ses faiblesses forment le caractère du plus grand nombre des courtisans. » Ce portrait tracé par Montesquieu, n'est pas flatteur.

Un pareil milieu était peu favorable à l'épanouissement des vertus ecclésiastiques. Le séjour de la cour inspirait aux hommes rigides une véritable terreur. Lorsque l'abbé Fleury, le futur cardinal, eut passé sa licence, il s'empressa d'acheter une charge d'aumônier de Madame la dauphine. Un Père de l'Oratoire, auquel sa famille l'avait adressé, homme austère et versé dans le monde, combattait ses projets et lui « défendait surtout d'aller à la cour, sous peine de perdition éternelle ». Il fallut bien cependant avouer l'achat de l'aumônerie. Cette confiance fut mal accueillie. Fleury reçut une sévère remontrance : mais enfin, puisque c'était un fait accompli, on dut s'apaiser. « Eh bien, lui dit le Révérend Père, vous avez eu la rage d'aller à la cour, je vais vous donner un conseil pour vous y conduire avec sagesse et sûreté : Assotisez votre esprit et endurez votre cœur³. » Un prélat qui l'avait assez fréquentée comme aumônier du roi pour pouvoir dire : « J'ai été nourri à la cour », Le Camus, évêque de

1. M^{me} de Maintenon, lettre à l'archevêque de Paris, 15 nov. 1695.
2. *Mémoires*, I, p. 91. — Il est intéressant de voir dans la correspondance de Richelieu et de Sully, comment le ton change, selon que l'un monte et que l'autre descend.
3. *Mémoires* de Bernis, I, 45.

Grenoble, écrivait en plein règne de Louis XIV : « On est en sûreté dans son diocèse, on est toujours en danger pour peu qu'on demeure à la cour. Les mages y perdirent leur étoile¹. »

S'il y avait peu de saints à la cour, il n'y avait guère plus d'hommes de caractère². Comment trouver des têtes hautes, des convictions fermes, dans cette race de prosternés qui ne croient pas payer trop cher de leur servilisme les faveurs et les regards du prince ? Comment faire fond sur des courtisans³ dont la règle de conduite est l'intérêt ? Quel énervement des consciences, quelle dilution des énergies morales produisait l'air ambiant de la cour. A cette époque, l'esprit, le cœur, l'imagination des sujets, sont tellement remplis de la grandeur royale, que les protestations de dévouement absolu se traduisent en des termes un peu étranges pour nous qui

1. Le Camus ajoute : « Pour demeurer à la cour avec honneur, il faut faire beaucoup de dépenses et, pour y fournir, il faut beaucoup de bénéfices, faire peu d'aumônes, aller rarement à son diocèse, n'avoir guère soin de régler ses affaires et de payer ses dettes. » Le Camus, parlant ailleurs des années qu'il avait passées à la cour, ajoute : « Hélas ! que de dissipations en vingt années de servitude volontaire à la cour ! Que de dissipations dans les plaisirs, dans les entretiens, dans les bagatelles, dans l'ambition, dans les médisances et dans l'étude même ! Mais que de dissipations dans la retraite ! » Cependant, Le Camus lui-même, étant tombé en disgrâce auprès de Louis XIV, pour avoir été nommé cardinal par le pape en dehors du roi, en souffrit cruellement. Il aurait voulu que la barrette lui fut remise par Louis XIV. Nous le voyons écrire aux ministres, aux cardinaux, au pape lui-même, pour leur demander de l'aider à rentrer en grâce auprès du roi. Cf. *Lettres de LE CAMUS*, p. 265, 297, 475, 483, 525.

2. « Rien de si rare que de trouver aujourd'hui à la cour des caractères ; personne ne s'y montre au-dessus des autres ; il semble que tout le monde y soit à la même taille. On n'a jamais pu compter à la cour sur l'amitié, mais on pouvait du moins y compter sur la haine. Aujourd'hui les amis sont aussi légers et aussi infidèles qu'autrefois et les ennemis n'y sont pas irréconciliables, les liaisons y changent d'un jour à l'autre. » *Mémoires de BERNIS*, I, 104.

3. Les évêques provinciaux, qui ont besoin d'appui auprès du roi, regardent et ne savent trop sur qui compter. Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait, en 1674, du ministre Le Tellier : « J'en ai tiré de grands secours, depuis que je suis ici, et je ne vois que lui à la cour qui ait la droiture nécessaire pour bien et nettement servir l'Eglise. Je ne parle pas des prélats qui y sont, car vous les connaissez et vous savez jusqu'à quel point on peut compter sur eux. » Bachaumont raconte dans ses *Mémoires* (t. XXXIV, p. 179) que le cardinal de Rohan, disgracié, chassé de la cour, après l'affaire du collier, passa à Nevers, se rendant en Auvergne, et fit demander l'hospitalité à l'évêque, M. de Séguiran. Celui-ci, éperdu, craignant de faire accueil à un homme en disgrâce, se serait jeté tout habillé dans un bain et là, recevant l'envoyé de Rohan, faisant le malade, lui aurait dit que le cardinal avait toute liberté de venir dans son palais, mais qu'il se voyait dans l'impossibilité de lui en faire les honneurs, à cause de son état de santé. Cette anecdote, racontée également par l'auteur des *Mémoires de Louis XVIII*, paraît peu vraisemblable si l'on songe qu'à l'assemblée des notables, M. de Séguiran attaqua très vivement Calonne, ne craignant pas de déplaire à la cour.

n'avons plus la superstition de la royauté. Ces sentiments ont beau être sincères, cette prostration du sujet semble une atteinte à la dignité de l'homme. Les temps modernes ont, il est vrai, les courtisans du peuple, comme l'ancien régime avait les courtisans des rois. Cette nouvelle servitude est parfois pire que l'autre ; mais notre répugnance pour les Cléon ne saurait nous faire aimer les La Feuillade. On sait que le culte du roi s'étendait, dans une mesure diverse, à tous les membres de sa famille. Le temps était loin où un cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, osait répondre au prince de Condé, qui lui avait reproché d'avoir la tête bien légère : « Ce n'est pas dans la vôtre que j'irai chercher du plomb. » Une telle impertinence eût passé pour un crime de lèse-sang royal. En 1777, Monsieur, frère du roi, était de passage à Béziers. L'historien de la ville raconte que le prince, venu à l'église pour entendre la messe, remit sa canne et son chapeau à l'évêque qui « resta debout à sa droite et à distance¹ ».

Cette attitude révolte certains publicistes de 1789. A mesure que la royauté perd le prestige qu'avait su lui donner Louis XIV, on comprend de moins en moins l'adoration de latrie dont nous parlait Saint-Simon. L'un d'eux compare saint Basile, faisant trembler Valens dans sa cathédrale, à « certains prélats en manteau court, en perruque tapée, suivant humblement leur prince à la messe, pour leur donner et en recevoir tour à tour un livre de prières... Lorsque je me trouve à Versailles, ajoute-t-il, je me sens indigné de voir un évêque faire une pareille fonction² ». Évidemment l'attitude d'un Basile, d'un Ambroise, était plus fière. Sans sortir de la France, les évêques du moyen âge, traitant d'égal à égal avec le roi, faisaient plus grande figure que les prélats d'ancien régime promenant leur dignité épiscopale dans les antichambres de Versailles. On oubliait toutefois, dans ces révoltes démocratiques que nous voyons se produire sur la fin de l'ancien régime, surtout en 1789, contre les

1. SABATIER, *Histoire de la ville et des évêques de Béziers*, 1854.

2. LAURENT, *op. cit.* p. 254.

hommes de la cour, que les évêques gardés par leur caractère sacré chancelaient moins que d'autres sur ce terrain mouvant. L'un des derniers prélats précepteurs de princes avant la Révolution, M. de Coëtlosquet, ancien évêque de Grenoble, chargé de l'éducation du duc de Bourgogne, du duc de Berry (depuis Louis XVI), du comte de Provence, du comte d'Artois, membre de l'Académie française, y mena une vie sans tache et laissa une mémoire respectée à Versailles comme dans son diocèse¹.

Si, franchissant un siècle, nous remontons de Coëtlosquet à Bossuet, nous trouvons en lui, selon l'expression de Massillon, « un évêque au milieu de la cour ». Dans cet intérieur rempli de tant de dissipation, agité de tant d'intrigues, il sait se créer une retraite et discuter les plus graves problèmes, en cette allée de Versailles qu'on appela l'allée des philosophes². On sait le rôle que Bossuet fut appelé à jouer, en 1675, dans la séparation momentanée de Louis XIV et de M^{me} de Montespan. Il sut

1. M. de Coëtlosquet s'était associé son parent M. du Plessy d'Argentré dans l'éducation des princes. Comme on offrait à celui-ci l'évêché de Limoges, qu'il trouvait trop éloigné de Paris, il répondit en bon courtisan « qu'il croyait garder la part de l'aîné en demeurant auprès du roi, et ayant l'honneur d'être employé à l'éducation de ses petits-fils. » Il fit nommer à sa place son frère cadet et obtint plus tard pour lui-même l'évêché de Séez. Louis GUIBERT, *op. cit.*

2. Tous les prélats n'étaient point occupés à faire de la philosophie à la cour, témoin l'évêque de Troyes, M. de Chavigny, dont Saint-Simon trace un curieux portrait. « Il avait, dit-il, du savoir et possédait de plus les affaires temporelles du clergé mieux qu'aucun de ce corps, en sorte qu'il était de presque toutes les assemblées du clergé et qu'il brillait dans toutes. Il avait de plus de l'esprit, et plus que tout, l'esprit du monde, le badinage des femmes, le ton de la bonne compagnie, et passa sa vie dans la meilleure et la plus distinguée de la cour et de la ville, recherché de tout le monde, et surtout dans le gros jeu et à travers toutes les dames. C'était leur favori; elles ne l'appelaient que le Troyen, et chien d'évêque, chien de Troyen, quand il leur gagnait leur argent. Il s'allait de temps en temps ennuyer à Troyes, où pour la bienséance et faute de mieux, il ne laissait pas de faire ses fonctions; mais il n'y demeurait guère, et une fois de retour, il ne se pouvait arracher. » SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. I, p. 271-272. Saint-Simon (I, p. 183) raconte aussi cette anecdote sur M. Simiane de Gardes, premier aumônier de la reine, « vrai gentilhomme », évêque de Langres et qu'on appelait « le bon Langres ». M. de Vendôme, M. le Grand, et quelques autres de haute volée, lui attrapèrent gros deux ou trois fois au billard. Il ne dit mot et s'en alla à Langres où il se mit à étudier les adresses du billard. De retour à Paris, voilà ces messieurs à le presser de jouer au billard et lui à s'en défendre comme un homme déjà battu et qui, depuis six mois de séjour à Langres, n'a vu que des chanoines et des cures. Quand il se fut bien fait importuner il céda en fin, joua d'abord médiocrement, puis mieux et fit grossir la partie; enfin il les gagna tout de suite, puis se moqua d'eux, après avoir regagné beaucoup plus qu'il n'avait perdu. » SAINT-SIMON dit de Le Tellier, archevêque de Reims : « Il était fort de la cour et du plus grand monde et gros joueur. »

tenir au royal amant un langage ferme, apostolique, qui a fait dire à Saint-Simon : « Bossuet lui avait souvent parlé là-dessus avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Eglise. » Il y eut, à cet événement, une de ces scènes de cour qui montre dans quelle situation parfois étrange se trouvaient les hommes d'Eglise chargés de rappeler aux rois les règles de l'Evangile et du Décalogue. Nous avons vu la duchesse de Châteauroux appeler « le Soissons » M. de Fitz-James, qui la faisait expulser de Metz. Lediou nous raconte que M^{me} de Montespan, accusant Bossuet de sa disgrâce, « l'accabla de reproches; elle lui dit que son orgueil l'avait poussé à la faire chasser, qu'il voulait seul se rendre maître de l'esprit du roi, pour le tourner à son intérêt ». Comme ces objurgations ne paraissaient pas émouvoir Bossuet, M^{me} de Montespan « chercha à le gagner par des flatteries et des promesses; elle fit briller à ses yeux l'éclat de la pourpre, et aussi ce que les premières dignités de l'Eglise et de l'Etat pouvaient offrir de séduisant à l'ambition ». Il fallait vraiment être de la cour pour avoir l'idée de tenter ainsi Bossuet par l'appât des honneurs. M^{me} de Maintenon dit de lui, à ce sujet, un mot qui, dans sa pensée, était un blâme, mais qui fait le plus grand honneur à l'évêque : « Il a beaucoup d'esprit, mais il n'a pas celui de la cour. » Bossuet rencontra M^{me} de Montespan à la cour de Louis XIV, les prélats du XVIII^e siècle trouvèrent M^{me} de Pompadour, M^{me} du Barry à la cour de Louis XV, et ne montrèrent pas tous la même fierté¹.

Bien que Bossuet n'eût pas l'esprit de la cour, il eut

1. Il y avait pourtant des caractères au XVIII^e siècle. Un prélat qui avait fait M. de Fitz-James vicaire général, M. de Saulx-Tavannes, cardinal archevêque de Rouen, sut lui aussi se montrer digne devant Louis XV. « Le roi ayant dit à l'archevêque de Rouen (Saulx-Tavannes) qu'il passerait chez lui à Gaillon, en allant au Havre, ce prélat se contenta de faire une profonde révérence. Le roi dit une seconde fois : « M'entendez-vous ! j'irai chez vous. » Autre grande révérence. Puis S. M. a marché trois pas, s'est retournée, a dit : « Non, monsieur, je me ravise, je n'irai point chez vous. »... L'archevêque de Rouen est grand-aumônier de la reine; il entre dans le ressentiment de cette princesse de ce que le roi promène ainsi la marquise de Pompadour et se donne en spectacle aux peuples normands; il craint d'en être le fauteur et il évoque sur cela son caractère de prélature. » *Journal de d'ARGENSON*, 19 septembre 1749. — Quelle mobilité d'opinion dans cette cour. D'Argenson écrit le 2 décembre 1756 : « La marquise de Pompadour est aujourd'hui pour les évêques. » Elle était surtout pour Bernis.

presque toute sa vie des liens avec elle, d'abord comme précepteur du dauphin, puis comme aumônier de la dauphine de 1680 à 1690, enfin, en 1697, comme conseiller d'Etat et aumônier de la duchesse de Bourgogne. Il avait désiré et même demandé cette dernière situation¹. D'après l'usage établi, tous les officiers de la maison de la princesse étaient tenus au serment. Bossuet dut défendre contre le marquis de Dangeau le privilège de le prêter le premier. La duchesse de Bourgogne n'avait que onze ans. Quand elle vit à ses genoux cette tête que les cheveux blancs et la gloire rendaient si vénérable, elle ne put s'empêcher de dire avec une naïveté charmante : « Que je suis honteuse, Monsieur, de vous voir dans cet état². » Il s'agit d'une princesse, de celle qui, par sa grâce souriante, par ses saillies, son entrain, sa gaieté, par sa « marche de déesse dans les nuées », comme dit Saint-Simon, va jeter un dernier rayon de soleil dans l'atmosphère glacée de Versailles et sur le couchant assombri du grand siècle. N'importe, nous n'aimons pas à voir s'incliner, même devant cette figure radieuse, un front que nous ne nous représentons courbé que devant Dieu. Ce

Bernis avoue être venu à Paris par ambition. « Si j'étais, dit-il, resté en province, j'aurais vieilli grand-vicaire de Viviers, brillant dans ce diocèse et inconnu du reste du monde. » Mais Bernis ne voulait pas mourir grand-vicaire. « N'ayant plus l'espoir de la croix de Malte, je voulus, ajoute-t-il, la remplacer par celle des évêques. » — D'Argenson écrit, le 24 juin 1755 au sujet de son ambassade de Venise : « Il a fait son chemin par les dames et par le bel esprit, homme qui se pique de paresse et de faire des vers mols, faciles et tendres, comme Ovide. » — Le même dit, le 4 janvier 1757 : « L'abbé de Bernis fut déclaré, avant-hier au soir, ministre d'Etat, effet du grand et déshonnête crédit de la favorite. » — Bernis, nommé cardinal en 1758, écrivait à M^{me} de Pompadour : « Le courrier de Rome m'a apporté cette nuit la calotte rouge. Je vous la dois, puisque je vous dois tout. Soyez bien sûre que je ne perdrai jamais le souvenir ni de votre amitié ni de mes obligations. »

1. Bossuet dit Leduc, « reçut cette nouvelle simplement, sans aucune démonstration de joie, sans aucune affectation d'insensibilité. » Mais il avait demandé cette situation. Il écrit, en 1698, à M. de la Broue, évêque de Mirepoix : « Je vous avoue sans hésiter que j'ai fait ma demande; elle a été aussi bien reçue que possible; et les apparences sont bonnes de tous côtés. Dieu sait ce qu'il veut, et pour moi, je suis bien près de l'indifférence. » — Bossuet fut également nommé, en 1697, conseiller d'Etat. Il prit place au conseil le 3 juillet. Le Camus, évêque de Grenoble, lui écrit à ce sujet (*Lettres*, p. 593) le 17 juin : « Je fais, Monsieur, depuis si longtemps, une profession si ouverte de vous honorer et de m'intéresser à tout ce qui vous touche, que je ne peux différer d'un moment de vous témoigner la joie que je ressens de la place du conseil que le roi vient de vous donner. »

2. Cardinal de BAUSSET. *Vie de Bossuet*, t. II, p. 326, 327. Nous renvoyons pour l'histoire de la duchesse de Bourgogne au récent ouvrage de M. le comte d'Haussonville.

n'était point là cependant un acte de courtisan. Le serment, dont on abusait dans l'ancien régime, était d'ordinaire prêté à genoux parce qu'il était prêté au nom de Dieu. C'est souvent dans cette attitude que le nouvel évêque jurait à de simples consuls, à des chanoines, la conservation de leurs privilèges. Nous avons vu le successeur de Bossuet à Condom, se brouiller avec la municipalité, parce qu'elle avait exigé de lui cette formalité et cette posture. On pouvait bien accorder à un prince, à une princesse de la maison de France, ce qu'on ne pouvait refuser à des consuls et à des chanoines, ce qu'acceptent aujourd'hui les cardinaux en recevant à genoux la barrette des mains du Président de la République. Ces usages, le culte monarchique de Bossuet, son désir de trouver dans sa situation à la cour une nouvelle autorité pour sa doctrine, expliquent sa démarche. Néanmoins, comme nous ne vivons pas sous Louis XIV, nous aimons mieux nous représenter le grand homme dans la chaire de Notre-Dame prêchant l'oraison funèbre de Condé, ou dans sa cathédrale de Meaux, qu'aux pieds d'une enfant de onze ans, cette enfant fût-elle la duchesse de Bourgogne.

CHAPITRE TREIZIÈME

Compétitions politiques

I. Une noble ambition pouvait justifier ces intrigues de cour, celle de prendre part aux affaires d'Etat. — Grand rôle politique du clergé dans le passé, en particulier au xv^e siècle. — Ce rôle amoindri au xvii^e, bien que l'Eglise donne à la France Richelieu et Mazarin. — Louis XIV, qui écarte les évêques de son conseil, les emploie comme ambassadeurs. — Comment ces prélats grands seigneurs étaient admirablement propres à la diplomatie. — Le xviii^e siècle rouvre au clergé le conseil des princes : Dubois, Fleury, Tencin, Bernis. — Prélats diplomates. — L'ambassade de Rohan à Vienne. — Prestige de ces ambassadeurs magnifiques. — II. Le pouvoir plus ambitionné encore. — Les évêques aspirants-ministres : Rohan, Talleyrand, Conzié, Thémines; Dillon, brillant et très réputé, mais paresseux; Boisgelin, qui dans toute sa correspondance fait de la politique et frémit d'impatience à la vue du rôle joué par Pitt et Fox en Angleterre; enfin, Loménie de Brienne, concurrent le plus redoutable. — III. Comment Brienne réussit à s'emparer de l'opinion. — Sa réputation dans les Etats du Languedoc aux assemblées du clergé. — Il gagne les femmes à sa cause. — Puissance des salons à cette époque. — Noms des grandes dames mêlées à la politique. — Elles discutent les affaires d'Etat, font et défont les ministres. — Leurs candidats. — Loménie les convoque au château de Brienne. — Splendeurs des fêtes qui y sont données. — Les visiteuses en rapportent l'écho à Paris et à la cour. — Autres suffrages plus autorisés acquis à Loménie de Brienne. — Il va l'emporter, malgré des attaques très vives. — IV. Assemblée des notables. — Compétitions politiques en présence. — Projets de Calonne. — Il rencontre dans le clergé ses principaux adversaires. — Mots violents. — Rôle brillant de M. de Boisgelin dans les débats. — L'archevêque de Toulouse triomphé, grâce à la reine. — V. Ministère de Loménie de Brienne. — Il est obligé de reprendre la plupart des projets de Calonne. — Son insuffisance pour une situation terrible. — Mesures violentes contre les parlements. Leur hostilité. — Loménie de Brienne veut s'appuyer sur le clergé. — M. de Boisgelin le sert pour être ministre. — Mais opposition très vive dans l'assemblée du clergé de 1788, qui vote un don gratuit dérisoire et demande les Etats Généraux. — Double tort des évêques : ils sont trop occupés de leurs ambitions politiques; ils ne soupçonnent pas le cataclysme qui est proche.

I

Il était difficile d'entretenir ces intrigues de cour sans y laisser un peu de sa dignité, parfois pour des intérêts minimes. Mais il est une ambition qui semblait les justifier à cause de l'importance du but à atteindre, celle de jouer un rôle politique et de participer au gouvernement de son pays. Sans remonter au moyen âge, en s'en tenant aux temps modernes, on constate la grande place que les prélats du xvi^e siècle tiennent dans les affaires publiques. Machiavel remarque que le clergé composait les conseils des princes, et que d'ordinaire la noblesse se bornait à exécuter les décisions qui y étaient prises¹. Nommer pour la France les d'Amboise, les Duprat, les Tournon, les Gramont, les Lorraine, les Bellay, les d'Ossat, les du Perron, c'est rappeler les cardinaux illustres qui, soit comme ministres, soit comme ambassadeurs, furent mêlés très activement aux intérêts d'Etat. L'épiscopat du xvi^e siècle eut une énorme influence sur toutes les questions de gouvernement, en particulier sur le choix du roi de France. Que de déliés diplomates il fournit souvent pour l'ambassade d'un même pays! Dominique de Gabre, par exemple, évêque de Lodève, dont on publiait naguère les lettres², avait eu comme prédécesseurs à Venise les Langeac, les Odet de Selve, les Lazare de Baïf, les Guillaume Pélicier, les Morvillier, presque tous gens d'Eglise, humanistes et lettrés autant que politiques consommés. Les rois trouvaient des collaborateurs tout préparés dans ces prélats plus instruits que les laïques, habitués au maniement des hommes et des affaires, et déjà pourvus de bénéfices qui leur permettaient de tenir leur rang sans trop obérer le trésor royal. Leur correspondance, sans

1. Dans les *Relations des Ambassadeurs vénitiens* (t. I, p. 489), Michel SURIANO écrit pour la France en 1561 : « Le gouvernement est entre les mains des nobles et des prélats. Les prélats conseillent, mais n'agissent pas; les nobles servent au conseil et à l'œuvre. Mais souvent ceux-ci se sont accordés à laisser tout l'honneur et le soin des délibérations aux prélats, sachant bien que l'exécution ne pouvait pas leur échapper. »

2. *Correspondance politique de Dominique de Gabre, évêque de Lodève*, par Alexandre VITALIS, 1903, in-8.

être aussi importante que celle de leur voisin le cardinal de Granvelle, évêque d'Arras, archevêque de Malines et de Besançon, ministre de Charles V, vice-roi de Naples, n'en révèle pas moins, à mesure qu'elle est publiée, des négociateurs avisés, retors, souples, audacieux au besoin, qui mettent au service de leur pays toujours un grand zèle, parfois les dons les plus brillants. Il arrive même que l'évêque s'efface un peu trop derrière le diplomate. De plus d'un de ces prélats ambassadeurs on aurait pu répéter ce qui avait été dit d'un évêque politique du xiv^e siècle, le cardinal de Périgord, qu'il avait été mineur en religion, *religione tenuis*, mais grand dans les affaires d'Etat.

Au xvii^e siècle, avec la paix intérieure rétablie et l'affermissement du pouvoir absolu, le premier ordre de l'Etat allait perdre une grande partie de l'importance politique que lui avaient donnée la tradition du passé et les troubles du xvi^e siècle. Nous suivons dans l'histoire cet amoindrissement. Les évêques s'en plaignent au roi à plusieurs reprises¹. Mais si le clergé voit son influence décroître comme corps politique, n'y a-t-il point encore place dans le gouvernement pour les évêques comme serviteurs du roi et de l'Etat? Richelieu, Mazarin, le pensèrent. « L'Eglise, a dit Mignet, formait alors les grands politiques; elle développait la valeur propre de l'homme et ajoutait la force du rang. » Richelieu, se sentant fait pour commander, prit le seul chemin qui pouvait le conduire au pouvoir, celui de la cour. Quand l'évêque de Luçon veut préparer son avenir et servir son ambition, il se choisit, malgré sa pauvreté, une maison à Paris, proche du « logis de Dieu », sans doute, mais aussi non loin du

1. Dans l'Assemblée du clergé de 1595-1596 (*Procès-verbal*, t. I, p. 626) il est dit « que ci-devant le clergé de ce royaume était appuyé et assisté de quelques-uns de Messieurs les cardinaux, princes, d'un bon nombre d'autres cardinaux, archevêques et évêques, ordinaires au conseil du roi, mais qu'à présent il était tellement affaibli et diminué qu'il n'y avait en l'ordre ecclésiastique de ce royaume aucun prince, fort peu de Messieurs les cardinaux, et encore ceux qui y sont ne sont pas ordinaires près la personne du roi au conseil, et de Messieurs les cardinaux et évêques n'y en a que bien peu qui soient ordinaires au dit conseil. » Sous Richelieu et Mazarin, nouvelles plaintes du clergé sur son amoindrissement politique. Cf. *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé*, 8 vol. in-folio, t. III, p. 665, 666; t. IV, p. 283, 285, 658, etc.

« logis du roi ». Il est là sur place pour assurer sa fortune politique. C'est à la cour que pendant deux siècles, pour arriver et se maintenir, il faudra gagner sa première victoire, ainsi que toutes les autres. Richelieu et Mazarin éprouvèrent, en particulier, quelle difficulté ou quel avantage c'était d'avoir contre soi ou pour soi la reine.

Louis XIV fut trop décidé à écarter de son gouvernement les hommes d'Eglise pour y faire place à des évêques. Sous son règne, les prélats devront se contenter d'être diplomates, comme les cardinaux d'Estrées, de Forbin-Janson, de Polignac, etc. Le cardinal de Forbin-Janson était très apprécié de Louis XIV². On connaît le rôle important joué par le cardinal de Polignac au Congrès d'Utrecht et en Pologne. Il ne faut pas s'étonner que Louis XIV trouvât dans l'épiscopat des hommes capables de mener à bonne fin les affaires les plus épineuses. Ces prélats étaient de haute naissance, et il le fallait pour avoir le pas comme envoyés de France sur un grand d'Espagne ou un prince de l'Empire. Il y avait bien quelque orgueil de race dans l'attitude de cet abbé de Guébriant qui, représentant du roi auprès de l'électeur de Cologne, administre des soufflets et prend à la gorge le maître des

1. Richelieu, malgré sa gêne, acheta un petit hôtel à Paris, rue des Mauvaises paroles. Il fallait paraître. Pour faire une belle entrée à Luçon, n'avait-il pas emprunté à un ami de sa famille un carrosse et quatre chevaux? On connaît le très curieux *Mémoire de Richelieu, alors qu'il méditait de paraître à la cour*, publié par Armand Baschet.

2. « Le Roi, dit Saint-Simon, au sujet des dépêches reçues du cardinal de Janson, se mit sur ses louanges, et ajouta qu'il regardait comme un vrai malheur de ne pouvoir le faire ministre. Torcy, qui avait porté les dépêches, crut faire sa cour de dire, entre haut et bas, qu'il n'y avait personne plus propre que lui, et que dès qu'il avait le bonheur d'en être estimé capable par le roi, il ne voyait pas ce qui pouvait l'empêcher de l'être. Le roi, qui l'entendit, répondit que, lorsqu'à la mort du cardinal Mazarin, il avait pris le timon de ses affaires, il avait, avec grande connaissance de cause, bien résolu de n'admettre jamais aucun ecclésiastique dans son conseil et moins encore les cardinaux que les autres, qu'il s'en était bien trouvé et qu'il ne changerait pas. Il ajouta qu'il était bien vrai, qu'outre la capacité, le cardinal de Janson n'aurait pas les inconvénients des autres, mais que ce serait un exemple; qu'il ne le voulait pas faire, ce qui ne l'empêchait pas de regretter de ne l'y pouvoir faire entrer... Il était consommé dans les affaires par une longue habitude, magnifique en tout et partout, avec beaucoup d'ordre, fort désintéressé, affable aux petits, naturellement obligeant, fort poli, mais avec choix et dignité... Il avait l'âme et toutes les manières d'un grand seigneur, doux et modeste, l'esprit d'un grand ministre né pour les affaires, le cœur d'un excellent évêque, point cardinal, au-dessus de sa dignité, tout Français sur nos libertés et nos maximes du royaume. » SAINT-SIMON, *Mémoires*, I, 303, 304; VI, 405, 406.

cérémonies, parce qu'on a mal placé ses gens à une procession du Saint Sacrement¹.

Sous les trois derniers rois, il n'y aurait point eu d'entrée dans les ambassades pour un fils de maréchal-ferrant, comme d'Ossat. Au xvi^e siècle et dans les premières années du xvii^e, l'obscurité d'origine pouvait être compensée par le talent, l'habileté et aussi la variété des connaissances dont l'étalage était alors une façon d'éblouir. Dans les âges suivants, le diplomate d'Eglise sera un gentilhomme de haute lignée qui tiendra de sa race, de ses relations, de son contact avec la cour; les grandes manières, l'usage du monde, l'intelligence des passions et des caractères, le sens exquis des nuances, l'art de conduire une conversation et de profiter de tous les avantages que donne l'interlocuteur, le droit enfin de traiter d'égal à égal, avec n'importe quel ministre du dehors, la certitude de les surpasser par une dextérité, une désinvolture, une grâce noble et un raffinement que n'égalait aucune cour étrangère. Les dépêches de ces prélats diplomates, d'un cardinal de Polignac, seront faciles, coulantes, incorrectes parfois, mais élégantes, et pleines de ce charme que donne la peinture des caractères et des intrigues. L'Eglise fournira même au ministère des Affaires étrangères, durant le xviii^e siècle, dans des postes secondaires, des écrivains particulièrement habiles, tel cet abbé de La Ville qui, pendant trente ans, rédigea, en qualité de premier commis, les dépêches avec une habileté et une perfection qui fait encore l'admiration des connaisseurs.

Il paraissait bien établi que le clergé devait avoir accès dans ce domaine de la diplomatie et des affaires publiques. D'après Rulhière et Grégoire², le Père de La Chaise, ministre de la feuille, « voulait qu'un évêque fût homme

1. *Journal* du marquis d'ARCONSON, 4 juillet 1748: « L'abbé de Guébriant, envoyé de France à Bonn, a donné une paire de soufflets, à la procession du Saint Sacrement, devant le saint des saints et devant l'Electeur de Cologne, sur ce qu'on avait mal placé ses gens à cette auguste cérémonie. De là, étant allé au palais, il a pris à la gorge le maître des cérémonies. L'Electeur a défendu qu'il le suivit à la campagne, et lui a permis, par grâce, de rester à Bonn jusqu'à ce qu'il eût réponse à la lettre et au courrier qu'il envoyait au roi pour demander un autre ministre.

2. Abbé GRÉGOIRE, *Histoire des confesseurs des rois*, 1824, p. 362.

du monde et homme d'Etat; il s'attachait à élever aux places éminentes ceux que nous appelons évêques politiques ». Mais comment être un évêque politique, comment avoir des capacités d'homme d'Etat, sans être tenté de les exercer? Fénelon, exilé à Cambrai, ne peut s'en défendre. Si sa haute intelligence, son ardent patriotisme, sa situation même vis-à-vis du duc de Bourgogne, expliquent et justifient les plans nombreux qui sortent de sa plume, ces préoccupations n'en trahissent pas moins la noble ambition de servir son pays en éclairant ses destinées.

Avec le régent, avec Louis XV, l'entrée du gouvernement s'ouvre de nouveau au clergé. Louis XIV avait laissé à plusieurs évêques, à Bossuet, par exemple, le titre de conseiller d'Etat, et jusqu'à la Révolution, les prélats qui le reçoivent, aiment à se donner la qualification, qui n'était guère qu'honorifique, de conseiller du roi en tous ses conseils. Dans le cours du xviii^e siècle, plusieurs d'entre eux obtinrent davantage. Nommer le cardinal Dubois, le cardinal Fleury, et même le cardinal de Tencin¹, plus tard le cardinal de Bernis, c'est rappeler les ministres empruntés à l'Eglise par l'Etat. Dans cette haute situation ils ne devaient point, hélas, malgré le rôle si honorable de Fleury, faire oublier les Richelieu et les Mazarin. N'importe, la vieille tradition est reprise. Des évêques, des hommes d'Eglise ont reparu à la tête des affaires. Dans la seconde moitié du

1. On raconte que l'abbé de Tencin, jeune encore et sortant à peine de la licence, dit un jour, en quittant et en embrassant ses amis qu'il avait invités à dîner: « Je vous souhaite à tous succès et prospérité; pour moi, si le temps ne me manque, je serai cardinal et ministre. » *Mémoires de Bernis*, I, 69. — Saint-Simon en a tracé ce portrait: « L'abbé Tencin avait un esprit entreprenant et hardi, qui le fit prendre pour un esprit vaste et mâle. Sa patience était celle de plusieurs vies, et toujours agissant vers le but qu'il se proposait, sans s'en détourner jamais, et surtout incapable d'être rebuté par aucune difficulté; un esprit si fertile en ressorts et en ressources qu'il en acquit faussement la réputation d'une grande capacité; infiniment souple, fin et discret, doux ou âpre selon les besoins, capable sans effort de toutes sortes de formes, maître signalé en artifices, retenu par rien, contempteur souverain de tout honneur et de toute religion, en gardant soigneusement les dehors de l'un et de l'autre; fier et abject selon les gens et les conjonctures, et toujours avec discernement... Il joignait quelque légère écorce de savoir à la petitesse, et aux agréments de la conversation des manières et du commerce, une singulière accortise à un grand art de cacher ce qu'il ne voulait pas être aperçu, et à distinguer avec jugement entre la diversité des moyens et des routes. »

xviii^e siècle, surtout aux approches de la Révolution, nous voyons nombre de prélats pris d'une véritable nostalgie politique, hantés par l'ambition d'être hommes d'Etat.

Ils sont tout d'abord très empressés autour des ambassades. La race des prélats diplomates n'est pas éteinte. Quel type, vers le milieu du siècle, que ce Vauréal, évêque de Rennes, évêque peu résident, il est vrai, qui, dans son poste d'ambassadeur à Madrid, pousse si loin l'art d'observer et d'écrire. Nous le voyons toujours sur le qui-vive, aussi prompt à regarder, à écouter, que sûr de son jugement; mais le diplomate est resté homme de cour. Il « sait se tenir au courant de tout ce qui s'agite autour de son roi et de ses ministres, a des sentinelles aux aguets dans tous les couloirs du palais, des amis de tout rang et de tout sexe, habiles à pénétrer dans les cabinets les plus secrets pour l'avertir des rivalités et des coups fourrés qui le menacent, comme des caprices et des faiblesses qu'il peut utilement flatter et servir¹ ». Vauréal était un de ces prélats qui mettaient au service de leurs fonctions je ne sais quelle souplesse enveloppante, quelle grâce à la fois digne et souriante, et aussi cette dialectique aiguisée par la théologie que Talleyrand disait utile aux diplomates. Mais il faut bien convenir que, si ces personnages, qui avaient un pied dans le monde et un pied dans le temple, ont contribué à la gloire de la diplomatie française, ils ont moins travaillé, pour la plupart, à augmenter le trésor des vertus ecclésiastiques. Et encore le séjour des cours étrangères était-il peut-être moins malsain que celui de la cour.

Le cardinal de Rohan se tint mieux à Vienne, durant son ambassade, qu'à Versailles à la tête de la grande aumônerie. S'il n'avait fallu pour réussir que le faste, un grand nom, de grandes manières et les succès mondains, bien peu de négociateurs auraient pu entrer en concurrence avec le prince de Rohan. L'abbé Georgel, son secrétaire, nous a décrit la magnificence de ses équipages, ses

1. Duc de Broglie, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, 1891.

écuries de cinquante chevaux, sa suite de gentilshommes, ses pages vêtus de soie, recrutés dans la noblesse d'Alsace et de Bretagne, ses coureurs pailletés d'argent et chamarrés de broderies d'or, ses musiciens habillés d'écarlate, ses heiduques avec leurs brandebourgs et leurs plumets, enfin son régiment de valets de pied et de valets de chambre.

Le prince Louis dépensait ainsi des sommes immenses et donnait des fêtes brillantes, de petits soupers, où se portaient les plus grandes familles de Vienne et les dames de l'aristocratie. Le prélat charmait tout le monde. « Nos femmes jeunes et vieilles, belles et laides, en sont ensorcelées, écrivait Marie-Thérèse. Il est leur idole, il les fait radoter. » Malheureusement, pour le succès diplomatique de Rohan, Marie-Thérèse n'était point du nombre des ensorcelées. Elle voyait avec impatience un évêque ambassadeur se rendre en costume de chasse — justaucorps à brandebourgs, plumes de faucon en aigrette, — aux invitations de la noblesse du pays, tirer de ses propres mains, dans une seule journée, 1,328 coups de fusil; assister aux bals masqués et, dans les réunions mondaines, adresser aux dames les compliments les plus joliment tournés. Ce qui ne facilitait point l'entente entre elle et le prince, c'est que, dans les explications aigres-douces qui furent échangées plus d'une fois, Rohan montrait, avec la supériorité de ses manières de grand seigneur, une ironie spirituelle, un ton de persillage et d'impertinence qui blessaient profondément la reine. Si le premier devoir d'un diplomate est de réussir auprès du souverain chez lequel il est accrédité, on peut dire que Rohan, malgré des qualités brillantes, avait échoué auprès de Marie-Thérèse, et l'impératrice réussit à faire passer dans le cœur de sa fille, Marie-Antoinette, son aversion contre lui. Deux mois après la mort de Louis XV, Marie-Thérèse fut débarrassée de ce qu'elle appelait « une vilaine et honteuse ambassade¹ ».

Le cardinal de Bernis avait mieux réussi à Rome.

1. GEORGEL, *Mémoires*, II, 218, 219, 21-29, 134 et 135.

Quand éclata la Révolution, il y représentait, depuis plus de vingt ans, nous l'avons vu, la France avec un luxe et un éclat extraordinaires. La correspondance de Benoit XIV avec le cardinal de Tencin nous montre quelle impression faisaient sur Rome nos cardinaux ambassadeurs et ministres d'Etat, dotés de plusieurs centaines de mille livres de rente, appuyés sur ce clergé de France dont la science et les richesses excitaient un peu l'envie du clergé romain moins instruit et besogneux. C'est presque avec humilité que Benoit XIV demande à Tencin de faire quelque chose pour « le pauvre Saint-Siège ».

II

Il était une place plus recherchée encore que celle d'ambassadeur, parce qu'elle mettait le titulaire hors de pair, c'est celle de ministre. Cette ambition fait battre le cœur de nombreux évêques. Rohan lui-même ne s'en défend pas. Les flatteurs lui répètent à l'oreille le nom de Richelieu, de Mazarin, de Fleury. « Il avait plus que le droit, il avait le devoir, lui disait-on, de parvenir à la direction de l'Etat. » Rohan se laisse convaincre, se berce d'un fol espoir et dicte à son secrétaire, le baron de Planta, le programme des réformes qu'une fois ministre il réalisera pour le plus grand bonheur de la France. Nous avons vu Talleyrand, dont l'intelligence justifiait du moins les prétentions, saluer en Sorbonne « le souvenir de Richelieu », lire sa vie et les *Mémoires* de Retz pour se préparer à son avenir politique. Sachant combien le titre de cardinal peut servir ses ambitions, il est en quête d'un chapeau même avant d'être évêque. Gustave III, roi de Suède, en aurait obtenu de Pie VI la promesse qui échoua, dit-on, à cause de l'opposition de la reine. Nous connaissons les noms des autres prélats prêts à se dévouer à la chose publique. Conzié, évêque d'Arras¹, est du nombre,

1. « On reparle encore de l'évêque d'Arras et toujours de M. de Saint-Priest. M. de Vienne part demain; M. de Puysegur le remplace. » Lettre de M. de Boisgelin. — Talleyrand avait demandé, quatre ans avant d'être

et cherche en vain dans l'ancien régime un rôle ministériel qu'il trouvera, quoique bien amoindri, dans l'émigration. Thémises, évêque de Blois « fut nommé un instant, dit-on, à la place de Brienne... Je ne doute pas, affirme Cheverny, qu'il ne fût parvenu au ministère, si la Révolution n'était pas arrivée. Enclin au despotisme, il aurait plutôt été un petit cardinal de Richelieu, et peut-être était-ce l'espèce d'hommes le plus nécessaires dans ce moment² ». Un rival bien plus redoutable était l'archevêque de Narbonne, Dillon, que l'éclat de son administration et de sa présidence, en tête des Etats de Languedoc, mettait en évidence et semblait indiquer pour les suprêmes honneurs. Il comptait être cardinal et avait espéré succéder à Maurepas. Malheureusement il était né paresseux. Ses facultés brillantes, « son génie », comme parlent les *Mémoires* du temps, n'étaient pas servis par cette persévérance dans le travail et l'intrigue, alors nécessaire pour faire triompher une candidature. La reine le fit écarter³. Les contemporains le regrettent. « Si la France, dit l'un d'eux, eût été assez heureuse pour le posséder dans le ministère, son génie trop peu connu l'eût délivrée de sa situation perpétuellement versatile sous Maurepas comme sous Vergennes. L'Eglise, unie dans le conseil à Turgot et à Necker, aurait établi en France la même prospérité dont nous avons vu jouir la superbe province de Languedoc³. » Loménie, qui craignait et jalousait Dillon, lui faisait cependant un accueil empressé, lorsque l'archevêque de Narbonne se rendait aux brillantes fêtes du château de Brienne.

Le lecteur serait étonné de ne point trouver dans les rangs des aspirants-ministres un homme dont nous connaissons déjà les titres sérieux et la capacité peu commune,

évêque, le cardinalat par la comtesse de Brionne, dont il fréquentait le salon, à Gustave III. GEFROY, *Gustave III à la cour de France*, 1807, t. II, p. 16-18, donne la lettre de M^{me} de Brionne.

1. *Mémoires* du comte de CHEVERNY, I, 430, II, 74.
2. « Dillon, homme de génie, quoique né paresseux, avait eu des habitudes particulières avec Turgot. Il en eut depuis avec Necker pour les affaires de la province. Il aspirait au chapeau de cardinal qu'il méritait par toute sorte de titres, et il avait lieu d'espérer, si la reine ne lui eût été constamment opposée, de succéder à Maurepas. » SOULAVIE, *Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, t. III, p. 4-6.
3. SOULAVIE, *Mémoires du maréchal de Richelieu*.

M. de Boisgelin, archevêque d'Aix. Il avait garde d'y manquer. Son attention était singulièrement éveillée sur tous les événements politiques, sur toutes les questions de gouvernement. Il commente avec un intérêt passionné dans ses lettres les déclarations de guerre, les traités de paix et les conséquences qui peuvent en résulter pour la France, dont la gloire le préoccupe plus que sa propre fortune¹. Le nom des nations étrangères, surtout de l'Angleterre, revient fréquemment sous sa plume et il apprécie en ces termes le succès de la guerre des Etats-Unis: « C'est un avantage incalculable que l'indépendance des colonies anglaises. Si nous pouvions faire un jour dans les Indes la même révolution qu'en Amérique, nous réduirions l'Angleterre à ses propres limites, et nous aurions affranchi pour jamais notre commerce et celui de l'Europe². »

Les événements intérieurs tiennent naturellement plus de place dans l'esprit de Boisgelin que ceux du dehors. Il parle souvent des ministres, commente les bruits qui courent sur leur élévation et leur chute. Il les juge, il les voit, soit à cause de ses fonctions et des intérêts qu'il a à traiter avec eux pour la Provence et pour son ambition, soit parce qu'il les connaît. Il est l'ami de Turgot, son condisciple en Sorbonne. Il l'apprécie, il loue les réformes qu'il voulait opérer dans l'Etat³. Il raille spirituellement Malesherbes qui entre dans le ministère pour le quitter, et qui, après avoir énuméré un jour « avec une grande volubilité devant l'archevêque d'Aix, tout ce qu'il y avait à faire pour bien gouverner », ajoutait avec scepticisme: « Et de tout cela, si j'étais ministre, je ne ferais

1. Lettre inédite du 6 novembre 1776: « Croyez-vous que je ne sois occupé que de ce qui m'intéresse. Je vous assure que je l'oublie pour ne songer qu'aux trente-six vaisseaux de guerre qu'on construit dans les ports d'Angleterre. »

2. Lettre inédite du 14 janvier 1783.

3. Lettre inédite du 13 mars 1776: « M. Turgot a besoin de réformes pour l'intérêt des finances, et les réformes de cour avaient besoin de beaucoup de courage qu'il ne sera pas en son pouvoir d'inspirer à tout le monde. J'en suis fâché pour le monde et pour la cour... Un roi de France est maître absolu quand il n'a point d'imposition nouvelle à lever sur son peuple, et voilà ce qu'on ne peut plus espérer sans réforme. » — Lettres des 20 et 27 mai 1776: « Je regrette M. Turgot pour ses bonnes intentions, mais je ne le regrette pas pour moi. J'aurais voulu que le public eût tous les avantages qu'il voulait lui procurer, mais son ministère n'avait pour moi que des inconvénients... On regrettera dans les provinces l'homme du peuple. »

rien... » Et il n'a rien fait », observe Boisgelin¹. Quand Necker publie son fameux *Compte rendu*, son *Traité de l'administration des Finances*, Boisgelin défend ces documents très attaqués à la cour, soutient qu'on peut être à la fois bon écrivain et bon ministre, et prédit la rentrée de Necker dans le gouvernement². En attendant les noms de Calonne et de Loménie de Brienne, les deux ministres qui précèdent le retour de Necker, reviennent constamment dans la correspondance de l'archevêque d'Aix.

Mais pourquoi se contenter de parler des autres comme ministres quand on pourrait l'être soi-même. Boisgelin nous livre dans une lettre le secret des nobles ambitions qui font battre son cœur. Il se sent du talent, du courage. Il se croit à la hauteur de ceux que la faveur du roi appelle dans son conseil. Il regarde par delà la Manche l'exemple donné par un grand pays, où les institutions libres poussent au premier rang les hommes qui ont reçu le don de l'éloquence et celui du commandement. Ce spectacle excite son ardeur et son envie. A ceux qui lui recommandent de ménager ses forces, Boisgelin répond: « Qu'on ne me parle pas du repos de la santé. La santé n'est que le magasin des forces qu'on doit employer. Je suis égaré dans mon pays et dans mon état. Je vois à deux pas de ce pays d'esclaves frivoles (la France), je vois l'homme fier et

1. Lettre du 10 août 1780. — BOISGELIN écrivait le 13 mars 1776: « C'est donc vers la Pentecôte que vous renvoyez M. de Malesherbes. Je l'aime et je l'estime. Mais il a beau dire, je compare son passage dans le ministère au voyage de Cyrano dans la lune. La différence est que Cyrano, dit-on, y retrouva la fiole remplie de tout son bon sens, et il crut pouvoir rapporter son bien sur la terre. Mais il n'y avait de bon sens pour M. de Malesherbes que de ne pas venir dans le ministère ou d'y rester. Il paraît que ce sera M. Amelot. Le public ne parle plus de tous les autres. » *Lettres inédites*.

2. Lettre du 17 janvier 1783: « Je ne serais point étonné du retour de M. Necker, et il faut avouer que la paix lui donnera les moyens, et son intérêt même lui donnera le désir de bien faire. » — 20 janvier 1784: « Nous croyons qu'on ne peut pas bien traiter les affaires et bien écrire... On dit: C'est un auteur... M. Necker est dévoué à une célébrité qui devient le tombeau de ses espérances. » — Lettre du 4 février 1784: « J'ai rendez-vous avec M. Necker vers 6 heures. Je le prolongerai autant qu'il me sera possible, il faudra bien que je reste jusqu'à 9 heures chez M^{me} Necker. » — Autre lettre de 1784: « J'ai lu la préface de M. Necker. Il y a cet amour-propre que je lui pardonne, parce que c'est la seule défense qui reste aux hommes de talent contre les oublis puérils de la cour. Mais il a mêlé partout la morale à l'administration, et il n'est vraiment pas permis de ne pas sentir une bonne morale employée à rendre les hommes plus heureux. Je ne parle que de l'introduction, et non de l'ouvrage même. Je ne l'ai pas encore lu, et je crois que sur beaucoup d'objets je ne penserai pas comme lui. » *Lettres inédites* de M. de BOISGELIN.

superbe, exerçant sur ses semblables, rois ou citoyens, le vrai pouvoir que la nature lui donne, et que ne donnent point la fortune et les places. Ce Fox est un homme seul ; il n'a pas d'autre force que d'être instruit et d'être éloquent, et il gouverne sa nation et commande à ses souverains. Voilà Pitt qui va descendre du ministère, et nul ministre ne pourra rien faire jusqu'à ce que cet homme ait repris le pouvoir qui appartient à son génie, et vous me dites : portez-vous bien ! végétez comme l'insecte sur le sol qui vous nourrit, laissez monter en silence une sève insensible jusqu'à ce que les longs hivers aient desséché vos racines et fait tomber jusqu'à la dernière feuille. Oh ! sacrées lois de l'ignorance et de la corruption, il faut faire naître les imbéciles dans votre empire, et renvoyer tous les hommes qui ont du sang dans les veines vers les heureuses terres où leur action peut s'exercer en liberté. L'âme humaine est la liberté même et la servitude est sa mort¹. »

L'homme qui tient ce beau langage, qui éprouve ces saintes impatiences et ce besoin d'agir, de jouer un rôle dans le gouvernement de son pays, ne pourra jamais s'enfermer dans l'inactivité de la retraite, ni renoncer à ses ambitions. A ceux qui continueront à lui prêcher le repos, il répondra : « Vous ne savez pas qu'on ne vit pas de sa vie, mais de ses sentiments et de ses idées. » Il comprend d'ailleurs les temps nouveaux. En admirant les libres institutions et les grands orateurs de l'Angleterre, en parlant de réformer « les vices de la monarchie », à une époque (1783) où le clergé professait encore dans ses manifestations officielles la doctrine du pouvoir absolu, il semble annoncer, s'il doit arriver jamais au rang suprême, un ministre qui honorera l'épiscopat et saura servir son pays. Cet avenir politique, il l'attend, il le prépare. Il veut que son administration en Provence fasse autour de son nom une auréole. Il veille sur la presse²

1. Lettre inédite de BOISGELIN, non datée, mais qui, d'après le contexte, est de 1783. Il dit dans cette lettre : « Vous aurez raison quand vous m'accablerez de tout le poids des vices de la monarchie... A quoi sert de se tourmenter quand on ne peut rien. »

2. « L'archevêque de Lyon vous parle de mes embarras (en Provence), et vous ne détruisez point ses idées. » — « Je vous envoie un courrier

qui commence à devenir une puissance, il entretient avec grand soin ses influences de cour. Malheureusement ce n'est pas lui, c'est l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, que les circonstances vont porter au pouvoir.

III

Quelle destinée étrange que celle de ce personnage qui, dès sa jeunesse, se trace le plan d'un magnifique avenir, qui veut être cardinal, premier ministre, qui y parvient à force de persévérance et d'intrigue, et qui, arrivé au faite des honneurs, échoue misérablement comme homme d'Etat, perd son honneur dans la constitution civile du clergé comme homme d'Eglise, et finit tragiquement dans un commun désastre avec tous les siens, une vie que plus de caractère, de conscience et de génie auraient pu faire si grande. C'est dans son archevêché de Toulouse, aux assemblées du clergé et aux Etats du Languedoc, que Loménie de Brienne avait posé les bases de sa réputation. L'opinion s'était même répandue que Dillon, archevêque de Narbonne, se réservant le côté brillant dans les assemblées, laissait porter à l'archevêque de Toulouse le poids des travaux. « Si M. de Brienne, dit un contemporain¹, parut bien petit à Versailles, s'il fut bien vil à Sens, il fut, dans le Languedoc et à Toulouse, aussi grand qu'il peut appartenir à un particulier de l'être dans l'administration d'une province ou d'un diocèse. » Cette activité administrative, qu'il avait soin de faire célébrer par toutes les bouches de la renommée, les plans qu'il offrait volontiers au gouvernement, ses relations avec les ministres et les partis les plus divers, sa situation d'académicien, ses coquetteries avec les philosophes et les écrivains, distributeurs de la gloire, lui acquirent peu à peu un renom d'homme d'Etat. Son esprit vif, ses connaissances variées,

d'Avignon... Vous pouvez le faire passer à ce vilain bulletiniste. Il faudrait du moins que cela pût aller à la *Gazette de Leyde* dont il a la correspondance. » Lettres de M. de BOISGELIN.

1. Abbé de PRADT, *op. cit.*, I, 442, 444. De Pradt ajoute : « Au reste, il faut savoir si, à l'époque où il eut l'audace d'affronter le ministère, il était encore possible d'être ministre autrement qu'il le fut. »

bien que superficielles, contribuaient à l'illusion entretenue par l'enthousiasme des femmes.

Loménie avait eu le talent de les conquérir à ses intérêts et à son ambition. Ce n'était point une recrue négligeable. « Sous Louis XIV, a écrit Senac de Meilhan, c'était la cour qui gouvernait la ville; aujourd'hui c'est le contraire. » La ville c'était Paris, les salons, la société. « La puissance de ce qu'on appelle en France la société, dit Talleyrand, a été prodigieuse dans les années qui ont précédé la Révolution et même dans tout le siècle dernier... Tous les jeunes gens se croyaient propres à gouverner. On critiquait toutes les opérations des ministres. Ce que faisaient personnellement le roi et la reine, était soumis à la discussion et presque toujours à l'improbation des salons de Paris. Les jeunes femmes parlaient pertinemment de toutes les parties de l'administration¹. » Norvins assista plus d'une fois aux entretiens politiques entre une grande dame et l'abbé de Montesquiou, alors âgé de trente-deux ans. « Je le rencontrai, dit Norvins, chez la comtesse Charles de Damas, dont l'exaltation chevaleresque cherchait à réchauffer le spiritualisme... concessionnaire de l'abbé de Montesquiou. Je prenais un plaisir infini à leurs conversations souvent très animées et toujours de bonne foi. Jamais je n'ai entendu parler plus purement et plus éloquemment la langue française que par ces deux personnes dont l'esprit faisait autorité dans le monde². » Les Mémoires du temps redisent les noms des autres dames qui avaient le plus d'action sur l'opinion; c'étaient, dit Bachaumont, « l'impérieuse et dominante duchesse de Gramont, la superbe comtesse de Brionne, la princesse de Beauveau à l'esprit séduisant, la comtesse de Montesson revêtue de tous les charmes que l'art peut

1. TALLEYRAND, *Mémoires*, I, 60-63. Talleyrand cite comme dames politiques M^{mes} de Staël, de Blot, de Simiane, d'Hénin, etc. Le duc de Lévis (*Souvenirs et portraits*, 1815, 97-105) dit de son côté : « Toutes les têtes étaient bouleversées en France. Les militaires s'occupaient d'administration, les magistrats abandonnaient les procès et rêvaient politique. Les gens de lettres voulaient faire des lois, les abbés parlaient finances et les femmes de tout. Il suffisait de réussir auprès des femmes, puisqu'elles dirigeaient l'opinion. »

2. *Mémorial de Norvins*, publié par L. LANZAC de LABORIE, 1896, 3 vol. in-8, t. I^{er}, p. 203.

donner, la précieuse comtesse de Blot au jargon sentimentaire, l'enthousiaste comtesse de Tessé, l'idolâtrée comtesse de Châlons, la merveilleuse princesse d'Hénin, la svelte comtesse de Simiane, la piquante marquise de Coigny, la douce princesse de Poix¹ ». Tout ce beau monde se mêlait volontiers d'administration, s'essayait au jargon des économistes, au langage des politiques, trouvait enfin amusant de faire et de défaire les ministres.

On connaît les candidats en faveur dans chaque salon et les dames qui les protègent². Aucun d'eux n'était assez fort pour négliger une telle puissance. M. de Boisgelin voit à Paris M^{me} de Beauveau dont il nous vante l'esprit et même l'éloquence³. Il correspond avec la duchesse de Gramont qui aime à parler politique, à trancher en reine et même en roi de France. « Elle fait et défait les ministres, elle renvoie M. de Castries et dit qu'il prendra les devants de lui-même; elle met à sa place M. de Calonne. Elle donne la guerre au baron de Breteuil. » L'archevêque d'Aix est intéressé par ces nouvelles, mais les redoute. « Pourquoi, dit-il, me choisit-elle avec cette affectation pour ses confidences à la poste quand je ne lui écris qu'une lettre de bonne année. Il me semble qu'elle me donne une préférence qu'elle devrait à ses amis⁴. » Boisgelin avait raison de ne pas vouloir cou-

1. *Mémoires de BACHAUMONT*, 28 mars 1781. — SOULAVIE, *Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, 1802, t. IV, p. 171, 172.

2. « Tous les prétendants aux ministères avaient chacun à leur disposition quelques maisons principales de Paris, dont ils faisaient les opinions et le langage. La maison de M^{me} de Montesson appartenait à M. l'archevêque de Toulouse, qui partageait avec M. Necker celle de M^{me} de Beauveau. C'était chez M^{me} de Polignac et à l'hôtel de Luynes, que M. de Calonne trouvait ses appuis. L'évêque d'Arras (Conzié) venait après M. Necker chez M^{me} de Blot et chez M. de Castries. M. de Fleury était porté par M^{me} de Brionne. Le baron de Breteuil était le second dans beaucoup de maisons, le premier nulle part. M. de Soubise protégeait Foulon. L'hôtel du Châtelet avait son ambition personnelle et rivalisait avec le duc de Choiseul. M^{me} de la Reynière était un peu à tout le monde, excepté à M. Necker. Les Noailles disaient du bien de M. de Meilhan, mais le classaient d'une manière secondaire. » *Mémoires de TALLEYRAND*, I, 56, 60.

3. Le 14 août 1779, Boisgelin écrit au sujet d'un procès plaidé à Paris : « M^{me} de Beauveau était à l'audience avec le comte de Broglie. Je l'ai vue le soir, et j'ai eu une audience qui valait bien celle du matin. Elle a parlé pendant une heure et demie comme un avocat général, et il n'y en a point sûrement qui parle avec plus d'éloquence... Elle a eu une de ces conversations aimables et faciles qui semblent rafraîchir l'esprit comme un vent doux et frais dans un jour d'été. » Lettre inédite.

4. Lettre inédite du 27 janvier 1783. — Pourtant le 12 décembre 1786, Boisgelin écrit : « Pourquoi donc n'avez-vous pas osé confier au papier ce que vous pouviez me dire sur l'archevêque de Toulouse. Vous étiez

rir le risque des indiscretions postales de la duchesse de Gramont dont il n'était pas le candidat. Il n'était point non plus soutenu par la princesse de Beauveau toute acquise à l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, et à Necker.

De tous les évêques, c'est Loménie qui l'emportera. Les femmes décidèrent la victoire en sa faveur. Il les invitait à ce fameux château de Brienne dont les visiteurs nous ont décrit les merveilles en témoins oculaires¹. Au témoignage de Morellet, il avait projeté dès son séjour en Sorbonne de jeter bas la misérable demeure des Loménie en Champagne, tracé déjà, entre deux soutenances de thèses, le plan d'une magnifique demeure qui devait coûter plus de deux millions, et des routes qui devaient y conduire. Le riche mariage de son frère, le comte de Brienne, fournit à la dépense dont l'archevêque de Toulouse prit largement sa part avec ses revenus d'Église. Le château avec ses trois étages, ses vastes dimensions, ses terrasses, ses dépendances, ses écuries de plus de cent chevaux, ses nombreux chenils pour les chasses, offrait aux visiteurs tous les agréments d'une habitation princière où les Brienne tenaient une véritable cour. Ces visiteurs étaient de marque. Le duc d'Orléans y avait un appartement, y passait quelques jours et y laissait volontiers à son départ ses deux fils naturels, les abbés de Saint-Farre et de Saint-Albin, qui, avec l'abbé de Loménie, neveu de l'archevêque de Toulouse, suivaient les chasses en habit noir et culotte violette. De nombreux prélats se rendaient à ce séjour enchanteur, heureux de répondre à l'invitation de leur collègue si fastueux et si accrédité à la cour. Les abbés en quête d'abbaye ou d'évêché entouraient cet

bien sûr de votre courrier, et je vous écris à mon aise par un courrier qui doit vous inspirer moins de confiance. » — Nouvelle lettre plus déliante en mars 1789 : « Je ne multiplie pas mes lettres parce que je sais qu'il est plus sûr de ne pas écrire. »

1. Cf. *Mémorial* de J. de Norvins, I, 92-100. Norvins conte cette anecdote : « Je vois encore cet excellent évêque de Comminges (d'Osmond) que son pied bot avait fait prêtre, quitter chagrin son billard où il aurait passé les nuits, et venir se poser debout, appuyé sur sa queue comme Achille sur sa lance, pour assister aux proverbes, mais en recommandant toutefois au valet de chambre du billard de ne pas déranger sa partie... » « Lejeune, lui disait-il, vous vous souviendrez que c'est à moi de jouer. »

académicien ». Les dames accouraient, attirées par la magnificence de la comtesse de Brienne. Elles se trouvaient confondues au château avec des chanoinesses, des abbesses. On ne s'ennuyait pas. Loménie, qui écrivait médiocrement, contait admirablement. Des chansons, des vers, tournés par son grand vicaire et par l'abbé Morellet, s'ajoutaient aux concerts et aux danses. A une époque éprise d'un bel engouement pour les sciences, on avait installé à Brienne, indépendamment d'une grande bibliothèque confiée à un savant bénédictin, un riche cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique. Un démonstrateur de mérite, Deparcieux, venait de Paris et passait deux mois au château « pour faire des cours aux dames ». On ne manquait pas la messe, mais on y était peu dévot, et la maîtresse du logis avait soin de retenir près d'elle un abbé chargé de lui faire des contes pendant l'office¹. Le maître de céans, M. de Brienne, auquel son frère l'archevêque avait cédé le droit d'aînesse, apportait une haute distinction, un accueil plein de charme, dans son rôle de maître de maison et jouait un peu au comte de Champagne. Alors qu'en France, tant de familles de plus grande noblesse donnaient les fêtes les plus brillantes dans des châteaux historiques, les châtelains de Brienne avaient réussi à attirer tous les regards. Les visiteurs, surtout les visiteuses, se faisaient au retour l'écho des merveilles dont ils avaient été spectateurs. M^{me} de Damas, M^{me} d'Houdetot, M^{me} de Duras, M^{me} de Simiane, qui étaient des habituées de Brienne, en rentrant à la cour, « charmaient la reine et même le roi, en racontant les enchantements de ce palais des fées » dont elles avaient fait le plus bel ornement. Tout le monde voulait voir Brienne, jouir de ces merveilles. Ce concours entretenait autour du nom de l'archevêque de Toulouse une agitation d'opinion, une sorte d'auréole mondaine, qui le signalaient à l'attention du roi et de la France.

Loménie de Brienne avait cherché en dehors des salons des juges plus compétents et des suffrages plus

1. *Mémoires* de MORELLET, t. I, p. 262-270. — *Mémoires* d'ALLONVILLE, t. I, p. 279-280.

autorisés. Il s'était fait auprès des hommes les plus graves la réputation d'un administrateur hors ligne. Le financier d'Invaux le consulte et lui écrit : « Je devrais vous céder le contrôle général. » Mercy, dans sa correspondance avec Marie-Thérèse, proclame sa supériorité et ses talents. Joseph II va le visiter à Toulouse, et en est si ravi qu'il le recommande à sa sœur, Marie-Antoinette, comme un des hommes les plus capables d'occuper un ministère. Turgot et Malesherbes veulent lui confier un portefeuille, et n'y renoncent que sur l'opposition de Maurepas, qui tient à l'éloigner du conseil, comme un rival dont la supériorité lui porte ombrage¹. Loménie a un adversaire encore plus redoutable dans Vergennes, qui continue à le faire écarter par Louis XVI. Il ne se décourage pas. Ami de Turgot, de Malesherbes, de Necker, au besoin, et même de Calonne, qu'il combattra avec acharnement à la première assemblée des notables, il a eu le talent de placer, comme lecteur, auprès de Marie-Antoinette, l'abbé de Vermond, qui met à son service le jeu savant de ses persévérantes et profondes intrigues. C'est là que depuis longtemps Brienne a remporté la victoire, et la reine finira bien par l'imposer comme ministre à Louis XVI, qui ne voulait au conseil « ni neckraille ni prêtraille », ni surtout de l'archevêque de Toulouse.

On comprend qu'un tel ambitieux devait rencontrer sur sa route les embûches et les rancunes des rivaux dont il contrariait les projets et barrait la fortune. Aussi ses adversaires combattent-ils Brienne, qu'ils appellent *le grand lama*, avec une violence inouïe. Ils le représentent « à la cour, dans les fouilles de l'intrigue, dans les souterrains de l'ambition, écoutant aux portes, épiant les fausses démarches de quelques ministres, pour tâcher

1. *Correspondance secrète du comte de Mercy avec Marie-Thérèse*, II, 407, 411, III, 95, 491. — *Mémoires de WEBER*. — Maxime de la ROCHESTERIE, *Histoire de Marie-Antoinette*, 1890, t. I, p. 561, 562. — BACHAUMONT, écho de Popinion, écrit (t. XXX, p. 286) : « Ce qui a fait dire qu'on songeait à pousser au ministère M. l'archevêque de Toulouse, ainsi que le bruit en a couru, c'est qu'effectivement ce prélat travaille à beaucoup de projets relatifs au bien de l'Etat, qu'il est fort lié avec Maurepas (c'est douteux) et Turgot, et que ceux-ci usent de ses conseils et de ses plans. » Bachaumont dit encore de Loménie (3 février 1783) : « C'est un des meilleurs prélats administrateurs de la nouvelle école. » — M. de Boisgelin écrit de province : « Vous nommez à Paris l'archevêque de Toulouse ministre. »

de gagner le vent ». Et quel essaim d'abbés de cour gravite autour de lui, pour servir ses projets ! Au signal de Brienne, « la petite guêpe (sans doute l'abbé de Véri) vole au boudoir de l'impérieuse fée (M^{me} de Maurepas), qui régnait sous le nom du premier ministre. Chemin faisant, elle s'associe un de ces insectes importants (l'abbé de Vermond), léger de tête et de corsage, animal audacieux et souple, fier et bas, s'agitant toujours dans la poussière de la cour, et de là rongéant tout, corrompant tout, et dévorant tout dans son inquiète inutilité¹ ». Quelle stratégie, que de campagnes savantes, que de combinaisons profondes et stériles ne révèle point ce tableau, si chargé qu'on le suppose ! Le pamphlet est de 1781. Il faudra encore à Loménie de Brienne six années de persévérance et d'intrigues, il faudra laisser passer Calonne avant d'arriver enfin, pendant l'assemblée des notables, à la place tant désirée de premier ministre.

IV

L'assemblée des notables mettait en présence, avec les capacités administratives du clergé, les ambitions politiques de ses principaux membres. C'était un honneur très envié d'en faire partie. Loménie de Brienne en fut exclu par Calonne deux hommes qu'il regardait comme ses ennemis personnels, M. Montazet, archevêque de Lyon, et M. de Conzié, évêque d'Arras. Les prélats qui présidaient les grandes administrations provinciales, étaient naturellement indiqués pour y prendre part. M. de Boisgelin, qui dirigeait avec éclat les États de Provence, se crut un instant oublié ou éconduit. Les lettres de convocation étaient arrivées à son voisin, l'archevêque d'Arles, au président et au procureur d'Aix, et lui n'avait rien reçu. Ce n'était qu'un retard provenant d'une erreur de copiste. Mais il dura assez longtemps pour tourmenter le prélat qui, dans sa correspondance, ne cache pas sa

1. *Lettres secrètes sur l'état de la religion à M. le Marquis de...* (publiées de 1781 à 1783) ; plus tard, *Suite des Lettres secrètes*.

déconvenue, fait toutes sortes de suppositions, rappelle ses services, et s'étonne, non sans émotion et amertume, qu'on ait pu négliger ou récuser un homme de son mérite¹.

Tout a été dit sur cette assemblée des notables² qui excita si vivement l'opinion publique et ouvrit la voie aux États généraux. Calonne, qui avait compté sur eux pour l'aider à sortir d'une situation financière inextricable, rencontra une opposition à laquelle il était loin de s'attendre. On lui fit la double objection de ne pas fournir de budget, et de demander une subvention territoriale que les notables n'avaient pas reçu la mission et le pouvoir de voter. La grande difficulté était de faire des économies avec une cour où les millions s'engloutissaient sans contrôle. « Nos nouvelles, écrivait un prélat, membre de l'assemblée, consistent à travailler le roi en économie, comme on travaille le peuple en finances. »

Les ordres privilégiés ne semblent point avoir fait grande résistance à l'égalité répartition des charges publiques. Le clergé, en particulier, n'était point hostile de parti pris aux réformes réclamées par l'opinion. M. de Boisgelin ne faisait-il point aux partisans immobiles du passé cette belle réponse qui montrait combien il était dégagé de l'esprit de corps. « Laissez, dit-il, aller le public. Il ne manquera pas à la chose publique. Croyez que l'affaire du clergé n'est rien. Je la traiterai comme toute autre affaire,

1. 4 janvier 1787 : « Je suis bien en colère. On mande M. le premier président, M. le procureur général, le maire de Marseille, pour cette grande assemblée, et le courrier apporte une lettre à l'adresse de l'archevêque d'Arles, et rien pour l'archevêque d'Aix. Qu'est-ce que l'archevêque d'Arles? Il n'a point de rapport avec l'administration, et comment se fait-il que ce soit l'archevêque d'Aix président des États, et que ce soit moi, dont l'administration est connue, qu'on veuille exclure! » — 5 janvier : « Je vous envoie la copie de la lettre de M. l'archevêque d'Arles. Vous verrez qu'il ne peut pas croire à la préférence et qu'il le prend pour une méprise. »

2. Les notables furent distribués en sept bureaux, présidés par un prince du sang; chaque bureau comptait un archevêque et un évêque. C'étaient les archevêques de Narbonne (Dillon), Toulouse (Brienne), Aix (Boisgelin), Arles (du Lau), Reims (Talleyrand-Périgord), Paris (Juigné), Bordeaux (de Cicé); les évêques de Nevers (Séguiran), Langres (La Luzerne), Nancy (de Fontanges), Blois (Thémines), Alais (de Bausset), Rodez (Seignelay-Colbert), Le Puy (Galard). Il y avait, en outre, comme député du clergé du Languedoc, M. de Bernis, coadjuteur du cardinal Bernis, archevêque d'Albi; comme député du clergé de Bretagne, M. de Hercé, évêque de Dol; comme *élu général* du clergé de Bourgogne, l'abbé de la Fare; comme député pour le clergé des États d'Artois, l'abbé de Fabry, vicaire général de Saint-Omer. Dans la seconde assemblée des notables, figure de Suffren Saint-Tropez, évêque de Sisteron, comme député du clergé pour les États de Provence.

mais la cause du peuple n'est pas celle du clergé, et il s'agit de l'intérêt de vingt millions d'hommes¹. » Le maréchal de Mouchy était à l'assemblée des notables à côté de l'évêque de Nevers. Comme on agitait la question des privilèges du clergé, il éleva la voix pour dire que les biens d'Église étaient sacrés, que la dîme était de droit divin. « L'évêque le tire par la manche, et lui dit à l'oreille : « Monsieur le maréchal, nous ne disons plus cela². »

Ce qui paraît avoir blessé profondément les deux premiers ordres, c'est que Calonne ne leur eût point réservé la présidence des Assemblées provinciales, et qu'il donnât aux intendants trop d'occasions d'intervenir dans leurs délibérations. La discussion, engagée tout d'abord sur les projets et les réformes, ne tarda pas à dégénérer en querelle personnelle entre Calonne et ses adversaires. Les esprits s'échauffent, les rancunes s'avivent et se traduisent en un violent langage. L'archevêque d'Aix ne craint pas, dans sa correspondance, de traiter Calonne de « polisson », de « banqueroutier infâme³ ». Calonne

1. M. de Boisgelin ajoute : « Je sais ce que c'est que la vérité, la probité, la vertu; j'ignore ce que c'est que la gloire. Je pense au peuple, au roi, aux services qu'on peut rendre à l'un et à l'autre. Je vous assure que je ne pense point à moi. Mon parti est dicté par l'utilité publique. Qu'on en parle ou qu'on n'en parle pas, j'aurai rempli ce que je dois à l'État et à la nation. » *Lettres inédites* de M. de Boisgelin.

2. *Lettres de l'abbé Morellet à lord Shelburne*, 1898, p. 257. — MORELLET, *Ibid.*, p. 256, ajoute : « Une de ses fautes les plus grossières (de Calonne) est la manière dont il s'est conduit avec le clergé. Il avait le projet fort bon en soi de le dépouiller de ses exemptions. Il croyait que les évêques feraient une belle résistance, et qu'ils allégueraient la consécration de leurs biens, et que c'était le patrimoine des pauvres et autres sottises dont il eût aisément triomphé. Point du tout. Les hommes éclairés de notre clergé n'ont pas fait la moindre résistance sur leurs exemptions particulières. Ils ont déclaré nettement qu'ils ne demandaient à être taxés que comme tous les autres citoyens et par les administrations provinciales, et, quant à de nouvelles impositions, qu'ils n'avaient d'autre droit à faire valoir que celui de tous les propriétaires nobles ou roturiers auxquels ils se réunissent. »

3. Les Mémoires qu'il nous a lus hier (Calonne) sont d'un polisson qui écrit superficiellement sur des choses qu'il ne sait pas. Il n'y a pas un raisonnement, pas la moindre combinaison, une ignorance extrême, une audace tremblante d'un bourgeois et d'un financier qui sent bien qu'il est méprisé par ceux qui l'écoutent et qui ne veut que de l'argent, des maximes lâches de despotisme, d'autorité des intendants étendue au dernier degré, la noblesse abaissée, les assemblées provinciales réduites à rien, sans pouvoir et sans intérêt, voilà le triste et ignominieux résultat. » *Lettre* de M. de Boisgelin, 24 janvier 1787. — Et cette autre lettre inédite : « Il (Calonne) fait dire par le roi à l'archevêque de Toulouse, à celui de Bordeaux de le voir, et je suis oublié. Je crois qu'il sera réveillé parce qu'il entendra dire des délibérations de mon bureau. C'est un homme indigne d'avoir des amis et je me sens plus libre quand il me force à n'en plus être. J'ai dit la vérité à M^{re} de Chabannes. Il ne faut plus raison-

ressent vivement cette hostilité des évêques, et médite d'exiler les principaux d'entre eux¹.

Les débats les plus importants eurent lieu dans le bureau du comte de Provence, et dans ce bureau même plusieurs prélats firent assaut d'éloquence avec Calonne. Les archevêques de Narbonne, d'Arles, de Bordeaux, y prirent successivement la parole. L'archevêque d'Aix « reprit les arguments pour et contre et se signala par une discussion qui, selon l'expression de l'archevêque de Narbonne, lui mérita les honneurs de la journée ». C'est dans le clergé que Calonne rencontra ses principaux adversaires, c'est le clergé qui fournit son successeur dans la personne de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. Aussi, un prélat croyait pouvoir écrire : « Jamais ce clergé qu'on voulait humilier ne fut élevé plus haut qu'il ne l'est par la seule influence des connaissances et des bonnes intentions. » Les événements inspiraient cette réflexion au baron de Besenval : « Nous avons cru tenir le clergé, c'est lui qui nous tient³. »

ner avec elle. C'est Didon égaré dans la caverne. Elle est folle par amitié comme la folle par amour. Je sens que j'en aime davantage M^{me} de Chabannes et que je hais encore plus son indigne ami... On a raison de compter sur le clergé. Il dicte partout les avis. Il est vrai que nos avis sauveront la nation. Mais ce banqueroutier infâme arbore le bonnet vert et ose dire que nous serons responsables de sa banqueroute... Fixez-le bien entre deux yeux. Souvenez-vous de tous les traits de son visage. Il n'est pas décidé que cet homme ne soit pas pendu par arrêt comme criminel envers le roi et la nation, et sa disgrâce peut être suivie d'un procès horrible comme celle du chancelier Poyet. »

1. Calonne « exilait Narbonne, Toulouse, Reims, ou Reims, Aix, Bordeaux, Alais, Nevers et Langres. Je suis incertain sur Arles et le Puy. Il n'exilait point Rodez, Blois, Nancy, Dol, Albi, Paris. Voilà l'homme que vous devez revoir dans la suite, et à qui vous donnerez à souper. Oh! combien je suis à mon aise de pouvoir me laisser aller à tout mon mépris pour lui. Pauvre homme! il n'avait que des exils à mettre en balance avec nos connaissances et nos raisons. » *Lettre de M. de Boisgelin.*

2. *Mémoires de Weber*, II, 161-162. M. de Boisgelin se rend justice au sujet du rôle joué dans son bureau. « Il me semble, écrit-il, que mon bureau est à moi tout entier sans que j'en connaisse aucun membre, sans que je pressente jamais leurs avis. Je suis le dernier qui parle; chacun dit son avis avant moi, et sur vingt votants il y en a quinze ou seize qui sont bien résolus à revenir à mon avis quand j'ai parlé. Ils disent que j'explique leurs pensées, et je crois que je dicterai sans le vouloir toutes les résolutions. » *Lettre inédite.*

3. *Lettres de M. de Boisgelin.* — L'abbé MORELLET (*Lettres à lord Shelburne*, p. 238-239) dit : « Si jamais nos évêques ont justifié la bonne opinion que vous avez d'eux, c'est dans cette circonstance. Ils ont manifestement conduit la nation dans la route du vrai et du bien. Il est singulier d'observer que, contre la maxime *no bishop no King*, ils ont été défenseurs éclairés et fermes des intérêts du peuple contre l'abus de l'autorité dans les ministres du roi. »

V

Voilà Loménie de Brienne arrivé enfin au ministère. A la reprise de l'assemblée des notables il est assis dans le fauteuil occupé naguère par Calonne et rencontre déjà des contradicteurs¹. Les destinées politiques de Brienne sont trop connues pour que nous nous attardions à les raconter. Nommé, en mai 1787, contrôleur général, à la place de Calonne; en août, ministre des finances, il ne sut trouver que des expédients et des demi-mesures, qui ne remplirent pas les caisses de l'Etat et ne satisfirent personne. Il avait dû reprendre, avec quelques modifications, la plupart des projets de son prédécesseur. Les notables parurent donner une demi-approbation dont il se contenta. Mais le parlement, tout en enregistrant plusieurs édits de moindre importance, montra une opposition très vive à celui de la subvention. Loménie de Brienne essaya de le briser par un coup d'Etat à la Maupeou, sans avoir l'audace et l'énergie du fameux garde des sceaux. « Quand il emprisonne, disait de lui le duc de Rohan, il se croit Richelieu; quand il trompe, il se croit Mazarin. »

Au milieu des difficultés les plus graves, l'archevêque de Toulouse pouvait-il, du moins, compter sur l'appui du clergé? Sa situation même lui assurait des adhésions. L'une des plus précieuses fut celle de l'archevêque d'Aix. Les relations des deux prélats étaient anciennes, puisqu'elles dataient des études en Sorbonne. Dans le cours d'une carrière déjà longue, ces deux hommes n'avaient pu s'ignorer, se délaissier, à cause de leur importance réciproque, ni se reposer complètement l'un dans l'autre

1. « Nous avons eu hier une assemblée chez Monsieur. M. l'archevêque de Toulouse a lu ses propositions pour suppléer au déficit. Il s'est trouvé dans la même place où nous avons vu M. de Calonne. Nous avons parlé, discuté de même. Nous avons fait nos questions avec la même liberté. Il répondait avec justesse et sincérité. Il y avait autant de discussion, mais il n'y avait point de dispute. Nous avons eu cependant un évêque de Nevers qui a pris le ton de la dispute et même de l'humeur. Je lui ai répondu par des explications, et quand j'ai vu qu'il prenait de l'humeur, je l'ai laissé dire. Il y aura de la division dans les avis. » *Lettre inédite de M. de Boisgelin.* — Dans une lettre antérieure, M. de Boisgelin dit du premier discours du roi : « Le roi a parlé quatre ou cinq minutes; il a parlé avec sa vitesse accoutumée, et son discours était l'expression d'une bonté paternelle. »

parce qu'ils avaient chacun trop d'ambition. A l'assemblée des notables, ils avaient marché la main dans la main et exercé une action directrice¹. L'archevêque de Toulouse, moindre comme talent, mais plus fort en intrigue, vient d'arriver bon premier. Est-ce une raison pour M. de Boisgelin de désespérer? Non. Puisque Brienne a gravi les marches du pouvoir, pourquoi ne point tenter d'y monter avec lui et par lui. M. de Boisgelin a formé ce projet; il prétend avoir obtenu de Loménie une promesse formelle et ne compte sur rien moins que sur le ministère des Affaires étrangères, mal géré, dit-il, par M. de Montmorin². En attendant la réalisation d'une espérance qui était une illusion, l'archevêque d'Aix sert de son mieux Loménie de Brienne dans les Etats de Provence et ailleurs, mais avec la mesure d'un homme à qui sa dignité, sa valeur, ses propres conceptions gouvernementales et aussi la prudence, ne permettaient pas de se livrer. De divers côtés arrivent au premier ministre des concours et des hommages qu'on ne refuse pas aux puissants. Un prélat, pour lui faire la cour, ne dédaigne pas de s'employer à marier sa nièce³.

1. M. de Boisgelin écrivait, fin avril 1787: «Aucun ministre ne nous dirige. Une assemblée a besoin d'être conduite. Il n'y a eu de marche encore que celle que j'ai suivie de concert avec l'archevêque de Toulouse et dont il nous faut bien garder le secret.» — Nous trouvons dans la correspondance antérieure de M. de Boisgelin des phrases comme celle-ci (8 mars 1781): «Je vais voir l'archevêque de Toulouse.»

2. Boisgelin écrit, en mai 1787: «Voilà un premier ministre, il l'est par les circonstances; il l'est par la reine; il l'est, je crois, par le roi lui-même qui veut lui laisser toutes les affaires.» Voici qu'il est question de lui: «Pour le ministère, je crois que la fortune ne m'y destine pas, puisqu'elle m'en écarte sans cesse par tout ce qui semble m'en rapprocher.» Mais la confiance renaît vite avec l'ambition. Boisgelin écrit: «J'ai trouvé l'archevêque dans l'embarras. Je sais qu'il est mécontent de tous ses ministres. Je sais qu'il a dit qu'il n'y avait des hommes que dans le clergé. Il commence à me revenir de différents côtés qu'on me nomme. Je sais que M. de Montmorin en parle avec inquiétude... Ce qui est bien sûr, c'est que les affaires sont au dernier degré de la faiblesse et de la honte, que l'archevêque le sent, que le ministre des Affaires étrangères est incapable, et qu'on n'a plus recours qu'à un moyen qu'on a refusé et auquel on craint de revenir trop tard. Voilà, sans doute, que vous allez rayonner d'espérance; mais moi je sais que ce vent qui passe revient souvent sans rien apporter que du bruit, et qu'il y a bien loin de toutes ces légères annonces à des effets réels.» CANS, *loc. cit.*

3. Nous donnons cette lettre inédite comme exemple de ces demandes de mariage dans le grand monde en l'ancien régime. «Je voudrais vous proposer un mariage de M. de Chabannes avec la nièce de l'archevêque de Toulouse. Elle aura 400.000 liv. en mariage; elle est héritière du comte de Brienne. Vous savez qu'il n'y a plus d'espérance d'enfants avec sa femme. Elle aura la terre de Brienne et 80.000 liv. de rente. Les parents sont agréables et l'archevêque de Toulouse doit être utile aux siens. Je voudrais savoir si elle pourrait convenir à M^{me} de Chabannes. Au reste, j'aurais à vous demander, en cas que cela pût lui convenir, quel est le bien actuel de son fils, quelles sont ses espérances et assurances, quelles sont les

Mais pour avoir des amis fidèles, même dans le clergé, il fallait réussir. L'abbé Morellet, le condisciple de M. de Loménie, le commensal attitré et le poète du château de Brienne, le collaborateur du premier ministre, nous montre, dans ses lettres à lord Shelburne¹, comment on peut passer de l'extrême enthousiasme à l'extrême sévérité. Il lui reproche, outre ses fautes politiques, «sa négligence envers ses anciens amis», qui avaient ainsi une nouvelle raison de le négliger à leur tour. Ce qui fut plus grave pour Loménie de Brienne, que ces défections isolées, c'est que le clergé en corps, alors que son influence était encore si grande sur les affaires d'Etat, parut l'abandonner officiellement dans son assemblée de 1788. Le vent de la faveur, si changeant à la cour, n'était pas toujours stable quand il soufflait de l'Eglise. Nous connaissons les noms des personnages qui eurent et perdirent tour à tour la présidence et la confiance des assemblées du clergé. A la mort de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, la présidence passa à M. de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Mais elle ne tarda pas à lui être enlevée par Dillon, archevêque de Narbonne². D'un autre côté, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, qui avait joué un grand rôle dans les assemblées précédentes, s'était vu remplacé, en 1780, comme président de la commission la plus importante, par du Lau, archevêque d'Arles. Son attitude dans la commission des régu-

dettes du père qu'on dit ruiné, quels sont les biens substitués, ce qu'il aurait en mariage. Et je vous demanderai, à vous en particulier et en confiance, ce que vous pensez du personnel et ce qu'on en pense dans la société. L'archevêque met un prix infini au personnel. Il veut être heureux, il veut qu'on le soit avec lui. Il craint les vices qui sont le malheur des familles et le trouble des sociétés. Il craint surtout un joueur, et, comme je ne voudrais pas tromper M^{me} de Chabannes, je ne voudrais pas aussi le tromper. Il n'est pas du tout nécessaire ni pour l'un, ni pour l'autre, qu'ils se marient ensemble, et il est nécessaire qu'ils ne se marient que pour leur avantage et leur bonheur.» En *post-scriptum*: «Je n'ai rien dit du personnel de M^{me} de Loménie. Je puis vous assurer, quoi qu'en dise la chan... dans ses commérages, qu'elle est très bien élevée, qu'elle a de l'esprit, de la gaieté, et qu'elle aura du mouvement et de l'intérêt en société.» *Archives Nationales.*

1. Cf. *op. cit.*, p. 238-273.

2. «La présidence était un moyen de crédit sur le corps et une preuve de la faveur de la cour. Le cardinal de La Roche-Aymon laissa, en mourant, la place au cardinal de La Rochefoucauld. Peu de temps après, le parti opposé la lui enleva, pour la faire attribuer à l'archevêque de Narbonne, qui partagea la direction du clergé avec l'archevêque de Toulouse, jusqu'à ce que ce dernier fut chargé de celle de l'Etat.» Abbé de PRADT, *op. cit.*, p. 442-444.

liers avait indisposé la plus saine partie de l'épiscopat. En même temps, ses intrigues de cour, ses efforts pour se faire nommer archevêque de Paris à la mort de Christophe de Beaumont, ses palinodies, les assauts livrés par lui au pouvoir, avaient provoqué les attaques les plus violentes.

L'archevêque de Toulouse, devenu premier ministre, comptait, dans l'assemblée du clergé convoquée en 1788, sur les adhésions ordinairement acquises à tout homme qui a en mains l'autorité et les faveurs. Du reste, il croyait avoir pris ses précautions. Un pamphlet du temps¹, qu'il ne faut pas prendre à la lettre, mais qui montre à quel diapason était montée la polémique, fait dire à Brienne: « L'archevêque d'Arles est un homme instruit, un bon évêque, mais point de caractère; je n'en suis pas inquiet, je l'ai noyé. L'évêque de Blois a quelque esprit, mais sa tête est mal organisée, pleine d'une métaphysique obscure, et ses singularités déparent ses vertus. Pour Auxerre, c'est un petit intrigant très dangereux, mais je sais le moyen de le ramener; il est presque aussi avare que sa sœur. J'ai connu Béziers en Languedoc, pauvre esprit et d'ailleurs facile à séduire; promettez-lui quelques misères pour lui et sa famille, et il est votre très humble serviteur. Vous connaissez l'archevêque de Reims, loyal gentilhomme et d'un esprit solide; mais je le fais passer pour un imbécile, et quel crédit voulez-vous qu'il ait dans le clergé. Je ne parle pas de Clermont, c'est un curé de campagne. Voilà ceux que nous pouvons craindre; les autres sont à nous. Rodez m'est dévoué, et vous en savez la raison; le pauvre hère était perdu, et je l'ai fait placer; il n'est point ingrat, hélas! Embrun est écrasé de dettes, et je lui ai promis une abbaye; Troyes est un bon valet, et je viens de faire son neveu coadjuteur. A l'égard du second ordre, il est dans ma dépendance. »

1. La *Cour plénière*, héroï-tragi-comédie, jouée le 14 juillet 1788, dans un château aux environs de Versailles, par l'abbé de Vermond, lecteur de la Reine. Brochure attribuée à Bergasse, qui dut chercher un refuge en Suisse. — Les prélats nommés dans ce passage sont du Lau, archev. d'Arles; Lauzières-Thémines, év. de Blois; J. B. Marie Champion de Cicé, év. d'Auxerre; Claude de Nicolai, év. de Béziers; Talleyrand-Perigord, archev. de Reims; Bonal, év. de Clermont; Seignelay-Colbert, év. de Rodez; Leyssin, archev. d'Embrun; Barral, év. de Troyes.

Brienne se trompa dans ses prévisions, si elles étaient celles de la *Cour plénière*. Les députés du clergé, convoqués à l'assemblée de 1788, tinrent un fier langage, qui prouve combien ce corps partageait déjà toutes les impressions, tous les entraînements de l'esprit public. Ils affirmèrent hautement que « le peuple français n'est pas imposable à volonté ». Ils protestèrent contre l'édit de justice du 4 mai, qui avait frappé les parlements. C'était atteindre Brienne en pleine poitrine. Dans cette levée de boucliers contre lui, Séguiran, évêque de Nevers, Thémines, évêque de Blois, furent particulièrement hostiles. Ce fut Thémines qui demanda les Etats généraux. Plus redoutable encore se montra Cicé, évêque d'Auxerre. C'est sous son inspiration que l'assemblée du clergé se refusa à voter plus de 1.800.000 livres de don gratuit, alors que les embarras du trésor demandaient la contribution la plus large¹. Il paraît même douteux que Brienne ait pu beaucoup compter sur Dillon, archevêque de Narbonne. A entendre les échos du temps, Brienne aurait contribué à empêcher Dillon d'être, à la mort de Maurepas, premier ministre et cardinal. A l'assemblée des notables, Dillon fut, contre Calonne, l'organe des revendications du premier ordre de l'Etat. L'assemblée de 1788 l'avait élu président, saluant en lui « la grandeur des services rendus et la supériorité du génie² ». Mais, au témoignage de Brienne, l'archevêque de Narbonne n'avait pas retrouvé son antique influence sur le clergé

1. Abbé de PRADT, *op. cit.*, p. 449. — SOULAVIE, *Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 195, 196.

2. Dillon avait proposé quatre archevêques comme présidents. Alors M. de Nicolai, évêque de Béziers, se leva et parla en ces termes: « Je m'estime heureux de me trouver aujourd'hui l'organe et l'interprète du vœu d'une province qui jouit depuis longtemps de la supériorité des talents de Mgr l'archevêque de Narbonne. Lui seul, Messieurs et Messieurs, lui seul, dans cette assemblée, pouvait être opposé à lui-même. En vous annonçant notre suffrage, je suis assuré de prévenir les vôtres. Une longue expérience de ses services, le sentiment de l'admiration uni à celui de la reconnaissance, vous feront élire et proclamer pour président, ce prélat recommandable, honoré de votre estime et de votre confiance, et accoutumé à défendre avec autant de génie que de zèle et de sagesse les grands intérêts de la religion et ses droits sacrés. » Procès-verbal manuscrit de l'assemblée de 1788, Bib. Sainte-Geneviève in-fol. p. 15. — SOULAVIE, *op. cit.*, III, 5, 6. — Voyez, sur l'énergique résistance de Dillon à Calonne et sur ces discours à l'assemblée des notables, BACHAUMONT, *Mémoires*, 16 et 24 mars, 9 avril 1787; t. XXXIV, p. 289, 290, 322, 372, 373. *Ibid.*, p. 322, Bachaumont dit de Séguiran: « M. l'évêque de Nevers parla avec la plus grande énergie. »

dans cette réunion, qui écouta plutôt Thémises et Cicé d'Auxerre. Il y avait une réaction contre les prélats de cour. Aussi le gouvernement était-il en quête, en 1788, d'un président du clergé pour les prochains Etats généraux. On écartait le cardinal de La Rochefoucauld, comme étant « gouverné, dit Brienne, par les évêques les moins pacifiques ». Le roi fit écrire par Montmorin au cardinal de Bernis à Rome, pour lui demander s'il accepterait la future présidence¹.

Un homme à qui on n'a pas pensé pour ces hautes situations, et qui en est tout désappointé, c'est M. de Boisgelin. Son rôle si brillant à l'assemblée des notables ne l'a pas servi au gré de ses ambitions. Il doit porter la défaveur du concours qu'il a prêté à Loménie de Brienne et aussi, affirme-t-il, de sa propre modération. La lettre suivante, où il est fait allusion à l'assemblée du clergé de 1788 dont il ne devait pas même faire partie, nous dit les déceptions et le découragement de ce grand prélat si impressionnable. « On perd tout, écrit-il, quand on est raisonnable... Personne n'est content ici, ni M. le comte d'Artois, ni M. Necker. Je ne puis être l'instrument de personne, je le sens bien. Je suis plus dégoûté que jamais. On m'annonce des injustices dans mon corps, comme à la cour. On dit qu'on ne veut point de moi ni de mes

1. Nous le voyons par une lettre envoyée par Loménie de Brienne à Bernis à Rome, le 15 décembre 1788. « Je dois m'avouer coupable auprès de Votre Eminence, lui dit Brienne, sur la proposition de venir à Paris présider le clergé aux Etats généraux; j'en avais parlé au marquis de Montell et pressenti le roi. La dernière assemblée (du clergé) avait mal tourné. L'archevêque de Narbonne y avait perdu son ancienne influence. Le cardinal de La Rochefoucauld pouvait être élu et présider. Le cardinal de La Rochefoucauld est gouverné par les évêques les moins pacifiques. La présence de votre Eminence aplanissait tout. Elle présidait le cardinal de La Rochefoucauld. Elle connaît peu le clergé actuel, mais il s'agissait d'une assemblée extraordinaire purement politique. J'aurais, pu lui aplanir des difficultés, comme elle m'en aurait aplanis. Peut-être, aurais-je pu lui remettre les rênes du gouvernement après les Etats. Voilà ce que j'avais dit au roi, et je me proposais de présenter Votre Eminence quand j'ai quitté. Le roi s'est souvenu de ce que je lui avais dit, et c'est en conséquence que M. de Montmorin vous a écrit. » *Archives Bennis*, F. Masson, p. 453, 454. Montmorin avait, en effet, écrit à Bernis, le 16 septembre: « Je vois avec bien du regret que vous soyez aussi éloigné de nous que vous l'êtes. Ne serait-il pas possible de vous en rapprocher pour le temps des Etats généraux? Nul doute que, si vous étiez ici, vous ne vous trouviez tout naturellement présider le clergé. J'éprouverais un grand repos si je voyais cette place entre vos mains, et je crois pouvoir vous assurer que notre maître le verrait avec une véritable satisfaction, et vous saurait gré du très grand sacrifice que vous feriez en vous déplaçant ainsi pour le temps que son service l'exigerait. »

anciens pour présidents¹, et qu'on veut préférer ceux qui sont après moi; et puis parlez de réputation. Il en est du crédit sur le public comme du crédit à la cour. Les corps sont aussi trompés que le souverain. Enfin tout me nuit ou conspire à me nuire... A force de talents et de vertus, j'ose le dire, je suis anéanti tout entier. Je suis en proie aux injustices des hommes qui dévoreront mes dernières années. »

M. de Boisgelin, qui se dit anéanti, rebondira, mais que de froissements, que d'intrigues! Le tableau que nous venons de tracer montre que le terrain de la cour, où Richelieu avait eu tant de peine à asseoir son pouvoir, était resté aussi glissant jusqu'à la veille de la Révolution; et, aux exigences de la cour étaient venues s'ajouter celles de la ville, c'est-à-dire de l'opinion toute puissante aux approches de 1789. Mais aussi quelle chute de Richelieu à Loménie! Le rôle politique du clergé dans l'ancien régime finissait mal. Brienne, qui n'avait pas su exercer le pouvoir, ne sut pas en descendre noblement. Les serviteurs du roi avaient alors soin de demander des compensations à sa faveur, même dans son inconstance. Le premier ministre congédié quitta Versailles pourvu de l'archevêché de Sens, coiffé du chapeau de cardinal, gorgé de bénéfices, plus riche enfin et plus méprisé².

Ce qui frappe dans les pages qui précèdent, c'est, avec les compétitions politiques des évêques aspirants ministres, leur aveugle quiétude au sujet des événements

1. M. de Boisgelin avait joué un rôle important dans les assemblées du clergé de 1784 et 1785, et s'en était fait un titre aux faveurs du roi. Il était bien difficile à ces beaux jours de garder l'équilibre et de contenter tout le monde. « On dit, écrit Boisgelin, que je suis pour Monsieur et que je ne suis pas pour le comte d'Artois. »

2. SOULAVIE fait dire à Brienne, au sujet de son départ (24 août 1788): « La reine pleura, me promit le chapeau, tout ce que je voudrais et me permit de l'embrasser. J'acceptai donc le chapeau. Je demandai que l'abbé de Loménie fut mon coadjuteur et la promesse de la première place d'une dame chez la reine pour une nièce. » Tous les ministres trouvaient dur d'être congédiés. Nous lisons dans le *Journal* du marquis d'ARGENSON (6 mai 1749): « M. de Maurepas est au désespoir et comme enragé de son exil; il a fallu le saigner en chemin... Le roi a été contraint de se cacher de tout le monde pour le coup qu'il a fait. On réveilla mon frère à deux heures pour le charger de cette expédition. Il eut grand peur quand on lui dit que c'était de la part du roi; il se crut perdu (tant est terrible cette vie de ministre!); cependant, quand il vit que c'était Bridge, l'écuier, il se rassura, et, voyant que cela ne regardait que M. de Maurepas, il fut plus aise que fâché. »

qui se préparent et que vient de précipiter l'incapacité de Brienne. Les prélats, administrateurs et hommes d'Etat, occupés à se pousser, à porter à Calonne des coups applaudis par la galerie, à résister ensuite à leur propre collègue, l'archevêque de Toulouse, à demander enfin, avec le parlement, les Etats généraux, ne semblent pas soupçonner le danger qui les menace. Les assises de la nation sont proches. Dans le cataclysme qui se prépare, vont sombrer, avec la royauté séculaire, pays d'Etats, assemblées provinciales, assemblées du clergé, seigneuries temporelles, richesses territoriales, toutes ces choses qui ont donné à l'ancien épiscopat tant d'éclat séculier et tant de prestige.

LIVRE DEUXIÈME

ADMINISTRATION ÉPISCOPALE

LE GOUVERNEMENT

CHAPITRE PREMIER

Durée des Administrations épiscopales

I. Les évêques, alors nommés jeunes, pouvaient marquer de leur empreinte l'administration d'un diocèse. — Les 74 ans d'épiscopat de saint Remi. — Richelieu, nommé évêque de Luçon à 21 ans. — La règle était 27 ans d'âge. — La généralité des évêques de 1789 promus entre 30 et 40 ans. — Un joli mot de M. de La Motte. — Dangers et avantages de ces promotions précoces. — Exemples de longs règnes épiscopaux. — II. Malheureusement des translations fréquentes en abrègent la durée. — Cependant les plus petits sièges trouvent des prélats qui leur sont fidèles. — Si l'on passait d'un évêché à un évêché. — Nominations directes à un archevêché. — L'abbé de Saint-Vincent de Laon dit aux chanoines en leur présentant le nouvel évêque : « Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort. » — Plaintes en 1789 sur les changements trop fréquents. — « Sièges de passage » en Bretagne, en Provence. — Nombreux évêques fidèles à leur premier troupeau. — Belsunce. — Acclamations des peuples pour les évêques qui refusent de les quitter. ®

I

Les dignités séculières, le rôle politique et administratif des évêques avant la Révolution, formaient le décor extérieur et comme la figure humaine de l'épiscopat. Le

qui se préparent et que vient de précipiter l'incapacité de Brienne. Les prélats, administrateurs et hommes d'Etat, occupés à se pousser, à porter à Calonne des coups applaudis par la galerie, à résister ensuite à leur propre collègue, l'archevêque de Toulouse, à demander enfin, avec le parlement, les Etats généraux, ne semblent pas soupçonner le danger qui les menace. Les assises de la nation sont proches. Dans le cataclysme qui se prépare, vont sombrer, avec la royauté séculaire, pays d'Etats, assemblées provinciales, assemblées du clergé, seigneuries temporelles, richesses territoriales, toutes ces choses qui ont donné à l'ancien épiscopat tant d'éclat séculier et tant de prestige.

LIVRE DEUXIÈME

ADMINISTRATION ÉPISCOPALE

LE GOUVERNEMENT

CHAPITRE PREMIER

Durée des Administrations épiscopales

I. Les évêques, alors nommés jeunes, pouvaient marquer de leur empreinte l'administration d'un diocèse. — Les 74 ans d'épiscopat de saint Remi. — Richelieu, nommé évêque de Luçon à 21 ans. — La règle était 27 ans d'âge. — La généralité des évêques de 1789 promus entre 30 et 40 ans. — Un joli mot de M. de La Motte. — Dangers et avantages de ces promotions précoces. — Exemples de longs règnes épiscopaux. — II. Malheureusement des translations fréquentes en abrègent la durée. — Cependant les plus petits sièges trouvent des prélats qui leur sont fidèles. — Si l'on passait d'un évêché à un évêché. — Nominations directes à un archevêché. — L'abbé de Saint-Vincent de Laon dit aux chanoines en leur présentant le nouvel évêque : « Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort. » — Plaintes en 1789 sur les changements trop fréquents. — « Sièges de passage » en Bretagne, en Provence. — Nombreux évêques fidèles à leur premier troupeau. — Belsunce. — Acclamations des peuples pour les évêques qui refusent de les quitter. ®

I

Les dignités séculières, le rôle politique et administratif des évêques avant la Révolution, formaient le décor extérieur et comme la figure humaine de l'épiscopat. Le

temps avait créé à l'Eglise cette situation qui ne lui est pas nécessaire : le temps devait la lui enlever. Il est une mission propre aux évêques, inhérente à leur caractère, que nous allons maintenant faire connaître en parlant de l'administration épiscopale. Bien qu'il s'agisse de l'exercice d'un droit, de l'accomplissement d'un devoir qui sont de tous les siècles, attendons-nous à retrouver encore l'influence de chaque âge et la marque de l'ancien régime.

Ces évêques d'ancien régime pouvaient d'autant mieux laisser leur empreinte dans l'administration d'un diocèse, former et accomplir de longs desseins, que d'ordinaire ils étaient promus jeunes à l'épiscopat. Les vieux âges fournissaient des exemples de ces élévations précoces. Saint Remi, appelé à vingt-deux ans à l'évêché de Reims, fut soixante-quatorze ans évêque. C'est probablement le plus long épiscopat qu'ait enregistré l'histoire. Innocent III fut pape à trente-cinq ans. Nous ne parlons pas des évêques enfants du xvi^e et des premières années du xvii^e siècle. Ces nominations, contraires aux lois canoniques et aux intérêts de l'Eglise, n'avaient d'autre origine que la cupidité des familles. Richelieu réussit à se faire agréer pour l'évêché de Luçon à l'âge de vingt et un ans ; il est vrai que, pour obtenir l'assentiment du pape, il lui présenta l'acte de baptême de son frère. A partir du second tiers du xvii^e siècle jusqu'à la Révolution, on s'en tient généralement aux prescriptions du Concordat et de l'ordonnance de Blois, qui exigeaient pour l'épiscopat au moins vingt-sept ans commencés¹. Nombre de promotions ont lieu à cet âge ; il semble que, pour élever certains sujets au pontificat, on attende avec impatience que la première heure de leurs vingt-sept ans ait sonné. Pour quelques-uns même, on la devance. Le jeune abbé de Saulx-Tavannes, né en 1690, est encore au séminaire et poursuit ses études théologiques, quand Fénelon jette ses yeux sur lui pour en faire son coadjuteur. L'archevêque

¹ *In vigesimo septimo suæ ætatis anno ad minus constitutum*, dit le Concordat. Ordonnance de Blois, art. II. Le concile de Trente (sess. VII, chap. I, de ref.) se contente de prescrire que nul ne soit élevé à l'épiscopat qui ne soit d'un âge mûr.

de Cambrai allait le demander lorsqu'il fut surpris par la mort¹.

L'usage reçu, les protections qui venaient de toutes parts à ces clercs de grande naissance, les poussaient de bonne heure à l'épiscopat. Il suffit d'ouvrir l'*Almanach royal* ou la *France ecclésiastique* de 1789 pour voir que le plus grand nombre des évêques occupant à ce moment les sièges de France, ont été sacrés entre trente et quarante ans. Talleyrand est du nombre et, à son gré, il avait trop attendu. D'ordinaire, on ne prenait guère des évêques au delà de quarante ans². Par exception, Monseigneur de La Motte n'avait été appelé qu'à cinquante ans à l'évêché d'Amiens. Comme le jeune duc de Bourgogne s'en étonnait : « C'est que, lui dit l'évêque, quand le roi, votre grand-père, a une faute à faire, il la fait le plus tard possible. » Le saint prélat qui, on le voit, avait de l'esprit, eut celui de vivre jusqu'à quatre-vingt-dix ans, fournissant ainsi quarante années d'épiscopat malgré sa promotion tardive.

Il pouvait y avoir quelque danger³ à prendre de jeunes

¹ Cf. PINGAUD, *Les Saulx-Tavannes*, 1876, in-8, p. 262-271. La mort de Fénelon retarda la promotion de l'abbé de Saulx-Tavannes. Il fit, comme grand vicaire de Pontoise, l'apprentissage de l'épiscopat, fut nommé à 34 ans, à l'évêché de Châlons, douze ans plus tard à l'archevêché de Rouen, puis cardinal.

² Donnons des exemples : ont été sacrés à 26 ans, le futur cardinal de Rohan ; — à 28 ans, Lefranc de Pompignan ; — à 29 ans, François de Pierre de Bernis, coadjuteur du cardinal ; — 30 ans, Montmorency-Laval, Talleyrand-Périgord comme coadjuteur de Reims ; à 31 ans, de Grimaldi, de Pressy, d'Osmond ; — à 32 ans, Dillon, La Luzerne, Rohan, archevêque de Cambrai ; — à 33 ans, Thémimes-Lauzières, Marbeuf, Cicé (évêque d'Auxerre), Clermont-Tonnerre, Nicolai (évêque de Béziers), Castellane-Mazanges, Roquelaure ; Conzié (archevêque de Tours), Crussol d'Uzès, Boisgelin ; — à 34 ans, Girac, Amelot, Chastenot de Puységur, Lario, Bonnac, La Tour-du-Pin, Conzié (évêque d'Arras), Loménie de Brienne, cardinal La Rochefoucauld, Polignac, Talleyrand, évêque d'Autun ; — à 35 ans, Lubersac, La Ferronnays, Maillé-la-Tour-Landry, Bausset de Roquefort, Sabran, Machault, Castellane (évêque de Mendé), Cicé (archevêque de Bordeaux), Cahuzac ; — à 36 ans, Lorry, Duplessis d'Argentré, Béthizy, Malide, Bausset (évêque d'Alais), Lafont de Savine, Castellane-Adhémar, Juigné ; — à 37 ans, Dulau (archevêque d'Arles), Quincey, Vintimille, Fumel, Breteuil, de Blot, La Rochefoucauld (évêque de Beauvais), Grossoles de Flamarens, La Fare (évêque de Nancy), — à 38 ans, Lastic, Balore, Bonneval, Galard ; — à 39 ans, Dufort, Castellane (évêque de Lavaur), Beaupoil Sainte-Aulaire, etc. — Bossuet avait été nommé à l'évêché de Condom à 42 ans, Fénelon à l'archevêché de Cambrai à 44 ans. Harlay de Champvallon, futur archevêque de Paris, fut archevêque de Rouen à 26 ans.

³ Louis XIV en fit l'expérience. « Il nomma à Beauvais, dit SAINT-SIMON (t. VI, p. 406-407), l'abbé de Saint-Aignan, qui était encore à Orléans au séminaire. Le duc de Beauvilliers représenta au roi que, encore qu'il parût que son frère eût de la piété et de l'application aux choses de son état, il était encore trop jeune pour être aussi assuré de lui qu'il

évêques. L'âge apporte avec lui l'expérience et des conseils de prudence, de modération, d'indulgence dans le gouvernement des choses humaines et divines. D'un autre côté, il convient que les vertus sacerdotales, qui doivent surtout briller sur un trône pontifical, aient été longtemps éprouvées par une vie sans reproche. Le goût des voyages, la mondanité, que nous avons rencontrés chez plusieurs évêques, s'expliquent en partie par leur jeunesse. Mais tout en tenant compte de cette observation, de quel intérêt n'est-il point pour un diocèse d'avoir à sa tête un homme en qui les fatigues de l'âge n'aient point brisé le ressort de la volonté ni la force d'agir. Les longues entreprises et les vastes pensées étaient permises à des prélats choisis de bonne heure et en pleine possession de leurs forces, qui pouvaient employer à l'accomplissement de leur tâche un véritable règne épiscopal et des facultés grandissantes. On avait soin d'initier sans tarder les futurs évêques à l'administration diocésaine, en leur donnant un titre de grand vicaire. Aussi les vit-on souvent faire preuve, jeunes encore, d'une prudence consommée.

Au xvi^e siècle, le cardinal de Granvelle, promu à l'évêché d'Arras à 23 ans, joua un rôle brillant au concile de Trente, s'illustra comme évêque, comme négociateur politique, et donna un grand exemple de précocité de talent à ses voisins de France. Au xvii^e siècle, La Baume

convenait de l'être pour le faire évêque. Il n'y eut rien qu'il n'employât pour faire changer le roi là-dessus. Le roi fut inflexible, loua la délicatesse de M. de Beauvilliers, s'appuya sur tout le bien qui lui était revenu de son frère, ajouta que Beauvais ne vaquait pas toujours et à point, et qu'il voulait bien lui dire que, s'il était encore d'usage, comme dans les anciens temps, que des fils de France fussent évêques, il n'aurait rien de mieux à donner à son second fils que Beauvais.... L'abbé de Saint-Aignan parut en parfait séminariste. Jamais rien de si gauche, de si plat, de si béat. Je proposai au duc de Beauvilliers de lui donner un maître à danser, pour lui apprendre au moins à faire la révérence et à entrer dans une chambre. Il afficha la régularité la plus exacte, et il remit Saint-Germer près Beauvais, la seule abbaye qu'il eût, pour n'être pas en pluralité de bénéfices. On la donna à l'abbé Begon, depuis évêque de Toul, proche parent de Colbert, qui fut choisi pour être le conducteur du jeune prélat, sous le nom de grand vicaire. M. de Beauvilliers ni le roi ne vécurent pas assez pour voir combien il y avait eu de sagesse et de raison dans les craintes et les refus du duc de Beauvilliers de faire son frère évêque si promptement, que ses désordres éclatants et persévérants firent enfin renfermer dans un monastère pour le reste de ses jours, presque gardé à vue, et forcé de démissionner de son évêché pour éviter la dégradation et la déposition juridique. »

de Suze a le temps, durant un épiscopat de soixante-neuf ans (1621-1690), de former le diocèse de Viviers, qui lui dut son organisation et sa vie. Deux évêques, Belsunce et Belloy, remplissent à eux seuls le siège de Marseille durant tout le xviii^e siècle, et Mgr de Belloy vit assez pour inaugurer à Paris l'Église concordataire du xix^e siècle. Trois prélats tiennent le petit évêché de Vabres durant cent vingt-trois ans. A la fin de l'ancien régime, nous aimons à saluer le vénérable cardinal de Luynes, né assez tôt pour être l'élève de Fénelon, mort assez tard pour fournir soixante ans d'épiscopat et entrevoir, non peut-être sans quelque crainte, l'aurore de la Révolution¹. Cette Révolution verra paraître à la Constituante, non comme un grand homme ni un politique très ferme, mais comme un patriarche, haut placé dans le respect de tous par près de cinquante ans d'épiscopat et de nombreux travaux pour la défense de la foi, le vénérable Pompignan, archevêque de Vienne. Son contemporain, M. de Pressy, sacré évêque, comme Pompignan, en 1742, tire de son âge, de son long pontificat, une autorité nouvelle. Il a ordonné presque tous ses prêtres; il est obéi comme un père et vénéré comme un saint. Le temps travaillait ici à la fécondité et à la gloire de tels épiscopats. Le pontificat de Christophe de Beaumont n'eût point été si célèbre ni si important, si, au lieu de passer trente-cinq ans sur le siège de Paris, il y eût été appelé dans un âge avancé, comme ses prédécesseurs Bellefonds et Vintimille-du-Luc.

II

Ce qui abrégait malheureusement ces longs règnes épiscopaux, c'est que les transferts d'un siège à l'autre étaient assez fréquents. Le xviii^e siècle avait encore ses

1. Mgr de Luynes, né en 1703, élève de Fénelon, promu en 1727 à l'évêché de Bayeux, à l'âge de vingt-six ans, mort en 1788 cardinal archevêque de Sens. Choiseul-Beaupré, évêque de Saint-Papoul, mort, en 1767, évêque de Mende, fournit 51 ans d'épiscopat. Il eut pour neveux les deux frères Choiseul-Beaupré, morts l'un évêque de Châlons, l'autre archevêque de Besançon, et pour cousin Choiseul-Stainville, mort archevêque de Cambrai.

évêchés *crottés*. Ils n'étaient pas pour les Rohan, auxquels on donnait d'emblée soit l'évêché de Strasbourg, soit l'archevêché de Bordeaux, échangé bientôt contre l'archevêché de Cambrai. Un Montmorency pouvait bien aller à Condom, d'ailleurs riche évêché, porté à 50.000 livres de revenu dans l'almanach royal, mais c'était pour y passer deux ou trois ans et de là être transféré à Metz. Loménie de Brienne, successeur de Montmorency à Condom, s'y attarde deux ou trois années à peine et monte sur le siège de Toulouse. Plus les prélats ont du crédit à la cour, plus rapidement ils avancent dans la carrière. Champorcin n'a fait qu'entrevoir Senez et il est déjà à Toul. Tulle ne retient qu'une année Bourdeilles que réclame Soissons. Comme les nouveaux élus ne se hâtent pas toujours d'aller rejoindre leur poste, le changement vient parfois les surprendre avant qu'ils aient paru dans leur diocèse. Sabran, nommé premier évêque de Nancy, n'a pas encore pris possession qu'il est appelé à Laon. Fontanges, transféré de Nancy à l'archevêché de Bourges, devra avant d'avoir pu s'y rendre, prendre le chemin de Toulouse que Loménie de Brienne abandonne pour Sens. Durfort n'a pas trouvé le temps de paraître à Avranches, et le voilà déjà à Montpellier qu'il devra quitter pour Besançon. François de Crussol d'Uzès, archevêque de Toulouse, a rendu à peine le dernier soupir que Bernis travaille à faire donner ce siège à l'abbé de Choiseul. « Je demande très vivement cette place pour Monsieur votre frère, écrit-il à Choiseul-Stainville. » Il échoue pour Toulouse qui est dévolu à Dillon, mais l'abbé de Choiseul aura Evreux. « Il n'a pas été possible, dit Bernis à son correspondant, de faire donner l'archevêché de Toulouse à Monsieur votre frère... M^{me} de Pompadour et moi avons failli mourir de douleur de manquer Toulouse... Il faut que l'abbé de Choiseul accepte Evreux. *Le roi a promis de ne pas le laisser languir* dans un petit siège¹. » En effet, l'archevêché d'Albi ayant vaqué sur ces entrefaites, l'abbé de Choiseul y fut nommé et n'eut pas même à se

1. Mémoires de BERNIS, lettre du 13 mai.

présenter à Evreux. Nous voyons par les lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, qu'à un moment il désire aller soit à Rouen, soit à Toulouse d'où on passe toujours à Narbonne¹. Mais il serait question de Toulouse pour La Luzerne, neveu de Malesherbes et évêque de Langres, qui céderait son siège à Loménie de Brienne désireux d'avoir la pairie et la présidence du conseil.

Il faut bien cependant des prélats pour occuper les pauvres postes. Il s'en présente, et plusieurs y font un très long séjour. La Révolution trouve Hachette des Portes, évêque de Glandèves depuis 1771; Saint-Jean de Prunières, évêque de Grasse depuis 1752; M. de Saint-Sauveur, évêque de Bazas depuis 1746; Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux depuis 1743. Alexis de Gaspard-Plan des Augiers est évêque de Die depuis 1742, et fournit ainsi, avec Mgr de Pompignan et Mgr de Pressy, le plus long règne épiscopal que nous ayons à enregistrer au moment de la Révolution. En 1789, il occupait cet humble siège depuis quarante-sept ans. Dans le même siècle, Milon fut pendant quarante-cinq ans évêque de Valence, M. de Lévis pendant quarante-six ans évêque de Pamiers; l'austère Bazin de Bezons avait eu le temps, durant cinquante ans d'épiscopat, de façonner à son gré le diocèse de Carcassonne.

Nous voyons avant la Révolution, d'assez fréquentes translations d'évêché à évêché. M. de Belloy a quitté, après trois ans, le pauvre évêché de Glandèves pour monter, en 1755, à Marseille, sur le siège de Belsunce. Royère, évêque de Castres, et plusieurs autres évêques ont déjà été à la tête d'un autre diocèse. Couet de Vivier de Lorry a été évêque de Vence et de Tarbes avant d'être transféré à Angers. M. de La Ferronnays a occupé les

1. M. de Boisgelin écrit le 4 février 1788 : « Il est triste pour moi de quitter Aix dans un moment où la Providence épuise tous les moyens de m'y attacher... Je réfléchis avec peine que l'âge s'avance, que cette place demande une activité continuelle, et je m'effraie moi-même. C'est avec de l'éloquence de tous les moments que j'ai suspendu leurs oppositions. Je ne puis pas conserver dans un âge plus avancé toute l'action que la place exige. Je regarde Toulouse comme un moment de repos et je pense ensuite retrouver à Narbonne le repos avec dignité. Ce n'est pas l'ambition qui me guide; j'en trouve la différence légère, si le projet n'aboutit pas. »

sièges de Saint-Brieuc et de Bayonne avant celui de Lisieux.

Les promotions de simples prêtres à un archevêché étaient alors moins rares que de nos jours. On sait que Fénelon et plus tard Dubois arrivèrent d'emblée à Cambrai. Au moment de la Révolution, du Lau, archevêque d'Arles; Bernis, archevêque d'Albi; Leyssin, archevêque d'Embrun; d'Aviau, archevêque de Vienne, ne sont point passés par un autre siège. Angélique de Talleyrand a été nommé coadjuteur de Reims. La Rochefoucauld, archevêque de Rouen; Rohan, archevêque de Cambrai, avaient été appelés directement, l'un à l'archevêché d'Albi, l'autre à celui de Bordeaux. Le premier fournit cinquante-trois ans d'épiscopat. En général, on ne parvenait aux archevêchés importants que par une série de translations, tantôt lentes, tantôt rapides. L'un des prélats du XVIII^e siècle le plus remarquable par ses pérégrinations, fut M. de La Roche-Aymon, sacré évêque de Sarept en 1725, évêque de Tarbes en 1739, archevêque de Toulouse en 1740, de Narbonne en 1752, enfin de Reims en 1763¹.

On le voit, l'antique discipline qui attachait pour toujours un évêque à son siège, comme un époux à son épouse, avait éprouvé de fortes brèches. Nous voyons encore à Laon, au XV^e siècle, l'abbé de Saint-Vincent, chez lequel le nouvel évêque avait coutume de loger avant de prendre possession de son siège, présenter le pontife aux chanoines en ces termes : « Je vous le donne vivant, vous me le rendez mort. » Mais ce n'était déjà plus qu'une formule trop souvent démentie par l'événement. Jean-Juvénal des Ursins, ainsi annoncé aux vénérables chanoines de Laon, ne devait pas rester à Laon ni être enseveli à Saint-Vincent; il mourut archevêque de Reims. Au XVII^e siècle, l'austère évêque de Grenoble, M. Le Camus, se plaint de ces changements répétés. « Je ne m'étonne pas, écrit-il en 1673, que M. le cardinal de Bonzi ait pris l'archevêché de Narbonne : *cardinalis habet os apertum ad omnia*; mais je suis épouvanté

1. M. Izé de Saléon fut successivement administrateur de Senez, évêque de Digne, d'Agén, de Rodez et enfin archevêque de Vienne.

comment les évêques, qui ont dessein de se sauver, peuvent être seulement tentés de ces translations... Ceux que l'on propose pour Toulouse sont tous trois très grands prélats et en grande estime, mais ils ont tous trois quitté leur première femme (leur premier évêché)... *Ab initio non fuit sic* ! » M. de Rohan-Chabot, nommé en 1785 évêque de Saint-Claude, s'élève dans son premier mandement contre le transfert d'évêques d'un siège à l'autre. Cet écrit souleva des contradictions et fut dénoncé au pape comme janséniste. Il était dû à l'inspiration du Père Lambert, dominicain².

Nous retrouvons les mêmes plaintes formulées en 1789, avec toute la publicité, toute l'ardeur d'une époque qui s'était promise de réformer tous les abus. L'abbé Laurent, en particulier, prend plaisir à rappeler les actes des conciles interdisant les translations épiscopales. Elles furent inconnues, dit-il, durant de longs siècles, et saint Augustin ne songea jamais à quitter Hippone pour Carthage. Il accuse ces fréquents changements de favoriser les calculs de la cupidité, les intrigues de l'ambition, la non résidence, le dégoût des situations modestes. Il faut du temps pour mener à bien les entreprises que comporte l'administration d'un diocèse, pour connaître son troupeau, pour l'aimer et s'en faire aimer. Quels liens pourraient s'établir entre des diocésains et un pasteur qui ne pense qu'à les briser avant qu'ils aient eu le temps de se former? N'est-il point à craindre qu'un évêque se montre servile envers un pouvoir qui le tient « dans sa dépendance et dans le dévouement à ses volontés par l'espérance de mieux? » On trouve en Bretagne³ et en Provence, dit ce publiciste, « certains sièges disgraciés qui, dans un intervalle de dix-huit ans, viennent d'avoir au moins cinq évêques; c'est à peu près comme s'ils n'en avaient point du tout. » On les appelle des « sièges de passage ». L'écrivain que nous citons avoue cependant

1. *Lettres de LE CAMUS*, p. 107-108.

2. RICHARD, *op. cit.*, t. II, p. 450-451.

3. M. de Kermoran est le dernier évêque de Tréguier qui soit mort dans sa ville épiscopale. Ses successeurs, à partir de 1761, MM. de Cheylus, de Royère, de Sarra, de Lubersac, furent transférés à d'autres sièges. Le dernier, M. Le Mintier, mourut en exil.

que « depuis quelques années », le ministre de la feuille, M. de Marbeuf, s'efforce de réformer ou d'atténuer cet abus, en donnant une partie des évêchés de Provence et de Bretagne, « soit à des ecclésiastiques du pays, soit à d'autres personnes qui, suivant les apparences, ne se flattent pas d'une translation ». Le pape seul pourrait supprimer ces changements en refusant l'institution canonique; mais l'abbé Laurent accuse la cour romaine d'être favorable aux mutations pour servir les intérêts de la chambre apostolique¹.

Il ne faudrait pas conclure de ces plaintes que les évêques de l'ancien régime fussent toujours sur les chemins, en quête d'une situation plus brillante. Bien que les transferts d'un siège à l'autre fussent autorisés par l'usage, nous voyons beaucoup de prélats agir ici avec une grande délicatesse de conscience, et vouer à leur première église une fidélité inviolable. Parmi les évêques de 1789, M. Cortois de Quincey ne voulut jamais quitter, durant l'espace de quarante ans, le siège de Belley; M. de Galard, évêque du Puy, refusa l'évêché de Chartres en 1780; La Brone de Vareilles, évêque de Gap, celui de Nevers, en 1789, M. Roux de Bonneval s'éprit de son pauvre évêché de Senez. On citait encore M. de La Neufville, évêque d'Acqs; M. de Cugnac, évêque de Lectoure, parmi ceux qui n'avaient jamais voulu se séparer de leur troupeau.

Quelques années avant la Révolution, on avait inutilement offert l'archevêché de Tours à Coetlosquet, évêque de Limoges, l'archevêché d'Auch à Juigné, évêque de Châlons. C'est à grand-peine que Beaumont et Juigné acceptèrent l'archevêché de Paris. Rohan, qui avait fait aimer à Bordeaux sa bonté et sa charité, ne se décida

1. « Le souverain Pontife, dont le concours est nécessaire pour autoriser les translations, ne songe pas même à s'y opposer. C'est peut-être qu'il n'y aurait pas de sûreté pour la cour de Rome à l'entreprendre; mais quand elle pourrait essayer impunément d'arrêter le cours de ces désordres, je doute fort néanmoins qu'elle le fit jamais. Plus les translations sont fréquentes, plus il revient d'argent à la chambre apostolique. » L'abbé Laurent est plus content de la Savoie que de la France. « En Savoie, dit-il, on prend les évêques dans toutes les classes du clergé et pas exclusivement dans la noblesse. On exige qu'ils aient quarante ou cinquante ans. Plusieurs d'entre eux ont été curés. » — Cf. abbé LAURENT, *op. cit.*, 1789, p. 202-220.

que sur les instances de Louis XVI à aller à Cambrai. Nous avons vu les plus petits sièges trouver des pontifes fidèles. Phélypeaux d'Herbault, que le crédit de sa famille aurait pu porter aux plus grandes situations, s'attacha, de 1713 à 1751, à son évêché de Riez. Comme Louis XV lui demandait un jour s'il était content de son diocèse : « Très content, sire, répondit-il; mon peuple est bon, excellent. Tout ce que je puis lui reprocher; c'est de perdre la tête deux fois par an. — Comment cela? reprit le roi étonné. — Hélas! oui, sire, quand arrive le carnaval et la Pentecôte. » On a souvent cité la belle lettre par laquelle Fléchier, transféré de Laval à Nîmes, demandait à Louis XIV de ne pas le séparer de sa première église¹. Belsunce, poussé, à son insu, par son oncle Lauzun, refusa, en 1723, de passer de Marseille à Laon. Six ans plus tard, nouveau refus plus méritoire encore de l'archevêché de Bordeaux².

Ces témoignages d'affection et de fidélité donnés ainsi à leur peuple, provoquaient toujours des démonstrations publiques de reconnaissance. Marseille, en apprenant que son pasteur ne voulait pas se séparer de son troupeau, se livra à l'allégresse et toutes les autorités de la ville allèrent féliciter le prélat. Quand le dernier évêque d'Arras avant la Révolution, M. de Conzié, refusa le siège de Tours auquel fut appelé son frère, les magistrats

1. « V. M. me permettra de lui représenter que j'ai regardé le premier choix qu'elle a bien voulu faire de moi pour l'évêché de Laval, comme une première vocation; que j'y ai travaillé comme n'en devant point sortir, et qu'une marque que Dieu me voulait en ce lieu, c'est qu'il y bénissait mes travaux... J'avoue, Sire, que j'ai une grande passion d'achever l'ouvrage que j'ai commencé... L'évêché de Nîmes est vaste et difficile à gouverner, et je ne me sens ni assez de force, ni assez d'adresse pour cela. Je sais qu'il est plus riche et plus honorable que le mien, mais V. M. m'a déjà donné tant de bien, que je n'en souhaite pas davantage... Je me jette donc aux pieds de V. M. pour la supplier de me laisser dans ce diocèse. »

2. Le cardinal Fleury lui écrivit à ce sujet la lettre suivante : « Issy, 19 mars 1729. — Je vois, Monsieur, dans la réponse dont vous m'avez honoré, du 6 de ce mois, une nouvelle preuve de votre désintéressement et de votre amour pour votre Eglise, dont je suis touché et édifié au delà de tout ce que je puis vous exprimer. J'ai eu l'honneur d'en rendre compte au roi, qui était persuadé que vous n'auriez pas gouverné moins utilement pour la religion et son service l'archevêché de Bordeaux que l'évêché de Marseille... Sa Majesté loue ce grand exemple de désintéressement... Je vous supplie d'être persuadé de la part que je prends à une résolution si honorable et des sentiments de la plus parfaite vénération, avec lesquels, Monsieur, je fais profession de vous honorer. » Cf. Théoph. BÉRENGIER, *op. cit.*, II, p. 33-34.

de la ville vinrent lui offrir vingt-quatre bouteilles de vin d'honneur. M. du Tillet, dernier évêque d'Orange, ne voulut point passer, en 1777, à l'évêché du Mans. « J'ai épousé l'église d'Orange, dit-il, je ne puis la quitter. » En 1788, ce prélat, à la demande du clergé de France, fut transféré à Grenoble où il s'agissait de remplacer le malheureux Bonteville. M. du Tillet donna un consentement qui lui fut demandé de toutes parts, puis le retira et rentra à Orange. A cette nouvelle, la ville est illuminée, toute la population court à la rencontre de son pasteur, détèle ses chevaux et s'abandonne à un véritable délire. « C'est trop, mes enfants, c'est trop », répétait le bon évêque. Ces exemples, ces nombreux prélats que nous avons vu s'attacher aux diocèses les plus modestes, malgré la facilité que la protection, le crédit de leurs amis, leur offraient d'en sortir, nous prouvent quel esprit de désintéressement, quelle foi animaient de tels évêques. Aussi bien, ces changements de siège que nous voyons trop fréquents avant la Révolution, et qu'on pratique depuis, quoique en moins grand nombre, n'étaient-ils point le principal obstacle au bien que les évêques devaient faire dans leur diocèse. Il y avait un abus très grave qu'il nous faut signaler, le manque de résidence.

CHAPITRE DEUXIÈME

La Résidence

I. Prescriptions du Concile de Trente sur la résidence. — Graves abus au xv^e siècle. — Elle est mieux observée au xvii^e. — Richelieu à Luçon. — Bossuet, précepteur du Dauphin, donne sa démission de Condom. — Fénelon, Massillon. — Exemples d'évêques pratiquant admirablement la résidence au xviii^e siècle. — Révolte de Mgr de Lamotte contre l'expression : *être exilé dans son diocèse*. — II. Prélats moins zélés, moins résidents. — Leur philosophie du bonheur d'après leurs lettres inédites. — « Il faut écumer sa vie. » — « On fait son bonheur. » — Comment chasser l'ennui. — Occupations, littérature, société. — Mais la vraie société est à Versailles, à Paris. — Fénelon dit que « cette ville est devenue tout le royaume ». — Cette vision tente les évêques dans leurs lointains diocèses. — En route pour Paris. — Train de Le Tellier, archevêque de Reims. — Mot de M^{me} de Coulanges à ce prélat : « Quelle folie d'aller à Reims ! vous vous y ennuierez comme un chien. » — III. Quels prélats manquent à la résidence au xviii^e siècle. — Prétextes invoqués. — Retard à prendre possession de son siège. — Certains évêques ne virent jamais leur diocèse. — IV. On est pourtant forcé d'y paraître. — On cherche à se désennuyer à force de nouvelles de Paris et de Versailles. — Boursault reporter d'un évêque. — Grandes dames de la cour comme correspondantes. — Les courriers attendus avec une extrême impatience. — Mais on n'y tient plus, on repart pour Paris. — V. Proportion des évêques non résidents. — D'après une note de police, plus du quart des évêques présents à Paris en 1764. — Renvoyés dans leur diocèse par arrêt. — VI. Tous les prétextes de non résidence vivement réfutés par M. de Pompignan, archevêque de Vienne. — Plaintes à ce sujet dans les cahiers de 1789.

La première condition pour bien gouverner un diocèse c'est d'y être. Le concile de Trente, voulant corriger sur ce point les abus graves dont on avait à se plaindre, rappelle avec insistance aux évêques, aux cardinaux, les devoirs de

de la ville vinrent lui offrir vingt-quatre bouteilles de vin d'honneur. M. du Tillet, dernier évêque d'Orange, ne voulut point passer, en 1777, à l'évêché du Mans. « J'ai épousé l'église d'Orange, dit-il, je ne puis la quitter. » En 1788, ce prélat, à la demande du clergé de France, fut transféré à Grenoble où il s'agissait de remplacer le malheureux Bonteville. M. du Tillet donna un consentement qui lui fut demandé de toutes parts, puis le retira et rentra à Orange. A cette nouvelle, la ville est illuminée, toute la population court à la rencontre de son pasteur, détèle ses chevaux et s'abandonne à un véritable délire. « C'est trop, mes enfants, c'est trop », répétait le bon évêque. Ces exemples, ces nombreux prélats que nous avons vu s'attacher aux diocèses les plus modestes, malgré la facilité que la protection, le crédit de leurs amis, leur offraient d'en sortir, nous prouvent quel esprit de désintéressement, quelle foi animaient de tels évêques. Aussi bien, ces changements de siège que nous voyons trop fréquents avant la Révolution, et qu'on pratique depuis, quoique en moins grand nombre, n'étaient-ils point le principal obstacle au bien que les évêques devaient faire dans leur diocèse. Il y avait un abus très grave qu'il nous faut signaler, le manque de résidence.

CHAPITRE DEUXIÈME

La Résidence

I. Prescriptions du Concile de Trente sur la résidence. — Graves abus au xv^e siècle. — Elle est mieux observée au xvii^e. — Richelieu à Luçon. — Bossuet, précepteur du Dauphin, donne sa démission de Condom. — Fénelon, Massillon. — Exemples d'évêques pratiquant admirablement la résidence au xviii^e siècle. — Révolte de Mgr de Lamotte contre l'expression : *être exilé dans son diocèse*. — II. Prélats moins zélés, moins résidents. — Leur philosophie du bonheur d'après leurs lettres inédites. — « Il faut écumer sa vie. » — « On fait son bonheur. » — Comment chasser l'ennui. — Occupations, littérature, société. — Mais la vraie société est à Versailles, à Paris. — Fénelon dit que « cette ville est devenue tout le royaume ». — Cette vision tente les évêques dans leurs lointains diocèses. — En route pour Paris. — Train de Le Tellier, archevêque de Reims. — Mot de M^{me} de Coulanges à ce prélat : « Quelle folie d'aller à Reims ! vous vous y ennuierez comme un chien. » — III. Quels prélats manquent à la résidence au xviii^e siècle. — Prétextes invoqués. — Retard à prendre possession de son siège. — Certains évêques ne virent jamais leur diocèse. — IV. On est pourtant forcé d'y paraître. — On cherche à se désennuyer à force de nouvelles de Paris et de Versailles. — Boursault reporter d'un évêque. — Grandes dames de la cour comme correspondantes. — Les courriers attendus avec une extrême impatience. — Mais on n'y tient plus, on repart pour Paris. — V. Proportion des évêques non résidents. — D'après une note de police, plus du quart des évêques présents à Paris en 1764. — Renvoyés dans leur diocèse par arrêt. — VI. Tous les prétextes de non résidence vivement réfutés par M. de Pompignan, archevêque de Vienne. — Plaintes à ce sujet dans les cahiers de 1789.

La première condition pour bien gouverner un diocèse c'est d'y être. Le concile de Trente, voulant corriger sur ce point les abus graves dont on avait à se plaindre, rappelle avec insistance aux évêques, aux cardinaux, les devoirs de

la résidence. Il s'élève avec vigueur contre les prélats qui, « s'oubliant eux-mêmes et leur propre salut, préférant les choses de la terre à celles du ciel, les intérêts humains aux choses de Dieu, font toute l'occupation de leur vie d'être continuellement errants et vagabonds en diverses cours, ou dans le soin et l'embarras perpétuel des affaires temporelles, abandonnant leur bergerie et négligeant les soins des brebis qui leur sont commises. » Le concile¹ les avertit qu'ils se rendent coupables d'un péché mortel, s'ils s'absentent plus de trois mois sans cause légitime. Pour donner une sanction à son ordonnance, il prescrit qu'il soit retenu aux non résidents une partie de leurs revenus, qu'en cas de récidive le métropolitain procède selon les canons contre le récalcitrant, et le plus ancien évêque de la province contre le métropolitain. Il fallut du temps pour que cette injonction portât ses fruits. Le cardinal de Lorraine, l'un des Pères qui réclamèrent le plus vivement ce décret, possédait 900.000 livres de rentes en bénéfices, parmi lesquels plusieurs archevêchés et évêchés. Cette étrange habitude de donner certains évêchés en commende, de les livrer parfois à des enfants, rendait toute résidence impossible.

Le Camus, évêque de Belley, s'écria un jour en chaire, en présence de plusieurs évêques qui purent faire leur examen de conscience : « Quand un curé ne réside point, quand il ne veut point obéir, on a recours à Monseigneur son évêque; on écrit à Monseigneur, à Paris, qu'un tel, etc... Monseigneur fulmine. Voilà qui est bien, voilà qui est selon les canons. Mais, Monseigneur le prélat, qui ne résidez point, que peut-on dire de vous ? » Tout le monde ne goûtait pas ce langage. Le savant Guillaume du Vair croyait pouvoir être à la fois premier président du parlement de Provence, en résidence à Aix, et en même temps évêque de Lisieux en Normandie, où il n'allait jamais. Evidemment le roi ne voulait pas être agréable à Richelieu quand il lui écrivit, lors de la disgrâce du maréchal d'Ancre : « Allez à Luçon faire les devoirs de votre

1. Sess. VI, de ref. ch. I; sess. XXIII, de ref. ch. I.

charge, et exhorter vos diocésains à se conformer aux commandements de Dieu et aux miens. » Cependant Richelieu avait déjà donné l'exemple de huit années de résidence à peu près continue, dans un diocèse qui ne connaissait guère ses évêques depuis soixante ans¹. Elle est bien mieux observée dans la seconde moitié du XVII^e siècle. La résidence, quoique parfois violée en fait, apparaît alors comme une obligation rigoureuse, à laquelle on ne peut se soustraire qu'au péril de son âme.

Le Camus, évêque de Grenoble, se montre particulièrement strict en théorie et en pratique. Il a trop souffert des « mille désordres que deux cents ans de non résidence ont autorisés » dans son diocèse, pour ne pas la condamner avec vigueur. En 1686, il peut se rendre le témoignage d'avoir inviolablement observé, depuis seize ans, « l'obligation étroite de la résidence. » Il dit au sujet d'un évêque qui a retrouvé la faveur du monarque : « Le voilà rentré dans les bonnes grâces du roi, puisqu'il est à Paris. Pour demeurer dans celles de Dieu, je souhaite qu'il retourne promptement à son diocèse. » Il déplore l'absence de M. d'Orléans (Coislin, évêque d'Orléans). « Est-il possible, s'écrie-t-il, qu'une si bonne âme, si innocente, si pure, se damne misérablement pour des péchés d'Etat. » Le Camus n'y tient plus et il sermonne le prélat de cour. « J'ai écrit, dit-il, à M. l'évêque d'Orléans sur sa non résidence... Il n'y a que Dieu seul qui puisse déterminer les gens comme nous à quitter honneurs, biens et cour, quand on est dans les emplois². »

Heureusement beaucoup de prélats parlent et agissent comme l'évêque de Grenoble. On sait que Bossuet hésitait à accepter les fonctions de précepteur du dauphin, les jugeant inconciliables avec ses devoirs d'évêque; aussi donna-t-il sa démission de l'évêché de Condom³. Fénelon ne prit l'archevêché de Cambrai qu'à condition de résider neuf mois dans son diocèse⁴. Massillon, une fois évêque

1. « Il était en ce temps-là si peu ordinaire de voir un jeune évêque résider, que cette sage conduite donna une grande réputation à l'évêque de Luçon. » *Vie manuscrite du cardinal de Richelieu*, Bib. de l'arsenal.

2. *Lettres de Le Camus*, p. 88, 90, 115, 137, 152, 190, 191, 481.

3. A. FLOQUET, *Études sur la vie de Bossuet*, t. III, 482-484, 517-521.

4. Fénelon écrivait dans un mémoire destiné à prouver que M. de

de Clermont, ne parut plus à l'académie. Certaines nécrologies en disent long, en peu de lignes, sur les vertus de quelques prélats. « 10 novembre 1685. M. le cardinal Grimaldi est mort à Aix, âgé de plus de 80 ans. Ce prélat n'était point sorti de son diocèse depuis qu'il en était archevêque, que pour des affaires de la dernière importance. Pendant sa maladie, les églises n'ont point été fermées même la nuit. C'était le père des pauvres, aimé de tout le monde¹ ». On voit que Louis XIV aurait pu dire à plus d'un prélat les paroles qu'il adressait à Nicolas Colbert, en passant à Auxerre pour se rendre au siège de Besançon : « Monsieur d'Auxerre, il faut bien vous venir voir, puisqu'on ne vous voit pas à la cour. » Moins héroïque que ces évêques résolus à ne jamais quitter leur diocèse pour paraître à Versailles, mais encore dignes d'éloges, étaient ceux qui savaient allier avec un brin de cour le devoir de la résidence².

On aime enfin à voir les prélats les plus occupés, les plus mêlés aux intérêts d'Etat, se rappeler que le premier devoir de leur charge est le soin de leur diocèse. « Quelque accoutumé qu'il fût aux affaires, dit Saint-Simon du cardinal Forbin-Janson, quelques agréments qu'il trouvât dans le monde, où il était universellement honoré et où il avait beaucoup d'amis parce qu'il en méritait, quelques faveurs, quelques distinctions qu'il trouvât toujours à la cour, il ne se plaisait nulle part tant que

Beauvau, évêque de Tournai, devait quitter la cour pour rejoindre sa ville épiscopale : « Des laïques, pleins d'honneur, de bon sens et de zèle pour le roi, peuvent croire que M. l'évêque de Tournai ne doit pas revenir, parce qu'ils ne sont sensibles qu'aux motifs d'attachement et de reconnaissance pour S. M. Mais il est facile de prouver qu'on peut accorder les sentiments de la reconnaissance la plus vive et de l'attachement le plus inviolable avec les règles canoniques, que le devoir de l'évêque ne nuit en rien à celui de sujet, et qu'en faisant tout pour le roi, il peut ne manquer ni à Dieu ni à l'Eglise. » *Corresp. génér.* V, 288. Louis XIV fut de l'avis de Fénelon et M. de Beauvau dut partir pour la Flandre.

1. Bibl. nat. Mss. fr. 10265.

2. « L'abbé de Mailly, nommé à l'archevêché d'Arles, dit au roi, en prenant congé, qu'il ne pouvait se résoudre à être longtemps sans le voir, et qu'il le suppliait de trouver bon qu'il vint passer trois semaines tous les ans à Versailles, qui serait le seul objet de son voyage. En effet, il n'y manqua point et ne s'arrêtait point à Paris. Il débarquait chez moi, je le couchais dans un trou d'entresol qui me servait de cabinet, et le roi lui savait le meilleur gré du monde d'une conduite qui lui marquait un attachement dont il était jaloux, sans entamer les devoirs de l'épiscopat et de la résidence. Et l'archevêque en profitait pour voir par lui-même tous les ans ce que les lettres ne pouvaient lui apprendre. » SAINT-SIMON, t. III, p. 197-198.

dans son diocèse, où il était singulièrement respecté et il se peut dire adoré, surtout des pauvres de tous les états à qui il faisait de grandes aumônes. Tant qu'il a été en France, il a toujours passé plus de sept ou huit mois tous les ans à Beauvais, à y visiter son diocèse et à y remplir toutes ses fonctions avec beaucoup d'application et de vigilance¹. »

Au XVIII^e siècle nous trouvons aussi des évêques longtemps absorbés par des affaires publiques, se préoccuper des devoirs de la résidence. Pour certains, le désir de trouver un peu de calme après une vie agitée fait facilement accepter la solitude. Tencin se retira dans son diocèse pour se ménager, disait-il, un intervalle entre la vie et la mort. Le cardinal de Bernis s'attache à son archevêché. Cette observation de la résidence lui vaut des témoignages d'admiration. « Vous êtes donc, Monsieur, lui écrivait l'Infant de Parme, le 21 décembre 1764, dans la résolution de passer une année entière à Alby; cela est admirable et digne d'un bon archevêque. » Joly de Fleury lui parle dans sa correspondance « d'un grand archevêque qui, revêtu de la pourpre, aime mieux visiter son diocèse albigeois que de recevoir dans la capitale les respects de tout le monde² ». L'un des derniers précepteurs de princes, Mgr de Coetlosquet, imitant l'exemple de Bossuet, avait donné, en entrant en fonctions, sa démission de l'évêché de Limoges. M. de Pompignan allait avoir lui-même l'occasion d'appliquer les principes exposés dans ses écrits en se démettant de l'archevêché de Vienne, lorsqu'il fut appelé, en 1789, à remplacer M. de Marbeuf comme ministre de la feuille. Nombre d'évêques de la plus haute naissance montraient la même exactitude à observer le devoir de la résidence. M. de Fontanges, aumônier de la reine, est nommé par sa protection évêque de Nancy. Bachaumont³ lui rend le témoignage, en 1787, que depuis 1783 il n'est pas sorti de son diocèse. On cite

1. *Mémoires de SAINT-SIMON*, VI, 406.

2. MASSON, op. cit. p. 54-55. Bernis résida à Albi les années 1765 et 1766. Du reste, son exil ne fut pas long; il fut nommé ambassadeur de France à Rome.

3. *Mémoires*, 21 février 1787.

parmi les évêques très résidants : M. de Durfort, archevêque de Besançon, M. de Malide, évêque de Montpellier, M. de Bruyères de Chalabre, évêque de Saint-Pons. Il y a des sièges, comme Perpignan, qui jouissent durant tout le xviii^e siècle de la présence de leur évêque. De M. de Grignan à M. de Puységur, évêque de Carcassonne, ce dernier est le premier à ne pas résider. Il y a des provinces entières, comme la Gascogne¹, où les prélats sont fermes à leur poste. A Auch, Montillet corrige par sa surveillance attentive les abus introduits pendant l'absence de son prédécesseur, le cardinal Polignac. A Aix, Plaicard de Raigecourt ne s'éloigne jamais de son troupeau durant trente ans d'épiscopat. C'est aussi pendant trente ans que le dernier évêque d'Agde, M. de Saint-Simon de Sandricourt, reste fidèlement au milieu de ses diocésains et de ses livres. On remarqua que l'avant-dernier évêque de Couserans, M. de Marnays de Versel, ne quitta que deux fois ses ouailles pour affaires majeures. A Pamiers, M. Gaston de Lévis garde une scrupuleuse résidence pendant ses quarante-six ans d'épiscopat. Le dernier évêque de Dol, M. de Hercé, ne se plaît que dans son diocèse. Obligé de passer quelque temps dans la capitale comme délégué des Etats de Bretagne, il écrit : « Je n'ay plus que neuf à dix jours à rester dans ce pays-ci. Il y a si longtemps que je bâts le pavé de Paris de mon corps que j'en suis excédé de fatigue et d'ennuy. » Connaissant ces dispositions, quelques prélats moins résidants faisaient ordonner leur clergé par l'évêque de Dol, qui s'y prêtait avec une extrême bonne grâce². M. de Lamotte, évêque d'Amiens, s'indignait qu'on pût parler d'exil dans son diocèse. « C'est à la cour, disait-il, ou dans la capitale que nous sommes exilés ! mais c'est une

1. TORRELLES, *op. cit.*, MONLEZUN, *op. cit.* Voir en particulier, sur la scrupuleuse résidence de M. de Cugnac, évêque de Lectoure, un article de M. PLIEUX, *Revue de Gascogne*, 1879, p. 225.

2. Il écrivait le 3 avril 1784, à M. Bateau de Girac, évêque de Rennes : « Vos ordinands sont arrivés d'hier dans mon séminaire. Soyez bien sûr que vous ne pouvez me faire plus de plaisir que de me fournir l'occasion de vous être bon à quelque chose. » Dans ses 23 années d'épiscopat, M. de Hercé ordonna 576 prêtres en majorité étrangers à son diocèse. — Cf. Ch. ROBERT, *Urbain de Hercé*, p. 39-41, 141.

plaisanterie méchante de prétendre qu'un évêque est exilé au milieu de son troupeau. »

Nous voyons un sévère censeur du clergé, en 1789, reconnaître que certains prélats, « pendant plus de quarante ans, n'ont pas passé trois semaines à Paris, hors du temps des assemblées où ils ont été députés ». La Bretagne nous montre Amelot, évêque de Vannes, et la plupart de ses pontifes fidèles à la résidence. Nous voyons les prélats observer ce devoir dans des contrées qui n'avaient point assez de paroisses pour les occuper. M. de Fumel ne quitte son troupeau que pour se rendre tous les ans aux Etats du Languedoc. Le président Dillon, archevêque de Narbonne, disait en le voyant arriver : « Voici l'ermite de Lodève qui vient quêter pour sa ville et pour son diocèse¹. » Il fallait de la vertu à M. La Broue de Vareilles pour ne jamais sortir de ses montagnes de Gap ; à M. de la Cropte de Chanterac, de son petit évêché d'Alet ; à M. de Maillé-La-Tour-Landry, de son village de Saint-Papoul, que le dicton excluait formellement du *Beati qui habitant urbes*². Il fallait presque de l'héroïsme, quand on avait parents et amis à la cour, pour rester enfermé dans la pauvre ville de Senez, triste, noire, humide en hiver, capitale d'un diocèse comprenant trente-deux paroisses et trente succursales. M. de Beauvais, que nous avons vu arriver si péniblement à l'épiscopat à cause de sa tache de roture, n'y tenant plus³ et ne voulant pas manquer à ses devoirs, donne sa démission, en 1783, et vient habiter Paris, sous le toit de Mgr de Juigné. Un Castellane-Adhémar lui succède. En 1789, Mgr de Ruffo de Bonneval est sacré évêque de Senez. Il se montre intrépide dans la persécution, et il s'éprend tellement de son pauvre diocèse qu'après la Révolution, lorsqu'on lui offre le siège d'Avignon, il refuse en s'écriant : « Que l'on

1. LAURENT, *op. cit.*, p. 233. LAZAIRE, *op. cit.*

2. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1785, p. 138, disent ce prélat « un des plus exacts sur l'article de la résidence ».

3. Il était peut-être aussi fatigué de ne point comprendre le langage du pays. Il avait été question de réunir le siège de Senez à celui de Digne. Mgr de Beauvais vécut à Paris dans l'intimité de Mgr de Juigné. Il s'occupa de former un séminaire de prédicateurs auxquels il fit donner des leçons, mais sans succès, par l'abbé Auger. Les évêques de Senez se mirent à habiter Castellane qui est dans une position riante.

me rende ma pauvre église de Senez. Elle est petite, elle est pauvre, elle est perdue dans la montagne, mais c'est l'épouse de ma jeunesse, c'est mon unique. Je suis et je serai à elle à la vie et à la mort¹. »

II

Quand on est animé de tels sentiments, quand on a à ce point la conscience de ses devoirs épiscopaux, la résidence est facile. Mais tous les évêques de l'ancien régime n'étaient point aussi apostoliques. Ceux même qui étaient entrés dans l'Église avec une vocation suffisante, pouvaient avoir la tentation de concilier les exigences de leur charge spirituelle avec les satisfactions honnêtes, mais humaines, que procuraient les relations du monde, leur noble parenté, leur situation temporelle, les distractions, les voyages, surtout Paris et Versailles.

Prenons un de ces prélats d'intelligence vive, de culture affinée, mais de ferveur moyenne et plutôt faible. Comment va-t-il arranger sa vie? Il a accepté un évêché de province, et il le fallait bien, puisqu'il n'y en a qu'un dans la capitale. Il est peut-être à cent, deux cents lieues de Paris. Il espère s'en rapprocher un jour, mais, en attendant, il faut arranger pour le mieux son existence dans la situation où on se trouve. Cette existence, il la veut heureuse. « Il faut écumer la vie, écrit-il. On peut toujours en prendre une surface agréable. Il ne faut pas en sonder le fond. J'y trouverais le plus souvent plus de regrets que de plaisir. » Pourquoi, en effet, tant creuser et se tourmenter. « Dans la classe où nous vivons, ajoute le noble prélat, il n'y a de malheur que celui qu'on se fait soi-même, et un autre tour d'imagination est la baguette de la petite fée. » Souvent les tristesses finissent par la gaieté et les tragédies par la comédie. « On fait ainsi son bonheur. » Ces observations sont d'un fin psychologue.

1. Voy. *Vie de Mgr de Ruffo-Bonneval*, par le R. P. BÉRENGIER. Son frère avait été nommé évêque de Senez à la démission de M. de Beauvais et avait refusé.

Notre félicité dépend surtout de nous-mêmes. Mais encore faut-il trouver en dehors de nous les aliments qui l'entretiennent. Notre évêque ne paraît pas les chercher dans la piété. Ces occupations, occupations administratives, occupations intellectuelles, sont un grand secours et une grande satisfaction pour lui. « J'ai, dit-il, tant d'intérêts qui se succèdent, que tous les moments sont remplis, et je ne connais pas l'ennui, le plus affreux poison de la vie¹. » Et ailleurs : « Vous savez à quel point ma douce littérature me rend mes loisirs agréables. Elle me console de la jeunesse que j'ai perdue ; elle suspend le sentiment d'une vie qui s'envole. Cette douce littérature, compagne de ma vie, sème de fleurs les intervalles des affaires. Je suis comme l'habitant d'un beau climat, je me réchauffe à mon soleil. »

Mais on ne peut pas toujours travailler ni faire de la littérature. Viennent alors les plaisirs de société. « J'éprouve, écrit notre prélat, une lassitude de corps et d'esprit qui n'aurait besoin que d'un moment de conversation libre et confiante pour être dissipée. » Il faut donc voir du monde, mais des gens choisis, car « il n'y a, ajoutait-il, que la bonne compagnie qui sache réunir la liberté, la grâce et la noblesse ». Ce n'est pas que notre évêque soit assuré de trouver le bonheur même dans la société la plus exquise. Il a une âme trop sensible, une impressionnabilité trop mobile pour se contenter longtemps de la satisfaction la plus agréable. Il emploie une image heureuse pour peindre cette inquiétude du cœur de l'homme pour lequel le commerce avec ses semblables est à la fois une nécessité et un ennui. « J'ai, écrit-il, rêvé depuis quelques jours dans mes loisirs sur la tristesse physique du monde, et j'ai trouvé que chacun de nous était un peu comme une planète errante qui est sans cesse attirée par toutes les autres planètes et qui se promène toujours dans le même vide². »

1. Et encore, 9 novembre 1782 : « Je ne sais ce que peuvent faire ceux qui sont sans occupation. Je n'aurais que des regrets et des ennuis sans les affaires et sans les goûts qui me suivent dans mon cabinet. »

2. Lettres du 8 avril 1776, 26 février 1781, 2 janvier et 31 décembre 1784. — Le même écrit le 3 décembre 1784 : « Vous avez donc éprouvé cet affa- »

Parmi les planètes dont l'attraction était presque irrésistible avant la Révolution, il fallait compter surtout Paris et Versailles. C'est là que siégeait la bonne compagnie réunissant « liberté, grâce et noblesse ». C'est là, dans la cité unique et tout près, à la cour, qu'on trouvait véritablement la vie. Fénelon pouvait déjà dire de Paris : « Cette ville est devenue à elle seule tout le royaume. » Montesquieu écrivait en 1740 : « Il n'y a en France que Paris et les provinces éloignées, parce que Paris n'a pas encore eu le temps de les détruire. » En 1789, un publiciste affirmait que « la tête énorme du monstrueux royaume de France » venait encore de « recevoir tout récemment un accroissement prodigieux par les nouvelles murailles¹ ». Plus on avance vers la Révolution, plus l'attrait de Paris semble augmenter. Les évêques ne songent pas à s'en défendre. « Vraiment, écrit l'un d'eux, la province est bien stérile en intérêts pour nous, que Paris a trouvé le moyen de gâter dans tous les sens. Nos sociétés, nos connaissances, nos projets, tout nous rappelle à ce Paris dont nous disons d'ailleurs tant de mal avec raison. » On se donnera, en effet, la satisfaction de dauber sur Paris, de le comparer avec la province, de prononcer même en faveur de cette dernière². Un évê-

dissement que vous ne pouviez pas imaginer, et je puis vous assurer que vous n'avez pas en vous-même la moitié des raisons qui me le donnent. Cela tient à beaucoup de choses qui vous sont étrangères. Je crois qu'il faut repousser les sentiments qui nous éloignent de la société. Elle a des agréments dont il ne faut pas se priver par un ennui qui ne permet pas de les sentir. Cependant je jouis de ma solitude quand elle est involontaire, et quand elle ne me laisse point de remords. » Toutes les lettres citées dans ce chapitre et inédites sont prises des *Archives Nationales*.

1. Lettre de Fénelon, 10 septembre 1711. — LAURENT, *op. cit.*, 1789, p. 226.

2. 3 décembre 1777 : « Je me porte très bien, toujours fort content de mon cabinet ou de mes affaires, quand je suis hors de Paris, car je ne connais de sentiment importun et pénible que ceux qui viennent des tracasseries de bonne compagnie et des petites intrigues de cour. Je ne les retrouve point ici et c'est ce qui forme les dédommagements de la province. » Et cette comparaison entre Paris et la province : « Il y a plus de vertus privées à Paris qu'en province. On y est plus facile dans sa famille, plus obligeant dans sa société, plus aimable dans le monde, et tout ce qui est utile et agréable aux autres est sans doute de la vertu. Mais il y a plus de vertus publiques en province. Chacun y remplit mieux les devoirs de sa place. On s'occupe plus d'objets utiles. On a moins d'intérêts personnels auxquels on puisse les sacrifier. On n'est point détourné par l'ambition. On l'est moins par les plaisirs et les sociétés ; et les sociétés à Paris, les plaisirs et la cour ne permettent pas de conserver la plus faible idée ou du moins le plus faible désir du bien public. » *Lettres* des 5 février 1777, 13 décembre 1783, 4 février 1784, 15 février 1788.

que s'écriera, au moment de partir pour la grande ville : « Il ne restera plus rien de moi quand je serai confondu dans le monde de la capitale, puisque je ne serai plus rien à mon arrivée... Vains honneurs de la province évanouissez-vous. » Après cette tirade, notre prélat conclura en ces termes une de ses lettres : « Je puis vous dire que mon séjour » dans mon diocèse « m'a été infiniment agréable. Il me l'est encore plus depuis que j'en vois le terme. Quand je regarde les astres, j'aime bien ma lunette ; mais je sens bien qu'elle n'a de prix que par ce qu'elle me fait envisager. La province est la lunette au bout de laquelle on regarde toujours Paris ». Mais ne vaut-il par mieux voir Paris de près qu'à travers une lunette. Cette vision de la ville et de la cour, qui hantait le moindre anobli dans sa gentilhommière, vient solliciter chaque évêque dans sa province comme une obsession fascinatrice. L'ordination, en imprimant un caractère sacré, en créant de nouveaux devoirs, n'a point supprimé les liens de parenté, les relations, les instincts de race, les besoins créés par l'habitude.

Comment être transplanté tout à coup de la ville, de la cour, à Riez, à Senez, à Acqs, à Lombez, à Saint-Papoul, à Saint-Pons, — car à cette époque, où l'épiscopat était l'apanage d'une caste, il y avait de grands noms pour les plus petits sièges, — sans être tenté de quitter de temps en temps sa retraite pour retrouver dans l'entourage du roi, dans l'atmosphère de la capitale, les distractions, le mouvement et la vie. Parfois une sorte de nostalgie s'empare des pauvres exilés en ces cités lointaines qui s'appellent Lectoure, Vabres, Dol, Tarbes, Gap, Sisteron et même Orléans. Fléchier, dès son arrivée à Lavaur, se plaint « des mauvaises compagnies de ce pays ». Il finit pourtant par s'en accommoder et tient ferme à son poste. Combien sont moins héroïques et ne résistent point à la tentation de partir. « J'ai fait mon palais épiscopal si beau, disait un évêque de Viviers, que mes successeurs ne voudront jamais le quitter. » Le prélat constructeur avait, en effet, bâti splendidement à Viviers ; mais son palais ne valait pas celui de Versailles, et il n'y avait pas

la cour, et Paris était loin. C'est pour les aller voir et revoir que les prélats délaissent leurs plus belles demeures. « Je pars dans treize jours », écrit l'un d'eux. Le voilà en route pour la capitale. Une brochure de 1789 raconte l'anecdote suivante. Un évêque des extrémités de la France se rendait à Paris pour y passer l'hiver. Arrivé dans le village de ***, il descend chez le curé du lieu, demande à se confesser avant de célébrer la messe. « Volontiers, Monseigneur, si vous voulez retourner sur vos pas, aller dans votre diocèse et y remplir vos devoirs. » Le prélat, étourdi par cette remontrance, accepte la leçon, et revient à son troupeau qu'il ne quitta plus, et qui le récompensa de son sacrifice et de son zèle par son attachement et sa vénération. « Quel curé, mais aussi quel prélat ! », ajoute le narrateur¹.

Les évêques, en route pour Paris, ne trouvaient pas toujours des curés pour leur crier halte-là, et quand ils allaient du train de Le Tellier, archevêque de Reims², et même de Dubois, il eût été difficile de les arrêter. Une fois dans la capitale, comment n'y point prolonger son séjour, comment se défendre contre le charme de la société, la fascination de la cour, les mille attraits d'une ville, où il faisait si bon vivre, selon le mot de Talleyrand, où une civilisation raffinée multipliait les jouissances, aiguillait l'esprit, répandait les grâces, et renouvelait sans cesse l'intérêt et la curiosité par une scène toujours mouvante de comédies à cent actes divers. C'est l'hiver et on se meurt d'ennui là-bas, loin, loin dans la ville

1. *Tableau moral du clergé de France*, 1789, p. 9-10.

2. « L'archevêque de Reims revenait hier fort vite de Saint-Germain, c'était comme un tourbillon : il croit être grand seigneur, mais ses gens le croient encore plus que lui. Ils passaient au travers de Nanterre, *tra tra tra* ; ils rencontrent un homme à cheval, *gare, gare* ; ce pauvre homme veut se ranger, son cheval ne veut pas ; et enfin le carrosse et les six chevaux renversent, cul par-dessus la tête, le pauvre homme et le cheval, et passent par-dessus et si bien par-dessus que le carrosse en fut versé et renversé. En même temps, l'homme et le cheval, au lieu de s'amuser à être roués et estropiés, se relèvent miraculeusement, remontent l'un sur l'autre et s'enfuient et courent encore, pendant que les laquais de l'archevêque et l'archevêque même se mettent à crier : « *Arrête, arrête ce coquin, qu'on lui donne cent coups.* » L'archevêque, en racontant ceci, disait : « Si j'avais tenu ce maraud-là, je lui aurais rompu les bras et coupé les oreilles. » *Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan*, 5 février 1674. — Dubois allait aussi vite que Le Tellier, mais il envoyait un courrier en avant, pour avertir les gens de laisser passer le cardinal ministre.

épiscopale. Restons à Paris. « Quelle folie d'aller à Reims ! disait M^{me} de Coulanges à Maurice Le Tellier, et qu'allez-vous faire là ? vous vous y ennuierez comme un chien. Demeurez ici, nous nous promènerons. » « Ce discours à un archevêque nous fit rire, ajoute M^{me} de Sévigné, nous ne le trouvâmes nullement canonique¹. » M. de Reims aima mieux obéir au concile de Trente qu'à M^{me} de Coulanges. Il partit, ce qui ne l'empêcha pas de revenir de temps en temps à Saint-Germain et à Versailles, comme nous l'apprend Saint-Simon. Mais il s'occupait de son diocèse. Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait, en 1672, à l'évêque de Luçon : « Je suis très aise, Monseigneur, d'apprendre votre départ de Paris ; c'est une certaine glu dont on a peine à se dépêtrer². »

III

Dans l'âge suivant, les tentations de non résidence ne manquèrent pas aux prélats. Au xviii^e siècle, si l'attraction de la cour diminue, la fascination de la capitale grandit encore. Attendons-nous à y rencontrer plus d'un évêque. Comment empêcher le bâtard du duc d'Orléans, Charles de Saint-Albin, de quitter souvent son évêché de Laon, son archevêché de Cambrai, pour aller à Paris et à Versailles. Il serait trop dur à un Rohan de se contraindre à la résidence. Armand Jules de Rohan-Guéméné, qui eut l'honneur de sacrer Louis XV comme archevêque de Reims, gouvernait son diocèse par ses suffragants ou par des prélats auxiliaires. Il mourut, en 1762, au château de Saverne. Un autre Rohan-Guéméné, archevêque de Bordeaux et puis de Cambrai où le trouva la Révolution, date plus souvent ses mandements de Paris que de ses villes épiscopales. Comme, à une époque, il s'y trouva en

1. *Lettre de Madame de Sévigné*, 20 mars 1671.

2. « Ratabon, évêque d'Ypres, ne bougeait guère de Paris et prétendait qu'il y avait une vapeur dans sa cathédrale qui le faisait évanouir toutes les fois qu'il y entrait. C'était un homme d'esprit, du monde, et qui allait si bien avec les Jésuites que ce pouvait être les cendres de Jansénius, son célèbre prédécesseur, qui opéraient cet effet sur lui. » SAINT-SIMON.

danger de mort, les Bordelais voulurent bien se porter dans leurs églises, implorer le ciel pour sa guérison et, à l'annonce de son rétablissement, chanter spontanément des *Te Deum*, illuminer la ville en signe de joie. Les fidèles exigeaient moins qu'aujourd'hui de leurs évêques. Pour le Rohan du collier, ses ambassades, sa charge de grand-aumônier, ses goûts, ne lui permettaient guère le séjour de Strasbourg. Les membres de cette illustre famille paraissaient considérer comme indigne de leur rang de s'occuper des détails du gouvernement d'un diocèse. Ils laissaient ce soin à un évêque auxiliaire, le « valet sacré et mitré » dont parle Saint-Simon.

Les Rohan ne sont pas les seuls à ne point s'inquiéter des obligations de leur charge. Grimaldi, évêque du Mans et puis de Noyon, passe une partie de l'année à Paris. Plusieurs de ses mandements partent de la capitale ou sont signés de ses grands-vicaires. Bonteville, évêque de Grenoble, reste d'ordinaire à la cour ou dans sa maison de campagne de Fougères ; il faut que les pressantes admonestations du parlement de Grenoble le rappellent au devoir de la résidence¹. Il eût fallu adresser les mêmes remontrances à l'avant-dernier évêque d'Angers avant la Révolution, M. de Grasse, dont on disait « qu'il aurait été meilleur gouverneur de province qu'évêque ». Rentré un jour dans sa ville épiscopale la veille d'une ordination, il trouva tout simple de faire dire à M. Emery, alors son grand-vicaire et supérieur du grand séminaire, que la fatigue de son voyage l'empêchait de la faire. M. Emery accourut auprès du prélat qu'il trouva couché. Il lui représente que les ordinands sont prêts, que le prétexte de la fatigue ne peut tenir devant un devoir formel, que son abstention ferait scandale. L'évêque objecte alors le bruit, les courants d'air qui l'incommodent dans la cathédrale. « Eh bien ! réplique M. Emery impatient, Monseigneur, levez-vous, nous allons dresser un autel et nous ferons l'ordination dans votre chambre. »

1. *Recue du Dauphiné*, I, 317.

2. Abbé TRESVAUX, *Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers*, 1858, I, 342. LETOURNEAU, *op. cit.* III, 187-188.

M. de Grasse se leva et finit par se rendre à la cathédrale. Mais il ne fut pas converti, car quelque temps plus tard, les séminaristes furent ordonnés par M. de Crussol d'Uzès dans une église de campagne du diocèse de la Rochelle, l'évêque d'Angers n'ayant pas voulu quitter la capitale. Le dernier évêque d'Avranches, Godard de Belbeuf, fait suivre ses apparitions dans son diocèse de plusieurs mois, parfois de deux ou trois ans d'absence. Il fait les ordinations quand il se rencontre dans le pays. Quand il n'y est pas, les ordinands se transportent à Coutances et surtout à Dol. Il veut bien cependant encourager de loin les œuvres diocésaines, telles que la construction d'un collège¹. De dignes prélats, comme M. de La Tour du Pin, se permettaient de manquer à la résidence².

La participation du clergé aux affaires publiques, les fréquentes délégations données aux évêques par les pays d'États, le droit de présence au parlement accordé à quelques-uns comme pairs de France, les délibérations de la commission des réguliers, les assemblées quinquennales du clergé de France, l'assemblée des notables, les charges à la cour, n'offraient que trop d'occasions, trop de prétextes, aux prélats de se rendre à la capitale. Qui pourrait songer à renvoyer dans son diocèse, où il ne passe guère que trois mois, Champion de Cicé, si occupé, à Paris, à défendre, à organiser l'assemblée de la Haute-Guyenne, et plus tard l'assemblée provinciale de la généralité de Bordeaux ? Pourquoi obliger M. de Noé, évêque de Lescar, à habiter sa petite ville ? Ne fait-il pas mieux de rester à Pau, pour être à portée de remplir ses fonctions de président des États de Béarn, de premier conseiller d'honneur au parlement de Navarre ? Il serait cruel de renfermer dans les limites de son diocèse d'Arles l'activité de M. de Jumilhac, qui se plaît beaucoup à Paris et qui a le prétexte de la commission des réguliers.

1. LE CAMUS, *Histoire des évêques de Coutances et d'Avranches*.

2. M. de La Tour du Pin, évêque de Nancy, fut nommé, en 1783, à l'archevêché d'Auch. On le regretta. « On oublia ses longues absences, ses fréquents séjours à Versailles » selon la mode du temps. « Il fut absent de son diocèse tout l'hiver de 1782 et ne rentra qu'à l'Ascension. » Abbé MARTIN, *op. cit.*, p. 19-20. — M. de Chalabre, évêque de Saint-Omer, toujours malade, ne résida guère.

Marbeuf est vraiment trop absorbé par sa feuille de bénéfices, par les mille sollicitations qui arrivent de toutes parts au distributeur des grâces, pour résider à Autun. Il ira tous les ans y passer trois semaines ou un mois, pour voir la situation et mettre ordre aux principales affaires. Il gouverne par ses grands vicaires. Transféré, en 1788, à l'archevêché de Lyon, à la mort de M. de Montazet, il ne trouva jamais le temps de paraître dans son nouveau diocèse¹ ni d'en prendre possession par lui-même. Et cependant Lyon méritait bien l'honneur d'une visite. Conzié, évêque d'Arras, doit être souvent à Paris, à Versailles, pour entretenir le roi, les ministres, de la province d'Artois. Dillon vient leur parler des États du Languedoc.

Les nouveaux élus se décident difficilement à aller rejoindre leur poste. Il n'était point alors d'usage de se presser. Christophé de Beaumont lui-même, qui fut un modèle de résidence, fit attendre plus d'un an, comme son prédécesseur Bellefonds, sa bonne ville de Bayonne, dont les magistrats lui exprimèrent leur impatience de le « voir et de le posséder² ». Un de ses successeurs, M. de La Ferronnays, mit deux ans à venir. M. de Bourdailles, nommé à Tulle, tarde à arriver et en part bientôt pour aller à Soissons. Le successeur de Puységur à Carcassonne, M. de Vintimille, a été sacré le 2 octobre 1788. Il semble que la fermentation des esprits à la veille des États généraux et bientôt les premiers décrets de la Constituante, auraient dû hâter le départ du prélat pour son diocèse. M. de Vintimille manifeste, en effet, dans plusieurs lettres, le désir de se rendre à Carcassonne. Mais l'année 1790 l'en trouve encore éloigné par le soin de ses affaires et de sa famille. « Je compte, écrit-il d'Aix en Savoie, le 14 janvier 1790, dans le courant de la semaine prochaine, bénir le mariage d'une nièce avec un

1. PERRIEN, *Histoire des archevêques de Lyon*, 1887, p. 131-136. — Abbé DURIEUX, *op. cit.*, p. 17. — Les *Nouvelles ecclésiastiques* (1790, p. 58) rapportent, à ce sujet, de Marbeuf ce que Fleury disait de « cette espèce d'évêques commendataires, que pour tout ainsi faire par autrui, un seul aurait suffi dans toute la France et même dans toute l'Église ».

2. P. REGNAULT, I, 79, 84. — DUVOISIN, *Vie de M. Daguerre*, 1881, in-8. — Loménie de Brienne, transféré de Toulouse à Sens dans les premiers mois de 1788, ne fit son entrée à Sens que le 3 mai 1790.

homme du même nom que nous. Les avantages de cet établissement, et les vœux de tous les miens pour terminer cette affaire si essentielle pour notre race, ne m'ont pas permis de m'éloigner d'eux. Bientôt, après ce sacrement, je me propose de prendre la route de Carcassonne, où j'ai plus le désir de me rendre que je ne puis le dire.» Cependant on s'impatiente à Carcassonne de cette absence prolongée. On écrit de cette ville aux *Nouvelles ecclésiastiques* : « Notre diocèse est sans évêque, quoique depuis environ deux ans M. l'abbé de Vintimille ait été nommé et sacré pour l'être, et qu'il en perçoive les revenus. Que fait-il tantôt à Paris, tantôt au château de Braqueville, tantôt à Bruxelles, au duché de Limbourg ? » Le journal janséniste s'était déjà plaint du prédécesseur de M. de Vintimille à Carcassonne, M. de Chastenot de Puységur. « Depuis plus de dix ans qu'il gouverne cette église, disait-il de lui en 1785, il n'a passé que deux ou trois carêmes au milieu de ses ouailles, observant de n'arriver qu'après le mercredi des cendres et de repartir après Pâques¹. » Vintimille, après avoir assuré les intérêts de sa race, voulut bien songer à ceux de son diocèse. Une de ses lettres nous apprend que son cuisinier parisien est parti pour sa ville épiscopale². Lui-même se décide enfin à aller voir Carcassonne, où nous le trouvons au mois de juin 1790, deux ans après sa promotion. La Fare, sacré évêque de Nancy, le 13 janvier 1788, ne se hâte pas d'arriver, au point que le bruit court qu'il est transféré à Bourges. Talleyrand dit dans son mandement à ses diocésains : « Je suis pressé du désir de vous voir. » Mais il comprime facilement ce désir, fait faire ses ordinations par l'évêque de Riez et ne se rend à Autun que lorsque son intérêt électoral l'y appelle.

Un prélat, ordonné presque en même temps que M. de Vintimille, M. de Messey, évêque de Valence, tarda plus de deux ans à rejoindre son poste où il ne fit que paraître

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1785, p. 89, 1790, p. 32.

2. « Comme ma personne est aussi dépourvue que l'est ma maison, écrit-il, le 14 février 1790, j'attends que les effets et le cuisinier qui m'arrivent de Paris, soient rendus à Carcassonne ; je partirai bientôt après, mais il m'est impossible d'indiquer le jour, je ne le sais pas moi-même. » MONERIE DE CABRENS, *op. cit.*, p. 5-16.

tre, au moment d'en être chassé par la Révolution¹. Parfois certains de ces pontifes peu pressés n'ont pas encore trouvé le temps de se rendre à leur évêché quand ils sont déjà transférés à un autre siège². On en trouve qui gardent de longues années le titre épiscopal d'un diocèse qui ne les vit jamais. Le fameux cardinal Polignac mourut en 1741, sans s'être montré à l'église d'Auch, dont il était archevêque depuis quinze ans³.

Il faut bien pourtant interrompre les séjours au dehors, quelque plaisir qu'on y trouve, et revoir de temps en temps ses diocésains. Les évêques peu résidants seront présents de corps en province, mais l'esprit, le cœur sont ailleurs. Ils chercheront à vivre encore de la vie de Paris et de Versailles, à l'aide d'une correspondance active avec des amis bien informés. Au xvii^e et au xviii^e siècles, on ne connaissait point le télégraphe ni nos journaux quotidiens. Quelques-uns cependant étaient publiés soit en France, soit à l'étranger. Les prélats ne manquaient pas de s'y abonner. Nous avons le reçu des publications périodiques que M. du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges avant la Révolution, se faisait adresser de la capitale. Il lisait *la Gazette de France, le Mercure, le Courrier de l'Europe, le Journal de littérature, sciences et arts, les Annales politiques civiles et littéraires du xviii^e siècle,*

1. 9 janvier 1791. « Mgr de Messey, mis en demeure par lettre du procureur général syndic, du 25 septembre dernier, est arrivé subitement sans s'être fait annoncer. Comme il a été sacré à Paris le 5 octobre 1783, on cherche vainement à comprendre pour quels motifs il a attendu plus de deux ans avant de se décider à venir dans son diocèse. C'est un homme d'environ 43 ans, aux traits fins et délicats, qui a dû être dans sa jeunesse un fort joli garçon. Il appartient à une famille noble, originaire du Charolais. » ROCHAS, p. 75.

2. Tel est le cas de Raymond de Durfort-Léobard, qui a laissé à Besançon une mémoire si vénérée. Il porta deux ans, de 1764 à 1766, le titre d'évêque d'Avranches, lança un mandement dans le diocèse à la mort du dauphin, mais il n'y avait pas encore mis les pieds quand il fut transféré, en 1768, au siège de Montpellier. LE CANU, *op. cit.*, I, 62. Le concile de Trente (de ref. sess. VII, c. 9, sess. XXIII, c. 2) avait prescrit que les prélats devaient se faire ordonner dans le délai de trois mois et de six au plus.

3. OROUX, *op. cit.*, p. 158.

l'Année littéraire et même les *Causes célèbres*¹. D'autres prélats recevaient les journaux étrangers, tels que la *Gazette d'Utrecht*, la *Gazette de Leyde*, la Hollande étant le pays où la liberté était la plus grande.

Les lettres privées suppléaient à l'insuffisance des organes périodiques. C'était un grand bonheur pour M^{me} de Grignan, et aussi pour la postérité, d'avoir pour nouvelliste une correspondante telle que M^{me} de Sévigné. Tous les curieux, tous les exilés en des terres lointaines ne pouvaient demander à leurs informateurs tant de verve et tant de génie; mais ils tenaient avant tout à l'abondance des nouvelles. Au xvii^e siècle, l'évêque de Langres, ce M. de Simiane que Saint-Simon appelle « le bon Langres », dont il dit qu'il « n'avait rien de mauvais même pour les mœurs, mais qu'il n'était pas pour être évêque », M. de Langres, élevé à la cour et de très bonne heure premier aumônier de la reine, souffrait loin de Versailles durant les rares séjours qu'il faisait dans son diocèse, pour y remplir ses fonctions épiscopales et aussi pour s'exercer au billard en vue de prendre sa revanche, à son retour au palais, sur M. de Vendôme et sur M. le Grand. Pour charmer sa solitude, il s'était choisi dans Boursault un reporter attentif à le renseigner sur les choses de cour. De là cette correspondance publiée naguère et qu'on ne peut s'empêcher de trouver trop mondaine pour un évêque².

Les correspondants sont charmants et pleins d'intérêt quand ils s'appellent Boursault; mais pour avoir les nouvelles de cour et les cancanes de ville, rien, semble-t-il, ne peut être plus précieux qu'une correspondante, ou même plusieurs, dames du palais s'il est possible, portant un grand nom et mêlées à la plus haute société. Nous connaissons quelques-unes d'entre elles. Nous savons avec quelle impatience leurs lettres étaient attendues et quel plaisir elles faisaient en province. « Vous ne vous êtes pas mise à ma place », répond un prélat, qui est loin,

1. LOUIS GUIBERT, *op. cit.*, p. 256.

2. COLOMBEY, *Le reporter d'un évêque*. Lettres de Boursault à M. de Simiane, évêque de Langres, 1891, 1 vol. in-12.

coup trop le mérite de la résidence¹ ». Plusieurs évêques partagent ainsi l'année : quatre à six mois de séjour à Paris, quelques mois dans leur ville épiscopale, le reste en voyage ou dans leur maison de campagne. M^{me} de Sévigné, après avoir montré le saint évêque d'Avranches, M. de Tessé, si saisi de crainte de mourir hors de son diocèse qu'il évitait à tout prix d'en sortir, ajoute : « Il y en a d'autres qu'il faudrait que la mort tirât bien juste pour les y attraper². » Cette constatation avait encore son application au XVIII^e siècle.

On vient de voir par les pages qui précèdent que, parmi les évêques d'ancien régime, les uns résidaient, les autres ne résidaient pas. Quelle est la proportion de ceux qui, à l'exemple de la noblesse, pratiquaient l'absentéisme? Nous savons le nombre des prélats présents à Paris à certaines époques. On connaît les vers de Racine sur la Petite assemblée :

Un ordre, hier venu de Saint-Germain,
Vent qu'on s'assemble; on s'assemble demain.
Notre archevêque et cinquante-deux autres
Successeurs des Apôtres
S'y trouveront. Or de savoir quel cas
S'y traitera, c'est encore un mystère.
C'est seulement chose très claire
Que nous avons cinquante-deux prélats
Qui ne résident pas³.

Le XVIII^e siècle nous offre des renseignements plus détaillés. Les gouvernements d'ancien régime témoignaient

1. Lettres des 16 avril 1776, 19 décembre 1778, 26 février 1781, 27 décembre 1782, 13 décembre 1784, 5 février 1788, 9 mars 1789. — Un évêque écrit, le 2 janvier 1784 : « J'ai pris quelques précautions pour me distraire. Je passerai le mois de janvier à la ville (épiscopale), de février en courses et à la campagne. Je ferai encore quelques écarts dans le mois de mars et je partirai le 13 avril pour Paris. »

2. Lettre du 9 mai 1689.

3. De tout temps le clergé avait eu à se défendre contre la fascination des grandes villes. Nous savons par l'histoire l'affluence des prélats de l'Eglise orientale à Constantinople, depuis que cette cité était devenue la nouvelle Rome et le séjour des empereurs. Les évêques y étaient si nombreux qu'on put tenir plusieurs fois des conciles sédentaires avec les seuls prélats qui s'y rencontraient.

d'une grande curiosité, presque d'une tendre sollicitude à l'égard de l'épiscopat. Dans les questions posées aux intendants, on leur demande si l'évêque de tel diocèse est aimé ou non, « s'il y fait sa résidence ordinaire..., s'il s'acquitte de ses visites, quel crédit il a dans le pays, quel effet il pourrait faire en ces temps difficiles, en quelle réputation il est parmi les peuples⁴ ». Cette enquête n'était point vaine, en particulier pour le devoir de la résidence⁵.

En 1764, au fort de la lutte contre le jansénisme, le parlement se fit un malin plaisir de lancer un arrêt contre les prélats qui étaient à ce moment dans la capitale⁶. Un document, se rapportant à cette époque et conservé aux archives⁷, prouve que le gouvernement avait leurs noms

1. BOULAINVILLIERS, *Etat de la France*, 1737.

2. La législation civile avait consacré le devoir de la résidence par des lettres patentes de Louis XI, en 1475, de Charles IX, en 1560; par l'article XIV de l'ordonnance de Blois, par l'article XXIII de l'édit de 1695. Ce dernier article portait : « Si aucuns prélats ou autres ecclésiastiques, qui possèdent des bénéfices à charge d'âmes, manquent à y résider pendant un temps considérable, nos cours de parlement, nos baillis, nos sénéchaux pourront les en avertir. En cas que dans trois mois après ledit avertissement, ils négligent de résider, ... pourront faire saisir jusqu'à concurrence du tiers du revenu desdits bénéfices... A l'égard des archevêques et évêques, voulons que nos seules cours de parlement en prennent connaissance, et qu'elles donnent avis à notre très cher et féal chancelier de tout ce qu'ils estimeront à propos de faire à cet égard, pour nous en rendre compte. »

3. « Le 3 mars 1764, un conseiller proposa d'inviter ceux (les évêques) qui se trouvaient à Paris (au nombre de plus de quarante dont il lut la liste) à vérifier par eux-mêmes les *Assertions*... La compagnie parut faire moins d'attention au point de vue proposé qu'au grand nombre d'évêques qui semblaient oublier le devoir de la résidence, que leur imposent les lois de l'Eglise et celles du royaume. Il fut arrêté que M. le procureur général serait chargé de faire exécuter les ordonnances concernant la résidence épiscopale et d'en rendre compte le 17. » *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1764, p. 129.

4. Nous transcrivons ici ce document puisé aux archives nationales (64617) et qui a pour titre : *Liste des prélats qui sont ou ont été à Paris*. Il n'est point daté, mais on voit par le contexte qu'il se rapporte à l'année 1764. Chaque nom est suivi de l'adresse et d'une appréciation. Cardinal de Rochefoucauld, évêque de Laon : *chargé à la cour et n'en abuse pas*. — Archevêque de Cambrai. — Condorcet, évêque de Lisieux : *pour un procès, n'en abuse pas*. — Bonneguise, évêque d'Arras : *parti*. — Milon, évêque de Valence : *bon à renvoyer*. — L'évêque de Vence : *n'a pas de bulle*. — L'évêque du Maus : *malade*. — L'évêque de Soissons : *malade et n'en abuse pas*. — L'archevêque de Narbonne : *est aux Etats*. — Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg : *malade et n'en abuse pas*. — L'évêque de Meaux : *à la cour*. — L'archevêque de Reims : *à la cour*. — L'archevêque de Rouen : *parti*. — L'ancien évêque de Léon : *point de siège*. — L'ancien évêque de Québec : *point de siège*. — Le cardinal de Luynes, archevêque de Sens : *à la cour*. — L'évêque de Troyes : *va partir*. — L'évêque d'Agde : *malade*. — L'évêque de Rennes : *malade et député des Etats*. — L'évêque de Saint-Omer : *item*. — L'évêque de Belley : *va partir, son palais est tombé en ruines*. — L'évêque de Treguier : *va partir*. — Le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon : *va partir et n'en abuse pas*. — L'archevêque d'Embru : *bon à renvoyer*. — L'archevêque de Bordeaux : *item*. — L'évêque de Poitiers : *va partir*. — L'évêque de Carcassonne : *va partir et n'en*

et leur adresse. Il était au courant de leurs agissements, les faisait surveiller et se permettait même de les renvoyer dans leur diocèse. Cette feuille de police fait foi qu'en 1764 le chiffre des évêques présents à Paris dépassait le quart de l'épiscopat français. C'était beaucoup; aussi, en 1784, le baron de Breteuil écrivit-il, au nom du roi, à tous les prélats du royaume, pour leur recommander la résidence¹. Quand un évêque avait reçu ordre de rester dans sa ville épiscopale et de ne point paraître à la cour, cela s'appelait, selon une expression consacrée mais bien étrange, *être exilé dans son diocèse*. « L'évêque de Char-

abuse pas. — L'évêque de Langres: *parti*. — L'évêque d'Auxerre: *ca partir, il est de la commission des congrégations religieuses*. — L'évêque d'Angers: *malade, va partir*. — L'évêque de Senlis: *de la commission des congrégations religieuses*. L'évêque de Bayeux: *va partir*. — L'évêque d'Autun: *à la cour*. — L'évêque d'Evreux: *parti*. — L'archevêque de Tours (aux Tuileries): *parti*. — L'évêque de Chartres (aux Tuileries): *ca et vient à la cour*. — L'évêque de Blois: *bon à renvoyer*. — L'évêque d'Appolonie: *n'a pas de siège*. — L'évêque d'Orléans. — Comte de la Châteaugneray, évêque de Saintes: *va arriver à Paris, n'est pas sacré*. — L'évêque de Noyon: *parti*. — L'archevêque de Lyon: *malade et n'en abuse pas, à un procès*. — L'évêque de Perpignan: *parti*. — Montesquiou, évêque de Sarlat: *bon à renvoyer*. — Moreau, évêque de Mâcon: *n'a pas ses bulles*. — Choiseul, archevêque d'Albi: *de la commission*. — Juigné, évêque de Châlons: *n'a pas ses bulles*. — Cloyne, évêque écossais. — Les mots *n'en abuse pas* doivent s'entendre dans le sens de: *n'abuse pas de venir à Paris ou d'y prolonger son séjour*. Par contre, *bon à renvoyer* indique des prélats qui s'éternisent à Paris. Tout en déduisant les évêques sans siège, et ceux qui n'ont pas leurs bulles, le chiffre des non résidents approche de la quarantaine, c'est-à-dire près du tiers des évêques de France. Les évêques habitent de préférence les rues de Bourbon, de l'Université, du Bac, de Varennes, des Saints-Pères, Saint-Dominique, Taranne, Sèvres, Chasse-Midi, du Pot-de-Fer, Cassette, Notre-Dame des Champs, etc. Certaines cérémonies, auxquelles assistaient tous les prélats présents à Paris, nous donnent leur chiffre approximatif aux diverses époques. Ainsi, en 1786, nous constatons vingt-deux évêques aux funérailles de Mgr Phélypeaux, archevêque de Bourges, cousin de Maurepas, mort dans son hôtel du faubourg Saint-Germain, et assez grand personnage pour que tous ses collègues fussent présents à ses obsèques. — Au service funèbre célébré, le 1^{er} mars 1766, pour le dauphin, fils de Louis XV, on avait compté trente-six prélats, dont plusieurs avaient pu venir à Paris exprès pour cette occasion si importante. En 1784, nous voyons M. de Noé, évêque de Les-car, renvoyé dans son diocèse pour avoir défendu trop chaleureusement son frère, le vicomte de Noé (*Mémoires de BACHAUMONT*, 7 octobre et 6 novembre 1784.)

1. De Versailles, le 16 octobre 1784. « Le roi ayant fixé, Monsieur, son attention particulière sur l'importance de vos fonctions, ainsi que sur les avantages multipliés que recueille son service, comme celui de la religion, de vos bons exemples et de vos soins journaliers, Sa Majesté m'ordonne de vous marquer qu'Elle désire que vous résidiez beaucoup et que vous ne sortiez jamais de votre diocèse sans avoir obtenu sa permission. Vous avez donné, Monsieur, trop de preuves de votre zèle au roi, pour que Sa Majesté ne soit pas persuadée que vous entrerez dans ses vues, avec un empressement égal à leur justice. L'intention de Sa Majesté est donc que toutes les fois que vous serez dans le cas de vous absenter de votre diocèse, vous m'en préveniez, ainsi que du temps à peu près que vous croirez que vos affaires pourront vous en tenir éloigné. Je me ferai un devoir, comme un plaisir, de mettre sur le champ votre demande sous les yeux de Sa Majesté, et de vous faire part de ce qu'il lui plaira de décider. J'ai l'honneur d'être, etc. — Signé: Le baron de Breteuil. » Les *Nouvelles*

etres, écrit d'Argenson¹, ayant voulu parler au roi touchant l'exil de l'archevêque de Paris à Conflans, ce petit prélat a dit qu'un évêque devait résider dans son diocèse. Le roi lui a dit: « *Eh bien! Monsieur, allez dans le vôtre, où il est exilé.* »

En comparant les chiffres fournis par des documents divers, on peut porter au quart de l'épiscopat, et peut-être plus, le nombre des évêques présents à Paris à certaines époques, et y séjournant plusieurs mois. C'était trop alors, ce serait aujourd'hui énorme. Les temps plus anciens avaient connu çà et là des abus plus criants encore. Le diocèse de Tulle, par exemple, durant les trois cents ans antérieurs au xviii^e siècle, entrevoit à peine ses évêques.² A partir de cette époque, les préoccupations d'ordre qui se font jour dans toutes les parties de l'administration, n'auraient pas permis le scandale d'un tel absentéisme; néanmoins la résidence laissa fort à désirer jusqu'à la Révolution. On s'en plaint au xviii^e siècle³. On s'en plaint au xviii^e.

VI

Parmi les prélats qui, sur la fin de l'ancien régime, attaquèrent cet abus avec le plus d'autorité et de vigueur, il faut signaler M. de Pompignan, archevêque de Vienne. Quelques années avant la Révolution, ce prélat adressa à

ecclesiastiques (année 1784, p. 208), qui donnent cette lettre, ajoutent: « Cette lettre doit naturellement avoir des suites, dont nous ne manquerons pas de rendre compte. » BACHAUMONT, dans ses *Mémoires*, 6 novembre 1784, dit qu'on trouva la forme de cette lettre dure et inusitée. « On a vu de temps en temps des injonctions de procureur général; mais on assure qu'une pareille lettre du roi aussi précise est sans exemple au fond et dans la forme. Plusieurs évêques ont eu peine à y obtempérer. Ils ont fait des représentations, mais inutilement, et ils sont à peu près tous partis aujourd'hui. » Il y avait eu d'autres exemples de renvoi des évêques dans leur diocèse, v. g., le 18 septembre 1750, Cf. *Journal de d'ARGENSON*, 20 septembre 1750.

1. *Journal* 28 décembre 1754.

2. René FAGE, *op. cit.*, p. 18. — Le diocèse d'Agén fut à peu près privé de ses évêques au xvi^e siècle. Abbé DURENGUES, *op. cit.*, p. 70.

3. Antoine GODREAU, évêque de Grasse et de Vence, écrivait des prélats de cour: « Les séculiers ont raison de soupçonner que ce soit ou le désir de parvenir à un plus haut degré, ou l'avarice pour gagner plus de revenus, ou le divertissement de la bonne compagnie ou l'inquiétude d'esprit, ou le dégoût de leurs fonctions, qui les tirent de leur résidence pour venir passer des années entières dans un pays où ils ne peuvent faire qu'une fort mauvaise fortune. Car, s'ils veulent vivre en évêques, ils n'ont

bien loin de la capitale, « vous auriez vu que c'est une grande douceur que de recevoir des nouvelles d'un pays auquel on revient sans cesse par l'idée de ses intérêts et de ses plaisirs. » Il faut à tout prix savoir ce qui s'y passe. Dans ce but on multipliera les correspondants, on acceptera, au besoin, les confidences d'une plume malhabile et d'un esprit médiocre, pourvu qu'il soit communicatif et bien informé. « Savez-vous, écrit un évêque à une grande dame, quelle est ma meilleure nouvelliste, c'est M^{me} de M... Je suis fort négligé par vous et vous savez qu'elle n'est pas bien habile; mais elle me dit ce que tout le monde sait et cela fait plaisir dans l'éloignement, cela vaut mieux que votre silence. » Alors, le prélat, pour dépeindre la soif de nouvelles qui le tourmente, emprunte ce souvenir de la Bible. « Je m'imagine, dit-il, que si Balthazar, roi d'Assyrie, avait été enfermé seul dans une tour, cette main qui traça les caractères dont il fut effrayé lui aurait fait le plaisir le plus sensible. On ne sait vraiment pas à quel point cela fait plaisir d'avoir une correspondance de si loin. Je suis sevré de toutes les sociétés. » Des nouvelles, des nouvelles. « Les plus indifférentes nous font encore grand plaisir. » Il s'agit d'être renseigné sur tout, même sur le « ballon » de Montgolfier. Mais, ô déception, « point de courrier de Paris aujourd'hui », écrit-on, et tel autre jour : « Le courrier de Paris devait arriver hier à quatre heures; voilà vingt-quatre heures de plus et il n'est pas encore arrivé. Vous concevez mon impatience. » Pour la calmer, il prend la plume. « Il faut pourtant, dit-il, que je cause avec vous. C'est sans objet, mais ce n'est pas sans plaisir. »

Enfin, le courrier est annoncé, courrier de Paris, courrier de Versailles. On ouvre les lettres, on les savoure et on écrit à sa correspondante en ces termes : « Imaginez-vous que vous pourriez me faire tous les deux jours une société charmante; et quoique vos plus longues visites (les lettres à lire) soient à peine d'un quart d'heure, cependant le plaisir d'y penser les prolonge, et je fais provision de gaieté pour le reste de la soirée. On apporte vos lettres dans un moment où je finis mon travail. C'est

vos conversations qui me délasse; et il n'y a pas trop de raison de me redire sans cesse qu'elle est trop longue quand je n'ai d'autre plaisir que de la prolonger et d'autre crainte que de la finir. » Que la correspondante ne s'avise point de vouloir mesurer ses lettres à celles qu'elle reçoit; car elle dispose de tout son temps, alors qu'un évêque a par jour plus de « vingt réponses à faire, vingt affaires à suivre, vingt personnes à voir ». Quelle fièvre de nouvelles! Quand la curiosité est aiguisée à ce point, quand on porte ainsi dans les plus lointaines provinces l'obsession de Paris et de Versailles, on peut être présent de corps dans son diocèse, l'esprit, le cœur sont ailleurs et le corps ne tarde pas à les suivre.

Un grand prélat du xvii^e siècle l'avait compris. Le Camus, né à Paris, bercé en sa jeunesse dans les délices de la cour, aumônier du roi, est nommé évêque de Grenoble. Aussitôt, envisageant ses nouveaux devoirs avec l'austérité d'un apôtre, il a décidé de rompre tous ses liens de société, et il y parvient. « Tout ce que je souhaiterais, dit-il au fond de sa province, c'est qu'on ne parlât point de moi à Paris... J'ai cessé d'écrire à Paris et on a cessé de m'écrire, et vous ne sauriez croire quel avantage c'est à un évêque de ne rien savoir du monde et de n'y avoir aucun commerce. » Les prélats du xviii^e siècle dont nous citons les lettres n'étaient pas capables d'un tel héroïsme. Rompre tous les liens de société, oublier Paris et Versailles, surtout y être oubliés, leur eût paru s'enterrer vivants, et ils veulent vivre; et comme en province on ne vit pas, ils s'en vont. Nous avons déjà constaté leur absence. À leur retour, une active correspondance de ville et de cour a continué à les faire respirer dans le lieu enchanteur qu'il avait fallu momentanément quitter. Ils repartent. « J'ai beau faire, écrit l'un d'eux, je ne puis rester » dans mon diocèse « aussi longtemps que je le projette. Il survient toujours une raison qui me rappelle malgré moi ». Et le prélat ne se croit pas en faute. Il calcule que « son séjour à Paris aura été de six mois. S'il faut s'en revenir au mois de novembre, il me semble, dit-il, que j'aurai bien et beau-

M. de Fréat de Sarra, évêque de Nantes, des lettres qui sont un véritable traité des devoirs de l'épiscopat¹. Cet écrit porte la trace de toutes les préoccupations, de toutes les difficultés du temps, et l'illustre prélat ne manque pas de s'y occuper de la résidence. Ces pages nous montrent l'attrait qui poussait tant de prélats vers la capitale², et les prétextes mis en avant pour manquer à la résidence. « On allègue, dit Pompignan, les désagréments du pays, comme si ce pays n'était pas habité par des hommes... D'autrefois on se retranche sur la disette de bonne compagnie », alors qu'on « devrait plutôt regarder comme un avantage de n'être pas surchargé de visites ». Ce qu'on n'avoue pas, c'est « la lassitude et le dégoût de l'uniformité, maladie d'une âme ennuyée d'elle-même et promenant ses ennuis dans l'espérance de s'en délivrer ». On met encore en avant le trop grand éloignement de la capitale ou de sa parenté. Ici le monde « trouve étrange que des cadets de famille, nés au fond d'une province et avec peu de biens (le nombre de ceux-là est grand), ne puissent vivre dans un pays qui ne vaut pas moins et peut-être vaut mieux que celui de leur naissance et de leur première éducation... S'ils avaient pris les armes, comme quelques-uns de leurs proches, ils s'estimeraient heureux d'être attachés à ce séjour par un emploi inférieur en toute manière à la dignité dont ils sont revêtus... Le monde est également choqué que des revenus tirés d'un pays

que faire d'y venir et ils sont inutiles. S'ils ont envie d'y vivre comme les gens de cour, ils s'y rendent ridicules et odieux, même à ceux qui leur montrent le plus de complaisance. Enfin, si c'est pour devenir plus riches, ce désir ne s'accorde point avec l'esprit épiscopal. Il est assez rare qu'il soit satisfait, et s'il l'est par quelque conjoncture favorable, on achète peu de revenu pour tant de lâcheté qu'il faut souffrir et qu'il faut faire, que le bienfait qu'on reçoit est plutôt une injure dont on a sujet de se plaindre qu'une grâce dont on doive remercier son bienfaiteur. » Puis Godeau s'élève contre le séjour des évêques dans leur maison de campagne.

1. *Œuvres de LEFRANC DE POMPIGNAN*, t. II, p. 181-446.
2. « L'attrait vers la capitale, s'écriait Pompignan à la veille de la Révolution, est en France le plus dangereux ennemi de la résidence des évêques. Il faut avouer qu'on en a fait, par la forme actuelle de l'administration publique, le centre et le théâtre des grandes affaires, souvent même des petites. La cour de nos rois est voisine; on y peut voir les ministres, les magistrats du conseil, les principaux amis des uns et des autres; on a la facilité de les aller chercher près de la personne du souverain. Il faut également avouer qu'une partie intéressée traite elle-même ses affaires avec plus de diligence et d'espoir de succès, sur les lieux que par lettres ou par des agents. »

auquel on se doit, ne s'y consomment pas. Il se moque de l'ostentation de passer une partie de sa vie à Paris, où l'on est confondu dans la foule, où l'on paie les amusements de la société par des complaisances et des assiduités gênantes, où l'on est quelquefois obligé d'entendre des propos offensants pour un homme qui se respecte lui-même et respecte son état, tandis qu'on fuit une habitation où l'on est le premier; et si l'on n'y est pas le plus grand seigneur dans l'ordre civil et politique, on l'est toujours assez pour attirer à soi les hommages qu'on n'écarte pas. C'est ainsi qu'on change l'honorable dignité d'une vie publique contre l'obscurité basse d'une vie privée, des devoirs et des soins à recevoir contre des devoirs et des soins à rendre, l'attachement et la reconnaissance qu'on pourrait mériter contre l'indifférence qu'on éprouve et le mépris auquel on s'expose. » C'était déduire avec finesse et avec vigueur les prétextes et les inconvénients de l'absentéisme épiscopal. Pompignan combat avec non moins de force une autre cause de non résidence: l'assistance aux assemblées provinciales, aux commissions intermédiaires. « On s'ennuie, dit-il, d'une résidence assidue; on ne veut pas cependant mener à Paris une vie oisive et sans aucune espèce de considération; on redoute la censure publique, encourue par un séjour trop long et sans un objet apparent dans la capitale, des ordres fâcheux qui surviennent quelquefois et forcent à s'en éloigner, des poursuites plus légales, mais encore moins honorables aux prélats qu'elles rappellent à la résidence. On se met à l'abri de ces inconvénients derrière une administration politique; elle attire à Paris, elle y retient, elle engage de fréquentes correspondances à la cour. Il faut apprendre de la bouche des ministres les intentions du roi; il faut les instruire de ce qui se passe dans une province, il faut en solliciter auprès d'eux les affaires: autant de prétextes pour s'absenter de son diocèse¹. »

1. *POMPIGNAN loc. cit.*, II, 263-271. Pompignan montre ensuite les inconvénients des commissions intermédiaires, au point de vue de la résidence. « Les évêques, membres des commissions, font sonner bien haut » les avantages qu'elles présentent. Mais le profit de leur présence compense-t-il « le préjudice causé aux diocèses par l'éloignement périodique de leurs

Pompignan oppose à tous ces motifs d'absence les prescriptions du concile de Trente, le sentiment du devoir. Il détruit une à une les raisons invoquées pour quitter son diocèse¹. Il demande aux princes, comme aux évêques qui ont des charges à la cour, de réfléchir si le rôle qu'ils y remplissent peut être « mis en parallèle avec le bien dont une résidence exacte fournirait l'occasion et la matière... De ces deux services, l'un à la cour, l'autre dans leur diocèse, celui-ci est le principal, celui-là n'est que l'accessoire pour eux² ». Quant aux précepteurs des princes, quant au ministre de la feuille, leur situation est trop absorbante pour qu'ils ne donnent point la démission de leur évêché.

Au moment de la Révolution, des prélats édifians, tels que M. du Tillet, évêque d'Orange, continuent à déplorer le défaut de résidence. En 1789³, les publicistes prennent

prélats?... Ils n'y agissent pas comme chefs de la religion, ils n'y exercent que le pouvoir qui leur est attribué par le roi. » Dans les pages suivantes, Pompignan réfute « les prélats qui se flattent de gouverner leur diocèse de loin »; il montre que les ordinations, la surveillance des études ecclésiastiques et de la discipline, la nomination aux bénéfices exigent la présence de l'évêque. Cependant les évêques même peu résidants, tels que Conzié, évêque d'Arras, font leurs ordinations. M. de Boisgelin, qui fréquentait beaucoup la cour, écrit le 10 décembre 1783 : « Le sommeil m'a donné les forces de soutenir les fatigues d'une ordination. Cette ordination est quelque chose que je prononce à haute voix pendant trois heures de suite. Ce temps est un moment très bien employé, mais il n'en est pas moins accompagné d'un peu de fatigue. »

1. « Un propos que j'ai entendu dire. Un évêque, dit-on, doit faire de temps en temps des voyages à Paris; il y voit l'état de la religion. Il le voit; mais le rend-il meilleur par sa présence? Au contraire, il l'empire, en grossissant la foule des prélats dont le séjour y est pour le monde une matière de censure et de raillerie. » POMPIGNAN, *ibid.* II, 235, dit que depuis le concile de Trente, « la résidence épiscopale est devenue plus commune qu'elle ne l'était auparavant ».

2. Les brochures de 1789 s'élèvent contre la préférence donnée à leurs fonctions à la cour par les évêques aumôniers du roi, des princes ou des princesses. « En ce moment, dit LAURENT (*op. cit.*, p. 230-233), ces différentes places ne réduisent pas moins de douze diocèses à n'avoir pas d'évêques. Les frères du roi nomment aujourd'hui aux bénéfices de leur apanage; ce nouvel arrangement expose trois diocèses, au lieu d'un, à n'avoir point d'évêques. » Ces aumôniers résidaient d'ordinaire à Paris, et ne paraissaient guère dans leur diocèse qu'aux grandes fêtes, pour y remplir les charges de leur ministère. Les survivants de l'ancien régime gardèrent sous la Restauration cette préférence pour leurs fonctions à la cour. La Fare, archevêque de Sens, habitant d'ordinaire à Paris comme aumônier de la dauphine, se faisait remplacer dans son diocèse par un prélat que les diocésains avaient fini par appeler le garçon évêque. — Pierre DURAU, *loc. cit.*, écrit : « Les prélats ne sont point des rigides observateurs de la résidence. Ils font de longues absences; ils passent des années entières sans paraître à la tête de leurs ouailles. Leur patrie, les grandes villes, la cour, ont plus de charmes pour eux. » Cet auteur se plaint de la négligence des ordinations.

3. « Le prélat ne paraît presque plus au milieu de son troupeau, qu'il abandonne à des mains faibles mais hardies, sans expérience et souvent sans capacité pour en acquérir. Il établit son séjour (un caustique dirait

un ton amer pour dénoncer cet abus. Les cahiers des trois ordres vont en parler à leur tour. Les électeurs de 1789 seront naturellement moins frappés du bon exemple donné par les évêques résidants, que des absences fréquentes d'un grand nombre d'entre eux. Aussi, avec quelle énergie les cahiers rappellent aux prélats leur devoir. Écoutons, par exemple, le tiers état de Bar-sur-Seine. « Les mœurs, dit-il, souffrent au delà de l'expression, de l'éloignement trop commun des archevêques et évêques de leurs diocèses; non seulement les fidèles sont privés des instructions que leur doivent leurs premiers pasteurs, mais encore les ecclésiastiques du second ordre n'étant point surveillés, ou ne l'étant que par des personnes subordonnées, auxquelles ils ne peuvent accorder le même respect ni la même soumission qu'à leur véritable supérieur, le relâchement, d'ailleurs autorisé par l'exemple, s'introduit partout; les instructions des paroisses sont négligées et les mœurs se dépravent. » Le tiers état de Château-Thierry ajoute à ces considérations morales un argument d'ordre économique. Il s'afflige de voir « consommer au loin, et presque toujours dans la capitale, le produit le plus net des campagnes où la consommation ferait exister une infinité de familles ». La conclusion de ces plaintes est un appel énergique à l'observation des lois canoniques et civiles sur la résidence, sous peine de saisie du temporel⁴, une prière instante adressée au roi de ne

son domicile) dans la capitale... Oh! si nos évêques étaient résidants, s'ils devenaient pasteurs, ils connaîtraient leur troupeau. Ils partageraient avec lui, ils dépenseraient au milieu de lui le revenu immense qu'ils vont répandre à grands frais dans la capitale. Ils n'iraient en cour que pour exposer ses besoins... Ils seraient le fléau de l'impie, l'idole des gens de bien. Le méchant en place, qui vexe en province les sujets du roi, n'aurait point de masque qui pût tenir devant leur pénétration. » *Tableau moral du clergé de France, 1789*, p. 4, 13, 20-21. — MERCIER, *Tableau de Paris, 1782*, t. IV, 248, 249, dit : « Quant à la sage loi de résidence, elle est si ouvertement, si constamment violée, qu'il devient inutile d'en faire la remarque. Les ouailles ne connaissent plus le front de leur pasteur, et ne l'envisagent que sous le rapport d'un homme opulent, qui se divertit dans la capitale et qui s'embarrasse fort peu de son troupeau. » BARRUEL, dans son *Journal ecclésiastique*, parle du « scandale de la non résidence ».

1. Par exemple, le tiers état de Paris *intra muros* dit : « Que l'article 5 de l'ordonnance d'Orléans, sur la nécessité de la résidence des archevêques, évêques, abbés séculiers et réguliers, et curés, soit observé, et qu'ils ne soient jamais dispensés, même pour service à la cour, dans les conseils du roi, mais seulement pour l'assistance aux conciles. — Qu'à défaut de résidence desdits prélats et curés, leurs revenus soient acquis aux hôpitaux du diocèse, et les administrateurs d'iceux tenus d'en poursuivre la délivrance, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom. » *Arch. parlementaires, 1868*, in-4^o, t. V, p. 287.

point donner aux évêques de charge à la cour, des aumôneries qui pourraient les éloigner de leur diocèse¹.

Il semble que l'ordre du clergé n'eût pas la même liberté que la noblesse et le tiers dans la rédaction des cahiers sur le point particulier qui nous occupe. Emettre un vœu sur la résidence des évêques, souvent en leur présence dans l'assemblée du bailliage, n'était-ce point en quelque sorte leur faire la leçon à bout portant ? Les curés purent parler sans détour dans quelques lieux où ne parurent pas les prélats, tels que Etampes, Blois². Dans d'autres, comme à Paris³, on se contenta de rappeler d'une façon générale l'obligation de la résidence. Dans certaines villes, comme à Bayonne⁴, l'évêque contresigna vaillamment le vœu relatif à la résidence des prélats.

Cette question grave souleva un vif incident dans la chambre du clergé du bailliage d'Auxerre. Un chanoine,

1. « Le roi sera supplié ne plus accorder aux évêques, dit le tiers de Paris *extra muros*, des places d'aumônier ou de précepteur à la cour, et de ne leur confier aucune ambassade qui les empêche de remplir le premier de leur devoir. » *Arch. parl.* V, p. 241. — Relevons dans les cahiers, d'après le recueil des archives parlementaires, un grand nombre de demandes relatives à la résidence des évêques. Elles sont formulées par le tiers de Verneuil, t. I, p. 730; le tiers d'Amont, p. 770; le tiers d'Armagnac, t. II, p. 76; le tiers d'Auxerre, p. 124; la noblesse d'Aval, p. 142; le tiers d'Avesnes, p. 152, 153; tiers de Briey, p. 210; tiers de Beauvais, p. 298; tiers de Bordeaux, p. 404; noblesse de Castelnaudary, p. 557; noblesse et tiers de Comminges, III, p. 24, 27; tiers de Dijon, p. 137; tiers d'Auxonne, p. 145; noblesse de Lyon, p. 607; noblesse de Dôle, p. 159; tiers de Draguignan, p. 260; tiers d'Etampes, p. 288; noblesse, tiers et ville de Forcalquier, p. 329, 332, 333, 350; noblesse de Sisteron, p. 364; tiers de Metz, p. 767; tiers de Gien, p. 407; tiers de Rochefort, p. 488; noblesse de Nemours, IV, III; tiers du Poitou, V, 409; tiers de Toulon, p. 789; tiers du pays de Soule, p. 780; tiers de Pont-l'Évêque, p. 604; de Gisors, p. 605; de Saint-Brieuc, p. 630; de Saint-Quentin, p. 654; noblesse de Sens, p. 755; tiers de Vannes, t. VI, p. 107; tiers de Dôle, III, p. 163; tiers de Bourdan, p. 254.

2. « Que la loi si juste et si salutaire, qui oblige les évêques à la résidence, soit fidèlement exécutée. » Clergé d'Etampes, *Arch. parlem.* III, p. 281, 282. — « Pour ne pas détourner les évêques de la résidence rigoureuse qu'ils sont obligés de faire dans leurs diocèses et dont le défaut entraîne les plus grands abus, nous supplions S. M. de les dispenser de tout service qui exigerait leur présence à la cour ou à Paris. » Clergé de Blois, *ib.* II, 373. « Obliger les évêques à la résidence. » Clergé du bailliage d'Avesnes, II, 149. — Item clergé de Colmar et de Schlestadt, III, 4. — Les curés du Quercy parlent dans un cahier particulier (*Arch. parl.* V, p. 475, 486, art. 90) de la résidence des évêques. Il n'en est pas question dans le cahier général du clergé, signé des évêques de Cahors et de Montauban. *Ibid.* V, 483, 484.

3. « Que les lois canoniques et civiles qui prescrivent la résidence soient exactement observées. » Clergé de Paris, *Arch. parl.* V, p. 263. La même formule est employée par le clergé de Chaumont-en-Bassigny, II, 722.

4. « Que les lois canoniques concernant la résidence des évêques soient exécutées. — Que les évêques de Bayonne, à cause de l'idiome basque du diocèse, qui n'a aucun rapport avec ses autres langues, soient choisis parmi les naturels. » Cahier du clergé de Bayonne, *Arch. parl.* III, 423.

M. Villetard, Mgr Champion de Cicé présent, crut devoir faire un discours à ce sujet. Il prouva que le devoir de la résidence est de droit naturel et divin, que s'y soustraire c'est porter un préjudice spirituel et temporel aux populations, privées à la fois d'un pontife et d'un protecteur, que la violation par plusieurs prélats de cette obligation rigoureuse forcerait de porter la question aux États généraux. Ce discours souleva un grand tumulte. Les amis de l'évêque, surtout ses courtisans, s'écrièrent que l'orateur avait manqué de respect à Monseigneur; ils le sommèrent de rétracter immédiatement ses paroles, sans quoi le promoteur s'empresserait de l'y contraindre. L'évêque sut garder tout son calme. « Monsieur, dit-il au chanoine, je vous remercie des avis que vous venez de me donner, je tâcherai d'en faire mon profit. » Alors, quittant sa place, il alla embrasser l'orateur. Cette scène servit sa candidature. Il fut élu député du clergé avec le curé d'Auxerre¹.

Les plaintes réitérées des cahiers de 1789 au sujet de la non résidence signalent un mal réel. Sans généraliser, et tout en gardant les proportions que nous avons indiquées ci-dessus, il y avait là dans l'Eglise de France un abus grave auquel il convenait de porter remède.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1789, p. 168. — Le chanoine Villetard fut nommé un des scrutateurs. Le cahier du clergé d'Auxerre porte (*Arch. parl.* II, 108) : « Qu'on ordonne l'exécution absolue des lois ecclésiastiques et des ordonnances du royaume sur la résidence de tous les ordres de bénéficiers à charge d'âmes, sans autres exceptions que celles de droit. »

CHAPITRE TROISIÈME

Légions de grands vicaires

I. Les évêques ont un cortège de grands vicaires. — Les amis de saint Augustin à Hippone, de Fénelon à Cambrai. — Richelieu et ses grands vicaires. — On les prend jeunes et nobles. — Assaut de titres. — Promus grands vicaires à leur sortie de Sorbonne où ils ont pris leurs grades. — Tous les évêques étant choisis parmi les grands vicaires, chaque abbé noble cherche et trouve un parent sur un siège de France qui lui donne ce titre. Cela fait une armée de grands vicaires. — Cependant quelques grands vicaires roturiers, pour faire la besogne. — Maury, M. de Boulogne. — II. « Les mousquetaires ecclésiastiques » de M. de Grimaldi. — Un grand vicaire de La Font de Savine, vrai scélérat pendant la Révolution. — Les grands vicaires de Bernis, de Brienne. — Talleyrand et Siéyès grands vicaires. — Le conseil archiépiscopal de Paris. — Boisgelin au milieu de ses grands vicaires, dépeint par Bausset. — Grands vicaires de La Luzerne. — L'abbé d'Aviau. — Beaucoup de grands vicaires intrépides pendant la Révolution. — En 1802, beaucoup d'évêques choisis parmi eux. — III. Malgré ces vertus, abus de ce grand nombre de grands vicaires trop jeunes. — Faiblesse du cardinal de La Rochefoucauld. — Plaintes en 1789 contre ce recrutement. — Collège de grands vicaires, « sénat vénérable », établi par la constitution civile du clergé.

I

Les évêques de l'ancien régime étaient d'autant moins excusables de manquer à la résidence, qu'ils avaient trouvé moyen de rendre agréable le séjour de leur ville épiscopale, en y appelant, à titre de grands vicaires, des prêtres de leur monde, qui formaient leur société et composaient en quelque sorte leur famille.

De tout temps les hommes du plus grand cœur et du plus grand génie, avaient éprouvé le besoin de trouver

autour d'eux une correspondance de sentiments et des échos sympathiques. Le même Augustin qui épanchait son âme avec ses jeunes amis dans les conférences de Casiacum, saura plus tard, devenu évêque d'Hippone, se créer une communauté de frères vivant avec lui dans la prière, la pénitence, les exercices du ministère, et dont plusieurs seront élevés à l'épiscopat. Traversons les siècles, nous trouvons un noble esprit, Fénelon à Cambrai, se consolant de ses disgrâces avec des confidents dignes de lui. C'est d'abord l'abbé de Langeron, appelé le petit abbé par opposition à la grande taille de M. de Beaumont. Lecteur du duc de Bourgogne, il fut enveloppé dans la défaveur de Fénelon. Ami de la première heure et de toutes les heures, d'une intelligence élevée, d'une humeur égale et enjouée, d'une franchise qui va jusqu'à faire des remontrances à son archevêque, il est tendrement aimé de Fénelon, qui lui demande « un flux et un reflux de cœur sans réserve ». Voici maintenant le neveu de l'archevêque disgracié comme son oncle; c'est l'abbé de Beaumont, appelé familièrement le grand Panta, par abréviation de Pantaleon. Il apporte le mouvement et l'entrain dans cet intérieur de Cambrai. Enfin, l'abbé de Chanterac, « le docteur subtil, le vénérable », grand vicaire de Cambrai, comme l'abbé de Beaumont, complète parfaitement ce trio. C'est l'homme vraiment remarquable. Représentant de Fénelon à Rome, pendant la querelle du quiétisme, il rivalise parfois dans sa correspondance avec son archevêque; il mène la campagne avec une vigueur, une dignité étonnante; et, quand intervient la condamnation, il écrit à Fénelon une lettre admirable. Avec de tels compagnons l'exil était doux. Comme Fénelon savait les apprécier, lui qui a dit: « Les gens qui aiment pour l'amour de Dieu, aiment bien plus solidement que les autres. Une amitié de goût et d'amour-propre n'est pas de grande fatigue, et elle est de grand entretien. » Aussi écrivait-il à l'abbé de Chanterac à Rome: « Ma reconnaissance, ma confiance, ma vénération et ma tendresse pour vous, sont sans bornes; venez au plus tôt afin que nous nous consolions dans le sein du véritable consolateur. Nous vivrons et mourrons n'étant

qu'un cœur et qu'une âme¹. » On serait tenté de s'attarder à raconter ces amitiés illustres et suaves, qui répandaient tant de charme dans la vie de quelques grandes âmes; mais voilà bien de la tendresse. Richelieu, évêque de Luçon, écrivait sur un tout autre ton à l'un de ses grands vicaires², qui avait cru pouvoir user des remontrances que Fénelon permettait plus tard à l'abbé de Beaumont.

Le xviii^e siècle imita plutôt Fénelon que Richelieu dans les rapports entre évêques et grands vicaires. Sans être des Augustin, ni des Fénelon, beaucoup de prélats de la vieille France surent faire de leurs vicaires généraux non seulement des collaborateurs, mais encore des confidents et des amis. Malheureusement, l'ancien régime vint ici, comme en tant d'autres points, marquer son empreinte par des abus criants.

Sans doute, il ne fallait pas nous attendre à ne rencontrer, avant la Révolution, autour des évêques, que ces hommes modestes, expérimentés, souvent blanchis dans le ministère, chargés du poids de l'administration et d'un labeur incessant, que nous voyons aujourd'hui exercer en France les fonctions de vicaires généraux. Il est facile

1. Cf. de BROGLIE, *Fénelon à Cambrai*, p. 17-34. Le palais de Fénelon à Cambrai était également animé par la présence fréquente de ses jeunes neveux, qu'il appelle les « non vénérables marmots », les « jeunes péripatéticiens. »

2. « Vous êtes tous deux mes grands vicaires, lui dit Richelieu, et comme tels vous devez n'avoir d'autres desseins que de faire passer toute chose à mon contentement, ce qui se fera, pourvu que ce soit à la gloire de Dieu. Il semble par votre lettre que vous étiez en mauvaise humeur, lorsque vous avez pris la plume; pour moi, j'aime tant mes amis que je ne desire connaître que leurs bonnes humeurs, et il me semble qu'ils ne m'en devraient point faire connaître d'autres. Si une mouche vous a piqué, vous deviez la tuer, et non tâcher d'en faire sentir l'aiguillon à ceux qui se sont, par la grâce de Dieu, jusqu'ici garantis des piqures. Je sais, Dieu merci, me gouverner, et sais davantage comme ceux qui sont sous moi se doivent gouverner... Je trouve bon que vous m'avertissiez des désordres qui sont dans mon diocèse, mais il est bon de le faire plus froidement, n'y ayant point de doute que la chaleur piquerait en ce temps-ci ceux qui ont le sang chaud comme moi... Vous dites que vous renoncerez volontiers au titre que je vous ai donné; je l'ai fait pour vous obliger, vous croyant capable de rendre service à l'Eglise. Si je me suis trompé en ce faisant, vous désobligeant au lieu de vous gratifier, j'en suis fâché, mais je vous dirai qu'à toute faute il n'y a qu'amende. Je ne force personne de recevoir du bien de moi. Vous prêchez aux autres le libéral arbitre; il vous est libre de vous en servir... Je vous écris cette lettre non en l'humeur que vous étiez quand vous m'écrivîtes, mais je ne laisse pas de rendre mon style conforme au vôtre pour vous complaire. » Quel homme déjà terrible que cet évêque de Luçon, et quel effet dut produire sur le pauvre grand-vicaire cette amère et mordante épître! AVENEL, t. I, p. 59.

de comprendre que les prélats de grande naissance et hautement apparentés, devaient être tentés d'appeler auprès d'eux quelques prêtres de leur rang et de leur race. Mais, par un excès qui sera dénoncé amèrement en 1789, ils en vinrent souvent à ne vouloir autour d'eux que des nobles. Entendez les plaintes d'un contemporain : « La place de grand vicaire, dit-il, est la clé de l'épiscopat. Aucun évêque aujourd'hui qui n'ait été vicaire général. Aussi l'évêque n'a point à dispenser de faveurs plus recherchées, plus vivement sollicitées. Il n'a point encore pris possession de son siège, et il est déjà obsédé d'une foule de jeunes gens de tous pays, protégés par son bienfaiteur, son parent, son ami, par Mme la duchesse de... la marquise de... Tous font parade de leur nom, de leur capacité et surtout des lettres de recommandation dont ils sont porteurs; tous briguent à l'envi la commission de vicaire général, l'honneur de représenter le nouveau prélat ou plutôt de représenter pour lui. Monseigneur ne s'arrête point trop au mérite des protégés, mais au poids des protecteurs, aux services qu'il peut lui-même en attendre, et son choix est fait. Nos jeunes gens secouent la poussière des classes, dont ils sont tout couverts encore, pour se mettre à la tête d'un diocèse entier; quel phénomène ou quelle présomption¹. »

Il y a une grande part de vérité dans ce tableau. Le jeune clergé de haute naissance, qui aspire à un grand avenir, commence par apprendre la théologie. Non content de faire son grand séminaire à Saint-Sulpice, il fréquente la Sorbonne, y croise avec ses condisciples le fer du syllogisme, et ne se retire qu'après avoir énoncé bien des majeures et des mineures, tiré bien des conclusions, et coiffé enfin le bonnet de docteur². Après la protection, après ses quartiers de noblesse, ce sont ses grades qui

1. *Tableau moral du clergé de France*, 1789, p. 64.

2. « Les grands vicaires sont pour la plupart docteurs en théologie. » *Mémoire pour la faculté de théologie*, dans les Œuvres complètes de LA LUZERNE, éd. Migne, t. VI, p. 1158. L'article 45 de l'ordonnance de Blois portait : « Nul ne pourra être vicaire général ou official d'aucun archevêque ou évêque, s'il n'est pas gradué et constitué en l'ordre de prêtrise. » Comme cet article ne déterminait pas la nature du grade à obtenir, il suffisait d'avoir le baccalauréat en théologie pour être grand vicaire. Nous venons de voir que la plupart des grands vicaires ne s'en contentaient pas.

feront le plus pour son avancement. Le voilà muni de ses diplômes et béni par le chancelier de Notre-Dame. Il s'agit maintenant de trouver, sur un des sièges de France, un évêque qui veuille bien lui donner des lettres de grand vicaire, passe-port nécessaire vers la prélature dans l'ancien régime. De nos jours, une grande partie de l'épiscopat est recrutée parmi les curés; avant la Révolution, la situation curiale ne paraissait point assez haute pour servir de piédestal à une si grande dignité; c'est même à grand peine qu'on arrivait à tailler dans l'ample fourrure d'un chanoine un costume d'évêque. Le plus sûr était d'être grand vicaire.

Heureusement qu'il sera facile de découvrir un oncle, un cousin éloigné, dans les rangs de l'épiscopat. Il sera trop heureux d'honorer son sang et de précoces mérites en envoyant, à première sollicitation, le précieux titre qui va permettre de prendre son vol à une jeune destinée. Justement Talleyrand trouve dans l'archevêque de Reims; Juigné, dans M. de Bezons, évêque de Carcassonne; La Rochefoucauld, futur archevêque de Rouen, en La Rochefoucauld, archevêque de Bourges; La Broue de Vareilles, futur évêque de Gap, en Montmorency, évêque de Metz, etc., un oncle, un parent qui les nomment vicaires généraux. Il n'est besoin, quand on est si bien né, d'avoir ni cheveux blancs, ni cheveux gris, pour porter un tel honneur. C'est au sortir de Saint-Sulpice que M. de Girac, futur évêque de Rennes, est bombardé vicaire général d'Angoulême et doyen de la cathédrale¹. Hachette des Portes, dernier évêque de Glandève, est à peine diacre qu'on le fait chanoine de la métropole de Reims. Une fois prêtre, il reçoit le titre d'archidiaire et de vicaire général du diocèse. Il sera aussi vicaire général de M. de Beaumont. M. de Sabran, évêque de Laon en 1789, a obtenu, dès sa sortie de Saint-Sulpice, de M. Rosset de Fleury, évêque de

1. Cardinal LA FARE, *Notice sur M. François Bareau de Girac*, 1821. — Sous la Restauration, le cardinal duc de Rohan est nommé par Mgr de Quélen vicaire général honoraire de Paris au lendemain de son ordination. Chateaubriand veut le pousser au cardinalat avant qu'il ne soit évêque. Nommé directement à l'archevêché d'Auch, il n'en a pas encore pris possession qu'il est transféré à l'archevêché de Besançon : c'était reprendre les traditions de l'ancien régime.

Chartres, des lettres de grand vicaire, puis de grand archidiaire. Le titre d'aumônier de la reine ne tarda pas à lui assurer un brillant avenir.

Comme les demandes sont nombreuses, instantes, les protecteurs irrésistibles, on allongera la liste des titulaires pour ne pas faire de mécontents. Il suffit d'ouvrir la *France ecclésiastique* de 1789 pour voir autour de chaque évêque un splendide état-major, une brillante cohorte de vicaires généraux, dont les noms retentissants sonnent admirablement avec le sien. Boisgelin, à Aix, compte onze grands vicaires; Marbeuf, à Autun, Royère à Castres, treize; Cicé, à Bordeaux, quatorze; Durfort, à Besançon, Talleyrand-Périgord, à Reims, seize; Barral, à Troyes, dix-sept; Clermont-Tonnerre, à Châlons, Phélypeaux, naguère archevêque de Bourges, dix-huit. Rohan-Guéméné, à Cambrai, tient la corde par le nombre et les blasons. Il ne s'est point donné moins de vingt grands vicaires, parmi lesquels figure un La Trémouille. Auprès d'un Rohan, ne fallait-il pas un La Trémouille?

Voilà tous ces abbés gentilshommes se pressant, se poussant autour des cent trente évêques de France, courant déjà au sortir des écoles la carrière de l'épiscopat, empressés de se parer d'un titre sans lequel on ne peut en forcer les portes¹. Malgré le nombre des compétiteurs, il y a ou on a fait tant de places que presque toutes les familles aristocratiques du royaume comptent quelques membres dans le corps des grands vicaires. Les abbés nobles entre les nobles, ceux qui appartiennent aux premières maisons de France, n'ont pas même besoin de

1. Nous lisons dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1780, p. 110 : « Le feu roi, avec les meilleures intentions du monde, s'était persuadé de ne nommer aux évêchés que des ecclésiastiques qui fussent déjà grands vicaires, qui par là pussent être censés avoir travaillé aux fonctions du sacerdoce et s'être mis au fait du gouvernement d'un diocèse. De là tant de jeunes prêtres qui, croyant avoir droit par leur naissance d'aspirer à l'épiscopat, se sont hâtés, aussitôt après leur ordination, de se procurer le titre de grands vicaires. Beaucoup d'évêques ont la complaisance de se prêter à leurs vœux, sans que pour cela ces jeunes abbés quittent Paris et la cour, fassent aucune fonction du saint ministère, et s'instruisent des devoirs d'un état auquel ils s'appellent eux-mêmes. Il résulte de cet abus qu'un évêque, qui a dans son diocèse un nombre suffisant de grands vicaires pour l'aider à soutenir le poids du gouvernement, a de plus à Paris des ecclésiastiques, qui sont absolument étrangers à son église, qui se décorent d'un titre peu mérité, et qu'on a coutume d'appeler grands vicaires *ad honores*. »

rechercher un honneur qui vient les trouver tout seul. N'est-il pas heureux pour un évêque de compter dans son collège de vicaires généraux des noms qui brillent du plus vif éclat dans l'armorial de France¹ ?

Dans ce beau cortège de grands vicaires gentilshommes les évêques voudront admettre quelques rares plébéiens. Ces roturiers se décrassent et s'imposent par leur talent. Un jour, l'abbé Maury vit entrer dans son humble demeure un ecclésiastique de grand air, qui s'avancait le sourire aux lèvres et la main tendue. A sa croix pectorale, il reconnaît un évêque. Il s'avance respectueusement pour le saluer, mais subitement il recule de deux pas, comme s'il eût craint d'être le jouet d'un rêve. — Fénelon, s'écrie-t-il ! — Oui, Fénelon, réplique le noble visiteur, mais non pas M. de Cambrai, à qui je ressemble fort, paraît-il, puisque vous vous y êtes mépris ; je ne suis moi que son petit-neveu et mon évêché est plus modeste. Je suis l'évêque de Lombez ; je viens de lire votre éloge de mon grand-oncle et j'accours vous en exprimer ma satisfaction. — Maury se montra, en cet entretien, dans un jour si favorable que le prélat arrêta définitivement le projet qu'il avait conçu de le prendre pour vicaire général. La nomination fut signée le 21 janvier 1772. Maury, créé à la fois grand vicaire et official du diocèse, fut promu six mois après à la première stalle vacante au chapitre de Lombez. Il eut même le crédit de faire donner une prébende à son frère. Tant de faveurs n'empêchèrent pas ce provençal exubérant et terrible de laisser échapper sur le bon Fénelon, son bienfaiteur, quelques propos railleurs, ce qui amenait des explications où naturellement Maury finissait toujours par avoir raison². Avoir trop d'esprit est parfois incommode dans un collaborateur. Quelques années plus tard, un compatriote de Maury, presque un rival de talent et d'éloquence, l'abbé de Boulogne³, était choisi, lui roturier, comme grand vicaire, et avec pro-

1. « Dès qu'un de ces évêques en herbe a reçu la prêtrise, tous les prélats qui se piquent d'avoir un collège de grands vicaires bien composé, se disputent à l'envi l'honneur de posséder un si rare sujet. » LAURENT, *op. cit.*, p. 133.

2. RICARD, *l'abbé Maury*, in-12, p. 72-73.

3. Abbé DELACROIX, *Monsieur de Boulogne*, p. 47.

messe du premier canonicat vacant, par un grand seigneur fier de ses quartiers, M. de Clermont-Tonnerre, promu en 1782 à l'évêché de Châlons. C'était une fortune inespérée et aussi un retour de justice pour l'abbé de Boulogne, naguère frappé d'interdit injustement par M. de Beaumont. Les mandements de M. de Clermont-Tonnerre ne pouvaient que gagner à ce choix intelligent.

Beaucoup de grands vicaires de petite naissance, mais de grand sens, rendent de très grands services sans avoir les talents littéraires d'un Maury ni d'un Boulogne. En général, les plébéiens s'appliquent plus facilement que les gentilshommes aux détails de l'administration et aux rudes besognes. Ils sont les gens utiles plutôt qu'agréables, commensaux au besoin, « mais du bas bout de la table, un peu amis et quelque peu domestiques¹ ». Puisqu'ils sont pour la peine et non pour le décor, leur nombre sera limité aux besoins de l'administration, c'est-à-dire qu'il sera fort restreint. A Besançon, M. de Durfort se contenta de treize grands vicaires gentilshommes sur seize ; à Reims, M. de Talleyrand-Périgord, de douze sur seize ; à Sens, le cardinal de Luynes n'a qu'un plébéien sur dix grands vicaires ; à Cahors, M. de Nicolai est plus sévère : sur treize vicaires généraux, pas un qui détonne par la tache de roture. Il faut bien, dans ce cas, que les gentilshommes s'attellent à la besogne administrative du diocèse. Nous les voyons d'ailleurs à l'œuvre dans plusieurs évêchés où des roturiers ne demanderaient pas mieux que d'agir.

Quelle ressource, pour un prélat obligé de vivre dans une ville de province, que la présence autour de lui de

1. Un témoin oculaire, l'abbé BASTON (*op. cit.*, t. II, p. 379-380) écrit : « Je n'ai parlé que des grands vicaires travailleurs ; les autres voyaient faire. C'étaient des hommes de qualité, jeunes pour la plupart, se contentant du titre sans fonctions, mais qui, pour arriver aux hautes dignités de l'Eglise et entrer en partage de ses richesses, avaient besoin que leur protecteur à la cour pût certifier « que depuis tant d'années ils travaillaient et faisaient leur apprentissage dans le diocèse de*** » ; et ajouter « qu'il était bien naturel que leurs longs et pénibles travaux fussent récompensés ». Les plus vastes généralités ont leurs exceptions, et je me fais un devoir de reconnaître que parmi ces candidats de la feuille, il en était qui ne demandaient pas mieux que de s'occuper, de se former, qui réussissaient, et qui auraient encore eu plus de succès, si les faiseurs d'office eussent consenti qu'ils fissent davantage. »

prêtres de sa caste et de son monde, parlant sa langue, ayant les mêmes goûts, les mêmes relations, au besoin les mêmes préjugés, parfois le même sang. Le cardinal de Bernis vient prendre possession de son archevêché d'Albi. Son prédécesseur, M. de Choiseul-Stainville a emmené à Cambrai ses créatures, ne laissant à Albi que M. de Lastic, M. de Combettes, abbé de Saint-Hilaire de Carcassonne, M. de Pradine, prévôt de la cathédrale et aumônier de Madame, comtesse de Provence. M. Jean de la Croix de Castries, qui avait promesse d'un des premiers sièges vacants, obtient celui de Vabres. La place n'est pas encombrée et le cardinal peut appeler auprès de lui, avec le titre de grands vicaires, les abbés de Fraigne, de Villevieille, nommé depuis, en 1783, évêque de Bayonne, de Blanquet-Amanzé, de Rouville, de Monerot, de Puységur, de Rochemore, de Cognart, de Séré de Rivière, de Boyer d'Anti. Avec une telle société de prêtres distingués, qui sont des amis, des parents, on peut vivre, même dans un coin du Languedoc. Le cardinal y vécut en effet, faisant garder religieusement autour de lui le respect de toutes les convenances¹.

II

L'évêque du Mans, M. de Grimaldi, est moins édifiant avec ses grands vicaires. L'un deux, l'abbé de Villedon est un homme du monde, à la conversation brillante, faisant avec une grâce parfaite les honneurs de la table de l'évêché, tournant avec art des lettres familières et des poésies de société. Comme prêtre, ses qualités sont moindres; il a la malheureuse idée de diriger son talent de poète contre la comtesse de Sourches qui obtient un arrêt contre le chansonnier. On le vit accompagner l'évêque dans sa première tournée pastorale avec un

1. Il y avait aussi deux ou trois roturiers, tels que l'abbé Deshais, préposé au train de maison du cardinal. MASSON, p. 52-54. — Un des grands vicaires est trop souffrant pour faire maigre; il fera gras, mais dans sa chambre; on ne servira que du maigre à la table du cardinal.

habit court et la canne à la main. De la canne, il indiquait leur place aux confirmants, les frappant à tort et à travers, sans doute pour les préparer au petit soufflet du prélat. Quelques paysans reçurent les coups avec une résignation chrétienne, mais d'autres menacèrent le grand vicaire de leur bâton, s'il les touchait. Aussitôt Mgr de Grimaldi regagna le Mans et il ne fut plus question de confirmation pour quelque temps. Deux autres vicaires généraux, les abbés de Cabrières et de Montgrenier, étaient grands amateurs de musique et artistes de talent. Ils avaient fait du séminaire où ils résidaient le centre de réunions brillantes et de bruyants concerts. Tout cela était plutôt de nature à amuser la ville qu'à l'édifier. Il ne fallait pas demander de bons exemples à ces abbés mondains ni à leur collègue, l'abbé de Taradeau, dont la fatuité égalait l'étourderie, et moins encore à l'abbé d'Agoult que ses dettes et sa conduite firent enfermer par ordre du roi aux Capucins d'Autun. M. de Grimaldi eut le bon sens de laisser l'administration, la direction des études, les rapports avec le clergé et les fidèles, à l'abbé Paillé¹ qui, durant la Révolution, devait couronner dans les fers trente ans de ministère apostolique en ce diocèse. Heureusement les grands vicaires de M. de Grimaldi, et M. de Grimaldi lui-même, faisaient exception dans l'Eglise de France. Les abbés de Villedon, de Cabrières, de Montgrenier, d'Agoult, etc., avaient fait assez de bruit par leurs agissements pour être appelés dans la correspondance de Grimm les « mousquetaires ecclésiastiques de l'évêque du Mans ». Nous ne connaissons pas d'autre prélat qui se soit donné à cette époque une telle garde d'honneur.

Cependant La Font de Savine, évêque de Viviers, avait pour grand vicaire un personnage bien étrange, l'abbé de Pampelonne, qui devait se porter, durant la Révolution, à tous les débordements et à toutes les fureurs. Nommé député du clergé à la Constituante, il prêta le

1. L'abbé Paillé était fils d'un pauvre savetier. On l'avait donné, à Paris, au jeune Grimaldi pour maître répétiteur de philosophie et de théologie. Voy. dom PROLIN, *Histoire de l'église du Mans*, t. VI, p. 518-526.

serment, abjura, établit une fonderie de canons, fut nommé au Corps législatif en 1799, créé chef de la division des hôpitaux en 1804, administrateur des monnaies en 1814. Sous la Convention, il s'affirma terroriste fougueux, faisant incarcérer des prêtres insermentés, corrupteur de la jeunesse et séducteur. Il portait habituellement dans sa poche une guillotine en miniature, avec laquelle il s'amusait à décapiter les petits animaux. Il fut un monstre dans le genre de ces renégats féroces qui eurent nom Chabot, Jacques Roux, Billaud-Varennes, Joseph Lebon. On est heureux de placer en face de ce misérable deux autres grands vicaires de Savine, deux gentilshommes, l'abbé de Besses qui fut, avec l'abbé Vernes, le plus ferme soutien du clergé fidèle, et l'abbé de Mons qui, devenu sous l'empire évêque de Mende et de Viviers, reçut cette lettre touchante de son ancien évêque pénitent : « Puisse mon grand vicaire, qui est aujourd'hui mon évêque, me traiter avec indulgence, et ne se rappeler que l'amitié qui nous a unis avant le temps où j'ai cessé de la mériter¹. » A Autun, sur dix grands vicaires qu'on y comptait en 1789, M. de Varèze, et un homme dont le rôle est plus connu, Desrenaudes, furent entraînés dans le schisme de leur évêque Talleyrand². Les huit autres restèrent très fermes dans leur devoir.

Evidemment les prélats étaient tentés de composer leur maison ecclésiastique d'après leurs goûts, et parfois les exigences de parenté. On ne saurait être très surpris qu'aux fêtes données par la famille de Loménie au château de Brienne, le grand vicaire de l'archevêque de Toulouse, l'abbé Vanmall, ait collaboré avec l'abbé Morellet aux chansons qu'on y chantait sur l'air : *Dans le fond d'une écurie*³. On s'explique que Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, ait donné des lettres de vicaire général à son neveu, le futur évêque d'Autun. On

1. SIMON BRUGAL, *op. cit.*, p. 6, 41, 49-51, 67-69.

2. Cf. *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire*, 4 vol. gr. in-8, 1889-1903, t. II, p. 203-215. Voir *ibid.*, de bons témoignages sur les grands vicaires de Chalon-sur-Saône, t. III, p. 107 et suiv., de Mâcon, t. IV, p. 177-189.

3. *Mémoires de l'abbé MORELLET*, 1822, 3 vol. in-8, t. I, p. 265.

s'étonne un peu plus que M. de Lubersac, évêque de Chartres, ait pris pour un de ses grands vicaires l'abbé Sieyès, qui lui avait, il est vrai, rendu de grands services à Tréguier. Les prélats pouvaient se tromper dans leurs préférences. Jarente, le futur évêque d'Orléans et ministre de la feuille, n'avait-il point été vicaire général de Mgr de Belsunce ? Le digne cardinal de Luynes, archevêque de Sens, n'avait-il pas dû retirer les lettres de grand vicaire à l'abbé d'Espagnac, fils du gouverneur des Invalides ?

Malgré ces erreurs toujours possibles, malgré la pression des parents, des amis, malgré le flot des compétiteurs, la plupart des évêques s'attachaient à faire de bons choix et savaient y réussir. Mgr de Juigné mena de Châlons à Paris trois vicaires généraux, mais il conserva tout l'ancien conseil dont faisait partie M. Emery. Un curé de la capitale, ayant un jour été appelé pour y exposer une affaire, dit en sortant qu'il avait cru se trouver au cénacle... M. de Fontanges, en arrivant à Toulouse, n'introduisit qu'un nouveau grand vicaire et confirma l'administration de son prédécesser. Dans le nord, les trois diocèses d'Arras, de Saint-Omer, de Boulogne, ont gardé le meilleur souvenir des vicaires généraux appelés par MM. de Conzié, de Bruyère-Chalabre et de Pressy. Bruyère-Chalabre avait pris dans le chapitre de sa cathédrale les hommes les plus recommandables par leur expérience, leur talent et leurs vertus. Le saint évêque de Boulogne, M. de Pressy, avait surtout à se louer de l'abbé de Montgazin, son plus fidèle ami et collaborateur ; de l'abbé de Gargan, doyen du chapitre, l'une des lumières du Boulonnais, et que la confiance de ses concitoyens avait plusieurs fois appelé à la présidence de l'administration provinciale¹. On a pu dire des six vicaires généraux de Mgr d'Espeche, évêque de Perpignan : « Tous étaient doctes, de mœurs austères, modestes dans leur manière de vivre, malgré leurs gros

1. DERAMECOURT, *op. cit.*, p. 12-13. — Fénelon prenait toujours un vicaire général dans le clergé du diocèse.

bénéfices et aussi, sauf M. Anglès, d'opinions fort conciliantes¹. »

Nous aurions encore à citer, parmi les hommes qui ont marqué alors dans l'histoire de leur diocèse : Faudoas, vicaire général de Condom ; Daguerre, fondateur du séminaire de Laressore ; les abbés Sigorgne, vicaires généraux de Mâcon ; Guillot de Mondésio, qui ranima la foi dans le diocèse de Vence sous Mgr Moreau ; Le Groing de la Romagère, vicaire général de Châlons sous Clermont-Tonnerre et futur évêque de Saint-Brieuc ; M. de Saussol, vicaire général de Lavaur, auteur d'un livre remarqué pendant la Révolution sur la conduite à tenir en temps de persécution, évêque de Séez dans notre siècle ; M. de Dampierre, vicaire général de Paris, nommé en 1802 à l'évêché de Clermont ; M. de Coucy, archevêque de Reims dans notre siècle et vicaire général en cette ville, avant la Révolution, de M. de Talleyrand-Périgord ; M. de Latil, vicaire général de Vence sous Pisani de la Gaude, et cardinal-archevêque de Reims sous la Restauration.

Puisqu'il était admis qu'on ne pouvait être promu à l'épiscopat sans être grand vicaire, et que tout un cortège de brillants abbés portant ce titre se formait autour de chaque évêque, quel avantage de rencontrer un prélat capable par ses vertus, ses exemples, ses talents, sa conversation et son intimité, par le spectacle de son gouvernement spirituel et temporel, par son ascendant intellectuel et moral, de préparer cette jeunesse inexpérimentée encore aux devoirs et aux honneurs qui l'attendaient. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, on avait vu se former à Poitiers, parmi les vicaires généraux de Charles de Lapaye de Vertrien, comme un essaim de prélats qui occupèrent dignement les sièges d'Oloron, d'Alet, de Noyon, de Mende, de Lyon. Dans les vingt-cinq ans qui précèdent la Révolution, M. de Boisgelin, évêque de Lavaur, puis archevêque d'Aix, se fait, avec un éclat et un succès extraordinaires, l'initiateur des nom-

1. Abbé TORREILLES, *op. cit.*, p. 296-297.

breux grands vicaires qui suivent à l'envi sa direction¹. M. de Bausset, l'un d'eux, nous a laissé un tableau si enchanteur de leur existence commune que l'on se prend presque à regretter de n'avoir point vécu à Aix un siècle plus tôt dans ce milieu choisi. « Il faut, dit M. de Bausset, avoir été témoin de l'art naturel et facile avec lequel M. de Boisgelin savait unir l'instruction et l'enjouement dans le commerce de la vie, pour apprécier tout le bonheur et tous les avantages de sa société. On a dit qu'un évêque devait vivre avec ses coopérateurs comme un père avec ses enfants. M. de Boisgelin faisait plus : il était l'ami et l'ami le plus fidèle et le plus indulgent. Il n'affectait avec eux ni une grande réserve ni une fausse dignité ; il ne craignait pas de leur ouvrir son âme tout entière ni de leur confier ses plus secrètes pensées. Ce témoignage dicté par la vérité doit suffire pour démentir le jugement de ceux qui lui supposaient de la finesse dans le caractère, à cause de la finesse de ses regards et du jeu de sa physionomie. C'était au milieu de ses grands vicaires qu'il aimait à se reposer des études de son cabinet ; c'était dans la conversation qu'il amenait sans effort les discussions les plus intéressantes sur les sciences ou l'histoire, et les détails les plus piquants sur les événements publics et le caractère des personnages qui jouaient alors un grand rôle sur le théâtre du monde. Ayant vécu, dès sa première jeunesse, dans la société la plus choisie de Paris et de la cour, il avait pu les bien voir et les bien juger. C'est ainsi que par une conversation toujours variée et instructive, il familiarisait l'esprit et le jugement de ses jeunes coopérateurs avec la connaissance des hommes, des affaires et des lettres, avec la noble ambition d'acquérir, par des études sérieuses, cette considération personnelle sans laquelle on ne peut pas faire le bien, même avec les intentions les plus droites et les plus pures. Les personnes admises dans cette intimité ne pénétraient pas toujours le motif secret qui amenait ces

1. *La France ecclésiastique* signale parmi les grands vicaires de M. de Boisgelin, en 1788 : MM. de Boisgelin, de Coriolis, de Forbin, de Pierrevert, de Montesquiou, de La Rochefoucauld, de Crouseilles, de Bonneval.

conversations, tant elles leur paraissaient se présenter naturellement. M. de Boisgelin savait que l'appareil de l'instruction en fait souvent manquer l'objet, et ce n'était que par les résultats sensibles que ses grands vicaires recueillaient dans ce commerce, qu'ils se rendaient compte, avec autant de surprise que de reconnaissance, du succès de cette méthode aussi douce qu'ingénieuse¹. » Les hommes qui se formèrent à une telle école sont encore le meilleur éloge de l'éducateur. En tête, se place M. de Bausset lui-même, évêque d'Alais avant la Révolution, cardinal sous la Restauration et l'auteur si connu des vies de Fénelon et de Bossuet. Amelot, que la Révolution trouva évêque de Vannes, avait été grand vicaire de Boisgelin à Lavour et à Aix. En 1789, Boisgelin venait de faire nommer évêque de Senez son vicaire général, l'abbé de Ruffo de Bonneval. On avait remarqué que les grands vicaires de l'Archevêque d'Aix ne tardaient pas à être promus à l'épiscopat. Deux autres de ses vicaires généraux, M. Dombideau de Crouseilles et Mazenod², devaient occuper avec honneur dans notre siècle les sièges de Quimper et de Marseille. M. de Ruffo de Bonneval prit, à son tour, pour grand vicaire M. de Richery, que sa ferveur avait failli conduire à la Trappe; il donna le même titre à M. de Miollis, futur évêque de Digne.

A Angers les rapports entre l'évêque, M. de Grasse, et ses grands vicaires étaient moins intimes qu'à Aix. Comme on était mécontent de part et d'autre, les grands vicaires apportèrent leur démission au prélat, qui l'accepta et jeta leurs lettres au feu, en leur présence, en les remerciant de leurs services. M. de Grasse eut, il est vrai, la chance de pouvoir se décharger sur M. Emery du poids de l'administration³. Disons que M. de Grasse faisait exception. Les survivants de l'ancien régime, que notre siècle a vu monter sur un siège épiscopal, aimaient à rappeler les années passées à s'initier auprès d'un

1. *Ceuvres* de BOISGELIN. Notice par M. de BAUSSET.

2. Aussitôt ordonné, l'abbé de Mazenod avait reçu des lettres de vicaire général de Mgr Hachette des Portes, dernier évêque de Glandève.

3. Abbé LETOURNEAU, *Histoire du Séminaire d'Angers*, 1895, vol. III, p. 174-185.

digne évêque à l'administration ecclésiastique. En 1821, Cortois de Pressigny, archevêque de Besançon, faisant à la chambre des pairs l'éloge de M. de La Luzerne, dont il avait été grand vicaire, disait : « Appelé jeune encore auprès de M. le cardinal de La Luzerne, j'ai appris que l'homme qui est vraiment, intimement bon, l'est à toutes les heures¹. »

Certains prêtres semblaient pouvoir se passer d'une lente initiation aux questions administratives. A Besançon, deux hommes que le XIX^e siècle devait voir évêques, MM. de Villefrancon et Petitbenoit de Chaffoy, à peine sortis de Saint-Sulpice et de la Sorbonne où ils ont pris leur doctorat, sont nommés à vingt-quatre ans chanoines de la métropole et vicaires généraux du diocèse. M. de Villefrancon, esprit droit, mais un peu étroit et cassant, d'ailleurs laborieux, ami de l'étude, tout occupé de ses devoirs, n'a pas l'amabilité, la douceur insinuante de M. de Chaffoy qui, tout en se montrant aussi pieux que M. de Villefrancon, couvre volontiers son autorité du voile et des grâces d'une modestie charmante. Appelé à la haute inspection du séminaire diocésain, il avait su, tout en sortant d'une école renommée, s'incliner devant l'expérience des vieux directeurs franc-comtois, et ne pas contrister leurs cheveux blancs par ce désir intempestif de réforme auquel ne résiste pas toujours la jeunesse². L'abbé d'Aviau,

1. Chambre des pairs, discours du 2 juillet 1821. L'orateur loue en M. de La Luzerne, la « loyauté, véracité, franchise, bonté, affabilité, désintéressement ». Trois années plus tard, M. de Séze, parlant à la chambre des pairs (17 avril 1824) de M. Cortois de Pressigny, récemment enlevé par la mort, disait : « M. de La Luzerne, ce prélat si renommé par ses vastes connaissances et surtout par ce caractère admirable de modestie, de bonté et de simplicité qui les relevait encore, crut devoir, presque au moment où il fut appelé à l'évêché de Langres, l'appeler lui-même auprès de lui, l'associer à ses travaux en qualité de son vicaire général... Vous devinez d'avance tous les progrès que, sous un maître si habile et si parfaitement vertueux, fit bientôt M. de Pressigny dans l'administration d'un diocèse. » En 1789, M. de La Luzerne avait dix vicaires généraux qui restèrent fermes dans leur devoir pendant la Révolution. GODARD, p. 46. La Luzerne avait été grand vicaire de Dillon.

2. Parmi les autres grands vicaires, M. Buretel de Chassey dirigeait les nombreuses communautés religieuses avec la piété douce qui le prédestinait à cet emploi. M. de Camus, académicien distingué par son goût pour la poésie et par ses beaux vers, M. de Boutechoux de Chavannes et M. Maire d'Hurecourt, le plus actif et le plus dévoué serviteur des pauvres à cette époque, participaient dans une mesure moins connue au gouvernement du diocèse. La juridiction disciplinaire était remise entre les mains de MM. Durand et Bailly, appartenant par leurs familles à la judicature, tous deux excellents prêtres et très bons canonistes. Enfin le

vicair général de Poitiers, apportait aussi dans l'exercice de ses fonctions des qualités éminentes. M. de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, M. de Rosset de Fleury, avaient vainement essayé de se l'attacher. M. de Beauvoil de Sainte-Aulaire fut plus heureux et n'eut qu'à s'applaudir de l'avoir appelé dans son conseil. L'abbé d'Aviau, en sa qualité de nouveau venu, était obligé de donner le premier son avis, bien qu'il eût préféré que les autres grands vicaires, vieilliss dans leurs fonctions, opinassent avant lui. Il ne tarda pas à faire apprécier la précoce maturité de son jugement. Lorsque le moment de clore la discussion était venu, M. de Sainte-Aulaire, au lieu de compter les voix, levait la séance en disant : « Allons, tenons-nous en au petit mot de M. l'abbé d'Aviau ; c'est lui qui nous a donné la clé de la solution ; avec elle la question se simplifie et la difficulté disparaît¹. » On pouvait déjà saluer dans le grand vicair de Poitiers le futur archevêque de Vienne et de Bordeaux. On le voit, les vertus, les lumières et même une précoce expérience ne manquaient pas aux vicaires généraux avant la Révolution². C'est parmi eux que se recruteront la plus grande partie de l'épiscopat dans le premiers tiers du XIX^e siècle. Pendant la tourmente révolutionnaire, alors que le pontife a dû fuir devant la persécution, on les verra rester sur la brèche, déployer un admirable courage dans l'exercice du pouvoir dont ils sont dépositaires et ne céder la place qu'à la dernière extrémité.

III

Il n'était pas indifférent d'avoir de bons vicaires généraux. Le défaut de résidence des évêques faisait peser fré-

premier vicair général était M. de Rans, évêque de Rhosy, modèle de bonté simple et aimable, alliant à la foi et à la piété la plus vive, l'indulgence la plus tolérante. SAUZAY, *op. cit.*, t. I, p. 7-9.

1. LYONNET, *op. cit.*, t. I, p. 156-172. — AUDIAT (*Deux victimes des septembriseurs, Pierre de La Rochefoucauld, évêque de Saintes et son frère, évêque de Beauvais*, 1897, in-8, p. 97-104) rend hommage aux grands vicaires de Saintes.

2. Dans la liste de présentation, dressée par Portalis et soumise à Bonaparte quand il fallut reconstituer l'épiscopat après la Révolution, la plu-

quement sur eux le poids de l'administration. D'un autre côté, les prélats même résidants s'occupaient moins que ceux de nos jours des détails du gouvernement. Dès lors, l'influence de leurs mandataires était plus considérable. A Rouen, avec le cardinal La Rochefoucauld, les grands vicaires avaient pris « un ascendant irrésistible. Persuadé que ces Messieurs ne pouvaient vouloir et faire que le bien, il leur laissait faire à peu près tout ce qu'ils voulaient ». Chacun d'eux était maître dans son archidiaconé et le dirigeait à son gré. « C'était pour l'administration sept ou huit diocèses taillés dans un grand. » Ce qui rétablissait une sorte d'unité, c'est qu'au-dessus de tous les autres, planait celui qu'on appelait le grand vicair de confiance. C'était une sorte de premier ministre très flatté, parce qu'il avait l'oreille du maître. Malgré ces anomalies, la machine très habilement montée par un prélat autrement ferme et clairvoyant que M. de La Rochefoucauld, par le cardinal de Saulx-Tavannes, son prédécesseur, continua à fonctionner convenablement. On se plaignait surtout de la distribution des bénéfices. « Bien des gens, dit un témoin oculaire, obtenaient des cures, qui ne les méritaient pas, qui, du moins, ne les avaient pas encore méritées ; tandis que de bons prêtres, blanchis dans l'exercice du ministère, vieillissaient et mouraient dans un chétif et laborieux vicariat. Pour eux, la pauvreté ecclésiastique était une maladie incurable. Ils n'avaient personne qui les jetât dans la piscine des bons revenus, lorsque l'ange de la mort en remuait les eaux en y prenant quelque riche bénéficiaire. Montrait-on à Dominique de La Rochefoucauld un vicair à cheveux blancs, à soutane usée, courbé sur un bâton noueux..., le sensible prélat était ému, les larmes lui venaient aux yeux : il ne concevait pas qu'un pareil homme n'en fût encore qu'à un vicariat de quatre ou cinq cents francs, souvent sous un jeune protégé ; il s'en voulait de ne l'avoir pas connu plus tôt, il en voulait à son

part des candidats sont des grands vicaires. Il y figure un certain nombre de chanoines. On y voit même un petit nombre de curés auxquels assurément on n'aurait pas pensé avant la Révolution. Voy. JAUFFRET, *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France*, 1819, 3 vol. in-8, t. I, p. 44-57, p. 111, 162-165.

homme de confiance de ce qu'il ne le lui avait pas fait connaître. » Bonne résolution était prise par cet excellent cardinal de réparer au plus tôt cette injustice, mais « son entourage lui défendait, en quelque sorte, d'avoir de la mémoire ou de s'en servir. Le *bon bénéfice* vaquait : la foule des aspirants était aux aguets; l'âme du mort était à peine parvenue à sa destination éternelle, que cent demandes étaient formées; et ordinairement celle qui avait le bonheur d'arriver la première aux oreilles du prélat était exaucée. Une dame de ma connaissance, ajoute l'abbé Baston¹, lui a arraché de cette manière une demi-douzaine de canonicats, en dépit de vingt promesses antérieures de plusieurs années. »

La responsabilité de ce désordre incombait pour une bonne part à la faiblesse de M. de La Rochefoucauld; mais que dire de son entourage, de ses grands vicaires qui l'empêchaient de tenir ses promesses et de récompenser dans son clergé les vieillards les plus méritants? Nous avons rencontré parmi les grands vicaires de divers diocèses les hommes les plus honorables. Mais leur tort était d'être trop jeunes et par là-même trop tranchants, d'être trop nombreux, d'être pris dans une caste, et par suite d'assiéger l'évêque de demandes pour leurs amis, pour des amis appartenant tous à la noblesse. Voilà l'abus dont souffrait l'Eglise, et qui va être dénoncé avec force en 1789. « Pourquoi, s'écrie-t-on, confier ces hautes fonctions à des jeunes gens qui ne connaissent les hommes que parce qu'ils vivaient hier avec leurs condisciples dans un séminaire, qui n'ont d'autre expérience que plusieurs tours d'écolier? » Il en est dans le nombre dont les talents sont connus, dont les noms sont cités avec distinction. Ils pourraient un jour avoir avec avantage les plus grandes situations dans l'Eglise; mais il ne s'en suit pas qu'ils soient dispensés d'acquérir dans les rangs divers de la hiérarchie l'expérience nécessaire. « Le mérite qu'ils ont à présent n'est que le mérite d'un bon écolier. Ils pourraient occuper une chaire. Ils peuvent argumenter, exa-

1. Abbé BASTON, *op. cit.*, t. II, p. 378-382.

miner les étudiants pour les ordinations, mais comment parleront-ils du ministère sacré? Ils n'ont rempli aucune de ses fonctions. Ils ont peut-être étudié le dogme, la morale, le droit civil et le droit canon; mais ils n'auront pas lu le plus savant des livres, celui du cœur humain, celui de la pratique et de l'expérience qui approfondit, qui juge et qui explique tous les autres livres. » La jeunesse toujours inexpérimentée est souvent cassante; et alors on nous présente un brillant grand vicaire, bien assis sur son fauteuil, quittant la gazette, la feuille du jour, pour interroger en potentat un curé respectable, qui est debout, timide et tremblant, comme si, sous des dehors mystiques et un langage incorrect, il ne cachait pas souvent un grand fonds de vertu et de prudente sagesse. « Ces jeunes grands vicaires, qui s'appuyent déjà, tout jeunes qu'ils sont, sur un canonicat, une dignité dans leur chapitre et une abbaye, ont peine à abaisser les yeux sur un ancien curé à portion congrue qui vient les consulter. Ils donnent à ses questions l'attention la plus légère. Ils ne répondent qu'en citant leurs cahiers, leurs professeurs et l'époque de leur licence dont la date est d'aujourd'hui. » A en croire l'écrivain dont nous reproduisons ici les attaques, le bonnet de docteur ne défendait pas toujours les jeunes grands vicaires contre l'étourderie. C'était dans un diocèse où les prêtres auxquels on renouvelait les pouvoirs devaient passer un examen. « Combien y a-t-il de péchés mortels, demanda le vicaire général à un abbé de sens rassis? — Monsieur je ne le sais pas? — Comment vous n'en savez rien? c'est une question de catéchisme, un enfant y répondrait. — Monsieur, je ne sais pas et je crois qu'aucun théologien ne peut le savoir..., à moins que vous ne vouliez parler des péchés capitaux¹. »

Les hostilités sont ouvertes contre ces jeunes administrateurs. Leur arrivée est d'autant plus désagréable que le prélat est obligé de leur assurer des moyens d'exis-

1. *Tableau moral du clergé*, 1789, p. 63-70. Le même écrivain se plaint (p. 4, 14, 15) que les prélats appellent « à la tête de leur gouvernement des gens de *qualité* qui ignorent le génie des paroissiens ». Il demande qu'on choisisse les vicaires généraux parmi les curés.

tence par des canonicats, prébendes, prieurés, ce qui est autant de pris sur le clergé indigène. En Lorraine, les curés qualifient de « gandins », mot qu'on pourrait croire moderne, les abbés que M. de la Galaizière, évêque de Saint-Dié¹, fait venir de Paris pour en faire ses vicaires généraux. « On leur dira leur fait, ainsi qu'aux jeunes abbés de cour qui s'en viennent depuis l'annexion prendre les meilleures prébendes. » M. de Fontanges a donné sa confiance à un Franc-Comtois *eabochar*, qui lui aliène le cœur de ses prêtres. La Tour du Pin, qui sut se faire aimer à Auch, avait commencé par alarmer les Lorrains avec son essaim de vicaires généraux amenés de Nancy. A Dijon, M. de Vogné, passionné pour les arts, livre à des étrangers les plus belles situations de son diocèse. Des plaintes éclatent dans son clergé, qui supporte avec peine de se voir préférer des inconnus et des intrigants. Le prélat reconnaît ses torts, et conçoit à la suite de ces tiraillements un chagrin qui ruine sa santé. Il meurt dans sa famille à Aubenas, en 1787, à peine âgé de quarante-sept ans.

L'opinion, qui se déclarait avec tant de puissance contre tous les abus, réclamait une réforme dans l'administration diocésaine. « Ne verra-t-on pas bientôt cesser, s'écrie-t-on avec passion, un usage pernicieux et insultant? Ne verra-t-on pas le prélat renoncer à ses relations d'intérêt, à ses protégés, composer son conseil de pasteurs anciens qui joignent à la capacité de leur jeunesse, l'expérience, fruit du travail et de la réflexion? L'évêque, dont le génie sera assez ferme pour opérer cette réforme salutaire, racourcira la chaîne de ses chagrins, son diocèse sera mieux gouverné. Touchons-nous bientôt à cette révolution si nécessaire et tant de fois désirée². » La Révolution va

1. Abbé MATHIEU, *op. cit.*, p. 154.

2. *Tableau moral du clergé*, p. 70. Il faut faire la part de l'exagération dans ces attaques. Un autre publiciste de 1789 (LAURENT, *op. cit.*, p. 203) parle de ces ecclésiastiques nobles, qui « seront grands vicaires en province, signeront quelques dispenses, assisteront à quelques assemblées provinciales, et passeront ensuite une grande partie de l'année dans leur famille ». Nous voyons cependant, par un règlement de M. de Béthizy, dernier évêque d'Uzès, que ses cinq grands vicaires (et ils sont nobles; ce sont MM. de Roche, de Chervin, de Joubert, de Ribière, d'Autun) ont vraiment la charge de l'administration du diocèse. Aux deux premiers

venir, elle se chargera de réformer tout en détruisant tout; mais elle ne passera pas sans que Camus lance un dernier anathème contre les grands vicaires dont les prélats d'ancien régime encombraient leur conseil. La constitution civile du clergé accordera à l'évêque, proclamé « pasteur immédiat » de sa cathédrale, douze vicaires dans les villes de 10.000 âmes, seize dans les villes plus importantes. C'est un « sénat véritable » imposé au prélat. « Les vicaires des églises cathédrales, les vicaires supérieurs, les vicaires directeurs du séminaire, disait la loi, formeront ensemble le conseil habituel et permanent de l'évêque, qui ne pourra faire aucun acte de juridiction, en ce qui concerne le gouvernement du diocèse et du séminaire, qu'après en avoir délibéré avec eux. » Comme ces grands vicaires d'un nouveau genre étaient à l'élection, on verra se produire des scènes comiques et des choix bien étranges.

incombe le soin des prieurs, curés et prêtres de tout le diocèse, Uzès excepté, l'examen des comptes des fabriques, des ordinands, etc. L'abbé de Joubert s'occupe spécialement de tout ce qui concerne le personnel et du service religieux de la ville d'Uzès, ainsi que des collèges, écoles et bureaux de charité de tout le diocèse. A M. l'abbé d'Autun incombe le souci du séminaire, des retraites et conférences ecclésiastiques, des missions, des hôpitaux et des congrégations religieuses. — Après cette distribution du service, vient la disposition suivante: « Messieurs les grands vicaires s'assembleront tous les jeudis vers les neuf heures du matin dans une des salles de l'évêché. Le plus ancien présidera à l'assemblée en l'absence de M. l'évêque; chacun y apportera les affaires de son département; elles seront discutées dans l'assemblée. Le président prendra les voix; s'il y a lieu, le plus grand nombre décidera, en sorte qu'il ne se fera rien dans le diocèse et qu'il ne sera rien accordé que tous MM. les grands vicaires n'en soient instruits et qu'ils n'aient donné leur avis. Le moins ancien des lettres de grand vicaire fera chaque jour le résumé des affaires qui auront été portées à la congrégation; il y motivera succinctement l'avis de l'assemblée et il en tiendra registre pour être gardé dans son dépôt. Lorsque M. l'évêque sera absent, on lui enverra une copie de chaque délibération de l'assemblée, toutes les semaines ou tous les quinze jours suivant l'exigence des cas, afin qu'il puisse être toujours à la suite des affaires de son diocèse. Cette collection de délibérations sera dans la suite consultée par l'assemblée, et assurera au gouvernement du diocèse une marche uniforme et toujours déterminée par les mêmes principes. Cette forme arrêtera nécessairement beaucoup de désordres, effrayera les mauvais sujets, assurera les bons qu'ils sont connus de tous MM. les grands vicaires, à qui elle rendra plus facile l'emploi de leurs bonnes vues et de leurs lumières. »

CHAPITRE QUATRIÈME

Rapports de l'évêque avec son clergé

I. Quoique l'évêque ait nombre de collaborateurs, rôle qui lui incombe personnellement. — Grandeur de sa mission. — Chaque diocèse compte quelque grand évêque. — Perfection des statuts synodaux au xviii^e siècle. — Relations entre l'évêque et son clergé. — Jolie réponse d'un curé à Camus. — Quel abîme entre un Rohan et un pauvre congruiste! — Bas clergé intimidé par tant de faste. — Christophe de Beaumont accusé de n'avoir jamais fait de visites pastorales, pour n'avoir pas de curés à sa table. — Autres évêques dédaigneux. — II. Énumération d'évêques aimés de leur clergé. — Un Crussol d'Uzès qui descend toujours au presbytère. — Un évêque académicien suivi dans ses tournées par un fourgon de vivres. — Bonté de M. de Juigné. — Un petit vicaire à la table du cardinal La Rochefoucauld. — III. Néanmoins, trop de distance entre l'évêque et ses prêtres dans l'ancien régime. — Une lettre méprisante pour les curés. — Différence d'éducation et de race. — Un évêque-curé, idole de son clergé. — Les cahiers de 1789 demandent des évêques-curés.

Voilà l'évêque amplement pourvu de grands vicaires. Il leur confèrera l'exercice de ce qu'on appelait la juridiction volontaire. La juridiction contentieuse est confiée à l'official assisté de ses assesseurs. Dès lors le prélat est suffisamment secondé dans l'administration de son diocèse.

Mais, s'il veut remplir toute sa mission, il ne se reposera pas complètement sur ses collaborateurs. Un vaste champ reste ouvert à son activité personnelle. Le concile

de Trente lui rappelle, après saint Paul, qu'il a été établi pour gouverner l'Eglise de Dieu. Il doit veiller sur le culte, sur l'administration des sacrements, sur le recrutement, l'éducation et la conduite de son clergé, sur les religieux et les religieuses; il doit assurer l'instruction de son peuple, défendre la foi, soutenir les écoles et les collèges, faire la charité, protéger les mœurs publiques, et, dans un siècle où tant d'intérêts temporels sont mêlés aux biens spirituels, déployer une véritable capacité pour les grandes affaires.

On a pu se demander si ces prélats aux blanches mains, aux doigts effilés, aux grâces aristocratiques, que leur haute naissance, leur éducation de famille un peu molle, ne semblaient guère prédisposer aux rudes labeurs, étaient vraiment de force à accomplir une pareille tâche. Plus d'un, en effet, manque du ressort nécessaire pour cultiver la vigne du Seigneur et remuer tout un diocèse. Mais disons que plusieurs surent puiser dans le sang des ancêtres je ne sais quelle vaillance de race qui allait donner à leur apostolat une admirable fécondité. Il n'est presque pas de diocèse qui n'ait eu, dans le cours du xviii^e siècle, un grand évêque ou du moins quelque prélat vraiment apôtre, dont le pontificat exerça son influence sur plusieurs générations. Nommer, par exemple, Montillet à Auch, Ribeyre à Saint-Flour, Villeneuve à Viviers, Durfort à Besançon, Pressy à Boulogne, c'est rappeler la discipline affermie, le clergé renouvelé par les séminaires, les retraites, les conférences, les statuts diocésains; le peuple instruit, préservé par les catéchismes, les prédications, les missions; les hôpitaux élevés ou restaurés, les aumônes répandues et, en même temps, tous les travaux matériels qui dépendaient alors de l'épiscopat, entrepris et achevés avec magnificence. Nous avons vu rendre cette justice aux prélats même plus particulièrement portés vers les questions sociales et politiques, tels que Loménie de Brienne, que leur diocèse était bien dirigé. Le xviii^e siècle nous a laissé un très grand nombre d'ordonnances synodales. On admire en les lisant l'esprit de sagesse et de gouvernement qui a présidé à

leur rédaction. Dans cette œuvre de législation ecclésiastique, les prélats moins apostoliques ne le cèdent point aux autres. M. de Choiseul, par exemple, qui n'était pas un saint, donna, en 1762, au diocèse d'Albi des statuts qui sont un chef-d'œuvre. Brienne tiendra aussi à tracer à son clergé de Toulouse, en 1782, des règlements qu'il saura faire vanter jusqu'à Paris et à la cour.

Les statuts synodaux s'étaient occupés de tout temps de l'instruction du clergé. Camus, évêque de Belley, l'ami de saint François de Sales, voulut un jour se montrer sévère à l'égard d'un curé dont on lui avait dénoncé l'ignorance. Il le fait venir et lui dit de s'asseoir. Le prêtre, voyant son évêque debout, s'excuse. « Asseyez-vous, lui dit Camus ; quant à moi, je suis chez moi, je fais ce que je veux. » Le curé s'assoit. Camus, continuant à se promener, l'interroge en ces termes : « Où était Dieu avant de créer le monde ? — Dieu était en lui-même, répond le curé. — Et que faisait-il en lui-même ? » Le curé reprend : « Dieu était chez lui, puisqu'il était en lui-même ; étant chez lui, il faisait ce qu'il voulait¹. » Camus avait trop d'esprit pour ne pas voir que son curé n'en manquait point ; il se hâta de donner de l'avancement à celui qu'on lui avait dénoncé comme un ignorant. Au xvii^e siècle, Boursault, le nouvelliste de M. de Simiane, évêque de Langres, lui conte cette anecdote : « En faisant sa visite, un évêque assuré de l'ignorance d'un prêtre, lui demanda d'un ton de maître, quel âne de prélat l'avait pu ordonner : « C'est vous, Monseigneur, » lui dit-il².

Ce ne sont point ces enquêtes épiscopales sur le degré d'instruction, ni même sur la conduite et le zèle des curés, qui pouvaient troubler les bons rapports entre le premier pasteur et son clergé. Si ces relations paraissent avoir manqué de cordialité et d'abandon dans l'ancien régime, cela tient à une autre cause. Leur commerce souffrait de la distance que la naissance, la richesse, le

1. DEPERY, *Hagiographie du diocèse de Belley*, p. 199.
2. COLOMBEY, *op. cit.*, p. 30.

fastes, avaient établie entre l'évêque et d'humbles curés de campagne. Quel abîme entre un Rohan, qui a un nom retentissant, un million à dépenser, et un pauvre congruiste ! Il est vrai que la proportion était l'inverse aux yeux de Dieu. Des prêtres gênés, timides, oseront-ils affronter la pompe qui entoure le pontife pour arriver jusqu'à lui ? Les écrits du temps¹ ne manquent pas de nous présenter les maisons de campagne où le prélat se repose et s'amuse comme interdites aux visites de ce genre. L'histoire atteste que Grimaldi, évêque du Mans, faisait fermer la porte de son château à ceux qui y venaient frapper pour affaires de ministère. Cependant, lors de sa promotion à Noyon, il ne voulut pas laisser ses chers diocésains du Mans sur une mauvaise impression. « Air d'affabilité, propos gracieux, repas splendides », rien ne fut négligé pour gagner *in extremis* pasteurs et fidèles. Il paraît que curés et chanoines répondirent aux festins par des festins² ; mais la plupart, n'ayant point eu le temps d'être séduits par cette amabilité tardive, souhaitèrent du fond du cœur au prélat un bon voyage pour Noyon, où il ne sut pas se faire chérir plus qu'au Mans. Un autre évêque, plus sérieux que Grimaldi, effraie son clergé par son faste. Comment aborder même à l'église le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, grand-aumônier ? Lorsqu'il arrivait à sa cathédrale au grand trot des six chevaux attelés à son magnifique carrosse, de quel œil et avec quel sentiment de leur néant les bénéficiers du bas chœur ou quelque humble prêtre obligé de se garer en toute hâte, devaient-ils regarder ce haut et puissant seigneur. Aussi Montmorency, rendu à peu près inaccessible par tant de pompe, n'était-il pas aimé de son clergé.

Il n'était pas rare, dans l'ancien régime, de voir des prélats, ainsi préoccupés de leur grandeur, ne pas admettre comme convives les prêtres même qui vivaient

1. « Si un prêtre épuisé d'années et de travaux vient troubler les amusements par des difficultés dont lui seul sent le poids, aussitôt les fronts sont ridés, et à l'avenir, pour payer sa témérité importune, les portes du château lui seront fermées. » *Tableau moral*, etc., 1789, p. 7.
2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1778, p. 76.

auprès d'eux. L'abbé Ledieu, racontant sa visite à Fénelon, s'applaudit de n'avoir point trouvé chez M. de Cambrai ni dans son entourage « ces airs hautains et méprisants que j'ai tant de fois, dit-il, éprouvés ailleurs ». Fénelon « fait toujours à ses ecclésiastiques l'honneur de les avoir à sa table, comme je l'ai vu à dîner et à souper; ce que ne fait pas l'archevêque de Reims, ni à Paris, ni même à Reims, où il est très rarement, car il a une table garnie pour ses ecclésiastiques, écuyers et secrétaires. M. de Noailles, étant évêque de Châlons, en usait à peu près de même, et bien plus depuis qu'il fut archevêque de Paris, et encore plus depuis qu'il est cardinal. C'est donc une grande modestie dans M. de Cambrai, avec sa qualité de duc et de prince de l'empire et avec ses grandes richesses, d'avoir à sa table tous ses prêtres autour de lui ». Le narrateur fut d'autant plus sensible à ces égards de Fénelon qu'un « traitement bien différent » l'attendait à Noyon.

Ce bon abbé Ledieu est tout fier d'avoir dîné avec un grand archevêque. L'étrange étiquette, qui faisait ainsi dresser plusieurs tables dans certains palais épiscopaux, tombe peu à peu à mesure qu'on avance vers la Révolution. La morgue d'un Le Tellier ou d'un Noailles n'est plus guère de saison sur la fin de l'ancien régime. Cependant plusieurs prélats, tels que M. de Puységur, évêque de Carcassonne, puis archevêque de Bourges, gardent cette réserve un peu froide et un peu réfrigérante qui est parfois l'accompagnement de la distinction. Quelques-uns s'avisent encore d'assaisonner cette retenue d'un peu de dureté. Tel se montra, dit-on, M. de Jumilhac, archevêque d'Arles (1746-1775), à l'égard du bas clergé. Celui-ci, par respect, ne s'avisait pas de lui remontrer qu'il n'observait guère le devoir de la résidence en passant presque tout son temps à Paris. Ces hauteurs, ce dédain, avaient amassé dans bien des cœurs un fonds d'amertume qui s'exhalera çà et là en véritables cris de rage¹ à la veille de la Révolution.

1. Une lettre signée du curé de Marolles et de treize autres, représente le pauvre homme « obligé de se jeter à tâtons le long d'un talus pour se

Soulavie, qui accuse Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, d'avoir dépensé cent mille écus pour prouver en deux volumes in-folio qu'il était d'une naissance distinguée, ajoute que ce prélat « se croyait si au-dessus du clergé qu'il n'admit jamais à sa table aucun curé de son diocèse, et se refusa d'en faire les visites d'usage pour éviter de se trouver à celle de ses curés ». Il ne faut point accepter sans contrôle les assertions de Soulavie; mais cet écrivain rend par ailleurs témoignage aux vertus de Beaumont. Le fait est confirmé par les *Nouvelles ecclésiastiques*¹.

M. de Thémines, évêque de Blois, que nous avons vu si empressé pour les grands seigneurs, était moins accueillant pour ses prêtres. « Toutes ses belles qualités, dit un témoin de sa vie, étaient ternies par une hauteur de caractère qui avait aliéné tout son clergé; il leur donnait des audiences très laconiques; souvent il les éconduisait en passant la tête entre sa porte, et il ne les priait jamais à dîner. Il appelait seulement à sa table deux grands vicaires connus par leurs mœurs et un Père capucin, son confesseur en titre. » Il est vrai, nous dit le même auteur, que Thémines « conduisait son diocèse avec toute la capacité possible », et « faisait son métier en prélat consommé ». On répéta à son sujet le mot de Tallemant des Réaux sur le cardinal de Sourdis: « Il le portait haut, mais il réglait fort bien son diocèse. » On devine que « le porter haut » n'était pas le moyen de se faire aimer. Le clergé de Blois eut l'occasion de montrer

garantir des pieds et des éclaboussures de leurs chevaux, comme aussi des roues et peut-être du fouet d'un cocher insolent », puis « tout crotté, son chétif bâton d'une main et son chapeau tel quel de l'autre, de saluer humblement et rapidement, à travers la portière du char clos et doré, le hiérarque postiche ronflant sur la laine du troupeau que le pauvre curé va paissant, et dont on ne lui laisse que la crotte et le suint ». Un pamphlet de 1789 (*Essai sur la réforme du clergé*, par l'abbé LAURENT) fait dire à un prélat qui secoue sa robe violette au retour d'une confirmation: « N'approchez pas de moi, Mesdames, je pue le curé d'une lieue à la ronde. » Ce propos, qui peut-être n'a jamais été tenu, montre quel souvenir amer la morgue hautaine de quelques prélats avait laissé dans les esprits.

1. SOULAVIE, *Mémoires du maréchal de Richelieu*, VIII, p. 212. « Feu M. de Beaumont, qui est tant prôné par le parti jésuitique, n'en a pas fait une seule (visite) pendant les trente-cinq années qu'il a occupé le siège de Paris. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 25 décembre 1789, p. 205-208, et 1782, p. 61-64. — Le Père REGNAULT, *op. cit.*, est muet sur la question des visites pastorales.

à Thémines ses sentiments. Non content, en 1789, de lui refuser ses voix pour la députation, il inséra dans son cahier l'article suivant : « L'oubli des vrais principes du gouvernement ecclésiastique, qui, contre les préceptes de l'Évangile, est devenu aujourd'hui trop arbitraire et presque absolu, faisant tous les jours de nouveaux progrès, nous supplions S. M. de prendre les moyens que sa sagesse lui inspirera pour que nous voyions reparaitre dans les diocèses un conseil digne de la confiance du clergé, qui soit consulté dans les affaires importantes¹. »

L'épiscopat de cette époque ne paraît pas avoir conquis le cœur des Lorrains. M. de La Galaizière avait été surnommé *Mgr de la Crosse*. Quand M. de Fontanges quitta Nancy, Chatrian lui signifia dans son journal son congé en ces termes : « Il ne s'est point soucié de plaire à ses curés, ses curés peuvent lui souhaiter bon voyage et lui dire en vers latins :

« *Nobilis antistes, non curat clerus ubi stes.
Dum non in nobis, stes ubicumque velis* ».

II

Cependant il n'eût point été difficile à ces prélats de se faire aimer de leurs prêtres. Ils n'avaient qu'à leur témoigner de la bonté et à les aimer eux-mêmes. Ceux qui (ils furent nombreux) voulurent employer ce moyen, trouvèrent le chemin de leur cœur. Voyez le portrait qu'un contemporain traçait de M. de Saint-Sauveur, évêque de Tulle : « La portion de son troupeau qu'il chérit le plus et qui paraît lui être la plus attachée, c'est son clergé. Sa maison, sa table, sa bourse, lui furent ouvertes, avec ces manières qui ajoutent tant de prix au bienfait.

1. Cahier du clergé de Blois, *Arch. parlem.*, t. II, p. 373. — *Mémoires de Dürfort*. — *Les Nouvelles ecclésiastiques* (1783, p. 142) accusent Malide, évêque de Montpellier, de parler à ses prêtres « assis sans leur offrir un siège », de les « recevoir et de les congédier avec hauteur ».

2. Abbé MARTIN, *op. cit.*, t. III, p. 53, 65. — En revanche, Chatrian dit de M. de la Tour du Pin, prédécesseur de M. de Fontanges à Nancy : « Il aimait tous ses prêtres et était très attaché à ses séminaristes. »

Aucun des ecclésiastiques de son diocèse qui ne fût entièrement convaincu que son évêque était son père, et qui ne dût être assuré qu'il en serait toujours reçu comme un fils. Je me rappelle ces courses pastorales qu'il faisait si exactement dans les paroisses les plus éloignées et où, malgré la fatigue des cérémonies, le danger des routes, il paraissait si enchanté de se retrouver avec nous, parmi ses enfants. Les curés se disputaient à l'envi le bonheur de l'avoir chez eux; c'était à qui lui témoignerait le plus d'empressement¹. » Mgr de Fumel, évêque de Lodève, fait mieux encore; il visite fréquemment les paroisses, encourage ses curés. « Souvent, nous dit son historien, on le vit, au milieu des neiges et des froids de l'hiver, aller les surprendre dans la plaine ou sur le Larzac, afin de les consoler de leur solitude par la douceur de sa présence. Il ne les quittait point sans leur laisser d'abondantes aumônes pour leurs pauvres². » A Vence, Pisani de la Gaude, par sa bonté, sa douceur, sa noble simplicité, la prédilection marquée qu'il témoigne à ses prêtres, gagne leur cœur; ils l'affectionnent comme un tendre père. Lefranc de Pompignan, dans sa longue et paternelle administration, au Puy et à Vienne, correspond lui-même avec son clergé et ne cesse pas de jouir de son affectueuse confiance. M. de Dürfort, archevêque de Besançon, joint à une bonté sans bornes une exquise simplicité. Il vit en famille avec les employés ecclésiastiques et laïques de sa maison et partage avec eux sa table.

Tout prélat marquant de la sympathie est assuré d'en obtenir. A Viviers, La Font de Savine, malgré sa vanité, son esprit déséquilibré, est aimé des prêtres parce qu'il est vraiment bon. La bonté, en cette fin de siècle, prend une pointe de sentimentalité. Un prélat doux et aimant, M. d'Agay, tient à montrer le cœur plutôt que la volonté

1. Document cité par Poulbrières, *op. cit.*, p. 330-331.

2. LAZAIRE, p. 29. — Mgr de Bonal, dernier évêque de Clermont avant la Révolution, disait à ses prêtres : « Vous avez fait la consolation, la gloire et la couronne de votre illustre prédécesseur; vous ne nous verrez jamais adopter à votre égard ce ton de domination proscrit par le grand apôtre. » Non saint Paul, mais « saint Pierre qui, ajoutent les *Nouvelles ecclésiastiques* (1777, p. 101), ne proscrit pas seulement le ton de domination, mais la domination même ».

dans le gouvernement de l'Eglise de Perpignan. Ces affectueux sentiments provoquent une vive reconnaissance, et nous voyons, par exemple, M. de Nicolai, évêque de Cahors, nommé avec acclamation par tout son clergé député aux Etats généraux¹. Le cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, obtiendra le même témoignage de sympathie. Il le méritait par sa bonté. L'abbé Baston raconte au sujet de ce prélat, un de ces traits qui font aimer. Pendant l'émigration, Baston étant tombé malade chez M. de La Rochefoucauld, à Munster en Westphalie, le cardinal voulut le soigner lui-même. L'abbé nous le représente penché sur lui, et lui « servant, cuillerée par cuillerée, une soupe qu'il m'avait fait préparer, dit Baston, et qui était trop chaude. Pendant qu'il exerçait cette œuvre de charité, il était environné de seigneurs moins grands que lui et qui l'admiraient, quoique la plupart n'eussent pas été assez grands pour l'imiter² »

A une époque où ces évêques gentilshommes auraient pu être tentés dans leurs visites pastorales de dédaigner l'humble hospitalité du congruiste, pour aller frapper à la porte du château voisin qui s'ouvrait d'elle-même devant eux, nous en voyons plusieurs affirmer leur prédilection pour le toit curial. « Nous préférons, dit un très grand seigneur, M. d'Uzès, évêque de La Rochelle, être reçu au presbytère, quand même nous n'y trouverions pas toutes les commodités qu'on pourrait nous offrir dans les châteaux ou maisons particulières. Et à cette occasion, nous sommes bien aise de témoigner ici notre reconnaissance de la manière pleine d'affection avec laquelle nous avons été reçu par MM. les curés dans le cours de nos visites. Nous nous trouverons toujours bien plus flatté d'être redevable de cette obligation à nos chers coopérateurs dans le saint ministère, qu'à d'autres personnes avec qui nous n'avons pas les mêmes rapports³. » C'était bien par-

1. Abbé LASSERRE, p. 191; SIMON BRUGAL, p. 23; TORREILLES, p. 12-13; SAUREL, *op. cit.* Alors que M. de Nicolai sera nommé député, M. d'Agoult, évêque de Pamiers, qui s'était montré hautain, sera laissé de côté.

2. *Mémoires de l'abbé BASTON*, t. II, p. 389.

3. *Ordonnances et réglemens synodaux du diocèse de La Rochelle*, 1780, p. 330, 331.

ler et bien agir. Un tel langage n'était pas rare. Nous le trouvons dans la bouche de bien d'autres prélats.

Comme la réception de ces grands seigneurs et de leur suite aurait pu être onéreuse à un pauvre curé de campagne, Vauréal, évêque de Rennes, se faisait accompagner par un fourgon chargé de vivres. Dulau, archevêque d'Arles, si bon pour ses prêtres qu'il ne manque jamais d'inviter lorsqu'ils viennent le voir, si attentif au moindre vicaire qu'il a reçu à sa table, a soin de faire porter dans ses tournées tout ce qui est nécessaire pour ses repas et pour sa maison¹. M. de Juigné agit de même à Châlons. Dans un mandement relatif à ses visites pastorales, il prie ses curés de mettre des bornes à leur générosité. « Nous vous demandons seulement un asile, et nous vous invitons dès ce moment à venir vous y asseoir à la table de votre évêque. Ne faites donc plus aucun préparatif pour nous recevoir. Cessez aussi de nous préparer des harangues. Si quelque éloge peut nous toucher, c'est le témoignage avantageux que vous nous rendrez de vos peuples. Leurs vertus, voilà le cortège avec lequel nous désirons paraître au milieu de vous. » Un tel évêque devait se faire aimer, et on comprend qu'en 1776, à la nouvelle que M. de Juigné venait de refuser l'archevêché d'Auch, un des plus riches bénéfices du royaume, le chapitre ait fait chanter un *Te Deum* d'actions de grâces, auquel toute la ville et le clergé s'associèrent avec enthousiasme.

Ces exemples prouvent que de nombreux évêques témoignèrent une véritable affection à leurs prêtres. Il y avait chez les plus grands seigneurs ecclésiastiques un véritable effort pour se rapprocher de leurs curés. Leur cœur, leur devoir les y portaient. L'histoire n'a pas dédaigné de nous transmettre ce trait du cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, le plus grand person-

1. Cf. *Eloge de Vauréal* par D'ALEMBERT. — BÉRENGIER, *Notice sur Mgr Dulau*, p. 13, 14, 17. — Nous lisons dans le procès-verbal des visites de Bossuet qu'étant en tournée à Nanteuil-Le-Haudouin, il « prit son logement dans le château qui lui fut offert par M. le duc d'Estrées... Il dîna au presbytère; son maître d'hôtel avait apporté ce qu'il fallait pour ce dîner ».

difficile de ne pas croire à ses quartiers, à sa race. Mgr de Belsunce était bienveillant pour ses prêtres, mais sa fierté de gentilhomme ne lui eût pas permis de supporter la contradiction. Combien ils étaient plus à l'aise avec un prélat de leur condition ! Lorsque Le Normand, un roturier qu'à ce titre Saint-Simon accable de ses mépris, fut nommé évêque d'Évreux, tous les curés du diocèse vinrent le voir. Ils trouvèrent en lui, dit naïvement son historien, « plus un curé qu'un évêque, et il le fut toujours. C'est la justice qu'on lui a rendue. Sa douceur, ses manières gracieuses, son accès facile et sa politesse envers tous, lui gagnèrent les cœurs ¹ ». Cet éloge d'un évêque-curé, chez lequel les curés entrent avec une aisance confiante, ne nous dit-il pas l'embarras qu'ils devaient éprouver en présence de prélats d'un autre ton et d'une autre race ? Il est vrai que dans ce cas ils prenaient souvent le parti de rester chez eux.

Les cahiers de 1789 reflètent les sentiments qu'inspiraient aux simples pasteurs le choix de leurs évêques, toujours pris dans la noblesse et élevés au pontificat sans avoir passé par le ministère. Le clergé, les autres ordres expriment fréquemment le vœu qu'on les choisisse parmi ceux qui ont rempli les fonctions pastorales ². Le clergé d'Etampes va jusqu'à demander que le roi ne puisse faire son choix que parmi trois candidats nommés à l'élection, « et pris principalement dans la classe des curés qui auront exercé pendant dix ans ³ ». Manifestement, il semble aux curés que des curés devenus évêques seront toujours plus près d'eux, plus accueillants, plus à leur portée que des prélats étrangers à leurs fonctions, et appelés à leur enseigner les devoirs de leur charge sans avoir eu l'occasion de les pratiquer eux-mêmes. Ces vœux devaient

1. *Histoire manuscrite des évêques d'Évreux.*

2. Cahier du clergé d'Auxerre : « Que Sa Majesté soit suppliée de n'élever à l'épiscopat que ceux qui auront exercé avec édification les fonctions du saint ministère pendant un temps déterminé par une loi expresse. » Le même vœu est formulé par le clergé de Blois, de Crépy en Valois, de Labour, etc. Le tiers état de Paris *intra muros* demande que les évêques choisis soient du moins âgés de trente ans, et qu'ils aient exercé les fonctions du ministère au moins cinq années dans un autre état que celui de grand vicaire. »

3. Cahier du clergé d'Etampes, *Arch. parlem.* III, p. 282.

recevoir dans notre siècle satisfaction surabondante.

Un autre moyen de rapprocher les distances, c'est de faire enfin tomber le parti pris de prendre tous les évêques dans la noblesse. Ici c'est l'abbé Maury qui tient la plume, au nom du clergé de Péronne qui allait lui confier la députation. On ne sera pas étonné de voir l'orateur, que nous avons déjà entendu tonner contre cet abus à l'occasion de l'évêque de Senez, s'exprimer en ces termes dans le cahier de son baillage : « Il est notoire que l'ordre des curés est totalement exclu des récompenses de Sa Majesté. C'est un outrage, une exhérédation injuste dont nous sollicitons la réparation ou plutôt le terme, au milieu des Etats généraux. En rendant hommage à la noblesse, en reconnaissant même, outre ses droits, la faveur particulière qui lui est due, nous demandons que le tiers état participe dans une juste proportion non seulement aux bénéfices de nomination royale, mais aux premières dignités de l'Eglise. Les évêques qui ont été tirés de cet ordre ne sont pas ceux dont le clergé de France s'honore le moins ¹. » Ces justes revendications, ainsi exprimées en termes énergiques, ne pouvaient que contribuer à l'union des pasteurs et du pontife, en donnant aux curés un chef plus rapproché d'eux par son éducation et son ministère ecclésiastique, ainsi que par sa situation sociale. La Révolution ne prendra pas le temps d'accomplir cette réforme. Elle se chargera d'effacer les distances, de faire tomber les préventions, les barrières entre le prélat grand seigneur et l'humble congruiste, en poussant indistinctement aux frontières, à l'échafaud, au martyre, curés et évêques, en les confondant tous dans une lutte suprême pour la foi et pour la vie.

1. Cahier du clergé de Péronne, *Ach. parl.* t. V, p. 849. — Le clergé de Troyes dit : « Le roi sera supplié d'avoir égard, dans la nomination aux évêchés, moins à la naissance qu'aux vertus et aux mérites, et de choisir les évêques, autant que faire se pourra, parmi les ecclésiastiques nés dans la province du siège vacant et exercés dans le ministère pastoral. » *Arch. parl.* VI, p. 73 — Le clergé de Mantes dit (*Arch. parl.* III, 655) : « Il est de la justice du roi de déclarer que la noblesse ne sera point destinée exclusivement aux grandes places de l'Eglise. »

nage de l'Eglise de France au milieu du XVIII^e siècle. Un vicaire de campagne, « tout couvert de poussière, et de sueur », vint le demander pour affaire de ministère au moment où il allait se mettre à table avec une compagnie nombreuse et très choisie. Le prélat la quitte un instant, va recevoir l'humble abbé et, après l'avoir entendu, le prend par la main et le place à table à côté de lui en disant : « Messieurs, je vous présente M. le vicaire, je ne saurais vous donner une meilleure compagnie que mes prêtres¹. » C'était se conduire en bon évêque. Mais le soin que prend le grand cardinal d'expliquer à ses brillants convives la présence à sa table de ce petit vicaire indique que le prélat allait contre l'usage. Il est à croire que le petit vicaire, couvert de poussière et de sueur, ne dut pas se trouver à l'aise en pareille société. Espérons que, s'il commit quelque contravention aux usages du monde, son noble amphytrion se montra moins sévère qu'un prélat de bien plus petit rang, M. de Hercé, dernier évêque de Dol. Ce dernier était très accueillant pour ses prêtres, allant volontiers dîner chez eux, tenait table ouverte, et elle était d'ordinaire bien occupée. Le prélat amena un jour la conversation sur l'histoire naturelle. Sur ce, un curé de campagne, voulant placer son mot, s'avisait de dire qu'à la dernière foire de sa localité, les cochons s'étaient vendus bon marché. Ce propos, qui pourtant n'était pas malséant, blessa l'évêque qui manifesta sa désapprobation par un long silence².

III

Cette anecdote prouve les difficultés de relations cordiales entre des ministres d'une même religion mais non du même monde. Dans une correspondance, qui a été publiée, entre le digne évêque du Puy, M. de Galard, et le curé de Tence, le prélat lui écrit : « Mon cher curé,

1. Hugues du Tems, *op. cit.*, t. III, p. 45.

2. Cf., Ch. Robert, *Urbain de Hercé*, p. 93-96.

mon *cher petit curé*¹ ». Est-ce que cette formule, d'ailleurs cordiale, n'a point une nuance de dédain ? Petits, en effet, étaient ces curés plébéiens et congruistes en présence de leurs grands seigneurs ecclésiastiques. Ils voyaient que beaucoup de ces prélats avaient le cœur bon et leur portaient un véritable intérêt. Ils savaient aussi que les meilleurs d'entre eux ne les trouvaient point de leur caste. Ils n'ignoraient point enfin que quelques-uns ne se défendaient point de les mépriser. Un évêque n'écrivait-il pas, en 1777, cette malheureuse lettre, conservée aux archives : « Je visite à présent ces frères, ces tuteurs, ces arbitres du peuple, à qui j'ai fait tant de compliments ! Il est bon de parler comme Fénelon. Mais, en vérité, ces gens à qui l'on peut dire de si belles choses ne peuvent guère les entendre. Ils sont grossiers, malpropres, ignorants, et il faut bien aimer l'odeur empestée de l'ail pour se plaire dans la société des médiateurs du ciel et de la terre. »

Il n'est pas sûr que les curés aient cru aux « belles choses » que leur disait officiellement cet évêque en tournée pastorale. Dans tous les cas, ils agiront, en 1789, comme s'ils n'y croyaient pas. En fait, malgré des qualités très réelles de bonté et de cœur chez le plus grand nombre, les prélats qui avaient réussi à se faire aimer étaient la petite minorité. La naissance, l'éducation, la fortune, avaient créé dans l'ancien régime un trop grand abîme entre l'évêque et ses curés, pour qu'il pût s'établir facilement entre eux une correspondance de confiant abandon et d'affectueux sentiments. Le prélat avait beau descendre, quand il le voulait bien : son prestige, son train de maison, ses manières, son palais, ses laquais mettaient mal à l'aise un plébéien timide, un humble pasteur peu habitué à toutes ces grandeurs². Et puis il lui était bien

1. M^{me} BRIGODE, *Recherches sur la ville de Tence*, p. 251.

2. LAURENT (*op. cit.*, p. 334-335) dit des évêques, en 1789 : « Ce n'est que depuis qu'ils sont si riches qu'ils écrasent le reste du clergé par leur faste et leurs manières hautaines... qu'ils ont mis un intervalle immense entre les pasteurs du premier et du second ordre. » Il faut conserver les évêchés à petits revenus. « Si les nobles dédaignent ces modiques évêchés on trouvera sans peine dans le tiers état une foule d'excellents sujets. » Ceux-ci ne « donneront ni dans le luxe des meubles et des équipages, ni dans celui des bâtiments et de la table. Ces modestes évêques vivront avec leur clergé dans une intimité que les autres prélats ne connaissent plus depuis qu'ils sont devenus grands seigneurs. »

CHAPITRE CINQUIÈME

Rapports des Evêques avec leur peuple

I. Tendances des évêques à se rapprocher de leur peuple. — Un moyen plus pratique de connaître les diocésains, les visites pastorales. — L'action de l'évêque alors bien plus puissante que de nos jours. — Universalité de son contrôle en tournée pastorale. — Il vient au nom de l'Eglise et de l'Etat. — Crainte qu'il impose aux délinquants. — Les curés eux-mêmes passés à l'examen. — Les fidèles interrogés publiquement et secrètement à leur sujet. — Outre la correction des abus extérieurs, on veut remuer les âmes et purifier les consciences. — L'évêque en tournée est accompagné de missionnaires. — II. Régularité des visites à partir du xvii^e siècle. — Les grands visiteurs : Sourdis, Richelieu, Le Tellier, Le Camus. — Les évêques orateurs en tournées pastorales. — Comment Bossuet accomplit ce devoir dans le diocèse de Meaux. Il y prêche avec Fénelon. — Visites pastorales de Fénelon, Fléchier, Mascaron, Massillon. — Noms des prélats visiteurs au xviii^e siècle. — Témoignages d'affection et de reconnaissance qui les accueillent, ceux surtout qui savent se montrer simples et bons. Traits. — III. Quelques chiffres au sujet des tournées pastorales. — Elles étaient moins fréquentes que de nos jours. — Première cause, la difficulté des communications. — Belsunce obligé de monter sur un âne. — Nicole incapable de suivre à cheval Le Camus, « évêque des montagnes ». — Seconde cause, indifférence de plusieurs évêques qui n'imitent pas leurs confrères zélés. — Exemples d'abandon. — Plaintes en 1789 à ce sujet. — Autre abus : les évêques qui prêchaient étaient alors en très petit nombre. — IV. Malgré ces défaillances, le diocèse est puissamment organisé dans l'ancien régime. — Les visites des archidiaques, grands vicaires, vicaires forains, suppléent, au besoin, celles de l'évêque. — Comment cette magistrature spirituelle a tenu en haleine pasteurs et fidèles pendant des siècles, et a assuré la santé morale des populations de la vieille France.

I

Le nivellement progressif des classes, qu'on peut constater à la fin de l'ancien régime, avait contribué à rappro-

cher les évêques de leur clergé et aussi de leur peuple. Ils sont mêlés à tous les intérêts, à toutes les préoccupations de leurs contemporains. Ils tiennent table ouverte, et font preuve dans l'admission des convives d'une large tolérance, presque de goûts démocratiques. Le plébéien s'enhardit à y paraître et n'y fait pas mauvaise contenance. « Le militaire, dit non sans quelque malice un écrit du temps, est assis à côté du robin, l'incrédule à côté du cagot, et l'appétit n'en souffre pas. Le prieur-moine regarde avec jalousie le financier, qui est monté à la place la plus honorable et qui n'a point un équipage aussi brillant que celui du monastère. Depuis que la fierté épiscopale est un peu tombée, le roturier se trouve de temps en temps avec eux. Il commence à vaincre sa timidité, assez pour ne pas quitter le repas le ventre creux et la gorge altérée¹. »

Mais ce n'est point à table que l'évêque pouvait faire connaissance avec le gros de ses diocésains, surtout au point de vue spirituel ; c'est dans les tournées pastorales. Elles avaient, dans l'ancien régime, une extrême importance et une action bien plus puissante qu'à notre époque. De nos jours, l'évêque se borne à peu près à administrer le sacrement de confirmation, à s'enquérir de l'état de l'église, de l'instruction catéchistique des enfants, de la situation religieuse de la paroisse, à donner enfin des conseils ou des ordres, la plupart dépourvus de sanction. Il en allait tout autrement dans l'ancienne France. Ce n'étaient pas seulement les enfants à confirmer et leurs parents qui se rendaient à l'église. Tous les paroissiens y étaient convoqués ; tous, depuis le plus humble fidèle jusqu'au pasteur, étaient appelés à rendre des comptes sur leurs intérêts spirituels, pouvaient être interrogés sur la doctrine chrétienne et sur la pratique de leurs devoirs. Quand on parcourt aujourd'hui les procès-verbaux ou le programme de ces visites, on est frappé de l'étendue de l'enquête. Outre l'examen traditionnel que nos prélats font encore, quel puissant contrôle exercé

1. *Tableau moral*, etc., p. 6.

sur les mœurs, sur l'observation des lois de l'Eglise ! Nous lisons, par exemple, dans les statuts synodaux donnés, en 1695, par Le Goux de la Berchère, archevêque d'Albi, qu'il s'informera dans son inspection « de ceux qui fréquentent les sacrements » ; s'il y a des pécheurs publics et scandaleux, des blasphémateurs, jureurs, impies, usuriers, « des concubinaires, des femmes et filles de mauvaise vie, des personnes qui font profession de sortilège et de maléfice » ; quelles superstitions sont plus ordinaires ; de ceux qui gardent chez eux de mauvais livres ; « s'il y a quelque mariage en degré défendu, sans dispense », des mariages invalides pour clandestinité ou autres empêchements ; des personnes mariées, séparées sans cause légitime ; si les parents ont soin de faire baptiser leurs enfants dans le temps prescrit, s'il y a quelque famille en divorce ; des inimitiés, procès, querelles considérables ; de ceux qui ne se comportent pas dans l'église avec modestie, qui ne se sont pas confessés ou qui n'ont pas communie à Pâques ; qui manquent à la messe, qui dansent ou jouent publiquement, et vont au cabaret pendant les offices divins, « qui vivent dans l'oisiveté et fainéantise ; si l'on tient des foires les jours de dimanche et fête, et généralement de tous les désordres et abus¹ ». La sage-femme, les maîtres et maîtresses d'école, se présentent pour « être examinés, demander la continuation de leur approbation et rendre compte de leur conduite ». Les marguilliers, les syndics des hôpitaux, viennent déposer leurs comptes.

On le voit, rien de ce qui touche à la morale publique et privée, n'échappe à la vigilance et à la sanction de l'évêque. L'Etat, loin de prendre ombrage de l'exercice de ce pouvoir, l'encourage et le protège. Henri IV ordonne aux prélats de faire les visites et de lui en envoyer les

1. « La fin principale de toutes les visites, disait le concile de Trente, sera d'établir une doctrine sainte et orthodoxe, en bannissant toutes les hérésies, de maintenir les bonnes mœurs, de corriger les mauvaises, d'animer le peuple au service de Dieu, à la paix et à l'innocence de la vie, par des remontrances et des exhortations puissantes, etc. » Sess. XXIV, ch. III, de ref. — C'est ainsi que les évêques du XVIII^e siècle comprenaient leur mission. En 1745, Mgr de Pressy, évêque de Boulogne, dit, par exemple, dans son mandement de visite, qu'il va « régler la discipline, réformer les abus, retrancher les scandales, etc. »

procès-verbaux¹. Comme il s'agit d'une époque où la discipline de l'Eglise est consacrée par le pouvoir civil, où les simples peines spirituelles, comme l'exclusion du temple, de la sépulture ecclésiastique, sont un châtement redouté, on comprend quelle terreur devait inspirer aux récalcitrants, aux pécheurs publics, aux retardataires de la communion pascale, à tous les libertins et délinquants, la seule annonce de la visite pastorale, la présence de l'évêque haut et puissant seigneur, en qui le caractère sacré de représentant de Dieu était encore fortifié, aux yeux du peuple, par la qualité de seigneur temporel et de représentant du roi. Tremblez pervers, voici venir le pontife que Bossuet vous présente « établi de Dieu pour faire vivre dans le peuple la discipline chrétienne ; il a reçu la plénitude d'une puissance céleste, pour arrêter le torrent des mauvaises mœurs qui, s'enflant et grandissant à grands flots, menace d'inonder toute la face de la terre² ». « S'il y a, dit un cérémonial, des pécheurs publics dans le lieu, et des personnes qui aient donné des scandales par leur vie débauchée ou autrement, qui n'aient pas fait leur devoir pascal, qui soient en inimitié notoire, c'est à ce moment que le curé devait les faire comparaître devant l'évêque, pour recevoir ses remontrances et ses ordres³. »

Tremblez pervers, vous aussi tremblez, curés. C'est

1. *Lettres missives*, t. I, p. 185 des pièces justificatives. « Et afin que nous sachions et reconnaissons aussi ceux qui s'acquitteront de ce devoir exactement et fidèlement, nous désirons que vous nous envoyiez en double un extrait bien particulier des procès-verbaux que vous dresserez des dites visites, tant de celles que vous ferez en personne que des autres que vous commetrez à vos dits vicaires et officiers, lesquels partout vous adresserez à nous-même où nous serons, pour seconder et fortifier vos diligences de notre autorité, selon notre désir et le besoin que nous apprendrons ».

2. Bossuet, *Oraison funèbre du P. Bourgoing*. M. de La Ferronnays, dernier évêque de Lisieux, disait dans son premier mandement : « Envoyé pour défendre le champ du père de famille, pour enseigner et gouverner, pour arracher et planter, pour détruire et édifier, pour corriger et reprendre, le glaive de la parole ne nous aura pas été confié inutilement ; l'homme ennemi ne se prévaut pas de notre silence. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 67-68.

3. Abbé Dumaine, *Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séz, 1902*, in-8, p. 222. — Nous lisons dans le procès-verbal des visites de Bossuet : « M. Alexandre Prescal, curé de Dampmartin, a dit qu'il y avait dans sa paroisse plusieurs filles et plusieurs femmes veuves de mauvaise vie, qui étant prêtes d'accoucher s'absentaient et revenaient au grand scandale de tout le peuple, sans que personne, non pas même le procureur fiscal, s'informat, n'y se mit en peine de ce qu'étaient devenus leurs fruits. Il les a toutes nommées à Monseigneur par leur nom et surnom. »

qu'ils sont passés au crible plus encore que leurs paroissiens. Le procès-verbal des visites faites par M. de Grignan, dans le diocèse de Carcassonne, à la fin du XVII^e siècle, porte que le curé est mandé à la sacristie devant l'évêque et tous ses assesseurs. Il doit répondre à un questionnaire détaillé où il est parlé de la valeur de son bénéfice, de ses grades canoniques, de son assistance aux conférences ecclésiastiques, de son ministère, de l'état moral et religieux de son peuple, des livres de piété et de théologie qu'il a dans sa bibliothèque. Cet interrogatoire terminé, le curé sort, et alors les consuls, les principaux habitants entrent pour contrôler ses dires et donner leur opinion sur tout ce qui concerne la paroisse. Chacun peut s'exprimer en toute liberté¹. Cet usage se maintient jusqu'à la Révolution. A Arras, on continue à s'informer hautement auprès des fidèles s'ils sont contents de leur pasteur, « s'il célèbre la messe et fait les autres offices aux heures marquées, s'il n'est pas joueur, jureur, chasseur, sujet à la boisson, quels sont ses domestiques ». En 1780, l'évêque de la Rochelle interpelle publiquement le curé sur les abus qu'il a constatés dans sa paroisse ; il interroge « sur le catéchisme indifféremment grands et petits ». En retour, il demande aux paroissiens ce qu'ils ont à reprocher à leur pasteur². Les paroissiens, avec cet esprit de critique ou, si l'on veut, cet idéal de perfection qui anime souvent les meilleurs, se rendent volontiers à l'appel qu'on leur adresse. Les procès-verbaux nous ont conservé l'exposé des griefs parfois assez piquants qu'ils vont faire valoir contre leur curé³. Ce qui était plus

1. CHARPENTIER, *op. cit.*, p. 71-72.

2. DERAMECOURT, *op. cit.*, 129. — L'évêque de La Rochelle fait comparaître les maîtres et maîtresses d'école, les sages-femmes. Il s'informe « s'il n'y a point de désordres publics et scandaleux, si les paroissiens vivent en paix et en bonne intelligence, s'il y a des inimitiés, des haines, des procès, des séparations de maris d'avec leur femme; si on ne fréquente point le cabaret, particulièrement pendant le service divin; si l'on est exact à assister aux saints offices, si tout le monde s'est acquitté avec édification du devoir pascal; si les pères et les mères envoient leurs enfants aux catéchismes, les maîtres leurs domestiques; si l'on profane les dimanches et fêtes par des travaux défendus; si l'on est exact dans tous les ménages et familles à faire en commun les prières du matin et du soir, etc. » *Ordonnances et réglemens synodaux du diocèse de La Rochelle*, publiés par CRUSSOL d'UZÈS, 1780, p. 325-334.

3. Dans la visite faite, au XVII^e siècle, dans le diocèse de Besançon par Pierre de Gramont, la cour épiscopale siégeant à Mornay reçoit les plaintes

dangereux que ces attaques ouvertes, c'était l'enquête secrète à laquelle on conviait les populations en certains pays. Dans la visite du diocèse de Nîmes, faite par Fléchier en 1694, le prélat ordonna aux fidèles de venir lui exposer leurs désirs et, au besoin, leurs doléances. Il leur adressa d'avance, à cet effet, trente « interrogats », auxquels ils devaient répondre en public, et dix autres qui demandaient une réponse privée¹. Nous voyons se perpétuer jusqu'à la Révolution cet usage, qu'on pourrait ne croire possible que dans un grand siècle de foi comme le XVII^e. Dans le diocèse de Dol, le conseil de fabrique choisissait encore en 1789 ce qu'on appelait deux « députés synodaux » qui, à l'issue de la confirmation, allaient à la sacristie conférer avec le prélat. Ils étaient chargés de le renseigner sur la conduite du recteur et des autres ecclésiastiques de la paroisse. C'était là une mission très délicate, pouvant donner lieu à bien des abus. Les évêques usaient de ces dénonciations avec d'autant plus de prudence qu'ils avaient comme sanction contre les curés délinquants un long séjour au séminaire ou même les prisons de l'officialité².

Cette enquête secrète, qui heurterait aujourd'hui nos idées, donnait un nouvel élément d'information et une nouvelle force au redoutable visiteur qui arrivait armé, au besoin, de toutes les foudres spirituelles et temporelles. On voulait que l'effet de son passage ne se bornât point à la correction des manquements extérieurs et des

des curés et habitants des villages voisins. Messire Pierre Benoist, curé de Mottey, se plaint des « beuveries » de son vicaire et de certains ennuis que lui causent les paroissiens. Ceux-ci appelés à leur tour reprochent à leur curé son inexactitude à célébrer la messe, de rester trop en chaire. Quand le chirurgien Claude Bernard sort impatienté au milieu du sermon, le curé lui crie du haut de la chaire : « Va, Dieu te conduise. » *Annales franco-comtoises*, 1869. *Le diocèse de Besançon au XVII^e siècle*.

1. Le procès-verbal de cette visite, rédigé par l'abbé Begault, est conservé à l'évêché de Nîmes. Dans le mandement envoyé aux curés à cet effet, Fléchier disait : « Nous ordonnons de la publier (la présente ordonnance) au prône... de faire sonner les cloches extraordinairement la veille du jour, afin que vos paroissiens, en étant avertis, s'y trouvent et exposent sincèrement et charitablement ce qu'ils croiront nécessaire pour le bien de la paroisse. » DELACROIX, *op. cit.*, p. 6, 7, 142, 150.

2. L'abbé DUMAINE, *op. cit.*, p. 215-280, cite quelques exemples de ces punitions. — Ch. ROBERT (*Urbain de Hercé*, p. 45-51) cite des exemples de la prudence des évêques devant les dénonciations. Ce fut le cas de Mgr de Hercé, dernier évêque de Dol, qui rappela à son devoir un député synodal, qui dénonçait à tort son curé pour avoir refusé l'absolution à sa fille.

irrégularités apparentes. Dans ce but, l'évêque conviait par un mandement les populations à se préparer à sa venue par le jeûne, la pénitence, la réception des sacrements. Le plus souvent des missionnaires¹, devant sa venue ou arrivant avec lui, préparaient par leur chaude éloquence les âmes à la confession que des prêtres étrangers étaient appelés à recevoir. C'était donc pour la paroisse, avec le redressement de tous les abus, une rénovation complète qui pénétrait jusqu'aux consciences, qui communiquait à tous, prêtres et fidèles, la résolution et la force de marcher avec une ardeur toute nouvelle dans la pratique du bien.

II

Avec un tel pouvoir, les évêques d'ancien régime, armés de volonté et de zèle, faisaient des prodiges. C'est dans le premier tiers du xvii^e siècle, quand on sort des troubles du xvi^e et que tout rentre peu à peu dans l'ordre, que l'épiscopat s'applique vraiment à suivre les prescriptions du Concile de Trente sur la visite du diocèse. A Bordeaux, le cardinal François de Sourdis donne le branle dès son arrivée et organise tout un plan de tournées pastorales. Lui-même paie largement de sa personne. Dans chaque paroisse de son itinéraire, dit une relation, « il faisait tenir aussitôt les confesseurs, en l'église, pour ouïr les confessions, et lui-même s'employait à cet office en plusieurs endroits. Sa vigilance reluysait en ce que de grand matin du jour de la visite, il venait à l'église, pourvoyait à ce que les confesseurs y fussent, et comme il voyait que le pauvre peuple, par une honte rustique, n'osait aborder les confesseurs, il conduisait lui-même les personnes² ». Bordeaux aura le bonheur de compter dans le cours du xvii^e et du xviii^e siècles des hommes qui tiendront à

1. La plupart des mandements relatifs aux visites pastorales annoncent l'envoi de missionnaires.

2. ALLAIN, *Organisation d'un grand diocèse sous l'ancien régime*. Compte rendu du troisième congrès des catholiques, 1895.

honneur d'imiter le zèle apostolique du cardinal de Sourdis, tels que les Béthune, les Maniban, les Lussan.

Il suffit à Richelieu, contemporain des deux cardinaux de Sourdis, d'une résidence vigilante de sept années à Luçon pour transformer son diocèse¹. Dans le dernier tiers du xvii^e siècle, nous voyons à l'œuvre un homme de haute intelligence, qui menait de front ses obligations d'homme de cour avec ses devoirs épiscopaux : c'est Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, dont Saint-Simon dit « qu'il était grand aumônier, assez résidant chaque année, gouvernant et visitant lui-même son diocèse, qui était le mieux réglé du royaume et le mieux pourvu des plus excellents sujets en tous genres, qu'il savait choisir, s'attacher, employer et bien récompenser ». Les procès-verbaux de ces visites nous ont été conservés². On y admire le zèle, la fermeté, la prudence d'un grand prélat, en qui les hautes relations et l'usage du monde avaient encore développé l'esprit de gouvernement.

La même époque nous présente en Le Camus, évêque de Grenoble, un homme plus ardent encore à la réforme de son clergé et de son peuple. En arrivant dans son diocèse, il y trouve « mille désordres » que la non résidence a autorisés. « On ne peut, dit-il, visiter une paroisse, sans être en danger d'être abîmé. Il y a quarante ans qu'on n'a visité, et quand on a visité, on ne s'est point mis en peine de rien. » Le Camus affirme ailleurs que son diocèse « est en friche » depuis deux ou trois cents ans « qu'aucun évêque n'y avait fait une visite générale ». Il est enfin temps d'agir. L'intrépide prélat ne s'attarde pas à faire des ordonnances. Ce qui importe avant tout, c'est de se porter dans chaque paroisse, « d'y courir comme au feu, quand il y a du désordre, et prêcher hautement contre

1. « Il ne fut pas plus tôt arrivé dans son diocèse qu'il y donna toute son application, pour le purger des erreurs et des vices qui s'y étaient glissés depuis plus de soixante ans qu'aucun évêque n'y avait fait résidence. Il en fit la visite entière, y rétablit quelques églises qui avaient été détruites par les huguenots, il en ramena plusieurs par ses savantes prédications au giron de l'Eglise. » *Vie manuscrite du cardinal de Richelieu*. Arsenal, 186, f^o 6. — HANOTAUX, *Histoire du cardinal de Richelieu*. L'évêché de Luçon, p. 91-110.

2. Bibliothèque nationale, manuscrits français, n^o 6025-6034. Le Tellier fait prendre des notes et en prend lui-même. Il écrit d'un curé : « C'est un Normand, il faut le surveiller ».

les scandales et péchés connus. Personne n'aime à être tympanisé de la bouche de son évêque. » Le Camus parcourt tous les ans le tiers de son diocèse. Parfois même on le voit en inspection pendant dix-huit mois sans discontinuer. Lui aussi se fait précéder dans chaque paroisse, où il passe au moins un jour, par des missionnaires qui préparent le terrain. Relâchements, désordres, libertinages, adultères, inimitiés, procès, il s'informe de tout, corrige tout, concilie tout. Les résultats sont immédiats. Le Camus peut écrire après une première visite pastorale : « Quand j'y arrive, tout plie... Les scandales sont levés de ce diocèse, » la discipline est « rétablie dans le clergé », les villages « sont entièrement changés ». Mais pour la durée de ses réformes, il juge sa présence nécessaire. Il ne peut, dit-il, s'absenter sans que « le peuple et le clergé ne retombent dans leur premier état, mes visites continues les tenant en crainte¹ ». Quel plus beau spectacle que celui d'un évêque faisant ainsi rayonner la vertu et le devoir autour de lui, relevant, purifiant, soutenant, intimidant au besoin, agent supérieur de moralité pour tout un peuple, remplissant par sa présence, dans les limites de son diocèse, en quelque sorte et toute proportion gardée, le rôle que la présence de Dieu exerce dans le monde.

On aime à voir attentifs aux tournées pastorales et à l'évangélisation de leurs diocèses les évêques qui, au xvii^e siècle et au commencement du xviii^e, sont restés par leurs écrits ou leur éloquence, l'honneur de l'Eglise de France. Tels se montrèrent Bossuet, Fénelon, Fléchier, Mascaron, Massillon.

Nous avons les procès-verbaux des visites de Bossuet dans le diocèse de Meaux. Jamais ce grand homme, si absorbé par les intérêts généraux de l'Eglise, ses écrits et

1. Lettres, p. 63, 88, 115, 129, 153, 193, 207, 620, 621. On voit encore sur le haut d'une montagne du canton de la Mure, appelé Brame-Farine, une grande borne en pierre qui, d'après la tradition, avait été placée par le cardinal en personne pour servir de limite entre les pâturages que plusieurs communes se disputaient depuis bien des années. L'intervention de l'évêque avait eu pour résultat de pacifier ces querelles héréditaires. *Ibid.*, p. 620-621. — Henri PIGNOT, *Un évêque réformateur sous Louis XIV, Gabriel de la Roquette, évêque d'Autun, 1876*, 2 vol. in-8, t. I, p. 158-351, examine les importantes réformes opérées par cet évêque au xvii^e siècle.

ses vastes polémiques, ne se crut dispensé de la sollicitude particulière qu'il devait à son troupeau. Il fait avec un soin minutieux ses tournées pastorales. On aime à voir l'aigle de Meaux interrompre son vol pour descendre aux moindres détails. Bossuet déclare, lui aussi, qu'il ne se contentera point de réformer les abus apparents et d'opérer une correction de surface, mais qu'il veut remuer les âmes. Comme il le disait aux paroissiens de La Ferté-au-Col, « ce n'était point les murailles, les fonds, les autels, la sacristie, ni ce temple matériel qu'il venait visiter, quoique la visite de ces choses extérieures fût une partie de son ministère, mais que la fin principale de sa visite était de mettre en bon état les cœurs qui sont les vrais temples du Dieu vivant ». Pour atteindre les âmes, les cœurs, il faisait entendre dans la plus humble campagne, les procès-verbaux en font foi, cette voix à laquelle l'oraison funèbre de Condé venait d'inspirer encore des accents si sublimes sous les voûtes de Notre-Dame. Et il n'était pas seul à parler; il amenait avec lui des missionnaires, parmi lesquels Fénelon, Fleury, Langeron, etc. Quels échos nous renverrait l'Eglise de Meaux, si elle pouvait nous redire le langage qui fut tenu dans son enceinte, la semaine de la Passion 1684, dans l'ordre de ce procès-verbal : « Le dimanche de la passion, M. l'évêque (Bossuet) prêcha au soir et fit la prière. Le lundi, M. de Fénelon; le mardi, l'abbé Fleury; le mercredi, M. de Fénelon; le jeudi, M. l'évêque; le vendredi, M. de Fénelon; le samedi, M. l'évêque. » Y a-t-il une église au monde qui ait ainsi entendu dans la même semaine la

1. Fénelon prêcha aussi dans les campagnes du diocèse de Meaux. Le procès-verbal porte, en 1685, pour la paroisse d'Étrepilly : « Mon dit Seigneur (Bossuet)... a dit la messe après laquelle M. l'abbé de Fénelon a prêché, et après le dîner et vèpres, M. de Langeron a fait le catéchisme où Monseigneur a assisté et interrogé lui-même plusieurs enfants. » Nous constatons aussi la présence de Fénelon au prieuré de Sainte-Foy, où il parle sur l'aumône. Le nombre des confirmants est assez considérable et atteint parfois le chiffre de 600. En cours de visite, le prieur de l'Eglise abbatiale de Saint-Pierre de Rebois ayant harangué Bossuet en latin, celui-ci lui répond dans la même langue. — Le curé de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, Raveneau, dit dans son journal que Bossuet, en visite dans sa paroisse, « fit entrer adroitement dans son discours tous les sujets que je lui avais indiqués, comme par exemple, les superstitions de la campagne, la profanation des dimanches et fêtes, la négligence des parents à envoyer leurs enfants à l'école et au catéchisme, les vengeances dans les tailles, les injustices qu'on se fait aux uns et aux autres, la liberté qu'on

voix d'un Bossuet et d'un Fénelon ? Dans ces circonstances, Bossuet parlait, au besoin, pendant une heure, une heure et demie, faisant, dit le procès-verbal, « à son ordonnance, c'est-à-dire merveille ». Malheureusement ces discours prononcés alors par ces deux improvisateurs de génie, qui s'appelaient Bossuet et Fénelon, sont perdus pour la postérité.

Fénelon, qui a fait ainsi, sous la direction de Bossuet, des tournées pastorales comme missionnaire, ira les reprendre à Cambrai comme archevêque. Quel zèle il emploie à évangéliser son diocèse ! Ni la guerre, ni la fatigue, ni la maladie, ne peuvent l'arrêter à chaque printemps et à chaque automne. « Je suis accablé de confirmations, » écrit-il à son neveu; mais il continue à se dépenser sans consulter ses forces. Il part sans appareil, s'arrête dans les moindres villages, entre à l'église de grand matin, y confesse lui-même ceux qui viennent à lui, et puis monte en chaire pour exhorter les populations des campagnes. On le voit retourner à Cambrai avec une complète extinction de voix. Son secrétaire essayait de l'exhorter à se ménager. Il répondait « que quand il aurait donné son âme pour ses ouailles, il aurait alors rempli l'idée du vrai pasteur; jusque là je n'aurai rien fait de trop¹. »

donne aux frères et aux sœurs déjà grands de coucher ensemble, nonobstant les dangers auxquels on les expose de se corrompre, ce qu'il poussa avec assez de chaleur; l'abus que l'on fait des sacrements lorsqu'on croit que c'est assez de se confesser du tort que l'on fait sans le réparer ». — Au besoin, Bossuet menaçait de l'autorité temporelle. A Etrepilly, dit le procès-verbal, « mon dit Seigneur a parlé au peuple et leur a fait connaître que de tout temps ils étaient accusés de n'être pas assidus aux offices divins, de ne pas fréquenter les sacrements, au contraire, de passer les festes et les dimanches au jeu de cartes et dans les cabarets... et les a derechef exhortés à changer de vie, et leur a déclaré qu'autrement il se servira de l'autorité temporelle et spirituelle que Dieu a mise entre ses mains pour les faire venir à résipiscence, et a enjoint à Lebeuve procureur fiscal, de tenir la main à l'exécution des ordonnances, de police ». M. LÉVESQUE, bibliothécaire de Saint-Sulpice, a publié en entier les procès-verbaux des visites pastorales de Bossuet, *Revue de Bossuet*, années 1900-1904. On y voit avec quel enthousiasme il était reçu par les populations, comment les cavaliers se rendaient au-devant de lui.

1. « Je viens de passer quinze jours en visites dans un canton de ce diocèse, écrivait-il le 30 juillet 1699, et je pars aujourd'hui pour aller visiter les environs d'Avesnes jusque sur les frontières du diocèse de Liège. Quoique je fasse tous les jours un grand travail par rapport à mes forces, ma santé est, Dieu merci, assez bonne, et meilleure que quand j'étais autrefois dans une vie si tranquille et dans un régime si précautionné. » En octobre, il écrit à M. Tronson à Saint-Sulpice: « Ma santé ne fait que croître dans ce travail, et j'ai soutenu depuis trois mois en visites des fatigues dont je me croyais très incapable. Dieu donne la robe selon le froid. » *Corr. gen.*, II, 70, 384.

Fléchier fait scrupuleusement ses visites, soit à Lavour, soit à Nîmes. Massillon, comme évêque de Clermont, n'est pas moins fidèle à son devoir. Son zèle faillit un jour lui être fatal. On vénérât à Riom les reliques de saint Amable. Le prélat fit ouvrir la châsse pour les inspecter. Le bruit se répandit qu'il voulait les enlever. La foule accourt. Il est insulté, frappé. Il se réfugie à la sacristie et gagne à grand-peine sa voiture que la multitude furieuse poursuit à coups de pierre. Cet incident aurait dû le rendre circonspect. Il n'en eut pas moins à Riom même une autre aventure du même genre, pour avoir voulu proscrire la vénération publique de cailloux qu'on prétendait avoir servi à lapider saint Etienne. Massillon, voulant faire cesser cet abus, souleva une telle exaspération qu'il échappa avec peine au sort du premier martyr¹. Un autre Oratorien et prédicateur célèbre, Mascaron, évêque de Tulle et d'Agen au xvii^e siècle, fut aussi fidèle à parcourir régulièrement son diocèse.

Nombreux sont, dans l'âge suivant, les prélats attentifs aux tournées pastorales. En plein xviii^e siècle, un très grand seigneur, le cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, donne l'exemple, visitant son diocèse paroisse par paroisse, corrigeant les abus, déployant partout un zèle, une sagesse et un ascendant dont les témoignages sont conservés dans les archives de l'évêché. Ce prélat remplissait ce devoir de sa charge pastorale malgré les grandes affaires auxquelles il était mêlé et son ministère de la feuille. Des évêques qui n'oublient ni Paris ni Versailles ne veulent point négliger leur troupeau. M. de Boisgelin, écrit d'Aix : « Je vais avoir des occupations bien différentes. Je serai tout au Jubilé, aux processions, aux visites des paroisses. J'y emploierai six semaines, et après Pâques je compte encore six semaines aux courses dans la montagne, et puis je combinerai mon chemin vers Paris². »

1. Cf. BLAMPIGNON, *op. cit.* On a les procès-verbaux des visites de Massillon. Les résultats des visites de Fléchier sont consignés dans les actes épiscopaux, aux *Archives de l'évêché de Nîmes*, en 4 vol., in-4^e.

2. *Lettre inédite* de M. de BOISGELIN. Nous lisons dans une autre lettre de Boisgelin : « Je vous écris une troisième lettre, et vous voyez que

Les prélats qui regardaient moins vers Paris que vers leur diocèse, trouvaient encore plus de temps et de soins à lui consacrer. Un très grand seigneur, M. de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle, affirmait en ces termes ses devoirs et ses intentions : « La visite pastorale est un des principaux moyens pour mettre le bon ordre dans un diocèse, et y faire fleurir la sainteté du christianisme. Nous sommes résolu à continuer de visiter toutes les églises de notre diocèse tant que nos forces, notre santé, le permettront¹. » Beaucoup de ces prélats tiennent un langage qui respire le plus ardent amour de leur peuple. M. de Bonal écrit à ses diocésains de Clermont que, depuis le jour où il est devenu leur évêque, « son cœur leur a été livré; leurs intérêts sont devenus les siens, il leur a consacré sans réserve et sans retour ses travaux, ses veilles, sa vie ». M. de La Ferronnays est plus tendre encore pour ses fidèles de Lisieux. « Peignez-leur, dit-il à ses curés, la vive impatience où nous sommes de nous transporter au milieu d'eux. Parlez-leur de nous comme d'un père qui, les ayant engendrés en Jésus-Christ, les aime déjà comme les fruits de sa tendresse, les porte dans son sein et sera toujours prêt à leur consacrer ses veilles, sa force, sa vie même, s'il le faut, pour assurer le salut de leurs âmes. Invitez-les à se présenter devant nous avec la confiance des enfants qui se jettent entre les bras paternels. Ne cessez de leur répéter que nous voulons être leur père, leur frère, leur ami, car c'est par l'amour et la persuasion que nous voulons les gouverner et non par la crainte². » Le plus souvent les actes suivent les paroles. On a l'embarras du choix parmi les prélats

mes tournées ne font pas tort à ma correspondance. » Nous voyons par les lettres de ce prélat qu'il envoyait lui aussi des mandements de visite.

1. *Op. cit.*, p. 325. Pour les visites diocésaines de Bourdailles, évêque de Soissons, voir PÉCHEUR, *op. cit.* VII, 348.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1777, p. 101; 1786, p. 67, 68. L'exemple de Belsunce et d'autres prélats prouve que ces protestations de dévouement jusqu'au sacrifice de sa vie n'étaient pas un vain mot. Cependant les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 67, 68, accusent peut-être à tort La Ferronnays de tarder à faire la connaissance de ses diocésains de Lisieux. « Il est allé seulement dans un petit nombre de paroisses, et il sera longtemps à faire le tour du diocèse, s'il continue de même. M. de La Ferronnays, alors évêque de Bayonne, avait fait, en 1778, dans une saison très rigide, en toutes les paroisses du littoral, une tournée qui fit sensation.

fidèles aux visites pastorales¹. On remarqua, en particulier, que M. de Saulx-Tavannes était passé dans les moindres villages de Châlons-sur-Marne, s'occupant dans le détail des plus petites églises rurales. M. de Gonssans, évêque du Mans, est signalé pour avoir été confirmer un vieillard au péril de sa vie. M. de Rochebonne, évêque de Carcassonne, ne se laissait arrêter dans ses courses par aucun obstacle. On le voyait tantôt couvert de poussière et de sueur, tantôt essuyant la pluie et les orages dans les chemins difficiles et au milieu des montagnes. Lorsqu'on lui faisait observer le danger qu'il courait pour sa santé et sa vie : « Bon, bon, répondait-il, nous sommes à notre devoir². » M. Pavée de Villevieille, évêque de Bayonne, faisait encore ses visites en 1790.

Les évêques fidèles aux tournées pastorales étaient dédommagés de leurs fatigues par les bénédictions qu'ils recueillaient sur leur route. Plus ils étaient simples et bons, plus ils attiraient et charmaient les populations.

Le temps n'était plus où le prédécesseur de Bossuet à Condom, Charles-Louis de Lorraine, s'avisait de faire la visite de son diocèse avec une suite de vingt chevaux et de six moines. Il avait oublié l'ordonnance du concile de Trente, prescrivant aux évêques « qu'ils prennent garde, pendant leur tournée de n'être incommodes ni à charge à personne par des dépenses inutiles ». Sans doute, les prélats d'ancien régime continuèrent jusqu'à la Révolution à se montrer à leurs ouailles entourés d'un certain appa-

1. Par exemple, Hachette des Portes, évêque de Glandève; de Saint-Sauveur, évêque de Tulle; Bourdailles, évêque de Soissons; Dulau, archevêque d'Arles; M. de Beauvais, évêque de Senes, lequel n'avait du reste que 32 paroisses dans son diocèse, mais à travers des montagnes et des rochers; M. de Villeneuve et Lafont de Savine lui-même, à Viviers; Hardouin de Châlons, qui visite plusieurs fois le diocèse de Lescar; M. de la Marche, qui visite chaque année son diocèse de Léon. M. de la Rozière, dernier évêque de Castres, avait partagé son diocèse en quatre districts, il en visitait un tous les ans.

2. MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne*, in-4°, V, 510, 511. Les frères La Rochefoucauld, évêques de Beauvais et de Saintes, faisaient régulièrement les visites. A Saintes, elles avaient été négligées par le prédécesseur. AUDIAT, *op. cit.* p. 22, 55, 56. On cite encore parmi les prélats attentifs aux visites pastorales le cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, M. de Saint-Simon de Sandricourt, dernier évêque d'Agde, etc. (LOTH, SAUREL, *op. cit.*) — Le résultat des visites de M. de Chanterac dans son diocèse d'Alet, de 1780 à 1789, est consigné dans un volume in-folio, resté en héritage dans sa famille. Il y fait admirer un zèle qui veut s'informer des moindres détails, la sûreté de son coup d'œil et la sagesse de ses réponses.

rat. On peut dire qu'en général, avec leurs grands noms, leurs manières, leur magnificence, ils planaient au-dessus du peuple plutôt qu'ils ne se mêlaient à lui. Heureusement que l'Église, avec ses curés, plongeait dans la foule, atteignait les plus humbles campagnes et les dernières ramifications de la société chrétienne.

Plusieurs prélats savaient aussi se faire tout à tous, et supprimer la représentation qui eût écarté d'eux les petits et les humbles. Un contemporain nous présente M. de Leyssin, dans ses tournées pastorales du diocèse d'Embrun, « bon, affable... Il reçoit tous les fidèles avec une bonté paternelle; il les écoute, il leur parle comme un père à ses enfants, il s'informe s'il y a des contestations et des procès dans la contrée, fait ensuite appeler les parties intéressées et termine lui-même leurs différends¹ ». Tel se montra Lefranc de Pompignan dans ses courses à travers les paroisses montagneuses du Velay qu'il visita au moins jusqu'à trois fois. Aussi, quand il fut transféré sur le siège de Vienne, l'abbé Emery atteste que « la consternation fut générale ».

Plus simple encore, plus ami du peuple apparut toujours du Tillet, évêque d'Orange. Il parcourait son diocèse tous les deux ans, et comme il savait se faire aimer dans ses tournées pastorales! On le voyait arriver à l'improviste dans les chaumières, s'asseoir sur une pauvre chaise, sur un banc malpropre, et là caresser, instruire, récompenser les enfants, prodiguer les conseils aux parents, s'entretenir avec eux de l'état des récoltes, de leur santé, de tout ce qui pouvait les intéresser et leur faire du bien. L'historien de M. du Tillet nous le décrit bienfaisant, modeste, partant seul d'Orange avec son bâton et son petit chien, pour faire ses promenades dans la campagne. Un jour qu'il passait dans un pauvre village, il entendit un enfant au berceau qui poussait des cris perçants. Il s'arrête, frappe à la porte. Comme on ne répond pas, il ouvre, il entre, et ne trouvant personne, il se met à bercer le mar-mot qui ne tarda pas à se calmer. Bientôt arriva la mère

1. SAURET, *Essai historique sur la ville d'Embrun*, p. 404.

qui, étonnée de cette rencontre et confuse de tant de bonté, lui demanda la bénédiction pour elle et son enfant. Cette anecdote ne vaut-elle pas celle de la vache de Fénelon?

A la même époque, le métropolitain d'Orange, M. du Lau, archevêque d'Arles, aimait, comme M. du Tillet, la simplicité dans ses tournées pastorales. On le voyait refuser d'ordinaire les honneurs dus à son rang et aussi le *droit de visite*, espèce de contribution que le curé ou les paroissiens de chaque église étaient tenus de verser, en pareille circonstance, à leur premier pasteur. Loin de grever ses diocésains, Mgr du Lau tenait au contraire à les combler. On calcula que, dans sa première visite, il n'avait pas distribué moins de 40,000 livres¹.

A mesure qu'on avance vers la Révolution, les évêques comprennent qu'il faut de plus en plus se rapprocher de leur peuple pour s'en faire aimer. Pour un prélat qui, comme Grimaldi, évêque du Mans, procède à coups de lettres de cachet et de maréchaussée, combien qui veulent aller au cœur par la bonté et la charité. Bernis avait dit à son arrivée à Albi : « Bien faire ma besogne et me faire aimer et respecter de mes diocésains, est mon but unique. » Ce programme, que Bernis tint à remplir en habitant et en visitant son diocèse durant le peu de temps qu'il passa à Albi avant son ambassade de Rome, était celui de la plupart de ses collègues. L'affection et la confiance du peuple allaient d'elles-mêmes aux prélats qui faisaient quelque effort pour les gagner. Bernis atteste que Massillon « était adoré dans son diocèse² ». Fléchier a eu à peine le temps de se montrer à Lavaur, comme évêque nommé et non revêtu du caractère épiscopal, qu'il a déjà conquis tous les cœurs. Lorsqu'il est transféré à Nîmes, après moins de deux ans de séjour, les larmes coulent de tous les yeux. « C'était pitié, écrit sa sœur, de voir comme on pleurait, tant du côté des nouveaux catholiques que du côté des anciens, le jour que notre très honoré frère leur a fait ses

1. BONNEL, *op. cit.*, p. 44-47; BÉRANGIER, *op. cit.*, p. 17.

2. Grimaldi obtenait par l'intermédiaire de Nogaret, l'un des premiers secrétaires du duc de La Vrillière, toutes les mesures arbitraires qu'il demandait. Cf. dom PIOLIN, *op. cit.*, VI, 527-530. — *Mémoires de BERNIS*, I, 76.

adieux dans sa cathédrale. On disait tout haut que ce n'était pas justice que le roi les dépouillât d'un si bon et si savant pasteur. L'émotion a gagné le prélat lui-même, qui s'est attendri sur ses anciennes ouailles et qui n'a pu achever son discours que par ses larmes ¹ ».

Le dernier évêque de Saintes, M. de La Rochefoucauld, savait apporter dans sa vie une simplicité charmante et se faire aimer. Il allait volontiers se reposer au château de Crazannes de son administration épiscopale et de ses tournées pastorales. Dans ce séjour enchanteur, ce prélat, qu'on avait pu *parfois* croire fier parce qu'il était timide, assistait aux offices paroissiaux, se mêlait à la population, organisait lui-même, dans la cour du château, des jeux pour les hommes, les femmes, les enfants, et encourageait les parties. Sur le soir, il se rendait avec son carrosse dans la prairie au milieu des ébats de la foule, et ne tardait pas à être entouré par la troupe enfantine qui grimpeait sur le marchepied, escaladait la voiture et empêchait le véhicule d'avancer et de reculer. Le cocher maugréait; le prélat riait de bon cœur et lui recommandait de bien ménager ces mutins envahisseurs. Nous sommes bien loin de Le Tellier courant à toute vitesse et faisant rosser un paysan qui est sur son chemin. M. de La Rochefoucauld mettait volontiers pied à terre et racontait des histoires à la population enfantine qui se pressait autour de lui. Un jour, qu'assis sous un arbre il faisait un récit à son jeune auditoire, le prélat se prit à éternuer. Aussitôt une petite fille de s'écrier: « Dieu vous bénisse, Monseigneur, et vous rende sage. » C'était le mot de Monseigneur en pareille circonstance. Il reprit doucement cette saillie, trop familière, mais plus naïve que méchante ².

Beaucoup de prélats visitaient donc leur diocèse et savaient se faire aimer dans ces visites et ailleurs. Nous

1. Abbé DELACROIX, *op. cit.*, p. 13. — M. de LA ROCLETTE, *Histoire des Evêques de Mâcon*, dit avec quel enthousiasme était reçu M. de Vabres dans ses tournées pastorales.

2. AUDIAT, *op. cit.*, p. 89-97.

n'avons pas, en fait de tournées pastorales, des éléments de statistique pour la France entière. La durée d'inspection dépendait évidemment de l'étendue du diocèse même, et du zèle apporté par les prélats à accomplir leur mission. Il ne semble pas que la prescription du concile de Trente ¹ de le parcourir en deux ans ait été observée, et elle ne l'est pas, du reste, dans notre siècle. Tel eût été pourtant le désir de M. de Pressy, évêque de Boulogne; mais malgré son zèle, il lui fallait quatre ans pour voir son diocèse en entier. Les jeunes fidèles avaient conservé jusque dans notre siècle le souvenir de ce prélat si bon, si accueillant, si attentif à interroger les enfants, à exhorter les parents, répandant sur ses pas les largesses, réparant de sa bourse les pertes de bestiaux dont avaient pu être victimes les habitants des campagnes, demandant à baptiser, à Samer, le fils d'un cordonnier, et laissant sur tous ses pas l'impression profonde de sa sainteté. M. de Pressy parcourut huit fois ses paroisses en quarante-sept ans. Il avait projeté de partir encore le jour même où il fut enterré. Se voyant arrêté par la maladie, il fit distribuer 3,600 livres aux doyens des districts qu'il se proposait de visiter ². Massillon mit la première fois huit ans, la seconde cinq ans, à faire la tournée complète du diocèse de Clermont ³.

On peut dire qu'avant la Révolution les visites pastorales furent moins fréquentes que de nos jours et cela pour

1. « Tous les évêques ne manqueront pas tous les ans de faire eux-mêmes la visite, chacun de leur propre diocèse, ou de la faire faire par leur vicaire général ou par un autre visiteur particulier, s'ils ont quelque empêchement légitime de la faire en personne. Et si l'étendue de leur diocèse ne leur permet pas de la faire tous les ans, ils en visiteront au moins chaque année la plus grande partie; en sorte que la visite de tout leur diocèse soit entièrement faite dans l'espace de deux ans ou par eux-mêmes ou par leurs visiteurs. » Sess. XXIV, ch. III.

2. HAIGNÈRE *op. cit.*, p. 18, 87-90.

3. Abbé BLAMPIGNON, *l'Épiscopat de Massillon*, p. 43-56. — Une statistique tirée des procès-verbaux des visites pastorales pour le diocèse de Clermont, signale 180 Eglises visitées par Gilbert d'Arbouze de 1665 à 1675; 725 églises, visitées par Bochart de Saron-Champigny de 1698 à 1703; 853 églises, visitées par Massillon de 1717 à 1742; 193 églises, visitées par M. de La Garlay de 1742 à 1776; 378 paroisses, visitées par M. de Bonal, évêque de Clermont, en 1789. Peut-être cette statistique n'est-elle point complète. Voy. *l'Auvergne chrétienne* par un auvergnat, p. 194-207. — On prétend que quand Massillon fit sa première visite, quelques contrées reculées de l'Auvergne étaient privées du sacrement de confirmation depuis plus d'un demi-siècle.

deux raisons : la première c'est que les communications étaient beaucoup plus difficiles, la seconde c'est que, si beaucoup d'évêques, comme nous venons de le constater, faisaient leurs tournées, plusieurs avaient eu le grand tort de les négliger.

N'allons pas nous représenter la France de l'ancien régime avec nos chemins de fer, ni même avec nos routes tracées dans toutes les directions. Il fallait user plus souvent du cheval que de la voiture pour arriver dans les paroisses. Dans le diocèse même de Marseille, c'est monté sur une ânesse, comme le Sauveur, que M. de Belsunce traverse les sentiers escarpés de la Gineste et des autres collines abruptes qui séparent la ville des deux petites cités de Cassis et de la Ciotat. Dans les pays de montagnes, les tournées à cheval sont impossibles. C'est souvent à pied que le dernier évêque de Gap avant la Révolution, M. de la Broue de Vareilles, est obligé d'arriver dans les paroisses. Les lettres de Le Camus, évêque de Grenoble, nous font en quelque sorte assister à ses courses dans les Alpes Dauphinoises. « J'ai fait cette année, écrit-il en 1684, la visite de cent paroisses dans les montagnes. J'y ai été attaqué d'une fluxion très fâcheuse sur la poitrine, qui fut arrêtée par la goutte (*sic*), que je gagnai dans les Alpes à force d'aller à pied dans les rochers. » En 1676, le bon Nicole vint voir son ami Le Camus. L'auteur des *Essais de morale* était plus habile à manier la plume que le cheval. « Si c'est un bon auteur, dit Le Camus, c'est un des plus méchants cavaliers qui soient au monde, et à voir la peine qu'il a de monter à cheval et d'aller par nos rochers, je me crois, tout indigne que je suis, plus propre à être en ce poste-ci que lui. » Il y avait dans ces courses à travers les précipices, dans cette espèce de lutte contre la nature, une sorte de bataille qui devait plaire à ces prélats gentilshommes. « Un évêque de montagnes, dit Le Camus, doit avoir, outre la grâce épiscopale, la légèreté des chamois. » Il l'avait. L'intrépide visiteur sut pénétrer jusqu'aux villages les plus inabornables de son diocèse. Un curé perché sur un sommet inaccessible, que jamais de mémoire d'homme un évêque n'avait visité,

avait pris le parti de s'y marier, pensant bien qu'on ne viendrait pas le troubler dans son repaire. Le Camus arriva, fondit sur lui comme un aigle et le frappa de ses foudres. Le malheureux en mourut. L'intrépide évêque trouvait parfois sa mission un peu rude. « Vous balancez, écrivait-il à un ami, entre la Trappe et la Chartreuse, et moi je balancerais entre la galère et l'épiscopat. *Mitram nemo acciperet si daretur scientibus*¹. »

Tous les prélats n'avaient pas, comme Le Camus, la légèreté du chamois et le cœur d'un apôtre. Aussi les contrées montagneuses étaient souvent privées de leur visite. Le district de Barcelonnette, par exemple, dans le diocèse d'Embrun, n'était guère habitué à voir la face de ses évêques. Les pays de plaine ont une circulation plus facile, et cependant nous voyons l'archevêque de Reims, l'évêque de Séz, entre autres, se plaindre de la difficulté des communications. Dans ces conditions, il n'est pas rare que les prélats se contentent de visiter les principaux centres. A la difficulté d'arriver, s'ajoutait dans l'ancien régime le poids de la mission qu'il y avait à remplir. Comme rien n'échappait au contrôle de l'évêque, il pouvait y dépenser, y épuiser ses forces. « Je suis accablé de chaleur et de fatigue, écrivait en tournée pastorale M. de Belsunce. Agir, parler, exhorter, accommoder des procès, est une terrible occupation par un temps aussi chaud². » Il fallait de la vertu pour s'imposer un tel labeur.

Il en fallait d'autant plus que l'opinion était moins exigeante que de nos jours sur ce devoir épiscopal. A côté des nombreux prélats dont nous avons constaté le zèle, d'autres en prenaient assurément trop à leur aise, avec les visites pastorales. Le chiffre vraiment extraordinaire des fidèles qui se présentaient pour certaines tournées de confirmation³, prouve qu'elles étaient rares dans plusieurs

1. *Lettres de Le Camus*. — Godeau faisait de bonne heure ses tournées à travers les montagnes. On a les procès-verbaux de ses visites. — COGNET, *op. cit.*, p. 356-359.

2. Lettre du 25 mai 1729 : BÉRENGIER, p. 76.

3. Le 5 juillet 1750, Grimaldi, évêque du Mans, administra la confirmation, dans la cour du château de Passay-Sillé-le-Phillippe, à 4,570 personnes. Son successeur, de Gonsans, s'empressa de passer partout pour la confirmation. Cf. dom Piolin, t. VI, p. 355. — La Rochefoucauld, évêque de

diocèses. C'était la conséquence de la non résidence. A en croire les *Nouvelles ecclésiastiques*, le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais, visita à peine deux ou trois fois son diocèse dans l'espace de quarante ans, de sorte que beaucoup de ses fidèles pouvaient dire comme aux *Actes des apôtres* : « Nous n'avons pas seulement entendu dire s'il y a un Esprit-Saint. » Le cardinal donnait la confirmation dans sa ville épiscopale tous les dix ans. M. de Lévis-Léran, évêque de Pamiers, d'ailleurs atteint d'une infirmité grave, n'aurait jamais fait de tournées pastorales ni de confirmations pendant un demi-siècle. Le même journal dit de M. de Cicé d'Auxerre : « Ses visites ne causent aucun des désordres qui étaient le fruit de celles de son prédécesseur (Condorcet), parce qu'il n'en fait point » ; de M. de Clugny, évêque de Riez : « Depuis son arrivée en 1772 (il y avait quatre ans), il n'a pas encore fait la visite de son diocèse qui ne comprend que cinquante paroisses. » Enfin, M. de Fleury, avant-dernier évêque du grand diocèse de Chartres dans l'ancien régime, prélat d'ailleurs connu pour sa régularité et sa piété, n'aurait fait sa tournée pastorale que deux fois en trente-trois ans¹. Il est difficile de contrôler les assertions du journal janséniste, qui poursuit la plupart de ces prélats d'une haine vigoureuse ; mais l'abus est trop généralement dénoncé pour être imaginaire.

L'un des prélats les plus négligents pour son diocèse paraît avoir été, si nous en croyons d'Argenson, M. de Rastignac, archevêque de Tours au milieu du XVIII^e siècle. Il a, dit-il, « fait son chemin par la cour ; il a éteint, à Tours, le Jansénisme par des moyens fort adroits, et, après y avoir été haï de tous, il s'est fait aimer de présent, par des grâces qu'il tirait de la cour par sa douceur, sa bonne table ; homme du monde, prévenant, accommodant les procès, faisant des mariages et grand ami de la no-

Saintes, donna, en 1785, le 1^{er} mai, la confirmation à 2,100 personnes, à Barbézieux. Cf. Briand. — L'évêque de Saint-Malo confirma, en 1642, 2000 personnes. Arch. Morb. E, préface, p. 89.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1770, p. 197 ; 174, p. 117 ; 1776, p. 178 ; 1780, 138, 159, 160.

blesse. Alors il faisait des visites, puis ses grands vicaires en faisaient pour lui. Mais venu à son fait, ayant de bonnes abbayes, ayant fait doter le siège de Tours par la réunion de l'abbaye de Marmoutiers, obtenu l'ordre du Saint-Esprit, ayant manqué l'archevêché de Paris, loué un hôtel à Paris, se trouvant endetté par sa représentation à Tours, il est tombé dans un abandon total des soins de son troupeau, et, lors de mon dernier voyage dans mes terres, j'ai appris que depuis sept ans, les curés y vivent à leur fantaisie. Ils ne voient plus ni grands vicaires, ni archidiaques ; on envoie à ceux-ci la rétribution qu'ils recevraient à leurs visites ; il n'y a plus d'assemblée synodale, ni conférence ; on n'y entend parler de hiérarchie que par quelques mandements de *Te Deum* et pour la chambre syndicale qui demande les décimes. Ils boivent comme ils veulent, ils s'absentent¹. »

Ce cas d'un évêque abandonnant presque complètement son diocèse et laissant tomber toute administration durant plusieurs années était peut-être unique au XVIII^e siècle. Il suffit qu'il fût possible pour nous donner la preuve d'un mal réel. Encore si M. de Rastignac avait fait comme les Rohan et quelques autres grands seigneurs qui, ne voulant pas, ou croyant au-dessous de leur race de s'atteler à la besogne des tournées pastorales, se donnaient un évêque *suffragant*. D'après un écrivain du temps, qui les traite assez irrévérencieusement de « garçons évêques² », ces coadjuteurs n'étaient taxés qu'à deux ou trois mille francs. Cet abus des suffragants, que le concile de Trente avait combattu, qui s'était propagé dans les grands sièges en Allemagne, tendait aussi à se répandre en France au XVIII^e siècle.

1. *Journal de d'Argenson*, 19 août 1748.

2. « Un évêque suffragant est un évêque ordonné sans titre réel, sans territoire et sans ouailles, dont l'unique fonction est de s'attacher à quelque riche prélat, qui se croit trop grand seigneur pour faire la besogne lui-même. Celui-ci l'envoie dans son diocèse pour y faire les ordinations et les visites à sa place, et il en est ordinairement quitte à bon marché, car le taux connu de ces garçons évêques est de deux ou trois mille livres. » LAURENT, *op. cit.*, p. 222-224. L'almanach royal de 1789 cite : M. de Vienne, évêque de Sarept, suffragant de Lyon ; M. Collin de Contrisson, évêque des Thermopyles, suffragant de Laon ; M. de Franchet de Rans, évêque de Rhosy, suffragant de Besançon ; M. Daigneville de Millancourt, évêque d'Amiclé, suffragant de Cambrai ; M. de Lantz, évêque de Dora, suffragant de Strasbourg.

Voilà des abus qui vont être dénoncés à l'époque qui a pris à tâche de les corriger tous. A l'approche de la Révolution on se plaint de la rareté des visites épiscopales. « On trouve dans les campagnes, dit un publiciste de 1789, des personnes qui ne savent pas si le prélat est leur chef, leur premier pasteur, s'ils sont du nombre de ses brebis ; ils ne l'ont jamais vu. Ce qu'ils savent, c'est qu'il est très haut et très puissant seigneur. On rassemble de plusieurs paroisses, quelquefois très éloignées, une armée d'enfants, dont le bruit, les cris, le tumulte et la confusion » troublent la cérémonie ; « et parce que Mgr est trop longtemps sans confirmer, on voit parmi les enfants des personnes d'un âge avancé, surtout dans les diocèses étendus ». Dans plusieurs diocèses, tels que Séz, les règlements fixant la place des confirmants mettent au premier rang les vieillards tout près de l'autel, ce qui prouve qu'ils étaient nombreux. Grégoire a dit avec exagération : « Les fidèles savaient par ouï-dire qu'ils avaient un évêque. Il était passé en proverbe en France, que nos devanciers avaient réduit les sept sacrements à six, celui de la confirmation n'étant plus guère porté que pour mémoire dans les catéchismes¹. » Les cahiers de 1789 ne manquent pas d'insister sur l'importance et la nécessité des tournées pastorales².

On se plaint avant la Révolution des évêques qui négligent les visites. On constate que bien plus nombreux encore étaient ceux qui ne prêchaient point. Au xvi^e siècle, les Lyonnais couraient en foule entendre Pierre d'Epinaç, d'autant plus surpris et charmés que depuis trois cents ans on n'avait vu monter en chaire un arche-

1. *Tableau moral du Clergé 1789*, p. 7-8. — DUMAINE, *op. cit.*, p. 223. — *Mémoires de Grégoire*, t. II, p. 24. — Un autre contemporain, Pierre DURAU (*loc. cit.*), dénonce ces visites « courtes, sèches, sans fruit » et rares.
2. Le clergé de Chaumont-en-Bassigny dit : « Que les évêques visitent leurs diocèses au moins tous les cinq ans. » Même demande du clergé de Libourne pour « les visites épiscopales, la résidence » : du tiers état de Bordeaux. « Les évêques, dit le clergé de Troyes, seront tenus de résider dans leurs diocèses et de les visiter, conformément aux saints canons. » « Etant dans l'ordre, dit le clergé de Mantes, que les évêques visitent chaque année leurs diocèses, ou au moins une partie considérable, pour y porter l'exemple de leurs vertus, y rétablir la paix et s'y instruire de la conduite de ceux qu'ils doivent regarder comme leurs coopérateurs, le roi sera supplié de réduire tous les archevêchés et évêchés à quatre cents paroisses. »

vêque de Lyon. Ils étaient étonnés de voir un prélat de haute naissance porter la parole fréquemment comme un petit pasteur d'âmes¹. L'exemple de Bossuet, prêchant non seulement dans ses tournées pastorales, mais à toutes les grandes fêtes dans la cathédrale de Meaux, n'avait guère d'imitateurs. Il est vrai que le grand orateur n'avait légué à personne son éloquence. Mais, sans être un Bossuet, un évêque se trouvait assuré en chaire du succès que donnaient l'autorité et aussi la curiosité, tant cet exemple était rare. A la nouvelle que M. de Hercé, dernier évêque de Dol, allait prêcher dans sa cathédrale, plus de 8.000 fidèles s'y portèrent de tous côtés pour l'entendre. M. de Beaumont, archevêque de Paris, exilé à Conflans, y faisait le prône le dimanche, à la messe paroissiale. Comme le cas était rare les auditeurs affluaient².

IV

Malgré les négligences que nous venons de signaler, l'inspection, la vigilance de l'autorité ecclésiastique continuèrent à s'exercer dans les diocèses avec assez de régularité pour y maintenir le bon ordre jusqu'à la Révolution. C'est que dans l'ancien régime, en dehors ou à défaut des tournées épiscopales, les archidiaques « l'œil et la main de l'évêque », les grands vicaires, étaient chargés plus souvent que de nos jours, de visiter leur archidiaconé. Au-dessous d'eux, les doyens et vicaires forains pour leur canton et leur district, les curés pour leur paroisse,

1. Abbé PICARD, *Pierre d'Epinaç*, p. 89. — Il est dit (LORÉ, *op. cit.*, p. 25) du cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, qu'il ne prêchait point par timidité. Ainsi en était-il de bien d'autres prélats.

2. Ch. ROBERT, *Urbain de Hercé*, p. 51. — « On va en foule les dimanches à Conflans pour écouter le prône qu'y fait notre archevêque exilé. » *Journal de d'Argenson*, 13 nov. 1753. — Pierre DURAU, qui écrit quelques années avant la Révolution, dit (*loc. cit.*) : « A peine dans notre monarchie gouvernée par 120 évêques, en trouve-t-on quatre ou cinq qui conservent encore le zèle de la prédication. Tout le reste ne prêche que pour faire » des observations dans leurs visites pastorales. Ils aiment partout « à faire étalage de science, d'esprit, de talent. On dirait qu'ils ont en tête toute l'écriture sainte, tous les saints canons et généralement tout ce qu'un évêque doit savoir. Mais la chaire n'est plus leur élément, elle n'est point de leur goût et ils n'y paraissent point. »

exerçaient à leur tour une surveillance active. C'était autant de *missi dominici* de l'Eglise, et toute une hiérarchie de supérieurs locaux ou généraux qui veillaient à la fois sur les pasteurs et le troupeau qui leur étaient subordonnés, faisaient des inspections et adressaient des rapports au conseil ou à la commission chargés du contrôle et des réformes¹. La machine était admirablement montée et les absences, les à-coup du mécanicien en chef ne l'avaient jamais empêchée de fonctionner.

Cette institution exerça l'action la plus profonde sur les populations et dans les plus humbles campagnes pendant des siècles. Nous trouvons partout cette magistrature morale parlant au nom de Dieu et, au besoin, au nom du prince, éclairant, exhortant, contrôlant, menaçant, pardonnant, relevant, réconciliant, pacifiant, répandant partout la discipline, l'amour de la règle et des bonnes mœurs. En ce temps, et même depuis, l'Eglise jouait un rôle que ne pouvait remplir la maréchaussée. En tête de cette armée du bien marchait l'évêque. Quelle puissance morale il fut pendant des siècles ! Même au xviii^e, quelle était encore son influence quand il voulait bien en user ! Il ne dépendait que de lui de tenir en haleine prêtres et fidèles, de faire régner la vertu dans son diocèse. L'éloge que les paysans du Dauphiné faisaient, en patois du pays, du dernier évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, M. de Reboul de Lambert, résume l'action puissante que les pontifes exercèrent à travers les âges sur la moralité de leur peuple. « *A quo erou un famons abésqué, un grand religionari. Foulié marcha dréts, si noun, etc.* C'était un fameux évêque, un grand homme de religion. Il fallait marcher droit, sinon, etc. »

1. Dès le commencement du xviii^e siècle, le cardinal de Sourdis (*loc. cit.*), outre son empressement à se porter lui-même « aux principaux lieux de son diocèse qui ont besoin d'un coup de sa main dès son arrivée », outre le soin qu'il a de visiter tous les ans un archiprêtre, envoie, en outre, « les archidiares en leur visite et, selon l'exigence des cas, il commet les archiprêtres, et à présent les vicaires forains, chacun en son détroit, ou telles autres personnes ecclésiastiques qu'il juge à propos ; tous lesquels rapportant l'état de chaque église. Pour ordonner sur le tout, dès son arrivée il institua une congrégation qui s'appelle du *Régime ecclésiastique*, en laquelle il préside ou, en son absence, les vicaires généraux. » Cette organisation se maintint jusqu'à la Révolution. Les archidiares percevaient 10 sous tournois pour leur visite. DERAMECOURT, *op. cit.*, t. I, p. 128-139, donne le programme des visites de l'archidiacre jusqu'en 1789.

LES ŒUVRES

CHAPITRE SIXIÈME

Les Évêques et la charité

I. Le budget de la charité à la charge des évêques. — Ils ne peuvent s'empêcher de donner. — Mais leur luxe pouvait diminuer la part des pauvres. — Quelques prélats accusés d'avarice. — Ils sont sollicités par leur parenté. — Lettres ardentes de M^{re} de Sévigné à l'évêque de Carcassonne en faveur de son neveu Grignan. — Sa véhémence contre l'inertie du prélat qui se contente de bâtir à Grignan. — Refus des évêques de léguer à leurs familles les biens d'Eglise. — II. Une tradition séculaire d'admirable charité pousse les évêques du xviii^e siècle à imiter leurs prédécesseurs. — Traits divers depuis Fénelon jusqu'à Juigné. — La grande bourse de Durfort. — Mgr de Nicolaï fait « citoyen de Béziers ». — Un matelas adjugé pour 8,000 francs au cardinal de Rouen. — Les deux mille pauvres de Mgr de Montées. — Exclamations d'un aveugle qui reçoit une aumône extraordinaire : *Tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine*. — Deux prélats qui courent au feu et à l'eau. — III. Les évêques inventeurs et promoteurs de l'assurance contre l'incendie. — Son fonctionnement. — Plus de toits de chaume. — Le prêt gratuit. — Ils proscrivent la mendicité. — Ils aident Turgot. — Bureaux de charité, ateliers de charité, industries nouvelles, créées, propagées par les évêques en faveur des pauvres. — Sollicitude pour les nouveau-nés. — Cours d'accouchement fondés par les prélats. — Leurs succès. — IV. La charité tend à se séculariser. — Mot de *bienfaisance*. — Pointe de sentimentalité. — Explosion de sensibilité sociale. — Montmorency à Metz. — Quête étonnante. — Œuvre philanthropique qui écarte tout caractère religieux à Besançon. — Efforts des évêques pour maintenir à la charité son caractère chrétien. — Le pauvre couvert du manteau de Jésus-Christ. — Bossuet et l'éminente dignité des pauvres. — Evêques qui se font pauvres pour les pauvres. — Leur prédilection pour les hôpitaux. — Sommes énormes données par eux à ces établissements. — Evêques grands seigneurs qui se font enterrer à l'hôpital. — *Pauper morior*. — Mgr de Beaumont et M^{re} Necker. — V. Charité des évêques dans le terrible hiver de 1788-1789. — Un triomphe de Boisgelin à Aix. — Trait de désintéressement des évêques pendant la Révolution. — La charité chez ces prélats gentilshommes a un caractère chevaleresque.

I

Un des premiers soucis des évêques après le gouverne-

exerçaient à leur tour une surveillance active. C'était autant de *missi dominici* de l'Eglise, et toute une hiérarchie de supérieurs locaux ou généraux qui veillaient à la fois sur les pasteurs et le troupeau qui leur étaient subordonnés, faisaient des inspections et adressaient des rapports au conseil ou à la commission chargés du contrôle et des réformes¹. La machine était admirablement montée et les absences, les à-coup du mécanicien en chef ne l'avaient jamais empêchée de fonctionner.

Cette institution exerça l'action la plus profonde sur les populations et dans les plus humbles campagnes pendant des siècles. Nous trouvons partout cette magistrature morale parlant au nom de Dieu et, au besoin, au nom du prince, éclairant, exhortant, contrôlant, menaçant, pardonnant, relevant, réconciliant, pacifiant, répandant partout la discipline, l'amour de la règle et des bonnes mœurs. En ce temps, et même depuis, l'Eglise jouait un rôle que ne pouvait remplir la maréchaussée. En tête de cette armée du bien marchait l'évêque. Quelle puissance morale il fut pendant des siècles ! Même au xviii^e, quelle était encore son influence quand il voulait bien en user ! Il ne dépendait que de lui de tenir en haleine prêtres et fidèles, de faire régner la vertu dans son diocèse. L'éloge que les paysans du Dauphiné faisaient, en patois du pays, du dernier évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, M. de Reboul de Lambert, résume l'action puissante que les pontifes exercèrent à travers les âges sur la moralité de leur peuple. « *A quo erou un famons abésqué, un grand religionari. Foulié marcha dréts, si noun, etc.* C'était un fameux évêque, un grand homme de religion. Il fallait marcher droit, sinon, etc. »

1. Dès le commencement du xviii^e siècle, le cardinal de Sourdis (*loc. cit.*), outre son empressement à se porter lui-même « aux principaux lieux de son diocèse qui ont besoin d'un coup de sa main dès son arrivée », outre le soin qu'il a de visiter tous les ans un archiprêtre, envoie, en outre, « les archidiares en leur visite et, selon l'exigence des cas, il commet les archiprêtres, et à présent les vicaires forains, chacun en son détroit, ou telles autres personnes ecclésiastiques qu'il juge à propos ; tous lesquels rapportant l'état de chaque église. Pour ordonner sur le tout, dès son arrivée il institua une congrégation qui s'appelle du *Régime ecclésiastique*, en laquelle il préside ou, en son absence, les vicaires généraux. » Cette organisation se maintint jusqu'à la Révolution. Les archidiares percevaient 10 sous tournois pour leur visite. DERAMECOURT, *op. cit.*, t. I, p. 128-139, donne le programme des visites de l'archidiacre jusqu'en 1789.

LES ŒUVRES

CHAPITRE SIXIÈME

Les Évêques et la charité

I. Le budget de la charité à la charge des évêques. — Ils ne peuvent s'empêcher de donner. — Mais leur luxe pouvait diminuer la part des pauvres. — Quelques prélats accusés d'avarice. — Ils sont sollicités par leur parenté. — Lettres ardentes de M^{re} de Sévigné à l'évêque de Carcassonne en faveur de son neveu Grignan. — Sa véhémence contre l'inertie du prélat qui se contente de bâtir à Grignan. — Refus des évêques de léguer à leurs familles les biens d'Eglise. — II. Une tradition séculaire d'admirable charité pousse les évêques du xviii^e siècle à imiter leurs prédécesseurs. — Traits divers depuis Fénelon jusqu'à Juigné. — La grande bourse de Durfort. — Mgr de Nicolaï fait « citoyen de Béziers ». — Un matelas adjugé pour 8,000 francs au cardinal de Rouen. — Les deux mille pauvres de Mgr de Montées. — Exclamations d'un aveugle qui reçoit une aumône extraordinaire : *Tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine*. — Deux prélats qui courent au feu et à l'eau. — III. Les évêques inventeurs et promoteurs de l'assurance contre l'incendie. — Son fonctionnement. — Plus de toits de chaume. — Le prêt gratuit. — Ils proscrivent la mendicité. — Ils aident Turgot. — Bureaux de charité, ateliers de charité, industries nouvelles, créées, propagées par les évêques en faveur des pauvres. — Sollicitude pour les nouveau-nés. — Cours d'accouchement fondés par les prélats. — Leurs succès. — IV. La charité tend à se séculariser. — Mot de *bienfaisance*. — Pointe de sentimentalité. — Explosion de sensibilité sociale. — Montmorency à Metz. — Quête étonnante. — Œuvre philanthropique qui écarte tout caractère religieux à Besançon. — Efforts des évêques pour maintenir à la charité son caractère chrétien. — Le pauvre couvert du manteau de Jésus-Christ. — Bossuet et l'éminente dignité des pauvres. — Evêques qui se font pauvres pour les pauvres. — Leur prédilection pour les hôpitaux. — Sommes énormes données par eux à ces établissements. — Evêques grands seigneurs qui se font enterrer à l'hôpital. — *Pauper morior*. — Mgr de Beaumont et M^{re} Necker. — V. Charité des évêques dans le terrible hiver de 1788-1789. — Un triomphe de Boisgelin à Aix. — Trait de désintéressement des évêques pendant la Révolution. — La charité chez ces prélats gentilshommes a un caractère chevaleresque.

I

Un des premiers soucis des évêques après le gouverne-

ment de leur diocèse était l'exercice de la charité, le soin des pauvres dont la charge incombait à peu près tout entière à l'Eglise avant la Révolution. On peut dire que la compassion a été apportée au monde par le christianisme; l'Eglise catholique s'est fait gloire à travers les siècles de secourir les malheureux. Sous ce rapport, le clergé de France n'a jamais manqué à sa mission. En élevant des hôpitaux, des refuges, des asiles de tout genre, selon les besoins des temps, il a, par ses seules forces et durant quatorze cents ans, créé le capital et assuré le service gratuit de la charité¹. On a droit d'attendre des anciens évêques une générosité en rapport avec leur fortune et les devoirs de leur charge pastorale. On ne comprendrait pas que des prélats ne fissent point une large part aux pauvres dans l'usage des richesses données surtout à l'Eglise pour les pauvres. Ils ne pouvaient pas se dispenser de donner et de donner très largement.

Est-ce à dire qu'il n'y eût pour eux aucun mérite à le faire? Ils avaient trop d'occasions, trop de prétextes de dépenser leurs revenus, si grands qu'ils fussent, dans leur train de maison, dans l'éclat de représentation que semblait leur imposer leur siècle, pour qu'il n'y eût point quelque vertu à se restreindre afin de sauvegarder la part de la charité. Nous avons malheureusement constaté chez plusieurs des habitudes de luxe qui réduisaient d'autant les aumônes².

Une tentation moins dangereuse pour des évêques gentils-hommes, mais qu'il faut signaler, puisqu'elle touche à un des péchés capitaux, c'était celle d'avarice. Notre sincérité historique nous fait un devoir de signaler les rares prélats qui, à notre connaissance, sont accusés d'y avoir succombé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. « On a trouvé au feu cardinal de Soubise, dit d'Argenson, trois

1. Le 3^e canon du concile de Mâcon, tenu en 585, porte que la maison de l'évêque étant spécialement destinée à exercer l'hospitalité, on n'y aura point de chiens ni d'éperviers par crainte que ceux qui y viennent chercher la charité ne soient mordus.

2. Les revenus de M. de Montazel, archevêque de Lyon, sont portés à 210.000 livres sur lesquelles il prélevait 6.000 livres d'aumônes annuelles; c'était peu. Il porta néanmoins la libéralité à 30.000 liv. en 1786, et 56.000 liv. en 1788. Cf. Abbé DURAND, *J. F. Perier*, p. 13.

millions d'argent comptant; il ne donnait rien aux pauvres.» Nous lisons dans les *Nouvelles ecclésiastiques* quelques accusations du même genre, qu'il faut accepter sous bénéfice d'inventaire à cause de l'hostilité du journal janséniste contre des adversaires déclarés de son parti. Elles nous parlent de « l'avidité » de Lévis-Léran, évêque de Pamiers. Elles dressent le bilan des gras revenus et des maigres aumônes de M. de Barral, évêque de Troyes, qui est accusé de ne contribuer ni pour l'hôpital, ni pour les écoles. M. de Cicé d'Auxerre est également présenté comme peu libéral. Ses charités, dit le malicieux journal, « n'occasionnent pas de jalousies, car elles sont si secrètes qu'elles sont absolument ignorées, ce qui donne lieu de penser que lui-même ne les connaît pas, et que, par une perfection plus qu'évangélique, ni sa main gauche, ni sa main droite n'en savent rien. » La vigilante gazette assiste à l'ouverture des testaments. Elle compte les rouleaux d'or laissés par M. de Brancas, archevêque d'Aix, par M. de Langle, évêque de Saint-Papoul, deux prélats qui ont souvent mérité ses anathèmes. Elle se scandalise d'une succession qui se chiffre par centaines de mille francs. Mais comment faire partager par le public cette belle indignation, lorsque le séminaire d'Aix, l'hôpital de Saint-Papoul sont légataires universels et héritent, l'un de 600.000 livres, l'autre de 500.000. Les *Nouvelles* elles-mêmes, tout en regrettant que cet argent n'ait point été distribué aux malheureux du vivant de M. de Saint-Papoul, conviennent cependant, d'après l'opinion d'une partie des habitants, « qu'un secours passager n'était pas comparable à un legs qui assure pour toujours une ressource aux pauvres du diocèse¹ ».

1. *Journal de d'Argenson*, 6 juillet 1756. — *Nouvelles ecclésiastiques*, 1770, p. 197 et suiv.; 1771, p. 10; 1775, p. 45-48; 1781, p. 185-188; 1782, p. 122; 1785, p. 54-56. Ce journal dit de Mgr de Langle: « L'abbé Couturier (supérieur de Saint-Sulpice) l'avait fait évêque. Il s'imposa la loi de ne donner de pouvoir qu'aux prêtres qui auraient signé le formulaire et la constitution. » Les *Nouvelles* disent qu'on trouva, à la mort de Mgr de Brancas, « trente rouleaux de cinquante louis chacun, 500 louis dans un petit coffre-fort, 91.000 livres en autres espèces, outre 20.000 livres de vaisselle, 40.000 livres de mobilier, etc. On croit que le séminaire, que le prélat institue son héritier, aura eu, tous frais déduits, plus de 600.000 livres. Il a laissé 10.000 livres à distribuer dans neuf paroisses désignées et 9.000 livres à partager entre ses domestiques. »

Mais ne parlons point d'avarice avec l'épiscopat de l'ancien régime. Un danger pour lui autrement grand, c'était de faire part de ses richesses à sa parenté; c'était ce souci, cet orgueil du nom, de la famille, dont nous entretenait Talleyrand, qui tendaient à transformer l'évêque en frère, en oncle dévoué aux siens jusqu'à la bourse. On ne demandait pas seulement aux oncles évêques d'user de tout leur crédit (et ils n'y manquaient point¹) pour procurer à leurs parents de l'avancement, des places et des pensions. On en voulait encore à leur argent. Ici les sollicitations, qui pouvaient toujours faire entendre la voix du sang, savaient parfois revêtir une singulière éloquence. Il est souvent question dans les lettres de M^{me} de Sévigné, de ce Grignan, oncle de sa fille, avec qui nous avons déjà fait connaissance. Pourquoi ce Grignan si beau, si bon, ne serait-il pas surtout bon oncle? Avec quel cœur de mère, quelle vivacité entraînant, M^{me} de Sévigné lui demande de se faire la providence de sa fille et de son gendre, surtout de son petit-fils, l'unique héritier de son nom, le jeune marquis de Grignan. Justement la famille, outre ses prodigalités ordinaires, venait de se ruiner pour lui équiper une compagnie dans le régiment de son parent, le chevalier de Grignan. On compte pour aider le « jeune capitaine », qui déjà « s'est couvert de gloire », sur deux prélats, les deux frères Grignan, l'un archevêque d'Arles et l'autre évêque de Carcassonne. Pour ce dernier surtout, il est besoin de réchauffer le zèle. M^{me} de Sévigné l'accuse d'indifférence, de paresse. « L'amitié de cet oncle, écrit-elle à sa fille, ne va pas toute seule, il y faut de l'entretien. » Elle s'en charge, et au besoin elle appelle sa fille à son secours. Elle écrit du fond de la Bretagne à la belle M^{me} de Grignan: « Je vous remercie de tous les baisers donnés et rendus aux Grignan, jetez-en toujours quelques-uns pour entretenir commerce; surtout, j'en veux un pour moi toute seule, sur la joue de M. de Carcassonne. » Il paraît que M. de Carcassonne, malgré le baiser, ne s'empressait

1. M. de Boisgelin est très préoccupé dans ses correspondances de la carrière de son frère, qui la fournit d'ailleurs très brillante.

pas d'ouvrir sa bourse. Et pourtant il fallait qu'elle fût bien vide, ou qu'il eût le cœur bien dur, pour résister aux appels de l'ardente sollicituse, qui lui écrit d'abord pour lui prêcher l'ordre (il en avait grand besoin), parce que « c'est cela seul qui le fera riche et qu'avec cela on suffit à tout, et aux devoirs et aux plaisirs, et aux sentiments de son cœur pour son neveu, dont il doit être la ressource;... et puis, ajoute-t-elle, il me prend un enthousiasme de tendresse pour vous, pour M. de Grignan, pour son fils, pour votre maison, pour ce nom qu'il doit soutenir et auquel je suis inséparablement attachée. J'ajoute que ma douleur la plus sensible, c'est de ne pouvoir plus rien faire pour vous, mais que je l'en charge, que je demande à Dieu de faire passer tous mes sentiments dans son cœur, afin d'augmenter et de redoubler tous ceux qu'il a déjà. Enfin, ma fille, cette lettre est mieux rangée, quoique écrite impétueusement, et, en la lisant, M. le chevalier en eut les yeux rouges; pour moi, je me blessai si mortellement de ma propre épée, que j'en pleurai de tout mon cœur. » L'épée, admirablement maniée par cette mère si tendre, ne semble pas avoir blessé bien profondément M. de Carcassonne. Il ne répond pas. M^{me} de Sévigné reprend la plume. « Ecrivez aussi, dit-elle à sa fille, ayons toute honte bue; pour moi, j'ai un front d'airain. » Toute la famille vient à la rescousse et fait le siège du prélat. La marquise lui adresse une lettre dont elle dit: « Pour moi, je répondrais avec tout autre que j'aurais dans quinze jours une lettre de change. » Mais la lettre de change ne vient pas. Toujours le même silence. Alors M^{me} de Sévigné n'y tient plus. « Ma chère bonne, écrit-elle à sa fille, je suis plus en furie que jamais contre votre Carcassonne. Ah! mon Dieu, ce n'est pas un homme, c'est une belle et grande machine, où il manque un ressort. S'il avait encore une âme, il aurait été touché de l'état où on lui représentait notre pauvre marquis. » En ne vous répondant pas, « il vous offense beaucoup, et nous et sa maison et lui-même; mais son âme, s'il en a, est ladre. » Croit-il remplir son devoir en se contentant de prier pour vous, comme « mes fermiers prient pour

moi ». Ces oncles paternels, qui n'envoyaient pas d'argent, crurent cependant devoir travailler à la gloire de la maison de Grignan et à la leur, en entreprenant d'ajouter, à leurs frais, d'après un plan tracé par Mansart, une aile au château de Grignan, auquel on travaillait plus ou moins depuis deux cents ans. Malheureusement, là encore, les fonds firent défaut. Les deux prélats, Louis de Grignan surtout, ne payaient pas. M^{me} de Sévigné, les croyant « en léthargie », les presse, les harangue dans ses lettres, les raille, « l'un, dit-elle, passionné pour ingrater truelle et l'autre contemplant son essence. » Elle peste contre « le bâtiment dégingandé du Carcassonne ». Vains efforts, la bourse était vide; la « truelle » de M. de Carcassonne est « restée en l'air » et il manque toujours un étage à son bâtiment. Le prélat n'avait point cependant l'âme ladre comme le lui reprochait la terrible marquise, lui qui bâtit à la fois en Provence et à Villalier, tout en jetant ailleurs l'argent à pleines mains. Ce qu'il lui eût fallu, comme le lui disait M^{me} de Sévigné, c'est cet esprit d'ordre dont il manquait totalement¹. L'évêque de Carcassonne, sans oublier absolument qu'il était Grignan, se souvint qu'il était évêque. Il mérita, par son amour des pauvres et ses charités de toutes sortes, que son nom fût associé à celui de M. de Bezons dans la reconnaissance de son diocèse.

Aucune correspondance ne pouvait nous peindre avec autant de vivacité et d'éloquence que les lettres de M^{me} de Sévigné, les appels de fonds adressés par la parenté aux riches bénéficiaires ecclésiastiques. Plusieurs se montrèrent moins sourds à ces demandes que les deux prélats d'Aix et de Carcassonne. Fléchier, sans être un Grignan et un peu parce qu'il ne l'était point, eut six neveux à entretenir dans les armées, dans la marine, dans les collèges, sans compter les nièces qu'il ne pouvait abandonner. Il n'y songeait point. Fléchier est bon oncle, mais il se garde bien de faire du népotisme aux dépens des pauvres. « Je n'ai

1. *Lettres de M^{me} de Sévigné*. — Abel CHARPENTIER, *Louis de Grignan*, p. 154-177. Dans son testament, M. de Grignan ne légua à peu près rien à sa famille. *Ibid.* p. 227-229.

que peu de bien, écrit-il à ses neveux. Je vous aiderai *de mon vivant*. Servez-vous du temps¹. » Bien d'autres évêques furent ainsi secourables à leurs familles pour marier les nièces, soutenir l'orgueil du nom et ce qu'on appelait *la maison*, équiper au besoin, pour celui qui en était l'héritier et le chef, pour l'ainé, compagnie et régiment. Sur la fin de l'ancien régime, un prélat dit dans sa correspondance avec assez de désinvolture, citant saint Augustin, saint Bernard, saint Thomas, quelle part on peut faire à sa parenté dans les revenus d'Eglise. Meilleur oncle que M. de Grignan, il est très porté à la faire grande et il penche vers la solution la plus large. Il avait compté sur une situation nouvelle qui lui eût permis, dit-il, de « marier une nièce, un neveu, payer ses dettes, diminuer mes charges. Tout allait à merveille. Il ne m'en reste plus rien que le rêve. » N'importe, comme il est déjà bien nanti, il a de quoi doter cette nièce, « l'incomparable Eugénie »; il procure 20.000 livres de rente en bénéfices à son neveu, et il écrit encore en 1785 : « Je suis dans un superbe château bien bâti, bien orné, bien meublé qui doit être habité dans la suite par quelque heureux » héritier, « qui ne se souviendra pas de celui qui le lui donne. Nous ne sommes plus, et les générations qui nous remplacent jouissent de ce que nous faisons pour elles avec cette insensibilité que nous avons pour nos ancêtres; c'est la loi des humains² ».

Voilà un oncle bon pour ses proches, et dont la sollicitude familiale eût ravi M^{me} de Sévigné. Nous pourrions citer d'autres exemples. Evidemment beaucoup d'évêques faisaient une part, part très variable, dans leurs revenus à leur parenté, ce qui devait diminuer d'autant le budget des

1. DELACROIX, *op. cit.* II, p. 158-164.

2. Faisant allusion aux rigoristes qui condamnent ceux qui ont donné des revenus d'Eglise à leurs neveux à restituer le double, notre prélat écrit à la belle-mère de sa nièce : « Vous voyez bien que je suis ruiné si vous ne me rendez pas la nièce et la dot. Je serai obligé de restituer le double, encore heureux que ce soit le double de la dot, car s'il me fallait donner une deuxième nièce semblable à cette incomparable Eugénie, il faudrait en désespérer. » Autre lettre du même prélat : « Je lui ai donné déjà 15.000 livres de rentes en bénéfices. Je vais lui en donner un qui vaudra cinq ou six mille. Vous m'avouerez que c'est une manière charmante de donner à un neveu sans rien demander. Mais, au reste, il ne faut pas en parler infiniment, parce qu'il y a des pédants qui ne trouvent pas cette méthode trop régulière. » *Lettres inédites*. Archives nationales.

pauvres. Mais nous constaterons que le meilleur lot restait d'ordinaire à la charité. Nous avons vu que Fléchier promet aux siens de les aider *de son vivant*. C'est aussi de leur vivant que la plupart des prélats s'acquittent avec leur famille, s'interdisant de lui léguer des biens d'Eglise qui appartiennent aux pauvres. Fénelon, qui ne fut jamais insensible au bonheur, à la gloire de sa maison, qui appela à Cambrai ses neveux pour veiller à leur éducation, pour peupler sa solitude et égayer son sombre palais de leurs jeux enfantins, déclare à sa famille, qu'il savait obérée, qu'elle n'avait rien à voir dans son testament. Ainsi parle Belsunce¹, ainsi parlent les évêques du XVIII^e siècle².

Ce parti pris des prélats de laisser la parenté en dehors de leur succession ecclésiastique, n'était pas toujours du goût de leurs proches. En 1774, mourut le cardinal de Gesvres, léguant « tous ses biens aux hôpitaux ». Malgré, dit Bachaumont, « la charité du cardinal, qui donne tout

1. Belsunce ayant fait mention dans son testament de ses illustres parents auxquels, du reste, il ne donnait rien (le duc de Lauzun, le duc de Foix, la maréchale-duchesse de la Force, etc.), les *Nouvelles ecclésiastiques* ne manquèrent pas de dire : « A l'occasion de cette cession, l'humble testateur fait un modeste étalage de ses parents et alliés dont les noms sont les plus honorables, maréchaux de France, ducs, duchesses, marquises, comtesses, etc. »

2. M. de Partz de Pressy, dernier évêque de Boulogne, laisse par testament à sa famille ce qu'il tient d'elle et il ajoute : « Si je ne lui fais point de legs plus considérable, ce n'est point par défaut d'affection, mais c'est que je me souviens de ce que m'a dit plusieurs fois mon père, qu'il serait fâché que des revenus ecclésiastiques, qui sont le patrimoine des pauvres, entrassent dans sa famille, sur laquelle il serait à craindre qu'ils n'attirassent les malédictions du ciel. » Un contemporain de l'évêque de Boulogne, M. de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, précepteur des petits-fils de Louis XV, écrivait dans son testament : « Si mes parents trouvent que je suis trop resserré dans mes dons à leur égard, je les prie de faire attention que je n'ai d'autre patrimoine que celui de l'Eglise et des pauvres. » KERVILLER, *la Bretagne à l'Académie*, p. 592-593. — Mgr de Barral, évêque de Castres, dira à son tour, dans son testament : « A l'égard de mes frères et sœurs, auxquels je suis tendrement attaché, je voudrais être à même de leur donner des marques affectueuses de mon attachement ; mais ayant rendu à ma famille tout ce que j'en avais reçu, j'espère qu'ils ne désapprouveront point la délicatesse de conscience qui m'empêche de me servir des biens d'Eglise pour leur donner des preuves réelles de mes sentiments pour eux. » Les pauvres furent ses héritiers. AN COMBES, p. 102. — On lisait dans le testament de René le Sauvage, évêque de Lavaur, en date de 1677 : « Pour prévenir et exclure mes parents d'aucune prétention en mes biens et effets mobiliers, je donne à chacun d'eux la somme de 20 livres une fois payée, d'autant que je leur ai déjà abandonné mes biens et droits qui ne proviennent pas du revenu des bénéfices, auquel revenu je ne veux pas qu'ils puissent rien prétendre. » — On pourrait multiplier les exemples. Les évêques, en prenant ces dispositions, se conformaient au décret du concile de Trente (sess. XXV, ch. I, de ref.) qui leur avait « interdit absolument de s'attacher à enrichir des revenus de l'Eglise leurs parents ni leurs domestiques. »

son mobilier aux pauvres, aux hôpitaux de ce diocèse, il est à craindre qu'elle ne soit éludée par les économes qui absorberont tout en réparations. La succession la plus claire qu'il laissera, ce seront quatre-vingt-deux procès dont hérite son coadjuteur. Le cardinal, très honnête, très bon-homme même, avait l'esprit du clergé au suprême degré, et pour ne rien perdre de ses droits, il aurait plaidé contre son père. La famille de Gesvres n'avait aucune prétention à la succession des quatre-vingt-deux procès, que le chroniqueur n'avait sans doute pas comptés; ce qu'elle regrettait, c'était le reste. « Elle veut travailler, dit Bachaumont, à faire casser le testament¹. »

II

Le lecteur peut pressentir que cet évêque du XVIII^e siècle se montra fidèle à l'exercice de la charité. Ici son devoir, ses instincts étaient excités par les exemples que lui avaient légués les âges précédents. Au XVI^e siècle, les *Chroniques bordelaises* disaient, en termes touchants, de Prévost de Sansac, archevêque de Bordeaux : « Il avait toujours tenu bon à tous les orages de la guerre. Grand aumônier, ne faisant aucune réserve. *Les malades de la ville envoyaient ordinairement quérir de son pain pour se remettre en appétit, à l'archevêché*. Il en faisait donner avec une telle franchise qu'il restait admiré. Il fut pleuré et regretté autant que jamais prélat le fut, car il ne fut jamais haï de personne, ni refusa de faire plaisir, lorsqu'il en avait le moyen². »

Cette tradition se continue. Les évêques les plus connus au XVII^e siècle sont signalés par leur grande charité. Bossuet, dit Ledieu, répondait à son intendant qui lui demandait de restreindre ses largesses à l'hôpital de la ville : « Pour les diminuer je n'en ferai rien, et pour faire de

1. *Mémoires de BACHAUMONT*, 26 juillet 1774. — M. de BRIMONT, *op. cit.*, p. 25, dit que le cardinal de Gesvres fit légataire universel le séminaire, auquel il avait déjà donné 100.000 livres pour l'entretien des étudiants sans ressources.

2. *Chroniques bordelaises*, p. 104.

l'argent à cette occasion je vendrai tout ce que j'ai. » L'hôtel-Dieu, l'hôpital général de Nîmes reçoivent de Fléchier plus de 60.000 livres. Il donne également beaucoup aux indigents, aux pauvres honteux. Dans ses tournées pastorales, il visite les paysans en leur cabanes, s'entretient avec eux des heures entières de leurs besoins, de leurs travaux, de leurs peines, prodigue les secours et les consolations¹. La charité de Fénelon est plus connue encore. Elle s'exerça sur un plus grand théâtre, avec des ressources plus grandes et dans des circonstances plus critiques. Sa générosité pour les pauvres, pour les hôpitaux, où il appela les Filles de la charité, était sans bornes. Il visitait lui-même les malades. La guerre lui fournit l'occasion de déployer toute sa grandeur d'âme. Le sanglant combat de Malplaquet avait poussé à Cambrai une foule de blessés, de fuyards, tandis que les paysans de la contrée voulant soustraire leurs bestiaux au pillage des troupes ennemies, n'avaient rien trouvé de mieux que de les conduire à la ville et dans le palais même de l'évêque. A un moment, les cours, les jardins furent remplis de bêtes à cornes. C'est là sans doute ce qui a donné lieu à l'anecdote de la vache cherchée toute la nuit par l'archevêque. Fénelon si accueillant pour de pauvres bêtes, se multiplia pour les hommes, pour les blessés, les soignant de ses mains, prodiguant aux soldats et officiers de toute nationalité une bonté, presque une tendresse, qui touchèrent profondément tous les cœurs. En même temps, il achevait de se ruiner par le grand effort qu'il fallut faire pour soulager tant de misères, et défrayer une table qui réunissait alors jusqu'à cent cinquante convives. Il fournit, en partie, le blé qui empêcha les armées françaises de mourir de faim après le terrible hiver de 1709.

1. Cf. Delacroix, t. II, p. 151-158. — En 1707, le nouvel archevêque et vice-légat d'Avignon ayant eu tout son avoir et, en particulier, 400 louis pillés par les corsaires, Fléchier lui écrivit : « Je sais les dépenses excessives qu'on fait dans un nouvel établissement, surtout quand on vit noblement, et qu'on fait les honneurs d'une ville comme vous les avez faits de la vôtre. Pardonnez-moi si j'ose offrir à votre Excellence, comme son serviteur et son voisin, une somme pareille à celle qu'elle a perdue, en attendant qu'elle ait réparé ce dommage et rétabli ses affaires. Ce ne serait point elle, ce serait moi qui lui serais obligé, si elle voulait accepter ma bonne volonté. » Le vice-légat, qui était Italien, accepta une offre faite de si bonne grâce.

On rappelle d'autant plus volontiers ces traditions plusieurs fois séculaires dans l'Eglise de France, qu'elles furent admirablement continuées jusqu'à la Révolution. On a ici l'embarras du choix dans les mille traits de générosité et de bienfaisance que nous apportent les histoires des diocèses. Mgr de Juigné accomplit déjà à Châlons ces prodiges de charité que Paris devait admirer plus tard. Pour pouvoir donner davantage, il a une table frugale et un ameublement modeste. Tous les jours, les pauvres viennent à l'évêché chercher leur nourriture. Il se fait indiquer les familles nécessiteuses et il tient à honneur de les visiter lui-même. On l'a vu, l'hiver, la nuit, marcher dans la neige, arriver sans être attendu dans une maison dont on lui a signalé la détresse, et là, parmi les bénédictions et les larmes d'attendrissement, distribuer du pain, du vin et les autres provisions que ce grand seigneur a apportées sous son manteau. Il faut que sa bienfaisance ait été grande pour que le souvenir en soit encore vivant à Châlons. Les actions d'éclat n'ont pas manqué à cet apostolat de la charité. Un incendie terrible éclate à Saint-Dizier. A cette nouvelle, l'évêque, qui se trouvait sur un autre point du diocèse, part en toute hâte; il emprunte à son frère, à ses domestiques même, l'argent dont ils disposent; il distribue aux victimes 10.000 francs comme premier secours. Il se prodigue tellement que le bruit court à Châlons qu'il a péri dans les flammes; on le pleure, on vante ses vertus. La nouvelle est démentie: on s'embrasse, on court à sa rencontre, les larmes coulent de tous les yeux. L'évêque, pensant que ce n'est point le temps de pleurer mais d'agir, lance une lettre pastorale émouvante en faveur des incendiés, et, grâce à des secours provoqués de toutes parts par les ardents appels du pasteur, Saint-Dizier peut renaître de ses cendres. Juigné se montrera à Paris tel qu'il est apparu à Châlons, augmentant ses aumônes en raison de l'augmentation de ses revenus et de l'étendue des misères, donnant jusqu'à 10.000 ou 20.000 francs à la fois à des pauvres honteux pour relever leurs familles, s'interdisant toute dépense de luxe comme un larcin fait à l'indigence, et répondant à ceux qui lui proposent d'acheter les volumes en tranche dorée de

atteignent chaque fois le chiffre de 1.000 livres. Il ne survient pas dans le diocèse une inondation, une grêle, une calamité quelconque, sans que ce prélat de grand cœur ne lance un mandement pour faire appel à la charité publique.

A Lodève, M. de Fumel est pendant quarante ans le père et le consolateur de son peuple. Secourir les indigents, payer leurs dettes, bâtir des églises, se dépenser pour la cathédrale et l'hospice, visiter son diocèse, voilà sa vie. Quand Louis XVI le voyait arriver : « Je parie, disait-il, que M. de Lodève vient demander quelque chose pour ses pauvres. » Il mourut en 1790, ayant pour oraison funèbre les sanglots des malheureux et les larmes de ses diocésains. L'historien de l'Église de Béziers, Sabatier, apprécie en ces termes, la charité de son dernier évêque : « Prétendre énumérer tout le bien que M. de Nicolaï fit dans le cours des vingt années qu'il occupa le siège épiscopal, ce serait entreprendre une tâche impossible à remplir. Les sommes de 10.000, de 12.000 livres sortaient à l'occasion du palais de l'évêché et arrivaient à l'hospice (il éteignit d'un seul coup une dette de 40.000 livres). Toute famille honnête tombant dans l'indigence était inscrite d'office sur son livre de pensions, et ses pensionnaires lui coûtaient jusqu'à 40.000 livres par an ; et encore, en dehors de ses charités habituelles, que d'infortunes soulagées ! » Partant, un jour, en voiture, il voit un rassemblement. Un homme est conduit en prison pour dettes ; M. de Nicolaï compte immédiatement la somme et le fait délivrer. Ce prélat réalisait vraiment la maxime de son prédécesseur, M. de Bausset-Roquefort, que les pauvres sont les créanciers des évêques. M. de Nicolaï avait dû se rendre plusieurs fois à Paris pour se faire opérer de la pierre. En 1787, au retour d'un de ces voyages où la crise avait été particulièrement grave, il fut accueilli dans sa ville par des ovations. On lui prodiguait les noms de « pasteur bienfaisant, bien-aimé père ». L'habile médecin, M. Deschamps, chirurgien-major de la Charité, reçut en reconnaissance, du conseil de ville, le « titre de citoyen de Béziers, avec tous les droits de la bourgeoisie ».

Le cardinal de Bernis, en arrivant à Albi, avait dit au sujet des pauvres au syndic de l'hôpital : « Je serai leur père autant par inclination que par devoir, et vous me trouverez toujours disposé à seconder et à partager votre zèle pour cette partie si précieuse de mon diocèse. » Il tint parole. Des désastres inattendus, des inondations, puis le terrible hiver de 1766 avaient jeté dans le désespoir une partie de la population de l'Albigeois. Bernis donna tout ce qu'il possédait et s'endetta pour 150.000 francs. On le vit renvoyer ses domestiques et assister, chaque jour, deux cents indigents à son palais épiscopal. Vingt-cinq ans auparavant, dans le rude hiver de 1740 à 1741, le cardinal de Saulx-Tavannes¹ avait eu occasion de déployer le même dévouement, transformant son palais en hôpital, lors d'un débordement de la Seine, et soignant de ses mains ceux qui y avaient cherché refuge. Sa charité était proverbiale. C'est lui qui fit transporter l'Hôtel-Dieu à la place qu'il occupe actuellement, et aida puissamment à sa construction. Ce grand seigneur voulut à sa mort un enterrement très simple. Il fit légataires universels les prêtres infirmes de son diocèse, à charge d'acquitter « ses dettes. S'il s'en trouve, dit-il, elles seront peu considérables, ayant toujours eu grand soin de faire tout payer ».

Si de Rouen nous passons à Amiens, nous y trouvons les deux derniers évêques avant la Révolution, M. de La Motte et M. de Machault, luttant de générosité et de dévouement. Quand M. de La Motte prit M. de Machault pour coadjuteur, il le présenta à ses diocésains, « sinon comme un saint Chrysostome, du moins comme un saint Jean l'Aumônier ». Un poète latin de l'époque chanta avec un grand bonheur d'expressions ces deux cœurs, d'où sortait comme un grand fleuve de charité formé par un

¹ MASSON, *op. cit.* p. 49, 57, 58. *L'Annual Register for 1767* (Londres, 1768, in-8^o, p. 113) dit : « Le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, a donné dernièrement une grande preuve de son humanité en renvoyant tous ses domestiques, excepté trois, à cause du prix élevé des provisions qui lui rendait impossible l'exercice de sa charité accoutumée à l'égard des pauvres. Il secourt chaque jour deux cents pauvres qui viennent dans ce but à son palais, sans compter les malades et autres malheureux qu'il soulage dans sa métropole et les autres villes de son diocèse. » — PINGAUD, *Les Saulx-Tavannes*, 1876, in-8^o.

double courant¹. Rennes et Verdun reçoivent, tour à tour, les bienfaits de Mgr des Nos. Plein de compassion pour les malheureux, il dépense 130.000 francs pour la maison des Filles de la Charité, à Verdun; il fait construire les nouvelles salles de Saint-Hippolyte en y affectant des revenus. Par la main des curés, il répand ses aumônes sur tous les pauvres du diocèse. Dans l'hiver de 1782 à 1783, il épuise toutes ses ressources et fait vendre toute son argenterie. Le roi, connaissant la générosité de M. de Saint-Sauveur, évêque de Tulle, qui pendant deux hivers a abandonné tous ses revenus aux indigents, lui donne l'abbaye de Montier-Ramey au diocèse de Troyes. En 1765, l'évêque de Montauban, M. de Breteuil, répare les ravages causés par l'inondation du Tarn. « Plus de huit cents pauvres, dit un contemporain, puisèrent dans la charité de M. de Breteuil de quoi couvrir leur nudité. Quel tableau pour les hommes sensibles! »

L'évêque d'Orange, M. du Tillet, envoie, au premier de l'an, aux curés de son diocèse, les sommes destinées aux malheureux. Ses promenades ont souvent pour but la visite des indigents et des malades de la campagne. Il pénètre dans les plus humbles demeures et, dans ces circonstances, Dieu seul connaît le secret de ses aumônes. Il va lui-même, à une heure avancée de la nuit, porter des secours aux pauvres honteux et s'écrie souvent à son retour : « Je dormirai bien, Dieu m'a fait la grâce de faire des heureux. » Le premier jour de chaque mois, il va voir l'hôpital et la prison. Son séjour à Orange est une succession ininterrompue d'œuvres de charité. Une année, le feu prend au gerbier et la récolte est perdue. Il court sur le lieu du sinistre et, voyant de pauvres gens désolés, il leur dit : « Mes enfants, consolez-vous, la perte est

1. L'ode se terminait par ces vers à l'adresse des pauvres :

Ite, consueto properate gressu,
Pauperes, sorti data præda; vobis
Fonte manabit gemino bonorum
Copia major.
Ceu duo miscent fluvii secundos
Proximi fluctus, socioque cursu
Influunt campis, populosque facto
Pædere ditant.

pour moi. » Séance tenante, il nomme une commission, fait estimer le dommage et chacun est intégralement remboursé. On pourrait citer une foule de traits de ce genre. A défaut de documents écrits, dit son historien, la reconnaissance de ses diocésains s'est chargée d'en transmettre le souvenir¹.

M. de Rosset de Fleury, évêque de Chartres, pendant qu'on travaillait au grand chemin de Chartres à Tours, envoyait journellement des voitures chargées de pain, pour être distribué aux convoyeurs sans ressources. Le cœur de ce digne prélat, raconte son historien, fut un asile constamment ouvert aux malheureux. Point de contrée, point de hameau du diocèse qui n'ait éprouvé les secours de sa main libérale. Lorsqu'il fut mis en possession de l'abbaye de Saint-Père réunie à son évêché, il disait aux curés de la ville : « Désormais je donnerai aux pauvres le double de ce que je leur donnais, parce que je vais devenir plus riche. » Il mourut subitement au moment où il se proposait de reconstruire en entier l'hôpital². Tel M. de Fleury avait été à Chartres, tel son frère Henri-Bernardin apparut sur les sièges de Tours et de Cambrai. Sa vie, dans ces deux diocèses, fut une série de bienfaits prodigués aux hospices, aux établissements de bienfaisance et à toutes les formes de la misère. Le même hommage est rendu à un contemporain de Rosset de Fleury, à Amédée de Broglie, évêque d'Angoulême. Simple, ennemi du faste, il vivait dans la retraite pour pouvoir consacrer plus de ressources à la charité. « Plus de trois cents familles de la ville et de la province recevaient de lui des secours dans leurs besoins. » Il emporta, en mourant à 74 ans, les regrets universels, au point que son nom, dit l'écrivain auquel nous empruntons ces ren-

1. GRANGET, *Histoire du diocèse d'Avignon*, t. II, p. 420, 430.

2. CHEVARD, *Histoire de Chartres*, An X, t. II, p. 545, 554. M. de Fleury voulait aussi reconstruire le collège et donner des fontaines publiques à la ville qui en avait grand besoin. Le prédécesseur de M. de Fleury à Chartres, M. de Méroville, s'était montré également charitable. « Accoutumé, dit le même historien (t. II, p. 531), à regarder les pauvres comme ses enfants, il allait les visiter tous les ans dans la ville, accompagné des curés des paroisses. » Il fut admirable dans la disette de 1739. On le vit monter à cheval, à peine rentré de Paris, et courir aux malheureux. « Mourons du moins pour eux, disait-il, s'ils ne peuvent vivre pour nous. »

seignements, « est encore en vénération à Angoulême¹ ». Il faudrait citer aussi M. de Bezons², évêque de Carcassonne, dont la libéralité était telle, qu'il était impossible de se dérober à ses largesses et qui légua tous ses biens aux pauvres; M. de la Tour-du-Pin, qui multiplia les secours à Nancy et fit établir des chauffoirs publics dans les rigueurs de l'hiver; M. de Nicolai, qui répara presque à lui seul les affreux désastres causés à Cahors par les débordements du Lot en 1783.

Il y a comme un besoin de donner chez ces prélats, qui ont le cœur aussi grand que leur naissance, et en qui l'instinct du gentilhomme correspond si bien au devoir le plus sacré de l'évêque. Si plusieurs, comme Dillon, ont des dettes, il faut dire à leur décharge que la charité plus encore que le luxe les a fait contracter. Ils ne peuvent pas recevoir une demande sans y répondre, voir une détresse sans la soulager, recevoir l'expression d'un simple désir sans le satisfaire. Un enfant, attiré par la bonté du cardinal de la Rochefoucauld, regarde avec des yeux de convoitise sa croix pastorale. « Tu veux ma croix, mon fils, dit le prélat, je te la donne », et il l'attache à son cou. L'archevêque, en voyage, entend le long de sa route une criée pour saisie. Il fait arrêter sa voiture; il s'informe: il s'agit d'une mère de famille expropriée pour une dette de 8.000 livres. Il y a enchère sur un matelas. « Il est à moi, s'écrie le prélat; inscrivez le cardinal de Rouen pour 8.000 livres, » et, remettant la pauvre femme en possession de sa maison et de son mobilier, il part emportant la bénédiction de l'assistance. Ces évêques donnent toujours. Nous ne parlons point ici des sommes énormes qu'ils consacraient parfois aux travaux de leur cathédrale.

1. Cf. Michon, *Vie de J. Joseph Guigou, évêque d'Angoulême, 1844*, in-8, p. 168, 169. — Amédée de Broglie, né à Arles en 1710, de la branche des Broglie établie en Provence, fut évêque d'Angoulême de 1753 à 1784. Il assista à sa mort, en 1777, son cousin Charles de Broglie, évêque de Noyon.

2. « Et n'était-il pas possible de se dérober aux gens qui l'entouraient pour distribuer ses aumônes, car c'était un grand aumônier. S'il jouit d'un grand revenu, durant quarante-sept ans d'épiscopat, les églises de son diocèse, les maisons de charité, les pauvres mêmes de son abbaye, tous éprouvaient les dignes traits de sa générosité. » *Mémoire historique du couvent des Capucins*, MARUL, V, p. 518.

En se bornant au domaine de l'assistance des malheureux, que de générosités l'histoire a enregistrées! « Pauvres familles affligées, au soulagement desquelles je m'intéresse si vivement, s'écrie M. de Beccdelièvre, évêque de Nîmes, dans un ardent appel à la charité publique, je conjure le Seigneur d'amollir par sa grâce les cœurs en votre faveur; mais si, contre mon espérance, je ne puis vous procurer des soulagements de la part des riches, il ne me reste plus qu'à vous offrir tout ce qui est à moi. C'est votre patrimoine et, en vous le distribuant, je ne ferai que satisfaire aux sentiments de mon cœur et au devoir le plus indispensable¹. »

Combien de prélats méritent par leur bienfaisance ce nom de Charles Borromée, qu'on avait, au commencement du XVII^e siècle, donné au cardinal de Sourdis. Leurs distributions s'accroissent avec leurs revenus, et quand aux biens de leur charge s'ajoute une fortune personnelle, leurs largesses sont parfois sans bornes. La richesse de Charles II Fontaine de Montées, bien qu'atteinte par la banqueroute de Law, lui permet de renouveler sur le siège de Nevers l'immense charité dont Guillaume de Saint-Lazare avait donné l'exemple sous saint Louis. Durant des hivers très rigoureux il nourrit plus de deux mille pauvres, et fait allumer de grands feux devant son palais épiscopal pour les défendre contre le froid. On raconte qu'un aveugle mendiant, ayant reçu, à Rome, de Jean IV de Lorraine une aumône extraordinaire, laissa échapper ce cri sublime d'admiration: « Tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine. » Les évêques du XVIII^e siècle, malgré leurs grandes ressources, n'avaient pas les revenus du cardinal de Lorraine, mais aussi grand était leur cœur, aussi prompte leur charité. Ils avaient trop de générosité et de noblesse pour calculer leurs dons d'après les plus stricts besoins des malheureux. M. des Laurents, évêque de Saint-Malo, assistait une honnête famille tombée dans l'indigence. On vint lui dire qu'elle n'était pas très à plaindre puisqu'elle se payait le luxe de prendre du café.

1. Abbé Gouffon, *Histoire des évêques de Nîmes au XVIII^e siècle*, p. 170.

la bibliothèque de Bourbon : « Des livres couverts d'or, tandis que mes pauvres ne sont couverts que de haillons, ne m'en parlez pas. »

M. de Juigné n'avait fait que marcher sur les traces de son prédécesseur, Christophe de Beaumont. On a dit de ce dernier que sa charité fut « une des gloires du xviii^e siècle ». Le feu ayant détruit une partie de l'Hôtel-Dieu, les malades furent transportés à la cathédrale et à l'archevêché. Christophe de Beaumont venait de gagner un procès lui attribuant, en grande partie, le terrain de l'ancien hôtel de Soissons. Il en fit immédiatement abandon aux hôpitaux¹; c'était plus de 500.000 livres données aux indigents. Aussi, à la nouvelle de sa mort, les vit-on accourir de tous les quartiers de la ville, au nombre de plus de trois mille, assiéger les portes de l'archevêché, redemander un père, et témoigner par leurs sanglots de l'étendue de leur perte et de leurs regrets. A son convoi, cinquante pauvres, soixante-douze enfants trouvés ouvraient la marche. On comprend les cris des malheureux qui avaient reçu plus d'un million de leur archevêque, la dernière année de sa vie. On découvrit à la mort de Christophe de Beaumont que plus de mille ecclésiastiques et cinq cents personnes, retirés dans des couvents ou pensions, vivaient du secours du prélat. Si grande était la confiance en sa charité, qu'aux jours où il officiait à Notre-Dame, on ne comptait pas moins de mille indigents réunis dans la cour de l'archevêché pour attendre ses aumônes².

1. Sur 600.000 livres de rentes qu'avait l'archevêque, 500.000 au moins passaient aux pauvres. « On compte que, la dernière année de sa vie, ils ont eu de lui 1.100.000 livres, au moyen des 600.000 livres de son procès gagné, qu'il avait abandonnées pour les hôpitaux. » BACHAUMONT, 16 décembre 1781. — Les traits de sa charité sont innombrables. Un jour que l'archevêque se promenait près de Conflans, un vieil officier l'aborde et lui expose son infortune. « Monsieur, lui dit le prélat, je n'ai d'argent ni sur moi ni au château, mais venez, dans huit jours, à l'archevêché et nous pourvoions à tout. En attendant, voici ma montre, elle a quelque valeur, disposez-en. » Peu de temps après, Christophe de Beaumont, ayant été voir Mesdames de France, fut bien surpris d'entendre Madame Adélaïde lui dire : « Monseigneur l'archevêque, je sais que cette année vous vous êtes plusieurs fois privé de votre montre, en voici une que je vous donne, mais à la condition que vous la garderez. » Voy. P. REGNAULT, *Christophe de Beaumont*, t. I, p. 180, 199, 208, 228, 413, 483, 495; t. II, p. 208, 330, 334, 416.

2. « Cela a été interrompu par les ordres de la police », dit BARBIER, *Journal*, t. VII, p. 222. — SOULAVIE, peu favorable à Beaumont, lui rend

A Boulogne, Mgr de Pressy accomplit des merveilles avec des ressources médiocres. On le voit, à certaines époques de disette, acheter des provisions de riz pour les distribuer aux pauvres, les recevoir lui-même par bandes à la porte de son palais, doter les filles vertueuses, fonder des écoles, des séminaires et même des manufactures, et porter jusqu'à la Guyane, au Maroc, en Terre-Sainte, à Paris, partout où il y a des misères à soulager, les dons de son inépuisable générosité¹. Les malheureux ont une large part dans son testament qui établit le séminaire légataire universel. Si grande est la renommée acquise par une telle conduite que « les Anglais, dit un contemporain, passent la mer pour admirer des vertus nées sur un sol étranger² ». L'archevêque de Besançon, M. de Durfort, pratique la libéralité d'un prince. Chaque jour, douze couverts sont mis dans son palais pour les officiers sans ressources de la garnison; il leur fait servir des aliments gras, quand l'usage le permet aux militaires, pendant qu'il fait maigre. Il recommande d'être large pour ses fermiers, bien qu'il se trouve parfois à court d'argent. Il abandonne à un pauvre gentilhomme la résidence du château de Mandeuve. Son palais est un lieu d'asile, et tel peintre poursuivi pour dettes y trouve un refuge. Quand il officie pontificalement, les malheureux de la ville sont rangés sur son passage, du palais archiépiscopal à la cathédrale. Des serviteurs armés de grandes bourses précèdent le prélat et leur distribuent des aumônes qui

cependant témoignage sur ce point. (*Mémoires du maréchal de Richelieu*, VIII, 211-212). Beaumont, dit-il, dépensait « le tiers de ses revenus... Le reste était distribué aux pauvres. Ses aumônes s'étendaient jusqu'aux frontières de France et jusqu'aux catholiques irlandais hors du royaume ».

1. Le romancier impie, PIGAUT-LERON, raconte cette anecdote: « M. de Partz de Pressy était évêque de Boulogne lorsque j'étudiais chez les Oratoriens de cette ville. Un charretier de l'endroit, nommé Caboche, perdit son cheval qui le nourrissait lui et sa famille. Il fut trouver son évêque et déplora devant lui la perte qu'il venait de faire. — Combien valait votre cheval? — Cent écus, Monseigneur. — Un tel, donnez cent écus à cet homme. — Mais, Monseigneur, vous donnez tous les jours, il n'y a rien à votre caisse. — Eh bien, donnez-lui un de mes chevaux. — Eh! Monseigneur, vous n'en avez que deux. — Allons, allons, donnez-lui en un, j'irai à pied jusqu'à ce que je puisse en acheter un autre. Cet évêque et M. Dutell, alors curé de Calais, pouvaient servir de modèle à tout le clergé du monde chrétien. » HAIGNERÉ, *op. cit.*, p. 97-99, 200-209, 216. — DERAMECOURT, p. 311, 443.

2. LAURENT, *op. cit.* p. 178 et suiv.

« Je vous remercie de m'en avertir, répondit le bon évêque, j'en profiterai pour augmenter mes aumônes en faveur de ces pauvres gens, afin qu'ils ne soient point exposés à être privés de café. »

Voici maintenant des hardiesses de zèle où l'instinct de race donne au dévouement de l'évêque quelque chose de chevaleresque. Un enfant est resté dans une maison en proie à l'incendie et va mourir au milieu des flammes. M. d'Apchon, qui fut évêque de Dijon et archevêque d'Auch, offre 100 louis à quiconque voudra opérer ce dangereux sauvetage; personne ne répond à son appel. Alors, s'enveloppant d'un drap mouillé, il s'élance, arrive jusqu'à l'enfant, le rapporte dans ses bras et place sur sa tête les 100 louis qu'il vient de gagner¹. Dans le diocèse de Saint-Brieuc une inondation fournit, en 1773, à M. de la Ferronnays l'occasion de montrer le même courage. Un enfant est emporté par les eaux. Le prélat se précipite dans le courant, saisit le noyé et le rend à sa mère. Ce trait est connu à la cour, et Louis XV dit que les La Ferronnays vont à l'eau comme au feu. Un anonyme profite de la circonstance pour envoyer 24,000 livres à cet évêque plein de compassion pour les pauvres. On sent que ces hommes sont de la trempe de Belsunce, et qu'ils ne reculeront pas plus devant la peste que devant l'eau et le feu². A Bayonne, M. de la Ferronnays aura à pratiquer la charité d'un autre genre. Une épizootie terrible a porté la ruine dans les campagnes; le prélat les parcourt pour consoler les paysans, et fournit à chaque paroisse les bœufs nécessaires au labourage. A la même époque, en 1776, le même fléau désole le pays de Lescar. L'évêque, M. de Noé³, qui abandonnait tous les ans aux pauvres ses 27,000 livres de revenu,

1. Un jour que le peuple s'était soulevé pour avoir du pain, M. d'Apchon se porte vers le rassemblement, calme les exaltés et fait distribuer tout le blé dont il peut disposer. Cf. *Mémoires* de BACHAUMONT, 31 mai 1781.

2. Belsunce fut ruiné par ses aumônes durant la peste de Marseille. — On voulait détourner un jour M. de Mailly, archevêque d'Arles, de visiter deux paroisses ravagées par la petite vérole. « Vous ne savez donc pas, répondit-il, que le manteau de la charité est invulnérable. » Il y alla, prit le mal et en guérit. On cite, au XVIII^e siècle, plusieurs évêques, tels que M. de Gonssans, évêque du Mans, qui visitent des malades atteints de maladies contagieuses.

3. Voy. *Œuvres* de Mgr de Noé, publiées en 1818 par AUGUIS.

se multiplie pour parer au désastre. Il obtient un million de Louis XVI pour ses malheureux diocésains. Il ouvre deux caisses, l'une pour ceux qui peuvent donner, l'autre pour ceux qui peuvent prêter; il verse 30,000 livres dans la première et 15,000 dans la seconde. Son exemple est suivi et le pays traverse cette crise sans y périr. En ces graves circonstances, une *lettre pastorale* sur l'épizootie avait rappelé aux riches, dans un langage enflammé, les devoirs qui leur incombent à l'égard du pauvre.

III

A cette époque où les évêques, par leur rôle religieux, social et politique, par une longue tradition de bienfaits, étaient encore véritablement les pères de leur peuple, leur sollicitude s'étendait sur tout le diocèse, et il n'était pas un progrès pouvant améliorer la condition matérielle ou morale de leurs ouailles, qu'ils ne fussent prêts à provoquer, à appuyer de leur crédit et de leur bourse.

On ignore généralement que c'est à eux que l'on doit sous l'ancien régime la création de nos assurances contre l'incendie, sous forme de contribution à une quête annuelle. Dans l'est, dans le nord, les maisons couvertes de chaume étaient fréquemment la proie des flammes. Les victimes de ces désastres faisaient des collectes sans fin dans les diocèses. Pour parer à ces abus, les prélats établirent un bureau de secours pour les incendiés. Un mandement de M. de La Luzerne, évêque de Langres, daté de 1771, explique parfaitement le fonctionnement de cette institution. Les curés ont ordre de choisir dans leur paroisse une ou plusieurs personnes qui auront mission de faire la quête pour les incendiés deux ou trois fois par an. Ils sont exhortés à les accompagner chez leurs paroissiens. Le curé inscrit le produit de la quête sur un registre dont l'évêque détermine avec soin la forme. Tous les prêtres versent à leur doyen les sommes reçues; les doyens, à leur tour, remettent cet argent au trésorier général qui est un chanoine de la cathédrale. Quelques paroisses

n'ayant pas contribué à la recette générale, il leur est signifié qu'elles n'auront pas droit aux secours si elles ne prennent point part aux charges. Les curés, qui ont ainsi réuni les fonds, ont mission de les répartir. En cas d'incendie, ils appellent un ou deux experts pour connaître le dommage. Ils leur adjoignent « deux ou trois des principaux habitants et des plus honnêtes gens, pour voir et estimer la perte du mobilier, bestiaux, grains, denrées... Tous signeront le certificat ¹. » Cette forme d'assurance ne valait-elle point la nôtre ? Elle avait l'avantage d'enrôler tous les fidèles d'un diocèse, alors qu'aujourd'hui encore c'est le petit nombre qui se prémunit contre le danger, de leur donner une sauvegarde par le versement d'une aumône modique, d'entretenir enfin un sentiment de solidarité en faisant concourir tout le monde à réparer le malheur de chacun.

Ce bienfait apporté par l'Église était une nouveauté ; à ce titre, il souleva quelques oppositions. Dans le diocèse de Châlons, où l'abus des quêtes pour les incendiés était criant, M. de Juigné institua, comme à Langres, un bureau général de secours. Pour y avoir part, il fallait payer une cotisation. Certains curés de la cité opposèrent de la résistance, et la foule fit interrompre la lecture du mandement annonçant l'innovation. L'intendant dut intervenir, la ville céda et s'applaudit bientôt de la mesure prise par le prélat. En 1802, M. de Jessaint, préfet de la Marne, rétablira l'œuvre sous le nom de caisse des incendiés. Elle a devancé d'un demi-siècle toutes les Sociétés d'assurance. Sous l'impulsion des évêques, le bureau des incendies s'organise partout où il paraît nécessaire. Dès 1766, M. de Barral l'a fondé à Troyes ; M. de Bourdeilles le constitue de son côté à Soissons, M. de Champorein à Toul, M. de Fontanges à Nancy ². En 1785, M. de Machault, évêque d'Amiens, crée une assurance mutuelle contre l'incendie entre tous ses prêtres ; deux années plus tard, il publie un mandement portant formation d'une caisse de secours

1. Œuvres de LA LUZERNE, t. VI, p. 743-748.

2. GUILLAUME, *op. cit.*, V, 60. — Voy. *ibid.*, t. IV, p. 381-383, le texte de la circulaire envoyée à ce sujet par M. de Champorein.

pour tous ses diocésains en pareil cas. Comme le meilleur moyen de remédier à ces désastres, était encore d'en supprimer la cause, Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, pousse les habitants à remplacer leurs toits de chaume par les tuiles, s'engageant à payer la différence de prix. La Rochefoucauld, évêque de Saintes, qui a établi, en 1779, son bureau d'assistance aux incendiés, fait lui aussi la guerre aux toits de chaume, offrant de fournir à ses frais le bois de charpente aux indigents. A Bresles, il se charge de relever plusieurs maisons dévorées par les flammes ¹.

Un évêque de Montpellier, M. de Pradel, avait inauguré dans son diocèse, sur la fin du xvii^e siècle, une institution qui devait être d'une très grande utilité, le *prêt gratuit et charitable*. Cette création, soutenue par ses successeurs, est encore vivante à Montpellier depuis deux cents ans. En 1742, Jean de Caulet, frappé des services rendus par cette œuvre, l'introduisit dans sa cité épiscopale de Grenoble. Il établissait un bureau d'assistance judiciaire, et dit l'historien de la ville, « comme tous ses prédécesseurs, faisait bénir sa mémoire par les bienfaits de sa charité ² ».

On s'était préoccupé de tout temps de ne soutenir que les vrais pauvres, et de ne pas encourager la paresse sous prétexte de soulager l'indigence. « Les curés qui sont dans la ville, écrivait en 1705 Le Camus, évêque de Grenoble, m'apportent tous les ans un état des pauvres honnêtes de leurs paroisses, car les autres sont enfermés dans l'hôpital général que j'ai fondé. Sur les listes des curés de la ville, on donne tous les dimanches, à l'évêché, du pain jusqu'à concurrence de 1,000 écus par an. La fondation que j'en ai faite est à perpétuité. Les aumônes en argent ne servent de rien aux familles, et les maris s'en prévalent

1. Abbé DELETTRE, *op. cit.*, t. III, p. 545-554. — A cette époque, le comte de Brienne se portait avec ses pompes, en cas d'incendie, au secours des campagnes. Il faisait à Brienne l'office de juge de paix, jugeant souverainement les démêlés des paysans. Il marchait sur les traces de M. de La Rochefoucauld-Liancourt. Cf. *Mémorial de Norvins*.

2. SAUREL, *op. cit.*, p. 167. — PRUD'HOMME, *Histoire de la ville de Grenoble*, p. 539-540. Caulet compléta ses créations en instituant dans les quatre paroisses de Grenoble, sous la présidence des curés, des associations de bienfaisance composées de dames et de jeunes filles.

pour faire la débauche aux cabarets. » Voilà donc Le Camus qui, pour parer aux abus, aux dangers de l'aumône, donne de préférence des secours en nature, tantôt du pain, tantôt une « pistole de sel », et pousse les mendiants à l'hôpital¹. Un siècle plus tard, l'archevêque d'Aix, M. de Boisgelin, parle, dans une lettre de janvier 1783, d'une « jolie monnaie » par lui établie pendant l'hiver, et qui n'était autre chose que nos bons de pain et de viande². Une des grandes préoccupations de l'esprit public à la fin de l'ancien régime fut de supprimer la mendicité. Il suffit d'ouvrir le *Traité de police* de La Mare, pour voir les tentatives, les ordonnances renouvelées dans ce but à travers les âges, depuis l'édit du roi Jean au XIV^e siècle jusqu'au XVIII^e. Turgot posa nettement la question comme contrôleur général, dans sa circulaire du 18 novembre 1774³. Le problème fut agité dans les villes, dans les assemblées provinciales. On ne voulait plus de mendiants. Les évêques se firent les puissants auxiliaires de cette réforme. Le premier souci de M. de Champorcin, à son arrivée à Toul, est de publier la circulaire de Turgot. La mendicité est interdite dans la ville de Bayeux. L'évêque,

1. *Lettres de LE CAMUS*, p. 621, 624. — Le procès-verbal de l'hospice d'Alet, du 23 novembre 1764, porte que M. de Chanterac a reçu une « lettre de Mgr le comte de St-Florentin, ministre secrétaire d'Etat, en date du 6 août 1764, par laquelle on le prie d'indiquer les moyens d'éteindre la mendicité, conformément aux vues de S. M. On voudrait établir un hôpital général dans chaque diocèse. » Au commencement du XVIII^e siècle, M. de Saulx, premier évêque d'Alais (1694-1712), avait déjà formé le projet d'un grand hôpital destiné à éteindre la mendicité. LASSEARE, *op. cit.*, p. 28 et suiv., 267-277. — En 1535, les magistrats d'Arras, ayant interdit la mendicité dans toute la ville, quoiqu'elle eût été pratiquée jusqu'alors par les bons-enfants, vulgairement appelés *cappati*, le chapitre de la cathédrale résolut de donner aux Augustins les aumônes qu'il faisait ordinairement. Cf. FANIER, *Histoire du chapitre d'Arras*, 1868, p. 205.

2. « Il y a beaucoup de misère, écrit M. de Boisgelin. J'ai remis entre les mains des curés des billets signés de mon nom qui portent tant de pain et de légumes. Ils circulent tous les jours dans toute la ville, et ce moyen fort simple fait plus de bien que de l'argent et me fait aimer du peuple. Je les rachète à mesure et je les passe aux boulangers et aux marchands. J'ai établi aussi un atelier de charité autour de la ville, où l'on ne reçoit que les pauvres, et j'espère que nous passerons notre hiver avec tranquillité. »

3. BACHAUMONT (*Mémoires*, 15 juillet 1786, t. XXX, p. 286) présente Loménie, archevêque de Toulouse, comme ayant travaillé avec Turgot à ce projet. Il « paraît décidé aujourd'hui », ajoute Bachaumont, de fixer « irrévocablement le sort des mendiants, et de faire à cet égard une loi générale uniforme où tous les cas possibles seront prévus, et surtout qui soit exécutée. Le prélat a donné à cet égard un mémoire très profond, très étendu, plein d'ordre et de clarté qui a été extrêmement goûté. Il s'occupe aussi des hôpitaux, et, sur ce point, il peut donner des avis d'autant meilleurs, qu'ils sont appuyés sur des expériences qu'il a imaginées en petit dans son diocèse et qui prouvent la sagesse, la sûreté et l'économie de ses vues ».

M. de Cheylus, promoteur de cette mesure, la justifie dans un mandement du 26 avril 1782¹.

Pour assurer la subsistance des malheureux, qu'on empêche ainsi de mendier, pour centraliser les secours et arriver par une bonne distribution à soulager plus de misères, on crée de toutes parts des *bureaux de charité*. L'évêque de Limoges, M. du Plessis d'Argentré, préside avec son ami Turgot, le 11 février 1770, la première réunion du *grand bureau de charité* tenue dans cette ville. Il y prend le premier la parole². Comme les Turgot sont rares, les prélats se montrent ici presque partout à la tête du mouvement. M. de Machault, évêque d'Amiens, par un mandement du 15 août 1778, annonce la formation d'un *bureau général de charité* siégeant à l'évêché, et composé de l'évêque, de l'intendant de la province, d'un chanoine de la cathédrale, d'un délégué des curés de la ville et d'autres notables. Il aura pour mission de diriger les bureaux particuliers qui, dans chaque paroisse, secourent les pauvres à domicile par des dons en nature et s'efforcent surtout, en procurant du travail aux ouvriers, de diminuer le nombre des mendiants. Nous voyons se multiplier ces fondations à Nevers et dans la plupart des diocèses de France. Depuis 1715, fonctionne à Auxerre un établissement du même genre connu sous le nom d'*aumône générale*. Les bureaux de charité, tout en poursuivant le même but, varient leurs moyens d'action suivant les pays. Celui du Mans créé, en 1784, par M. de Gonsans, achète des quantités de blé, le donne aux indigents, le livre à très bas prix aux cultivateurs en détresse qu'il sauve par un prêt généreux. A Embrun, un grenier public, organisé, en 1773, sous le nom de Mont-de-piété, par M. de Leyssin, qui s'est fait le principal pourvoyeur, remet sur gage aux pauvres le blé nécessaire à leurs besoins. Plusieurs paroisses du diocèse suivent

1. Cf. LAFFETAY, *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1876, t. II, p. 192-197. — Abbé GUILLAUME, *op. cit.*, t. IV, p. 323. — Champorcin demande aux curés des notes sur les établissements de charité de leur paroisse, sur leurs revenus, sur la façon dont ils sont administrés. — Au commencement du XVIII^e siècle, Quiquenan de Beaujeu, évêque de Castres, avait fait un mandement contre la mendicité. HUGUES DU TEMS, *op. cit.*, t. III, p. 167.

2. Louis GUIBERT, *loc. cit.*

l'exemple de la ville épiscopale. Le Mont-de-piété fondé à Reims par M. de Talleyrand-Périgord prévient la ruine de plus de huit cents familles. Celui qui est inauguré à Soissons par M. de Bourdeilles, a un vaste programme et affirme la volonté « d'interdire pour toujours la mendicité¹ ». On comprend admirablement à cette époque qu'un des grands moyens de supprimer l'indigence est de procurer du travail. On ne veut plus de mendiants. Occuper les gens valides et nourrir les autres, voilà le mot d'ordre de la charité à la veille de la Révolution; voilà, en particulier, le programme du bureau général de Bayeux. Dans plusieurs villes du Languedoc, comme à Castres, à Albi, où les évêques poussent activement à l'organisation des routes, les ateliers fonctionnent et rendent de grands services. On a même pu se demander si la première idée des ateliers de charité, généralement attribuée à Turgot, n'appartiendrait pas à Barral, évêque de Castres. Celui-ci obtint, le 10 mars 1771, que les travaux de la voie d'Albi à Saint-Pons, fussent divisés en deux ateliers pour les pauvres, l'un situé à Réalmont, l'autre à Castres². C'est également aux ateliers de charité qu'on s'adresse pour la construction des chemins dans la généralité de Montauban³, et dans d'autres provinces. A Evreux, Mgr de Nar-

1. Le bureau de charité de Soissons, 7 mai 1786, exposait ainsi son programme : « Secourir les vrais pauvres, faire subsister les vieillards et les infirmes dans une honnête aisance selon leur état, en leur fournissant le logement, le vêtement et la nourriture ; pourvoir aux besoins des malades que des raisons solides ne permettent pas d'admettre dans les hôpitaux ; essuyer les larmes des veuves désolées en leur procurant les moyens de nourrir leurs enfants et les mettre en état de gagner leur vie ; détruire surtout l'oisiveté et la paresse en accoutumant de bonne heure les enfants au travail, en leur facilitant les moyens de s'en procurer, soit en les mettant en métier, soit en fournissant aux pères et aux mères de quoi les y accoutumer eux-mêmes ; récompenser ceux qui se distinguent par leur activité et leur bonne conduite... ; continuer aux pauvres honteux, sous le voile du secret, les secours qui leur étaient administrés par les pasteurs ; interdire pour toujours la mendicité à toute espèce de pauvres valides ou non valides, et renfermer sans miséricorde ceux qui auront enfreint les ordres de la police et les règlements faits à cet égard ; mais en même temps pourvoir à leurs besoins les plus urgents et ne leur laisser aucun prétexte à opposer à cette sévérité indispensable ; étendre ses charités jusque sur les prisonniers et les voyageurs indigents. » Cf. PECHET, *Annales du diocèse de Soissons*, t. VII, p. 451-452. — Au XVIII^e siècle, Godeau, évêque de Vence, avait déjà organisé un Mont-de-piété qui prêtait du blé, lequel était rendu par les cultivateurs à la récolte suivante. Abbé COGNET, *op. cit.*, p. 354.

2. AN. COMBES, *op. cit.*, p. 209. — Les ateliers étaient une institution ancienne que Turgot renouela et perfectionna.

3. On lit dans le rapport fait à l'assemblée à ce sujet : « On n'a pu qu'être saisi d'admiration en voyant ce grand nombre de routes vicinales

bonne-Lara en crée lui-même l'hiver pour occuper les pauvres sans ouvrage¹. A Bourges, le cardinal archevêque, M. de La Rochefoucauld, entretient le chantier du rempart Saint-Ursin qui, dans une disette, assure du pain à tous les indigents de la ville.

Là où on ne peut avoir recours à ce genre d'occupation la charité inventive des évêques découvre d'autres ressources et va, au besoin, jusqu'à susciter de nouvelles industries. Pendant un rigoureux hiver, la ville de Beauvais n'ayant d'autre moyen de faire subsister les malheureux que de les employer aux terrassements M. La Rochefoucauld les paie, les dimanches et fêtes, comme les jours de labeur. En 1780, l'évêque de Coutances, Talaru de Chalmazel, fonde à grands frais dans les dépendances de l'ancienne abbaye de Montebourg des ateliers, l'un de blonde pour les femmes, l'autre de tisseranderie pour les hommes ; celui-ci était disposé pour six cents ouvriers. Les deux étaient en pleine activité quand éclata la Révolution où ils trouvèrent leur ruine. Sous M. de Luynes, s'élève à Bayeux une fabrique de dentelle. En 1746, M. d'Autichamp avait fait venir à Tulle un « maître sergetier », pour diriger une manufacture établie par lui dans l'hospice et qu'il avait dotée de 3,000 livres. Elle existait encore en 1790². Dans les ateliers de charité organisés à Soissons

traverser et vivifier nos campagnes jusqu'à présent inaccessibles, en voyant des marais malsains devenir des prairies fertiles, des cantons secs et arides auparavant, pourvus aujourd'hui de réservoirs abondants et suffisants pour nourrir des hommes et des bestiaux dans toutes les saisons de l'année, en voyant enfin une grande quantité d'ateliers où le pauvre de tout âge est nourri, la jeunesse de tout sexe occupée au travail, et où elle conserve, en travaillant, les mœurs que l'oisiveté et la misère lui auraient infailliblement fait perdre. » L'assemblée fonda des bureaux de bienfaisance dans toutes les communes et prit des mesures sévères pour réprimer la mendicité. LÉONCE DE LAVERGNE, *op. cit.*, p. 97.

1. Il établissait au rez-de-chaussée de son palais des chauffoirs publics où les pauvres pouvaient venir se chauffer et travailler. « Il faisait des distributions de pain, de bois et de tout ce qui était nécessaire à la vie ; il payait des pensions dans les couvents, il dotait des filles de condition pauvre, soit pour les marier, soit pour leur faciliter les moyens d'entrer en religion ; si elles en avaient le désir ; il plaçait les jeunes gens à l'École militaire et leur procurait une existence honorable et convenable à leur naissance. On peut dire avec vérité que ses revenus étaient le patrimoine des pauvres. C'est ainsi qu'il s'occupait à faire du bien et que, sous une écorce rude, il avait un cœur excellent et compatissant qui lui faisait mettre son bonheur à rendre les autres heureux. » Vie manuscrite des évêques d'Evreux. — BRIMONT, *op. cit.*, p. 25.

2. LE CANG, *op. cit.*, t. II, p. 64. — POULBRIÈRE, p. 319. Le dernier évêque de Dol, M. de Hercé, fait acheter du lin, du chanvre, du coton, qu'il fait travailler par les pauvres qui en retirent leurs habits. « Je perds beaucoup dans ce commerce, dit l'évêque ; mais j'y gagne, puisque je les secour et les habille. » ROBERT, *op. cit.*, p. 112.

par M. de Bourdeilles, on essaie la filature de la laine et du coton, le tissage des gazes, le polissage des glaces. Ces tentatives ne réussirent guère, mais on fut plus heureux pour le métier à filer le chanvre. M. de Bourdeilles n'en était pas moins le bienfaiteur de son diocèse. Lorsque en 1787, l'assemblée provinciale du Soissonnais décida la création d'un bureau de bienfaisance dans chaque ville, elle donna comme exemple « le prélat qui gouverne ce diocèse, saintement prodigue d'un revenu qu'il n'aime à dépenser que dans le sein de l'indigence ». Il a fondé un bureau de charité, auquel vient en aide toute la ville qui sera bientôt délivrée du spectacle et de « l'importunité des mendiants¹ ».

Il y a quelque chose de plus important que d'assurer la subsistance, c'est de veiller à la conservation de la vie. A mesure que les médecins faisaient quelque découverte, les évêques aimaient à s'en faire les promoteurs dans leur diocèse. Le vaccin de la petite vérole, connu vers 1713, introduit en France en 1754, rencontrait bien des résistances. M. de Barral, évêque de Castres, aima à le propager. Il se faisait accompagner, dans ses visites pastorales, par le médecin Icard, et exigeait que les enfants fussent soumis à l'inoculation; il demandait aux curés le bulletin sanitaire de leur paroisse. En moins de dix ans, la pratique du vaccin se répandit dans le pays castrais. Ce prélat porta sur un autre point sa sollicitude. Il était reconnu qu'il mourait chaque année, dans son diocèse, de vingt-cinq à trente femmes en couche et de cent quarante à cent cinquante enfants, « victimes de la pratique vicieuse et meurtrière des matrones ». Le prélat fit faire à ses frais un cours d'accouchement par le chirurgien Icard. Cinquante élèves s'y rendirent de tous les points du diocèse. Il y avait deux leçons par jour et, « dans l'intervalle, un digne et prudent ecclésiastique instruisait les matrones sur ce que la religion exigeait d'elles dans les cas qui ne s'offraient que trop souvent dans la pratique de leur art ».

1. PÉCHEUR, *op. cit.*, p. 461. La commission intermédiaire de l'assemblée du Soissonnais s'efforça, dans la disette de 1789, de provoquer dans chaque paroisse des bureaux de charité.

Pour vaincre le mépris où le préjugé avait fait tomber le métier de sage-femme, l'évêque se proposait de donner à celles qui auraient suivi le cours pendant trois ans, le droit de banc à l'église et autres privilèges de nature à relever leurs fonctions. Les curés constatèrent rapidement les heureux résultats de cette formation. Le succès fut tel que les chroniqueurs de la capitale, tels que Bachaumont, s'occupent de cet enseignement. Cette intervention épiscopale était utile à une époque où la rareté relative des médecins livrait à des mains inexpérimentées le sort de la mère et de l'enfant. Aussi, voyons-nous partout comme une émulation à multiplier les cours d'accouchement. Les États du Languedoc s'en occupent. Celui que M. de Bernis fonde à Albi, voit quarante-trois femmes¹ assister régulièrement aux leçons. M. Dulau établit à Arles une institution de ce genre en 1784, M. de Champorcin à Toul, M. de Fontanges à Nancy. Ce dernier motive fortement la nécessité pour l'Eglise de s'occuper des sages-femmes. « Leur impéritie dans l'art des accouchements enlève tous les ans, dit-il, un grand nombre d'enfants à la religion et à l'Etat, et souvent les mères elles-mêmes deviennent les victimes. Le seul moyen de diminuer un si grand mal est de répandre dans les campagnes des lumières sur l'art des accouchements, et de faciliter des instructions aux femmes qui se destinent à une profession si précieuse aux yeux de la religion et de l'humanité. » De concert avec l'intendant, M. de Fontanges crée, en 1786, un cours d'accouchement à Nancy. Quinze femmes choisies par l'autorité religieuse et vivant en communauté suivent les leçons des chirurgiens, qui leur délivrent un certificat leur permettant d'être agréées comme sages-femmes par les commu-

1. Cf. MASSON, *op. cit.*, p. 59. — AN. COMBES, *op. cit.* — ROSSIGNOL, *Assemblées du diocèse de Castres*, p. 95-97. — Le 26 novembre 1786, les commissaires du diocèse de Castres affectent une somme de 500 livres à l'achat des instruments nécessaires aux sages-femmes, et font imprimer les instructions du chirurgien Icard. En 1785, l'assiette du diocèse de Lavaur vote 500 livres pour entretenir six élèves au cours d'accouchement fait à Castres. ROSSIGNOL, *Assemblées du diocèse de Lavaur*, p. 38. — BACHAUMONT, (*Mémoires*, 14 décembre 1784) dit des cours de Castres : « Le nombre des élèves distinguées entre les sages-femmes a été tel qu'il a fallu partager presque tous les prix. M. l'archevêque de Toulouse, frappé de cet exemple, a appelé cette année pour instruire les sages-femmes un chirurgien professeur de l'école de Castres. »

nautés¹. La sollicitude bienfaisante des évêques ne se bornait point au soin des corps. Dès la fin du xvii^e siècle fonctionnait à Carcassonne une institution qui, sous le nom de *Bureau des accommodements*, précédait déjà nos *Justices de paix*, et même notre *Secrétariat du peuple*².

IV

Le lecteur a pu voir par ces pages que l'exercice de la charité prend vers la fin de l'ancien régime un caractère philanthropique et des formes humanitaires. Nous voyons naître et grandir la tendance de secourir les malheureux moins par amour de Dieu que par amour de l'homme. Ces *bureaux de charité*, qui se substituent aux anciennes *confréries de charité* du xvii^e siècle, indiquent un affaiblissement de la foi. Le mot de *bienfaisance*, que le bon abbé Saint-Pierre a mis en circulation, a fait fortune, et tous les échos du siècle répètent à l'envi le nom de cette vertu laïque³. Nous assistons à une immense explosion de sensibilité sociale. Elle se joint ici à la compassion naturelle aux nobles cœurs pour les attendrir.

Phélypeaux, archevêque de Bourges, neveu de Maurepas, ne peut entendre le récit d'une grande infortune sans que ses yeux se mouillent de larmes. La grande partie de ses immenses revenus passe aux pauvres, à des pensions sans nombre, à des centaines de familles dont il est la providence et qui le pleurent à sa mort. Comme on lui insinuait un jour de se montrer moins généreux pour des gens qui s'étaient ruinés par leur faute : « Je dois, répondit-il, tout ignorer, excepté le malheur⁴. » La charité de M. de Montmorency à Metz porte le cachet

1. GUILLAUME, V, 59, 60.

2. CHARPENTIER, *op. cit.* p. 117-118.

3. « Certain (l'abbé de St-Pierre) vient de créer un mot qui manque à Vaugelas. Le mot est *bienfaisance*, il me plaît. » VOLTAIRE, *Dic.* Le mot *bienfaisance* ne se trouve dans le dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762.

4. Cf. CLANEY, *op. cit.*, p. 14-17.

humanitaire qui marque la fin de l'ancien régime. Au jour de la réintégration du parlement, à laquelle il a pris une si large part en 1775, cent pauvres vieillards viennent s'asseoir à la table qu'on leur a préparée. On leur sert une poule au riz, avec du pain et du vin. Chacun peut emporter le couvert mis à sa disposition. Quand Montmorency entre dans la salle du festin, tous les vieillards se lèvent saisis de respect devant un si grand seigneur et veulent même se jeter à ses pieds. Le prélat les arrête, les force à s'asseoir, et pousse la popularité jusqu'à remettre lui-même le chapeau sur leur tête. Un de ces vieillards, transporté d'émotion et de reconnaissance, — pauvres et riches étaient très sensibles avant 1789, — saisit la main de l'évêque qu'il presse longtemps en l'arrosant de ses larmes. A cette occasion, treize jeunes filles de la ville furent dotées. Montmorency voulut les marier lui-même ; à l'issue de la cérémonie, les nouveaux époux se rendirent à l'hôtel de ville où le prélat leur avait fait préparer un festin à une table de cents couverts¹. Ces générosités étaient dans le goût du temps. A la naissance de celle qui devait être Madame Royale, Marie-Antoinette fit célébrer cent mariages pauvres à Notre-Dame. Ils furent bénis par Christophe de Beaumont. Les curés de Paris² accompagnèrent en personne les futurs conjoints de leur paroisse respective.

Une sorte de transport sentimental se mêle désormais à l'exercice de la charité et produit parfois des effets surprenants. En 1782, l'abbé de Boismont prêchait un sermon en faveur de la création d'un hôpital pour les militaires et ecclésiastiques délaissés. Il parla avec tant de succès que la quête faite après le discours rapporta cent cinquante mille francs. Le résultat est extraordinaire, et la sensibilité³ de l'auditoire dut venir en aide à l'élo-

1. Nous devons ces renseignements à une obligeante communication de M. l'abbé Villemier, doyen du chapitre de Metz.

2. D'après les *Mémoires* de BACHAUMONT (26 janvier 1779), il y eut même, à cette occasion, des difficultés entre l'archevêque et les curés de Paris, ceux-ci voulant absolument paraître en étoile à la cérémonie et l'archevêque s'y refusant.

3. Grand était partout l'élan pour les fondations. Dans le diocèse d'Amiens, Elisabeth de Louvencourt se distingue par sa charité extraordinaire.

Les pages qui précèdent nous les ont montrés en rapports fréquents avec la misère. On pourrait ici multiplier les exemples. Une femme, tombée après de longs désordres dans une misère profonde, était atteinte d'une maladie si horrible et si répugnante que la supérieure de l'hôpital avait refusé de l'y recevoir ne pouvant se résoudre, disait-elle, à infecter la maison. M. de Cuillé, évêque de Quimper, blâme la supérieure. Non content de faire entrer la malheureuse à l'hospice, il va fréquemment la voir, la consoler, l'exhorter à la résignation et à la pénitence. Il entend enfin sa confession générale et lui administre lui-même les derniers sacrements. Au cours d'une épidémie, les hôpitaux de Tours ne pouvant suffire à recevoir les malades, M. de Conzié transforme les salles de son palais en dortoirs. Aidé de la sœur supérieure du couvent de la Visitation et de ses domestiques, il soigne les gens qu'il avait recueillis¹.

Pour bien montrer que l'assistance du pauvre n'est pas un simple passe-temps, et comme un soulagement du riche versant à l'indigent d'une main distraite le trop-plein de son abondance, les évêques portent de préférence leur sollicitude vers les hôpitaux où la vie apparaît dans sa triste réalité. Ils ne pouvaient point oublier que leurs prédécesseurs les avaient fondés et entretenus à travers les âges, presque de leurs seules ressources². Loin de vouloir interrompre ces traditions glorieuses, nous voyons l'épiscopat du XVIII^e siècle les continuer avec encore plus d'élan, multiplier les asiles, créer de nouveaux hôpitaux, ou transformer, agrandir les anciens, y introduire les sœurs de Saint-Vincent de Paul, y prodiguer les largesses et y recueillir les bénédictions des malades et des malheureux.

Quand Louis XIV, par l'édit si important de 1662, prescrivit de bâtir un hôpital « en chaque ville », ce furent les évêques qui se firent, avec les intendants, les exécuteurs

1. PITHOU, *l'Épiscopat tourangeau*, p. 299-302.

2. Le concile de Trente (sess. XXII, ch. VIII, de ref.) fait un devoir aux évêques de visiter tous les hôpitaux, collèges, les aumônes dites du Mont-de-piété ou de la charité..., quelques privilèges d'exemption qu'ils puissent avoir.

les plus ardents et les plus puissants de l'ordonnance royale, laquelle répondait si bien à la pensée de l'Église. Nous avons la lettre circulaire adressée à cette occasion à l'épiscopat par les agents généraux du clergé. Dans toutes les fondations d'hospices, qui prirent une impulsion nouvelle à la suite du rescrit de Louis XIV, on peut être assuré de l'intervention de l'évêque, qui souvent se charge de toute l'entreprise et la fait sienne¹. Lui seul d'ailleurs pouvait la mener à bonne fin.

La seconde moitié du XVIII^e siècle marche avec un nouvel élan vers les fondations hospitalières. Le progrès des sciences, sciences médicales, sciences économiques, les enseignements de la statistique, les préoccupations de l'hygiène, une sorte de sentimentalité générale qui apportait un nouveau stimulant à la charité chrétienne, poussèrent de tous côtés à la fondation d'hôpitaux plus vastes, plus aérés, pourvus de dispensaires et de toutes les améliorations réclamées par le progrès, à la restauration et à l'agrandissement des anciens. L'incendie qui détruisit une grande partie de l'Hôtel-Dieu de Paris donna aux projets de reconstruction une impulsion nouvelle. Louis XVI chargea l'Académie des sciences d'examiner les plans.

L'épiscopat entre dans le mouvement et verse l'argent sans compter. Il est alors fréquent de voir les évêques, tels que Menou de Charnisay à la Rochelle, Beateville à Alais, Massillon à Clermont, M. de Pérouse à Gap, M. de Langle à Saint-Papoul, M. de Rochebonne à Carcassonne, prendre les hospices comme légataires universels. A Mâcon, M. de Tilladet leur laisse 800.000 livres de bien. La Garlaye, successeur de Massillon à Clermont, lègue 150.000 livres à l'hôpital général, 25.000 livres à

1. Voir à l'œuvre, comme exemple, M. de Grignan qui, dès son arrivée à Carcassonne, en 1681, s'occupe d'y fonder un hôpital dans le genre de ceux qu'on était en train de fonder dans les principales villes du Languedoc, comme Montpellier, Montauban, Nîmes, et y réussit. Il y établit une confrérie de charité pour le soulagement des pauvres malades. Sa charité fut particulièrement admirable dans le terrible hiver de 1709. « L'argent épuisé, dit une relation, les greniers vidés, les trésors de l'Église répandus, il se fit honneur de se rendre lui-même mendiant, d'aller de porte en porte, solliciter, échauffer, presser, importuner » la charité des riches. Abbé CHARPENTIER, *Louis de Grignan*, p. 103-126. — A la même époque pour le rôle charitable de Mgr d'Aquin à Sées, cf. DUMAINE, *op. cit.*, 304-381. Pour les charités de Gabriel de la Roquette, évêque d'Autun, *op. cit.*, p. 252-508.

l'hospice Saint-Joseph, 25.000 à l'hospice de Billom. A Lodève, M. de Fumel avait fait élever et doté largement un magnifique hôpital, qui existe encore. Ces prélats tenaient ainsi à assurer par des fondations l'avenir de ces maisons hospitalières. C'était le vrai moyen de perpétuer leurs bienfaits¹. M. de la Neufville, dernier évêque d'Acqs, réussit à créer un nouvel établissement « vaste, aéré, salubre, commode », disent les archives locales, à la place de deux vieux bâtiments tombant en ruine. La sœur Rutan, Fille de la Charité, qu'il appelle à le diriger, fait merveille et subira le martyre pendant la Révolution. M. de La Neufville mérite à sa mort que M. d'Aviau, dans l'épithaphe qu'il rédige pour sa tombe, parle de son « immense charité envers les pauvres² ». A Belley, Mgr du Dousset fait tant pour l'hospice qu'il est surnommé « le père des pauvres », et que son buste est placé sur l'édifice par les administrateurs. Le dernier évêque de Belley avant la Révolution, M. Cortois de Quincey, ne laissera point perdre ces traditions glorieuses. Jean de Tinseau, qui s'est déjà montré à Belley le digne trait d'union entre Dousset et Quincey, fait éclater sur le siège de Nevers toute la générosité de son cœur. « Je nomme légataire universel, dit-il dans son testament, l'hôpital général des pauvres de la ville de Nevers ; je lègue mille francs à l'Hôtel-Dieu ; je me recommande aux prières des pauvres³. » A Agde, l'hôpital a été élevé par M. François Fouquet, de concert avec la communauté. Le dernier évêque, M. de Saint-Simon de Sandricourt, le sauve de la ruine, le dote de 12.000 livres de rentes et y appelle des Sœurs⁴. A Lavour, M. de

1. DE LA ROCHE, *op. cit.*, p. 578. — *Recherches sur la ville d'Alais*, p. 50. — *L'Auvergne chrétienne*. — *L'Ami de la religion*, 1834, p. 175-176. — M. de La Luzerne aide à la reconstruction de l'hôpital de Langres ; M. de Ribeyre, évêque de St-Flour, donne chaque année 4.000 livres aux sœurs de charité et 30.000 livres pour la reconstruction de l'hospice. (CHAUMEL, *op. cit.*) A Auch, M. de Maupeou meurt au moment où il songeait à rebâtir l'hôpital, laissant 72.000 livres aux pauvres. Citons encore parmi les prélats particulièrement généreux pour leurs hôpitaux ou pour leurs pauvres : Matignon à Condom, Cheylus à Bayeux, Balore à Alais. Les Sœurs de charité durent tout à M. de Conzié à Arras. LECESNE, *op. cit.*, t. II, p. 657.

2. CIROT DE LA VILLE, *Notice sur Mgr Le Quien de la Neufville*, 1890, p. 75-81. — LYONNET, *Histoire de Mgr d'Aviau*, t. II, p. 526.

3. Cf. DEPRAY, *op. cit.*, p. 348 et suiv. — GROSNIER, *Monographie de la cathédrale de Nevers*, 1854.

4. JORDAN, *Histoire de la ville d'Agde*, 1824, p. 177, 178. L'hôpital d'Agde avait 15.000 livres de rente en 1789.

Fontanges avait cédé, en 1757, les bâtiments inachevés de l'hospice pour une manufacture de soie, et livré aux pauvres le vieil évêché. En 1775, son second successeur M. de Castellane put rendre à l'hospice toutes ces constructions remises en parfait état. A Oloron, l'hôpital hérite de toute la succession de M. de Révol qui apporte aux indigents 80.000 livres. M. de Machault donne, en 1783, 40.000 livres ; en 1784, 30.000 ; en 1788, 15.000 ; en 1789, 20.000, à l'hospice de Saint-Charles d'Amiens. A Bourges, M. de Lévis-Ventadour verse pour l'achèvement de l'hôpital général une somme considérable à laquelle M. de Phélypeaux d'Herbault ajoutera 40.000 livres. Pendant un temps de disette, le cardinal de Gesvres défraie tous les établissements hospitaliers de la ville. Les archevêques d'Albi font ouvrir un asile pour les aliénés à l'hospice de la cité. Les registres des hôpitaux portent encore la preuve des largesses du cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Il compte au nombre des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu. A Castres, Mgr de Barral est par ses libéralités la providence de l'Hôtel-Dieu de la ville. Il fait circuler dans les bâtiments l'air, la lumière, et donne aux constructions une véritable magnificence. Il réussit, à travers bien des difficultés, à y introduire les Sœurs de la charité. Il y attire deux médecins et chirurgiens habiles qui exercent gratuitement pour les malheureux. Enfin, il couronne son œuvre en inscrivant dans son testament ces paroles : « Je nomme et institue pour mes héritiers universels et généraux, l'hôpital général et l'Hôtel-Dieu des pauvres malades de la ville de Castres, pour de tous mes biens et hérité être par eux fait et disposé à leur gré et volonté¹. » Les hôpitaux ainsi entourés de la sollicitude particulière des évêques, favorisés aussi de quelques largesses venues d'ailleurs, arrivaient souvent à suffire à tous les besoins. L'hôpital principal de Grenoble, par exemple, abritait cinq cents pauvres, entretenait à la campagne trois cents orphelins ou bâtards, distribuait chaque semaine aux indigents de trente à quarante-cinq quintaux de pain, et ouvrait aux malades cinquante lits

1. BRIMONT, *op. cit.*, p. 24-27. LOTB, *op. cit.*, p. 81-89. AN. COMBES, *op. cit.*, p. 64-102.

dans les maisons de la Charité et de Sainte-Marthe¹. Comme il convenait, l'archevêque de Paris, M. de Juigné, tient à surpasser tous ses collègues et donne 100.000 écus pour rebâtir l'Hôtel-Dieu.

L'épiscopat ne se contentait pas d'assurer le logement et l'existence des malheureux ; il aimait à les honorer. Bossuet, prêchant sur « l'éminente dignité des pauvres », n'aurait pas été désavoué par ses successeurs. M. de Polignac arrive à Meaux pour prendre possession de sa ville épiscopale. Sa première visite est pour les indigents malades de l'Hôtel-Dieu et les vieillards de l'hôpital. Son cocher lui demandant des ordres pour la voiture : « Non, dit le prélat, c'est à pied qu'il faut aller voir les pauvres. » Il avait ordonné d'avance le dîner. Il arriva au moment où ces malheureux allaient se mettre à table. Il voulut les servir lui-même et les personnes de sa suite suivirent son exemple. A Dol, l'évêque, M. de Hercé, a versé 30.000 liv. pour rebâtir l'hôpital et a établi le *bouillon des pauvres*. Tous les jours, il va le goûter lui-même ou, à son défaut, il délègue son grand vicaire ou sa sœur. Une fois l'an, le lundi gras, le prélat donne dans la grande cour du palais un vrai festin aux nécessiteux qui appellent cette fête les « noces de l'évêque ». Le repas est suivi d'une danse. « Pourquoi, disait un jour un Dolois à l'évêque, nous défendez-vous de nous divertir au carnaval, alors que vous permettez aux pauvres de danser dans votre maison ? — C'est que, répondit M. de Hercé, les pauvres pleurent toute l'année, tandis que vous la passez dans le repos, l'abondance et les plaisirs². » Si l'on est tenté de voir dans ces bienfaits l'exercice naturel d'une humanité et d'une humilité faciles, voici du moins des actes où il est impossible de ne pas reconnaître un renoncement qui avait sa source dans la foi. Des évêques de la plus haute naissance, des La Rochefoucauld protestent qu'ils veulent mourir et être inhumés pauvrement. La Ro-

1. Cf. PRUDHOMME, *op. cit.*, p. 539-540.

2. ALLOU, *Chronique des évêques de Meaux*, 1876, p. 120-127. M. de Polignac fut nommé évêque de Meaux en 1779. — Ch. ROBERT, *op. cit.* p. 112. — La salle où M. de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, recevait et hébergeait les pauvres au château de Crazannes, porte encore le nom de cuisine des pauvres. AUDIAT, *op. cit.*, p. 95-96.

chefoucauld, évêque de Beauvais, écrit à ses prêtres : « Le sacerdoce n'est qu'une sollicitude laborieuse et universelle qui vous met pour ainsi dire entre les mains les passions, les faiblesses, les besoins et tout le détail des misères humaines. Un pasteur est un homme livré uniquement au soulagement de ses ouailles ; c'est là son état, son devoir primitif ; c'est là toute sa constitution... S'il ne peut pas toujours faire le bien par lui-même, il est toujours à sa place quand il le sollicite. » Belles paroles, bien dignes d'un prélat qui, avant de tomber martyr au massacre des Carmes, avait écrit dans son testament : « J'institue le bureau des pauvres de la ville de Beauvais mon légataire universel. Je recommande et même ordonne d'être enterré en vrai pauvre¹. » C'était reprendre, en quelque sorte, l'épithète que Alphonse-Louis, frère du cardinal Richelieu, lui-même cardinal, grand-aumônier, archevêque de Lyon², fit mettre en 1653 sur sa tombe : « *Pauper morior et inter pauperes sepeliri volo.* »

De tels traits de renoncement et d'humilité ne sont pas rares dans l'épiscopat sur la fin de l'ancien régime. La Motte, évêque d'Amiens, M. de Pressy, évêque de Boulogne, M. d'Apehon, archevêque d'Auch, demandent à être enterrés parmi les pauvres³. On voit encore à Bazas la modeste tombe que le dernier évêque, M. de Saint-Sauveur, s'était ménagée dans le petit cimetière de l'hospice. L'avant-dernier évêque de Couserans, M. de Marnays de Vereel, avait fait bâtir un bel hôpital auquel il légua tous ses biens. Il y fut enseveli dans le tombeau qu'il s'était fait construire près des cendres d'un de ses prédécesseurs, Bernard de Marmiesse. Avec touchant du néant de toute grandeur, acte d'humilité suprême qui décele de vrais pasteurs. Certains prélats, dans l'élan de leur foi et dans la crainte des jugements de Dieu, traduisaient jusque dans leur épithète des sentiments bien chrétiens, témoins, par exemple, ces mots que le noble

1. Abbé DELETTRE, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 545-554.

2. A sa mort la reine donna ses bénéfices à Mazarin qui lui ne pourra pas dire : *Pauper morior*.

3. Les chapitres d'Amiens et de Boulogne-sur-Mer ne firent pas droit à cette demande et ensevelirent leur évêque dans la cathédrale.

quence de l'orateur. Rien de mieux que ce renfort apporté par l'engouement social à la vieille charité chrétienne. Malheureusement un divorce tend déjà à s'établir entre la nouvelle philanthropie et la religion. Parmi les sociétés qui se fondent, certaines déclarent hautement qu'elles veulent secourir les miséreux, non plus au nom de Dieu, mais au nom de la nature, qu'elles entendent se placer en dehors de toute religion positive et des « pratiques superstitieuses¹ ».

Il appartenait aux évêques de réagir contre cette tendance. Sans doute, que la bienfaisance fut excitée par un sentiment chrétien ou simplement par une pensée humanitaire, ils n'avaient qu'à se réjouir du résultat qui tournait en faveur des indigents ; ils savaient d'ailleurs qu'en fait la compassion pour les indigents est sortie de l'Évangile. Mais précisément parce que la charité inspirée par l'amour de Dieu est plus persévérante, plus profonde, qu'elle peut aller jusqu'au don de soi-même, jusqu'à l'amour attendri du pauvre couvert du manteau de Jésus-Christ, il convenait aux évêques de ne pas la laisser sacrifier à une inspiration purement humaine. Les accès de sensibilité passent comme les accès de fièvre. Ce qui reste, c'est ce dévouement inépuisable de la charité chrétienne, qui, à travers les âges, a soulevé le poids de

1. A Besançon, où le christianisme avait prodigué les inventions les plus délicates et les plus ingénieuses d'une charité sans rivale, il se fonda, en 1788, parmi les principaux personnages de la ville, et sous l'invocation d'un vers comique de Terence transformé en apôtre de l'humanité : *homo sum et humani nihil a me alienum puto*, une société philanthropique, à l'instar de celles qui commençaient à couvrir la France. Son but était de secourir les malheureux, non plus au nom de Dieu, mais au nom de la nature, non plus au nom de la religion, mais au nom de la philosophie. « Depuis que la philosophie, disaient les fondateurs, a répandu ses lumières dans presque tous les États, il s'est élevé de tous côtés des hospices et des sociétés de bienfaisance, les aumônes sont devenues plus abondantes... La société philanthropique n'a rien de commun avec d'autres sociétés dont la bienfaisance est également un des objets, mais dont les formules préliminaires qu'on exige pour y être admis, en éloignent souvent ceux qui regardent ces formules comme puérides et superstitieuses. La société philanthropique n'exige pour toute formule qu'une parfaite égalité entre tous ses membres. » Parmi les instigateurs de cette œuvre destinée à remplacer la charité chrétienne, on remarque avec surprise un vicaire général honoraire, M. de Maillac, six chanoines, les abbés de Falletans, de la Fare et de Desnes, deux prêtres attachés au chapitre. Les noms des princes de Bauffremont, de Montbarrey et d'une foule de nobles surprennent beaucoup moins. Au bout d'un an, la société comptait plus de cent quarante membres. Elle sombra sous la Révolution. SAUZAY, *op. cit.*, t. I, p. 65, 66.

nos misères, qui, au XVIII^e siècle, comme dans le nôtre, continuait à enfanter des merveilles. Les prélats le comprenaient et, tout en se faisant les promoteurs ardents des œuvres de civilisation et de bienfaisance qui étaient dans les goûts de leur époque, ils ne manquaient pas de ramener la charité à sa source éternelle qui est Dieu et le Dieu de la souffrance.

En 1778, M. de Machault affirme en termes énergiques les devoirs de l'aumône, et marque nettement la différence entre la charité chrétienne et la simple philanthropie. Les évêques rappellent que ce n'est point satisfaire au précepte évangélique que d'abandonner simplement son superflu, abandon facile à ceux qui nagent dans l'abondance. Ils font mieux que parler, ils prêchent d'exemple. On voit M. de Pavillon, évêque d'Alet, donner aux pauvres 40.000 écus de patrimoine qu'il avait exigés de son frère aîné, vendre un diamant qu'il tenait de sa mère et qui ornait son ostensor, faire enfin les indigents ses légataires universels¹. On voit Guillaume d'Arche, évêque de Bayonne, se réduire à la pauvreté pour soulager les malheureux et ne laisser en héritage qu'un mobilier misérable. Le Camus écrit d'Armand de Béthune, évêque du Puy : « On dit qu'il casse tout son équipage, qu'il ne s'occupe que des visites de son diocèse, qu'il sert tous les jours vingt-deux pauvres à sa table et qu'il donne tous ses biens aux pauvres. » M. de Villeneuve, dont l'ardeur généreuse a assuré l'achèvement du bâtiment des incurables commencé par son prédécesseur à Montpellier, porte sur lui les marques de son esprit de charité. Un de ses auditeurs ne put s'empêcher de s'écrier un jour : « Il fait beau voir un évêque prêcher la pauvreté avec les coudes rapiécés². » En un temps où l'esprit public tend à supprimer la mendicité, on voit certains prélats, comme M. Le Normand, évêque d'Evreux, faire distribuer tous les jours une aumône aux indigents qui se présentent à la porte, et ils étaient souvent plus de cent cinquante.

1. Ses successeurs soutinrent l'hôpital d'Alet et furent la providence des malheureux. Cf. LASSERRE, *op. cit.*, p. 267-277.

2. Cf. *Lettres de Le Camus*, p. 294. — SAUREL, *op. cit.*, p. 162-172. — Villeneuve donnait annuellement 16.000 livres, dont 12.000 au séminaire.

évêque de Léon, M. de La Marche, fit graver sur sa tombe : *Hic jacet Franciscus, insignis peccator, ignavus paenitens; supple præcibus qui cinerem calcas*¹.

On comprend que des prélats animés de tels sentiments eussent quelque difficulté à laisser séculariser la charité. Ils savaient que l'Eglise avait jusqu'alors, presque de ses seules ressources, fondé, soutenu les hôpitaux, les refuges et soulagé toutes les misères. Ils voulaient que, dans les appels aux fidèles, on s'adressât avant tout au sentiment chrétien qui avait opéré tant de merveilles. Christophe de Beaumont, qui livra tant de combats, n'acceptait pas facilement le concours des profanes. En 1773, à l'occasion d'un incendie à l'Hôtel-Dieu, d'Alembert lui fit remettre dans la sacristie de Saint-Roch, au moment de dire la messe, 1.200 livres qu'il avait recueillies au sein de l'Académie, trouvant piquant, écrivait-il à Voltaire², de lui verser « l'argent des philosophes pour les pauvres dans le temps où il s'habillait pour les exorciser ». Beaumont se montra défavorable au Mont-de-piété créé par les lettres du 9 décembre 1777. Comme on lui représentait que cet établissement procurerait, chaque année, 150.000 livres à ses pauvres : « Eh bien, répondit-il, je m'oppose encore à cette usure publique, et je fournirai moi-même aux pauvres 200.000 livres³. » Lors-

1. Le chapitre se chargeait parfois de rétablir la vérité. La Motte-Houdancourt, archevêque d'Auch, avait fait mettre sur sa tombe : « Cy-gît, en attendant la résurrection des morts, Henri de Lamotte-Houdancourt, indigne archevêque d'Auch. » Le chapitre fit graver, en face, ces paroles sur un marbre noir : « Quod Henrici meritis detraxit humilitas id reddit veritas, illum pietate, doctrina et nobilitate clarissimum, venturis retro sæculis commendans, 1684. » MONLEZUN, *op. cit.*, p. 520. En fait d'épithètes, signalons comme chef-d'œuvre de mauvais goût celle qui fut faite par Colletet sur Mgr de Marca, enlevé par la mort avant d'avoir pu prendre possession du siège de Paris : « Cy-gît l'illustre de Marca que le plus grand des rois marqua pour être le prélat de son église ; mais la mort, qui le remarqua, et qui se plaît à la surprise, aussitôt le démarqua. » — La ville de Saint-Flour, par reconnaissance pour les bienfaits de Mgr de Ribeyre, avait fait placer ses armes sur la grande porte d'entrée qu'il avait fait ouvrir, avec ces vers :

De Ribeyre, en ces lieux, tu vois le moindre ouvrage.
Compter nos monuments, c'est compter ses bienfaits.
De l'Eglise et du pauvre il accroît l'héritage
Et lègue à ses parents les heureux qu'il a faits.

2. Lettres des 9 et 12 janvier 1773.

3. *Correspondance secrète sur la cour et la ville*, publiée par M. DE LES-CURE, t. 1, p. 132. — Les collègues de Beaumont se montrent moins scrupuleux sur les Monts-de-piété. Nous en voyons plusieurs, tels que M. de Leyssin à Embrun, en fonder dans leur ville épiscopale. Presque toutes les paroisses du diocèse d'Alet possèdent des *Monts-de-piété* où des revenus

qu'on pouvait parler ainsi, lorsqu'on offrait 100.000 écus pour frais du premier établissement de l'Ecole militaire, lorsqu'on répondait aux demandes de Sartine, lieutenant de police : « Voici 50.000 écus, c'est à peu près tout ce qui me reste, et je regrette d'avoir à vous offrir si peu pour tant d'infortunés », on avait quelque droit d'émettre son avis en matière de charité. Les adversaires de Beaumont, frappés de ses prodigalités, l'accusèrent de faire des dettes, ce qui était inexact. L'archevêque, malgré son horreur de toute concession, fut amené par la force des circonstances à associer une protestante, M^{me} Necker, à ses générosités. La reine Marie-Antoinette dissipant son argent et son temps en amusements, c'est à M^{me} Necker que Beaumont remit les 500.000 livres gagnées dans un procès avec la ville, en vue de l'établissement qui porte encore le nom d'hôpital Necker. « Le prélat, disaient les *Nouvelles à la main*, s'en est rapporté à elle, quoique hérétique¹. » L'esprit du temps avait fait accepter et, en quelque sorte, imposé une association qui eût étonné Louis XIV. Il devenait évident que désormais le clergé n'aurait pas le monopole de la charité publique.

V

Cependant un beau rôle lui était encore réservé à la veille de la Révolution. Dieu, en envoyant, en 1788-1789, un hiver particulièrement rigoureux, semble avoir voulu donner l'occasion à ce noble épiscopat de montrer, avant de disparaître, à la France et au monde, tout ce dont il était capable en fait de charité. On connaît l'admirable conduite de M. de Juigné, archevêque de Paris, épuisant toutes ses ressources, s'écriant, lorsque sa bourse est vide, en présence des misères à soulager : « Il nous

particuliers légués le plus souvent par les pasteurs pour soulager les pauvres de la paroisse, marier les filles pauvres, prêter des grains à ceux qui en manquaient pour les semailles. LASSERRE, *op. cit.*

1. P. REGNAULT, II, p. 329-334. — *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1880, article de M. d'Haussonville sur l'hôpital Necker. — BACHAUMONT, 30 août 1779.

viendra peut-être demain des lods et ventes¹ », finalement contractant un emprunt de 400.000 livres, qui est garanti par son frère, le marquis de Juigné. La province marche sur les traces de la capitale. A Béziers, M. de Nicolai se met à la tête des souscripteurs pour former un grenier d'abondance. Il reçoit dans son palais les infirmes et les vieillards. Il fait jeter dans l'immense cheminée de la salle des pas-perdus des arbres entiers, enlevés à sa résidence favorite de Lignan, pour réchauffer les malheureux qu'il se charge aussi de nourrir. Il fait livrer le blé à bas prix et paie la différence entre le chiffre d'achat et le chiffre de vente. Les consuls envoient au prélat une députation pour le remercier de sa générosité.

Dans l'ancien régime, par suite de conditions économiques particulières et de la difficulté des communications, c'est par le manque de pain que se produisait la détresse publique. En ces circonstances, les évêques étaient toujours la providence de leur diocèse. Dans une disette, on avait vu l'avant-dernier évêque de Mâcon, M. de Valras, faire venir tout d'un coup et prendre à ses frais 6.000 hectolitres de blé². Louis XVI, au début de son règne, avait fait écrire à tous les curés du royaume pour leur demander d'user de leur influence en vue de calmer le peuple que la faim poussait au pillage des greniers publics. Le clergé fut admirable³, et ses conseils, ses largesses aidèrent la nation à traverser cette crise. Celle de 1789 fut autrement redoutable et, pour la conjurer, il fallut un immense effort de la charité chrétienne et française.

1. Les lods et ventes étaient des droits sur les successions, les transactions, et formaient la meilleure part des revenus de l'archevêque de Paris.

2. Le même évêque, dans une année de grêle, avait distribué 20.000 livres. LA ROCHEFFE, *op. cit.*, p. 585. En 1725, M. Le Normand, évêque d'Evreux, avait fait distribuer en quelques jours 1.000 écus de pain.

3. Voir en particulier pour le diocèse de Soissons, PÉCHEUR, *op. cit.*, t. VII, p. 447 et suiv. M. de Bourdeilles disait dans son mandement : « Je sais quelle est la véritable destination de mes revenus, et je ne puis en faire un meilleur usage qu'en les consacrant au soulagement des malheureux. » En la seule année de 1775, la chartreuse de Bourfontaine donna quatre-vingt muids de blé pour les pauvres et pour les semences. En 1784, M. de Bourdeilles prodigua de nouveaux secours au sujet des ravages causés par un débordement de l'Aisne ; en 1788, à l'occasion des grêles. — Le prix du blé était très variable d'une province à l'autre. M. de Boisgein, dans une lettre du 22 janvier 1783, porte à 38 livres le prix du setier de blé (156 litres) à Aix, alors qu'il ne valait que 20 ou 22 livres à Paris.

Du fond de l'Italie, le pape Pie VI donna l'exemple. Il fit acheter dans la péninsule et expédier à Avignon 9.000 rubies, soit environ 261.000 décalitres de blé¹. Ce qu'il faut partout c'est du blé, du pain. « Du pain ou le pillage », crie le peuple d'Arles. M. Dulau accourt, provoque une souscription, s'inscrit pour une forte somme, réunit immédiatement 41.000 francs et le peuple se calme. A Evreux, M. de Narbonne-Lara se rend lui-même tous les matins à la halle pendant cinq semaines. Il fixe le blé au minimum et, suivi d'un domestique porteur d'une bourse, il indemnise tous les marchands séance tenante. Talleyrand-Périgord, comme archevêque de Reims et comme abbé de Saint-Quentin, fait livrer les grains à bas prix². M. de Séguiran à Nevers, M. de Clugny à Riez, multiplient leurs efforts. Jean de Castries, évêque de Vabres, fait établir à Saint-Affrique un grenier d'abondance pour lequel il verse 10.000 francs et sauve ainsi son pays de la famine. Ce charitable prélat, mourant à Paris, dès les premiers temps de la Révolution, ordonnera à son secrétaire de distribuer aux pauvres et aux églises de son diocèse « tout ce qui lui restait, tant en argent qu'en numéraire ». M. de Bourdeilles adresse un pressant appel à ses diocésains et tous les couvents du diocèse luttent de générosité³.

Les registres municipaux de Blois témoignent de la magnificence de Mgr de Thémines. On ne s'étonne pas de voir ainsi multiplier les charités, en un rigoureux hiver, un prélat qui avait fondé de ses deniers à l'hôpital général quarante lits pour les enfants et quarante-quatre pour les femmes. M. de Lubersac, évêque de Chartres,

1. GRANGET, *Histoire du diocèse d'Avignon*, t. II, p. 436. Le vice-légat Casoni fit distribuer des provisions aux pauvres et ouvrir des ateliers publics.

2. De tout temps les évêques s'étaient cru obligés de nourrir leur peuple dans les rudes hivers. On citait à Saint-Pons la conduite de Mgr Grillon dans une telle circonstance. Les évêques possesseurs d'abbayes se croyaient obligés de donner à la fois comme évêques et comme abbés. Le cardinal La Rochefoucauld multiplia ses aumônes comme archevêque de Rouen et comme abbé de Cluny.

3. Abbé SERVIERES, *Histoire de l'Église du Rouergue*, p. 542-543. — L'abbesse de Notre-Dame de Soissons fait distribuer 3.000 livres de pain par semaine, bien que le couvent n'ait plus que 350 muids de blé. PÉCHEUR, *loc. cit.*, p. 451. — A Toul, M. de Drouas fait vendre sur le marché pour les pauvres le blé un quart au-dessous du prix, ce qui le fait baisser. Abbé MARTIN, *op. cit.*, t. II, p. 565-566.

ne se contente pas de lancer un beau mandement au sujet de la grêle du 13 juillet. Après avoir épuisé ses ressources par ses contributions personnelles, il va lui-même dans toutes les maisons de la ville et des faubourgs solliciter la charité des habitants en faveur des campagnes désolées. Cette quête d'un nouveau genre produit les plus heureux effets¹.

Mais le plus grand triomphe était réservé à Boisgelin, archevêque d'Aix. Quelques années avant 1789, dans une crise provoquée par l'absurde législation sur les grains, Boisgelin, partisan passionné de la liberté commerciale, avait imposé, sous sa responsabilité personnelle, aux vives répugnances de l'abbé Terray la libre circulation des grains étrangers; la situation s'était améliorée immédiatement. Son intervention ne fut pas moins nécessaire et moins efficace à la veille des Etats Généraux. Mirabeau avait apporté à Aix cette agitation révolutionnaire dont le résultat fut le pillage des greniers publics, l'outrage aux représentants du gouvernement et des menaces contre le palais de l'archevêché. M. de Boisgelin fut admirable. Se regardant, dit son historien, M. de Bausset, « comme investi de cette espèce d'autorité qui peut seule suppléer à la force par la confiance générale », il convoque chez lui les magistrats de la ville, les concitoyens les plus considérés, les négociants les plus importants. Il leur parle avec tant de chaleur et d'onction que ces hommes, découragés et encore effrayés par la présence du péril, se raniment à sa voix et lui promettent que tout le blé dont ils peuvent disposer arrivera à Aix dans le courant de la semaine. Assuré de leurs dispositions, il reprend la parole, mais ce n'est que pour ajouter ces mots : *Si les fonds vous manquent, je m'engage pour 100.000 francs.* Ce trait de générosité achève d'exalter les esprits et de remuer tous les cœurs. La nouvelle se répand en un moment et le calme se rétablit.

M. de Boisgelin voulut faire davantage et il ménagea à la religion un véritable triomphe. Dès le lendemain, il

1. Cf. BERGERIN et DUPRÉ, *Histoire de Blois*, 1847, t. II, p. 501. — LAURENT *op. cit.*, p. 178.

convoqua les curés de la ville à l'archevêché et il leur dit : « J'ai, autant que la prévoyance humaine le permet, assuré la quantité de blé nécessaire pour les besoins du moment; mais il serait urgent de rendre aux greniers publics les grains qu'on a enlevés, et c'est à vous à faire parler la religion; allez remplir cette noble mission. » Ils partent, et des prêtres, par la seule force de la persuasion et de la foi, réparent en quelques heures le désordre que la force publique a été impuissante à conjurer. Le peuple étonné, attendri, reconnaît sa faute, et il rapporte en triomphe aux greniers publics ces mêmes blés qu'il pillait naguère au milieu des cris de fureur. L'archevêque venait à ce moment de présider une cérémonie religieuse. Il traverse les flots de cette foule tout à l'heure si menaçante : il ne reconnaît pas les mêmes hommes; le peuple ému environne sa voiture et « le reconduit à son palais, avec les acclamations de la joie, du respect et de l'amour ». Les habitants d'Aix accourent à l'archevêché et demandent à l'archevêque de célébrer ce retour à la paix par un acte solennel de religion. Il s'empresse de répondre à ce désir; il annonce qu'il se rendra à la cathédrale pour y rendre grâce à Dieu et il invite tous les corps de la ville à s'y trouver. Quelques heures lui suffisent pour préparer son discours. « On conçoit facilement, dit M. de Bausset, que M. de Boisgelin n'avait pas besoin du talent de la parole dont il avait fait un si long usage pour s'élever à toute la hauteur de son sujet. Il est des occasions où les hommes les moins éloquents se sentent inspirés par les circonstances; mais il n'en est pas moins vrai qu'en ce moment il parut au-dessus de lui-même. Lorsque du haut de la chaire pastorale il déplora le crime et le repentir du peuple qui l'écoutait, la sainteté du lieu ne put arrêter les transports de douleur et d'admiration qui se firent entendre de toutes les parties du temple et du sanctuaire. » Boisgelin lui-même raconte ses émotions dans cette lettre toute chaude, toute frémissante d'émotion. « Oh quel jour, dit-il, et quelle fête! Jamais il n'y eût spectacle semblable : une ville entière préservée de la famine, tous les ordres réunis sans privilèges, et la recon-

naissance publique me couvrant de ses bénédictions; un peuple immense battant des mains, des pieds, exprimant l'amour de son archevêque par tous ses regards et ses mouvements; tous les corps, tous les ordres dans le concours général, tous les sentiments portés à l'enthousiasme... Et songez à moi quand élevé devant l'autel au-dessus d'une multitude immense, je leur ai parlé de leurs malheurs, de leurs remords, de leur union. Tous les yeux étaient en larmes, et ma voix attendrie n'empruntait de ma sensibilité même que plus de force et de mouvement. » M. de Boisgelin terminait par cette belle et profonde parole : « Quelle est la fête qui puisse valoir celle du peuple ? »

De pareils triomphes, même en 1789, ne sont pas vulgaires. Il y avait quelque chose de plus beau encore que d'emprunter des centaines de mille francs pour les pauvres, quand on était en situation de pouvoir les rendre et de ne manquer de rien, c'était en pleine persécution, sur le point de quitter la France pour l'exil, de se dépouiller de ses dernières ressources. Que de saintes imprudences de ce genre l'histoire s'est plu à enregistrer chez ces prélats qui ne surent jamais repousser une demande ! M. de Serre racontait en pleine Chambre des pairs le trait suivant de M. de Pressigny, évêque de Saint-Malo. « Au moment où il se disposait à partir, c'est-à-dire dans ce moment que je pourrais appeler suprême, puisqu'il était alors impossible de ne pas penser que ce fût le dernier qu'il passait en France, deux curés de son diocèse viennent le trouver et lui font connaître les besoins qu'éprouvaient les paroisses qui leur étaient confiées. Il fait appeler son secrétaire. De quelle somme, lui dit-il, puis-je disposer ? — De 1.500 francs, Monseigneur, répond le secrétaire, mais c'est tout ce qui vous reste, et vous ne toucherez rien de bien longtemps. — C'est bien, dit le généreux évêque, apportez-moi ces 1.500 francs. » Et sur-le-champ

1. Lettre du 29 mars 1789, reproduite par M. CANS, *loc. cit.* — Cf. *Œuvres de Boisgelin*, Notice préliminaire par Mgr de BAUSSET, p. LV à LXIX. — Un article de M. de Carné sur Boisgelin, *Correspondant* de mai 1874. — M. de Bertier, premier évêque de Blois, avait également calmé le peuple mutiné dans une disette.

il les partage entre les deux curés étonnés eux-mêmes de tant de vertu¹. M. de Pressigny, dont on vantait ainsi la charité à la Chambre des pairs, avait eu lui-même l'occasion, trois ans auparavant, de rendre le même hommage à l'évêque de Langres, le cardinal de La Luzerne. « Je l'ai vu, dit-il, vendre tout ce qui lui restait susceptible de quelque prix, pour le distribuer à des prêtres français, que la tourmente révolutionnaire avait poussés jusqu'à la ville éloignée où il habitait alors. »

Nous pourrions demander à un prélat infidèle à ses devoirs, durant la Révolution, une preuve nouvelle de cette générosité irrésistible qui caractérise cet ancien épiscopat. Lafont de Savine, évêque de Viviers et évêque jureur, est réfugié à Paris. Sorti de prison en 1795, il vit de privations, se faisant commis de bureau, expéditionnaire, porteur d'eau, et est recueilli la nuit dans la mansarde d'un de ses anciens domestiques. Une âme charitable, qui l'a reconnu et a pitié de sa détresse, lui donne un jour un écu de six francs. A quelques pas, Savine est accosté par un mendiant qui lui demande l'aumône; Savine lui remet les six francs qu'il vient de recevoir. Chez lui, l'habitude, l'instinct de la charité sont plus forts que le cri de la faim et le souci de sa propre misère. Tels furent ces nobles prélats en qui le cœur du gentilhomme venait imprimer un nouvel élan et je ne sais quoi de chevaleresque à la charité de l'évêque. L'antique Eglise gallicane montrait, avant de disparaître, un cœur plus grand que toutes les misères.

1. Chambre des pairs, 17 avril 1824. La dignité, chez ces prélats, était à la hauteur de leur charité. M. de Serre raconte que M. de Pressigny, envoyé ambassadeur à Rome par Louis XVIII, dut se retirer à Gènes avec le pape et les cardinaux lors du retour de Napoléon. Il se trouvait sans traitement, sans ressources; quelques cardinaux eurent devoir mettre leur bourse à sa disposition. Il refusa. « Je ne sais, leur dit-il, si l'ambassadeur de France pourrait vous le rendre, mais, comme simple particulier, je ne possède rien, et je ne voudrais pas contracter des engagements que je ne pourrais pas remplir si les événements venaient à se prolonger. »

CHAPITRE SEPTIÈME

Les Evêques et l'instruction publique

I. Veiller à l'instruction publique, fut une des grandes attributions de la charge épiscopale avant la Révolution. — Alors ni budget, ni ministre d'instruction publique. — Etat de l'enseignement primaire avant 1789. — La part de l'Eglise. — D'après les nouvelles publications, zèle des évêques quand la Révolution vint les interrompre. — II. Bienfaits des évêques dans l'enseignement secondaire confirmés par les publications nouvelles. — III. Comment les évêques sauvèrent l'enseignement secondaire dans la crise ouverte par l'expulsion des Jésuites, qui durent quitter plus de cent collèges. — Edit de 1763. — Ce que les évêques avaient fait de tout temps pour les collèges leur permettait de parler haut. — Les mesures qu'ils prennent pour maintenir les études. — Nouveau personnel. — Séculiers ou congrégations. — Reconnaissance des villes. — IV. Alarmes des parlements au sujet de cette prépondérance du clergé. — Chiffre énorme des élèves recevant l'instruction secondaire — A combien s'élevait le budget permanent ou la dotation des écoles et des collèges. — Jusqu'à la Révolution, l'Eglise a été l'éducatrice de la nation.

I
Avec l'exercice de la charité l'une des plus importantes attributions de la charge épiscopale avant la Révolution fut le soin de l'instruction publique, durant les longs siècles du moyen âge et de l'ancien régime. Il n'y avait point alors, comme aujourd'hui, un ministre chargé de veiller aux intérêts de l'enseignement à tous les degrés, ni de budget spécial affecté à ce grand service. L'Eglise dut porter à travers les âges le poids de l'éducation.

L'évêque était le véritable ministre de l'instruction publique pour son diocèse. Par ses archidiacres, par le

grand-chantre, capiscol, écolâtre ou chancelier de son chapitre¹, par le promoteur, par ses curés ou par lui-même, il instituait, inspirait, dirigeait, inspectait tous les maîtres et maîtresses. L'Etat ne se contentait pas de lui reconnaître tacitement ces attributions. Les rois de France avaient tenu à les lui confirmer par de nombreuses déclarations. Au besoin, les prélats recevaient commandement d'établir dans chaque paroisse des écoles pour les garçons et pour les filles².

Leur ardeur n'avait pas besoin d'être stimulée. Les assemblées du clergé de France, les conciles provinciaux, les statuts diocésains, les recueils de mandements et d'ordonnances, attestent leur sollicitude pour l'instruction de la jeunesse. Les évêques réitérèrent à leurs curés l'ordre d'établir des écoles dans leurs paroisses³. Ils les y aidèrent par tous les moyens. Mais il y a mieux que ces documents pour prouver le zèle des premiers pasteurs. Les nombreuses publications tirées des archives locales que chaque année voit éclore, ont fait la lumière sur ce point de notre histoire. On avait trop répété que le clergé s'était

1. Il convient de faire la part des chapitres dans cette grande œuvre. « L'examen de nombreuses pièces d'archives, dit M. Maggiolo (*Dictionnaire de pédagogie* de M. Buisson, V^e chapitre, p. 364), m'a laissé la conviction que partout, de bon gré ou par nécessité, les 526 chapitres qui existaient en France avant la Révolution, remplissaient l'obligation qui leur était imposée par les conciles de fonder et d'entretenir des écoles pour le peuple. » Ils durent fournir surtout aux collèges la *prébende préceptoriale*.

2. La déclaration de mars 1666, art. 22, dit : « Les régents, tant des collèges que des petites écoles, même dans les bourgs et villages, seront catholiques, et nul ne pourra tenir école qu'il n'ait été examiné par l'évêque ou par ses grands-vicaires. » L'art. 25 de l'édit de 1695 dit : « Les régents, précepteurs, maîtres et maîtresses d'écoles des petits villages, seront approuvés par les curés des paroisses ou d'autres personnes ecclésiastiques qui ont droit de le faire; et les archevêques ou évêques, ou leurs archidiacres, dans le cours de leurs visites, pourront les interroger, s'ils le jugent à propos, sur le catéchisme, en cas qu'ils l'apprennent aux enfants du lieu, et ordonner que l'on en mette d'autres en leurs places s'ils ne sont pas satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs, et même en d'autre temps que celui de leurs visites, lorsqu'ils y donneront lieu pour les mêmes causes. » L'art. 5 de la déclaration de 1724 dit : « Voulons qu'il soit établi, autant qu'il sera possible, des maîtres et maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire les enfants de l'un et de l'autre sexe. Le tout ainsi qu'il sera ordonné par les archevêques et évêques, en conformité de l'art. 25 de l'édit de 1695. »

3. « Nous ordonnons à tous nos doyens ruraux dans leur ressort, et à tous les curés dans leurs paroisses d'en établir (des écoles) au moins une pour les garçons et une pour les filles dans chaque paroisse. » Statuts de M. DE TRESSAN, évêque du Mans, 1672. Les ordres des autres évêques étaient formulés dans les mêmes termes. L'abbé ALLAIN, (p. 216-241) cite un très grand nombre d'ordonnances épiscopales pour le XVII^e et le XVIII^e siècles.

montré, avant la Révolution, aussi avare d'écoles que prodigue de collèges. Il est impossible de maintenir cette assertion après l'exhumation de renseignements de plus en plus complets. « Les Petites-Ecoles étaient innombrables, dit M. Taine, dans la Normandie, la Picardie, l'Artois, la Flandre française, dans la Lorraine et l'Alsace, dans l'Ile-de-France, la Bourgogne et la Franche-Comté, dans le Doubs, le Dauphiné, le Lyonnais, dans le Comtat, les Cévennes et le Béarn, c'est-à-dire dans la meilleure moitié de la France. On en compte presque autant que de paroisses : 25,000 pour les 37,000 paroisses de France, et fréquentées et efficaces. » On le voit par cette énumération, ce sont le nord et l'est, en général, puis quelques contrées du midi et du centre qui étaient les mieux partagés. Le sud-ouest, la Bretagne surtout, étaient moins favorisés. On peut dire que les écoles répandues partout étaient clairsemées dans certaines contrées.

Ce résultat était avant tout l'œuvre du clergé. Le pouvoir central, qui s'était jusqu'alors reposé sur l'Eglise pour ce grand intérêt, ne commença guère à s'en occuper un peu qu'à partir du XVI^e siècle, plus activement à partir du XVII^e. Son rôle consiste principalement à assurer aux maîtres la petite contribution payée par les habitants, et à trancher les difficultés qui pourraient s'élever entre eux et l'instituteur. Le rôle des habitants eux-mêmes était plus important que de nos jours. Ils avaient la prérogative de nommer en assemblée générale l'instituteur, lequel devait ensuite obtenir de l'autorité ecclésiastique des lettres de régence.

Les déclarations royales avaient fixé, au commencement du XVIII^e siècle, le traitement des maîtres d'école à 150 livres, celui des maîtresses à 100 livres. Cette somme était assurée soit par les rétributions scolaires payées souvent en nature, soit par une imposition sur toute la communauté. Pour en apprécier la valeur il faut tenir compte de la différence du prix de l'argent, et aussi des autres revenus qui venaient compléter ou remplacer en partie cette contribution. Fréquentes, surtout dans les villes,

étaient les fondations en faveur des écoles¹. L'instituteur devait aux fabriques, aux fonctions qu'il remplissait dans l'Eglise, un supplément de ressources. On arrivait ainsi à lui faire une situation honorable et recherchée. En fait, l'instruction primaire n'était pas une lourde charge pour les habitants, et les enfants pouvaient fréquenter les classes pour une somme minime, beaucoup pour rien. Les communautés enseignantes, qui tendaient de plus en plus à se répandre vers la fin de l'ancien régime, mettaient en tête de leurs statuts *l'instruction gratuite* de l'enfance.

Elles furent d'un grand secours pour le recrutement du personnel. En l'absence d'écoles normales, il était bien difficile de trouver avant la Révolution des instituteurs tout préparés à leur mission. Il n'aurait point fallu leur demander le degré de connaissances qu'ils ont dans notre siècle. Ils se bornaient d'ordinaire à enseigner les éléments et la doctrine chrétienne. Dans les centres de quelque importance, là surtout où furent appelés les Frères demandés de toutes parts, l'instruction était plus soignée et plus large. Il ne faut point oublier que les collèges, plus répandus que de nos jours, mettaient à la portée de tous ceux qui voulaient dépasser le niveau de l'école primaire la presque gratuité de l'enseignement secondaire.

1. Dans ces fondations pour les écoles, la part du clergé est d'ordinaire la plus considérable. M. FAYET, *Recherches sur les communes et les écoles de la Haute-Marne*, p. 309-360 (et ALLAIN, *op. cit.*) a établi que la part du clergé dans les libéralités faites aux écoles de cette contrée était de 45 maisons sur 80, et de 16,730 livres de rente sur 28,281. A 5 o/o, ces 16,730 livres de rentes représentent un capital de 334,600 livres; les 45 maisons à 2,000 livres, 90,000 livres, soit 424,600 livres sur un capital total (valeurs mobilières et immobilières) de 725,000 livres. Dans le département de la Mayenne, le clergé figure dans la fondation d'écoles pour un chiffre de 60 o/o; 29 o/o sont dus aux seigneurs des paroisses et autres bienfaiteurs; 11 o/o reviennent surtout aux populations intéressées. — Abbé ANGOT, *L'instruction populaire dans le département de la Mayenne avant 1790, 1890* in-8, p. 31. — En 1787, la ville de Blois ayant eu le projet, auquel il ne fut pas donné suite, d'établir une école chrétienne, l'évêque, M. de Thémines, offrait de se charger gratuitement de la nourriture et de l'entretien des Frères. *Histoire de Blois*, par BERGERON et DUPRÉ, 1847, in-8, p. 532. — M. de Narbonne-Lara, évêque d'Evreux, offrit 50,000 francs pour les écoles primaires (*Histoire manuscrite des évêques d'Evreux*). — Mgr Drouas, évêque de Toul, donne 60,000 livres pour établir des écoles de filles dans toutes les paroisses dépendant directement de l'évêché. (MATHIEU, *op. cit.*, p. 127.) — M. de Caylus, évêque d'Auxerre, prescrivait à ses curés de suppléer à l'indigence des habitants quand il s'agissait d'établir des écoles. (MAX-QUENTIN, *op. cit.*, p. 32.) — Mgr Begon, évêque de Toul, poussait le dévouement à l'enfance jusqu'à composer lui-même un excellent livre sur les devoirs des instituteurs et la discipline des écoles, avec un traité de prononciation et un traité d'écriture enrichi d'exemples en taille douce. (Cf. MAGGIOLLO, *Pouillé scolaire de Toul*, p. 20.)

Les communautés enseignantes furent beaucoup plus nombreuses pour les filles que pour les garçons avant 1789. Elles étaient d'ailleurs beaucoup plus nécessaires à cause de la difficulté plus grande de trouver des institutrices dans les campagnes. L'éducation des filles avait été négligée depuis le moyen âge. Il y eut un réveil extraordinaire au xvii^e, et le mouvement se continua jusqu'à la Révolution. On n'a pas compté moins de cinquante congrégations importantes vouées alors à l'enseignement primaire ou secondaire des filles. Contentons-nous de citer parmi les principales : les *Ursulines*, les *Filles de la Congrégation de Notre-Dame*, du bienheureux Pierre Fourier, les *Filles de Notre-Dame*, fondées par la mère de Les-tonnac, nièce de Montaigne, les *Filles de la Charité*, les *Sœurs de la Visitation*, etc.

On le voit, c'est un personnel d'Église. Jusqu'en 1789 l'Église à travers les âges avait eu une part énorme dans l'enseignement primaire : 1^o en suscitant et en gouvernant les écoles ; 2^o en fournissant et en recrutant le personnel enseignant ; 3^o en procurant une partie des ressources. Sur ce point, la vérité, longtemps obscurcie par la passion, peu connue faute de preuves, est maintenant établie. Nous renvoyons aux publications multiples qui permettent déjà d'écrire l'histoire de l'instruction primaire avant 1789¹. Les évêques s'occupaient de cette question avec plus d'ardeur que jamais lorsque la Révolution vint interrompre leur œuvre².

1. On peut consulter sur cette question, *l'Instruction primaire en France avant la Révolution* (1881), par M. l'abbé ALLAIN, qui analyse un très grand nombre d'ouvrages ; — les nombreuses publications de M. Maggiolo ; — le *Dictionnaire de pédagogie* de Buisson ; diverses études de M. Albert BARRAU, etc.

2. Contentons-nous de citer quelques évêques de 1789. M. de Bourdailles, pour assurer l'instruction gratuite, appelle les Frères à Soissons. En 1776, M. de Conzié les appelle à Arras ; en 1786, M. de La Luzerne fait de même à Langres. « Combien de fois, dit le prélat dans son mandement, les plus vertueux de vos citoyens sont venus gémir avec nous de voir cet âge si intéressant, cet âge que Jésus honora d'une affection toute particulière, abandonné, dispersé au milieu de vos rues comme un troupeau sans pasteur, flétrissant ses grâces naïves dans une brutale grossièreté, perdant sa candeur naturelle par tous les vices qu'amène l'oisiveté, que la fausseté accompagne, et ternissant sa première innocence par la funeste maturité des desirs. » *Notice sur La Luzerne*, par l'abbé GODARD. LA LUZERNE, *Œuvres*, VI, 782-791, a une dissertation sur la nécessité de l'éducation religieuse. A Rouen, le cardinal de La Rochefoucauld montre une grande sollicitude et une grande générosité pour les écoles de filles et de garçons. Dans ce diocèse, une simple congrégation, la communauté d'Erne-

II

Le rôle des évêques dans l'enseignement secondaire n'est pas contesté. Sous l'ancien régime, on reprocha plus d'une fois à l'Église de l'avoir trop multiplié. On a souvent rappelé le rapport où M. Villemain, comparant 1843 à 1789, montre qu'au moment de la Révolution la population des collèges était relativement plus considérable que de son temps. Il est néanmoins un point que les publications les plus récentes mettent en pleine lumière, et qui se rapporte directement à l'époque qui nous occupe, c'est la protection puissante que les évêques accordèrent aux collèges dans des circonstances particulièrement difficiles, de 1762 à 1789. La suppression des Jésuites, en 1762, laissait vides les établissements qu'ils tenaient en France¹. Cette expulsion subite de tels maîtres d'un si grand nombre de maisons, ouvrait une crise dans l'enseignement secondaire. Elle ne pouvait être atténuée, conjurée que par l'épiscopat.

De tout temps, les communautés appelées par les évêques et les villes à la tête des collèges les avaient dirigés à peu près souverainement. Les municipalités, l'auto-

mont, tient cent six écoles de filles. (LORIN, *op. cit.* p. 91-100). M. de Hercé, dernier évêque de Dol, pousse vivement ses curés à fonder des petites écoles dans leur paroisse et, au besoin, à y professer eux-mêmes. (CH. ROBERT, *op. cit.* p. 58). — Citons encore parmi les évêques de 1789, très occupés de leurs écoles, M. de Saint-Simon, évêque d'Agde ; M. de La Rochefoucauld, évêque de Saintes ; M. du Chilleau, évêque de Chalon-sur-Saône, etc. (SAUREL, *op. cit.*, p. 107 ; AUDIAT, *op. cit.*, p. 65 ; abbé BAUZON, *op. cit.*, p. 2-3.) En 1790, la ville de Noyon était mieux pourvue d'écoles primaires et secondaires qu'elle ne l'est aujourd'hui. Des 1724, l'évêque de Noyon, M. de Rochebonne, pouvait dire : « Toutes les paroisses de campagne ont des maîtres d'école ». Cf. BÉCU, *Notes et documents pour l'histoire de l'instruction publique dans l'ancien diocèse de Noyon*, 1900, in-8°. — Nous avons la lettre par laquelle le dernier évêque de Saint-Pol de Léon, M. de La Marche, défend des écoles contre l'intendant de Bretagne, qui leur était hostile sous prétexte qu'elles pouvaient nuire au recrutement pour la marine. Il y réfute les « principes répandus dans certains livres proscrits par la religion et la raison, qui excluent de toute instruction certaines classes d'hommes ». Cf. LE GRAND, *Histoire d'un collège breton pendant le xvii^e et le xviii^e siècles*, 1890, in-8°.

1. Le clergé de France, qui défendit de son mieux les Jésuites, disait au roi dans l'assemblée de 1761 : « Les Jésuites, sire, tiennent actuellement cent collèges. » VILLEMAIN, dans l'exposé des motifs de la loi de 1844, porte ce nombre à 124. M. SILVY (*Les collèges en France avant la Révolution*, brochure de 23 pages, p. 3), porte à 113 les collèges tenus par les Jésuites.

rité diocésaine, ne s'ingéraient que très rarement dans leur gestion. L'édit de février 1763 laissa l'indépendance aux maisons placées sous la direction des « congrégations régulières ou séculières ». Aussi les parlements, très opposés à cette autonomie, très partisans de la prépondérance que l'Etat tendait de plus en plus à s'arroger dans l'éducation publique, firent tous leurs efforts pour écarter les religieux des collèges abandonnés par les Jésuites. Le même édit attribuait le gouvernement des maisons non confiées à une congrégation à un bureau composé de huit membres : l'évêque président, deux officiers de justice, deux officiers municipaux, deux notables de la ville et le principal. Ce règlement ne faisait que rendre justice aux prélats en leur décernant la présidence. Jusqu'alors, fallait-il décider la création d'un établissement, obtenir l'approbation royale, traiter avec une congrégation, fournir des professeurs séculiers, doter enfin la nouvelle fondation, l'évêque avait toujours eu un rôle prépondérant, et le roi ne manquait pas de parler de son intervention dans le texte des lettres patentes obtenues le plus souvent à sa demande et par son crédit ¹.

Si grands avaient toujours été en fait le rôle et l'action des évêques dans l'enseignement primaire et secondaire que plusieurs, tels que le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais, ne dissimulèrent point leur hostilité contre l'édit de 1763. « L'instruction n'appartient qu'à Son Éminence, disent les gens de sa cour. Son Éminence, malgré l'édit du roi, veut seule administrer le collège. » A Montpellier, le collège « ci-devant occupé par les Jésuites est tombé entre les mains de l'évêque, qui en est seul administrateur ; car quoiqu'il y ait un bureau, M. de Malide s'est tellement rendu le maître qu'il décide de tout souverainement ² ». A Lyon, « la sénéchaussée souf-

1. Consulter sur ce point toutes les histoires des collèges, par exemple, *Les écoles et les collèges d'Amiens* par DARSY, 1881, in-8°. On y voit le rôle joué au collège d'Amiens par les évêques depuis le XVII^e siècle jusqu'aux derniers prélats avant la Révolution, La Motte et Machault.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1764, p. 38 ; 1786, p. 105, 106. — Le collège de Beauvais avait, en 1789, de 250 à 300 élèves. — Les renseignements que nous donnons sur le chiffre des élèves et des revenus des collèges en 1789, sont empruntés aux histoires locales et à l'*Enquête scolaire* de 1791-

frait de la prépondérance de l'archevêque, Montazet, dans le bureau des collèges. L'habile prélat, de Paris où il résidait dans son abbaye de Saint-Victor, menait tout à son gré, sans paraître dans sa ville épiscopale. Le consulat le laissait à peu près maître de composer son bureau à sa dévotion ³ ». L'omnipotence des évêques, qui continuait ainsi à s'exercer malgré le peu de voix dont ils pouvaient disposer personnellement dans le vote, avait pour motifs les bienfaits que l'enseignement secondaire leur devait dans le passé et continuait à en recevoir dans le présent.

L'évêque de Marseille pouvait invoquer le souvenir de Belsunce, fondateur dans cette ville d'un établissement portant son nom et qui, en 1738, comptait six cents élèves ⁴. L'évêque de Pamiers, M. de Verthamon, en prenant sous sa protection puissante le collège de sa cité épiscopale, en lui assurant une dotation permanente, en lui élevant à ses frais une belle église et une riche bibliothèque, en donnant, en un mot, la vie et des élèves à cette institution naguère abandonnée, et où on accourut des contrées voisines sous l'impulsion de ce prélat, avait légué à ses successeurs le droit de faire prévaloir leur avis dans les questions d'enseignement. C'est à l'un d'eux que les trois ordres s'adressent encore en 1789 ⁵. L'évêque de Meaux pouvait s'autoriser d'un de ses prédécesseurs, le cardinal de Bissy, qui avait couvert son diocèse de maisons d'instruction pour la jeunesse des deux sexes ⁶.

Il suffit, en effet, d'ouvrir les histoires locales pour

1792 et de l'an IX, dont M. ALLAIN a donné un long résumé, *Revue des questions historiques*, juillet 1891 ; et à son *Œuvre scolaire de la Révolution*, 1894, in-8°, p. 351-364, où on peut voir d'autres chiffres.

3. Cf. A. BONNEL, *Histoire de l'enseignement à Lyon avant la Révolution*, in-8°. — A. CLERC, *Les collèges de la Trinité et de Notre-Dame du Bon-Secours*, in-8°, 1888.

4. BÉRENGIER, *Histoire de Mgr de Belsunce*, t. II, p. 118-126. En 1733, Belsunce confia aux Minimes le collège de la Ciotat.

5. LAHONDÈS, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 315-319, 425. Voyez *ibid.*, p. 321, le zèle déployé par Verthamon en faveur des petites écoles.

6. « Un fort volume in-quarto, de 227 pages, découvert aux archives de Meaux par M. Maggiolo (*ap. Buisson, loc. cit.*), comprend les fondations de vicaires, maîtres de latin, maîtres et maîtresses d'école, faites dans le diocèse par le cardinal de Bissy, qui, durant trente ans, s'est appliqué à subvenir à tous les besoins spirituels et temporels de son troupeau et a pourvu à l'instruction de la jeunesse des deux sexes. » Les évêques de Meaux avaient si bien fait que le séminaire-collège de cette ville avait 30,000 livres de revenus en 1789.

retrouver partout les pontifes dans l'œuvre de l'éducation. C'est à eux que la ville d'Agde devait son collège comme son hôpital¹. En plein XVIII^e siècle, M. de Ribeyre consacre 25,000 francs à son bel établissement de Saint-Flour². Les lettres patentes adressées à M. de Choiseul, archevêque de Cambrai, en ordonnant la réunion du collège et du séminaire, signalent les « libéralités qui lui ont été faites par les archevêques de ce diocèse³ ». A Bayonne, Dreuilhet relève une maison en décadence. A Soissons, M. de Fitz-James n'a épargné ni ses soins, ni son argent pour son collège, étendant sa sollicitude sur l'établissement fondé à Château-Thierry. M. de Bourdeilles, son successeur, suit les mêmes traditions. Il fait doter largement l'enseignement secondaire avec les ressources provenant de la succession des Célestins⁴. A Belley, deux évêques, qui occupent presque à eux seuls le siège de cette ville au XVIII^e siècle, se signalent par leurs libéralités. Le premier, M. Jean de Caulet, donne 54,000 fr. pour l'établissement d'un collège et d'un séminaire; l'autre, M. de Balore, achève de pourvoir par des fondations à l'existence de cet établissement⁵. L'Artois, avec ses trois diocèses d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, est véritablement couvert de séminaires, de collèges, dont la fondation et l'entretien appartiennent avant tout à l'épiscopat et au clergé⁶. Une mention spéciale est due à M. de La Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui bâtit à ses frais un vaste édifice, assez ample pour recevoir les élèves des contrées voisines, y ajoute un petit séminaire pour l'éducation gratuite des écoliers se destinant au sacerdoce, et dote les deux maisons de revenus suffisants. Ce fut une dépense de 400,000 francs⁷. Le

1. Cf. JORDAN, *Histoire de la ville d'Agde*, 1824, p. 177 et suivantes. Pour le rôle des évêques d'Agde dans les petites écoles, Cf. *ibid.*, p. 389.

2. Cf. CHAUMÉL, *op. cit.* Le collège de Saint-Flour avait de 360 à 450 élèves en 1789.

3. DURIEUX, *Le collège de Cambrai*, 1882, p. 79 et suivantes, 201-208. — Le collège de Cambrai avait 300 élèves en 1789.

4. PÉCHEUR, *Annales du diocèse de Soissons*, VII, 176-196, 227-240, 419-424. Les élèves du collège de Soissons étaient très nombreux en 1789.

5. DEPERY, *Histoire hagiologique de Belley*, 1835, 2 vol. in-8°. Le collège de Belley avait 350 élèves en 1789.

6. DERAMECOURT, *op. cit.*, t. I, p. 253-307.

7. Le GRAND, *op. cit.*, et notice publiée dans *l'Ami de la religion*, 1814, p. 127-128.

prélat avait établi une rente de mille francs à distribuer aux paysans qui hésitaient à se priver de leurs enfants pour les envoyer au collège. C'était une prime à l'instruction, d'ailleurs absolument gratuite. M. de La Marche fut payé de tant d'efforts. Sa maison comptait quatre à cinq cents élèves en 1789. L'évêque de Chartres, M. Rosset de Fleury, allait réaliser de vastes projets quand il fut enlevé par la mort¹. Le dernier évêque de Dol, M. de Hercé, prit un soin extraordinaire des établissements secondaires, les multipliant jusque dans les petites villes. Le collège de Dol compta un élève de marque, Chateaubriand, qui nous a laissé, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, une description attachante des années qu'il passa dans cette maison².

III

Lorsqu'on rend de pareils services, on a le droit de parler haut. Un édit, tel que celui de 1763, a beau réduire l'évêque à la simple présidence d'un bureau, qui peut le mettre en minorité; la force des choses, la grandeur de son crédit, la nécessité de son intervention, rendent son rôle prépondérant. L'histoire de l'enseignement secondaire,

1. CHEVARD, *Histoire de Chartres*, II, 545.

2. Ch. ROBERT, *op. cit.*, p. 55-59, et *Mémoires d'Outre-Tombe*. — A. BARDON, (*Les Écoles d'Alais sous l'ancien régime*, 1889, in-8, p. 70), dit: « Si l'on doit considérer M. de Saulx comme le véritable fondateur de l'instruction primaire (dans le diocèse d'Alais), c'est à Charles de Bannes d'Avejan, son successeur, que revient l'honneur d'avoir organisé l'instruction secondaire. C'est de ses propres deniers qu'il meubla la maison de Larnac, acquise par le diocèse... La ville ne s'imposa aucun sacrifice, et elle posséda gratuitement l'enseignement secondaire. Dès qu'on savait lire et écrire, c'est-à-dire dès l'âge de huit ans, on entra comme externe au collège, et l'on n'en sortait que pour aller aux Universités... Le dernier évêque d'Alais, de Bausset, pendant les quatre années de son épiscopat qui précéderent la Révolution, essaya de rendre le collège encore plus prospère. » Parmi les ouvrages récents sur l'histoire de l'instruction publique et le rôle de l'épiscopat, on peut encore consulter, outre les publications indiquées dans ce chapitre: Fr. Xambeu, *Histoire du collège de Saintes*, 1887; Gonthier, *Histoire de l'instruction publique avant 1789, dans le département de la Haute-Savoie*, 1887; Pingaud, *L'instruction primaire à Besançon en 1789*; Ch. Porée, *Notice sur le collège de Mende (1556-1820)*, 1898; Aug. Laveille, *Le collège d'Acranches, depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, 1900; Narbonne, *L'instruction publique à Narbonne avant 1789*; J. Gardère, *L'instruction publique à Condom*, 1899; R. Gréju, *Histoire du collège de Riom*, 1903; A. Derville, *L'instruction publique à Compiègne en 1789*, 1896; Deberre (abbé), *La vie littéraire à Dijon au XVIII^e siècle* 1903; L. Lacroix, *Histoire du collège de Chateaudun*, 1888.

sur la fin de l'ancien régime, nous en fournit la preuve à chaque page. C'est à lui que les provinces, au moment de l'expulsion des Jésuites, durent la conservation et les nouveaux maîtres d'établissements qui leur étaient chers.

Ici les exemples abondent. Mgr de Juigné à Châlons, Mgr de Breteuil à Montauban, Mgr de Leyssin à Embrun, préservent de la ruine le collège de leur ville épiscopale. En 1789, le collège de Châlons a 25.000 livres de revenus; celui d'Embrun 18.000 livres et 230 à 300 élèves. Le roi, dans les lettres patentes qui confirment, en 1764, le collège de Carcassonne, parle des « instances qui nous ont été faites par l'évêque et par tous les corps de la ville de Carcassonne¹ ». L'évêque de Clermont, M. de La Garlaye, sauve les établissements de Billom et de Mauriac, que la municipalité de Clermont voulait supprimer. Le prélat écrit de Saint-Sulpice, à Paris, le 11 juillet 1765 : « Le 9 de ce mois, les lettres patentes du roi, portant confirmation totale des collèges de Billom et de Mauriac, ont été enregistrées au parlement, les Chambres assemblées. Je ne regrette pas mes peines et l'argent que j'ay dépensé pour y parvenir. *Ils étaient détruits sans moy*, et si je n'étais pas venu à Paris cette année. Les principaux du parlement étant assemblés me l'assurèrent hier. » La statistique montre l'importance de ces deux collèges ainsi préservés par l'intervention de l'évêque. Celui de Mauriac avait 14.000 à 17.500 livres de revenu, et de 300 à 400 élèves en 1789; celui de Billom 30.000 livres de revenu et 400 élèves. Le collège de Clermont était plus prospère encore avec ses 800 élèves². Tandis que M. de La Garlaye s'interpose auprès du parlement de Paris, M. de Barral, évêque de Castres, plaide auprès du parlement de Toulouse la conservation de son collège et l'obtient. Au lieu de quatre professeurs qui s'y trouvaient au temps des Jésuites, il en établit six, sans compter le préfet des études et le principal. Il a la satisfaction de laisser à sa mort cet établissement en pleine prospérité. Le nombre des élèves était de 360 en 1789. Le

1. Cf. SAURET, *Essai historique sur la ville d'Embrun*, 1860, p. 406-407. — MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne*, VI, p. 408.
2. JALOUSTRE, *Les anciennes écoles d'Auvergne*, 1881, p. 391-392.

même prélat servit puissamment les intérêts de l'enseignement primaire et populaire, en appelant à Castres des Frères de la doctrine chrétienne, et des Sœurs pour les filles. On a calculé qu'au moment de la Révolution, Castres devait aux fondations de Barral l'éducation de plus de deux mille de ses habitants³.

On le voit, les évêques ne se contentent pas de défendre leurs collèges contre un arrêt du parlement qui aurait pu en ordonner la suppression après l'expulsion des Jésuites, ils s'attachent à les faire prospérer. Le dernier archevêque d'Arles, M. du Lau, est à peine nommé qu'il s'occupe de ranimer celui de sa ville épiscopale désorganisé depuis le départ des maîtres. Il rétablit les classes, fonde un pensionnat où la majorité des étudiants est entretenue à ses frais, et fait restituer à cet établissement plusieurs bénéfices qui lui avaient été enlevés⁴. Il mène de front le soin des petites écoles et des grandes. A Sens, le départ des Jésuites a également mis en péril le collège. Heureusement que le cardinal de Luynes est là pour protéger et doter cette institution. A sa mort, en 1788, le chapitre de la cathédrale pourra rendre hommage à la munificence et au zèle du prélat, qui a ainsi préparé dans le « centre de son diocèse, aux générations à venir et à tous les ordres de la société, des hommes éclairés et des citoyens vertueux⁵ ». A Auch, Mgr de Montillet se devait à lui-même de défendre le collège fondé et doté par ses prédécesseurs. Au xvi^e siècle, le cardinal de Clermont-Lodève avait laissé 500.000 livres aux pauvres de cette ville. Son successeur, le cardinal de Tournon, jugeant que *l'ignorance de la jeunesse est une pauvreté qui n'a point de pareille*, employa la plus grande partie de la somme à créer un collège. Cet établissement, occupé brillamment par les Jésuites, de 1589 à 1762, fut

1. Cf. AN. COMBES, *op. cit.*, p. 111-113. — Abbé SALABERT, *Notice sur les frères de la doctrine chrétienne établis à Castres par Mgr de Barral*.

2. BÉRENGIER, *Notice sur Mgr du Lau*, p. 15-18. Dès sa nomination, Mgr du Lau écrivait, le 23 avril 1775, aux administrateurs du collège : « Le succès de l'œuvre confiée à votre vigilance intéresse également l'Église et l'État. Je dois donc, comme pasteur et comme citoyen, ne perdre jamais de vue un si précieux établissement. » Archives d'Arles.

3. MAX-QUANTIN, *Annuaire du département de l'Yonne*, 1877, p. 212-214. DUCOUDRAY, *Le Collège de Sens en 1788* (1838, in-8°.).

soutenu après leur départ par les maîtres distingués que sut recruter M. de Montillet. Le collège d'Auch, « doté et sanctionné par les archevêques de cette ville, jouissait de 33.000 livres de revenu » en 1789¹.

La difficulté était de trouver des professeurs capables de remplacer les anciens. Le parlement et l'Université de Paris voulaient empêcher à tout prix les congrégations de prendre la succession des Jésuites. Quelques prélats, comme Seignelay-Colbert, évêque de Rodez, n'étaient pas favorables aux communautés religieuses et préféraient pour les collèges des professeurs séculiers. On en trouva. On est frappé, en compulsant l'histoire de nos provinces avant la Révolution, du nombre de prêtres instruits, écrivains, littérateurs, curieux des choses de l'esprit, qu'on rencontre sur toute la surface du territoire. Les droits attachés aux grades académiques, les loisirs assurés aux titulaires des bénéfices simples, stimulaient et entretenaient l'activité intellectuelle. Quand l'expulsion des Jésuites vint surprendre par sa soudaineté le clergé de France, il y eut un temps de confusion, de découragement, en face de la nécessité où on se trouva tout d'un coup de pourvoir à plus de cent établissements. Ça et là quelques maisons furent momentanément fermées, mais on ne tarda pas à se raviser : les maîtres semblèrent sortir de terre et accoururent de toute part².

Dans le diocèse de Cambrai, les aspirants étaient si nombreux qu'on crut pouvoir mettre les places au concours. Dans la liste des maîtres et directeurs du collège, on compte des hommes de grand mérite, tels que les abbés Noyer et Auvray. Rouen vit passer dans ses établissements des hommes éminents. Le collège de cette ville et celui d'Avranches n'avaient pas moins de huit cents élèves en 1789, celui de Coutances, sept cents. Bordeaux, Amiens, Arras, Auxerre, Sens³, etc., trouvèrent aussi des maîtres

1. Cf. *Notice historique sur le collège et le lycée d'Auch* par H. MASSON.
2. Cf. nos *Études classiques avant la Révolution*, p. 400-401.
3. Cf. DURIEUX, *op. cit.* 92, 97, 98. — ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, 3 vol. in-8°, 1872, t. III, p. 53. — GAULIEUR, *Histoire du collège de Guyenne*, 1874. — D'ARSY, *Les écoles et les collèges du diocèse d'Amiens*, 1881, p. 98, 99. — MAX-QUANTIN, *Histoire de l'enseignement secondaire dans le département de l'Yonne*.

habiles dans le clergé séculier. Celui-ci mena également d'une façon très brillante le collège de Rodez après l'expulsion des Jésuites. Cet établissement eut Chaptal et Frayssinous pour élèves. L'abbé Carnus se distingua particulièrement comme professeur de physique. Il se rendit célèbre en s'élevant à 8.500 mètres dans une ascension en ballon¹. A Dijon, le collège garda sa réputation après le départ de la célèbre compagnie². L'abbé Courtepeée, connu par son *Histoire du duché de Bourgogne* ; J.-B. Mailly, par son *Histoire sur la Fronde* ; M.-B. Clément par quinze volumes de polémique contre Voltaire, le soutinrent avec éclat. L'intérim de quatorze ans entre le départ des Jésuites et l'arrivée des Doctrinaires fut rempli à la Flèche avec un tel succès par des prêtres séculiers, qu'un contemporain a pu appeler cette période de l'école militaire « l'époque la plus mémorable » de cette illustre maison. Le collège de l'université de Reims, appelé collège des Bons-Enfants, compta, au XVIII^e siècle, des maîtres distingués. En 1789, il n'avait pas moins de six cents élèves et disposait de 38.000 livres de revenu. La statistique attribue également six cents élèves et 28.447 livres de rente au collège de Besançon. Cet établissement avait eu l'illustre Bergier pour principal³. L'abbé Proyard, connu par ses écrits, dirigea admirablement le collège du Puy-en-Velay, qui jouissait de 40.000 livres de rente en 1789.

Ces choix, cette prospérité, étaient dus le plus souvent à l'intervention et à la sollicitude de l'épiscopat. Nous lisons dans l'*Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy*, pour l'année 1787 : « Un des premiers soins de Mgr l'évêque (Galard de Terraube) à son avènement à l'épiscopat, fut d'améliorer l'éducation publique. Les vastes bâtiments du collège sont distribués de la manière la plus convenable. Les pensionnaires couchent dans des alcôves fermées pendant la nuit et cependant bien aérées. Le dor-

1. LUNET, *Histoire du collège de Rodez*, 1882.
2. Cf. MUTEAU, *Les écoles et les collèges de province*, 1882, p. 586-587.
3. Cf. Jules CLERC, *Histoire de l'école de la Flèche*, in-12 p. 174-221. — CAULY, *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims*, in-8°, p. 480, 544-546, 614-615. — Droz, *Recherches historiques sur la ville de Besançon*, t. II, p. 10-12.

toir contient environ cent lits. La distribution de cette immense salle, exécutée d'après le plan de Mgr l'évêque satisfait la curiosité de tous les étrangers. » L'abbé Proyart confirme ces renseignements et ces éloges. « Secondé par MM. les administrateurs, dit-il, Mgr l'évêque du Puy créa dans notre collège le nouvel ordre de choses qui y règne. Il y établit un pensionnat qui, dès sa naissance, obtint une confiance marquée du public, confiance qui alla toujours en croissant, lorsque les pères de famille eurent appris qu'un prélat aussi distingué se faisait une affaire personnelle de l'éducation de leurs enfants; que, voulant tout voir et suivant tout par lui-même et dans le physique et dans le moral, il entra, sous ce double rapport, dans les détails qui échappent souvent aux pères mêmes, et dont la tendresse maternelle seule sait tout le prix¹. » A Rouen, le cardinal La Rochefoucauld propose au roi un plan de réorganisation, qui est presque complètement accepté, et nomme de brillants professeurs qui donnent à l'études des belles lettres une impulsion nouvelle jusqu'à la Révolution.

Voilà les résultats que la sollicitude des évêques avait pu obtenir avec des professeurs séculiers. Il est vrai que beaucoup de prélats préférèrent s'adresser à des congrégations pour remplacer les Jésuites. En confiant leurs établissements à des corps se recrutant eux-mêmes, où les vœux assuraient la bonne entente parmi les maîtres, où la science de chacun pouvait s'éclairer encore à la lumière de traditions quelquefois séculaires, ils étaient par là-même débarrassés du souci de trouver et de former des professeurs, de veiller aux études, de pourvoir au gouvernement spirituel et temporel des institutions scolaires.

En 1765, M. de Chabannes, évêque d'Agen, qui voulait

1. Cf. *Almanach historique du Puy*, 1787, p. 106. — DENAIS, *Recherches historiques sur le collège du Puy en Velay*, 1876, p. 188. — ABBÉ PROYART, *De l'éducation publique*, 1784, in-12, préface, p. 13-14.

2. Cf. ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, 1872, 3 vol. in-8°. Le troisième volume contient une série de lettres du cardinal qui montrent son zèle pour l'instruction publique. On cite parmi les professeurs les plus distingués: Cotton des Houssayes, Baston, Tuvache, pour la théologie; Auger, Formage, Hamel, pour les lettres; Dulague et Ligot pour les sciences.

des Dominicains, écrit au cardinal La Roche-Aymon pour se plaindre des difficultés qu'on oppose à l'entrée des religieux dans les collèges. « Le clergé séculier, dit-il, n'est point tourné aux belles-lettres, il ne les a jamais apprises; et ce n'est point en faisant le catéchisme à des paysans, à des artisans et même à des bourgeois, que l'on apprend Cicéron et Virgile¹. » A la suite des réclamations de l'assemblée de 1772, il s'opéra un changement dans l'attitude du gouvernement, jusqu'alors hostile à l'admission des congrégations en remplacement des Jésuites. Désormais, les prélats et les villes purent donner suite à leurs préférences. En 1781, le successeur à Agen de M. de Chabannes, M. de Bonnac, fit voter par les trois ordres de la ville le recours aux Oratoriens. Les lettres patentes données par le roi sont expressément délivrées « en faveur de Jean d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen, des officiers municipaux, » et appellent les Oratoriens à « enseigner gratuitement la jeunesse au collège d'Agen ».

A Laon, le collège était à charge à la ville. M. de Sabran persuada aux Bénédictins qu'il était de leur honneur de le prendre, en un temps où on accusait les moines d'inutilité. Ils le logèrent, à partir de 1780, dans leur abbaye de Saint-Jean². A Nîmes, M. de Becdelièvre représenta au chapitre que les besoins du collège, depuis l'expulsion des Jésuites, exigeaient de sa part un sacrifice. Les chanoines affectèrent à cet établissement la prébende préceptorale. Le prélat, après avoir engagé avec les Bénédictins des pourparlers qui n'aboutirent pas, conclut un traité avec les Doctrinaires. Sous cette direction, la maison retrouva jusqu'à la Révolution une nouvelle splendeur³. M. de Conzié prit l'initiative d'appeler à Arras les Oratoriens qui entrèrent au collège en 1777.

1. LAUZUN, *Notice sur le collège d'Agen*, 1888, in-8°. — Un mémoire adressé aux États d'Artois faisait valoir les raisons de confier les collèges aux congrégations plutôt qu'aux prêtres séculiers. Ceux-ci sont présentés comme ayant moins de subordination et aussi moins de préparation et moins de goût pour l'enseignement. DERAMECOURT, *op. cit.*

2. LAUZUN, p. 63-74. L. DEVISME, *op. cit.*, t. II, p. 152-154. A Chalon-sur-Saône, l'évêque d'accord avec la municipalité confia, en 1784, le collège à la congrégation de Saint-Joseph. BAUZON, *op. cit.*, p. 2.

3. ABBÉ GOIFFON, *L'instruction publique à Nîmes*, 1876, in-8°, p. 111-114.

L'évêque de Grenoble confia, en 1786, son établissement à la congrégation de Saint-Joseph¹. L'illustre évêque de Langres, M. de La Luzerne, installa des séculiers à Langres, des Doctrinaires à Chaumont, dans les deux institutions qu'avaient dû abandonner les Jésuites. Ce furent aussi des Doctrinaires qui les remplacèrent à Saint-Omer.

Il n'était pas possible que de tels bienfaits n'excitassent point la gratitude des populations. Sur ce point, les municipalités se firent souvent les organes de la reconnaissance publique. En 1768, la communauté de Lectoure remercie de ce qu'il a déjà fait son évêque, M. de Jumilhac, et « le prie de continuer ses bontés à une ville qui mérite toute sa protection par le sentiment de vénération, de confiance et d'attachement dont elle sera toujours pénétrée pour sa personne ». A Digne, la municipalité avait eu l'occasion d'exprimer à M. de Jarente combien elle était touchée de « l'intérêt qu'il voulait bien prendre à l'éducation de la jeunesse de la ville, et des règlements pleins de sagesse » qu'il avait donnés au collège. En 1786, des remerciements réitérés sont adressés au nouvel évêque, M. de Mouchet de Villedieu, pour avoir « fait élever un second étage à ses dépens propres et personnels, afin de rendre l'édifice plus agréable et plus utile² ».

L'histoire d'Albi nous offre un des plus curieux exemples et du rôle que jouèrent les évêques dans cette grande crise de l'enseignement secondaire, et de la gratitude que suscitait dans le cœur des peuples leur tout-puissant patronage. La communauté souffrait de l'arrêt des classes, conséquence du départ des Jésuites. Dans la séance du 6 novembre 1764, le consul Vitalis fait observer « que c'est avec le plus grand empressement que, depuis longtemps, on sollicite le rétablissement du collège; que la protection singulière que Son Eminence le cardinal de Bernis veut bien accorder à cette ville et les soins qu'il daigne porter à un objet aussi intéressant, nous font

1. Cf. LECESNE, *Histoire d'Arras*, 2 vol. in-8°, t. II, p. 663. — DERAMECOURT, *op. cit.*, t. I, p. 302. — PRUD'HOMME, *op. cit.*, p. 436.
2. Cf. PLIEUX, *Etude sur l'instruction publique à Lectoure*, 1890, in-8°, p. 108-109. — JULES ARNOUX, *Collège et lycée de Digne*, 1889, in-8°, p. 41-49.

espérer avec la plus grande confiance l'acheminement de ce grand ouvrage; qu'à la vérité le public souffre beaucoup du retard que la nécessité des circonstances a occasionné, que c'est aussi pour remédier à cet inconvénient dans le moment présent, que Son Eminence s'est proposé d'approuver un certain nombre de maîtres d'école pour enseigner jusqu'au rétablissement du collège ». L'année suivante la communauté constate que toutes les difficultés sont loin d'être aplanies; elle met de nouveau sa confiance dans l'intervention toute-puissante de l'archevêque. « Connaissant combien Son Eminence s'est occupée du bien de cette ville, et principalement du rétablissement du collège, l'assemblée a plutôt dans cette occasion à lui faire connaître les sentiments de reconnaissance dont elle est vivement pénétrée qu'à solliciter de nouveau sa protection. » En 1766, la question a fait un pas de plus. Le Conseil politique décide qu'à l'avenir les écoles gratuites, qui se trouvent dispersées dans la ville et peu à la portée des habitants, se réuniront désormais dans la première cour du collège, en attendant les lettres patentes confirmant définitivement cette institution. Ces lettres patentes si vivement désirées arrivèrent enfin le 21 mai 1768. Elles confirmaient les unions de bénéfices qui avaient été faites au collège par les évêques depuis sa fondation en 1623, maintenaient la distinction du collège et du grand séminaire et développaient un nouveau plan d'organisation¹. Sans faire oublier l'enseignement des Jésuites, le nouvel établissement réussit au delà de toute espérance. Grâce à un corps professoral des plus distingués, il se maintint jusqu'à la Révolution dans un état de prospérité incontestable, puisque ses revenus étaient supérieurs à ses dépenses. L'honneur de l'avoir créé revient tout entier au cardinal de Bernis,

1. Le roi y disait : « Les mémoires qui nous ont été adressés par notre cousin le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, au sujet du collège de cette ville, en nous faisant connaître l'utilité et même la nécessité de cet établissement pour l'éducation de la jeunesse de la dite ville, nous ont déterminé d'autant plus aisément à le conserver que nous avons reconnu par les titres mêmes qui ont été mis sous nos yeux que le roi Louis XIV, notre très honoré seigneur et bisaïeul, l'avait jugé digne de sa protection et l'avait honoré de ses bienfaits; nous suivrons avec plaisir ses exemples... »

qui, dans cette circonstance, se montra digne de ses prédécesseurs, et les surpassa dans le zèle qu'il mit à surmonter les graves difficultés s'opposant à une confirmation du collège avec tous les bénéfices qui en dépendaient. La ville reconnut cet important service et le consul fut chargé d'être l'interprète de la reconnaissance publique, lorsque, selon l'ancien usage, la communauté alla en corps complimenter le cardinal aux fêtes de la Noël 1768. « C'est à Votre Éminence, disait l'orateur, que cette ville, cette contrée doivent l'instruction publique que l'autorité du plus chéri des rois vient d'y fixer. Heureuse cette ville, dans l'impuissance de peindre à Votre Éminence la vive reconnaissance qu'un bienfait si distingué lui inspire; heureuse cette ville de pouvoir lui présenter la reconnaissance des générations futures, qui béniront d'âge en âge le nom illustre, le nom cher à tous les cœurs albigeois, qui perpétuera dans son sein la lumière, le goût des sciences et des mœurs¹. »

IV

Nous avons donné assez d'exemples, trop peut-être au gré du lecteur, pour le convaincre que le rôle des évêques dépassa de beaucoup celui de simples présidents de bureaux de collège. En fait, après comme avant l'édit de 1763, l'Église garda la direction et continua à porter en grande partie le poids de l'enseignement à tous les degrés. Les assemblées du clergé qui, en 1762, 1765, 1772, 1775², avaient discuté avec le roi les intérêts de l'éducation, prirent le parti, en 1780, d'adresser à tous les évêques de France, par l'intermédiaire de l'abbé de Périgord, le futur Talleyrand, alors agent général, diverses questions sur les moyens d'opérer « la réformation des études na-

1. Cf. *Histoire littéraire d'Albi*, par M. Jules ROLLAND, p. 360-363. En 1790, ce collège était en grande prospérité, puisque ses recettes s'élevaient à 28.232 livres sur 12.432 livres de dépenses, soit un excédent de recettes de 14.799 livres.

2. Cf. *Collection des procès-verbaux des assemblées du clergé*, in-fol., t. VIII, et pièces justificatives, p. 233, 375, 479, 687, 771, 792.

tionales ». Si l'Église de France ordonnait une telle enquête, c'est qu'elle croyait avoir qualité pour le faire, c'est qu'elle avait conscience de son rôle et de sa force. Le parlement se montra effrayé de cette démarche. Le président Rolland poussa un cri d'alarme. « Le clergé, dit-il, s'occupe de consommer ou du moins de préparer une révolution dans l'éducation. Cette révolution est bien avancée et on pourrait dire consommée, si le gouvernement continue à adopter le système du clergé sur les réguliers¹. » Les évêques, dans les réponses qui nous ont été conservées, signalent les obstacles à la prospérité des collèges. Ils montrent, en particulier, que le système des bureaux créés par l'édit de 1763 est fatal à la discipline et à l'unité de direction, parce qu'il substitue à l'autorité du principal, qui devrait commander seul aux professeurs et aux élèves, la prépondérance de plusieurs administrateurs souvent incompétents et divisés². C'est à cette cause et à d'autres indiquées pas ces documents, qu'il faut attribuer la décadence relative dont se plaignent plusieurs cahiers de 1789.

Malgré cette erreur, malgré le dépérissement de quelques établissements à la suite du départ des Jésuites, on peut dire que les évêques avaient sauvé la situation, et conjuré la catastrophe dont la suspension subite de plus de cent collèges avait menacé l'enseignement. Là où, comme à Angoulême, l'évêque ne fut pas libre d'agir, ou ne put pas s'entendre avec les autres autorités, l'établissement tomba dans une décadence irrémédiable. Le cas fut très rare. Grâce à l'intervention et au puissant patronage de l'épiscopat, la France comptait, en 1789, jusqu'à 562 collèges fréquentés par 72 747 élèves³, dont quarante mille

1. Cf. *Recueil de plusieurs ouvrages du président Rolland*, 1782, in-4°.

2. Cf. Réponse de l'évêque de Langres aux agents généraux du clergé. (CARNANDER, *Le trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne*, t. I, p. 17-34). — SERVIERES, *op. cit.*, signale la réponse de Seignelay-Colbert, évêque de Rodez.

3. Nous avons déjà trouvé 800 élèves à Rouen, Avranches, Clermont. Citons encore, outre les établissements dont nous avons parlé, les chiffres suivants donnés par les histoires locales ou par les enquêtes de 1791-1792 et de l'an IX. Nous trouvons 740 élèves aux deux collèges de Poitiers (collège Sainte-Marthe et collège des Dominicains); 600 élèves à Valogne, Cahors; 500 à 600 à Auch; 500 à Limoges; 400 à 500 à Quimper; 450 à Mayenne; 400 à Nantes, Château-Gontier, Périgeux, Aurillac, Valenciennes, La Flèche, Sorèze; 300 à 400 à Avignon et Chalon-sur-Saône; 300 à 350 à

recevaient l'instruction soit entièrement, soit partiellement gratuite. Cent soixante-dix-huit de ces établissements étaient dirigés par différentes congrégations, les trois cent quatre-vingt-quatre autres, par le clergé séculier. D'après de nouvelles et patientes recherches, ces chiffres donnés par M. Villemain dans son rapport, seraient inférieurs à la réalité, et il faudrait porter à neuf cents le chiffre des écoles secondaires sous l'ancien régime¹.

Le personnel enseignant fut pris presque tout entier dans les rangs du clergé jusqu'à la Révolution. « Il n'y avait pas, disait le président Rolland, dans tous les maîtres qui ont remplacé les Jésuites, un dixième qui ne fût ecclésiastique. » L'Église, pour faire fonctionner les diverses maisons d'instruction primaire et secondaire, ne demandait rien au pouvoir. Non contente de ne point grever le présent, elle avait assuré l'avenir en créant des ressources permanentes à ces écoles, à ces collèges qui, dans l'ancien régime, n'étaient point censés fondés s'ils n'étaient point dotés. En 1792, Romme, dans un rapport fait au nom du comité d'instruction publique, n'estimait pas à moins de douze millions de revenus : « 1° ce que la plupart des fabriques donnaient pour les maîtres des petites écoles; 2° ce que, dans plusieurs villes et villages, les municipalités y ajoutaient; 3° les fondations très nombreuses faites pour ces écoles; 4° les mois des enfants 5° le salaire de maîtres particuliers dans les villes et bourgs, chez lesquels un grand nombre d'enfants apprenaient l'arithmétique, l'arpentage, un peu de grammaire,

Ancenis, Nancy; 300 à Troyes, Saint-Gaudens, Magnac, Pont-à-Mousson, Le Cateau, Rebais, Juilly; 200 à 300 à Riom, Alais, Béthune; 250 à Nevers; plus de 200 à Epinal, Toulon, etc. Cette statistique signale 700 élèves pour les deux collèges réunis de la Trinité et de Notre-Dame de Lyon. BONNEL (*loc. cit.*) compte de 800 à 900 élèves dans ces deux collèges. Il estime que le chiffre des élèves des deux sexes recevant l'instruction primaire et secondaire était à Lyon, en 1789, « de huit à neuf mille pour une population de cent mille âmes, un peu moins que la proportion actuelle. » MM. BOISSONNADE et BERNARD, (*Histoire du collège et du lycée d'Angoulême*, 1895, in-8°), racontent, non sans quelque passion, la ruine du collège d'Angoulême après l'expulsion des Jésuites. A la mort de M. de Broglie, qui s'était montré hostile aux professeurs laïcs et ne s'était pas entendu avec le parlement, son successeur, M. d'Albignac de Castelnaud, imploré par la municipalité, appela les Théatins à diriger le collège qui était presque désert en 1789. M. DROZ (*Histoire du collège de Besançon*, t. II, p. 5 et suiv.) dit que le collège de Besançon avait beaucoup perdu pour la discipline et pour les études depuis le départ des Jésuites.

1. Cf. SILVY, *loc. cit.*, p. 5.

de géographie et d'histoire¹. » L'abbé de Montesquiou, ancien député à la Constituante, ancien agent général du clergé, et qui avait eu en main, comme Romme, tous les éléments d'information, écrivait à Lainé, en 1820 : « La Révolution a pris aux collèges près de trente millions de revenus². » Voilà donc un budget d'instruction publique assuré créé sans le concours de l'État, et fournissant le moyen de donner dans les écoles et les collèges un enseignement souvent gratuit et toujours peu coûteux. Nos pères en profitaient et poussaient leurs enfants vers les études, avec un élan qui donnait l'alarme aux philosophes et aux politiques sur le trop grand développement de l'éducation classique. On connaît, sur ce point, les plaintes de la Chalotais, de Voltaire, des parlementaires Rolland et Guyton de Morveau, et même des intendants. Daunou³ se demande si on n'a pas fait fausse route en établissant la quasi gratuité de l'enseignement secondaire. Les évêques laissaient dire et continuaient à soutenir, à faire prospérer, à multiplier au besoin les collèges, dévouement d'autant plus remarquable qu'ils avaient en même temps à entretenir leurs petits et grands séminaires. Un écrivain de 1789⁴ porte à 165 le nombre des séminaires répandus dans 99 diocèses. Les évêques, par

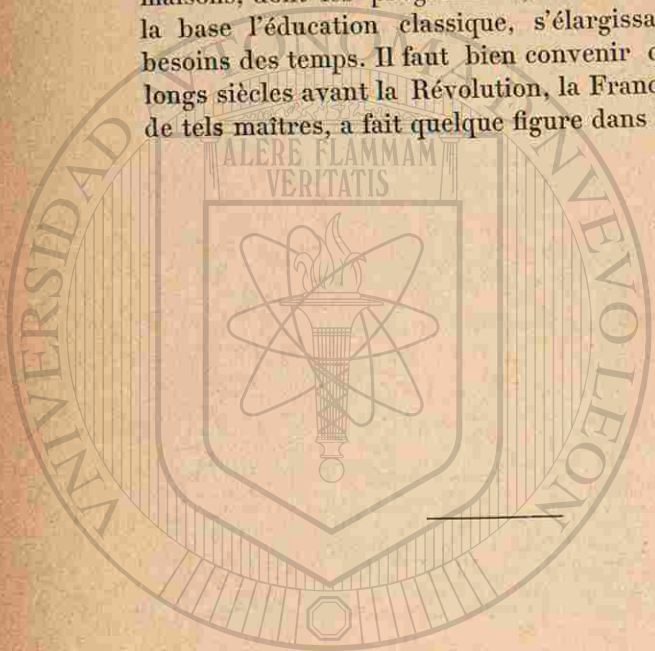
1. *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de l'assemblée législative*, p. 308.

2. Lettre datée de Plaisance, 18 décembre 1820. Elle nous a été communiquée par la famille. — Donnons encore quelques chiffres, outre ceux que nous avons déjà eu occasion de citer. Nous trouvons, en 1789, comme revenus des collèges : 13,000 livres à Perpignan; 14,000 à Efflat; 15,000 à Aurillac; 16,000 à Riom; 18,000 à Verdun; 18,000 à 20,000 à Alais, à Chalon-sur-Saône, à Sorèze; 20,000 à Périgueux; 25,000 à la Rochelle et à Cahors; 30,000 à Auch, Lille, Rennes; 37,072 à Limoges; 40,000 à Orléans et à Poitiers; 55,332 à Dijon. Le collège de Bordeaux est noté comme très richement doté. A Lyon, les deux collèges de la Trinité et de Notre-Dame réunis ont 80,000 livres de revenus. — La même enquête de 1791-1792 porte à 150,000 livres les revenus du collège de la Flèche.

3. « On a décerné, dit Daunou, de magnifiques éloges à ceux qui ont contribué à rendre gratuite l'éducation des collèges. Cette gratuité n'est assurément pas sans danger et je n'en aperçois pas moins dans le nombre si multiplié des collèges qui existent en France. » DAUNOU, *Journal encyclopédique*, 1789, t. VII, p. 281. Cf. sur toute la question de l'enseignement secondaire nos *Études classiques avant la Révolution*, 1887, un vol. in-12, ouvrage couronné par l'Académie française.

4. « Pour ce qui concerne les séminaires, je remarque qu'il en existe 165 répandus dans 99 diocèses. » Ce relevé est pris de la *France ecclésiastique de 1789*. Cf. *Question très importante : la suppression de la dime et du casuel sera-t-elle avantageuse à la nation?* 1789, p. 3. — A Castres, M. de la Royère dépensa 72,000 livres pour achever le séminaire commencé par M. de Barral.

ces établissements de tout genre, mettaient à la portée de toutes les classes la culture intellectuelle qui alluma parfois la flamme du génie parmi les enfants du peuple. L'élite de la nation passa d'âge en âge dans ces maisons, dont les programmes, tout en maintenant à la base l'éducation classique, s'élargissaient avec les besoins des temps. Il faut bien convenir que, durant de longs siècles avant la Révolution, la France, formée par de tels maîtres, a fait quelque figure dans le monde.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

LES DOCTRINES

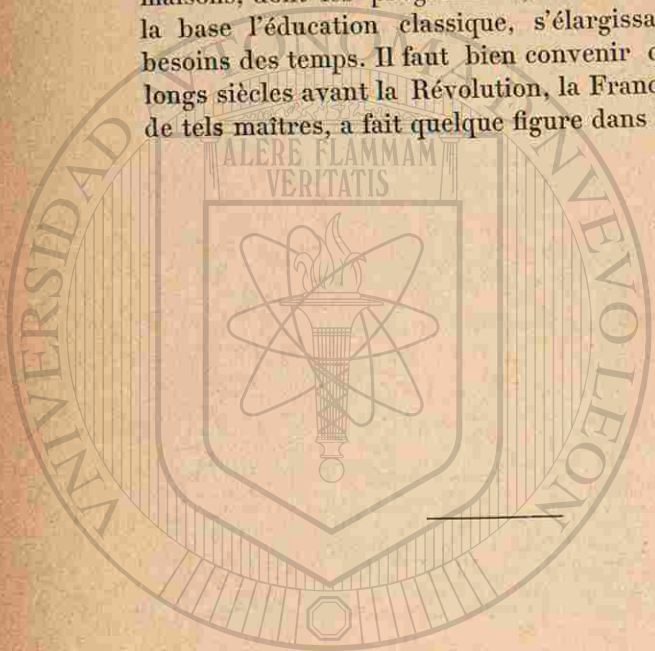
CHAPITRE HUITIÈME

Les Evêques et le Gallicanisme

I. Les polémiques soulevées par la question du Gallicanisme remplissent l'histoire. — Exposé de la théorie gallicane. — Comment quelques-unes de ces libertés peu connues, celles relatives à la collation des bénéfices, contribuèrent à préserver la France du protestantisme. — Comment clergé et fidèles, à cause de l'éclat à travers les siècles de l'Eglise gallicane et de la France elle-même, croyaient avoir droit à se distinguer des autres Eglises au sein de la catholicité. — II. Evêques gallicans. — Fier langage de Christophe de Beaumont au pape. — Prélats notés par le nonce. — Benoit XIV plus conciliant. — Durant tout le xviii^e siècle les efforts de l'épiscopat consacrés à faire accepter une bulle du pape, la bulle *Unigenitus*. — Le pape consulté et obéi. — Comment, au contraire, les parlements sont hostiles à Rome. — Bonne garde autour des quatre articles. — Les curés sont plus gallicans que les évêques. — Ils sont très soutenus par les Jansénistes. — Vent de presbytérianisme. — III. La question du gallicanisme dans les cahiers de 1789. — Les curés peu favorables à Rome. — Plus d'Annates. — Demandes nombreuses pour la suppression du Concordat, pour le rétablissement des élections. — Les erreurs de la constitution civile sur l'institution canonique et autres, sont dans l'air et dans plusieurs cahiers de 1789. — Mais le gros des curés reste dans les bons principes. — Les évêques, plus fermes encore dans la fidélité au Saint-Siège laissent pressentir leur attitude en présence de la constitution civile du clergé. (R)

Quand on parle des doctrines de l'ancien clergé de France, la question du gallicanisme se présente immédiatement à l'esprit. Gallicanisme, libertés de l'Eglise galli-

ces établissements de tout genre, mettaient à la portée de toutes les classes la culture intellectuelle qui alluma parfois la flamme du génie parmi les enfants du peuple. L'élite de la nation passa d'âge en âge dans ces maisons, dont les programmes, tout en maintenant à la base l'éducation classique, s'élargissaient avec les besoins des temps. Il faut bien convenir que, durant de longs siècles avant la Révolution, la France, formée par de tels maîtres, a fait quelque figure dans le monde.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

LES DOCTRINES

CHAPITRE HUITIÈME

Les Evêques et le Gallicanisme

I. Les polémiques soulevées par la question du Gallicanisme remplissent l'histoire. — Exposé de la théorie gallicane. — Comment quelques-unes de ces libertés peu connues, celles relatives à la collation des bénéfices, contribuèrent à préserver la France du protestantisme. — Comment clergé et fidèles, à cause de l'éclat à travers les siècles de l'Eglise gallicane et de la France elle-même, croyaient avoir droit à se distinguer des autres Eglises au sein de la catholicité. — II. Evêques gallicans. — Fier langage de Christophe de Beaumont au pape. — Prélats notés par le nonce. — Benoit XIV plus conciliant. — Durant tout le xviii^e siècle les efforts de l'épiscopat consacrés à faire accepter une bulle du pape, la bulle *Unigenitus*. — Le pape consulté et obéi. — Comment, au contraire, les parlements sont hostiles à Rome. — Bonne garde autour des quatre articles. — Les curés sont plus gallicans que les évêques. — Ils sont très soutenus par les Jansénistes. — Vent de presbytérianisme. — III. La question du gallicanisme dans les cahiers de 1789. — Les curés peu favorables à Rome. — Plus d'Annates. — Demandes nombreuses pour la suppression du Concordat, pour le rétablissement des élections. — Les erreurs de la constitution civile sur l'institution canonique et autres, sont dans l'air et dans plusieurs cahiers de 1789. — Mais le gros des curés reste dans les bons principes. — Les évêques, plus fermes encore dans la fidélité au Saint-Siège laissent pressentir leur attitude en présence de la constitution civile du clergé. (R)

Quand on parle des doctrines de l'ancien clergé de France, la question du gallicanisme se présente immédiatement à l'esprit. Gallicanisme, libertés de l'Eglise galli-

cane : que de fois avant la Révolution les principes, les tendances que ces expressions représentent, furent discutés dans les livres, dans les parlements, dans les assemblées du clergé et même dans les conciles ! L'assemblée de 1682, en formulant les quatre articles, avait donné, en dernier lieu, comme une base doctrinale à ces affirmations et à ces polémiques. Elle avait aussi, en quelque sorte, pris officiellement, au nom de l'Eglise de France, l'engagement de les professer et de les soutenir. Nous pouvons résumer en deux mots ces théories.

Dans le système gallican l'Eglise est une *monarchie tempérée par l'aristocratie*. Le pape est un vrai monarque, mais les évêques ont un droit divin et inamissible dans le gouvernement général et, par leur union avec leur chef, ils forment la souveraineté spirituelle. A la tête de l'Eglise est le pontife romain, dont la primauté est la condition absolue et permanente de l'unité religieuse. Il a le pouvoir de régir et d'enseigner toute l'Eglise. Mais, dans l'exercice de sa « juridiction et de son magistère », l'autorité du pape est pondérée par celle des évêques. 1° Le pontife romain ne jouit pas de la *plénitude absolue* du pouvoir législatif. Il doit respecter les lois générales portées par les conciles ou consacrées par l'Eglise universelle. Il ne peut les modifier que dans des cas extraordinaires ; son pouvoir administratif doit être réglé par les canons. Beaucoup d'auteurs gallicans tiraient de ce principe la conclusion que le pape n'a pas sur tous les fidèles pris individuellement, ni sur les diocèses, un pouvoir *immédiat et ordinaire* mais seulement *médiat et extraordinaire*, et que les évêques reçoivent leur juridiction non de lui mais du Christ. 2° Il ne connaît en première instance que des causes qui lui sont réservées ; les autres ne peuvent être portées devant lui qu'en appel et en suivant les divers degrés de la hiérarchie judiciaire. 3° Quoique le pape soit docteur de l'Eglise universelle, et qu'à lui surtout appartienne de faire entendre sa voix dans les questions de foi et de morale, son jugement n'est pourtant pas infaillible ; il n'est irréfutable que lorsque les évêques, réunis en concile ou dispersés, y

ont donné leur assentiment¹. Tel était l'enseignement propagé dans les séminaires par les manuels théologiques, par exemple par la fameuse théologie de Lyon si chère aux *Nouvelles ecclésiastiques*, et même par la théologie de Rouen attaquée pourtant par les Jansénistes². A défaut de l'infaillibilité doctrinale du souverain Pontife définissant une question de foi et de mœurs, telle que l'a décrétée depuis le concile du Vatican, les gallicans admettaient avec Bossuet *l'indéfectibilité* du siège. Si à ces principes on joint l'article premier de la déclaration de 1682, qui dénie au pape tout pouvoir direct ou indirect sur le temporel des rois³, on aura l'exposé succinct des doctrines de l'ancienne Eglise de France sur la question qui nous occupe.

Lorsque les évêques du xviii^e siècle ont occasion de faire œuvre de théologien, ils s'inspirent des écrits de Bossuet et aiment à affirmer, en particulier, l'indéfectibilité du Saint-Siège⁴. A la veille de la Révolution, M. de Juigné, archevêque de Paris, se plaît à reconnaître « la

1. Cf. Assemblée de 1682. — Mgr MARET, *Du concile général et de la paix religieuse*. — MOULART, *L'Eglise et l'Etat*, 1879, in-8.

2. Dans la théologie de Lyon (*Institutiones theologicae auctoritate archiepiscopi Lugdunensis ad usum scholarum suae diocesis editae*, 1784, t. I, p. 518-606), nous lisons ces propositions : Romanus pontifex, etiam ex cathedra loquens, in iis quae ad fidem et mores pertinent, falli potest. — Neque romanus pontifex, neque ecclesia, ullam habet directam aut indirectam in principibus temporales potestatem. — Suam episcopi a Christo jurisdictionem, non a romano pontifice, immediate habent. — Romanus pontifex concilio generali auctoritate inferior est. — La théologie de Rouen (*Lectiones theologicae ad usum diocesis Rotomagensis denuo editae*, 1818, t. V, p. 385 et suiv.) dit aussi que le pape peut errer, proindeque ipsius iudicium non prius esse irrefragabile quam totius fraternitatis, id est episcoporum consensus accesserit. — Romanum pontificem, nedum extolli possit supra concilium oecumenicum, ipsi e contra subijci, nec inglorie. — La théologie de Poitiers, tant attaquée par les *Nouvelles* (*Compendium institutionum theologiarum ad usum seminarii Pictaviensis*, 1753, p. 461 et suiv.) se borne à établir : primatum honoris et jurisdictionis in universa ecclesia romano pontifici competere jure divino. Est de fide. — Les autres théologies, celle de Lyon comprise, établissent aussi cette primauté d'honneur et de juridiction.

3. Voir cette question traitée dans toute son ampleur par M. Emile OLLIVIER, *L'Etat et l'Eglise au concile du Vatican*, 2 vol. in-12.

4. Citons, par exemple, ces passages d'un livre théologique (*de locis theologicis*, c. 7) de M. DUPLESSY D'ARGENTRÉ, évêque de Tulle (1723-1740) : « Jésus-Christ a réuni ces deux choses, que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Eglise ni contre le siège principal de son souverain vicaire. Il serait presque impossible que l'intégrité de la foi se conservât pure et sans tache parmi les autres églises, si souvent assaillies par une armée d'hérétiques, si le siège de Rome, au milieu des agitations du monde et d'un océan d'erreurs, ne demeurât pas seul immuable et sans altération. Aussi les paroles de Jésus-Christ, qui assurent que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, regardent-elles spécialement le Saint-Siège. » C'est l'indéfectibilité du siège.

prééminence de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, centre de l'unité catholique ». Il proclame que le souverain Pontife a une « primauté d'honneur et de juridiction sur toute l'Eglise, qu'il en est le chef visible comme vicaire de Jésus-Christ, et que tous les fidèles lui doivent honneur, docilité et obéissance, et que se séparer de lui c'est sortir de l'unité¹ ».

En dehors des questions qu'on peut appeler doctrinales, les libertés gallicanes comprenaient des articles moins connus, d'ordre plus pratique, relatif à ce qu'on appelait dans l'ancien régime *la matière bénéficiale*. Les mandats, les réserves, les abus dans la collation des bénéfices, diverses mesures qui attiraient à Rome l'argent de l'Allemagne, de l'Angleterre, furent en ces pays une cause de désaffection pour les peuples et favorisèrent le protestantisme. La France mieux défendue² n'eut point les mêmes griefs; et, à voir avec quelle vivacité l'opinion dénoncée en 1789, les modestes envois de notre argent à la curie romaine, on peut deviner l'hostilité qu'une contribution beaucoup plus lourde eût soulevées dans les esprits. Cette préservation dans l'ordre des intérêts, et aussi une plus grande latitude dans l'ordre des idées, furent d'une grande influence sur la France dans la crise terrible du xvi^e siècle. L'illustre historien Janssen a pu écrire que si la France ne passa point, à cette époque, au protestan-

1. Ex institutione divina primatum honoris et jurisdictionis in tota ecclesia obtinet... ecclesie caput visibile... centrum catholicæ unitatis... Fideles summo Pontifici honorem debent, obsequium et obedientiam, et si ab illo segregent semetipsos, non possunt in mystici corporis Christi unitate permanere. » *Pastorale parisiense*, Le CLERC DE JUGHÉ auctoritate editum, 1786, in-4, t. II, p. 454.

2. « Nous ne prenons les nouvelles bulles et nous ne payons les annates que pour les bénéfices consistoriaux. Pour les autres, il suffit d'une simple signature, qui est comme la minute de la bulle et dont les frais sont moindres. En Espagne, on prend des bulles pour les moindres bénéfices. — Nous ne souffrons point que l'on augmente les taxes des bénéfices ni des expéditions de cour de Rome. — Les étrangers ne peuvent posséder en France ni bénéfices, ni pensions, sans expresse permission du roi, ni être supérieurs de monastère. — Le nonce du pape n'a aucune juridiction en France, au lieu qu'en Espagne il diminue notablement celle des évêques. — L'Angleterre, avant le schisme de Henri VIII, était soumise au pape, même pour le temporel. Le *Denier de Saint-Pierre* y était établi dès le temps des premiers Anglais, et Jean-Sans-Terre avait achevé de se rendre sujet du pape en lui faisant hommage de son royaume. Il n'y a point de pays où l'on se soit tant plaint des exactions de la cour de Rome. » FLEURY, *Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane*.

tisme comme l'Allemagne et l'Angleterre (et le danger fut extrême), elle le dut aux libertés gallicanes.

De tout temps l'Eglise de France et la France elle aussi avaient été flattées de garder un caractère distinct et quelques privilèges au sein de la catholicité. Bossuet, dans son sermon sur l'Unité, s'attache à montrer la beauté de l'Eglise gallicane *dans son tout*, c'est-à-dire encadrée dans l'Eglise universelle; mais avec quelle joie, quelle éloquence il chante les gloires de l'Eglise gallicane elle-même! Il semblait aux Français que dans ce concours d'Eglises et de peuples catholiques, qui à travers les âges avaient apporté à l'Eglise universelle, avec la profession de leur foi, leur caractère propre et leurs services, la France, avec son Clovis, son Charlemagne, ses croisades, ses missionnaires, sa charité, l'emportait sur tous les autres. Après l'Eglise romaine proprement dite, elle était la plus vieille de l'Europe. Antérieure à la dynastie des Bourbons, qui de son côté avait précédé les autres, elle avait assisté au début de notre nationalité et bercé sur ses genoux la monarchie française. De la France, elle avait rayonné sur tous les peuples et jusqu'aux confins du monde. Les papes eux-mêmes l'avaient appelée la fille aînée de l'Eglise. Elle avait été tentée de formuler son droit d'aînesse en libertés et en privilèges.

Les gloires de la France elle-même, qui à travers les âges avait été si grande comme nation, qui naguère, avec son siècle de Louis XIV, venait de jeter un éclat qui éclip-sait tous les royaumes, confirmaient ses évêques dans le désir de voir primer, du moins se distinguer des autres, l'Eglise d'une nation qui avait su s'élever au-dessus de toutes les autres. Ces prélats étaient si Français¹! Ils l'étaient au point que lorsque l'un d'eux était appelé au gouvernement du pays, — on pourrait en citer beaucoup d'exemples en dehors de Richelieu, — l'homme d'Etat ne tardait pas à prendre le pas sur l'homme d'Eglise. Ils avaient donné leur foi à l'Eglise universelle, mais dans

1. Nous avons, pour exemple, la lettre indignée, par laquelle Fénelon sermonne un neveu qui ne voulait pas partir pour la guerre.

cette universalité, ils étaient fiers de se réclamer de l'Eglise gallicane.

Les Français, les simples fidèles ne l'étaient pas moins. Ils connaissaient l'histoire de l'Eglise gallicane; ils savaient que ses enseignements, sa hiérarchie, avaient dégagé les principes de gouvernement du chaos du moyen âge, que ses conciles avaient donné l'idée et l'exemple des assemblées politiques, que sa discipline religieuse et morale avait suscité, sauvé, gardé à travers les âges, les vertus privées et publiques, qu'elle avait enfin fourni à l'Etat ses plus grands ministres. Sur la fin de l'ancien régime, malgré l'ascension de la bourgeoisie et le nivellement des classes, le clergé de France, par sa cohésion, par ses richesses, par ses traditions séculaires, par la force de la possession, par le prestige attaché à son nom et à son caractère sacré, était encore le premier corps de l'Etat. Les Français, fiers de la gloire que leurs évêques par les services même rendus à la communauté religieuse, avaient valu à la nation, ne pouvaient se faire à l'idée que leur Eglise fût absolument confondue dans le grand tout de la catholicité avec les autres Eglises particulières. Ils tenaient à ces libertés gallicanes, qui leur semblaient faire partie du patrimoine national et que le grand Bossuet paraissait avoir scellées à jamais de son génie.

II

Nous venons d'exposer en quelques mots la théorie gallicane et les raisons qui l'avaient rendue chère à la France. Elle fut celle de nos évêques jusqu'à la Révolution. Ces prélats gardaient à l'égard du Souverain Pontife une liberté de jugement et de langage qu'aujourd'hui ils n'oseraient plus se permettre. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, écrivait à Clément XIV, au sujet du bref qui avait supprimé la Compagnie de Jésus : « Ce n'est autre chose qu'un jugement isolé et particulier, pernicieux, peu honorable à la tiare et préjudiciable à la gloire de l'Eglise, à l'accroissement et

à la conservation de la foi. Saint-Père, il n'est pas possible que je me charge d'engager le clergé à accepter ledit bref. Je ne serais pas écouté sur cet article, fussé-je assez malheureux pour vouloir y prêter mon ministère que je déshonorerais¹. » Un tel ton adopté pour parler au pape, est celui d'un homme qui se sent maître chez lui. Aussi cet épiscopat si fier, si français, ne satisfaisait pas pleinement les envoyés pontificaux. Un quart de siècle avant la Révolution, le nonce Pamphili, dans une correspondance, range les évêques de France en trois catégories, et les qualifie de bons, de mauvais, de très mauvais, *buono, cattivo o cattivissimo*, selon qu'ils ont des opinions ou relativement ultramontaines, ou nettement gallicanes, ou, par exception, des sympathies pour le jansénisme. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut entendre ces épithètes, car la qualification de *cattivo*, mauvais, est appliquée par Pamphili à des hommes entourés d'une vénération universelle, tels que Juigné, évêque de Châlons, puis archevêque de Paris; Cortois de Quincey, évêque de Belley; La Rochefoucauld, archevêque de Rouen². Benoît XIV, qui était un modéré doublé d'un homme d'esprit, eût été moins sévère que le nonce. N'étant encore que cardinal Lambertini et archevêque de Boulogne, il disait un jour au Père Montfaucon, qui lui rendait visite en sa ville épiscopale : « Moins de libertés de l'Eglise gallicane de votre part, moins de prétentions ultramontaines de la nôtre, et nous mettrions les choses au niveau qu'elles doivent avoir³. »

Benoît XIV pouvait d'autant mieux se montrer bienveillant pour l'Eglise gallicane que cette Eglise continuait à montrer son attachement au Souverain Pontife, que ces

1. CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire religieuse de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 376. Cette lettre de Beaumont, bien qu'à peu près certaine, n'est point cependant d'une authenticité absolue.

2. Les prélats suspects de sympathies jansénistes, tels que M. de Grasse, évêque d'Angers, Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne, Montazet, archevêque de Lyon, sont traités de très mauvais, *cattivissimo*. Ce curieux Mémoire est conservé dans les archives de la famille Pamphili, à Rome, sous ce titre : *Catalogo dei Vescovi di Francia ordinato secondo il suo loro carattere buono, cattivo o cattivissimo*.

3. Le même cardinal Lambertini, écrivant un jour au pape Clément XII, pour défendre son vicaire général calomnieusement accusé, ne craignait pas de lui dire : « Je prie tous les jours notre divin Sauveur pour qu'il soit aussi content de son vicaire que je le suis du mien. »

évêques gallicans se dépensèrent durant presque tout le XVIII^e siècle à faire accepter une bulle du pape, la bulle *Unigenitus*. Ce n'était point là une attitude de révoltés ni de schismatiques. Dans la lutte contre le Jansénisme, qui rencontrait des sympathies dans une partie du clergé et des fidèles, les évêques, à part quelques exceptions très rares, furent les plus fermes soutiens de l'orthodoxie. Ils aimaient à se dire « évêques par la grâce de Dieu et par l'autorité du Saint-Siège ¹. » Dans leurs testaments, ils déclarent mourir « dans le sein de l'Église apostolique et romaine ². » Lors des polémiques soulevées, en 1753, par l'arrêt relatif aux quatre articles, le parlement de Paris, le chancelier avait parlé des *hommages*, du *respect* dus aux souverains pontifes. M. de La Motte, évêque d'Amiens, répondit dans une lettre publique qu'il ne suffisait pas de parler d'hommages, de respect, ni d'appeler l'Église romaine le centre de l'unité, si on ne lui rendait pas une *filiale et sincère obéissance*. Ce mot d'obéissance, le clergé de France, réuni en corps, aime à le prononcer à son tour. L'assemblée de 1760 écrivait au pape, en lui annonçant l'acceptation de la bulle de Benoît XIV : « Nous avons voulu montrer que la chaire apostolique était le centre de notre accord mutuel, et que l'Église gallicane est encore aujourd'hui telle qu'elle était dans les temps anciens de Charlemagne, lorsqu'elle consultait l'Église romaine et suivait ses réponses avec une piété filiale. Ce même respect, cette même *obéissance*, nous la promettons à votre Sainteté pour l'avenir, car nous nous souvenons de cet éloge que Grégoire IX donnait à nos Églises que, dans la ferveur de la foi et dans le dévouement apostolique, elles ne suivaient pas les autres nations, mais qu'elles les précédaient, et nous déclarons vouloir de plus en plus mériter les mêmes éloges ³. » Loin de nous la pensée de présenter comme

1. Les *Nouvelles ecclésiastiques* (année 1767, p. 119; année 1789, p. 123) s'indignent de cette formule employée par les évêques. Elles disent (1790, p. 176) que les évêques commencèrent seulement vers 1607 à l'adopter.
2. Ainsi parle Barral, évêque de Castres. Voir An. Combes, *op. cit.*
3. *Procès-verbaux*, t. VIII, piéc. justif. p. 279. L'assemblée ajoutait dans sa lettre aux évêques de France : « La voix du vicaire de Jésus-Christ a fixé nos sentiments et notre langage sur les points de pratique qui avaient été contestés. »

ultramontain cet évêché du XVIII^e siècle, qui substitua presque partout la liturgie gallicane à la liturgie romaine ¹, auquel appartenait M. de La Luzerne et tant d'autres évêques fermement acquis aux maximes du royaume. Mais ces prélats savaient allier à la profession de principes jusqu'alors restés libres un inviolable attachement au Saint-Siège.

Les parlements étaient loin d'apporter dans ces questions la modération de l'épiscopat. Ils poussaient à l'extrême les théories gallicanes, et faisaient, en particulier, une garde jalouse autour des quatre articles. Un arrêt du parlement de Paris, en date du 31 mars 1753, ordonne à tous les professeurs de théologie dans les collèges et séminaires de jurer soumission à la déclaration de 1682. Aucun bachelier ne devait être reçu licencié ou docteur « qu'après avoir soutenu ladite doctrine dans l'une des thèses, dont il fera apparaître à ceux qui ont le droit de conférer les degrés dans les Universités ». La faculté de théologie finit, après une vive résistance, par enregistrer cet arrêt. Ces dispositions ne restaient pas lettre morte. En 1781, un bachelier de la Faculté de Caen, le sieur Onfroi, ayant paru biaiser au sujet de la déclaration, M. Lentaigue, curé de Saint-Sauveur, docteur en théologie, porta plainte au doyen. Étant donné le doute sur l'orthodoxie gallicane du candidat, il fut décidé que celui-ci, avant de recevoir la « bénédiction de licence, représenterait la thèse de *Vespérie*, où les quatre articles étaient disertement exprimés, et qu'il ne lui serait donné aucune lettre de licence qu'après qu'il aurait soutenu la thèse représentée ². »

Malgré la faveur dont jouissaient les quatre articles, l'Université de Toulouse était la seule à avoir une chaire des libertés gallicanes. Si nous en croyons les *Nouvelles ecclésiastiques*, les Sulpiciens de cette ville ne voulurent

1. « Trente ans après l'apparition du bréviaire de 1736 et du missel de 1738, la liturgie romaine avait disparu des trois quarts de nos cathédrales et, sur ce nombre, cinquante et plus s'étaient prononcées pour l'œuvre des Vigier et des Mesenguy. » FISQUET, *France pontificale*, diocèse de Paris, I, 482.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1782, p. 60.

plus, à partir de 1773, envoyer leurs élèves aux écoles publiques de la Faculté, parce que le parlement de Toulouse obligeait les étudiants en théologie à « prendre, pendant une année au moins, les leçons du professeur des libertés de l'Eglise gallicane, dont les Sulpiciens sont aussi ennemis que de la saine théologie ». En 1779, cette chaire étant devenue vacante, les Sulpiciens allaient y pousser un de leurs disciples, sans la vigilance du parlement qui prescrivit le concours, tenant à relever cet enseignement « délaissé et avili depuis si longtemps ». La gazette janséniste unit sa vigilance à celle des parlements pour dénoncer toute proposition paraissant favoriser la puissance romaine. M. de Juigné, ayant dans son pastoral appelé le pape « patriarche de tout l'univers », elle lui demande s'il entend lui reconnaître par là « une juridiction immédiate et ordinaire dans les diocèses du royaume », ce qui n'est pas admis en France, ce qu'il serait « peu honorable à un archevêque de Paris » de soutenir¹. On devine avec quelle indignation les *Nouvelles* devaient parler d'une thèse présentée à l'université de Louvain par un Récollet sur l'infaillibilité personnelle du Souverain Pontife : *se solo est infallibilis*. « Faire le pape infaillible, disent-elles, lors même qu'il se décide seul et sans conseil, *se solo*, c'est la manière la plus odieuse, la plus dangereuse, la plus absurde, de présenter le système de l'infaillibilité papale². »

On ne saurait être étonné de rencontrer des dispositions peu ultramontaines dans les parlements et dans l'organe des jansénistes. Ce qui est plus étonnant, c'est de constater qu'avant 1789 les curés étaient plus gallicans que leurs évêques. Ils n'avaient point alors l'habitude, comme à notre époque, de se tourner à toute occasion vers Rome.

1. *Nouvelles*, 1777, p. 24 ; 1779, p. 58, 59 ; 1789, p. 7. Les évêques évitaient d'ordinaire d'agiter cette question passionnante des quatre articles. Cependant les *Nouvelles* signalent, en 1763, p. 150, un mandement sur ce sujet de M. de Grasse, évêque d'Angers et favorable au jansénisme.

2. *Nouvelles*, 1780, p. 57. Le même journal signale, l'année suivante (1781, p. 89-90), une thèse soutenue par un Sulpicien à la Faculté de Toulouse, laquelle faisait résider toute l'infaillibilité (*tota*) dans le corps épiscopal uni au pape, sans qu'il soit « nécessaire que tout le corps des évêques soit d'accord avec le pape, le plus grand nombre suffit... Il ne restait plus, ajoutent les *Nouvelles*, que d'attribuer l'infaillibilité au pape lorsqu'il parle seul et que les évêques gardent le silence. » Voir *ibid.*, 1782, p. 24, une thèse sur l'infaillibilité du pape parlant *ex cathedra*.

Jamais ils n'auraient eu l'idée, excepté dans certaines questions bénéficiales où le droit canon et les usages du royaume les y obligeaient, de porter devant le pape les appels que les parlements étaient toujours prêts à accueillir favorablement.

Sur la fin de l'ancien régime, bien des voix flatteuses se font entendre aux curés pour grossir leur importance et allumer dans leur âme des ambitions dangereuses. Dans la théorie gallicane, le pape et les évêques semblent s'être partagé le gouvernement de l'Eglise ; pourquoi n'y aurait-il pas place dans la direction générale pour les simples pasteurs, qui portent le poids du jour et de la chaleur pour cultiver la vigne du Seigneur ? Il s'agit enfin de les défendre contre l'espèce de conspiration qui s'est « formée contre eux depuis le concile de Trente. » On proclame hautement tout d'abord avec l'Université de Paris que les curés sont de droit divin¹. On ajoute, ce qui est plus difficile à faire admettre, que les curés font partie de l'Eglise enseignante ; on proteste avec véhémence contre Mgr de Juigné affirmant dans son pastoral « qu'il n'appartient qu'aux évêques de juger de la foi et de la définir dans les conciles². » De quels éloges on comble M. de Chabot, évêque de Saint-Claude, qui les convoque à un synode avec voix délibérative³ !

Au pouvoir d'enseigner, de juger la foi, les curés uniront celui de régir. Ils ont sur leur paroisse la juridiction ordinaire. A ce titre, ce sera d'eux et non de l'évêque que leurs vicaires devront recevoir délégation pour toutes les fonctions paroissiales⁴. Il ne reste pour les émanciper qu'à

1. « Il semble, disent les *Nouvelles ecclésiastiques* (1775, p. 153), que depuis le concile de Trente, il se soit formé dans l'épiscopat une conspiration générale contre les droits du second ordre. On paraît avoir oublié cette maxime tant de fois répétée par les anciens docteurs de l'Université de Paris, que l'état des curés est de droit divin autant que celui des évêques et du pape. »

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1789, p. 5-6. Le même journal (1784, p. 117), reproche à Mgr de Condorcet d'invoquer « le principe absurde de l'Eglise enseignante, qui concentre toute l'autorité spirituelle dans le pape et les évêques ».

3. *Nouvelles ecclésiastiques*, (1790, p. 149-160). La simple promesse faite par tel prélat, par M. de Broglie par exemple, à sa prise de possession du siège de Noyon, de gouverner avec douceur et dans « l'ancien esprit des canons », lui vaut d'être présenté comme un homme apostolique. *Nouvelles*, 1767, p. 39, 40.

4. Le pastoral de M. de Juigné dit que « tous les prêtres, non pasteurs, n'ont qu'une juridiction vicariale et déléguée ; cela est certain. Mais on

proclamer hautement qu'ils ont par le seul fait de leur « ordination le pouvoir des clefs et l'usage de ce pouvoir », ce qui fera tomber l'article 11 de l'édit de 1695, article très odieux aux Jansénistes, parce qu'il donnait aux évêques la faculté de limiter ou d'interdire à volonté tous les prêtres dans l'administration du sacrement de pénitence¹. Ce vent de presbytérianisme, qui venait ainsi caresser doucement les pasteurs du second ordre, leur apportait plus d'une tentation. Quelques-uns de ces curés auxquels on répétait qu'ils étaient avec les évêques juges de la foi, que le pouvoir des clefs leur venait de leur ordination, allaient être tentés de le croire. Si l'organe janséniste prêche avec tant de véhémence l'émancipation de simples pasteurs, c'est que le parti recrutait encore dans leurs rangs ses derniers fidèles.

III

La tendresse des Nouvelles pour les curés fait déjà pressentir leur peu d'ardeur à l'égard des maximes ultramontaines. Les cahiers de 1789 confirment ces prévisions. Le droit d'annate, acquitté à la curie romaine à chaque vacance d'évêché ou d'abbaye, était venu encore grossir les préventions contre la cour romaine. A lire les cahiers de 1789, on dirait vraiment que tout l'argent de France passait en Italie pour payer les bulles nommant aux bénéfices consistoriaux. Nous savons par la correspondance

veut faire entendre qu'ils tiennent cette délégation de l'évêque, ce qui est faux. C'est le curé qui seul délègue dans sa paroisse. Dans les pouvoirs de confesser que les évêques donnent aux ecclésiastiques attachés aux paroisses, on n'omettait jamais autrefois la clause du *consentement du curé, de consensu parochi*. Elle est aujourd'hui entièrement supprimée. Il serait à souhaiter que la puissance royale fit une attention sérieuse au danger des entreprises continuelles du premier ordre du clergé sur les droits du second, qu'elle mit enfin des bornes à une domination intolérable. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1782, p. 10; 1789, p. 5, 6.

1. Les *Nouvelles* (1789, p. 57) disent : « Le prêtre reçoit dans l'ordination et le pouvoir des clefs et l'usage de ce pouvoir. Il peut l'exercer sur tous ses justiciables, c'est-à-dire sur tous ses paroissiens. » L'article 11 de l'édit de 1695 disait : « Les prêtres séculiers et réguliers ne pourront administrer le sacrement de pénitence sans en avoir obtenu la permission des archevêques ou évêques, lesquels la pourront limiter pour les lieux, les personnes, le temps ou les cas, ainsi qu'ils le jugeront à propos et la révoquer sous quelque prétexte que ce soit. »

de Bernis que les annates ne dépassaient pas annuellement un demi-million, grâce aux sollicitations de toute sorte adressées à l'ambassadeur pour obtenir le *gratis*¹ des bulles. Cette contribution n'avait pas de quoi effrayer un pays riche comme la France. Et encore, comme compensation à cette sortie du numéraire, une foule de demandes apostillées de Monsieur, du comte d'Artois, du duc d'Orléans, du duc de Penthièvre, des ministres, venaient-elles solliciter en faveur des Français les bénéfices réservés au pape dans les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne entière. C'était un moyen de faire rentrer l'argent.

Le public ignorait ces chiffres, ces compromis. Le droit d'annates, aggravé encore par les frais de dispenses pour mariage qu'il fallait demander à Rome, lui apparaissant comme une pompe aspirante qui faisait le vide dans le trésor national, nombreux sont les cahiers des ordres laïques et du clergé lui-même qui en demandent la suppression, en 1789². Autre marque d'hostilité, c'est que nous recueillons çà et là des déclarations formelles contre le concordat qui avait régi la France pendant près de trois siècles. Dans plusieurs bailliages, la noblesse et le tiers en demandent absolument la suppression. Nulle part cette requête n'est formulée avec plus d'énergie que dans la catholique Bretagne. Abolition du concordat, rétablissement de la Pragmatique-Sanction, des élections pour les évêques et les curés³ : voilà les idées qui sont dans l'air,

1. En 1782, pour 440.000 livres payées pour annates, Bernis obtint 264.500 livres de diminution; en 1783, 120.000 livres pour 427.000; en 1784, 100.000 livres pour 432.000; en 1785, 45.000 pour 419.000, etc. En 1788, la dépense des bulles a atteint 660.000 livres, soit 125.812 écus romains. Sans les réductions obtenues par Bernis, la dépense eût été de 1.401.600 livres. Necker se fâche. Montmorin écrit à Bernis sur « ce tribut qui paraissait bien onéreux ». Bernis invoque l'ancienneté des concordats. « Nos sucres, nos cafés, nos modes, dit-il, font rentrer dans le royaume le quadruple de ces sommes fixées par le plus ancien comme par le plus solennel des traités. Toute la ville de Rome s'habille d'étoffes de Lyon. » Cf. MASSON, III, p. 422-425, 456.

2. Ces demandes sont trop nombreuses pour pouvoir être reproduites. Le tiers état de Montpellier, par exemple, veut arrêter « les sommes énormes qui vont à Rome ». Le tiers état d'Auxerre parle des « annates, premiers fruits des bénéfices consistoriaux... versés dans les coffres d'une cour étrangère ».

3. « Le concordat sera aboli. En conséquence, les prélatures seront électives. Les paroisses se choisiront leurs curés. » Tiers de Paris hors les murs. Même demande du tiers de Paris intra muros, du tiers de Rennes (très violent), de Draguignan, d'Anjou, de Gien, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Nérac, Rochefort, Forcalquier, Rivière-Verdun, etc.; — noblesse de Lyon, de Lille, de Sézanne, etc.

des vœux trop souvent répétés pour ne point répondre à un véritable mouvement d'opinion.

Le clergé était tenu d'émettre sur ce point sa pensée avec plus de modération; mais là où les curés parlent, ils s'expriment sans ambages. Le clergé de Toul, par exemple, « demande le rétablissement de la Pragmatique-Sanction, la suppression de tous les concordats et indults par lesquels les Souverains Pontifes auraient accordé à Sa Majesté la nomination aux places ecclésiastiques. L'Eglise et l'Etat ont gémi longtemps sur l'abolition de cette loi. Tous les tribunaux ont réclamé pendant plus d'un siècle sur cette plaie faite à la discipline et aux études. Si leurs plaintes ont cessé, c'est moins parce qu'elles cessaient d'être justes que parce qu'on était convaincu de leur inutilité. Si l'élection est rendue, l'Eglise changera de face. La voix publique appelle aux distinctions toujours bien plus sûrement que les intrigues de cour¹. » On ne s'étonnera point que des électeurs animés de ces dispositions à l'égard de Rome demandent la confirmation des libertés de l'Eglise gallicane. Les ordres laïques² ne sont point seuls à formuler ce vœu. Ça et là le clergé³ se montre

1. Archives parlementaires, t. VI, p. 2. Même demande du clergé de Saumur (Arch. parl. V, 720), etc. Le clergé d'Etampes « demande l'exécution du concordat, mais que tous les bénéfices ne soient donnés qu'après une élection préalable de trois sujets qui seront présentés au roi ». Arch. parl. III, p. 282.

2. Le tiers état de Paris hors les murs dit : « La déclaration faite par le clergé, en 1682, touchant les libertés de l'Eglise gallicane, sera sanctionnée par la nation et rendue loi constitutionnelle. » Le tiers état de Paris *intra muros* dit : « La religion catholique est la religion dominante de France; elle n'y est reçue que suivant la pureté de ses maximes primitives; c'est le fondement des libertés de l'Eglise gallicane. La juridiction ecclésiastique ne s'étend en aucune manière sur le temporel; son exercice extérieur est réglé par les lois de l'Etat. Nos pères ayant toujours désiré le maintien ou le rétablissement des élections aux prélatures, comme le plus sûr moyen d'avoir des ministres savants et vertueux, il sera pris des mesures pour faire revivre cette discipline primitive de l'Eglise. » Archives parl. t. V, p. 241, 286, 287.

3. Le clergé de Colmar et de Schlestadt dit (Arch. parl. III, p. 4) « que la résidence des évêques de Spire et de Bâle hors du royaume, obligeant les Alsaciens sujets du roi, à sortir du pays de la domination française pour recevoir les ordres sacrés, pour puiser dans des écoles non surveillées une doctrine et des principes qui pourraient n'être pas conformes aux maximes de l'Eglise de France, l'établissement d'un grand-vicaire suffragant et officiel, résidant en Alsace, et la création d'un séminaire dans chacun de ces diocèses soient ordonnés ». La brochure janséniste de 1789, que nous avons eu occasion de citer, parle « d'ordonner rigoureusement dans toutes les écoles, l'enseignement public des libertés gallicanes, d'en prescrire des livres élémentaires pour toutes les classes de citoyens. Ces éléments doivent marcher sur la même ligne que les éléments de la religion. »

aussi fidèle que la noblesse et le tiers aux articles de 1682.

Ce qui est plus inquiétant que ces manifestations gallicanes alors libres, ce sont les erreurs répandues dans les esprits sur les questions de juridiction, d'institution canonique, sur les droits de l'Etat en matière de discipline ecclésiastique. Qu'on demandât que les dispenses pour mariages fussent accordées par les archevêques et évêques¹ après entente avec le pape, passe encore; mais nous relevons dans les cahiers des propositions bien autrement hardies. La noblesse de Lyon veut que « toutes institutions canoniques et dispenses soient données par les évêques diocésains, sans recours au Saint-Siège ». Le tiers état de Forcalquier, après avoir réclamé la suppression du concordat, ajoute qu'on obtiendra « du Roi les bulles nécessaires pour se mettre en possession des grands bénéfices et les autres de l'ordinaire. Ce moyen aurait l'avantage inappréciable de prévenir la sortie du numéraire ». Le tiers état d'Anjou déclare que « les Etats provinciaux feront une nouvelle distribution et arrondissement des paroisses ». A la chambre de la noblesse de Dourdan, un membre demande « si, dans la supposition où l'on voudrait porter et discuter aux Etats généraux des matières de religion, ils seraient un tribunal compétent pour donner une décision, et si l'autorité des Etats s'étend jusqu'au spirituel, ou si elle est bornée au temporel. La chambre déclare qu'elle croyait les Etats généraux compétents pour la discipline et non pour le dogme ».

Qu'une telle question puisse se poser c'est déjà la preuve d'une grave confusion d'idées sur les droits de la puissance temporelle. D'un autre côté, déclarer que les Etats généraux sont souverains en matière de discipline ecclésiastique, n'est guère rassurant pour les consciences. La circonscription des évêchés et des paroisses, l'institution canonique, les bulles que le tiers de Forcalquier veut

1. Tiers état d'Anjou, Châlons, Saint-Quentin, Limoges, Meudon, etc. Noblesse de Châlons, Auxerre, Nancy, Orléans, Vermandois, Beauvais, etc. Le tiers état de Nérac (art. 18) va jusqu'à demander que toutes les dispenses soient accordées par les évêques à l'exclusion du Pape.

faire accorder par le roi, ne sont-elles pas matière de discipline ? Avec la suppression du concordat, les élections des évêques et des curés réclamées par tant de cahiers, l'institution canonique demandée à d'autres qu'au pape, nous pouvons déjà apercevoir les grandes lignes de la constitution civile du clergé. On voit que les théories jansénistes sur l'Eglise n'ont pas seulement pour partisans les nombreux hommes de loi que les élections de 1789 envoient aux Etats généraux... Elles flottent dans l'air et inspirent çà et là les nobles comme les robins.

Une portion du clergé secondaire ne paraît point avoir de répugnance pour ces doctrines. Les curés avaient été trop vantés durant les vingt-cinq ans qui précèdent la Révolution, pour ne point fournir des disciples à leurs flatteurs transformés en constituants. Ils avaient trop de confiance dans les Etats généraux, ils avaient trop répété avec le clergé de Saumur : Nous ne mettons « aucune restriction aux pouvoirs » de notre député, pour ne point éprouver quelque vertige, et laisser plusieurs de leurs confrères dans les voies schismatiques où le comité ecclésiastique s'efforcera de les entraîner. La plupart heureusement sont des hommes de discipline autant que de foi. Fermes, hardis même dans les revendications, ils disent cependant, comme à Etampes : « L'ordre du clergé demande à être toujours inviolablement uni au Saint-Siège et aux évêques » ; avec les prêtres de Gien : « Que la plus étroite union avec le Saint-Siège soit conservée pour le bien de la religion ». Ces principes seront pour eux le salut.

En attendant, les évêques sont plus près du pape que les curés, non seulement par leur dignité, mais encore par leurs sentiments et leur conduite. La longue lutte contre le jansénisme a été pour eux l'occasion de tourner plus souvent leurs regards vers Rome. Sans doute, nous l'avons dit, ce serait une erreur de les présenter comme ultramontains ; mais ils alliaient à la tradition gallicane un inébranlable attachement au Saint-Siège. Le cardinal de Bernis, ambassadeur à Rome, écrivait le 4 juillet 1786 : « Les cardinaux sont depuis six cents ans les électeurs

nécessaires du chef de l'Eglise; *l'Eglise catholique, à moins qu'elle ne soit détruite de fond en comble, ne pourra exister sans chef, ni ce chef sans une juste autorité.* » Tels avaient été dans le cours du XVIII^e siècle, tels furent jusqu'à la fin de l'ancien régime les principes des évêques français.

Un évêque qui parle ainsi a beau avoir reçu en héritage ce qu'on appelait les maximes gallicanes, on sent qu'il a au cœur l'attachement invincible de Bossuet à l'unité catholique. On peut le mettre à l'épreuve ; vienne la constitution civile, elle le trouvera préparé à la résistance dans laquelle semble l'avoir affermi la longue lutte du jansénisme. Tous les pouvoirs publics auront beau cette fois s'armer pour trancher les liens qui le rattachent à Rome, il restera impassible devant la persécution et montrera au monde la fidélité que tout nous fait déjà pressentir. Ces évêques que le nonce Pamphili traite de *cattivo* et de *cattivissimo* à cause de leurs opinions gallicanes, sauront tous affronter l'exil et quelques-uns le martyre pour ne pas se séparer du Saint-Siège.

CHAPITRE NEUVIÈME

Les Evêques et le Jansénisme

I. Causes de la popularité des jansénistes, malgré leur déclaration de guerre à la nature humaine. — Grands noms de la secte. — Mais c'est une question de doctrine et non de personnes. — L'Eglise se rangea du côté de la liberté. — Ce qui fit durer la querelle deux cents ans, c'est qu'elle mettait aux prises des esprits opposés, les modérés et les rigoristes. — Bossuet se place entre les deux extrêmes. — C'était plus encore une question de morale que de dogme. — Les jansénistes adversaires de ceux qui paraissaient élargir la voie du ciel. — Conséquences de trop de rigorisme. — Diminution des communions constatée par saint Vincent de Paul. — Exclusion des sacrements au xviii^e siècle. — Outre l'appui qu'il trouvait dans une certaine tendance d'esprit, le jansénisme tirait un grand prestige des vertus austères des prélats qui lui furent favorables, de la vie chrétienne des familles parlementaires. Exemples. — Mais les parlements se déconsidèrent par leur odieuse intrusion dans l'administration des sacrements. — De plus, à côté des beaux caractères, que de petites passions et de haines! — Portrait des appelants tracé par Massillon. — II. Coup d'œil rapide sur les péripéties de la lutte. Au milieu du xviii^e siècle deux courants dans l'épiscopat, au sujet de l'attitude à prendre à l'égard du jansénisme: les intransigeants et les modérés, les *Théatins* et les *Feuillants*. — Benoît XIV plus modéré que les premiers. — Beaumont *tête de fer*. — Le jansénisme battu en brèche dans les séminaires. — Grand rôle des Sulpiciens. — Attitude des autres congrégations religieuses, des Universités. — Avec M. de Montazet, archevêque de Lyon, le jansénisme perd son dernier patron dans l'épiscopat qui a consommé sa ruine. — Du reste, l'attention publique se porte ailleurs. — Le siècle nouveau, fier de la raison, de la nature, du progrès, remplace Dieu par l'homme et le dogme de la déchéance native par le principe de la bonté originelle. — En 1789, les cahiers des trois ordres sont presque muets sur cette question. — Mais le jansénisme trouve encore des sympathies chez des prêtres et au fond du cœur des légistes, qui vont faire la constitution civile du clergé.

I

Le jansénisme tint plus de place encore que le gallicanisme dans la polémique religieuse avant la Révolution.

Quelle longue et douloureuse histoire que celle de cette hérésie! Au début, elle est accueillie, défendue par des hommes auxquels on ne peut refuser son admiration et dont un au moins, Pascal, fut marqué du sceau du génie. Au xviii^e siècle, elle compte encore comme adhérents d'illustres professeurs de l'Université de Paris. Au talent, à la science, se joignent le plus souvent des habitudes austères et la dignité d'une vie qui commande le respect. Les jansénistes furent enfin les plus ardents adversaires des Jésuites. En voilà assez pour expliquer leur succès et les éloges qui ne leur ont pas manqué pendant deux siècles.

Leurs défenseurs, séduits par les grands noms du jansénisme, paraissent avoir trop méconnu les motifs qui firent agir l'Eglise. On oublie tout d'abord qu'il s'agit ici d'une question de doctrine et non de personnes. Les jansénistes, avec leurs cinq propositions, avec leur système d'une grâce irrésistible ou d'une volonté entraînée par une délectation invincible, ruinaient la liberté qu'ils disaient « exempte de contrainte », mais non « de la nécessité d'agir ». En proclamant que des commandements de Dieu sont impossibles à des justes, que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, ils apportaient une restriction arbitraire aux conditions du salut et à l'efficacité de la Rédemption. Était-il possible que l'Eglise gardât le silence sur des assertions plus ou moins renouvelées de Baius et de Calvin, et qui, même au point de vue de la raison, ruinaient la base de la moralité des actions en supprimant le libre arbitre? A considérer la controverse, je ne dis pas en théologien, mais en philosophe, il est impossible de ne pas reconnaître qu'elle se rangea du côté du bon sens et de la liberté. Et qu'on ne croie pas que les cinq propositions fussent un simple accident dans l'histoire du jansénisme. Elles en sont l'âme, elles inspirent ses docteurs pendant deux siècles. A voir avec quelle surveillance jalouse, quelle âpreté vigilante, les *Nouvelles ecclésiastiques* dénoncent, jusqu'à la Révolution, les traités de théologie qui écartent cette doctrine, il est facile de voir qu'elle tenait à l'essence

dans son diocèse par les missions qu'il a confiées aux Jésuites. « Ils admettent indistinctement, dit le journal, à la première communion et à la communion pascale, les mauvais chrétiens, les ivrognes, les impudiques, les scélérats, et portent l'impiété jusqu'à un excès dont l'histoire ne fournit point d'exemple dans le christianisme¹. » Inutile de faire remarquer que c'est un Janséniste qui parle.

C'est ici une question de mesure. Si trop d'indulgence pousse au relâchement et offre le danger de ne plus tenir le chrétien en haleine, en retour quel mal a pu faire dans plusieurs diocèses de France la quasi suspension des sacrements, sous prétexte que ceux qui en avaient le plus de besoin n'étaient pas assez purs pour les recevoir ! Combien l'Église est mieux inspirée, et plus sagement pratique, en traçant sa route entre les partis extrêmes ! Bossuet, que les *Nouvelles ecclésiastiques* essaient en vain de ranger dans le camp janséniste, puisqu'il affirmait que les cinq propositions « sont l'âme du livre » de Jansénius, eut occasion, nous l'avons vu, de combattre les rigoristes de son temps, de répudier « ceux qui détruisent la piété, qui trouvent partout des crimes nouveaux, et accablent la faiblesse humaine en ajoutant au joug que Dieu nous impose. Qui ne voit, ajoute-t-il, que cette rigueur enfle la présomption, entretient un chagrin superbe et un esprit de fastueuse singularité, fait paraître la vertu trop pesante, l'Évangile excessif, le christianisme impossible² ». La religion elle-même ne peut exiger, obtenir du commun des hommes, qu'un certain degré de sacrifice. On fatigue, on désespère le chrétien, à force de ne lui montrer, selon la forte expression de Bossuet, que « la face hideuse de son Évangile ». Aussi se plaint-on dès le xvii^e siècle que l'influence des

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1784, p. 118; 1785, p. 16.

2. *Œuvres de Bossuet*, édit. Lachat, t. XII, p. 670. Ce passage, contesté par Deforis, porte bien la marque du génie de Bossuet. Du reste, Bossuet dit dans une lettre (lettre LXI, t. XXVI, p. 209) au maréchal de Bellefonds : « Je crois que les propositions sont véritablement dans Jansénius, et qu'elles sont l'âme du livre. Tout ce qu'on dit au contraire me paraît une pure chicane, et une chose inventée pour éviter le jugement de l'Église. »

Jansénistes a eu pour premier résultat une diminution dans la fréquentation des sacrements.

Ils voulaient aux mortels trop de perfection.

Un homme qu'on ne saurait accuser de passion, et qui puisait dans sa sainteté même une clairvoyance supérieure, saint Vincent de Paul, écrivait en 1648 : « La lecture de ce livre (*De la fréquente communion*, par Arnauld), au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente communion, en retire plutôt. L'on ne voit plus cette hantise du sacrement qu'on voyait non-seulement à Pâques, mais dans les autres temps. Plusieurs curés de Paris se plaignent de ce qu'ils ont bien moins de communions que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille de moins. M. le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, ayant visité les familles de la paroisse en personne et par d'autres, dit dernièrement qu'il a trouvé quinze cents de ses paroissiens qui n'ont pas communie, et ainsi des autres. L'on ne voit quasi plus personne qui s'en approche les premiers dimanches du mois, et guère plus dans les Religions (communautés), si ce n'est aux Jésuites encore un peu¹. » A Port-Royal, la Mère Angélique Arnauld avait donné l'exemple, en s'abstenant pendant cinq mois des sacrements, même à Pâques. Quelques religieuses passèrent dix-huit mois sans communier, sous prétexte d'imiter sainte Marie d'Égypte et d'autres anachorètes.

Si telle était la conséquence de ces doctrines et d'un rigorisme outré en plein xvii^e siècle, qu'on songe aux vides que devaient produire dans les rangs des communiantes les mêmes maximes, les mêmes règles appliquées aux chrétiens moins fervents du xviii^e. Les Jansénistes, avec leur tendance d'esprit à la Tertullien, ne voyaient pas qu'ils faisaient désertir l'Église, et qu'à force d'épurer les fidèles, de leur refuser ou de leur différer l'absolution, de leur imposer des pénitences privées ou publiques, ils finiraient par n'en avoir point. Mgr de Condorcet en arrivant à Auxerre pour prendre la succes-

1. Lettre de saint VINCENT DE PAUL à d'Horgny, prêtre de la mission.

sion de M. de Caylus, y trouva des personnes de vingt à trente ans, et dont quelques-unes étaient mariées depuis dix ans, qui n'avaient point encore fait leur première communion, parce qu'on ne les avait point jugées dignes de l'absolution.

Spectacle étrange donné par des esprits convaincus mais extrêmes, qui voyant toujours les hommes tels qu'ils devraient être au lieu de traiter avec eux tels qu'ils sont, erient sans cesse à la profanation des sacrements, semblent prendre occasion du relâchement général pour renchérir encore sur les lois de la pénitence, et ne s'aperçoivent pas que, sous prétexte de n'ouvrir les trésors spirituels qu'aux âmes vraiment converties, ils finissent dans quelques diocèses par en priver des populations entières. Les dangers d'un rigorisme outré furent plusieurs fois représentés aux tenants du jansénisme dans l'ancien régime sans les émouvoir. De telles considérations avaient peu de prise sur des hommes trop convaincus de l'indignité de la créature, de la corruption de la nature humaine, pour ne pas la mater sévèrement, et ne permettre qu'après des épreuves réitérées la sublime rencontre de l'âme avec Dieu dans le sacrement de son amour.

Ce qui fit la fortune du Jansénisme, indépendamment de je ne sais quel besoin de pénitence, d'expiation, de sacrifice, ce fut d'être représenté, dans le cours de sa carrière, par des hommes d'une grande élévation morale et d'un fier caractère. Sans rappeler ici les noms illustres de Port-Royal, quelle dignité de vie, quelles habitudes austères ne trouvait-on pas chez un Pavillon, un Noailles, un Fitz-James. La fatalité des circonstances avait placé à la tête du fameux concile d'Embrun pour condamner Soanen, homme fanatique, mais sévère pour lui-même et pour les autres, un prélat vraiment trop xviii^e siècle, le cardinal de Tencin. On ne pouvait pas contester que de tous les pontifes qui occupèrent le siège de Pamiers, du milieu du xvii^e siècle à la Révolution, les deux plus grands furent précisément deux évêques qui avaient des attaches jansénistes : M. de Caulet et M. de Verthamon. M. de Caulet, l'un des trois compagnons d'Olier au sé-

minaire de Vaugirard, fut toute sa vie pieux, régulier, austère. Il suivait l'exemple et aussi la direction de son voisin Pavillon, évêque d'Alet. Verthamon fut un de ces prélats dont les vertus, l'ascendant, les bienfaits accumulés dans une longue vie, gravent profondément le nom dans la mémoire des peuples. Un homme, mort quelques années à peine avant la Révolution, M. de Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne, qui montra une grande tolérance pour les Jansénistes, s'était fait une place éminente dans l'épiscopat du xviii^e siècle, par son grand caractère, sa ferveur, sa charité, et l'austérité de sa vie.

Si des pasteurs nous descendons aux fidèles, le jansénisme tirait un nouveau prestige, une recommandation puissante, des exemples des familles parlementaires, qui, sans être toujours acquises à ses doctrines, s'inspiraient souvent de son esprit. La plupart restèrent jusqu'à la Révolution profondément religieuses, et la sève chrétienne circulait puissante encore chez ces magistrats fidèles à entendre tous les jours la messe, à suivre tous les offices de leur paroisse, à lire et méditer l'Écriture Sainte, comme Omer Talon, à observer les lois de l'abstinence et du jeûne. Rares étaient leurs communions que devaient précéder des confessions nombreuses; mais, en fait, le chiffre des communions n'est pas la mesure exacte de la valeur morale d'un fidèle. La pratique de l'Église a varié beaucoup sur ce point. Comment oublier, par exemple, que saint Louis faisait à peine dans le courant d'une année les communions qu'on permet aujourd'hui à un simple collégien dans une seule semaine, que la règle de sainte Claire portait sept communions par an pour les Clarisses.

Nous n'avons point ici à juger chez ces parlementaires d'ancien régime le peu de fréquence des pratiques sacramentelles, ni leur habitude de donner peut-être à la crainte de Dieu le pas sur l'amour, dans la direction de leur vie chrétienne. L'excès contraire a aussi ses dangers, et ce n'est point sans péril qu'on se familiarise avec la Majesté du Dieu trois fois saint. Ce que notre époque, très pénétrée de la distinction essentielle du spirituel et du tempo-

rel, n'est pas disposée à pardonner à ces magistrats du XVIII^e siècle, c'est d'avoir mis la main à l'encensoir, c'est leur intrusion scandaleuse dans le domaine réservé à l'Eglise. Au plus fort de la lutte, le clergé obsédé de cette ingérence incessante, disait au roi non sans émotion : « Qui pourrait compter le nombre prodigieux d'arrêts, d'arrêtés, de sentences, de procédures, où les personnes et les choses saintes ont été indignement traitées? La postérité sera étonnée, en lisant ces événements dans l'histoire de nos jours; et après que la chaleur des disputes et le feu des passions auront été amortis, les magistrats auteurs de ces événements ou leurs successeurs en croiront à peine leurs yeux, quand ils verront les registres des biens, de l'honneur et de la vie des citoyens, chargés presque à chaque page, pendant quelques années, d'affaires concernant la doctrine ou les sacrements.¹ » C'est bien, en effet, l'impression que nous fait aujourd'hui éprouver cette ingérence inouïe des parlements dans une querelle qui, à notre époque, serait tranchée par des théologiens et non par des robins. Quel est cet usage de la force dans une question qui dépend de la foi et de la conscience! quel spectacle s'offre à nos yeux! L'archevêque de Paris, Beaumont, arraché plusieurs fois à son siège parce qu'il n'accepte pas les instructions du pouvoir laïque qui oscille entre les deux camps; les mandements épiscopaux, les brefs du pape, brûlés par la main du bourreau; les prêtres violentés, exilés, parce qu'ils refusent les sacrements aux appelants; les tabernacles forcés de par le roi; l'absolution, la communion, l'extrême-onction, administrées par arrêt, et Dieu obligé de se laisser conduire là où l'envoie une ordonnance de la cour.

C'était un honneur pour le Jansénisme de rencontrer des sympathies chez des prélats austères et dans certaines familles parlementaires. Mais si de ces hauteurs où nous avons rencontré les convictions fortes, la vie sévère, l'esprit de pénitence et de prière, nous descendons dans

1. Assemblée du clergé de 1760.

l'arène où les passions se heurtent, où les haines s'avivent, où les coups s'entrecroisent, l'histoire du jansénisme est loin d'être un sujet d'édification. Massillon écrivant un jour, pour le détacher de ce parti, à M. de Tourouvre, évêque de Rodez, un des douze prélats qui sollicitèrent Louis XV en faveur de Soanen, lui disait : « Je connais, comme vous savez, le caractère des appelants, et c'est parce que je les connais que dans aucun temps il ne m'a été possible de les goûter : orgueil, amour de la singularité, mépris pour tout ce qui ne pense pas comme eux, quelque rang qu'on puisse tenir dans l'Eglise, partis extrêmes sur tout; hardiesse à décider et à revenir sur ce qu'il y a de mieux établi; nulle règle, nul amour de la paix, une intrigue et une cabale éternelle et puérile; les ignorants, les femmes, les dévotes, les mondains, tout leur est bon. Si vous les connaissez, les voilà. Je les ai toujours vus tels à mes propres yeux pendant près de trente ans que j'ai été à Paris. En vérité, un homme sensé et qui a un peu vécu ne peut que revenir de ce parti, s'il a été capable d'y donner dans ses jeunes ans.¹ »

Les Jansénistes auraient pu objecter à ce portrait qu'il n'était point flatté, et qu'il n'y avait pas que des saints dans le camp opposé. Soit, mais il n'en faut pas moins tenir compte de l'opinion de Massillon connu par son amour de la paix, et qui, bien qu'un peu aigri par les attaques dont il était l'objet de la part des jansénistes, n'était pas un homme passionné. En suivant dans les histoires locales les péripéties de la lutte; en assistant à la signature ou au refus du formulaire, aux accès de fanatisme, aux convulsions, aux transports de personnages graves et souvent par ailleurs extrêmement respectables, à toutes ces passions saintes qui s'agitent dans les centres religieux; en saisissant, sur le vif, à Troyes ou à Auxerre, par exemple, la physionomie d'une guerre sans cesse renaissante, on y voit la preuve que le tableau tracé par Massillon est fidèle. Les chefs eux-mêmes

1. Lettre du 28 février 1728.

même de l'hérésie et aux entrailles de ses sectateurs. En plein xviii^e siècle, et quelques années à peine avant 1789, on nous parle encore de « ces grâces fortes et victorieuses qui changent et convertissent en tout temps et en toute circonstance les volontés même les plus rebelles¹ ».

Mais pour qu'une guerre ait duré ainsi deux cents ans, il fallait qu'il y eût entre les combattants une divergence plus profonde qu'un point de doctrine, lequel est rapidement tranché par l'Église. Ce qui divisait les adversaires plus encore que les fameuses propositions, c'était une tendance d'esprit opposée. On est frappé, en étudiant de près l'existence des solitaires de Port-Royal et de beaucoup de prélats favorables au jansénisme, de l'austérité de leur vie. Ils sont difficiles pour eux-mêmes avant de l'être pour les autres. Le spectacle des désordres qu'ils ont sous les yeux, confirme l'opinion qu'ils professent sur la corruption de notre nature, sur la gravité de notre déchéance originelle. Au flot montant des vices, ils croient devoir opposer la barrière de principes immuables et d'une ferme pénitence. De là leur hostilité contre les prôneurs de règles plus faciles et de ce qu'ils appellent la morale relâchée. Aussi Bossuet, comprenant admirablement ce besoin de sévérité pour elles-mêmes et pour les autres qui tourmente certaines âmes, voulut-il, dans l'assemblée de 1700, faire condamner à la fois par le clergé de France, et le rigorisme outré et la casuistique lâche et fantaisiste de certains théologiens. Déjà, quarante ans auparavant, le grand orateur s'écriait dans l'oraison funèbre de Nicolas Cornet : « Deux maladies dangereuses ont affligé de nos jours le corps de l'Église : il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière, qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions, pour condescendre à leur vanité et flatter leur ignorance affectée. Quelques autres, non moins extrêmes, ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes. Ils ne peuvent supporter

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1770, p. 41-42.

aucune faiblesse, ils traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes. L'ennemi de notre salut se sert également des uns et des autres, employant la facilité de ceux-là pour rendre le vice aimable et la sévérité de ceux-ci pour rendre la vertu odieuse. Quels excès terribles et quelles armes opposées!... O faiblesse de l'esprit humain, sans point, sans consistance, seras-tu toujours le jouet des extrémités opposées? Ceux qui sont doux deviennent trop lâches, ceux qui sont fermes deviennent trop durs. Accordez-vous, ô docteurs¹. » Hélas! les docteurs ne s'accordent guère, et moins encore les confesseurs.

Ce qui anime encore les deux camps au xviii^e siècle, ce qui alimente les polémiques jusqu'à la Révolution, c'est moins une question de dogme qu'une question de morale; c'est moins les propositions de Jansénius ou de Quesnel, bien que toujours présentes à l'esprit des Jansénistes, que la conduite à tenir dans l'administration des sacrements. Arnauld avait ouvert avec éclat la discussion dans son livre sur la fréquente communion, qui eut un retentissement extraordinaire. Le problème resta posé, et les Jansénistes continuèrent à exiger fermement des aspirants à la table sainte des épreuves multipliées, de longs délais; on en vint çà et là à rétablir les pénitences publiques. Quand on lit aujourd'hui leurs livres liturgiques et leurs mandements, depuis le *Rituel d'Alet* jusqu'à la lettre pastorale de Montazet sur l'administration des sacrements, on les voit combattre constamment ceux qui semblent élargir la voie du ciel, que l'Évangile dit étroite, et mettre le salut à bas prix. Ils attaquent les « ténèbres enfantées par le probabilisme » et l'usage fréquent des indulgences, qui leur paraissent dispenser, par des concessions gratuites, de tout effort personnel; ils ont en horreur les missions qui appellent en masse les fidèles à la table sainte. Il faut entendre les *Nouvelles ecclésiastiques* reprocher, quelques années avant la Révolution, à l'évêque d'Auxerre « de porter les ravages »

1. *Œuvres de Bossuet*, édit. Lachat, t. XII, p. 669-670.

furent-ils dans leur attitude exempts de reproches? On souffre de voir Pascal nier qu'il soit de Port-Royal, les Jansénistes les plus éminents s'enfermer dans les misérables subterfuges du fait et du droit, du silence respectueux, répondre par des restrictions secrètes aux restrictions mentales qu'ils reprochaient aux Jésuites, et les plus honorables parmi leurs successeurs du xviii^e siècle, tels que Rollin, venir s'échouer aux extravagances des convulsionnaires. Au fond, il manqua aux plus recommandables de ces hommes l'esprit de soumission à l'Eglise qui s'était prononcée et une vertu bien chrétienne, l'humilité.

II

Nous n'avons pas l'intention de retracer ici cette fastidieuse querelle. Elle est connue dans ses principaux épisodes. On peut distinguer deux périodes dans l'histoire du jansénisme : la première du livre de Jansénius jusqu'à la bulle *Unigenitus*, donnée en 1713 par Clément XI ; la deuxième depuis 1713 jusqu'à la fin du xviii^e siècle. Dans la première période elle-même, il y a lieu de signaler trois époques : la première va jusqu'à la condamnation du livre de Jansénius par Innocent XI en 1663 ; à la seconde se rapportent les contestations élevées sur la distinction du fait et du droit jusqu'à la condamnation définitive du silence respectueux par la bulle *Vineam Domini* en 1705 ; la troisième est remplie par les discussions que souleva le livre du P. Quesnel : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, jusqu'à sa condamnation par la bulle *Unigenitus*. Dans la deuxième période, une première époque de 1713 à 1729, est marquée par la condamnation de Quesnel par la bulle *Unigenitus*, et par l'appel au futur concile. L'appel, dont quatre évêques français donnent l'exemple, envahit comme une contagion les universités, les communautés et les corps religieux, une partie du clergé régulier et séculier, les cours judiciaires. Le mal se propage à l'étranger. Mais la généralité de l'épiscopat tient fermement

à l'enseignement du Saint-Siège et sauve la situation. La seconde époque qui va jusqu'à 1762, date de l'expulsion des Jésuites, est remplie par des conflits entre les deux autorités par rapport aux refus des sacrements. A partir de 1762 jusqu'à la constitution civile du clergé, on peut signaler une troisième phase où le jansénisme, malgré l'expulsion des Jésuites, malgré quatre ou cinq évêques qui lui paraissent favorables, se meurt. C'est surtout de cette dernière époque moins connue que nous avons à parler en quelques mots pour montrer l'attitude de l'épiscopat.

On sait que les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* par le Père Quesnel, furent pour le xviii^e siècle ce qu'avait été pour le xvii^e l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres. La bulle *Unigenitus*, qui les condamna en 1713, fut le champ de bataille sur lequel acceptants et appelants se combattirent avec un acharnement inouï. Les assemblées du clergé de France firent une guerre persévérante, puissante, au jansénisme et finirent par lui infliger une irrémédiable défaite. Les prélats qui se succédèrent au ministère de la feuille contribuèrent aussi très efficacement à sa ruine par le choix des évêques. Le cardinal Fleury avait presque anéanti le jansénisme en France. Boyer, évêque de Mirepoix, son successeur à la feuille, marcha sur les mêmes traces, mais avec moins de prudence ; il est accusé d'avoir compromis parfois, par un excès de zèle, la cause qu'il voulait servir¹. Après lui les ministres

1. « Le clergé subit quelque division dans l'affaire de la bulle *Unigenitus*, branche du jansénisme. Des ambitieux s'en emparent. Les Tencin, les Bissy, s'occupaient plus du chapeau de cardinal que du fond de la bulle. Le cardinal de Fleury mit tous ses soins et fit servir tout le poids de l'autorité dont il disposait, à ramener le corps entier du clergé à l'observation de cette bulle. Ce ministre, si modeste pour lui-même, si tempérant dans l'exercice du pouvoir, si réservé en politique, semblait ne retrouver quelque chaleur, j'ai presque dit quelque acreté, que contre le jansénisme. Disposant de toutes les grâces du prince, de toute la fortune de l'Eglise, il dut rencontrer peu d'opposition. Il fit, autant qu'il put, le clergé anti-janséniste. » De Pradt, *Les quatre concordats*, I, 438-441. — « Le ministère du cardinal de Fleury avait presque anéanti le jansénisme en France. Les convulsions avaient déjà jeté un grand ridicule sur le parti, les écrivains célèbres qui l'avaient défendu étaient morts ; il ne restait plus qu'un seul évêque suspect, encore avait-il un pied dans le tombeau. Il ne s'agissait plus que de placer dans l'Eglise des sujets d'une doctrine assurée, d'opposer le mépris et le silence aux vains efforts de cette faction expirante, tout était fini. L'Eglise et l'Etat auraient joui d'une tranquillité constante. L'évêque de Mirepoix, à force de zèle et de dureté, a su ranimer les cendres éteintes du jansénisme ; il a été la cause et l'occasion de la protection que

de la feuille sont plus modérés, et c'est son successeur dans ces fonctions, le cardinal de La Rochefoucauld, qui, à l'assemblée de 1755, est à la tête des dix-sept évêques *tolérants*, que l'opinion opposa aux seize prélats *intolérants*. « Nous sommes tous d'accord sur les principes, écrivait Mgr de La Motte, évêque d'Amiens. » Tous étaient déterminés à dénier les sacrements à quiconque rejetait la constitution; mais ils se divisaient sur la *notoriété du fait* constatant la révolte et autorisant le refus *public* du viatique. L'opinion se mêla de ce différend et baptisa du nom de *Feuillants* les prélats qui suivaient les inspirations de La Rochefoucauld, ministre de la feuille. Les évêques plus rigoureux furent appelés *Théatins*, du nom de Boyer, évêque de Mirepoix et ancien Théatin, auquel ils devaient leur nomination. L'assemblée divisée prit le parti d'en référer au pape. La bulle de Benoît XIV parut trop modérée aux Théatins avec lesquels marchaient Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, et La Motte, évêque d'Amiens. M. de Pressy, évêque de Boulogne, contribua puissamment, par un savant rapport, à ramener l'unité de vue et de conduite parmi le clergé dans l'assemblée de 1760. « En suivant la route tracée par l'encyclique, disait M. de Pressy, on ne pèche ni par défaut, ni par excès; on n'est ni trop indulgent, ni trop rigide. On n'expose ni le plus auguste sacrement à une profanation scandaleuse, en le donnant à des réfractaires, ni les personnes auxquelles il ne doit pas être refusé publiquement à une diffamation injuste. »

Ce grave incident de l'assemblée de 1755 était important à connaître, parce qu'il nous montre les évêques de France, dans leur lutte contre le jansénisme, les uns plus sévères, plus inflexibles, plus inexorables, les autres plus tolérants, amoureux de la paix et prêts à faire toutes les concessions compatibles avec les principes. Parmi les premiers, le lecteur a déjà nommé Beaumont, archevêque de Paris. Caractère indomptable dans un siècle où trop de fronts s'inclinent devant la faveur et l'opinion triomphante; âme

paraissent lui accorder les parlements. En un mot, le parti a repris toutes ses forces. N'aurait-il pas été plus sage de le laisser expirer dans une agonie lente? » *Mémoires de Bernis*, I, 83.

haute, désintéressée, que nul dans sa vie d'éternels combats, ne soupçonna de partir en guerre pour d'autres intérêts que ceux de la foi. Mais il semble que ce prélat eut l'excès de ses qualités, qu'il lui manqua, pour gagner les cœurs, l'amour de la paix et un peu de cet esprit de conciliation, qui souvent est non faiblesse mais clairvoyance, et dont Benoît XIV lui donna l'exemple dans son encyclique¹. On a beau prendre pour devise : *Impavidum ferient ruinae*; encore faut-il éviter de multiplier les ruines pour le plaisir de faire bonne contenance sous l'avalanche. Les contemporains, les admirateurs de Beaumont le flattaient en l'appelant *Athanase français*, bien que sa résistance opiniâtre à l'écoeuvante ingérence du parlement dans les choses de la foi, ait fait de lui le plus ardent apôtre de la liberté religieuse au XVIII^e siècle. Un jour, au fort de la lutte entre le clergé et les parlements, M^{me} de Pompadour, voyant Louis XV très irrité, lui demanda : « Qu'avez-vous donc? — Les grandes robes (les magistrats) et le clergé, répondit le roi, sont toujours aux couteaux tirés. Ils me désolent par leurs querelles, mais je déteste bien plus les grandes robes. Mon clergé au fond m'est attaché et fidèle, les autres voudraient me mettre en tutelle. — La fermeté, disait la marquise, peut seule les réduire. — Robert de Saint-Vincent, reprenait le roi, est un boute-feu que je voudrais pouvoir exiler, mais ce sera un train terrible. D'un autre côté, l'archevêque est une tête de fer qui cherche querelle². »

1. Dans les lettres adressées par Benoît XIV au chanoine Peggi et publiées par le docteur Kraus, on lit ce passage : « Dans votre lettre, écrit le pape, vous nous avez exposé vos sages réflexions sur les questions de la grâce. Nous vous dirons les nôtres et les voici : Toutes les disputes disparaîtraient si un des partis adverses cessait de s'en occuper, mais tant que les deux s'en occuperont, la discussion durera, au grand préjudice de la charité chrétienne et aussi de la république des lettres, car on voit s'absorber uniquement en elle des esprits qui pourraient faire en d'autres matières les progrès les plus importants. » Bossuet, dans la lettre adressée au maréchal de Bellefonds, où il affirmait l'existence des cinq propositions dans le livre de Jansénius, ajoutait : « Comme la chose était à un point qu'on ne pouvait pas pousser à toute rigueur la signature du formulaire, sans causer de grands désordres et sans faire un schisme, l'Eglise a fait selon sa prudence d'accommoder cette affaire, et de supporter par charité et condescendance les scrupules que de saints évêques (Pavillon, évêque d'Alet, Caulét, évêque de Pamiers, Buzenval, évêque de Beauvais, Arnould, évêque d'Angers), et des prêtres, d'ailleurs attachés à l'Eglise, ont eus sur le fait. »

2. *Mémoires* de M^{me} du Housset, collection Barrière, t. III, p. 72. — Bernis, dont le lecteur pourra ne pas prendre les appréciations comme règle de ses jugements, dit : « Les billets de confession (que Beaumont faisait exiger des mourants) avaient excité une grande fermentation dans la capitale et une

L'ingérence des parlements dans l'administration des sacrements devait s'user par ses excès mêmes, et la marche tracée par Benoît XIV allait être adoptée par la très grande majorité des évêques, qui se montrent de plus en plus conciliants à mesure qu'on approche de la Révolution et ramènent les esprits vers l'unité. Nous assistons à la défaite progressive et définitive du jansénisme.

L'enseignement contribua puissamment à ce résultat. Le plus sûr moyen d'éclaircir les rangs des Jansénistes et d'éteindre peu à peu les sympathies qu'ils pouvaient avoir dans le clergé, c'était d'élever les séminaristes dans des idées opposées à leurs doctrines. Une congrégation entre toutes se chargea de cette mission, et mérita par son opposition séculaire à Jansénius les anathèmes de ses partisans, depuis Saint-Simon jusqu'au dernier rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, c'est la congrégation de Saint-Sulpice. A voir avec quelle âpreté, quelle persévérance ce journal dénonce, jusqu'à la fin de l'ancien régime, l'enseiement des Sulpiciens et les évêques qui leur confient leurs séminaires, il est impossible de ne point reconnaître qu'ils furent, par la direction donnée aux générations nouvelles qui entraient dans la cléricature, les principaux artisans de la défaite du jansénisme¹. Les Lazaristes partagent avec les Sulpiciens, mais dans des proportions moindres, l'hostilité des Jansénistes. Ceux-ci n'avaient jamais pardonné à Vincent de Paul de n'avoir point été des leurs. Les disciples du saint, ayant gardé son esprit et ses sentiments, furent regardés jusqu'à la fin comme des ennemis. Ils avaient aux yeux des Jansénistes le double tort de donner dans leurs sémi-

plus grande dans les parlements. La rigueur d'une discipline toute nouvelle en cette matière, et qui privait des sacrements ceux qui ne s'y soumettaient pas, n'était ni nécessaire ni admissible. Il était imprudent de chercher à établir une inquisition si rigoureuse et dont les moindres suites étaient le scandale public et le murmure général. L'archevêque de Paris, en faisant ôter au parlement la surintendance de l'hôpital général, arma tout ce grand corps contre lui. » Bernis, parlant d'une entrevue avec Beaumont, pour affaire de jansénisme, dit qu'il se heurta à « son inflexibilité... Comme il me parlait sans cesse de sa conscience qui lui défendait de se prêter à aucun tempérament, il m'est échappé de lui dire que sa conscience était une lanterne sourde qui n'éclairait que lui ». *Mémoires de Bernis*, I, 318, II, 56.

1. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* : 1770, p. 41, 42 ; 1781, p. 195-196 ; 1783, p. 142, 167 ; 1784, p. 142 ; 1785, p. 138 ; 1786, p. 105, 106 ; 1789, p. 105, 172 ; 1790, p. 61, 62, 139, 140.

naires un enseignement contraire aux maximes de la secte, et d'apporter dans leurs missions des facilités et une indulgence qu'elle continuait à condamner¹.

Les Universités elles-mêmes ne procuraient pas grande satisfaction. Bien loin était le temps où la Faculté de Paris résistait à la bulle *Unigenitus*. N'avait-on pas vu ses docteurs approuver en masse les *Actes* de l'Assemblée du clergé de 1765 ? Il avait fallu l'intervention du parlement et du comte de Saint-Florentin pour les empêcher de rendre cette adhésion publique. Dans son courroux, la gazette janséniste décoche à cette institution séculaire l'épithète de *vieille carcasse*. Ces injures n'étaient point faites pour la convertir. Pendant la Révolution, tous les professeurs de Sorbonne et de Navarre refusèrent le serment à la constitution civile du clergé, aussi bien que tous les professeurs des séminaires. Comment compter sur le maintien des bons principes en province quand ils succombent dans la capitale ? L'Université de Toulouse fait gémir par son molénisme la gazette janséniste. Celle de Poitiers, qui avait toujours fait une guerre acharnée aux Jésuites, voit son influence annihilée par l'évêque, le terrible Beaupoil de Sainte-Aulaire, qui soustrait à son enseignement presque toute la jeunesse ecclésiastique. Dans cette déroute, les Jansénistes comptent, du moins, des sympathies et des concours chez les Oratoriens, les Dominicains, les Doctrinaires. Et encore que de désertions dans ces congrégations où à peine la petite minorité leur reste fidèle² ! Pour comble de malheur, les manuels de plus en plus répandus dans les séminaires échappaient complètement à la tradition janséniste. Un disciple de Jansénius ne pouvait parler, sans se voiler la face, de Collet, de Tournely, de la théologie de Poitiers, de la théologie de Rouen, et même des conférences d'Angers. Toutes ses sympathies étaient pour la théologie de Lyon que l'Oratorien Valla venait de publier, en 1784, sous le patronage de M. de Montazet. A l'action si puis-

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1776, p. 31 ; 1779, p. 162.
2. *Nouvelles ecclésiastiques*, années 1763, 1767, 1773, 1775, 1777, 1779, 1780, 1785, 1786.

sante de l'éducation, l'Eglise ajoutait, au besoin, le serment au formulaire, qui fut plus ou moins exigé jusqu'à la Révolution, des ordinands, des candidats aux bénéfices et à un emploi quelconque, surtout dans les diocèses qui avaient eu des évêques suspects de sympathies pour les Jansénistes.

Ceux-ci venaient de perdre, à la veille de la Révolution, leur dernier protecteur en M. de Montazet, archevêque de Lyon. Formé à l'école de M. de Fitz-James, évêque de Soissons, dont il fut grand-vicaire, il avait reconnu comme lui l'autorité des constitutions pontificales, tout en proclamant presque tous les principes des appelants. Il s'était laissé entourer des plus ardents d'entre eux, et Lyon semblait devenu la place forte du jansénisme. Montazet eut la douleur de voir se renouveler dans son diocèse les folies des convulsionnaires. On devine l'émotion que dut causer au parti la disparition d'un prélat qu'on n'appelait plus que le primat des Gaules, qui avait causé tant d'embarras à Christophe de Beaumont, qui, par ses idées, par les publications qu'il couvrait de son autorité, en particulier la théologie de Lyon, par sa longue carrière épiscopale, apparaissait comme la protection vivante et le dernier rempart du jansénisme. A sa mort, les *Nouvelles* racontaient d'une façon tragique la révolution immédiate qui s'accomplit et la cérémonie de l'acceptation du serment du formulaire, que le successeur de M. de Montazet, M. de Marbeuf, imposa à toute la jeunesse ecclésiastique¹. Des quatre prélats qui, sans être acquis doctrinalement au parti, avaient refusé de souscrire aux Actes de l'Assemblée de 1765, sur la triple question des attaques de l'incrédulité, des droits de l'Eglise et du jansénisme, (M. de Noé, évêque de Lescar, M. de Beaufort, évêque d'Alais, M. de Bezons, évêque de Carcassonne ; M. de Montazet, archevêque de Lyon), un seul, M. de Noé, était vivant quand sonna la Révolution. Et même ce prélat avait donné si peu de gages au parti que son nom n'est pas prononcé dans les *Nouvelles*.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1789, p. 105-111.

Ce qui était plus grave peut-être pour le jansénisme que la mort de ses protecteurs et les condamnations dont il avait été frappé, c'est qu'il ne tenait plus de place dans les préoccupations de l'esprit public. Le temps était loin où les questions de la grâce passionnaient l'opinion, où un Corneille pouvait y faire allusion dans ses tragédies. Cent ans expliquent à peine la révolution profonde qui s'est opérée sur ce point, comme sur tant d'autres, du xvii^e au xviii^e siècle. Le pessimisme janséniste devait avoir pour réaction à la longue un dangereux optimisme. Cette pauvre nature humaine que les Jansénistes nous présentent avec complaisance comme infectée par le péché originel, accablée sous le poids de sa corruption native, incapable d'un généreux sentiment, d'une bonne action, est montrée au xviii^e siècle dans un état de santé parfaite, en pleine possession de ses forces, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un secours surnaturel pour la conduire à sa fin. En face de Rollin, représentant dans l'université la tradition janséniste, et affirmant qu'il y a dans le cœur de l'homme depuis sa déchéance « une *malheureuse fécondité pour le mal*, qui altère bientôt dans les enfants le peu de bonnes dispositions qui y restent », s'est dressé l'éducateur d'*Emile*, Rousseau, qui pose en « maxime incontestable que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits. Il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain ». Puisque les mouvements de la nature, de cette nature que Port-Royal ne pouvait assez mater par de trop sévères pénitences, sont toujours bons, il n'y a, d'après Rousseau, qu'à se livrer à ses penchants pour pratiquer la vertu. Car, ajoute-t-il, « à force d'outrer tous les devoirs, le christianisme les rend impraticables et vains¹ ».

Le dogme de la *bonté originelle* vient donc remplacer, au xviii^e siècle, le dogme du péché originel. La raison humaine tant déprimée par Pascal et les Jansénistes, prend hardiment le pas sur la foi. Fière de ses décou-

1. *Emile*, livre V.

vertes dans tous les ordres de connaissances, enivrée, en particulier, de ses triomphes dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles, exaltée par les théories du progrès indéfini, elle est vraiment reine du siècle. Ce n'est point elle qui accepterait aujourd'hui l'objurgation hautaine que lui adressaient cent ans auparavant un Pascal ou un Bossuet : Tais-toi, raison orgueilleuse. La raison ne se tait pas : elle parle, veut se faire écouter, et monte, monte toujours dans l'opinion qu'on a d'elle et qu'elle a d'elle-même. On peut prévoir le moment où on lui élèvera des autels, où elle sera déesse, *la déesse Raison*.

Mais que devient l'esprit janséniste dans ce bouleversement des idées anciennes ? Dieu à qui il a voulu constamment rapporter le tout de l'homme, au risque de ruiner notre libre arbitre, disparaît de ce théâtre du monde et de l'âme, où non seulement Port-Royal, mais encore les chrétiens de tous les âges s'efforçaient de lui attribuer le premier rôle. Voilà que l'homme prend sa place. L'homme, ce « monstre », ce « chaos », cet « imbécile ver de terre », ce « cloaque d'incertitude et d'erreur », comme l'appelle Pascal, ne prend plus la peine de discuter ces injures, tant il se sent maître de l'univers par sa raison. Si les Jansénistes du XVIII^e siècle s'avisent de le rappeler à la modestie au nom de leurs théories surannées, une réponse méprisante de Voltaire ou de quelque autre philosophe, leur signifie qu'ils n'aient plus à ennuyer le public de leurs convulsions et de leurs prétendus miracles, de leurs éternelles « rapsodies sur la grâce et la déchéance ». Comme si cette volte-face des idées ne suffisait point à détourner l'attention du Jansénisme, les questions sociales et politiques étaient venues captiver l'opinion publique sur la fin de l'ancien régime. Oh ! comme on était loin de la grâce irrésistible et de la délectation dominante. Un contemporain, le duc de Lévis, a pu dire au sujet des doctrines économiques, des assemblées provinciales, qui passionnèrent les esprits plusieurs années avant la Révolution : « On ne songeait guère à Jansénius, et le fameux diacre Paris était déjà aussi loin de nous que Nostradamus. »

Rien ne paraît moins préoccuper les électeurs, en 1789, que l'affaire du jansénisme. Néanmoins, cette doctrine réside au fond du cœur des nombreux hommes de loi que les élections envoient aux Etats généraux, et trouvera aussi de l'écho dans une certaine partie du clergé inférieur. Laissez la Constituante, une fois sortie des discussions orageuses qui marquent son début et du vote de ses grandes lois d'Etat, aborder la constitution civile du clergé, la secte qui a gardé la rancune d'anciennes persécutions, va présider à l'organisation de la nouvelle Eglise. Camus triomphera de Louis XIV ; le comité ecclésiastique vengera les cendres de Port-Royal, et les législateurs jansénistes, qui ont tant parlé de rendre au clergé l'organisation de la primitive Eglise, le ramèneront, en effet, au martyre.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA

DIRECCIÓN GENERAL DE

LIVRE TROISIÈME

VALEUR MORALE DE L'ÉPISCOPAT

CHAPITRE PREMIER

Choix des évêques et des cardinaux.

I. Qualités morales de l'épiscopat. — Le choix des évêques est meilleur, durant les 150 ans qui précèdent la Révolution, que ne pourraient le faire craindre les ambitions de famille et les intrigues de cour. — Le pouvoir qui nomme a conscience de sa responsabilité. — II. Grands abus légués par le xvi^e siècle. — Evêchés donnés à des laïcs, à des enfants. — Appétits des maisons de Bourbon et de Lorraine. — Evêques qui ne sont pas dans les ordres. — Evêchés héréditaires. — Habitudes séculières et humeur belliqueuse de tels évêques. — Les « prélats de l'Eglise militante » sous Richelieu. — III. Le Concile de Trente veut réformer. — Les nominations épiscopales de Richelieu. — Vincent de Paul au *conseil de conscience*. — Les choix peu scrupuleux de Mazarin. — Ils sont meilleurs avec Louis XIV. — Tenue ecclésiastique. — Quand tomba la barbe, la moustache? — Les Jésuites confesseurs du roi, transformés en ministres. — Les Pères La Chaise et Le Tellier chargés de la feuille. — Les nominations du régent. — IV. Liberté d'allures laissée aux cardinaux qui sont princes moitié ecclésiastiques, moitié civils. — Maisons princières qui poussent leurs enfants à la pourpre pour leur faire une grande situation. — Un cardinal de Guise, non engagé dans les ordres, qui se marie pour sauver le duché de Lorraine. — Les cardinaux sous Louis XIV et Louis XV. — Impression qu'ils font à Rome par leur pouvoir et leur opulence. — Les derniers cardinaux d'ancien régime. — V. Les ministres

de la feuille au XVIII^e siècle. — Bons choix faits par le cardinal Fleury, aidé du supérieur de Saint-Sulpice. — Son successeur à la feuille, Boyer, évêque de Mirepoix, continue ces traditions avec plus de raideur. — Après Boyer, vient le cardinal de La Rochefoucauld, plus conciliant, mais très digne. — La feuille passe ensuite aux mains indignes de Jarente, évêque d'Orléans, qui multiplie les mauvais choix. — Après Jarente, le cardinal La Roche-Aymon fait mieux les nominations à travers quelques faiblesses. — Les prétendants à sa succession s'impatientent. — Négociations de Mme de Liancourt auprès de Maurepas pour faire nommer M. de Boisgelin. — Mgr de Marbeuf l'emporte. — Attaques furieuses dirigées contre lui par les mécontents. — Bons choix à travers les intrigues. — En 1789, il doit céder la place à Mgr de Pompignan dont les nominations sont excellentes. — VI. Les ministres de la feuille depuis 150 ans ont fait généralement les nominations épiscopales avec conscience. — Mais des exceptions regrettables, des scandales partiels provoquent des attaques contre la feuille en 1789.

I

Nous voudrions faire connaissance plus intime avec les évêques d'ancien régime. Nous savons tout l'éclat, toutes les pompes de leur situation séculière. Nobles, riches, souvent princes, ducs, comtes, barons de leur ville épiscopale, présidents des assemblées diocésaines ou provinciales, des pays d'État, au besoin administrateurs civils et promoteurs de toutes les mesures favorables au bien-être de leurs peuples, admis près du cœur et de la personne du roi, ils nous sont apparus avec un prestige temporel, une illustration de race, avec des dignités humaines, avec un rôle politique et social dont on chercherait en vain la trace dans l'épiscopat français de notre époque. Enfin l'étude de leur administration diocésaine nous a montré plus particulièrement en eux l'évêque.

Après les avoir regardés en quelque sorte par le dehors, il s'agirait maintenant de les observer de plus près, de nous demander ce qu'ils étaient comme hommes, comme prêtres, quelles étaient leurs vertus, leur valeur morale, avec quelle dignité de vie, quelle force de caractère ils allaient affronter la grande crise de la Révolution.

Peut-on aborder un pareil sujet sans crainte? Le recrutement à peu près exclusif des évêques dans la noblesse, les compétitions des familles, ardentes à pousser leurs membres dans les grandes situations ecclésiastiques, ne font-ils point redouter des ordinations et des promotions aux plus hautes charges sans vocation véritable. Il n'était pas facile, même au roi de France, de suivre les impulsions de sa conscience au milieu du tourbillon d'intrigues qui s'agitaient autour de lui. Il fallait savoir la vérité, ce qui ne fut jamais aisé aux princes; il fallait ensuite résister à un véritable assaut de recommandations, de protections venant de toutes parts. Qu'on se figure ce monde de la cour où ministres, maréchaux, grand-maître, grand-chambellan, gentilshommes de la chambre, capitaine des gardes du corps, dames d'honneur, dames du palais et princesses, parfois maîtresses royales, avaient un candidat à pousser aux premières dignités de l'Eglise; qu'on se représente ce siècle si différent du nôtre, où l'esprit public avait des tolérances qu'on ne lui ferait point accepter aujourd'hui, où un Dubois pouvait s'emparer du siège de Fénelon et du chapeau de cardinal, où l'affaire du collier était possible, où Louis XVI est amené à prendre pour premier ministre ce Loménie de Brienne qu'il méprise, et on comprendra à travers quel réseau d'inextricables difficultés devait se mouvoir le ministre des nominations ecclésiastiques.

Malgré les interventions intéressées et aveugles, les cabales des courtisans, l'indulgence de l'opinion, malgré les obsessions, les écueils semés sous les pas des ministres de la feuille, l'épiscopat français était, à la veille de la Révolution, bien plus régulier, bien plus recommandable qu'on ne le pense. L'on juge des évêques de 1789 par les scandales d'un Jarente, d'un Brienne, d'un Rohan, d'un Talleyrand; mais il y aurait complète injustice à généraliser. Au fond, l'histoire des nominations épiscopales durant les cent cinquante ans qui précèdent la Révolution, nous montre les rois de France et leurs conseillers résolus, à travers quelques défaillances mal-

heureuses, à n'ouvrir les portes de l'épiscopat qu'à des sujets capables d'en remplir les devoirs. Ici la charge était trop importante, le malheur d'y appeler un indigne trop irréparable, pour que des princes chrétiens fissent leurs choix sans discernement. A défaut de religion, l'esprit politique et le sens administratif leur eussent imposé la prudence.

II

Le xvi^e siècle avait légué de grands abus à l'Eglise de France. Henri IV ne craignait pas de livrer évêchés et abbayes aux seigneurs et aux magistrats de son parti. Crillon seul tenait deux archevêchés, trois évêchés et une abbaye. Le protestant Sully jouissait de quatre abbayes. Le moyen âge avait vu des évêchés donnés en douaire et constituer la dot des femmes; le xvi^e siècle, la première moitié du xvii^e, nous montrent des enfants pourvus d'évêchés. Les maisons de Lorraine et de Bourbon se faisaient adjuger les plus beaux sièges. On a de la peine à compter, par exemple, les évêchés et les abbayes accumulés simultanément sur la tête du cardinal Jean V de Lorraine. Il semble que les plus riches bénéfices du royaume n'aient d'autre destination que d'alimenter son opulence. Son neveu, le fameux cardinal Charles de Lorraine, frère du duc François de Guise, trouve des abbayes dans son berceau, est archevêque de Reims à quatorze ans, cardinal à vingt-trois. En 1610, Louis III de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, ne peut sacrer Louis XIII parce qu'il n'est que sous-diacre.

Quelques années plus tard, en 1629, Henri III de Lorraine-Guise est nommé à quinze ans archevêque de Reims. En 1616, à peine âgé de deux ans, il a hérité de son oncle, le cardinal de Joyeuse, de six abbayes dont le pape a dû confier l'administration à Bérulle, supérieur de l'Oratoire. En 1629, la mort de son frère aîné et de son père, en le faisant duc de Guise, permet à cet étrange évêque, qui n'était pas entré dans les ordres, d'aban-

donner la carrière ecclésiastique qu'il détestait. Alors commence pour lui une vie d'aventures héroïques et galantes. Beau, chevaleresque, entreprenant, téméraire, véritable portrait, dit Mme de Motteville, des anciens paladins, on le voit guerroyer en tout pays, conquérir et perdre le royaume de Naples, lutter pour et contre Mazarin, faire cent folies, finir par être grand-chambellan et donner un carrousel qui fit sensation.

A la mort de Charles de Lorraine, les chanoines de Metz ne craignirent pas de porter leur vote sur un enfant de six ans, Henri de Bourbon, fils naturel de Henri IV et de la marquise de Verneuil. Henri IV les remercia de ce « service signalé ». Cet Henri de Bourbon, simple clerc tonsuré, que Bossuet eut pour évêque, jouira à Paris durant quarante ans des revenus d'une église qu'il ne vit jamais et qu'il administra par ses suffragants. Richelieu pouvait donc dire avec vérité dans sa harangue aux États de 1614 : « Les bénéfices demeurent promis à des enfants qui, au comble de leur mérite et de leur âge, n'oseraient peut-être penser à parvenir aux honneurs qu'on leur a donnés au berceau. »

Les maisons princières ne sont pas les seules à abuser de leur puissance pour piller l'Eglise; toutes les races nobles veulent avoir leur part et se l'adjugent aussi grande que leur crédit. Nous avons vu des évêchés héréditaires dans la même famille. Comme il faut, à chaque génération nouvelle, fournir un titulaire pour tenir cette espèce de patrimoine sacré¹, on s'expose à pousser à l'épiscopat des hommes sans vocation et à faire monter un Retz sur le siège de Paris. Richelieu est nommé évêque de Luçon sans être encore sous-diacre, sans avoir fait d'études théologiques. Il commence par prendre l'évêché, le reste viendra après.

N'oublions point ici, en présence de tels faits, la distinction théologique entre l'ordre et la juridiction. On pouvait être évêque, c'est-à-dire posséder la juridiction épiscopale d'un diocèse, sans avoir reçu la plénitude du

1. L'évêché de Troyes est donné au petit Viguiet, âgé de dix ans, dont la maman administre le temporel du diocèse.

sacerdoce que donne le sacre, sans même être entré dans les ordres majeurs. De là le titre d'évêque que nous voyons à cette époque conféré parfois à de simples clercs, presque à des enfants. Les papes avaient beau stipuler dans les bulles qu'ils n'exerceraient le gouvernement que plus tard, lorsque ces prélats improvisés auraient l'âge et les qualités voulus, ce n'en était pas moins un abus étrange que de faire porter les nominations épiscopales sur des imberbes, qui pouvaient abandonner la carrière sous prétexte qu'ils n'étaient pas engagés dans les ordres¹.

Les sujets promus dans des vues humaines aux premières dignités, sans vocation, sans vertus, affligèrent plus d'une fois l'Eglise par leur conduite. Ne leur demandons point, ni parfois à leurs confrères, ce qu'on appelle la tenue ecclésiastique. Camus, évêque de Belley, adressa un jour en chaire cette remontrance aux prélats ses collègues : « Avons-nous pudeur de paraître par notre tonsure, cette couronne cléricale que l'on porte si peu et qui rappelle la couronne d'épines, les sacrés esclaves du Rédempteur? Quoi! nous sommes si rigoureux là-dessus en nos petits clercs, choristes ou novices, et si relâchés en notre regard! Pour les habits, c'est de même.... Je vous parle à vous, messieurs les prélats, que dis-je! mais à moi-même qui prêche. Que faisons-nous avec ces habits laïques, où sont nos soutanes, nos camails violets?... Le port de la croix d'or, combien est-il, je n'ose dire négligé, mais délaissé par plusieurs, de peur d'être, ce semble, reconnus parmi les gens de dévotion? »

Il fallait chercher quelques-uns de ces prélats non parmi les gens de dévotion, mais parmi les gens de guerre. Les luttes du protestantisme avaient réveillé chez plusieurs l'humeur belliqueuse de leurs prédécesseurs du moyen âge. La Ligue les trouva plus d'une fois dans les rangs des combattants. Comment exiger, en particulier,

1. M. de Bourbon-Verneuil, après avoir été titulaire de l'évêché de Metz pendant quarante ans (1612-1652), s'en démet pour épouser la nièce du duc de Sully. — M. de Savoie-Nemours, archevêque de Reims (1651-1657), épouse Mademoiselle de Longueville, renonçant à l'état ecclésiastique et échangeant la crosse contre l'épée.

2. CAMUS, *Homélie des désordres des trois ordres*, 1615, in-8°, p. 24.

des princes de Lorraine, engagés souvent malgré eux dans l'Eglise, de contenir l'ardeur guerrière de leur race. Louis III de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, a un procès avec Charles de Gonzague, duc de Nevers. Fatigué des lenteurs de la procédure, il propose à ce dernier de vider la querelle l'épée à la main. Les deux adversaires étaient déjà sur le terrain quand ils furent arrêtés. Cet étrange archevêque de Reims, qui n'était que sous-diacre, se dédommagea en allant faire avec ses troupes le siège de Saint-Jean-d'Angely, où il fit éclater sa bouillante bravoure. On n'est pas peu étonné de voir Richelieu mettre des cardinaux, des archevêques, un La Valette, un Sourdis, à la tête de ses armées de terre et de mer, demander aux évêques de Montpellier, Nîmes, Albi et autres, de conduire à la guerre contre les Espagnols les contingents de leur diocèse¹. Richelieu les appelait les prélats de l'Eglise militante.

III

Une réforme nécessaire s'opéra ici dans le cours du XVII^e siècle. Déjà au seizième, le concile de Trente, considérant que « tout l'éclat de la famille du Seigneur sera chancelant, si ce qui est requis dans le reste du corps ne se rencontre pas dans le chef, qu'on ne peut jamais assez prendre de précautions à cet égard », avait multiplié les prescriptions, ordonnant les prières publiques et une information minutieuse sur le sujet même, qui devait être « d'un âge mûr, de bonnes mœurs, savant dans les

1. Richelieu répondait aux représentations du pape « que les cardinaux devaient contribuer au bien public selon les talents que Dieu leur avait donnés, et qu'il était impossible qu'ils ne fussent pas engagés dans les charges militaires aussi bien que dans les autres ». Richelieu était obligé de tempérer la fougue du cardinal La Valette; il lui disait « qu'avec sa dignité, il pouvait bien faire le capitaine, mais non le carabin ». L'abbé de Beauvau plantait des pieux dans le camp de La Rochelle. Au siège de Dôle, en Franche-Comté, les religieux de la ville parurent sur les remparts armés de marteaux pointus dont ils assommaient tout ce qu'ils rencontraient sous leur main. Un capucin, le Père Eustache, l'un des meilleurs canonniers de son temps, dirigeait l'artillerie des Comtois. D'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. VII, p. 329, 332, 333.

bonnes lettres et entré dans les ordres sacrés au moins six mois auparavant¹. » Le xvii^e siècle fit de louables efforts pour s'inspirer, dans le choix des évêques, de ces dispositions trop souvent oubliées.

Richelieu prit fréquemment la résolution² de nommer de bons prélats, y réussit ordinairement, demanda au P. de Condren de lui désigner des cleres vraiment dignes, mais parfois se laissa entraîner par politique ou par faveur à des promotions déplorable. Il supprima les mots qu'on avait coutume de mettre dans les brevets de nomination : *Et pour reconnaître les bons et agréables services*. Il rêvait vers la fin de sa vie d'établir un séminaire d'évêques, qui devait trouver à peu près sa réalisation dans celui de Saint-Sulpice.

On peut dire que l'homme du xvii^e siècle qui, le premier, se montra vraiment résolu, sans aucune défaillance, à ne nommer que de bons évêques, fut Vincent de Paul, durant les dix années qu'il passa au conseil de conscience. Il paya cher ses scrupules et la confiance que lui témoignait la reine-mère. L'histoire cite le trait de cette grande dame qui avait surpris à Anne d'Autriche la promesse de l'évêché de Poitiers pour un fils indigne, qu'on ramassait souvent le soir ivre-mort au coin des rues. Vincent de Paul accourt et éclaire la religion de la reine. Il est chargé par elle d'aller apprendre à l'altière solliciteuse que la nomination est rapportée. Celle-ci, prise d'une violente colère, saisit un tabouret, le lui

1. Concile de Trente, de reform., sess. VII, ch. 1 sess. XXII, ch. II sess. XXIV, ch. 1.

2. Les *Mémoires de M. du Ferrier* (p. 155, 169, 170) rapportent cette conversation de Richelieu avec M. Meyster : « Croyez-vous, lui disait le cardinal, que je puisse me sauver dans l'état où je suis. — Monseigneur, reprit M. Meyster, nous en avons parlé diverses fois avec le P. de Condren. — Et qu'en avez-vous pensé? — Nous sommes demeurés d'accord que vous aviez en main un moyen pour assurer votre salut, qui est le pouvoir de soutenir les droits de l'Eglise et de faire nommer d'excellents hommes aux évêchés. — Je vous assure, dit le cardinal, que je suis tellement dans ces sentiments que je ne songe qu'à choisir les plus capables et les plus dignes, sans m'arrêter à la sollicitation ni au service des parents. J'en connais l'importance et je suis convaincu qu'on encourt la damnation, aussi bien en nommant à un bénéfice à la considération des amis ou des services rendus par les proches qu'en vendant à deniers comptants. » Cf. FAILLON, *Vie de M. Olier*, 4^e édit., t. I, p. 377-379, 418. Malheureusement cette conversation avait lieu en 1642, la dernière année de sa vie. — Plusieurs choix et évêques de son temps laissaient bien à désirer. Cf. MONTCHAL, *Mémoires*.

lance à la tête, et lui fait au front une large blessure d'où le sang jaillit avec abondance. Le frère qui accompagne Vincent veut intervenir. Celui-ci l'arrête et fait cette simple observation où la sainteté laisse percer une petite pointe d'humeur gasconne : « N'est-ce point admirable de voir jusqu'où va la tendresse d'une mère pour son fils ! » Ce n'est pas la seule aventure qui ait marqué le décennat de Vincent de Paul. Tantôt c'est un gentilhomme mécontent qui lui dit : « Vous êtes un vieux fou », tantôt un autre qui le frappe, tantôt une noble dame qui se plaint en ces termes d'être éconduite : « On voit bien que vous ne savez pas encore de quelle façon il faut agir avec les femmes de ma qualité. »

Bien autrement grave était l'ingérence de Mazarin qui, moins attentif aux intérêts de la religion qu'à ceux de sa politique, contrariait les choix de Vincent de Paul, ne réunissait pas le conseil¹, ou faisait passer ses candidats. Aussi le saint écrivait-il un jour : « Je crains que ce damnable trafic des évêchés n'attire la malédiction de Dieu sur le royaume. » Au bout de dix ans, Mazarin réussit à le faire écarter du conseil de conscience. Il eut alors plus de liberté pour faire triompher ses créatures, au risque d'exciter les plaintes désolées de M. Olier et plus tard de Fénelon². On lui doit la nomination de Cosnac, évêque de Valence, de Harlay, archevêque de Rouen,

1. Vincent de Paul en fit partie de 1643 à 1653. Aux Etats de 1614, le clergé avait demandé la création d'un « conseil supérieur destiné à éclairer le roi et à le guider dans l'exercice de la plus périlleuse de ses prérogatives ».

2. M. Olier écrivait, en 1651, à Anne d'Autriche pendant un exil de Mazarin : « Vous aviez pris des mesures excellentes pour la collation des bénéfices et surtout pour la nomination aux évêchés, afin de les donner aux plus dignes de votre royaume; vous y êtes obligée en conscience. Dieu a vu, Madame, que cela ne se faisait plus, parce que vous en laissez disposer à cette personne (Mazarin) qui n'en avait ni le zèle, ni la force nécessaires pour résister aux demandes et aux importunités : abus qui a causé au royaume de Dieu un dommage dont vous ne connaîtrez la grandeur qu'au jour du jugement. C'est une simonie que de récompenser dans les enfants les services que leurs pères ont rendus au royaume. Comme votre âme demeurait chargée de cette collation indigne des abbayes et des évêchés, Dieu vous a ôté... la personne qui les dispensait en votrenom, afin que vous ouvriiez de nouveau les yeux sur une obligation si capitale... Je ne vous parle que des omissions considérables relatives au clergé. L'affliction et la douleur que nous en éprouvons nous font languir tous les jours jusqu'à mourir. » — Fénelon vantant, en 1706, dans une lettre à Clément XI, l'admirable fermeté de Vincent de Paul au conseil de conscience, ajoutait : « Si les autres conseillers de la reine eussent adhéré plus constamment à cet homme, on

plus tard de Paris, et d'autres qui ne pouvaient guère édifier l'Eglise. Vincent de Paul avait du moins réussi à faire poser en règle qu'on ne donnerait plus les évêchés à des enfants, qu'il faudrait avoir au minimum un an de prêtrise pour être évêque, être âgé de dix-huit ans pour pouvoir tenir une abbaye, de seize ans pour un prieuré et un canonicat de cathédrale, de quatorze pour une collégiale. Cette décision montre l'étendue de certains abus.

Louis XIV s'attacha à donner à l'Eglise de France cet air de bonne tenue, cette correction, qu'il avait su introduire dans toutes les branches de l'administration publique. Sous son règne, il ne pouvait y avoir place pour un Retz, ni pour les évêques des commandements dans les armées¹. D'un autre côté, les séminaires, en particulier Saint-Sulpice, contribuaient à imprimer aux gens d'Eglise un cachet ecclésiastique. Le costume et jusqu'à la figure indiquaient ce changement.

Les statuts du xvi^e siècle avaient fréquemment prohibé le port de la barbe. Les évêques qui faisaient ces défenses, ne s'y conformaient toujours pas eux-mêmes. Le chapitre de leur cathédrale voulut plus d'une fois les contraindre à observer la règle. En 1564, le roi de France dut permettre par lettre de cachet à l'évêque d'Amiens, le cardinal de Créquy, de garder la barbe que les chanoines voulaient lui supprimer. La même difficulté s'était présentée à Troyes au sujet du nouvel évêque, Antoine Caraccioli, qui dans la suite devait se faire à peu près

eût écarté de la charge épiscopale certains hommes qui ensuite ont excité de grands troubles. » Cependant, au témoignage de Mme de Motteville, Anne d'Autriche, regrettant d'avoir trop facilement cédé aux vœux de Mazarin, continua à consulter en secret « le P. Vincent, tant qu'il a vécu, ou d'autres qu'elle a cru gens de bien... Dieu a fait à cette princesse la grâce de voir la plupart de ceux qui, pendant sa régence, ont été élevés à cette dignité, satisfaire à leur devoir et faire leurs fonctions avec une sainteté exemplaire. »

1. « Louis XIV avait donné au clergé, comme à tout ce qui l'approchait, ces formes régulières, solennelles, qu'on remarquait en lui. Il en avait banni des disparates faites pour choquer les yeux, telles que celles qui jusque-là avaient laissé voir le commandement des armées remis à des cardinaux, et quelquefois une vie portée aux extrêmes de la mondanité, parmi ceux dont le devoir est de vous tenir éloignés.... A cet égard, les mœurs du clergé avaient acquis sous Louis XIV, ce qu'on pourrait appeler de la raison, c'est-à-dire de la conformité avec l'ordre. Un nouveau cardinal de Retz n'aurait pas trouvé place dans son sein, ni fait accepter ses mœurs par son esprit. Dubois doit être compté au nombre des débauchés de la régence, et de ces abus de pouvoir qui remplirent la France d'indignation. » DE PRADT. *Les quatre concordats*, I, 437, 438.

huguenot. Il arriva avec barbe au menton, dague et rapière au côté, cape, toque et manteau de cour. Le chapitre, trouvant cette tenue peu épiscopale, fit au prélat de vertes remontrances. Henri II écrivit aux chanoines de ne pas contraindre Caraccioli à faire tomber sa barbe, parce qu'elle lui était utile pour quelques affaires dont il voulait le charger auprès des cours étrangères. Le chapitre était ardent dans cette lutte contre les prélats barbus parce que, prohibant la barbe aux chanoines et à tout le bas-chœur, il lui était difficile d'interdire aux petits ce qui était pratiqué par les grands. Mais il se butait ici à de hautes résistances. Ainsi les cardinaux de Lorraine et de Guise portaient barbe pleine, tout en la proscrivant dans leurs statuts.

Dans les portraits des archevêques de Paris des premières années du xvii^e siècle, un Gondi apparaît avec toute sa barbe, une figure martiale et semble prêt à partir en guerre. Mais bientôt la barbe tombe, laissant, il est vrai, après elle la moustache en croc et la mouche. Camus, évêque de Belley, a beau condamner ces appendices, « parce qu'il y a toujours, dit-il, dans le poil de la lèvre supérieure *quelque amuseoir d'impertinence* », nous les trouvons dans les portraits de Richelieu, de M. Olier, de Bossuet; mais ils ont déjà disparu chez Fénelon pour ne plus se montrer sur une figure épiscopale du xviii^e siècle.

La toilette de l'âme avait plus d'importance que celle du visage. Louis XIV, qui avait la foi, tenait par conscience à n'appeler à l'épiscopat que des prélats irréprochables. Saint-Simon nous parle fréquemment de ces « abbés que le roi s'était promis de ne jamais faire évêques ». Un jour que Madame d'Heudricourt lui recommandait l'abbé Testu, protégé de Madame de Montespan et de ses sœurs, Louis XIV répondit qu'il ne le trouvait « pas assez homme de bien pour conduire les autres ». Les mémoires de ce roi¹ le montrent pénétré de l'impor-

1. Louis XIV dit dans ses *Mémoires*, année 1662 (édit. Dreyfus, t. II, p. 487) : « Il n'y a rien de plus épineux que ces choix (des évêques) dans toute la royauté, s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que notre conscience demeure engagée, pour que nous donnions trop à notre pen-

montre profitant de son crédit auprès de Madame de Maintenon pour peupler « l'épiscopat de misérables sujets », c'est-à-dire de prélats de petite naissance et de peu de tendresse pour le jansénisme.

Sous le Régent, à l'intervention des Jésuites dans la collation des bénéfices, qui avait été prépondérante avec les Pères La Chaise et Le Tellier¹, succède l'influence du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Noailles favorise dans le conseil de conscience les amis du jansénisme. On laissa arriver à l'épiscopat quelques sujets qui ne pouvaient point honorer l'Eglise². Qui ne connaît la promotion de Dubois à l'archevêché de Cambrai et au cardinalat?

IV

Le nom de Dubois nous rappelle quels personnages étranges furent parfois honorés de la pourpre sous l'ancien régime. Depuis des siècles, l'opinion semblait accorder aux cardinaux une grande latitude. Leur titre même leur créait, en quelque sorte, une situation intermédiaire entre l'Eglise et l'Etat. Princes de l'Eglise, on en vit plusieurs se donner les franchises, la liberté d'allures des princes temporels. Les familles souveraines aimaient à pousser au cardinalat quelques-uns de leurs membres

1. HARLAY, archevêque de Paris, sans être chargé de la feuille des bénéfices, eut aussi ses périodes de faveur et d'influence. Il dit un jour au jeune Fénelon, qu'il trouvait trop lié avec Bossuet : « Monsieur l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez. » — En 1725, les Jésuites, comprenant que cette administration était pour eux une source de difficultés et de récriminations, renoncèrent volontairement à la feuille des bénéfices avec le Père de Lignières, qui avait succédé à l'abbé Claude Fleury comme confesseur de Louis XV. A partir de ce moment, le confesseur du roi n'eut plus de part à cette administration. Les Jésuites avaient eu en main durant cinquante-cinq ans la feuille des bénéfices. CRÉTINEAU-JOLY, *op. cit.*, IV, 279, 390.

2. DUBOIS, nommé archevêque de Cambrai, fut membre d'un conseil de conscience où siégeaient avec lui les cardinaux de Rohan et de Bissy, Fleury et Massillon. Après Dubois, c'est un bâtard du Régent et d'une comédienne nommée Florence, Charles de Saint-Albin, qui monte, en 1723, sur le siège de Cambrai. Dès l'âge de dix-huit ans, il avait été tonsuré avec dispense de bâtardise et pourvu d'une abbaye. Ce mot prêté au Régent, au sujet d'une nomination épiscopale : « Les Jansénistes ne se plaindront pas, car je viens de tout donner à la grâce, rien au mérite », n'indiquerait pas une grande préoccupation de faire de bons choix.

pour jouir des prérogatives, des richesses attachées d'ordinaire à cette dignité. L'influence politique, les grandes ambassades, les missions éclatantes, fréquemment réservées aux cardinaux, faisaient rechercher la pourpre par la plus haute noblesse mue souvent par l'ambition plutôt que par l'intérêt de l'Eglise. L'esprit public laissait bien des franchises à ces personnages qui pouvaient être cardinaux sans être prêtres, et que leur rang, leur naissance, leur fortune, leur faste, plaçaient à une hauteur où les critiques, qui auraient frappé en plein cœur de simples clercs ou même des évêques, ne pouvaient guère les atteindre.

Le concile de Trente avait vu le mal et n'avait pas voulu le tolérer. Il rappelle au pape que « la chose la plus nécessaire dans l'Eglise de Dieu est que le Saint Père applique particulièrement ses soins à n'admettre au sacré collège des cardinaux que des personnes dignes de son choix ». Lorsque le concile a porté son décret sur le genre de vie et le train de maison que doivent mener les prélats, il croit devoir ajouter que ces dispositions « regardent les cardinaux ; car, assistant de leurs conseils le Saint Père dans l'administration de l'Eglise universelle, ce serait une chose bien étrange, si en même temps il ne paraissait pas en eux des vertus si éclatantes et une vie si réglée qu'elle ne pût attirer justement sur eux les yeux de tout le monde ».

Le concile de Trente ne parlait point à la légère. A cette époque, certains cardinaux n'occupaient point dans l'ordre de la sainteté un rang aussi élevé que dans l'Eglise. « Je pense, disait au concile le digne archevêque de Grenade, que les très illustres cardinaux ont besoin d'une très illustre réforme. » La très illustre réforme fut un peu lente à venir. Comme on pouvait recevoir cette dignité sans être dans les ordres sacrés, on consulta parfois, en la conférant, moins les vertus ecclésiastiques que les quartiers de noblesse et les convenances politiques. Quand on félicite un *cardinal neveu* du pape de sa promotion, on ne craint pas de lui dire « qu'elle n'est pas moins due à sa valeur qu'à la loi de nature qui le rend si

étroitement uni par le sang avec Sa Sainteté¹. » Dans les familles princières, tel sujet se laisse pousser au cardinalat sans prendre les ordres et en attendant mieux. Si ce mieux arrive, il en sera quitte pour « renvoyer son chapeau à Rome ». Le pape sera bien obligé de lui donner la permission de prendre femme « pour procurer la tranquillité des Etats² ».

Nicolas-François de Lorraine a un frère, le prince Charles, qui a été nommé à six ans coadjuteur de Toul. Charles ayant quitté la cléricature pour les armes, Nicolas-François, né en 1608, lui succède, devient évêque de Toul à quinze ans, est fait cardinal de Vaudemont à dix-huit. Le bruit se répand que sa cousine germaine, la princesse Claude, va être enlevée par ordre de Richelieu, qui veut la marier à un prince français pour s'emparer de la Lorraine. Pour déjouer ce projet, le cardinal Nicolas-François, qui a reçu de son frère le gouvernement du duché, prend la résolution d'épouser sa cousine, envoie demander à Rome la dispense de parenté, en attendant se dispense lui-même comme évêque de Toul avec l'approbation de Pierre Fourier, qui trouve dans la raison d'Etat un motif suffisant de ne point attendre la réponse du pape, et contracte mariage le jour même, en 1624, donnant sa démission de cardinal et d'évêque de Toul.

Ces exemples deviennent plus rares à mesure qu'on avance dans le cours du XVII^e siècle. Cependant le cardinal de Bouillon, promu si jeune à cette dignité qu'on l'appelait l'*enfant rouge*, se distingue par bien des extravagances. Louis XIV, qui n'avait pas voulu de lui comme coadjuteur de Paris, vit moins d'inconvénients à le faire cardinal. D'après Saint-Simon une grande liberté d'allures était encore laissée aux cardinaux. Il dit au sujet du cardinal Armand de Rohan, le premier qui fut

1. RICHELIEU, *Lettres et papiers d'Etat*, t. 1, 778.
2. Le cardinal de Savoie épouse sa nièce et redevient le prince Maurice; le cardinal Pamphilio se marie; le cardinal Casimir de Pologne aussi (il fut roi de Pologne après son frère). L'archiduc Albert, cardinal à dix-huit ans, nommé par son oncle Philippe II à l'archevêché de Tolède, quitta cette situation pour épouser l'infante Isabelle, fille de Philippe II, qui lui apporta en dot les Pays-Bas catholiques et la Franche-Comté. Nous avons dit que ces cardinaux n'étaient pas dans les ordres sacrés.

évêque de Strasbourg: « Un cardinal est en droit de passer sa vie au jeu, à la bonne chère, et avec les dames les plus jeunes et les plus jolies; d'avoir sa maison pleine de monde pour le rendez-vous et la commodité des autres, de leurs amusements, de leurs plaisirs, et pour le centre des siens; d'y donner des bals et des fêtes, et d'y étaler tout le luxe et la splendeur en tout genre qui peut flatter, surtout de n'entendre plus parler de livres, d'étude, de rien d'ecclésiastique; d'aller régner dans son diocèse sans s'en mêler; de n'en être pas seulement importuné par ses grands vicaires, ni par le valet sacré et mitré payé pour imposer les mains, et d'y vivre sans inquiétude dans un palais, à la campagne, au milieu d'une cour, comme un souverain, parmi le jeu, les dames et les plaisirs, pleinement affranchi, là comme à Paris et à la cour, de toute bienséance¹. »

Saint-Simon fait bien d'ajouter: « Ce n'est pas que nos cardinaux vécussent de la sorte, mais ils en avaient toute liberté. » Il voyait sous ses yeux le cardinal de Noailles, qui avait, dit-il, porté « son innocence baptismale » sur le siège de Châlons et de Paris, et aussi le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, dont « la jeunesse avait été si pure qu'elle était non seulement demeurée sans soupçon, mais que jeunes et vieux n'osaient dire devant lui une parole trop libre, et cependant le recherchaient tous, en sorte qu'il a toujours vécu dans la meilleure compagnie de la cour. »

Les cardinaux du XVIII^e siècle se présentent à nous assez mal avec Dubois. Il est vrai qu'il a fallu tous les artifices de Lafitau, toute la pression de la cour de France pour forcer la main à la cour romaine. A la même époque, les cardinaux de Polignac, de Rohan, de Bissy, trouvent

1. *Mémoires*, t. VI, p. 417. Les *Mémoires* du duc DES CARS (1890, 2^e vol. in-8, t. II, p. 97-118) nous présentent, sous les mêmes traits, au moment de la Révolution, les princes-évêques d'Allemagne, en particulier Auersperg, prince cardinal-évêque de Passau, qui donne un bal, un opéra pour distraire son hôte. — L'archevêque prince-électeur de Mayence « était chancelier de l'empire et directeur de la Diète. L'électeur comme souverain, tenait, dit des Cars, l'état le plus splendide. Sa table était de la plus grande recherche ». En 1789, l'archevêque-électeur de Cologne était Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche et de Marie-Antoinette.

moyen de se compromettre dans la conspiration Cellamare. Comment, en effet, être alors cardinal sans faire de la politique ? La tradition des *xvi^e* et *xvii^e* siècles se continue avec moins d'éclat, il est vrai, au *xviii^e* ; mais la correspondance du Pape Benoît XIV avec le cardinal de Tencin, par exemple, dit assez quelle impression faisaient encore sur Rome ces cardinaux ministres d'État, dotés de plusieurs centaines de mille livres de rente, appuyés sur ce clergé de France dont la science et les richesses excitaient en quelque sorte l'envie du clergé romain moins instruit et besogneux. C'est presque avec humilité que Benoît XIV demande à Tencin de faire quelque chose pour « le pauvre Saint-Siège ».

La postérité ne considère point Tencin, ni Bernis comme des saints. Bernis avoue dans ses *Mémoires* ses sympathies pour d'anciens usages. « J'ai quelquefois regretté, dit-il, qu'il ne fût plus de mode d'admettre les cardinaux à la tête des armées. » Ne pouvant être un cardinal guerrier, Bernis fut un cardinal politique et prouva par son exemple que ceux-là n'étaient pas les plus austères. Mais on oublie trop en le jugeant qu'il fit ses poésies légères avant d'être prêtre ¹.

A la veille de la Révolution, c'est un cardinal, Rohan, évêque de Strasbourg, qui donne le plus grand scandale peut-être qui ait éclaté en l'Église de France dans l'ancien régime ². Loménie de Brienne est l'avant-dernier cardinal nommé sous Louis XVI. Ces noms ne rappellent pas de grandes vertus. Mais c'étaient là des exceptions. Le cours du *xviii^e* siècle nous présente, à côté de quelques

1. BERNIS ne fut ordonné sous-diacre qu'en 1753, à l'âge de 40 ans. Une dépêche de lui, du 12 avril 1753, à Bouillé, porte : « Après de mûres réflexions, Monsieur, j'ai formé la résolution de m'engager dans l'état ecclésiastique. J'ai reçu des lettres démissaires de mon évêque diocésain pour prendre le sous-diaconat. J'entre demain en retraite pour huit jours ; c'est le patriarche de Venise qui doit me conférer les ordres. » BERNIS, ordonné prêtre le 6 septembre 1760, était cardinal depuis 1753. Nommé cardinal, il écrivit à Mme de Pompadour : « Le courrier de Rome m'a apporté cette nuit la calotte rouge. J'y vous la dois puis que je vous dois tout. Soyez bien sûre que je ne perdrai jamais le souvenir ni de votre amitié ni de mes obligations. » Lettre du 10 octobre. — Dubois n'était que tonsuré quand il fut nommé archevêque de Cambrai.

2. Les dépêches de BERNIS au ministère Vergennes nous montrent les cardinaux romains prêts à remettre leur chapeau plutôt que de partager leur dignité avec Rohan. « Ils pensent en gentilshommes, écrit BERNIS ; si le prince de Rohan était militaire, il serait chassé de son régiment. » *Dépêches* des 17 et 31 janvier 1786. MASSON, *op. cit.*, p. 441.

noms compromis, des princes de l'Église irréprochables et dignes de tout éloge, tel que le cardinal de Saulx-Tavannes ¹. En face d'un Loménie, d'un Rohan, un Luynes, mort en 1788 archevêque de Sens, un La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, et bien d'autres honoraient à la veille de la Révolution le sacré collège par leur vie. Toutefois, jusqu'à la fin de l'ancien régime la dignité de cardinal semble apporter avec elle certaines franchises, et être accessible à des candidats qui sont loin d'être irréprochables. Si nous en croyons Talleyrand dans ses *Mémoires*, il aurait obtenu de Pie VI, par l'intermédiaire de Gustave III, la promesse du chapeau ; mais ce projet échoua devant l'opposition de la reine.

V

Pendant que les cardinaux avaient quelque peine à se ranger, les ministres de la feuille faisaient au *xviii^e* siècle de nobles efforts pour appeler de bons sujets à l'épiscopat. Les choix du cardinal Fleury furent en général dignes de tout éloge. Il « maintint l'épiscopat dans l'ordre de noblesse et de régularité où il l'avait reçu presque des mains de Louis XIV ² ». Le supérieur de Saint-Sulpice, M. Couturier, jouissant de la pleine confiance du ministre, eut une grande part dans ses choix. « Quand, dit un contemporain, les familles nobles et puissantes, celles qui avaient des prétentions à la mitre épiscopale ou du moins à la mitre parasite des abbayes en commende, s'aper-

1. D'ARGENSON (*Journal et Mémoires*, 19 septembre 1749) raconte ce trait : « Le roi ayant dit à l'archevêque de Rouen (Saulx-Tavannes) qu'il passerait chez lui à Gaillon, en allant au Havre, ce prélat se contenta de lui faire une profonde révérence. Le roi lui dit une seconde fois : « M'entendez-vous ? J'irai chez vous. Autre grande révérence. Puis S. M. a marché trois pas, s'est retournée, a dit : « Non, Monsieur, je me ravise. Je n'irai point chez vous. » L'archevêque de Rouen est grand aumônier de la reine. Il entre dans le ressentiment de cette princesse de ce que le roi promène ainsi la marquise de Pompadour et se donne en spectacle aux peuples normands ; il craint d'en être le fauteur, et il évoque sur cela son caractère de prélature. » M. de Saulx-Tavannes donnait là une preuve de caractère rare en ce temps.

2. DE PRADT, *Les quatre Concordats*, 3 vol. in-8, t. I, p. 439-444. M. EMERY, parlant dans sa notice sur Mgr Lefranc de Pompignan du cardinal Fleury, le dit si « attentif et si délicat sur le choix des évêques, surtout dans les dernières années de son ministère ».

tance des nominations épiscopales et conscient de sa responsabilité. Il manqua plus d'une fois, il est vrai, à ses bonnes résolutions, mais il avait à se mouvoir parmi tant de difficultés, tant de sollicitations. Ne dut-il point résister à la demande de Bossuet lui-même qui affaibli, il est vrai, par une maladie cruelle, aveuglé par son affection, voulait faire évêque son indigne neveu, lequel le deviendra en effet sous le Régent?

On sait que les ministres Le Tellier, Colbert, surent porter à l'épiscopat les membres de leur famille, leurs parents. Le rôle joué sous Louis XIV dans les nominations ecclésiastiques par les confesseurs du roi, les Pères La Chaise et Le Tellier, est également connu. Ces deux Jésuites disposèrent en maîtres des grands bénéfices du royaume, et l'exercice imprudemment accepté d'un tel pouvoir valut bien des inimitiés à la célèbre compagnie. Richelieu ne voulait pas permettre, sous Louis XIII, au confesseur du roi de s'immiscer dans la collation des bénéfices. « N'ayez point l'ambition, lui disait-il, de disposer des évêchés et des abbayes, étant chose qui doit dépendre immédiatement de Sa Majesté. » Il reprochait amèrement au Père Caussin « d'avoir voulu, en entrant en charge, avoir pleine connaissance des bénéfices, contre ce qui avait été pratiqué par ses prédécesseurs¹ ».

Le P. Ferrier, qui ne trouvait point en face de lui un Richelieu, s'adjugea peu à peu ce pouvoir et sut tenir à l'écart le nouvel archevêque de Paris, M. de Harlay. L'impulsion était donnée, le confesseur du roi était devenu un personnage politique. Il est piquant de voir un Jésuite, le Père La Chaise, placé à la tête d'un véritable ministère, ne sortir qu'en carrosse attelé de six chevaux, et amené par sa situation de ministre de la feuille à faire, pour défendre les droits du roi, des remontrances au

chant, ou au souvenir des services rendus, ou même à quelque utilité présente de l'État en faveur de personnes incapables ou beaucoup moins capables que d'autres sur qui nous pourrions jeter les yeux... Un de nos aïeux, par la crainte de ne pouvoir bien répondre à une obligation si délicate, se dépouilla volontairement de la nomination aux bénéfices. Mais qui nous a dit si d'autres s'en acquitteraient mieux que nous, et si ce ne serait point mal faire notre devoir pour vouloir trop bien faire.²

1. *Lettres et papiers d'Etat*, II, 1. — RICHELIEU, *Mémoires*, III, 220.

pape lui-même¹ sur son refus des bulles aux ecclésiastiques qui avaient pris part à l'assemblée de 1682. On connaît le jugement sévère porté par Fénelon sur La Chaise dans sa lettre à Louis XIV². Le Père Le Tellier, successeur du père La Chaise, était plus du goût de l'archevêque de Cambrai³. Saint-Simon lui eût plus facilement pardonné son esprit ardent, son caractère inflexible, que son peu de naissance. « Il était, dit-il, de la lie du peuple et il ne s'en cachait pas. » En effet, Louis XIV ayant demandé à son nouveau confesseur s'il était parent du chancelier Le Tellier : « Moi, répondit-il, parent de M. Le Tellier, il n'en est rien, Sire. Je suis un pauvre paysan de Basse-Normandie, où mon père était fermier. » Ne nous étonnons point de voir Saint-Simon accuser ce rôturier de choisir pour évêques des « gens obscurs, des gens sans nom ». Il adresse du reste le même reproche à l'évêque de Chartres, Godet des Marais, qu'il nous

1. Le père La Chaise écrivait, en 1686, au général des Jésuites : « Pour ce qui est de ceux qui ont été nommés aux évêchés et à qui Sa Sainteté refuse des bulles, il est certain qu'on ne pouvait en aucune manière résoudre S. M. à révoquer ces nominations. Elle regarde comme la fonction la plus importante de son règne de ne donner que de dignes prélats aux églises de son royaume, et elle a fait choix de ceux-ci parce qu'ils avaient plus de mérite, de vertu et de capacité. » Il conjure « Sa Sainteté de cesser ce refus des bulles si préjudiciable à la religion, et qui tient 23 églises dans une si longue et si déplorable viduité. » A la mort d'Innocent XI, en 1680, il y avait 30 diocèses sans premier pasteur. — Cf. CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, IV, 296-298.

2. Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait en 1677 : « Autrefois on confiait à un homme de bien les affaires de l'Eglise de France; M. de La Rochefoucauld (évêque de Clermont, puis de Senlis, 1558-1645), en a été chargé très longtemps; feu M. de Reims, Valencé (Léonor d'Etampes de Valencé, archevêque de Reims, de 1641 à 1651) en a été longtemps chargé, M. de Paris porte les deux aujourd'hui (bénéfices et don gratuit) et s'est établi un tribunal avec le confesseur, très préjudiciable à l'Eglise. » — *Lettres du cardinal Le Camus*, publiées par le P. Ingold, 1892, in-8, p. 288, 469. — Plus tard, Fénelon écrivait à Louis XIV au sujet du Père La Chaise : « Pour votre confesseur, il n'est pas vicieux; mais il craint la solide vertu et il n'aime que les gens profanes et relâchés; il est jaloux de son autorité que vous avez poussée au delà de toutes les bornes. Jamais confesseurs des rois n'avaient fait seuls les évêques et décidé de toutes les affaires de conscience; vous êtes seul en France, Sire, à ignorer qu'il ne sait rien, que son esprit est court et grossier, et qu'il ne laisse pas d'avoir son artifice avec cette légèreté d'esprit... Vous avez fait d'un religieux un ministre d'Etat. Il ne se connaît point en hommes non plus qu'en autre chose. Il est dupe de ceux qui le flattent et lui font des présents... Il va toujours hardiment sans craindre de vous égarer; il penchera toujours au relâchement et à vous entretenir dans l'ignorance; du moins il ne penchera aux partis conformes aux règles que quand il craindra de vous scandaliser. » *Œuvres de FÉNELON*, éd. Gaume, in-4, t. VII, p. 512.

3. FÉNELON, qui correspondit fréquemment avec le Père Le Tellier, lui écrivait en 1711 : « On a laissé empoisonner les sources publiques des études. La nonchalance de feu M. de Paris et la bonté trop facile du Père La Chaise en ont été la cause. M. le cardinal de Noailles a achevé le mal qui est au comble. »

urent que le conseil des grâces de ce genre était à Saint-Sulpice, elles s'empressèrent d'y envoyer leurs enfants qu'elles destinaient au service et aux richesses de l'autel. Le grand séminaire se trouva rempli de gens de la première distinction; on y vit des princes. » Cette invasion apporta un petit air de mondanité dans le séminaire. Cependant l'abbé Baston ajoute: « Presque tous les choix » de M. Couturier « furent bons, et il y en eut d'excellents ». Bernis lui reproche la promotion de prêtres de conduite irréprochable, mais d'intelligence médiocre¹. Un mot de Bernis au cardinal Fleury fit fortune. Le tout-puissant ministre dit dans une entrevue à l'abbé sollicitateur: « Monsieur tant que je vivrai, vous n'aurez point de bénéfices. — Eh bien! Monseigneur, j'attendrai², répondit Bernis ». La réplique parut bonne au cardinal qui la divulgua; la cour et la ville s'en égayèrent.

A la mort de Fleury, en 1743, Boyer, ancien évêque de Mirepoix, lui succède comme ministre de la feuille. Uniquement préoccupé de faire de bonnes nominations³, il montre une énergie indomptable sous le feu croisé des Jansénistes, des philosophes et des compétiteurs de toute sorte. Le ridicule que Voltaire a essayé de jeter sur lui ne saurait faire oublier la fermeté de caractère dont il dut

1. M. COUTURIER, supérieur de Saint-Sulpice, « présidait au choix des évêques par la confiance qu'avait en son discernement le cardinal Fleury. Il fit donner les abbayes et les évêchés à des personnes irréprochables comme mœurs. Mais, en choisissant pour remplir les premières places de l'Eglise des esprits médiocres, il a rendu un mauvais service à l'épiscopat ». *Mémoires de Bernis*, I, p. 25. *Mémoires de l'abbé Baston*, 1897, in-8, t. 4, p. 172-174.

2. BERNIS, *Mémoires*, I, 79. Bernis raconte (*Ibid*, I, 52) cette anecdote: L'archevêque de Paris, M. de Vintimille, ami du cardinal Fleury, lui demandait un jour « un régiment pour son neveu, représentant qu'il était bien vieux, et que ce serait pour lui une consolation avant sa mort, s'il voyait son neveu avec un grade militaire ». Le cardinal, qui avait quatre ou cinq ans de plus que M. de Vintimille, lui répondit que son neveu était trop jeune. « Mais que deviendra cet enfant après ma mort? » répliqua l'archevêque. — « N'en soyez pas embarrassé, continua le cardinal; dans ce cas je vous promets d'en avoir soin. — Oh bien! dit l'archevêque, je le recommande donc à votre éternité. »

3. Un curé de Paris, M. LÉGER, curé de la paroisse et de la communauté de Saint-André-des-Arts, fut regardé comme un des plus habiles, des plus saints directeurs auxquels on pût confier de jeunes prêtres. Sa communauté passait pour un séminaire de l'épiscopat. Boyer, ministre de la feuille, y envoyait ceux qu'il voulait éprouver avant de les faire évêques. En vingt ans, elle donna des évêques aux diocèses de Limoges, de Montauban, de Comminges, de Tulle, d'Arras, de Saint-Pons, de Lombez, de Riez, d'Alais, d'Auch, de Senz. M. de Beauvais, M. de Saint-Sauveur, évêque de Tulle en 1789, y étaient passés. Cf. POULBRIÈRE, *Histoire du diocèse de Tulle*, 1884, in-12, p. 328.

faire preuve à l'égard des puissants et même du roi. Cet homme tout d'une pièce ne pouvait plaire à Bernis qui lui trouve peu de « discernement », et l'accuse même d'avoir gouverné « les affaires de l'Eglise avec la dureté et le despotisme d'un moine ».

On avait pensé que le cardinal de Tencin prendrait après Boyer le ministère de la feuille¹, mais il se brouilla avec d'Argenson et la cour en prenant parti, en 1750, contre les projets de Machault. Ce fut le cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, qui fut appelé, en 1755, à la succession de l'évêque de Mirepoix. Louis XV lui dit en lui remettant cette charge: « Je vous ai nommé pour vous donner l'exemple d'un bon choix. » Le choix en effet était heureux. Tous les témoignages contemporains s'accordent à vanter en lui les vertus épiscopales et les capacités administratives. La mort prématurée de ce cardinal, déjà président, en 1750 et 1755, des assemblées du clergé, chargé en 1755 d'une ambassade à Rome, enlevé en 1757, à l'âge de cinquante-six ans, avait été un deuil pour l'Eglise de France². Néanmoins les plus ardents adversaires du jansénisme le trouvaient trop modéré, et nous avons vu le public traiter de *Feuillants* les prélats qui marchèrent à sa suite dans l'Assemblée de 1755, tandis qu'on appela *Théatins* les partisans de mesures plus sévères. Bernis lui-même va jusqu'à lui souhaiter « plus de force dans le caractère³ ».

1. TENCIN aurait déjà compté sur la feuille à la mort de Fleury, si nous en croyons la jolie anecdote contée par BERNIS, *Mémoires*, p. 53-54. « Le cardinal, étant au lit de mort à Issy, dit BERNIS, avait perpétuellement à côté de lui M. DE TENCIN, qui s'attendait à l'héritage de la feuille des bénéfices. Le cardinal, dans une effusion apparente de cœur, lui dit: — Monsieur le cardinal, je vous ai toujours aimé et estimé, je veux vous en donner une preuve avant de mourir. — Eh! mon Dieu, répondit M. DE TENCIN, votre Eminence m'a comblé... — Non, non, poursuit le mourant, je veux vous faire recevoir à l'Académie. »

2. Le duc de Nivernais, recevant à l'Académie Mgr de Coëtlosquet, rappelait le souvenir du cardinal La Rochefoucauld, « un homme, disait-il, dont la mémoire sera toujours aussi respectée que l'était sa personne, et que je m'abstiens de nommer dans la crainte de voir couler vos larmes, et de ne pouvoir contenir les miennes, en prononçant ce nom cher et sacré pour vous et pour moi. » *Recueil des harangues de l'Académie*, t. XLII. — « Après lui (BOYER), le cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, trop tôt enlevé à l'Eglise, à l'Etat, au clergé, porta dans la direction de ce corps la noblesse propre de son caractère et héréditaire dans ceux qu'illustre ce nom. » Abbé DE PRADT, *loc. cit.*

3. « Si le cardinal de La Rochefoucauld, dit BERNIS (*Mémoires*, I, p. 326) avait vécu plus longtemps, et si ce prélat qui joignait à l'avantage d'une naissance illustre des vertus sociales et ecclésiastiques, une figure

de la feuille, prit son temps pour mourir. Ceux qui ambitionnent sa succession sont impatients. Boisgelin écrit à son sujet, en 1776 : « Je voudrais savoir ce qu'on dit de la retraite du cardinal. Il est temps, en vérité, qu'il se repose. Il est inconcevable qu'il reste à la tête du clergé avec son âge et sa goutte. Je crois que toutes les affaires languissent et sont aussi gouteuses que lui ¹. »

Patience! le cardinal marche vers sa fin. Il meurt un an après cette lettre laissant, outre le siège de Reims, outre la grande aumônerie, le ministère de la feuille si envié. Les candidats mettent en jeu toutes leurs influences à la cour. Boisgelin ne s'oublie pas. Il dépêche au tout-puisant Maurepas, Mme de Liancourt. Celle-ci lui rend compte de sa mission. « Elle a eu la joie, lui dit-elle, d'entendre le ministre vanter l'administration de l'archevêque d'Aix, ses talents pour les affaires, sa « bonne foi ». Elle a écouté, approuvé ces éloges, et, comme on répand que la nomination est déjà faite, elle s'enhardit, prend l'offensive et déclare à Maurepas son étonnement, qu'avec « cette opinion de vous et une amitié de vingt-cinq ans, il ne vous a pas choisi de préférence pour une chose où je croyais que vous étiez seul pour y faire du bien, que le clergé s'y attendait et même le désirait, et que le choix d'un autre lui avait fait du tort, et vis-à-vis le clergé et vis-à-vis le public, que de plus son choix aurait également satisfait son amour-propre et sa sensibilité... A cela il m'a répondu qu'il avait trouvé des préventions contre vous qu'il n'avait pu détruire dans le temps. Je me suis mise à rire en disant qu'on faisait ce qu'on voulait quand on voulait bien ». L'insinuante négociatrice cite des exemples à Maurepas, et lui déclare parler « avec d'autant plus de liberté que la chose était faite (je vous avoue que c'était pour savoir ce qui en est). — Comment faite? m'a-t-il dit. Mais point du tout. Je ne réponds plus de rien. Cela s'est si fort prolongé qu'il n'y a pas de raison pour que ne ce soit pas un autre ». — Mme de Liancourt demande alors au ministre si c'est lui ou le roi qui

1. Lettres inédites de BOISGELIN, des 16 avril 1776 et 23 janvier 1785.

avaient changé d'avis, ou si l'insuccès de M. l'évêque d'Autun (Marbeuf) serait de sa propre faute. Maurepas répond que, ne connaissant pas M. d'Autun, « il ne peut y prendre intérêt », que pour le reste « le roi était si fort entre le oui et le non que l'on ne savait pas le parti qu'il prendrait. — En ce cas, ai-je dit, je suis sûre que, si vous rendiez justice au mérite de votre ami, que vous disiez que c'est d'après la connaissance que vous avez de son administration, et que vous n'en voyez pas un autre capable de bien faire en cette place, vous sentez bien qu'alors, n'ayant pas de bonnes raisons à vous donner, l'affaire serait facile ». Mais voici un mauvais atout pour le prétendant. « Maurepas m'a dit que, dernièrement encore, M. l'évêque de Rennes avait fait dire beaucoup de mal de vous, que le roi lui en avait parlé heureusement, et qu'il avait tout détruit en donnant les preuves que c'était pure calomnie, et il a été cru. » La conversation, la plaidoierie allaient continuer lorsque est arrivée, malencontreusement, Mme de Coislin, qui venait recommander peut-être un autre candidat. Mme de Liancourt a parlé de son mieux. Elle a été insinuante, pressante ; mais elle est inquiète. « Quoi qu'on m'ait bien écoutée et qu'on m'ait suivie, dit-elle en terminant, j'ai peur ¹. »

Quelles compétitions, quelles intrigues autour des situations d'Eglise nous révèle une telle correspondance! Quel doigté, quelle finesse ces grandes dames apportaient à défendre, à pousser ceux dont elles épousaient la cause. Souvent ces dons merveilleux se neutralisaient en se dépensant pour des ambitions contraires. Mme de Liancourt avait raison « d'avoir peur » sur le résultat de sa démarche. C'est bien Marbeuf qui reçoit la feuille en juillet 1777. Boisgelin devra prendre pour se consoler le meilleur parti, celui d'être l'ami du nouveau ministre, et de faire nommer par lui aux évêchés ses propres amis, ses grands vicaires ².

1. Lettre inédite de BOISGELIN, 28 janvier 1777.

2. Nous avons vu M. de Boisgelin faire nommer l'abbé de Bausset à l'évêché d'Alais. En 1788, il fit promouvoir M. de Messey, son grand vicaire, à l'évêché de Valence, M. de Ruffo-Bonneval, à l'évêché de

Cette gestion se heurtait à trop d'intérêts, trop d'appétits, pour ne point éveiller des rancunes, des attaques aiguës par la déception. On fit circuler de 1781 à 1783 des *Lettres secrètes* où Marbeuf et Loménie de Brienne étaient attaqués avec une violence inouïe. Le cardinal de La Roche-Aymon n'y était point épargné. On y présentait la vieille Eminence comme n'ayant pas même le faible mérite de bonnes intentions, égarée par le caprice ou la prévention, sans plan, sans vues, sans principes... Elle semblait avoir entrepris de s'acquitter avec le hasard de tout ce qu'il avait fait pour elle¹. »

Mais c'est contre l'évêque d'Autun, M. de Marbeuf, que sont dirigées les récriminations les plus véhémentes². On sent circuler dans ces diatribes le courroux d'un candidat à quelque riche bénéfice qui lui aura été refusé. Entendez le pamphlétaire interpeller en ces termes le ministre de la feuille, à la veille de la Révolution : « Chaque jour vous avez renchéri sur vos méfaits par des présentations criminelles. Pendant votre administration,

Senez. M. de Ruffo-Bonneval écrivait : « Je n'ai pas tant dû mon évêché à la renonciation de mon frère qu'à M. de Boisgelin qui a voulu me mettre à sa place. » Les *Lettres secrètes* accuseront Marbeuf de n'être qu'un « mannequin » de la coterie Brienne et Boisgelin.

1. « Depuis le règne du cardinal Fleury, dit le pamphlet, il est facile de motiver le choix des ministres ecclésiastiques. La reconnaissance nomme l'évêque de Mirepoix (Boyer) ; l'estime, le cardinal de La Rochefoucauld ; le despotisme d'une femme, l'évêque d'Orléans (Jarente) ; l'intrigue et la pitié, la vieille Eminence, le cardinal de La Roche-Aymon. Un seul homme a fait tout le mal. Sous le successeur du sage cardinal de La Rochefoucauld, toutes les disciplines se sont amollies, les mœurs ont été complètes pour rien et la doctrine pour peu de chose... Ce brigand aimable et voluptueux (Jarente) était sans système. Une abbaye, un évêché n'étaient à ses yeux qu'une fleur, un pompon, et ce travail d'une nomination ne lui paraissait guère plus important que l'arrangement d'un souper. » Cf. *Lettres secrètes... à M. le marquis de... avec une Suite des Lettres secrètes*. — Il faut faire la part du pamphlet dans cette diatribe.

2. L'évêque d'Autun, « avec moins de consistance personnelle, emprunte de sa lâcheté même plus d'audace encore et malheureusement plus de stabilité. Il sent qu'il ne peut se soutenir dans sa place qu'en sacrifiant tous ses devoirs. Esclave du crédit qui le gouverne, il est reconnu pour le plus effronté menteur qui ait jamais abusé du pouvoir, et son élévation lui a ôté la petite considération qu'il avait usurpée en se cachant dans ses intrigues... Ses mains incertaines, toujours soumises à des impulsions étrangères, ne savent ni ouvrir ni se fermer à propos. Qu'espérer d'un esclave vendu au crédit, que l'ambition rongée, qui nourrit au milieu des oscillations d'une raison malade la soif dévorante de la faveur, à qui la nature a refusé l'âme et le génie qui élèvent au-dessus des places, qui donnent la délicatesse et la dignité dans le pouvoir, et dont la volonté n'est ferme et stable que contre le mérite solitaire et le talent abandonné à lui-même. » — L'abbé de Pradt, *op. cit.*, I, p. 441, accuse également La Roche-Aymon et Marbeuf d'avoir manqué de force de caractère pour résister au favoritisme du pouvoir.

l'irrégularité, le libertinage, l'avarice, le luxe, l'incrédulité, l'athéisme même, semblent avoir été les seuls titres pour obtenir les bénéfices de la nomination royale. » On chercha les auteurs de ces libelles¹. D'après Bachaumont, on soupçonna l'abbé Maury d'y concourir, M. de Conzié, évêque d'Arras, qui avait engagé et perdu un procès contre Marbeuf, de les répandre. Le principal rédacteur paraît avoir été l'abbé de Boismont, académicien. Les jansénistes, qui auraient voulu la feuille pour leur cher M. de Montazet, archevêque de Lyon, faisaient chorus à ces attaques. Les accusations inspirées par tant de compétitions, tant de haines n'étaient pas justifiées. Les quelques sujets dont la conduite laissa à désirer, tels que Rohan, Loménie de Brienne, Grimaldi, étaient entrés dans l'épiscopat avant l'arrivée de Marbeuf à la feuille, et, nous le verrons, c'est malgré Marbeuf que Talleyrand fut nommé évêque d'Autun.

C'est la seule fois du reste que Louis XVI contraria, et bien à tort, son ministre. Tous les documents contemporains nous montrent Louis XVI très résolu à prendre de bons évêques. Il dit à M. du Tillet qu'il venait d'appeler au siège d'Orange : « Vous êtes le premier évêque que je nomme depuis mon avènement au trône. Je m'applaudis de mon choix qui n'a pour motif que votre propre mérite. Je crois que ce commencement sera de bonne augure pour les nominations suivantes, si Dieu en fait la grâce. » C'est encore la première année de son règne que Louis XVI eut à pourvoir à l'archevêché de Cambrai. Ce diocèse n'avait pas été heureux en évêques depuis Fénelon. Le roi, obsédé de recommandations, les repoussa toutes, et rendit publique sa décision en ces termes : « Il y avait assez longtemps que Cambrai n'avait point d'archevêque. J'ai voulu lui en donner un. » L'élu était M. Rosset de Fleury, archevêque de Tours, prélat très digne de faire oublier les Dubois, les Saint-Albin et les Choiseul. Les nominations épiscopales de Louis XVI ont

1. Outre les quatre *Lettres* publiées de 1781 à 1783, l'année 1784 en vit paraître douze nouvelles, également violentes, mais d'un style très inférieur.

Après le cardinal de La Rochefoucauld, l'ennemi entre dans la place avec Sextius de Jarente, évêque d'Orléans, chargé de la feuille le 21 juin 1757¹. Ici le prélat chargé de présenter au roi des sujets pour l'épiscopat est lui-même perdu de mœurs². La Pompadour³ intervient dans les nominations. Le dauphin, fils de Louis XV, pourra dire dans la liste des personnes recommandées à celui de ses enfants appelé à régner : « Quant au clergé, M. de Jarente a élevé dans ce corps trop de sujets bien dignes d'être ignorés. Il a pris le contre-pied de son prédécesseur qui voulait un clergé exemplaire et attaché à la religion. M. de Jarente a fait des choix de trop de personnes semblables à lui. » Le scandale fut si grand que l'indolent Louis XV dut chasser Jarente de la cour. « Mais, dit l'abbé Proyart, comme s'il eût fallu que le dernier acte d'un si déplorable ministre fût un dernier outrage fait à l'Église gallicane, Jarente ne quitte le siège déshonoré d'Orléans qu'en y poussant un neveu qui devait y perpétuer l'opprobre jusqu'à la chute de la monarchie⁴. »

respectable et le désir du bien, avait en un peu plus de force dans le caractère, on aurait pu espérer beaucoup de son influence dans les affaires de l'Église. »

1. Cette nomination des ministres de la feuille préoccupait vivement l'épiscopat, à cause de la puissance qu'ils avaient en main. — M. de La Motte, évêque d'Amiens, écrivait au lendemain de la mort de Boyer, ancien évêque de Mirepoix, ministre de la feuille : « Nous perdîmes hier (20 août) à quatre heures du matin, M. l'ancien évêque de Mirepoix. M. Couturier (de Saint-Sulpice) est son exécuteur testamentaire. J'aimerais bien mieux qu'il fût son successeur à la feuille. Nous ne savons encore à qui le roi la donnera. » A la mort du cardinal La Rochefoucauld, Mgr de la Motte écrit au sujet de Jarente, évêque de Digne, promu à la feuille : « M. l'évêque de Digne est fils d'un mon cousin germain ; nous nous traitons en nous écrivant d'oncle et de neveu, mais il n'en faut rien conclure pour la joie... Je mets au nombre de mes consolations de voir ce prélat en place. Nous verrons quel sera son crédit et quels seront ses choix ; il faut six mois pour savoir à quoi s'en tenir. Il n'est pas de ceux qui ont adhéré à l'archevêque de Paris et n'a jamais marqué un zèle distingué. Priez beaucoup pour lui et pour moi. » Lettre du 8 juillet 1757. Cf. P. REGNAULT, *Histoire de Mgr de Beaumont*, t. 2, 382, 383.

2. « Aux Boyer et aux Fleury, qui avaient si bien mérité du clergé pendant leur ministère, on vit succéder un évêque d'Orléans dont le séjour à la cour devait être pour l'Église de France l'époque de la plus douloureuse humiliation. Celui qui, par ministère et par état, était l'homme de la religion à la cour et chargé de l'y rendre vénérable, se montra lui-même l'égal des plus vicieux courtisans. Celui qui était député au nom de l'Église pour éclairer l'autorité sur le choix des premiers pasteurs, on le vit se répandre honteusement dans le monde des histrions et traîner la dignité pastorale dans la fange et la crapule de leurs dissolutions. » Abbé PROYART, *Louis XVI détrôné avant d'être roi*, p. 258-259.

3. *Mémoires de Bernis*, lettre du 13 mai.

4. Mercredi, 20 mars 1771 : « M. l'évêque d'Orléans a dîné chez Mme de Brionne : il avait été avec elle à la foire le matin ; il était dans le carrosse de la princesse avec M. de Castries qui lui dit en riant :

Après Jarente, le cardinal de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, eut la feuille des bénéfices de 1771 à 1776. Mme de Genlis, qui l'avait rencontré à Sillery, nous le décrit dans ses *Mémoires* comme un évêque « d'une figure imposante, homme vertueux, austère, et de beaucoup d'esprit ». Les contemporains lui reprochent des indulgences, des complaisances à l'égard de la cour qui allaient jusqu'à la faiblesse pour servir ses ambitions¹. Un de ses collègues à l'épiscopat, qui l'observait de près et brigua sa succession, M. de Boisgelin, n'est pas tendre pour lui. Neuf ans après sa mort, en 1785, dans une lettre écrite d'Alais, où il a fait nommer évêque son vicaire général et ami, l'abbé Bausset, il exalte Mgr d'Avejan, prédécesseur du nouveau prélat ; il rappelle qu'il avait été question de l'élever à l'archevêché de Toulouse, et qu'il fut écarté pour faire place à La Roche-Aymon. « C'est, écrit Boisgelin, à cet homme distingué par ses agréments, par ses vertus, par le bien qu'il avait fait dans son diocèse et dans les Etats, qu'on a préféré pour l'archevêché de Toulouse l'homme vil et rampant que vous avez vu dans la suite mendier la feuille et le chapeau au bord du lit de Mme du Barry. Le cardinal de La Roche-Aymon a vécu dans les honneurs et dans le mépris, et l'homme estimable auquel il avait volé sa place, trop peu philosophique peut-être, mais justement indigné des injustices de la monarchie, est mort d'une maladie de langueur que le chagrin lui avait donnée. »

La Roche-Aymon, plus heureux, plus choyé de la fortune, qui l'avait conduit de Toulouse à Narbonne, de Narbonne à Reims, à la grande aumônerie, au ministère

« Savez-vous, Monseigneur, que vous êtes sur la liste des exilés et l'un des premiers ? » L'évêque répondit : « Voulez-vous gager, Monsieur le Marquis, que vous serez exilé avant moi ? En sortant de dîner, il rentre chez lui ; on lui dit que M. de la Vrillière le demandait. Il alla à lui, les bras ouverts, sans se douter de rien. Le ministre lui signifia une lettre de cachet qui l'exile dans un prieuré qu'il a au pays du Maine. Il a demandé permission d'aller voir sa mère en province ; on la lui a refusée. » *Souvenirs de MOREAU* (Jacob Nicolas), publiés par Camille Hermelin, t. I, 1^{er}, 1899.

1. L'abbé GEORGEL (*Mémoires*, 6 vol. in-8, 1820, t. II, p. 11) parle de son « caractère plein de souplesse, disposé à toujours adopter les principes du jour, et prendre l'initiative convenable à ceux qui avaient à la cour la faveur et le crédit dominant ».

fait dire qu'il fut « plus heureux dans le choix des ministres du sanctuaire que dans celui de ses propres ministres¹. »

M. de Marbeuf trouvait donc en Louis XVI un roi très décidé à procurer le bien de l'Eglise. Mais le ministre de la feuille avait à compter avec d'autres influences. L'intervention de la reine et de son entourage était redoutable. Qu'elle poussât à l'épiscopat ses aumôniers ou protégés, quand ils étaient aussi dignes que MM. de Sabran, Mérinville, Bourdeilles, Fontanges, rien de mieux : mais auprès d'elle l'abbé de Vermond², son lecteur, se faisait l'instrument d'ambitions moins recommandables qui s'agitaient autour de Loménie de Brienne. Les *Mémoires* du temps présentent ce dernier, à son château de Brienne, « entouré d'une foule de petits abbés qui croyaient à peine en Dieu, et attendaient des évêchés du crédit que l'archevêque avait dans l'opinion par Mme du Vernage, et à la cour par l'abbé de Vermond ». Le comte d'Allonville rapporte que son oncle, ayant recommandé l'abbé de Dampierre, très digne prêtre, vicaire général de Paris, à l'abbé de Vermond, celui-ci aurait répondu par cette apostrophe bien caractéristique : « Que voulez-vous qu'on fasse de votre saint homme, un laboureur de diocèse³? »

Mais Louis XVI aimait mieux les « laboureurs de diocèse » que les abbés de cour⁴. Il écarta Loménie de Brienne que la reine voulait pousser au siège de Paris,

1. Cf. Abbé PROYART, *Louis XVI et ses vertus*, 1805, 5 vol. in-8°, t. I, p. 387, t. II, p. 484-485.

2. « Il y a à la cour, écrivait le cardinal de Bernis, deux hommes qui s'entendent fort bien : le comte de Mercy et l'abbé de Vermond (très en faveur auprès de Marie-Antoinette). Cet accord, dont le public ne s'occupe guère, explique bien des choses qui sans cela seraient inexplicables. » *Dépêche* du 1^{er} octobre 1788. Masson, p. 447. — Un secrétaire de M. DE MARBEUF écrit : « S'il était permis de dévoiler tous les ressorts que les intrigues de la cupidité faisaient jouer pour forcer, comme on disait, la main à M. de Marbeuf, lorsqu'il y avait des évêchés à pourvoir, de quelles protections imposantes, de quels moyens odieux les intrigues se servaient pour réussir dans leurs idées, on serait justement étonné, qu'environné de tant d'obstacles, il ait pu composer l'épiscopat français d'une manière aussi heureuse qu'il l'a fait. »

3. *Mémoires secrets* du comte d'ALLONVILLE, 1828, t. I, p. 279-280. En 1802, on parut avoir moins peur des laboureurs de diocèse, puisque M. de Dampierre fut promu à l'évêché de Clermont.

4. « Jamais Louis XVI ne supporta ces papillons de société qu'on appelait *abbés de cour*, qui affectaient le babil, le ton léger et jusqu'à la parure des femmes frivoles, directeurs de leur toilette le matin et de leur partie le soir. Il en connaissait, il en avait sous les yeux et il méprisait ces êtres méprisables. » PROYART, *op. cit.*, I, 390.

et y appela le digne évêque de Châlons, M. de Juigné. Le ministre de la feuille, M. de Marbeuf, ainsi appuyé par le roi, put naviguer à travers bien des écueils et travailler efficacement à constituer un bon épiscopat. Sur quarante-sept évêques nommés par lui de 1777 à 1789, trois seulement prêtèrent serment à la constitution civile : ce furent MM. de Savine, évêque de Viviers, Jarente, évêque d'Orléans, et Talleyrand. Un tel résultat dément les accusations violentes que des pamphlétaires éconduits dirigèrent contre lui. Tout concourt à prouver que Marbeuf, entré par vocation dans les ordres, lui aîné de sa famille, fut un digne évêque et un bon serviteur de l'Eglise. C'est le témoignage que lui rendit, en 1798, le pape Pie VI, lorsqu'il écrivait à M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, qu'il « connaissait M. l'archevêque de Lyon comme un prélat distingué par toute sorte de vertus, admirable par sa science, par sa foi, par sa constance à supporter les plus grands malheurs pour l'unité catholique ».

Marbeuf, ayant publié en 1789, comme archevêque de Lyon, un mandement réactionnaire qui fut violemment attaqué, dut céder, le 4 août, le ministère de la feuille¹ à Lefranc de Pompignan. Louis XVI lui adressa une lettre affectueuse. Pompignan attachait la plus haute importance à ses nouvelles fonctions, les rois consacrant d'ordinaire de leur autorité les nominations faites par leur ministre. Comme il jugeait cette charge incompatible avec les devoirs de l'épiscopat², il donna sa démission de l'archevêché de Vienne. Il ne voulait pas encourir le reproche qu'avaient fait à Marbeuf ses détracteurs d'être un

1. Les frères Bonaparte durent aux Marbeuf d'être placés au collège d'Autun et à l'école de Brienne.

2. « Il est à désirer, dit-il dans ses *Lettres à un évêque*, qu'un ecclésiastique « n soit toujours chargé et, dans l'ordre ecclésiastique, un homme autorisé par la dignité épiscopale. Toutefois j'aurais beaucoup de peine à convenir que cette fonction, de la plus haute importance et plus intéressante même pour la religion que l'exercice du ministère épiscopal, admette la retenue d'un siège dont on demeure encore titulaire. » *Œuvres de POMPIGNAN*, éd. Migne, t. II, p. 240. M. Emery, dans sa notice sur M. de Pompignan (en tête des *Œuvres* du prélat, p. 17), dit de lui : « Durant le court exercice de son ministère (de la feuille), il procéda toujours sur ce principe incontestable de n'élever au premier rang que des personnes qui en fussent véritablement dignes. Le choix qu'il fit de son successeur dans l'archevêché de Vienne, (M. d'Aviau) est remarquable et prouve bien la pureté de ses intentions ».

« évêque commendataire », parce que, retenu à Paris par ses fonctions, il ne passait que trois semaines par an dans son diocèse d'Autun. Avec un ministre sévère comme M. de Pompignan, on était assuré de bons choix. Il désigna M. de Coucy comme évêque de La Rochelle, en remplacement de M. de Crussol d'Uzès; M. Asseline, comme évêque de Boulogne, en remplacement de M. de Pressy; enfin M. d'Aviau, comme archevêque de Vienne. Le premier de ces prélats, appartenant à la vieille famille des sires de Coucy, aumônier de la reine, grand vicaire de Reims, avait toutes les conditions requises de ceux que l'ancien régime appelait à la mitre. L'élévation de M. Asseline était déjà une conséquence de la Révolution. Ce digne prêtre avait beau être une des gloires de la Sorbonne, professeur depuis trente ans dans cette illustre école, vicaire général de Mgr de Juigné, guide et maître d'une foule d'évêques, jamais il n'eût franchi le seuil de l'épiscopat sans le mouvement d'idées qui, de toutes parts, battait en brèche les préjugés de caste. Entre les deux se place, comme naissance, M. d'Aviau, issu d'une très honorable famille. Vicaire général de M. de Sainte-Aulaire, évêque de Poitiers, il avait montré une vie irréprochable, de la piété, de la science, du talent, du jugement, de la fermeté et de la douceur, l'intelligence des affaires et la connaissance des hommes. Il joignait à ces qualités une modestie qui lui fit refuser l'archevêché de Vienne avec une insistance que M. de Pompignan dut vaincre par des appels réitérés¹.

VI

Nous venons de résumer en quelques traits l'histoire des nominations épiscopales durant deux siècles. Les évêques de France, qui avaient vu de mauvais œil la

1. Cf. LYONNET, *Histoire de Mgr d'Aviau*, 2 vol. in-8°, I, p. 222 et suiv. Citons encore comme promotions faites en 1789, celle de M. Gallois de la Tour, nommé le 21 mai 1789, évêque de Moulins, qui venait d'être érigé en évêché; — de M. du Lau d'Allemans, parent de l'archevêque d'Arles, sacré le 19 avril 1789 évêque de Grenoble. — M. de Lavezou, nommé évêque de Lodève en 1790, ne fut pas préconisé.

feuille des bénéfices confiée aux Jésuites, pendant plus de cinquante ans, sous Louis XIV, eurent la satisfaction d'avoir un des leurs chargé de cette importante administration durant les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Ces ministres ecclésiastiques remplirent pour la plupart leurs délicates fonctions avec conscience et honneur. Mais il suffit que l'un d'eux, Jarente, ait trahi ses devoirs, il suffit que la feuille des bénéfices fût le point de mire de tant de compétitions, de tant d'appétits, de tant d'intrigues des grandes familles, pour qu'elle soit attaquée avec violence à la veille de la Révolution. Le souvenir d'un Jarente aux ordres de la Pompadour obsède la pensée de beaucoup d'électeurs en 1789. De là les demandes réclamant l'élection pour les curés et même pour les évêques, tout au moins un conseil de conscience chargé d'éclairer le souverain¹. Mirabeau se chargera de faire retentir la tribune d'anathèmes contre la feuille. Après la tourmente, un témoin et ami de l'ancien régime, l'abbé Proyard, faisant allusion à certains choix déjà très anciens, qui avaient poussé « dans les premières dignités du sanctuaire le rebut des grandes maisons et les bâtards des princes », va presque jusqu'à se réjouir que désormais, après la table rase de la Révolution, il n'y ait « plus à craindre que l'appât des richesses surcharge l'Église d'indignes ministres² ».

1. « Que le roi veuille bien ne nommer aux bénéfices consistoriaux, que des ecclésiastiques qui lui soient présentés par un conseil de conscience, dans lequel il y aura au moins moitié d'ecclésiastiques. » Cahier du clergé de Metz, *Archives parlementaires*, III, p. 761. — « Qu'il soit nommé un conseil de conscience pour la nomination des bénéfices consistoriaux. Un seul homme chargé de ce département peut être exposé à l'erreur, quoiqu'il ait les vues les plus sages et les plus ecclésiastiques. Assiégé sans cesse par l'intrigue, il lui sera difficile de fixer son choix, même pour les places les plus importantes. » Clergé de Saintes, *Arch. parlem.*, V, 659. — La même demande est formulée par le clergé d'Amiens, de Péronne, de Dôle, de Mantes et Meulan, par les curés du Quercy, par le clergé de la paroisse Saint-Paul à Paris, etc.; par la noblesse de la vicomté de Paris, par le tiers-état de Dijon, etc. — « Le malheur voulut, dit de PRADT (*op. cit.*), I, 441, que la direction du clergé fût à peu près confondue avec la distribution des biens de l'Église; et comme partout la richesse finit par commander, la feuille finit par être le véritable régulateur du clergé de France. »

2. « Les richesses, dit l'abbé PROYARD (*Louis XVI et ses vertus*, 1805, t. II, p. 484-485), ont fait grand mal à l'Église, tantôt en allumant la convoitise des princes et des gouvernements, tantôt en commandant leur vocation au sacerdoce à des sujets sans talents et sans vertus, ou bien en nous montrant dans les premières dignités du sanctuaire le rebut des grandes maisons et les bâtards des princes; comme si la

Ces plaintes évoquaient le souvenir d'abus scandaleux, mais lointains. Le favoritisme étrange, qui livra trop souvent des évêchés à des enfants et gorgea de biens ecclésiastiques les maisons de Bourbon et de Lorraine, a cessé à peu près complètement vers le milieu du xvii^e siècle. Mazarin, bien moins scrupuleux que Richelieu dans le choix des évêques, a trouvé en face de lui Vincent de Paul, Louis XIV, par principe de gouvernement et par conscience, a compris, à travers quelques défaillances, toute l'importance des nominations épiscopales. Après le court interrègne du Régent, de qui on ne pouvait point attendre de grands scrupules en cette matière, le cardinal La Rochefoucauld, La Roche-Aymon, Marbeuf, Pompidon, nous présentent au ministère de la feuille une succession de bons prélats, conscients des devoirs de leur charge. Jarente, il est vrai, s'est glissé entre deux. Le timoré Louis XVI a eu la faiblesse de faire Talleyrand évêque d'Autun. C'est dire quelles tolérances étranges, quels scandales nous présente parfois l'ancien régime. Attendons-nous donc à trouver dans cet épiscopat régulier, vertueux dans son ensemble, quelques mauvais évêques.

religion fondée et propagée par la sainteté pouvait emprunter sa force d'un grand nom, lorsque l'inconduite, compagne de ce nom plus illustre, ne fera que réfléchir un scandale plus éclatant. Mais, grâce à notre Révolution, nous n'aurons plus à craindre que l'appât des richesses surcharge l'Eglise d'indignes ministres; notre crainte, au contraire dans ces jours d'affaiblissement de la foi, c'est que la perspective de la misère n'écarte de plus en plus du sanctuaire ses ministres nécessaires.

CHAPITRE DEUXIÈME

Évêques faisant tache.

- I. Les évêques divisés en trois groupes par Talleyrand. — En tête des évêques faisant tache se placent les quatre futurs prélats constitutionnels. — Talleyrand. — Son impatience d'être évêque. — Comment Louis XVI se laissa forcer la main. — Comment Rome confirmait de tels choix. — Portrait de Loménie de Brienne. — Il aspire à l'archevêché de Paris. — Le roi l'écarte et nomme Juigné. — Portraits de Jarente, évêque d'Orléans, de La Font de Savine, évêque de Viviers. — A ces prélats répréhensibles, il faut joindre Dillon, archevêque de Narbonne, (fêtes libres de Haute-Fontaine), le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, Grimaldi, évêque du Mans et de Noyon. — II. Noms de quelques autres évêques dont la vie privée a été l'objet d'accusations peu établies. — Que penser des attaques dirigées contre Breteuil, évêque de Montauban, contre Maillé-La-Tour-Landry, évêque de Gap et de Saint-Papoul, contre le cardinal de Montmorency, évêque de Metz? — Ne pas prendre quelques propos de chroniqueurs comme articles de foi. — Accepter comme vrai le chiffre donné par un contemporain, l'abbé Proyart: dix évêques irréguliers sur cent trente. — III. Comment l'existence un peu mondaine de plusieurs prélats pouvait être une occasion de calomnie. — Vie de Boisgelin à Paris. — Fêtes des évêques en province. — Elles sont présidées par leurs parentes. — Egards de société qu'ont ces gentilshommes. — Quête de charité par Belsunce dans un bal à Marseille. — La séparation des deux sociétés moins tranchée que de nos jours. — Des évêques plus sévères. — Anecdote sur Beaumont, sur un Sulpicien embarrassé pour donner l'eau bénite à la Dauphine. — Trop de représentation. — Tenue ecclésiastique et sentiment des convenances. — Bernis se range. — Clément XIV à cheval. — Port de la soutane. — Malgré quelques exceptions, cet épiscopat va nous apparaître bon dans son ensemble. ®

I

Talleyrand, dans ses Mémoires, dit l'ancien épiscopat « composé d'hommes dont quelques-uns étaient très pieux, d'autres spécialement administrateurs, d'autres

Ces plaintes évoquaient le souvenir d'abus scandaleux, mais lointains. Le favoritisme étrange, qui livra trop souvent des évêchés à des enfants et gorgea de biens ecclésiastiques les maisons de Bourbon et de Lorraine, a cessé à peu près complètement vers le milieu du xvii^e siècle. Mazarin, bien moins scrupuleux que Richelieu dans le choix des évêques, a trouvé en face de lui Vincent de Paul, Louis XIV, par principe de gouvernement et par conscience, a compris, à travers quelques défaillances, toute l'importance des nominations épiscopales. Après le court interrègne du Régent, de qui on ne pouvait point attendre de grands scrupules en cette matière, le cardinal La Rochefoucauld, La Roche-Aymon, Marbeuf, Pompiignan, nous présentent au ministère de la feuille une succession de bons prélats, conscients des devoirs de leur charge. Jarente, il est vrai, s'est glissé entre deux. Le timoré Louis XVI a eu la faiblesse de faire Talleyrand évêque d'Autun. C'est dire quelles tolérances étranges, quels scandales nous présente parfois l'ancien régime. Attendons-nous donc à trouver dans cet épiscopat régulier, vertueux dans son ensemble, quelques mauvais évêques.

religion fondée et propagée par la sainteté pouvait emprunter sa force d'un grand nom, lorsque l'inconduite, compagne de ce nom plus illustre, ne fera que réfléchir un scandale plus éclatant. Mais, grâce à notre Révolution, nous n'aurons plus à craindre que l'appât des richesses surcharge l'Eglise d'indignes ministres; notre crainte, au contraire dans ces jours d'affaiblissement de la foi, c'est que la perspective de la misère n'écarte de plus en plus du sanctuaire ses ministres nécessaires.

CHAPITRE DEUXIÈME

Évêques faisant tache.

- I. Les évêques divisés en trois groupes par Talleyrand. — En tête des évêques faisant tache se placent les quatre futurs prélats constitutionnels. — Talleyrand. — Son impatience d'être évêque. — Comment Louis XVI se laissa forcer la main. — Comment Rome confirmait de tels choix. — Portrait de Loménie de Brienne. — Il aspire à l'archevêché de Paris. — Le roi l'écarte et nomme Juigné. — Portraits de Jarente, évêque d'Orléans, de La Font de Savine, évêque de Viviers. — A ces prélats répréhensibles, il faut joindre Dillon, archevêque de Narbonne, (fêtes libres de Haute-Fontaine), le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, Grimaldi, évêque du Mans et de Noyon. — II. Noms de quelques autres évêques dont la vie privée a été l'objet d'accusations peu établies. — Que penser des attaques dirigées contre Breteuil, évêque de Montauban, contre Maillé-La-Tour-Landry, évêque de Gap et de Saint-Papoul, contre le cardinal de Montmorency, évêque de Metz? — Ne pas prendre quelques propos de chroniqueurs comme articles de foi. — Accepter comme vrai le chiffre donné par un contemporain, l'abbé Proyart: dix évêques irréguliers sur cent trente. — III. Comment l'existence un peu mondaine de plusieurs prélats pouvait être une occasion de calomnie. — Vie de Boisgelin à Paris. — Fêtes des évêques en province. — Elles sont présidées par leurs parentes. — Egards de société qu'ont ces gentilshommes. — Quête de charité par Belsunce dans un bal à Marseille. — La séparation des deux sociétés moins tranchée que de nos jours. — Des évêques plus sévères. — Anecdote sur Beaumont, sur un Sulpicien embarrassé pour donner l'eau bénite à la Dauphine. — Trop de représentation. — Tenue ecclésiastique et sentiment des convenances. — Bernis se range. — Clément XIV à cheval. — Port de la soutane. — Malgré quelques exceptions, cet épiscopat va nous apparaître bon dans son ensemble. ®

I

Talleyrand, dans ses Mémoires, dit l'ancien épiscopat « composé d'hommes dont quelques-uns étaient très pieux, d'autres spécialement administrateurs, d'autres

enfin mondains, et mettant, comme M. l'archevêque de Narbonne, une certaine gloire à quitter les formes de leur état pour vivre en gentilshommes ».

Quels étaient ces mondains qui affectaient ainsi des allures profanes et dont quelques-uns affligeaient l'Eglise par leur conduite? Les quatre évêques qui devaient prêter serment à la constitution civile du clergé se présentent ici tout d'abord et, à leur tête, le plus illustre d'entre eux, Talleyrand. Il a tenu à nous apprendre dans ses Mémoires qu'il avait une maîtresse durant son séminaire de Saint-Sulpice. On comprend qu'avec de telles dispositions, il ait eu quelque peine à forcer les portes de l'épiscopat. Poussé vers l'Eglise sans vocation, il a reçu du ciel une intelligence aussi grande que sa naissance. Nommé agent général du clergé par la province de Bourges, il s'est acquitté de sa mission pendant cinq ans, de 1780 à 1785, avec un succès et un éclat extraordinaires. Règle générale, les agents généraux devenaient évêques. Au terme de son mandat, l'assemblée du clergé de France, qui connaissait la conduite de Talleyrand, le signale néanmoins, avec son collègue, « aux bontés du roi ». C'est étrange, mais ainsi le voulait la tradition et la formule du compte rendu. Comme l'avait prévu, comme l'espérait la vénérable assemblée, Louis XVI ne tient aucun compte de cette recommandation. Le ministre de la feuille, Marbeuf, est aussi décidé que le roi à fermer à Talleyrand l'entrée de l'épiscopat. Celui-ci se morfond dans une attente impatiente. Etonné qu'un homme de son mérite et de sa naissance ne soit pas encore évêque à trente-quatre ans, il confie à ses amis, dans des lettres qui nous ont été conservées¹, ses espérances et ses déceptions.

1. A Monsieur de Choiseul-Gouffier, à Constantinople, 4 avril 1787.
« Mon Archevêque de Bourges est plus mal depuis quelques jours; on dit qu'il s'en va tout à fait. Les remèdes les plus actifs le sont moins que le mal. Cette époque sera vraisemblablement celle qui décidera de mon sort. Pour le moment, il me paraît bien difficile qu'on ne me donne pas l'archevêché de Bourges. La malveillance de l'évêque d'Autun (M. de Marbeuf, qui avait la feuille des bénéfices), ne me paraît pas pouvoir lui fournir le moyen de me le refuser. »

17 octobre 1787.

« Voilà l'archevêché de Bourges donné à l'évêque de Nancy et l'évê-

Vains efforts, inutiles plaintes; homme de plaisir, agioteur, recevant de toute main, ses vices sont déjà trop connus pour qu'il soit possible de braver le scandale que sa promotion ne manquerait pas de soulever. Il semble avoir perdu toute chance, lorsque son père, le comte Charles-Daniel, tomba gravement malade. D'après une tradition, Louis XVI, qui l'aimait beaucoup, vint le voir. Le vaillant soldat de la guerre de sept ans demanda au roi comme grâce suprême de ne point infliger à sa famille une flétrissure, en écartant son fils de l'épiscopat. Le bon et faible Louis XVI se laissa fléchir et engagea sa parole. Ce qui est bien plus probable, c'est que le mourant, touché des protestations de repentir de son fils, de ses promesses pour l'avenir, aveuglé d'ailleurs par son amour paternel, écrivit au roi une lettre instante. Quoi qu'il en soit, le 2 novembre 1788, arriva le brevet de nomination à l'évêché d'Autun. Le roi s'y disait « bien informé des *bonnes vie, mœurs, pitié, doctrine, grande suffisance, et autres vertueuses et recommandables qualités* qui sont en la personne du sieur Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, vicaire général de Reims. » Etrange époque où un gentilhomme qui va mourir, un roi très chrétien, et un très digne prélat, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, qui a porté son neveu à la prêtrise et aux premiers honneurs ecclésiastiques, concourent à une nomination épiscopale qui fut un des grands scandales de l'ancien clergé de France¹.

chê de Nancy donné à l'abbé de La Fare. A présent, qu'est-ce qui arrivera? Je ne prévois plus d'ici à longtemps de mouvement dans le clergé; quand il y en aura, me donnera-t-on la place qui me conviendra et à laquelle je conviendrai?»

Le 28 mai 1788, l'évêque d'Autun a été nommé à l'archevêché de Lyon, Talleyrand écrit à son confident Choiseul: « Rien de ce que je désire ne tourne comme je voudrais, mon ami; je ne suis pas dans un moment de bonheur. Mais cela changera; j'attendrai, et on trouvera peut-être qu'un homme qui a trente-quatre ans, qui a toujours été occupé d'affaires, qui a fait celles de son corps tout seul pendant cinq ans, et de qui on s'est loué pendant ce temps-là, mérite qu'on le traite un peu mieux. Je vais dans quinze jours à l'assemblée provinciale de Champagne. J'y passerai environ un mois, et de là je m'en irai perdre le reste de mon hiver à Paris, puisqu'on ne veut pas me faire employer mon temps ailleurs. Si je peux contribuer à faire quelque chose d'utile en Champagne, cela adoucira mon oisiveté. »

1. L'abbé Devoucoux disait dans un curieux rapport fait, en 1857, à la société Eduenne: « Nous avons entendu dire à des témoins oculaires combien poignantes avaient été les tortures de celui des directeurs de Saint-Sulpice à Issy, à qui était échue la mission de disposer le cœur

On s'étonne que Rome conférât l'institution canonique à des hommes si notoirement indignes. Dans l'ancien régime, il ne lui était pas aussi facile que de nos jours d'opposer son *veto* aux mauvais candidats. Les libertés gallicanes, une longue tradition donnaient aux décisions du roi une force irrésistible. On connaît le grave différend qui s'éleva sous Louis XIII entre la cour romaine et Richelieu, au sujet des prêtres proposés pour l'épiscopat, celui-ci et le parlement voulant confier aux évêques diocésains les informations canoniques que le pape tenait à réserver à ses nonces. Encore convenait-il que ces nonces fussent, sans exception, fermes, incorruptibles et vraiment hommes de vertu, puisqu'il leur fallait prononcer sur la vertu. Quand il s'agit de l'orthodoxie, des prérogatives du Saint-Siège, les papes ferment impitoyablement la porte aux sujets qui leur paraissent suspects en cette matière, témoin la résistance invincible d'Innocent XI aux choix de Louis XIV après l'assemblée de 1682. Les erreurs du cœur paraissaient moins dangereuses, moins irrémediables que celles de l'esprit. L'histoire des nominations ecclésiastiques aux XVII^e et XVIII^e siècles nous a montré sur plus d'un siège pontifical, pourvus de bulles régulières, des évêques, des cardinaux, qui ne pouvaient guère honorer leur charge.

Après Talleyrand, le plus connu des futurs évêques constitutionnels, est Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, que nous avons déjà rencontré sur notre route, et que son rôle politique à la veille de la Révolution a rendu célèbre. Sa thèse en Sorbonne avait fait scandale. Nommé en 1760 au siège de Condom par le triste Jarente, il semble bien prouvé qu'il n'avait ni foi ni mœurs. Un

de l'abbé de Talleyrand au redoutable ministère qu'il assumait, lui, sans y attacher, ce semble, beaucoup d'importance. » Talleyrand fait allusion à cette retraite dans son premier mandement, du 16 janvier 1789. « Avant de recevoir, y dit-il, l'onction des mains du pontife, nous avons pu nous recueillir quelques moments dans une solitude où viennent s'instruire en silence les membres de la pieuse société de Saint-Sulpice qui offrit tant de modèles à notre jeunesse. Nous nous sommes dit que nous serions secondés par ces mêmes instituteurs, qui se dévouent avec un zèle si pur au soin difficile de former les élèves du sacerdoce, et dont, pour tout dire, l'éloge le plus touchant sortit de la bouche expirante de Fénelon. »

pamphlétaire du temps a tracé de lui un portrait peu flatté. « En 1765, il fut, dit l'écrivain anonyme, l'homme du clergé pour devenir l'homme de la cour, moliniste violent, zéléteur superstitieux des pratiques populaires ; compilateur en 70, d'une belle *Instruction sur les dangers de l'incrédulité*, auteur des *Actes* emportés de l'Assemblée de 65 contre le cadavre janséniste, rédacteur de l'arrêté du conseil qui condamne ces mêmes actes, distillateur des Remontrances anonymes que le clergé crut devoir opposer à ce même arrêt : il prit tous les masques, parla toutes les langues, agiota sous toutes les formes. Le Protée de la fable n'est auprès de lui qu'un misérable joueur de gobelets... Le rencontrez-vous au théâtre de Mme de M. (Mme de Montesson), oubliant les grimaces synodales parmi les jeux de Thalie et de Terpsichore ? Le surprenez-vous au milieu des délices de Brienne, épuisant toutes les délicatesses du luxe, environné d'une cour leste et brillante, occupé de fêtes, préparant une chasse, une comédie, un sacre d'évêque à l'usage des dames¹ ? » C'est un adversaire qui parle, mais il est difficile de contester que ce portrait ne soit assez ressemblant.

A la mort de Christophe de Beaumont, un parti puissant voulait pousser Loménie de Brienne sur le siège de Paris². Mais Louis XVI était décidé à l'écartier. « Il faudrait au moins, dit-il, que l'archevêque de Paris crût en Dieu³. » Il choisit de son propre mouvement M. de Juigné, alors évêque de Châlons⁴. Brienne se consola par la

1. *Lettres secrètes sur l'état de la religion, 1781-1783*, plus tard *Suite des Lettres secrètes*, p. 71-73.

2. L'abbé de Vermond, lecteur de la reine, l'appuyait de tout son crédit. Les *Lettres secrètes* présentent ainsi cet incident : « Un petit favori (l'abbé de Vermond) d'une très grande princesse (la reine), transporté de la poussière du pédantisme dans les hautes régions de l'intrigue, a presque décidé de ce choix, et le grand lama politique (Brienne) a été porté pendant huit jours à la tête du clergé de France. Tous les honnêtes gens frémissaient dans l'attente de cet étrange phénomène. L'homme qui avait licencié, dispersé les auxiliaires de la religion, avait prouvé d'avance la légèreté de ses principes. » L'auteur des *Lettres* ajoute que huit candidats avaient été présentés au roi, dont six *ad honorem*. Le roi opta pour la vertu. « Le mérite simple et épiscopal a été proclamé. »

3. Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, 1815, p. 103.

4. M. de Beaumont était mort le 12 décembre 1781. Le courrier apportant à M. de Juigné la nouvelle de sa nomination arriva en pleine nuit à Châlons. Il frappa à la porte de l'évêque. Le domestique étonné va

foi à sa fortune, en la préparant par ses intrigues. Vint le jour pour lui de déployer, comme premier ministre, les talents que les bouches de la renommée avaient proclamés d'avance. Imposé à Louis XVI, qui ne voulait « ni Neckraille ni prêtraille », il se mit à l'œuvre, bien que menacé de phthisie, rongé de dartres et crachant le sang. On sait comment, après s'être montré incapable, il dut abandonner le pouvoir, pourvu en dédommagement de l'archevêché de Sens, gorgé de bénéfices, coiffé du chapeau de cardinal¹; comment enfin, après avoir excité l'indignation du pape par son adhésion à la constitution civile, il périt misérablement avec presque toute sa famille. Il s'était fait donner, en quittant le pouvoir, comme coadjuteur à l'archevêché de Sens, son neveu, Pierre-François-Marcel de Loménie, qui devait imiter ses erreurs et partager sa fin tragique.

Un autre coadjuteur aussi peu recommandable que Pierre de Loménie, Louis-François-Alexandre de Jarente, avait reçu de son oncle, Jarente, l'évêché d'Orléans. Il ne valait pas mieux que son prédécesseur. Un témoin oculaire nous a marqué l'impression que lui causa, en 1789, une entrevue entre M. d'Aviau et M. de Jarente. « J'étais, dit M. Picot, au séminaire d'Orléans, quand Mgr d'Aviau se rendant à Paris pour son sacre, vint y loger. Tout le monde fut frappé de sa simplicité, de sa douceur, de sa modestie, de son humilité. M. de Jarente, évêque d'Orléans, ne manqua pas de lui rendre sa visite, mais quel

demandeur qui cause un tel dérangement à cette heure. « De la part du roi », répond le courrier. Il entre et remet la lettre suivante : « Mon cousin, je vous ai nommé à l'archevêché de Paris et M. de Clermont-Tonnerre à l'évêché de Châlons. » Les domestiques sautent de joie et vont avertir Jobart, le maître sonneur, qui en pleine nuit met en branle toutes les cloches. Les habitants réveillés vont s'enquerir et apprennent ainsi la nouvelle. On voit que la nomination de l'archevêque de Paris était un grand événement. M. de Juigné accourut à Versailles. Il avait déjà refusé l'archevêché d'Auch, l'un des plus riches bénéfices du royaume, il voulait aussi décliner le siège de Paris. Le roi lui dit : « Mon intention est que vous acceptiez sans observation. Je n'ai droit à aucun remerciement; si j'en avais connu un plus digne, vous ne seriez pas archevêque de Paris. » A la mort de M. de Beaumont, le roi avait dit à ses courtisans à Versailles : « Il y a ici beaucoup d'évêques, mais je n'y vois pas l'archevêque de Paris. »

1. SOULAVIE (*Mémoires sur le règne de Louis XVI*, VI, p. 251) fait dire à Brienne : « La reine pleura, me promit le chapeau, tout ce que je voudrais et me permit de le brasser. J'acceptai donc le chapeau, je demandai que l'abbé de Loménie fût mon coadjuteur et la promesse de la première place d'une dame chez la reine pour une nièce. »

contraste entre ces deux hommes! L'un tout fourré d'hermine et de soie, affectant des airs de grandeur et de faste, se drapant comme une femme pour la représentation, annonçait un prélat de cour qui n'avait rien de sérieux dans le caractère. L'autre, au contraire, sans affectation, sans prétention, annonçait de prime abord, par le laisser aller de ses manières, la modestie de son langage, la simplicité de son extérieur, un prêtre pieux qui ne connaissait que ses devoirs, qui était disposé à mourir plutôt que de transiger avec ses obligations. Jeune encore et sans expérience, je ne pus m'empêcher d'être frappé de la différence qui se trouvait entre ces deux personnages et, faisant de la philosophie à ma façon, je n'hésitai pas à présager combien différent aussi serait l'avenir de ces deux figures épiscopales. En effet, les deux prélats suivirent des lignes si opposées qu'il était impossible de rencontrer plus juste. Je ne fus pas plus surpris des écarts et de la défection de l'un, que du courage et de la fidélité de l'autre¹. » On sait que M. de Jarente prêta serment à la constitution.

Il faut rapprocher des trois prélats constitutionnels, dont nous venons de parler, La Font de Savine, évêque de Viviers. Savine appartenait à une famille de très ancienne noblesse. Sacrifié à l'avenir de son frère aîné, le marquis Victor-Amédée, il entra dans l'Église avec une vocation douteuse. D'une distinction suprême, d'une intelligence peu commune, il avait tout pour réussir dans le monde; il fit en vue de la carrière ecclésiastique de brillantes études. Nous avons vu sa mère, engouée des philosophes du temps, lui inspirer des goûts romanesques et lui laisser lire Rousseau dont elle-même faisait sa pâture favorite. Il vint au séminaire avec une foi un peu ébranlée. Il montrait en outre une inconcevable instabilité d'esprit, un amour immodéré du monde et des plaisirs. Avec cela, bon, généreux, sensible, plein de courtoisie et d'urbanité. Il était fantasque au point, une

1. Le comte de CHEVERNY, dans ses *Mémoires*, présente Jarente comme une « espèce de fou, homme de sac et de corde ».

fois prêtre, de passer des mois entiers sans célébrer la messe et de faire dire son bréviaire par son valet de chambre, mais, le mois suivant, de la célébrer tous les jours et de réciter l'office à genoux. Jamais un tel homme n'aurait dû être porté à l'épiscopat. Le crédit de sa famille auprès de Louis XVI lui fit conférer, en 1778, une dignité qu'il ne devait point honorer. L'ordination ne le transforma pas plus que Talleyrand. Savine, par ses incohérences d'esprit, ses rêveries philanthropiques, ses lettres éloquentes, ses bizarreries réformatrices, mérita d'être appelé par ses partisans « le Jean-Jacques Rousseau du clergé ». Le compliment était médiocre : mieux eût valu en être le François de Sales. Mais M. de Savine n'était point engagé dans la voie de la sainteté. Son amour du luxe, ses prodigalités ne tardèrent pas à lui créer des dettes, malgré les 60.000 livres de revenu de l'évêché et les 30.000 que donnait à sa mère la terre de Savine. Il fit de son palais un séjour enchanteur, multiplia les serres, les charmilles, peupla ses parcs de rossignols et de chardonnerets. Il avait un nombreux domestique, tenait table et salon ouverts. On faisait de la musique, on dansait une partie de la nuit au rez-de-chaussée de l'évêché, dans une pièce appelée la salle italienne, et dont les belles fresques avaient été peintes par un disciple de Natoire suivant le goût mythologique de l'époque. La première soirée de l'arrivée de La Font de Savine à Viviers, une jeune fille d'une rare beauté, Gabrielle de la Baume, sœur de l'abbé de la Baume, chanta des romances en s'accompagnant du clavecin. La mondanité avait envahi l'évêché. Les conséquences de cet exemple ne se firent point attendre. Le clergé de Viviers, auparavant si austère, se laissa aller à la dissipation ; on vit même quelques prêtres tomber dans l'impiété et le libertinage. Heureusement, le grand séminaire, dirigé par les Sulpiciens, ne se laissa pas entamer, et cette fermeté maintint dans la règle les autres ecclésiastiques du diocèse. Du reste aucune accusation n'est portée contre les mœurs de Savine à cette époque ; son historien, qui n'a dissimulé aucune de ses folies durant la Révolu-

tion, n'attaque en rien sa conduite sous l'ancien régime¹.

D'autres évêques, qui surent pendant la Révolution rester fidèles à l'Église et repousser la constitution civile du clergé, étaient loin d'avoir mené une vie sans tache. Le héros de l'affaire du collier, le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement. Il n'édifia l'Église, ni à Versailles, ni à Saverne, pas plus qu'à l'ambassade de Vienne où sa tenue séculière, ses chasses, les enthousiasmes féminins qu'il excita, avaient irrité Marie-Thérèse². Par ailleurs, il serait difficile de présenter comme un saint, son frère, archevêque de Cambrai, lequel devait se déshonorer après la Révolution, en se faisant nommer par Napoléon, premier aumônier de l'impératrice Joséphine, juste un an après l'exécution à Vincennes du duc d'Enghien, dont il était cousin germain³. Ces Rohan apportaient avec eux un grand nom, une distinction suprême (celui de Strasbourg), en se faisant gens d'église ; mais ils l'étaient si peu, et comme ils lui faisaient payer cher ce prestige séculier ! Un autre prélat de grand nom, M. de Grimaldi, se montra un triste évêque au Mans, et ensuite à Noyon. Il nous est présenté par son historien, dans son château d'Yvré, donnant des fêtes peu édifiantes, et se faisant le héros d'aventures dont il est difficile de contester l'authenticité⁴.

Un très grand personnage, celui-là même que nous avons vu présider avec tant d'éclat les Etats du Languedoc⁵, Dillon, archevêque de Narbonne, mérite comme évêque les sévérités de l'histoire. Il a laissé de mauvais souvenirs dans son diocèse. Il nous est représenté passant à peine quelques jours à Narbonne, venant à Montpellier présider les Etats du Languedoc, demeurant le reste du temps soit à Paris, soit plutôt dans sa terre de Haute-Fontaine où il se livre à la grande chasse, où il vit

1. Cf. SIMON BRUGAL, *Le schisme constitutionnel dans l'Ardèche. La Font de Savine*, 1889, in-8°, p. 2-7, 72.
 2. Cf. FUNCK BRENTANO, *L'affaire du collier*, 1902, in-12.
 3. FR. MASSON, *Joséphine, impératrice et reine*, 1899, in-4°, p. 85.
 4. DOM PIOLIN, *Histoire de l'Église du Mans*, t. VI, p. 528 et passim.
 5. Voir ci-dessus p. 142-144.

avec une société peu sévère qui garde à peine les convenances extérieures, et connaît les propos grivois.

« Le dimanche, disent des Mémoires, par respect pour le caractère du maître de la maison, on allait à la messe, mais personne n'y portait de livre de prières. C'étaient toujours des volumes d'ouvrages légers, et souvent scandaleux, qu'on laissait traîner dans la tribune du château, à l'inspection des frotteurs libérés de s'en édifier à loisir. »
 Signe des temps : une telle existence « pouvait avoir lieu sans nuire essentiellement à la considération de l'archevêque ». Les plus grands personnages de la cour, « tout ce qu'il y avait de plus élevé, de plus distingué dans le clergé, ne manquait pas d'aller à Haute-Fontaine et de s'en trouver honoré. L'évêque de Montpellier (M. de Malide) était le seul qui par sa haute vertu, en imposât un peu à l'archevêque, et lorsque cet évêque suivait la chasse en calèche, l'archevêque disait à ses camarades chasseurs : « Ah çà ! messieurs, il ne faudra pas jurer aujourd'hui. » Dès que l'ardeur de la chasse l'emportait, il était le premier à piquer de deux et à oublier la recommandation ». La narratrice, qui nous parle ainsi de Haute-Fontaine, « raconte que plus tard, sous la Révolution, Dillon, réfugié à Londres, étant venu déjeuner dans sa famille, le jour de la mort de sa trop chère nièce, Mme de Rothe, et apercevant sur la table un volume de Voltaire, il se mit à parler de « ses rapports avec lui, de ses brouilleries, de ses accommodements, puis de ses ouvrages, de ceux qui avaient fait le plus d'effet à leur apparition », qu'enfin pour calmer sa douleur, il récita un chant tout entier de la Pucelle¹ ».

II

A côté de ce petit groupe de prélats accusés avec raison, croyons-nous, de vie peu régulière, certaines anecdotes rapportées par les chroniques, les échos, les mémoires du temps, tendent à semer des doutes sur la

1. *Mémoires de la Comtesse de Boigne*, t. I, p. 42-47, 190, 191.

conduite de quelques autres évêques. Disons qu'ici la plupart de ces inculpations ne nous paraissent point assez sérieuses pour qu'il faille en tenir grand compte.

Conzié, évêque d'Arras, a contre lui une aventure racontée par Métra. Qu'en penser ? Justement des contemporains peu suspects de partialité, le duc de Lévis, Grégoire, nous présentent Conzié comme un politicien incorrigible, mais comme un prélat de « mœurs irréprochables¹ ».

Sur deux points opposés de la France, des accusations ont été dirigées contre Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances et M. de Breteuil, évêque de Montauban. Pour Talaru de Chalmazel, l'historien du diocèse de Coutances ne parle que de bruits vagues et prononce même le mot de « calomnies² ». Les témoignages des contemporains, recueillis par les anciens au cours du XIX^e siècle, les démentent³.

Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Montauban, était de la famille de Breteuil, ministre d'Etat, et de la fameuse marquise du Châtelet, née Breteuil. Dans sa jeunesse, il se serait rencontré avec Voltaire à Cirey. En 1771, on lança contre lui un libelle diffamatoire. Immédiatement, les chanoines de la cathédrale et tout le clergé du diocèse signèrent une *Réclamation générale*,

1. MÉTRA, *Correspondance*, XIV, 20 mai 1783. — Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, 1815, in-8, p. 201. « L'évêque d'Arras, Conzié, était, dit le duc de Lévis, un de ces prélats plus politiques que religieux ; sa doctrine et ses mœurs étaient irréprochables, mais l'ambition était sa passion dominante. » — Grégoire écrit : « Conzié est vanté dans l'*Annual Register* de 1804 (en émigration) pour sa piété... Conzié a été constamment le moteur des conspirations contre la France et son gouvernement. On ne peut parler d'un tel homme que comme on parle de ces esprits infernaux occupés sans cesse à tourmenter le genre humain. »

2. Le CANU, *Histoire du diocèse de Coutances et Avranches*, 1817, 2 vol. in-4, t. II, p. 60. — FORNERON (*Histoire des émigrés*), enregistre les mêmes bruits. Or, Forneron est un guide peu sûr. Il invoque justement ici Duval (*Souvenirs*, t. I, p. 8) qui est muet sur ce point. Forneron incrimine également la conduite, pendant l'émigration, de M. d'Agoult de Bonneval, évêque de Pamiers, sans donner aucune référence. LAURENTIE (*Histoire des ducs d'Orléans*) attaque la vie privée de Mgr d'Osmond, avant-dernier évêque de Comminges.

3. M. Pigeon, chanoine de Coutances, qui a une connaissance approfondie de l'histoire du diocèse, a connu M. Lesplu-Dupré, docteur en Sorbonne, mort vicaire général et archiprêtre de Saint-Gervais d'Avranches. M. Lesplu, de son côté, avait connu M. de Talaru à Coutances. Il nous écrit que M. de TALARU fut « sévère, peu aimé, mais respecté ».

Montgaillard, qui attaque Montmorency, incrimine également la vie privée de M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, mais sans donner aucun fait ni preuve. Il ne faut point oublier d'ailleurs que l'histoire prêtée à cet écrivain n'est pas de lui, et qu'en serait-il l'auteur, il ne mérite guère crédit. Sainte-Beuve¹ déclare que cet écrit est « incomplet, incohérent, plein de mensonges, de contradictions et d'erreurs ». C'est dire sur quelle base fragile s'appuient des accusations empruntées à un ouvrage anonyme et passionné.

Concluons de ces observations que l'impartialité historique, la vérité, imposent la discrétion, la prudence, dans les jugements sur la conduite privée de cet épiscopat. On ne peut pas donner les dires d'un Bachaumont, d'un Métra, d'un Montgaillard, comme paroles d'Évangile. N'oublions pas qu'il s'agit d'un temps où l'on se dédommageait par les propos de salon, de l'absence de liberté politique et de liberté de la presse. Il est facile de formuler ici des condamnations générales; quand on est mis en demeure de les justifier par des noms propres et des faits, on est bien vite dans l'embarras, même en s'aidant des Mémoires du temps.

Sur ce point, un écrivain de l'ancien régime, modéré, mais bien informé, impartial et clairvoyant, l'abbé Proyart, nous paraît avoir fait la mesure exacte du mal. « La malignité, dit-il, se taisait sur la régularité de cent vingt pasteurs, l'édification de leurs troupeaux, et demandait compte au corps entier des scandales, malheureusement

que les Montmorency sont avant le cordon bleu. » Il allait arracher son cordon bleu quand on le calma. En 1779, un Bénédictin, don Bernardin Pierron, vanta dans un poème latin, la naissance, la charité, etc., de Montmorency, et ajoute : *Morum quis nitior.*

1. SAINTE-BEUVE (*Premiers lundis*, t. 1^{er}, p. 280). L'ouvrage dont nous parlons a pour titre : *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825, 1826-1833*, 9 vol. in-8°. — « Un fait constant, dit la *France littéraire* de Quérard, c'est que l'*Histoire de France* n'est que la *Revue chronologique et historique de l'histoire de France*, publiée en 1820 par l'abbé MONTGAILLARD, 2 vol. in-8°) délayée par une société d'auteurs anonymes. » On peut s'apercevoir de cette collaboration aux contradictions de l'ouvrage. L'un des collaborateurs, le comte de Montgaillard, frère de l'abbé, se distingua par ses intrigues en faveur des Bourbons et des Napoléons qu'il trahit tour à tour. L'abbé Montgaillard, qualifié d'abbé sans Pêtre et uniquement parce que, dès 1788, il s'était destiné à l'état ecclésiastique, s'était fait une réputation de causticité et de cynisme qui ne sont point les qualités premières de l'historien. Néanmoins, sa *Revue chronologique*, œuvre propre de l'abbé

trop réels, d'une dizaine de ses membres 1. » L'abbé Proyart, vivant à cette époque, était placé pour bien voir. Son livre sur Louis XVI a un ton de sincérité et des aveux qui montrent qu'il a voulu faire œuvre d'historien et non de panégyriste. Nous acceptons donc comme exact le chiffre de dix évêques répréhensibles dans leur vie privée à l'avènement de Louis XVI ou à la veille de la Révolution². Comme ce prince apporta un vrai scrupule dans le recrutement de l'épiscopat, le nombre des prélats irréguliers a diminué plutôt qu'augmenté sous son règne.

III

Ce qui a contribué ici à accréditer les préventions contre quelques prélats d'ancien régime, c'est le faste, l'appareil mondain dont ils entouraient leur existence. Nous l'avons dit, la vie retirée, modeste, presque recluse de nos évêques, ne rappelle en rien l'éclat, le luxe de leurs prédécesseurs du xviii^e siècle. Grands par leur naissance, par leur rang social, par leurs revenus, ils croyaient devoir mener un train en rapport avec leur situation spirituelle et temporelle.

Beaucoup allaient à Paris et à la cour. La correspondance d'un des plus distingués d'entre eux, M. de Boisgelin, nous dit quelle y était sa vie. Dans une lettre datée de la province, il se plaint des raffinements de Paris et

Montgaillard, n'a pas trace des accusations portées contre les mœurs de quelques prélats dans l'*Histoire de France* (t. II, p. 244-245), œuvres d'écrivains anonymes. — Il n'y a aucune affirmation contre la vie privée de Cicé dans les trois ouvrages qui parlent de lui : BOSQ, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, 3 vol. in-8°, 1797; SERVIERES, *Histoire de l'Eglise du Rouergue*, 1875; FRAISQUET, *La France pontificale*, province de Bordeaux.

1. Cf. Abbé PROYART, *Louis XVI détrôné avant d'être roi*, 1800.

2. Ces dix noms comprendraient les quatre prélats, futurs constitutionnels : Talleyrand, évêque d'Autun; Lomenie de Brienne, archevêque de Toulouse, puis de Sens, qui venait de prendre pour coadjuteur un autre Lomenie de Brienne également peu recommandable; Jarente, évêque d'Orléans. La vie privée de Savine n'avait point été répréhensible avant la Révolution. A ces noms nous avons ajouté ceux de Dillon, archevêque de Narbonne; Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg; Grimaldi, évêque du Mans, puis de Noyon. En supposant que les accusations portées contre les prélats dont nous avons donné les noms, accusations qui ne nous ont point paru établies, fussent fondées pour deux ou trois, nous arrivons au chiffre de dix évêques répréhensibles donné par l'abbé Proyart. Gobel, évêque de Lydda, qui devait donner un si grand scandale pendant la Révolution, laissait si peu prévoir une telle conduite qu'on l'appelait *l'ange de Lydda*, avant 1789.

de Versailles. Il a écrit (16 avril 1776) à une très grande dame pour l'intéresser à une démarche importante. Il a déployé tous ses talents. « Il me semble, dit-il, que j'ai fait l'invocation la plus sincère à sa coquetterie. J'ai voulu y mettre de la grâce. J'ai griffonné ce que j'ai pu rêver de plus aimable. » Il croit être resté au-dessous de lui-même, par la crainte de ne point assez bien faire. « O gens de Paris ! s'écrie-t-il, vous étouffez les grâces et les agréments, puisque vous détruisez le sentiment qui en est la source. » Boisgelin se calomnie. Il connaît, quoi qu'il en dise, tous les raffinements de la ville et de la cour. Entendez-le parler d'une des reines de l'ancien régime : « Un désir de Mme de Simiane, vous le savez bien, est une loi dans la société, et ce désir était pour Eugénie (nièce de Boisgelin...). Mme de Simiane se souvient un moment de moi, dans son aimable coquetterie pour ma nièce. Elle a peut-être quelque intérêt à ne pas oublier l'hommage que j'ai rendu aux charmes de son enfance. Sa destinée était de plaire, et ses souvenirs les plus obligants pour moi ne lui rappellent que ses agréments. » Avec quelle grâce, quel ton de gentilhommerie ces choses-là sont dites ! Vraiment M. de Boisgelin est qualifié pour venir à Paris, à Versailles.

Il y vient, et nous y raconte sa vie, ses impressions. « Je ne puis, écrit-il (novembre 1785), vous parler de la chasse où je ne vais point, des spectacles que je ne vois pas, des bals où je ne serais jamais tenté de danser, d'un souper nombreux et magnifique auquel je me suis ennuyé. » Il n'assiste ni aux spectacles, ni aux bals, mais il se prête aux jeux de société et y perd quelques louis¹. Ce qu'il aime le mieux, ce sont les causeries et le charme d'une société choisie. « C'est toujours, dit-il, un plaisir que la bonne compagnie et on n'a pas la peine de la chercher. » Parfois les invitations sont trop nombreuses.

1. « Vous m'aviez préparé une soirée fort raisonnable qui ne m'a coûté que cinq louis. Il m'en coûtera peut-être le double ce soir, et j'aurai le plaisir de songer que je vous étais redevable de tous ces passe-temps. J'étais pourtant bien défendu par M. de Chastellux. Mais qui peut résister aux dés de la baronne ? Mme de Chabannes même n'a pas pu diminuer sa fortune, et elle m'a gagné pour la première fois. »

Il s'excuse dans des lettres remplies de bonne humeur¹ à travers quelques pointes de mélancolie ; mais, en fait, l'existence l'enchanté, il est heureux. « Vous n'aimez que ce que vous aimez, dit-il à Mme de Gramont, et moi j'aime encore tout ce que je n'aime pas. J'aime le monde et la solitude. J'ai tous les goûts, et il me reste toujours à regretter celui que je ne puis satisfaire. Je trouve en tout que la vie est bonne, et quand je serais misanthrope comme votre ami Jean-Jacques, il n'y a point de misanthropie que votre amitié ne fit évanouir. »

Que voyons-nous dans ces lettres ? l'amour de la bonne compagnie chez un prélat grand seigneur, de la mondanité, trop peut-être, même pour un évêque d'ancien régime. Dans la correspondance, une pointe de galanterie qu'expliquent l'éducation, les relations sociales, le ton de l'époque, mais rien, à notre connaissance, que la morale condamne.

Brillantes sont les réunions à Paris, brillantes et nombreuses les réunions en province. Il était un temps dans l'année où les châteaux, les maisons de campagne dont nous avons décrit les splendeurs², s'ouvraient à une société choisie, oisive, empressée de jouir de la généreuse hospitalité, de la table somptueuse d'un prélat gentilhomme. « Nous sommes tous rassemblés le mercredi, écrit l'un d'eux. Je vous assure que j'avais été fâché de me trouver seul. Il faut pouvoir parler à des humains. La solitude d'une campagne devient un peu trop solitude pour moi et j'ai été charmé de recevoir toute ma famille. » On vit donc en famille et on l'agrandit par des invitations, par des visites. Les parents, les étrangers accourent. Les femmes de la noblesse peuvent

1. « Lisez, je vous en prie, ma lettre tout bas, Madame la Comtesse. Mes quatre chevaux sont mis. Je suis en habit de campagne. Je pars... je suis parti... je reste... J'aurais été volontiers avec vous. Je dispute avec moi-même. Le sentiment du ridicule l'emporte. A cette heure, avec cette nuit, ce froid, à mon âge, aller chercher de la musique, du plaisir, et puis mon état et peut-être aussi ma mauvaise tête du moment, tout est détraqué. Vous direz qu'il m'est survenu une affaire, et que je ne puis venir. En vérité, je n'ai pu l'emporter sur moi-même. Vous voyez à quel point j'ai combattu... Au nom de l'amitié gardez-moi mon secret. » *Lettres inédites de M. de Boisgelin.*

2. Voir ci-dessus, p. 88-102.

d'autant mieux s'y rendre que le plus souvent les honneurs sont faits par une sœur, une belle-sœur, une nièce de l'évêque. Elles y viennent en effet. Deux dessins faits pendant l'épiscopat de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons, représentent le magnifique parc de Sarry, dessiné par Le Nôtre, avec des messieurs, des dames décolletées selon le goût de l'époque; au château de Frescaty, où l'évêque de Metz, Mgr de Montmorency, tient un « état énorme » pour l'immense « garnison de Metz », sa nièce, la marquise de Laval, y « vient régner ». Cette « maison ecclésiastico-militaire était bien plus sévère et plus régulière que celle de Haute-Fontaine¹ ».

Les prélats n'éprouvaient aucun embarras à se mouvoir dans cet entourage un peu profane. Ils n'avaient eu qu'à grandir dans leur propre famille pour connaître tous les raffinements de la bonne compagnie. Parfois ils avaient suivi quelques années la carrière des armes avant d'entrer dans l'Eglise. Certains même avaient été mariés avant d'être prêtres. Pisani de la Gaude, évêque de Vence, fut poussé dans les ordres par la mort de sa fiancée, la belle d'Entrecasteaux. On comprend que des hommes ainsi élevés gardassent une parfaite aisance dans des réunions qui nous paraîtraient aujourd'hui un peu mondaines, qu'ils eussent pour les femmes ces égards de société dont leur éducation, leur monde, leur faisaient un devoir et leur donnaient l'exemple. Un jour, M. de Bourdeilles, évêque de Soissons, revenait de Compiègne en calèche. A la poste de Jaulzy, ayant voulu, avec un empressement de gentilhomme, aider une dame de la compagnie, à descendre de voiture, il manqua le marchepied et se cassa la jambe, ce qui le rendit boiteux le reste de sa vie². Belsunce, évêque de Marseille,

1. Mémoires de Mme DE BOIGNE, I, 47.

2. PÉCHEUR, *Annales du diocèse de Soissons*, t. VII, p. 464. — Les Mémoires du temps racontent que le carrosse de M. Couet du Vivier de Lorry, alors évêque de Tarbes, depuis évêque d'Angers, en 1789, brisa un jour à Paris la voiture où se trouvait une dame. Le prélat crut devoir lui offrir, puisqu'il était cause de l'accident, de la faire conduire avec ses chevaux là où elle comptait se rendre. Elle donna l'adresse de M. Beudet, secrétaire de la marine, lequel était connu justement de M. Vivier de Lorry. A leur arrivée, stupéfaction des domestiques et du secrétaire de la marine de voir la dame venir ainsi dans l'équi-

apprend que le gouverneur de la ville donne un grand bal. Il s'y rend au moment où la réunion est complète, fait le tour de la salle pour quêter danseurs et danseuses, et se retire avec une ample recette pour ses pauvres. Cette démarche, qui aujourd'hui paraîtrait risquée, n'étonna personne. La séparation entre le monde ecclésiastique et le monde laïque était alors moins tranchée que de nos jours. L'opinion, en particulier, ne demandait pas aux prélats un divorce complet avec la société où ils avaient vécu¹, où ils trouvaient leurs sœurs, leurs parentes et comme une extension de leur propre famille. Le fait même d'avoir grandi dans un tel entourage en atténuait le péril. Ces relations, sans être pour eux un grand danger, entretenaient cette exquise urbanité de manières, cette fleur de bonne compagnie, qui distinguaient cet épiscopat.

Cette habitude du monde n'offrait rien d'incompatible avec une conduite régulière ni avec des goûts simples. Nous l'avons constaté, par exemple, en M. de Lauzières-Thémines, évêque de Blois, qui alliait une vie irréprochable à ses allures de grand seigneur, à son train de gentilhomme. Il affichait, dit un contemporain et un témoin, « une grande sévérité de mœurs ». Il « vivait exemplairement », donnant la confiance à ceux de ses prêtres « qu'il croyait les plus dévots et instruits ». Au moment de la constitution civile du clergé, ses adversaires eux-mêmes lui rendirent, sous ce rapport, un éclatant témoignage. Tandis que les catholiques redemandaient Thémines comme « l'évêque qu'il leur fallait »,

page et en compagnie d'un évêque : c'était la Gourdan. L'anecdote courut la ville.

1. Certains ecclésiastiques abusaient de ces tolérances de l'opinion. L'abbé de Périgord (Talleyrand) ne se contenta pas de réunir chez lui les Lauzun, les Mirabeau, les Chamfort, les Ruhière, les Choiseul-Gouffier, les Narbonne, et autres brillants sujets qui n'étaient pas des modèles de foi ni de vertu. Il se faisait admettre aux réunions de Mme Brienne, Mme de Montesson, de Mme Boullers, de Mme de la Reynière. Il nous raconte dans ses Mémoires la répartition qui lui valut un grand succès dans un souper chez la duchesse de Gramont. Talleyrand paraissait surtout se complaire dans la « maison » de Mme de Montesson, qui se tenait tout à l'extrémité de la décence... Sur son théâtre il y avait, dit-il, pour le clergé un peu dissipé une loge dans laquelle M. l'archevêque de Toulouse, M. l'évêque de Rodez, M. l'archevêque de Narbonne, M. l'évêque de Comminges m'avaient fait admettre. » *Mémoires de Talleyrand*, I, 36, 37, 42, 43, 49.

où ils parlaient tous de leur « vénération » pour les « vertus », de leur reconnaissance pour les « bontés » de leur évêque. Ils vantaient « sa décence dans les fonctions saintes, sa piété dans les temples ». Ils passaient en revue ses œuvres diocésaines : nouveau catéchisme et nouveaux statuts synodaux, le collège de Montauban préservé de la ruine et reconstitué sur les plus larges bases, le séminaire pourvu de nombreux sujets pour le sacerdoce, les paroisses visitées régulièrement. L'accusation contre les mœurs de M. de Breteuil n'est pas établie. C'était un prélat de grandes manières ; il aimait la représentation ; il recevait en gentilhomme une société nombreuse et brillante¹.

On n'est pas peu étonné de rencontrer, parmi les prélats dont la vie privée a été attaquée, M. de Maillé-La-Tour-Landry, qui eut une si belle conduite pendant la Révolution. Sorti de l'armée, qui n'a jamais été une école de formation cléricale, il avait eu le malheur d'être grand-vicaire de M. de Grimaldi ; il ne trouva guère des exemples de vertu dans l'entourage de l'évêque du Mans. Appelé, en 1777, à l'évêché de Gap, transféré, en 1784, à Saint-Papoul, il nous est présenté par l'historien de Gap comme étant peu régulier dans ses mœurs², et d'une prodigalité qui l'entraîna dans des dettes. Les réunions du château de Charance, dont M. de Maillé fit son séjour ordinaire, auraient été peu édifiantes. Un poème, appelé la *Landoride* ou la *Landryade*, attribué à l'abbé Rolland, député depuis à l'Assemblée constituante, fit les délices des malins Gapençais. C'était un pamphlet, et l'on peut se demander s'il suffit d'un factum de ce genre pour entacher les premières années épiscopales d'un homme qui se montra si ferme pendant la Révolution. Les bons habitants de Gap, en voyant le grand train, les brillantes réceptions de leur nouveau pasteur, ne se hâtèrent-ils pas un peu trop, dans leur rusticité, de traiter de coupables des habitudes qui n'étaient peut-être que mondaines et un peu militaires ? Ce qui nous paraît donner à

1. Cf. DAUX, *Histoire de l'Église de Montauban*, 1882, 2 vol. in-8.
2. Théod. GAUTIER, *Précis de l'histoire de la ville de Gap*, 1844, in-18.

cette interprétation une confirmation sérieuse, c'est qu'avant 1789 les *Nouvelles ecclésiastiques* nous montrent ce prélat fidèle à la résidence dans son second diocèse de Saint-Papoul, c'est surtout que pendant la Révolution le clergé constitutionnel, qui poursuit M. de Maillé de sa haine, n'incrimina jamais ses mœurs. Les *Annales de la religion*, organe des prêtres assermentés, dirigent contre lui des attaques passionnées, mais ne contestent jamais sa moralité. Quoi qu'il en soit, si M. de Maillé fut jamais répréhensible, il répara noblement sa faute pendant la Révolution¹.

La vie privée de M. de Montmorency, évêque de Metz, cardinal, grand aumônier du roi, est mise en suspicion dans l'Histoire de France, par Montgaillard. L'accusation ne paraît pas fondée. Il n'est pas vraisemblable que Louis XVI, qui avait en horreur « les prélats affichés pour leurs mœurs », ait voulu attacher à sa personne, comme grand aumônier, un évêque qui aurait continué le Rohan du collier. Par ailleurs, la ville de Metz possède des procès-verbaux des interrogatoires relatifs à Montmorency durant la Révolution. Il y est beaucoup parlé de son esprit de domination, de son attachement à ses privilèges, aux avantages pécuniaires de sa charge et de ses dignités, mais on n'y trouve pas un mot qui incrimine ses mœurs. La tradition orale ne nous a transmis aucun bruit de ce genre².

1. M. le chanoine GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, nous écrit : « Dans les archives de l'évêché de Gap, dont je termine actuellement l'inventaire, je n'ai absolument rien trouvé de défavorable à ce prélat. »

2. Un des premiers érudits de la ville de Metz nous écrit : « Mgr de Montmorency a laissé une réputation de grande charité, de véritable dévouement aux intérêts de la ville et surtout du parlement de Metz ; mais son caractère vif, les magnificences princières de ses réceptions à Frescaty, ses compromissions avec les jansénistes, l'introduction de la liturgie galicane indisposèrent une grande partie de son clergé. Je n'ai trouvé dans aucun auteur du pays la moindre attaque contre ses mœurs. Mme de Choiseul, l'abbesse qui est revenue habiter Metz après la Révolution, a mérité d'être inhumée solennellement à la cathédrale en 1816 : nulle part le moindre doute de légèreté coupable. » Les *Mémoires* de Mme de BORGNE (I, 48) parlent des « sentiments fort vifs » éprouvés quelque temps autrefois par Montmorency pour Mme de Choiseul. Les écrits du temps rapportent ce trait. Montmorency, évêque de Metz, grand aumônier, était opposé à la *cour plénière* où Loménie de Brienne voulait le faire entrer, invoquant la reconnaissance envers le roi pour vaincre sa résistance. « Vous voulez peut-être parler de ceci, répondit le prélat avec vivacité, en saisissant le cordon bleu. Sachez

le procureur général du Loir-et-Cher, dans son réquisitoire, disait de lui, qu'il s'était rendu « recommandable par ses talents, par ses lumières et par la pureté de ses mœurs ¹ ».

On pouvait donc donner des fêtes sans manquer à ses devoirs, être à la fois un gentilhomme et un bon prélat. La même où nous assistons à des amusements trop profanes, les évêques cèdent souvent à l'usage, aux exigences de leur entourage, plutôt qu'à leur propre goût. Les *Nouvelles ecclésiastiques* racontent qu'en 1762, M. de Barral, évêque de Troyes, donna de belles fêtes en l'honneur de parentes qui lui avaient rendu visite. Il s'agissait aussi de célébrer « l'heureux succès de l'incubation que le prélat et sa sœur avaient fait faire à leur neveu, en l'absence et à l'insu du père et de la mère ». Rien de plus légitime. Malheureusement ces réjouissances auraient été couronnées par un opéra-comique, joué à Saint-Liez, dans le château de l'évêque. Les paysans des environs en répandirent la nouvelle dans les marchés du pays. « Nos curés, disaient-ils, auront beau prêcher maintenant que la danse est défendue. » La hargneuse gazette, qui raconte ces faits à sa manière, ne peut néanmoins s'empêcher de convenir que l'opéra-comique fut organisé par les parents de l'évêque, à son insu, et représenté un peu malgré lui ². A Nancy, c'est pour plaire à une sœur fastueuse, Mme de Clermont-Tonnerre, qu'un digne évêque, M. de La Tour du Pin, laisse donner chez lui des soirées musicales et des réceptions bruyantes ³. A Castres, pendant que Mgr de Royère se lève à quatre heures du

1. *Mémoires de Durfort, comte de CHEVERNY*, I, p. 428-430; II, p. III; A. GAZIER, *Études sur l'Histoire religieuse de la Révolution*, 1887, in-12, p. 32, 42. — BERGERIN et DUPRÉ, *Histoire de Blois*, II, p. 225-227. — *Journal L'Ami de la Religion*, année 1829-1830, t. LXII, p. 225-230.

2. Les *Nouvelles ecclésiastiques* poursuivent avec aptitude ces évêques qui « traînent après eux des sœurs ou des nièces à qui ils donnent dispense de nous édifier ». Elles dénoncent la société brillante qui fréquente les salons de M. de Malide, évêque de Montpellier, le luxe mondain de M. de Termont, évêque de Blois, etc. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1763, p. 140; 1776, p. 159; 1783, p. 142.

3. Cf. abbé MATHIEU, *L'Ancien régime dans la Lorraine*, p. 334. Les curés durent demander à l'évêque de faire cesser ces réunions pendant le carême. Chez M. de Nicolai, évêque de Cahors, les honneurs du palais étaient faits par sa nièce, sœur de M. de Jarente, évêque d'Orléans; chez le cardinal de Bernis, à Albi, par sa sœur, Mme de Narbonne.

matin, réunissant toute sa maison pour la prière, vaquant au ministère de la prédication et à tous ses devoirs d'évêque, ses deux sœurs font les honneurs du palais épiscopal avec un luxe que l'on trouva excessif.

En voilà assez pour choquer, pour scandaliser les villes de province, où l'absence de communications, la pauvreté des habitants, des habitudes primitives n'avaient point encore laissé arriver tant de pompes. Nous avons vu le cas se produire pour M. de Maillé-La Tour-Landry à Gap; la même impression dut être éprouvée ailleurs. Plus d'une fois, le rigorisme rustique alla jusqu'à frapper d'une condamnation sévère, jusqu'à traiter peut-être de coupables des réunions qu'expliquent suffisamment les mœurs du temps et la condition sociale des prélats d'ancien régime.

Certains évêques, par principe, par crainte d'un scandale possible, pour protester peut-être contre le train séculier de quelques-uns de leurs confrères, se montraient très réservés en fait de relations et de réjouissances mondaines. D'après les *Nouvelles ecclésiastiques* ¹, l'évêque de Lodève, M. de Fumel, aurait refusé d'assister, comme ses collègues réunis à Montpellier pour la session des Etats, à la représentation des tours d'adresse faits par le fameux Pinetti. En un dîner auquel prenaient part deux archevêques et six évêques, l'évêque de Castres, M. de Royère, apprenant qu'il y avait bal, se retira. On aurait à citer parmi ceux qui se montrèrent austères sur ce point M. du Lau, archevêque d'Arles, M. de Pompidan, archevêque de Vienne, M. de Pressy, évêque de Boulogne, etc. M. de Reboul de Lambert eut à son arrivée à Saint-Paul-Trois-Châteaux, la visite des autorités, des notables et des dames de la ville. Celles-ci étant venues le voir une seconde fois : « Mesdames, leur dit-il, je vous reçois aujourd'hui, mais à l'avenir ce ne sera que pour de bonnes œuvres auxquelles comme évêque je dois coopérer ². » M. de Juigné n'admettait à sa table que ses parentes, et on se délassait le soir à l'innocent jeu de

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 112.

2. MARTIN DE CLAMAYES, *Fragments de l'histoire du Dauphiné*, 1838, in-8.

trictac. Son prédécesseur sur le siège de Paris, M. de Beaumont, aurait poussé la retenue, si nous en croyons Soulavie, jusqu'à éviter de baiser Mesdames de France, filles de Louis XV, lorsqu'il leur fut présenté, privilège attaché à sa qualité de duc de Saint-Cloud et de pair de France¹. Ce genre de scrupules fut poussé très loin par un bon Sulpicien, tout à fait étranger aux usages du monde. Le dauphin et la dauphine, père et mère de Louis XVI, étant venus par surprise au séminaire d'Issy, voulurent visiter la petite chapelle de Notre-Dame-de-Lorette. Le saint homme, n'osant pas offrir avec le doigt l'eau bénite à une femme, imagina de tremper dans le bénitier une rose cueillie au jardin et de la présenter à l'auguste visiteuse. La dauphine, croyant à une attention délicate, prend la fleur qui lui est offerte, la porte à son corsage et pousse un cri à la fraîcheur qu'elle ressent. Le Sulpicien tout confus expliqua son intention, ses scrupules. On rit, et les deux édifiants visiteurs partirent très édifiés².

Déjà au xvii^e siècle, le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, se lamentait des compromissions que la charge épiscopale entraînait avec le monde. « L'on a tellement mêlé, disait-il, les dignités ecclésiastiques de bienséances et d'engagements temporels, qu'il est presque impossible d'avoir les égards que le monde demande de nous, et de ne pas s'affaiblir dans la piété chrétienne. » Mais comment transformer un évêque en ermite ? Appelé à agir sur la société, ne doit-il pas vivre un peu avec la société pour la connaître ? « Un homme de cabinet, disait Le Camus lui-même, prend les choses plus métaphysiquement, mais nous avons besoin de les prendre un peu plus moralement³. »

Il y a ici une question de mesure, et dans ces rapports

1. « La maréchale de Duras voulut lui faire baiser Mesdames lorsqu'il leur fut présenté, selon le droit qu'il en avait en qualité de duc de Saint-Cloud et de pair de France ; mais il recula quand Mesdames, filles de Louis XV, lui présentèrent leur joli visage ; et il recula encore quand les princesses, pour vaincre ce qu'elles prenaient pour de la timidité, s'approchaient davantage. » SOULAVIE, *op. cit.*, t. VIII, p. 207.

2. *Mémoires de l'abbé BASTON*, t. I, p. 43-46.

3. *Lettres du cardinal LE CAMUS*, p. 208, 207.

des évêques avec le monde, l'ancien régime avait des habitudes, des exigences, des tolérances, que ne connaît point notre siècle. Il faut apprécier d'après les convenances, la civilisation, les traditions d'un autre âge, des usages, des réunions qui nous paraîtraient aujourd'hui trop profanes. Même avant la Révolution, ces distractions mondaines ne semblaient pas très compatibles avec l'idéal de la vie ecclésiastique. « Que fais-tu ici ? est-ce pour de telles occupations que tu es prêtre ? », s'écriait un jour l'abbé de La Loge¹, chargé de présider au train de maison, aux réceptions de M. de Breteuil, évêque de Montauban. Cependant, si nous exceptons la cour de Rohan à Saverne, les fêtes de Dillon à Haute-Fontaine, de Loménie à Brienne, de Grimaldi à Ivry, peut-être celles de La Font de Savine à Viviers, où le laisser-aller paraît avoir dépassé les bornes que ne doivent pas franchir des princes de l'Eglise, nous ne connaissons pas d'autres réjouissances qui aient mérité les sévérités de l'histoire.

Disons plus : cet épiscopat, dans son ensemble, avait une tenue véritablement ecclésiastique. Sans doute, il ne faut pas demander à l'ancien régime tous les usages de notre époque. Le cardinal Bernis écrivait de Rome, le 4 octobre 1769, au duc de Choiseul, au sujet du pape Clément XIV : « Le pape galope tous les jours à cheval, et ses officiers ne peuvent le suivre. Il s'est fait faire un habit court, blanc, des bottes blanches, un chapeau rouge ; voilà ce qui compose son habillement de cheval. » Autre temps, autres mœurs. Au dernier siècle, on était moins strict que de nos jours, par exemple, sur le port de la soutane. Des prélats ne l'avaient point hors de leur diocèse, d'autres ne s'en séparaient jamais. M. de Bonal, évêque de Clermont, pourra s'écrier à la Constituante, le 15 septembre 1790, lorsqu'il sera question de supprimer le costume ecclésiastique : « On déchirera mon habit sur mon corps avant de me le faire abandonner. »

En général, ces évêques d'ancien régime avaient au

1. M. de Breteuil lui aurait répondu : « Je vous ai appelé ici pour me représenter au salon, non pour faire le cagot. Si cela ne vous convient pas, vous pouvez vous en aller. » Cf. abbé LEREDDE, *Notice sur M. de La Loge*, 1838.

plus haut degré le sentiment des convenances. Dans toutes les circonstances, cet épiscopat évolue avec une dignité, une majesté, une noblesse, qui décèlent un grand corps ayant conscience de son rang, de son caractère et de sa mission. Ceux même qu'une jeunesse orangeuse ne semblait pas appeler à l'état ecclésiastique finissent, une fois dans les ordres, par en avoir le cachet et la marque distinctive. Sainte-Beuve nous montre en Bernis un de ces hommes qui, entrés « un peu légèrement » dans la cléricature, en prenaient « l'esprit avec l'âge », savaient allier un « mélange de monde, de philosophie, de grâce, avec le bon sens et le bon goût », arrivaient à « la considération et à l'estime », devenaient enfin « des hommes d'Eglise dans la meilleure acception du mot, sans cesser pour cela d'être des hommes du monde et des gens aimables¹ ».

Que conclure des pages qui précèdent ? c'est que l'esprit séculier, le relâchement avaient pratiqué une brèche dans l'épiscopat d'ancien régime. Un corps qui compte dans ses membres un Talleyrand, un Brienne, un Dillon, un Rohan, un Grimaldi, un Jarente, n'est pas complètement sain. Le clergé payait ainsi son tribut soit à la faiblesse humaine, soit plutôt au vice d'un recrutement qui faisait de l'épiscopat le privilège d'une caste et la convoitise des grandes familles. Un temps qui apporte avec lui de tels abus et les scandales qu'ils entraînent, ne peut nous laisser des regrets.

Heureusement que les évêques vraiment répréhensibles ne formaient qu'une infime minorité. Un censeur impitoyable de l'ancien clergé, dont nous avons eu souvent

1. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, 11 août 1853. — L'abbé Gabriel, qui vivait dans la maison, était-il trop souffrant pour supporter le maigre, il était autorisé à faire gras, mais dans sa chambre. L'abbé GEORGEL, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 133) dit : « Le cardinal, depuis sa disgrâce, était devenu archevêque d'Albi; soit politique, soit persuasion et retour aux vrais principes, il portait dans le gouvernement de son diocèse cet esprit de religion et de zèle qui a illustré les Bossuet et les Fénelon. Sa résidence forcée ne paraissait pas lui déplaire; il vivait paternellement avec son clergé; ses abondantes aumônes le rendaient le père des pauvres; ses diocésains ne cessaient de bénir son nom. » Quand on lit les vers de Bernis, ou même simplement une lettre de lui si galamment tournée à sa belle-sœur (reproduite en Masson, p. 72-73), on trouve que cette transformation était nécessaire. M. de Bernis avait cessé de faire des vers galants à 35 ans. Il entra dans les ordres à 40 ans.

occasion d'enregistrer les sévères jugements, l'abbé Laurent, a écrit au sujet des prélats affichés pour leurs mœurs : « Cette nouvelle espèce de scandale est encore très rare et n'est pas de nature à devenir contagieuse¹. » Ici, comme dans la France du XVIII^e siècle en général, on a trop souvent attribué à la masse les écarts bruyants d'un petit nombre. Une vie modeste, consacrée à la résidence et aux devoirs de l'apostolat, prête peu aux auteurs de Mémoires et à la chronique scandaleuse.

Derrière cette société brillante, légère, absurde et charmante du XVIII^e siècle, dont les Mémoires du temps retracent constamment devant nous la vivante image, quelle vaste réserve de vertus morales et chrétiennes dans les couches profondes du peuple, dans la plus grande partie de la bourgeoisie, de la noblesse ! Il serait étrange que le clergé, non seulement dans ses curés, mieux gardés contre le mirage de la fortune et de l'ambition, contre l'esprit du siècle, par la modestie même de leur situation, mais aussi dans ses évêques, dont la mission est de donner des exemples et des règles de conduite, fût ici inférieur aux autres classes de la nation. Un coup d'œil plus attentif jeté sur l'ensemble de l'épiscopat, va nous montrer dans la plupart de ses membres, des vertus et une dignité de vie trop souvent dérobées au regard de l'historien par la réputation scandaleuse des quelques prélats que nous avons fait connaître.

1. Abbé LAURENT, *Essai sur la réforme du clergé*, 1789, p. 175. — L'abbé LAURENT (*Ibid.*, p. 243-246) se plaint des évêques qui « passent dans leur maison de campagne tout le temps qu'ils passent dans leur diocèse. En vain les habitants de la ville épiscopale, jaloux de posséder leur évêque, s'indignent et regardent comme une injure le dégoût qu'il leur témoigne. » Ce critique ajoute que c'est pour être plus à l'aise que des prélats habitent la campagne. « Les vastes contours d'une ample soutane sont trop embarrassants pour des prélats tels que les nôtres. Un joli petit habit violet convient beaucoup mieux à leurs mœurs cavalières, aussi est-ce leur costume ordinaire à la campagne, et ce costume, ils n'oseraient se le permettre en ville... Un évêque, s'il ne porte pas la soutane, c'est qu'il n'est pas dans le lieu de sa résidence... Rien ne contribue davantage à éloigner nos prélats des villes que la haine qu'ils ont pour l'habit long. »

CHAPITRE TROISIÈME

Bons évêques.

I. Comment on peut constater que l'épiscopat était bon dans son ensemble, sans être en contradiction avec ce qui précède. — Grand ton, opulence, ne sont pas synonymes de vice. — Nos appréciations basées sur les histoires locales. — II. Pas de diocèse complètement déshérité au XVIII^e siècle. — Bons évêques à côté des mauvais ou des contestés. — Exemples à Cambrai, Montauban, Le Mans, Noyon, Coutances, Vivier, Sens, Gap, etc. — Un joli mot de Louis XVI: *Le Saint-Esprit en Auvergne*, le saint (Bonafant) à Clermont, l'esprit (Bonteville) à Saint-Flour. — L'oncle de Talleyrand, digne archevêque de Reims. — III. Il suffit de jeter les yeux au hasard sur cet épiscopat pour y trouver des vertus. — Noms multiples. — IV. Des provinces entières comptent, à la tête de leurs diocèses, de bons évêques et parfois des saints. — Exemples de la Bretagne, de la Gascogne. — V. Diocèses qui ont de bons prélats dans tout le cours du XVIII^e siècle. — Exemples de Paris, Amiens, Nîmes, etc. — VI. Des prélats de vieille roche et véritablement apostoliques: MM. Bazin de Bezons, de Durfort, de Pressy, de Pompignan, de la Rochefoucauld, de Fumel, du Tillet, Cortois de Quincey, du Lau, de Saint-Simon, Reboul de Lambert, etc. — Conclusion que cet épiscopat était meilleur qu'on n'a dit. — Témoignages de Burke, Sénac de Meilhan, Tocqueville, Taine.

I

Le lecteur sera tenté de voir une contradiction entre ce chapitre et ceux qui précèdent, s'il est résolu à juger l'ancien épiscopat d'après le type qu'il a aujourd'hui sous les yeux, et à condamner en masse les évêques d'autrefois, parce qu'ils lui ont apparu dans ces pages entourés de l'éclat et de la pompe que comportent la représentation, la grandeur, la naissance et la richesse. Il doit arriver à se convaincre que ces prélats pouvaient être

estimables tout en étant de grands seigneurs, que grand ton, grand train, grandes manières, sans constituer, certes, l'idéal de l'évêque, ne sont point néanmoins synonymes de vie coupable. En fait, si les traditions, les habitudes et même les convictions chrétiennes s'étaient conservées jusqu'à la Révolution dans la généralité des diocèses de France, on peut préjuger que ce résultat ne fut point atteint sans le concours de dignes pontifes; car, s'il est difficile d'avoir de bons fidèles sans de bons curés, il ne l'est pas moins d'avoir de bons curés sans de bons évêques.

Aussi bien l'épiscopat de 1789 était-il recommandable dans son ensemble. Nous croyons faire œuvre, non de panégyriste, mais d'historien, en le prouvant par de nombreux exemples. Nous n'avons rien à retirer de ce que nous avons dit sur l'absentéisme, sur le faste, l'excessive opulence, la prodigalité de beaucoup de prélats, sur les scandales d'un petit groupe. Mais à côté du mal, la vérité, la justice obligent à voir le bien, à constater qu'elle sève chrétienne et même apostolique animait encore ce grand corps, qui comptait une foule d'évêques réguliers et même des saints. Et qui pourrait s'en étonner? Quand on voit des saints à la cour de Louis XV; à une époque où le duc d'Orléans, fils du régent, pratique la pénitence dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, où une fille de France se fait carmélite, où le dauphin, père de Louis XVI, ainsi que ses sœurs et sa mère, la reine, mènent une vie si pure en face de l'avilissement du roi et de la licence qui les entoure, il serait étrange de ne point rencontrer des vertus là où les peuples sont en droit d'en chercher la leçon et l'exemple.

L'exposé qui va suivre s'appuie spécialement sur les histoires locales. Quelque lecteur sera peut-être tenté de suspecter l'impartialité de ces documents. Nous croyons cependant qu'on peut y trouver les éléments d'une information sérieuse. L'ancien régime n'est pas tellement éloigné de nous qu'il soit facile de décerner arbitrairement l'éloge ou le blâme aux hommes de cette époque. Plusieurs ont survécu à la Révolution et joué un rôle

de Pologne. Dans la collection de ses mandements, conservés à Broglie, et qui ont tous un grand caractère de piété et d'élévation, on remarque surtout celui où il demande à ses diocésains, sur un ton émouvant, des prières pour une maladie grave qui lui fait entrevoir la mort. Il laissa des regrets universels. A Coutances, les accusations n'ont point épargné le dernier évêque, Talaru de Chalmazel, peu sympathique à son clergé. En retour, son prédécesseur, M. de Quesnoy, avait su se faire aimer. Bon, pieux, savant, d'une fermeté tempérée, de manières prévenantes et affectueux pour ses prêtres, il avait laissé un souvenir béni¹.

La Font de Savine, qui déshonora le siège de Viviers pendant la Révolution, avait eu pour prédécesseur, en plein XVIII^e siècle, un de ces hommes qui marquent dans la mémoire des peuples, M. Villeneuve. Au témoignage d'un juge peu suspect, de Soulavie, M. de Villeneuve avait son immense ascendant, dans les Etats du Vivarais et dans son diocèse, à la réputation que lui avaient acquise « son zèle, sa prudence, sa sagacité et surtout sa vertu. Il se servait de tout pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. Simple, sévère même dans sa vie privée, il ne voulait qu'une nourriture commune, et exigeait, dans ses fréquentes visites pastorales, que la table fût toujours servie avec la plus grande frugalité. Il était vêtu comme un pauvre curé de campagne. C'était un saint prélat des temps anciens, et tout annonçait en lui un homme vraiment extraordinaire². »

Sens, qui finit mal avec le triste Loménie de Brienne, avait vu son siège occupé, durant presque tout le XVIII^e siècle, par deux hommes remarquables, tous deux membres de l'Académie, l'un M. de Languet de Gergy, prélat instruit, régulier, adversaire militant des Jansénistes, l'autre, le cardinal de Luynes, plus calme, plus conciliant, mais ferme dans le devoir et universellement respecté.

1. LE CANU, *Histoire du diocèse de Coutances et Avranches*.
2. *Histoire inédite des évêques de Viviers*, par SOULAVIE.

M. de Maillé-La-Tour-Landry, qui fut poursuivi par des pamphlets à Gap avait compté sur ce siège de dignes prédécesseurs, entr'autres M. de Malissoles, appelé « le saint des Alpes », mort en 1738 « en odeur de sainteté ». Il eut pour lui succéder et pour affronter la Révolution un pontife admirable, M. La Broue de Vareilles, parent de Montmorency, évêque de Metz. Le même historien, qui recueillait naguère les bruits défavorables à M. de Maillé-La-Tour-Landry, dit que La Broue de Vareilles fut « un prélat de mœurs austères, d'une piété non équivoque, d'une gravité imposante¹ », homme enfin à déconcerter la malignité publique. A Dijon, M. de Vogüé meurt, en 1787, laissant des dettes et peu regretté de son diocèse. Son amour de la représentation lui fait consacrer des sommes énormes à la satisfaction de ses goûts². M. de Mérimville, nommé sur la présentation de la reine Marie-Antoinette, dont il était le plus ancien aumônier, eut le temps durant ses deux ans d'épiscopat, de faire apprécier sa bonté, son zèle et ses vertus. Le XIX^e siècle devait le voir administrateur de l'archevêché de Lyon au nom du cardinal Fesch en 1802, évêque de Chambéry et de Genève en 1803. M. de Mérimville avait pu, dans son premier mandement, saluer en Mgr d'Apchon, l'un de ses prédécesseurs, « un prélat dont le nom sera immortel, puisqu'il est gravé, non sur le marbre et l'airain, mais dans le cœur des pauvres dont il a été constamment le père. Homme rare par la candeur de son âme, homme unique par le prodige de sa charité : elle était le besoin de son cœur ; il l'a portée souvent jusqu'à l'héroïsme. »

A Dijon, M. de Mérimville l'emporte sur son prédécesseur ; à Toul, c'est le contraire. Les vieux évêques, qui ont occupé ce siège, semblent avoir puisé dans les traditions d'un autre âge une vigueur, une sève apostolique que le siècle sur son déclin prend plaisir à voiler çà et là sous une parure d'amabilité et de grâce. Entre M. de

1. Théod. GAUTIER, *op. cit.*, p. 364-367.
2. Abbé SAUTEREAU, *L'Evêché de Dijon et ses évêques*, 1885, in 8°.

Drouas¹, austère, sévère pour lui-même et pour les autres, toujours levé de grand matin, consacrant deux heures à la méditation et à la prière, d'une frugalité extrême, fuyant quelquefois, dans ses tournées de confirmation, la table trop bien servie du curé pour aller demander une omelette à un paysan, faisant lui-même chaque soir, dans la salle à manger, la prière à ses domestiques et à ses convives confondus pêle-mêle, entre cet évêque et son successeur à Toul, M. de Champorcin, gracieux et médiocre, occupé à décorer ses chanoines, du reste irréprochable dans sa vie privée, le choix n'est pas difficile à faire.

Parfois la même promotion d'évêques présentait de véritables contrastes. En 1776, Louis XVI nomma M. de Bonteville à Saint-Flour, celui-là même qui devait finir si tristement à Grenoble, et M. de Bonal à Clermont. Le premier se fit surtout remarquer à Saint-Flour par les saillies de son esprit et la distinction de ses manières; le second vécut à Clermont en apôtre, édifiant son diocèse où il résida fidèlement, par l'austérité de sa vie et l'ardeur de son zèle. Simple pour lui-même, il se montrait au dehors avec un faste, un souci de la représentation qu'il croyait nécessaires à la dignité de l'épiscopat. A cause de cette pompe extérieure et d'une certaine dureté dans les relations il n'était pas très aimé de son clergé. Mais si grande fut à son égard la vénération de Louis XVI qu'il le consulta pendant la Révolution sur ses devoirs religieux. On prêta au roi un joli mot quand il signa la nomination des deux prélats, en 1776: « Je viens, dit-il, d'envoyer le Saint-Esprit en Auvergne, le saint à Clermont et l'esprit à Saint-Flour². » M. de Bonteville succédait à Saint-Flour à Paul de Ribeyre, grand évêque

1. Evêque de Toul de 1751 à 1773. Son prédécesseur, Mgr Bégon, avait montré le même caractère et était connu sous le nom de *saint évêque*. MATHIEU, *op. cit.*, p. 150-152, 334.

2. « M. de Bonal crut ne pouvoir jamais faire assez pour relever, aux yeux du public, le caractère d'évêque que son prédécesseur avait laissé dégrader. Il vivait dans son séminaire, et n'avait par conséquent point de maison, mais il ne se montrait qu'avec un faste inconnu dans notre pays. Il ne sortait qu'avec un carrosse à six chevaux et avec un nombre prodigieux de valets et de livrées. » Cf. Abbé Bœuf, *Mgr de Bonal*, 1910, in-8°, p. 17-18, 31-35.

qui passa les trente années de son pontificat à instruire son peuple, à former, à régler, à animer son clergé par les séminaires, les conférences, les retraites, les statuts synodaux, à embellir sa ville, à s'occuper des hôpitaux, des collèges, des écoles, laissant ainsi dans son pays une mémoire impérissable.

Nous trouverions chez des évêques du même nom, les différences que nous avons constatées en des prélats du même diocèse ou de même promotion. On peut dire que M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, oncle de l'évêque d'Autun, avait autant de vertu que son neveu avait de vices. Celle qu'il appelle dans son testament ma « sainte mère », avait développé en lui de bonne heure une « piété tendre » et des vertus qui ne connurent pas de défaillance¹.

III

On le voit, il n'y a pas d'évêché en France qui, à côté de tel prélat moins recommandable, ne nous offre de grandes vertus au XVIII^e siècle. En continuant ici notre enquête et en regardant presque au hasard, les annales

1. A Reims, il veille à l'éducation du clergé, encourage les études, préside aux retraites, remplit en un mot ses devoirs d'évêque. Ses instincts, son port de grand seigneur, donnaient un nouveau prix à son affabilité et à sa douceur. L'abbé de Montesquieu a dit, parlant de ce prélat: « Le roi (Louis XVIII) ramenait en France un évêque dont la vertu, le caractère, et même les manières évangéliques, pouvaient rendre agréables et faciles les affaires les plus délicates: c'était le cardinal de Périgord. Personne n'avait donné au roi plus de marques de dévouement, personne n'avait plus honoré l'épiscopat chez les étrangers. Il n'en rapportait qu'une simplicité et une modestie qui soumettaient tout au charme de sa vertu. Ce fut à lui que le roi confia le soin de guérir les maux de l'Eglise, et lui-même n'en eut point de plus pressé que de s'associer le cardinal de Bausset. » Mme de Genlis dit dans ses *Mémoires*: « A Sillery, je trouvai nombreuse compagnie, M. de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, prélat d'une figure imposante, homme vertueux, austère et de beaucoup d'esprit; son coadjuteur, M. de Talleyrand, non pas celui qui a depuis été si célèbre; celui-ci n'avait rien pour le devenir: la douceur, la piété, l'amour de la paix ne font pas de bruit. Au reste, il était fort aimable dans la société par une gaieté pleine d'innocence et de grâce. L'archevêque avait amené le jeune abbé de Talleyrand destiné de même à l'état ecclésiastique et déjà en soutane, quoiqu'il n'eut que douze ou treize ans. Il boitait un peu, il était pâle et silencieux, mais je lui trouvai un visage très agréable et un air observateur qui me frappa. »

des diocèses nous permettraient de multiplier les preuves et les exemples.

Saluons à Périgueux Grossoles de Flamarens, dont les contemporains¹ se plaisaient à vanter la foi et la pureté de vie ; à Sarlat, Falcombelle de Ponte d'Albaret, que sa bonté, sa générosité rendaient populaire dans son diocèse, au point qu'il fut élu à l'unanimité maire de Sarlat, sa cité épiscopale² ; La Ferronays, que Saint-Brieuc, Bayonne et Lisieux virent appliqué à ses devoirs, d'une bonté communicative, d'une tendre compassion pour les malheureux ; Rafelis de Saint-Sauveur, évêque de Tulle, que toutes les bouches célèbrent à l'envi³ ; M. de Chanterac, homme intègre, mortifié, initiateur de tous les progrès, le « bienfaiteur du pays », et qui clôt dignement la succession épiscopale de ce modeste siège d'Alet, lequel, au début du XVIII^e siècle, avait été occupé par un saint⁴.

La Rochelle a joui pendant trente-huit ans des bienfaits de Menou de Charnisay. Constamment infirme, ce prélat n'en a pas moins fourni une longue carrière. Il est mort à l'âge de quatre-vingt-six ans, instituant l'hôpital de la ville pour légataire universel, et laissant déborder dans un testament admirable les sentiments apostoliques qui avaient inspiré son pontificat. Son successeur, Crussol

1. Ces témoignages ont été recueillis par l'abbé Audierne, qui fut pendant vingt ans vicaire général de Périgueux.

2. Son administration, comme maire et seigneur de Sarlat, fut très paternelle. Il était indulgent pour les chasseurs qui violaient sur ses terres les lois féodales ; il faisait l'abandon de tous les droits fiscaux qui lui revenaient comme seigneur et baron de Sarlat. Il aimait les pauvres et se mêlait simplement à toutes les classes de la population. Après sa prise de possession, il consacra trois ans à la visite de son diocèse. Sa douceur, sa bonté le faisaient aimer de son clergé. En 1782, une épidémie dite la *Suette* atteignit six cents personnes ; quarante-sept périrent. M. d'Albaret visita presque tous les malades.

3. Un mémoire du temps dit de lui : « Il y vit (à Tulle) occupé de tout ce qui peut opérer le bien ; il y est aimé et respecté. Ses mœurs, son honnêteté le rendent digne du sanctuaire. Ses vertus lui acquièrent l'estime, l'amour, le respect de ceux que des passions haineuses n'irritent pas contre le mérite, et qui savent pardonner à un caractère *off.*, mais loyal et juste, des défauts inséparables de l'humanité. » Cf. POULBRIÈRE, *Histoire du diocèse de Tulle*, 1884, p. 330.

4. Charles-Nicolas Taffoureau, évêque d'Alet de 1700-1708, « portait sur lui des cilices et des disciplines pour mortifier son corps. Il menait la vie d'un saint, consacrant un temps considérable à la prière dans le calme et la solitude... Dès qu'il eut rendu à Dieu sa belle âme, on vit les ecclésiastiques et tous les fidèles honorer ses restes comme des reliques. » Cf. LASSERRE, *Recherches sur la ville d'Alet*, 1877, in-8°.

d'Uzès, continue ces traditions durant les vingt-un ans qui précèdent la Révolution¹.

François Tristan de Cambon termine bien la série des évêques de Mirepoix. Il succédait à M. de Champflour, l'un des plus pieux et des plus charitables prélats de France. M. de Cambon marche sur ses traces. Sa charité, l'hôpital de la ville rebâti à ses frais, des secours abondants envoyés périodiquement dans chaque presbytère pour le soulagement des pauvres, de grandes routes tracées sous son impulsion dans tout le pays, lui gagnent l'amour et la reconnaissance de ses diocésains. En 1782, une maladie contagieuse lui fournit l'occasion de faire éclater son dévouement et son courage. Il se trouvait à Aix pour un procès relatif aux droits de son siège ; la sentence devait être portée le lendemain. Une lettre lui annonce que la suette ravage son diocèse. Il part aussitôt, prend, en passant à Montpellier, le célèbre médecin Fouquet, arrive à Mirepoix, et parcourt son diocèse avec le docteur qui parvient à arrêter le cours de l'épidémie. Apprenant que la population de Toulouse est victime du même fléau, il détermine Fouquet à se rendre avec lui dans cette ville, où avait succombé, en l'espace de douze jours, plus de mille personnes. Là encore le mal fut vaincu par la science et le zèle apostolique².

Au moment de la Révolution, l'Église de Montpellier était gouvernée par M. de Malide, qui avait déployé à Avranches ses vertus et son zèle apostolique. Marchant sur les traces de ses deux prédécesseurs, Renaud de Villeneuve et Raymond de Durfort, fidèle observateur de la résidence, d'une charité inépuisable, plein de bonté et de douceur, attentif à encourager les études dans son clergé bien qu'il ne fût point lui-même prédicateur, il a laissé dans son diocèse un impérissable souvenir³.

1. BRIAND, *Histoire de l'Église Santone et Annistenne*, t. III, p. 392-397.

2. Cf. SALVAN, *Histoire générale de l'Église de Toulouse*, 4 vol. in-8° ; IV, 518-520. — En 1782, l'épidémie de suette fit également des ravages dans le diocèse de Pamiers, où plus de 400 victimes succombèrent. Le clergé, l'évêque en tête, M. de Lévis-Léran, se multiplia. Cf. LAHONDÈS, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 341, 342, 405-415.

3. *La Vie de l'abbé Coustou* par l'abbé COSTE cite « M. de Barral, évêque de Castres, M. de Fumel, évêque de Lodève, tous deux si étroitement

dans les premières années de notre siècle. Les notices publiées sur les évêques de 1789 ont été contrôlées par ceux qui les avaient connus ou qui s'étaient formé un jugement d'après le récit des contemporains. Croit-on qu'il soit aisé de faire passer pour un saint ou simplement pour régulier un prélat répréhensible, alors que la vie du chef d'un diocèse est exposée à tous les regards, que sa mort est relativement récente, et que les souvenirs se conservent avec une tendance à s'amplifier dans les villes de province? Ce n'est pas seulement un Rohan, un Brienne, un Talleyrand, dont les scandales sont en quelque sorte historiques, que la postérité condamne au nom de la morale; nous avons vu les annales et les traditions locales transmettre jusqu'à nous les écarts de prélats ignorés du grand public, tels que Grimaldi au Mans et Jarente à Orléans. Quand les annales d'un diocèse sont unanimes à louer, pourquoi s'obstinerait-on à blâmer, surtout quand on a contrôlé ces assertions par tous les moyens possibles, et lorsqu'il n'existe pas d'autre source d'informations ni de renseignements contraires? Aussi, croyons-nous que les appréciations que nous allons donner dans ce chapitre, en les basant sur de sérieux témoignages, sont acquises à l'histoire.

II

Ce qui frappe tout d'abord, quand on étudie les diocèses du XVIII^e siècle avec la préoccupation de connaître la valeur morale des évêques placés à leur tête, c'est qu'on n'en rencontre pas de complètement déshérités. Lorsque nous avons à signaler, sur la fin de l'ancien régime, quelque prélat peu édifiant ou moins régulier, Dieu, pour faire contrepois, permet d'ordinaire que, sur le même siège, il soit précédé ou suivi de quelque excellent évêque. Entre M. de Choiseul et Rohan Guéméné, prélats mondains et hommes de cour, se place, à Cambrai, l'épiscopat de Rosset de Fleury. Ce dernier avait

mérité, par sa piété, son amour de la résidence, d'être appelé *le petit saint de Tours*. Il refusait de quitter le siège de saint Martin pour Cambrai. « Il faut bien que vous acceptiez, lui dit Louis XVI, Fénelon n'y est pas encore remplacé. »

Le Tonnelier de Breteuil, que nous avons vu attaqué, avait trouvé toutes vivantes, en montant sur le siège de Montauban, les traditions de son prédécesseur immédiat, Michel de Verthamon de Chavagnac. Ce digne prélat, tout entier au gouvernement de son diocèse, s'absenta à peine quelques jours durant un épiscopat de trente-trois ans. Les visites pastorales, les prédications, les retraites, sa sollicitude pour son clergé et chacune des paroisses, remplissent sa longue carrière. Dur pour lui-même, d'une piété tendre, d'une table frugale, d'une vertu sans ombre, il mourut laissant les pauvres dans la consternation et tout le diocèse dans la douleur. Après avoir assisté les malheureux durant sa vie, il ne voulut pas les quitter à la mort: il demanda à être enterré près des bâtiments de l'hospice¹.

A Montauban, un saint évêque précède un évêque contesté. Au Mans, il le suit. A M. de Grimaldi succède M. de Gonssans, prélat aux mœurs irréprochables, au cœur évangélique, que Louis XVI n'avait pas choisi en vain pour relever la discipline dans le diocèse du Mans².

M. de Grimaldi remplaçait à Noyon M. de Broglie, frère du dernier maréchal de Broglie et du comte de Broglie. C'était un saint prêtre, nullement mêlé à la vie agitée de ses frères et passant pour être d'une humeur plus douce que le reste de sa famille. Il mourut jeune, après quelques années d'épiscopat³, au moment où il allait recevoir le chapeau de cardinal de la couronne

1. Abbé DAUX, *op. cit.*, t. II, p. 72-87.

2. DOM PIOLIN, *Histoire de l'Église du Mans*, t. VI, p. 567-568.

3. M. DE SAMBUCY (*Vie de Mgr de Beauvais*, 1842, in-12, p. 85) dit que Mgr de Broglie était « d'un esprit juste et orné, d'un caractère sûr et aimable, d'une âme aussi franche que généreuse ». Il fut assisté à sa mort par l'évêque d'Angoulême, Amédée de Broglie, qui lui avait fait faire sa première communion et de qui il voulut recevoir la dernière communion en viatique.

A Castres, M. de la Royère fait une belle fin à l'épiscopat de ce diocèse. « Ami des pauvres, doux, affable, conciliant, il obtint également, dit son historien, et l'estime et le respect des catholiques et des protestants. » Ces derniers furent admis plusieurs fois à sa table. Cet homme si bon pour les autres était sévère pour lui-même. Vivant très frugalement, se contentant pour son déjeuner d'un morceau de pain trempé dans de l'eau et du vin, levé à la première heure, toujours fidèle à l'exercice de l'oraison, il fit aimer ses vertus, la pureté de sa vie, et sut allier à la simplicité, la vigilance, la fermeté, le zèle et une grande dignité épiscopale. Ses écrits ont un accent de foi et de piété qui ne trompe pas. Sous la Révolution, Rouanet, vicaire épiscopal de l'Hérault, plus tard évêque constitutionnel de Montpellier, lui écrivait : « Si la sensibilité du dernier des prêtres pouvait être de quelque prix auprès d'un évêque, j'oserais vous dire, respectable prélat, que parmi les évêques de France qui, avant la Révolution, m'ont intéressé par leurs lumières et leurs vertus, et qui, depuis la Révolution, me sont devenus plus intéressants encore par leurs malheurs, vous avez toujours occupé une des premières places¹. »

Sur la fin de l'ancien régime, Perpignan s'édifie pendant quarante ans des admirables vertus de M. de Cardevac de Gouy d'Avrincourt (1743-1783), que les historiens du pays présentent comme un saint. Après lui, apparaît sur ce siège la douce et aimable figure de M. d'Agay, qui sut, à force de bonté et de bienfaits, trouver le cœur de ses prêtres. Pour affronter les orages de la Révolution, ce diocèse aura à sa tête un digne évêque, Mgr d'Esponchez, qu'on verra aussi ferme dans la tempête qu'il s'était montré libéral et généreux en 1789².

unis à M. de Malide, évêque de Montpellier, par l'austérité de leur vie, par la sympathie d'une prière fervente et par la conformité de leurs vœux pour le bonheur des peuples. »

1. NAYRAL, *Biographie castraise*, 1833, t. III, p. 358-366. — Notice de M. PICOT (*Ami de la religion*, 1829).

2. Cf. TORREILLES, *op. cit.*, p. 12, 13, 294, 295. — Le constitutionnel Mathieu a rendu ce témoignage à Mgr de Gouy d'Avrincourt : Il s'acquittait « de tous les devoirs de la bienfaisance, sans admettre les

A Nancy, M. de La Tour-du-Pin-Montauban, après cinq ans passés dans ce nouvel évêché inauguré par lui, a laissé une assez forte impression de ses vertus pour obtenir d'un contemporain, Chatrian, ce témoignage au moment où il est promu à Auch : « Le prélat que nous allons perdre était rempli d'excellentes qualités. Il édifiait singulièrement ceux qui l'approchaient. Il faisait lui-même la prière et la lecture à ses domestiques tous les soirs au moins. Il aimait tous ses prêtres et était attaché à ses séminaristes. » Son successeur, M. de Fontanges, passa cinq ans à Nancy, cinq à Bourges, et y fit assez de bien pour que les chanoines de la cathédrale, au moment où ils vont le perdre pour Toulouse, célèbrent sa « foi vive », sa « piété tendre », son zèle, sa douceur, sa charité, et proclament que la nouvelle de son départ a « retenti comme une calamité publique, a répandu le deuil et la consternation ».

IV

Il nous a suffi de prendre des noms presque au hasard dans l'ancien épiscopat pour trouver des vertus. Nous pouvons maintenant embrasser d'un regard des provinces ecclésiastiques tout entières, assurés de rencontrer à la tête de chaque diocèse de bons évêques. Au premier rang marche la catholique Bretagne¹. Les neuf évêchés

dames dans son palais et sans être faible envers les autorités. La nuit, il se rendait à la chapelle du Saint Sacrement, seul, éclairé par sa lanterne ». Il y passait souvent toute la nuit. Ses largesses le mettaient fréquemment dans la détresse, et on le vit vendre jusqu'à son mobilier pour soulager les pauvres.

1. Voy. pour la Bretagne : TRESVAUX, *L'Eglise de Bretagne*, 1839, in-8° ; — GUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, 6 vol. in-8°. — TRESVAUX dans un autre ouvrage, *Histoire de la persécution religieuse en Bretagne*, résume en ces termes son jugement sur l'épiscopat en Bretagne en 1789 : « La Bretagne possédait des évêques dignes de toute estime et de toute confiance. A Rennes, c'était M. de Girac, habile administrateur ; à Nantes, M. de La Laurancie, aimé de son troupeau, surtout à cause de ses abondantes aumônes. M. de Saint-Luc, à Quimper, et M. de Hercé, à Dol, avaient acquis, à juste titre, la réputation de saints prélats, et sous ce rapport, M. de la Marche, à Saint-Pol-de-Léon, et M. Le Mintier, à Tréguier, ne leur cédaient guère. M. Amelot, à Vannes, et M. de Bellescize, à Saint-Brieuc, honoraient l'épiscopat par leur conduite ; et M. Cortois de Pressigny, placé depuis peu d'années sur le siège de Saint-Malo, marchait sur les traces de ses vénérables prédécesseurs, MM. de la Bastie et des Laurents. »

de ce pays offrent de dignes prélats et parfois de vrais saints. Tel se montra, sur les sièges de Tréguier et de Nantes, M. Fretat de Sarra, dont les vertus, la piété angélique ont laissé dans ces deux villes un impérissable souvenir. Il avait refusé par trois fois d'être promu à Nantes. Il fut mandé à Paris et dut s'incliner devant l'ordre du roi. Pendant son absence les pauvres se lamentaient. M. de Sarra n'eut qu'à suivre à Nantes les exemples de M. de Sanzay, un de ces hommes dont la mémoire est bénie par plusieurs générations. Son successeur, M. de la Laurancie, fut un évêque irréprochable. Saint-Pol-de-Léon nous présente M. d'Andigné de la Chasse, qui donna sa démission en 1772, emportant les regrets universels. Il fut remplacé par M. de la Marche¹, pontife au cœur d'apôtre pendant son épiscopat, la providence des émigrés pendant la Révolution.

Les trois derniers évêques de Saint-Malo, La Bastie, des Laurents et Cortois de Pressigny, se firent remarquer par leur piété et leur zèle. Ce dernier avait été élevé sous les yeux de son oncle, Cortois de Quincey, évêque de Belley. M. de Pressigny joignait à ses vertus sacerdotales, à son affabilité, à sa charité, une science des affaires et une connaissance des hommes qui le firent nommer sous la Restauration ambassadeur à Rome et pair de France. Il mourut archevêque de Besançon. Il mérita d'avoir le comte de Serre pour panégyriste à la Chambre des pairs². Quimper compte également une suite

1. Ce prélat faisait chaque année sa visite pastorale, présidait les retraites ecclésiastiques et répandait d'abondantes aumônes. Il menait en quelque sorte dans son palais la vie de communauté, sans cesser d'être accessible pour tout le monde, surtout pour son clergé. Il observait une stricte résidence.

2. L'illustre orateur le montre formé à « cette école fameuse, connue sous le nom d'école de Saint-Sulpice, qui, pendant plus d'un siècle, a répandu tant d'éclat sur la religion, et d'où sont sortis un si grand nombre d'évêques qui ont ajouté encore à sa gloire ». Il salue en M. de Pressigny « une piété toujours tendre, toujours bienfaisante, toujours active ». Il le suit à Saint-Malo déployant ces talents d'administrateur, cette expérience précoce qu'il avait développée à l'école de M. de La Luzerne, dont il fut grand vicaire. Son zèle, son dévouement, son esprit pacificateur, ses fondations multiples, ses « charités immenses » lui gagnent à ce point, en moins de cinq ans, le cœur de son clergé et de son peuple, que, plus de trente années plus tard, dit de Serre, la nouvelle de sa mort produira une véritable consternation dans ce diocèse de Saint-Malo qui n'avait fait que l'entrevoir et où de rares survivants pouvaient parler de ses bienfaits et de ses vertus. Discours du comte de Serre à la Chambre des pairs, 17 avril 1824.

de dignes pontifes qui se termine par Farcy de Cuillé¹, Grossoles de Flamarens et M. de Saint-Luc, lequel menait la vie d'un saint².

Sur le siège de Rennes, M. de Girac faisait apprécier avec les talents d'un administrateur souple, conciliant et habile, sa charité, son zèle, sa sollicitude pour toutes les branches de l'instruction publique. Un de ses contemporains, le cardinal de la Fare, vante en lui la « finesse de l'esprit, la rectitude du jugement, la profondeur des vues, l'étendue des idées, une instruction presque universelle », un cœur ouvert à toutes les infortunes. Une mémoire qui, n'ayant rien oublié, lui permettait de faire encore, dans un âge très avancé, le charme de la société la plus choisie. Son souvenir, dit-il, « honorera longtemps l'Eglise gallicane, dont il fut jusqu'à son dernier jour la tradition vivante et un véritable oracle³ ».

A Vannes, Amelot était plein de modération et de sagesse, strict observateur de la résidence, attentif à tous les détails de l'administration, très dévoué à son clergé. Dufort, comte de Cheverny⁴, dit qu'il fut « l'un des hommes les plus vertueux du royaume ». Nous aurions à faire le même éloge de M. Le Mintier, que la Révolution trouva évêque de Tréguier⁵. Le dernier des évêques de Saint-Brieuc, où ne figurent que de bons prélats dans tout le cours du XVIII^e siècle, Regnault de Belles-

1. Cet évêque était plein de zèle et très ferme sur la discipline ; il présidait les retraites, les missions et passait de longues heures au confessionnal. On admirait aussi son esprit, son activité infatigable, sa charité inépuisable.

2. M. de Saint-Luc, nommé en 1773 évêque de Quimper, en remplacement de Grossoles de Flamarens, élevé à l'épiscopat malgré lui, résida constamment dans son diocèse, et s'acquitta une véritable réputation de sainteté. Levé de grand matin, donnait de longues heures aux exercices de piété, il menait dans son palais la vie d'un religieux. Plein de bonté et d'affection pour ses prêtres, attentif à visiter son diocèse, d'une générosité inépuisable pour les pauvres, il fit bénir son nom et se montra le modèle de son troupeau. Il mourut en 1790, au moment où la persécution commençait à se faire sentir dans les provinces.

3. Cardinal La Fare, *Notice sur M. François Bareaux de Girac, évêque de Rennes*, 1821.

4. *Mémoires*, t. II, p. 74.

5. M. LE MINTIER nous est présenté comme instruit, pieux, exact observateur de la résidence. Nous le verrons faire un mandement très vif contre la Révolution. Il mourut à Londres en 1801. L'abbé de Lubersac, dans son *Journal de l'émigration*, fait de lui le plus grand éloge et le présente comme « un modèle de perfection évangélique ».

cize, eut la joie de convertir La Harpe dans les prisons de la Convention. Nommons enfin, M. de Hercé, évêque de Dol. Durant les vingt-deux ans d'épiscopat qui précéderent la Révolution, il fournit une carrière pleine de foi, de zèle, d'ardeur apostolique ; couronnée par une fin tragique, elle a rendu son nom populaire et vénéré dans toute la Bretagne¹. La prison, l'exil, l'échafaud, le martyre apportent ainsi à tous ces évêques « ce quelque chose d'achevé que le malheur donne aux grandes vertus ». On le voit, la Bretagne possédait un admirable épiscopat avant la Révolution. Ses évêques durent contribuer largement à conserver, à développer l'esprit chrétien qui est resté vivant dans cette province, et cet esprit chrétien lui-même, en entourant les premiers pasteurs d'une atmosphère de foi et de piété, était un nouveau stimulant pour leur zèle et pour leurs vertus.

Qu'on ne croie pas que la catholique Bretagne fut le seul pays aussi bien partagé. Transportons-nous au sud de la France. L'historien de la Gascogne a pu dire des prélats qui en occupaient les treize évêchés en 1789 : « L'épiscopat, du moins dans la Gascogne, ne montra peut-être jamais plus de lumières et de vertus que lorsque la houlette pastorale fut brisée dans ses mains. A Lescar, Marc Antoine de Noé ; à Dax, Le Quien de la Neufville ; Le Gain de Montagnac à Tarbes ; Cahuzac de Caux à Aire ; Grégoire de Saint-Sauveur à Bazas, ne le cédaient en rien à leurs plus illustres prédécesseurs. Et si quelques-uns de leurs collègues n'occupaient pas leur siège avec autant de distinction, il n'en est du moins aucun dont la vie déshonorât le caractère sacré. Leur métropolitain marchait dignement à leur tête.² » Ce métropolitain était M. de La Tour-du-Pin. Auch, totalement négligé par le

1. M. de Hercé, sacré évêque de Dol, en 1767, s'annonça comme un apôtre à son diocèse. Exact observateur de la résidence, il ne quittait jamais son troupeau. Attentif à ses visites pastorales, il parcourait à pied les paroisses de son diocèse et se mettait à la tête des missionnaires qu'il chargeait d'évangéliser les pauvres. Il présidait toujours les retraites de ses prêtres. Cf. Ch. ROBERT, *Urbain de Hercé, évêque de Dol*, in-8.

2. MONLEZUN, *Histoire de la Gascogne, Supplément*, 1850, p. 582-583. Les *Mémoires de Norvins* (t. I, p. 139) vantent en Mgr de Noé « ses hautes vertus, cet esprit si élevé, si riche, si judicieux, en même temps si aimable ».

cardinal de Polignac, avait rencontré de vrais pontifes dans ses successeurs. En particulier, M. de Montillet, qui occupa ce siège durant trente-trois ans en plein XVIII^e siècle, sut se placer au rang des grands évêques par ses vertus et son activité infatigable. Education du clergé, séminaires, conférences et retraites ecclésiastiques, renouvellement du catéchisme, encouragements à l'instruction sous toutes ses formes, constructions d'églises, vastes travaux à son séminaire et à son palais, défense de la foi, aucun des grands intérêts diocésains n'était resté étranger à sa sollicitude.

A côté de ces métropolitains que leur situation mettait plus en évidence, on aime à rencontrer des prélats vertueux, et çà et là presque des saints sur les autres sièges de Gascogne. Nous avons entendu leur éloge collectif¹. Un des hommes les plus respectables que l'ancien régime ait légués à l'Eglise du XIX^e siècle, Mgr d'Aviau, se plut à donner un témoignage particulier à M. Le Quien de la Neufville, ancien évêque de Dax. Son noble caractère, sa piété, sa ferveur, sa régularité de séminariste, son immense charité avaient séduit l'archevêque de Bordeaux. M. d'Aviau célébra toutes ces qualités dans une lettre pastorale et, dans une épitaphe composée par lui-même, il le présenta comme le « modèle de toutes les vertus² ».

Les historiens de la Gascogne nous présentent sur le siège d'Oloron une succession de vrais pontifes que termine dignement M. de Villoutreix de Faye. Son prédécesseur, François de Révol, nous a laissé un document qui respire l'enthousiasme religieux des vieux âges. Il a pour titre : *profession de foi que j'ai dressée et signée*³.

1. Les treize évêques de la Gascogne étaient en 1789 : La Tour-du-Pin-Montauban, archevêque d'Auch ; Cahuzac de Caux, évêque d'Aire ; Le Quien de la Neufville, évêque de Dax ; de Pavée de Villevielle, évêque de Bayonne ; M. de Noé, évêque de Lescar ; Villoutreix de Faye, évêque d'Oloron ; Gain de Montagnac, évêque de Tarbes ; M. de Lastic, évêque de Couserans ; M. d'Osmond, évêque de Comminges ; M. de Cugnac, évêque de Lectoure ; de Saint-Sauveur, évêque de Bazas ; M. d'Anteroche, évêque de Condom ; Chauvigny de Blot, évêque de Lombez. Condom dépendait de la province ecclésiastique de Bordeaux, Lombez de la province ecclésiastique de Toulouse.

2. LYONNET, *Histoire de Mgr d'Aviau*, t. II, p. 525-526. — CIROT DE LA VILLE, *Notice sur M. Le Quien de la Neufville*, 1890.

pour être lue quand je recevrai le saint viatique. Elle lui fut lue en effet sur son lit de mort en 1783¹.

Le Gain de Montagnac, évêque de Tarbes, méritera que son métropolitain, M. de La Tour-du-Pin, lui rende le plus beau témoignage pendant l'émigration². Un hommage plus précieux encore peut-être, parce qu'il vient d'un adversaire, fut adressé à M. de Cugnac, dernier évêque de Lectoure, par l'évêque constitutionnel du Gers. Ce dernier parle de cet homme « recommandable, dont nous avons eu lieu, dit-il, d'admirer la patience héroïque et la résignation chrétienne sous les verrous du terrorisme qui nous détenaient l'un et l'autre captifs, et dont les larmes ont tant de fois baigné avec les nôtres les feuilles publiques de ces temps désastreux ». La vie de M. de Cugnac méritait de telles louanges. Son historien nous le peint unissant une douceur caressante, un visage souriant, une parole vive et spirituelle, un cœur aimant et généreux... à une gravité noble, à une haute vertu et à une profonde religion. Celui qui avait observé, durant les temps heureux, une stricte résidence, ne voulut pas se séparer de ses diocésains aux jours de malheur. Il fut l'un des sept prélats qui ne quittèrent pas la France pendant la Révolution³.

V

Voilà les évêques de plusieurs provinces ecclésiastiques en 1789. Poussons plus avant notre enquête. Remontons dans les diocèses à travers tout le XVIII^e siècle ; beaucoup de sièges nous offriront une série ininterrompue d'excel-

1. *Revue de Gascogne*, 1882, t. XXIII, p. 88-89.

2. « Votre évêque, dit l'archevêque d'Auch de l'évêque de Tarbes, est d'une grande et fort aimable piété; il croit en vertu et en santé; il abuse de celle-ci pour se retirer dans un ermitage où il est absolument impossible de faire autre chose que maigre. Il porte aussi la délicatesse trop loin, et, sous prétexte que ses amis finiront par être un jour comme lui dans l'embarras, il ne veut point partager avec eux ce qu'ils ont. » Correspondance de M. de La Tour-du-Pin avec M. de Casteran, vicaire général de Tarbes. — Voy. aussi BASCLE DE LAGREZE, *Histoire religieuse de la Bigorre*, 1863, p. 136 et suiv.

3. Cf. sur M. DE CUGNAC l'étude de M. PLIEUX, juge au tribunal de Lectoure (*Revue de Gascogne*, 1879, t. XX, p. 214-227, 311-334).

lents pontifes. Depuis cent ans, depuis la mort de Harlay de Champvallon, Paris a compté des prélats d'une conduite irréprochable. Pendant trente-cinq ans, dans des temps particulièrement difficiles, Christophe de Beaumont reste sur la brèche. Si le succès ne couronna pas toujours ses efforts, si ses talents n'étaient point à la hauteur d'adversaires tels que Voltaire, Rousseau, il ne laissa pas du moins ébranler son courage ni amoindrir son caractère. Son successeur, Le Clerc de Juigné, montra les mêmes vertus, auxquelles il sut joindre un esprit de modération et de paix qui lui valut la sympathie universelle. On aime à le voir, à Châlons, bon, accueillant pour ses prêtres, simple dans sa vie, attentif à tous ses devoirs d'évêque, vénéré de tous, et continuer ensuite à Paris, sur un plus grand théâtre, ces prodiges de charité qui rendirent son nom si populaire en 1788-1789¹.

Durant tout le XVIII^e siècle, le siège d'Amiens fut, comme celui de Paris, occupé par de bons évêques². Lorsqu'en 1772, Mgr de La Motte, très avancé en âge, demanda à Louis XV l'abbé de Machault pour coadjuteur, le roi lui dit : « Il faut toujours de pieux prélats sur le siège d'Amiens. Je me souviens encore de M. Sabatier qui faisait les fonctions de sous-diacre à mon sacre, c'était un grand homme de bien; celui d'à présent est un saint. » L'éloge était mérité, et Louis XV savait mieux apprécier la vertu que la pratiquer. M. de La Motte fut véritablement, pendant quarante ans, l'ange de son diocèse. Sa

1. M. de Juigné fut nommé évêque de Châlons en 1764, archevêque de Paris en 1781. Quand il arriva à Châlons, le vieil évêché tombait en ruines. Il réunit les fonds pour un nouvel édifice, mais tandis que beaucoup d'évêques s'élevaient des palais, il consacra tout l'argent ramassé à bâtir un beau séminaire, qui est devenu depuis l'École des Arts et Métiers de la ville. C'était d'ailleurs l'usage des évêques de Châlons, dont la principale demeure était à Paris, de prendre leur pied-à-terre dans une des maisons situées dans le cloître, et d'en payer la location au chapitre. Il s'occupa activement de son diocèse. Tel M. de Juigné avait été à Châlons, tel il se montra à Paris. Il ne voulut rien entendre aux conseils de ceux qui l'engageaient à orner avec plus de luxe l'archevêché où venaient parfois le voir des membres de la famille royale. Il donnait deux diners par semaine, l'un pour ses prêtres, pour les curés, les prédicateurs, l'autre pour les évêques présents à Paris et les membres du Parlement qui administraient avec lui l'hôpital général. L'Académie de Châlons le proclama un « sage et un saint ». Ne séparons pas de M. de Juigné M. de Beauvais qui, ayant donné, en 1783, sa démission de l'évêché de Senez, vécut dans l'intimité de l'archevêque de Paris, tout occupé de sa sanctification et de bonnes œuvres.

2. Cf. SOYER, *Notice sur les évêques d'Amiens*, in-8°.

bonté, sa charité, son activité féconde, et avec tout cela, sa piété aimable, sa gaieté proverbiale, le faisaient aimer de tous. Il sut, en outre, par ses habitudes austères, son amour de la pénitence, son esprit de prière et l'élan de son âme donner à sa vie ce rayonnement de sainteté qui fait encore bénir sa mémoire. M. Machault se montra, par sa bonté, sa simplicité, le digne continuateur de M. de La Motte. Un joli mot de lui à Louis XVI, nous le montre ennemi de tout luxe. Les évêques d'Amiens faisaient toujours l'office de sous-diacre au sacre des rois. De tous les prélats venus à Reims, pour celui de Louis XVI, M. de Machault était le seul revêtu d'une soutane de drap violet. Le roi lui demanda pourquoi il ne portait point de soie comme ses collègues. « C'est, répondit l'évêque d'Amiens, par un privilège de mon siège ¹. »

Les évêques de Nîmes, au XVIII^e siècle, sont également dignes de tout éloge. A Fléchier, mort en 1710, a succédé La Parisière, prélat plein de foi, d'une vie exemplaire. Après lui, M. de Beodelièvre occupa durant quarante-six ans le siège de Nîmes, où il gagna la vénération et la gratitude de ses diocésains. « Les protestants eux-mêmes rendaient justice à ses vertus, à son zèle pour pacifier les cœurs et pour éteindre les vieilles haines religieuses. Ses libéralités de tout genre et ses efforts pour le bien des populations, lui ont acquis un droit sacré à l'éternel souvenir du diocèse et de la ville de Nîmes ². »

M. Cortois de Balore continue ces traditions glorieuses. Remarqué de bonne heure pour sa piété, il avait été nommé en 1776 évêque d'Alais. Il apporta dans ce pays des Cévennes, longtemps en proie aux guerres de religion, l'esprit de paix, « la tendresse du père, la même

1. M. DE LA MOTTE avait 50 ans quand il fut nommé. Comme le jeune duc de Bourgogne s'étonnait qu'il n'eût point été désigné plus tôt : « C'est que, dit-il, quand le roi, votre grand-père, a une faute à faire, il la fait le plus tard possible. » Il venait de grand matin, s'éclairant d'une lanterne, à la cathédrale d'Amiens, parfois avant l'ouverture des portes ; il récitait l'office avec les chanoines. A deux reprises, il voulut se faire religieux et s'enfuit une fois à la Trappe. Il veillait aux retraites ecclésiastiques, faisait donner de fréquentes missions. Il visitait tous les ans deux cents paroisses de son diocèse qui en comptait mille, et aimait à recevoir l'hospitalité au presbytère. Il favorisait les études et encouragea la fondation de l'Académie d'Amiens.

2. Gouffon, *Les évêques de Nîmes au dix-huitième siècle*, p. 175.

pour tous ses enfants », et plus « affectueuse encore pour l'enfant prodigue ». Doué de « trop de mansuétude pour être persécuteur », il mérita que les protestants eux-mêmes se fissent les panégyristes de vertus qui l'avaient fait adorer de tout son peuple. En même temps, il usa de son crédit pour achever des travaux publics de tout genre, pour augmenter le patrimoine des pauvres et répandre à pleines mains les largesses. Tel il avait été à Alais, tel M. de Balore se montra à Nîmes où il sut faire aimer des protestants comme des catholiques sa bonté, sa charité universelle, son esprit pacificateur ¹.

Les petits évêchés nous offrent comme une lignée de dignes pontifes. Dans le diocèse d'Apt nous voyons se succéder Foresta, contemporain de Belsunce, et comme lui admirable durant la terrible peste; Vaccon, qui mérita d'être pleuré par son peuple; La Merlière, prélat zélé, résident, et prédicateur véhément; enfin Eon de Cely, homme de goûts simples, ami des lettres et des arts, peu porté à la représentation, heureux de la société de son clergé, et dont son historien a pu dire que, s'il ne fut pas doué de talents supérieurs, il eut du moins les vertus, « la foi, les mœurs et même la science » des grands évêques ².

VI

On aime à rencontrer des évêques à forte trempe, à vie sévère, dans ce XVIII^e siècle qui nous apparaît dans l'histoire amolli par les jouissances. Malachie d'Inguibert porta toutes les austérités de La Trappe sur le siège de Carpentras ³, évêché qui faisait partie de la province pontificale d'Avignon. Le diocèse de Carcassonne nous présente, durant près de cinquante ans, un de ces prélats

1. Voy. Gouffon, *ibid.* M. Cortois de Balore était né à Dijon, d'une famille de robe et d'épée.

2. Il était grand amateur de médailles et autres antiquités. Il avait réuni une riche collection tirée en grande partie des environs d'Apt et des autres contrées du diocèse. Il s'occupait d'histoire naturelle et même d'agriculture. Il fit à ce sujet des communications écrites. Voy. abbé Boze, *Histoire de l'Eglise d'Apt*, 1820.

3. Cf. J. Terris, *Les évêques de Carpentras*, 1886.

que leur austérité, leur piété ardente et leur générosité recommandent à la gratitude des peuples et au souvenir de la postérité. Il s'agit de M. Bazin de Bezons, oncle de M. de Juigné, archevêque de Paris. Nous devons reproduire le portrait qu'en a tracé avec un singulier relief un Saint-Simon d'un couvent de Capucins. « Grand évêque à tous égards, dit-il de lui, doué de rares vertus, avec des mœurs pures, mais trop austères pour lui-même et pour les autres. Un rigorisme outré lui faisait trop facilement croire le crime d'autrui. S'il était la terreur de son clergé séculier, les religieux en général, dont il ne fut jamais amateur, ont éprouvé plus d'une fois des reproches dictés par son humeur altière... Du reste, d'un très bon caractère, d'un abord facile, familier même, d'un cœur généreux et compatissant, lorsqu'il était seul. Il suivait exactement la dernière semaine de nos missions, parlant même et développant aux peuples avec beaucoup d'énergie les vérités saintes de la religion. Il eût voulu embraser tous les cœurs du feu sacré de la charité dont il était pénétré lui-même, surtout dans la célébration des divins mystères. Il se plaisait à faire solennellement ces cérémonies augustes, et on eût cru voir un séraphin au pied des autels ou devant le trône de l'agneau immortel. A certains moments, il était d'un air fort enjoué, aimant les bons mots; une plaisanterie de parole ou d'action, à propos, ne lui déplaisait pas. Sa table était frugale, sa charité sans bornes; car, à sa mort, les pauvres n'ont hérité que de ce qui avait pu échapper à sa générosité et à sa bienfaisance... Un esprit juste, éclairé par le discernement et une longue expérience, joint à de si rares vertus, en aurait fait un prélat accompli. Mais si les gens qui l'entouraient lui faisaient faire des fautes, son humeur altière savait bien s'en revancher sur eux; les plus durs reproches, les réprimandes amères, la religion les lui dictait assez dès qu'il revenait de la surprise ou de sa bonne foi abusée, ce qui a paru dans la longue maladie qui précéda sa mort, qu'on pourrait dire la mort d'un martyr de la charité, par sa patience extrême et sa parfaite résignation durant quarante jours

des douleurs les plus cruelles, sans qu'on l'ait entendu former la plus légère plainte¹. » Quelle peinture! quel homme! En plein XVIII^e siècle, on se croirait transporté aux temps les plus austères du christianisme.

D'autres diocèses nous fournissaient aussi des exemples de vies vraiment évangéliques. A Besançon, le XVII^e siècle s'était terminé par l'épiscopat de Antoine-Pierre I^{er} de Grammont. Tout entier à ses devoirs, à la visite de son diocèse, à la tenue des synodes, au soulagement des malades, à la fondation d'un séminaire, d'un hôpital, de missions diocésaines, toujours levé à la première heure, portant le cilice, ne prenant qu'un seul repas par jour, suivant pour modèles saint Charles Borromée et saint François de Sales, il fut le plus grand évêque qui ait occupé le siège de Besançon depuis Hugues I^{er}. La Révolution trouva à Besançon un prélat de non moindre naissance et de non moindre vertu, Raymond de Durfort. C'était un évêque des temps apostoliques. D'une bonté parfaite, d'une charité inépuisable, d'un accueil charmant, surtout avec ses prêtres, résidant strictement dans son diocèse et y vivant très simplement avec les ecclésiastiques de sa maison, d'une vie si pure que la calomnie n'osa jamais élever le moindre soupçon contre sa vertu; et, avec cela très instruit, fidèle aux séances de l'académie de Besançon, encourageant les études, les fouilles archéologiques; d'une gaieté aimable, aiguillée d'une pointe de malice inoffensive, de bons mots et de traits charmants: sa mémoire est encore vivante dans le diocèse de Besançon². Il a mérité qu'en 1868 l'un de ses successeurs, Mgr Mathieu, fit transporter à Besançon son corps resté sous la garde du chapitre de Soleure.

Non moins saint, non moins apostolique s'était montré Mgr de Partz de Pressy, durant les quarante-six ans qu'il

1. Portrait de M. Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne (de 1730 à 1778), pris d'un *Mémoire historique du couvent des Capucins de Carcassonne* et cité par MEUL, *Cartulaire de Carcassonne*, t. V, p. 518.

2. Cf. RICHARD (abbé), *Histoire du diocèse de Besançon et de Saint-Claude*, 2 vol. — J. SAUZAY, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 2-8. — Son palais était meublé avec abondance et simplicité. Son mobilier, vendu après sa mort, ne monta qu'à 18.000 livres en assignats. L'accueil fait à ses prêtres les mettait d'autant plus à l'aise que parfois une étiquette de cour les avait gênés dans leurs visites à leur archevêque.

gouverna l'Eglise de Boulogne. Son zèle, sa charité, sa science s'élevaient à la hauteur de tous les besoins. Statuts, rituel, catéchisme, livres d'éducation et de piété, mandements de circonstance, instructions doctrinales, ouvrages théologiques, tout avait paru à l'heure marquée par les besoins du diocèse ou de l'Eglise de France. Par les stations jubilaires, les missions diocésaines, les conférences ecclésiastiques, les concours pour les cures, il imprime un admirable élan intellectuel à son clergé, dont il assure le recrutement par sa belle fondation du petit séminaire de Boulogne. En multipliant les instructions des pasteurs, en portant lui-même sa parole et ses exemples dans les plus humbles hameaux, il éclaire et développe la piété du peuple, tandis que le contraste de sa vie pauvre et sainte avec ses largesses sans bornes force l'admiration des ennemis de la religion. Le romancier Pigault, qui l'avait vu à l'œuvre, disait de lui « qu'il pouvait servir de modèle à tout le clergé du monde chrétien ¹ ».

Ne séparons pas de M. de Pressy un homme auquel cinquante ans d'une vie épiscopale sans tache avaient acquis la vénération universelle; c'est Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne. Nommé évêque du Puy, il avait voulu passer trois semaines chez Mgr de La Motte, pour contempler de près l'homme qu'il désirait prendre pour modèle. On le vit au Puy, et plus tard à Vienne, simple, bon, ennemi du faste et des représentations mondaines, suivre dans son palais le règlement de Saint-Sulpice, faire la prière avec les domestiques, prêcher, présider aux retraites, multiplier les missions, répandre des aumônes, visiter son diocèse qu'il ne quittait jamais, composer enfin contre Voltaire et les incrédules, contre les entreprises des parlements, des écrits qui, s'ils ne rappellent point Bossuet, indiquent du moins un esprit ferme et de profondes connaissances théologiques. On a pu discuter en M. de Pompignan l'homme politique. L'évêque est resté au-dessus de tout éloge. Il a mérité par

1. DERAMECOURT. *op.*, *cit.*, t. I, p. 10, 443-444.

ses vertus d'être célébré par deux hommes qu'on peut croire, M. Emery et Mgr d'Aviau ¹.

Un contemporain de Pompignan, M. de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, ne devait pas suivre, à la Chambre du clergé et à la Constituante, la même ligne de conduite que l'archevêque de Vienne; mais, comme évêque, il pratiquait les mêmes vertus. « Simple, modeste, affable, sobre au milieu de tous les biens de la terre, bon dans le degré le plus éminent, plein de religion, de foi et de cette décence, ornement du sacerdoce, recommandable par une pureté de mœurs que l'air de la cour, la contagion du siècle ne ternirent jamais, charitable pour les pauvres et s'associant à toutes les bonnes œuvres de son diocèse, d'une piété touchante, d'une vie tout évangélique », voilà quel fut Mgr de La Rochefoucauld. Il apparut aux Etats généraux comme un patriarche. Louis XVI le vénérât comme un saint. A la dernière visite que lui fit l'abbé Edgeworth, la veille de sa mort, le roi lui demanda : « Qu'est devenu le bon cardinal de La Rochefoucauld ? » A ce vénérable prélat il faut joindre deux autres La Rochefoucauld, deux frères, l'un évêque de Saintes, l'autre évêque de Beauvais. Ils sauront couronner un pieux épiscopat et une noble carrière par le martyre. Après avoir été unis dans la vie par la plus tendre affection, ils ne voudront pas se séparer dans la mort, lors des massacres de septembre. Sur la fin de l'ancien régime, les La Rochefoucauld se sont montrés plus édifiants que les Rohan dans les rangs de l'épiscopat.

Nous pourrions rapprocher de tels hommes des prélats moins connus, parce que la modestie de leur siège et de leur rôle a dérobé leur nom à l'histoire. Nous avons déjà rencontré sur notre route M. de Fumel, le père, le bienfaiteur et, par sa piété, le modèle de l'Eglise de Lodève pendant quarante ans; M. du Tillet, dont les

1. Cf. *Notice* par M. Emery en tête des œuvres de Pompignan. Mgr d'Aviau, qui fut son successeur sur le siège de Vienne, le loue de « cet esprit de religion qui fut l'âme de toute sa conduite, de sa fervente piété qui se nourrissait dans l'oraison, du zèle qu'il montrait dans les visites pastorales, de sa charité vraiment épiscopale, de sa douceur, de sa patience inaltérable, de sa constante égalité, de l'aménité de ses mœurs ».

vertus ont laissé à Orange un souvenir ineffaçable¹; Cortois de Quincey, qui occupa durant quarante ans, le siège de Belley, avec l'autorité et les vertus qui caractérisent les vies saintes. Levé en toute saison à 4 heures du matin, fidèle à ses exercices de piété, à ses devoirs épiscopaux, irrévocablement attaché à son diocèse, il refusa par deux fois des promotions plus importantes. Un tel pontife fut un grand exemple pour ses deux neveux, Cortois de Balore, évêque de Nîmes, Cortois de Presigny, évêque de Saint-Malo. C'est grâce au souvenir de tant de vertus et à l'influence de M. de Cortois de Presigny, ambassadeur à Rome, que Belley resta, dans le Concordat de 1817, le siège de l'évêché du département².

Plus illustre nous apparaît Mgr Dulau, archevêque d'Arles, que sa charité, sa bonté, sa science religieuse, son dévouement à son troupeau, ses vertus enfin préparaient au rôle de martyr. A son entrée dans sa ville épiscopale, en 1775, les pauvres obstruaient par son ordre le vestibule, l'escalier et les premières salles de son palais épiscopal. Sa charité, sa simplicité, sa bonté, le soin qu'il prit du collège, de son séminaire, des missions, du clergé et des paroisses le firent bénir de tous. Sa réputation comme son zèle dépassèrent bientôt les limites de son diocèse. Loménie de Brienne ayant perdu la confiance de ses collègues, Mgr Dulau remplit dans les assemblées générales du clergé, en 1780 et 1785, le rôle qu'avait joué

1. M. du Tillet était né près de Provins, d'une famille illustre de la magistrature. Sa mère ignorait sa nomination, quand son fils lui annonça qu'elle aurait ce jour-là à dîner l'évêque d'Orange. Elle se mit en mesure de le bien recevoir, et ne fut pas peu surprise, ne le voyant point arriver, d'apprendre le mot de l'énigme. M. du Tillet fut tout entier aux devoirs de son ministère et à l'exercice de la charité. Arrivé dans son diocèse, il se mit à l'œuvre avec ardeur. Il commença par régler sa maison : prière, travail, récréation, tout y fut déterminé avec ordre. Il y exerça toutes les fonctions du ministère sacré. — Cf. GRANGET, *Histoire du diocèse d'Avignon*, t. II, p. 420-430, — et l'austère critique du clergé, l'abbé LAURENT, *op. cit.*, 1789, p. 336-337. — L'abbé Laurent raconte que pendant que se négociait l'affaire de la translation de M. du Tillet à Grenoble, on ignore « qu'il était retiré au séminaire de Saint-Magloire, qu'il n'y occupait qu'une petite chambre, suivant tous les exercices de la maison, et allant à pied comme un séminariste; qu'il n'avait qu'un seul domestique et que, pour régaler les amis qui lui faisaient visite le matin, il envoyait au café prochain chercher une tasse de chocolat. C'est cette auguste simplicité qui l'a mis en état de soutenir un jour à plusieurs de ses opulents confrères qu'avec son petit évêché, il était plus riche qu'eux. »

2. Cf. DEPERY, *Hist. hagiologique de Belley*, 1835, 2 in-8°, t. II, p. 538.

auparavant l'archevêque de Toulouse. On lui doit d'importants rapports sur les mauvais livres, la congrue, le concours de la résidence¹.

Il faudrait rapprocher de l'archevêque d'Arles, M. de Saint-Simon de Vermandois de Rouvroy de Sandricourt, dernier évêque d'Agde, qui tomba comme lui victime de la Révolution. L'administration de ce petit diocèse lui laissa le temps de s'occuper d'études. Il faisait partie de l'Académie des Inscriptions. Nous avons sous les yeux sa correspondance avec la présidente du Bourg, du Parlement de Toulouse. Il s'y montre résolu à ne pas quitter son diocèse et très préoccupé des intérêts religieux². Les évêchés modestes semblaient favorables aux vertus épiscopales. Celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux avait à sa tête, depuis un demi-siècle, un prélat dont la réputation de sainteté avait franchi les frontières

1. L'Eglise d'Arles, qui fournissait ainsi un martyr à l'Eglise dans son dernier archevêque d'ancien régime, pouvait citer aussi avec orgueil, au XVIII^e siècle, l'épiscopat de Forbin Janson. Ce prélat, en qui battait le cœur d'un Belsunce, se montra digne, durant la peste de 1720 et 1721, de son collègue de Marseille. Nous le voyons ferme devant le fléau comme devant la populace soulevée, braver les menaces par sa ferme attitude, courir nuit et jour les maisons des pestiférés, porter les sacrements, aider à ensevelir les morts, vendre chevaux, voiture, argenterie, entraîner tout son clergé par son exemple, ordonner des processions où il marche pieds nus, la corde au cou, les yeux baignés de larmes, s'offrant à Dieu en victime pour son troupeau et, quand tous ses domestiques sont morts, allant chercher un refuge dans la maison de son archidiacre. Sur les vingt-trois mille habitants d'Aix, plus de dix mille avaient péri victimes du fléau. Forbin Janson, dont l'âme avait soutenu le courage de son peuple, institua à sa mort les pauvres pour héritiers. Il disait dans son testament : « Je veux qu'on grave sur mon tombeau : *Ci-git Jacques le pêcheur qui a gouverné ce diocèse tellement qu'il le méritait.* »

2. Lettre du 3 mai 1777 : « Je ne vivrais pas trois ans, si j'étais condamné à l'agitation de la cour. » Lettre du 28 mai 1778 : « J'ai depuis l'an passé, et avant la nomination de M. d'Autun (Marbeuf, ministre de la feuille) à sa place de distributeur, pris les engagements les plus forts de ne vouloir pas changer de siège. Je ne l'ai jamais vu sans lui avoir renouvelé les assurances les plus formelles... Vous voyez que je suis bien éloigné de réaliser tout ce que votre bonté et voire amitié pour moi vous ont fait penser en ma faveur. » — 9 avril 1776 : « Plus de lois ecclésiastiques, le mépris général du jeûne, du maigre, de l'assistance à la messe. On travaille publiquement les jours de dimanches et fêtes... Pourtant le mépris de la religion est le plus grand malheur des Etats. On vend, on entre librement le gibier et les aliments défendus pendant le Carême... Cependant on dit que le jubilé réussit à merveille, qu'il y a une foule inconcevable. Les beaux esprits sont aussi surpris que fâchés et disent qu'en vérité ils auraient cru Paris plus avancé. » — 8 juin 1776 : « J'ai été scandalisé de la joie indécente et universelle dans la galerie de Versailles, où j'étais avec douze cents personnes au moment de la chute de Turgot. Elle fut égale à Paris. Cependant on ne peut nier que ce fût un très honnête homme. » *Lettres inédites de Mgr de Saint Simon, évêque d'Agde, à la présidente du Bourg de Toulouse.*

de sa province et excitait l'admiration jusque dans la capitale ; c'était M. de Reboul de Lambert¹.

Une plus longue énumération des évêques recommandables que comptait l'épiscopat en 1789, risquerait d'être monotone. Quel a été notre but dans ce chapitre ? Est-ce de présenter tous les évêques d'ancien régime comme des saints ? Nullement ; nous avons voulu simplement montrer par des exemples que cet épiscopat était bon dans son ensemble, que le nombre des pontifes vertueux était plus considérable qu'on ne le croit, qu'un vaste courant de foi, de vie chrétienne et sacerdotale, circulait encore dans ce noble corps. Ces prélats, très mêlés à la société, aux administrations temporelles, à toutes les préoccupations de leur temps, étaient moins atteints qu'on ne l'a dit par l'esprit du xviii^e siècle. L'éducation de Saint-Sulpice, leur vocation même d'hommes d'Église, les avaient marqués d'une forte empreinte. Nous n'avons point dû nous étonner, dans cette revue rapide de l'ancien épiscopat, de voir tant de prélats penser et agir en évêques.

Au dehors, Burke rendait hommage à leurs vertus. En France, Sénac de Meilhan écrira : « Le clergé de France était peut-être celui de l'Europe qui avait les mœurs les plus décentes... Depuis plus d'un siècle, les archevêques de la capitale avaient la conduite la plus exemplaire et distribuaient aux pauvres les trois quarts de leurs revenus². Cette impression est celle des historiens de notre époque, qui ont fait une étude approfondie de l'ancien régime. M. Taine, après avoir reproduit le passage si connu de Tocqueville sur le *respect* qu'il avait conçu

1. L'austère réformateur du clergé, l'abbé LAURENT (*Essai sur la réforme du Clergé*, 1789, p. 336-337), parle en ces termes de cet évêque : « Le saint prélat qui occupe depuis si longtemps et avec tant d'édification le siège de Saint-Paul-Trois-Châteaux écrivait un jour à un duc de sa connaissance : Tâchons de rendre notre correspondance moins fréquente ; elle me ruine en ports de lettres et fait tort à mes pauvres. L'évêque qui sait ainsi calculer n'a pas besoin d'abbayes pour assister les malheureux, quelque médiocre que soit son évêché : son économie est un fonds inépuisable. Continuez, vénérable vieillard (M. l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux a 85 ans), de prolonger vos jours au delà des bornes ordinaires de la vie. Que le ciel vous accorde les longues années des patriarches dont vous avez déjà les vertus. Vous mourrez toujours trop tôt, au gré des peuples confiés à vos soins. »

2. SÉNAC DE MEILHAN, *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution*, 1795, in-8^o.

pour l'ancien clergé de France, ajoute de son côté : « Mon jugement, fondé sur l'étude des textes, coïncide, comme ailleurs, avec celui de M. de Tocqueville. Les documents, trop nombreux pour être cités, se trouvent surtout dans les biographies et les histoires locales¹. » Ces biographies, ces histoires locales que nous avons fouillées, rendent en effet témoignage à l'ancien épiscopat comme au clergé secondaire. Nous croyons que tout historien impartial, qui voudra bien se plonger dans la lecture de ces documents, en rapportera la même impression qu'Alexis de Tocqueville et Taine.

1. Cf. TAINE, *La Révolution*, III, 410. — TOCQUEVILLE, *L'ancien régime et la Révolution*, p. 169.

CHAPITRE QUATRIÈME

Que penser de l'ancien épiscopat.

I. Ce qui nous frappe tout d'abord dans l'ancien épiscopat, c'est qu'il est partout. Les siècles l'ont mêlé à toutes les branches de l'organisation administrative et politique. — Sa compétence et ses services en matière profane. — Combien ces évêques sont français et portent à travers l'histoire l'empreinte de leur siècle. — Si l'action de l'Eglise est limitée au spirituel. — A cette ubiquité des évêques s'allie un grand prestige. — Grands noms, grand train de l'épiscopat. — Inconvénients du choix exclusif des évêques dans la noblesse. — Le bas clergé et le peuple s'en plaignent. — Ces prélats trop au-dessus de leur clergé et de leurs fidèles. — II. Ce qui se dégage de cette situation complexe, c'est que ces évêques avaient au plus haut degré les *vertus sociales*. — Ils avaient aussi les *vertus privées*, malgré la tache imprimée à ce grand corps par la vie peu édifiante d'une dizaine de prélats. — Quant aux *vertus épiscopales*, on peut reprocher à la minorité le manque de résidence et la rareté des visites diocésaines. — Difficulté de porter le poids de l'épiscopat au milieu d'une existence de grand seigneur. — Attraction de la cour. — Cependant la majorité des prélats fidèles à ses devoirs épiscopaux. — III. La défaite religieuse au xviii^e siècle. — Grief contre cet épiscopat de n'avoir pas défendu victorieusement la foi. — Sympathies et relations de quelques prélats avec les philosophes. — La Font de Savine enthousiaste de Rousseau. — Les *Feneloniana* de Boisgelin. — La masse de l'épiscopat fait bloc contre les philosophes. — Nombre de prélats de valeur. — Ils sont presque tous docteurs en théologie. — « Quelle doctrine », dit Royer-Collard. — Evêques membres de l'Académie. — Leurs goûts littéraires. Leur culture. — Mais les grands talents sont du côté des philosophes. — Le champ de bataille n'est plus la théologie. — La lourde armure du syllogisme déconcertée par l'artillerie légère de Voltaire et des assaillants. — Vieux cadres usés. — Lassitude de la défense. — Le clergé s'est laissé surprendre par la tempête et n'a pas su prévoir l'avenir. — L'enchevêtrement de l'Eglise dans tous les ravages de l'Etat cause de faiblesse et de ruine commune. — L'édifice va craquer. — IV. Le pour et le contre de cet épiscopat. — Pourquoi on le quitte à regret. — Son charme qui a conquis Tocqueville, Taine, Burke. — La Révolution va faire éclater ce que l'ensemble de cet épiscopat avait au fond de l'âme de sève, de vertus, de courage et de foi.

I

Au moment où l'ancien épiscopat, que nous avons essayé de faire revivre en ces pages, va disparaître dans le gouffre de la Révolution, il convient de jeter un regard en arrière, de recueillir nos impressions et de conclure.

Ce qui nous a tout d'abord frappé dans les évêques d'autrefois, c'est ce qui les distingue de ceux d'aujourd'hui. Avant 1789, ils sont partout. L'Eglise de France a été si intimement mêlée depuis des siècles à toutes les manifestations de la vie provinciale et nationale, elle a si profondément pénétré de sa sève féconde le sol de la patrie, elle a si puissamment animé de son souffle toutes les institutions, tous les élans du pays, que sa place est restée énorme dans cette immense famille où elle a si longtemps apparu comme mère et tutrice.

Quand le moyen âge a universellement engagé la France dans l'engrenage de la féodalité, les évêques sont entrés dans le système, ont recueilli, au cours des âges, des seigneuries, des suzerainetés, des titres qu'ils ont encore en 1789, et qui valent à presque tous des droits féodaux, à plusieurs ces entrées étranges où les plus fiers barons conduisaient de leur main la mule du pontife. Le triomphe définitif de la royauté absolue a réduit, il est vrai, tous ces petits potentats à la condition de sujets ; mais, si leur ancienne puissance féodale n'est plus qu'un vain souvenir, il semble que la gloire des ancêtres dont il portent le nom rejaillisse avec un éclat particulier sur les évêques de 1789.

Ne croyez pas que ces brillants prélats se renferment dans l'inaction d'une existence égoïste et satisfaite. Jamais peut-être ils n'ont montré une sollicitude plus éveillée, plus prompte, plus ouverte à tous les intérêts de leur troupeau et de leur pays. Ils croient avoir charge de peuple autant que charge d'âmes. Leurs villes trouvent en eux des protecteurs empressés et tout-puissants. Leurs provinces les voient accourir aux pays d'Etats, aux assemblées créées par Neckér et par Calonne. Là nul ne

Cette expansion, cette sorte d'*ubiquité* de l'épiscopat était rehaussée par un grand *prestige*. Les évêques de l'ancien régime étant partout, ne pouvaient passer inaperçus; mais ils étaient par eux-mêmes assez grands personnages pour être remarqués. A la veille de la Révolution, on s'était arrangé de façon à n'appeler que des nobles à la mitre. C'était une aberration; mais quel éclat séculier, quel crédit auprès d'un intendant, d'un gouverneur, d'un parlement, le corps épiscopal tirait de ces blasons illustres! Ces prélats qui s'appellent Montmorency, La Rochefoucauld, Talleyrand-Périgord, Crussol d'Uzès, Clermont-Tonnerre, etc., font figure dans leur diocèse, leur province, à la cour, partout où ils se montrent. Leurs collègues, sans appartenir tous à une aussi brillante race, ont leur nom dans l'armorial et le portent noblement. Chez eux, nous l'avons vu, grande naissance, grandes manières, grand air, grande vie, grande situation, tout se réunit pour en faire des personnages de marque. En un temps d'élégance raffinée, ils joignent à une distinction suprême, à une grâce insinuante et souriante, la dignité, la gravité que comporte leur caractère sacré. En tous bat un vrai cœur de gentilhomme. Dans tous leurs actes, ils sont guidés par ce sentiment de l'honneur qui faisait dire à Voltaire: « Le corps des évêques était presque tout composé de gens de qualité, qui pensaient et agissaient avec une noblesse digne de leur naissance. » Cette distinction, souvent reflet des sentiments chevaleresques de toute une race, cette fleur d'éducation épanouie dans une famille et un milieu choisis, ont bien leur charme même pour nous, habitués que nous sommes aux allures plébéiennes de la démocratie. Nos aînés, qui ont pu connaître quelques rares survivants de l'ancien épiscopat, nous parlent volontiers de la séduction de leurs manières et de leur personne.

Ces grands seigneurs ont une représentation en rapport avec leur situation spirituelle et séculière. De tous côtés nous les avons vus s'élever des palais, des maisons de campagne, où quelques-uns tiennent une véritable cour, où la plupart déploient cette existence large qui convient

à des hommes bien nés. Ne leur demandez point de trop compter avec leurs ressources. Le défaut d'un gentilhomme n'est point lésine mais prodigalité. Placez un Rohan, un Dillon, un Choiseul à la tête d'un diocèse: ne sera-t-il pas tenté d'y mener le train de vie de sa famille, et est-ce une raison pour lui, une fois évêque, de dépenser moins que ses frères parce qu'il a plus de revenus? Si la mense épiscopale ne suffit pas à tant de frais, une ou deux abbayes viendront doubler, tripler au besoin la dotation. En fait, l'entourage profitait de ces largesses. Ces biens de France étaient consumés en France. Une bonne part de ces revenus passait aux pauvres, aux œuvres de bienfaisance. Il convient de juger ce luxe d'après les idées du temps, d'après les convenances sociales longtemps acceptées par l'esprit public.

Avant la grande liquidation de 1789, le recrutement même de l'épiscopat dans la noblesse ne semble pas avoir excité de grandes plaintes. L'exclusion systématique des roturiers était relativement récente; nous les avons vus arriver, sous Louis XIV, aux premiers honneurs de l'Eglise. La présence d'un grand seigneur à la tête d'un diocèse flattait toute la noblesse d'une province, tous les parlementaires, tous les gens en place, fiers d'avoir commerce avec un prélat gentilhomme, d'une politesse si exquise, d'une hospitalité si large. Alors que les grâces s'obtenaient par influence, les villes saluaient volontiers dans leur palais épiscopal un Montmorency, un Rohan, un Talleyrand-Périgord, un cardinal de Bernis, dont le crédit pouvait faire diminuer tel impôt et octroyer telle faveur. Le peuple, qui ne pouvait se flatter de relations sociales avec ces grands personnages ecclésiastiques, savait du moins que leurs mains, toujours plus libérales que celles d'un bourgeois, s'ouvraient pour répandre les largesses avec une munificence touchant parfois à la prodigalité.

Cette situation, tolérée encore sous l'ancien régime, parut insupportable en 1789. Il faut convenir qu'elle prêtait aux plus vives critiques. Les conditions de recrutement, le luxe de ce noble épiscopat provoquèrent des

plaintes véhémentes. Qui pourrait prétendre qu'elles n'eussent pas de fondement? Le parti pris de réserver aux gens de naissance toutes les grandes situations, créait dans l'Eglise de France deux clergés. Limiter ainsi ses choix à une caste, c'était restreindre le champ de l'élection et s'exposer par là même à laisser à la porte les plus méritants. A quoi bon mettre une barrière de blasons entre des hommes honorés du même sacerdoce, tous disciples du Galiléen qui fit entrer dans le collège des apôtres Pierre le batelier, Mathieu le publicain, Paul le citoyen romain? Pourquoi signifier en fait à des hommes qui ont plus de vertus, plus de lumières que d'ancêtres, qu'ils resteront obscurs et pauvres, tandis que les hautes charges et les grasses prébendes iront aux clercs à sang illustre et à éducation raffinée? Je vois ces privilégiés accourir de Paris, des autres diocèses, autour du nouvel évêque, pour prendre les meilleures places. Ce partage, contraire en tout temps à l'Evangile, aux intérêts de l'Eglise, qui, plus que toute autre institution, doit appeler dans son gouvernement les plus dignes, ce partage était une folie au moment où la distinction des classes, déjà si atténuée par l'ascension constante du tiers état, où toutes les barrières sociales allaient tomber sous les coups de la Révolution.

Pendant que les plébéiens du clergé regardent, parfois avec amertume, les honneurs et les richesses passer à leurs confrères bien nés, le peuple lève aussi les yeux vers ces seigneurs-pontifes, et voyant à quelle hauteur les ont placés l'Eglise et l'Etat, il les trouve bien élevés au-dessus de lui. Mais ces évêques, nous l'avons vu, usent de leur situation, de leur influence, de leurs lumières, pour travailler dans les villes, dans les provinces, au bien général: n'importe, le tiers état se croit déjà assez éclairé, assez fort pour faire ses affaires lui-même. Mais ces évêques se consacrent avec une générosité inépuisable au soulagement de toutes les misères, à toutes les œuvres de charité et d'instruction publique: n'importe, leur existence se déroule au milieu d'un éclat de représentations, d'un luxe qui donnent le mirage de la prodigalité,

et font crier à la dissipation du bien des pauvres par une masse déjà ombrageuse et égalitaire. Le curé, que le peuple voit vivre avec lui, a peu; l'évêque, le noble bénéficiaire, que le peuple ne voit guère, a beaucoup. Quelle prévention déjà puissante, quel argument contre la répartition des biens d'Eglise!

La hauteur à laquelle les conditions de son recrutement, de son existence, élevaient l'épiscopat, l'exposaient à perdre pied, à n'avoir pas de fortes racines dans les couches profondes de la nation. La tête était trop au-dessus du corps. Pour bien mener un peuple il faut le connaître, le comprendre, et par conséquent vivre un peu de sa vie, faire vibrer son âme avec la sienne. Il convient dès lors de n'être comme origine ni trop haut, ni trop bas. Les anciens évêques étaient trop haut. Leurs grands noms, leurs grandes manières, leur grand air, jetaient sur l'Eglise de France un brillant prestige; mais n'était-il pas à craindre que ces prélats gentilshommes, malgré leur souplesse, leur bonté et leur grand cœur, ne demeurassent étrangers, par suite de leur éducation, de leur genre de vie dans un milieu choisi, à certains besoins, à certaines préoccupations de leurs ouailles? D'ordinaire on ne sait bien que ce qu'on a vécu; il y a des barrières entre les castes comme entre les peuples.

II

Que conclure? Quelle est l'impression qui se dégage d'une situation si complexe et, en définitive, quel jugement faut-il porter sur ces prélats d'ancien régime? Nous avons étudié en eux, dans les trois parties de ce livre, le grand seigneur, l'évêque et l'homme, ou, si l'on veut, l'homme public, l'homme d'Eglise et l'homme privé.

Tous les lecteurs auront été unanimes à reconnaître que ces évêques avaient au plus haut degré les *vertus sociales*. Rarement leur sollicitude pour tous les intérêts, tous les besoins des populations, s'est montrée avec au-

tant d'éclat que dans ce siècle où la charité chrétienne a trouvé un puissant appui dans je ne sais quelle explosion de sensibilité humanitaire. Quelque vaste que fût le champ ouvert ici devant eux, à une époque où une tradition séculaire appelait leur intervention, leur initiative dans un domaine aujourd'hui fermé en partie à l'Eglise, leur activité, leur zèle, leur bonté attentive et compatissante, ont su le féconder tout entier et accomplir des merveilles. Nous les avons vus à l'œuvre. Ils nous sont apparus véritablement comme pères, comme pasteurs des peuples. Comme ils ont su élargir, au XVIII^e siècle, l'héritage de charité légué par les siècles, et donner à leurs fondations les formes que réclamaient les temps nouveaux! Assurances contre l'incendie, prêts gratuits, monts-de-piété, hôpitaux, suppression de la mendicité, assistance par le travail, cours d'accouchement pour fournir des sages-femmes aux campagnes, toute œuvre ayant pour objet de procurer, avec l'éternel secours au pauvre, l'intérêt des humbles, la conservation de la vie, le bien-être général, a trouvé en eux des protecteurs tout-puissants. On ne contestera point à l'épiscopat du XVIII^e siècle l'honneur d'une admirable bienfaisance.

A côté des vertus sociales, nous avons rencontré chez la généralité de ces prélats les *vertus privées*. Saint Paul impose comme premier devoir à l'évêque de mener une vie irréprochable : *oportet episcopum irreprehensibilem esse*. Et vraiment il serait étrange de voir des hommes corrompus à la tête d'une Eglise chargée de conduire à la vertu, à la sainteté, au ciel. Il faut compter ici, sans doute, avec la misère humaine, avec les vices du recrutement, avec l'amollissement d'un siècle qui était en train de perdre la foi, et qui avait sur la question des mœurs des théories, des tolérances singulières. Ces influences diverses poussèrent dans le sanctuaire des sujets qui auraient dû rester dans le monde. Mais l'épiscopat avait souffert de ce danger moins qu'on n'aurait pu le craindre.

Ce qui avait sauvé la situation, dans le parti pris de faire de la prélature un apanage de race, dans cette poussée générale de la noblesse vers les grands bénéfices

de l'Eglise, c'est que les deux puissances avaient compris le péril d'appeler des indignes au rang suprême. Les candidats ne manquaient pas, candidats de grand nom, abbés de cour plus ou moins scandaleux ; mais les ministres de la feuille avaient continué à les ranger parmi ceux dont Louis XIV n'avait jamais voulu faire des évêques. Grâce à Dieu, il restait encore un choix large et varié parmi les autres prêtres de naissance et de conduite. Dirigés de bonne heure vers l'Eglise, livrés aux fortes études théologiques, qui les retenaient dix ans sur les bancs de Saint-Sulpice et de la Sorbonne pour y prendre le bonnet de docteur, ils y trouvaient une sauvegarde pour leur jeunesse, une formation cléricale, et une forte assise de sciences sacrées sur laquelle ils pouvaient bâtir l'édifice de connaissances plus humaines.

D'ordinaire, on a trop jugé ces évêques d'après les vices bruyants d'un Rohan, d'un Talleyrand, d'un Loménie, d'après les anecdotes que raconte Saint-Simon sur quelques prélats de cour. Pour les annalistes, dix évêques irréguliers tiennent plus de place dans l'épiscopat que cent vingt pontifes occupés simplement à gouverner leur diocèse. Un examen impartial de la situation nous a montré, en effet, sur les cent trente évêques titulaires en 1789, une dizaine de prélats qui avaient pu vraiment donner prise à la censure. C'était trop sans doute, ce serait aujourd'hui énorme. C'était assez pour faire aux flancs de ce grand corps une assez grave blessure, qui aurait pu s'envenimer et s'agrandir. Mais enfin ces défaillances partielles qui s'expliquent par le mode de recrutement, par les complaisances du siècle, ne sauraient entacher l'honneur de tout l'ordre. Ni la justice, ni l'histoire ne permettent de conclure du particulier au général. ®

Ces hommes, en qui nous trouvons éminemment les vertus sociales et généralement les vertus privées, avaient-ils les *vertus épiscopales*? Sur ce point il y a du pour et du contre, en sorte que, pour rester dans la vérité, on risque de paraître tenir une balance avec la préoccupation de faire pencher le plateau du côté de l'éloge. Mais comment énoncer des propositions générales,

s'étonne qu'ils sachent présider les sessions avec une aisance singulière, et présenter des rapports pleins de compétence sur une route, un canal, un emprunt, un haras. C'est qu'ils s'entendent en administration, en finances, en voirie, en toutes choses aujourd'hui étrangères aux gens d'Eglise. Nous les avons trouvés diplomates consommés, hommes d'Etat, hommes de cour. Ils sont partout, dans les Etats généraux et provinciaux, dans les palais des rois, à Paris et à Versailles, dans les ministères, les ambassades, les parlements, les académies, les universités, les collèges, les écoles, les bureaux de bienfaisance. Impossible d'écrire l'histoire, non seulement du moyen âge mais de l'ancien régime, sans rencontrer le clergé, l'épiscopat à chaque pas. L'Eglise se trouve tellement renfermée aujourd'hui dans sa mission spirituelle qu'on est tenté de se demander où elle est; avant la Révolution on se demande où elle n'est pas.

Elle ne nous a point paru au XVIII^e siècle fatiguée de ce rôle multiple, de cette sollicitude universelle, ni disposée à abandonner une parcelle de son héritage séculaire. Dans les cités, dans les Etats, dans les régions du pouvoir, nous l'avons vue déployer pour l'accomplissement même de sa mission temporelle une nouvelle jeunesse. Les fameux économistes, les Etats provinciaux; ont rencontré dans une partie de l'épiscopat des disciples convaincus, un concours ardent, un engouement extraordinaire et qu'on pourrait trouver exagéré. Ce rayonnement social de la prélature donnait à la demeure de l'évêque, à son entourage, à sa vie de chaque jour, une animation qui contrastait avec la solitude, j'allais dire le désert, de nos palais épiscopaux.

Avant de disparaître pour toujours de la scène du monde, ces évêques ont voulu prouver une dernière fois à quel point le clergé des Gaules fut toujours de son temps, toujours français, et refléta dans ses habitudes, dans ses préoccupations à travers les siècles, toutes les transformations de la vie nationale. On peut les suivre avec l'histoire, les voir dans les âges de fer revêtir la cuirasse et défendre héroïquement, avec Gozlin, Paris contre

l'envahisseur; plus tard, quand il s'agira de fournir des politiques, présenter en Richelieu le plus grand ministre peut-être qui ait gouverné les destinées d'un peuple¹; puis, quand la cour a tout absorbé, offrir au roi ces « courtisans de grand air », un Harlay, un Rohan-Soubise, un Polignac, pour lesquels Saint-Simon semble avoir épuisé les couleurs de sa palette; ensuite, quand une vraie fièvre de régénération sociale envahit la nation, donner tête baissée dans le mouvement, se faire les promoteurs, les protecteurs des assemblées provinciales, suppléer par leur ascendant à l'outillage laïque encore incomplet, en ouvrant à tous les progrès leurs villes et leur diocèse, saluer enfin, pleins de l'illusion commune, l'aurore de 1789, et ces Etats généraux d'où devait sortir une sorte de rénovation universelle.

Les évêques croyaient alors que la mission du clergé n'était point purement spirituelle, qu'il avait reçu du passé d'autres droits et d'autres devoirs; qu'il devait paraître sur tous les champs de l'activité nationale, partout où il pouvait apporter des lumières et des bienfaits; que l'homme étant complexe, multiplier les attaches entre lui et l'Eglise, c'était fortifier d'autant le faisceau de liens qui l'unissaient à elle, et travailler par là même au bien des âmes en s'occupant des corps. Est-il bien sûr qu'il faille définitivement condamner cette tactique comme ancien régime, qu'il n'y ait plus de place pour le prêtre en dehors du temple dans nos sociétés modernes? Dans une nation égalitaire et démocratique, aux Etats-Unis, les évêques tiennent à faire savoir qu'ils sont citoyens en même temps que pontifes. La part qu'ils prennent à tous les grands intérêts du pays, aux délibérations sur tel chemin de fer, telle réforme communale, telle amélioration économique, favorise leur action morale, et multiplie leurs relations avec un peuple qui n'a point songé à donner à son clergé la sacristie pour prison.

1. « L'Eglise, a dit M. Mignet, formait alors les grands politiques; elle développait la valeur propre de l'homme et y ajoutait la force du rang. » Machiavel remarque que le clergé composait les conseils du gouvernement, et que d'ordinaire la noblesse se bornait à exécuter les décisions prises dans ces conseils.

comment louer ou blâmer sans restriction, en un temps où un Juigné coudoie à Paris un Rohan et un Loménie de Brienne, où un Talleyrand de Reims a pour neveu un Talleyrand d'Autun, où ce Talleyrand d'Autun va se trouver aux Etats généraux en présence d'un La Rochefoucauld de Rouen, d'un Dulau d'Arles, d'un Pompignan de Vienné ?

Nombreux se sont montrés à nous les prélats vraiment dignes, occupés de leur clergé, de leur diocèse, de leurs œuvres, fidèles à leurs exercices de piété, prêtres et apôtres, modestes dans la grandeur, simples dans la représentation, mortifiés au milieu de l'opulence. Les Duffort, les Reboul de Lambert, les Fumel, les du Tillet, les Balore, les Saint-Luc, les Hercé, les Neufville, les Pressy, les Bonal, les Machault, les Royère, les Chanterac, et tant d'autres, dont les noms ont paru dans ces pages, nous ont prouvé la vitalité religieuse, les vertus de cette Église de France à laquelle ne manquait point çà et là l'aurole de la sainteté, en attendant celle du martyr.

Est-ce à dire que tout fût parfait et que ce grand corps ne souffrit pas d'un mal réel ? On a trop souvent parlé dans l'ancien régime du manque de résidence, de la rareté des visites pastorales, pour que beaucoup de prélats n'aient point donné lieu à ce grief. Tertullien reprochait à bien des chrétiens de son siècle de ne pas savoir porter le poids du baptême, *pondus baptismi*. Un écrivain de 1789 accuse plusieurs prélats d'alors de ne savoir pas porter « le fardeau de l'épiscopat¹ ».

Il semblait difficile de mener de front les exigences du ministère pastoral avec la vie d'un grand seigneur. Outre qu'on a quelque peine à concilier tant de laquais, tant de carrosses, avec les règles du concile de Trente, avec l'idée de patrimoine des pauvres que les canons se sont plu à attacher aux richesses de l'Église, n'y avait-il pas quelque danger d'énerverment dans cette existence somptueuse ? Certains prélats ainsi entourés, ainsi choyés, ne

1. Tableau moral du clergé, 1789.

furent-ils pas tentés de s'abandonner à cette douceur de vivre dont parle Talleyrand ? Tant de délicatesse, tant de liens dorés ne devaient-ils pas alanguir le ressort de l'âme ? Ces mains blanches et fines allaient-elles tenir fortement la houlette pastorale ? Il devait sembler dur de s'arracher aux charmes d'une société enchanteresse, aux délices d'une véritable cour, pour marcher à la visite de son diocèse et aux austères devoirs de l'épiscopat. Heureusement, nous l'avons vu, si nombre de ces prélats crurent devoir à leur situation pontificale et nobiliaire de tenir grand train de maison, d'autres surent élever leur cœur plus haut que toutes ces pompes, garder des goûts simples et des habitudes austères, au milieu de l'appareil que leur imposait la représentation, trouver le temps et la force de s'occuper de leur diocèse.

Leur qualité de gentilshommes leur donnait une tentation plus dangereuse encore que celle du luxe, c'est celle de la cour. Le bruit de ses fêtes et de ses plaisirs porté par la renommée, parfois par une correspondance de famille, arrivait jusqu'aux évêchés les plus reculés pour y mettre à une rude épreuve le devoir de la résidence. Comment résister à la fascination de la cour et de la ville, au besoin de trouver sur un théâtre animé et toujours mouvant, l'intérêt, la vie, les distractions, les amis, les parents et le bonheur envié d'un sourire royal ? Pouvaient-ils se contenter de regarder l'image du roi appendue à la place d'honneur du salon et gravée dans le cœur ? Ne fallait-il pas de temps en temps contempler sa personne, revoir de ses propres yeux le fils de saint Louis, l'évêque du dehors, le plus ferme appui, croyait-on, de la religion séculaire ? La royauté absolue, après avoir ruiné, pourri la noblesse, en l'arrachant à ses terres, en venant encore à ravir les pasteurs à leur troupeau. Le résultat de cette course à Versailles était, dans l'Église comme dans les autres ordres de l'Etat, une diminution de virilité, un affaiblissement des caractères. Quel séjour dangereux que cette cour où sans doute les esprits s'aiguisent, les élégances s'affinent, mais où les énergies s'énervent, où les fronts s'inclinent dans la prostration commune ! Séjour

dangereux, mais plein d'un charme, qui, accru encore de celui de la ville, attirait à Paris, à Versailles, une partie, — non la plus grande, quoi qu'on ait dit, — de l'épiscopat français. Une note de police, nous a montré, en 1764, le quart des évêques de France présents à Paris¹. Il devait y en avoir rarement davantage, puisque le nombre même frappa le parlement et le détermina à porter un arrêt les renvoyant dans leur diocèse. Augmentons encore la proportion; portons, si l'on veut, au tiers le chiffre des absents à certaines époques de l'année; c'est encore la minorité qui manquait à son devoir. Il y aurait injustice à ne voir dans les anciens prélats que des courtisans et des voyageurs. On a rendu ce témoignage à ceux-mêmes que leurs goûts semblaient tourner de préférence vers l'administration séculière, que leur diocèse était bien réglé. Jamais peut-être le clergé inférieur, dont la régularité dépend beaucoup des évêques, n'avait été meilleur qu'au XVIII^e siècle.

III

Un grief souvent invoqué contre ces évêques, c'est qu'ils ne surent point maintenir leur situation ni défendre la foi contre les attaques de l'incrédulité. On fait même remarquer que l'ennemi avait rencontré des sympathies et fait quelques recrues dans les rangs du clergé. Les noms d'abbés philosophes, tels que Morellet, de Prades, Raynal, etc., sont connus. On est frappé de la facilité des relations qui, à la longue, tendaient à s'établir entre les gens d'Église et les novateurs. A en croire Bernis, le fameux P. de Tournemire, mû du désir de convertir les incrédules, avait sa chambre pleine d'esprits forts, de déistes et de matérialistes. « Il n'en convertissait guère, mais il avait le plaisir de discuter et de passer une partie de sa vie avec des gens d'esprit. » Plus on avance vers la Révolution, plus l'opinion est indulgente pour ce commerce entre croyants et incroyants.

1. Cf. ci-dessus, p. 304-307.

C'est que les idées nouvelles étendent leurs conquêtes. Si grande est la fascination exercée par Voltaire, par Rousseau, que leur nom magique est dans toutes les bouches, que leurs œuvres forcent la porte des séminaires. La Font de Savine, futur évêque de Viviers, fils d'une mère enthousiaste de Rousseau, avait fait de l'*Émile* sa lecture favorite. Le sacerdoce n'opéra pas dans son esprit une volte-face complète. On montre encore, à l'évêché de Viviers, l'enclos mystérieux où il allait, avec sa mère, se délecter de Rousseau, son auteur favori¹. L'abbé de Périgord (Talleyrand) vit deux fois Voltaire. A en croire les Mémoires de Mme de Boigne, l'archevêque de Narbonne, Dillon, exilé à Londres, parlait de ses anciennes entrevues avec le grand homme.

On rencontre, chez quelques évêques, une tolérance à l'égard de Voltaire et de Rousseau, qui frise la sympathie. Nombre de grandes dames étaient enthousiastes de ces deux philosophes. Leurs noms reviennent assez fréquemment dans la correspondance de Mme de Gramont et de Boisgelin, sans que l'archevêque d'Aix se voile la face². Ce prélat, qui faisait de petits vers, qui avait traduit les *Héroïdes* d'Ovide, n'affectait pas la gravité intransigeante d'un père de l'Église. On peut même trouver qu'il dissimulait trop sa figure épiscopale lorsque, faisant des mandements qu'il appelle, avec un peu de dédain, ses *Feneloniana*³, il recommande à sa corres-

1. La Font de Savine était un orateur distingué et aussi un écrivain classique développant ses idées dans une forme impeccable, un style imagé et avec un ton original. Il était très instruit. Le grec, le latin, l'italien, l'hébreu lui étaient familiers. Un éditeur parisien lui ayant fait hommage d'une traduction nouvelle des *Maximes d'Epictète*, M. de Savine le remercia dans une lettre qui contient les plus brillants aperçus sur la littérature grecque et la philosophie des anciens. Cf. Simon BRUGAL, 4-7, 13, 72.

2. « Je suis, écrit-il, comme Voltaire qui se plaignait de sa vieillesse à 20 ans, et qui a retrouvé, à 80, une jeunesse renouvelée. » Lettre du 5 août 1781. — Autre lettre à Mme de Gramont : « Vous avez cru aimer la littérature parce que vous aimiez Jean-Jacques; c'étaient les idées de Jean-Jacques que vous aimiez. »

3. « Je fais des mandements que j'appellerai volontiers des *Feneloniana*, à condition que personne hors du diocèse n'en lira rien. Je me suis décidé à parler comme je pense, et je pense comme les bonnes gens, parce que j'ai trop connu à quel point les gens médiocres, qui sont les héros de la cour et du monde, manquent d'esprit et de sens, pour pouvoir adopter leur manière. » Lettre inédite, Aix, 13 janvier 1777. — Boisgelin connaît les convenances ecclésiastiques. « Je ne pouvais rester à cause de la Toussaint à Versailles. » Lettre du 3 novembre 1778.

pondante de ne pas les montrer aux beaux esprits de Paris et de Versailles. Coquetteries littéraires, concessions étranges faites à l'opinion, à la mode, qui n'allaient pas, heureusement, jusqu'à une connivence de doctrine. Un écrivain, qui n'est pas tendre pour les compromissions avec les philosophes, qui a fouillé en inquisiteur leur correspondance, l'abbé Barruel, n'a trouvé qu'un prélat de complicité avec eux, c'est Brienne¹. Les prélats qu'on pourrait accuser de trop de complaisance pour les philosophes ne sont qu'une minorité infime. A l'autre extrémité, quelques collègues jansénistes tombent dans l'excès contraire. Entre les deux, la masse fait bloc contre l'ennemi, et il n'est guère d'assemblée du clergé de France où l'Eglise ne publie un manifeste contre l'incrédulité.

Au moment où la Révolution vint le surprendre, l'épiscopat de l'Eglise gallicane comptait nombre de prélats cultivés, remarquables. On peut dire qu'il était plein de lumières. Beaucoup ont déjà été nommés dans ces pages. Evidemment nous ne pouvons pas compter comme une force pour l'Eglise certains sujets d'intelligence vive, mais trop peu gens d'Eglise, les Talleyrand, les Brienne, les Dillon. Bernis avait pris à la longue la gravité ecclésiastique. Boisgelin, archevêque d'Aix; Cicé, archevêque de Bordeaux; Marbeuf, archevêque de Lyon et ministre de la feuille; d'Agoult de Bonneval, évêque de Pamiers; Lubersac, évêque de Chartres; Séguiran, qui venait de mourir à Nevers; Conzié, évêque d'Arras; Girac, évêque de Rennes; Mercy, évêque de Luçon; Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo; La-Tour-du-Pin, archevêque d'Auch; Fontanges, archevêque de Toulouse, connaissaient le maniement des hommes et des affaires. Parmi les prélats de doctrine, on citait surtout La Luzerne, évêque de Langres, dont les ouvrages dénotent un labeur immense et un savoir encyclopédique; Le Franc de Pompidon, archevêque de Vienne; de Partz de Pressy,

1. « Avant le temps des Périgord d'Autun, avant l'apostasie des Gobel, des Grégoire et autres constitutionnels, je n'en ai trouvé qu'un, c'était Brienne, et c'était bien assez de ce Judas pendant 30 ans mêlé au collège des Apôtres. » BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. 1, p. 337, 338.

évêque de Boulogne; Dulau, archevêque d'Arles; Thémines, évêque de Blois; Bonal, évêque de Clermont; Galard, évêque du Puy. La Fare, évêque de Nancy, avait été choisi pour prêcher le sermon d'ouverture des Etats généraux. M. de Barral, nouvellement élevé sur le siège de Troyes, devait montrer du talent sous la Révolution et l'Empire. M. d'Aviau de Sinçay, qui venait d'être nommé archevêque de Vienne, n'avait pas encore eu le temps de se faire connaître.

On peut affirmer de tous les évêques d'ancien régime, qu'ils savaient leur théologie. « Quelle doctrine! » disait Royer-Collard en parlant d'eux. Ils avaient longuement argumenté dans leur cours de licence, étaient docteurs en Sorbonne, et aimaient le faire savoir. Boisgelin, que ses goûts et ses camaraderies littéraires, mondaines, auraient détourné de faire montre de science théologique, en aura assez cependant pour rédiger sous la Révolution, au nom de ses collègues, l'*Exposition des Principes*, sur la constitution civile du clergé.

Malheureusement, ce n'est guère sur la redoute théologique où ses docteurs, ses évêques, maîtres en Sorbonne, eussent été inexpugnables, que se livra le combat contre le clergé de France. On l'attaqua sur le terrain de l'exégèse, de l'histoire, de la philosophie, des sciences. Il riposta; mais embarrassé dans la lourde armure du syllogisme, il ne sut guère parer les mille traits dont le camp volant des philosophes, armés de rire, de sarcasme, d'ironie, d'éloquence, le perçaient de toutes parts aux applaudissements de tout un siècle. Il est toujours bien dangereux pour une cause d'avoir contre elle les hommes qui sont arrivés à dominer l'opinion. Tel fut le cas au XVIII^e siècle. L'hégémonie intellectuelle exercée dans l'âge précédent par Bossuet, était passée à Voltaire et à ses acolytes. Chose étrange! les apologistes du XVII^e siècle déployaient contre des adversaires médiocres un génie qui ne leur était point nécessaire pour vaincre. Les rôles sont renversés au XVIII^e. Aussi peut-on dire que ce qui a manqué, pour triompher, à l'épiscopat dont nous écrivons l'histoire, c'est moins les vertus que le génie.

Ce n'est pas que les dons intellectuels, que le talent aient fait défaut à l'épiscopat de cette époque. Les noms seuls de Boisgelin, de Bausset, futur académicien, futur historien de Bossuet et de Fénelon, alors évêque d'Alais, en sont la preuve. Plusieurs prélats étaient membres, en 1789, de l'Académie française. C'était un honneur, bien que ces choix fussent souvent dus à la faveur dans l'ancien régime¹. Nombre de ces évêques avaient le goût des lettres. Roquelaure, évêque de Senlis, le constate chez M. de Boisgelin, et l'en félicite en le recevant à l'Académie française. Lui-même se délectait, étant nonagénaire, à débiter en vers de longs passages de Virgile et d'Homère. M. de Noé, évêque de Lescar, trouvait une de ses plus vives jouissances dans la lecture d'Homère, et passait pour un des écrivains les plus disertes du clergé sur la fin de l'ancien régime.

Malheureusement, l'épiscopat du XVIII^e siècle vivait dans un temps où il ne suffisait pas de talents ordinaires pour s'imposer à l'opinion. Nul ne se leva alors dans ses rangs, capable de se mesurer, je ne dis pas pour le fond de la discussion, mais pour l'esprit et l'éloquence, avec Voltaire et Rousseau. Ce corps illustre compte quelques orateurs, quelques écrivains, des hommes très instruits, très cultivés, des pontifes qui savent répondre à une harangue avec grâce et dignité, donner à leurs lettres un tour spirituel et enjoué ; surtout des théologiens tels

1. En 1789, le clergé comptait à l'Académie le cardinal de Bernis, qui, entré dans cette Compagnie à 29 ans, fournit, comme le cardinal de Luynes, mort en 1788 archevêque de Sens, une carrière académique d'un demi-siècle. Les autres prélats académiciens, en 1789, étaient le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, Roquelaure, évêque de Senlis, Boisgelin, archevêque d'Aix, Loménie de Brienne, archevêque de Sens, Montazet, archevêque de Lyon, académicien, était mort en 1788. Outre les cinq évêques, l'Académie française comptait, en 1789, les abbés de Radonvilliers, Delille, Maury, Morellet, ce qui portait à neuf le nombre des Académiciens d'Eglise. M. de Saint-Simon de Sandricourt avait des goûts de Bénédictin et passa à Agde, au milieu de ses livres, ses trente années d'épiscopat. Il fut nommé, en 1785, associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Une récente exhumation de la correspondance de Vauréal (il fut de l'Académie), évêque de Rennes, alors ambassadeur à Madrid, nous le montre écrivain consommé. Quels portraits il trace du roi d'Espagne, Philippe V, de la reine, des ministres, de ce Campo-Florido, ambassadeur à Versailles, pour qui voler pour donner, et donner pour voler, sont « les deux points cardinaux de son âme et de sa politique » ! La correspondance pendant la Révolution (publiée par Monerie de Cabrens) de M. de Vintimille, évêque de Carcassonne, indique un vrai talent et une singulière aisance de grand seigneur.

que La Luzerne, Le Franc de Pompignan. Mais c'étaient là, ou de petits talents dépourvus de ce rayonnement qui frappe les yeux de tout un peuple, ou une science un peu lourde, condamnée par sa sévérité même à laisser indifférent un siècle distrait, léger et railleur.

Au fond, bien que les évêques eussent l'esprit ouvert à toutes les préoccupations de leur temps, ils n'étaient guère préparés par la nature de leur éducation à défendre la foi que sur le terrain théologique. Dans ce domaine, ils publient des réfutations solides, provoquent les travaux d'un Bergier et d'autres apologistes. Mais les adversaires ne sont pas des schismatiques ou des hérétiques. Si Voltaire fait parfois intervenir la Bible, c'est pour la tourner en ridicule. Le patriarche de Ferney va chercher dans Moïse et les prophètes, dans l'histoire naturelle, dans les annales des peuples, partout, des armes contre l'Église. Les défenseurs de la religion, désarçonnés par ces attaques d'un nouveau genre, sont lents à se retourner pour faire front à l'ennemi. Et comment atteindre, avec la lourde armure des mandements amples, à forme périodique, un adversaire étincelant, insaisissable, qui faisait feu de toute part avec son artillerie légère ?

L'art d'écrire semble, à quelques exceptions près, s'être réfugié dans le camp des adversaires. Le seul, parmi les apologistes, qui arrive à forcer l'attention et à faire à Voltaire d'assez vives blessures, est un professeur de rhétorique, doublé d'un hébraïsant, l'abbé Guénée. Les évêques n'ont pas sa plume alerte, son esprit railleur, son ironie courtoise et mordante. Aussi ne sont-ils guère lus d'une génération habituée à la phrase incisive de Voltaire, à l'éloquence de Rousseau. Ils font de grands efforts pour résister au torrent d'incrédulité qui, grossissant de jour en jour, menaçait de tout emporter. Mais, paralysés dans leurs mouvements, assaillis par une nuée d'adversaires d'un nouveau genre, qui, armés à la légère, et répondant aux bonnes raisons par le sarcasme et le rire, amusaient un siècle frivole aux dépens de l'Église et de ses graves docteurs, ils se défendirent avec plus de persévérance que de succès.

Ce qui aussi fit défaut, c'est la clairvoyance attentive à surveiller les mouvements de l'opinion, à les arrêter, les diriger, à s'en emparer quand ils se forment, au lieu de les laisser grandir, et de courir après le tourbillon quand sa violence renverse tous les obstacles. Il est facile de suivre le sillon paroissial et diocésain, la tradition ou la routine. L'accoutumance suffit à ce labeur de chaque jour. Ce qui est plus malaisé, c'est de changer, selon les besoins du temps, ses batteries et son plan de campagne, c'est de deviner, de déjouer les hostilités qui se préparent en pleine paix, de distinguer par un ciel serein le nuage qui se forme sur les hauteurs, et qui porte dans ses flancs l'orage qui s'abattra bientôt sur les tranquilles promeneurs de la plaine. L'épiscopat du xviii^e siècle maintint les paroisses, les diocèses, cadres séculaires de l'action de l'Eglise ; garda les écoles, les collèges, les biens, héritage positif ; tua le jansénisme qu'il pouvait atteindre par l'autorité des juges de la foi, par les armes de la tradition ; mais il laissa échapper l'esprit de la nation, parce qu'il ne sut pas se poster sur les issues nouvelles qu'il se frayait dans son ardeur d'émancipation religieuse. Hélas ! l'Eglise du xix^e siècle n'a-t-elle point connu de ces surprises ? Peut-elle se vanter de l'avoir clos en victorieuse ?

Ce qui, à défaut du génie, lequel est assez rare dans les deux camps, aurait pu tout sauver, ce qui manqua encore aux apologistes du xviii^e siècle, ce fut l'ardeur passionnée, l'entrain irrésistible qui gagne les batailles. Une conviction enflammée, un dévouement chevaleresque à une cause, savent enfanter des merveilles et communiquent parfois à des écrivains, qui ne sont ni des Bossuet ni des Pascal, une vibration puissante et contagieuse. On cherche la jeunesse plus encore que le talent dans les défenseurs chrétiens du xviii^e siècle. Au lieu de prendre l'offensive, ils se renferment le plus souvent dans une défensive découragée. Ils servent avec fatigue et des armes vieillies une cause immortelle. Leur polémique languissante, donne l'impression de quelque chose qui finit. Ils frappent au hasard, sans plan arrêté, flottant au gré d'un

siècle qui les absorbe et les entraîne, quand ils devraient le dominer. Leur plume, depuis longtemps déshabituée des combats de la liberté, n'a rien du glaive. Leur bras ne sait plus ni parer, ni porter les coups.

La royauté absolue, qui avait rendu le corps social anémique en attirant tout le sang à la tête, fut pour beaucoup dans cette impuissance. L'enchevêtrement de l'Eglise dans tous les ressorts de la machine administrative et politique lui causa de graves embarras dans la lutte pour la foi et pour la vie. Cet organisme compliqué, démodé, paralysait l'agilité de ses mouvements, quand il s'agissait de courir, avec un poids de servitudes, après des adversaires insaisissables. Habitée à beaucoup recevoir de l'Etat et à beaucoup lui donner, elle eut le malheur, d'un côté, de s'en rapporter trop facilement à lui dans une œuvre de défense religieuse où il ne pouvait ni ne voulait la suppléer, de l'autre, de recevoir une partie des coups destinés à cet Etat même, dont elle paraissait être la complice intéressée et épouser les abus. Les évêques ont beau déployer un surcroît d'activité et se poser en bienfaiteurs, en initiateurs philanthropes de cette société étrange, aux prises avec l'enfantement d'un monde nouveau, où tout semble à la fois trembler de décrépitude et tressaillir de jeunesse, ils ne peuvent rendre la vie à ce qui meurt ni assurer la durée d'une organisation artificielle, vieillie, dont le mécanisme craque de toutes parts. Les anciens cadres sont usés. La vitalité populaire déborde les barrières légales mises à son expansion. Le clergé subira le sort des autres ordres privilégiés. Il ne peut jouer, en dehors de la mission spirituelle qui lui incombe essentiellement, d'autre rôle temporel, social ou politique, que celui qui lui est déferé par la confiance, par le consentement tacite d'un peuple trouvant en lui plus de lumières, plus d'autorité, plus de désintéressement que partout ailleurs. A la veille de la Révolution, on peut prévoir que l'édifice de grandeur temporelle élevé par les âges à l'Eglise de France ne résistera pas à la première tempête. La pièce touche à son dernier acte. Les évêques, que nous avons vus une dernière fois sur la scène,

dans les villes, les provinces, aux pays d'Etats, à l'assemblée des notables, avec toutes les grâces, tout le prestige de leur rang et de leur race, vont faire place à d'autres acteurs, au tiers-état impatient de jouer son rôle. Le rideau tombe, nous déroband à jamais cette parure mondaine que les âges avaient donnée par surcroît à l'épouse du Christ.

ALERE FLAMMAM
VERITATIS IV

Nous avons essayé de dire le pour et le contre dans cette histoire de l'épiscopat d'ancien régime. Le contre peut se résumer en ces griefs qui sont d'importance : 1° Recrutement exclusif des évêques dans la noblesse, abus qui eût été injustifiable à toute époque, qui était monstrueux à la veille de la Révolution, en un temps où la bourgeoisie, le tiers, formaient les neuf dixièmes de la nation et en composaient les forces vives ; 2° Comme résultat de ce système de nominations, les biens d'Eglise prodigués à une caste, la noblesse obtenant par surcroît, outre les évêchés, les grands vicariats, les grasses prébendes canoniales, les abbayes d'hommes, et même de femmes ; 3° Autre conséquence, l'absentéisme, l'attrait de la cour, l'habitude des relations mondaines, qui rendaient très difficiles la résidence et l'accomplissement des humbles devoirs de la charge épiscopale ; 4° Le clergé coupé en deux par cette pratique, ces expressions étranges et justifiées de *haut et bas clergé*, situation qui allait amener, en 1789, la ligue, on pourrait presque dire, l'insurrection des curés contre les évêques ; cet épiscopat placé par sa naissance, par son faste, trop au-dessus du peuple, comme des curés, et exposant dès lors le tiers-état à oublier, durant la Révolution, les prodiges de charité de ses évêques, les bienfaits, les monuments répandus par eux dans les provinces, dans les villes, pour ne se souvenir que des abus ; 5° Enfin, par une fatalité qui était celle de l'histoire, d'ailleurs en parfaite conformité avec les cœurs, l'Eglise gallicane mêlée à tous les rouages de

la monarchie, et condamnée à voir périr avec elle ce que nous pourrions appeler son existence humaine.

Voilà le contre. Le pour nous l'avons assez dit dans cette enquête historique. Ce n'est pas sans regrets que nous prenons congé de ces prélats dont le commerce a eu pour nous tant d'attrait. Ces figures d'évêques d'autrefois, ce mélange de prélat et de gentilhomme, ce parfum exquis de grâce ecclésiastique et d'urbanité noble, ce rayonnement discrètement mondain, ont le charme qui nous ramène sans cesse à l'étude du XVIII^e siècle. Mais il fallait pour cadre à ces prélats une société brillante et aristocratique, une France que n'eût point touchée la main de l'égalité, que n'eût point encore nivelée une ombrageuse démocratie. Leur tête XVIII^e siècle, avec ce teint rose, cette expression de bonheur calme que leur donnent les portraits du temps, ne convient plus à ceux qui ont failli mourir. C'en est fait du luxe, du faste, des pompes, de la représentation, des seigneuries temporelles, des princerries nobiliaires.

Les historiens qui ont étudié cette époque, tout en prenant volontiers leur parti de l'amputation que la Révolution a fait subir sous ce rapport à l'Eglise de France, n'ont pu contenir leurs sympathies pour les victimes. Ces évêques d'autrefois que leurs traditions de famille et leurs relations, leurs goûts et leurs instincts de race aiguisés encore par l'esprit du XVIII^e siècle, leur qualité même de pasteurs des peuples, mêlaient alors à toutes les questions sociales et politiques, à tous les grands intérêts du pays, ces prélats, hommes d'Eglise et hommes d'Etat, théologiens et administrateurs, ont séduit ceux qui, à notre époque, les ont étudiés en historiens, comme ceux qui purent les observer de leur vivant.

On sait l'impression que Tocqueville avait rapportée de son long commerce avec l'ancien régime. « Je ne sais, dit-il, si, à tout prendre et malgré les vices éclatants de quelques-uns de ses membres, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France au moment où la Révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les

au grand jour des vertus un peu voilées par la parure du siècle. Le gentilhomme laissera mieux voir l'évêque ; le seigneur, l'administrateur temporel, s'effacera devant l'homme d'Eglise. Ce qui était grâce, douceur de vivre aux temps heureux, deviendra force, sacrifice, dans les jours sombres. La violente secousse imprimée à ce grand corps, montrera avec éclat quelle sève puissante circulait encore dans ses veines. Dieu réserve à cet épiscopat de l'Eglise gallicane, qui va disparaître, la gloire de grandir dans l'adversité, de racheter ses quelques taches en rachetant son peuple par la souffrance, de prouver enfin au monde la sincérité de ses convictions religieuses, car pour sauver la foi des autres il faut commencer par croire. C'est dans l'épreuve que l'homme donne la mesure de sa valeur morale. L'Eglise de France va rencontrer dans sa mort violente le secret de sa résurrection. L'ébranlement que lui prépare la Révolution se communiquera jusqu'aux âmes, et l'épiscopat du XVIII^e siècle, qui avait vu la nation distraite, indifférente à son apologétique, la trouvera sensible à l'argument suprême, celui du sang.

APPENDICE

sur la défaite du Jansénisme dans la seconde moitié
du dix-huitième siècle.

I

Les éducateurs du jeune clergé, les évêques surtout, contribuèrent à la défaite du Jansénisme. Parmi les congrégations chargées des séminaires, la Compagnie de Saint-Sulpice fut celle qui fit l'opposition la plus efficace aux Jansénistes, et qui fut la plus attaquée par eux. La gazette les accuse d'être la cause de tout le mal et les poursuit de ses haines. M. de Maillé-La-Tour-Landry, récemment transféré à Saint-Papoul, fait-il un mandement qui n'a pas l'heur de lui plaire : « Quel présage, dit-elle, pour le gouvernement futur de ce diocèse, déjà livré depuis longtemps aux ténèbres de l'aveugle *sulpicianisme* ! » M. de Vintimille s'est-il fait précéder à Carcassonne par un grand vicaire dont les discours sont remplis de « molinisme et de zèle pour la morale jésuitique et sulpicienne », la gazette s'écrie que le règne du prélat « s'annonce comme devant être sulpicien dans toute la force du terme, c'est-à-dire ignorant, fanatique et persécuteur ». Est-il arrivé de meilleures nouvelles à Carcassonne sur les dispositions de Vintimille ? les Jansénistes reprennent espérance et pensent que son premier souci sera de réformer le séminaire, « école de doctrine pélagienne ou sulpicienne, ce qui revient au même ». Ce n'est pas que tous les maîtres du séminaire, d'ailleurs étrangers à la communauté de Saint-Sulpice, soient répréhensibles. L'un d'eux même serait le favori du journal janséniste, s'il arrivait à « haïr autant la vieille et mauvaise constitution *Unigenitus* qu'il est amoureux de la nouvelle constitution française ». Le fantôme du « sulpicianisme » hante manifestement l'imagination de la gazette. Elle voit Saint-Sulpice partout, même où il n'est pas. C'est ainsi qu'elle anathématise « l'université toute sulpicienne » de Montpellier

seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques, et en même temps de plus de foi ; la persécution l'a bien montré. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés contre lui, je l'ai finie plein de respect ¹. » Taine tient le même langage.

Ce jugement, auquel une étude approfondie a conduit ces penseurs, ces historiens, concorde avec celui qu'un grand orateur anglais, un contemporain, portait sur l'ancien épiscopat français. « Lorsque j'eus l'occasion d'aller en France, a dit Burke dans ses *Réflexions sur la Révolution française*, c'est presque à la fin du siècle dernier ; le clergé sous toutes ses formes attira une grande partie de ma curiosité. Bien loin de recueillir contre ce corps des plaintes et des mécontentements, comme j'avais lieu de m'y attendre, d'après quelques ouvrages que j'avais lus, je n'entendis aucune déclamation ni publique, ni privée, si ce n'est cependant dans une certaine classe d'hommes, peu nombreuse, mais bien active. Allant plus loin dans mes recherches, j'ai trouvé, en général, le clergé composé d'hommes d'un esprit modéré et de mœurs décentes. Je ne fus pas assez heureux pour avoir des relations avec un grand nombre de curés ; mais, en général, je reçus les meilleures informations sur leurs principes de morale et sur leur zèle à remplir leurs fonctions. J'ai été lié avec quelques personnes du haut clergé, et j'ai eu sur le reste de cette classe les meilleures sortes d'informations. Presque tous ceux qui le composent sont des hommes de naissance ; ils ressemblaient à tous ceux de leur rang, et, lorsque j'ai remarqué quelques différences, j'ai trouvé qu'elles étaient en leur faveur ; leur éducation était plus accomplie que celle de la noblesse militaire, en sorte qu'il s'en fallait de beaucoup qu'ils ternissent l'éclat de leur profession par leur ignorance, ou par aucun manque d'aptitude dans l'exercice de leur autorité... *Je les ai réellement considérés comme une classe tout à fait supérieure*... J'ai vu dans le clergé de France (et nulle part on ne peut en rencontrer beaucoup de cette sorte) des

1. *L'ancien régime et la Révolution.*

hommes d'un grand savoir et d'une parfaite candeur... Vous aviez avant votre Révolution cent vingt évêques environ. Un certain nombre parmi eux étaient remarquables par un savoir éminent et par une charité sans bornes... Lorsque j'étais en France *je suis certain que le nombre des prélats répréhensibles n'était pas considérable*. Quelques individus parmi eux, s'ils étaient moins réguliers dans leurs mœurs, rachetaient par des qualités nobles ce qui manquait à la sévérité de leurs vertus. Ils avaient les grands talents qui rendent les hommes utiles à l'Eglise et à l'Etat. J'ai entendu dire qu'à bien peu d'exceptions près, Louis XVI avait été plus attentif que son prédécesseur immédiat à bien choisir les caractères avant de les élever à cette dignité, et je croirais assez, d'après l'esprit de réforme qui a dominé tout ce règne, que cela doit être vrai. » Nous avons voulu reproduire tout ce long passage de Burke à cause de son importance. Manifestement, l'illustre orateur anglais est sous le charme. Il n'a pu voir de près l'épiscopat français sans être séduit par la noblesse de son caractère, la distinction de ses manières, par les vertus de la presque généralité de ses membres, par la charité de tous. Durant la Révolution, Burke resta fidèle à son admiration pour l'Eglise de France, et se montra en Angleterre le plus ardent promoteur des mesures prises pour secourir les prêtres exilés.

Il nous semble que le lecteur de cet ouvrage en rapportera l'impression que viennent de formuler avec tant d'autorité Burke et Tocqueville. Les hommes valaient mieux que les institutions. Les évêques de l'ancien régime nous ont apparus dans ces pages admirablement doués de toutes les *vertus sociales*. Les *vertus privées*, les *vertus épiscopales* leur ont moins manqué qu'on ne pense ; et si un petit groupe ne menait point une conduite édifiante, si une importante minorité n'était pas fidèle au devoir de la résidence et aux visites pastorales, la majorité comptait de bons évêques, de nombreux apôtres, et la vie de presque tous était irréprochable au point de vue des mœurs.

Vienne la Révolution : la persécution fera apparaître

au grand jour des vertus un peu voilées par la parure du siècle. Le gentilhomme laissera mieux voir l'évêque ; le seigneur, l'administrateur temporel, s'effacera devant l'homme d'Eglise. Ce qui était grâce, douceur de vivre aux temps heureux, deviendra force, sacrifice, dans les jours sombres. La violente secousse imprimée à ce grand corps, montrera avec éclat quelle sève puissante circulait encore dans ses veines. Dieu réserve à cet épiscopat de l'Eglise gallicane, qui va disparaître, la gloire de grandir dans l'adversité, de racheter ses quelques taches en rachetant son peuple par la souffrance, de prouver enfin au monde la sincérité de ses convictions religieuses, car pour sauver la foi des autres il faut commencer par croire. C'est dans l'épreuve que l'homme donne la mesure de sa valeur morale. L'Eglise de France va rencontrer dans sa mort violente le secret de sa résurrection. L'ébranlement que lui prépare la Révolution se communiquera jusqu'aux âmes, et l'épiscopat du XVIII^e siècle, qui avait vu la nation distraite, indifférente à son apologétique, la trouvera sensible à l'argument suprême, celui du sang.

APPENDICE

sur la défaite du Jansénisme dans la seconde moitié
du dix-huitième siècle.

I

Les éducateurs du jeune clergé, les évêques surtout, contribuèrent à la défaite du Jansénisme. Parmi les congrégations chargées des séminaires, la Compagnie de Saint-Sulpice fut celle qui fit l'opposition la plus efficace aux Jansénistes, et qui fut la plus attaquée par eux. La gazette les accuse d'être la cause de tout le mal et les poursuit de ses haines. M. de Maillé-La-Tour-Landry, récemment transféré à Saint-Papoul, fait-il un mandement qui n'a pas l'heur de lui plaire : « Quel présage, dit-elle, pour le gouvernement futur de ce diocèse, déjà livré depuis longtemps aux ténèbres de l'*aveugle sulpicianisme* ! » M. de Vintimille s'est-il fait précéder à Carcassonne par un grand vicaire dont les discours sont remplis de « molinisme et de zèle pour la morale jésuitique et sulpicienne », la gazette s'écrie que le règne du prélat « s'annonce comme devant être sulpicien dans toute la force du terme, c'est-à-dire ignorant, fanatique et persécuteur ». Est-il arrivé de meilleures nouvelles à Carcassonne sur les dispositions de Vintimille ? les Jansénistes reprennent espérance et pensent que son premier souci sera de réformer le séminaire, « école de doctrine pélagienne ou sulpicienne, ce qui revient au même ». Ce n'est pas que tous les maîtres du séminaire, d'ailleurs étrangers à la communauté de Saint-Sulpice, soient répréhensibles. L'un d'eux même serait le favori du journal janséniste, s'il arrivait à « haïr autant la vieille et mauvaise constitution *Unigenitus* qu'il est amoureux de la nouvelle constitution française ». Le fantôme du « sulpicianisme » hante manifestement l'imagination de la gazette. Elle voit Saint-Sulpice partout, même où il n'est pas. C'est ainsi qu'elle anathématise « l'université toute sulpicienne » de Montpellier

Nous avons vu les Sulpiciens à Orléans sous Jarente, à Toulouse sous Loménie de Brienne. Voici maintenant les Lazaristes à Narbonne dirigeant, sous un prélat peu évangélique, Dillon, le petit et le grand séminaire. Le supérieur de ces établissements n'aime pas le jansénisme, et prétend y découvrir « l'hérésie la plus subtile, la mieux combinée qu'on ait jamais vue, parce que les Jansénistes s'entortillent beaucoup ». Partout les Lazaristes pensent, parlent de même. Les *Nouvelles* ne manquent pas de nous l'apprendre et de s'en plaindre¹. Quel malheur de voir ainsi les disciples de M. Olier et de Vincent de Paul porter les ravages dans les rangs de la jeunesse cléricale ! Ils ont eu le crédit de se maintenir là même où les chefs du diocèse leur sont défavorables. « On eut la douleur, disent les *Nouvelles*, de voir M. de Choiseul trompé par les Lazaristes, qui occupent le séminaire de Châlons comme en tant d'autres diocèses. » A Lyon, M. de Montazet est hostile au séminaire de Saint-Irénée tenu par des Sulpiciens, qui attirent les élèves des diocèses voisins. Mais il n'ose, ou ne peut le leur enlever, arrêté par une influence supérieure. Il a beau leur imposer ce qu'on appela « l'année de ville », protéger ouvertement les écoles de théologie des Oratoriens et des Joséphistes, la maison des Sulpiciens est toujours pleine. Les *Nouvelles* le déplorent. « Depuis que les Sulpiciens et les Lazaristes ont infecté les séminaires et les facultés de toutes les rapsodies de Tournely et de Collet, on ne voit plus, s'écrient-elles, dans les thèses que des erreurs manifestes. Quand ils ont accolé ces mots sacramentaux, *de fide est*, à leurs opinions moliniennes, sur une volonté générale de Dieu de sauver tous les hommes, sur une grâce suffisante donnée à tous, sur des bonnes œuvres sans que l'amour du vrai bien y entre pour rien, ils croient avoir fermé la bouche à tous ceux qui réclament contre ces prétendus articles de foi². »

Les universités elles-mêmes mécontentent les Jansénistes. La gazette ne reconnaît plus son antique Sorbonne, dont elle attribue la décadence, avec le parlement de Paris³, à l'inva-

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1776, p. 31 ; 1779, p. 162. Les *Nouvelles* de 1778, p. 77, se plaignent du fanatisme qui règne à Saint-Malo. « C'est le fruit, dit le journal, de l'éducation que le jeune clergé reçoit des Lazaristes qui occupent les deux séminaires. M. des Laurents, évêque de Saint-Malo depuis 1767, autorise ces mauvais guides ; il imite en cela M. de La Bastie, son prédécesseur, dont il était grand vicaire. »

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 77.

3. Le parlement de Paris disait dans ses remontrances de 1753 : « Quelle perte pour l'Etat entier que la destruction de tant d'écoles où régnaient

sion du molinisme. On a beau y signaler de temps en temps « quelques bonnes thèses échappées du naufrage », telle décision favorable au droit divin des curés, ces lueurs ne suffisent pas à éclairer une nuit sombre. Comment compter sur le maintien des bons principes en province quand ils succombent dans la capitale ? Les évêques, limités à Paris dans leur action, peuvent tout dans les universités locales pour faire le vide autour des chaires et diriger l'enseignement. Aussi les *Nouvelles* n'ont-elles point assez de gémissements sur les doctrines qu'on y professe. Ne s'est-on pas avisé, à l'université de Toulouse, par exemple, de combattre « la grâce efficace et la délectation victorieuse », dans une thèse dédiée à M. de Cugnac, évêque de Lectoure¹ ! Ne s'est-on point permis, dans une thèse présentée à l'université de Reims, d'employer une expression révoltante et de parler de « la méchanceté janséniste, *pravitas janseniana* » ! Du moins le jansénisme semblait pouvoir compter sur l'université de Poitiers. De toutes celles du royaume, disaient les *Nouvelles*, « il n'y en a aucune qui ait combattu les erreurs des Jésuites aussi persévérément. Elle était encore aux prises avec eux lorsque l'institut fut proscrit, en 1761 ». Mais l'évêque Sainte-Aulaire a tout gâté. Deux Dominicains professent, il est vrai, la théologie à l'université de Poitiers, et ont la satisfaction de voir les séminaristes assister à leurs cours ; mais le prélat leur a interdit le ministère de la prédication et de la confession. L'influence doctrinale qu'ils exercent sur leurs élèves est d'ailleurs bien faible. « Les jeunes gens, après avoir pris les dictées des Dominicains, n'en font aucun usage. On y substitue la misérable théologie de Poitiers sur laquelle seule on les interroge, soit au séminaire, soit aux examens de l'ordina-

la piété et l'instruction la plus solide, l'affaiblissement de ses universités. Pour étendre la soumission à la bulle *Unigenitus*, les sujets les plus instruits des saintes maximes de la religion, de la morale et de nos précieuses libertés, ont été éloignés. En un seul jour, cent docteurs de la faculté de Paris, respectables par leurs lumières et par leurs vertus, ont été privés de toute voix délibérative et de toute assistance aux assemblées. L'université a éprouvé un retranchement pareil, et ce vide affreux a presque tari la source la plus pure de l'instruction, a laissé ce corps asservi aux délateurs. De là, le découragement dans les écoles, l'affaiblissement des études, l'ignorance devenue presque universelle dans le royaume. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1767, p. 4.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 67. « Si le parfait désintéressement de M. de Brienne pour tout ce qui a rapport à la doctrine de l'Eglise était moins connu, disent les *Nouvelles*, on prendrait la liberté de lui représenter qu'il ne doit pas souffrir plus longtemps que ses jeunes clercs soient empoisonnés par les erreurs qui infectent les écoles de son diocèse, qu'il est temps pour lui de sortir de son sommeil léthargique. » Mais il est inutile d'interpeller des « prélats plongés dans les délices et dans les intrigues de l'ambition ».

tion. » Tous les lévites sont ainsi placés sous l'action des Lazaristes qui dirigent le petit et le grand séminaire. On voit que l'influence théologique était passée des universités aux séminaires. En 1777, la gazette se plaint que les Sulpiciens de Toulouse n'envoient plus leurs élèves aux écoles publiques de l'université, à cause d'un cours qui ne leur plaisait pas¹.

Les Jansénistes peuvent-ils du moins compter sur les Oratoriens, les Dominicains, les Doctrinaires? On sait que Quesnel, le fameux auteur des *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament, qui devait provoquer la bulle *Unigenitus*, avait été Oratorien. L'auteur d'une des dernières publications les plus agréables aux Jansénistes, la théologie de Lyon, était un Oratorien, le Père Valla. Tandis que les évêques qui sortaient de Saint-Sulpice étaient généralement des adversaires déclarés, on voyait les prélats formés au séminaire oratorien de Saint-Magloire moins hostiles et même favorables au parti, tels que M. de Choiseul, évêque de Châlons-sur-Marne, M. de Bezons, évêque de Carcassonne. Et pourtant la majorité de la congrégation de l'Oratoire était loin d'être acquise au jansénisme. Les *Nouvelles* nous racontent avec larmes comment Boyer, évêque de Mirepoix et ministre de la feuille, « entreprit de la subjuguier, de la soumettre à la bulle », et imposa ses conditions au Père de la Valette, supérieur général. Il fallut souscrire le formulaire. Le successeur de Boyer à la feuille, le cardinal de La Rochefoucauld, était d'humeur plus tolérante. « Si cette Eminence avait eu plus de vigueur dans l'âme et peut-être moins de politique, c'en était fait, disent les *Nouvelles*, de la bulle et du formulaire. » Mais la bulle, le formulaire lui survécurent; le molinisme fit beaucoup de ravages dans l'Oratoire. En 1775, la gazette représente à cette congrégation quelle « honte c'était pour elle qu'on enseignât, dans plusieurs de ses maisons, une théologie aussi méprisante, et pour le fond et pour la forme, que celle de Poitiers ». Cependant, malgré ces défaillances, beaucoup d'Oratoriens se rapprochent du parti janséniste. Aussi quels cris font entendre les *Nouvelles*, lorsque M. de Bourdeilles, évêque de Soissons, s'avise de les remplacer par des prêtres du diocèse, quand M. de Grimaldi les exclut pour quelque temps du collège du Mans, quand M. de Valras manœuvre à Mâcon pour les décider à quitter son séminaire, où il a fait

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1777, p. 24-28.

le vide d'avance en envoyant pendant cinq ans ses élèves aux Sulpiciens de Lyon.

Les Dominicains ne donnent pas non plus pleine satisfaction aux *Nouvelles ecclésiastiques*; et pourtant quel ordre est mieux préparé à soutenir les véritables principes! « La doctrine de la grâce efficace par elle-même et de la prédestination gratuite des élus, est devenue pour ainsi dire son héritage. C'est un droit que l'Eglise lui a confié et qu'il s'est engagé solennellement à transmettre d'âge en d'âge dans toute son intégrité. Les Jésuites, ennemis dès leur naissance de ces dogmes sacrés, n'ont point discontinué de persécuter cet ordre. » La gazette janséniste, qui se plaît à leur décerner cet éloge, est obligée de constater avec douleur que, depuis l'expulsion des Jésuites, beaucoup de Dominicains accusent des tendances « moliniennes », et se rapprochent de la bulle « par ambition, par politique ou par faiblesse », à la suite du Père Mamachi. En 1778, le régime de l'ordre se montre favorable à ce mouvement. On voit les Dominicains « se soumettre aveuglément à tout ce que les évêques exigent d'eux... Mais ces faiblesses n'empêchent pas que l'esprit de corps ne subsiste toujours parmi eux¹ ».

Cet esprit de corps et les erreurs auxquelles s'étaient laissé entraîner des Dominicains, indisposaient les évêques contre eux. A Saint-Paul-Trois-Châteaux, ils rencontrent l'hostilité de M. de Reboul de Lambert. Appelés par les consuls au collège de Mâcon, ils s'y installent contre le gré de l'évêque et du clergé. A Pamiers, Lévis-Leran leur enlève la chaire de théologie, qu'ils occupaient depuis des siècles, pour l'attribuer aux Lazaristes.

A Albi, les Dominicains éprouvent des désagréments de la part de M. de Choiseul. Ce prélat s'était laissé prévenir par les États du Languedoc contre leur enseignement théologique. Il fit dire au prieur que son intention était de faire apprendre désormais la théologie dans son séminaire. Le prieur répondit que, leur école de théologie étant « publique et fondée » à Albi, il ne pouvait refuser les leçons à ceux qui voudraient les recevoir. Défense fut alors intimée aux étudiants de s'y rendre. La théologie leur fut professée au séminaire par M. de Lestang, « bulliste », envoyé par les Sulpiciens de

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1773, p. 82-84; 1775, p. 192; 1779, p. 33-39; 1767, p. 42-43. D'après les *Nouvelles*, 1764, p. 34, 35, le dernier évêque de Grasse, M. de Prunières, chercha à écarter les Oratoriens appelés à Grasse par les consuls après l'expulsion des Jésuites.

Toulouse et deux autres maîtres. Le Père Bonhomme, qui enseignait depuis quinze ans la théologie à Albi, dut quitter cette ville¹.

Les Dominicains, ainsi chassés d'Albi, avaient eu la satisfaction, lors de l'expulsion des Jésuites, de rentrer à Montpellier, et d'y reprendre les chaires qu'on leur avait enlevées, après une longue possession, pour les attribuer aux disciples de saint Ignace. Ils devaient ce retour de fortune au Parlement. Ils se présentèrent à l'évêque, qui était alors le terrible Villeneuve, peu tendre pour tout ce qui pouvait avoir une attache même lointaine avec le jansénisme. Comme ils lui demandaient sa protection et sa bienveillance : « Je ne vous accorde ni l'une ni l'autre, répondit le prélat fort courroucé. Vous avez empiété sur mes droits. Il n'appartient qu'à moi de pourvoir à l'enseignement de mon diocèse, et vous avez recours au Parlement. Je vous interdis tous tant que vous êtes. » Il le leur répéta, dit la gazette, avec tout le feu dont un homme de quatre-vingts ans est capable. Après cet assaut de l'évêque, les nouveaux professeurs eurent à en soutenir un autre non moins redoutable donné par cinq cents personnes, hommes et femmes, qui voulaient les expulser avec violence².

Cette hostilité témoignée çà et là aux Dominicains par les prélats les plus déclarés contre le jansénisme, montre qu'ils étaient suspects de sympathie pour l'erreur. Un incident provoqué, en 1779, par une thèse soutenue en Sorbonne par un Dominicain de la rue Saint-Jacques, nous fait connaître l'état d'esprit de cet ordre vingt ans avant la Révolution. « Le collège de la rue Saint-Jacques, disent les *Nouvelles*, est le berceau et comme le chef-lieu de l'ordre de Saint-Dominique. » Or, c'est dans cette maison sainte qu'un jeune Dominicain, le Père Pichegru (un nom prédestiné à toutes les trahisons) allait soutenir que « la grâce est un don surnaturel que Dieu accorde gratuitement », la « possibilité de l'état de pure nature » et autres erreurs moliniennes. Les vieux docteurs de la maison s'émeuvent de l'injure faite à l'école thomiste par un Dominicain, qui refuse de « reconnaître la grâce efficace par elle-même ». Un vénérable vieillard de l'Ordre, auquel Pichegru a apporté sa thèse, refuse de la recevoir,

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1765, p. 68; 1766, p. 69; 1767, p. 42; 1777 p. 26-28; 1780, p. 137; 1784, p. 74-76.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1763, p. 38; 1779, p. 33-39.

disant qu'il ne voulait pas que « sa chambre fût souillée par une pièce si détestable ». Et comme le jeune délinquant se jette à ses genoux : « Ce n'est pas à moi, lui dit-il solennellement, que vous devez demander pardon, c'est à Dieu, à l'Eglise et à tout l'Ordre que vous avez outragé. » Les Dominicains de la rue Saint-Honoré, ceux de la rue Saint-Dominique, s'émeuvent à leur tour et écrivent au supérieur général. Au couvent de la rue Saint-Jacques, dans le chapitre réuni à ce sujet, les vieux Dominicains exhalent leur indignation; mais, symptôme grave, « les jeunes ne parurent à l'assemblée qu'un instant et, voyant de quoi il s'agissait, se retirèrent aussitôt en disant : « Quoi, ce n'est que cela ! C'était bien la peine de nous assembler ! Pourquoi ne pas laisser chacun libre de soutenir la doctrine qu'il veut ? » Dans la circonstance, ils avaient d'autant plus raison que la doctrine de Pichegru est aujourd'hui celle de tous nos catéchismes. Mais l'attitude de cette jeunesse n'en est pas moins significative. D'un côté les vieux docteurs, en particulier celui qui apostrophait tout à l'heure avec tant de véhémence le Père Pichegru à ses pieds, un des derniers vieillards qui rappelaient de loin cette époque héroïque de la fin du xvi^e siècle où, le molinisme mettant aux prises Dominicains et Jésuites, on vit parfois de ces rudes jouteurs, les champions des deux camps, convoqués pendant dix ans devant la congrégation de *Auxiliis*, tout cousus d'arguments comme des chevaliers bardés de fer, discourir jusqu'à extinction de voix et épuisés de forces, n'ayant plus de souffle, expirer parfois, dit-on, sur le champ de bataille, rendant leur âme avant leur dernier syllogisme. En face de ces survivants d'un autre âge, une génération nouvelle de Dominicains peu disposés à s'échauffer sur les divers systèmes de la grâce, non seulement éloignée des idées jansénistes, mais capable d'abandonner en pleine Sorbonne les doctrines de l'école thomiste. De ce côté là encore l'avenir était sombre pour Jansénius.

Les Jansénistes croyaient pouvoir fonder un espoir sur les Doctrinaires, comme sur les Oratoriens et les Dominicains. Ne leur était-il point prescrit par « leurs constitutions, tant anciennes que nouvelles, de suivre fidèlement saint Augustin et saint Thomas » ? Pourtant, ils se laissent imposer à Gap, malgré leur répugnance, par M. de la Broue de Vareilles, un auteur de théologie détestable, Collet. N'auraient-ils pas dû « faire goûter leur opposition à ce prélat, et lui montrer que quand on raisonne avec Collet on ne peut éviter de raisonner

comme coupable de « molinisme et de probabilisme ». Les Sulpiciens ont hérité de toute l'ardeur des haines qu'on portait aux Jésuites. La gazette fait même observer, au sujet de leur conduite à Lyon et de l'exigence du formulaire, que jamais Jésuite honnête ne se serait permis pareille monstruosité¹.

Nous connaissons en détail les griefs de doctrine que le jansénisme fait valoir contre les Sulpiciens. Ne s'avisent-ils point de soutenir « la possibilité de l'état de pure nature »? Ne professent-ils point, entre autres noirceurs, que la « grâce suffisante » est donnée à tous les hommes, que « l'amour de charité » parfaite n'est pas nécessaire « pour s'approcher du sacrement de pénitence »? Leur terreur, c'est de trop accorder à Dieu. On a vu, disent les *Nouvelles*, des élèves des Sulpiciens d'Orléans avouer ingénument qu'ils ne récitaient qu'avec peine ces paroles du Psaume : « Seigneur, créez en moi un cœur pur, *cor mundum crea in me, Deus.* » Ils ne savent comment les concilier avec le libre arbitre, qu'ils croient blessé à mort par de telles expressions, et auquel ils ont grand soin de faire intérieurement réparation, toutes les fois qu'ils sont obligés de les prononcer. Encore sont-ils contenus dans leur exaltation « moliniste » par « la crainte d'encourir la juste indignation de M. l'évêque ». Cet évêque d'Orléans est Jarente, ministre de la feuille, qui avait paru, après l'ardent Montmorency, d'un zèle très tempéré pour la bulle. Il apaisa le diocèse, mais eut le grand tort, aux yeux du jansénisme, de ne point aller « à la racine du mal, en ôtant les deux séminaires aux Sulpiciens² ».

Le même reproche est adressé à Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. N'a-t-il pas livré tous ses séminaires aux Sulpiciens ! Les séminaires ? Ces écoles nouvelles, où une congrégation tout entière s'emploie sur la surface du

1. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1783, p. 142, 165 ; 1784, p. 142 ; 1785, p. 138 ; 1786, p. 105, 106 ; 1789, p. 105, 172 ; 1790, p. 139, 140.

2. « L'amour de la paix, qui a toujours caractérisé l'évêque (Jarente), a un peu calmé leur faux zèle. À peine M. de Jarente avait-il pris possession de cet évêché, après la translation de M. de Montmorency, qu'il fit cesser les scènes déplorables qui s'y passaient journellement. Il rétablit dans l'usage des sacrements des communautés religieuses qui en étaient privées, et il proscrivit l'espèce d'inquisition qu'on exerçait à l'égard des personnes les plus pieuses aux approches de la mort. Heureux s'il eût été à la racine du mal en ôtant les deux séminaires aux Sulpiciens... Depuis que M. de Jarente est infirme, les schismatiques (les antijansénistes) sont plus hardis ; et quoique M. le coadjuteur les ait réprimés en diverses occasions, des curés et des vicaires ne laissent pas d'inquiéter les fidèles dans le tribunal de la pénitence. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1770, p. 41, 42 ; 1788, p. 83. Beaumont ne put guère compter sur Jarente, comme ministre de la feuille.

territoire à détruire certaines doctrines, à en faire triompher d'autres, excitent au plus haut point l'irritation des jansénistes. Au dernier siècle, c'est là que le parti subit une irréremédiable défaite, comme dans le nôtre, c'est là que devaient être effacés dans les générations nouvelles de lévites les derniers vestiges de gallicanisme. Les universités étaient plus conservatrices des traditions anciennes que ces communautés ; où il suffisait d'un mot d'ordre pour donner aux jeunes esprits une direction particulière, et combattre tel enseignement avec une efficacité toute-puissante. Aussi la gazette trouve que ces « nouvelles maisons d'éducation ecclésiastique sont le tombeau des bonnes études. Tous les bons livres y sont généralement interdits. L'ignorance et le fanatisme sont le caractère des maîtres, et tout le mérite exigé des élèves consiste à savoir un peu de leur misérable théologie, d'être fort soumis à la bulle *Unigenitus* et pleins d'ardeur contre le fantôme du jansénisme. C'est de cette source ténébreuse et impure que les ecclésiastiques, comme des eaux empoisonnées, se distribuent dans les différentes paroisses ». Le public est scandalisé de « l'air évaporé » de tous ces séminaristes, et on dit quand on les aperçoit : « *Voici les brigands de Saint-Sulpice.* » Une polémique montée à ce diapason dit assez les coups terribles que les Sulpiciens du XVIII^e siècle achevèrent de porter au jansénisme. Ce qui avait facilité leur victoire, c'est que, de l'aveu des *Nouvelles*, « la plupart » des chefs eux-mêmes, des évêques, avaient été « élevés par les Sulpiciens¹ ».

Les Lazaristes partagent avec les Sulpiciens, mais dans des proportions moindres, l'hostilité des Jansénistes. Nous parlons des trente années qui suivirent l'expulsion de la compagnie de Jésus. Les Jansénistes n'avaient jamais pardonné à Vincent de Paul de n'avoir point été des leurs. Les disciples du saint, ayant gardé son esprit et ses sentiments, furent regardés comme des ennemis. S'avisent-ils, comme les Jésuites, de donner des missions ? on les accuse de « prodiguer indifféremment l'absolution à toute sorte de personnes. On a vu, paraît-il, un homme demi-ivre sortir de leur confessionnal, en se vantant d'avoir fait son affaire ». Ils ont surtout le grand tort de tenir des séminaires. Il semble même qu'une sorte de fatalité les ait placés à la tête de ces maisons dans les diocèses où les prélats sont moins recommandables.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1781, p. 195-196 ; 1783, p. 165.

mal ». Même oubli de leurs statuts à Vence, où ils acceptent d'expliquer « la misérable théologie de Poitiers ». Comment des prêtres de la Doctrine chrétienne, chargés de former le clergé d'un diocèse, peuvent-ils oublier jusqu'à ce point leurs engagements? Il est vrai qu'ils ont affaire à un prélat « excessivement zélé pour tout ce qui tient au jésuitisme, M. de la Gaude ».

A Mende, le dernier évêque de l'ancien régime, M. de Castellane, veut bien garder les Doctrinaires, qui dirigent le collège et le séminaire, mais à condition d'enseigner la théologie de Collet qu'ils pourront modifier et commenter. On trouva qu'ils abusaient de la permission. Quand parut la théologie de Lyon, les Doctrinaires obtinrent de la mettre entre les mains de leurs élèves; mais les réclamations d'une partie du clergé obligèrent de revenir à Collet, l'année suivante. Mende comptait beaucoup de séminaristes « imbus des maximes moliniennes », qu'on leur avait inculquées à Montpellier, au Puy ou à Clermont où ils allaient faire leur quinquennium¹.

Quels étaient donc ces manuels, cette fameuse *théologie* de Lyon, qui mettaient ainsi aux prises les deux camps? Les échos de l'ancien régime répétaient les noms de quelques théologiens aujourd'hui parfaitement ignorés, auxquels ces polémiques du temps donnèrent une célébrité d'occasion. Les Jansénistes en voulaient surtout à Collet, Tournely, et à la théologie de Poitiers. « Nouvel Elisée, revêtu du manteau et pénétré du double esprit de son père, le sieur Collet a réchauffé toutes les horreurs que la horde jésuitique a enfantées; il n'est pas un seul traité de Collet qui ne renferme des propositions séditieuses, des maximes corrompues, des assertions fausses et téméraires... On peut surtout consulter les articles sur le vol, le jurement, l'insure, l'homicide, l'obéissance due aux princes, etc. » Ainsi parle un cahier janséniste destiné à éclairer la marche des Etats généraux en 1789. Tournely paraît plus criminel encore. Cet auteur, qui « enseigna vingt-quatre ans en Sorbonne, est aujourd'hui, dit la même brochure, le théologien de nombre de séminaires, d'universités, d'écoles particulières. En un mot, Tournely est dans notre France le héros de la théologie ». Il règne en maître « sur la grâce », il infeste la jeunesse cléricale de ses funestes doctrines, de « son venin mortel ». La théologie de Poitiers achève de tout perdre dans les maisons trop nombreuses où elle a été

1. *Nouvelles*, 1779, p. 162; 1783, p. 28; 1786, p. 79-80; 1786, p. 80.

adoptée. Le manifeste conclut en demandant qu'on arrache ces livres des mains de tous les ecclésiastiques. « Ce sont là les sources empoisonnées qui ont rendu le clergé de France si ignorant et si corrompu¹. »

En dehors de ces auteurs plus généralement répandus, on voit pulluler çà et là d'autres productions molinistes. Ne s'est-on pas avisé à Rouen de composer, depuis 1780, des traités latins de théologie dogmatique, qui ont déjà rempli quatorze volumes in-12? En tête sont les armes de l'archevêque de Rouen, cardinal de La Rochefoucauld, et une approbation emphatique du docteur Riballier. Le prélat fait enseigner ce cours dans son vaste diocèse, et a donné des canonicats de sa cathédrale aux deux auteurs, les sieurs Baston et Tuvache. On a voulu les récompenser de ce qu'ils « molinisent, dégradent, travestissent la parole de Dieu². » Si à ces publications diverses on joint les *Conférences d'Angers*, coupables surtout d'amoindrir les droits des curés, on aura appelé les livres les plus attaqués par l'organe janséniste.

Pourquoi puiser à ces sources empoisonnées, lorsque tant d'écrivains irréprochables ne demandent qu'à initier la jeunesse à la saine doctrine? N'a-t-on pas, par exemple, à sa disposition cet excellent Habert, contre lequel Fénelon composa une instruction pastorale, et que le dernier évêque de Soissons avant la Révolution venait de congédier pour lui substituer Collet³? N'a-t-on pas surtout la fameuse théologie de Lyon que l'Oratorien Valla venait de publier, en 1784, sous le patronage de M. de Montazet? Ce livre destiné à une orageuse carrière souleva, dès son apparition, de violentes polémiques où les adversaires comme Pey et Feller, où les admirateurs avaient besoin de centaines de pages pour exhaler leur mauvaise humeur ou leur enthousiasme⁴. La théo-

1. *Doléances des églisiens, soutaniers, prêtres, des paroisses de Paris*, in-8°, 123 pag. Bibl. Nat. Le²⁴ 245. Les traités théologiques de Tournely parurent de 1725 à 1730. Deux abrégés de sa théologie furent donnés, l'un par Montaigne, docteur en Sorbonne et prêtre de Saint-Sulpice, mort en 1767, l'autre par le Lazariste Collet. Collet fut d'une fécondité extraordinaire. Les Jansénistes se plaignaient surtout de ses *Institutions théologiques à l'usage des séminaires*, 7 vol. La première approbation de la théologie de Poitiers date de 1711.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1765, p. 85-86; 1785, p. 161, 164; 1786, p. 33-36, 88, 126-128. La gazette consacre de longues pages à essayer de réfuter cette théologie de Rouen.

3. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1766, p. 63. La première édition de la théologie d'Habert avait paru en 1707, en 7 vol. sous ce titre: *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminarii catalaunensis*.

4. L'abbé Pey avait publié quatre lettres sous ce titre: *Observations sur la théologie de Lyon*. Il y fut répondu dans la *Défense de la théologie de Lyon ou Réponse aux Observations d'un anonyme contre cette théologie*,

logie de Lyon, dont l'étoile allait pâlir en France à la mort de Montazet, fut propagée par l'esprit de parti en Allemagne et en Italie, en Espagne et en Portugal.

On comprend la surveillance jalouse que les *Nouvelles* exercent sur les livres théologiques des séminaires et l'esprit des professeurs. Par ce seul enseignement, sans violence, avec les vides faits par la mort dans les rangs des anciens, la race des Jansénistes tendait peu à peu à s'éteindre.

Un autre grave objet de préoccupation des Jansénistes au xviii^e siècle, ce fut les missions. Cette question des missions et des conditions nécessaires à l'absolution est traitée avec insistance. On en donnait une tous les dix ans à Angers. M. de Grasse, avant-dernier évêque de ce diocèse, au xviii^e siècle, et d'ailleurs favorable au jansénisme, lança un mandement contre les nouveaux casuistes, qui semblaient « avoir pris à tâche d'élargir la voie étroite de l'Évangile », et se montraient « plus curieux de frapper par le spectacle d'une foule de communicants qu'attentifs à éprouver les pécheurs... On prend les premiers ébranlements d'une conscience effrayée¹ pour la conversion même, on ne leur donne pas le temps de prendre racine et de se fortifier dans l'âme, on fait avorter le nouvel homme qui commençait à se former. On expédie à la hâte des confessions générales et, sur des apparences superficielles de repentir, on donne aux pécheurs... le poison d'une absolution et d'une communion précipitée, qui par un juste châtement de Dieu ne manque presque jamais d'être suivie d'une vie encore plus criminelle. Rien n'est plus opposé à l'idée que l'Église a toujours eue de la vie chrétienne que ces cercles et des alternatives de chute et de prétendue pénitence, de mort et de vie². » Quelques années plus

415 p. in-12. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1783, p. 141-143. Il parut un *Examen critique de la théologie du séminaire de Poitiers* en 700 pages in-12. C'était une œuvre posthume du P. Maille, Oratorien, lequel déclare qu'il n'a pas pu relever toutes les erreurs. *Nouvelles*, 1766, p. 109, 110.

1. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1783, p. 73, raillent Mgr de Bonal, évêque de Clermont, qui a obtenu du pape pour ses diocésains une indulgence plénière à l'heure de la mort. L'évêque de Troyes avait fait de même, et c'était sans doute à l'abbé Barral, « frère du prélat et grand Sulpicien, disent les *Nouvelles*, que le diocèse de Troyes était redevable de ce secours ». Le même journal 1770, p. 153-156 est heureux de montrer comment Mgr de Bezons et Mgr de Beauteville, dans leurs mandements sur le jubilé, exigent une véritable conversion.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1782, p. 121-123. Ce journal cite avec complaisance les mandements des évêques qui insistent sur la nécessité de la pénitence, celui par exemple de M. de Durfort, alors évêque de Montpellier, archevêque de Besançon en 1789, et qui n'était pas Janséniste. M. de Durfort demande « un changement de cœur... Il faut, dit-il, pour recevoir l'absolution que la pénitence soit arrivée à une certaine maturité. Par là nous connaissons la plaie profonde que le péché a fait

tard, les *Nouvelles* reviennent à la charge, au sujet d'une mission donnée à Abbeville, pour représenter aux curés du diocèse d'Amiens qu'il est honteux pour eux de « laisser cultiver leur vigne par des étrangers ». Ces « confessions générales, nécessairement remplies d'abus et de profanations », tourmentent la pensée du rédacteur janséniste. Il ne voit dans une mission donnée à Troyes que « des secousses produites dans l'imagination, des impressions vives mais peu durables, dès lors qu'elles ne sont point entretenues par une conduite suivie, par une application assidue des vraies règles qui conduiraient les pécheurs à une conversion solide¹ ». Avec quelle insistance les Jansénistes se plurent à flétrir, sous le nom de *Pichonisme*, la doctrine du Jésuite Pichon qui, au xviii^e siècle, avait affirmé que pour communier tous les jours il suffit d'être exempt de péché mortel!

Le pessimisme Janséniste devait avoir pour réaction un dangereux optimisme. Porter les choses à l'extrême et, comme le faisait le jansénisme, d'un côté trop humilier la raison, de l'autre, au point de vue du cœur, ne voir en lui que corruption et impuissance du bien, n'était-ce point pousser l'homme à secouer ce joug insupportable, et à se réfugier soit dans la philosophie de Descartes qui a tant glorifié la raison, et sous le nom de laquelle Bossuet voyait « un grand combat se préparer contre l'Église », soit dans la philosophie de la nature, représentée au xviii^e siècle par La Fontaine et surtout par Molière? Suivre la raison, suivre la nature, sera en effet la double devise au xviii^e siècle. — Par ailleurs, les sévérités jansénistes faisaient désertir les sacrements². Les

dans notre âme; et s'il en coûte des gémissements pour revenir à la vie, aussi est-elle plus ferme et plus assurée... » Que penser après cela de ces tristes ministres qui mettent des coussins sous les coudes des pécheurs, suivant l'expression du prophète, coupent le nerf de la discipline et le frein de la licence. « Ce sont des médecins, dit saint Cyprien, qui couvrent les plaies des blessés et renferment le poison dans leurs entrailles. » Mandement de Mgr de Durfort, *Nouvelles ecclésiastiques*, 1773, p. 93-94.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1771, p. 13-15; 1783, p. 151-154. M. de La Motte, évêque d'Amiens, avait fait donner quatre missions à Amiens, trois à Abbeville. Celle que faisait prêcher à Abbeville son successeur, M. de Machault, était la quatrième.

2. *Lettre de saint Vincent de Paul* (t. I, p. 237). Les doctrines mêmes du jansénisme, en portant atteinte à la liberté de l'homme, ne brisaient-elles pas par là même son ressort pour le bien? « Combien les courtisans et les mondains sont détraqués, écrivait en plein xviii^e siècle, depuis ces propositions de la grâce, disant à tous moments: Hé! qu'importe-t-il comme l'on fait, puisque si nous avons la grâce nous serons sauvés et, si nous ne l'avons pas, nous serons perdus. » Lettre de Mme de Choisy à la comtesse de Maure. RAPIN, *Mémoires*. Mme de Choisy dit dans une autre lettre: « Voyez comme ils s'étranglent tré-tous. Les uns soutiennent une chose, les autres une autre. Avant

Nouvelles avaient beau, par exemple, présenter Condorcet comme un prélat « imbu de maximes ultramontaines sur l'autorité du pape, des erreurs moliniennes sur la grâce, sur l'amour de Dieu, sur les règles de la pénitence », comme un théologien ne voyant que « morale outrée dans la pratique des épreuves nécessaires pour s'assurer de la conversion des pécheurs, qu'un rigorisme odieux et désespérant et des principes propres à éloigner des sacrements, dans les livres en usage à Auxerre », il n'en est pas moins vrai que ce prélat trouva les sacrements assez abandonnés dans son diocèse¹.

Spectacle étrange donné par des esprits convaincus mais extrêmes, qui voyant toujours les hommes tels qu'ils devraient être au lieu de traiter avec eux tels qu'ils sont, crient sans cesse à la profanation des sacrements, semblent prendre occasion du relâchement général pour renchérir encore sur les lois de la pénitence et ne s'aperçoivent pas que, sous prétexte de n'ouvrir les biens spirituels qu'aux âmes vraiment converties, ils finissent dans quelques diocèses par en priver des populations entières.

II

Les évêques du xviii^e siècle furent les vrais artisans de la défaite irrémédiable du jansénisme. La secte se glorifia

toutes ces questions, quand Pâques arrivait, ils étaient étonnés comme des fondeurs de cloches ne sachant où se fourrer et ayant de grands scrupules. Présentement ils sont gaillards et ne songent plus à se confesser, disant : *Ce qui est écrit est écrit*. Voilà ce que les jansénistes ont opéré à l'égard des mondains. »

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1776, p. 180. Les *Nouvelles* (1784, p. 117) expliquent que sous M. de Caylus, à Auxerre, « pour admettre les enfants à la première communion, on exigeait dans le diocèse, outre une instruction suffisante, qu'ils eussent conservé l'innocence du baptême ou qu'ils l'eussent recouvrée par une sincère pénitence. On voulait avec saint Augustin, qu'ils fissent le bien, non par crainte mais par amour de la justice, et que cette disposition eût pris des racines profondes dans le cœur, de manière qu'on n'eût plus à redouter ces alternatives fréquentes de vertus et de crimes qui souillent la vie de tant de chrétiens. » Mgr de Montazet, archevêque de Lyon, dans son rituel (*Rituel de Lyon*, 1788, 3 vol. in-12, t. I, p. 222-253), tout en se disant aussi éloigné d'une sévérité « capable de jeter les âmes dans le découragement et le désespoir » que du relâchement, écarte avec soin « cette compassion fautive et cruelle qui se contente de couvrir des plaies profondes, au lieu de les guérir, qui leur fait ainsi trouver la mort dans les sources mêmes de la vie ». Pour la première communion, il faut avoir discernement et piété. Il pose comme règle, dont cependant les curés pourront dispenser pour de bonnes raisons, que la première communion ne se fera point avant quatorze ans pour les garçons, avant douze ans pour les filles. Voir en Léon SÉCHÉ, *Les derniers Jansénistes*, in-8, p. 71, 72, comment Jacquesmont retardait de plusieurs mois l'absolution au sacrement de pénitence.

souvent de l'élévation morale de ses partisans. Quoique l'histoire de l'ancienne magistrature soit ternie par l'espèce d'aberration qui la poussa trop souvent à se substituer à l'épiscopat¹, nous nous plaisons à reconnaître les vertus et les convictions chrétiennes qui étaient un héritage de race dans les grandes familles parlementaires. C'était un honneur pour le jansénisme de rencontrer des sympathies dans un tel milieu comme auprès des prélats tels que M. de Bezons, évêque de Carcassonne. Mais il n'avait pas que de tels adeptes. Un contemporain de M. de Bezons², M. de Grasse, évêque d'Angers, favorable à ce parti, ne passait pas pour un saint. Au xviii^e siècle, les adversaires des Jansénistes leur faisaient observer qu'ils comptaient dans leurs rangs, à côté de graves docteurs, de Mères de l'Eglise, d'illustres pécheresses qui venaient se refaire une sorte de virginité au grand renom de Port-Royal, telles que Mme de Longueville, Mme de Sablé.

Au xviii^e siècle, les évêques varièrent dans la façon de combattre le jansénisme. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, fut un des plus ardents contre la secte. On aurait pu lui souhaiter quelques qualités³ d'un prélat, certes

1. Les scènes que l'histoire signale à Paris se renouvelaient en province et n'étaient pas moins extraordinaires. On peut lire, par exemple, en SAUREL (*L'Evêque François de Villeneuve*, p. 155) comment, à Montpellier, un prêtre est obligé par la force de porter la communion à un janséniste mourant. Les magistrats l'accompagnent portant des cierges. Les cavaliers de la maréchaussée et un détachement de soldats font la haie. Toutes les rues sont gardées par la troupe. Pendant ce temps, le parlement de Toulouse fulmine des arrêts contre les prêtres qui ont refusé les sacrements au malade.

2. Ce prélat, qui resta ferme à son poste durant un demi-siècle, donnant l'exemple d'une résidence scrupuleuse, menant une vie austère et pénitente, étranger à toutes les ambitions de ce monde, modèle et gardien vigilant de son troupeau, qui, à la mort de Louis XV, sut parler fermement au grand aumônier, La Roche-Aymon, faisait autrement figure, avait un tout autre caractère, malgré ses défauts, ses aspérités, ses sympathies jansénistes, que son successeur, M. de Puységur, prélat orthodoxe, estimable, de bonnes mœurs, mais souvent en route, si nous en croyons les *Nouvelles*, pour Paris et pour Versailles. D'après SOULAVIE (*Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, t. I, p. 516), La Roche-Aymon aurait dit à l'évêque de Carcassonne : « De quel droit me donnez-vous des avis ? — Voilà mon droit, lui répliqua Bazin de Bezons, en détachant sa croix pectorale. »

3. Bernis, parlant d'une entrevue avec Beaumont, pour affaire de jansénisme, dit qu'il se heurta à « son inflexibilité... Comme il me parlait sans cesse de sa conscience qui lui défendait de se prêter à aucun tempérament, il m'est échappé de lui dire que sa conscience était une lanterne sourde qui n'éclairait que lui. » *Mémoires de Bernis*, I, 318, II, 56. SOULAVIE, *Mémoires du maréchal de Richelieu*, VIII, 335-342, dit que le cardinal de Luynes, lequel montra toujours d'ailleurs de la sympathie aux Jésuites, favorisa, en 1755, les projets de conciliation du cardinal de La Rochefoucauld. Le parti eût été heureux de voir l'abbé d'Harcourt, doyen du chapitre de Notre-Dame, favorable au jansénisme, arriver, au lieu de Beaumont, à l'archevêché de Paris. « Fleury, dit Soulavie, *ibid.*, 201-204, avait résisté à la maréchale d'Harcourt, qui défendit au

moins estimable que lui, mais doué d'un véritable esprit de gouvernement, nous voulons parler de Harlay de Champvallon, un de ses prédécesseurs sur le siège de Paris. D'Aguesseau nous le montre déployant une dextérité merveilleuse pour maintenir la paix entre les adversaires prêts à en venir aux mains. Il contribua puissamment à la paix de l'Eglise. Il « étouffait d'abord autant qu'il le pouvait toutes les semences de discordes. Ses manières aimables et engageantes étaient comme un charme, qui calmait les fureurs des partis contraires ». Tandis que Christophe de Beaumont, La Motte, évêque d'Amiens, ne parlent que de mettre le fer à la plâie, au point que La Motte fut un jour blâmé par des hommes peu suspects de modérantisme, par Boyer, ministre de la feuille, d'autres prélats, tels que le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, son successeur au ministère de la feuille, M. de La Roche-Aymon, archevêque de Reims¹, M. de Belloy, évêque de Marseille, désirent laisser au temps, à la paix, le soin de les cautériser. Les prélats modérés répugnaient aux moyens de rigueur et voulaient abandonner le jansénisme à sa propre ruine, pensant que des dangers autrement terribles menaçaient désormais la foi et l'Eglise. Il faut convenir que M. de Belloy arriva ainsi, par une administration paternelle et une sage bonté, à calmer un diocèse que Belsunce avait laissé agité par d'ardentes controverses.

Les prélats continuent ainsi d'user à l'égard des Jansénistes,

cardinal de lui adresser la parole, tant elle était indignée de voir son fils éloigné des grâces ecclésiastiques. » Boyer l'écarta comme Fleury. Les *Nouvelles* (1782, p. 61-64), un peu sujettes à caution, contestent absolument le talent de Beaumont. Il avait, dit ce journal, « très mal fait ses études. Dans sa licence (1732), composée de cent vingt sujets, il n'avait eu que le quatre-vingt-quatrième lieu de mérite... Le prélat avait si peu de goût pour ce genre de travail (l'étude), qu'à peine lisait-il dans toute une année la valeur d'un volume in-12. Il ne composait point d'ouvrages ; tout le monde sait que la part qu'il a eue aux écrits qui ont paru sous son nom se réduit à les avoir signés... Il ne prêchait point... Lorsqu'il administrait la confirmation ou les saints ordres, il n'ouvrait la bouche que pour réciter les prières pontificales ».

1. Une lettre d'un curé janséniste (*Nouvelles ecclésiastiques*, 1766, p. 80; 1769, p. 128) dit que La Roche-Aymon, dès son arrivée à Reims, a « gagné les cœurs par son affabilité, par la sagesse de ses discours, par l'abondance de ses aumônes et par les bontés qu'il a témoignées aux personnes de son état. Il a dit qu'il n'aimait pas les brouillons et qu'on ne verrait pas sous son pontificat de refus de sacrement. » Cependant La Roche-Aymon est nettement pour la bulle. Il fit souscrire tout son clergé aux *Actes* de l'assemblée de 1765. Les *Nouvelles*, 1765, p. 117-118, disent que Belloy est « ami de la paix », que « son gouvernement est rempli d'indulgence ». Cependant elles lui reprochent de trop accorder aux Jésuites par faiblesse, « de les servir dans son diocèse à peu près comme s'il leur était livré. Il a sept grands vicaires, sur trois desquels il se décharge du principal fardeau de l'épiscopat. »

dans une mesure diverse, de tolérance relative ou de rigueur, selon leurs convictions et leur caractère. Plusieurs poursuivent vigoureusement les derniers amis de Jansénius. A Mende, Choiseul-Beaupré les avait ménagés, Castellane se montra moins tolérant. A Saint-Malo, La Bastie, des Laurents, se sont chargés de faire le vide dans leur camp. A Saint-Claude, Mgr de Fargues est jusqu'à sa mort, en 1785, leur adversaire déclaré. A Agde, l'avant-dernier évêque, M. de Charleval, extirpe l'hérésie de son diocèse. En général, on donnait pour successeur à un prélat faible pour les Jansénistes ou acquis à leur doctrine, un prélat ouvertement prononcé contre eux¹. On sait qu'à Paris le cardinal de Noailles fut suivi d'évêques adversaires déclarés du jansénisme jusqu'à la Révolution. Le cas, fréquent dans les accès de fièvre janséniste, était devenu rare sur la fin de l'ancien régime.

Il est toutefois bien peu de diocèses où les évêques n'aient point à convertir quelques dissidents. Dans les contrées où le passage d'un prélat favorable au parti lui avait acquis des sectateurs, il fallait une grande prudence pour les ramener, faire tomber peu à peu les préventions opiniâtres et panser les blessures. Parmi les plus habiles dans l'art de manier les esprits, on citait le cardinal de Saulx-Tavannes qui, placé à Châlons-sur-Marne entre deux Noailles, ses prédécesseurs, et un Choiseul-Beaupré son successeur, tous plus ou moins sympathiques au jansénisme, avait su faire triompher l'orthodoxie sans soulever aucun trouble. Un curé auquel on reprochait sa soumission répondit : « Que vouliez-vous que je fisse ? Monseigneur me la demanda avec tant de politesse qu'il ne me fut pas possible de la refuser. »

La situation de M. de Bourdeilles à Soissons, après Fitz-James, était plus difficile encore. Celui-ci manœuvra habilement, parla au besoin des « larmes que la mort de son

1. A Rodez, à M. de Tourouvre, prélat longtemps favorable aux Jansénistes, 1716-1733, avait succédé M. de Saléon, antijanséniste, 1735-1746; à Montpellier, à Colbert de Croissy, janséniste, 1696-1738, succéda M. de Charency, antijanséniste, 1738-1748; à Saint-Pons, M. de Montzaillard, 1664-1713, a pour successeur M. de Crillon, antijanséniste, 1713-1727; à Orléans, Fleuriau d'Armenonville, 1706-1733, va à l'encontre de quelques prédécesseurs plus ou moins favorables aux Jansénistes. M. de La Vieuxville, 1724-1734, en agit de même à Bayonne, et M. de Berlin à Vannes, 1746-1774; à Bayeux, M. de Lorraine-Armagnac, janséniste, 1718-1728, a pour successeur M. de Luynes, antijanséniste, 1729-1753; à Troyes, Bossuet, neveu du grand évêque de Meaux et janséniste, 1716-1742, a pour successeur Poncet de la Rivière, 1742-1758, acharné contre le jansénisme; à Saint-Papoul, M. de Charancy, 1735-1738, extirpe le jansénisme semé par son prédécesseur, M. de Ségur, 1723-1735; à Luçon, M. de Verthamon, à Condom, Matignon et Milon s'étaient montrés favorables aux Jansénistes.

prédécesseur avait fait répandre », remplaça dans son séminaire les Oratoriens par des prêtres du diocèse « dévoués à la bulle », Habert par Collet, laissa tomber le catéchisme de Fitz-James que vint supplanter celui de Mgr Languet, imposa enfin aux ordinands, au jeune clergé, la signature du formulaire, mais le tout sans violence et sans interdits inutiles. « Le prélat ne va pas vite, disent les *Nouvelles*. Il sait que la cour compte trouver en lui un évêque pacifique et qu'on a promis pour lui qu'il le serait ¹. »

M. de Condorcet, oncle du philosophe de ce nom, aurait bien fait de s'inspirer de cet exemple à Auxerre, où la situation laissée par le janséniste Caylus était plus difficile encore que celle qu'avait créée à Soissons M. de Fitz-James. Mais il fut moins prudent et moins heureux. Formé, disent les *Nouvelles ecclésiastiques* ², aux fonctions de l'épiscopat par M. de Saléon, « l'un des prélats de France les plus contraires au jansénisme », il apparut dans le diocèse d'Auxerre « comme le sanglier dont parle le prophète », qui porte le ravage dans la vigne du Seigneur. Il se jeta tête baissée dans la lutte contre les Jansénistes, dont son prédécesseur, M. de Caylus, tout acquis au parti, avait peuplé le diocèse. Au lieu de désarmer l'armée ennemie, il voulut l'attaquer de front et procéda par souscriptions en masse du formulaire, excommunications du haut de la chaire et autres mesures violentes. Il se heurta à ses professeurs, au clergé, aux laïques eux-mêmes, et surtout aux terribles chanoines d'Auxerre ³, qui lui rendirent la vie insupportable. N'y tenant plus, il dut échanger, en 1761, son évêché d'Auxerre contre celui de Lisieux.

Son successeur, Champion de Cicé, paraissait destiné à porter avec lui la paix sans sacrifier l'orthodoxie. Telle avait été sa mission durant ses trois années d'épiscopat dans le diocèse de Troyes, agité avant lui par le zèle militant de Poncet de la Rivière, adversaire déclaré des Jansénistes. On attendait de lui que, d'une main légère et caressante, il

1. « M. de Bourdeilles, disent les *Nouvelles*, transféré de l'évêché de Tulle à celui de Soissons, disait à son arrivée qu'il venait essuyer les larmes que la perte de son prédécesseur avait fait répandre et que la conduite de M. de Fitz-James serait le modèle de la sienne. Les effets répondent mal à des promesses si consolantes. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1766, p. 69-70; 1772, p. 202.

2. 1771, p. 17; 1776, p. 180; 1781, p. 113, 120. « On convient néanmoins, disent les *Nouvelles ecclésiastiques* (1767, p. 121) que, dans son nouveau poste (Lisieux), il s'est abstenu de coups d'éclat. »

3. Christophe de Beaumont, à son arrivée à Paris, trouva à la tête du chapitre de la cathédrale, comme doyen, M. d'Harcourt. Il le ménagea et M. d'Harcourt ne tarda pas à donner sa démission. — L'abbé Lebeuf, natif et chanoine d'Auxerre, se signala par son jansénisme.

dénouât les difficultés à Auxerre, comme il l'avait fait à Troyes. Il dut cependant débiter par un coup d'audace. On avait tenu secrète la translation de Condorcet à Lisieux, pour éviter que le chapitre, toujours favorable aux Jansénistes, ne profitât de l'interrègne pour les favoriser. Tout à coup, Cicé arrive à Auxerre, accompagné de l'archidiacre de Sens qui avait le privilège d'installer les évêques de la province; il se présente au chapitre, et lui demande de le mettre immédiatement en possession de la cathédrale. On lui répond qu'il n'est point d'usage de précipiter ainsi une telle cérémonie, qu'il y a des formalités à remplir. Cicé réplique que toutes ses mesures sont prises, qu'il a fait prévenir les notaires, et qu'en cas de refus, il est décidé à passer outre. Le chapitre, comprenant l'inutilité de la résistance, se réunit après complies, fait la lecture des bulles, reçoit le serment du prélat dans le parvis de la cathédrale et lui en ouvre les portes à la lueur des flambeaux, au milieu de la foule attirée par la nouvelle de cette réception insolite et tardive.

Après la fermeté, la souplesse. Cicé ne tarda pas à conquérir son clergé à force de modération, d'affabilité et de grâce. Sa douceur fit plus que l'intransigeance de Condorcet. Une fable du temps mettait en garde le clergé d'Auxerre contre les manières insinuant de ce nouveau prélat. Elle se terminait par ces vers :

Cecy s'adresse à vous, prêtres peu clairvoyants.
De Condorcet l'humeur atrabilaire,
Vous rendit circonspects, sages et clairvoyants;
Mais de Cicé la douceur mensongère
Vous charme, vous enchante et vous asservira.
Ce que, dans sa fureur, le premier n'a pu faire,
En vous flattant, le second le fera.

Les craintes du fabuliste n'étaient pas vaines. La volonté de Condorcet s'était brisée contre l'opposition ouverte de son chapitre, contre l'inertie invincible de ses curés. Cicé temporise, divise, s'insinue, profite de la mort de tel chanoine, de tel curé, de la collation des bénéfices, pour nommer des prêtres orthodoxes. Cette politique fut un désastre pour le jansénisme qui, au moment de la Révolution, avait à peu près disparu du diocèse. La déclaration du chapitre lui-même porte, en 1790, une ferme adhésion à la « foi catholique, apostolique et romaine ¹ ». Un pareil résultat avait excité les

1. LEBEUF, *Histoire de l'Eglise d'Auxerre*, édit. Challe et Quentin, t. II, p. 325-375.

alarmes et les colères des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui eurent plus d'une fois l'occasion de tracer un portrait peu flatté de l'évêque d'Auxerre et de le présenter comme un renard triomphant par ses ruses là où avait échoué le lion¹.

Dans la lutte ouverte, l'éducation donnée au jeune clergé dans les séminaires avait une importance capitale. En 1790, M. Asseline, dans une lettre pastorale du 25 janvier, avait dit de son prédécesseur sur le siège de Boulogne, M. de Partz de Pressy : « Formé de bonne heure à la pratique des vertus sacerdotales par des hommes vénérables, qui se dévouent généreusement à un genre de vie mortifiée et pénible à la nature, pour être les modèles et les maîtres de ceux qui sont appelés aux fonctions du saint ministère, il a toujours conservé les impressions salutaires qu'il avait reçues dans une maison sainte, et fait fructifier au centuple la semence précieuse qui lui avait été confiée². » Un tel éloge de Saint-Sulpice irrite le journal janséniste. « Chacun sait, répond-il, si cette maison sainte a produit beaucoup de bons évêques, depuis que le cardinal de Fleury se fit une règle de les prendre parmi les élèves qu'elle avait formés. » Il signifie à Asseline qu'il dément, dès son début, les espérances qu'il avait fait concevoir, qu'il oublie que M. de Pressy avait eu recours contre ses prêtres à la mesure « odieuse des lettres de

1. « De tous les évêques de France, qui depuis les troubles de la bulle ont abusé de leur autorité et de leur crédit pour dominer leurs diocèses, il n'en est peut-être aucun, disait la gazette, en 1776, qui ait poussé les entreprises aussi loin que M. Champion de Cicé. Ce qui le caractérise singulièrement, c'est son adresse à couvrir les poursuites les plus oppressives et les plus criantes sous une apparence de modération et d'équité. Après avoir joué toute sorte de personnalités, il a toujours fini par se présenter comme n'ayant eu aucune part aux scènes dont il avait été le principal acteur. Cette marche constamment suivie par M. de Cicé forme un chaos d'intrigues et de violences... En attaquant son clergé à visage découvert, M. de Condorcet se conduisait en lion fier de ses forces. On retrouve encore le lion dans M. de Cicé, mais employant toutes les ruses et toute la souplesse du renard. Il arrive à Auxerre dans la ferme résolution de suivre les errements de son prédécesseur immédiat, et il fait tout ce qui est en lui pour persuader qu'il vient dans des dispositions entièrement opposées. Bien éloigné de prendre M. de Caylus pour son modèle, il en parle avec estime et il en joue le personnage dans quelques actions d'éclat. Il se donne un air d'équité, de modération, de confiance même envers le chapitre de sa cathédrale; mais il ne juge aucun de ses membres propre à être associé à ses grands vicaires, ni même à exercer le ministère de la parole et le pouvoir des clefs. Il proteste de son aversion pour le schisme, et il ne place que des sujets propres à le perpétuer dans le diocèse. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1771, p. 20; 1776, p. 179-180. Cependant le journal janséniste (1762, p. 129) avait regretté le départ de Cicé de Troyes : « Ce prélat, disait-il, annonçait des dispositions pacifiques. Mais à peine trois ans s'étaient écoulés, que M. de Cicé fut transféré à Auxerre et remplacé par M. de Barral. »

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1790, p. 61-62. M. de Machault, évêque d'Amiens, ayant dit que son saint prédécesseur, M. de La Moite, avait gardé pour Saint-Sulpice « une tendre vénération », les *Nouvelles* protestent, 1775, p. 61-64.

cachet»....Même le goût de la philosophie moderne, dont Voltaire avait fait une secte fanatique, semblait s'être amorti¹. A plus forte raison devaient se démoder les Jansénistes.

La défaite progressive du jansénisme n'était point faite pour le calmer. La perspective de la ruine irrémédiable de son parti, exaspère la gazette et rend ses attaques plus violentes.

Les évêques, on a pu le voir, ont été les grands artisans de sa ruine. Ce sont eux qui reçoivent les coups. La force de la vérité oblige cependant leurs adversaires à leur rendre le témoignage qu'ils sont amis de la paix. On n'a plus recours, sur la fin de l'ancien régime, aux mesures de rigueur, aux exécutions sommaires et retentissantes pratiquées dans d'autres temps. Le vent n'est plus à la persécution. Les évêques, par l'éducation des séminaires, en se montrant avarés de faveurs aux derniers tenants de Jansénius, en usant çà et là du formulaire, achèvent de rétablir l'unité d'esprit dans leur clergé. Le mot de paix est dans les paroles et dans les actes. Les prélats aiment à dire avec M. de La Ferronnays à son arrivée à Lisieux : « Nous vous la souhaitons, nous vous la donnons cette paix de toute l'effusion de notre cœur. » Ils aiment à prendre pour devise, comme M. de Puységur à Carcassonne : *Concordia et pax*². L'âge calmait souvent ceux qui s'étaient montrés plus ou moins belliqueux dans leur jeunesse. M. de Montmorency, évêque d'Orléans, avait fait campagne au premier rang des Théatins. Transféré à Condom, à la suite de ses démêlés, et depuis évêque de Metz, grand aumônier, cardinal, il fut assez modéré pour que pendant trente ans, les *Nouvelles* n'aient point eu à s'occuper de lui³.

1. Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, 1815, p. 98-105.

2. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* : pour M. de La Ferronnays, 1786, p. 67-68; pour M. de Puységur, 1778, p. 193, 194. A la mort de M. de Bezons, les grands vicaires du chapitre s'étant trop hâtés de faire du zèle dans une voie opposée à celle de l'évêque défunt, M. de Boyer, grand vicaire de Puységur, se hâta de dire, à son arrivée, que la devise du nouveau prélat était *Concordia et pax*. Les *Nouvelles* vantent ailleurs (1785, p. 89-90) les dispositions pacifiques du prélat, et mettent les excès de zèle sur le compte de ses grands vicaires. Le même journal, après avoir attaqué Malide, évêque de Montpellier, ajoute : « Toute la théologie de M. l'évêque se réduit à dire qu'il veut la paix et qu'il ne veut pas qu'on parle des matières contestées. » *Nouvelles*, 1786, p. 105-106. — Même jugement porté sur Durfort, évêque de Montpellier, puis archevêque de Besançon. *Nouvelles*, p. 127. — Le même journal attribue aux grands vicaires de l'évêque de Mende, Castellane, une grande partie des mesures prises.

3. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, années 1754, p. 48; 1757, p. 176 et suiv.; 1758, p. 31, parlent de Montmorency. Au début, elles constatent avec douleur que Montmorency, en « versant dans le parti des constitutionnaires », avait trompé les espérances que « sa douceur, sa bonté avaient fait concevoir. »

Ces prélats ne veulent point la guerre ; on les voit même éviter de parler du jansénisme et des luttes qui ont marqué son histoire, par crainte de ranimer d'anciennes divisions, de rouvrir des plaies mal fermées. « Ne réveillons point, s'écriait l'évêque de Senz dans l'oraison funèbre de Louis XV, le souvenir dangereux des troubles dont l'Eglise de France paraît enfin délivrée pour jamais ! »

Il y avait quelque mérite à maintenir ainsi désarmés des adversaires qui ne demandaient souvent qu'à partir en guerre. Bernis raconte l'anecdote suivante au sujet de Massillon. Le fameux prédicateur, « adoré dans son diocèse, en avait banni, dit-il, toutes les disputes de religion. Clermont était cependant un des berceaux du jansénisme ». Un jour qu'il montrait à un étranger son jardin de Beauregard, et que cet étranger se récriait sur la beauté et la richesse de la vue : « Venez, lui dit-il, dans cette allée, je vous montrerai quelque chose de plus singulier que tout cela. » L'allée était sombre ; l'étranger témoigna sa surprise en ne voyant rien de ce qu'on lui annonçait. « Comment, lui dit Massillon, vous n'apercevez pas ce Jésuite et ce père de l'Oratoire qui jouent à la boule ensemble ! Voilà à quoi je les ai réduits ¹. »

Massillon, malgré sa souplesse, n'aurait pas amené le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques* à jouer à la boule avec un Jésuite. Jamais la hargneuse gazette ne déposa les armes, et il semble que son humeur acariâtre devient plus belliqueuse à mesure qu'elle voit diminuer le nombre de ses soldats. Elle répond à l'évêque de Senz ² qu'il y a mensonge à présenter comme ancienne et finie une persécution qui dure encore à Paris. Les mots de « bullistes », de « constitutionnaires », lui servent d'épithètes pour marquer son profond mépris. Elle reçoit de tous les points de la France des informations passionnées, et nous voyons défiler dans ses colonnes, durant les vingt-cinq ans qui précèdent la Révolution, une partie de l'épiscopat français.

Les portraits ne sont pas flattés. A mesure que M. de Bonal étale davantage son « sulpicianisme », à Clermont, il irrite de

1. *Nouvelles*, 1774, p. 157-162.

2. *Mémoires de Bernis*, I, 76. Massillon, que nous avons vu condamner si nettement les appelants, blâmait cependant l'excès contraire. Il écrivait au cardinal de Bissy : « Il me semble que sur la bulle *Unigenitus* et sur la matière de la juridiction, votre Eminence fait beaucoup d'articles de foi qui pourraient trouver bien des mécréants parmi les théologiens les plus orthodoxes. » Cf. P. INGOLD, *L'Oratoire et le Jansénisme au temps de Massillon*, 1880, p. 15.

3. *Nouvelles*, 1774, p. 157-162.

plus en plus la gazette. Le futur archevêque de Paris, M. de Juigné, a paru aux *Nouvelles*, dès son arrivée à Châlons, « naturellement doux et modéré, rempli de zèle, dans ses visites pastorales, pour le salut des âmes ». Il ne tarde pas à se pervertir. En 1780, on nous le montre « aussi imbu de préventions qu'aucun autre évêque constitutionnaire », et faisant tous ses efforts pour soumettre son clergé à la bulle. Juigné retrouva à Paris l'hostilité des jansénistes qui n'épargnèrent pas les critiques à son pastoral. Mais le temps n'était plus aux querelles, et on ne devait pas revoir la sévérité intraitable de M. de Beaumont.

Ce qui afflige les *Nouvelles*, c'est que La Broue de Vareilles, évêque de Gap, ne marche pas sur les traces de son grand-oncle, « l'illustre évêque de Mirepoix ». N'a-t-il pas l'aveuglement d'imposer Collet dans son séminaire ? Les Doctrinaires, ainsi condamnés à enseigner Collet à Gap, ne sont pas plus heureux à Vence où Pisani de La Gaude leur impose la *théologie de Poitiers*. La Gaude a puisé ses principes « molinistes » à l'école de son oncle, dont il a été grand vicaire, Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui lui a inspiré « toutes ses préventions, nous pouvons même dire son fanatisme ». On a vu La Gaude porter dans les chaires d'Aix « ses sermons à la sulpicienne ». Le Franc de Pompignan a le tort, aux yeux de la gazette, de trop restreindre les prérogatives des curés dans son nouveau catéchisme, et surtout d'y parler de « l'intégrité de la foi » d'un de ses prédécesseurs, M. de Saléon, ennemi déclaré du parti. Lui-même ne s'avise-t-il point, dans son instruction pastorale sur l'hérésie, de consacrer quarante pages au jansénisme, lequel n'existe pas. Aussi les *Nouvelles*, reprenant un mauvais calembour de Voisenon, disent-elles au sujet de l'*Avertissement* de l'assemblée de 1775, rédigé par l'ancien évêque du Puy, que c'est de « l'eau de puits ».

Nous ne pouvons nommer ici les prélats qui excitent la verve du rédacteur janséniste ¹. Citons parmi ceux qui sont

1. Voy. *Nouvelles ecclésiastiques* : pour M. de Bonal, 1777, p. 101-103 ; 1778, p. 101-104 ; pour Juigné, 1772, p. 153 ; 1780, p. 183-188 ; 1787, p. 156, 200 ; pour Broue de Vareilles, 1785, p. 79-80 ; pour Pisani de la Gaude, 1786, p. 80 pour Le Franc de Pompignan, 1788, p. 169 et suiv. ; 1776, p. 150 ; 1782, p. 199-200 ; 1787, p. 205-208. Nous voyons encore attaquer par les *Nouvelles*, Lubersac, évêque de Chartres, 1780, p. 159-160 ; 1784, p. 25-28 ; M. de Balore, successeur du janséniste Beateville à Alais, accusé d'être hostile au catéchisme de son prédécesseur, 1778, p. 125-128 ; 1780, p. 129-130. M. de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, est défavorable aux Jansénistes et permet la théologie moliniste de Rouen. *Ibid.*, 1765, p. 85 ; 1782, p. 24 ; 1785, p. 161. M. de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, est

attaqués avec le plus de persévérance et de passion : M. de Fumel, évêque de Lodève, à qui on reproche son amour des Jésuites, ses préventions contre le bréviaire de Paris, ses mandements sur le Sacré-Cœur; M. de Sainte-Aulaire, évêque de Poitiers, dont l'humeur militante occupe en longues colonnes la polémique des *Nouvelles*; M. de Grimaldi, évêque du Mans, plus soucieux de l'orthodoxie que de la vertu; M. de Barral, évêque de Troyes, accusé de faire enseigner Collet, de vouloir substituer au catéchisme du diocèse celui du cardinal de Luynes, archevêque de Sens, de donner des missions et des repas¹.

Si de ces prélats vivants, en 1789, nous voulions remonter quelques années en arrière, il serait facile de reconnaître aux

accusé de faire de son diocèse un repaire de Jésuites, 1787, p. 141-144; 1790, p. 65. — M. de Cugnac, évêque de Lectoure, a accepté la dédicace d'une thèse moliniste. *Ibid.*, 1886, p. 67. — M. Moreau, évêque de Mâcon, a assisté à l'assemblée du clergé de 1765 dont il fait souscrire les Actes par son clergé. « Comme bien des prélats, il ne paraît faire consister l'incrédulité que dans l'opposition à la bulle. » *Ibid.*, 1767, p. 42-43. — Hachette des Portes, évêque de Glandève, a le grand tort d'avoir été grand vicaire de Beaumont, et d'avoir même gouverné le diocèse de Paris pendant un exil de l'archevêque. Ne s'avise-t-il point de publier, en 1788, un mandement sur la dévotion au Sacré-Cœur de Marie. *Ibid.*, 1784, p. 130; 1789, p. 45-46. — M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons, se permet de mettre entre les mains de son clergé le rituel moliniste de son prédécesseur, M. de Juigné. *Ibid.*, 1787, p. 68. — Malide paraît bien tiède pour occuper le siège de Montpellier que « l'immortel Colbert avait gouverné pendant quarante-deux ans avec tant de sagesse, d'application et de fruit. » *Ibid.*, 1783, p. 142; 1788, p. 105-106. — Machault, évêque d'Amiens, est ami des Jésuites, plongé dans les missions et digne successeur de M. de La Motte. *Ibid.*, 1771, p. 13-15; 1775, p. 61-64, 195. En 1774, M. de La Luzerne, évêque de Langres, ayant parlé, dans son oraison funèbre de Louis XV, « de la secte souple et audacieuse », s'attira une vive réponse, la *Lettre à M. de La Luzerne* par Joseph Massillon, neveu du grand prédicateur; — M. de Cluny, évêque de Riez, est présenté comme avare; — M. des Nos, évêque de Verdun, comme autoritaire et peu aimé de son clergé. Il a d'ailleurs le tort d'être ami des Jésuites. *Ibid.*, 1772, p. 13; 1776, p. 178. — M. de Beauvais, ancien évêque de Senez, et M. de Bausset, sont attaqués pour avoir donné les mains à l'union projetée des sièges de Senez et de Digne (*Ibid.*, 1779, p. 113). — Dillon, archevêque de Narbonne, pour avoir pesé sur les délibérations de la congrégation de l'Oratoire (*Ibid.*, 1779, p. 189-192); — M. de Plan des Augiers, évêque de Dié, pour un mandement, dont cependant quelques pages sont jugées dignes d'éloge (*Ibid.*, 1761, p. 38); — M. de Pruniers, évêque de Grasse, pour avoir essayé d'écarter les Oratoriens de son collège (*Ibid.*, 1764, p. 34). Tous les évêques que nous venons d'énumérer, sauf M. de Beauvais, étaient titulaires en 1789.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1762, p. 129; 1763, p. 140; 1764, p. 174; 1774, p. 186, 205, 206; 1775, p. 8; 1776, p. 10-12; 1779, p. 126; 1784, p. 120; 1785, p. 54-56. Ailleurs les *Nouvelles* (1774, p. 205; 1775, p. 198) parlent néanmoins d'un « prélat aussi ami de la paix que M. de Barral », de « l'esprit de schisme qui fermente dans le diocèse de Troyes, malgré les dispositions pacifiques de M. l'évêque, et qui est entretenu par le propre neveu du prélat ». Ce neveu est l'abbé de Barral, « jeune ecclésiastique partisan outré des Jésuites, ardent constitutionnaire et imbu de toutes les maximes qu'on enseigne à Saint-Sulpice. Il ne fut pas plutôt grand vicaire qu'il travailla à rallumer le schisme qui semblait assoupi dans la plupart des ecclésiastiques. » *Nouvelles*, 1774, p. 206. — L'abbé de Barral, arrivé à Troyes en 1771, fut donné pour coadjuteur à son oncle en 1788.

coups portés par les *Nouvelles ecclésiastiques*, ceux qui se montrèrent particulièrement hostiles au jansénisme. Sans parler ici de M. de Beaumont, M. de Charancy, évêque de Saint-Papoul et puis de Montpellier; son successeur à Montpellier, M. de Villeneuve; son successeur à Saint-Papoul, M. de Langle; le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais; le cardinal de Luynes, archevêque de Sens; M. de Charleval, évêque d'Agde; M. de Termont, évêque de Blois; M. de Fontanges, évêque de Lavaur; M. d'Agay, évêque de Perpignan; M. de Brancas, archevêque d'Aix, et bien d'autres excitent l'indignation et la verve du rédacteur janséniste. En 1780, il ne peut rencontrer sous sa plume le nom de M. Languet¹, archevêque de Sens, membre de l'Académie française, fameux dans les annales du jansénisme, sans décharger sa bile, bien qu'il fût mort depuis trente ans. Le prélat qui, aux approches de la Révolution, paraît avoir le plus occupé la gazette, au point d'obtenir un portrait en pied, mais peu flatté, c'est M. de Lévis-Léran, évêque de Pamiers. Le diocèse de Pamiers, qui dans l'espace d'un siècle, avait compté deux pontifes chers au jansénisme, Caulet et Verthamon, devait attirer particulièrement l'attention des *Nouvelles*. Ce fut pour le malheur de M. de Lévis-Léran², qu'elles ont voulu desservir par des attaques répétées auprès des contemporains et de la postérité³.

1. « M. de Languet était d'une hauteur et d'une vanité singulières. On aurait dit qu'il croyait porter l'Eglise sur son dos. Il était dur, violent, brutal; il s'applaudissait de tous les maux qu'il faisait à son diocèse; il le traitait en pays ennemi, et le gouvernait bien plutôt en tyran qu'en père. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1780, p. 24.

2. Caulet fut évêque de Pamiers de 1645 à 1680, Verthamon de 1693 à 1735; puis vint La Motte-Fénélon jusqu'en 1741, auquel succéda Lévis-Léran de 1741 à 1786.

3. « Qu'est devenu, disent les *Nouvelles*, l'heureux temps du célèbre Caulet, qui a gouverné ce diocèse dans le dernier siècle avec tant d'édification pendant trente-six ans, et dont la mémoire a été jusqu'à nos jours si universellement en bénédiction dans ce diocèse, qu'il n'y a pas encore trente ans on couvrait sa tombe de fleurs, toutes les fêtes et dimanches? Qu'est devenu le temps de M. de Verthamon, évêque si recommandable à tous égards, qui a gouverné ce diocèse pendant quarante-deux ans?» Lévis-Léran eut un grand tort, ce fut de succéder à ces prélats et de durer plus qu'eux. Ne s'avisa-t-il pas de régner pendant un demi-siècle et de résider constamment dans son diocèse! La résidence, qui serait une vertu chez un autre, est en M. de Lévis une calamité pour son troupeau, tant il gouverne mal au gré du journal janséniste. A l'en croire, M. de Lévis ne dit presque jamais la messe, ne vient presque jamais à sa cathédrale, et, quand il y vient, « c'est pour troubler l'office divin ou par l'appareil fastueux de son cortège ou par des sarcasmes indécentes contre son archiprêtre. » Fier de sa noblesse, il s'imagina que tout lui est permis. « Un homme comme moi », voilà son refrain ordinaire. Un jour qu'il était sorti de son palais en carrosse « attelé de six chevaux superbes », il rencontra le Saint Sacrement que « le chapitre en corps venait de porter à son bedeau malade ». Loin de s'arrêter, de mettre un genou en terre, ou de suivre la procession,

Quelques prélats trouvent cependant grâce auprès de la gazette et obtiennent ses éloges sans faire acte d'adhésion au jansénisme. Il suffisait à M. de Durfort de se montrer, à Montpellier, ami de la paix, après les ardents Charancy et Villeneuve, et aussi de faire un mandement sur la nécessité d'une sévère pénitence, pour obtenir des *Nouvelles* une neutralité bienveillante¹. De même, M. de Saint-Simon de Sandricourt a l'avantage de succéder, à Agde, à M. de Charleval, détesté des Jansénistes. « Pacifique de caractère, et très éloigné de ces refus schismatiques des sacrements pratiqués par les molinistes », il apaise les querelles, renvoie de son séminaire les prêtres du Sacré-Cœur de Marseille, admet enfin à la communion des Ursulines que son prédécesseur avait laissées depuis des années sans secours spirituels². A Mirepoix, M. de Cambon réprimande un curé qui s'est montré intraitable pour un vieux prêtre suspect de jansénisme. La gazette l'en félicite, tout en lui disant qu'elle aurait attendu plus de fermeté de la part d'un prélat ancien conseiller au Parlement de Toulouse. M. de Becdelièvre, évêque de Nîmes, est bien noté pour avoir causé quelques désagréments aux Jésuites, qu'il remplaça par des Dominicains dans le ministère de la prédication. Toutefois ce prélat, « modéré et bon par caractère », a eu le tort de supprimer des fêtes malgré son chapitre, tant est fort le courant qui pousse les évêques au « gouvernement absolu ». M. de Chanterac, évêque d'Alet, est vanté pour avoir réédité le *Rituel d'Alet*; M. de La Neufville, évêque d'Ax, pour avoir adopté le bréviaire de Paris; M. de Bruyères-Chalabre, évêque de Saint-Omer, pour avoir pris dans son séminaire la théologie de Lyon et lancé un beau mandement. M. de Thémînes, évêque de Blois, est défendu par les *Nouvelles* contre certaines critiques, « malgré les préjugés dont il paraît n'être pas exempt au sujet du prétendu jansénisme ». Elles exaltent surtout M. de Chabot, évêque de

comme le firent Louis XV et le Dauphin, il aurait coupé le cortège avec son équipage. Pour achever le tableau, M. de Lévis aurait fait peser une véritable tyrannie sur la province comme président-né des États de Foix. M. de Lévis-Leran se serait écrié un jour au sujet d'une mesure importante prise par lui: « Dites à la jambe de bois qu'il en fasse autant », parlant ainsi du marquis de Bonnac, commandant dans le pays de Foix. *Nouvelles*, 1777, p. 150; 1780, 138-140; 1781, p. 185-188. N'oublions pas que c'est un ennemi déclaré qui parle.

1. *Nouvelles*, 1767, p. 127; 1773, p. 93-94.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1768, p. 126; 1772, p. 189-192; 1775, p. 97-104. « M. de Saint-Simon, dit la gazette, rendit les sacrements aux deux religieuses qui en étaient privées depuis dix-huit ans, sans rien exiger d'elles qui pût blesser leur conscience. Il leur donna un confesseur à qui il défendit de les inquiéter. »

Saint-Claude, qui a publié des mandements respirant la simplicité, l'amour des pauvres et favorables aux curés, à la tenue des synodes annuels¹.

Mais ce n'étaient pas là des Jansénistes. Vers la fin de l'ancien régime, le parti avait bien de la peine à en trouver sur les sièges de France. Durant les années qui précèdent la Révolution, les vieilles rigueurs, l'attitude militante à l'égard du jansénisme, ont fait place à un sentiment de tolérance inspiré par la lassitude, par la claire vue de périls autrement graves pour l'Eglise. Une foule de prélats, tels que Jumilhac à Arles, Boisgelin à Aix, ne veulent persécuter personne et paraissent bien modérés après Brancas et Forbin-Janson. Cependant, cette indulgence ne profite point à l'erreur d'ailleurs expirante. Le courant n'est plus de ce côté. La gazette constate avec douleur les vides faits dans les rangs de ses amis, sans que d'autres prélats se lèvent pour prendre leur place. Elle se console en faisant un retour sur le passé, en prodiguant les épithètes à l'immortel Colbert (ce n'est point le fameux ministre, mais l'évêque de Montpellier), au « saint et vénérable Caulet ». Elle va jusqu'à nous parler du crâne et de la langue de Soanen, qu'elle oppose à l'oreille de Villeneuve².

Elle salue de ses regrets émus, à sa mort, Choiseul, évêque de Châlons³; elle couvre même de fleurs un homme moins digne d'estime, M. de Grasse, évêque d'Angers, qui avait eu le grand mérite, aux yeux du parti, de lâcher les Jésuites en 1762 et d'être blâmé par l'assemblée de 1765.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1762, p. 77; 1773, p. 109-111; 1780, p. 17-20, 110; 1782, p. 41, 42; 1785, p. 201; 1790, p. 149-160, 176, 185. Sur Bruyères-Chalabre, voir DERAMECOURT, *loc. cit.*, p. 11.

2. Un sacristain de Montpellier, sachant peut-être de quels respects les Jansénistes entouraient le crâne de Soanen, se serait un jour avisé de présenter à la princesse de Beauvau l'oreille de M. de Villeneuve, grand adversaire du jansénisme et mort évêque de Montpellier à l'âge de quatre-vingt-trois ans. « Ah! mon enfant, répondit la princesse toute saisie, garde ton bijou. Que veux-tu que je fasse de l'oreille d'un mort. — Pour moi, dit à ce sujet une personne de considération, j'aimerais mieux la langue de M. de Senez (Soanen) que l'oreille d'un de ses juges. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1766 p. 71.

3. D'après les *Nouvelles ecclésiastiques* (1765, p. 41, 44), M. de Choiseul voulait « qu'on enseignât hautement dans son diocèse, comme autant de dogmes sacrés, la prédestination gratuite, la grâce efficace par elle-même, l'obligation de rapporter toutes les actions à Dieu par un motif de charité, et la nécessité de l'amour dominant pour être réconcilié dans le sacrement de pénitence. » Il imposait la théologie d'Habert auquel les Lazaristes réussirent parfois à substituer Collet. « Chaque année, il faisait la visite d'une partie de son diocèse; jamais il ne parlait qu'avec indifférence de la noblesse de sa famille et de son grand crédit à la cour. Sa charité était sans bornes. Il distribua dans ses tournées pastorales pour 80.000 francs de livres. »

charge de procéder à l'opération. Une table est dressée dans une salle, on y place le livre des Evangiles, et à côté le registre pour recevoir les souscriptions. « C'est à cette idole qu'un Sulpicien conduisit les jeunes clercs, l'un après l'autre, pour lui sacrifier leur conscience. Là, chacun jura que Jansénius, évêque d'Ypres, a consigné dans un gros livre qu'ils n'ont jamais lu, cinq erreurs monstrueuses, que personne ne soutient, et qu'aucun théologien n'a jamais pu y découvrir. On avouera sans peine qu'il n'y avait qu'un Sulpicien qui eût le courage de rétablir à Lyon ce culte sacrilège. Des Jésuites honnêtes en rougiraient aujourd'hui. Il fit prosterner les ordinands, et ils signèrent à genoux avec le respect qu'on apporte à la réception des saints mystères. » Défense est faite aux Oratoriens de prononcer l'oraison funèbre de Montazet. On chasse plusieurs religieux appartenant à cette congrégation ainsi qu'à la congrégation de Saint-Joseph. Les Sulpiciens, tenus en suspicion par le prélat défunt, triomphent. De nouveaux grands vicaires molinistes prennent le gouvernement. Désormais, « tels sont les astres brillants qui éclairent l'Eglise de Lyon sous l'autorité de M. de Marbeuf¹ ». Nous laissons dans ces récits la parole au journal janséniste pour mieux montrer quelles passions soulevaient encore ces dernières luttes. Nous comprenons l'émotion de la gazette. Avec Montazet, le parti perdait son dernier patron, et l'épiscopat français ne comptait plus un seul évêque janséniste en 1789.

Le lecteur a pu remarquer que le formulaire était encore en usage à la veille de la Révolution. Abandonné par les prélats favorables au jansénisme, et aussi plus ou moins négligé peut-être dans les diocèses où l'erreur ne comptait pas d'adhérents, il était aussitôt repris par leurs successeurs comme grand moyen d'écarter et des ordinations et des bénéfices tous les clercs acquis à ses doctrines. Nous venons de voir le formulaire rétabli à Lyon après Montazet. Il reparut immédiatement à Carcassonne après Bazin de Bezons, à Alais après Beauteville, à Soissons après Fitz-James², c'est-à-dire dans toutes les églises qui avaient eu à leur tête des prélats plus ou moins teintés de jansénisme. Beaucoup d'évêques,

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1789, p. 105-111.

2. M. de Fitz-James, disent les *Nouvelles*, 1766, p. 60, « laissait pleine liberté à ses diocésains pour la signature du formulaire. M. de Bourdailles a rendu à cette pièce, dès la première ordination, toute la force contraignante d'un symbole de catholicité ». On le signe, dit ce prélat, à Tulle, à Périgueux, à Paris, etc. Qui, répondent les *Nouvelles*, mais on ne le signe pas à Rome.

tels que M. de Bonal à Clermont¹, imposaient aussi le formulaire, soit pour achever de détruire les Jansénistes dans leur diocèse, soit pour prévenir leur intrusion.

Le formulaire, rédigé par une assemblée du clergé, le 17 mars 1657, imposé par une bulle d'Alexandre VII que vint confirmer une déclaration royale du 29 avril 1665, semblait destiné à enserrer le jansénisme dans un véritable étau. Il obligeait à jurer soumission aux bulles pontificales et condamnation des cinq propositions de Jansénius². Le serment devait être prêté par les évêques à leur entrée en fonction, par les professeurs des universités, des séminaires et des collèges, par tous les séminaristes promus à « l'ordre du sous-diaconat » ou aspirant aux grades universitaires ; par tous les bénéficiers déjà pourvus ou à pourvoir, par tous les novices³ faisant profession et prononçant des vœux dans un monastère. A ce serment, dut souvent s'ajouter, au xviii^e siècle, celui de soumission explicite à la bulle *Unigenitus*. Il semble qu'aucun réfractaire ne put passer à travers les mailles serrées du formulaire, qui fermait aux Jansénistes toutes les avenues de l'Eglise. L'exclusion dont ils étaient frappés durant leur vie les suivait jusqu'à la mort. Sous Mgr de Beaumont, par exemple, les malades, prêtres ou laïques, qui persévéraient dans leur erreur, se voyaient refuser les billets de confession et les sacrements⁴. En sorte qu'ils encouraient le double châtiment de n'être pas de l'Eglise catholique et romaine en ce monde, ni du nombre des élus dans l'autre.

On devine quelles difficultés, quelles révoltes, souleva dans la pratique cette sévère discipline. Les scènes qui se produisirent aux lits des mourants, et dont trop souvent l'esprit de parti a travesti le caractère dans les relations qui nous en ont été transmises, n'étaient que l'incident suprême du traitement

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1777, p. 101.

2. Le formulaire prescrit par la bulle d'Alexandre VII était ainsi conçu : « Je soussigné me soumetts à la constitution apostolique d'Innocent X, du 31 mai 1653, et à celle d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656, et rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Corneille Jansénius, intitulé *Augustinus*, dans le propre sens du même auteur, comme le Saint-Siège apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles. »

3. Voir l'énumération de tous ceux qui devaient prêter le serment du formulaire dans la *Déclaration royale d'avril 1665*, ISAMBERT, t. XVIII, p. 49-55. Nous lisons dans la *Vie de Mgr de Paris de Pressy*, évêque de Boulogne jusqu'à la Révolution, qu'à son entrée en fonctions il prêta à genoux le serment au formulaire.

4. M. de Charancy, évêque de Montpellier, n'accordait les derniers sacrements aux fidèles que sur acte de soumission à la bulle, attestée par le billet de confession d'un prêtre approuvé. On refusait très rarement la sépulture ecclésiastique. Cf. SAUREL, *op. cit.*, p. 149.

infligé aux Jansénistes dans les principales circonstances de leur existence chrétienne¹. Des religieuses, en particulier les Hospitalières, les Ursulines², fournirent par leur résistance opiniâtre leur contingent à ces troubles. Les *Nouvelles* renvoient au formulaire toute la responsabilité de cette agitation. Aussi de quels anathèmes on le charge! Comment compter les attaques dirigées contre cette arme terrible? En 1776, on lui décoche encore un volume de 738 pages. Un cahier de 1789 résume toutes les objections, reprend toutes les plaintes et lance contre le formulaire une protestation suprême. « Cette fatale pièce a eu, dit-il, tous les effets de la malheureuse boîte de Pandore : elle a renversé toutes les règles de la religion, de la piété chrétienne et de la

1. Citons un exemple pour la simple collation des bénéfices. On écrit de Bayeux, le 8 janvier 1765 : « M. Pélé, pourvu d'une cure en cette ville, s'est présenté à M. l'évêque (de Rochecouart), qui lui a demandé comment il pensait sur les affaires présentes de l'Eglise. — Monseigneur, je suis chrétien, catholique et romain. — Ah! s'écria l'évêque, un calviniste en dirait autant! — Le prêtre lui rappela qu'un calviniste n'aurait pas osé se dire romain, puisque Rome est la bête noire pour les gens de cette secte. — Il faut signer le formulaire, répartit le prélat. — Réponse: Monseigneur, je vais le signer avec la distinction du fait et du droit, conformément à la paix de Clément IX, d'heureuse mémoire, paix consentie entre les deux puissances. — Allez le signer, dit l'évêque. — Le pourvu, fort étonné de cette parole, va trouver le secrétaire qui lui laisse écrire tout ce qu'il veut, et lui dit ensuite de revenir l'après-midi pour recevoir le visa. Le sieur Pélé y étant retourné, le secrétaire lui dit qu'il ne peut lui donner le visa, que Monseigneur veut lui parler. — Pour conclusion, l'évêque refuse le visa, faute par le pourvu de vouloir signer le formulaire purement et simplement. Celui-ci a fait venir un notaire chez le prélat pour prendre acte du refus, ce qui a duré près d'une heure. L'affaire est portée au parlement de Normandie. » — Récit des *Nouvelles ecclésiastiques*, 1765, p. 40.

2. On pourrait s'étonner de cette précaution prise contre les couvents de femmes; mais il ne faut pas oublier que Port-Royal fut jusqu'en 1626 une communauté de religieuses. Les maisons d'Ursulines et d'Hospitalières se distinguèrent encore au XVIII^e siècle par leur ardeur janséniste. Voici comment les *Nouvelles* (1772, p. 189) décrivent avec leur passion habituelle le traitement infligé par M. de Charleval, évêque d'Agde, aux Ursulines jansénistes de Pézenas: « Anciens confesseurs interdits et remplacés par de nouveaux; privation absolue des sacrements, refus d'accorder des prédicateurs, lettres de cachet pour renvoyer les pensionnaires et les novices, église fermée aux grandes solennités pour que le peuple n'y allât point, parloirs fermés; reproches continuels, menaces de l'enfer sans cesse répétées pour forcer ces Ursulines à recevoir la bulle, voilà leurs maux. » Le prélat eut enfin le malheur de réussir et d'emporter la place après un siège d'environ cinq ou six ans. Privées de toute espèce de secours spirituels et surtout des sacrements, — deux des principales d'entre elles étaient mortes sans avoir pu les obtenir, et n'avaient eu qu'à peine la sépulture ecclésiastique, une autre étant exilée, — le reste de la communauté découragée s'affaiblit et consentit à tout ce que l'évêque exigea d'elles. Il y en eut cinq qui demeurèrent fidèles jusqu'à la mort. » Le cardinal de La Roche-Aymon fit « signer le formulaire et la bulle aux religieuses de Reims et même aux converses, a fait faire une croix lorsqu'elles ne savent pas écrire ». M. de Saulx-Tavannes avait interdit les sacrements aux Ursulines de Châlons-sur-Marne. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* : pour les Ursulines, 1762, p. 197; 1766, p. 19, 53; 1765, p. 41-44; 1763, p. 73, 103; 1770, p. 176; 1772, p. 189; 1775, p. 85; 1776, p. 21; 1777, p. 41; 1778, p. 73; pour les Hospitalières, 1764, p. 130; 1765, p. 187; 1768, p. 65, 180; 1789, p. 25; 1772, p. 69; 1777, p. 37-97; 1778, p. 101; 1779, p. 206; 1780, p. 57.

discipline de l'Eglise. Point d'ordination, point de bénéfices, point d'emplois ecclésiastiques pour quiconque a le courage de refuser cette signature. Quels désordres n'a pas entraînés cette invention pernicieuse! A combien de calomnies, de persécutions, n'a-t-elle pas donné lieu! Les ecclésiastiques les plus saints, les plus savants, les plus capables de servir l'Eglise, ont été, depuis cent trente ans, ou exclus de l'entrée aux saints ordres et aux bénéfices, ou privés même de ceux qu'ils possédaient. On a jeté le trouble dans toutes les communautés, dans toutes les familles; on a fourni aux évêques l'arme la plus meurtrière pour écraser le second ordre. Des millions de lettres de cachet arrachées à la faiblesse, à l'injustice du gouvernement, attestent hautement la tyrannie du despotisme épiscopal. » Le publiciste conclut en demandant « l'exécution fidèle de la déclaration de 1754, qui a enseveli dans un silence absolu tout ce qui désole depuis si longtemps l'Eglise de France¹ ».

Ce Janséniste n'était pas seul à éprouver alors le besoin du silence. Un évêque, nullement acquis à ces doctrines, M. du Tillet, évêque d'Orange, écrivait à la même époque: « Ne pourrait-on pas espérer désormais un silence raisonnable sur les questions obscures de la grâce, et éviter ce qui pourrait renouveler les anciennes querelles? Il n'est pas plus intéressant aujourd'hui de savoir si les cinq propositions condamnées sont de Jansénius, qu'il l'est de savoir si Ibas était véritablement l'auteur de la lettre au persan Maris². »

Ce qui étonne, c'est cette persistance du formulaire à travers le XVIII^e siècle jusqu'à la Révolution française. Il ne semble pas néanmoins que ce serment, soit parce qu'il n'était pas imposé partout, soit parce que les Jansénistes étaient devenus rares, ait été un poids bien lourd pour le clergé à la fin de l'ancien régime. Si cette exigence avait paru une tyrannie insupportable à une partie de l'Eglise de France, les cahiers de 1789, qui dénoncent tous les abus, n'auraient pas

1. *Doléances des églisiens, soutaniers et prêtres des paroisses de Paris, 1789*. « L'histoire nous apprend, dit la brochure, que cet édit de 1665 (sur le formulaire) n'a pas été exécuté dans un grand nombre de diocèses. — Il est demeuré sans exécution dans presque tous ses chefs et surtout dans celui qui pourvoit à la vacance de plein droit des bénéfices. » « La bulle d'Alexandre VII, qui prescrit la signature du formulaire, n'a été reçue qu'en France et dans les Pays-Bas. Elle est parfaitement ignorée en Espagne, en Portugal, en Allemagne. A Rome même on n'en exige pas la signature. Il est des royaumes dont l'entrée lui a été expressément interdite. »

2. Brochure déjà citée et attribuée à M. DU TILLET, *Sentiments d'un évêque*, etc., 1790, p. 12.

manqué de faire entendre leurs revendications. Or, à peine trouvons-nous çà et là quelques rares mentions du formulaire, et encore seulement dans les cahiers¹ du tiers état où l'on sent qu'un avocat janséniste tenait la plume.

Quel malheur fut pour l'Eglise de France une division qui se prolongea près de deux siècles ! Dans le cours de sa longue histoire, il n'y en a pas de plus persistante, de plus désolante. L'état de guerre avait assez duré pour tenir le clergé aux prises avec lui-même, fermer ses yeux au véritable péril, épuiser dans des haines fratricides des forces qu'il eût fallu tourner contre l'ennemi commun, le philosophisme menaçant et élargissant chaque jour ses conquêtes. Le dégoût inspiré au public par ces éternelles querelles, n'avait que trop disposé l'opinion à écouter les voix enchanteresses qui venaient prêcher la révolte contre l'Eglise avec l'esprit étincelant de Voltaire et la passion de Rousseau.

Les ennemis des Jansénistes eurent plusieurs fois l'occasion de leur reprocher d'avoir ainsi travaillé pour les philosophes. Avec quelque véhémence indignée ils renvoyèrent cette accusation à leurs adversaires, et essayèrent de prouver que la perte de l'Eglise venait du *molinisme*². Ils eurent cependant quelque peine à réfuter la formidable philippique qui fut dirigée contre eux dans l'*Apologie de l'abbé de Prades*. Le janséniste Caylus avait reproché aux philosophes d'être la cause de la décadence religieuse. On leur répondit dans l'apologie : « O cruels ennemis de Jésus-Christ, ne vous lasserez-vous pas de troubler la paix de son Eglise ? N'avez-vous aucune pitié de l'état où vous l'avez réduite ? C'est vous qui avez encouragé les peuples à lever un œil curieux sur les objets devant lesquels ils se prosternaient avec humi-

1. « Pour rendre libre l'entrée dans le ministère ecclésiastique et dans les Universités, toute adhésion à des formules introduites depuis l'ordonnance d'Orléans sera supprimée. » Tiers état de Paris intra-muros. — « Que le formulaire d'Alexandre VII soit abrogé, comme rendant suspecte la foi des prêtres qui répugnent d'attester un fait douteux sous la religion du serment, comme propre à éloigner de l'état ecclésiastique des sujets qui pourraient s'y rendre utiles, enfin comme contraire à la loi du silence de 1754, et à l'arrêt du conseil de 1784, qui la renouvela avec énergie. » Tiers état d'Auxerre.

2. L'abbé d'Aviau, vicaire général de Poitiers, avait dit dans son oraison funèbre de Louis XV : « Rien peut-être n'a plus favorisé le progrès de l'impiété que les manœuvres d'un parti qui s'est glorifié souvent de le combattre. L'incrédulité s'est servie de ses odieuses déclamations pour accréditer les siennes et, en affectant de confondre avec nous ceux qui étaient parmi nous sans nous appartenir, elle a profité de leur conduite bizarre pour prévenir les esprits légers, et insinuer qu'il n'y a rien de sérieux dans les règles diverses de la croyance et du culte. » Les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1776, p. 37, repoussent avec indignation ces accusations.

lité, à raisonner quand ils devaient croire, à discuter quand ils devaient adorer¹. Malgré l'atteinte que le protestantisme avait donnée aux choses saintes et à leurs ministres, il restait encore de la vénération pour les unes, du respect pour les autres ; mais vos déclamations contre les souverains pontifes, contre les évêques, contre tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, ont presque achevé d'avilir cette puissance. Si l'impie foule aux pieds la tiare, les mitres et les crosses, c'est vous qui l'avez enhardi. Quelle pouvait être la fin de tant de libelles, de satires, de nouvelles scandaleuses, d'estampes outrageantes, de vaudevilles impies, de pièces où les mystères de la grâce et la matière des sacrements sont travestis en un langage burlesque, sinon de couvrir d'opprobre Dieu, le prêtre et l'autel, aux yeux mêmes de la plus vile populace ? Malheureux, vous avez réussi au delà de vos espérances ! Si le pape, les évêques, les prêtres, les religieux, les simples fidèles, toute l'Eglise ; si ses mystères, ses sacrements, ses temples, ses cérémonies, toute la religion est descendue dans le mépris, c'est votre ouvrage². »

L'éloquence de cette philippique dénote assez que ce n'est point l'abbé de Prades, mais Diderot qui tient la plume. Bien que nous ne voulions pas demander à Diderot ce qu'il faut penser des Jansénistes, pas plus que ce qu'il faut penser des Jésuites, qui pourrait ne pas reconnaître dans cette vive peinture les tristes conséquences de la lutte séculaire du jansénisme ?

1. MASSILLON (*Œuvres complètes*, XIV, 54) avait le même grief contre le jansénisme : « Une des grandes plaies, dit-il, que le jansénisme ait faites à l'Eglise, c'est, à mon avis, d'avoir mis dans la bouche des femmes et des simples laïques les plus relevés et plus incompréhensibles mystères, et d'en avoir fait un sujet de conversation et de disputes. C'est ce qui a répandu l'irréligion ; il n'y a pas loin pour les laïques de la dispute au doute, du doute à l'incrédulité. »

2. *Apologie de l'abbé de Prades*.

Hélas! les derniers patrons ou amis dans les rangs de l'épiscopat disparaissent un à un. Des quatre derniers prélats qui, sans être tous acquis doctrinalement au parti, avaient refusé de souscrire aux actes de l'assemblée de 1765 sur la triple question des attaques de l'incrédulité, des droits de l'Église et du jansénisme : M. de Noé, évêque de Lescar, M. de Beaufort, évêque d'Alais, M. de Bezons, évêque de Carcassonne, M. de Montazet, archevêque de Lyon, un seul, M. de Noé, était vivant en 1789. Ce prélat, qui s'était séparé dans cette circonstance de son métropolitain d'Auch, M. de Montillet, et des évêques de sa province, donna néanmoins si peu de gages au jansénisme que son nom n'est pas même prononcé dans les *Nouvelles*. M. de Beaufort s'était autrement engagé. Non content d'avoir lancé, en 1764, une instruction pastorale pour condamner les *Assertions* attribuées aux Jésuites, il passa jusqu'à sa mort pour fauteur du jansénisme, au point que l'assemblée du clergé de 1765 demanda au roi, mais inutilement, la convocation du concile provincial de Narbonne pour lui faire un procès canonique. Deux ans après M. de Beaufort, mort en 1776¹, les jansénistes ont la douleur de perdre M. Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne, qui, sans avoir formellement professé, croyons-nous, aucune erreur doctrinale, ne réclamait point la signature du formulaire, était peu exigeant pour l'acceptation de la bulle, et n'aimait ni les Jésuites, ni les religieux en général. C'en était assez pour avoir le cœur des Jansénistes, qui ne voyaient pas sans déchirement disparaître de tels hommes. Avec quelle sollicitude inquiète les *Nouvelles* suivent à Carcassonne les conséquences de ce changement de règne, les premières rigueurs exercées par les grands vicaires du chapitre, en particulier par l'abbé de Molleville, auquel pourtant M. de Bezons avait « tenu lieu de père », sur la nouvelle arrivée de Paris, que le nouvel évêque, M. de Puységur, approuvera cette volte-face. Il faut qu'un grand vicaire de M. de Puységur vienne calmer cette ardeur de réaction, et prêcher la modération à ces zélés « molinistes » du lendemain².

Mais le véritable coup de théâtre se produisit à Lyon, à la mort du dernier grand ami des Jansénistes, de M. de Mon-

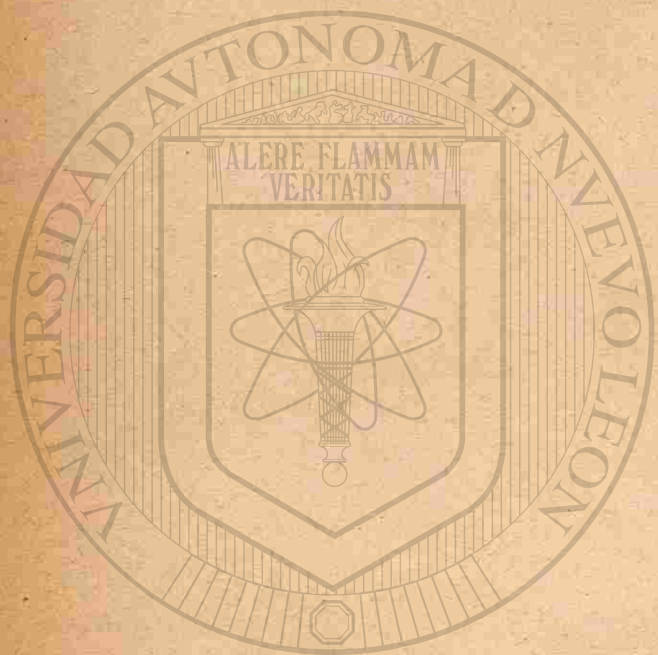
1. BACHAUMONT, *Mémoires*, 12 avril 1776, dit de M. de Beaufort, mort récemment : « C'était un coryphée du parti janséniste et, en mourant, il a recommandé son troupeau à M. l'archevêque de Lyon, son métropolitain, connu pour penser comme lui ».

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1778, p. 193, 194.

tazet. Ce prélat, formé à l'école de Fitz-James, évêque de Soissons, dont il avait été grand vicaire, était regardé comme le patron des Jansénistes. Comme M. de Fitz-James, il reconnaissait l'autorité des constitutions pontificales, tout en proclamant presque tous les principes des appelants. Il s'était laissé entourer des plus ardents d'entre eux, et Lyon semblait devenu la place forte du jansénisme. Montazet eut la douleur de voir se renouveler dans son diocèse les folies des convulsionnaires. On devine l'émotion que dut causer au parti la disparition d'un prélat qu'on n'appelait plus que le primat des Gaules, qui avait causé tant d'embarras à Christophe de Beaumont, qui, par ses idées, par les publications qu'il couvrait de son autorité, en particulier la théologie de Lyon, par sa longue carrière épiscopale, apparaissait comme la protection vivante et le dernier rempart du jansénisme.

A peine a-t-il rendu le dernier soupir que les *Nouvelles* mesurent avec douleur toute l'étendue de la révolution qui va s'accomplir. C'est le ministre de la feuille, Marbeuf, évêque d'Autun, qui lui succède, Marbeuf qui lui doit tout, qui a été sacré par lui, mais qui a laissé « l'esprit sulpicien régner à Autun sans contradiction ». Hélas! dit la gazette, il est facile de prévoir que « les trente années d'épiscopat de M. de Montazet ne laisseront d'autre trace dans son diocèse que celle d'une fusée volante, qui commence par un sillon de lumière et finit par des éclats suivis d'une profonde obscurité ». Le mot d'ordre à Lyon est celui qu'on a entendu à Châlons après la mort de M. de Choiseul : *Recedant vetera, nova sint omnia*¹. A peine M. de Montazet a-t-il rendu le dernier soupir que son prélat auxiliaire, l'évêque de Sarepte, impose la signature du formulaire. En vain lui représente-t-on qu'il « outrage les cendres encore fumantes de M. de Montazet », qu'il se couvre lui-même de confusion, puisque depuis dix ans il a imposé les mains aux ecclésiastiques sans exiger d'eux « un serment aussi absurde qu'irreligieux », le prélat allègue le cri de sa conscience, « laquelle est sortie tout à coup d'un profond sommeil ». Il faut obéir et en passer par le formulaire. Le supérieur du grand séminaire sulpicien de Saint-Irénée se

1. « Le chapitre de Châlons-sur-Marne, composé de bullistes, à part trois ou quatre de ses membres, commença son gouvernement pendant la vacance du siège par écarter tous ceux qui avaient été attachés à M. de Choiseul. » Le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon et frère du défunt, « ne put s'empêcher de témoigner publiquement son indignation de ce que l'on manquait si grossièrement à son respectable frère. Il dit qu'il allait à la cour et qu'on y parlerait de la conduite indécente du chapitre. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1765, p. 42-43.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE v

LIVRE PREMIER

SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

Choix exclusif des évêques dans la noblesse.

I. Cette enquête sur l'ancien clergé de France doit commencer par les évêques. — Grands noms de l'épiscopat. — Evêques fiers de leur naissance. — Depuis le concordat de François I^{er}, l'épiscopat envahi par la noblesse. — Sous Louis XIV, on y rencontre encore des roturiers. — II. Au xviii^e siècle, à mesure qu'on avance vers la fin de l'ancien régime, les plébéiens exclus de plus en plus. — Pourquoi? — La nomination d'un roturier à l'évêché de Senes fut tout un événement. — En 1789, il n'y a pas un seul évêque roturier. — L'absence de particule chez quatre ou cinq n'est pas une preuve de roture.



CHAPITRE DEUXIÈME

Les hautes situations de l'Eglise occupées par les grandes familles.

I. L'Eglise regardée par la noblesse comme une issue au trop-plein des familles. — La noblesse déracinée, désœuvrée, est dans la misère. — L'orgueil du nom, de la famille, à soutenir.

CHAPITRE SIXIÈME

Opulence et Dettes des Evêques.

I. Biens de la mense épiscopale. — Différence étonnante entre les diocèses pour la richesse et le nombre des paroisses. — Evêchés de rien, évêchés de faveur. — Richelieu et l'évêché *croûlé* de Luçon. — Les abbayes augmentent les revenus des évêques. — Les plus opulentes sont données aux plus riches prélats, surtout aux cardinaux. — Chiffre énorme d'une telle dotation. — Mais beaucoup d'évêchés sont grevés de pensions qui se généralisent pour satisfaire la nuée de demandeurs. — II. Malgré cette opulence, plusieurs prélats sont endettés. — Charges du premier établissement. — Evêques ruinés par leurs constructions. — Le cardinal de Rohan endetté malgré ses immenses revenus. — Les dépenses des cardinaux ambassadeurs : Bouillon, Bernis. — III. Autre cause de ruine pour certains prélats : insouciance de leurs affaires. — Bossuet moins pratique que Fénelon. — Curieuse anecdote sur d'Estrées. — Cause plus grave encore : l'excès à peu près général de la représentation. — Exemple pris dans une situation moyenne : détail des dépenses faites au commencement du XVIII^e siècle par M. de Grignan, évêque de Carcassonne. Son train et ses dettes. — IV. On était alors moins exigeant que de nos jours sur les questions des dettes. — Mot de Dillon. — Bien se garder ici de généraliser. — Exemples de prélats restés simples dans l'opulence. — Cependant l'impression que donne le train de ces évêques, c'est un excès de dépense et de luxe. — Plaintes amères, en 1789, contre ce faste et cette profusion de biens d'Eglise à une caste privilégiée. — La Révolution, en terrible visiteuse, va interrompre ces fêtes brillantes. — Quels malheurs elle réserve à Delphine de Sabran, naguère mariée à Custine dans le château d'Anizy par l'évêque de Laon . . .

103

CHAPITRE SEPTIÈME

Engouement pour les affaires publiques.

Attrait des administrations temporelles. — Le goût pour les affaires publiques entraîne une partie du clergé, durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. — Enthousiasme pour les théories des économistes. — Préoccupations profanes, en pleine Sorbonne, de Turgot, Brienne, Morellet, Talleyrand, Vergniaud, le futur Girondin. — Cahiers de séminaire de Sieyès. — Les écrits de Necker, l'assemblée des notables, les assemblées provinciales précipitent le mouvement. — Les évêques administrateurs . . .

135

CHAPITRE HUITIÈME

Les Evêques en pays d'Etats.

I. Etats du Languedoc. — Leur immense réputation. — Leur rôle. — Dillon, archevêque de Narbonne, président. — Il est traité d'homme de génie par ses contemporains. — Grandeur

de son administration. — Molière, Fléchier aux Etats du Languedoc. — II. Après la tenue des Etats de la province, Etats des diocèses ou Petits Etats. — Rôle que jouent les évêques. — Nombreux exemples des bienfaits dont ils comblent leur diocèse dans tout le Languedoc. — III. Boisgelin rivalise avec Dillon aux Etats de Provence. — Eclat de sa présidence. — Mgr de Saint-Tropez, évêque de Sisteron, appelé le Turgot de son diocèse. — Les évêques aux Etats de Foix, de Bigorre et de Béarn. — Mgr de Noé. — L'épiscopat aux Etats de Bretagne. — Conzié aux Etats d'Artois. — Les élus de Bourgogne . . .

140

CHAPITRE NEUVIÈME

Les Evêques aux assemblées provinciales.

I. Etablissement des assemblées provinciales. — Les évêques sont présidents. — Nombre de prélats passent dans ces assemblées. Ils en défendent fièrement les droits contre les intendants — Rôle brillant de Mgr de Cicé. — Fureur d'administrer. — Le rouet de Massillon. — II. Les brillants abbés appelés à ces réunions. — Sieyès, Talleyrand, Montesquieu, l'abbé Louis, futur ministre de la Restauration, l'abbé de Clairvaux. — Curés seuls exclus. — Une grande école d'administration pour le clergé. — Il arrivera à la Constituante rompu aux affaires. — Compétence de Talleyrand et de Maury. — III. Mgr de Barral, évêque de Castres, type de ces prélats administrateurs . . .

158

CHAPITRE DIXIÈME

Deux camps dans l'épiscopat.

I. Prélats divisés entre évêques administrateurs de provinces et évêques administrateurs de sacrements, ou prélats politiques et prélats évangélistes. — Les premiers attaqués violemment dans un pamphlet (*lettres secrètes*) qui eut un grand retentissement. — Ils sont accusés d'abandonner l'Evangile pour le compte rendu. — Quels évêques font partie de ce camp? — Leurs talents, leur crédit auprès du gouvernement. — Leurs diocèses sont bien dirigés. — Evêques qui font partie du second camp. — Ceux-ci ont plus de vertus ecclésiastiques et sont plus estimés. — Ecrit de Le Franc de Pompignan contre les évêques administrateurs. — II. Deux théories en présence : Faudrait-il s'enfermer exclusivement dans l'Evangile pour sauver la foi, ou bien s'associer à tous les progrès sociaux? — Question de mesure. — Preuve qu'on pouvait allier la vertu du pontife à la science profane de l'administrateur. — C'est Boisgelin, administrateur, et non Juigné, qui se montrera homme d'Etat à la Constituante. . . .

170

CHAPITRE ONZIÈME

Le Culte du Roi.

I. Tous les yeux tournés vers la cour. — La cour sorte d'Olympe peuplé de demi-dieux et de déesses. — La noblesse s'y rue, s'y

ruine. — A la cour tout converge vers le roi. — Malgré une certaine désaffection, le culte qu'on rend à la royauté garde jusqu'à la fin, d'après Marmont, quelque chose de religieux. — II. Le clergé marche en tête de ce culte. — Un mot de M. de Harlay, archevêque de Paris. — Un cardinal aux pieds de Louis XIV. — Bossuet et l'amour du roi. — Le roi incarne la nation. — A ce titre on lui doit tout. — Le roi, comme protecteur de l'Eglise, a un second titre à l'attachement des évêques. — III. Le cœur se met de la partie. — Combien le roi est aimé. — Il aime à son tour. — Joies et tristesses de la famille royale partagées par l'épiscopat. — Tous les événements importants, annoncés, commentés par les évêques. — Leurs cris d'angoisse à la mort du Dauphin, fils de Louis XV. — Les évêques aiment le roi, même quand il frappe : Fénelon, Bernis, Beaumont. — Saisissement royal de La Roche-Aymon. — IV. Voile jeté sur les désordres du roi. — Comment les évêques parlent de Louis XV après sa mort. — Le nom du roi sur leurs lèvres à leur dernier soupir 183

CHAPITRE DOUZIÈME

Clergé et intrigues de cour.

I. Les plus brillants prélats à la cour. — Harlay de Champvalion « courtisan du grand air ». — L'art de plaire chez le cardinal de Polignac. — Distinction souveraine du cardinal de Rohan, le fils de « la belle Soubise ». — Tradition maintenue au xviii^e siècle. — II. La suprême ambition est d'être du clergé de la cour. — Fonctions du grand aumônier. — Les prétendants à cette charge sous les trois derniers rois, mettent en lutte les premières familles du royaume. — Jeu d'intrigues. — Le cardinal Rohan est grand aumônier quand éclate l'affaire du collier. — En quels termes. Mgr de Boisgelin, qui aspire à la succession, caractérise ses concurrents. — Un Montmorency l'emporte. — III. Compétitions pour les autres aumôneries du roi et de la reine, des princes et des princesses. — C'est tout un clergé de cour. Outre les aumôniers, il y a des confesseurs pour tous les princes et princesses. — Ce sont des offices érigés en titre. — Cette charge occupée par les Jésuites, jusqu'à leur suppression, après eux par des roturiers pris dans le clergé séculier. — Prédicateurs du roi. Maury. — Ces charges de cour sont un moyen d'arriver plus haut. — Très large part faite au clergé de cour dans la distribution des bénéfices. — IV. Evêques de cour qui ne sont que du clergé de la cour. — Impossible de rien obtenir sans quelque appui à la cour. — Les évêques les plus résidents obligés d'y avoir recours pour les intérêts de leur diocèse. — Les sollicitations de cour prises sur le vif dans la correspondance inédite de Mgr de Boisgelin avec la comtesse de Gramont. — Avec quelle dextérité il manœuvre sur ce terrain glissant. — Grandes dames, ministres mis en mouvement. — Grâces qu'il désire. — Ses déceptions malgré de grands succès. — Sa psychologie sur le métier de solliciteur et sur les conditions du vrai bonheur. — V. La cour qui abaisse ceux qui la sollicitent, plus dangereuse encore pour ceux qui l'habitent. — Ce qu'en disent Bourdaloue et Mme de Maintenon. — Mot d'un Oratorien au futur cardinal Fleury, qui se pressait à la cour. — « Les

mages y perdirent leur étoile. » — On s'élève, en 1789, contre le servilisme de cour. — Bossuet à la cour. — Il prête serment, à genoux, à la duchesse de Bourgogne, enfant de onze ans. 205

CHAPITRE TREIZIÈME

Compétitions politiques.

I. Une noble ambition pouvait justifier ces intrigues de cour, celle de prendre part aux affaires d'Etat. — Grand rôle politique du clergé dans le passé, en particulier au xvii^e siècle. — Ce rôle amoindri au xviii^e, bien que l'Eglise donne à la France Richelieu et Mazarin. — Louis XIV, qui écarte les évêques de son conseil, les emploie comme ambassadeurs. — Comment ces prélats grands seigneurs étaient admirablement propres à la diplomatie. — Le xviii^e siècle rouvre au clergé le conseil des princes : Dubois, Fleury, Tencin, Bernis. — Prélats diplomates. — L'ambassade de Rohan à Vienne. — Prestige de ces ambassadeurs magnifiques. — II. Le pouvoir plus ambitionné encore. — Les évêques aspirants ministres : Rohan, Talleyrand, Conzié, Thémisines; Dillon, brillant et très réputé, mais paresseux; Boisgelin, qui dans toute sa correspondance fait de la politique et frémit d'impatience à la vue du rôle joué par Pitt et Fox en Angleterre; enfin, Loménie de Brienne, concurrent le plus redoutable. — III. Comment Brienne réussit à s'emparer de l'opinion. — Sa réputation dans les Etats du Languedoc aux assemblées du clergé. — Il gagne les femmes à sa cause. — Puissance des salons à cette époque. — Noms des grandes dames mêlées à la politique. — Elles discutent les affaires d'Etat, font et défont les ministres. — Leurs candidats. — Loménie les convoque au château de Brienne. — Splendeurs des fêtes qui y sont données. — Les visiteuses en rapportent l'écho à Paris et à la cour. — Autres suffrages plus autorisés acquis à Loménie de Brienne. — Il va l'emporter, malgré des attaques très vives. — IV. Assemblée des notables. — Compétitions politiques en présence. — Projets de Calonne. — Il rencontre dans le clergé ses principaux adversaires. — Mots violents. — Rôle brillant de M. de Boisgelin dans les débats. — L'archevêque de Toulouse triomphe, grâce à la reine. — V. Ministère de Loménie de Brienne. — Il est obligé de reprendre la plupart des projets de Calonne. — Son insuffisance pour une situation terrible. — Mesures violentes contre les parlements. Leur hostilité. — Loménie de Brienne veut s'appuyer sur le clergé. — M. de Boisgelin le sert pour être ministre. — Mais opposition très vive dans l'assemblée du clergé de 1788, qui vote un don gratuit dérisoire et demande les Etats généraux. — Double tort des évêques : ils sont trop occupés de leurs ambitions politiques ; ils ne soupçonnent pas le cataclysmes qui est proche. 240

LIVRE DEUXIÈME

ADMINISTRATION ÉPISCOPALE

CHAPITRE PREMIER

Durée des Administrations épiscopales.

I. Les évêques, alors nommés jeunes, pouvaient marquer de leur empreinte l'administration d'un diocèse. — Les 74 ans d'épiscopat de saint Rémi. — Richelieu, nommé évêque de Luçon à 21 ans. — La règle était 27 ans d'âge. — La généralité des évêques de 1789 promus entre 30 et 40 ans. — Un joli mot de M. de La Motte. — Dangers et avantages de ces promotions précoces. — Exemples de longs règnes épiscopaux. — II. Malheureusement des translations fréquentes en abrègent la durée. — Cependant les plus petits sièges trouvent des prélats qui leur sont fidèles. — Si l'on passait d'un évêché à un évêché. — Nominations directes à un archevêché. — L'abbé de Saint-Vincent de Laon dit aux chanoines en leur présentant le nouvel évêque : « Je vous le donne vivant, vous me le rendez mort. » — Plaintes en 1789 sur les changements trop fréquents. — « Sièges de passage » en Bretagne, en Provence. — Nombreux évêques fidèles à leur premier troupeau. — Bel-sunce. — Acclamations des peuples pour les évêques qui refusent de les quitter.

27E

CHAPITRE DEUXIÈME

La Résidence.

I. Prescriptions du Concile de Trente sur la résidence. — Graves abus au xiv^e siècle. — Elle est mieux observée au xvii^e. — Richelieu à Luçon. — Bossuet, précepteur du Dauphin, donne sa démission de Condom. — Fénelon, Massillon. — Exemples d'évêques pratiquant admirablement la résidence au xviii^e siècle. — Révolte de Mgr de La Motte contre l'expression : *être exilé dans son diocèse*. — II. Prélats moins zélés, moins résidents. — Leur philosophie du bonheur d'après leurs lettres inédites. — « Il faut écumer sa vie. » — « On fait son bonheur. » — Comment chasser l'ennui. — Occupations, littérature, société. — Mais la vraie société est à Versailles, à Paris. — Fénelon dit que « cette ville est devenue tout le royaume ». — Cette vision tente les évêques dans leurs lointains diocèses. — En route pour Paris. — Train de Le Tellier, archevêque de Reims. — Mot de Mme de Coulanges à ce prélat : « Quelle folie d'aller à Reims ! vous vous y ennuierez comme un chien. »

— III. Quels prélats manquent à la résidence au xviii^e siècle. — Prétexes invoqués. — Retard à prendre possession de son siège. — Certains évêques ne virent jamais leur diocèse. — IV. On est pourtant forcé d'y paraître. — On cherche à se désennuyer à force de nouvelles de Paris et de Versailles. — Boursault reporter d'un évêque. — Grandes dames de la cour comme correspondantes. — Les courriers attendus avec une extrême impatience. — Mais on n'y tient plus, on repart pour Paris. — V. Proportion des évêques non résidents. — D'après une note de police, plus du quart des évêques présents à Paris en 1764. — Renvoyés dans leur diocèse par arrêt. — VI. Tous les prétexes de non-résidence vivement réfutés par M. de Pompignan, archevêque de Vienne. — Plaintes à ce sujet dans les cahiers de 1789

283

CHAPITRE TROISIÈME

Légion de grands vicaires.

I. Les évêques ont un cortège de grands vicaires. — Les amis de saint Augustin à Hippone, de Fénelon à Cambrai. — Richelieu et ses grands vicaires. — On les prend jeunes et nobles. — Assaut de titres. — Promus grands vicaires à leur sortie de Sorbonne où ils ont pris leurs grades. — Tous les évêques étant choisis parmi les grands vicaires, chaque abbé noble cherche et trouve un parent sur un siège de France qui lui donne ce titre. Cela fait une armée de grands vicaires. — Cependant quelques grands vicaires roturiers, pour faire la besogne. — Maury, M. de Boulogne. — II. Les « mousquetaires ecclésiastiques » de M. de Grimaldi. — Un grand vicaire de La Font de Savine, vrai scélérat pendant la Révolution. — Les grands vicaires de Bernis, de Brienne. — Talleyrand et Sieyès grands vicaires. — Le conseil archiepiscopal de Paris. — Boisgelin au milieu de ses grands vicaires, dépeint par Bausset. — Grands vicaires de La Luzerne. — L'abbé d'Aviau. — Beaucoup de grands vicaires intrépides pendant la Révolution. — En 1802, beaucoup d'évêques choisis parmi eux. — III. Malgré ces vertus, abus de ce grand nombre de grands vicaires trop jeunes. — Faiblesse du cardinal de La Rochefoucauld. — Plaintes en 1789 contre ce recrutement. — Collège de grands vicaires, « sénat vénérable », établi par la constitution civile du clergé

314

CHAPITRE QUATRIÈME

Rapports de l'Evêque avec son clergé.

I. Quoique l'évêque ait nombre de collaborateurs, rôle qui lui incombe personnellement. — Grandeur de sa mission. — Chaque diocèse compte quelque grand évêque. — Perfection des statuts synodaux au xviii^e siècle. — Relations entre l'évêque et son clergé. — Jolie réponse d'un curé à Camus. — Quel abîme entre un Rohan et un pauvre congruiste ! — Bas clergé intimidé par tant de faste. — Christophe de Beaumont accusé de n'avoir

— Comment le roi est obligé de nourrir la nuée des courtisans faméliques. — Les cadets, victimes du droit d'aînesse, se jettent, comme sur une proie, sur les meilleures situations de l'Eglise. — II. Evêchés héréditaires. — Pour tout garder à l'aîné. — Les La Rochefoucauld. — Mme de Sévigné heureuse de l'évêché donné à l'abbé de Grignan. — Plaintes de Bossuet et de Bourdaloue. — Changement de carrière après la mort de l'aîné. — Bernis. — Des Cars poussé par sa mère vers l'Eglise. — La tonsure de Chateaubriand. — Quelques scrupules chez le roi. — Tous ces jeunes nobles ont des parents qui les protègent. — Plusieurs évêques du même nom en 1789. — III. Comment, dans cette mêlée d'ambitions, les plus brillantes situations de l'Eglise s'ouvrent d'elles-mêmes à la plus haute aristocratie. — Les La Rochefoucauld, les Talleyrand-Périgord en 1789. — Rivalités pour les plus grands sièges. — Lutte célèbre, au xviii^e siècle, entre les Le Tellier et l'abbé de Bouillon, soutenu par Turenne, pour l'archevêché de Reims. — Difficultés pour la noblesse plus modeste d'arriver à l'épiscopat. — Exemple de l'abbé de Bausset protégé par Boisgelin. — IV. On peut prévoir dans une réunion ecclésiastique quels grands noms sont prédestinés à la mitre. — Réflexions de Morellet sur ces brillants abbés qui le méprisent. — Les temps sont durs pour la roture. — Plaintes amères, en 1789, au sujet de la mainmise de la noblesse sur l'épiscopat. — Anomalie de ce fait dans une société où déjà toutes les conditions se mêlent. — L'abbé d'Aviau trouvé encore de trop petite noblesse au moment de la Révolution

10

CHAPITRE TROISIÈME

Titres fastueux et prérogatives des évêques.

I. Titres qui leur viennent de leur siège. — Vestiges de leur situation au moyen âge et de l'organisation féodale. — Hommages qu'ils reçoivent ou donnent comme souverains ou vassaux. — Leur dignité mélange de spirituel et de temporel. — II. Les pairs ecclésiastiques; leur rôle au sacre du roi. — Evêques princes du Saint-Empire, ducs, comtes, seigneurs de leur ville épiscopale. — Quelques privilèges d'anciens évêchés: Mende, Le Puy, etc.; cour de l'évêque de Châlons-sur-Marne, de l'archevêque de Besançon. — Evêques conseillers au parlement, conseillers d'Etat, commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit. — III. Privilèges d'un caractère plus spirituel: la primatie. Lutte entre les primats. — Assaut de titres retentissants. — Les Rohan, les Talleyrand, les Sabran et jusqu'à Dubois. — IV. Les évêques longtemps appelés *Messire, Révérend Père en Dieu*. — Le *Monseigneur* vient d'Italie et se propage en France au xviii^e siècle. — Résistance qu'on lui oppose. — Saint François de Sales, Richelieu, contribuent à le répandre. — Coalition des évêques pour, des grands seigneurs contre. — Les ministres et autres prétendants à ce titre. — Usage des cardinaux. — V. *Votre Grandeur*. — En 1789, les députés traités de *Monseigneur*. Les articles organiques. — Usage de notre siècle. — Avec tous ces titres, cette éducation, cette noblesse, grandeur et distinction suprême de l'ancien épiscopat.

34

CHAPITRE QUATRIÈME

Les Evêques dans leur ville épiscopale.

I. Entrée des évêques dans leur ville épiscopale. — Quelques prélats descendent dans une abbaye, d'où ils se rendent à la cathédrale. — Réception de l'évêque de Paris. — Des députations vont les attendre au loin, avec chevaux, arquebuses. — Harangues sans nombre. — Curieuse réception des archevêques d'Auch, des évêques de Cahors, Amiens, Nantes. — Le fier baron de Montaut conduit, nu-jambe, la mule du pontife. Il brise la vaisselle de verre du cardinal de Tournon. Dépouilles de la cérémonie partagées entre les barons vassaux. — Evêques en *sedes gestatoria*. — L'évêque de Paris porté par les sires de Montmorency, les ducs de Bretagne, le roi de France. — II. Ces usages tombent peu à peu en désuétude. — Procès pour et contre. — Comment la répugnance des évêques pour ces pratiques se heurte à l'obstination intéressée des vassaux pour les conserver. — Un dîner pantagruélique. — Les entrées épiscopales gardent jusqu'à la fin une fière allure. — Curieuse navigation des archevêques de Bordeaux sur la *maison navale*. — III. Droits temporels des évêques sur les villes. — Rapports et difficultés avec les municipalités. — Approbation des consuls. — Serments prêtés de part et d'autre. — Les municipalités plus ombrageuses vers la fin de l'ancien régime. — IV. Combien les villes auraient eu tort d'être hostiles à leurs évêques. — Bonheur pour elles qu'un personnage aussi puissant se fasse leur protecteur auprès du roi. — Nombreux exemples de grâces obtenues à leur peuple qui marque une reconnaissance éclatante. Richelieu, Bernis, Montmorency, etc. — Patriotisme local de ces évêques

56

CHAPITRE CINQUIÈME

Faste des Evêques.

I. Tous les palais épiscopaux rebâti. — Fièvre de reconstruction au xviii^e siècle. — Le tout presque terminé en 1789. — Splendeur de ces demeures. — Empreinte des siècles sur l'archevêché d'Albi. — Outre les palais, maisons de campagne des évêques. — Mobilier somptueux. — II. Fêtes brillantes dans ces somptueuses demeures. — Les abbés de distinction élevés pour représenter. — Un professeur de danse pour l'abbé de Saint-Aignan. — On vante leurs grâces. — Ce que Talleyrand dut à la conversation de sa mère. — Un chanoine, professeur de révérences du jeune La Tour d'Auvergne-Lauraguais. — Comment la haute société, les princes se portent chez ces évêques ainsi préparés à représenter. — Etat de maison de Fénelon à Cambrai. — Train de Belsunce, de Juigné. — III. Evêques qui savent rester simples dans ce luxe: Boisgelin, Thémines, etc. Prélats trop fastueux: Breteuil, Clermont-Tonnerre, Montmorency, Bourdailles, etc. — Faste souverain déployé, au xviii^e siècle, par les Rohan à Saverne. Le dernier Rohan. — Les évêques chasseurs: Grimaldi, Dillon

80

jamais fait de visites pastorales, pour n'avoir pas de curés à sa table. — Autres évêques dédaigneux. — II. Énumération d'évêques aimés de leur clergé. — Un Crussol d'Uzès qui descend toujours au presbytère. — Un évêque académicien suivi dans ses tournées par un fourgon de vivres. — Bonté de M. de Juigné. — Un petit vicaire à la table du cardinal La Rochefoucauld. — III. Néanmoins, trop de distance entre l'évêque et ses prêtres dans l'ancien régime. — Une lettre méprisante pour les curés. — Différence d'éducation et de race. — Un évêque-curé, idole de son clergé. — Les cahiers de 1789 demandent des évêques-curés

336

CHAPITRE CINQUIÈME

Rapports des Evêques avec leur peuple.

I. Tendance des évêques à se rapprocher de leur peuple. — Un moyen plus pratique de connaître les diocésains, les visites pastorales. — L'action de l'évêque alors bien plus puissante que de nos jours. — Universalité de son contrôle en tournée pastorale. — Il vient au nom de l'Eglise et de l'Etat. — Crainte qu'il impose aux délinquants. — Les curés eux-mêmes passés à l'examen. — Les fidèles interrogés publiquement et secrètement à leur sujet. — Outre la correction des abus extérieurs, on veut remuer les âmes et purifier les consciences. — L'évêque en tournée est accompagné de missionnaires. — II. Régularité des visites à partir du xvii^e siècle. — Les grands visiteurs : Sourdis, Richelieu, Le Tellier, Le Camus. — Les évêques orateurs en tournées pastorales. — Comment Bossuet accomplit ce devoir dans le diocèse de Meaux. Il y prêche avec Fénelon. — Visites pastorales de Fénelon, Fléchier, Mascaron, Massillon. — Noms des prélats visiteurs au xviii^e siècle. — Témoignages d'affection et de reconnaissance qui les accueillent, ceux surtout qui savent se montrer simples et bons. Traits. — III. Quelques chiffres au sujet des tournées pastorales. — Elles étaient moins fréquentes que de nos jours. — Première cause, la difficulté des communications. — Belsunce obligé de monter sur un âne. — Nicole incapable de suivre à cheval Le Camus, « évêque des montagnes ». — Seconde cause, indifférence de plusieurs évêques qui n'imitent pas leurs confrères zélés. — Exemples d'abandon. — Plaintes en 1789 à ce sujet. — Autre abus : les évêques qui prêchaient étaient alors en très petit nombre. — IV. Malgré ces défaillances, le diocèse est puissamment organisé dans l'ancien régime. — Les visites des archidiaques, grands vicaires, vicaires forains, suppléent, au besoin, celles de l'évêque. — Comment cette magistrature spirituelle a tenu en haleine pasteurs et fidèles pendant des siècles, et a assuré la santé morale des populations de la vieille France

350

CHAPITRE SIXIÈME

Les Evêques et la charité.

I. Le budget de la charité à la charge des évêques. — Ils ne peuvent s'empêcher de donner. — Mais leur luxe pouvait diminuer la part des pauvres. — Quelques prélats accusés

d'avarice. — Ils sont sollicités par leur parenté. — Lettres ardentes de Mme de Sévigné à l'évêque de Carcassonne en faveur de son neveu Grignan. — Sa véhémence contre l'inertie du prélat qui se contente de bâtir à Grignan. — Refus des évêques de léguer à leurs familles les biens d'Eglise. — II. Une tradition séculaire d'admirable charité pousse les évêques du xviii^e siècle à imiter leurs prédécesseurs. — Traits divers depuis Fénelon jusqu'à Juigné. — La grande bourse de Durtfort. — Mgr de Nicolai fait « citoyen de Béziers ». — Un matelas adjudé pour 8.000 francs au cardinal de Rouen. — Les deux mille pauvres de Mgr de Montées. — Exclamations d'un aveugle qui reçoit une aumône extraordinaire : *Tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine*. — Deux prélats qui courent au feu et à l'eau. — III. Les évêques inventeurs et promoteurs de l'assurance contre l'incendie. — Son fonctionnement. — Plus de toits de chaume. — Le prêt gratuit. — Ils proscrirent la mendicité. — Ils aident Turgot. — Bureaux de charité, ateliers de charité, industries nouvelles, créées, propagées par les évêques en faveur des pauvres. — Sollicitude pour les nouveau-nés. — Cours d'accouchement fondés par les prélats. — Leurs succès. — IV. La charité tend à se séculariser. — Mot de *bienfaisance*. — Pointe de sentimentalité. — Explosion de sensibilité sociale. — Montmorency à Metz. — Quête étonnante. — Œuvre philanthropique qui écarte tout caractère religieux à Besançon. — Efforts des évêques pour maintenir à la charité son caractère chrétien. — Le pauvre couvert du manteau de Jésus-Christ. — Bossuet et l'éminente dignité des pauvres. — Evêques qui se font pauvres pour les pauvres. — Leur prédilection pour les hôpitaux. — Sommes énormes données par eux à ces établissements. — Evêques grands seigneurs qui se font enterrer à l'hôpital. — *Pauper morior*. — Mgr de Beaumont et Mme Necker. — V. Charité des évêques dans le terrible hiver de 1788-1789. — Un triomphe de Boisgelin à Aix. — Trait de désintéressement des évêques pendant la Révolution. — La charité chez ces prélats gentilshommes à un caractère chevaleresque

375

CHAPITRE SEPTIÈME

Les Evêques et l'instruction publique.

I. Veiller à l'instruction publique, fut une des grandes attributions de la charge épiscopale avant la Révolution. — Alors ni budget, ni ministre d'instruction publique. — Etat de l'enseignement primaire avant 1789. — La part de l'Eglise. — D'après les nouvelles publications, zèle des évêques quand la Révolution vint les interrompre. — II. Bientôt des évêques dans l'enseignement secondaire confirmés par les publications nouvelles. — III. Comment les évêques sauvèrent l'enseignement secondaire dans la crise ouverte par l'expulsion des Jésuites, qui durent quitter plus de cent collèges. — Edit de 1763. — Ce que les évêques avaient fait de tout temps pour les collèges leur permettait de parler haut. — Les mesures qu'ils prennent pour maintenir les études. — Nouveau personnel. — Séculiers ou congrégations. — Reconnaissance des villes. — IV. Alarmes des parlements au sujet de cette prépondérance du clergé. — Chiffre énorme des élèves recevant l'instruction

secondaire. — A combien s'élevait le budget permanent ou la dotation des écoles et des collèges. — Jusqu'à la Révolution, l'Eglise a été l'éducatrice de la nation 422

CHAPITRE HUITIÈME

Les Evêques et le Gallicanisme.

I. Les polémiques soulevées par la question du Gallicanisme remplissent l'histoire. — Exposé de la théorie gallicane. — Comment quelques-unes de ces libertés peu connues, celles relatives à la collation des bénéfices, contribuèrent à préserver la France du protestantisme. — Comment clergé et fidèles, à cause de l'éclat à travers les siècles de l'Eglise gallicane et de la France elle-même, croyaient avoir droit à se distinguer des autres Eglises au sein de la catholicité. — II. Evêques gallicans. — Fier langage de Christophe de Beaumont au pape. — Prélats notés par le nonce. — Benoît XIV plus conciliant. — Durant tout le xviii^e siècle les efforts de l'épiscopat consacrés à faire accepter une bulle du pape, la bulle *Unigenitus*. — Le pape consulté et obéi. — Comment, au contraire, les parlements sont hostiles à Rome. — Bonne garde autour des quatre articles. — Les curés sont plus gallicans que les évêques. — Ils sont très soutenus par les Jansénistes. — Vent de presbytérianisme. — III. La question du gallicanisme dans les cahiers de 1789. — Les curés peu favorables à Rome. — Plus d'Annates. — Demandes nombreuses pour la suppression du Concordat, pour le rétablissement des élections. — Les erreurs de la constitution civile sur l'institution canonique et autres, sont dans l'air et dans plusieurs cahiers de 1789. — Mais le gros des curés reste dans les bons principes. — Les évêques, plus fermes encore dans la fidélité au Saint-Siège, laissent pressentir leur attitude en présence de la constitution civile du clergé. 443

CHAPITRE NEUVIÈME

Les Evêques et le Jansénisme.

I. Causes de la popularité des Jansénistes, malgré leur déclaration de guerre à la nature humaine. — Grands noms de la secte. — Mais c'est une question de doctrine et non de personnes. — L'Eglise se rangea du côté de la liberté. — Ce qui fit durer la querelle deux cents ans, c'est qu'elle mettait aux prises des esprits opposés, les modérés et les rigoristes. — Bossuet se place entre les deux extrêmes. — C'était plus encore une question de morale que de dogme. — Les Jansénistes adversaires de ceux qui paraissaient élargir la voie du ciel. — Conséquences de trop de rigorisme. — Diminution des communions constatée par saint Vincent de Paul. — Exclusion des sacrements au xviii^e siècle. — Outre l'appui qu'il trouvait dans une certaine tendance d'esprit, le jansénisme tirait un grand prestige des vertus austères des prélats qui lui furent favorables, de la vie chrétienne des familles parlementaires.

Exemples. — Mais les parlements se déconsidèrent par leur odieuse intrusion dans l'administration des sacrements. — De plus, à côté des beaux caractères, que de petites passions et de haines! — Portrait des appelants tracé par Massillon. — II. Coup d'œil rapide sur les péripéties de la lutte. Au milieu du xviii^e siècle deux courants dans l'épiscopat, au sujet de l'attitude à prendre à l'égard du jansénisme : les intransigeants et les modérés, les *Théatins* et les *Feuillants*. — Benoît XIV plus modéré que les premiers. — Beaumont *tête de fer*. — Le jansénisme battu en brèche dans les séminaires. — Grand rôle des Sulpiciens. — Attitude des autres congrégations religieuses, des Universités. — Avec M. de Montazet, archevêque de Lyon, le jansénisme perd son dernier patron dans l'épiscopat qui a consommé sa ruine. — Du reste, l'attention publique se porte ailleurs. — Le siècle nouveau, fier de la raison, de la nature, du progrès, remplace Dieu par l'homme et le dogme de la déchéance native par le principe de la bonté originelle. — En 1789, les cahiers des trois ordres sont presque muets sur cette question. — Mais le jansénisme trouve encore des sympathies chez des prêtres et au fond du cœur des légistes, qui vont faire la constitution civile du clergé 462

LIVRE TROISIÈME

VALEUR MORALE DE L'ÉPISCOPAT

CHAPITRE PREMIER

Choix des Evêques et des Cardinaux.

I. Qualités morales de l'épiscopat. — Le choix des évêques est meilleur, durant les cent cinquante ans qui précèdent la Révolution, que ne pourraient le faire craindre les ambitions de famille et les intrigues de cour. — Le pouvoir qui nomme a conscience de sa responsabilité. — II. Grands abus légués par le xvi^e siècle. — Evêchés donnés à des laïcs, à des enfants. — Appétits des maisons de Bourbon et de Lorraine. — Evêques qui ne sont pas dans les ordres. — Evêchés héréditaires. — Habitudes séculières et humeur belliqueuse de tels évêques. — Les « prélats de l'Eglise militante » sous Richelieu. — III. Le Concile de Trente veut réformer. — Les nominations épiscopales de Richelieu. — Vincent de Paul au *conseil de conscience*. — Les choix peu scrupuleux de Mazarin. — Ils sont meilleurs avec Louis XIV. — Tenue ecclésiastique. — Quand tomba la barbe, la moustache? — Les Jésuites confesseurs du roi, transformés en ministres. — Les Pères La Chaise et

Le Tellier chargés de la feuille. — Les nominations du régent. — IV. Liberté d'allures laissée aux cardinaux qui sont princes moitié ecclésiastiques, moitié civils. — Maisons princières qui poussent leurs enfants à la pourpre pour leur faire une grande situation. — Un cardinal de Guise, non engagé dans les ordres, qui se marie pour sauver le duché de Lorraine. — Les cardinaux sous Louis XIV et Louis XV. — Impression qu'ils font à Rome par leur pouvoir et leur opulence. — Les derniers cardinaux d'ancien régime. — V. Les ministres de la feuille au xviii^e siècle. — Bons choix faits par le cardinal Fleury, aidé du supérieur de Saint-Sulpice. — Son successeur à la feuille, Boyer, évêque de Mirepoix, continue ces traditions avec plus de raideur. — Après Boyer, vient le cardinal de La Rochefoucauld, plus conciliant, mais très digne. — La feuille passe ensuite aux mains indignes de Jarente, évêque d'Orléans, qui multiplie les mauvais choix. — Après Jarente, le cardinal La Roche-Aymon fait mieux les nominations à travers quelques faiblesses. — Les prétendants à sa succession s'impatientent. — Négociations de Mme de Liancourt auprès de Maurepas pour faire nommer M. de Boisgelin. — Mgr de Marbeuf l'emporte. — Attaques furieuses dirigées contre lui par les mécontents. — Bons choix à travers les intrigues. — En 1789, il doit céder la place à Mgr de Pompignan dont les nominations sont excellentes. — VI. Les ministres de la feuille depuis cent cinquante ans ont fait généralement les nominations épiscopales avec conscience. — Mais des exceptions regrettables, des scandales partiels provoquent des attaques contre la feuille en 1789.

CHAPITRE DEUXIÈME

Evêques faisant tache.

I. Les évêques divisés en trois groupes par Talleyrand. — En tête des évêques faisant tache se placent les quatre futurs prélats constitutionnels. — Talleyrand. — Son impatience d'être évêque. — Comment Louis XVI se laissa forcer la main. — Comment Rome confirmait de tels choix. — Portrait de Lomenie de Brienne. — Il aspire à l'archevêché de Paris. — Le roi l'écarte et nomme Juigné. — Portraits de Jarente, évêque d'Orléans, de La Font de Savine, évêque de Viviers. — A ces prélats répréhensibles, il faut joindre Dillon, archevêque de Narbonne (fêtes libres de Haute-Fontaine), le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, Grimaldi, évêque du Mans et de Noyon. — II. Noms de quelques autres évêques dont la vie privée a été l'objet d'accusations peu établies. — Que penser des attaques dirigées contre Breteuil, évêque de Montauban, contre Maillé-La-Tour-Landry, évêque de Gap et de Saint-Papoul, contre le cardinal de Montmorency, évêque de Metz? — Ne pas prendre quelques propos de chroniqueurs comme articles de foi. — Accepter comme vrai le chiffre donné par un contemporain, l'abbé Proyart : dix évêques irréguliers sur cent trente. — III. Comment l'existence un peu mondaine de plusieurs prélats pouvait être une occasion de calomnie. — Vie de Boisgelin à Paris. — Fêtes des évêques en province. — Elles sont présidées par leurs parentes. — Egards de société qu'ont ces gentils-hommes. — Quête de charité par Belsunce dans un bal à Mar-

seille. — La séparation des deux sociétés moins tranchée que de nos jours. — Des évêques plus sévères. — Anecdote sur Beaumont, sur un Sulpicien embarrassé pour donner l'eau bénite à la Dauphine. — Trop de représentation. — Tenu ecclésiastique et sentiment des convenances. — Bernis se range. — Clément XIV à cheval. — Port de la soutane. — Malgré quelques exceptions, cet épiscopat va nous apparaître bon dans son ensemble.

515

CHAPITRE TROISIÈME

Bons Evêques.

I. Comment on peut constater que l'épiscopat était bon dans son ensemble, sans être en contradiction avec ce qui précède. — Grand ton, opulence, ne sont pas synonymes de vice. — Nos appréciations basées sur les histoires locales. — II. Pas de diocèse complètement déshérité au xviii^e siècle. — Bons évêques à côté des mauvais ou des contestés. — Exemples à Cambrai, Montauban, Le Mans, Noyon, Coutances, Vivier, Sens, Gap, etc. — Un joli mot de Louis XVI : *Le Saint-Esprit en Auvergne*, le saint (Bonal) à Clermont, l'esprit (Bonteville) à Saint-Flour. — L'oncle de Talleyrand, digne archevêque de Reims. — III. Il suffit de jeter les yeux au hasard sur cet épiscopat pour y trouver des vertus. — Noms multiples. — IV. Des provinces entières comptent, à la tête de leurs diocèses, de bons évêques et parfois des saints. — Exemples de la Bretagne, de la Gascogne. — V. Diocèses qui ont de bons prélats dans tout le cours du xviii^e siècle. — Exemples de Paris, Amiens, Nîmes, etc. — VI. Des prélats de vieille roche et véritablement apostoliques : MM. Bazin de Bezons, de Durfort, de Pressy, de Pompignan, de La Rochefoucauld, de Fumel, du Tillet, Cortois de Quincey, du Lau, de Saint-Simon, Reboul de Lambert, etc. — Conclure que cet épiscopat était meilleur qu'on a dit. — Témoignages de Burke, Sénac de Meilhan, Tocqueville, Taine.

540

CHAPITRE QUATRIÈME

Que penser de l'ancien épiscopat.

I. Ce qui nous frappe tout d'abord dans l'ancien épiscopat, c'est qu'il est partout. Les siècles l'ont mêlé à toutes les branches de l'organisation administrative et politique. — Sa compétence et ses services en matière profane. — Combien ces évêques sont français et portent à travers l'histoire l'empreinte de leur siècle. — Si l'action de l'Eglise est limitée au spirituel. — A cette ubiquité des évêques s'allie un grand prestige. — Grands noms, grand train de l'épiscopat. — Inconvénients du choix exclusif des évêques dans la noblesse. — Le bas clergé et le peuple s'en plaignent. — Ces prélats trop au-dessus de leur clergé et de leurs fidèles. — II. Ce qui se dégage de cette situation complexe, c'est que ces évêques avaient au plus haut degré les *vertus sociales*. — Ils avaient aussi les *vertus privées*,

malgré la tache imprimée à ce grand corps par la vie peu édifiante d'une dizaine de prélats. — Quant aux *vertus épiscopales*, on peut reprocher à la minorité le manque de résidence et la rareté des visites diocésaines. — Difficulté de porter le poids de l'épiscopat au milieu d'une existence de grand seigneur. — Attraction de la cour. — Cependant la majorité des prélats fidèles aux devoirs épiscopaux. — III. La défaite religieuse au XVIII^e siècle. — Grief contre cet épiscopat de n'avoir pas défendu victorieusement la foi. — Sympathies et relations de quelques prélats avec les philosophes. — La Font de Savine enthousiaste de Rousseau. — Les *Feneloniana* de Boisgelin. — La masse de l'épiscopat fait bloc contre les philosophes. — Nombre de prélats de valeur. — Ils sont presque tous docteurs en théologie. — « Quelle doctrine », dit Royer-Collard. — Evêques membres de l'Académie. — Leurs goûts littéraires. Leur culture. — Mais les grands talents sont du côté des philosophes. — Le champ de bataille n'est plus la théologie. — La lourde armure du syllogisme déconcertée par l'artillerie légère de Voltaire et des assaillants. — Vieux cadres usés. — Lassitude de la défense. — Le clergé s'est laissé surprendre par la tempête et n'a pas su prévoir l'avenir. — L'enchevêtrement de l'Eglise dans tous les rouages de l'Etat cause de faiblesse et de ruine commune. — L'édifice va craquer. — IV. Le pour et le contre de cet épiscopat. — Pourquoi on le quitte à regret. — Son charme qui a conquis Tocqueville, Taine, Burke. — La Révolution va faire éclater ce que l'ensemble de cet épiscopat avait au fond de l'âme de sève, de vertu, de courage et de foi.

568

APPENDICE sur la défaite du Jansénisme dans la seconde partie du XVIII^e siècle

593

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

L'Ancien Clergé de France. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)

Les Evêques avant la Révolution. Nouvelle et cinquième édition revue et augmentée.

Un volume in-8°. Prix. 6 fr. »

Le Clergé de France pendant la Révolution.

I. *L'Effondrement.*

Un volume in-8°. Prix. 6 fr. »

II. *La Lutte religieuse* (en préparation).

Un volume in-8°. Prix. 6 fr. »

III. *De l'Exil au Concordat.* Troisième édition en vente.

Un volume in-8°. Prix. 6 fr. »

L'Education morale et civique avant et pendant la Révolution (1700-1808). (*Ouvrage couronné par l'Académie française*) en réimpression.

Un volume in-8°. Prix. 6 fr. »

Les Etudes classiques avant la Révolution (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) Librairie Perrin.

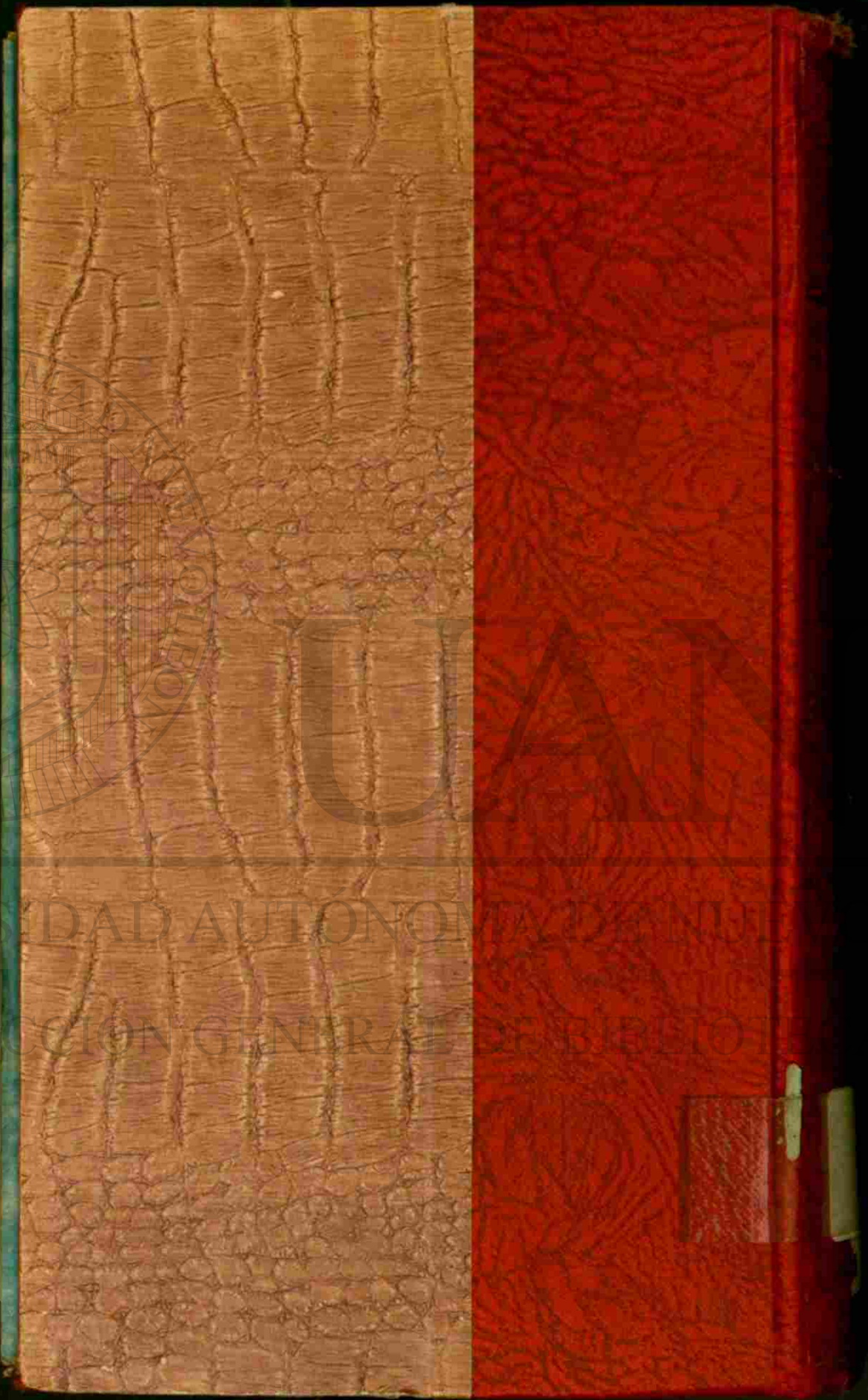
Un volume in-12. Prix. 4 fr. »

Les deux maîtres de l'enfance. Le prêtre et l'instituteur. Un volume in-12. Prix 3 fr. 50

Le livre de la famille et de l'Ecole. In-12. 1 fr. 50

A la Recherche d'une Religion civile. In-12. 2 fr. 50

La Nomination aux bénéfices ecclésiastiques avant 1789. Brochure (110 pages). Prix 1 fr. 50



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE ANHUÍ

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE ANHUÍ

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECA